A full-length portrait of Jean-Baptiste Colbert, French minister of finance under Louis XIV. He is depicted in elaborate 17th-century attire, including a dark, heavily embroidered robe with a large white ruffled collar and a long orange sash. He holds a decorative sash in his left hand. The background features a repeating fleur-de-lis pattern.

Luc-Normand Tellier

# FACE AUX COLBERT

LES LE TELLIER, VAUBAN, TURGOT...  
ET L'AVÈNEMENT DU LIBÉRALISME



Presses de l'Université du Québec



# **FACE AUX COLBERT**

**LES LE TELLIER, VAUBAN, TURGOT...  
ET L'AVÈNEMENT DU LIBÉRALISME**



# FACE AUX COLBERT

LES LE TELLIER, VAUBAN, TURGOT...  
ET L'AVÈNEMENT DU LIBÉRALISME

1987

Presses de l'Université du Québec  
Case postale 250, Sillery, Québec G1T 2R1

Couverture : Michel Le Tellier  
(Peinture de Philippe de Champaigne photographiée par Ifot Grenoble)

ISBN 2-7605-0461-1

*Tous droits de reproduction, de traduction  
et d'adaptation réservés* © 1987  
Presses de l'Université du Québec

---

Dépôt légal — 4<sup>e</sup> trimestre 1987  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
Imprimé au Canada

*En souvenir d'une cousine de Gabrielle  
d'Estrées, mon ancêtre Catherine de Baillon,  
venue en Nouvelle-France vers 1669, de qui  
me vient, je suppose, une certaine passion de  
l'histoire de France.*





*S'il y avait un parti au pouvoir, il y avait un parti de l'opposition.*

Edgar Faure,  
*La Disgrâce de Turgot* (FA-12)

*Le lézard avait écorché la couleuvre et la peau en était chez le pelletier.*

Abbé de Choisy

*Ils avaient répudié les Colberts pour les Telliers, dont ils avaient pris les livrées et suivi la fortune.*

Saint-Simon, *Mémoires* (SA-I-274)

*Il y a peu de familles dans le monde qui ne touchent aux plus grands princes par une extrémité, et par l'autre au simple peuple.*

La Bruyère,  
De quelques usages, *Les Caractères* (LB-409)





Église Saints-Gervais-et-Protais. Gravure du XVII<sup>e</sup>.

Prologue



## 25 janvier 1686 : Oraison funèbre du chancelier Le Tellier<sup>1</sup>

François Bouthillier de Chavigny<sup>2</sup>, évêque de Troyes, s'approche du maître-autel de l'église Saint-Gervais sise derrière l'Hôtel de Ville de Paris. Il est revêtu des habits pontificaux et un cortège considérable l'accompagne alors que commence la messe solennelle. Dans le chœur siègent le nonce apostolique, plusieurs archevêques, au premier rang desquels Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims, premier pair de France, ainsi que de nombreux évêques. Dans l'assistance, ducs, maréchaux de France, présidents à mortiers, conseillers d'État, maîtres des requêtes et conseillers des cours de justice entourent la famille de feu le chancelier de France. Les trois membres du conseil d'en haut sont sans doute là : François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, secrétaire d'État de la guerre, fils du défunt, frère de l'archevêque duc de Reims et nouveau chef de sa famille ; Claude Le Peletier, contrôleur général des finances et parent des Le Tellier ; ainsi que Charles-François Colbert de Croissy, secrétaire d'État des affaires étrangères, accompagné de son neveu, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, secrétaire d'État de la marine.

Après l'offrande, Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, monte en chaire :

*Posside sapientiam, acquire prudentiam ; arripe illam, et exaltabitur : glorificaberis ab ea, quum earn fueris amplexatus.*

*Possédez la vertu et acquérez la prudence : si vous la cherchez avec ardeur, elle vous élèvera et vous remplira de gloire, quand vous l'aurez embrassée.*

Proverbes, c. vi, v. 7 et 8.

*Messeigneurs,*

*En louant l'homme incomparable dont cette illustre assemblée célèbre les funérailles et honore les vertus, je louerai la sagesse même ; et la sagesse que je dois louer dans ce discours, n'est pas celle qui élève les hommes et qui agrandit les maisons, ni celle qui gouverne les empires, qui règle la paix et la guerre, et enfin qui dicte les lois, et qui dispense les grâces. Car, encore que ce grand*

1. Toutes les références bibliographiques de l'ouvrage sont telles que les lettres correspondent à la cote de la référence dans la bibliographie annexée, les chiffres romains correspondent au tome (le cas échéant) et les chiffres arabes, aux pages. La référence SF-III-315 doit se lire : Sévigné, *Correspondance*, tome III, page 315.
2. Fils d'Anne Phélypeaux.

#### 4 Prologue

*ministre, choisi par la divine Providence pour présider aux conseils du plus sage de tous les rois, ait été le digne instrument des desseins les mieux concertés que l'Europe ait jamais vus ; encore que la sagesse, après l'avoir gouverné dès son enfance, l'ait porté aux plus hauts honneurs et au comble des félicités humaines, sa fin nous a fait paraître que ce n'était pas pour ces avantages qu'il en écoutait les conseils. Ce que nous lui avons vu quitter sans peine n'était pas l'objet de son amour. Il a connu la sagesse que le monde ne connaît pas, cette sagesse qui « vient d'en haut, qui descend du Père des lumières », et qui fait marcher les hommes dans les sentiers de la justice. C'est elle dont la prévoyance s'étend aux siècles futurs, et enferme dans ses desseins l'éternité tout entière. Touché de ses immortels et invisibles attrait, il l'a recherchée avec ardeur, selon le précepte du Sage. « La sagesse vous élèvera, dit Salomon, et vous donnera de la gloire quand vous l'aurez embrassée. » Mais ce sera une gloire que le sens humain ne peut comprendre. Comme ce sage et puissant ministre aspirait à cette gloire, il l'a préférée à celle dont il se voyait environné sur la terre. C'est pourquoi sa modération l'a toujours mis au-dessus de sa fortune. Incapable d'être ébloui des grandeurs humaines, comme il y paraît sans ostentation, il y est vu sans envie ; et nous remarquons dans sa conduite les trois caractères de la véritable sagesse, qu'élevé sans empressement aux premiers honneurs, il a vécu aussi modeste que grand ; que dans ses importants emplois, soit qu'il nous paraisse comme chancelier, chargé de la principale administration de la justice, ou que nous le considérions dans les autres occupations d'un long ministère, supérieur à ses intérêts, il n'a regardé que le bien public ; et qu'enfin dans une heureuse vieillesse, prêt à rendre avec sa grande âme le sacré dépôt de l'autorité si bien confié à ses soins, il a vu disparaître toute sa grandeur avec sa vie, sans qu'il lui en ait coûté un seul soupir : tant il avait mis en lieu haut et inaccessible à la mort son cœur et ses espérances ! De sorte qu'il nous paraît selon la promesse du Sage, dans « une gloire immortelle », pour s'être soumis aux lois de la véritable sagesse, et pour avoir fait céder à la modestie l'éclat ambitieux des grandeurs humaines, l'intérêt particulier à l'amour du bien public, et la vie même au désir des biens éternels : c'est la gloire qu'a remportée très haut et puissant seigneur messire Michel Le Tellier, chevalier, chancelier de France<sup>3</sup>.*

Bossuet, ce jour-là, diront certains, pour la première et pour l'unique fois de sa vie de panégyriste, peint le défunt tout en lumière. Nul reproche, nulle restriction mentale. Cette oraison se veut et elle doit être une apothéose, l'aboutissement sacré d'un crescendo vital dont le début se situe quatre-vingt-trois ans plus tôt, en 1603...

*Et certainement, Messieurs, je puis dire avec confiance que l'amour de la justice était né avec ce grave magistrat, et qu'il croissait avec lui dès son enfance. C'est aussi de cette heureuse naissance que sa modestie se fit un rempart contre*

3. BN-163-164.

*les louanges qu'on donnait à son intégrité ; et l'amour qu'il avait pour la justice ne lui parut pas mériter le nom de vertu, parce qu'il le portait, disait-il, en quelque manière dans le sang. Mais Dieu, qui l'avait prédestiné à être un exemple de justice dans un si beau règne et dans la première charge d'un si grand royaume, lui avait fait regarder le devoir de juge, où il était appelé, comme le moyen particulier qu'il lui donnait pour accomplir l'œuvre de son salut. C'était la sainte pensée qu'il avait toujours dans le cœur, c'était la belle parole qu'il avait toujours à la bouche ; et par là il faisait assez connaître combien il avait pris le goût véritable de la piété chrétienne<sup>4</sup>. (...)*

*Que si elle (la justice) s'est construite un sanctuaire éternel et incorruptible dans le cœur du sage Michel Le Tellier, c'est que, libre des empressements de l'ambition, il se voit élevé aux plus grandes places, non par ses propres efforts, mais par la douce impulsion d'un vent favorable ; ou plutôt, comme l'événement l'a justifié, par un choix particulier de la divine Providence<sup>5</sup>. (...)*

*Qui connaissait mieux les hommes et les temps ? Qui prévoyait de plus loin, et qui donnait des moyens plus sûrs pour éviter les inconvénients dont les grandes entreprises sont environnées ? Mais, dans une si haute capacité et dans une si belle réputation, qui jamais a remarqué ou sur son visage un air dédaigneux, ou la moindre vanité dans ses paroles ? Toujours libre dans la conversation, toujours grave dans les affaires, et toujours aussi modéré que fort et insinuant dans ses discours, il prenait sur les esprits un ascendant que la seule raison lui donnait. On voyait et dans sa maison et dans sa conduite, avec des mœurs sans reproche, tout également éloigné des extrémités, tout enfin mesuré par la sagesse<sup>6</sup>. (...)*

*Notre siècle, qui n'avait point vu de chancelier si autorisé, vit en celui-ci autant de modération et de douceur que de dignité et de force, pendant qu'il ne cessait de se regarder comme devant bientôt rendre compte à Dieu d'une si grande administration<sup>7</sup>...*

Ayant célébré les vertus du chancelier, Bossuet ose aborder son rôle au moment de la Fronde :

*Mais ce qui rend sa modération plus digne de nos louanges, c'est la force de son génie né pour l'action, et la vigueur qui durant cinq ans lui fit dévouer sa tête aux fureurs civiles<sup>8</sup>. (...)*

4. BN-166.

5. BN-167.

6. BN-169.

7. BN-170.

8. BN-171.

## 6 Prologue

*(...) il fallait un homme qui, pour ne pas irriter la haine publique déclarée contre le ministère, sût se conserver de la créance dans tous les partis, et ménager les restes de l'autorité. Cet homme, si nécessaire au jeune roi, à la régente, à l'État, au ministre, aux cabales mêmes, pour ne les précipiter pas aux dernières extrémités par le désespoir, vous me prévenez, Messieurs, c'est celui dont nous parlons. C'est donc ici qu'il parut comme un génie principal. Alors nous le vîmes s'oublier lui-même, et, comme un sage pilote, sans s'étonner ni des vagues, ni des orages, ni de son propre péril, aller droit, comme au terme unique d'une si périlleuse navigation, à la conservation du corps de l'État, et au rétablissement de l'autorité royale<sup>9</sup>. (...)*

*Pendant donc que notre ministre travaillait à ce glorieux ouvrage, où il y allait de la royauté et du salut de l'État, il fut seul en butte aux factieux. Lui seul, disaient-ils, savait dire et taire ce qu'il fallait. Seul il savait épancher et retenir son discours ; impénétrable, il pénétrait tout ; et, pendant qu'il tirait le secret des cœurs, il ne disait, maître de lui-même, que ce qu'il voulait. Il perçait dans tous les secrets, démêlait toutes les intrigues, découvrait les entreprises les plus cachées et les plus sourdes machinations. (...) Lui seul réunissait les gens de bien, rompait les liaisons des factieux, en déconcertait les desseins, et allait recueillir dans les égarés ce qu'il y restait quelquefois de bonnes intentions<sup>10</sup> ( )*

*Cependant la grande et pieuse Anne d'Autriche rendait un perpétuel témoignage à l'inviolable fidélité de notre ministre, où, parmi tant de divers mouvements, elle n'avait jamais remarqué un pas douteux<sup>11</sup> (...)*

Après avoir longuement traité des réalisations du défunt comme chancelier et surtout de sa participation à la révocation de l'édit de Nantes, Bossuet termine :

*Peuples, ne le pleurez plus ; et vous qui, éblouis de l'éclat du monde, admirez le tranquille cours d'une si longue et si belle vie, portez plus haut vos pensées. Quoi donc ! quatre-vingt-trois ans passés au milieu des prospérités, quand il n'en faudrait retrancher ni l'enfance où l'homme ne se connaît pas, ni les maladies où l'on ne vit point, ni tout le temps dont on a toujours tant de sujet de se repentir, paraîtront-ils quelque chose à la vue de l'éternité où nous nous avançons à si grands pas ? (...) Comptons donc comme très court, Chrétiens, ou plutôt comptons comme un pur néant tout ce qui finit, puisque enfin, quand on aurait multiplié les années au-delà de tous les nombres connus, visiblement ce ne sera rien, quand nous serons arrivés au terme fatal. Mais peut-être que, prêt à mourir, on comptera pour quelque chose cette vie de réputation, ou cette imagination*

10. BN-172.

11. BN-173.

12. BN-176.



*de revivre dans sa famille qu'on croira laisser solidement établie. (...) Dormez votre sommeil, riches de la terre, et demeurez dans votre poussière. Ah ! si quelques générations, que dis-je ? si quelques années après votre mort, vous reveniez, hommes oubliés, au milieu du monde, vous vous hâteriez de rentrer dans vos tombeaux, pour ne pas voir votre nom terni, votre mémoire abolie et votre prévoyance trompée dans vos amis, dans vos créatures, et plus encore dans vos héritiers et dans vos enfants<sup>12</sup>. (...)*

*Surtout, mortels, désabusez-vous de la pensée dont vous vous flattez, qu'après une longue vie la mort vous sera plus douce et plus facile. Ce ne sont pas les années, c'est une longue préparation qui vous donnera de l'assurance. (...) C'est de saintes méditations, c'est de bonnes œuvres, c'est ces véritables richesses que vous enverrez devant vous au siècle futur, qui vous inspireront de la force ; et c'est par ce moyen que vous affermirez votre courage. Le vertueux Michel Le Tellier vous en a donné l'exemple : la sagesse, la fidélité, la justice, la modestie, la prévoyance, la piété, toute la troupe sacrée des vertus qui veillaient, pour ainsi dire, autour de lui, en ont banni les frayeurs, et ont fait du jour de sa mort le plus beau, le plus triomphant, le plus heureux jour de sa vie<sup>13</sup>.*

Sur ces mots éclatants, Bossuet se tait. Mille sentiments agitent l'assemblée. Plusieurs sont venus pour assister au triomphe d'une certaine façon d'être honnête homme et à la célébration des valeurs familiales et patrimoniales. Moins que la mort d'un homme, c'est l'apothéose d'un clan qu'on s'attendait à souligner. Michel Le Tellier, homme de nulle part, laisse derrière lui un sillage de pouvoir, d'alliances et de richesses. Ce grand héritage a été bâti sans excès, sans vices et sans compromissions. Cette réussite même rassure. Elle constitue un monument à la grandeur de ce siècle et à la solidité des valeurs qui l'inspirent.

Mais voilà que, au clan que Le Tellier a fondé, à ses clients, à Vauban, aux Le Peletier, aux Chauvelin, aux Colbert de Saint-Pouange, ainsi qu'à la famille de Le Tellier, à Louvois, à Barbezieux, à la future duchesse de La Rochefoucauld, à la future duchesse de Villeroy, au duc d'Aumont et à tous leurs parents, Bossuet, cet ami de la famille, ce pilier du clan, rappelle la vanité de toute chose et l'incertitude de tout projet humain. Face à l'éternité, il a certes raison, mais face à l'Histoire, il se peut qu'il ait choisi un mauvais exemple et que le clan qui s'est rassemblé pour l'entendre en ce 25 janvier 1686, représente plus qu'il n'ose le faire sentir.

Au moment où Bossuet prononce son oraison, le grand siècle est à son pinacle et le clan Le Tellier, à son apogée. Depuis le traité de Nimègue en juillet 1678,

14. BN-188-189.

15. BN-189-190.

le royaume de France comprend la Franche-Comté et une partie des Pays-Bas espagnols. En septembre 1681, sans effusion de sang, Louvois a réuni Strasbourg à la France. La paix règne sur la France et la France, sur l'Europe. Le 18 octobre 1685, douze jours avant de mourir, le chancelier Le Tellier a signé la révocation de l'édit de Nantes qui met fin à l'exercice public du protestantisme en France en étendant à ce pays le principe du « *cujus regio, ejus religio* » que, depuis 1555, la paix d'Augsbourg a fait prévaloir en Allemagne. Cette mesure a fait la quasi-unanimité. Bourdaloue, Bossuet, Massillon, Fléchier, La Bruyère, La Fontaine se réjouissent publiquement. Même la marquise de Sévigné s'est exclamée, le 28 octobre 1685, en parlant du nouvel édit :

*Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable*<sup>14</sup>.

Puissante, riche, triomphante et en paix, la France apparaît, en ce début de 1686, plus unie que jamais.

Dans cette France comblée, un clan monopolise presque le pouvoir, celui des Le Tellier. Louvois occupe les fonctions de secrétaire d'État de la guerre qu'il a héritées de son père, de surintendant des postes, depuis le 24 décembre 1668, et de surintendant des bâtiments, des arts et des manufactures, depuis le 8 septembre 1683. Son fils, Barbezieux, détient la survivance du secrétariat d'État de la guerre depuis le 13 novembre 1685, soit quelques jours après la mort du chancelier Le Tellier, en remplacement de son frère, Courtanvaux, qui l'avait obtenue le 7 décembre 1681. Leur cousin, Claude Le Peletier, a succédé à Jean-Baptiste Colbert au poste de contrôleur général des finances. Michel Le Tellier a occupé les fonctions de chancelier de France et de garde des sceaux du 27 octobre 1677 à sa mort, le 30 octobre 1685. Louis Boucherat lui succède qui ne s'oppose en rien aux Le Tellier. En exerçant les premières responsabilités dans le domaine de la justice, le clan Le Tellier contrôle, en bonne partie, la robe ; par le secrétariat d'État de la guerre, il contrôle l'épée. Enfin, par le frère de Louvois, Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims, et par son allié, Bossuet, le clan exerce une influence considérable sur l'Église de France.

Face à cette famille toute-puissante, se maintient péniblement le clan Colbert, qui, bien qu'issu du clan Le Tellier, a longtemps cherché à le supplanter. Jean-Baptiste Colbert, l'illustre contrôleur général des finances, est mort le 6 septembre 1683. La même année, son neveu, Nicolas Desmaretz, a été disgracié. Restent le fils de Colbert, Seignelay, au secrétariat d'État de la marine et son frère, Croissy, au secrétariat d'État des affaires étrangères. Le pouvoir réel de ces deux survivants du clan Colbert est cependant limité, car l'omniprésence de Louvois

14. SF-III-239.

se fait peut-être encore plus sentir, en ce temps de paix, dans le domaine de la politique étrangère et de la diplomatie que n'importe où ailleurs.

Tant de puissance léguée par le chancelier Le Tellier ne peut qu'amener l'assemblée réunie pour entendre le panégyrique de Bossuet à déplorer qu'au milieu de l'éloge de tant de vertus, l'orateur sacré n'ait pu trouver une place pour la célébration d'une réussite terrestre presque sans égal dans ce siècle. Le sermon terminé, on peut lire la déception sur les visages. Philosophe, La Bruyère observe à cette époque :

*Ce qu'on appelle une oraison funèbre n'est aujourd'hui bien reçue du plus grand nombre des auditeurs, qu'à mesure qu'elle s'éloigne davantage du discours chrétien, ou, si vous l'aimez mieux ainsi, qu'elle approche de plus près d'un éloge profane*<sup>15</sup>.

Là où Bossuet a déçu, quatre autres orateurs sacrés chercheront à contenter. Alors que ni Colbert ni Louvois n'auront droit à une oraison funèbre, le chancelier Le Tellier en aura, au total, cinq. Le 8 février 1686, Hersan, "professeur royal de l'éloquence", en prononcera une en latin dans l'église de la Sorbonne, "au service de l'université", dont Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims, deviendra, en 1695, le proviseur. Un autre éloge en latin sera composé par les religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le 2 mars 1686, ce sera au tour de Jacques Maboul, évêque d'Alet, de faire l'oraison funèbre du chancelier, en l'église des Grands Augustins. Enfin, le 22 mars 1696, dans l'église des Invalides, construits par les soins de Louvois, devant un auditoire de militaires et en présence de Bossuet qui officiera, Esprit Fléchier, évêque de Nîmes, prononcera une dernière oraison funèbre qui réjouira tout le monde et fera l'unanimité.

15. LB-443.



Livre premier  
L'ascension



[Sous l'Ancien régime, la société française] était *composée, non d'une réunion d'individus, mais d'une réunion de familles.*

Frantz Funck-Brentano  
*L'Ancien régime* (FF-11)

*La division de la république [État] se fait par lignées et non par têtes.*

Jean Bodin  
*Les six livres de la République* (BJ)

*L'État est une grande famille composée de toutes les familles particulières et le Prince est le père des pères.*

Nicolas Rétif de la Bretonne







Église Saint-Eustache, Gravure du XVII<sup>e</sup>.

Chapitre 1  
La gestation



## 12 mai 1588 : Journée des barricades<sup>1</sup>

Un siècle avant que Bossuet ne célèbre, dans son oraison, l'inébranlable fidélité monarchique de Michel IV Le Tellier, chancelier de France, dans cette même ville de Paris, le grand-père de celui-ci, Michel II Le Tellier, s'insurge avec le peuple de Paris contre le roi Henri III. Les guerres de religion agitent alors la France et trois familles intriguent autour du dernier des Valois et dernier fils vivant de Catherine de Médicis.

Il y a tout d'abord la famille capétienne de Bourbon avec à sa tête Henri, roi de Navarre, depuis le 9 juin 1572, et héritier présomptif du trône de France, depuis la mort de François, duc d'Anjou, frère d'Henri III, en 1584. Henri de Navarre était huguenot et, à ce titre, il a combattu Henri III et les troupes catholiques<sup>2</sup>. Cependant, les deux cousins se sont depuis réconciliés et Henri III ne conteste nullement les droits d'Henri de Navarre à sa succession.

Une seconde famille joue un rôle déterminant dans le jeu de pouvoir que la perspective d'une fin de dynastie fait naître. C'est la famille de Montmorency, dont il a été dit qu'il n'était guère en France de plus grande maison que celle-là. De la plus antique race, soutenue par des alliances illustres, dont une avec Aline, fille naturelle d'Henri I, roi d'Angleterre, cette famille descend, suivant la tradition, du premier baron chrétien de France<sup>3</sup>. Ses trois derniers chefs, le connétable Anne de Montmorency, mort le 12 novembre 1567, et ses deux fils, François, duc de Montmorency, mort en 1579, et Henri, duc de Montmorency-Damville, ont tous joué un rôle de premier plan dans les guerres de religion, appuyant tantôt les catholiques, tantôt les huguenots, s'alliant tantôt aux Bourbon et aux Coligny, tantôt aux Guise.

Cette dernière famille, issue de la maison de Lorraine, alliée aux Bourbon-Vendôme, aux Stuart et aux Valois, domine le parti catholique et préside aux destinées de la Sainte Ligue. Son pouvoir est immense. La reine de France, Louise de Lorraine, n'est-elle pas des leurs, tout comme, indirectement, Marie Stuart, qui a été reine de France avant elle et qui est la fille de Marie de Guise ? Depuis l'assassinat, en février 1563, de François, duc de Guise, le chef de cette famille est son fils Henri, duc de Guise, dit le Balafré. Celui-ci assume la direction de la Ligue que la perspective de l'avènement sur le trône de France du huguenot Henri de Navarre a ravivée. La Ligue catholique s'oppose au Béarnais, mais elle ne fait pas plus confiance au catholique Henri III, qu'elle trouve trop faible et trop conciliant face aux calvinistes. Dans sa lutte, le duc de Guise est

1. L'essentiel des sources de ce chapitre provient des ouvrages de Louis André : voir AC, AD et AE, ainsi que le détail des nombreuses sources données dans ces ouvrages, sources qu'il serait trop long d'énumérer à nouveau ici.
2. À la bataille de Moncontour, le 3 octobre 1569, à Arnay-le-Duc, le 26 juin 1570, puis à nouveau en 1585.
3. Du "duché" de France et non du royaume.

assisté de ses deux frères, Louis, cardinal de Guise, et Charles, duc de Mayenne, ainsi que de sa sœur, Catherine, duchesse de Bourbon-Montpensier. Il a pour lui la ferveur catholique, des complicités à la cour, l'appui de l'Espagne, première puissance d'Europe, son énorme popularité et, surtout, Paris.

C'est dans cette ville que se trouvent le cœur et l'âme de la Ligue, qui s'y est acquis l'appui du peuple. Elle a attiré à elle les membres de la classe moyenne professionnelle, les membres du clergé, les artisans, les guildes, les piliers du pouvoir populaire. À son instigation, un pouvoir parallèle s'est constitué, populaire plus que monarchiste, catholique plus que légitimiste, français plus qu'assujéti au roi. Henri III et sa mère, Catherine de Médicis, savent que ce pouvoir ne leur est pas favorable. Ils savent que seul le duc de Guise le contrôle et qu'ils n'ont d'appui sûr ni du côté des huguenots, ni du côté de la Ligue, ni du côté des Politiques, ces apôtres de la tolérance disciples du chancelier de L'Hospital. Les Valois sont seuls et ils ne peuvent compter ni sur les Bourbon, ni sur les Montmorency, ni sur les Guise.

Redoutant même Paris où il réside, Henri III interdit au duc de Guise d'y venir de peur de perdre tout contrôle sur le peuple. Le 12 mai 1588, à l'appel des ligueurs qui ont soulevé le peuple, le duc de Guise défie le roi et pénètre dans Paris. Henri III ordonne alors aux Suisses et aux gardes de prendre le contrôle de la ville. Aussitôt, des barricades sont érigées par les Parisiens. Les troupes du roi reçoivent de tout côté les projectiles les plus hétéroclites. Le pouvoir populaire se joint aux nobles alliés du duc de Guise. Au nom du catholicisme, le peuple fait la lutte à son roi catholique. Au nom de l'intégrité de la France, il ébranle sur son socle la monarchie française.

De ces échauffourées jaillit en quelque sorte une nouvelle forme de pouvoir, une nouvelle légitimité, mais aussi une nouvelle élite. Car, derrière les barricades, il y a des leaders populaires, des chefs de quartier, des Parisiens sans noblesse ni fief qui, sans trop le vouloir, prennent ainsi le pouvoir, avec la complicité des Guise et de leurs fidèles.

Dans leurs rangs, Michel II Le Tellier, correcteur des comptes depuis 1584, et grand-père du futur chancelier. Lors de la journée des Barricades, il a environ quarante-quatre ans. Il habite, sans doute, la rue Michel-le-Comte<sup>4</sup> qu'il quittera bientôt pour la maison de la Fontaine de Jouvence, rue de la Grande-Truanderie, là même où naîtra le chancelier. On pourrait prétendre qu'il est issu "de la lie du peuple", puisqu'il semble que ses aïeux ont été paysans, ou du moins artisans, le nom de "tellier" désignant l'ouvrier qui "teille" le chanvre ou le lin.

4. Au futur n° 16.

Il faut néanmoins dire que son père, Michel I Le Tellier, a été anobli, le 25 novembre 1545, sous François 1<sup>er</sup>, en devenant “conseiller clerc notaire et secrétaire de la maison et couronne de France”. On le retrouve notaire au Châtelet de Paris en 1551, et commissaire en 1554. C’est sans doute à lui que la famille Le Tellier doit ses “armes parlantes” : d’azur à trois lézards d’argent posés en pal au chef cousu de gueules, chargés de trois étoiles d’or. En latin, lézard se dit « *stellio* » et étoilé, « *stellifer* » : en enlevant les lettres s et f de ces mots on obtient “tellio” et “tellier”.

Le grand-père de Michel II, Pierre Le Tellier, était en 1535 marchand bourgeois de Paris et il est possible que son arrière-grand-père ait tenu “l’hôtellerie du Daufin, rue Saint-Denis ou Saint-Martin”. Parisiens depuis plusieurs générations et habitant le quartier des Halles à l’ombre de Saint-Eustache, les Le Tellier ont de profondes racines populaires. Ils sont d’origine marchande, mais, depuis près de quarante-trois ans, ils ont accès à la robe. Ils sont sans prétention, mais la richesse, le pouvoir et même les honneurs ne semblent pas hors d’atteinte à ces Parisiens entreprenants ; du moins pas en période de trouble, alors que l’édifice social craque de toute part.

Ce 12 mai 1588, dans son quartier, Michel II Le Tellier a l’occasion de s’illustrer. Son affiliation à la Ligue est connue. Elle est même de notoriété publique, puisque sa femme, Perrette Locquet, a, raconte-t-on, « trouvé grâce devant Grosjean », le duc de Mayenne, le propre frère du duc de Guise. Les Guise n’ont-ils pas leur hôtel à quelques pas de la rue Michel-le-Comte, dans le Marais, au coin de la rue des Quatre-Fils et de la rue du Chaume<sup>5</sup> ? Perrette Locquet est, vraisemblablement, comme son mari, dans la quarantaine. En 1567, elle est devenue veuve de Pierre Platrier, marchand bourgeois de Paris, dont elle a eu trois enfants. Depuis, elle en a eu trois autres : Michel III Le Tellier, futur père du chancelier, Charles Le Tellier, futur seigneur de Morsan, et François Le Tellier, futur cheval-léger de M. le dauphin.

La journée s’achève : le roi n’a pas réussi à mater le mouvement populaire. Le Balafre apparaît de plus en plus comme le roi de Paris. Le 14 mai 1588, Henri III se voit contraint d’abandonner “sa” capitale au duc de Guise qui s’installe en maître à Paris et y établit un nouveau pouvoir basé sur une structure de comités de quartiers dont Michel II Le Tellier fait partie à titre de protégé des Guise.

Henri III se réfugie à Chartres. La reine-mère Catherine de Médicis doit aussi quitter Paris ; elle vient d’avoir soixante-neuf ans. Cette vie, qui lui a apporté tant de déceptions, lui pèse de plus en plus. Intrigante, elle a toujours su surnager, mais la tournure des événements ne peut que l’inquiéter. À ses côtés : François Chauvelin, fils de Toussaint Chauvelin qui a été procureur au Parlement de

5. La future rue des Archives.

Paris, puis procureur général de Catherine de Médicis. François Chauvelin s'est illustré comme avocat au Parlement de Paris, depuis le 1<sup>er</sup> juin 1562. Il a été intendant de Marie Stuart avant qu'elle ne regagne l'Écosse et il est maintenant maître des requêtes auprès de la reine-mère. Les Chauvelin sont gens de robe. Ils sont alliés à d'autres gens de robe. Ainsi, la demi-sœur de François Chauvelin, Madeleine, a épousé le 6 février 1583 Jean Le Peletier, avocat au Parlement de Paris, fils de Julien Le Peletier aussi avocat au Parlement.

En ces jours de mai 1588, les Chauvelin et, sans doute avec eux, les Le Peletier sont du côté des fugitifs et de la légitimité ; les Le Tellier, eux, du côté du peuple et des vainqueurs. Quant aux Bourbon et aux Montmorency, ils observent de loin le dernier des Valois retraiter devant les Guise.

De plus en plus craintif, Henri III prendra bientôt une décision d'importance. Le 8 septembre 1588, il renverra ses trois secrétaires d'État : Nicolas de Neufville-Villeroy, Pierre Brûlart et Claude Pinart, le quatrième poste de secrétaire d'État étant vacant à ce moment-là. Il les soupçonnera de sympathiser avec la Ligue. Cette disgrâce mettra un terme au pouvoir de la "corporation familiale" qui domine les quatre fonctions de secrétaires d'État depuis au moins quarante ans<sup>6</sup>. Cette "corporation" comprend la famille de Florimond Robertet, secrétaire des finances et trésorier de France sous François 1<sup>er</sup>, celle de Guillaume Bochetel, allié aux Robertet par les Morvillier et les Gaillard de Longjumeau, celle de Claude de L'Aubespine et, enfin, celle du gendre de ce dernier, Nicolas de Neufville-Villeroy. D'autres familles font aussi partie de cette "corporation" : les Brûlart, les Clause, les Pinart, les Bourdin, les Fizes et les Thier. Démis de leurs fonctions, les héritiers de ce clan ne renonceront pas à leurs ambitions ministérielles. Nicolas de Neufville-Villeroy et les Brûlart réapparaîtront et leur clan ouvrira la voie à celui des lézards...

### **5 janvier 1593 : Mort de Perrette Locquet-Le Tellier**

Paris est aux mains du duc de Mayenne, successeur de son frère, le duc de Guise, à la tête de la Ligue. Depuis la journée des Barricades, la France semble avoir basculé. Faute d'avoir tiré de ses succès les conclusions qui s'imposaient, Henri, duc de Guise, s'est laissé entraîner dans des amorces de négociations avec Henri III, qui lui a tendu un guet-apens en l'invitant à le rencontrer le 23 décembre 1588 au château de Blois, où étaient réunis les États généraux. Le Balafre s'y est rendu. On l'y a assassiné. Celui qui aurait pu, s'il l'avait voulu, se déclarer roi de France avec l'appui du peuple de Paris, du Parlement de cette

6. L'étude de cette "corporation familiale" a donné lieu à un ouvrage remarquable de N. M. Sutherland intitulé : *The French Secretaries of State in the Age of Catherine de Medici*, Londres, The Athlone Press, 1962 : voir SJ.

ville et des États généraux est tombé sous les coups des Quarante-cinq, dirigés par Laugnac.

Le lendemain, le 24 décembre 1588, le frère du Balafré, Louis, cardinal de Guise et archevêque de Reims depuis la mort de son oncle le cardinal de Lorraine, subit le même sort. Des quatre enfants de François, duc de Guise, lui-même assassiné, et d'Anne d'Este, cette petite-fille de Louis XII, d'Anne de Bretagne et de Lucrèce Borgia<sup>7</sup>, ne survivent plus que "Grosjean" (le duc de Mayenne) et la duchesse de Montpensier. Cette dernière s'était promis de tonsurer Henri III et d'en faire un cardinal, après l'avoir déposé et avoir mis son propre frère, le duc de Guise, sur le trône. De cette famille turbulente, le Balafré était le leader naturel, le panache ; le cardinal de Guise, le verbe, le penseur ; la duchesse de Montpensier, la passion, l'intrigante ; et le duc de Mayenne, l'homme de devoir.

Au lendemain de l'assassinat de ses deux frères, le devoir du duc de Mayenne était de recueillir leur héritage et d'assumer la présidence du conseil général de la Sainte Ligue, qui le nomma lieutenant général du royaume après avoir déchu "Henri le Valois". C'est ce qu'il fit en ces heures où la France connaissait le chaos.

À peine quelques jours après l'assassinat des deux frères de Mayenne, Catherine de Médicis mourait. C'était le 5 janvier 1589. Elle avait vu trois de ses fils se succéder sur le trône : François II, époux de Marie Stuart, Charles IX et Henri III, époux de Louise de Lorraine. Aucun d'eux n'avait su s'imposer, si bien que plus d'une fois elle avait dû assumer, pour le bien de la couronne, des responsabilités qui, normalement, incombaient au roi. Voilà qu'elle mourait au lendemain d'assassinats auxquels elle n'avait eu aucune part et dont, toujours lucide, elle avait immédiatement entrevu les tragiques conséquences.

La mort de la reine-mère fut sans doute particulièrement ressentie par les Chauvelin et les Le Peletier qui avaient lié leur sort à celui de Catherine. Ces deux familles parisiennes, identifiées à la robe, ne se trouvaient-elles pas liées aux Valois, alors que Paris et ses corps responsables s'étaient donnés aux Guise ? Ces familles catholiques n'avaient-elles pas peu d'affinités avec Henri de Navarre, ce huguenot à qui le trône de France devait revenir si Henri III mourait ? Où se tourner ? Vers Paris en rébellion, vers les membres du Parlement de Paris réfugiés à Tours, vers la Ligue catholique qui honnissait les Valois que les Chauvelin servaient depuis deux générations, vers Henri III qui n'avait d'appui solide ni à gauche ni à droite, ou vers l'héritier Bourbon qui attendait son heure en prêtant main forte à Henri III dans sa tentative de reconquérir Paris ? Les Chauvelin et les Le Peletier choisirent la légitimité.

7. Elle-même fille du pape Alexandre VI Borgia et sœur de César Borgia.

Or, voilà que, le 1<sup>er</sup> août 1589, à l'instigation peut-être de la duchesse de Montpensier, le jacobin Clément a poignardé Henri III qui expira le lendemain. Le roi de France était mort ; l'heure d'Henri de Navarre venait de sonner. Une lutte épique débuta qui durera six ans. D'un côté, Henri IV, souverain qui ne contrôle vraiment que le sud-ouest de la France, soit environ le cinquième du territoire ; de l'autre, Mayenne, souverain sans le titre, chef de la Ligue, allié de la toute-puissante Espagne, maître de Paris et des quatre cinquièmes de la France.

En ces premiers jours de 1593, l'issue de la lutte est devenue incertaine. Deux victoires d'Henri IV ont modifié l'équilibre des forces. Le 21 septembre 1589, à Arques, près de Dieppe et, le 14 mars 1590, à Ivry, sur les bords de l'Eure, ses troupes l'ont emporté sur celles de Mayenne. Mais Paris demeurait imprenable ; Mayenne restait son maître. Sa force tenait à l'organisation quasi révolutionnaire que la Ligue avait mise sur pied. Seize comités, constitués chacun de neuf membres élus, étaient à la tête des seize quartiers de Paris et leurs chefs formaient en quelque sorte le comité dirigeant de la Ligue. On les appelait les Seize.

Cette organisation populaire devint si puissante qu'elle épura le Parlement et embastilla les magistrats jugés suspects. Propagande, brutalité, fanatisme et esprit révolutionnaire, tous les signes avant-coureurs de la Révolution française s'y retrouvaient, deux cents ans exactement avant cette dernière. A la fin de 1591, Mayenne lui-même dut réagir et mettre les Seize au pas.

Cependant, la ferveur populaire ne donnait pas aux ligueurs un souverain légitime. L'oncle d'Henri de Navarre, Charles, cardinal de Bourbon et archevêque de Rouen, a bien été fait roi de France par la Ligue sous le nom de Charles X, et plusieurs parlements, dont celui de Paris le 3 mars 1590 en ont reconnu la légitimité. Cependant, ce Charles X mourut la même année et le problème resta entier. Certains proposèrent de mettre sur le trône le fils du défunt duc de Guise ou celui du duc de Mayenne et de leur faire épouser Isabelle d'Espagne. Mayenne lui-même s'objecta à toute solution qui réduirait la souveraineté de la France au profit de l'Espagne. Aussi a-t-il convoqué les États généraux afin de trouver une solution.

Paris est donc en pleine effervescence en ce 5 janvier 1593. Les Halles et le Marais s'agitent. Rue de la Grande-Truanderie, Perrette Locquet, épouse de Michel II Le Tellier et ancienne maîtresse de Mayenne, est à l'agonie. Ses fils et son mari sont sans doute à son chevet. Elle n'est pas vieille. Tout au plus, approche-t-elle de la cinquantaine. Elle a eu six enfants, deux maris et au moins un amant. Mais cet ancien amant est aujourd'hui presqu'un maître de la France.



Elle a su faire profiter son mari de sa liaison. Grâce aux faveurs dont jouissait sa femme et grâce à son propre mérite, Michel II Le Tellier a gravi les échelons. Reçu, le 21 avril 1589, commissaire-examineur au Châtelet de Paris puis maître des comptes, nommé en 1589 par Mayenne au Conseil d'État et au Conseil de l'union de la Ligue, il a pourvu, en 1590, son fils Charles, d'une charge de correcteur des comptes.

Ces offices, il les a achetés, semble-t-il, avec les fonds qu'il a accumulés au service de la Ligue. Car, Michel II Le Tellier a exercé, de 1589 à 1591, les fonctions d'intendant général des finances en la province et généralité de Champagne et il est devenu l'intendant des finances de la Ligue. L'argent venu d'Espagne passe par ses mains. Il est dans le secret des tractations dont dépend la survie de la Ligue. L'occasion s'est présentée ; il a vraisemblablement su la saisir. Une seule ombre à sa carrière : le Parlement a opposé une fin de non-recevoir à sa nomination au poste de trésorier de France à Paris<sup>8</sup>.

Mais voilà que Perrette meurt. Dix ans avant la naissance du chancelier Le Tellier, sa grand-mère, à qui il doit sans doute d'être né fils de seigneur, s'éteint au milieu d'une guerre civile qui aura permis aux Le Tellier de consolider leur noblesse et d'augmenter grandement leur richesse.

Si, en ce début de 1593, la maîtresse de Mayenne expire, celle d'Henri IV triomphe. Depuis près de deux ans, Gabrielle d'Estrées, fille du marquis de Cœuvres et descendante par sa grand-mère maternelle de Florimond Robertet, a conquis le cœur du Vert Galant. Elle a aujourd'hui dix-neuf ans. Le roi lui a fait épouser en juin 1592 Nicolas d'Amerval ; mais ce mariage ne signifie rien. Seuls les liens qui unissent Gabrielle à Henri comptent, pour eux et aussi pour les autres. Gabrielle d'Estrées, contrairement à Perrette Locquet, est noble, de la haute noblesse. Sa grand-mère paternelle est une cousine d'Henri IV : Catherine de Bourbon-Bonneval<sup>9</sup>. Le roi Henri est follement amoureux de Gabrielle. Il y a un mois, en décembre 1592, Henri l'a déclarée officiellement sa maîtresse. Si la liaison de Perrette Locquet a valu aux Le Tellier la seigneurie de Chaville, celle de Gabrielle d'Estrées vaudra à sa famille un duché...

## 10 juillet 1599 : L'alliance Chauvelin-Le Tellier

Depuis bientôt trois mois, le 10 avril 1599, Gabrielle d'Estrées est morte. Son ascension aura été vertigineuse jusqu'à son dernier jour. Faite marquise de Monceaux en 1595, duchesse de Beaufort en 1597 et, enfin, duchesse d'Étampes

8. Voir Elie Bamavi, "Fidèles et partisans dans la Ligue parisienne (1585-1584)", dans DG-139-152.
9. Issue d'une branche bâtarde des Bourbon-Vendôme et petite-fille de Jean de Bourbon, comte de Vendôme, le trisaïeul d'Henri IV.

en 1598, elle a laissé à Henri IV trois enfants légitimés : César, duc de Vendôme, né en 1594, qui épousera Françoise de Lorraine-Mercœur et dont descendront au XX<sup>e</sup> siècle presque tous les souverains catholiques d'Europe ; Alexandre, chevalier de Vendôme, futur grand prieur de France, né en 1598 ; et Catherine-Henriette, légitimée de France, née en 1596, qui épousera Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

Au moment de la mort de Gabrielle, Henri IV songeait sérieusement à en faire la reine de France, malgré l'opposition du Saint-Siège et de Maximilien de Béthune, duc de Sully, ce grand ministre que Gabrielle avait pourtant toujours protégé. Quelques années plus tard, le frère de Gabrielle, François-Annibal d'Estrées, épousera une parente de Sully, Marie de Béthune de Selles de Charost, avant de devenir maréchal de France en 1626, puis, en 1645, duc et pair de France. Gabrielle a laissé aussi dans le deuil deux sœurs : Julienne, depuis 1597 épouse de Georges de Brancas-Céreste, futur duc de Villars, et Diane, qui épousera Jean de Montluc. Quant au père de Gabrielle, Antoine IV d'Estrées, il est fait en cette année 1599 grand-maître de l'artillerie de France.

Les amours de Gabrielle et d'Henri IV auront donc conduit à une alliance de la famille d'Estrées avec les Béthune-Charost-Sully et avec les Brancas-Céreste, ainsi qu'à l'émergence d'une branche légitimée de la maison de France, celle de la deuxième maison de Vendôme, alliée à la maison de Lorraine. L'union de deux des trois enfants légitimés d'Henri IV et de Gabrielle avec des représentants de la maison de Lorraine, c'est-à-dire avec des parents du duc de Mayenne, aurait étonné en 1593, mais à la mort de Gabrielle d'Estrées, elle n'était déjà plus inconcevable. En cette année 1599, les Bourbon et les Lorraine sont même tout à fait réconciliés.

Quatorze mois après les États généraux convoqués par Mayenne, soit le 22 mars 1594, Henri IV est entré dans Paris après avoir, le 25 juillet 1593, abjuré le calvinisme dans la basilique Saint-Denis où reposent ses prédécesseurs.

En septembre 1595, le duc de Mayenne a fait sa soumission devant le roi. En janvier 1596, les Articles de Folembray permirent à Mayenne de garder, pendant encore six ans, le contrôle de Chalon, de Seurre et de Soissons, et confirmèrent dans leurs titres et dans leurs fonctions les gens qui, comme Michel II Le Tellier, avaient gravi les échelons à la faveur de la Ligue. Ces articles prévoyaient même le remboursement des dettes de Mayenne jusqu'à concurrence de 35 000 livres, ainsi que la nomination de son fils au poste de gouverneur de l'Ile-de-France.

La soumission de Mayenne n'avait cependant pas mis fin à toute opposition, puisque son cousin Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, contrôlait toujours la Bretagne, avec l'aide de l'Espagne. Pour en finir, Henri IV a déclaré la guerre à cette dernière en janvier 1595. Cette guerre dura jusqu'au 2 mai 1598,

alors que le traité de Vervins fut signé entre la France et l'Espagne. Mercœur, à son tour, fit sa soumission contre 4 000 000 livres et l'acceptation du mariage de Françoise de Lorraine, sa fille, avec César, duc de Vendôme, fils légitimé d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. César avait alors quatre ans !

Ces dernières années de combat avait mis à l'épreuve la persévérance du roi converti. Mais, Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, ministre de premier plan d'Henri IV, écrivit alors : « *Le Roi a assez de courage pour nous tous* ».

La cause du Béarnais ayant triomphé, il fallait panser les plaies et unir ce que la guerre civile avait désuni. Les mariages entre les enfants légitimés du roi et les Lorraine visaient ce but. L'édit de Nantes, signé le 13 avril 1598, aussi. Cet édit mémorable, dont Bossuet et les autres célébreront plus tard la révocation, proclamait la liberté de conscience et accordait aux protestants plusieurs lieux de culte et près d'une centaine de refuges.

Au milieu de cette vague de réconciliation, un événement inaperçu se produit à Paris, en ce 10 juillet 1599. Il n'implique aucun prince, aucune grande famille, ni les Bourbon, ni les Lorraine, ni les Montmorency, ni les Estrées, ni les Béthune-Sully, ni les Villeroy. Il s'agit d'un mariage entre gens de robe qui, comme celui de César de Bourbon-Vendôme et de Françoise de Lorraine-Mercœur, aurait été inimaginable quelques années plus tôt.

En ce jour, le fils aîné du ligueur Michel II Le Tellier et de Perrette Locquet, ancienne maîtresse du duc de Mayenne, épouse la fille de Marie de Charmolue et de François Chauvelin, ancien intendant de Marie Stuart et ancien maître des requêtes de Catherine de Médicis. Malgré l'étonnement qu'il peut causer, ce mariage n'a rien d'inégal : les Chauvelin sont gens de robe depuis deux générations, les Le Tellier aussi. Les deux familles sont à l'aise, les Le Tellier peut-être plus que les Chauvelin. Depuis le 28 septembre 1596, Michel II Le Tellier possède des terres à Chaville, achetées au prix de 1600 écus, et il peut porter le titre de "sieur de Chaville". Bien plus, il a acheté, en 1597, pour son fils Michel III, qui se marie aujourd'hui, une charge de conseiller à la Cour des Aides de Paris.

À la cérémonie, se retrouvent trois familles : les Le Tellier, les Chauvelin, mais aussi les Le Peletier, alliés aux Chauvelin. Ce que ces trois familles scellent aujourd'hui, c'est plus qu'une union des chairs, c'est l'union des destins familiaux. Rarement, dans l'histoire de France, aura-t-on vu une alliance plus fertile. De Michel II Le Tellier, de François Chauvelin et de Louis Le Peletier, fils de la demi-sœur de François Chauvelin, Madeleine Chauvelin, descendront, au cours des deux siècles suivants, un chancelier de France, cinq ministres d'État, trois secrétaires d'État de la guerre, deux contrôleurs généraux des finances, un

secrétaire d'État des affaires étrangères et deux gardes des sceaux. Or, aucun de ces trois hommes n'a, en ce moment, accès au pouvoir ministériel. Aucun d'entre eux n'oserait même se comparer aux Béthune-Sully ou aux Villeroy qui occupent aujourd'hui les postes de ministre, ni même entrevoir que leurs descendants pourraient un jour leur succéder ou s'allier à leurs familles.

Michel II Le Tellier a dix frères et sœurs : Nicolas est conseiller au Châtelet de Paris ; Guillaume est marchand épicier et il a été élu, le 1<sup>er</sup> février 1582, quatrième consul des marchands de Paris ; Jérôme a épousé une Gobelin, Marie ; Charles est sieur de la Garde et Étienne, huissier du roi au Parlement de Paris. Quant aux sœurs, Marguerite a épousé un maître orfèvre ; Marie, un épicier-marchand apothicaire, bourgeois de Paris ; Madeleine, un commis au greffe civil du Châtelet et les dernières, Catherine et Claude, des procureurs au Parlement et au Châtelet. Les Le Tellier sont donc à la croisée des chemins de la robe et de la bourgeoisie marchande. L'alliance avec les Chauvelin confirme leur choix : les descendants de Michel II Le Tellier seront gens de robe, comme François Chauvelin, ses frères et ses beaux-frères le sont.

Méprisant, Saint-Simon, cent vingt ans plus tard, niera l'ancienneté de l'appartenance des Chauvelin à la robe et leur rôle dans l'ascension des Le Tellier. Il écrira : « *Rien de si court en robe que les Chauvelin, qui étaient des va-nu-pieds sans magistrature, quand la fortune du chancelier Le Tellier les débourba...*<sup>10</sup> ». Quoi qu'en dise Saint-Simon, en ce 10 juillet 1599, les Chauvelin n'ont rien de "va-nu-pieds" et le chancelier Le Tellier leur devra sans doute plus qu'il ne pourra jamais leur rendre.

### **Début 1616 : Renvoi des "barbons"**

Depuis bientôt six ans, Henri IV est mort sous les coups de Ravaillac, soit le 14 mai 1610. Son fils, Louis XIII, est aujourd'hui âgé de quinze ans et la reine-mère, Marie de Médicis, exerce toujours le pouvoir, bien que le roi ait atteint, en septembre 1614, l'âge de régner.

La régence, qui se poursuit encore sous une autre forme, a marqué une réelle rupture. Aux politiques anti-espagnoles d'Henri IV, a succédé un rapprochement avec l'Espagne, illustré par la conclusion, en novembre 1615, d'un accord prévoyant le mariage du jeune roi de France avec la fille du roi d'Espagne, Anne d'Autriche. Le favori de Marie de Médicis, Concino Concini, devenu depuis peu le marquis d'Ancre, exerce une influence de plus en plus grande. Avec la complicité du secrétaire d'État, le "barbon" Nicolas III de Neufville-Villeroy,

10. SA-V-35.

il a provoqué la disgrâce de Sully peu après la mort d'Henri IV et il s'est fait nommer gouverneur de la Normandie.

Après le départ de Sully, Villeroy a semblé devoir exercer un pouvoir déterminant. Se méfiant peu de Concini, il vient même d'obtenir pour celui-ci le bâton de maréchal de France, alors que Concini ne connaît rien au métier des armes. Peut-être, Villeroy craint-il d'autant moins cet Italien que celui-ci se rend de plus en plus impopulaire avec ses extravagances et ses errements politiques. Concini a pour lui l'attachement de la reine-mère dont le pouvoir, toutefois, ne repose plus que sur la passivité du roi qui pourrait à tout moment y mettre un terme.

Les appuis de Villeroy ne sont-ils pas plus solides<sup>11</sup> et surtout plus susceptibles de durer que ceux de Concini ? N'a-t-il pas pour lui une expérience tout à fait exceptionnelle, puisqu'il a été fait secrétaire d'État dès 1567, il y a près de cinquante ans, alors qu'il n'avait que vingt-quatre ans, et qu'il a exercé ces fonctions de façon presque continue depuis ce temps, une brève disgrâce d'une durée de six ans, de 1588 à 1594, ayant seule marqué un temps d'arrêt ? Ayant eu accès à la charge de secrétaire d'État grâce à son beau-père, Claude de L'Aubespine, auquel il a succédé, Villeroy connaît l'importance des liens familiaux ; aussi a-t-il su former des alliances avec des familles proches du pouvoir.

En février 1588, Villeroy a marié son fils Charles, marquis d'Alincourt, à la fille unique d'Éléonore Robertet et de François de Mandelot<sup>12</sup>. Celle-ci étant morte en 1593, il a remarié ce même fils à Jacqueline de Harlay-Sancy, fille de Nicolas de Harlay de Sancy, surintendant des bâtiments de 1594 à 1599, puis ambassadeur à Londres. Ces deux mariages ont eu pour but, le premier de consolider les liens des Villeroy avec la Ligue et, le second tout au contraire de marquer leur attachement à Henri IV.

Écoutons, sur ce point, ce que dira Saint-Simon du mariage entre les enfants de MM. de Villeroy et de Mandelot :

*La Ligue, dont ils étaient tous deux des plus avant, et des membres les plus affidés, et, chacun en leur genre des plus utiles et des plus considérés, fit cette alliance et arracha de la faiblesse d'Henri III la survivance de cet important gouvernement [du Lyonnais], en faveur du mariage, que M. d'Alincourt eut en titre, en novembre de la même année, par la mort de Mandelot son beau-père.*

11 Par son arrière-grand-mère, Marie Briçonnet, par sa femme et par Henri Clause, le mari de sa sœur Denyse, il est relié aux plus grandes familles de secrétaires d'État, de chanceliers et de gardes des sceaux : aux L'Aubespine, aux Morvillier, aux Bochetel, aux Bourdin, aux Robertet, à toutes ces familles qui ont assisté les fils de Catherine de Médicis. Voir SJ.

12. Ce gouverneur de Lyon, du Lyonnais et du Beaujolais, connu pour avoir exterminé des protestants en les rangeant côte-à-côte et en leur faisant trancher la gorge du même côté.

*Ce fut, pour le dire en passant, ce qui fit la première fortune des Villeroy. (...) M. Villeroy fut chassé en septembre 1588, après les Barricades de Paris, avec les autres ministres créatures des Guises, lorsqu'Henri III eut enfin pris la résolution de se défaire de ces tyrans avant qu'ils eussent achevé d'usurper sa couronne. (...) Ses propres Mémoires, et tous ceux de ce temps, montrent son dévouement aux Guises et à la Ligue, et en même temps, quand il en désespéra, avec quel art il sut se retourner, et persuader Henri IV qu'il lui avait rendu de grands services. Sa grande capacité, son expérience, l'important gouvernement de son fils, tant de personnages considérables à qui il tenait, tout contribua à persuader Henri IV, si facile pour ses ennemis, de lui rendre sa charge et sa place dans le Conseil, où il crut s'en servir utilement, et dans lesquelles ce prince le conserva toute sa vie avec une grande considération<sup>13</sup>.*

Au compte de cet « art » avec lequel Villeroy « sut de retourner », il faut mettre le second mariage de son fils avec une Harlay. En effet, cette famille a su tenir tête à la Ligue et aux Guise, et faire preuve d'une fidélité indéfectible à Henri III. On raconte que, lors de la journée des Barricades, Achille de Harlay, parent des Harlay-Sancy, époux de Madeleine de Lamoignon et premier président du Parlement de Paris, a résisté aux intimidations du duc de Guise en répliquant :

*C'est grande pitié quand le valet chasse le maître. Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est à mon roi, mon corps est entre les mains des méchants ; qu'on en fasse ce qu'on voudra.*

Sur ces mots, il fut embastillé et ne fut libéré qu'après l'assassinat d'Henri III. Il rejoignit alors les parlementaires favorables à Henri IV réunis à Tours. Légitimistes, catholiques, mais vivement opposés aux jésuites et aux doctrines ultramontaines, Achille de Harlay et sa famille servirent donc de caution aux Villeroy, écartelés entre leur affiliation passée à la Ligue et les exigences récentes de leur intérêt et de leur loyauté à la couronne.

Mais l'habileté de Villeroy ne s'arrêta pas là. Il trouva aussi le moyen de marier des plus judicieusement les deux filles de son fils et de Marguerite de Mandelot : l'une, le 2 mai 1620, avec le fils de Gilles de Souvré, maréchal de France et gouverneur du jeune Louis XIII ; l'autre, plusieurs années plus tôt, soit vers 1605, avec un parent, Pierre IV Brûlart, vicomte de Puyzieulx, marquis de Sillery, fils du garde des sceaux et chancelier Nicolas Brûlart de Sillery et de Claude Prudhomme, parente de Jeanne Prudhomme, la mère de Villeroy.

13. SA-II-219.

En ce début de 1616, le garde des sceaux Brûlart-Sillery a soixante-douze ans ; il exerce les fonctions de chancelier depuis 1607 et celles de garde des sceaux depuis 1604. Son fils, Pierre IV Brûlart-Sillery, qui n'a que trentetrois ans, est secrétaire d'État de la guerre depuis 1606, tandis que Villeroy, son beau-père jusqu'en 1613<sup>14</sup>, exerce encore les fonctions de secrétaire d'État des affaires étrangères, à l'âge de soixante-quatorze ans. À cause de leur âge avancé, le garde des sceaux Brûlart-Sillery et Villeroy ont été surnommés par le peuple, les "barbons".

En cette période de fin de régence, la force même du clan Villeroy-Brûlart, du clan des "barbons", constitue sa faiblesse. La régente et Concini savent trop bien que le temps joue contre eux et qu'ils ont tout à perdre d'une émancipation politique de Louis XIII, alors que les "barbons" y ont, sans doute, beaucoup à gagner, puisqu'ils sont déjà très près du maréchal de Souvré, qui, pendant les troubles de la Ligue, a conservé la ville de Tours à l'obéissance du roi et qui, par la suite, a veillé à l'éducation du jeune roi en tant que gouverneur du dauphin. Marie de Médicis et Concini décident alors de jouer le tout pour le tout et ils réussissent. Les "barbons" et le jeune Brûlart-Sillery sont renvoyés en ces premiers mois de 1616. La reine-mère et son favori rayonnent, mais leur triomphe sera de courte durée.

Un an plus tard, Louis XIII verra s'opposer au favori de sa mère, son propre favori, Charles d'Albert de Luynes, qui convaincra le roi que l'heure est venue d'exercer le pouvoir et de renverser Concini en l'arrêtant. Le 24 avril 1617, Nicolas de l'Hospital, marquis de Vitry, capitaine des gardes de Louis XIII, et François de l'Hospital, comte du Hallier, tous deux parents de l'illustre chancelier Michel de l'Hospital, mort en 1573, ne se contenteront pas d'arrêter le favori. Ils l'assassineront à l'entrée de la cour du Louvre. Le lendemain de son enterrement, la populace se déchaînera, déterrera son corps, le suspendra à un gibet au Pont-Neuf, le lacérera, puis le brûlera sur un bûcher.

Concini éliminé, Marie de Médicis sera exilée à Blois et Villeroy, rappelé. Suivra une période d'instabilité marquée par le retour en force de la reine-mère qui, après avoir fui en 1619 le château de Blois, organisera une révolte. Elle aura alors comme principal conseiller le futur cardinal de Richelieu dont l'ascension amènera petit à petit l'éloignement du clan Villeroy-Brûlart. Ainsi, en 1624, le chancelier Brûlart-Sillery se verra retirer par Richelieu la garde des sceaux, qu'il aura reprise en 1623, et son fils, Pierre Brûlart-Sillery, devra au même moment et pour les mêmes raisons renoncer aux départements de la guerre et des affaires étrangères qu'il aura reçus en 1621, à la mort du favori du roi, le duc de Luynes.

14. Date de la mort de sa première épouse, Madeleine de Neufville-Villeroy.

Richelieu au pouvoir, le clan Villeroy-Souvré-Brûlart-Harlay se mettra “en réserve de la république”. Villeroy mourra en novembre 1617 ; le chancelier Brûlart-Sillery, en 1624 ; Gilles de Souvré, l’ancien gouverneur de Louis XIII, en 1626 ; quand à Achille de Harlay, il disparaît en 1616. Le principal espoir du clan résidera dans les honneurs, les titres et la richesse accumulés au cours des années de puissance, dans sa clientèle où se retrouvent Louis Le Peletier, futur tuteur de Michel Le Tellier, et Paul Phélypeaux, ancêtre des Phélypeaux-Pontchartrain, mais aussi dans le réseau des alliances qu’il aura su se constituer.

Parmi ces alliances, la plus importante viendra du mariage en 1617 de l’héritier des Villeroy, Nicolas IV, fils de Charles de Neufville-Villeroy, marquis d’Alincourt et de Jacqueline de Harlay, avec Madeleine de Bonne de Créqui, fille de Charles de Créqui, futur duc de Lesdiguières et de Madeleine de Bonne, la propre fille du connétable François de Bonne de Lesdiguières.

De très haute et très illustre noblesse d’épée, les Créqui se sont fait connaître dès le X<sup>e</sup> siècle. Leurs devises (“nul ne s’y frotte” et “qui s’y frotte s’y pique”) et leur cri de guerre (“à Créqui le grand baron”) évoquent la vigueur chevaleresque du Moyen-âge et des croisades. L’union de cette famille prestigieuse avec les Villeroy, ces gens de robe dont l’ancêtre n’était encore en 1568 que prévôt des marchands de Paris, ne se fera pas sans tiraillements. Saint-Simon écrira là-dessus

*Le secrétaire d’État [Villeroy] fit donner à son petit-fils, de fort bonne heure, la survivance du gouvernement de son fils [soit Lyon, le Lyonnais et le Beaujolais]. Ce gouvernement éblouit M. de Lesdiguières [le connétable], gouverneur de Dauphiné, et qui commandait en roi dans cette province, en Provence et dans quelques pays voisins. Il voulait augmenter sa considération et sa puissance par se rendre le maître du gouvernement de Lyon, en s’attachant les Villeroy par le lien le plus indissoluble. Il proposa ses vues à M. de Créqui, son gendre, qui rejeta bien loin l’alliance des Villeroy. Le bonhomme secrétaire d’État vivait encore : après une autre éclipse essuyée sous le gouvernement de la Reine mère et du maréchal d’Ancre [Concini], leur ruine l’avait rétabli aussi bien que jamais ; mais cette faveur ni l’établissement de Lyon ne pouvaient tenter Créqui d’une alliance si inégale. Il avait marié sa fille aînée au marquis de Rosny, fils aîné du célèbre Maximilien, premier duc de Sully, qui survivait à sa disgrâce, et qui avait toujours traité M. de Villeroy avec hauteur, qui, de son côté, l’avait toujours regardé aussi comme son ennemi. C’était, de tous points, donner à ce gendre un étrange beau-frère ; mais Lesdiguières était absolu dans sa famille : il voulut si fermement ce mariage de sa petite-fille avec le fils d’Alincourt, qu’il fallut bien que Créqui y consentit. Le vieux secrétaire d’État eut la joie de voir arriver cette grandeur dans sa famille. Qu’eût-il dit, s’il eût pu savoir le torrent d’autres dont elle fut suivie ? Ce mariage se fit en juillet 1617.(...) Par l’événement, tous les grands biens de Créqui et de Lesdiguières*



*sont tombés au fils de ce mariage [François de Neufville-Villeroy], maréchal de France comme son père, etc., et duc et pair après lui*<sup>15</sup>.

Si, peu après ce brillant mariage, les Villeroy et leur clan seront écartés du pouvoir par Richelieu, leur alliance avec la vieille noblesse d'épée leur vaudra au moins l'espoir d'un retour.

## **6 mai 1617 : Mort de Michel III Le Tellier**

Le 6 mai 1617, douze jours après l'assassinat, au Louvre, de Concini, non loin du lieu du crime, mais sur la rive gauche de la Seine, dans la rue de Bièvre, Michel III Le Tellier, seigneur de Chaville, meurt à environ cinquante ans. Il laisse derrière lui sa femme, Claude Chauvelin, et sept enfants, dont l'aîné vient tout juste d'avoir quatorze ans. Cet aîné se nomme Michel IV Le Tellier. C'est le futur chancelier de France.

Il a vu le jour le 19 avril 1603, dans la maison de la fontaine de Jouvence de la rue de la Grande-Truanderie, berceau des Le Tellier, à l'ombre de Saint-Eustache, où il a été, comme ses ancêtres, baptisé et où, maintenant, le cortège funèbre conduit son père pour qu'il y soit inhumé. Le cortège suit, vraisemblablement, la rue de Bièvre vers la Seine, traverse le pont au Double, couvert à cette époque, passe sur le parvis de Notre-Dame de Paris, traverse l'île de la Cité, emprunte le pont Notre-Dame, se dirige vers le Châtelet, puis vers l'église des Saints-Innocents, longe la Halle aux blés, rejoint l'église Saint-Eustache près de la rue de la Grande-Truanderie et pénètre dans cet immense cœur sacré du Paris marchand.

Pour les Le Tellier, la rue de Bièvre, qu'ils habitent depuis 1610, après avoir quitté la rue de la Grande-Truanderie, représente une certaine rupture avec le passé bourgeois. La rive gauche, c'est "l'Université", le lieu du pouvoir de l'écrit, alors que le quartier de Saint-Eustache, avec ses Halles, c'est "la Ville", le lieu du commerce, du peuple grouillant, des dames de petite vertu, de la truanderie. Entre les deux, le Châtelet, où l'arrière-grand-père du chancelier a été notaire et où son grand-père a été commissaire et examinateur. Là se trouve le tribunal de la prévôté et vicomté de Paris, qui sert de cour de justice, de tribunal de commerce, de chambre des notaires et de commissariat de police. C'est un haut-lieu de la robe et les Le Tellier y ont acquis une bonne part de leur respectabilité. Quant à Notre-Dame de Paris et à l'église de Saint-Eustache, la famille Le Tellier voit, dans l'une, le lieu des Te Deum et des grandes cérémonies et, dans l'autre, un berceau, une sépulture, une chambre nuptiale, une immense nef peuplée d'êtres,

15. SA-II-220-221.

de souvenirs et d'événements familiaux, le lieu des espoirs et des bilans d'un clan issu et vivant de Paris.

Les Le Tellier, les Chauvelin et les Le Peletier sont réunis autour de la dépouille sous les voûtes de Saint-Eustache. Y sont, sans doute, les trois frères du défunt : Charles Le Tellier, quarante-cinq ans, seigneur de Morsan et de Doisy, époux, depuis le 17 février 1605, de Catherine Vaillant de Guélis ; François, « homme d'armes de la compagnie des cheveau-légers de M. le dauphin » ; et Robert, fils légitimé, en septembre 1607, de Michel II Le Tellier et de Roberte Musnier, non mariée.

La veuve, Claude Chauvelin, est, vraisemblablement, entourée de son père, François Chauvelin, procureur de la reine Marie de Médicis (après avoir été maître des requêtes de Catherine de Médicis), ainsi que de ses frères : Sébastien, Alexandre, Jacques et Louis, époux d'Anne Robert. Enfin, Louis Le Peletier, fils de la demi-sœur de François Chauvelin et cousin germain de la veuve, se trouve aux côtés de Claude Chauvelin en ce jour de deuil, comme il s'y était trouvé le jour de son mariage.

Bien qu'encore jeune, Louis Le Peletier est désigné comme tuteur des enfants de sa cousine, du futur chancelier Le Tellier et de ses six sœurs : Claude, née en 1604, qui n'a que treize ans ; Marie, née en 1609 ; Anne, née en 1610 ; Louise, née en 1611 ; Madeleine, née en 1613 ; et Françoise, née en 1615. Louis Le Peletier est secrétaire ordinaire de la chambre du roi ; il est surtout un ancien commis de Nicolas de Neufville-Villeroy, ce « barbon », deux fois disgracié et deux fois rappelé, qui vient de reprendre ses fonctions de secrétaire d'État des affaires étrangères, au lendemain de la mort de Concini, et qui mourra, en fonction, dans quelques mois, en novembre 1617, à Rouen. En Louis Le Peletier, le futur chancelier Le Tellier aura donc comme tuteur un ancien commis des « barbons ».

Lourde tâche que celle de ce jeune tuteur, car les espoirs qu'avait fait naître l'alliance des Chauvelin et des Le Tellier, en 1599, sembleraient, en ce jour de funérailles, avoir été vains. Michel II Le Tellier, l'époux de Perrette Locquet, est décédé depuis le 24 février 1608 ; il avait soixante-trois ans et il repose à Saint-Eustache. Les Le Tellier avaient misé sur la maison de Lorraine et sur le duc de Mayenne ; mais, celui-ci est mort le 13 octobre 1611, dix-sept mois après Henri IV. Les Chauvelin avaient lié leur sort aux Valois et aux Médicis ; voilà que, quelques jours plus tôt, le parti de Marie de Médicis a été écarté de la cour. De l'alliance Chauvelin-Le Tellier, ne restent aujourd'hui qu'un héritier de quatorze ans et six filles à marier ou à mettre au couvent.

Certes, le défunt laisse des biens. La maison de la rue de Bièvre qui est louée, moyennant un loyer annuel de 600 livres<sup>16</sup>, est vaste. On y trouve beaucoup de linge, quelques tableaux religieux, des livres de droit. Dans la cour : une vache, deux chevaux et un carrosse. Dans des coffrets : des brevets, des titres, des actes notariés relatifs à des rentes dues, des bijoux, des joyaux et des ustensiles d'hôtel. Le défunt laisse aussi des terres et les titres de sieur de Chaville et de Villacoublay. Enfin, à la mort de Claude Chauvelin, le 8 janvier 1627, une somme de 83 966 livres en argent liquide ira à ses héritiers. En somme, comme l'écrivait Louis André : à cette époque, « *si la famille Le Tellier ne dispose pas encore d'une grande fortune, du moins faitelle figure et vit-elle dans l'aisance*<sup>17</sup> ».

Cependant, cette aisance même attise déjà les convoitises. Charles Le Tellier de Morsan, frère du défunt, est un homme plein d'ambition et de prétentions. Après le décès, il se joint à ses frères pour réclamer une partie importante de l'héritage. Cela les conduira à faire valoir des droits supposés sur la terre de Chaville. En 1621, ces demandes prendront une forme officielle et conduiront à un procès que le jeune Michel IV Le Tellier, alors âgé de dix-huit ans, devra soutenir avec l'aide de sa mère et de son tuteur, Louis Le Peletier. Ce procès pénible, qui se terminera bien pour le jeune homme, le conduira plus tard à acheter toutes les terres autour de celle qu'il possède à Chaville, afin de mettre son domaine à l'abri de toute contestation. Il aura aussi, vraisemblablement, une conséquence importante sur la constitution du clan des Tellier. Le chancelier Le Tellier ne cessera jamais, semble-t-il, de se méfier de ses cousins Le Tellier. Il fera la fortune de nombreuses familles, mais jamais d'autres Le Tellier que ses propres descendants. À l'exception de ces derniers, le clan des Tellier sera fermé aux Le Tellier.

En ce jour, le jeune Michel IV Le Tellier ne prévoit, sans doute, rien de tout cela. Il vit le drame de la mort, celle de son propre père. Déjà, le 3 février 1610, celui-ci l'a émancipé et lui a donné, comme curateur, un procureur au Châtelet dénommé Marquis. Pour les funérailles, il a eu la permission de sortir du collège de Navarre où il fait ses études. Ce collège célèbre est situé dans la rue Bourdelle, qui deviendra la rue Descartes, tout près de la maison des Le Tellier, rue de Bièvre. Il a été fondé, en 1304, par Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel<sup>18</sup>.

Henri III, Henri IV et Henri, duc de Guise, ainsi que, sans doute, son frère, le duc de Mayenne, l'ont fréquenté, tout comme Richelieu lui-même, qui en ces jours de 1617 suit Marie de Médicis dans la disgrâce, perd les charges de secrétaire d'État de la guerre et des affaires étrangères, qu'elle lui avait procurées en 1616,

16. Versé au propriétaire, Guillaume Bouchardeau, secrétaire de la chambre du roi.

17. AE-583.

18. On raconte que le roi fut, de tout temps, le premier boursier de ce collège, mais que le montant de sa bourse fut toujours consacré à l'achat des verges destinées à fouetter les élèves.

et doit s'exiler. Dès son jeune âge, le futur chancelier Le Tellier aura donc vécu dans l'ombre des rois et des puissants et il aura eu conscience que certains de ses camarades de classe étaient appelés à diriger un jour les destinées de la France.



*Michel IV Le Tellier, secrétaire d'État. Gravure de Robert Nanteuil d'après une peinture de Philippe de Champaigne (Bibliothèque Nationale).*

## Chapitre 2

### L'ascension de Michel IV Le Tellier



## 6 mars 1628 : L'alliance Colbert-Le Tellier

En 1628, six ans après avoir été fait cardinal, Richelieu devient officiellement “principal ministre” de Louis XIII ; cependant, dans les faits, il est le chef du conseil depuis août 1624. Par un étrange retour des choses, celui qui onze ans plus tôt a dû s'exiler dans son évêché de Luçon, puis dans la ville pontificale d'Avignon, est aujourd'hui plus puissant que jamais. Pour arriver là, il lui a d'abord fallu jouer les conciliants devant Louis XIII, qui l'a alors enjoint de quitter Avignon pour rejoindre Marie de Médicis à Angoulême, où le roi espérait que Richelieu exercerait une heureuse influence sur la reine-mère. Pour retrouver la confiance de la régente, Richelieu a joué là, à nouveau, comme il l'avait fait en 1610, la carte de l'ultramontanisme et de l'anti-gallicanisme. Cela lui a valu, le 5 septembre 1622, le chapeau de cardinal.

Tout en demeurant identifié au parti de la reine-mère, Richelieu cultivait ses contacts avec l'entourage du roi. Il avait, comme alliés naturels, les ultra-catholiques et, comme ennemis, les “barbons”, dont il favorisa la chute en 1616 et, à nouveau, en 1624. Cependant, le second éloignement des Brûlart-Sillery déçut ses espérances. La première chute des “barbons” lui avait permis de devenir secrétaire d'État de la guerre et des affaires étrangères, en novembre 1616 ; la seconde le laissa hors du conseil. Richelieu comprit alors que son identification au parti de la reine-mère pouvait le rapprocher du pouvoir, mais que seul le roi pourrait lui permettre de réaliser pleinement ses ambitions. Après quelques mois d'intrigues, il réussit, le 29 avril 1624, à se faire admettre au conseil, puis, dans un volte-face, à en faire exclure le 13 août 1624 La Vieuville, auquel il s'était allié pour provoquer la chute des Brûlart-Sillery.

À compter de ce jour, Richelieu occupa au conseil la première place. Bientôt, les ultra-catholiques, qui avaient mis tous leurs espoirs en lui, le virent s'allier avec les puissances protestantes à l'extérieur. Par cette politique, Richelieu prit ses distances avec le parti de Marie de Médicis et se rapprocha du roi. Cependant, au même moment, le cardinal lança une offensive contre les protestants français. En juillet 1627, il résolut d'affermir le pouvoir de Louis XIII en assiégeant La Rochelle, la protestante, qui venait d'ouvrir sa région à l'Angleterre. Dès novembre 1627, Buckingham fut chassé des abords de l'île de Ré. Suivirent un long siège et une disette, qui, en ces jours de mars 1628, commence déjà à affaiblir les Rochellois. Ils ne se rendront, cependant, qu'en octobre 1628. Leur reddition procurera à Louis XIII et à son “principal ministre” une première victoire de taille qui manifestera, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, que le roi de France contrôle toujours son royaume.

Ce message au monde a son importance en cette dixième année de la guerre de Trente ans, commencée en 1618, à l'écart de laquelle Louis XIII a réussi jusqu'ici à se tenir. Cette guerre, qui dévaste avant tout l'Allemagne, met aux prises, d'une part, les Habsbourg de l'Empire et d'Espagne avec l'appui de la

Bavière, et, d'autre part, les principautés protestantes d'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark. La Suède s'apprête à entrer dans la bataille contre l'Empire. Richelieu fait tout en son pouvoir pour susciter des ennemis aux Habsbourg et empêcher les troupes espagnoles stationnées dans le Milanais espagnol de gagner l'Empire et les Pays-Bas espagnols. À cette fin, dès 1624, il a envoyé Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, frère de la défunte Gabrielle d'Estrées et époux de Marie de Béthune-Sully, occuper la Valteline par où ces troupes devraient passer. En cette année 1628, la politique de la France en est donc une de "neutralité armée".

À l'intérieur de la France, l'ascension de Richelieu déçoit de plus en plus de factions. Ainsi, les partisans de Marie de Médicis rejoignent dans la disgrâce leurs ennemis, les "barbons". Les ultra-catholiques et les huguenots sont également déçus, sans que les gallicans puissent mettre leur confiance dans leur ancien ennemi, Richelieu. Les Lorraine-Guise ne comptent plus et les Montmorency nourrissent un sentiment de vengeance à l'endroit de Richelieu depuis que, l'année précédente, en 1627, celui-ci a fait exécuter François, comte de Montmorency-Bouteville, en vertu de l'édit interdisant les duels.

Louis XIII et son ministre ne peuvent se fier ni à la mère du roi, Marie de Médicis, ni à son épouse, Anne d'Autriche, ni à son frère, Gaston d'Orléans. Ces deux derniers comptent assez ouvertement contre leur souverain. En 1626, Henri de Talleyrand, comte de Chalais, a dû être décapité pour avoir, pour une seconde fois, fomenté un complot avec eux contre Louis XIII et Richelieu. La famille royale, la haute noblesse et les anciens ministres sont de plus en plus tenus à l'écart. Cependant, de nouvelles familles font leur entrée. Elles ont nom Bullion, Sublet des Noyers et Servien.

Le 6 mars 1628, Michel IV Le Tellier, futur chancelier de France, marie sa sœur Claude Le Tellier à Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange. Michel IV est, depuis le début de cette année, tuteur de ses sœurs, rôle qu'il remplit à la place de leur ancien tuteur, Louis Le Peletier. Claude Chauvelin, mère de la mariée et de Michel IV, est décédée, il y a plus d'un an, le 8 janvier 1627.

Maintenant orphelins de père et de mère, les enfants Le Tellier doivent veiller eux-mêmes à leur avenir. Le 12 décembre 1626, à peine un mois avant sa mort, Claude Chauvelin et son fils ont vendu à un bourgeois, échevin de Paris, pour la somme de 18 000 livres, la maison ancestrale des Le Tellier sise dans la rue de la Grande-Truanderie, près de Saint-Eustache ; le chancelier la rachètera plus tard. Cette maison dite "de la Fontaine de Jouvence" constituait un lien avec les oncles Le Tellier qui avaient cherché à leur arracher leur héritage, mais aussi avec un passé riche d'ambitions et de réussites.



Il ne reste de cette ascension sociale qu'un jeune héritier de près de vingt-cinq ans, seigneur de Chaville et de Villacoublay, licencié en droit canonique et en droit civil, conseiller au grand conseil depuis qu'en 1624 sa mère a acheté pour lui cette charge<sup>1</sup>. Le jeune seigneur de Chaville est presque sans appui important, tant du côté des Le Tellier que du côté des Chauvelin. La Ligue n'est plus là ; le parti de Marie de Médicis est chancelant et l'avenir politique, des plus incertain. Il faut presque repartir à zéro et couper, en partie, les liens avec le passé, avec Saint-Eustache et avec les oncles Le Tellier. Il faut reprendre le lent travail de l'affirmation familiale à coups d'alliances, de transactions, de procès, d'habileté, de diplomatie, de patience, de fidélité et de calculs. Ce travail, Michel IV Le Tellier est décidé à s'y employer avec lucidité et détermination.

Le mariage célébré en ce jour constitue sa première décision de tuteur, son premier pari familial sur l'avenir. Ce pari sera historique et la France en vivra les suites jusqu'à la Révolution et même au-delà. Il sera source d'union, mais aussi de désunion ; de paix, mais aussi de tensions. Il servira extraordinairement les Colbert, peu les Le Tellier et beaucoup la France. Il arrivera parfois aux Le Tellier de le regretter ; aux Colbert, jamais.

Cependant, cette union apparaît en ce jour tout au plus intéressante. Le marié, Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange, a vingt-cinq ans. Il est le fils d'Oudard H Colbert de Villacerf, grand-oncle du futur "grand" Colbert qui, né le 29 août 1619 à Reims, n'a encore que neuf ans. Oudard II de Villacerf est le fils d'Oudard Ier Colbert, marchand de textiles à Reims, décédé en 1573, et de Marie Coquebert qui a survécu à son mari, mort à vingt-sept ans ; excellente femme d'affaires, cette dernière a fait considérablement fructifier le capital familial en se spécialisant dans la spéculation foncière urbaine, dans le prêt à intérêt et dans la constitution de rentes. Oudard II de Villacerf a deux frères : Gérard III Colbert, installé à Paris en 1597, décédé en 1617 et auteur de la branche parisienne de la famille, ainsi que Jehan V Colbert, décédé en 1596 et grand-père de celui qui deviendra le grand Colbert.

Par la mort de son père et de ses deux frères, Oudard II Colbert de Villacerf est devenu, en 1617, le chef de la famille Colbert. Il veille aux intérêts de ses neveux et de ses petits neveux, dont le futur "grand" Colbert, presque au même titre qu'à ceux de ses propres enfants. Oudard II est à la hauteur de ces responsabilités. Ayant hérité du sens des affaires de sa mère, il laissera à sa mort, en 1640, une fortune d'environ un million et demi de livres, soit l'une des grandes fortunes du royaume et l'une des plus grosses fortunes mobilières du pays ; à titre de comparaison, disons qu'à sa mort, le "grand" Colbert laissera environ deux millions et demi de livres.

1. À Marie de Sérignan, veuve de Jean de la Croix.

Au moment du mariage, les Colbert sont, vraisemblablement, beaucoup plus riches que la famille du futur chancelier Le Tellier. Cependant, contrairement aux Le Tellier qui sont intégrés à la noblesse de robe depuis quatre générations, les Colbert ne sont toujours que des “bourgeois gentilhommes”. Bien que leur noblesse remonte à 1545, les Le Tellier seront toujours “humbles sur leur naissance”. Saint-Simon écrira même à propos du fils du chancelier, Charles-Maurice, archevêque-duc de Reims, que « *rustre et haut au dernier point, il était humble sur sa naissance à en embarrasser<sup>2</sup>* ». En somme, les Le Tellier n’oublieront jamais et ils ne prétendront jamais oublier qu’ils viennent de la rue “de la Grande-Truanderie”.

Par contre, les Colbert prétendront longtemps, contre toute évidence et même au prix des moqueries, descendre de nuls autres que des rois d’Écosse. Saint-Simon relatara, à ce sujet, la colère de Louis XIV à la vue de la préséance que se sera elle-même accordée madame Colbert de Torcy sur la duchesse de Duras à un dîner à Marly en 1707 :

*Tant que le dîner fut long, le Roi n’ôta presque point les yeux de dessus les deux voisines [Mme de Torcy et Mme de Duras] de Madame la Palatine, belle-sœur du roi, et ne dit presque pas un mot, avec un air de colère qui rendit tout le monde fort attentif, et dont la duchesse de Duras même fut fort en peine. Au sortir de table, on passa à l’ordinaire chez Mme de Maintenon. À peine le Roi y fut établi dans sa chaise, qu’il dit à Mme de Maintenon qu’il venait d’être témoin d’une insolence, ce fut le terme dont il se servit, incroyable, et qui l’avait mis dans une telle colère, qu’elle l’avait empêché de manger, et raconta ce qu’il avait vu de ces deux places ; qu’une entreprise aurait été insupportable d’une femme de qualité, de quelque haute naissance qu’elle fût, mais que, d’une petite bourgeoise, fille de Pomponne, qui s’appela Arnould, mariée à un Colbert, il avait été dix fois sur le point de la faire sortir de table, et qu’il ne s’en était retenu que par la considération de son mari. Enfilant là-dessus la généalogie des Arnoulds, qu’il eut bientôt épuisée, il passa à celle des Colberts, qu’il déchiffrâ de même, s’étendit sur leur folie d’avoir voulu descendre d’un roi d’Écosse : que M. Colbert l’avait tant tourmenté de lui en faire chercher les titres par le roi d’Angleterre, qu’il avait eu la faiblesse de lui en écrire ; que, la réponse ne venant point, et Colbert ne lui donnant sur cela aucun repos, il avait écrit une seconde fois : sur quoi enfin, le roi d’Angleterre lui avait mandé que, par politesse, il n’avait pas voulu lui répondre, mais que, puisqu’il le voulait, qu’il sût donc que, par pure complaisance, il avait fait chercher soigneusement en Écosse sans avoir rien trouvé, sinon quelque nom approchant de celui de Colbert dans le plus petit peuple ; qu’il l’assurait que son ministre était trompé par son orgueil, et qu’il n’y donnât pas davantage. Ce*

*récit, fait en colère, fut accompagné de fâcheuses épithètes, jusqu'à s'en donner à lui-même sur sa facilité d'avoir ainsi écrit*<sup>3</sup>.

Quoi qu'il en soit des prétentions nobiliaires de la famille Colbert, l'alliance avec les Le Tellier est, sans doute, vue par eux comme une occasion de s'agréger à la noblesse de robe et aussi de développer des liens avec l'élite parisienne. Oudard II de Villacerf cherche à fréquenter cette élite depuis qu'il a décidé, vers 1626, de s'établir à Paris, après avoir quitté Reims pour Troyes, puis pour Lyon, où il a fondé une manufacture de toiles d'or et d'argent. Anobli, en 1603, par lettre de mérite d'Henri IV, Oudard II a, depuis 1611, le titre de secrétaire du roi.

Pour les Le Tellier, l'union avec les Colbert ne présente que des avantages financiers, qui ne sont cependant pas à dédaigner, compte tenu du fait que les récentes contestations des oncles Le Tellier ont fait sentir au futur chancelier la précarité de sa situation familiale.

Pour l'histoire de France, ce mariage marque le début véritable d'une ascension qui sera aussi éclatante que celle de Michel IV Le Tellier : celle de Jean-Baptiste Colbert, le grand Colbert, et celle d'un nouveau clan, qui, au début, se confondra avec le clan Le Tellier, mais qui, dès 1651, au moment où Colbert passera au service de Mazarin, aura tendance à affirmer son autonomie, puis à s'opposer même au clan Le Tellier qui l'a lancé. Aux yeux des Le Tellier et même des Colbert de Saint-Pouange et de Villacerf, qui demeureront fidèles au clan Le Tellier, l'éloignement du grand Colbert de son clan d'origine apparaîtra alors comme une véritable trahison.

### **12 février 1629 : L'alliance Le Tellier-Turpin**

Si l'alliance avec les Colbert de Villacerf et de Saint-Pouange a pu laisser croire que Michel IV Le Tellier souhaitait renforcer les liens qui unissent sa famille à la bourgeoisie montante, l'union qu'il conclut avec Elizabeth Turpin confirme que, quant à lui, la robe s'impose. Elizabeth Turpin, de la paroisse Saint-Séverin, où a lieu le mariage, est la fille, encore mineure (elle a vingt ans et Le Tellier, vingt-cinq), de Marie Chapellier et de Jean Turpin, seigneur de Vauvredon et de Lifermeau, conseiller à la cour des Aides en 1599, puis, conseiller d'Etat et, enfin, intendant en Languedoc.

Bien que, d'après le contrat de mariage signé le dimanche 11 février 1629, le sieur Turpin donne à sa fille la somme nominale importante de 103 400 livres (dont, malheureusement, une bonne partie est constituée de créances difficilement recouvrables), le mariage contracté par le futur chancelier comporte,

3. SA-II-919-920.

entre autres, l'avantage d'une union indirecte avec la famille d'Aligre à laquelle appartient le chancelier de France, Étienne II d'Aligre, oncle par alliance d'Élizabeth Turpin.

La mère de cette dernière, Marie Chapellier, a deux sœurs : l'une, Elizabeth, est la chancelière d'Aligre ; l'autre, Suzanne, a épousé Jean Savary dont elle élèvera le neveu Jacques Savary qui connaîtra la notoriété en publiant, en 1675, un traité d'initiation aux affaires intitulé : *Le Parfait négociant ou instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises en France et des pays étrangers*. Le fils de Jacques, Savary des Bruslons, suivra les traces de son père en rédigeant un ouvrage tout aussi célèbre : *Le dictionnaire universel de commerce*. Ces deux ouvrages seront associés, dans l'histoire de la pensée économique, au courant connu sous les noms de "mercantilisme" ou de "colbertisme". Or, leurs auteurs, les deux Savary, sont rattachés par Marie Chapellier, non pas au clan Colbert, mais bien aux Aligre et au clan Le Tellier.

Revenons aux Aligre. Étienne II d'Aligre est né en 1559. Il fut d'abord président à mortier au parlement de Bretagne et conseiller d'État au grand conseil, titre que porte d'ailleurs Michel IV Le Tellier depuis 1624. Aligre s'étant signalé par son mérite, Richelieu lui confia la garde des sceaux en 1624 et, bientôt après, en octobre 1624 il le fit nommer chancelier de France. Aligre avait alors soixante-cinq ans, ce qui est plutôt jeune pour un chancelier. Il succédait dans cette fonction à l'un des "barbons", le chancelier Nicolas Brûlart de Sillery. Cependant, dès 1626, Richelieu céda aux pressions de l'intrigant Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et fit exiler le chancelier d'Aligre dans sa terre de La Rivière, où il se trouve toujours en 1629 et où il mourra en 1635. Sa grande probité et son savoir lui vaudront d'être considéré comme l'un des plus grands magistrats de son siècle.

Le statut d'exilé du chancelier d'Aligre limite grandement son poids politique. Aussi, le mariage de Michel IV Le Tellier et d'Élizabeth Turpin ne saurait-il se résumer à un simple calcul, à une simple option carriériste. Dans la longue suite de mariages "négociés" qui marqueront le cheminement des Le Tellier et de leur clan, cette union du 12 février 1629 compte vraisemblablement parmi les plus exemptes de contraintes. Ce jour-là, Michel IV Le Tellier est libre de son destin et on ne saurait voir ce qui pourrait contraindre Elizabeth Turpin, sinon l'amour. Dans la myriade de mariages que ce siècle connaîtra, il y en aura peu qui seront plus fructueux, plus harmonieux, plus réussis que celui-là. Ni à elle, ni à lui, les ennemis des Le Tellier n'auront à reprocher la moindre infidélité. Très séduisant, évoluant au milieu des intrigues de la cour, muni de tous les charmes du pouvoir et de la richesse, Michel Le Tellier n'aura, semble-t-il, au cœur de sa vie qu'une seule femme : la sienne, Elizabeth.

Louis André, en un paragraphe, fera le bilan de ce mariage exceptionnel :

*... les deux époux vécurent dans une union parfaite. Les éloges ne tarissent pas sur Elizabeth Turpin. « Optima et amantissima uxor, cum qua semper vixit admirabili conjugii fide atque sanctitate », proclame Hersan. Fléchier mentionne l'« union avec cette épouse fidèle ». Bossuet reconnaît en elle « une femme forte, pleine d'aumônes », et Maboul parle de l'« illustre épouse » qui fut la « compagne fidèle de ses jours ». À son tour, Le Peletier, confident du ménage, dit que le mariage de Le Tellier fut « suivi de toutes les bénédictions par la vertu et la conduite de Mme Le Tellier », et Saint-Simon affirme qu'elle conserva « sa tête et sa santé jusqu'à la fin et grande autorité dans sa famille<sup>4</sup> ».*

Si le lien entre Elizabeth Turpin et le chancelier d'Aligre peut, dès le mariage, sembler susceptible de favoriser la progression de Michel IV Le Tellier dans la robe, un autre lien se révélera par la suite important, non pas pour la carrière de celui-ci, mais pour l'évolution idéologique du clan Le Tellier. Il s'agit du lien que nouera la sœur d'Elizabeth Turpin, Marie-Angélique, avec François Dugué de Bagnols qui deviendra ainsi oncle de Louvois. D'une famille originaire de Moulins en Bourbonnais, Dugué de Bagnols sera successivement conseiller au Parlement de Paris en 1636, maître des requêtes en 1643, conseiller d'État, sous-doyen du conseil d'État, intendant à Caen en 1661, à Lyon et Grenoble de décembre 1665 à février 1679 et, enfin, à Lyon seulement de 1679 à 1682. La famille Dugué de Bagnols s'illustrera par sa ferveur janséniste inébranlable. En 1657, à la mort de celui qui pourrait bien être le beau-père de Marie-Angélique Turpin, Gaspard Dugué de Bagnols, le médecin-épistolier Guy Patin écrira, de Paris, à un habitant de Lyon :

*Il est mort ici un honnête homme de votre ville (Lyon), nommé Dugué de Bagnols, (...) chef du parti des jansénistes ; (...) il a tant jeûné, et fait tant d'austérités qu'il en est mort.*

François Dugué de Bagnols lui-même, ce « bonhomme » dont Sourches dira qu'il « avait toujours vécu fort honnêtement », s'associera ouvertement au parti janséniste et se fera le protecteur des gens de lettres, un assez grand nombre d'ouvrages paraissant sous ses auspices. De l'union Turpin-Dugué de Bagnols naîtront Anne Dugué qui épousera Dreux-Louis Dugué de Bagnols, son cousin issu de germain et autre janséniste notoire, ainsi que Marie-Angélique Dugué qui s'unira à Philippe-Emmanuel de Coulanges, cousin germain de la marquise de Sévigné, qui sera d'ailleurs élevée avec lui à partir de 1637, alors qu'elle aura onze ans. Marie-Angélique sera cette Mme de Coulanges à laquelle plusieurs lettres de Mme de Sévigné seront adressées.

4. AE-592.

C'est par ce lien que Mme de Sévigné se rattachera au clan Le Tellier, au grand désagrément de son cousin Bussy-Rabutin qui, lui, aura peu de sympathie pour les Le Tellier et encore moins pour les Colbert.

La mère de Philippe-Emmanuel de Coulanges se nomme Marie Le Fèvre d'Ormesson, de la famille d'Olivier d'Ormesson, et son arrière-grand-mère de Coulanges s'appelait Madeleine d'Aguesseau. Le mariage de Le Tellier avec Élisabeth Turpin fera aussi, plus tard, du maréchal d'Estrades, militaire de valeur et grand diplomate, un parent par alliance des Le Tellier : d'Estrades épousera Marie d'Aligre, la fille d'Étienne III d'Aligre, cousin germain d'Élisabeth Turpin.

Celle-ci et Michel Le Tellier s'établissent sur la rive gauche. Lors du mariage de sa sœur Claude avec Colbert de Saint-Pouange, Le Tellier a laissé au nouveau couple la maison de la rue de Bièvre. Il est alors retourné sur la rive droite, dans le Marais, rue du Chaulme, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. Au début de 1629, peu avant son mariage, il a regagné la rive gauche pour habiter rue Hautefeuille, dans la paroisse Saint-André-des-Arts. C'est là que les jeunes mariés emménagent.

Ils se retrouveront, peu après, dans la rue des Lavandières, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, « *dans la maison des trois brigands au coin de celle des mauvaises paroles* » que Le Tellier a héritée de sa mère. En 1631-1632, nouveau déménagement : ils s'installeront dans la rue du Chantier ou Grand-Chantier, dans la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs. Le couple reviendra à nouveau sur la rive gauche où Le Tellier achètera la maison à l'Image de Notre-Dame, dans la paroisse Saint-Benoît, rue Pierre-Sarrasin, où naîtra Louvois. Cet immeuble s'étend jusqu'à la rue des Cordeliers et touche vers l'est au collège Dainville et, vers l'ouest, à l'hôtel de Bullion où résidera Claude de Bullion, sieur de Bonnelles, homme de confiance de Richelieu que celui-ci fera nommer en 1632 au poste de surintendant des finances.

## **7 janvier 1640 : Procès des “Nu-pieds” de Normandie**

Depuis quelques années, une crise économique affecte durement la Normandie. Une fiscalité écrasante y touche toutes les catégories de la population. La peste fait des ravages. Aux prises avec la misère et avec les exactions des gens de guerre, la population fuit et se plaint.

Voilà que le peuple de Normandie s'est soulevé. Falaise, Avranches, Bayeux et Rouen se sont rebellés tour à tour. Un embryon de mouvement révolutionnaire s'est constitué. Vingt mille hommes sous la direction de Jean Gorin forment la troupe du mouvement insurrectionnel. Cette armée de paysans porte bien haut

le nom de "Souffrants" ou de "Nu-pieds". L'enjeu de la bataille : des emplois dans le secteur des salines et dans celui du textile<sup>5</sup>.

Au cours de l'été 1639, la rumeur a circulé que l'impôt sur le sel, la gabelle, dont la Haute-Normandie a jusque-là été dispensée, allait y être étendu, ce qui aurait pour effet de hausser le prix du sel et, conséquemment, d'en réduire la demande. Dix mille personnes travaillent dans les salines de la région et toute baisse de la demande de sel menace leur emploi.

Le soulèvement débute à Avranches. Un officier est pris à partie et mutilé par la foule. La révolte fait tache d'huile. Au même moment, le gouvernement royal édicte un nouveau règlement sur les teintures qui menace certains emplois dans le secteur du textile. La foule réagit vigoureusement. Un officier est massacré.

La contestation s'étend et Paris menace même de joindre le mouvement. Richelieu, dont le pouvoir est indiscuté depuis la journée des Dupes du 11 novembre 1630, au cours de laquelle il s'est vu disgracié et quelques heures plus tard revêtu à nouveau des plus hautes fonctions, décide de sévir et d'utiliser, face aux "Nu-pieds", la même rigueur que celle qu'il a utilisée à La Rochelle, face aux huguenots.

Après avoir, le 20 octobre 1639, désigné Charles Le Roy de La Potherie au poste d'intendant de justice, police et finances à Caen, le 10 novembre, Richelieu envoie pour soumettre les insurgés des troupes étrangères, peu susceptibles de sympathiser avec les rebelles, et il en confie le commandement à un protestant, le futur maréchal Jean de Gassion. L'armée des Nu-pieds est bientôt acculée à la débandade et Richelieu, voulant faire un exemple sans précédent, envoie à Rouen Pierre Séguier, chancelier de France depuis 1635 et successeur de l'oncle d'Élisabeth Turpin, Étienne d'Aligre<sup>6</sup>.

Pour cette mission, le chancelier Séguier se voit remettre les pleins pouvoirs. Il quitte Paris pour Rouen, le 19 décembre 1639. De nombreux conseillers d'État et maîtres des requêtes ont été désignés pour l'accompagner : ils ont la responsabilité de procéder à l'instruction. Parmi eux, se trouvent Jacques

5. Voir au sujet de cette révolte, l'ouvrage de Madeleine Foisil (FE), ainsi que ceux de Louis André (AC et AD) pour ce qui touche au rôle de Michel Le Tellier. Pour situer la révolte des Nu-pieds dans un contexte général, voir Briggs (BP) et, en particulier, la carte de la page 121 qui localise 43 révoltes populaires qui ont eu lieu en France entre 1630 et 1715.
6. Dont le fils, Étienne III d'Aligre, vient tout juste de quitter les fonctions d'intendant de la justice, police et finances de Caen.

Talon<sup>7</sup>, conseiller d'État, et Michel IV Le Tellier, maître des requêtes. Le premier a environ cinquante ans ; le second, trente-six ans. Les deux sont gens de robe.

Talon et Le Tellier sont particulièrement bien informés de la situation qui prévaut en Normandie : ils y ont séjourné ensemble au cours des deux mois précédents avec mission d'informer Paris des affaires de Rouen.

En ce 7 janvier 1640, Jacques Talon et Michel Le Tellier sont à nouveau côte à côte. Ils interrogent d'abord un lieutenant et un enseigne, responsables d'une compagnie bourgeoise qui n'a rien fait pour empêcher les désordres. Puis, vient le tour des insurgés dont le sort n'a pas encore été réglé par Gassion, qui en a pendu plusieurs sans procès en entrant dans Avranches. Le chef des séditieux, Gorin, fait partie du groupe.

Le prévôt de l'Isle, Talon et Le Tellier font entrer les accusés pour que débute l'instruction. Après avoir posé quelques questions et avoir, au nom du chancelier, condamné Gorin « à être rompu tout vif » et quatre de ses complices à être pendus<sup>8</sup>, le prévôt de l'Isle ordonne, suivant l'usage, que les suspects soient soumis à la question ordinaire et extraordinaire avant que leur sentence ne soit exécutée. Les bourreaux s'emparent des accusés et les supplices débutent. Talon et Le Tellier, peu habitués à ce genre de pratique, se retirent bientôt, incapables de supporter la vue d'une telle violence.

Ce soir-là, Michel Le Tellier est sans doute partagé entre le dégoût ressenti, le choc culturel du Parisien projeté dans une province en effervescence et le vertige des ruptures de carrière. Depuis son mariage, tout va, à la fois lentement et presque sans suite. Il a aujourd'hui, après presque onze ans de mariage, deux enfants en très bas âge. Le premier, Michel, né en 1636 et baptisé le 28 mai 1637, a quatre ans ; et le second, Gabriel Jean, baptisé le 12 septembre 1639 dans l'église Saint-Benoît, n'a que quelques mois.

Ses six sœurs, dont il était responsable, sont aujourd'hui placées. Madeleine a épousé, le 9 mai 1636, un militaire, Gabriel de Cassagnet, sieur de Tilladet. Claude est devenue Mme Colbert de Saint-Pouange. Ses autres sœurs sont religieuses : Marie deviendra abbesse de Saint-Sernin en Normandie ; Louise, prieure de Ville-l'Évêque, puis de Montmartre ; Anne et Françoise seront simples religieuses, sans doute à Ville-l'Évêque, aux abords de Paris.

7. Jacques Talon est le frère aîné d'Omer II Talon qui, le 15 novembre 1631, lui a succédé comme avocat-général au Parlement de Paris. Au cours de la Fronde, Omer II Talon choisira d'être l'homme du Parlement, au risque d'avoir à affronter le roi, tandis que Le Tellier sera toujours l'homme du roi, quitte à affronter le Parlement.

8. Gorin et ses complices sont exécutés le même jour.



Conseiller au grand conseil au moment de son mariage, Le Tellier a acquis, le 28 novembre 1631, la charge de procureur du roi au Châtelet de Paris. Sa charge de conseiller au grand conseil fut vendue à Jean Lhuillier, avocat au Parlement, ce qui lui valut 102 000 livres tournois. Quant à la charge de procureur du roi, il l'a achetée de Claude Gobelin de la famille de sa grandtante, Marie Gobelin, épouse de Jérôme Le Tellier, pour la somme de 270 000 livres, payées solidairement par Le Tellier et son beau-frère, Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange.

Cette charge si coûteuse est considérable, puisque le procureur du roi au Châtelet de Paris doit veiller à l'ordre, à la police, à l'hygiène, à la salubrité publique, à la voirie, au nettoyage et au pavage de la ville. Le Tellier a même eu, en 1637, à procéder à l'un des premiers recensements de la population parisienne. Dans ces fonctions, il s'est révélé un digne précurseur de la Reynie qui, en 1667, deviendra grâce à Colbert lieutenant de police de Paris, charge nouvelle élargissant les responsabilités qui incombaient jusque-là, en bonne partie, au procureur du roi du Châtelet de Paris.

Après avoir occupé ces fonctions pendant plus de sept ans, Le Tellier en a vendu la charge à son cousin Louis Chauvelin, conseiller au grand conseil, pour la somme de 330 000 livres. Le 10 janvier 1639, il devint maître des requêtes, charge qui lui coûta 163 000 livres et qu'il acheta de Louis de Machault, grâce à son voisin de la rue Pierre-Sarrasin, Claude de Bullion, surintendant des finances et, à ce titre, prédécesseur du célèbre Fouquet. Claude Le Peletier, fils de l'ancien tuteur de Le Tellier et futur contrôleur général des finances, relatera ainsi les circonstances du départ de Le Tellier du Châtelet :

*M. le cardinal de Richelieu, après la mort de M. Moreau, lieutenant civil, avait fait choix pour remplir cette charge par commission, de M. de Laffemas, maître de requêtes, duquel il avait conçu une opinion à laquelle ce magistrat ne répondit pas. Il était ennemi déclaré de M. de Bullion et il avait des manières bizarres, pleines d'une vaine et fade ostentation, fort opposée à la solidité de M. Le Tellier, procureur du roi, ce qui fit naître entre eux des contradictions, lesquelles obligèrent M. Le Tellier à quitter le Châtelet et à prendre une charge de maître des requêtes en l'année 1639. M. de Bullion connaissant le caractère de M. Le Tellier lui conseilla de ne s'attacher à la chicane et aux affaires ordinaires du conseil qu'autant qu'il en fallait pour s'y faire connaître. Il le choisit bientôt après pour accompagner M. le chancelier Séguier dans le voyage qu'il fit en Normandie pour châtier la ville de Rouen d'une sédition et M. Le Tellier fut associé avec M. Talon, conseiller d'État et auparavant avocat général du*

*Parlement de Paris, pour avoir la principale confiance et toute la conduite de cette affaire importante*<sup>9</sup>.

Michel Le Tellier est donc devenu un protégé de son puissant voisin, Claude de Bullion. Il semble qu'il le soit devenu en intervenant en faveur de son fils dans une affaire privée.

Ce fils est, sans doute, Noël de Bullion, seigneur de Bonnelles, qui a épousé il y a presque un an, le 24 février 1639, Charlotte de Prye, arrière-petite-fille par sa mère, Françoise de Saint-Gelais, du maréchal Gilles de Souvré décédé en 1626. Ce maréchal de Souvré était l'ancien gouverneur de Louis XIII. Bon ami des "barbons" et en particulier des Villeroy, il a marié le 3 mai 1620 son fils Jean de Souvré à Catherine de Neufville-Villeroy, petitefille du fameux secrétaire d'État, Nicolas de Neufville-Villeroy et sœur de Madeleine de Neufville-Villeroy, l'épouse de l'ancien secrétaire d'État de la guerre et des affaires étrangères Pierre IV Brûlart-Sillery, vicomte de Puitsieux.

L'attachement des Bullion au clan "barbon" des Villeroy-Brûlart est d'autant plus solide que la femme de Claude de Bullion, Angélique Faure est la fille de Madeleine Brûlart, tante de Pierre IV Brûlart-Sillery et sœur du chancelier Brûlart-Sillery ainsi que de l'ambassadeur Noël Brûlart de Sillery. En se liant à Claude de Bullion, Michel Le Tellier se lie donc au clan des "barbons" auquel le rattachait déjà son tuteur, Louis Le Peletier<sup>10</sup>.

De la même manière que son lien avec son beau-frère Dugué de Bagnols le rapprochera des jansénistes, son association avec les Bullion le met en contact avec un groupe en formation, celui des sulpiciens formé par Jean-Jacques Olier, curé de Saint-Sulpice. En ce début de 1640, Mme de Bullion, épouse du surintendant des finances, sans doute inspirée par son oncle l'ambassadeur Noël de Brûlart-Sillery qui, en 1638, a financé la fondation près de Québec d'une mission vouée à la conversion des Algonquins, mission qui porte le nom de Saint-Joseph de Sillery, songe à employer une partie de sa fortune à l'établissement d'un hôtel-Dieu en terre canadienne. Tout en conservant l'anonymat, Mme de Bullion se verra, plus ou moins consciemment, associée à une série de

9. AD-51.

10. Ce lien entre Michel Le Tellier et le clan des "barbons" est fondamental pour comprendre les bases du futur clan Le Tellier. Étrangement, les biographes de Michel Le Tellier (même Louis André) passeront à côté de ce lien sans le voir ou, du moins, sans en saisir l'importance.

coïncidences étranges qui sont directement à l'origine de la fondation de Montréal.<sup>11</sup>

L'histoire mettra Mme de Bullion au rang des fondateurs de cette ville. À plusieurs reprises, au cours des années qui suivront, Mme de Bullion devra avancer des fonds pour venir en aide à la colonie naissante. Elle le fera aussi anonymement que possible, le plus souvent par l'intermédiaire de M. de Lamoignon, un parent des Bullion par la mère de Claude de Bullion, Charlotte de Lamoignon.

En ce soir du 7 janvier 1640, Michel Le Tellier songe à tous ces liens qui, imperceptiblement, se tissent autour de lui, par hasard, sans plan préétabli. Maintenant près des héritiers du clan des "barbons", il a le sentiment d'être le jouet d'un destin incohérent, d'improviser, d'être à la merci des événements. Si les Bullion lui servent aujourd'hui de guides, c'est peut-être plus parce qu'il n'a pas le choix que par ambition ou de propos délibéré.

La France ne vit pas une période de prospérité et ses paysans souvent connaissent la misère. Au cours des années 1630, l'agriculture française a connu des crises. La paix chancelle. Après les interminables guerres de la Ligue, la France a connu, bien sûr, quelques années de paix. Mais, il y a eu les incidents de La Rochelle en 1627-1628. Et voilà que, depuis 1635, la France est officiellement entrée dans la guerre de Trente Ans aux côtés des puissances protestantes : Hollande, principautés protestantes d'Allemagne, Danemark et Suède, contre la famille de la reine Anne d'Autriche, contre les Habsbourg d'Espagne et contre ceux d'Autriche. Le peuple a faim, il a peur et il se révolte.

Lui, Michel Le Tellier, est envoyé pour l'écraser, le faire taire et le torturer. Le dégoût qui l'a saisi en ce jour est physique, mais il a sa part morale. Les Le Tellier sont issus du peuple, ils ne le nieront jamais. Au cours de la Ligue, ils étaient du côté du peuple. Michel Le Tellier se demande où est sa voie, sa fidélité. Il y a eu sédition. L'ordre doit être rétabli. Mais doit-il l'être au prix de ce sang, de ces tortures, de ces cris ?

11. Formée suite à une série de rencontres providentielles, la compagnie de Notre-Dame de Montréal présidera à la fondation de cette ville. Parmi les onze personnages formant la compagnie, se trouvent La Dauversière, Jean-Jacques Olier, fondateur des sulpiciens, M. Le Ragois de Bretonvilliers, qui succédera à M. Olier comme supérieur de Saint-Sulpice, le chancelier Séguier, Paul de Maisonneuve, qui ira sur place en 1642 fonder Montréal, et une « *bienfaitrice inconnue* », Mme de Bullion. Vingt et un ans après la fondation de Montréal, soit le 31 mars 1663, les sulpiciens en deviendront officiellement les seigneurs. À ce moment-là, M. Olier sera décédé depuis 1657 et c'est son successeur, M. Le Ragois de Bretonvilliers, qui s'engagera au nom des sulpiciens (voir MB).

Troublé, il en discute sûrement avec Séguier, le chancelier, et avec Jacques Talon, le conseiller d'État. Eux aussi sont de noblesse relativement récente. Comme les Le Tellier, les Séguier<sup>12</sup> sont parisiens depuis de nombreuses générations et ils ont fait carrière dans la robe, exerçant successivement les charges de conseiller au Parlement, d'avocat général à la Cour des Aides, de maître des requêtes et de lieutenant civil au Châtelet. Le chancelier Séguier a deux filles : Madeleine, mariée le 5 février 1634 à César du Cambout, marquis de Coislin, colonel général des Suisses, et Charlotte, mariée le 3 février 1639 à Maximilien de Béthune, duc de Sully, petit-fils du grand Sully et fils de Françoise de Créqui, la propre sœur de Madeleine de Créqui qui a épousé, en 1617, Nicolas IV de Neufville-Villeroy, le petit-fils du secrétaire d'État.

Les Talon ont une origine plus obscure. L'arrière-grand-père de Jacques Talon et de son frère Omer II Talon a, dit-on, quitté l'Irlande pour venir s'établir en France. L'un de ses fils, Jean, s'est établi à Paris et un autre, Pierre, eut un fils qui s'installa à Châlons en Champagne. Jacques et Omer II sont de la branche parisienne, tandis que la branche de Châlons a donné trois frères, qui, tous trois, travailleront sous Michel Le Tellier au ministère de la guerre : Paul Talon y sera commissaire des guerres ; Claude Talon, intendant d'Audenarde, et, enfin, Jean Talon, intendant du Hainaut, de Quesnoy, puis du Canada, où il deviendra célèbre. Un autre Talon, Philippe, sera intendant des vivres dans l'armée du Roussillon en 1677 et 1680.

Les Talon sont gens de robe et, même plus, gens de Parlement : Omer II Talon s'illustrera dans la défense des prérogatives de cette institution. Les alliances contractées par les enfants de Jacques et d'Omer II en disent d'ailleurs long sur les liens des Talon avec la robe. La fille d'Orner, Marie, épouse de Daniel Voysin, sera la mère de Marie-Jeanne Voysin qui épousera Chrétien-François de Lamoignon de Bâville dont la fille, Françoise-Élisabeth de Lamoignon, s'unira à Jean-Armand de Nicolaï. La fille aînée de Jacques Talon, Marie-Suzanne, épouse de Louis Phélypeaux, seigneur de Pontchartrain, sera la mère de chancelier de Pontchartrain. Enfin, la seconde fille de Jacques Talon, Catherine, mariée à Jean-Baptiste le Picart, sera la belle-mère de Henri d'Aguesseau et la grand-mère du célèbre chancelier d'Aguesseau.

En somme, par les Talon, nous rejoignons les plus illustres familles de la robe qui tenteront de tirer leur épingle du jeu quand les famille Le Tellier et Colbert, après avoir dominé, auront tendance à s'effacer : les Phélypeaux, Pontchartrain et la Vrillière, les Voysin, les Lamoignon, les Aguesseau et les Nicolaï.

12. Les Séguier remontent à un certain Alain Séguier, mort le 25 avril 1510 et enterré en l'église du Saint-Sépulchre à Paris, ainsi qu'à son fils, Nicolas, seigneur de l'Étang-la-Ville, près de Saint-Cloud.

C'est alors que les Phélypeaux triompheront. Déjà, en cette année 1640, alors que ni les Le Tellier ni les Colbert n'ont encore accès au pouvoir ministériel, les Phélypeaux exercent des fonctions de secrétaire d'État. En 1610, après avoir été, aux côtés de Louis Le Peletier, commis du secrétaire d'État Nicolas de Neufville-Villeroy, Paul Phélypeaux, seigneur de Pontchartrain, a été fait secrétaire d'État des affaires de la « religion prétendue réformée » ; cependant, son influence et celle de sa famille sont faibles.

Jacques Talon et Michel Le Tellier sont indirectement parents : la mère de Jacques et d'Orner II Talon se nomme Suzanne Choart de Buzenval et elle est apparentée à l'oncle de Michel Le Tellier, Philibert Choart de Buzenval, le premier époux de Marie Chauvelin.

Malgré la rigueur exceptionnelle de la répression commandée par Richelieu, Talon et Le Tellier réussissent à privilégier la clémence dans leur tentative de pacifier la Normandie. L'instruction se prolonge du 7 au 17 janvier 1640 et les jugements sont rendus du 7 au 28 janvier. Un des maîtres des requêtes accompagnant le chancelier Séguier, François de Verthamon, écrira :

*Les avis des rapporteurs [Talon et Le Tellier] furent toujours dans une grande modération et équité, aussi bien que du reste de la compagnie ; la plupart des accusés furent mis hors des prisons.*

Presque tous les procès « ont été à l'absolution » et Le Tellier expliquera à Verthamon les motifs de son indulgence en attribuant la révolte aux exactions excessives des percepteurs d'impôt en Normandie et en d'nonçant les manœuvres de ces derniers au cours de l'instruction. Verthamon écrira :

*M. Le Tellier, l'un des commissaires m'a dit que le motif des avis de douceur que M. Talon et lui ont pris a été principalement sur ce que, dans la confrontation des témoins, ils ont vu, à leur maintien, que c'était gens appostés par les partisans [i.e. les percepteurs d'impôts], lesquels, à Paris, avaient mis en avant des faits étranges, même contre les principaux de la ville ; et cependant lors des preuves, il s'en était trouvé fort peu<sup>13</sup>...*

Après Rouen, Talon et Le Tellier vont examiner les cahiers de dédommagement et fixer les indemnités à Caen, le 24 février, à Bayeux, le 29 février, à Saint-Lô, le 2 mars, et à Coutances, le 4 mars.

Au cours de ce voyage, Le Tellier fait l'expérience du contact direct avec les masses populaires en mouvement. Cette expérience unique, il n'aura jamais plus

13. Cité par Madeleine Foisil (FE).

l'occasion de la renouveler. Tout le reste de sa vie, il aura face à lui des pouvoirs constitués, l'armée, l'État, des questions générales, des principes, des intrigues, mais jamais plus des gens du peuple qui se soulèvent.

### **Octobre 1640 : Le Tellier au Piémont face à Mazarin et à Turenne**

Seize années se sont écoulées depuis que Richelieu a envoyé le frère de Gabrielle d'Estrées, Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, occuper la Valteline afin d'empêcher les troupes espagnoles du Milanais de gagner les Pays-Bas espagnols et l'Empire. Non seulement, depuis ce temps, la guerre de Trente Ans s'est poursuivie, mais encore s'est-elle aggravée avec l'entrée officielle en guerre de la Suède et de la France contre les Habsbourg.

Entre la France et le Milanais espagnol se trouve la Savoie, dont le duc tente de jouer la France contre l'Espagne afin de préserver la souveraineté de son État. Tractations secrètes, changements d'allégeance, coups de force, tous les raffinements italiens de la diplomatie se succèdent sur la scène de la politique savoyarde. Après l'occupation de la Valteline en 1624, le duc Charles-Emmanuel de Savoie voyant les Français engagés dans une rude guerre contre les protestants à La Rochelle, puis dans les Cévennes où le duc de Rohan commandait les troupes protestantes, s'est tourné du côté de l'Espagne et de l'Empire. Cette alliance menaçait les troupes françaises stationnées dans le Piémont et la Lombardie, et rendait possible le passage des armées impériales. Le Pape intervint alors en envoyant le capitaine, et futur cardinal, Mazarin dissuader le duc de Savoie de faire la partie trop belle aux Habsbourg.

Richelieu ayant toutes les raisons de ne pas faire confiance à Charles-Emmanuel, décida d'envoyer une puissante armée faire valoir les intérêts de la France. Le duc de Savoie prit peur et demanda au capitaine Mazarin, représentant du Pape, d'aller rencontrer Richelieu à Lyon afin d'obtenir un armistice. Le 29 janvier 1630, Richelieu et Mazarin se rencontrèrent pour la première fois, à cette occasion. Trois mois plus tard, le 17 mars 1630, ils se virent à nouveau, alors que le Pape tentait une nouvelle médiation pour dissuader Richelieu d'intervenir militairement.

Peine perdue, deux jours plus tard, le 19 mars, Richelieu se jeta sur Pignerol. Le 30 mars, la citadelle capitula. L'année française battit le duc de Savoie à Veillane le 10 juillet 1630, et s'empara de Saluces le 30. Le 4 septembre 1630, Charles-Emmanuel venant de mourir, le nouveau duc de Savoie, Victor-Amédée I<sup>er</sup>, signa avec la France deux traités secrets : l'un établissait une alliance défensive et offensive entre la France et la Savoie ; l'autre accordait au roi de

France, à titre définitif, Pignerol et le Val de Pérouse. L'attribution de Pignerol à la France fut rendue officielle en 1631 par le traité de Cherasco. De capitaine, Mazarin fut fait chanoine en 1632, puis vice-légat d'Avignon en 1634, et nonce en France de 1634 à 1636. À compter de là, Mazarin vécut dans l'ombre de Richelieu. En 1639, il fut naturalisé français.

Pendant ce temps, les choses étaient redevenues confuses en Savoie, à la suite de la mort, en 1637, de Victor-Amédée Ier. Sa femme, Marie-Christine de France, appelée « Madame Royale », sœur de Louis XIII, assumait la régence, alors que régnaient ses fils : François-Hyacinthe qui mourut en 1638, puis Charles-Emmanuel. La France ayant tenté de profiter de la régence pour s'emparer de Verceil et de Turin, Marie-Christine réagit, évita l'annexion, mais accepta de renouveler l'alliance avec la France le 3 juin 1638. La même année, ses beaux-frères, le cardinal Maurice de Savoie et le prince Thomas de Carignan, s'allièrent à l'Espagne pour s'emparer de la régence. En 1639, le prince Thomas envahit le Piémont à la tête de troupes espagnoles. Le comte d'Harcourt, général des forces françaises au Piémont, réussit à sauver Casal, en avril 1640.

Menacée, la duchesse Marie-Christine appelle la France à son secours. Richelieu, à ce moment, choisit à la fois la voie de la force et de la diplomatie. Il envoie Turenne prêter main forte au comte d'Harcourt, et Mazarin, négociateur. Le 17 septembre 1640, par la victoire de la Rota, le comte d'Harcourt et Turenne s'assurent la conquête de Turin et l'occupation du Piémont par les troupes françaises. Quant à Mazarin, dépêché aussitôt, il tente, de Turin, de réconcilier la régente Marie-Christine et ses beaux-frères qui finissent par se laisser acheter pour une forte somme.

Dans ce branle-bas, se produit un événement mineur. À la fin de l'été 1640, l'intendant de justice de l'armée française au Piémont, René de Voyer d'Argenson (neveu de François Sublet des Noyers, le secrétaire d'État de la guerre) se rend à Pignerol, quand il est pris par des cavaliers espagnols du marquis de Leganez qui l'amènent au château de Milan où il est enfermé. Claude Le Peletier relatara la suite des événements de la façon suivante :

*En l'année 1640, M. d'Argenson qui était intendant de justice en Piémont, ayant été fait prisonnier par les Espagnols, M. de Bullion fit donner cet emploi à M. Le Tellier, dont M. des Noyers, secrétaire d'État ayant le département de la guerre, conçut quelque chagrin, et parce que M. d'Argenson était son parent, et par la jalousie qui était entre M. de Bullion et lui. Comme les troupes dépendaient absolument de M. des Noyers, M. Le Tellier trouva d'abord beaucoup de difficultés dans cette intendance. Mais son application et sa dextérité les surmontèrent bientôt avec une entière satisfaction de toute l'armée, de la cour de France et de celle de Piémont, dans laquelle il parut avec toutes*

*les qualités d'un bon courtisan quoique, jusqu'à cet emploi, son genre de vie eût été tout différent*<sup>14</sup>.

Cette intendance qu'on lui confie le 3 septembre 1640 et qui aura tant d'impact sur sa carrière, Michel IV Le Tellier la doit donc à M. de Bullion, son protecteur, qui d'ailleurs en rédige lui-même les instructions. On comprendra qu'une notice, qui sera déposée aux Archives nationales, indiquera que :

*M. Le Tellier, le père, qui a été chancelier de France, a dit souvent à Messieurs ses enfants et petits-fils qu'il avait l'obligation de sa fortune à M. de Bullion*<sup>15</sup>.

L'opposition signalée par Claude Le Peletier, entre les Bullion-Le Tellier et les Noyers-Argenson doit aussi être notée. Quand le moment sera venu de choisir entre les clans Le Tellier et Colbert, c'est du côté des Colbert que nous retrouverons les Argenson qui occuperont plusieurs fonctions importantes au XVIII<sup>e</sup> siècle.

À son arrivée à Turin, en ce mois d'octobre 1640, Le Tellier fait la rencontre de Turenne, avec lequel il est appelé à collaborer en qualité d'intendant à l'armée d'Italie, et celle de Mazarin. Turenne et sa famille finiront par devenir des ennemis du clan Le Tellier, tandis que Mazarin fera sa fortune. Au moment de cette rencontre, Turenne a vingt-neuf ans, Mazarin en a trente-huit et Le Tellier, trente-sept. Turenne appartient à l'une des plus nobles maisons d'Europe. Quant à Mazarin et à Le Tellier, ils ont en commun leur âge, un statut "d'hommes nouveaux"<sup>16</sup>, une certaine prestance, un certain charme et une préférence marquée pour la négociation et la douceur plutôt que pour les affrontements.

Henri, vicomte de Turenne, appartient à la maison souveraine de la Tour d'Auvergne qui a, à sa tête, le frère aîné de Turenne, Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, prince de Sedan et duc de Bouillon. En 1651, celui-ci cédera au roi de France la principauté de Sedan contre les duchés-pairies d'Albret et de Château-Thierry, les comtés d'Auvergne, d'Évreux, etc., « *étant entendu que la cession de la principauté souveraine ne porterait aucun préjudice à sa qualité de prince* ». Les deux frères ont une sœur, Julienne-Catherine, mariée à François Ier de La Rochefoucauld de Roye, comte de Roucy. Leur mère est Elizabeth de Nassau et leur grand-mère paternelle, Éléonore de Montmorency. Socialement, Turenne est donc au point de convergence des maisons souveraines de la Tour

14. AD-52-53.

15. Archives nationales, M.M. 828, notice 13.

16. Le Tellier étant néanmoins, semble-t-il, d'origine un peu plus noble que Mazarin.



d'Auvergne et de Nassau, et des très vieilles maison d'épée de France : les La Rochefoucauld, les Montmorency et les Caumont-La-Force, maison de l'épouse de Turenne.

En octobre 1640, Turenne n'est encore que maréchal de camp. Il s'est déjà illustré, tant au service de la France qu'à celui de ses oncles les princes d'Orange-Nassau, Maurice et Frédéric-Henri, qui dirigent la lutte des Hollandais contre les Espagnols. Turenne, les La Tour d'Auvergne et les Nassau sont protestants ; mais la politique de Richelieu, qui consiste à tenir les huguenots en laisse tout en formant des alliances avec les puissances protestantes contre les Habsbourg, a amené Turenne à combattre du côté français, de 1630 à 1632, puis, à nouveau, depuis 1635. L'ennemi à abattre étant la maison de Habsbourg, combattre du côté des Français ou du côté des Orange-Nassau revient presque au même.

La conquête de Turin, puis de Moncalvo marque une étape importante dans la carrière de Turenne, puisqu'elle lui ouvre la voie pour l'obtention du grade de lieutenant général en 1642, puis du titre de maréchal de France qu'il se verra attribuer à l'âge de trente-deux ans seulement le 16 mai 1643. Pour le moment, il doit continuer à combattre sous les ordres du comte d'Harcourt qui, malgré son nom, n'appartient pas à la vieille maison normande d'Harcourt, mais bien à la maison de Lorraine : il se nomme Henri de Lorraine, comte d'Harcourt. Par ses fonctions, Le Tellier est en contact constant avec Turenne et Harcourt, et, s'il vit certaines tensions avec Harcourt, ses relations avec Turenne sont excellentes et le demeureront jusqu'à ce que Louvois entre en scène.

Quant à Mazarin, tout comme le jeune Turenne, il est en pleine ascension. Fils de l'intendant ou majordome de Filippo Colonna, prince de Balliano, duc de Tagliacozzo et connétable du royaume de Naples, Mazarin est, par son père, d'origine sicilienne. Bien que sa mère, Hortensia Bufalini, soit de noblesse romaine selon les uns, ou ombrienne selon les autres, la noblesse de l'origine de son père demeure incertaine. Élevé avec le fils du connétable Colonna, Mazarin a aussi étudié le droit canon en Espagne ; de retour en Italie, il s'est fait militaire, puis s'est insinué dans la diplomatie papale, ce qui l'a conduit à rencontrer Richelieu.

Le voici maintenant à Turin, chargé par Richelieu de réconcilier la régente Marie-Chistine avec ses deux beaux-frères. Le 2 décembre 1640, il réussit à conclure un traité rétablissant l'entente entre les princes de la famille de Savoie. Malheureusement, ce traité reste lettre morte et les disputes se poursuivent. Le 30 avril 1641, Mazarin devra quitter Turin pour regagner Paris où, grâce à Richelieu, il deviendra cardinal le 16 décembre 1641.

À peu près au même moment, Le Tellier sera chargé, avec le gouverneur de Turin, d'Aiguebonne, de reprendre les négociations entre la régente Marie-

Christine et ses deux beaux-frères dont les exigences sont élevées, l'un, Maurice, voulant garder Nice en toute souveraineté et l'autre, Thomas, demandant le Val d'Aoste. Après avoir réussi à diviser les deux frères, Le Tellier parviendra, le 25 juillet 1642, à conclure la paix à des conditions avantageuses pour le roi de France et pour sa sœur, la régente Marie-Christine. Pendant toute cette période, Le Tellier sera en liaison constante avec Mazarin. Comme l'écrivait Claude Le Peletier :

[Mazarin] *ayant reconnu son mérite et sa capacité, il fit avec lui [Le Tellier] une amitié et une liaison très étroite, en sorte qu'étant revenu à la cour de France où il reçut le chapeau de cardinal en 1641, il désira continuer avec M. Le Tellier une correspondance sur les affaires d'Italie et particulièrement sur celles de la cour du Piémont*<sup>17</sup>.

En faisant allusion à la même période, l'abbé de Choisy écrira plus tard que Mazarin :

*... fit amitié depuis avec M. Le Tellier, intendant de l'armée de France, qui lui prêta 10 000 écus. Cet argent rendit au centuple. M. de Caumartin, intendant des finances, m'a conté qu'il avait ouï M. Le Tellier, depuis qu'il était chancelier, plaisanter sa femme sur ces 10 000 écus qu'il avait prêtés à M. Mazarin contre son avis, et qu'elle avait crus longtemps fort aventurés*<sup>18</sup>.

Ces liens tissés entre Mazarin et Le Tellier sont d'autant plus importants qu'en cette fin de 1640, peu après l'arrivée de Le Tellier à Turin, meurt Claude de Bullion, son protecteur, celui à qui il doit d'avoir été nommé intendant à l'armée d'Italie, malgré l'avis de Sublet de Noyers, secrétaire d'État de la guerre. La carrière de Michel IV Le Tellier devient des plus incertaines. Il est loin de Paris ; son patron, Sublet de Noyers, ne lui est pas favorable et l'issue des intrigues de la cour de Savoie est hypothétique.

Mazarin sera son salut ; et son séjour de trois ans à l'armée d'Italie lui sera d'autant plus profitable qu'il lui fait acquérir une connaissance, plus tard indispensable, de l'armée, des opérations militaires, de l'administration, de l'intendance, de la comptabilité, des vivres et des munitions, de leur transport, de leur entreposage, de l'habillement, du logement, de l'armement, de la justice militaire, en somme de tout l'appareil logistique et réglementaire que requiert l'activité militaire. De cette expérience, Le Tellier sortira grand intendant et fin diplomate. Le Piémont aura été son école.

À son départ pour Turin, Le Tellier a dû laisser à Paris son épouse qui n'était pas en état d'entreprendre le voyage. Le 8 janvier 1641, elle donne naissance à un

17. AD-54.

18. CF-39.

fils qui, le 13 janvier, est baptisé, en l'absence de son père, à l'église Saint-Benoît à Paris sous le nom de François-Michel Le Tellier. Louvois est né.

Le 8 juillet 1642, à Turin, naîtra un autre fils, Charles-Maurice Le Tellier, futur archevêque-duc de Reims. Tous les enfants de Michel IV Le Tellier apprendront l'italien et, jusque vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les relations de la France avec la cour de Savoie feront partie du domaine d'influence des Le Tellier.

Quant aux relations que Le Tellier aura établies en Italie avec Turenne et Mazarin, elles connaîtront des développements si lourds de conséquences qu'on peut se demander ce que serait devenu Michel IV Le Tellier si Claude de Bullion était mort quelques mois plus tôt et si Le Tellier n'avait jamais rejoint Turin. Son contact avec Mazarin ne se serait sans doute pas fait et le reste de sa carrière en aurait été radicalement changé.

## 12 septembre 1642 : Exécution de Cinq-Mars

Ce 12 septembre 1642, un énorme complot contre Richelieu et sa politique anti-Habsbourg connaît son épilogue à Lyon, alors que Henri Coiffier de Ruzé, marquis de Cinq-Mars, et son ami, François-Auguste de Thou, s'approchent de l'échafaud. Au moment de marcher vers le billot, Cinq-Mars demande à être exécuté le premier. Thou proteste en invoquant son âge : il a trente-cinq ans, Cinq-Mars, vingt-deux. Ce dernier insiste ; Thou s'efface avec ces mots : « *Eh ! bien, Monsieur, vous voulez m'ouvrir le chemin de la Loire ?* » La tête du beau Cinq-Mars ne tombe qu'au septième coup de hache.

la même heure, Louis XIII, dont il était le favori et l'amant, dit tout haut en pensant à celui qu'il a aimé : « *Je voudrais bien voir la grimace qu'il fait d cette heure sur cet échafaud* ». Quinze jours plus tard, Louis XIII aura quarante et un ans et il est déjà la proie de la tuberculose.

Avec l'exécution de Cinq-Mars et de Thou, prend fin l'une des plus terribles machinations orchestrées par les ennemis de Richelieu. Sont compromis dans le complot : le duc d'Orléans, frère du roi, la reine Anne d'Autriche, le duc de Bouillon, frère de Turenne, ainsi que plusieurs grands et moins grands personnages du royaume. Placé auprès du roi par Richelieu lui-même, qui voyait en lui le fils de son ami le maréchal Antoine Coiffier-Ruzé, marquis d'Effiat, Cinq-Mars avait rapidement séduit Louis XIII, que son "goût italien" rendait vulnérable à la beauté et au charme du jeune homme. Confident et favori du roi, Cinq-Mars fut fait maître de la garde-robe et grand-écuyer de France. Sûr de son pouvoir sur Louis XIII, il devint extravagant, capricieux, intrigant, brouillon.

Aux querelles succédaient les réconciliations et les reflux d'affection. Le jeune séducteur, ne se contentant pas des caresses du roi, poursuivait les femmes de ses avances. Mais ces conquêtes féminines ne lui suffisaient pas. Le pouvoir l'enivrait, le vrai pouvoir, non celui des éphémères succès amoureux. Richelieu s'en rendit compte et fit tout en son pouvoir pour limiter l'influence politique du jeune apprenti-sorcier.

C'est alors que celui-ci imagina le plus incroyable complot. Déçu de voir Richelieu lui interdire l'entrée au conseil et lui refuser l'autorisation d'épouser Marie de Gonzague, Cinq-Mars s'allia à Gaston d'Orléans et au duc de Bouillon, entra en contact avec le roi d'Espagne, Philippe IV, le frère d'Anne d'Autriche et, le 13 mars 1642, signa avec ce dernier, officiellement en guerre avec la France, un traité secret dans lequel le roi d'Espagne s'engageait à fournir armes et troupes aux rebelles qui, eux, acceptaient de semer la révolte et d'ouvrir le territoire français aux troupes espagnoles.

Le 11 juin 1642, une copie de ce document tomba aux mains de Richelieu. Deux jours plus tard, Cinq-Mars et son compagnon Thou furent arrêtés à Narbonne. Trahi et accablé par les révélations de Gaston d'Orléans, Cinq-Mars fut jugé à Lyon par une commission extraordinaire de conseillers au parlement de Grenoble. Avec Thou qui, sans avoir trempé dans le complot, a négligé de le rapporter, Cinq-Mars fut condamné à mort. Gaston d'Orléans et la reine s'en sortaient indemnes. Quant au frère de Turenne, le duc de Bouillon, arrêté lui aussi, il eut la vie sauve grâce aux protestations des familles de Hesse et de Nassau auxquelles il était allié par sa mère, et aussi grâce à la menace de sa femme de livrer la principauté de Sedan aux Espagnols. Pour recouvrer sa liberté, le duc de Bouillon dut céder à la France son duché et la ville de Sedan par un traité négocié par Mazarin, qui alla lui-même prendre possession de la forteresse au nom du roi de France.

Parmi les courtisans compromis par l'affaire, se trouvait Gabriel de Cassagnet, seigneur de Tilladet, époux de Madeleine Le Tellier, sœur de Michel Le Tellier. Cassagnet-Tilladet était capitaine au régiment des gardes françaises, responsable de la sécurité du roi. Claude Le Peletier écrivit de lui que le roi le « *considérait* ». Il fut néanmoins disgracié et éloigné de la cour. Ce beau-frère était, avec Claude de Bullion et Mazarin, une des rares personnes en position de faire connaître Le Tellier au roi. Il ne s'en était d'ailleurs pas privé. Après la mort de Bullion, la disgrâce de Cassagnet-Tilladet portait un nouveau coup aux ambitions possibles de Le Tellier. Bossuet fera discrètement allusion à la disgrâce de Cassagnet-Tilladet en disant, à propos de Le Tellier :

*Un beau-frère, sacrifié malgré ses services, lui montrait ce qu'il pouvait craindre*<sup>19</sup>.

L'événement était d'autant plus compromettant que le complot de Cinq-Mars, en faisant appel aux forces espagnoles contre le roi de France, rappelait dramatiquement les circonstances de la Ligue et, indirectement, le passé ligueur de la famille Le Tellier.

Si la chute de Cassagnet-Tilladet ne prêta pas à conséquences, ce fut, sans doute, que son implication dans le complot avait été très réduite, mais aussi que ce personnage tenait plus des mousquetaires d'Alexandre Dumas que des grands politiques. Ce jugement, plutôt sévère, peut être inspiré par certains incidents, plutôt rocambolesques qui ont marqué l'histoire de sa famille.

Ainsi, son mariage avec Madeleine Le Tellier a-t-il débuté sous d'étranges augures. Il semble bien que celle-ci ait été coquette, dépensière, plutôt légère et, peut-être même, volage. Toujours est-il qu'elle causa suffisamment de soucis à son frère Michel Le Tellier pour que celui-ci dût, en 1636, entamer contre elle une « *procédure au sujet de la violation du contrat de mariage consenti par le premier à la seconde, à l'occasion de son union avec le sieur de Tilladet, capitaine des gardes* ».

Si l'on se fie à une note classée à la Bibliothèque nationale, la mort d'un des fils de Cassagnet-Tilladet fut marquée du même caractère tragi-comique que son mariage. On y lit :

*Lundi 18 janvier 1655, M. de Tilladet, jeune capitaine aux gardes fut malheureusement assassiné dans Paris par des laquais par des embarras de carrosses et charettes. Pour raison de quoi, il y eut une déclaration du Roi vérifiée au Parlement, le samedi suivant 23, portant défense aux pages et laquais de porter aucunes armes, même épées, à peine de la vie*<sup>20</sup>.

La disgrâce de Cassagnet-Tilladet ne sera que temporaire. Grâce à Le Tellier, il deviendra, plus tard, lieutenant général des armées du roi, puis, en 1652, gouverneur de Bapaume et de Brisach, ce qui lui rapportera beaucoup. Ses enfants, les neveux de Michel IV Le Tellier, feront de belles carrières. À part Louis, dont nous venons de parler, qui sera tué par la livrée du duc d'Épernon, Jean-Baptiste, dit le marquis de Tilladet, sera capitaine-lieutenant des Cent-Suisses de la garde du roi, maître de la garde-robe, puis en août 1688, lieutenant général des armées du roi. Gouverneur de Cognac puis d'Arras, ainsi que lieutenant général d'Artois, il sera blessé, le 3 août 1692, au combat de

19. BN-174-175.

20. Bibliothèque nationale, Dossiers bleus, 627, folio 112.

Steinkerque ; il succombera le 22 août suivant, un an après la mort de Louvois, dont il aura été l'ami le plus intime.

Son frère Gabriel, dit le chevalier de Tilladet, reçu en 1647 chevalier de Malte, deviendra en 1688 lieutenant général des armées du roi et gouverneur d'Aire-sur-la-Lys en 1690. Pensionné par Louvois, auquel il servira d'informateur, il sera l'amant déclaré de la duchesse de Ventadour, Charlotte-Éléonore-Madeleine de La Motte-Houdancourt, et mourra le 11 juillet 1702.

Le dernier fils, Michel de Cassagnet-Tilladet, sera abbé de la Hance, puis évêque de Mâcon. Enfin, leur sœur, Claude-Antoinette, épousera en 1655 Gilles de Bouzet, marquis de Roquepine, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de La Capelle. Elle mourra le 16 mai 1726 à Paris.

En ces jours de septembre 1642, Louis XIII et Richelieu sont tous deux déjà atteints par le mal qui va les emporter. Après avoir découvert le complot de Cinq-Mars et fait arrêter ses responsables, Richelieu a regagné Paris à partir de Narbonne au milieu d'un étrange cortège où la mort toute proche côtoyait le triomphe du premier ministre. Couvert d'ulcères, au milieu de souffrances indicibles, le cardinal se fit porter dans une litière à vingt-quatre porteurs jusqu'à la Loire où une flotte l'attendait. Celle-ci descendit la Loire, emprunta le canal conduisant à la Seine et gagna Paris, suivie le long des rives d'escadrons de cavalerie. On aurait cru voir le défilé du prince des ténèbres.

Le 4 décembre 1642, Richelieu meurt. Le pape Urbain VIII formule alors ce commentaire :

*S'il y a un Dieu, il aura beaucoup à expier ; s'il n'y a pas de Dieu, c'était un homme irréprochable*<sup>21</sup>.

Le 5 décembre, le cardinal Mazarin est appelé au Conseil. Il y trouve le chancelier Séguier ; Sublet des Noyers, secrétaire d'État de la guerre ; surnommé le "jésuite galoche" à cause de sa dévotion ; Claude Bouthillier de Chavigny, surintendant des finances ; son fils, Léon Bouthillier de Chavigny, secrétaire d'État des affaires étrangères et époux d'Anne Phélypeaux ; enfin, Louis I<sup>er</sup> Phélypeaux, marquis de la Vrillière, fils de Claude Gobelien et secrétaire d'État depuis 1629. Aucun premier ministre n'est désigné.

Michel IV Le Tellier a connu le chancelier Séguier en Normandie, Mazarin au Piémont, Sublet des Noyers par ses fonctions d'intendant à l'armée d'Italie. Il n'est près ni des Bouthillier-Chavigny ni des Phélypeaux, bien qu'il soit vraisemblable que Claude de Bullion lui ait pavé la voie auprès d'eux. De toute

21. Cité par C. Fedem (FB).

façon, n'est-il pas très loin de tous ces gens, lui qui depuis deux ans vit à Turin ?

### **11 avril 1643 : Le Tellier, secrétaire d'État par commission**

Richelieu disparu, Mazarin, le jeune Chavigny et Sublet des Noyers flairent le pouvoir. Mazarin a pour lui le talent, la recommandation que Richelieu a faite au roi de le prendre comme conseiller, le sens de l'intrigue et l'intimité dont il jouit déjà sans doute auprès de la reine. Léon Bouthillier de Chavigny, de six ans plus jeune que Mazarin, bénéficie de l'appui de son père et des liens que les Bouthillier ont tissés avec les autres familles de la robe, liens dont ne saurait se prévaloir Mazarin. Sublet des Noyers qui aura bientôt cinquante-cinq ans, est le plus âgé et aussi le plus pieux des trois ; sa piété lui donne accès à Louis XIII devenu dévot, qui l'invite à se joindre à ses oraisons.

Son mal progressant, le roi songe à la mort et à la régence qu'elle doit amener. Depuis toujours distant d'Anne d'Autriche, il redoute l'influence de celle-ci qui, bien que reine de France, n'a jamais oublié l'Espagne et les Habsbourg. La France est toujours en guerre contre ces derniers et Louis XIII craint, sans doute, un bouleversement inconsidéré des alliances, bouleversement d'autant plus vraisemblable si Anne d'Autriche exerce le pouvoir qu'elle a été compromise dans le complot de Cinq-Mars. Aussi, Louis XIII résout-il d'émettre une déclaration réduisant les pouvoirs futurs d'Anne d'Autriche.

Ce geste met à l'épreuve les trois ministres concurrents, chacun sachant que son futur incline du côté de la reine, mais que son présent dépend du roi. Mazarin, sûr des sentiments de la reine à son égard, n'a qu'à se ménager le roi en ne s'objectant pas à sa déclaration, qui vaudra bien ce qu'elle vaudra quand le roi sera mort. Chavigny et son père, comptant sur le réseau de leurs alliances, se disent qu'il ne faut rien brusquer, qu'appuyer le roi ne conduit pas forcément à se mettre à dos la reine qui, de toute façon, devra bien ménager les chefs de la noblesse parlementaire de France si elle veut faire oublier ses origines étrangères. Quant à Sublet des Noyers, l'avenir le laisse d'autant plus songeur que son pouvoir s'appuie trop exclusivement sur son intimité avec le roi. Louis XIII mort, sur qui pourra-t-il compter s'il s'aliène la reine aujourd'hui ? Calculateur, Sublet des Noyers choisit de ne pas se compromettre. Aussi, doit-il se retirer sur ses terres à la demande du roi.

Dans ses *Mémoires*, Loménie de Brienne écrira :

*Il croyait agir habilement en ce que, ne prenant point part à la déclaration qui devait tant déplaire à la reine, il avait lieu de tout espérer de ses bontés sous la Régence<sup>22</sup>.*

Un autre observateur, La Châtre, écrira :

*Pour moi, je crois, avec des personnes assez intelligentes, que ce qui parut être le premier mouvement d'un esprit fort prompt, fut le trait d'un courtisan prévoyant et raffiné ; et que M. des Noyers voyant que la déclaration qu'il avait retardée jusqu'à ce temps-là, allait éclater dans peu de jours, soit par l'opiniâtreté du roi, soit par les suggestions des deux autres ministres, et qu'il était compris dans le nombre de ceux qu'on mettait dans le conseil de la régence, il voulut s'en ôter absolument, persuadé que, se retirant chez lui dans un temps où le roi ne pouvait plus guère durer, la reine ne perdrait point le souvenir de ses services ; et qu'étant justement aigrie contre les autres à cause de cette déclaration, qui semblait la mettre en tutelle, elle les éloignerait sitôt qu'elle serait en pouvoir pour se servir principalement de lui comme du plus instruit dans les affaires<sup>23</sup>.*

À ces calculs, s'ajoute sûrement, dans l'esprit de Sublet des Noyers, un certain agacement devant la montée de Mazarin, cet Italien venu d'on ne sait où, et celle du jeune Chavigny. Les Bouthillier de Chavigny semblent aussi éloignés de Sublet des Noyers que l'était Claude de Bullion. Les Chavigny n'ont jamais été loin de Bullion ; le père a même partagé avec Bullion le poste de surintendant des finances, de 1630 à la mort de Bullion, en 1640. Lorsque Bossuet prononcera l'oraison funèbre de Le Tellier, ce protégé de Bullion, l'officiant sera François Bouthillier de Chavigny, évêque de Troyes, fils de Léon et petit-fils de Claude Bouthillier de Chavigny.

Quand le moment vient de remplacer des Noyers "par commission", après avoir examiné plusieurs candidatures, comme celles d'Avaux et de l'abbé de Choisy, le roi, Mazarin et le jeune Chavigny se mettent d'accord sur le nom de Michel Le Tellier. Chavigny y voit un protégé de Claude de Bullion, ce vieil ami de sa famille, et Mazarin, un homme de confiance avec lequel il a su se maintenir en contact suivi et même intime depuis son départ de Turin le 30 avril 1641. Quant au roi, qui n'a sans doute jamais rencontré Le Tellier, il fait confiance au jugement de ses conseillers et aux avis favorables qu'il a entendus dans le passé sur ce beau-frère de Cassagnet-Tilladet, qui avait si bien défendu les intérêts de celui-ci quand son épouse, Madeleine Le Tellier, avait fait des siennes. Claude Le Peletier écrira :

22. BP-I-313.

23. LC-II-188-189.



*M. le cardinal Mazarin proposa au roi M. Le Tellier pour exercer cette commission. (...) La conduite que M. Le Tellier avait tenue lorsque M. de Tilladet, capitaine aux gardes (que le Roi considérait), avait épousé Madame sa sœur, aussi bien que les services qu'il avait rendus dans ses emplois l'avaient fait connaître au roi et avaient donné à Sa Majesté de l'estime et de la considération pour lui<sup>24</sup>.*

Le 10 avril 1643, le roi envoie le cardinal Mazarin ordonner à Sublet des Noyers de se retirer. Le 11 avril, de Saint-Germain-en-Laye, Louis XIII informe par écrit Le Tellier de sa nomination. Le 13 avril, le roi signe la commission par laquelle Le Tellier est désigné pour exercer, à titre provisoire, la charge de Sublet des Noyers en attendant que celui-ci en ait donné sa démission. Le 17 avril, "à la pointe du jour", à Asti, Le Tellier reçoit les lettres du roi, de Mazarin et de Chavigny lui annonçant sa nomination.

Après avoir fait le nécessaire, le 20 avril, le nouveau secrétaire d'État quitte Turin. Il passe par Pignerol, le col du mont Genève, Embrun, Gap, Valence, Lyon et arrive à Paris dans les premiers jours du mois de mai. Le 4 mai 1643, Le Tellier prête serment comme secrétaire d'État de la guerre et de la marine du Levant "par commission". Il est maintenant membre du conseil et il le demeurera jusqu'à sa mort, le 30 octobre 1685, soit pendant quarante-deux ans et six mois. Ni le XVII<sup>e</sup> ni le XVIII<sup>e</sup> siècle ne connaîtront plus longue carrière ministérielle. Au XVI<sup>e</sup>, un seul exemple comparable : celui du "barbon" Nicolas III de Neufville-Villeroy, qui a été secrétaire d'État pendant quarante-trois ans et qui a débuté sa carrière à vingt-quatre ans. Le Tellier, lui, fête ses quarante ans, le 19 avril 1643, la veille de son départ pour Paris.

Dix jours après que Le Tellier ait prêté serment, soit le 14 mai 1643, Louis XIII meurt. Il a survécu cinq mois à Richelieu. Anne d'Autriche devient régente à quarante et un ans. Le nouveau roi, Louis XIV, a quatre ans et demi. Suivant les volontés du défunt, enregistrées unanimement le 20 avril 1643 au Parlement de Paris, la régente doit être assistée d'un "conseil souverain de la régence" choisi par l'ancien roi et composé, en plus de la reine, de son beau-frère, Gaston, duc d'Orléans, 35 ans, officiellement lieutenant général du royaume depuis la mort de son frère ; d'Henri II de Bourbon, prince de Condé, cinquante-cinq ans, père du grand Condé ; du chancelier Séguier, cinquante-cinq ans ; du cardinal Mazarin, qui aura bientôt quarante et un ans ; ainsi que des Bouthillier de Chavigny, père et fils, le père ayant soixante-deux ans et le fils, trente-cinq ans.

Le 18 mai 1643, le Parlement de Paris se réunit en séance solennelle pour enregistrer les décisions du roi défunt. Ce "lit de justice" est présidé par le tout jeune Louis XIV et réunit la reine, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le

24. AD-56.

chancelier Séguier, les ducs et pairs de France, les marquis, les présidents et les conseillers du Parlement. Michel Le Tellier y assiste, mais les Chavigny, père et fils, ainsi que Mazarin n'y sont pas. Le duc d'Orléans et le prince de Condé s'étant levés pour déclarer qu'ils renoncent à leurs droits à la régence, l'avocat général Orner Talon exprime l'opinion que la déclaration de Louis XIII, que le même Parlement a unanimement enregistrée un mois plus tôt, va à l'encontre de la loi, que le défunt roi n'avait pas le pouvoir d'ordonner pour l'avenir et que le nouveau roi transmet, par la bouche du chancelier, « *l'administration libre, absolue et entière des affaires du royaume* » à la régente, sa mère. Le Parlement approuve, le conseil souverain de la régence ne voit jamais le jour et tout redevient possible.

Ce soir-là, Mazarin joue aux cartes avec le jeune Chavigny chez le commandeur Jacques de Souvré, fils de l'ancien gouverneur de Louis XIII et frère de la célèbre marquise de Sablé, Madeleine de Souvré<sup>25</sup>, ainsi que de Jean de Souvré, marquis de Courtanvaux, qui a épousé Catherine de Neufville-Villeroi, petite-fille du vieux secrétaire d'État. Les deux joueurs savent que leur sort est entre les mains de la reine.

Ce soir-là, ils ont décidé que leur camaraderie l'emporterait sur leur esprit de concurrence. Soudain, arrive Henri de Beringhen, le grand chambellan de la reine que celle-ci envoie. Beringhen signifie à Mazarin que la reine le fait le successeur de Richelieu. Mazarin est premier ministre.

Ce même jour, 18 mai 1643, le duc d'Enghien, futur prince de Condé, remporte, à vingt et un ans, la bataille de Rocroy et anéantit la glorieuse infanterie espagnole. Par cette victoire, la France supplante l'Espagne comme première puissance militaire de l'Europe. Le jour même où une princesse espagnole accède à la régence du royaume de France, la France l'emporte sur l'Espagne. La guerre de Trente Ans a assez duré ; le temps des négociations est arrivé. Mazarin est l'homme de la situation.

Le 5 juin suivant, la reine congédie le vieux Bouthillier de Chavigny. Voyant cela, le jeune Chavigny remet également sa démission. Il est remplacé par Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, dont le fils, Henri-Louis, épousera la fille de Léon Bouthillier de Chavigny et succédera à son père et à son beau-père au poste de secrétaire d'État pour les affaires étrangères et la marine du Ponant. Sublet des Noyers et Chavigny écartés, Mazarin n'a plus de concurrent au conseil, qui n'est plus formé que d'hommes nouveaux, mis à part le chancelier Séguier, garde des sceaux depuis 1633 et chancelier depuis 1635. Le Tellier est responsable du secrétariat d'État de la guerre ; Loménie de Brienne, du secrétariat d'État des affaires étrangères ; Nicolas le Bailleur, apparenté aux Souvré, de la surintendance des finances, en remplacement de Chavigny père ;

25. Épouse de Philippe-Emmanuel de Montmorency-Laval, marquis de Sablé.

Henri Guénégaud, époux d'Elizabeth de Choiseul, du secrétariat d'État de la maison du roi. Chacun de ces derniers entre en fonction en 1643. Enfin, Louis I<sup>er</sup> Phélypeaux, marquis de La Vrillière, est depuis 1629 au secrétariat d'État de la "religion prétendue réformée".

Au sein de cette équipe, Guénégaud, qui a trente-trois ans, et Le Tellier, qui en a quarante, sont les plus jeunes, tandis que Bailleul, cinquante-six ans, et Séguier, cinquante-cinq ans, sont les plus âgés. La Vrillière a quarantequatre ans et Loménie, quarante-huit. Aucun lien étroit de parenté n'existe entre les membres de l'équipe ; aucune dynastie ministérielle n'est représentée. Les Phélypeaux ne sont pas encore considérés comme tels, d'autant moins que La Vrillière n'est que le neveu de Phélypeaux-Pontchartrain, qui a été secrétaire d'État de 1610 à 1621. Un lien lointain existe, cependant, entre Le Tellier et Phélypeaux-La Vrillière : la mère de La Vrillière se nomme Claude Gobelin et elle est parente de Marie Gobelin, l'épouse de Jérôme Le Tellier, grand-oncle de Le Tellier.

Pour ce qui est des Bouthillier-Chavigny, ils réapparaîtront brièvement en 1651 et s'illustreront par la suite en la personne du neveu de Claude Bouthillier-Chavigny, Armand-Jean Bouthillier, abbé de Rancé, fondateur de la Trappe et réformateur de la vie monastique.

Toutes les fonctions de secrétaire d'État, de chancelier et de surintendant n'ont pas la même importance ni ne confèrent le même pouvoir. La chancellerie, la surintendance des finances et les secrétariats d'État des affaires étrangères et de la guerre ont incontestablement une prééminence particulière. Bien plus, le poids institutionnel de ces fonctions connaît en ces années une évolution importante. Certains auront tendance à voir dans le règne de Louis XIV le début de l'accession au pouvoir d'une certaine bourgeoisie anoblie. Dans les faits, les Le Tellier, les Phélypeaux, les Colbert et les Brienne ne sont pas vraiment moins nobles, au moment de leur accession au pouvoir, que leurs prédécesseurs, les Villeroy, les Brûlart-Sillery, les Bullion, les Servien, les Sublet des Noyers, etc. ne l'étaient au moment de la leur. Ce qui change c'est, non pas les critères de sélection des ministres, mais bien le rôle politique de ceux-ci. Au cours des années qui viennent, l'État va connaître une véritable mutation politique et administrative et c'est cette mutation qui, suivant l'expression de C. Federn, transformera en ministres tout puissants, les anciens « *scribes du roi qui, encrier et plume à la ceinture, se tenaient à ses côtés prêts à accourir à son appel et à écrire sous sa dictée*<sup>26</sup> ».

Saint-Simon ne verra dans cette évolution qu'avilissement. Il est très intéressant de lire, sous sa plume, le passage suivant qui exprime sa vue des choses, au lendemain de la mort de Louis XIV :

*Ce que j'estimai le plus important d faire, et le plus pressé à exécuter, fut l'entier renversement du système de gouvernement intérieur dont le cardinal Mazarin a empoisonné le roi et le royaume. Un étranger de la lie du peuple, qui ne tient à rien et qui n'a d'autre dieu que sa grandeur et sa puissance, ne songe à l'État qu'il gouverne que par rapport à soi. Il en méprise les lois, le génie, les avantages ; il en ignore les règles et les formes ; il ne pense qu'à tout subjuguier, à tout confondre, à faire que tout soit peuple, et comme cela ne se peut exécuter que sous le nom du roi, il ne craint pas de rendre le prince odieux, ni de faire passer dans son esprit sa pernicieuse politique. On l'a vu insulter au plus proche sang royal, se faire redouter du roi, maltraiter la reine-mère en la dominant toujours, abattre tous les ordres du royaume, en hasarder la perte à deux différentes reprises par ses divisions à son sujet, et perpétuer la guerre au dehors pour sa sûreté et ses avantages, plutôt que de céder le timon qu'il avait usurpé. Enfin, on l'a vu régner en plein par lui-même, par son extérieur et par son autorité, et ne laisser au roi que la figure du monarque. C'est dans ce scandaleux éclat qu'il est mort avec les établissements, les alliances, et l'immense succession qu'il a laissée, monstrueuse jusqu'à pouvoir enrichir seul le plus puissant roi de l'Europe.*

*(...) Tous ses soins, toute son application se tourna à l'anéantissement des dignités et de la naissance par toutes sortes de voies, à dépouiller les personnes de qualité de toute sorte d'autorité, et pour cela de les éloigner, par état, des affaires ; d'y faire entrer des gens aussi vils d'extraction que lui ; d'accroître leurs places en pouvoir, en distinctions, en crédit, en richesses ; de persuader au roi que tout seigneur était naturellement ennemi de son autorité, et de préférer, pour manier ses affaires en tout genre, des gens de rien, qu'au moindre mécontentement on réduisait au néant, en leur ôtant leur emploi avec la même facilité qu'on les en avait tirés en le leur donnant ; au lieu que des seigneurs déjà grands par leur naissance, leurs alliances, souvent par leurs établissements, acquéraient une puissance redoutable par le ministère et les emplois qui y avaient rapport, et devenaient dangereux d cesser de s'en servir, par les mêmes raisons. De là, l'élévation de la plume et de la robe, et l'anéantissement de la noblesse par les degrés qu'on pourra voir ailleurs, jusqu'au prodige qu'on voit et qu'on sent aujourd'hui, et que ces gens de plume et de robe ont bien su soutenir, et chaque jour aggraver leur joug, en sorte que les choses sont arrivées au point que le plus grand seigneur ne peut être bon à personne et qu'en mille façons différentes, il dépend du plus vil roturier. C'est ainsi que les choses passent d'un comble d'extrémité à un autre tout opposé.*

*(...) [L']abattement [de la noblesse], sa pauvreté, ses mésalliances, son peu d'union, plus d'un siècle d'anéantissement, de cabales, de partis, d'intelligences au dehors, d'associations au dedans, rendaient ce changement [à savoir le rétablissement du pouvoir de la noblesse prôné par Saint-Simon] sans danger,*

*et les moyens ne manquaient pas d'empêcher sûrement qu'il n'en vînt dans la suite. L'embarras fut l'ignorance, la légèreté, l'inapplication de cette noblesse accoutumée à n'être bonne à rien qu'à se faire tuer, à n'arriver à la guerre que par ancienneté, et à croupir du reste dans la plus mortelle inutilité, qui l'avait livrée d'oïveté et au dégoût de toute instruction hors de guerre, par l'incapacité d'état de s'en pouvoir servir à rien. Il était impossible de faire le premier pas vers ce but sans renverser le monstre qui avait dévoré la noblesse, c'est-à-dire le contrôleur général et les secrétaires d'État, souvent désunis, mais toujours parfaitement réunis contre elle<sup>27</sup>.*

Pour Saint-Simon, si Mazarin sera à l'origine de l'anéantissement de la noblesse, le monstre qui la dévorera, c'est l'appareil ministériel contrôlé par des gens « *vils d'extraction* » et plus particulièrement l'appareil de guerre qui la rendra « *ignorante* », « *légère* », « *inappliquée* », « *oisive* » et « *dégoûtée de toute instruction hors de guerre* ». Au centre du complot ourdi par Mazarin, il y aurait donc la famille Le Tellier qui, du 11 avril 1643 au 5 janvier 1701, date de la mort de Barbezieux, fils de Louvois, soit pendant près de cinquante-huit ans, exercera les fonctions de secrétaire d'État de la guerre.

En ces jours d'avril 1643, Michel Le Tellier et Mazarin trouveraient, sans doute, tout à fait farfelue l'idée de leur attribuer de tels desseins, les Le Tellier étant nobles depuis quatre générations et Mazarin ayant plus à cœur de s'intégrer à la noblesse que d'écraser celle-ci. Il est néanmoins incontestable qu'une mutation sociale et politique est en cours. Au sein de la nouvelle équipe réunie par Mazarin, Le Tellier est celui qui, plus qu'aucun autre, en porte les germes.

Rue Pierre-Sarrasin, dans sa maison "à l'Image de Notre-Dame", Le Tellier installe, suivant l'usage de l'époque, les bureaux du secrétariat d'État de la guerre. Il y accueille bientôt un jeune commis promis à de grandes choses : Jean-Baptiste Colbert, fils du cousin germain de son beau-frère, Colbert de Saint-Pouange. Ce jeune commis a vingt-quatre ans. Il passera sous les ordres de Le Tellier huit années dont six à son service particulier.

Colbert n'est pas sans expérience. Son père lui ayant acheté un office de commissaire des guerres, il a déjà exercé cette fonction dans le Nivernais avant de passer, en 1640, au service de Saint-Pouange, son "oncle à la mode de Bretagne". Il retrouvera au ministère de la guerre plusieurs parents : ses oncles, Charles Colbert, intendant d'Alsace, et Jean Colbert du Terron ; son frère, Charles Colbert de Croissy et son cousin issu de germain, Gilbert Colbert de Saint-Pouange.

27. SA-IV-760-764.

Le département de la guerre voit, non seulement à l'encadrement des militaires, mais encore à la formation de la majeure partie du personnel d'intendance qui jouera un rôle si considérable dans l'établissement de l'absolutisme monarchique. Parmi les intendants d'armée qui serviront sous Le Tellier et sous Louvois, se retrouvent des représentants des plus célèbres familles de la robe : des Chauvelin, des Ormesson, des Tonnelier de Breteuil, des Voyer d'Argenson, des Courtin, des Dugué de Bagnols, des Gobelin, des Caumartin, des Talon, des Servien, des Le Peletier, des Robert, des Arnauld de Pomponne, des Boucherat, des Fouquet, des Mesmes d'Avaux, des Molé de Champlâtreux, des Aubray, des Voysin, des Aligre, etc. On voit là l'importance stratégique du ministère de la guerre et l'occasion qui s'offre à Le Tellier de se constituer un réseau d'alliances et une clientèle.

Cela se fera progressivement, en plusieurs étapes et en des lieux successifs. Rapidement, la maison "à l'Image de Notre-Dame" s'avérera trop petite. Le Tellier la vendra, le 1<sup>er</sup> juillet 1644, à René de Maupeou, pour 36270 livres. La famille Le Tellier et le secrétariat d'État déménageront alors dans une maison de la rue Plâtrière, dans la paroisse Saint-Eustache, en face de la rue Verdelet et de l'hôtel d'Épernon, dont les laquais seront responsables en 1651 de la mort d'un neveu de Le Tellier, le jeune Cassagnet-Tilladet. Ce sera le premier hôtel Le Tellier, que le secrétaire d'État de la guerre louera de François de Montholon moyennant un loyer annuel de 3150, puis de 3300 livres. En 1651, les Le Tellier reviendront dans le Marais, rue Paradis, dans la paroisse Saint-Jean en Grève, avant de s'installer définitivement le 13 septembre 1653 au cœur du Marais, rue des Francs-Bourgeois, dans un hôtel qu'ils paieront 120 000 livres.

### **Mai 1644 : Ouverture du congrès de Münster**

La guerre de Trente Ans en est à sa vingt-sixième année. La France est officiellement en guerre depuis neuf ans, depuis que, le 8 février 1635, elle a conclu une alliance à la fois offensive et défensive avec les Provinces-Unies, puis, par le traité de Compiègne le 28 avril 1635, avec la Suède et depuis qu'elle a déclaré la guerre à l'Espagne le 19 mai 1635.

Dès 1640, il fut question de négociations afin de mettre un terme à cette guerre qui n'en finissait plus. L'empereur établit alors un contact officieux avec la Suède à Hambourg. La Diète impériale suggéra même que les pourparlers soient élargis. Lors du renouvellement de l'alliance franco-suédoise le 30 juin 1641, il a été convenu que deux congrès simultanés devraient être tenus en Westphalie : l'un, réunissant les catholiques à Munster, l'autre, les puissances protestantes, à Osnabrück. À la fin de 1643, la France et la Suède commencèrent à mettre leur projet à exécution et lancèrent les invitations pour les deux congrès.

En ces jours de mai 1644, tout est en place. La ville de Münster connaît une effervescence sans précédent. L'ambassadeur de l'Empereur, Maximilien Graf von Trauttmansdorff et son conseiller, Isaac Volmar, s'installent pour ces longues négociations qui dureront trois ans et demi. À la tête de la délégation française : Henri II d'Orléans, duc de Longueville, de la maison d'Orléans-Longueville et sa seconde épouse, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, princesse du sang et sœur du vainqueur de Rocroy. Les assistent deux négociateurs attitrés : Claude II de Mesmes, comte d'Avaux et Abel Servien. Celui-ci a été, de 1630 à 1636, secrétaire d'État de la guerre, poste où il a précédé Sublet des Noyers et Le Tellier, et qu'il ne désespère pas de retrouver un jour. Comme Le Tellier, Servien a servi comme intendant dans l'armée d'Italie avant de devenir secrétaire d'État de la guerre. Sa disgrâce a été provoquée par sa mésentente avec Richelieu. Son retour en grâce lui vient de la confiance que met en lui Mazarin. Il était d'un caractère emporté, volontiers colérique ; certains le surnommeront, au cours des négociations qui s'ouvrent, "l'ange exterminateur de la paix".

Ses sorties, il les fera contre les ennemis de la France, mais surtout contre Avaux avec lequel il fera un ménage orageux. Le comte d'Avaux, qui approche la cinquantaine, a déjà derrière lui une longue carrière d'ambassadeur. Après avoir été maître des requêtes en 1623, il a représenté la France à Venise, à Rome, en Pologne, en Suède, au Danemark et, surtout, en Allemagne. Depuis 1642, il est associé à la surintendance des finances et le restera officiellement jusqu'en 1648, malgré ses lourdes tâches diplomatiques.

Avec lui, Avaux a amené à Münster un tout jeune homme appelé à jouer un rôle important dans le clan Le Tellier : Honoré Courtin, cousin germain d'Anne Courtin, l'épouse du frère d'Avaux, Jean-Antoine Ier de Mesmes. Le jeune Courtin n'a que dix-sept à dix-huit ans et c'est au milieu des représentants de presque tous les princes catholiques d'Europe qu'il vient faire son apprentissage. Apparenté au comte d'Avaux, Honoré Courtin est aussi relié aux Souvré du clan des "barbons" par sa cousine germaine, Marie Courtin, épouse de René de Souvré, seigneur de Renouard<sup>28</sup>. De plus, par sa mère, Honoré Courtin est le cousin germain de la mère d'Anne de Souvré, la future épouse de Louvois<sup>29</sup>.

Au cours des négociations qui vont se dérouler, Servien demeurera l'homme de confiance de Mazarin, qui se méfiera quelque peu du duc et de la duchesse de

28. Le frère de la marquise de Sablé, du commandeur Jacques de Souvré et de Jean de Souvré, l'époux de Catherine de Neufville-Villeroy.

29. Jeanne Barentin, la mère de Courtin, est la tante de Marguerite Barentin, l'épouse de Charles de Souvré, le fils de Jean de Souvré et de Catherine de Neufville-Villeroy. Marguerite Barentin sera la mère d'Anne de Souvré, marquise de Louvois.

Longueville, trop grands seigneurs pour être fiables, ainsi que du comte d'Avaux, qui n'a aucune raison particulière d'être redevable au cardinal. Réunis autour d'une mission commune, malgré leurs différences de caractère et d'affiliation, les quatre négociateurs de la France constitueront une équipe efficace. La tâche n'est pas mince. Cent-dix représentants allemands et quarante étrangers sont assemblés à Münster et à Osnabrück. Il s'agit de mettre un terme à une guerre de harcèlement qui, après vingt-six ans, n'a pas encore fait de vainqueur incontestable. Si l'issue militaire du conflit n'est toujours pas claire, ses données de base ne le sont pas non plus. Cette guerre, une des plus complexes, ne peut malheureusement être réduite ni à un affrontement entre catholiques et protestants - la France s'étant alliée à la Suède, au Danemark et aux Provinces-Unies -, ni aux visées hégémoniques des grandes dynasties - le peuple et ses motivations religieuses ou socio-culturelles y jouant un rôle déterminant -, ni même à des enjeux économiques - la guerre ayant dévasté à ce point l'Allemagne que l'économie y est en lambeaux.

L'Europe, en ce début du congrès de Münster, c'est environ 100 millions de personnes. Avec sa population d'environ 18 millions d'habitants, la France en est l'État le plus peuplé. Cependant les Habsbourg demeurent la dynastie la plus puissante, puisque l'Espagne compte un peu plus de 8 millions d'habitants, l'Autriche, 9 millions, les Pays-Bas espagnols, 1,5 million et l'Allemagne, où précisément l'ascendant des Habsbourg et du catholicisme est contesté, 11,5 millions d'habitants. L'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande ont ensemble 7,5 millions d'habitants. Le reste de la population européenne est réparti entre la Russie naissante (10,5 millions), la Pologne (7,7 millions), la Turquie (9 millions), l'Italie du Nord (7 millions), l'Italie du sud (4,5 millions), les Provinces-Unies qui montent (1,7 million), le Danemark (1,5 million), la Suède (1,3 million), la Suisse qui n'est pas encore affranchie (1,2 million) et le Portugal (1,7 million). Cette Europe est divisée religieusement. On peut estimer à 60 millions le nombre des catholiques, à 20 millions celui des protestants, à 10 millions celui des orthodoxes et à 10 millions celui des musulmans.

Du point de vue économique et militaire, l'Espagne qui dominait jusqu'alors, commence à décliner. Face à elle, les Provinces-Unies, malgré leur population réduite, sont sur le point de connaître une des réussites économiques les plus remarquables de l'histoire européenne. La Suède, grâce à Gustave II Adolphe, mort en 1632, a connu un essor militaire exceptionnel. L'Allemagne, qui sert de principal champ de bataille à cette guerre qui n'en unit pas, est dévastée : à sa faiblesse et à sa désunion politiques traditionnelles s'ajoute maintenant son épuisement économique.

Ce que Avaux, Servien, le duc et la duchesse de Longueville sont venus négocier à Münster, c'est en somme une paix qui mette fin au carnage, qui réduise



la puissance des Habsbourg, qui consacre l'éclatement de l'Allemagne et qui fasse une meilleure place aux puissances montantes, à la Suède, aux Provinces-Unies et, surtout, à la France, qui entrevoit déjà qu'avec seulement dix-huit pour cent de la population européenne, elle peut dominer l'Europe, grâce à son monolithisme relatif, à ses assises économiques, à son armée et à la désunion de l'Allemagne et des Habsbourg.

Afin d'asseoir l'hégémonie de la France sur des bases solides, le clan Le Tellier prônera, au cours des décennies qui viennent, la stratégie suivante : pour consolider la base géographique de sa puissance, il mettra de l'avant la politique du « pré carré » ; pour accentuer le monolithisme de la France, il acceptera la révocation de l'édit de Nantes ; pour affaiblir les Habsbourg, il préparera et fera la guerre. À ces fins, le clan offrira au roi une arme redoutable : l'armée monarchique. Pour l'heure, cependant, nul ne saurait prévoir que Michel IV Le Tellier, qui n'exerce, par commission, les fonctions de secrétaire d'État depuis seulement un an, pourra un jour donner naissance à un tel clan. Les négociations sont à l'ordre du jour et il appartient au groupe du comte d'Avaux d'agir.

### **Décembre 1644 : Arrestation du maréchal de La Motte-Houdancourt**

Lorsque, le 11 avril 1643, Michel Le Tellier a été désigné pour remplir, en attendant la démission officielle de Sublet des Noyers, le poste de secrétaire d'État de la guerre, sa position était peu confortable dans la mesure où sa place n'était pas assurée et où le début de la régence était marqué par une certaine instabilité ministérielle que la Fronde ne fera qu'accroître.

En plus de disgracier les Bouthillier-Chavigny, la régente s'employa à réduire la « cabale des importants » en faisant arrêter François de Bourbon, duc de Beaufort, fils de César de Vendôme et de Françoise de Lorraine, et petit-fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Beaufort plaît aux femmes et au peuple ; on le surnomme le « roi des Halles ». Il a déjà dû fuir en Angleterre après avoir comploté avec Cinq-Mars. Inspiré par les duchesses de Montbazou et de Chevreuse, il cherchait à écarter Mazarin dont il a dit : « *Puisqu'on ne peut le renverser, supprimons-le* ». Cela lui valut d'être emprisonné à Vincennes. Mme de Chevreuse, quant à elle, fut exilée ainsi que ses comparses, Châteauneuf et l'évêque Potier qui dut regagner son diocèse de Beauvais.

C'est dans cette atmosphère trouble que Le Tellier se vit confier « *les affaires de la guerre* » qui, écrira Claude Le Peletier, « *étaient lors les plus*

*importantes*<sup>30</sup> ». Elles étaient aussi dans un état déplorable. Louis André décrira ainsi la situation qui régnait dans ce domaine à cette époque :

*Dans son Testament politique, le cardinal [Richelieu] insiste sur les deux questions vitales, la solde et les vivres, et il indique les mesures qu'il est indispensable de prendre à cet égard. Là, il s'exprime d'une façon plus générale, mais tout aussi catégorique : « Il se trouve en l'histoire beaucoup plus d'armées périées par faute de pain et de police que par l'effort des armes ennemies ; et je suis fidèle témoin que toutes les entreprises qui ont été faites de mon temps n'ont manqué que par ce défaut. » Cette franchise et cette netteté dans l'aveu permettent donc d'affirmer qu'au temps de Louis XIII, tout ce que l'on peut comprendre sous le nom d'administration militaire n'existait pas, ou tout au moins était encore dans l'enfance. On demandait aux soldats uniquement de combattre avec grande vigueur ; on se bornait à leur promettre en échange une solde toujours irrégulière, et des vivres toujours aléatoires.*

*En somme, les dépenses sont considérables, et cependant les effectifs médiocres et peu assurés. Les soldats ont une valeur douteuse et une réputation détestable, mais méritée. Les chefs sont généralement sans énergie, n'ont aucun respect pour la hiérarchie et font passer leurs intérêts particuliers avant le service du roi. L'indiscipline est partout, l'administration nulle part. L'armée n'est pas soumise au roi qui la paie mal et ne la nourrit pas ; elle ressemble encore trop aux bandes allemandes, dévastant tout sur leur passage et obéissant uniquement au chef qui les mène au pillage et leur promet du butin. Telles sont les conclusions auxquelles nécessairement on est amené quand on examine l'état de l'armée française à la fin du règne de Louis XIII. Le roi dépense beaucoup, il n'en a pas pour son argent*<sup>31</sup>.

La tâche à accomplir est donc énorme pour Le Tellier et il s'y emploie résolument, malgré son statut incertain et malgré même l'intérêt qu'il pourrait parfois trouver à ne pas agir.

Un événement le démontre tout particulièrement. La France étant officiellement en guerre avec l'Espagne, la Catalogne constitue un champ de bataille naturel. Les troupes françaises commandées par le maréchal de La Motte-Houdancourt y trouvent d'abord le succès. Cependant, le 15 mai 1644, elles sont battues devant Lérida, puis quelques mois après devant Tarragone. Bien que les relations entre le maréchal et Le Tellier aient été jusqu'à ce jour des plus cordiales, l'aigreur de la défaite pousse La Motte-Houdancourt à en rejeter la responsabilité sur le secrétaire d'État de la guerre. Selon lui, Le Tellier l'avait laissé sans troupes et sans argent.

30. AD-57.

31. AC-32.

Piqué au vif, le secrétaire d'État prouve par écrit que la Catalogne « *a reçu plus d'assistance depuis la régence de la reine qu'elle n'en avait eu auparavant* ». Poussant l'enquête plus à fond, il fait la preuve qu'il y a eu malversations, dilapidations, gaspillage et même fraudes. Bien plus, il identifie les coupables : les commis du trésorier, les secrétaires du maréchal et le maréchal lui-même. Les premiers sont arrêtés et, en ces jours de décembre 1644, c'est au tour du maréchal La Motte-Houdancourt à être mis aux arrêts et conduit au château de Pierre-Encize, à Lyon. Les détenus sont accusés d'avoir fait « *fabriquer des monnaies défectueuses et fausses dans le dit pays de Catalogne, même altérer les bonnes, d'avoir changé et billonné les espèces qui leur ont été envoyées du royaume pour le paiement desdites dépenses, et d'avoir tiré un profit indu et excessif de la plus-valeur des monnaies de France dans ledit pays* ». Deux personnes sont chargées d'instruire les procès : un certain Marca, visiteur-général en Catalogne<sup>32</sup>, et Nicolas Fouquet, intendant de justice, police et finances auprès des armées du roi, futur surintendant des finances et, comme La Motte-Houdancourt, futur prisonnier du roi.

Faire arrêter un maréchal de France, bien plus, le faire arrêter pour des raisons "d'intendance", voilà qui ne s'est vu depuis longtemps. Peut-être la chose est-elle inédite. Qu'une telle action soit entreprise à la recommandation d'un secrétaire d'État "par commission", d'un "robin" et qu'elle mette en cause un homme de guerre de la plus haute noblesse, ce, en pleine période de guerre, voilà qui a de quoi étonner et la cour et le peuple. Mais ce que le bon peuple ne sait pas, c'est qu'en posant ce geste, Le Tellier non seulement se montre audacieux, mais encore il va à l'encontre de son propre intérêt.

Le Tellier doit son ascension avant tout à deux personnes : Claude de Bullion et Mazarin. Or, La Motte-Houdancourt est étroitement lié aux Bullion et au clan des "barbons", auquel les Bullion sont alliés. Le 24 février 1639, Noël de Bullion, le fils de Claude de Bullion a épousé Charlotte de Prye, l'arrière-petite-fille de Gilles de Souvré, gouverneur de Louis XIII. Cette Charlotte de Prye est la sœur de Louise de Prye, l'épouse du maréchal de La Motte-Houdancourt. En faisant emprisonner ce dernier, Le Tellier fait emprisonner le beau-frère du fils de son bienfaiteur<sup>33</sup> et il fait, du même coup, emprisonner un parent de Jacques de Souvré, cet ami chez qui Mazarin jouait aux cartes quand on vint lui apprendre qu'il était premier ministre ! Quand Voltaire dépeindra Le Tellier comme un vil courtisan, tout en courbettes, en calculs et en opportunisme, il nous faudra, pour rendre justice à la vérité, nous souvenir du maréchal de La Motte-Houdancourt...

32. Futur archevêque de Toulouse et protégé de Mazarin.

33. Ce fils auquel lui-même, Le Tellier, est venu en aide quand il était procureur du roi au Châtelet.

Le 17 juin 1647, le Parlement de Grenoble sera désigné pour juger les coupables. Malgré les représentations de son père, Philippe de La Motte-Houdancourt, de son frère, l'évêque de Rennes, du duc de Longueville, le négociateur de Münster, et d'autres hauts personnages du royaume, Le Tellier décidera le 31 décembre 1647 que la troisième chambre du Parlement de Grenoble, et non pas du Parlement de Paris, jugera le maréchal de La Motte-Houdancourt, duc et vice-roi en Catalogne.

Celui-ci sera sauvé par la Fronde. Il sera libéré le 9 septembre 1648 et le roi lui fera rendre le duché de Cardone. Cependant, il faudra l'éloignement temporaire de Le Tellier et l'exil de Mazarin pour qu'il obtienne, le 12 novembre 1651, les lettres royales reconnaissant son innocence. Pendant près de quatre ans, Le Tellier aura ainsi gardé en prison un maréchal de France.

L'épouse de La Motte-Houdancourt, Louise de Prye, l'arrière-petite-fille de Gilles de Souvré, gouverneur de Louis XIII, sera à son tour gouvernante des enfants de Louis XIV, de ses petits-enfants et de ses arrière-petits-enfants. Sa fille, Charlotte-Éléonore-Madeleine de La Motte-Houdancourt, duchesse de Ventadour, lui succédera en 1709 et sauvera des médecins le jeune Louis XV. Quant à la sœur de la duchesse de Ventadour, Françoise-Angélique de La Motte-Houdancourt, elle sera la seconde femme du gendre de Le Tellier, Louis-Marie-Victor, duc d'Aumont, et la maîtresse du fils de Le Tellier, Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims. Il y aura alors eu réconciliation entre Le Tellier et le maréchal : les La Motte-Houdancourt feront partie du clan Le Tellier, pour ne pas dire de la famille...

## **22 octobre 1645 : Le Tellier nommé définitivement secrétaire d'État**

Devenu suspect aux anciens alliés de Claude de Bullion et à tous ceux qui, dans le royaume, ne pouvaient admettre qu'un simple secrétaire d'État "par commission" puisse oser mettre aux arrêts un maréchal-duc-vice-roi, Le Tellier eut sans doute de bonnes raisons de croire que ses jours étaient comptés au ministère de la guerre. Trois rivaux s'agitaient déjà dans l'ombre : Sublet des Noyers, enfin convaincu de l'échec de sa fausse manœuvre, Abel Servien, le prédécesseur de Sublet des Noyers au secrétariat d'État de la guerre, et même, semble-t-il, le jeune Hugues de Lionne, fils d'Artus de Lionne et d'Isabelle Servien, la sœur d'Abel Servien.

Parlant de cette période de la vie de Le Tellier, Claude Le Peletier écrira :

*[Les affaires de la guerre] consistaient dans un grand détail, qui demandait beaucoup d'ordre et d'application. M. Le Tellier faisait toutes choses lui-même ne voulant commettre ni le service du Roi, ni sa réputation aux soins et à la foi*

*des subalternes. Il prit d'abord une conduite et des maximes dont il ne s'est jamais départi, s'attachant uniquement à ses devoirs, sans donner trop d'ouverture aux gens de cour d'entrer en commerce avec lui. MM. Servien et de Lionne avaient grande part à la confiance du premier ministre ; l'un était à Munster employé au traité de paix, et comme il avait été secrétaire d'État, il désirait fort de retrouver sa place, l'autre était secrétaire des commandements de la reine régente et entraînait dans le secret de toutes les affaires étrangères, ne manquant ni de dessein, ni d'impatience pour sa fortune. Ces messieurs avaient des principes fort différents de ceux de M. Le Tellier, qui ne voulait s'autoriser et se maintenir que par l'utilité de ses services et par la sincérité de ses actions et de ses paroles<sup>34</sup>.*

Au début de 1645, Lionne n'avait encore que trente-quatre ans ; cependant, le tandem qu'il formait avec son oncle Servien était d'autant plus redoutable pour Le Tellier qu'il jouissait de la faveur du seul appui dont disposait Le Tellier, soit de celui de Mazarin. Ce dernier, cependant, avait sans doute trop besoin de Servien et de son neveu, afin de mener les négociations de Münster et assurer leur suivi à la cour, pour songer sérieusement à écarter Le Tellier et à leur confier le secrétariat d'État de la guerre.

Un autre obstacle au maintien de Le Tellier tenait au retour de Sublet des Noyers, qui avait conservé les fonctions d'intendant des bâtiments et de concierge de Fontainebleau, charge mineure dont il prit cependant prétexte pour remettre les pieds à la cour. Un document du Dépôt du ministère de la guerre décrira ainsi la surenchère à laquelle donna lieu le retour de Sublet des Noyers :

*M. des Noyers demanda de rentrer dans sa charge ; il en écrivit à la reine et à M. le cardinal. Il vint même à Paris pour donner des assurances du dessein qu'il avait de continuer ses services ; son empressement fit soupçonner au ministre qu'il voulait par son rétablissement se rendre maître de tout ; on continua à lui demander sa démission, et on lui fit faire des offres pour cela, par M. Molé, de 300 000 livres ; et parce qu'il témoignait quelque volonté de se mettre dans l'Église, M. le cardinal lui fit connaître de la part de la reine qu'elle voulait lui donner l'archevêché d'Aix ; mais, il le refusa, et se plaignit qu'on ne lui faisait pas justice, prétendant avoir du moins 400 000 livres pour sa démission, la reine en ayant donné autant à M. de Chavigny pour le récompenser de sa charge ; il demanda ensuite l'archevêché de Rouen, mais la reine, sans l'écouter davantage, fit expédier des provisions à M. Le Tellier. (...) Ladite charge étant en la pleine disposition de Sa Majesté, au moyen du remboursement qui en avait été fait à M. Servien, peu de temps après, M. des Noyers mourut ; les provisions de M. Le*

34. AD-57-58.

*Tellier furent changées, et la charge lui fut donnée purement et simplement comme vacante par la mort de M. des Noyers*<sup>35</sup>.

En octobre 1644, les des revendications de Sublet des Noyers, Mazarin l'avait renvoyé de la cour. La mort de l'ancien secrétaire d'État survient le 20 octobre 1645. Le surlendemain, le 22, Le Tellier est nommé de plein droit secrétaire d'État de la guerre par la lettre suivante :

*Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. L'état de secrétaire de notre État, de nos commandements et finances dont était pourvu le sieur des Noyers, étant à présent vacant par son décès, et ayant une entière satisfaction des services qui nous ont été rendus, et que nous recevons continuellement de notre amé et féal le sieur Le Tellier dans les fonctions de ladite charge de secrétaire d'État, (...) , considérant aussi qu'il nous a fait connaître depuis qu'il l'exerce, qu'il a toute la capacité, prudence, expérience au maniement et en l'expédition des affaires d'État, ensemble la probité, fidélité et affection à notre service nécessaires pour remplir et posséder en titre une si importante charge, savoir faisons que Nous, pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, de l'avis de la reine régente, notre très honorée dame et mère, nous avons audit sieur Le Tellier donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de notre main ledit édit et office de secrétaire d'État et de nos commandements et finances...*

Signé Louis, et sur le repli par le roi, la reine régente présente. Signé : *de Loménie*

En parlant de « *probité, fidélité et affection à notre service* », ce document officiel fait allusion aux principales qualités que ses contemporains reconnaîtront à Le Tellier. Le ton de ce texte et celui de Claude Le Peletier laissent croire que, face aux manœuvres des Sublet des Noyers, des Servien, des Lionne et des La Motte-Houdancourt, Le Tellier a choisi de ne pas répondre à l'intrigue par l'intrigue, et de se faire valoir, avant tout, par son application, son ardeur au travail et son intégrité.

Assez curieusement, mêlé aux plus hautes affaires de l'État, dans les périodes les plus troublées, Le Tellier se révélera toujours un ministre surtout préoccupé de bonne gestion, l'homme d'une certaine "domesticité", tablant avant tout sur ses proches, sur ses collaborateurs et sur la qualité du travail fait dans l'ombre des bureaux de son département, plutôt que sur les grandes stratégies et les grandes alliances circonstancielles.

35. D.G., vol. 181, p. 19.

Si l'homme de carrière peut se réjouir en ces jours d'octobre 1645, le chef de famille, par contre, vient de recevoir un dur coup. Le mois précédent, Le Tellier a perdu son fils aîné, Michel, âgé de neuf ans, qui, d'après Le Peletier, « *donnait de grandes espérances* ». Le service funèbre a eu lieu à Saint-Eustache, paroisse ancestrale des Le Tellier. Lui survivent trois fils du secrétaire d'État : le futur Louvois, le futur archevêque de Reims et François, né depuis peu, qui mourra en 1657.

À l'intérieur du ministère de la guerre, Le Tellier jette les bases d'une équipe en qui il pourra mettre toute sa confiance. À la tête de cette équipe se trouve le "principal commis de la guerre", sorte de directeur général du ministère. Quand Le Tellier devient secrétaire d'État, ce poste est occupé par Thimoléon Le Roy dont l'abbé de Choisy écrira qu'il était « *un homme de capacité consommé... [qu']il était fort estimé du cardinal, et eût été secrétaire d'État si M. Le Tellier eût manqué* ». Le Roy assumera l'intérim pendant la courte disgrâce de Le Tellier en 1651. Il mourra le 9 septembre 1659.

Sous le principal commis, se trouvent six chefs de bureaux chargés respectivement des effectifs, du secrétariat, de l'émission des documents officiels, de la marche des troupes, des *finances* et de la justice militaire. À l'intérieur de chaque bureau, travaillent quelques commis. Enfin, sur le terrain, les pouvoirs relevant du secrétaire d'État de la guerre sont délégués à un nombre variable (en général, une vingtaine) d'intendants d'armée (qu'il ne faut pas confondre avec les intendants de province) qui sont à leur tour assistés par des commissaires des guerres.

À son arrivée au département de la guerre, Le Tellier n'a de liens qu'avec Gaspard de Bagnols, intendant d'armée, père de François Dugué de Bagnols, l'époux de Marie-Angélique Turpin et le beau-frère de Le Tellier ; avec Claude Gobelin, intendant d'armée, parent de la grand-tante de Le Tellier, Marie Gobelin, épouse de Jérôme Le Tellier ; ainsi qu'avec Michel Aligre de Saint-Lié, autre intendant d'armée, de la famille d'Étienne II d'Aligre, l'oncle d'Elizabeth Turpin, sa femme. Seule la relation entre Dugué de Bagnols et Le Tellier est suffisamment rapprochée pour porter à conséquence. C'est donc à partir de presque rien que Le Tellier va bâtir, peu à peu, l'une des plus formidables clientèles bureaucratiques de l'Ancien régime. Cette clientèle prendra appui sur le ministère de la guerre et constituera sans doute l'une des bases les plus solides du clan Le Tellier pendant un siècle<sup>36</sup>.

La stratégie de Le Tellier est simple : il s'agit littéralement de "noyauter" le ministère de la guerre en y plaçant de préférence des parents, puis des alliés inconditionnels. Sa "parentèle" est constituée à partir de trois grands réseaux :

36. Voir, à propos de la composition du ministère de la guerre sous Le Tellier, l'ouvrage remarquable de D. Baxter (BB).

celui des Chauvelin (qui se subdivise en sous-réseaux Bazin de Bezon, Robert, Le Peletier et Baussan), celui des Turpin et celui des Colbert. La famille Le Tellier elle-même est étrangement tenue à l'écart.

La réseau des Chauvelin est particulièrement riche et complexe. Dès 1644, Le Tellier a nommé Louis II Chauvelin, son cousin germain, intendant de l'armée d'Italie : il meurt le 8 novembre 1645 en Italie.

En 1648, Le Tellier placera comme intendant de l'armée de Catalogne, Claude Bazin de Bezons, petit-fils d'Orner I Talon et de Suzanne de Choart de Buzenval, la sœur ou la cousine de Philibert de Choart de Buzenval, époux de Marie Chauvelin et, de ce fait, oncle maternel de Le Tellier. Claude Bazin de Bezons sera, par la suite, intendant en Soissonnais et Languedoc, conseiller d'État et membre de l'Académie française. Il mourra en 1684, un an avant Le Tellier, et laissera trois fils : un maréchal de France, Jacques Bazin, comte de Bezons, qui à la mort de Louis XIV sera membre du conseil de régence ; un archevêque de Bordeaux, puis de Rouen, Armand Bazin de Bezons, qui lui aussi fera partie du conseil de régence en 1715 ; enfin, Louis Bazin de Bezons, intendant à Limoges, Orléans, Lyon, puis Bordeaux. Le rôle charnière de Claude Bazin de Bezons ne saurait être sous-estimé puisque, apparenté à Le Tellier, il est fils d'une Talon, Suzanne, et cousin germain de Marie-Suzanne Talon, l'épouse de Louis I<sup>er</sup> Phélypeaux, sieur de Pontchartrain, fils et père de secrétaires d'État. Il sert en somme de trait d'union entre les trois grandes dynasties des Le Tellier, des Talon et des Phélypeaux.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la branche de Châlons de la famille Talon fournira plusieurs commissaires des guerres et intendants au département de la guerre. Ses liens, même lointains, avec les Bazin de Bezon ne pourront que favoriser ces carrières.

En 1649, Le Tellier désignera Philibert Baussan comme intendant de l'armée de Champagne, puis du Luxembourg. Baussan est un de ses cousins germain. Il est fils de Marie Chauvelin, qui, après être devenue veuve de Philibert Choart de Buzenval, a épousé Gilles Baussan.

Le réseau des Chauvelin conduit aussi à deux autres sous-réseaux très importants : celui des Robert et celui des Le Peletier. Une des filles de la tante de Le Tellier, Marie Chauvelin, et de Philibert Choart de Buzenval a épousé Nicolas Robert, frère d'Anne Robert, l'épouse de Louis I<sup>er</sup> Chauvelin. De ce mariage, est né Louis Robert, baptisé le 22 février 1636, qui deviendra sous la direction de Louvois un des plus dynamiques intendants d'armée du siècle.

Quant aux Le Peletier, descendants de Madeleine Chauvelin, la grand-tante de Le Tellier, et de Louis I<sup>er</sup> Le Peletier, l'ancien tuteur de Le Tellier, ils seront toujours associés au clan Le Tellier. Le frère de Claude Le Peletier, Michel Le



Peletier de Souzy, sera intendant d'armée en Flanche en 1672 et deviendra de 1691 à 1715 directeur général des fortifications.

Un autre intendant d'armée, Charles Mouceau de Nollant, qui servira sous Louvois, a comme arrière-grand-père Christophe Chauvelin, frère de Toussaint Chauvelin, arrière-grand-père de Le Tellier.

Le réseau des Turpin et celui des Colbert ne sont pas moins intéressants que celui des Chauvelin. Nous avons déjà mentionné les liens qui unissaient aux Turpin les intendants d'armée, Gaspard Dugué de Bagnols et Michel Aligre de Saint-Lié. Ajoutons que Pierre Goury, intendant de l'armée de Catalogne de 1645 à 1647, leur était aussi relié, et sans doute aussi l'intendant Poncet de la Rivière.

Du côté des Colbert, famille du beau-frère de Le Tellier, les choses sont complexes puisque ce réseau lié au clan Le Tellier est le seul dont un rameau se détachera du clan. Successivement, Gilbert Colbert de Saint-Pouange, Jean-Baptiste Colbert, Jean Colbert du Tenon et Charles Colbert de Croissy travailleront au département de la guerre : le premier comme chef de bureau, puis comme premier commis et principal collaborateur de Louvois ; le second, le "grand" Colbert, comme simple commis de Le Tellier de 1643 à 1651 ; le troisième, du Tenon, oncle du grand Colbert, comme intendant de l'armée de Guyenne en 1653, puis de celle de Sicile en 1675 ; enfin, le quatrième, Croissy, frère du grand Colbert, comme intendant de l'armée de Provence en 1654, de Catalogne en 1655, puis de l'armée de Turenne en 1667. Colbert de Croissy deviendra en 1679 secrétaire d'État des affaires étrangères et ministre d'État.

Si le grand Colbert et, à un moindre degré, ses frères finiront par ne plus se sentir d'obligations face au clan Le Tellier, il n'en sera jamais de même de leurs cousins de Villacerf et de Saint-Pouange. C'est d'ailleurs d'eux que Saint-Simon écrira qu'« ils avaient répudié les Colberts pour les Telliers, dont ils avaient pris les livrées et suivi la fortune<sup>37</sup> ». Villacerf, fils de Colbert de Saint-Pouange, succèdera en 1651 à Jean-Baptiste Colbert comme commis au ministère de la guerre, quand Le Tellier "donnera" ce dernier à Mazarin.

Le Tellier s'entourera aussi d'autres parents dont le lien de parenté est difficile à établir. Parmi eux, Charles Brèthe de Clermont, cousin de Le Tellier, qui dès 1644 fut nommé intendant de l'armée du Boulonnais ; la même année, Le Tellier a nommé Girolles, « l'un de mes cousins et proche parent », intendant à Brisach ; en 1649, un autre cousin, de La Croix, sera envoyé à Roses en qualité d'intendant. Enfin, un autre parent, nommé Le Boistel, est commis dans les bureaux de Paris.

37. SA-I-274.

Parmi les clients de Le Tellier qui, sans lui être apparentés, l'assisteront avec zèle, il convient de mentionner, en plus de Timoléon Le Roy, Élie du Fresnoy qui deviendra premier commis, puis trésorier de l'ordre de Saint-Louis grâce, entre autres, à la beauté exceptionnelle de sa femme, Marie Collot, dont Louvois fera sa maîtresse. Il y aura aussi : Jacques Charnel, intendant d'armée en 1664 ; Etienne Carlier, intendant de l'armée de Hollande en 1665 ; et les frères Camus<sup>38</sup> : Jacques Camus des Touches, Germain-Michel Camus de Beaulieu et Charles Camus du Clos. Ces trois frères occuperont des fonctions de commissaires des guerres. Mentionnons aussi, parmi les chefs de bureau, Darbon de Bellou et Charpentier.

Enfin, les Avaux et les Courtin, que nous avons vus à Münster, ont aussi des liens avec le département de la guerre. En 1653, Jean-Jacques de Mesmes, comte d'Avaux, neveu du négociateur de Münster, sera nommé intendant de l'armée de Turenne. Même le diplomate Honoré Courtin sera fait en 1664 intendant de l'armée d'Italie, avant d'être nommé en 1665 ambassadeur extraordinaire à Londres. Apparenté, comme nous l'avons vu, aux Souvré, Honoré Courtin sera considéré, à compter du mariage en 1662 d'Anne de Souvré avec Louvois, comme un parent des Le Tellier, ce qui expliquera sans doute son passage au département de la guerre.

Redevenu diplomate, Honoré Courtin continuera à servir le clan Le Tellier, qui aura aussi ses "agents" au sein du département des affaires étrangères. Parmi ces derniers, un cousin de Le Tellier, Sève d'Aubeville, sera dépêché à Rome en 1661 pour obtenir le procès du cardinal de Retz. Il sera ensuite envoyé en 1662 à Parme et à Modène pour négocier l'occupation (éventuelle et temporaire) de ces États par les troupes françaises. En novembre 1667, il aura comme mission de rappeler le duc Charles IV de Lorraine au respect des conventions, au cours de l'affaire de Lorraine. Les Avaux, les Courtin et les Aubeville constitueront, en quelque sorte, l'aile diplomatique de la clientèle des Le Tellier dont l'assise principale demeurera pendant le département de la guerre.

38. Ceux-ci font indirectement partie du réseau des Chauvelin par leur mère, Marie Mouceau, qui est la tante de Charles Mouceau de Nollant, descendant de Christophe Chauvelin, et lui-même époux de Marie-Charlotte Camus, fille de Jacques Camus des Touches, l'un des trois frères Camus.



*Nicolas, maréchal de Villeroy, 1602-1685. Gravure de Morin d'après une peinture de Philippe de Champaigne (Bibliothèque Nationale).*

Chapitre 3  
La Fronde



## 24 octobre 1648 : Signature des traités de Westphalie

Après plus de quatre ans de négociations intenses, au cours desquelles plusieurs débats ont opposé, à l'intérieur de la délégation française, Claude de Mesmes, comte d'Avaux et Abel Servien, le jour est enfin venu de signer les traités de Westphalie mettant fin aux hostilités entre la France, l'Allemagne protestante et la Suède d'une part, et l'Empereur et les princes catholiques d'Allemagne d'autre part.

Il ne s'agit, à vrai dire, pour la France que d'une étape vers la paix. La guerre avec l'Espagne se poursuit ; bien plus, par suite de la signature à la Haye, le 30 janvier 1648, d'un traité entre l'Espagne et les Provinces-Unies<sup>1</sup>, le conflit franco-espagnol risque de s'aggraver puisque l'Espagne et la France ne sont plus qu'adversaires l'une de l'autre, dans une ultime lutte pour le rang de première puissance de l'Europe.

Par les traités du 24 octobre 1648, la France et ses alliés consolident leurs positions au détriment des Habsbourg. La Suède atteint son apogée en acquérant la Poméranie occidentale, ainsi que quelques positions qui lui permettent de contrôler les embouchures de l'Oder, de l'Elbe et de la Weser, et, de ce fait, le commerce allemand dans la Baltique et la mer du Nord. Le roi de Suède se voit de plus attribuer le titre de prince allemand et le droit de siéger à la Diète impériale, dont le rôle devient déterminant en matière de guerre et de paix.

Cette affirmation de la puissance nouvelle de la Suède est la conséquence du génie militaire du roi Gustave-Adolphe, décédé le 6 novembre 1632. La contribution de ce souverain aura une grande importance pour l'œuvre de Le Tellier à la tête du département de la guerre. Poursuivant la transformation de l'art de la guerre amorcée par Maurice de Nassau, prince d'Orange, cet oncle de Turenne qui a initié celui-ci au combat, Gustave-Adolphe a amené à la fois des innovations tactiques et un renouvellement de la stratégie militaire.

Du point de vue tactique, il a substitué aux formations traditionnelles des formations linéaires plus flexibles ; il a réduit la taille des unités tactiques ; il a introduit la première artillerie légère, facilement manœuvrable ; mais surtout, par l'envergure des opérations qu'il a lancées, il a provoqué une augmentation définitive de la taille des armées européennes, qui, au cours des années qui suivront, verront leurs effectifs augmenter plusieurs fois. Les conséquences logistiques de ce dernier changement seront des plus considérables.

Aussi, le principal défi que Le Tellier et, plus tard, Louvois auront à relever consistera-t-il à fournir les vivres, les munitions, le logement, les soins hospitaliers

1. Mettant fin à la guerre de Quatre-vingts ans entre Espagnols et Hollandais.

et les effectifs à une armée de plus en plus considérable et de plus en plus mobile. La contribution majeure de Le Tellier et de son fils, dans le domaine militaire, ne pourra être comprise sans qu'il soit fait référence à la transformation de l'art militaire provoquée par Maurice d'Orange-Nassau et par Gustave-Adolphe de Suède, au cours de la guerre de Trente Ans. S'il appartiendra, en bonne partie, à Turenne d'adapter aux besoins de la France les enseignements de son oncle et du roi de Suède, il reviendra aux Le Tellier d'en fournir les moyens à Turenne et à ses successeurs.

En Allemagne même, les traités de Westphalie amènent un affaiblissement du pouvoir de l'Empereur, une affirmation des "libertés germaniques", une augmentation du pouvoir de la Diète, un agrandissement du territoire des princes protestants auxquels il confère la liberté de religion. L'égalité est proclamée entre les villes impériales, les princes et les Électeurs. Les chefs des États allemands se voient octroyer le libre exercice de la supériorité territoriale, tant en matières ecclésiastiques que politiques. Il leur devient possible de conclure, entre eux ou avec des pays étrangers, des traités, pourvu que ce ne soit pas contre l'Empereur. En somme, la division de l'Allemagne en une myriade de petits États est consacrée et l'unitarisme impérial sapé.

Le principe de la paix d'Augsbourg de 1555, suivant lequel la religion du prince est celle de ses sujets (« *cujus regio, ejus religio* »), est réaffirmé et apparaît une nouvelle fois comme la seule issue politique aux guerres de religion intérieures. À trente-sept ans de la révocation de l'édit de Nantes, que signera Le Tellier quelques jours avant sa mort, la réaffirmation de ce principe ne peut que faire impression sur les conseillers du roi de France, qui ont toujours à l'esprit les événements de La Rochelle de 1627-1628, et la possibilité que ressurgisse le problème huguenot, dans cette France qui est, au fond et officiellement, le seul État d'Europe à être relativement pluraliste du point de vue religieux.

Les traités de Westphalie procurent à la France les droits de seigneurie suprême sur les Trois-Évêchés de Lorraine (Metz, Toul et Verdun) qu'elle occupe déjà depuis 1552. En Alsace, la France obtient le landgraviat de la Haute et de la Basse-Alsace, la préfecture de la Décapole, le baillage de Haguenau, Brisach, situé sur le Rhin, près de Colmar, aux portes de l'Allemagne, et Philipsbourg, plus au nord sur le Rhin, au sud de Speyer. La France gagne ainsi un accès stratégique au sud de l'Allemagne, ainsi que des droits et des motifs de prétention sur l'Alsace et la Lorraine que, pendant trois siècles, la France et les États allemands se disputeront. Strasbourg et Mulhouse ne sont toutefois pas octroyés à la France.

Ces clauses portent en germe un des plus hauts faits et, aussi, une des plus regrettables actions dont Louvois assumera la responsabilité face à l'Histoire : soit, d'une part, la conquête sans combat, le 29 septembre 1681, de Strasbourg

par les troupes de Louvois et, d'autre part, la dévastation du Palatinat en 1689. L'antagonisme franco-germanique sera peut-être un des héritages les plus tragiques du siècle de Louis XIV : la perméabilité des traités de Westphalie aux contestations de toutes sortes en sera une des causes.

Par les mêmes traités, la Suisse et les Provinces-Unies se voient dégagées de toute obligation légale face à l'Empire et deviennent, de ce fait, des républiques indépendantes. Dans le cas des Provinces-Unies, cette évolution est d'autant plus importante que ces dernières connaissent un âge d'or si éclatant que cette petite nation de moins de deux millions d'habitants, représentant moins de deux pour cent de la population du continent européen, sera nettement, au cours de la période qui s'amorce, à l'avant-garde sociale, économique, culturelle, scientifique et commerciale du monde. L'ascendant des Hollandais sera tel en Europe et sur les mers du globe que des pays quatre et neuf fois plus peuplés que les Provinces-Unies, soit l'Angleterre et la France, leur feront successivement la guerre pour leur arracher une partie de leur puissance. À cet assaut contre la forteresse hollandaise, Louvois prendra une part importante, mais pas toujours heureuse.

Pour le moment, cependant, l'ennemi à abattre demeure l'Espagne, dorénavant en paix avec les Provinces-Unies et toujours en guerre avec la France. Si, depuis la victoire de Rocroi, cette dernière peut prétendre au titre de première puissance européenne, les jeux ne sont pas définitivement faits. Les Espagnols l'ont compris et tiennent à poursuivre la lutte sur les champs de bataille, sur le terrain diplomatique, mais aussi dans les coulisses de la cour de France, où, depuis les alliances occultes avec la Ligue, les tractations avec Marie de Médicis et Concini, et le traité secret avec Cinq-Mars et ses complices princiers, l'Espagne a su attiser les complots et les divisions intestines. Louis XIV n'a encore que dix ans ; la régente est moins populaire qu'au début, et Mazarin n'a la faveur ni des princes ni du peuple.

Avant d'occuper de façon indiscutable la première place en Europe, la France devra triompher militairement de l'Espagne, mais elle devra d'abord vaincre ses démons intérieurs, car la Fronde débute. De nombreuses carrières s'y joueront. Plusieurs s'y illustreront, mais beaucoup plus encore y terniront leur réputation. Plusieurs tenteront d'y susciter l'événement dans l'espoir de s'imposer ; peu, cependant, s'y imposeront et encore moins le feront en prônant la pondération, la fidélité et la conciliation.

En ce même jour où, au nom de la France, Abel Servien signe le traité de Westphalie, le Parlement enregistre à Paris une déclaration signée par la régente deux jours plus tôt, le 22 octobre 1648, par laquelle celle-ci accepte la réforme de la Chambre Saint-Louis contenue dans les quinze articles adoptés, en juillet 1648, par les membres du Parlement et des cours souveraines. Ces articles augmentent considérablement la puissance des magistrats en leur octroyant le pouvoir

que le roi délégua précédemment aux intendants. Ils font en sorte qu'aucun nouvel impôt ne puisse être levé sans l'accord du Parlement ; ils limitent les dépenses et prévoient un contrôle plus serré de la perception des impôts. Enfin, ils proclament la liberté des biens et des personnes.

Avant de signer une réforme aussi lourde de conséquences, la reine a essayé d'endiguer le mouvement. Deux mois plus tôt, le 26 août 1648, elle a profité du Te Deum célébré à Notre-Dame à l'occasion de la victoire de Condé à Lens pour faire arrêter certains meneurs de l'agitation parlementaire. Cette action déclencha une nouvelle journée des Barricades et la reine dut libérer le conseiller Broussel deux jours plus tard, le 28 août 1648. La Fronde parlementaire (ou vieille Fronde) battait son plein. La nervosité était extrême : la reine et sa cour quittèrent Paris pour Rueil, puis pour Saint-Germain. En septembre, Mazarin a fait arrêter le jeune Bouthillier de Chavigny et exiler Châteauneuf, ce qui a ravivé la colère du Parlement. Après avoir signé la réforme, la reine regagne Paris la veille de la Toussaint.

Au cours de ces événements, la position de Le Tellier est des plus délicates. Homme de robe, il est près des parlementaires qui sont ses parents, ses amis, ses collègues. Ne voit-il pas, par exemple, Omer II Talon attaquer ouvertement Mazarin et dénoncer l'état pitoyable de la France, avant de prêcher la modération ? Ne voit-il pas aussi Michel Particelli d'Emery, nommé surintendant des finances en juillet 1647 en remplacement de Nicolas le Bailleul, être violemment pris à partie puis renvoyé en 1648 ?

S'il peut comprendre les magistrats tout autant que les ministres bafoués, Le Tellier ne peut cependant pas accepter facilement que les intendants fassent les frais d'un compromis entre les parlementaires et le pouvoir politique. Depuis octobre 1640, alors qu'il est lui-même devenu intendant d'armée, il évolue dans le monde de cette bureaucratie naissante qui fait brillamment sa marque par l'ordre, l'efficacité, la discrétion et la compétence dont elle sait faire preuve. Si son cœur peut aller du côté des parlementaires, sa raison l'incline vers les intendants et vers l'intégrité du pouvoir royal. Raisonnable, il favorisera, cependant, toujours la négociation avec les parlementaires plutôt que l'affrontement.

Claude Le Peletier écrira :

*Les mouvements de Paris commencèrent en l'année 1647. M. le cardinal Mazarin qui était étranger ne pouvait encore assez bien connaître le dedans et l'ordre du royaume. M. Le Tellier qui savait l'usage des compagnies [cours souveraines] était obligé d'agir beaucoup ; il conférait avec les véritables serviteurs que le roi avait dans le Parlement et, entre autres, avec M. Talon, premier avocat général, personnage d'un grand sens ; il rapportait leurs avis pour maintenir l'autorité de la Régence et pour prévenir les factions dont il fit dès*



*lors un pronostic qui s'est trouvé trop véritable. Mais les différents intérêts, les négociations qui venaient à la traverse, et la malignité du temps empêchèrent souvent que l'on ne suivit les meilleurs conseils...*

*Les compagnies souveraines de Paris se portèrent à un tel excès que l'on crut qu'il fallait faire un coup d'autorité en faisant arrêter quelques-uns des plus emportés. Le parti qui était formé prit cette occasion pour faire faire des barricades dans Paris, et cette journée de scandale répandit l'esprit de révolte dans tout le royaume<sup>2</sup>.*

Dans l'équipe au pouvoir, Michel Le Tellier occupe une position qui le prédispose à servir d'intermédiaire entre les parties. Mazarin est honni ; Particelli d'Emery, disgracié ; le chancelier Séguier, discrédité aux yeux des frondeurs ; le nouveau surintendant des finances, Charles II de La Porte, maréchal-duc de La Meilleraie, est sans expérience et il est perçu avant tout comme le cousin de Richelieu ; quant au secrétaire d'État des affaires étrangères, Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, il est occupé par les suites des négociations de Westphalie. Enfin, la reine elle-même semble peu capable de s'imposer face aux parlementaires et surtout, de moins en moins, face à ses cousins les princes. Reste Le Tellier que ses origines, son image et sa diplomatie désignent spontanément comme conciliateur.

### **1<sup>er</sup> avril 1649 : Signature de la paix de Rueil**

Si la réforme de la Chambre Saint-Louis pouvait en principe calmer les parlementaires, elle n'en reflétait pas moins un affaiblissement du pouvoir monarchique et surtout de celui de la régente. Aussi, "l'esprit de révolte" gagna-t-il rapidement les diverses couches de la population, à commencer par les princes que Richelieu avait si souvent réussi à neutraliser.

À la Fronde des parlementaires sembla devoir succéder celle des princes. Les grandes familles de la robe firent place peu à peu sur l'avant-scène, aux grands seigneurs : à Condé, à Conti, à La Rochefoucauld, au duc d'Orléans, à la duchesse de Chevreuse, à Vendôme, etc. Tour à tour, tous trahiront, mais, à la fin, tous s'inclineront. Ce qui sauvera, sans doute, la France, en guerre à l'extérieur, c'est que ces princes rebelles se trahiront autant les uns les autres qu'ils trahiront leur souverain.

Bientôt, tous les ressentiments trouvèrent une cible commune : Mazarin, le premier ministre, le favori de la reine, l'étranger. Il apparut rapidement que la paix n'était qu'une trêve et que les jeux n'étaient pas faits. Dans l'éventualité d'un échec de la paix civile négociée, l'issue dépendrait des armes. Or, le duc

2. AD-59-60.

d'Enghien, le vainqueur de Rocroi, devenu depuis 1646 le prince de Condé, était à la tête de l'armée dont la responsabilité administrative relevait du secrétaire d'État, Michel Le Tellier.

Prince du sang, fils d'Henri II de Bourbon-Condé et de Charlotte-Marguerite de Montmorency, arrière-petit-fils de l'oncle d'Henri IV<sup>3</sup>, frère de la duchesse de Longueville<sup>4</sup>, frère aussi d'Armand, prince de Conti, le grand Condé n'avait encore que vingt-sept ans ; sa sœur, vingt-neuf et son frère, dix-neuf.

Une querelle l'opposait au duc d'Orléans, l'oncle du jeune roi, qui avait obtenu la promesse d'une nomination au cardinalat pour son secrétaire, l'abbé de La Rivière. Cette nomination, Condé la voulait pour son frère, Conti, qu'on avait préparé à une carrière d'Église. Forcée de choisir entre son beau-frère, à la fidélité douteuse, et Condé, maître de l'armée, la régente finit par accéder à la demande du second. Il n'en fallut pas plus pour que l'inconstant duc d'Orléans lorgnât du côté du Parlement et de l'opposition à Mazarin. La fièvre monta. En novembre 1648, Condé rassembla ses troupes autour de Paris. La trêve n'était plus que fictive, Chacun attendait l'affrontement.

Soudain, le 6 janvier 1649, cent quarante-deux ans et demi avant la fuite à Varennes, au cours de la nuit des Rois, dans le plus grand secret, la famille royale, suivie de la cour, fuit Paris et se réfugia à Saint-Germain. Comme cent quarante-deux ans plus tard, ce geste mit le feu aux poudres. À Paris, ce fut la consternation. Le Parlement se réunit et pressa la reine de revenir. Le peuple passa au pillage. Le secrétaire d'État, Loménie de Brienne, fut arrêté et menacé. Avec ses chevaux, il fendit la foule et s'échappa avec sa suite.

Passée la stupeur, les parlementaires décidèrent de s'armer. On leva hâtivement des taxes, on forma des milices bourgeoises et la robe appella à son secours l'épée. Le 7 janvier 1649, le duc d'Elbeuf, Charles II de Lorraine, petit-fils de l'oncle du duc de Mayenne et du duc de Guise, décida de marcher sur les traces de ces derniers et offrit ses services aux Parisiens qui n'avaient pas encore d'armée. La Ligue semblait renaître. Par son geste, d'Elbeuf semblait, d'une certaine façon, déclarer la guerre à feu son beau-père, Henri IV<sup>5</sup>.

D'Elbeuf reçut le commandement de l'armée naissante et il fut bientôt entouré du plus sélect état-major. Par un étrange mouvement, dans la nuit du 9 au 10 janvier, certains des plus grands seigneurs de la cour réfugiés à Saint-Germain

3. Soit de Louis I, prince de Condé.
4. Qui a fait partie de la délégation française à Münster.
5. La duchesse d'Elbeuf, Catherine-Henriette de Bourbon-Vendôme étant la fille légitimée d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

quittèrent ce lieu pour regagner Paris et se rallier à la nouvelle armée. Parmi eux, Conti, le frère de Condé, ainsi que sa sœur et son beau-frère, la duchesse et le duc de Longueville. Suivit La Rochefoucault, l'auteur des *Maximes*, appelé alors le prince de Marsillac, amant déclaré de la duchesse de Longueville. Le "roi des Halles", François de Bourbon-Vendôme, duc de Beaufort, petit-fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées<sup>6</sup>, accourut, de même que deux grands personnages qui ont aussi eu des démêlés avec la justice : le duc de Bouillon, frère de Turenne, et le maréchal de La Motte-Houdancourt, que Le Tellier avait fait arrêter et que le roi venait à peine de libérer, le 9 septembre 1648, en lui écrivant qu'il agissait « *sur les instances que vous et vos proches m'en avez faites et dans la confiance que je prends aux assurances que vous m'aviez données de votre affection à mon service* », affection qui ne se sera prolongée, semble-t-il, que quatre mois.

Devant de tels renforts, il fallut modifier la hiérarchie de l'armée des rebelles. À cause de sa qualité de prince du sang, malgré son jeune âge et le fait qu'il ait été préparé pour le goupillon plus que pour l'épée, Conti fut fait « *généralissime des troupes royales sous le commandement du Parlement* ». En apprenant la chose, Condé, le frère du nouveau « *généralissime* », éclata de rire. D'Elbeuf était déjà général ; les autres le deviendront.

La Fronde des princes tendait la main à la Fronde parlementaire. L'enthousiasme était à son comble. Le jeune coadjuteur de l'archevêque de Paris, Jean-François-Paul de Gondi, futur cardinal de Retz, joignit le mouvement, fit des sermons révolutionnaires et leva, à ses frais, un régiment. Parmi les insurgés, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, goûtait aux petites joies de la rébellion tout en échangeant avec son cousin resté fidèle au roi, le comte de Bussy-Rabutin, une correspondance pleine d'esprit, le comte en ayant tout autant que la marquise, sa cousine.

Face à ce soulèvement de mascarade, Le Tellier recommanda l'attaque : « *Paris, déclara-t-il, ne tiendra pas quinze jours* ». Il avait sans doute raison ; cependant, Mazarin ne tenait pas à brusquer les choses. Sans doute, comptait-il sur les dissensions qui, fatalement, surgiraient chez tous ces révolutionnaires parfumés.

Effectivement, au bout de quelque temps, le duc de Longueville quitta Paris où il estimait que le Parlement ne lui accordait pas assez de considération. Cependant, loin de rester inactif, il tenta de soulever la Normandie afin d'attaquer les troupes du roi par derrière. La position de ces dernières devenait de plus en plus précaire. Au même moment, le duc de Bouillon tentait de rallier son frère, Turenne, à la Fronde. Bien plus, le duc, son épouse et Gondi-Retz eurent recours

6. Enfui de Vincennes après avoir été emprisonné en 1643, lors de l'affaire des Importants.

au vieux stratagème des opposants au roi de France ; ils tentèrent, en pleine guerre contre l'Espagne, de pactiser avec les Espagnols.

Cette erreur fut capitale. Comme sous la Ligue, le Parlement se refusa à une telle trahison. Turenne ayant cédé aux pressions de son frère et ayant joint les rangs de la Fronde, Mazarin réussit à soudoyer les troupes allemandes qui étaient sous ses ordres. Turenne se retrouva sans armée et dut s'enfuir chez les Nassau, ses cousins, en Hollande. Les plans du duc de Bouillon étaient déjoués : le Parlement rejetait l'alliance espagnole et Turenne était neutralisé. Néanmoins, pendant ce temps, fortes de la désunion des Français, les troupes espagnoles menaçaient Paris. Le temps n'était plus aux frasques. Le Parlement, plus français que révolutionnaire, envoya des députés à Rueil pour négocier avec la reine.

Le 12 mars 1649, les hostilités cessent. Les députés déclarent cependant ne pas accepter de traiter avec Mazarin. Il incombe alors à Le Tellier de négocier. Il est assisté du chancelier Séguier, que les frondeurs estiment à peine plus que Mazarin, et de Loménie de Brienne, qu'ils ont failli lyncher. Les députés du Parlement de Normandie viennent rejoindre ceux du Parlement de Paris.

Les négociations sont ardues ; mais, habile négociateur, Le Tellier réussit à obtenir un compromis qui, dans les faits, donne gain de cause à la cour. La réforme de la Chambre Saint-Louis est ratifiée, mais les décisions qui ont suivi, sont annulées, y compris le décret proscrivant Mazarin. Une amnistie complète est déclarée. Le Tellier lui-même rédige le traité qui est signé le 1<sup>er</sup> avril 1649. Le 1<sup>er</sup> août, la paix de Rueil est ratifiée et enregistrée par le Parlement.

Au cours de la conférence de Rueil, écrira Claude Le Peletier :

*M. Le Tellier eut la principale confiance de la Reine et de M. le Cardinal Mazarin. Il fit paraître dans toute cette négociation une grande fermeté pour maintenir l'autorité et la dignité royale, et, dans la conclusion du traité, il fallut employer une extrême dextérité et patience pour concilier tous les esprits et tous les intérêts. Il dressa lui-même tous les actes de ce traité qui ne put étouffer les cabales<sup>7</sup>.*

Comment ce traité aurait-il pu « étouffer les cabales » ? Mazarin n'est pas renvoyé. Les frondeurs ne sont en rien punis. Gondi, l'archevêquefrondeur, se voit même promettre le chapeau de cardinal. Les princes rebelles reçoivent pensions et honneurs. Tous demandent à être récompensés pour ne

7. AD-61.

s'être pas rebellés plus longtemps. Par le traité, Mazarin et Le Tellier ont gagné du temps, mais pas la paix.

### **18 janvier 1650 : Arrestation des princes rebelles**

Si, face au Parlement, à Paris et aux grands frondeurs de la cour réunis, le roi, la reine et Mazarin n'avaient pas eu à s'incliner, c'était grâce aux troupes loyales et à leur chef, Condé. Celui-ci le savait et ne résista pas à la tentation d'en tirer profit. Son inimitié avec les Bourbon-Vendôme lui en donna l'occasion.

Le vieux César de Vendôme, revenu d'exil, crut rentrer en grâce en demandant à Mazarin la main de sa nièce, Laura Mancini, pour son fils aîné, le duc de Mercœur, frère de Beaufort, le "roi des Halles". Mazarin fut comblé par une telle proposition d'alliance entre sa famille et une branche légitimée des Bourbon. Il s'empessa d'accepter et les fiançailles officielles furent fixées au 19 septembre 1649. Quelques jours avant cette date, le 14 septembre, Mazarin demanda à Condé de bien vouloir lui faire l'honneur d'apposer sa signature au contrat de mariage. Furieux, celui-ci refusa et fit de nombreux reproches au cardinal, prétendant que sa fidélité au Trône n'avait pas été justement récompensée, alors que l'infidélité des Vendôme leur valait tous les jours de nouvelles faveurs. Déchaîné, Condé injuria grossièrement Mazarin et le quitta en fort mauvais termes.

Une rupture entre Mazarin et Condé changeait tout. Tout redevenait possible. Dès le 16 septembre, les rebelles repentis entourèrent Condé et reparlèrent de rébellion. Contre la reine et Mazarin, une union de la Fronde, du Parlement, de Condé et de l'armée ne pouvait qu'être invincible. Mazarin le savait et sut s'incliner. Il fit toutes les concessions, supporta toutes les injures de Condé, renonça à tous ses droits, s'engagea à ne nommer aucun général, aucun ambassadeur, aucun gouverneur, aucun haut fonctionnaire, sans l'assentiment de Condé ; il promit à celui-ci, par écrit, son amitié et sa protection ; il rompit les fiançailles de sa nièce avec le fils de Vendôme ; il céda tout, sauf le poste de premier ministre. Ce calcul se révéla génial.

Mazarin abaissé, Condé dut occuper toute la scène. Peu diplomate, mieux fait pour l'armée que pour le gouvernement, celui-ci s'aliéna rapidement une partie de la noblesse et une partie des frondeurs, que Mazarin s'employa à soudoyer ou à convaincre. Un premier faux-pas de Condé fut de vouloir faire élever au rang de princes les ducs de La Rochefoucauld, de Bouillon et de La Trémoille, ses amis, et de vouloir faire accorder le fameux privilège du "tabouret" à la princesse de Marsillac, belle-fille du duc de La Rochefoucauld, et à la marquise de Pons.

Seules les maisons de Savoie et de Lorraine jouissaient alors à la cour de France du statut de “princes étrangers”. Aussi, la proposition de Condé fit-elle l’effet d’une bombe chez les ducs et dans la noblesse de cour. Nul ne niait l’ancienneté de la noblesse des La Rochefoucauld, des Bouillon et des La Trémoille ; cependant, toute augmentation de leurs privilèges ne pouvait que porter atteinte aux prérogatives des autres. La chose fut donc portée au jugement de la reine, qui temporisait.

Un second faux pas de Condé fut de tenter d’affaiblir les liens unissant la reine et Mazarin, en convainquant le marquis de Jarzé de faire la cour à la régente et de supplanter le cardinal dans la faveur de la reine. La reine ne fut pas dupe et se montra insultée de la chose. Enfin, une tentative d’assassinat contre sa personne amena Condé à en accuser le duc de Beaufort et Gondi, futur cardinal de Retz, devant le Parlement.

En moins de quatre mois, l’unanimité faite autour de Condé s’est transformée en quasi-unanimité contre lui. Le moment est venu pour la reine et pour Mazarin d’agir. En accord avec Michel Le Tellier, partisan d’une action énergique, il est décidé de procéder à l’arrestation de Condé, de son frère, Conti, et de son beau-frère, le duc de Longueville. Un accord secret est conclu sur ce point avec le duc de Vendôme, le duc de Beaufort, son fils, et le futur cardinal de Retz.

Le 18 janvier 1650, Condé se rend au Louvre, y salue Mazarin, la reine, la duchesse douairière de Condé, sa mère, puis gagne avec Conti et Longueville, la salle du conseil, où il s’entretient avec le comte d’Avaux<sup>8</sup>. Le chancelier Séguier, le secrétaire d’État des affaires étrangères, Loménie de Brienne, ainsi qu’Abel Servien devenu ministre sans portefeuille, sont là. Le capitaine des gardes de la reine, Guitaut, entre dans la salle et signifie discrètement à Condé qu’il a reçu l’ordre de l’arrêter, ainsi que Conti et Longueville. Les trois princes tentent d’infléchir la décision, mais bientôt se soumettent et sont envoyés, sous bonne garde, à Vincennes.

Si Le Tellier n’a pas assisté à la scène, c’est qu’au même moment, un haut personnage de la cour pourrait tout compromettre et qu’il revient à Le Tellier de l’en dissuader. Il s’agit de l’inconstant duc d’Orléans qui réside au palais du Luxembourg. Informé du projet de la reine et de Mazarin, Orléans veut, au dernier moment, en retarder l’exécution. Alerté, Le Tellier accourt sur l’ordre de la reine, rassure le duc et tente même de le faire venir au Louvre. Déjà, le 7 janvier précédent, Le Tellier a dû intervenir comme médiateur entre le duc d’Orléans et Condé, brouillés.

8. Qui vient de succéder, comme surintendant des finances, à d’Émery, qui, après avoir été rappelé, en novembre 1649, vient de mourir.

Constamment en contact avec les principaux acteurs du drame, Le Tellier doit, jusqu'à la fin, faire preuve de beaucoup de prudence pour que l'opération ne soit pas compromise. Un témoin du temps, Goulas, écrira :

[Un peu avant son arrestation,] il [Condé] *se résolut de parler à M. Le Tellier, lequel ne sachant pas la chose encore, ou, s'il la savait, n'étant pas homme à la lui découvrir, il n'en tira rien qui lui put donner aucune lumière... Je n'ai pas cru un bruit qui courut alors, que M. de Marsillac [le fils du duc de La Rochefoucauld] avait dit à M. de La Moussaye d'avertir M. le Prince [Condé] de se prendre garde, à cause que M. Le Tellier avait envoyé quérir le capitaine de son quartier, de la part du roi, et lui avait demandé ce que ferait le bourgeois, si le roi, pour rétablir son autorité, hasardait quelque chose de considérable dans la ville et que l'autre lui avait répondu que pourvu qu'on n'arrêtât pas M. de Beaufort, le peuple ne branlerait pas*<sup>9</sup>.

Au cours de cette période, Le Tellier aura été au centre des trois pôles de pouvoir de la cour, représentés par le couple Mazarin-Anne d'Autriche, le prince de Condé et le duc d'Orléans. Allié du couple, il doit contribuer à provoquer la chute du prince et à neutraliser le duc. Claude Le Peletier écrira :

*Les affaires vinrent à une telle extrémité que l'on résolut d'arrêter Mrs. les princes. M. Le Tellier fut chargé d'expédier tous les ordres qui avaient besoin de beaucoup de précaution et de secret. M. le prince l'honorait en même temps de plusieurs visites et lui parlait souvent des avis qu'il recevait que la reine le voulait faire arrêter. C'eût été une rude épreuve pour un homme qui n'aurait pas eu autant de présence d'esprit et de prudence que lui, pour soutenir de telles conversations*<sup>10</sup>.

Le Peletier écrira aussi :

*M. Le Tellier était toujours chargé des négociations importantes et difficiles ; la reine-mère augmentait tous les jours son estime et sa confiance pour lui. Il y répondit par une grande fidélité, et il apportait une extrême discrétion pour ne s'avancer jamais au-delà de ses ordres, et ne se pas charger de la garantie des choses dans lesquelles il entrait par la nécessité de son ministère*<sup>11</sup>.

S'il semble qu'entre la reine et Le Tellier la confiance soit totale et réciproque, dès cette époque (Retz écrira ; « *Madame [la reine] qui aimait Le*

9. Goulas, Mémoires, Paris, Éd. Constant, tome III, p. 164 et 167.

10. AD-62.

11. AD-61.

*Tellier*<sup>12</sup> »), il serait faux de croire qu'il en allait de même entre tous les membres du conseil.

Bien que Le Tellier ait toujours été fidèle au cardinal et qu'il ait à supporter les sarcasmes de certains qui le décrivent comme « l'homme de Mazarin », il est vraisemblable que, dès ce moment, Mazarin ait une attitude ambiguë à son endroit. Peut-être y a-t-il là quelque jalousie, la familiarité entre Le Tellier et la reine pouvant agacer le cardinal. Peut-être aussi la position stratégique occupée par Le Tellier fait-elle soupçonner à Mazarin que, s'il était plus ambitieux, Le Tellier pourrait le supplanter.

Par ailleurs, au conseil, Servien a plus qu'aucun autre la confiance du premier ministre, qui a d'ailleurs pris comme secrétaire, Lionne, neveu de Servien. À Münster, les relations entre Avaux et Servien étaient particulièrement tendues. Cette tension persiste vraisemblablement au conseil. Retz nous apprendra en outre que « *MM. Servien et Le Tellier se haïssaient cordialement*<sup>13</sup> ». Quant au chancelier Séguier, il est acquis à Mazarin, mais sans grand pouvoir réel. L'unité du conseil masque donc des tensions interpersonnelles réelles. Mazarin est maître de la situation ; cependant l'intimité de Le Tellier avec la reine pourrait faire que la chute du cardinal entraîne l'ascension du secrétaire d'État de la guerre. Cela, Mazarin le sent et, peut-être, lui arrive-t-il d'en être d'autant plus préoccupé que, près de la reine, Le Tellier a aussi la confiance du duc d'Orléans. Claude Le Peletier écrira :

*Ainsi M. Le Tellier avait à combattre les desseins de tous les partis et ceux mêmes qui étaient plus dans la confiance de Monsieur [le duc d'Orléans], lequel, à la vérité, lui faisait l'honneur de ne lui rien cacher de tout ce que l'on lui disait, et la créance que ce prince conserva toujours pour M. Le Tellier servit infiniment à soutenir les affaires malgré toutes les cabales qui se formèrent dans Paris et qui attaquaient directement l'autorité royale*<sup>14</sup>.

## 6 février 1651 : Fuite de Mazarin

Un an et dix-neuf jours se sont écoulés depuis l'arrestation des princes. À vingt-trois heures, Mazarin quitte le Palais-Royal par la porte de derrière et, suivant le même parcours qu'il a fait suivre à Condé un an plus tôt, il emprunte la porte de Richelieu. Deux cents cavaliers l'accompagnent. Il gagne Saint-Germain. Maître de la situation douze mois plus tôt, Mazarin fuit Paris. Comme Condé alors, il a contre lui le Parlement, le duc d'Orléans, le futur cardinal de Retz, le duc de Beaufort et le père de celui-ci, le duc de Vendôme.

12. RB-II-65.

13. RB-II-281.

14. AD-63-64.



Au pouvoir, Condé était l'homme à abattre, la cible de toutes les critiques ; en prison, il n'est plus que celui qui a été sacrifié aux ambitions de l'Italien, de ce Mazarin que personne n'aime. Dès l'arrestation des princes, ses alliés, les La Rochefoucauld, les Bouillon, les La Trémoille ont incité leurs vassaux à se soulever. Là où, quelques mois auparavant, on invoquait le droit des Parlements, on ne parlait plus que de fidélité aux suzerains. À la Fronde parlementaire succédait réellement la Fronde des princes.

La Bourgogne et la Guyenne se soulevèrent, ainsi que la Normandie. Dès la fin janvier 1650, Mazarin contre-attaquait et affrontait les troupes de la nouvelle Fronde. Ce fut d'abord la Normandie, du 1<sup>er</sup> au 20 février, puis la Bourgogne, du 5 mars au 20 avril, et la Guyenne, du 4 juillet au 5 octobre. Les troupes rebelles étaient partout. Turenne était à Stenay, en Flanche ; son frère, le duc de Bouillon, dans le Limousin ; leur allié, Tavannes, en Bourgogne ; le duc de La Rochefoucauld, dans le Poitou ; la duchesse de Longueville, sœur de Condé, en Normandie, puis à Stenay ; et sa belle-sœur, la princesse de Condé, à Bordeaux.

Galvanisées par les visites du jeune roi et de sa mère, les troupes royales firent des merveilles. Cependant, la France était toujours en guerre avec l'Espagne et les princes frondeurs pactisèrent à nouveau avec cette dernière. En août, alors que la cour allait soumettre la Guyenne, les Espagnols franchirent la frontière. Turenne coordonnant le mouvement de ses troupes avec celui de l'armée de l'archiduc Léopold, menaça bientôt Paris<sup>15</sup>.

Tout occupée à reprendre le contrôle des provinces, la cour ne faisait que des arrêts à Paris, entre deux campagnes. Ainsi, en février, en mai, en juillet, puis, plus tard, en octobre, la reine, le jeune roi et Mazarin ont reparu à Paris, forts de leurs succès en province, mais chaque fois plus inquiets de la tournure des événements dans la capitale. En leur absence, Servien et, surtout, Le Tellier avaient la responsabilité de veiller aux intérêts de la reine et de Mazarin. Leur tâche était d'autant plus difficile que, le 2 mars 1650, Mazarin avait dû se résoudre à sacrifier le chancelier Séguier et à confier la garde des sceaux à Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf. Malgré ses soixante-dix ans, ce dernier était toujours galant et ses relations avec les grandes frondeuses étaient excellentes. Opposé à Mazarin, Châteauneuf l'était cependant aussi au futur cardinal de Retz qui, à cette époque, tirait plusieurs ficelles à Paris, en bonne partie par l'intermédiaire de son "homme de paille", le duc de Beaufort.

Le Tellier connaissait sans doute, à cette époque, les jours les plus troublés de sa vie. Secrétaire d'État de la guerre, il devait voir aux besoins des troupes

15. Après avoir pris Rethel et Château-Porcien, en août 1650, et après que l'archiduc ait pris la Capelle, Vervins et Marle.

du roi qui se battaient tant à l'intérieur qu'à la frontière nord. Dépositaire des intérêts de la régente et du premier ministre, il devait, même à l'intérieur du conseil, se méfier de Châteauneuf et collaborer avec Servien qu'il n'aimait pas. Responsable des relations avec le duc d'Orléans, il ne devait jamais perdre de vue ce dernier dont la fidélité à Mazarin était des plus chancelantes. Et, au milieu de tout cela, Gondi-Retz et le duc de Beaufort qui intriguaient de plus belle, entourés de ces dames : la duchesse de Chevreuse, mademoiselle de Chevreuse, madame de Montbazon, la princesse de Rohan-Guéménée, madame de Châtillon, etc. Et voilà que Paris était menacé. Deux problèmes se posèrent : que faire des princes prisonniers à Vincennes et quelle attitude prendre face aux troupes de l'archiduc Léopold ?

Sur la question des princes, Montglat raconte ce qui suit :

*On tint conseil chez monsieur le duc d'Orléans, où il fut résolu tout d'une voix de les ôter d'où ils étaient et les mettre en lieu plus sûr. Le Tellier qui avait le secret du cardinal, opina qu'on les menât au Havre-de-Grâce ; mais le coadjuteur [Gondi-Retz] et le duc de Beaufort s'y opposèrent et dirent qu'il les fallait mettre dans la Bastille. Ils tournèrent Monsieur [le duc d'Orléans] de leur côté, lui disant qu'encore qu'il se dût bien maintenir avec la reine, il devait néanmoins empêcher qu'on menât les princes dans une place dont le cardinal serait le maître, qui les pourrait délivrer quand il lui plairait sans son consentement : mais qu'étant dans la Bastille, on n'en disposerait pas sans sa permission, et [les princes] seraient en grande sûreté du côté des Espagnols. Le Tellier résista fortement à cette proposition<sup>16</sup>...*

La duchesse de Chevreuse ayant proposé un compromis, les princes furent transférés à Marcoussis le 29 août 1650. Puis, à la mi-novembre, ils furent conduits au Havre-de-Grâce par le comte d'Harcourt et une escorte de 1200 hommes.

L'arrivée des troupes de l'archiduc plaça aussi Le Tellier dans une position délicate au moment même où le transfert des princes à Marcoussis dut être décidé. La progression des troupes espagnoles ayant été arrêtée par des mesures d'urgence, l'archiduc Léopold envoya un émissaire au duc d'Orléans : don Gabriel de Tolède. Le 12 septembre 1650, Le Tellier, doutant de la volonté de paix de l'archiduc, écrivait :

*Son Altesse Royale [le duc d'Orléans] m'a tiré à part pour me dire qu'encore que ce que font les Espagnols en cela, ne soit qu'un artifice pour essayer de soulever le peuple dans Paris, s'ils pouvaient trouver quelque prétexte pour faire croire que nous ne répondons pas au désir apparent qu'ils ont pour*

16. Montglat, *Mémoires*, Amsterdam, 1727, tome III, p. 142-144.

*la paix, néanmoins que, pour l'empêcher, il fallait payer de même qu'eux des apparences et se mettre en état de ne pouvoir être pris au dépourvu.*

Gondi-Retz et Beaufort, qui cherchaient à éloigner le duc d'Orléans de Mazarin, tentèrent de convaincre le duc de négocier directement avec l'archiduc. Voyant la manœuvre, Le Tellier fit réunir le conseil et, comme il le rapporta à Mazarin, dans une lettre datée du 14 septembre 1650, convainquit subtilement le duc d'Orléans :

*qu'il n'y avait pas d'apparence que Son Altesse Royale et l'archiduc pussent eux-mêmes contester et résoudre tous les articles du traité de paix, tant parce qu'ils n'étaient pas suffisamment instruits sur ces matières que parce que ce détail était au-dessous des personnes de leur condition.*

L'ancien négociateur de Münster et ancien surintendant des finances<sup>17</sup>, Claude II de Mesmes, comte d'Avaux fut alors délégué. Il se rendit jusqu'à Nanteuil, accompagné du nonce et du secrétaire de l'ambassadeur vénitien Morosini qui devaient agir comme médiateurs. L'archiduc refusa de négocier, prouvant ainsi que Le Tellier avait raison de douter de son désir de paix. D'Avaux mourut peu après, au cours de la même année. Il laissait derrière lui son jeune parent, Honoré Courtin, qui l'avait accompagné à Münster et qui deviendra un important allié du clan Le Tellier.

À propos de cette période, Claude Le Peletier écrira :

*Ce temps de la vie de M. Le Tellier a été le plus laborieux et le plus pénible. Il a été aussi le plus glorieux et le plus utilement employé pour le service du roi. Puisque par son courage et sa sage prévoyance, les princes furent transférés sûrement à Marcoussis et de là au Havre-de-Grâce, les desseins de l'armée d'Espagne furent empêchés et l'autorité de la reine fut toujours reconnue dans Paris jusques au retour du roi. Cependant les dépêches qui venaient de la cour et auxquelles il fallait répondre avaient leurs contradictions et leurs difficultés ; il fallait souvent expliquer et redresser à Paris ce qui n'avait pas été bien entendu ou bien digéré à Bordeaux ; et, la cour étant de retour, M. Le Tellier, après tant de services considérables, fut obligé d'essuyer des reproches sur ce qui s'était passé dans Paris, dont il tira cet avantage qu'en y répondant avec hauteur et fermeté, il fit connaître à la reine et à M. le cardinal la vérité de beaucoup de choses très particulières, et les artifices criminels de ceux des différents partis qui voulaient profiter de sa charge de secrétaire d'État. Il faut que le cœur et l'esprit soient bien de concert dans des occasions si sensibles, et l'on a besoin d'autant de courage que de prudence<sup>18</sup>.*

17. 1642 à 1648.

18. AD-66-67

Les plaintes de Mazarin concernant Le Tellier, un commis de ce dernier était alors particulièrement bien placé pour les recevoir : Jean-Baptiste Colbert. Le futur contrôleur général des finances accompagnait Mazarin et la cour, dans leurs voyages à travers la France. Aussi, entendait-il le cardinal exprimer des craintes à propos de la conduite du secrétaire d'État de la guerre. C'est au cours de ces voyages que Mazarin apprit à apprécier Colbert et que lui vint, sans doute, l'idée de se l'attacher. Malgré ses soupçons et après avoir écrit qu'il avait « *très bien bâti mais [que] le fondement, qui était M. Le Tellier, ne valait rien* », le cardinal dut bientôt reconnaître que la fidélité de Le Tellier à sa cause était entière et que, si ses intérêts étaient bien défendus à Paris, il le devait avant tout à Le Tellier et au gouverneur de Louis XIV, le maréchal de Villeroy, Nicolas IV de Neufville-Villeroy<sup>19</sup>, petit-fils du célèbre "barbon" et maître du Lyonnais qui résistait alors aux mouvements de la Fronde.

Les bons offices des alliés du cardinal ne suffirent cependant pas à endiguer ces mouvements. Tout d'abord, Mazarin nuisait souvent à sa propre cause en visitant les armées du roi. Ainsi, Colbert écrivait-il à Le Tellier à propos du cardinal :

*L'effet de sa présence est qu'il dégoûte fort tous les officiers généraux et qu'il les détache, pour ainsi dire, de zèle et d'affection pour le service.*

Mais surtout, les intrigants de toute espèce continuaient à échaffauder les plans les plus complexes. La coalition anti-Mazarin se fit en trois phases. Dans un premier temps, le parti de Condé forma une alliance avec celui de Gondi-Retz et du duc de Beaufort, auquel appartenait Louis de Cossé, duc de Brissac, qui avait épousé Marguerite-Françoise de Gondi<sup>20</sup>. Il n'est pas impossible que le duc de Brissac ait servi à rapprocher les Condé-Longueville et les Gondi-Retz.

Dans un second temps, la coalition chercha à rallier le duc d'Orléans, à la fidélité duquel Le Tellier devait veiller. Le 31 janvier 1651, le duc d'Orléans laissa tomber Mazarin et signa son adhésion à la coalition. Le lendemain, au Parlement, Gondi-Retz déclara que le duc d'Orléans, Beaufort et lui-même voyaient dans le départ de Mazarin une nécessité d'État.

Dans une dernière phase, le Parlement, une assemblée de la noblesse, puis une assemblée du clergé réclamèrent successivement la libération des princes. Le 6 février 1651, les bourgeois commencèrent à s'armer.

19. Époux de la riche héritière Madeleine de Bonne de Créquy.

20. Petite-fille d'Antoinette d'Orléans-Longueville et de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, oncle du coadjuteur-futur cardinal de Retz.

Perdu, Mazarin résout de s'enfuir après avoir fait rédiger par Le Tellier les ordres nécessaires pour la délivrance des princes. Ce qu'on lui a arraché de force, il décide de l'accorder, extérieurement, de son plein gré.

Priée d'exiler officiellement Mazarin hors du pays, la reine cherche conseil auprès du garde des sceaux Châteauneuf et auprès des ducs de Vendôme, d'Épernon et d'Elbeuf. Le duc d'Orléans refuse de lui parler. Enfin, l'avis de Châteauneuf, qui espère succéder à Mazarin comme premier ministre l'emporte. La reine se rend. Le lendemain, le 9 février 1651, le Parlement vote à l'unanimité que « *le dit cardinal Mazarin sortirait dans quinze jours du Royaume avec tous ses parents et domestiques étrangers* ».

Le même soir, Beaufort va au Palais-Royal, avec une quarantaine de cavaliers, réveiller le maréchal d'Aumont, capitaine de gardes 21, et il exige de voir la reine afin de s'assurer qu'elle ne prendra pas la fuite. La reine assure qu'il n'en est pas question et envoie le gouverneur du roi, le maréchal de Villeroi, conduire un témoin au chevet du jeune Louis XIV. La foule ayant envahi le Palais-Royal, où, exceptionnellement, le roi dort ce soir-là, la reine fait ouvrir les portes toutes grandes et les émeutiers vont s'émouvoir au pied du lit du jeune roi endormi.

Au terme de cette soirée tumultueuse, la reine se calmera en jouant aux cartes avec le commandeur de Souvré, celui-là même avec lequel Mazarin jouait quand on est venu lui offrir le poste de premier ministre. Ainsi, la reine se verra dans l'impossibilité de rejoindre Mazarin à Saint-Germain où celui-ci l'attendra vainement, avant d'aller libérer les princes. Mazarin se sentira alors trahi et, plus tard, sera tenté d'en rendre Le Tellier responsable.

Il arrivera au Havre-de-Grâce avec Lionne, le 13 février 1651, se montrera presque servile devant Condé et le libérera ainsi que Conti et Longueville. Quelques jours plus tard, le premier écuyer, Beringhen, viendra lui annoncer que la reine lui ordonne de se soumettre à l'arrêt du Parlement et de quitter la France. Après d'assez longues pérégrinations, le cardinal s'établira en avril à Bruhl, entre Cologne et Bonn, sous la protection de l'électeur de Cologne.

### **1<sup>er</sup> mars 1651 : Le Tellier “donne” Colbert à Mazarin**

Au moment même où Mazarin croit que Le Tellier cherche à dissuader la reine de le rejoindre, Le Tellier pose un geste en apparence anodin, mais qui sera lourd de conséquences pour le clan Le Tellier. Sans doute pour rassurer Mazarin sur sa propre fidélité et sceller en quelque sorte leur union, Le Tellier “donne” l'un de ses commis, Jean-Baptiste Colbert, à Mazarin, qui en fait son secrétaire.

21. Époux de Catherine Scarron de Vaures et futur beau-père de la fille de Le Tellier.

Colbert a trente et un ans et demi. Il est encore peu connu à la cour, bien qu'il ait accompagné celle-ci en province au moment où la reine et Mazarin tentaient de faire échec à la Fronde. C'est d'ailleurs là que le cardinal a appris à apprécier les qualités du jeune commis de Le Tellier.

Les motifs du geste posé par Le Tellier ne sont pas clairs. Un contemporain, Olivier Lefèvre d'Ormesson, qui s'opposera à Colbert au cours du procès de Fouquet, prétendra que Le Tellier, « *reconnaissant son esprit peu sociable* », veut tout simplement se débarrasser du jeune Colbert. Un autre, M. de Bordeaux, prétendra que Le Tellier préfère se défaire de Colbert pour prendre à ses côtés le fils de Saint-Pouange :

*Devant que cet homme [Colbert]... eût l'emploi de secrétaire de son Éminence, il avait celui de premier commis du secrétaire d'Etat de la guerre qu'avait exercé, jusqu'à sa mort, de Saint-Pouange, beau-frère de M. Le Tellier. Il [cet emploi] valait celui de secrétaire de ce ministre : aussi, Colbert l'eût-il gardé de bon cœur s'il n'eût tenu qu'à lui ; mais, comme M. de Saint-Pouange avait laissé plusieurs enfants et que M. Le Tellier n'attendait à le donner à son fils aîné sinon qu'il fût en âge de l'exercer, le secrétaire de M. le cardinal, nommé Uzenard, étant venu à mourir sur ces entrefaites, M. Le Tellier le donna à son Éminence, moins pour leur faire plaisir à tous deux que pour en faire à son neveu [Édouard Colbert de Villacerf, neveu de Le Tellier].*

Ces deux témoignages ne sauraient être retenus, le premier étant trop partial et le second, invraisemblable et tout à fait incorrect dans la mesure où Saint-Pouange ne mourra qu'en 1663 et que Colbert ne lui succédera jamais.

La principale raison du passage de Colbert du service de Le Tellier à celui de Mazarin tient sans doute à l'estime que ce dernier avait pour Colbert et au souci de Le Tellier de garder de bonnes relations avec le cardinal en exil. Sur ce point, Le Tellier ne se trompe pas. Pendant les mois qui suivront, Colbert s'emploiera à rassurer Mazarin sur la fidélité de Le Tellier et à informer ce dernier des attitudes, des soupçons, des faits et des gestes du cardinal. Au cours de cette période trouble, Colbert fera tout en son pouvoir pour ménager ses deux loyautés.

Même au service de Mazarin, sa famille le relie encore à Le Tellier. Ces liens familiaux si contraignants n'ont nullement été affaiblis par le décès, en octobre 1644, de la sœur de Le Tellier, Claude, l'épouse de Colbert de Saint-Pouange, pas plus que les liens entre Le Tellier et les Cassagnet-Tilladet n'ont été affectés par le décès, en 1649, de Madeleine, cette autre sœur de Le Tellier. À cette époque, les alliances familiales que les mariages scellent, transcendent ceux-ci et leur survivent. Ainsi quand, en 1648, Jean-Baptiste Colbert a épousé Marie Charron, il a eu comme témoin Le Tellier, qui lui a obtenu pour cette occasion

le brevet de conseiller d'État, consacrant en quelque sorte sa qualité de haut fonctionnaire<sup>22</sup>.

Il faut cependant dire que la lecture des lettres que s'échangent Colbert, Le Tellier et Mazarin, et des lettres qu'ils adressent à d'autres au sujet de leurs relations, laisse un certain malaise. Lorsqu'il écrit à Le Tellier, Colbert parle de Mazarin comme d'un tiers qu'il observe et qu'il n'hésite pas à critiquer poliment. Quand Mazarin parle de Le Tellier à Colbert, il le fait sur le ton de la confiance, en ne tentant pas de camoufler les soupçons qu'il nourrit par moment à l'endroit du secrétaire d'État de la guerre. Enfin, quand Mazarin parle de Colbert à des tiers, il affiche, à son sujet, une assurance qui tient presque de la provocation pour Le Tellier. Ainsi, le 15 novembre 1651, Mazarin écrira-t-il que Colbert « *noyeraït toutes les personnes qu'il aime pour mes intérêts, sans en excepter les Fidèles* [nom conventionnel qui désigne Le Tellier] ».

Au cours de l'année 1651, Colbert jouera à merveille le rôle de médiateur entre Mazarin et Le Tellier. Il se rapprochera petit à petit de Mazarin, sans pour autant prendre encore ses distances vis-à-vis de la famille Le Tellier et du ministère de la guerre, où travaillent toujours son frère, Croissy, ses oncles, Charles Colbert et Jean Colbert du Tenon, ainsi que son cousin Gilbert Colbert de Saint-Pouange. Cependant, le passage de Colbert de Le Tellier à Mazarin aura des conséquences majeures en habituant le jeune Colbert à une nouvelle loyauté, à une nouvelle vision de ses obligations "claniques". Certes, Le Tellier l'aura "lancé", mais Le Tellier l'aura aussi "donné" et, ce faisant, il l'a libéré en partie des obligations qu'il pouvait avoir à son égard. S'il doit à Le Tellier la reconnaissance, il ne lui doit pas la soumission. S'il est aujourd'hui l'homme de Mazarin plutôt que celui de Le Tellier, c'est que ce dernier l'a bien voulu.

Cette vision des choses ne sera jamais partagée par Le Tellier, ni par sa famille, ni par les Colbert de Saint-Pouange et de Villacerf qui, tous, verront, avec un mélange d'indignation et de colère, Colbert prendre ses distances face aux Le Tellier et à leurs alliés, les Colbert de Saint-Pouange, qui l'avaient "mis au monde". Que Colbert ne soit pas reconnaissant, passe encore, mais qu'il aille jusqu'à intriguer pour réduire la puissance du clan Le Tellier dans le but d'accroître son propre pouvoir, voilà qu'on n'acceptera jamais. Cette incompréhension mutuelle marquera pendant longtemps les relations entre le clan Le Tellier et celui de Jean-Baptiste Colbert.

22. Voir à ce sujet MK-24.

Le malaise qui aura si souvent surgi entre Le Tellier et Mazarin, entre le protégé et le protecteur d'une époque, se fait déjà jour, imperceptiblement, en ce début de mars 1651, entre Colbert et Le Tellier et aussi entre les clans qu'ils engendrent. Si le 6 mars 1628, date de l'alliance des familles Le Tellier et Colbert, marque le début de l'ascension politique des Colbert, le 1<sup>er</sup> mars 1651 constitue la première brèche dans l'union des deux familles et le début d'une longue rivalité caractérisée moins par la haine que par une certaine gêne et une certaine douleur.

Si Mazarin fut l'occasion de ce début de rupture, il n'en fut cependant pas la cause réelle. Comme dans une tragédie grecque, les Colbert et les Le Tellier seront porteurs d'un destin qui les dépassera. Deux logiques internes, toutes deux défendables, les animeront et les amèneront à se confronter directement et indirectement, pendant le reste du règne de Louis XIV et au-delà.

### **19 juillet 1651 : Retraite de Le Tellier à Chaville**

Mazarin exilé, Le Tellier restait à Paris et au conseil. La situation était plus confuse que jamais. Bien qu'éloigné, Mazarin gardait la confiance de la régente, qui ne le remplaça pas au poste de premier ministre. Les alliés de Mazarin, Le Tellier et Servien continuaient d'assumer leurs fonctions au conseil et le neveu de Servien, Lionne, demeurait secrétaire des commandements de la reine. L'éloignement du cardinal éveillait l'ambition des Gondi-Retz et Châteauneuf qui aspiraient au poste de premier ministre, tout comme il encourageait les factieux de tous les partis à ébranler un peu plus l'édifice de l'État, dans l'espoir d'y trouver leur profit. Mazarin ayant lâché prise, ceux qui lui étaient notoirement attachés devinrent une cible de choix.

Au cours des semaines qui suivirent, Le Tellier devra faire face tour à tour aux attaques et aux reproches de presque tous les grands personnages de l'époque : des frondeurs, Condé et Gondi-Retz ; de celui qu'il a si souvent conseillé, le duc d'Orléans ; du corps social dont il est le plus proche, le Parlement ; de ses collègues du parti de Mazarin, Servien et Lionne ; enfin, de celui qu'il a si bien servi, Mazarin lui-même. Ses seuls appuis indéfectibles seront la reine et l'héritier du clan des "barbons", le maréchal de Villeroy, qui bénéficieront, semble-t-il, de la connivence du garde des sceaux Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf.

Les premières attaques contre Le Tellier vinrent de Condé, de Gondi-Retz et du duc d'Orléans qui, pendant plus d'un mois, du 22 février au 12 avril 1651, tenteront d'obtenir de la régente le renvoi de celui dont la carrière est trop clairement associée aux destinées de Mazarin. Venant de Condé, de telles pressions ne constituaient qu'un juste retour des choses, Le Tellier ayant contribué à l'arrestation des princes et en ayant même signé l'ordre en janvier 1650.



Gondi-Retz, quant à lui, ne suivait que la voie de son ambition. Il convoitait alors et le pouvoir et le chapeau cardinalice. La présence de Le Tellier au conseil n'était certes pas de nature à les lui procurer : il était donc préférable qu'il tombât. Le duc d'Orléans agissait, pour sa part, plus par opportunisme politique que par ambition ou par antipathie pour le secrétaire d'État. La position de l'oncle de Louis XIV était d'autant plus hésitante que sa propre fille, la Grande made-moiselle, cette frondeuse notoire, soutenait la cause de Le Tellier, pour des raisons d'ailleurs obscures.

Louis André relatera les événements de cette période dans les termes suivants :

*Dubuisson-Aubenay note exactement toutes les péripéties de cette lutte qui dure plus d'un mois et demi. Les 22 et 23 février, « les princes résolurent de mettre M. Le Tellier hors du secrétariat d'État ». Grâce à l'intervention de la Grande mademoiselle, ce fut une simple escarmouche. Mais on revient bientôt à la charge. Le 23 mars, le duc d'Orléans réclame au Parlement le renvoi de Le Tellier, Servien et de Lionne et refuse de prendre part aux délibérations des conseils les 24, 27 et 30, tant que Le Tellier sera en fonctions. Le collègue de celui-ci, Loménie de Brienne, est alors chargé de l'intérim de la guerre, mais Le Tellier assiste toujours aux conseils. La régente, Anne d'Autriche, écoutant les avis de Mazarin, ne voulut pas paraître subir les exigences de Condé et de Gaston d'Orléans ; elle engagea des négociations avec eux. Le 11 avril, l'accordement était conclu ; le 12, Le Tellier, Servien et de Lionne étaient reçus avec « des témoignages de grande satisfaction » par le duc d'Orléans. Trois jours après, Gaston se trouvait au conseil en présence de ceux qu'il avait voulu chasser<sup>23</sup>.*

Si, au cours de cette période, Mazarin sembla appuyer Le Tellier, il ne le fit pas sans hésitation. À nouveau soupçonneux, il craignait que le secrétaire d'État de la guerre ne le trahisse. Cette crainte venait d'un désaccord sur la stratégie à adopter, mais aussi de divers calculs et d'une certaine incompréhension.

Il y aurait une thèse à écrire sur les rapports entre les deux hommes. L'histoire présente de plus souvent Le Tellier comme un subordonné plus que comme un allié de Mazarin. Cette vision des choses fausse la réalité. Certes, Le Tellier devait en grande partie son accession au ministère à Mazarin, qu'il nomme souvent le "patron" dans ses lettres. Cependant, si Le Tellier avait eu le caractère de Mazarin, une telle considération n'aurait pas forcément porté à conséquences. Aussi, en ces mois de 1651, Mazarin pouvait-il avoir de bonnes raisons de voir en Le Tellier un rival potentiel. Ce dernier n'était-il pas toujours au conseil, alors que le cardinal en était écarté ? N'avait-il pas l'oreille et l'affection de la

23. AC-103-104.

régente, de laquelle Mazarin était maintenant éloigné ? Les deux hommes n'avaient-ils pas à peu près le même âge et Le Tellier n'avait-il pas l'avantage d'être Français et près des gens de robe ?

Si on en croit la correspondance de Mazarin, un incident préoccupait surtout le cardinal. Dans sa dernière entrevue avec la régente avant de quitter Paris, le cardinal lui avait proposé de quitter Paris avec le jeune roi et de le rejoindre à Saint-Germain. Ce projet avait échoué et Mazarin en tenait Le Tellier responsable. D'après lui, ce dernier aurait révélé la chose au garde des sceaux Châteauneuf et au gouverneur de Louis XIV, le maréchal de Villeroi, qui auraient prévenu le duc d'Orléans. Des patrouilles avaient alors parcouru Paris et avaient empêché toute fuite.

Cette complicité apparente de Le Tellier, de Châteauneuf et de Villeroi doit être notée. Le maréchal de Villeroi était apparenté à Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, par sa grand-mère, Madeleine de l'Aubespine<sup>24</sup>. Cette Madeleine de l'Aubespine était la tante de Châteauneuf. C'est d'ailleurs grâce aux Aubespine que les Villeroi ont accédé aux fonctions ministérielles, le secrétaire d'État, Nicolas de Neufville-Villeroi, ayant succédé à son beau-père, Claude de l'Aubespine, au département des affaires étrangères en 1567. Les Aubespine-Châteauneuf sont donc des alliés du clan des "barbons" qu'ils ont contribué à fonder.

Châteauneuf et Mazarin ne s'aimaient pas. Cependant, le clan Châteauneuf-Villeroi était toujours resté fidèle à la régente et il constituait une assise française, fortement enracinée, du mouvement de résistance à la Fronde. Le passé ligueur des "barbons" et des Le Tellier, les relations qui avaient existé entre Claude de Bullion, le parti des "barbons" et Le Tellier, le fait que Louis Le Peletier, l'ancien tuteur de Le Tellier, ait déjà été un commis du secrétaire d'État Nicolas de Villeroi, et diverses affinités semblent aussi avoir amené une union entre Châteauneuf, Villeroi et Le Tellier, au moment même où Mazarin chancelait et où les relations de Le Tellier avec Servien et Lionne se détérioraient.

Mazarin voyait ces choses et craignait sans doute de voir Le Tellier faire ce que, lui, Mazarin aurait eu l'audace de faire à sa place : laisser tomber le premier ministre exilé, écarter définitivement du pouvoir Servien et Lionne, créer avec Châteauneuf et Villeroi un nouveau pouvoir et se réserver à soi-même le poste de premier ministre. Cela, Le Tellier aurait pu le tenter. Il ne le fit pas. Il choisit la fidélité à la reine, mais aussi à Mazarin. Cependant, les liens qu'il tissa alors avec les héritiers du clan des "barbons" étaient destinés à fournir au futur clan Le Tellier des bases solides.

24. L'épouse du secrétaire d'État Nicolas III de Neufville-Villeroi.

Pour l'heure, à l'intérieur même du parti de Mazarin, Le Tellier devait livrer bataille à Servien et à Lionne qui semblaient n'avoir renoncé à aucune méthode pour provoquer la disgrâce de leur collègue. Lionne alla même jusqu'à fabriquer une lettre dans laquelle Mazarin demandait le renvoi de Le Tellier. Bien que Mazarin n'en soit pas venu à une telle extrémité, il n'en considérait pas moins la possibilité de faire donner le secrétariat de la guerre au président Viole, partisan de Condé, afin de gagner ce dernier à sa cause. D'autres ont aussi un œil sur le poste. Matthieu Molé voudrait bien voir son fils, Champlâtreux, succéder à Le Tellier, et Jérôme de Nouveau, depuis peu surintendant général des postes, convoite aussi le poste. Claude Le Peletier décrira ainsi cette période de la vie de Le Tellier :

*Cependant, M. Le Tellier était en butte à tous ceux qui s'étaient élevés contre ce ministre [Mazarin] en haine de l'attachement qu'il conservait inviolablement pour ses intérêts, et, en même temps, il y avait des gens de la cour même et de ceux qui s'empresaient davantage d'entretenir M. le Cardinal qui employaient toutes sortes d'artifices, de suppositions et même de falsifications de lettres pour dépouiller monsieur Le Tellier de sa charge qui lui faisait tant d'ennemis. L'on fit perdre à M. de Tilladet, son beau frère, le gouvernement de Brisach ; tout cela n'ébranla point sa fermeté et ne changea rien à sa conduite. Il continua à servir solidement<sup>25</sup>.*

En juillet 1651, Mazarin, rassuré, renouvela à Le Tellier sa « confiance », son « estime » et son « affection ». Bien plus, informé des périls qui entouraient le secrétaire d'État, il écrivit à la reine pour lui dire qu'il fallait à tout prix sauver Le Tellier (« *salvando Le Tellier* »). Il suggéra même, à cette fin, d'arrêter Lionne, d'éloigner Chavigny, Servien et le nouveau surintendant des finances, René de Longueil, marquis de Maisons.

Toutefois, il était trop tard. Condé avait juré la perte de Le Tellier. Le 6 juillet 1651, il avait quitté la cour, se disant menacé par « *l'esprit du cardinal* » qui, disait-il, « *y gouvernait* ». Le lendemain, son frère, Conti, fit part au Parlement que Condé exigeait pour son retour que Le Tellier, Servien et Lionne soient écartés. La reine résista. Le duc d'Orléans sembla vouloir intervenir en faveur de Le Tellier, mais, comme à l'habitude, il fléchit. Le futur cardinal de Retz incita le Parlement à supplier la reine de céder. Le Parlement supplia. Le peuple s'agita et menaça de se soulever. Peut-être conseillée par Le Tellier lui-même, la reine céda. Plus tard, dans ses mémoires, Retz, cet ennemi de Le Tellier, fera dire à la reine à propos de ce dernier : « *Il n'est pas traître comme les autres, mais il est faible, et il n'est pas assez reconnaissant<sup>26</sup>* ». Elle aurait prononcé ces mots dans un moment de lassitude. Au moment de le quitter, nuls reproches ne lui sont cependant venus.

25. AD-68-69.

26. RB-II-16.

Cette nuit du 19 juillet 1651, Michel Le Tellier, toujours nominale-ment secrétaire d'État de la guerre, se retire dans sa maison de Chaville ; Servien et Lionne quitteront la cour le lendemain. Le Tellier laisse la direction intérimaire du ministère à Loménie de Brienne. Les ministres exilés ne sont pas remplacés au conseil. La rumeur populaire veut que Le Tellier revienne bientôt et que Servien et Lionne disparaissent définitivement. Le Tellier ne peut-il pas compter sur la reine, sur le garde des sceaux Châteauneuf, sur le maréchal de Villeroy et même, si l'on se fie à son humeur du moment, sur Mazarin ? La Fronde dure depuis plus de trois ans. Tous sont maintenant habitués aux revirements. Qui est renvoyé aujourd'hui sera rappelé demain, se dit le bon peuple de plus en plus incrédule devant les caprices des grands. Le Tellier, cependant, n'en est pas si sûr. Une fois encore, les ennemis de Mazarin ont le champ libre et il leur suffirait d'un peu d'habileté pour consolider définitivement leurs positions.

À Chaville, Le Tellier retrouve cet aspect de lui-même qui lui est si cher : l'homme "domestique", le "pater familias". Tous ses enfants sont maintenant nés. Sur les six qu'il a eus, quatre vivent toujours. Les deux aînés, Michel et Gabriel-Jean, sont morts en bas âge. Restent : François-Michel, le futur Louvois, qui a dix ans et demi ; Charles-Maurice, le futur archevêque-duc de Reims, qui a neuf ans depuis la veille, le 18 juillet ; un troisième fils, François, qui mourra au collège ; et une fille, Madeleine-Fare, née en 1646, qui n'a encore que cinq ans et qui épousera le futur duc d'Aumont.

Tous ces jeunes destins apparaissent en ce jour incertains, tout comme ceux des enfants des beaux-frères de Le Tellier, Colbert de Saint-Pouange et Cassagnet-Tilladet. Malgré cela, la Tellier a l'âme en paix. Il n'a rien à se reprocher. Il avait à faire ses preuves ; il les a faites. On l'injurie, caricaturé, bafoué, mais l'injure gratuite est l'arme des faibles et des impuissants. Il aurait pu céder et trahir. Il aurait pu tourner la situation à son avantage en renonçant à quelques principes. Il n'en a rien fait. « *Melius frangi quant flecti* » dira la devise du dernier Le Tellier, marquis de Louvois : littéralement, « *Mieux vaut être brisé que plié* ». Plutôt rompre que plier : quelle orgueilleuse devise ! Certains pourront croire qu'elle ne s'applique pas au futur chancelier Le Tellier. Ils ont tort. Accommodant sur la forme, Le Tellier ne pliera jamais sur le fond. Dans les lettres secrètes que Mazarin et la reine s'échangent, le nom conventionnel de Le Tellier est « de Fidèle » : fidèle au roi, à la reine, à Mazarin, mais aussi à ses principes.

### **11 décembre 1651 : Retour de Le Tellier à la cour**

Le renvoi de Le Tellier, de Servien et de Lionne ne contenta pas le prince de Condé qui, rentré à Paris, réclama devant le Parlement, le 23 juillet 1651, que la disgrâce des « *créatures de Mazarin* » fût enregistrée comme devant être

définitive. L'attitude hautaine de Condé et ses revendications répétées achevèrent, comme au lendemain de la Paix de Rueil, de faire contre lui l'unanimité des Gondi-Retz, Châteauneuf et compagnie. Un nouvel accord secret fut conclu, qui devait faire de Châteauneuf le premier ministre, du coadjuteur Gondi un cardinal et un ministre, et du marquis de La Vieuville le surintendant des finances. Cet accord visait à renvoyer Condé et à préparer en secret le retour de Mazarin.

Condé découvrit le complot et des scènes rocambolesques s'ensuivirent, au Parlement et ailleurs, qui mirent aux prises Condé, assisté du duc de La Rochefoucauld, et Gondi-Retz appuyé par son cousin Cossé, duc de Brissac. Tour à tour plaignant et inculpé, Condé vit enfin, le 5 septembre 1651, ses adversaires, au premier rang desquels se trouvait la reine, renoncer au procès qu'on lui faisait au Parlement.

Le même jour, Louis XIV eut treize ans et devint officiellement majeur. Il lut à cette occasion une déclaration rendant Mazarin coupable de dilapidation de l'argent de l'État, de retardement de la paix et de diffamation du Parlement. Cette déclaration prétendait de plus rendre définitif l'exil du cardinal. Au même moment, la reine, qui comptait accroître encore son pouvoir à la faveur de la majorité du roi en se débarrassant du conseil de régence, par lettre, rassurait Mazarin sur ses intentions véritables.

Le 7 septembre, malgré les pressions de Condé et du duc d'Orléans qui voulaient retarder la chose, Louis XIV remania le ministère. Châteauneuf fut fait chef du conseil des dépêches, le marquis de La Vieuville, surintendant des finances et le premier président Mathieu Molé, garde des sceaux. Charles de Coskaer, marquis et futur duc de La Vieuville, avait déjà été ministre des finances sous Richelieu et même, presque symboliquement, premier ministre pendant cinq semaines. Il avait soixante-neuf ans ; Châteauneuf en avait soixante et onze et Mathieu Molé, soixante-sept. Ce remaniement ne pouvait être que transitoire ; cependant il sembla sceller une alliance entre le parti de la reine et celui de Gondi qui, quelques jours plus tard, le 21 septembre 1651, sera désigné pour le cardinalat. Le pape en fera officiellement le cardinal de Retz, le 19 février 1652.

Le remaniement fut interprété comme une véritable déclaration de guerre par Condé qui tenta à nouveau de regagner par les armes ce que son manque de sens politique venait encore de lui faire perdre. Il alla en province rallier le duc de Longueville ; son frère, Conti ; son ami, le duc de La Rochefoucauld ; ainsi que le duc de Nemours. Le 22 septembre, après avoir traversé le Poitou, il fit son entrée à Bordeaux, où le Parlement local et le peuple l'accueillirent. Dans sa coalition cependant, deux absents : le duc de Bouillon et son frère, Turenne.

Face à ce nouveau défi, la reine résolut de livrer bataille. Avant de quitter Paris, elle songea à rappeler Le Tellier pour que celui-ci sauvegardât l'autorité royale à Paris pendant que le roi et la reine combattaient en province. Le Tellier n'avait-il pas été très utile dans ce rôle en 1650 ? Pour des raisons qu'il n'osait avouer, Mazarin tenta de l'en dissuader.

Cependant, ce que Mazarin déconseillait, le gouverneur de Louis XIV, le maréchal de Villeroy et son parent, Châteauneuf, le conseillaient fortement. Aussi, le 11 décembre 1651, malgré les réticences de Mazarin, Anne d'Autriche écrit de Poitiers à Le Tellier, toujours dans sa retraite de Chaville, afin de le prier de rejoindre la cour et d'occuper à nouveau ses fonctions de secrétaire d'État de la guerre. Le 27 suivant, Le Tellier est reçu par la reine à Poitiers, au plus grand désagrément de Mazarin toujours en exil.

Les relations entre Le Tellier et Mazarin connaissent alors de nouvelles tensions. Le Tellier vient en effet de faire la preuve qu'il a, indépendamment du cardinal, ses propres appuis politiques et que, s'il doit à Mazarin son accession au ministère, il ne lui doit aucunement son retour, au contraire. La conscience de ces choses et la frustration qu'il ressent de son exil, à la vue du retour de Le Tellier, ne peuvent qu'aigrir le cardinal et le rendre encore plus soupçonneux.

Louis André écrira à propos de cette période :

*Tout entier lui aussi à ses projets de retour, le cardinal est en effet offusqué en apprenant que Le Tellier a été rétabli avant lui. S'il lui demande son aide et s'il accepte les excuses d'Anne d'Autriche, il n'en montre pas moins une très grande défiance à l'égard du secrétaire d'État, qu'il suppose être hostile d sa rentrée en France. Le Tellier veut détruire ces impressions défavorables, transmises par Colbert. Il a conscience de sa force, de sa valeur, en même temps que de son honnêteté. Il est sincèrement indigné d'être traité en suspect par celui qu'il a fidèlement servi dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Il (...) flétrit vigoureusement les procédés blâmables du cardinal dans deux lettres adressées à Colbert. (...) Grâce aux bons offices de Colbert, le cardinal revient aussitôt de ses préventions et Le Tellier, ayant l'appui de la régente, ayant obligé Mazarin à reconnaître la justesse de ses énergiques doléances, peut envisager sans crainte l'avenir<sup>27</sup>.*

Une fois de plus, la rupture est évitée entre Mazarin et Le Tellier. Cependant, les choses ne sauraient plus être les mêmes, puisque, dorénavant, Mazarin sait que Le Tellier existe par lui-même, qu'il a l'estime de la reine et surtout, semble-t-il, l'appui des héritiers des "barbons" : Villeroy, le gouverneur du roi, et Châteauneuf. À compter de ce 11 décembre 1651 jusqu'à sa mort, le

27. AC-110-111.

30 octobre 1685, Le Tellier ne sera jamais plus exposé à la disgrâce. Pas plus dans la suite que par le passé, il ne trahira Mazarin.

Mais, pour l'établissement du clan Le Tellier, ce qui s'avérera le plus important dans les événements de ce 11 décembre 1651, c'est, sans conteste, l'union consommée entre les Le Tellier et le clan des Villeroy, le clan des « barbons ». Si l'alliance avec les Chauvelin a consolidé les liens des Le Tellier avec la robe, l'union avec les Villeroy et leur clan consacre l'accession définitive des Le Tellier à l'ordre ministériel. Or, dans cette union, ni Mazarin ni Colbert ne furent pour rien. À compter du 11 décembre 1651, Le Tellier n'est plus que sa propre « créature ».

Un mois plus tard, en janvier 1652, Mazarin, à son tour, regagnera la cour. « *M. Le Tellier, écrira Le Peletier, fut au devant de lui et, avec toute la liberté que lui donnaient ses services et sa fidélité, il fit des plaintes et des reproches respectueux d Son Eminence sur toutes les choses qu'elle avait laissé dire et faire contre lui pendant son absence*<sup>28</sup>. » Mazarin ne lui en tiendra pas rigueur et pour cause. L'un et l'autre, désormais bien en selle, s'emploieront à consolider leur pouvoir et, dans le cas de Le Tellier, celui de sa famille. Jadis disgracié, le beau-frère de Le Tellier, Cassagnet de Tilladet, retrouvera à l'été 1652 la charge de gouverneur de Brisach, principale forteresse à la frontière du Rhin. Ce poste hautement stratégique sera alors vacant par suite du décès du général Erlach.

La nouvelle nomination du beau-frère de Le Tellier aura des répercussions du fait de l'opposition d'Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, que Le Tellier a connu à Turin alors que Lorraine-Harcourt commandait les troupes françaises du Piémont et qu'il avait à ce titre le jeune Turenne sous ses ordres. Déjà général en chef, grand écuyer de France et gouverneur de l'Alsace, Lorraine-Harcourt convoitera le poste de gouverneur de Brisach pour des raisons tactiques, Brisach étant la clef de toutes les places conquises par les Français en Allemagne et, de ce fait, un enjeu politique majeur en cette période de guerre civile.

Avant que Tilladet ne soit nommé, Lorraine-Harcourt aura fait savoir à Mazarin son désir d'obtenir ce poste en récompense de ses services à la tête des troupes royales dans le sud et de ses victoires sur Condé. Avec Brisach, il demandera aussi le titre de connétable (le bâton de maréchal n'ayant que peu de valeur pour un prince de Lorraine, prétendra-t-il) et le poste de gouverneur de la Guyenne, en remplacement de Condé.

Quand il apprendra que Tilladet obtient Brisach, Lorraine-Harcourt écrira à Mazarin : « *Je suis bien marri, que ma fidélité, mes services et mon attachement*

28. AD-72.

*aux intérêts de votre Éminence soient si mal reconnus.* » L'insulte sera si grande aux yeux de ce prince de Lorraine, auquel on préférerait le beau-frère d'un ministre sans prétention aristocratique, qu'une journée d'août 1652, le comte d'Harcourt disparaîtra tout simplement de son camp de Villeneuve-d'Agen au sud-est de Bordeaux, laissant ses troupes sans chef, pour se rendre à Brisach tenter de soulever ses partisans.

Ce coup de théâtre rompra l'équilibre des forces entre les frondeurs et les troupes du roi. La sud sera affaibli, au moment où Condé cherche à y consolider ses positions, et l'Alsace tout entière sera menacée. Le comte d'Harcourt prendra contact avec les ennemis du roi et de Mazarin : avec son cousin Charles IV, duc de Lorraine, et même avec Condé, son ancien ennemi.

Mazarin prendra la situation très au sérieux et jouera successivement la carte de la négociation, celle de la corruption et celle de la force militaire. D'abord, la négociation : Mazarin enverra en ambassade au comte d'Harcourt, son frère aîné, Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf qui en 1649 avait dirigé les troupes de la Fronde, et le fils de ce dernier, François de Lorraine, prince d'Harcourt. Ces envoyés lui offriront de fortes sommes d'argent que le comte d'Harcourt jugera insuffisantes. Le comte ira même jusqu'à réclamer pour l'un de ses fils la main d'une nièce du cardinal.

Devant l'insuccès de cette ambassade, Mazarin aura recours à un autre moyen, plus coûteux, mais aussi plus efficace. Il soudoyera les garnisons de Brisach et de Philipsbourg que contrôle le comte d'Harcourt. Au même moment, il dépêchera le maréchal de La Ferté en Alsace pour qu'il livre combat à Lorraine-Harcourt. En mai 1654, ce dernier cédera et obtiendra contre sa soumission, pardon, rentes, dédommagements et le poste de gouverneur en Anjou.

Les intérêts de la couronne seront sauvegardés ; Mazarin aura gagné à force de corruption et de roublardise, sans avoir à offrir en mariage une de ses précieuses nièces. Le comte d'Harcourt aura néanmoins une certaine vengeance. Son fils cadet, Philippe de Lorraine-Armagnac, qu'il a eu de son épouse, Marguerite-Philippe du Cambout de Pontchâteau, sera l'amant et le favori du frère de Louis XIV, qu'il dominera pour ainsi dire toute sa vie. Le comte d'Harcourt et sa famille obtiendront ainsi, par un homme, l'influence qu'ils comptaient obtenir par une femme. Quant aux Le Tellier, ils n'auront pas plié : Tilladet restera gouverneur de Brisach.

## **22 octobre 1652 : Le duc d'Orléans exilé à Limours**

Mazarin est revenu, mais la Fronde se poursuit. Au cours de la dernière scène qui va se jouer, Turenne sera du côté de la cour contre Condé ; le duc d'Orléans



et le duc de Beaufort pencheront du côté de ce dernier ; Retz s'opposera à Condé et à Beaufort, sans toutefois rallier la cour ; Châteauneuf fera le jeu de Retz ; et son parent, le maréchal de Villeroy, restera loyal à la cour. Resteront fidèles les uns aux autres : Villeroy, Le Tellier et Mazarin ; La Rochefoucauld, Chavigny, la Grande mademoiselle et Condé ; Retz et lui-même...

Le retour de Mazarin a suscité la démission spontanée de Châteauneuf, qui s'est retiré à Tours. Bon joueur, Mazarin a tendu la main de la réconciliation à Gondî-Retz et à Chavigny, cet allié de Condé. Cependant, le meilleur coup de Mazarin fut sans doute d'attirer dans le parti de la cour le duc de Bouillon et Turenne. Le premier fut appelé au cabinet et le second se vit confier le commandement d'une petite armée au nord. La situation militaire demeurait trouble. La cour contrôlait le Poitou et le Nord. Mais l'Anjou se soulevait et Paris passait de troubles en émeutes, son Parlement croyant toujours que la seule personne de Mazarin était la cause de tout et que, par conséquent, le cardinal devait partir. Le duc d'Orléans confia le commandement de ses troupes au duc de Beaufort, qui s'était rapproché du duc d'Orléans après s'être complètement brouillé avec Gondî-Retz. Beaufort fut envoyé secourir Angers, assiégé par les troupes royales. L'échoua : le 28 février 1652, Angers tombait au mains du roi.

L'attention se porta alors sur Orléans, où les bourgeois refusaient d'ouvrir la ville à qui ce fût, royaliste ou frondeur. Beaufort et son beau-frère ennemi, Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours avec, à leur tête, nulle autre que la Grande mademoiselle, fille du duc d'Orléans, marchèrent sur la ville. Le 27 mars 1652, ils y entrèrent après avoir soudoyé des bateliers. Orléans passait à la Fronde. La Grande mademoiselle était radieuse.

À Bléneau, Condé surprit les troupes du roi de nuit et les dispersa. Profitant de ce succès, Condé se dirigea vers Paris, y arriva le 11 avril 1652. Le 27 avril, la cour regagnait Saint-Germain. Des négociations étaient relancées. Chacun y allait de son plan de paix, mais chacun voulait aussi gagner du temps. Sur le terrain, Turenne infligeait une lourde défaite aux troupes de la Fronde, près d'Étampes qu'il alla assiéger. Condé répliqua en concluant, traditionnel stratagème, une alliance avec les Espagnols, toujours en guerre avec la France. Le duc d'Orléans désapprouva, mais cela n'empêcha pas les Espagnols de dépêcher le duc Charles IV de Lorraine, beau-frère du duc d'Orléans, pour débloquer Étampes. Le 1<sup>er</sup> juin 1652, le duc de Lorraine arriva devant Paris où il fut reçu en grande pompe au Luxembourg par Condé et le duc d'Orléans, le mari de sa sœur.

Survint alors un coup de théâtre. Depuis l'arrivée des troupes du duc de Lorraine, les frondeurs semblaient avoir la situation bien en main. Mais tout tenait à la présence de ces troupes étrangères. Or voilà que, le 16 juin 1652, les

Parisiens s'aperçurent que le duc de Lorraine et son armée étaient disparus et ils apprirent par la suite que Turenne, de son côté, avait levé le siège d'Étampes. Une nouvelle situation était créée. À l'insu de Condé, Mazarin avait réussi, par l'intermédiaire de Charles II d'Angleterre en exil en France et de Châteauneuf, à conclure, le 6 juin, un traité secret avec le duc de Lorraine. Le départ des troupes de ce dernier en était la suite. « *Nous autres princes*, disait le même duc de Lorraine, *nous sommes tous plus ou moins fourbes* »...

Les troupes de Condé stationnées à Étampes reçurent l'ordre de regagner Paris, après que Turenne eût levé le siège. Turenne se lança alors à leur poursuite. Le 2 juillet 1652, l'affrontement eut lieu aux portes de Paris, que le duc d'Orléans, en froid avec son allié Condé, avait refusé qu'on ouvre aux troupes de celui-ci. La bataille fit rage au faubourg Saint-Antoine et les frondeurs étaient sur le point de s'incliner, quand la Grande mademoiselle sauva la journée en se rendant sur les remparts de la Bastille et en faisant tourner les canons du côté de troupes du roi. On ouvrit les portes de la ville. Les troupes de Condé s'y engouffrèrent. Suivant les ordres arrachés au duc d'Orléans par sa fille, la Grande mademoiselle, on fit feu sur les troupes du roi, qui tentèrent de pénétrer dans Paris, désormais aux mains des troupes de Condé. Parmi les morts de cette journée dramatique : le neveu de Mazarin, Paolo Mancini, aussi aimé que son oncle était détesté. Il avait quinze ans, était promis à un grand avenir et il venait de mourir à la tête de son régiment.

La prise de contrôle de Paris par les troupes de Condé fut suivie d'une émeute sanglante. La sympathie des Parisiens pour les frondeurs s'épuisait. Pour rétablir l'ordre, le Parlement accepta d'instituer un pouvoir parallèle. Il déclara que le roi, dominé par Mazarin, n'était pas en mesure de gouverner et il pria le duc d'Orléans de reprendre les fonctions de lieutenant-général du royaume. Le Parlement confia à Condé le haut commandement de toutes les armées et fit de Beaufort le gouverneur de Paris. Le duc d'Orléans forma un conseil d'État. S'y retrouvaient : Condé, La Rochefoucauld, Chavigny, Beaufort et son beau-frère, Nemours. Le chancelier Pierre Séguier accepta même d'y prendre part.

L'harmonie ne dura pas longtemps entre ces grands frondeurs. Nemours provoqua Beaufort en duel pour une question de préséance ; Beaufort l'emporta et son beau-frère en mourut. Pendant ce temps, la lutte continuait. Pour dénouer l'impasse, Condé fit à nouveau appel aux Espagnols qui envoyèrent 25 000 hommes du nord vers Paris. Avec le tiers de ces effectifs, Turenne réussit à arrêter leur marche.

Le 31 juillet 1652, le roi convoqua, à Pontoise, le Parlement de Paris, qui venait de présider à la formation du conseil d'État de Gaston d'Orléans. La majorité des conseillers refusa de s'y rendre ; cependant une réunion du Parlement eut quand même lieu à Pontoise, sous la présidence de Mathieu Molé. Le

10 août, cette assemblée supplia le roi de congédier Mazarin. Le 12 août, le roi répondit en faisant les louanges du cardinal et en acceptant, à regret et sur les instances de Mazarin, l'éloignement, pour une seconde fois, de celui-ci. Le 18 août 1652, Mazarin, accompagné de Turenne quittait pour Sedan, puis pour Bouillon, près de Liège, sous la protection de l'Électeur de Cologne. Neuf jours plus tôt, le 9 août, le duc de Bouillon, frère de Turenne, mourait des suites d'une maladie contagieuse.

Mazarin parti, l'ardeur de la Fronde retomba. Mais, les troupes de Condé et du duc de Lorraine, revenu à la demande des Espagnols, attendaient toujours l'affrontement avec les troupes royales. Le 1<sup>er</sup> septembre, la Fronde perdit le castel de Montrond, sa principale place forte. Les entremetteurs relancèrent les projets de négociation. Châteauneuf écrivit à son parent, le maréchal de Villeroy, pour proposer sa médiation.

Bien plus, Retz, le tout nouveau cardinal, désormais opposé à Condé, décida de se rapprocher de la cour. Il trouva un prétexte, celui de recevoir la barrette de cardinal des mains du roi, pour aller visiter la cour à Compiègne. Le 11 septembre 1652, ayant reçu la barrette, il eut une audience secrète chez la reine, puis une conférence avec Le Tellier et Servien. Cette rencontre, toute en politesses et en minauderies, visait, aux yeux de Retz et grâce à ses bons offices, à préparer la réconciliation de la bonne ville de Paris et de son jeune roi. Le Tellier et Servien se montrèrent accueillants, mais ne prirent aucun engagement. Le Tellier rendit compte des discussions que lui et Servien avaient eues avec Retz dans les termes suivants :

*Je vous puis dire, en vérité, qu'il n'a nulle connaissance d'affaires et qu'il n'a point eu de répartie à tout ce que nous lui avons dit, (...) qu'il a des yeux de fol, qu'il ne parle que d'intrigue, de sa résolution, des habitudes qu'il a dans Paris. En suite de cet entretien, nous l'avons visité séparément, afin qu'il ne crût pas qu'il nous restât rien sur le cœur contre lui. En quoi j'avoue que je me fis violence.*

Les premiers pas de Retz vers la cour convinquirent peu à peu les Parisiens que l'heure des fanfaronnades était terminée et que le vent tournait. Aussi, au début d'octobre, à Châteauneuf et à Retz s'ajouta un nouveau candidat conciliateur, Chavigny lui-même, protégé de Condé. Apprenant la chose, Condé s'emporta et fit à Chavigny une sainte colère. Malade, Chavigny fut profondément troublé par l'incident et mourut, le 11 octobre 1652, à l'âge de seulement quarante et un ans.

Le lendemain, 12 octobre, le Parlement lui-même demanda aux troupes de Condé de se retirer de la ville. Le duc d'Orléans en donna l'ordre et Condé quitta Paris le 13 octobre. Le même jour, Beaufort renonça à ses fonctions de

gouverneur de Paris. Le 21 octobre 1652, la cour entre à Paris. La Fronde agonise.

Depuis une semaine, à plusieurs reprises, le roi a sommé son oncle, le duc d'Orléans, de quitter Paris. Celui-ci ne l'a toujours pas fait, influencé par Châteauneuf, Beaufort et Retz qui l'incitaient à résister. Ainsi donc, alors même qu'ils offraient leurs services, Châteauneuf et Retz conseillaient au duc d'Orléans de tenir tête à la cour. En ce 22 octobre 1652, la cour intima au duc l'ordre de quitter Paris et à sa fille, la Grande mademoiselle, celui de quitter les Tuileries. Au duc de Damville, venu lui signifier l'ordre du roi, le duc répond : « *Je m'en irai en ma maison de Limours, n'ayant point de passion plus forte que celle de témoigner mon obéissance parfaite...* » Parfaite, mais tardive, aurait-il dû ajouter...

Dans ses *Mémoires*, Retz écrira que la cour avait eu tort d'exiler le duc d'Orléans :

*Cette faute a encore été consacrée par l'événement ; mais elle est, à mon sens, une des plus grandes et des plus signalées qui ait jamais été commise dans la politique. Vous me direz que la cour connaissait Monsieur ; et je vous répondrai qu'elle le connaissait si peu en cette occasion qu'il s'en fallut rien qu'il ne prit, ou plutôt qu'il n'exécutât la résolution, qu'il prit en effet, de s'aller poster dans les Halles, d'y faire les barricades, de les pousser jusques au Louvre, et d'en chasser le roi. Je suis convaincu qu'il y eût réussi, même avec facilité, s'il l'eût entrepris, et que le peuple n'eût balancé en rien, voyant Monsieur en personne, et Monsieur ne prenant les armes que pour s'empêcher d'être exilé<sup>29</sup>.*

Le duc d'Orléans rendu à Limours, le roi lui dépêche Le Tellier qui, depuis le second exil de Mazarin, occupe de nouveau à la cour le premier plan. Claude Le Peletier écrira :

*Pendant le séjour du cardinal à Bouillon, M. Le Tellier était auprès du Roi et de la reine avec la principale confiance et chargé de la conduite de toutes les affaires lors très difficiles et très importantes. Il agissait néanmoins de concert avec M. Servien. M. Fouquet, procureur général, avait la direction de ce qui regardait le Parlement et les mouvements de Paris<sup>30</sup>.*

La Rochefoucauld qui, lui, voit les choses du côté de la Fronde, écrira :

*Il [Mazarin] a laissé Ondedei auprès de la reine, et M. Le Tellier après, et puis M. Servien. Voilà l'ordre de la Cour pour sa confidence. Il ne dit rien du*

29. RB-II-306.

30. AD-72-73.

*premier ; il [Mazarin] est assez persuadé que le second [Le Tellier] est plus à M. de Châteauneuf, et je pense qu'il n'a pas tout le tort, et l'autre [Servien] l'a trompé [Mazarin] vingt fois.*

Ce passage de La Rochefoucauld montre bien que les soupçons de Mazarin sur Le Tellier et l'intimité de Le Tellier avec le maréchal de Villeroy et son parent, Châteauneuf, étaient connus des gens informés. Aussi, ce que Le Tellier apprend à Limours de la bouche du duc d'Orléans le met-il dans une situation embarrassante. Le Peletier écrira :

*M. Le Tellier fut envoyé d Limours pour traiter avec Monsieur, auquel il fit accepter l'amnistie, et promettre de se retirer dans son apanage [à Blois] et de ne point revenir à la Cour sans un ordre du roi par écrit. Monsieur fit encore l'honneur à M. Le Tellier de lui découvrir avec la même confiance le mystère de beaucoup de choses qui s'étaient passées dans Paris, dont les lumières furent fort utiles<sup>31</sup>.*

Le duc d'Orléans promet aussi de rappeler ses troupes qui servaient avec Condé. Les révélations auxquelles Le Peletier fera allusion concernent un projet que Châteauneuf et Retz avaient cherché à vendre au duc d'Orléans. Suivant le scénario imaginé par Châteauneuf, Gaston d'Orléans se serait retiré à Châteaudun, où il aurait rassemblé la noblesse et convoqué les États généraux. Il s'agissait, en somme, d'étendre à l'ensemble du royaume le genre d'agitation dans lequel Retz avait si bien excellé à Paris.

Le duc d'Orléans vient de trahir ses plus fidèles alliés. Châteauneuf sera exilé à Montrouge, où il mourra un an plus tard, à l'âge de soixante-treize ans, sans avoir réalisé ses ambitions. Son amitié avec son parent Villeroy et avec Le Tellier ne lui aura pas épargné la disgrâce. Aux yeux de Le Tellier, cette fois-ci comme dans le cas du maréchal de La Motte-Houdancourt, aucune considération personnelle ne doit, dans un tel cas, primer sur le service du roi. Ni Le Tellier ni Villeroy n'auront à souffrir de la disgrâce de Châteauneuf. Leur loyauté ne fait pas de doute. Peut-être, cependant, cet incident renforcerait-il l'intimité de Le Tellier et du gouverneur de Louis XIV, en leur faisant prendre conscience de leur destin commun.

Quant à Retz, trop confiant en lui-même, malgré de nombreuses mises en garde, il se rend au Louvre le 19 décembre 1652, et y est arrêté dans l'antichambre de la reine par Antoine d'Aumont de Rochebaron, marquis de Villequier, futur maréchal-duc d'Aumont<sup>32</sup>. M. de Villequier a un fils, Louis-Marie-Victor, qui épousera Madeleine, la fille unique de Le Tellier.

31. AD-74-75.

32. Époux de Catherine Scarron de Vaures, cousine issue de germain du futur mari de celle qui deviendra Mme de Maintenon.

Ce dernier, on s'en doute, n'est pas étranger à l'arrestation de Retz. Le 26 novembre 1652, Le Tellier écrit à Mazarin à propos de Retz : « *M. le prince Thomas [de Savoie-Carignan], M. Servien et moi conseillâmes hier à la reine de le faire arrêter* ». C'est d'ailleurs Le Tellier qui se charge de rendre compte de l'arrestation à Mazarin et de suggérer de laisser Retz dans le château de Vincennes.

Pendant les dix années qui suivront, Le Tellier poursuivra Retz pour obtenir sa démission de l'archevêché de Paris. Le 21 mars 1654, à la mort de son oncle, Jean-François de Gondi, l'archevêque de Paris, Le Tellier sera dépêché à la prison de Vincennes. Après négociations, Retz consentira à donner sa démission. Il obtiendra, en compensation, la promesse de sept abbayes et le transfert à la prison de Nantes. Cependant, il refusera de faire le serment de ne pas s'enfuir. Le 8 août 1654, il s'enfuira de Nantes et, le lendemain, il révoquera sa démission sous prétexte qu'elle lui a été extorquée. En 1661, après la mort de Mazarin, de Bruxelles, Retz négociera avec Le Tellier son retour en France. Après une longue réflexion, il acceptera la proposition de Le Tellier : il démissionnera et recevra en contrepartie l'abbaye de Saint-Denis, c'est-à-dire 120 000 livres de rente et 60 000 livres sur les revenus de l'archevêché.

Le 24 août 1679, Retz mourra à Paris chez la duchesse de Lesdiguières, sa nièce et héritière de la maison ducale de Retz. Le mari de celle-ci, François-Emmanuel de Créqui, duc de Lesdiguières est le neveu par alliance du maréchal de Villeroy et le cousin germain du maréchal de Créqui, dont le fils François-Joseph, marquis de Créqui épousera, en 1683, Anne-Charlotte-Fare d'Aumont, petite-fille de Le Tellier. Cette marquise de Créqui sera la maîtresse et l'héritière de son oncle, le fils de Le Tellier, Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims. Ainsi les ennemis d'hier deviennent-ils les cousins de demain.

Le château de Montmirail, en Champagne, où Retz naquit en 1613 et où il eut pour précepteur Saint Vincent de Paul, passera en 1672 aux Le Tellier. Bien plus, le 9 février 1722, le titre de duc de Retz passera à un arrière-petit-fils de Le Tellier<sup>33</sup> : Louis-François-Anne de Neufville-Villeroy, arrière-petit-fils de Marguerite-Françoise de Gondi, cousine germaine du cardinal de Retz.

Le 3 février 1653, un mois et demi après l'arrestation de Retz, Mazarin fait son entrée à Paris. Le roi vient le recevoir à Mesnil-Madame-Rance et l'accompagne dans Paris, où il est acclamé. Seule Bordeaux résiste encore au pouvoir royal. Elle capitulera en août 1653. Condé est condamné à mort. Il fuit vers la Hollande, puis l'Espagne. Du côté de cette dernière, il combattrà la France. La Fronde est finie. L'absolutisme peut naître.

33. Qui est aussi petit-fils de Louvois et fils de Marguerite Le Tellier, duchesse de Villeroy.

Le Peletier écrira :

*L'autorité du roi et la tranquillité publique furent rétablies dans Paris si promptement et si solidement que la postérité aura peine à comprendre ce changement, en comparant l'état où étaient les choses peu de temps auparavant ; cette conduite et ce grand coup d'État sont dus à la prudence et au génie de M. Le Tellier*<sup>34</sup>.

Et Le Peletier ajoutera ces mots qu'il biffera :

*... quoique sa modestie ne lui donne que l'honneur de l'exécution des ordres supérieurs.*

Que Le Tellier ait joué un rôle de premier plan tout au long de la Fronde est indéniable. Qu'il n'ait jamais trahi, l'est aussi. Bien que la chose soit plus difficile à prouver, il semble qu'il n'ait jamais tenté de faire passer son intérêt personnel avant le bien de l'État. Il est même l'un des rares acteurs du drame de la Fronde dont on peut croire cela. Comment, en effet, pourrait-on le prétendre de Condé, de Retz, du duc d'Orléans, de Châteauneuf, de Turenne ou de Mazarin ? C'est cette vertu même, cette fidélité au devoir d'état, que les détracteurs de Le Tellier, au premier rang desquels se trouvera Voltaire, ne pourront souffrir. L'apparence est trop belle ; elle ne peut que masquer les pires horreurs. Il y aurait là : manque d'envergure, calculs mesquins, servilité, manque de caractère, fausse modestie et quoi encore ? La vérité, c'est que le vice rassure plus que la vertu et que, le plus souvent, pour faire bonne figure aux yeux de l'Histoire, il vaut mieux être excessif que mesuré, dérangeant que conciliant. Quoi que la postérité pense, au milieu de cette guerre civile, Le Tellier fut un ministre irremplaçable, un grand ministre. Le roi et la reine, eux, le reconnaissent, puisqu'en octobre 1652, à l'époque même de la rentrée de la cour à Paris, Le Tellier est fait grand trésorier des ordres du roi. C'est là un très grand honneur pour le petit-fils de Perrette Locquet.







*François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois. Portrait peint par Sébastien Bourdon (Collection du duc de Buccleuch et de Queensberry, National Galleries of Scotland).*

#### Chapitre 4

### L'ascension de Louvois



## **Juillet-août 1654 : Énigme du jeune Louvois, prise de Stenay et levée du siège d'Arras**

Le 7 juin 1654, Louis XIV a été sacré roi à Reims devant tous les notables du royaume. Il avait quinze ans et neuf mois. Un mois plus tard, vers le 5 juillet, au collège de Clermont, la famille Le Tellier est réunie pour entendre M. de Chaville, le futur Louvois, déchiffrer une énigme. Il a alors treize ans et demi. Ses frères, Charles-Maurice et François, qui étudient aussi au collège de Clermont, ont, l'un, onze ans et dix mois et, l'autre, environ dix ans. Tous trois ont été mis chez les jésuites, qui dirigent le collège de Clermont, alors que leur père a, lui, fréquenté le collège de Navarre. Ce 5 juillet, le Michel Le Tellier est à Péronne, où il accompagne l'armée du roi. Le lendemain, un jésuite du collège de Clermont, le père le Brun lui rapporte l'événement :

*Monseigneur, je ne puis m'empêcher que je [ne] vous témoigne mon sentiment, touchant l'énigme de M. votre fils aîné, et que je vous assure qu'il a très excellemment récité et avec sa très belle grâce, et qu'il s'est fait remarquer de la compagnie, qui était très belle et très nombreuse. La peinture en trois tableaux était belle, mais celle de M. votre fils me semblait surpasser les autres. Reste maintenant, après cette action passée, qu'il se prépare, avec ses autres frères, pour composer pour les prix, afin qu'ils continuent à remporter l'honneur comme ils ont fait jusqu'à présent. Je vous puis assurer, Monseigneur, que je n'ai point tant de plaisir que de les voir triompher et se faire connaître pour vos enfants.*

Le précepteur des fils Le Tellier, l'abbé Daragon, dans une lettre similaire au secrétaire d'État, fait la liste des membres du jeune clan Le Tellier qui ont assisté à l'événement :

*Madame [Elizabeth Turpin, épouse de Le Tellier et mère de Louvois] s'étant placée au jubé eut la patience d'y assister jusques à la fin de Monsieur de Chaville. (...) Messieurs d'Aligre, le frère [sans doute Étienne III, cousin germain d'Elizabeth Turpin et futur chancelier] et son fils maître des requêtes [vraisemblablement, Michel d'Aligre, intendant de justice en Normandie], de Tilladet, de Saint-Pouange [les oncles de Louvois] y assistèrent avec messieurs Choart [de Buzenval, alliés aux Chauvelin] maître des comptes et le conseiller au grand conseil, Poncet [de la Rivière] maître des requêtes [et futur intendant d'armée] et l'abbé son frère [tous deux sans doute alliés aux Turpin et aux Aligre par les Chapellier]. Dugué [de Bagnols, beau-frère d'Elizabeth Turpin], Le Tellier [René, fils de Charles Le Tellier de Morsan, l'oncle du secrétaire d'État] conseiller, Colbert [Jean-Baptiste] intendant de Son Eminence [le cardinal Mazarin] et Longuet [Charles, écuyer, sieur de Machault, cousin germain d'Elizabeth Turpin du côté paternel], et en sortirent très satisfaits.*

Cette liste confirme l'importance des réseaux Turpin, Chauvelin et Colbert dans la genèse du clan Le Tellier. Elle montre qu'en 1653, Jean-Baptiste Colbert se sent toujours des affinités "familiales" avec ce clan. Un seul cousin Le Tellier assiste à cet événement : René Le Tellier de Morsan, qu'on ne reverra plus participer aux activités du clan. Aucun autre cousin Le Tellier ne réapparaîtra dans l'entourage du secrétaire d'État et de son clan. On notera la présence des Choart de Buzenval et d'un Machault : ces familles joueront un rôle important dans la constitution des clans ministériels.

Si le jeune Louvois impressionne, ses deux frères font naître aussi de grands espoirs. Charles-Maurice est déjà destiné à l'Église. Quelques jours plus tôt, le 21 mai 1654, assez étrangement, bien qu'abbé et bénéficiant depuis trois ans des revenus de l'abbaye de Lagny, il a été "baptisé" à Saint-Gervais, la paroisse du secrétaire d'État. Né à Turin en 1642, il avait sans doute alors été ondoyé, sans être baptisé.

Même en voyage, le secrétaire d'État veille à l'éducation de ses enfants qui devient l'affaire de tout le clan. Dans un long paragraphe, Claude Le Peletier souligne l'importance que revêt cette question aux yeux de Le Tellier :

*M. Le Tellier avait lors uniquement dans l'esprit le dessein sur lequel il a réglé depuis toute sa conduite d'assurer sa charge à M. son fils aîné et il considérait le progrès des études et l'éducation de messieurs ses enfants comme l'une des plus grandes et plus importantes affaires. Pour y donner une application particulière, il pria M. le Cardinal de lui laisser les matinées des dimanches qu'il passait toutes entières dans le collège de Clermont à se faire rendre compte de leurs études prenant occasion de répandre dans le cœur de Messieurs ses enfants les semences de la vertu et de l'émulation par les exemples et les discours qu'il croyait plus capables de faire impression sur leurs jeunes esprits et lors même qu'il était éloigné de Paris par les voyages de la Cour, il écrivait des lettres pleines d'instructions très utiles et il voulait que l'on lui rendit compte de tout ce qui se passait. M. Le Tellier n'a jamais rien relâché de cette exactitude pendant tout le cours des études de Messieurs ses enfants, ayant été le premier homme de sa condition qui a donné ce bon exemple aux pères<sup>1</sup>.*

Ce 5 juillet 1654, après avoir assisté à l'épreuve scolaire brillamment réussie par le futur Louvois, l'épouse de Le Tellier, Elizabeth Turpin, entourée de ses parents et amis, regagne le tout nouvel hôtel Le Tellier, situé dans le Marais, rue des Francs-Bourgeois. Cela fait moins d'un an que le secrétaire d'État a enfin acquis, après tant de déménagements, l'hôtel parisien qui sera dorénavant définitivement le sien et où se trouveront les bureaux du ministère de la guerre. Lors de l'achat, le 13 septembre 1653, Le Tellier a payé cet hôtel 120 000 livres.

1. AD-79-80.

Il s'agit d'« une grande maison..., consistant en plusieurs corps de logis, cour et basse-cour, jardin et autres lieux, appartenances et dépendances d'icelle, grilles de fer, châssis et tableaux et autres choses, qui servent à la commodité et sûreté de la dite maison et dépendances d'icelle, sans aucune chose excepter ni réserver... À laquelle grande maison, il y a deux portes cochères et trois petites portes sur ladite rue pour y entrer et sortir ».

Cet hôtel est sis tout près d'une maison appartenant à Marie-Angélique Dugué de Bagnols, nièce d'Elizabeth Turpin, et à son mari, Philippe-Emmanuel de Coulanges, ce cousin de Mme de Sévigné avec lequel elle a été élevée. Le Tellier acquerra cette maison en 1662, moyennant 59 600 livres d'argent comptant et 1600 livres de rente annuelle après avoir, en 1656, acheté une maison voisine pour 16 750 livres. Dans l'une de ces deux maisons, logeront les domestiques et, dans l'autre, la famille de Jean Darbon, cet homme de confiance que Le Tellier utilise pour ses affaires personnelles.

L'hôtel Le Tellier sera détruit en 1912. Les numéros 39 à 43 de la rue des Francs-Bourgeois n'en seront plus que de muettes reliques, incapables d'évoquer le fourmillement familial des intendants, des domestiques, des hommes de confiance, des généraux, des enfants, des parents, des équipages, qui animeront si longtemps ce haut-lieu du clan, d'où les Le Tellier administrent l'armée et tant de ramifications de l'État monarchique. En ces lieux, Le Tellier est un peu comme un souverain, un "pater familias" ou un baron du Moyen âge. N'y reçoit-il pas, deux fois la semaine, des foules de solliciteurs qui attendent massés dans le jardin ? Aux prises avec tant de soucis, la guerre au dehors, l'ordre incertain au dedans, l'administration d'une armée de plus de 150 000 hommes, les intrigues de cour, les sollicitations de toute nature, etc., Le Tellier trouve encore le temps de ne pas négliger son épouse et ses enfants et de les suivre, même de loin, quand le devoir l'appelle sur le terrain militaire.

Pour l'heure, le secrétaire d'État est à Péronne où le prince de Condé, passé aux Espagnols, fait à nouveau des siennes. Le Tellier accompagnait le roi et Mazarin au siège de Stenay, aux mains des Espagnols, lorsque la nouvelle arriva que le prince de Condé venait d'investir Arras. Faisant peu confiance au maréchal d'Hocquincourt, de qui la défense d'Arras, de Péronne et de Chauny relevait, le roi et Mazarin dépêchèrent Le Tellier à Péronne où il se trouve au moment où le jeune Louvois s'illustre au collège de Clermont.

La situation est délicate. Il s'agit de ne pas perdre Arras sans renoncer au siège de Stenay. Le Tellier doit fournir vivres et munitions à l'armée des maréchaux de Turenne et de La Ferté chargée de neutraliser Condé et les troupes espagnoles. Il a aussi, comme l'écrira Le Peletier, « à observer et à faire agir le maréchal d'Hocquincourt qui tenait les postes de Chauny et de Péronne et lequel, outre sa légèreté naturelle, était lors engagé de caballe avec les esprits les

*plus dangereux*<sup>2</sup> ». La suite des événements prouvera que les précautions prises à l'endroit d'Hocquincourt n'étaient pas sans justification, puisque, en novembre 1655, entraîné par la duchesse de Châtillon, Hocquincourt négociera avec Condé et les Espagnols dont il rejoindra le camp en 1658, avant d'être tué le 13 juin 1658 dans une escarmouche. Le Peletier ajouter :

*Cependant, M. Le Tellier lui fit faire [en juillet 1654] son devoir en sorte qu'il tira de ses gouvernements toutes les choses qu'il fallait fournir à l'armée de M. de Turenne auquel il faisait donner tous les jours des avis très sûrs et très particuliers du dessein des ennemis dont le général tirait de très grands avantages pour donner le temps au Roi de prendre Stenay et de venir à Péronne, d'où il fit lever le siège d'Arras ayant fait forcer les lignes des ennemis. Cette action a établi le repos dans l'État et la réputation des armes du roi, et a servi de première disposition à la conclusion de la paix générale*<sup>3</sup>.

La levée du siège d'Arras a lieu dans la nuit du 24 au 25 août 1654. Une fois de plus, le grand Condé doit retraiter devant Turenne et les troupes du roi. L'affrontement entre les deux grands hommes de guerre se prolongera encore pendant quatre ans, jusqu'à ce que, le 14 juin 1658, entre Nieuport et Dunkerque, Turenne triomphe de Condé lors de la bataille des Dunes. Cette victoire sera suivie de la capitulation de Dunkerque, de l'invasion des Pays-Bas par les troupes de Turenne et, enfin, de la signature, le 7 novembre 1659, du traité des Pyrénées qui mettra fin à la guerre franco-espagnole et qui sera assorti d'une amnistie de Condé et de son rétablissement dans ses dignités et dans ses biens.

Parmi ces biens, le château de Culan, dans le Berry, occupera une place spéciale. Ce château, qui a appartenu à Sully de 1608 à 1620, a appartenu, depuis cette date aux Condé : à Henri II, prince de Condé d'abord, puis à son fils le grand Condé, qui avait aussi dans la même région Baugy, Orval et Montrond. En 1652, les troupes royales se sont emparées de toutes ces places. Culan est tombé aux mains des troupes du marquis de Palluau. La chute de Montrond mit fin à la toute-puissance des Condé dans le Berry. Condé dut renoncer au gouvernement de Berry et le prince de Conti, son frère, prit officiellement en mains les terres des Condé que Mazarin s'employa à ruiner, ce dont d'ailleurs le château de Culan eut à souffrir grandement.

Lors de l'amnistie de Condé, celui-ci reprendra possession de Culan et de ses autres terres. Nombre de procès, de saisies et de mainmises suivront, à la suite

2. AD-81.

3. AD-81.

desquels, en 1663, le château de Culan sera acheté par Michel Le Tellier<sup>4</sup>. Des dépouilles de ces deux grands frondeurs qu'étaient Retz et Condé, Michel Le Tellier aura donc recueilli deux châteaux : de la famille du premier, Montmirail en Champagne et du second, Culan en Berry.

### **14 décembre 1655 : Louvois obtient la survivance**

La Fronde est finie, mais la guerre avec l'Espagne continue. L'activité de Le Tellier et les mesures prises à Péronne ont permis de remporter les grands succès de Stenay et d'Arras qui, en protégeant la Picardie, ont sauvé le nord de la France de l'invasion et refoulé l'ennemi plus au nord vers Landrecies, que la France vient d'enlever, en 1655. Plus que jamais, Le Tellier est apprécié de Mazarin, de la reine et du roi. Sa prudence, sa modération, sa fidélité, son sens politique et la rigueur de ses principes lui font une place à part parmi les conseillers du roi. Depuis la fin de la Fronde, l'équipe ministérielle est la suivante : Mazarin, premier ministre ; Pierre Séguier, chancelier ; Mathieu Molé, garde des sceaux ; Michel Le Tellier, secrétaire d'État de la guerre ; Nicolas Fouquet et Abel Servien, surintendants des finances ; Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, secrétaire d'État des affaires étrangères et Louis let Phélypeaux, marquis de La Vrillière, secrétaire d'État des affaires de la "religion prétendue réformée".

Dans cette équipe, Phélypeaux-La Vrillière et Loménie-Brienne jouent un rôle effacé, tandis que Fouquet et Servien sont les hommes de Mazarin. Quant à Séguier et à Molé, ils jouent un rôle d'apparat, plus que de conseillers politiques. Le Tellier se détache du groupe par son importance, du point de vue administratif et politique, et par sa relation particulière avec Mazarin, du fait qu'il a une existence politique propre et une autonomie tout à fait exceptionnelle. Le Tellier a finalement réussi à convaincre Mazarin qu'il ne présentait aucun danger pour lui.

Bien qu'avantageuse, la position de Le Tellier pourrait n'être qu'éphémère. Aussi songe-t-il à la consolider en obtenant pour son fils aîné, François-Michel Le Tellier de Chaville, le futur Louvois, la survivance de sa charge de secrétaire d'État. Ce fils n'a que quatorze ans et demi. Cependant, l'avenir de la famille Le Tellier repose déjà beaucoup sur lui bien que ses deux frères cadets, Charles-Maurice et François, promettent aussi. Pour asseoir le destin familial sur des bases solides, Le Tellier compte sur la survivance, mais aussi sur un mariage prestigieux pour le jeune Louvois. En cette année 1655, bien qu'influent, Le Tellier demeure un homme plutôt isolé, sans relations familiales prestigieuses. Qu'on le compare aux autres ministres.

4. Le château de Culan appartiendra aux descendants de Le Tellier pendant 129 ans, jusqu'à 1792, alors qu'à la faveur de la Révolution, il sera confisqué comme bien national.

Mazarin a déjà conclu ou est sur le point de conclure les plus hautes alliances pour ses nièces : Anne-Marie Martinozzi a épousé en 1654 le frère du grand Condé et est devenue princesse de Conti ; sa sœur, Laure Martinozzi sera mariée à Alphonse IV d'Este, duc de Modène et fils de Marie Farnèse ; Olympe Mancini est sur le point de s'allier avec Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, comte de Soissons ; Laure-Victoire Mancini est l'épouse de Louis de Vendôme, duc de Mercœur ; Marie-Anne Mancini épousera, en 1662, Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, le neveu de Turenne ; Hortense Mancini s'unira, en 1661, quelques jours avant la mort de Mazarin, à Arnaud-Charles de la Porte de La Meilleraie, futur duc de Mazarin ; quant à Marie Mancini, de laquelle Louis XIV s'éprendra au point de vouloir l'épouser, elle deviendra en 1661 l'épouse de Laurent-Onufre, connétable Colonna.

Le 3 février 1639, le chancelier Séguier a marié sa fille Charlotte à Maximilien de Béthune, duc de Sully, puis, le 29 octobre 1668, à nul autre que Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils légitimé d'Henri IV et de Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues. Une autre fille de Séguier, Marie, a épousé le fils de Madeleine de Souvré, marquise de Sablé, Guy de Montmorency-Laval, chevalier de Boisdauphin, marquis de Laval et de Sablé, duquel elle a eu Madeleine de Montmorency-Laval qui, devenue maréchale de Rochefort, sera la grande confidente de Louvois. Avant d'épouser Guy de Montmorency-Laval, Marie Séguier avait épousé le 5 février 1634 Pierre-César du Cambout, marquis de Coislin, dont elle avait eu trois fils qui deviendront le duc, le cardinal et le chevalier de Coislin.

Sans tabler sur des alliances aussi prestigieuses, les autres ministres jouissent aussi de bons appuis familiaux. Les Molé sont alliés aux grandes familles de la robe, Mathieu Molé ayant comme épouse une Nicolaï. Les Brienne sont alliés aux Bouthillier-Chavigny, lesquels sont eux-mêmes alliés aux Phélypeaux. Servien, comme nous l'avons vu, est l'oncle d'Hugues de Lionne, protégé de Mazarin. Quant à Nicolas Fouquet, il est le fils de Marie de Maupeou et, de ce fait, relié aux grandes familles de la robe.

Alors qu'il est secrétaire d'État depuis déjà douze ans et huit mois, Michel Le Tellier ne peut encore compter sur aucune de ces alliances prestigieuses. Certes, dans le passé, ses liens avec les Chauvelin et les Turpin lui ont parfois servi. Cependant, depuis douze ans et demi, le sort de ces familles dépend plus de Le Tellier que le sort de Le Tellier, du leur. En obtenant la survivance pour le jeune Louvois, Le Tellier prépare l'avenir et envisage déjà ce vaste réseau d'alliances qui permettra au clan Le Tellier, à ce jour embryonnaire, de prendre son envol.

Louis André insistera sur la portée réelle de la notion de "survivance" dans le cas d'un mineur, en référant au texte même de l'acte :



*Ces avantages marqués et essentiels pour l'avenir [obtenus à Stenay, Arras et Landrecies] valurent à celui qui les avait facilités [Le Tellier] la réalisation de son désir le plus vif, « la récompense des services des pères en leurs enfants ». Ainsi débute l'acte du 14 décembre 1655, par lequel est accordée « la survivance de secrétaire d'état, en faveur de M. Le Tellier fils ». En reconnaissance des fidèles et recommandables services » rendus par Le Tellier, « notamment depuis treize années qu'il exerce la charge de secrétaire d'État », le roi accédant à sa prière, donne « à François-Michel Le Tellier, son fils aîné, ladite charge de secrétaire d'état, sur la démission qu'il en a faite en nos mains en faveur de son dit fils, à condition de survivance ». Il espère que le jeune écolier sera capable d'exercer cette charge, « lorsqu'il aura atteint l'âge convenable pour cet effet ». Cet office, il pourra le remplir quand il aura 25 ans, et « icelui tenir, en jouir, et user arrivant le décès de son père, même en faire les fonctions et exercice de son vivant lors de son absence ou maladie ». Les trésoreries de l'épargne paieront à Le Tellier les « gages, pensions et entretènements audit office appartenant et, après son décès, audit François Michel Le Tellier, son fils ». L'élève du collège de Clermont prêta serment pour la charge de secrétaire d'état en survivance le 30 décembre 1655. Trois jours plus tard, le 2 janvier 1656, il fut nommé conseiller d'état ordinaire, toujours en considération des « fidèles et recommandables services du père<sup>5</sup> ».*

Malgré tous ces honneurs, le jeune Louvois poursuit ses études au collège de Clermont. Cependant, la survivance lui garantit dorénavant une place à la cour. Il peut maintenant côtoyer le roi, qui n'a encore que dix-sept ans et trois mois, soit seulement deux ans et quatre mois de plus que le futur Louvois. La relation qui s'établit entre les deux jeunes gens reflète beaucoup ce contexte. Louis XIV se sent à la fois complice et protecteur de ce jeune conseiller, auquel il peut facilement en imposer du haut de ses dix-sept ans. Louvois, de son côté, se sent en confiance avec le jeune monarque qu'il apprend à connaître comme roi, mais aussi comme homme. Toute la carrière de Louvois se joue imperceptiblement au cours de ces premiers mois de contact entre les deux hommes. Dès ces instants, une certaine ambiguïté s'établit, car, derrière le roi, Louvois verra toujours l'homme et ses limites et, de ce fait, presque un égal, tandis que, pour Louis XIV, Louvois sera toujours un peu le disciple qu'il croira avoir formé, duquel il acceptera une certaine familiarité, intolérable chez quelqu'un d'autre, et dont les écarts de conduite pourront être ou pardonnés ou interprétés comme une marque d'ingratitude. Plus tard tendues et presque passionnelles, les relations entre les deux personnages sont, en ces jours, harmonieuses et chaleureuses. Un certain orgueil, le désir de dominer et une haute idée de la monarchie française ne naissent-ils pas ensemble dans le cœur de ces deux hommes d'État ?

Et Le Tellier, fidèle ministre de l'un et père de l'autre, n'est-il pas particulièrement bien placé pour saisir et cultiver ces affinités, lui qui a vu quelques mois plus tôt, le 13 avril 1655, le jeune Louis XIV quitter Vincennes en tenue de chasse pour aller semoncer le Parlement de Paris qui osait débattre de ses édits ? « *Chacun sait, y a-t-il déclaré, combien vos assemblées ont troublé mon État et combien de dangereux effets elles y ont produits. J'ai appris que vous prétendez encore le continuer sous prétexte de délibérer sur les édits qui naguère ont été lus et publiés en ma présence. Je suis venu tout exprès pour vous en défendre la continuation.* » Ce coup d'éclat, alors que Mazarin dominait toujours, a fait sentir à Le Tellier et à d'autres qu'un nouveau jour allait se lever et que le pouvoir de demain serait ferme et orgueilleux. Il restait à faire du jeune Chaville, futur Louvois, l'homme de ce nouveau règne.

Le 4 février 1656, deux mois et demi après lui avoir trouvé une fonction, Le Tellier offre à son fils aîné un nom, celui de Louvois. Nom prédestiné, commençant comme "Louis" et finissant comme "Louis". C'est celui d'un marquisat de Champagne, situé au sud de Reims. Le Tellier l'acquiert au prix de 480 000 livres, « *dont 474 000 de prix principal et 6 000 pour le pot de vin* ». Le vendeur en est Eustache III de Conflans, seigneur d'Armentières. Sur le « *prix principal* », Le Tellier doit verser 200 000 livres au vendeur et, avec le reste, payer ses créanciers. Le domaine comprend un château<sup>6</sup> meublé, l'agglomération de Louvois et les hameaux de Tauxières, Germaine, Vertuelle, etc. La terre de Louvois produit un des meilleurs crus de Champagne. En achetant ce domaine, Le Tellier s'y voit octroyer tous les droits féodaux de haute, moyenne et basse justice, ainsi que celui de nommer tous les « officiers » qui exercent sur ce domaine. Conformément à la tradition, quelques mois après l'achat, Le Tellier prêtera « *foi et hommage ès main du chancelier Séguier* », cérémonial que fera Louvois lorsqu'après son mariage il aura reçu ces terres et en portera dorénavant le nom.

En ce début de 1656, il n'est pas encore question de mariage pour le futur Louvois ni, d'ailleurs, pour ses deux frères et pour sa sœur. Dans ce domaine comme ailleurs, Le Tellier ne tient pas à brusquer les choses. Cependant, deux mariages ont lieu au cours de cette période qui, sans que quiconque le soupçonne, se révéleront importants pour l'avenir du clan Le Tellier. Le premier implique le jeune Honoré Courtin, ce parent et protégé du comte d'Avaux, que nous avons déjà vu à Münster lors des négociations du traité de Westphalie et dont nous avons souligné qu'il était apparenté aux Souvré par sa mère et aussi par Marie Courtin, femme de René de Souvré. Ce dernier est le frère de la marquise de Sablé, cette amie de La Rochefoucauld, auquel elle aurait donné le goût des "maximes" ; le frère aussi du commandeur Jacques de Souvré, avec lequel Mazarin aime tant jouer aux cartes ; et le frère enfin de Jean de Souvré, époux de Catherine de Neufville-Villeroy. Celle qu'Honoré Courtin épouse se nomme Marie-Elizabeth

6. Dont une partie du corps central subsistera au XX<sup>e</sup> siècle.

Le Gras<sup>7</sup> ; elle a une sœur, Anne, qui le 3 juin 1651 a épousé François-Gaspard de Montmorin-Saint-Hérem, dont l'antique famille s'alliera plus tard aux Le Tellier.

Saint-Simon rapportera la mort du mari d'Anne Le Gras et beau-frère de Courtin, de la façon suivante :

*Le bonhomme Saint-Hérem mourut à plus de quatre-vingts ans, chez lui, en Auvergne, où il s'était avisé d'aller. Il avait été grand louvetier. (...) Tout le monde l'aimait, et M. de La Rochefoucauld reprocha au Roi, en 1688, de ne l'avoir pas fait chevalier de l'Ordre. Il était Montmorin, et le Roi le croyait un pied plat parce qu'il était beau-frère de Courtin, conseiller d'État, avec qui le Roi l'avait confondu. Ils avaient épousé les deux sœurs. (...) Cette Mme de Saint-Hérem était la créature du monde la plus étrange dans sa figure, et la plus singulière dans ses façons. Elle se grilla une fois une cuisse au milieu de la rivière de Seine, auprès de Fontainebleau, où elle se baignait : elle trouva l'eau trop froide ; elle voulut la chauffer, et, pour cela, elle en fit bouillir quantité au bord de l'eau, qu'elle fit verser tout auprès d'elle et au-dessus, tellement qu'elle en fut brûlée, à en garder le lit, avant que cette eau pût être refroidie dans celle de la rivière. Quand il tonnait, elle se fourrait à quatre pattes sous un lit de repos, puis faisait coucher tous ses gens dessus, l'un sur l'autre en pile, afin que si le tonnerre tombait, il eût fait son effet sur eux avant de pénétrer jusqu'à elle. Elle s'était ruinée, elle et son mari, qui étaient riches, par imbécillité, et il n'est pas croyable ce qu'elle dépensait à se faire dire des évangiles sur la tête<sup>8</sup>.*

L'autre mariage de conséquence a lieu le 16 octobre 1656 entre Claude Le Peletier et Marguerite Fleuriau d'Armenonville. Claude Le Peletier (que nous avons déjà souvent cité) est le fils de l'ancien tuteur de Michel Le Tellier, Louis I Le Peletier, et il succédera à Colbert comme contrôleur général des finances. Son épouse est la fille de Charles Fleuriau, secrétaire du Roi, et de sa première femme, Marguerite Lambert. Par ce mariage, les Fleuriau entrent dans le clan Le Tellier, par la filière Chauvelin-Le Peletier. Marguerite Fleuriau aura trois demi-frères du second mariage de son père avec Françoise Guillemain : l'un deux, Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, qui naîtra en 1661, sera garde des sceaux de 1722 à 1727, tandis que ses frères, Louis-Gaston et Thomas-Charles, seront, le premier, évêque d'Aire et le second, jésuite et titulaire de la procure

7. Fille de Jacqueline Morillon et de Nicolas Le Gras, secrétaire des commandements d'Anne d'Autriche, lui-même fils d'Antoine Le Gras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, et de celle que ce dernier avait épousée en 1613 : "Sainte" Louise de Marillac, nièce du maréchal de Marillac, décapité par Richelieu, collaboratrice de Saint Vincent de Paul et fondatrice des Filles de la charité.

8. SA-II-944-945.

des missions du Levant. Du futur garde des sceaux, Saint-Simon écrira qu'il :

*était un homme léger, gracieux, respectueux quoique familier, toujours ouvert, toujours accessible, qu'on voyait peiné d'être obligé de refuser, et ravi de pouvoir accorder, aimant le monde, la dépense, et surtout la bonne compagnie, qui était toujours nombreuse chez lui. Il était frère très disproportionné d'âge de la femme de [Le] Peletier le ministre d'État, qui l'avait fait intendant des finances pendant qu'il était contrôleur général. Outre cet accès et la faveur publique, Saint-Sulpice le portait auprès de Mme de Maintenon à cause du Supérieur de tous ses séminaires [Charles-Maurice Le Peletier, né en 1665, qui porte le même prénom que le frère de Louvois, le futur archevêque-duc de Reims], qui était fils de [Le] Peletier le ministre, et avait auprès du Roi le crédit des jésuites à cause du P. Fleuriau, son frère qui l'était<sup>9</sup>.*

La nouvelle épouse de Claude Le Peletier est une veuve. Marguerite Fleuriau a épousé, en premières noces, Jean de Fourcy, conseiller au grand conseil ; une fille de ce premier mariage, Marie-Marguerite de Fourcy, épousera, en 1670, Balthazar Phélypeaux, marquis de Châteauneuf, qui succédera en 1681 à son père, Louis I<sup>er</sup> Phélypeaux, marquis de La Vrillière, comme secrétaire d'État de la religion prétendue réformée. À sa mort, en 1711, Saint-Simon écrira :

*Mme de Châteauneuf mourut ... à cinquante-cinq ans, à Versailles, d'où elle n'avait presque bougé de sa chambre, et y avait passé sa vie fort seule. Elle était d'une prodigieuse grosseur ; la meilleure femme du monde, et veuve depuis onze ans du secrétaire d'État, et mère de La Vrillière [Louis II Phélypeaux, marquis de La Vrillière]. Elle était fille de Fourcy conseiller au Grand Conseil, et d'une sœur d'un premier lit [de Fleuriau] d'Armenonville depuis garde des sceaux, qui avait plus de vingt ans plus que lui, et qui se maria à (le) Peletier, depuis ministre d'État et contrôleur général des finances, qui fit la fortune [de Fleuriau] d'Armenonville<sup>10</sup>.*

En épousant Marguerite Fleuriau, Claude Le Peletier fait non seulement entrer les Fleuriau dans la sphère d'influence des Le Tellier, mais encore prépare-t-il, sans le savoir, une alliance discrète, par l'intermédiaire de sa fille adoptive, Marie-Marguerite de Fourcy, avec le clan Phélypeaux, lui aussi issu du clan des "barbons". Si ce lien entre les Le Tellier et les Phélypeaux peut sembler ténu à prime abord, aux yeux de Claude Le Peletier il ne l'est pas, puisque Le Peletier favorisera non seulement la carrière de son "gendre par adoption", mais aussi celle de son cousin (de la branche de Phélypeaux- Pontchartrain), Louis II

9. SA-I-930-931.

10. SB-VIII-382.

Phélypeaux, comte de Pontchartrain qui succédera, en 1689 à Claude Le Peletier comme contrôleur général des finances et, en 1690, à Seignelay, le fils de Colbert, comme secrétaire d'État de la marine.

Grâce au réseau Le Peletier-Fleuriau, le clan Le Tellier pourra, à l'occasion, jouer la carte Phélypeaux pour faire échec aux Colbert ; ceci d'autant plus facilement que Pontchartrain et Colbert ne s'entendront pas. Saint-Simon parlera de « *l'aversion qu'(on) connaissait en M. Colbert pour Pontchartrain et pour toute sa famille*<sup>11</sup> » et il qualifiera Colbert d'« *ennemi de Pontchartrain*<sup>12</sup> ».

## 29 mars 1657 : Mort de François Le Tellier

Depuis son mariage avec Le Tellier, Elizabeth Turpin lui a donné cinq fils et une fille. Louvois est le troisième enfant. Ses deux frères aînés sont morts en bas âge : le premier, Michel, né en 1636, est mort à neuf ans en septembre 1645 ; le second, Gabriel-Jean, baptisé le 12 septembre 1639 à l'église Saint-Benoît, disparaît à une date inconnue. En ce 29 mars 1657, décède le plus jeune des garçons et cinquième des six enfants du couple Le Tellier, François. Le coup est dur pour la famille Le Tellier, car François promettait. Il a environ treize ans, au moment de sa mort, et étudie avec ses deux frères au collège de Clermont. Il porte le titre de seigneur de Villacoublay, fief voisin de celui de Chaville. On destinait sans doute François à une carrière militaire ou à une carrière dans la robe, comme on destine le jeune Louvois au secrétariat d'État et son frère, Charles-Maurice, à une carrière ecclésiastique.

Après cette mort et après celle, l'année précédente, du maître des comptes Le Tellier de Morsan, un cousin germain de Michel Le Tellier, la descendance de Perrette Locquet et de Michel II Le Tellier ne comprend plus que trois mâles du côté du secrétaire d'État (Le Tellier, Louvois et Charles-Maurice, son frère) et trois du côté des descendants de Charles Le Tellier de Morsan (cet oncle du secrétaire d'État qui avait tenté de lui contester son héritage). Les trois Morsan sont les deux fils de cet oncle : Charles, maître des comptes, qui mourra en novembre 1662 sans s'être marié, et Antoine-René (celui qui a assisté à l'énigme résolue par le jeune Louvois trois ans plus tôt), ainsi que le jeune fils de ce dernier, René-Charles. Antoine-René Le Tellier, seigneur d'Oize et de Neufvy, a quarante-quatre ans. Depuis le 22 janvier 1639, il est conseiller à la cour des Aides et mourra conseiller d'État à brevet. Il sera inhumé à Saint-Sulpice le 30 mai 1681 et enseveli aux Cordeliers. Son épouse, Françoise Briçonnet 13, fille d'un conseiller à la cour des Aides, mourra en mai 1694.

11. SA-I-651.

12. SA-I-651.

13. Descendante du frère du célèbre cardinal Briçonnet.

Si le clan Le Tellier ne cesse de s'étendre, la famille Le Tellier, elle, demeure restreinte et vulnérable dans sa progéniture ; ce, d'autant plus que Charles-Maurice est destiné au sacerdoce et que les Morsan ne sauraient prétendre à la succession du secrétaire d'État, si jamais sa descendance venait à disparaître.

On voit alors le poids "dynastique" qui pèse sur le jeune Louvois. Trois mois et demi après la mort de son frère, soit en juillet 1657, Louvois soutient au collège de Clermont ses thèses de philosophie devant une assemblée aussi sélecte que lors de l'énigme. Cette fois encore, Mazarin dépêche Colbert pour assister à l'événement. Le lendemain, Colbert écrit au premier ministre :

*Le fils aîné de M. Le Tellier fit hier une action aux jésuites pour la conclusion de sa philosophie, qui donna de l'admiration à tous ceux qui y assistèrent. Il est impossible de mieux posséder cette science et d'en discourir avec plus de grâce, de force et de jugement qu'il fit ; et, enfin, je puis assurer Votre Éminence que toutes les personnes les plus qualifiées du royaume jugèrent qu'il se rendait digne fils de succéder à son père et très capable de bien servir le roi.*

Et Mazarin de répondre à Colbert, le 15 juillet 1657, en suggérant que son neveu, Alphonse Mancini, qui mourra l'année suivante, fréquente les jeunes Le Tellier pendant les vacances :

*Quand viendra le temps des vacances, je veux qu'il [Alphonse Mancini] aille avec les enfants de M. Le Tellier, dans les conversations desquels assurément il profitera beaucoup, et je m'assure que M. Le Tellier le traitera comme s'il était son troisième enfant.*

Un mois plus tard, Louvois étant tombé malade, Colbert écrit à Mazarin le 24 août 1657 :

*Je crains être obligé de donner avis à Votre Éminence que le fils aîné de M. Le Tellier a été fort dangereusement malade depuis six jours, en sorte que les médecins le jugeaient en péril. Cette nuit, grâce à Dieu, la petite vérole a paru en abondance, ce qui fait beaucoup mieux espérer et, en effet, les médecins l'estiment hors de péril. Cette maladie a été jusqu'à présent cachée à M. Le Tellier, et, comme Votre Éminence sait combien un accident de cette nature lui sera sensible, j'ai cru qu'elle serait peut-être bien aise de lui donner quelque consolation en même temps qu'il apprendra cette maladie.*

Si cette maladie se révélait mortelle, les espoirs que met Le Tellier dans sa postérité seraient anéantis en bonne part. Au cours de cette année, quel vertige ne saisit pas le secrétaire d'État ? Partir de si bas, arriver si haut et voir son héritage menacé par la mort de ses enfants. Que d'efforts, que d'insomnies, que de

responsabilités assumées au milieu des plus grands troubles pour en être là, à se demander si tout n'aura pas été vain. Le Tellier a cinquante-quatre ans. Pour ce siècle, il est déjà vieux. Aucun de ses trois enfants n'est marié. Aucun n'est même en âge de l'être. Dans son oraison funèbre, Bossuet clamera :

*Mais, peut-être que, prêt à mourir, on comptera pour quelque chose cette vie de réputation, ou cette imagination de revivre dans sa famille qu'on croira laisser solidement établie... Dormez votre sommeil, riches de la terre, et demeurez dans votre poussière<sup>14</sup> !*

Le Tellier n'est pas sur le point de mourir et il faut bien avouer qu'il « compte pour quelque chose cette vie de réputation » et que le poursuit « cette imagination de revivre dans sa famille ». Et sa famille, c'est pour beaucoup ce jeune Louvois, ce fils turbulent, que les éloges qu'on en fait décrivent mal.

Dans les *Mémoires ou essai pour servir à l'histoire de François Michel Le Tellier, marquis de Louvois*, l'auteur anonyme (Chamlay, Gilbert Colbert de Saint-Pouange ou quelqu'un d'autre) dénotera chez le Louvois adulte une « version invincible pour l'étude et les belles-lettres » et écrira :

*On lui a ouï dire plusieurs fois que, de tout le latin qu'on lui avait appris, il n'en avait guère oublié, et qu'il n'avait retenu que ces trois mots : Asinus asinum fricat (L'âne se frotte à l'âne), ce qu'il appliquait à son médecin quand il en consultait d'autres.*

Que Louvois adulte, tout entier absorbé par les affaires de l'État, ne trouve ni le temps ni la motivation de parfaire sa culture, ne signifie pas que ses études chez les jésuites ne lui ont pas été profitables ou que les succès qu'on lui a reconnus tenaient plus à la réputation de son père qu'à lui-même. Le jeune Louvois est, sans doute, un enfant intelligent et éveillé. Ses succès sont indubitables. Cependant le choc de l'adolescence a sur lui un effet perturbateur. Loménie de Brienne fils contera que le jeune Louvois lui aurait avoué en 1659 n'avoir « de l'inclination que pour la débauche et nullement pour le travail qu'il haïssait à la mort et redoutait beaucoup ». Cette tendance à la dissipation du jeune Louvois suscitera chez son père une forte réprobation et un grand ressentiment.

Le jeune Louvois quitte le collège de Clermont et les jésuites en juillet 1657. Malgré le bon souvenir qu'il garde de ce collège et malgré les excellentes relations qu'il conservera avec Bourdaloue, qui y fut son aîné, Louvois ne sera jamais perméable à l'influence des jésuites, dont son frère Charles-Maurice deviendra

l'ennemi déclaré. Élevés par les jésuites, les Le Tellier s'opposèrent, néanmoins, ouvertement à l'influence envahissante de la compagnie de Jésus.

Le collège terminé, Le Tellier remet son fils entre les mains de maîtres qui le font avancer dans la connaissance de l'italien et de l'espagnol, qu'il écrira et parlera, mais surtout dans celle du droit civil privé. Claude Le Peletier écrira :

*Il l'appliqua aussi tôt à l'étude du droit civil voulant le mettre en état d'entrer dans les charges de la robe par un conseil de modération et de prudence fort éloigné de la présomption et de la vanité de ceux qui ne doutant jamais de leur fortune laissent leurs enfants exposés aux caprices et aux disgrâces de la cour. M. Le Tellier faisait instruire en même temps M. de Louvois de tout le détail des expéditions de la charge de secrétaire d'État et le faisait travailler auprès de lui<sup>15</sup>.*

Ce souci de Le Tellier de mettre le jeune Louvois « en état d'entrer dans les charges de la robe » et de ne pas le laisser distraire par les attraits de la cour dénote une volonté de procurer à son héritier une formation solide, mais aussi peut-être un sentiment d'insécurité. Les Le Tellier ne sont encore que des parvenus et si la voie ministérielle, aujourd'hui ouverte, venait à se refermer, une seule issue demeurerait, celle même de la robe qui leur a si bien servi de porte d'entrée. Cela, Le Tellier le sait et, prudent en toutes choses, il ne se permet pas de l'oublier.

Aussi, le 26 septembre 1658, Le Tellier fait-il nommer le jeune Louvois conseiller au Parlement de Metz. Louvois a alors 17 ans et 8 mois, ce qui est fort jeune. La lettre que Louis XIV adresse à cette occasion au Parlement de Metz montre clairement à quel point une nomination si hâtive est inhabituelle :

*Nos amés et féaux, sachant que par les règlements que vous avez faits pour la discipline de votre compagnie, il est porté qu'aucun ne sera reçu en l'office de notre conseiller en icelle qu'après avoir fréquenté le barreau pendant trois mois, et désirant pour bonnes considérations exempter notre amé et féal François-Michel Le Tellier, lequel nous avons pourvu de l'office de notre conseiller en notre cour de Parlement de Metz, de la rigueur de ce règlement, dont néanmoins nous n'avons pas voulu le dispenser par nos lettres patentes expresses à cette fin, nous avons bien voulu vous faire celle-ci par laquelle nous vous mandons et ordonnons très expressément de procéder à la réception dudit sieur Le Tellier en ladite charge de notre conseiller en notre cour de parlement, sans y apporter aucun délai ni difficulté ni vous arrêter audit règlement et autre chose à ce contraire que nous ne voulons lui pouvoir préjudicier à cette occasion, sans tirer à conséquence en faveur d'aucun autre,*



*vous assurant que vous ferez chose qui nous sera très agréable. N'y faites donc faute. Car tel est notre plaisir.*

Signé : Louis

Au sortir de la Fronde, une telle lettre dans toutes ses nuances, ses contradictions, son respect des privilèges d'un Parlement et ses souhaits "impérieux" marque une époque, un virage, le passage déjà perceptible de la déférence royale envers les « *cours de parlement* » vers ce qui deviendra l'absolutisme "louis-quatorzien".

Le jeune Louvois fera son entrée officielle au Parlement de Metz, qui siège alors à Toul, le vendredi 25 octobre 1658. Louis André décrira ainsi l'événement :

*Le postulant « entré dans la chambre derrière le bureau, debout et découvert, a fait une harangue en latin et posé l'espèce de la loi à lui échue à la fortuite ouverture » du code. Il répond ensuite « sur les livres de droit et de pratique ». Il est trouvé « suffisant et capable ». Il prête alors le serment « de bien fidèlement exercer ledit office de conseiller du roi », « Un genoux en terre, la main sur l'Évangile », que tient le premier président, il jure « de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine ». Les cérémonies sont terminées : Louvois prend place parmi les conseillers. On lui remet un dossier ; il retire les originaux de ses lettres de provision et de dispense, et signe Le Tellier. Le lendemain samedi 26, il « fait rapport du procès d'entre la dame de Seschamps et la demoiselle de Seschamps ». C'est fini pour lui à Toul ; jamais plus, parmi les noms des conseillers qui siègent, on ne rencontrera le sien, pas plus que celui de Charles Colbert de Croissy, membre du Parlement de Metz depuis 1656. Louvois est immédiatement reparti pour retourner auprès de son père. Théoriquement, il resta conseiller de ce parlement jusqu'au 17 mars 1663<sup>16</sup>.*

## **16 septembre 1658 : L'alliance Olier-Colbert de Saint-Pouange**

Dix jours avant que Louis XIV ne signe sa lettre au Parlement de Metz concernant le jeune Louvois, un mariage a lieu au sein du clan Le Tellier : le 16 septembre 1658, la nièce de Michel Le Tellier, Claudine Colbert de Saint-Pouange, fille de Claude Le Tellier, épouse Jacques Olier, seigneur de Verneuil et de Maison, conseiller au Parlement de Paris depuis le 4 août 1656. L'époux appartient à une bonne famille de robe alliée depuis un siècle aux Molé. Il a, du côté paternel, un oncle et une tante dignes de mention. L'oncle, Jean-Jacques Olier, vient de décéder, il y a un an et demi, en avril 1657. Curé de Saint-Sulpice,

16. AE-62.

il a fondé le séminaire de ce nom dont il fut le premier supérieur. Il a aussi, comme Mme de Bullion, grandement contribué à la fondation de Montréal au Canada.

La tante, Marie Olier, a épousé Dreux d'Aubray, seigneur d'Offémont, lieutenant civil de Paris et, à ce titre, quelque peu successeur du procureur du roi au Châtelet, Michel Le Tellier. Marie Olier et son mari ont une fille, Marie d'Aubray, qui a vingt-huit ans, et qui a épousé en 1651 Antoine Gobelin, qui deviendra, en 1660, marquis de Brinvilliers. Par le mariage de sa cousine avec Jacques Olier, le jeune Louvois devient, par alliance, le cousin germain du cousin germain de la future marquise de Brinvilliers, la célèbre empoisonneuse, qu'il rencontre d'ailleurs, sans doute, à ce mariage.

L'alliance des Le Tellier et des Colbert de Saint-Pouange avec les héritiers de Jean-Jacques Olier a une dimension politique et religieuse. Il se peut même qu'elle soit un effet du rapprochement entre Le Tellier et les Bullion. En contribuant à la fondation de Montréal, madame de Bullion, épouse du protecteur de Michel Le Tellier, s'est associée à divers bienfaiteurs, au premier rang desquels se trouvaient Jean-Jacques Olier et les sulpiciens.

Dès leur fondation, les sulpiciens occupent une place exceptionnelle au sein de la société française. La vocation qu'ils se sont donnée, celle de former le jeune clergé, répond à un besoin pressant et elle les place d'emblée dans une position d'influence considérable. Leur succès même porte rapidement ombrage aux tout-puissants jésuites qui réagissent aussitôt. C'est au Canada que le conflit latent entre les deux groupes prend les plus grandes proportions. Un véritable drame s'y joue, qui met aux prises deux clans occultes, dans lesquels on peut voir des précurseurs des clans Le Tellier et Colbert.

D'un côté, les amis de madame de Bullion, les « Messieurs de Montréal », les sulpiciens et l'archevêque de Rouen, François de Harlay, d'une famille alliée depuis le début du siècle aux Villeroy. De l'autre côté, les jésuites, le pape et la reine. Assez tôt, les jésuites ont réussi à s'assurer un genre de monopole sur les missions du Canada en favorisant l'expulsion des récollets, seuls missionnaires qui leur faisaient concurrence sur le terrain. Ce "monopole" était accepté par l'autorité ecclésiastique de l'archevêché de Rouen, dont relevait, en principe, le Canada, et par le pouvoir civil. Les « Messieurs de Montréal », appuyés par les sulpiciens, menaçaient ce "monopole" dans les faits, même s'ils ne constituaient pas, à proprement parler, une communauté religieuse "régulière". Une véritable bataille s'est donc engagée.

En 1643, puis en 1645, le groupe de Montréal tenta de limiter l'influence des jésuites en préconisant le retour au Canada des récollets. La compagnie de Jésus réagit et réussit à contrecarrer le projet. En 1657, revenant à la charge, les « Messieurs de Montréal », appuyés par M. Olier, réussirent à convaincre le

pouvoir royal de demander au pape la nomination d'un évêque pour le Canada. Un nom fut mis de l'avant : celui de Gabriel de Thubièrre de Lévy Queylus, "M. de Queylus", membre de la société de Saint-Sulpice. Appuyèrent cette requête, François de Harlay, archevêque de Rouen, et la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu. Dans un premier temps, le pape accepta, mais les jésuites réussirent à faire suspendre la nomination en invoquant la trop grande jeunesse de l'Église du Canada. Le procureur général des jésuites du Canada alla même jusqu'à faire des menaces voilées à M. de Queylus : « *Nous savons, lui écrit-il, que vous vous préparez pour votre embarquement pour Québec, nous pourrions l'empêcher comme nous l'avons fait de l'établissement d'un évêque.* »

Un mois après la mort de Jean-Jacques Olier, en mai 1657, l'archevêque François de Harlay, suivant une recommandation du défunt, nomma M. de Queylus grand vicaire « *pour toute la Nouvelle-France* ». Le 29 juillet 1657, M. de Queylus débarquait à Québec, où l'opposition plus ou moins sournoise des jésuites l'attendait. Informé des démêlés entre M. de Queylus et le supérieur des jésuites du Canada, l'archevêque de Rouen eut recours à la sagesse de Salomon : le Canada serait divisé en deux. L'île de Montréal relèverait de M. de Queylus ; Québec et le reste, des jésuites. Non satisfaits, les jésuites décidèrent de réaliser eux-mêmes le coup qu'ils venaient d'empêcher les sulpiciens de faire.

Le 3 juin 1658, ils obtiennent du pape une bulle désignant au poste de vicaire apostolique de la Nouvelle-France le propre candidat des jésuites, François de Montmorency-Laval 17, abbé de Montigny, ancien élève des jésuites au collège de La Flèche et au collège de Clermont, où les fils de Le Tellier ont fait leurs études. Les jésuites semblent avoir gagné : sans que Québec ne soit érigé en évêché, Québec aura son évêque, celui qu'eux ont choisi. Le candidat des jésuites est en effet nommé évêque « *in partibus* » de Pétrée, en Arabie, ce qui l'habilite à se faire sacrer. Dans tout l'épiscopat français, cette décision du pape sème l'émoi. Les évêques y voient une menace aux libertés gallicanes, la nomination d'un évêque « *in partibus* » échappant aux procédures habituelles de contrôle par le pouvoir royal de la nomination des évêques. L'assemblée des évêques de France s'oppose à la consécration de François de Montmorency-Laval dans la lettre suivante à tous les évêques français :

*Nous avons cru être obligés de vous faire ressouvenir de la délibération de la dernière Assemblée générale [tenue en 1656] qui recommande aux prélats de ne point consacrer de semblables évêques vagues, d cause que, souvent, par l'incertitude de leur ministère et le défaut de leur subsistance, ils avilissent la dignité de l'épiscopat.*

17. De la branche de Montigny-Faigne de la famille des Montmorency.

Voilà donc une situation inextricable : un évêque « in partibus » dûment nommé par le pape à l'instigation des jésuites, mais incapable de se faire sacrer à cause de l'opposition de l'épiscopat français. D'une part, le gallicanisme à la rescousse des sulpiciens, d'autre part, le pape et les jésuites. Entre les deux, Mazarin, qui penche du côté des évêques, et la reine, Anne d'Autriche qui, elle, appuie le pape.

Moins de trois mois après le mariage Olier-Saint-Pouange, le 8 décembre 1658, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont toutes les portes ont été fermées pour empêcher toute opposition des agents du roi, François de Montmorency-Laval est sacré évêque « in partibus » de Pétrée par le nonce apostolique. Mgr François de Harlay proteste. Le 3 mars 1659, il insistera auprès de Mazarin « *pour que sa juridiction fût maintenue au Canada sans préjudice de celle du vicaire apostolique* [Mgr de Laval] ». Le 27 mars 1659, sur l'intervention pressante de la reine, Mgr de Laval obtiendra de la cour les lettres patentes sans lesquelles il ne pouvait se rendre au Canada. Ces lettres stipuleront, contrairement aux prétentions du Saint-Siège, que le vicaire apostolique sera subordonné à l'archevêque de Rouen.

L'honneur des « Messieurs de Montréal » semblera sauf, mais, pas pour longtemps. Les jésuites ont gagné et ils entendront le faire clairement sentir. Le 16 juin 1659, Mgr de Laval mettra pied à Québec. M. de Queylus sera alors à Montréal, fort de l'appui ouvert que lui réservera Mgr de Harlay, l'archevêque de Rouen, qui l'aura confirmé dans ses fonctions de grand vicaire et qui l'aura soustrait expressément de la juridiction du vicaire apostolique, Mgr de Laval.

Le conflit entre les deux ecclésiastiques s'envenimera. Mgr de Laval et les jésuites n'accepteront jamais que Montréal, les « Messieurs de Montréal » et les sulpiciens soient soustraits à leur influence. Ils inonderont la cour de doléances demandant le renvoi pur et simple de M. de Queylus. Ils l'obtiendront. C'est muni d'une lettre de cachet que le gouverneur de la Nouvelle-France, Argenson (dont la famille est alliée aux Sublet des Noyers et s'alliera plus tard au clan Colbert par le biais des Desmaretz), se rendra en personne à Ville-Marie (Montréal) avec une escorte militaire et s'assurera de la personne de M. de Queylus en le constituant, pour ainsi dire, prisonnier, pour le conduire à Québec où, le 22 octobre 1659, il sera contraint de s'embarquer pour la France sur le *Saint-André*.

L'on ne saura jamais si Le Tellier eut quelque part à ces événements. Cependant, le réseau de ses alliances et de ses relations ne peut qu'en faire un allié des sulpiciens et un adversaire discret, mais réel, de l'ambition des jésuites. Au cours des années qui vont suivre, presque systématiquement, les membres de son clan seront du côté des gallicans, et même des jansénistes, contre les jésuites et les ultramontains. Les origines mêmes du clan les y pousseront.

Malgré ses sympathies, Le Tellier saura néanmoins composer avec les sentiments du roi ou de la reine, toujours favorables aux jésuites contre les sulpiciens ou contre les jansénistes, selon le cas.

Quoi qu'il en soit, le rapprochement du clan Le Tellier et du groupe sulpicien amorcé officiellement à l'occasion du mariage Olier-Saint-Pouange aura de lointaines suites, puisque la famille du successeur de M. Olier, Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, s'alliera aux Le Tellier en 1763 et qu'en 1725, le cinquième supérieur général des sulpiciens sera nul autre que le propre fils de Claude Le Peletier, Charles-Maurice Le Peletier.

Les séquelles du conflit sulpiciens-jésuites dureront elles-aussi longtemps. Le clan Le Tellier fera, à certains moments, ouvertement la guerre aux jésuites. Inversement, le clan Colbert sera plutôt conciliant à leur endroit et certains membres de ce clan afficheront à l'égard des sulpiciens un mépris offensant. Saint-Simon, ce partisan des Colbert, ne parlera-t-il pas de « *la crasse ignorance des sulpiciens, [et de] leur platitude suprême*<sup>18</sup> » et des prêtres « *de Saint-Sulpice, aussi grossiers, aussi ignorants et aussi ultramontains les uns que les autres*<sup>19</sup> » ? Ultramontains, les sulpiciens ne le deviendront qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, quand le jansénisme aura rendu suspect le gallicanisme. Parlant de Godet des Marets, évêque de Chartres et allié des Le Tellier, Saint-Simon continuera ses insultes à l'endroit des sulpiciens en écrivant :

*Son extérieur de cuistre le rassura : il [Fénelon] le crut tel à sa longue figure malpropre, décharnée, toute sulpicienne, un air simple, aspect niais, et sans liaison qu'avec de plats prêtres*<sup>20</sup>.

À propos du duc de Gramont épousant sa vieille maîtresse, Saint-Simon dira :

*Il employa des sales barbes de Saint-Sulpice, et de ces cagots abrutis de barbichets des Missions, qui ont la cure de Versailles, pour faire goûter ce grand acte de religion et le tourner en exemple*<sup>21</sup>.

Et, à la mort de Brou, évêque d'Amiens :

*Son évêché y perdit tout et fut donné à une barbe sale de Saint-Sulpice*<sup>22</sup>.

18. SA-IV-1056.

19. SA-IV-1057.

20. SA-I-277.

21. SA-II-319.

22. SA-II-625.

À propos d'un curé de Saint-Sulpice :

*La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, fort saint prêtre, mais le plus imbécile et le plus ignorant des hommes* 23.

Du cardinal Janson :

*Il avait un neveu à Saint-Sulpice, fort saint prêtre, mais d'une parfaite bêtise, d'une ignorance crasse, et l'homme le plus incrusté de toutes les misères de Saint-Sulpice qui y ait jamais été nourri*<sup>24</sup>.

Malgré cette hargne de Saint-Simon, les Colbert s'entendront généralement mieux avec les sulpiciens que les Le Tellier avec les jésuites. Même quand l'entente règnera entre sulpiciens et jésuites, les Le Tellier suspecteront ces derniers. Deux grandes aversions héréditaires marqueront le clan Le Tellier : celle des Bouillon et celle des jésuites. Il se peut que l'alliance Olier-Saint-Pouange ait contribué à cette dernière.

En ces jours de 1658, une autre alliance est scellée à l'intérieur du clan. Elle ne prend pas la forme d'un mariage. Il s'agit cette fois des Lamoignon. Cette famille est alliée aux Bullion depuis environ un siècle, ce qui peut expliquer, en partie, que Le Tellier ait quelque sympathie à l'endroit de Guillaume de Lamoignon et qu'il se soit suffisamment lié avec lui pour vouloir le faire nommer au poste très stratégique, en ces lendemains de la Fronde, de premier président du Parlement de Paris. Claude Le Peletier rapportera la chose ainsi :

*La mort de M. de Bellière faisait vaquer la charge de premier président ; M. de Lamoignon avait grand intérêt de profiter de cette occasion pour terminer le différend qu'il avait avec M. le Président de Nesmond, son beau-frère, pour la charge de Président au mortier qu'il lui retenait.*<sup>25</sup>

Bien que grand frondeur, Nesmond bénéficia de l'amnistie du 22 octobre 1652 et accapare la charge de président à mortier que Guillaume de Lamoignon, simple maître des requêtes, convoite. Le Peletier continuera :

*M. Le Tellier s'engagea à servir M. de Lamoignon de son crédit et de ses conseils en cette occasion, uniquement par l'estime qu'il avait conçue de sa probité et de son mérite ; le génie de M. le cardinal [Mazarin] le porta aisément à différer de remplir cette place et M. Fouquet qui avait lors tout le crédit dans le*

23. SB-VII-315.

24. SB-VIII-267.

25. AD-85.

*Parlement et qui était d'humeur à se concilier ceux qui pouvaient prétendre à la charge de premier président tirait de grands avantages de cette vacance*<sup>26</sup>.

Depuis 1655, le Parlement manifeste à nouveau une opposition larvée, qui inquiète Mazarin et qui réjouit Fouquet. Ce dernier, grâce à ses fonctions de procureur général qui lui permettent d'influencer l'esprit des magistrats, jouit de sa position toute stratégique. Mazarin retarde donc la nomination du premier président par prudence ; et Fouquet, par intérêt, ne tient pas à ce qu'on procède trop rapidement à cette nomination. Malheureusement, la vacance du poste empêche la tenue de certaines séances du Parlement.

*Cependant, écrivait Le Peletier, M. le cardinal rentrait souvent dans ses mauvaises humeurs et ses mécontentements contre M. Fouquet sur les affaires de finances. Il parlait souvent de faire une chambre de justice présidée par M. de Lamoignon. Mais M. Le Tellier écoutait tout et connaissait fort bien que ce n'était que des vapeurs qui se dissiperaient aisément*<sup>27</sup>.

Selon Le Peletier, ce qui décide finalement de la nomination, le 2 octobre 1658, de Guillaume de Lamoignon, c'est la grave maladie du jeune Louis XIV, entre le 1<sup>er</sup> et le 22 juillet 1658 :

*Pendant la campagne de l'année 1658, le roi étant très dangereusement malade à Calais, la reine-mère et M. le cardinal confièrent toutes choses à M. Le Tellier dans des conjonctures et des moments de la dernière importance et ce fut en cette occasion que M. Le Tellier fit résoudre M. le cardinal de donner à M. de Lamoignon la charge de premier président, l'estimant le meilleur sujet pour le bien de la justice et du public*<sup>28</sup>.

Le Peletier fait ici allusion aux événements qui ont entouré la maladie du jeune roi. Les vieilles cabales se réveillèrent alors. Les anciens frondeurs reprirent leur assurance d'antan et, tout heureux de la tournure des choses, firent circuler la rumeur de la mort du roi. Le duc d'Anjou, futur duc d'Orléans, frère de Louis XIV, devint le centre de toutes les attentions et de tous les calculs. Certains conseillers l'incitèrent à se débarrasser de Mazarin, dès que le pouvoir lui écherrait. De concert avec Le Tellier, Mazarin résolut alors, le 22 juillet 1658, de déplacer le roi malade de Calais à Compiègne et d'exiler un certain nombre d'esprits agités.

Au cours de ces événements, il est fort possible que Mazarin et Le Tellier, une fois de plus, aient senti leur sort lié. Pour l'un et pour l'autre, ces jours furent les derniers de leur vie où la perspective d'une disgrâce prochaine ait pu les

26. AD-85.

27. AD-85.

28. AD-86.

préoccuper. Mazarin avait alors cinquante-six ans et Le Tellier, cinquante-cinq ans. Le premier avait moins de trois ans à vivre, le second, plus de vingt-sept.

L'association des Lamoignon au clan Le Tellier conduira, en 1706 et en 1769, à deux mariages entre eux et les Le Peletier. Le premier mariage se fera entre le neveu de Claude Le Peletier, Michel-Robert Le Peletier des Forts, qui sera secrétaire d'État, et la petite-fille de Guillaume de Lamoignon, Marie-Madeleine de Lamoignon de Bâville. Le second mariage impliquera la fille du célèbre Malesherbes (Chrétien-Guillaume de Lamoignon) et un descendant de Claude Le Peletier, Louis Le Peletier, marquis de Rosambo. Quant en 1794, Malesherbes montera sur l'échafaud, l'accompagneront sa fille et ce gendre. Cela se passera cent trente-six ans après que Le Tellier ait en quelque sorte fait entrer dans son clan l'arrière-grand-père de Malesherbes.

### **7 novembre 1659 : Signature du traité des Pyrénées**

Du 24 octobre 1648, date de la signature du traité de Westphalie, au 7 novembre 1659, la France eut à poursuivre la guerre avec l'Espagne qui durait officiellement depuis le 19 mai 1635, date de la déclaration de guerre de la France à l'Espagne. Cet état de guerre n'avait rien de théorique, les deux pays s'y épuisaient littéralement, l'Espagne encore plus que la France. Cependant, même en France, une indicible misère avait reparu depuis 1658, année marquée par une mauvaise récolte, de terribles inondations, un hiver rigoureux et plusieurs révoltes cruellement réprimées. Le peuple souffre et les coffres de l'État sont vides. Le Tellier doit avancer de l'argent pour pourvoir aux besoins de l'armée. Turenne doit faire de même pour payer ses troupes ou acheter des munitions. Mazarin et Fouquet<sup>29</sup> deviennent les créanciers de l'État.

La misère générale n'empêche toutefois pas ces deux "créanciers" de s'enrichir outrageusement. Dès l'été 1658, un mémoire de Colbert, qui s'occupe des affaires personnelles du cardinal, estime à huit millions de livres la fortune de Mazarin, ce qui est une nette sous-estimation. Quant à Fouquet, qui n'égale en rien son maître sur ce plan, il amasse à un rythme remarquable et l'avenir semble lui appartenir. Ne vient-il pas, au cours de cette année 1659, à la faveur de la mort de son collègue Servien, le 17 février 1659, d'obtenir la responsabilité entière de la surintendance des finances ?

Comparé à Mazarin et à Fouquet, Le Tellier, quant à lui, demeure modeste. L'état des finances publiques lui rend la tâche de ministre de la guerre particulièrement malaisée. À ce poste depuis seize ans, il n'a eu aucun répit.

29. Qui, depuis le début de 1653, occupe le poste de surintendant des finances : au début avec Abel Servien, puis, à compter de février 1659, seul.



Seize ans de guerre continue, seize ans de problèmes d'intendance à résoudre, de soldes à payer, de munitions à fournir, de vivres à acheminer, de logement à fournir, de recrutement à assurer, de soins hospitaliers à prodiguer, d'ordres à donner, d'intendants à dépêcher et à suivre, de discipline à assurer, de relations à soigner avec la cour, les généraux, les collègues-ministres, seize ans d'ordre à imposer à une armée qui n'a pas l'habitude de s'y soumettre aisément, à une armée qui atteint maintenant les cent mille hommes.

Patiemment, avec doigté et diplomatie, Le Tellier amorce les réformes. Il a contre lui une certaine tradition militaire. Ainsi Bussy-Rabutin écrira : « *Je n'étais pas assez docile pour n'être que le prévôt de Monsieur l'intendant et je retournai à la cour.* » Coligny-Saligny lui fera écho : « *Quand on n'est pas serviteur obéissant des ministres, c'est temps perdu que de se dévouer au service du Roi.* » Obéir à un ministre, c'est s'avilir, pensent ces nobles représentants de l'épée. Et Mazarin leur donne presque raison en jouant avec les corps d'armée comme avec les princes véreux. Tout s'achète, se dit-il, alors achetons, soudoyons, soyons les plus offrants. Comment Le Tellier réussit-il à instaurer la discipline et à créer l'armée monarchique, sans avoir recours à la cruauté de Richelieu et malgré l'incitation à la désobéissance, aux abus et aux excès que la conduite de Mazarin constitue ? Voilà le vrai mystère, le véritable exploit et la plus grande manifestation du génie propre de Le Tellier.

Tact, rigueur, discrétion, fermeté, souplesse, ordre, un savant dosage de flexibilité et d'inflexibilité caractérisent son action. Contrairement à Colbert et à Louvois, au tempérament explosif, Le Tellier lance les réformes et les réalise en douceur, sans heurter, sans écraser, avec patience et détermination. Il y a chez lui quelque chose d'oriental dans la sagesse et dans l'approche. Fidèle à la devise des Le Tellier, il ne plie pas ; mais il ne rompt pas non plus. Pour ce faire, il évite les situations compromettantes et il fait de la volonté royale un bouclier et un étendard. À plusieurs égards, créateur véritable des armées modernes, il réforme sans thèses, sans théorie. C'est un pragmatique, pour qui l'ordre est plus efficient que le désordre, la discipline que l'indiscipline, l'organisation que l'improvisation, alors que pour Mazarin, tout aussi pragmatique, l'issue doit, avant tout, être trouvée dans le désordre du moment, dans les failles des systèmes, dans la fragilité des alliances, dans la relativité des fidélités et dans l'instinct plutôt que dans le caractère.

Après seize ans des loyaux services de Le Tellier, l'armée française qui a eu à faire face à la défection de Condé et à la guerre civile, demeure forte, grâce à l'application du ministre de la guerre et au génie de Turenne, qui, en 1658, a remporté victoires sur victoires en enlevant Fumes, Dixmude, Gravelines, Oudenarde, Ypres et en marchant sur Bruxelles, après avoir gagné, le 14 juin 1658, la décisive bataille des Dunes sur l'armée espagnole placée sous les ordres de Don Juan d'Autriche et du grand Condé.

Dans ces derniers assauts contre les Espagnols, la France n'est plus seule. L'Angleterre de Cromwell est à ses côtés. Renouant avec la politique de Richelieu, Mazarin a pactisé avec une nation protestante pour venir à bout de l'Espagne et des Habsbourg. L'Angleterre, revigorée par Cromwell, constituait une alliée de taille. Elle offrait à la France le complément essentiel d'une puissance maritime. Ce complément était d'autant plus nécessaire que, contrairement à Richelieu qui avait eu à cœur de doter la France d'une flotte puissante, Mazarin avait négligé la marine<sup>30</sup>.

L'alliance franco-anglaise négociée par Mazarin était d'autant plus audacieuse que Cromwell était détesté en France, où on le considérait avant tout comme un régicide. La cour n'avait-elle pas accordé l'asile au prétendant Charles Stuart et à son frère, le duc d'York ? Ces susceptibilités et l'odieux du changement de politique à l'égard de Cromwell n'arrêtèrent pas Mazarin qui n'avait alors qu'un but en tête : en finir avec la guerre franco-espagnole. Il accepta d'expulser les Stuart ; et Cromwell, d'expulser les partisans de Condé. En 1654, l'Angleterre entra en guerre avec l'Espagne et, le 3 novembre 1655, un traité de paix et de commerce, le traité de Westminster, fut signé entre l'Angleterre et la France. Les Espagnols comprirent que le temps était venu de se montrer conciliants : les approches officieuses débutèrent en février 1656 ; l'heure des pourparlers était arrivée.

Cette heure est, en politique, la plus fascinante, la plus riche du point de vue intellectuel. Bien sûr, il y a les données objectives, le bilan des pertes, des victoires, des territoires conquis ou perdus, l'état respectif des finances des belligérants, les opinions publiques, les données de la politique interne, les rapports de force objectifs. Mais il y a plu : comme un état de grâce, des visions d'un monde en gestation, des perceptions de ce qui devrait exister, de ce qui doit être atteint, de ce qu'il faut sauvegarder, des gains qu'il faut réaliser. Au cours de ces négociations, l'Espagne, la France et l'Angleterre doivent se resituer face à l'Histoire. Aucun de ces trois pays ne sera plus vraiment le même au sortir de ces pourparlers. Malheureusement, cette période intense de réflexion qui précède les discussions laisse généralement peu de témoignages. Ces idées sont d'autant plus secrètes qu'elles sont débridées, qu'elles remettent tout en question.

Les archives françaises renferment, cependant, un document, daté de 1651, qui donne une idée des réflexions qui avaient alors cours. Ce document, dont on ignore l'auteur, fut soumis au conseil des ministres au début de l'année, quelques semaines avant que Mazarin ne soit forcé de fuir. Que l'auteur en soit Brienne,

30. Alors qu'au lendemain de la mort de Richelieu, en 1646, les dépenses concernant la marine s'élevaient à trois millions et demi de livres et qu'elles étaient même passées, en 1647, à l'occasion d'une expédition contre Naples, à cinq millions, en 1656, ces mêmes dépenses étaient tombées à 350 000 livres, soit le dixième de ce qu'elles avaient été.

Le Tellier ou Servien, importe assez peu. Ce mémoire définit un pôle de la conception de la politique extérieure de la France, un pôle auquel il est facile d'opposer un autre. À ce pôle, le clan Le Tellier s'identifiera totalement pendant des siècles, tandis qu'à l'autre pôle, se trouveront les Colbert, les véritables héritiers de Richelieu.

Ce mémoire rempli d'inspiration présente une conception nette, d'une limpidité extatique (son auteur disant même en avoir eu l'inspiration le jour de l'Épiphanie). Dans un ouvrage sur Mazarin, C. Federn résumera ainsi ce document :

*La couronne d'Espagne veut [explique le document]... la monarchie universelle, la domination de l'Europe. La France doit s'y opposer et tous les princes, ceux d'Allemagne et d'Italie, doivent s'unir à elle. La France doit atteindre ses « frontières naturelles » : les Pyrénées, les deux mers, les Alpes et le Rhin, et de même l'Allemagne être aux Allemands, l'Italie aux Italiens, l'Espagne aux Espagnols. La France ne doit pas rechercher des possessions étrangères : elles affaiblissent un pays bien plus qu'elles ne le fortifient. Pour la partie de la Savoie devenue française, son duc devrait être dédommagé par des possessions en Italie, peut-être par Milan. La seule exception admise par l'auteur au principe des nationalités qu'il pose dans son mémoire concerne la frontière du Rhin à laquelle doit prétendre la France. Mais les territoires allemands de la rive gauche du Rhin devraient conserver leur langue et reconnaître seulement la suzeraineté de la France, comme ils reconnaissaient jusque-là celle de l'Empire. Pour parfaire l'équilibre européen l'auteur fait enfin de curieuses propositions : le pape ainsi que l'empereur romain devraient désormais être choisis tour à tour dans chaque nation ; c'était un abus en effet que le pape fût toujours un Italien, et il n'était pas nécessaire que l'Empereur fût toujours un Allemand<sup>31</sup>.*

Ce texte présente un caractère presque révolutionnaire en proposant implicitement de substituer le concept d'état-nation à celui d'État princier. Nous trouvons là, cent trente-huit ans avant le début de la Révolution française, les premiers ferments du jacobinisme, ainsi qu'une expression particulièrement forte de la thèse du "pré carré" que Louvois et Vauban préconiseront. Prépondérance des nationalités, protection des « frontières naturelles », repli de la France sur elle-même, refus des aventures impérialistes et colonialistes, rejet de la monarchie universelle et, enfin, perception de la France comme une puissance continentale

31. FB-492-493. Notons que l'expression « frontières naturelles » utilisée par Federn constitue un anachronisme dans la mesure où le concept de frontières naturelles n'apparaîtra qu'avec la Révolution française. Voir (ZB) Zeller, Gaston, *Aspects de la politique française sous l'Ancien régime*, Paris, P.U.F., 1964 (voir aussi ZA). Par contre, la notion de « pré carré » vient de Vauban.

plutôt que maritime, voilà autant de caractéristiques du « programme politique » du clan Le Tellier et autant d'aspects que ce texte semble suggérer. Cette vision s'oppose à celle de Richelieu, dans la mesure où ce dernier favorisait l'option maritime et le développement de colonies, option qu'avec Cromwell, l'Angleterre vient de prendre définitivement et que le clan Colbert tentera de faire revivre quelque peu en France.

Ce programme nationaliste-continentaliste, le clan Le Tellier s'en fera le défenseur et le promoteur. Il réussira à le faire prévaloir à maintes reprises, consciemment ou inconsciemment, de bon ou de mauvais gré. Cette politique lui va comme un gant puisqu'elle réserve le premier rôle à l'armée de terre, donc au ministère de la guerre, et puisque, Parisiens de souche, les Le Tellier sont et se sentent profondément français, avant même d'être monarchistes ou sujets du roi de France, tout comme ils se sentent profondément catholiques, avant d'être soumis à la papauté (ce qui ne les empêche pas d'être des défenseurs convaincus de la monarchie et de la papauté). Volontiers agresseurs du point de vue militaire, ils n'auront jamais que des vues défensives au moment des négociations. Dominateurs, ils refuseront pour la France la voie impérialiste. La France qu'ils voudront créer sera monolithique, homogène, inattaquable, invulnérable parce que ramassée sur elle-même, et toute-puissante en Europe parce que parfaitement intégrée, au milieu d'une Europe éclatée.

De cette philosophie, Mazarin ne prendra que certains principes. Étranger, il ne vibrera pas au discours nationaliste. Pour lui, le roi de France demeure avant tout un prince dont les destinées peuvent dépasser les limites de la France. Aussi, dans cette négociation du traité des Pyrénées, la question du mariage de Louis XIV tient-elle une place aussi considérable que les enjeux territoriaux. L'histoire démontrera d'ailleurs, par la guerre de Dévolution et par la guerre de succession d'Espagne, qu'en ces siècles les nations sont encore soumises aux impératifs princiers. En jouant la carte princière, Mazarin mine en quelque sorte le principe des nationalités, dont il s'inspire néanmoins pour consolider, à la faveur du traité, les frontières de la France.

Assez curieusement, au cours de ces années de négociations, aux différences de philosophie, correspondent chez Mazarin et chez Le Tellier des différences de fonctions. Alors que le cardinal est tout accaparé par les pourparlers et, notamment, par le mariage du jeune roi, Le Tellier, lui, se voit confier la « conduite de toutes les affaires<sup>32</sup> », suivant l'expression de Le Peletier. Cependant, sa connaissance de la cour de Savoie, sa maîtrise du « dossier Condé », particulièrement stratégique au cours des négociations avec l'Espagne, ainsi que la confiance qu'ont en lui le roi, la reine et le cardinal, lui font jouer un rôle

32. AD-87.

important à l'intérieur même des pourparlers conduits par Mazarin. Écoutons là-dessus Claude Le Peletier :

*Sur la fin de l'année 1658, la cour étant à Lyon pour le mariage (qui avortera) de la princesse de Savoie avec le Roi, Pimentel [don Antonio Pimentelli] y arriva pour traiter la paix et proposer le mariage de l'Infante d'Espagne [Marie-Thérèse]. Il se passa de grandes choses dans cette importante conjoncture entre le roi, la reine-mère et M. le Cardinal dans lesquelles la prudence et la discrétion de M. Le Tellier furent bien nécessaires et surtout la créance qu'il s'était acquise dans leurs esprits<sup>33</sup>.*

Le Peletier fera ici allusion à la situation dramatique créée par le désir subit de Louis XIV d'épouser Marie Mancini, la nièce de Mazarin. Ce drame "racinien" remettait toutes les négociations en question. Il plaçait le cardinal dans une position déchirante, l'intérêt de sa famille le disputant à l'intérêt de la France. La reine-mère elle-même voyait remis en question le projet si tendrement caressé d'un mariage entre son fils et sa nièce, l'Infante Marie-Thérèse. Le roi, la reine, le cardinal, tous étaient dans un état de surexcitation extrême.

Il revenait à Le Tellier de garder la tête froide et de conseiller tout le monde. Il lui revint aussi de cacher, dans son château de Chaville, l'envoyé secret, Pimentel, de la fin février jusqu'au printemps 1659, au cours des négociations qui conduisirent, le 8 mai 1659, à la conclusion d'un armistice valable pour deux mois. Le 4 juin 1659, la paix préliminaire de Paris fut signée. Le 23 juin, le neveu de Servien, Lionne, qui était devenu le premier collaborateur de Mazarin pour la politique extérieure, devint ministre d'État, bien que les fonctions de secrétaire d'État des affaires étrangères appartinssent encore officiellement à Brienne, père. Le Peletier poursuivra :

*Il [Le Tellier] eut part à toute la négociation de Pimentel et à la conclusion du traité qui fut fait à Paris. En l'année 1659 [soit fin-juin début-juillet], M. le Cardinal s'étant rendu aux Pyrénées avec don Luis [de Haro] pour mettre la dernière main au traité de paix, M. Le Tellier demeura auprès du roi et de la reine pour la conduite de toutes les affaires et entretenir la correspondance avec M. le Cardinal qui commença à Saint-Jean-de-Luz [plutôt dans l'île des Faisans, du 13 août au 7 novembre 1659] les conférences qui ont tenu si longtemps toute l'Europe en suspens et qui furent mêlées de beaucoup d'incidents et de choses considérables dont M. Le Tellier avait tout le secret. Il recevait seul les relations desquelles il rendait compte au roi et à la reine-mère soutenant ce ministère délicat et important avec toute la prudence et toute la réserve qu'il connaissait être absolument nécessaires. L'on expliquait lors au désavantage de la France et de M. le Cardinal les changements qui furent faits au traité arrêté à Paris*

33. AD-86-87.

*touchant les intérêts de M. le Prince [de Condé]. Mais l'on ne savait pas que M. le Cardinal s'était proposé en partant de Paris de profiter de l'envie qu'avaient les Espagnols de se donner la gloire d'avoir bien soutenu les intérêts de M. le Prince et pour cela de tirer d'eux des places utiles à l'État, d'autant plus que ce ministre connaissait bien que dans la suite la bonne politique obligerait le Roi de rendre à M. le Prince ses gouvernements et ses charges sans que l'on pût en tirer lors aucun avantage<sup>34</sup>.*

La paix des Pyrénées procure à la France l'hégémonie en Europe et de nouvelles frontières. L'Espagne lui cède au sud, le Roussillon et une partie de la Cerdagne ; au nord, l'Artois (moins Aire et Saint-Orner), Gravelines et Bourbourg, en Flandre ; Le Quesnoy, Landrecies, Avesnes, en Hainaut ; Philippeville et Mariembourg, dans l'évêché de Liège ; Ivoy, Montmédy, Damvillers, Thionville, dans le duché de Luxembourg ; le Barrois, le Clermontois, Dun, Stenay, Jametz, ainsi qu'une route stratégique d'une demilieu de large vers Metz et l'Alsace, dans le duché de Lorraine, rendu au duc de Lorraine, Charles IV, qui demeure sous la suzeraineté de l'Empereur. Par contre, la France obtient la suzeraineté sur le Sundgau et Brisach, le landgraviat de Haute et Basse-Alsace, et la préfecture de la Décapole. Strasbourg et Mulhouse restent républiques indépendantes. Les Anglais conservent Dunkerque et les Espagnols, Saint-Orner, Lille, Cambrai, Douai, Valenciennes, Maubeuge, Luxembourg, Vesoul, Dole et Besançon.

Tous ces accords territoriaux sont de la plus haute importance pour le secrétaire d'État de la guerre, qui est personnellement responsable de l'administration des pays occupés ou nouvellement acquis. La nouvelle frontière doit être fortifiée. Une nouvelle situation militaire est ainsi créée. Aussi, au cours des négociations, Le Tellier a-t-il un intérêt administratif direct dans le déroulement des discussions. C'est souvent au sortir d'une nouvelle guerre que se prépare la prochaine. Le Tellier le sait et doit avoir à cœur de placer, dès maintenant, la France dans une position stratégique avantageuse.

Si la défense éventuelle du pays a une grande importance, l'offensive possible n'en a pas moins. Par des clauses subtiles concernant le mariage entre Louis XIV et l'Infante Marie-Thérèse, Mazarin et Lionne jettent les bases de prétentions qui conduiront la France à réclamer plus tard ce qu'on ne lui cède pas aujourd'hui. L'Espagne exigeait, pour que le mariage ait lieu, que Marie-Thérèse renonce à ses droits de succession à la couronne d'Espagne. Sans se faire d'illusion sur la valeur éventuelle d'une telle renonciation, Philippe IV et don Luis de Haro en firent une question de principe, que Lionne réussit habilement à contourner. L'article 93 du traité de paix prévoyait que l'infante apporterait une dot d'un demi-million d'écus d'or, condition qui se retrouvait dans le contrat de mariage juste avant qu'il n'y

34. AD-87-88.

soit fait mention de la renonciation. Lionne proposa simplement que les deux questions soient réunies et que le contrat indique « *moyennant le paiement desdits 500 000 écus d'or, la sérénissime infante Marie-Thérèse renonce...* ». Ainsi, le débat fut conclu et de là origineront deux guerres : l'une, la guerre de Dévolution, à cause des prétentions françaises découlant du fait que la dot ne sera jamais payée ; la seconde, la guerre de succession d'Espagne, à cause de l'interprétation que le roi d'Espagne lui-même donnera aux règles de succession. Dans les deux cas, le principe des nationalités n'aura que peu de poids, l'équilibre de forces des États princiers en présence étant de loin plus déterminant.

Déjà, en ce 7 novembre 1659, alors que le traité de paix est signé dans l'île des Faisans, l'importance de la question dynastique fait d'autant moins de doute qu'il y a quelques jours, l'unique frère de Marie-Thérèse, don Felipe Prospero, prince héritier d'Espagne, est décédé à l'âge de dix ans. En 1661, la reine Marie-Anne et Philippe IV auront un autre fils qui, lui, survivra quoique fort chétif. Il régnera sous le nom de Charles H.

Pendant les négociations de l'île des Faisans, la cour de France résidait dans la région de Bordeaux. Elle avait quitté Paris, le 29 juillet 1659, était arrivée à Bordeaux le 19 août et avait laissé cette ville le 6 octobre, en route pour Toulouse, où elle arrivera le 14 novembre et où elle séjournera jusqu'au 27 décembre 1659. C'est à Toulouse que se produira un événement annonciateur d'un des tournants les plus décisifs du règne de Louis XIV. Le Peletier le rapportera ainsi :

*Après ces conférences [de l'île des Faisans], la Cour passa à Toulouse où il s'éleva de grands orages contre M. Fouquet sur le sujet des finances et particulièrement des grandes aliénations que l'on prétendait faites à des conditions très désavantageuses au roi ; le surintendant s'était toujours fait entendre que l'on ferait de grands retranchements après avoir tiré l'argent de toutes les bourses. Mais il différait de détruire lui-même une chose qu'il avait faite suivant son tempérament, et dans laquelle beaucoup de ses amis avaient intérêt<sup>35</sup>.*

Ce que Le Peletier insinue ici de façon fort tortueuse, Colbert le dit crûment dans un mémoire adressé à Mazarin le premier octobre 1659, mémoire dans lequel il réclame que soit tenue une « *chambre de justice... exacte et sévère* » pour faire enquête et rapport sur l'administration des finances. Dans ce mémoire, Colbert écrit :

*C'est une chose publique et connue de tout le monde que non seulement le surintendant a fait de grands établissements pour lui, pour ses frères, pour tous*

35. AD-89.

*ses parents et amis, pour tous les commis qui l'ont approché, mais encore pour toutes les personnes de qualité du royaume qu'il a voulu acquérir, soit pour se conserver, soit pour s'agrandir ; et beaucoup de personnes croient que le seul Delorme a fait pour plus de quatre millions de gratifications en argent ou revenus de pareille valeur pendant dix-huit ou vingt mois qu'il a été commis du surintendant. L'on ne parle pas des gains épouvantables que les gens d'affaires ont faits et de leur insolence, qui est montée à un tel point, qu'elle serait incroyable si on ne la voyait tous les jours.*

Mazarin est ainsi prévenu des agissements de Fouquet, non seulement par Colbert, mais encore, semble-t-il, par le beau-frère de Le Tellier, Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange et de Villacerf. Du moins Fouquet le croit-il. D'après Gourville, Fouquet accuse : « *M. de Villacerf dont M. le Cardinal se servait pour tout ce qui regardait les affaires de finances, parent proche de M. Le Tellier et de Colbert* » d'être employé par ceux-ci pour « *aigrir contre lui* » le cardinal. Ces attaques supposées ou réelles des deux Colbert, l'un beau-frère, l'autre ancien commis de Le Tellier, mettent ce dernier dans une situation délicate. Il semble qu'à ce moment, Le Tellier choisit de ménager la chèvre et le chou, de ne s'en prendre ni à Fouquet, ni à son beau-frère Saint-Pouange-Villacerf qui, de toute façon, à cinquante-six ans et dans sa position, peut agir sans forcément compromettre Le Tellier, ni à Colbert qui relève directement de Mazarin. Dans un mémoire envoyé à la reine-mère, probablement en décembre 1659, Fouquet s'explique de la façon suivante le comportement de Le Tellier :

*M. Le Tellier aime mieux que je sois dans les finances qu'il n'y aimerait Colbert. Il a témoigné aussi de l'estime pour moi et s'y accomode fort bien, mais de temps en temps me rend de mauvais offices, soit pour flatter les sentiments de Son Éminence quand elle n'est pas satisfaite, soit pour empêcher que Son Éminence ne prenne plus de confiance en moi que ledit sieur Le Tellier ne voudrait et que je ne m'élève trop au-dessus de lui, comme il m'a paru mille fois.*

Ce passage révèle tout d'abord que Fouquet ne redoute pas alors Le Tellier, qu'il voit déjà dans Colbert un candidat plausible à sa succession et que, dès cette époque, certaines personnes croient que Le Tellier ne souhaite pas l'ascension de Colbert, son ancien commis et son parent par alliance.

Le Peletier, quant à lui, offrira une autre explication à l'attitude de Le Tellier à l'endroit de Fouquet :

*L'esprit de M. le cardinal était fortement prévenu contre lui [Fouquet]. M. Le Tellier ne pût être d'avis de faire un changement si considérable dans la conjoncture des choses, et M. Fouquet s'étant rendu à Toulouse, la tempête se calma par l'entremise de M. Le Tellier, lequel n'ayant autre vue que l'intérêt*



*public et ne voulant rien changer à sa conduite à l'égard de M. Fouquet ne laissa pas de lui donner occasion de se louer de lui. Ce surintendant revint à Paris avec le même crédit dans les finances après avoir promis tout ce que M. le cardinal voulut exiger de lui, ne manquant ni de hardiesse ni d'expédient pour n'exécuter que ce qui était selon ses mesures<sup>36</sup>.*

Vingt et un mois avant sa célèbre arrestation, Fouquet apparaît lucide, clairvoyant et averti. Il sait que ses agissements sont observés. Il sait aussi que Colbert fait campagne contre lui : le mémoire de Colbert à la reine-mère a été arrêté par le surintendant des postes, Jérôme de Nouveau, et transmis à Fouquet qui l'a recopié avec l'aide de Gourville. Le surintendant est néanmoins confiant de l'emporter : ni Mazarin ni Le Tellier n'osent s'en prendre à lui. Tout au plus, lui faut-il être prudent et discret. Par ailleurs, le voudrait-il, comment pourrait-il éliminer Colbert et Saint-Pouange-Villacerf, quand Le Tellier et Mazarin les protègent ? Quant à Le Tellier, il observe, il tempore, il regarde les choses évoluer. Fidèle à lui-même, il attend que les situations mûrissent avant d'envisager une action d'éclat. L'heure n'est pas venue, à quoi bon se compromettre ? La France entre enfin dans une période de paix ; n'est-il pas normal que le secrétaire d'État de la guerre cède le pas au surintendant des finances ? Il est des concurrents auxquels il vaut mieux laisser les coudées franches pour mieux les laisser se perdre.

## **21 novembre 1660 : L'alliance Le Tellier-Aumont**

Dès la fin des négociations de l'île des Faisans, l'épuisement gagna Mazarin. C'est couché sur des matelas et des couvertures qu'on le transporta dans sa voiture. Le temps passe et la santé ne lui revient pas. N'ayant plus à lutter pour le pouvoir, il ne semble plus être en mesure d'en jouir longtemps. Déjà, les paris sont ouverts pour sa succession. Chacun s'observe. Fouquet fait preuve d'assurance et Le Tellier, de prudence. Quant à Lionne, il se laisse courtiser par Fouquet qui le pensionne. Si succession il doit y avoir, Le Tellier et Fouquet sont incontestablement les mieux placés pour en hériter. Bien que concurrents, l'un et l'autre évitent de s'attaquer. Bien mieux, au cours de cette année 1660, la fille de l'un devient cousine par alliance du frère de l'autre. Que, la même année, alors que Mazarin s'affaiblit, les familles Le Tellier et Fouquet s'allient à une même famille, voilà qui semble augurer merveilleusement pour la paix du conseil et de la France.

La famille qui lie ainsi les Le Tellier et les Fouquet est celle du duc d'Aumont, une vieille famille d'épée qui a donné Jean, sire d'Aumont, chevalier croisé en 1248, dont les armes figurent dans la salle des Croisades du palais de Versailles ; Jean, sire d'Aumont, échanson du roi, tué à Azincourt en 1415 ; et Jean d'Aumont,

36. AD-89-90.

maréchal de France, mort au service du roi à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Le chef de cette famille est Antoine d'Aumont de Rochebaron, premier duc d'Aumont, pair et maréchal de France, un des quatre capitaines des gardes du corps du roi, qui mourra en 1667. C'est lui qui, le 9 février 1651, a reçu au Palais-Royal le duc de Beaufort et sa troupe venus s'enquérir de la présence du jeune roi alors que les rumeurs de fuite allaient bon train. En 1662, Louis XIV le fera gouverneur de Paris pour trois ans. Dans ses *Mémoires*, Louis XIV en parlera comme d'« *une personne de considération, l'un des quatre capitaines de mes gardes du corps, attaché depuis longtemps à mon service personnel*<sup>37</sup> ».

Le duc d'Aumont a comme arrière-grand-mère Françoise de Sully, épouse de Jean d'Aumont, maréchal de France, et comme épouse une parente du poète Scarron, Catherine Scarron de Vaures qui, veuve et âgée de soixante-cinq ans voudra épouser en 1675 Charles de Lorraine-Armagnac, comte de Marsan, qui n'aura alors que vingt et un ans. Son fils et Le Tellier la feront alors mettre au couvent. Le duc d'Aumont a un frère, César d'Aumont, marquis de Clavaux, vicomte de Guerches, appelé le marquis d'Aumont, qui mourra en 1661. C'est la fille de ce dernier qui épouse, en 1660, Gilles Fouquet, le plus jeune frère du surintendant.

Le 21 novembre 1660, la famille d'Aumont conclut une autre alliance. L'héritier du duc d'Aumont, Louis-Marie-Victor d'Aumont de Villequier, dixhuit ans, capitaine des gardes du roi, épouse la fille unique de Michel Le Tellier et d'Elizabeth Turpin, Madeleine-Fare Le Tellier, qui n'a que quatorze ans. Ce jour-là, sont, sans doute, réunis les clans Le Tellier et Fouquet.

Ce mariage représente pour les Le Tellier la première alliance officielle avec une grande famille d'épée. La fille de Michel Le Tellier sera duchesse. Quelle consécration! Bien sûr, ce mariage n'a rien de comparable avec ceux que Mazarin négocie pour ses nièces. Néanmoins, grâce à lui, Le Tellier entre dans le groupe très restreint des Séguier et des Villeroy qui, après avoir atteint les sommets de la robe, s'agrègent à l'épée.

Sauf le prestige, cette alliance ajoutera peu à la puissance des Le Tellier. Cependant, au plan privé, ce mariage occupe une place importante dans l'évolution "affective", pourrions-nous dire, de cette famille. En 1668, Madeleine-Fare Le Tellier, duchesse d'Aumont, décédera après avoir donné un fils et deux filles à son mari, devenu premier gentilhomme de la chambre. Aumont se remariera avec Françoise-Angélique de La Motte-Houdancourt, fille du maréchal de La Motte-Houdancourt que Le Tellier a fait arrêter et incarcérer en 1644. Cette seconde épouse du futur duc d'Aumont aura comme amant nul autre que le frère de la première épouse : Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims et frère

de Louvois. Bien plus, sans doute par esprit de famille, le même Charles-Maurice deviendra par la suite l'amant de sa propre nièce, Anne-Charlotte-Fare d'Aumont, épouse de François-Joseph, marquis de Créqui.<sup>38</sup>

Un descendant de Madeleine-Fare Le Tellier, duchesse d'Aumont, Louis-Marie-Guy d'Aumont, duc d'Aumont et pair de France, héritera, à la veille de la Révolution, du titre de duc de Mazarin, que Mazarin donnera, en 1661, à Armand-Charles de La Porte de La Meilleraye, lorsque celui-ci épousera Hortense Mancini, la nièce du cardinal. Le nom de Mazarin sera alors porté par un descendant direct de Le Tellier. Ce duc d'Aumont et de Mazarin se ralliera à la Révolution. Il aura une fille, Louise-Félicité d'Aumont de Mazarin, qui, en 1777, épousera Honoré-Anne-Charles Grimaldi, prince de Monaco<sup>39</sup>.

En ce jour du mariage de sa fille, Le Tellier se soucie peu de ces perspectives. Si l'alliance avec les d'Aumont le réjouit, autre chose le préoccupe : son fils aîné, le futur Louvois, celui sur lequel il compte pour assurer l'avenir ministériel de sa famille, montre peu d'application, agité qu'il est par la fièvre de la vingtaine qui approche. Louis André écrira :

*Loin d'être docile, Louvois était, à ce moment, « vif, emporté, brutal et ne se modérait en rien ». En 1659, à St-Jean de Luz, il ne cachait pas à un autre survivancier, Brienne le jeune, qu'il aimait, non le travail mais la débauche. Ses liaisons avec la jeune cour l'entraînaient à mener une vie désordonnée. De là, pendant plusieurs années, « un combat continu entre le père et le fils ». Plus Louvois « s'écartait, plus M. Le Tellier faisait d'efforts pour le ramener tantôt par la douceur, tantôt par les menaces et les paroles dures et aigres ». Il cachait, autant que possible, au public, ces débats personnels et pénibles, que connut à peu près seul Claude Le Peletier, à la fois confident et médiateur. Après avoir vainement tenté d'employer le jeune Brienne pour faire entendre raison à Louvois, le secrétaire d'État convoqua à Fontainebleau le chevalier de la Ilhière, « un des braves et galants hommes de France », ami intime de son fils. Il lui annonça sa détermination irrévocable de faire enlever la charge à Louvois : si, dans quinze jours, celui-ci n'avait pas décidé de changer de conduite, il demanderait au roi de le remplacer par Le Peletier. Louvois se serait soumis. Quelques*

38. La sœur de la marquise de Créqui, Marie-Madeleine-Elizabeth-Fare d'Aumont, autre petite-fille de Le Tellier, épousera, quant à elle, "le premier écuyer", Jacques-Louis, marquis de Beringhen, dont elle aura neuf enfants.

39. Ancêtre de Rainier III de Monaco, qui est un descendant direct de Le Tellier et l'héritier des titres de duc d'Aumont et de duc de Mazarin. Par les Monaco, Michel Le Tellier se trouvera aussi à être l'ancêtre direct d'une branche de la famille de Wurtemberg, celle des ducs d'Urach, et d'une branche de la famille de Liechtenstein.

*réerves que puissent imposer ces renseignements, émanant pourtant de personnes bien informées, il n'en subsiste pas moins que de sérieux dissentiments divisèrent le père et le fils*<sup>40</sup>.

Si le comportement du jeune Louvois inquiétait son père, il ne semble pas qu'il l'ait discrédité aux yeux du jeune roi qu'il était destiné à servir. En effet, Louis André ajoutera :

*Bien plus, Louis XIV serait intervenu pour calmer Le Tellier, lui recommander la patience et l'indulgence pour la jeunesse. Il aurait même participé à l'éducation professionnelle, peut-on dire, de celui qui était à peu près du même âge que lui, et qu'il connaissait depuis l'enfance. D'ailleurs, ne serait-il pas glorieux pour le roi « d'avoir su former, de sa main, un sujet sans expérience*<sup>41</sup> ?

Au cours de cette période, Le Tellier est donc pour le jeune Louvois la rigueur et Louis XIV, la compréhension.

### **9 mars 1661 : Mort de Mazarin**

Louis XIV a maintenant vingt-deux ans et demi. Le royaume connaît la paix au dedans et au dehors. La Fronde est du passé, les guerres de religion aussi. L'Espagne n'est plus une menace, la France lui a ravi la première place en Europe. Condé est rentré dans le rang et le duc d'Orléans vient de mourir en 1660. Si les mouvements politiques se sont apaisés, une certaine agitation, peu dangereuse il est vrai, persiste sur le plan religieux. Il ne s'agit pas du protestantisme, qui a réussi à demeurer discret tout au long de la Fronde de peur sans doute de servir de cible trop facile. L'objet des disputes provient du jansénisme, ce genre de "calvinisme catholique", issu à la fois du courant augustinien et de la Contre-Réforme<sup>42</sup>, que ni les calvinistes ni le pape ne reconnaissent comme leur et qu'en février 1661 l'assemblée du clergé de France vient de condamner, malgré le refus de plusieurs évêques.

Ce courant de pensée origine de la publication, une vingtaine d'années plus tôt, en 1640, de l'œuvre posthume d'un évêque d'Ypres, dans les Pays-Bas espagnols, Cornelis Otto Jansen, dit Jansénius. Dans son livre, Jansénius aborde le problème de la réconciliation des notions, en apparence conflictuelles, de liberté de l'homme, de prescience de Dieu et de nécessité de la grâce. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, un jésuite espagnol, Luis Molina, a proposé une thèse optimiste suivant laquelle, malgré le péché, tout homme aurait la possibilité de se sauver. Cette théorie avait été endossée par les jésuites qui la défendaient âprement contre les

40. AE-64-65.

41. AE-65.

42. Voir à ce sujet : AA.

calvinistes, mais aussi contre l'Ordre des dominicains qui jugeait le molinisme en contradiction avec la *Somme* de Saint Thomas d'Aquin.

S'inspirant de Saint Augustin, Jansénius et ses disciples, à la tête desquels se trouvait l'abbé de Saint-Cyran<sup>43</sup>, soutenaient que la liberté de l'homme n'était qu'extérieure et, qu'en dedans de lui-même, l'homme n'avait pas la lucidité sans laquelle toute liberté est illusoire. S'il la connaissait, l'homme ne pécherait pas. Pour vaincre ses ténèbres intérieurs, l'homme a besoin de la grâce et celle-ci est, pour ainsi dire, irrésistible. Qui a la grâce ne peut pécher. Si le péché existe, c'est que Dieu peut accorder ou refuser sa grâce à qui il veut. Il y a donc prédestination : il y a les élus, pour lesquels Jésus s'est sacrifié, et il y a les pécheurs sans espoir de salut.

Cette thèse, que les profanes ont quelque difficulté à distinguer de celle de Calvin, prend chez les jansénistes une coloration particulière du fait que, malgré toutes les condamnations papales, les jansénistes, contrairement aux calvinistes, refuseront toujours l'exclusion et ne quitteront jamais l'Église catholique, sans pour autant renoncer intérieurement à leur croyance. Ils constitueront une sorte d'opposition qui ne plie ni ne rompt, une opposition larvée, sûre d'elle-même, que l'absolutisme papal ou royal ne trouble pas et qui instaure, longtemps avant Gandhi, une véritable philosophie de la "résistance passive", résistance qui, à terme, conduira par plusieurs méandres, à l'éclatement de l'absolutisme.

Que cette pensée, éclore hors de France, contrairement au calvinisme, y connaisse un succès si considérable reste à expliquer. La thèse janséniste adoptée par la célèbre famille Arnauld se répand rapidement dans tous les milieux, dans le peuple, dans la bourgeoisie et même dans l'aristocratie. Le couvent de Port-Royal en devient le haut-lieu. La querelle de théologiens que le jansénisme engendre aurait pu ne demeurer qu'une querelle de théologiens, puisque les jansénistes ne s'en prennent ni au pape ni au roi. Si elle prend des dimensions politiques, c'est qu'en s'attaquant au molinisme, les jansénistes s'attaquent aux jésuites et les jésuites, eux, sont une puissance politique. Le confesseur du roi de France est traditionnellement un jésuite. Dans les conflits entre le roi et le pape, les jésuites sont en mesure d'influencer et l'un et l'autre. Discrets, il n'en sont que plus efficaces. Jouant dans les coulisses, ils savourent leur pouvoir occulte. Aussi acceptent-ils mal qu'on sape ouvertement leur crédibilité. Les jansénistes l'apprennent rapidement à leurs dépens. Ces tiraillements ont des échos en haut lieu. Le chancelier Séguier et Fouquet sont ouvertement les amis des jésuites, tout comme Turenne et les Bouillon. Quant à Le Tellier, dont les fils ont fréquenté le collège de Clermont dirigé par les jésuites, il subit l'influence de son beau-frère,

43. Que Richelieu a fait incarcérer en 1638, avant la parution du livre de Jansénius.

François Dugué de Bagnols<sup>44</sup>, dont la famille est l'une des plus en vue du parti janséniste. Entre les deux, Mazarin louvoie. Il permet aux jansénistes d'imprimer leurs écrits et interdit à leurs adversaires la publication de répliques trop haïneuses. Mais finalement, sachant très bien où réside son intérêt, il appuie les jésuites avec mesure sans chercher à trancher le débat.

Sa santé étant de plus en plus chancelante, le cardinal sait que ses jours sont comptés. Que lui importent maintenant les querelles de demain ? Seul compte vraiment sa succession, son testament et le mariage de ses nièces. Le nouveau roi d'Angleterre Charles II Stuart, étrange successeur de Cromwell, n'a-t-il pas songé à épouser Hortense Mancini et l'ancien maître de Mazarin, Don Carlo Colonna, duc des Mares ne lui demande-t-il pas la main de Marie Mancini pour son neveu ? Sur son lit de mort, Mazarin signe le contrat de ce dernier mariage. Quant au premier, il ne se fera pas ; Hortense Mancini épousera, quelques jours avant la mort de Mazarin, Armand-Charles de La Porte de La Meilleraye, qui deviendra ainsi duc de Mazarin.

Et il y a cet immense héritage. Après 18 ans de "loyaux" services comme premier ministre du roi de France, Mazarin laisse une fortune estimée à une somme de 50 à 100 millions de livres ; après 43 ans comme secrétaire d'État, puis comme chancelier, Le Tellier ne laissera pas le dixième de cela. Cette fortune est exempte de tout impôt et fait de Mazarin l'homme le plus riche de la chrétienté et le premier ministre de France le plus riche de l'histoire. Qu'une telle accumulation de richesses ait pu se faire en 18 ans, dont 16 ans de guerre et 4 ans de Fronde, par un des hommes les plus contestés de son temps dépasse l'imagination. Que faire de tous ces biens que Colbert a si bien contribué à amasser ? Mazarin les offre au roi, sur le conseil de Colbert ; le roi refuse. Le cardinal signe son testament, le 3 mars 1661, six jours avant sa mort. Il désigne cinq exécuteurs testamentaires : Le Tellier, le premier président Lamoignon, l'évêque de Fréjus, Ondedeï, Colbert et Fouquet.

Au cours d'entretiens avec Louis XIV, le cardinal mourant lui recommande Le Tellier et Lionne que le roi connaît bien. Il lui parle fort élogieusement de Colbert, lui conseillant de le prendre dans son conseil. Et il le met en garde contre Fouquet, qui, de tous les ministres, affiche alors publiquement le plus d'assurance. Le Tellier, quant à lui, adopte l'attitude opposée. Le Peletier écrira :

*Pendant plusieurs mois que M. le Cardinal ne fut pas en état d'agir, M. Le Tellier, suivant ses ordres, traitait toutes les affaires avec le roi. Et, dans ces derniers temps de M. le Cardinal, toute la cour étant à Vincennes [où réside Mazarin], M. Le Tellier écrivit sous lui, ce que ce ministre estima que le roi devait savoir. Toute la France était attentive au progrès et à l'événement de cette*

44. L'époux de Marie-Angélique Turpin.

*maladie, le bénéfice récent de la paix et du mariage du roi, les soins et l'assiduité de leurs Majestés auprès de M. le Cardinal et la maladie même augmentaient le respect et la considération de tout le monde pour lui. L'on savait que, le roi étant à son chevet, il disposait souverainement de toutes les affaires non seulement de France, mais d'une partie de l'Europe, qu'il distribuait les grâces présentes et celles qui devaient vaquer. Mais surtout qu'il donnait au roi les impressions du mérite et des services de ceux qui étaient en quelque considération. Cette représentation dura si longtemps que chacun était empêché à soutenir son personnage. M. Le Tellier était plus regardé qu'aucun autre et par la cour et par le public. Il avait toute la confiance du roi et de la reine-mère. Mais il en était d'autant plus retenu et réservé sans manquer pourtant à ce qu'il devait à l'État ni à la reconnaissance pour M. le Cardinal<sup>45</sup>.*

Deux jours avant la mort de Mazarin, le 7 mars au soir, son ami, le commandeur de Souvré, habile joueur de cartes et témoin impassible des grands événements de son siècle, est là. Le cardinal lui demande de jouer avec lui. Après quelque temps, Souvré lui dit qu'il gagne. Mazarin lui répond : « *Commandeur, je perds beaucoup plus dans mon lit que je ne peux gagner à la table où vous tenez mon jeu.* » « *Bon! bon!* », dit le commandeur, « *ne faut-il pas enterrer la synagogue avec honneur ?* » « *Oui* », enchaîne Mazarin, « *mais ce sera vous autres, les amis, qui l'enterrez et moi je paierai les frais de la pompe funèbre.* » Le 8 mars, le cardinal reçoit l'indulgence papale « in articulo mortis ». Louis XIV et Le Tellier sont là qui entrent, de temps en temps, voir le mourant. Colbert, dans l'antichambre, inscrit et annonce les noms des visiteurs. À deux heures de la nuit, le 9 mars 1661, le cardinal Mazarin expire après avoir prononcé le nom de Jésus.

Le 10 mars, à sept heures du matin, le conseil des ministres se réunit. Louis XIV, en s'adressant au chancelier Séguier déclare : « *Monsieur, je vous ai fait assembler avec mes ministres et mes secrétaires d'État, pour vous dire que, jusqu'à présent, j'ai bien voulu laisser gouverner les affaires par feu M. le Cardinal ; il est temps que je les gouverne moi-même, vous m'y aiderez de vos conseils quand je vous les demanderai...* » Ce jour-là, c'est le mode même de gouvernement qui change. Il reste à tous les ministres et à tous les secrétaires d'État à s'adapter.

Pour Le Tellier, ces journées marquent la fin de sa grande période politique. Son immense œuvre administrative se poursuit, mais l'exceptionnel tandem qu'il formait avec Mazarin n'existe plus. Ses qualités de diplomate, de négociateur, de conseiller politique et de stratège ne seront plus mises à contribution, comme elles l'ont été sous le ministère de Mazarin. Si, face à l'Histoire, l'éclat du personnage de Mazarin a relégué, en partie, dans l'ombre, celui de Le Tellier, celui de Louis

45. AD-93.

XIV l'occultera presque complètement. En perdant Mazarin, Le Tellier perd un partenaire stimulant, avec lequel il avait tant d'affinités et aussi de dissemblances. Certains auront tendance à ne voir dans Le Tellier qu'un "prête-nom", un protégé, une "créature" de Mazarin. La vérité est tout autre.

Mazarin et Le Tellier avaient, pour ainsi dire, le même âge. L'un et l'autre étaient arrivés au gouvernement, à peu de choses près, au même moment. L'un et l'autre avaient la confiance personnelle d'Anne d'Autriche. L'un et l'autre étaient partis de peu et arrivés au sommet grâce à la chance et à leur talent. À plusieurs égards, leurs caractères mêmes se ressemblaient. On ne connaît ni à l'un ni à l'autre de scènes de colère. Là où Colbert et Louvois se déchaîneront, Mazarin et Le Tellier seront restés stoïques, affables, polis et diplomates.

Cependant, il sera arrivé à Mazarin d'être obséquieux, de ramper ; à Le Tellier, jamais. Le personnage de Le Tellier est rempli de dignité ; c'est par fidélité qu'il sert et jamais au prix de l'honneur. On ne peut en dire autant du Mazarin courant, dans sa fuite, "libérer" Condé de sa prison dans l'espoir de sauver sa carrière, du Mazarin acceptant les diktats et les insultes de Condé en attendant son heure, du Mazarin se faisant tout mielleux devant les parlementaires et les princes rebelles dont il vient de triompher, après qu'eux l'aient couvert d'injures. Si on peut aisément voir dans Mazarin un être retors, manipulateur, avec, cependant, le très louable scrupule de ne jamais, si possible, verser le sang, ce que l'on ne peut dire de Richelieu, nul n'a jamais accusé Le Tellier de duplicité. Discret, peut-être insinuant, ce dernier demeure franc, prévisible, honnête et, sous ces aspects, inflexible, quoique non cassant. Par ses détours "italiens", Mazarin est un fin renard ; par sa droiture, Le Tellier, un fidèle berger allemand. Les vertus mêmes de Le Tellier agacent, tandis que les faiblesses "humaines" de Mazarin rassurent. Aussi les historiens seront-ils plus durs avec le premier qu'avec le second.

Mazarin, par son faste, mourra en prince : toute la famille royale suivra son cercueil. Le Tellier ne sera jamais que le premier "haut fonctionnaire" du roi. Mais ce faste, Mazarin le doit à des transactions plus ou moins avouables, du moins d'après les normes du vingtième siècle. Il y a chez lui quelque chose du "maffioso" sicilien. Jamais, on ne pourra dire la part de l'intérêt et de la fidélité dans son acharnement à se maintenir au pouvoir. Il y a chez lui quelque chose de l'étoile filante. Il est l'homme du moment, de l'éphémère. On ne lui doit aucune réforme ; il ne laisse derrière lui ni famille directe, ni clan, ni message politique. S'il a eu des principes, aucun d'entre eux ne méritait, à ses yeux, de sacrifier l'avantage du moment. Véritable épicurien politique, il saisit au vol les joies qui passent et il sait qu'au-delà de la mort, nul n'a prise sur les événements. Il vaudrait sans doute mieux que ce soit à Mazarin, plutôt qu'à Le Tellier, que Bossuet applique cette terrible réflexion : « *Ah! si quelques générations, que dis-je, si quelques années après votre mort, vous reveniez, hommes oubliés,*



*au milieu du monde, vous vous hâteriez de rentrer dans vos tombeaux, pour ne pas voir votre nom terni, votre mémoire abolie et votre prévoyance trompée dans vos amis, dans vos créatures, et plus encore dans vos héritiers et dans vos enfants*<sup>46</sup>. » De cela, Mazarin fut sans doute instinctivement persuadé ; il n'est pas du tout certain que Le Tellier l'ait été.

Celui-ci sera l'homme de la durée, de la continuité. Arrêté dans son ascension par l'absolutisme de Louis XIV, il ne cherchera plus à monter, mais à s'étendre : par l'influence de Louvois, par celle de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims, par le clan qu'il bâtit patiemment. Réformateur, il créera l'armée monarchique pour qu'elle se perpétue de siècle en siècle, et il relancera l'enseignement du droit. Son action s'étendra sur presque un demi-siècle. Par son œuvre et par sa philosophie, il projettera une conception de l'État virtuellement très différente de celle à laquelle adhéraient Mazarin. Si ce dernier a veillé aux intérêts du roi de France auquel il identifiait l'État français, Le Tellier servira le roi, parce que "l'État français, ce sera lui". Si, pour Mazarin, la France peut être tentaculaire, pour Le Tellier, elle est "hexagonale" ou du moins "compacte". Mazarin est un merveilleux disciple de Machiavel ; Le Tellier annonce étrangement Robespierre. Lorsqu'il favorisera la révocation de l'édit de Nantes, Le Tellier ira à l'encontre de Machiavel et de Mazarin. Il sera alors le précurseur des Jacobins et du "rouleau compresseur" de la Révolution.

Si Mazarin et Le Tellier ne furent pas des rivaux, cela tient à Le Tellier plus qu'à Mazarin, car c'est Le Tellier qui aura refusé la concurrence quand le cardinal aura vu en lui un rival. Si les deux hommes n'ont jamais été des alliés, c'est grâce à Le Tellier, tout comme ce dernier doit à Mazarin son accession aux fonctions ministérielles.

Mazarin parti, c'est Louis XIV lui-même qui accède véritablement au pouvoir. Le Tellier, Fouquet, Lionne et, dans l'ombre, Colbert l'observent pour deviner le sort qui les attend. Dans ses *Mémoires*, Louis XIV lui-même nous éclairera sur sa vision des choses au lendemain du décès du cardinal, ainsi que sur l'état de son royaume. À propos de Mazarin :

*...un ministre rétabli malgré tant de factions, très habile, très adroit, qui m'aimait et que j'aimais, qui m'avait rendu de grands services, mais dont les pensées et les manières étaient naturellement très différentes des miennes, que je ne pouvais toutefois contredire ni lui ôter la moindre partie de mon crédit sans exciter peut-être de nouveau contre lui, par cette image quoique fausse de disgrâce, les mêmes orages qu'on avait eu tant de peine à calmer*<sup>47</sup>.

46. BN-189.

47. LI-33.

Après avoir si longtemps maintenu Mazarin au milieu de l'adversité, le roi semble avoir eu le sentiment de s'en être fait le prisonnier. Sur l'état du royaume :

*Je commençai à jeter les yeux sur toutes les diverses parties de l'État. (...) Le désordre régnait partout. (...) Les gens de qualité et de service, accoutumés aux négociations continuelles avec un ministre qui n'y avait pas d'aversion, et à qui elles avaient été nécessaires, se faisaient toujours un droit imaginaire sur tout ce qui était à leur bienséance. (...) Les finances qui donnent le mouvement et l'action à tout ce grand corps de la monarchie étaient entièrement épuisées et à tel point qu'à peine y voyait-on de ressource. (...) L'Église... était... ouvertement menacée d'un schisme par des gens [les jansénistes] d'autant plus dangereux qu'ils pouvaient être très utiles, d'un grand mérite, s'ils en eussent été eux-mêmes moins persuadés. Il ne s'agissait plus seulement de quelques docteurs particuliers et cachés, mais d'évêques établis dans leur siège, capables d'entraîner la multitude après eux, de beaucoup de réputation, d'une piété digne en effet d'être révérée tant qu'elle serait suivie de soumission aux sentiments de l'Église, de douceur, de modération et de charité. Le cardinal de Retz (...) favorisait toute cette secte naissante et en était favorisé. (...) La tyrannie qu'elle [la noblesse] exerçait en quelques unes de mes provinces sur ses vassaux et sur ses voisins, ne pouvait plus être soufferte ni réprimée que par des exemples de sévérité et de rigueur. (...) La Justice, à qui il appartenait de réformer tout le reste, me paraissait elle-même la plus difficile à réformer<sup>48</sup>.*

Au milieu de cette situation sombre, un rayon de soleil, la paix :

*En effet, tout était calme en tous lieux ; ni mouvement ni crainte ou apparence de mouvement dans le royaume qui pût ni interrompre ou s'opposer à mes projet ; la paix était établie avec mes voisins, vraisemblablement pour autant de temps que je le voudrais moi-même, par les dispositions où ils se trouvaient<sup>49</sup>.*

Il faut donc profiter de la paix pour entreprendre la réforme de l'État...

*Mais comme la principale espérance de ces réformations était en ma volonté, leur premier fondement était de rendre ma volonté bien absolue, par une conduite qui imprimât la soumission et le respect. (...) Il me sembla seulement alors que j'étais roi et né pour l'être. (...) Je commandai aux quatre secrétaires d'État de ne plus rien signer du tout sans m'en garder ; au surintendant [des finances] de même. (...) Le chancelier eut pareil ordre...*

48. LI-34-36.

49. LI-37.

*Quant aux personnes qui devaient seconder mon travail, je résolu sur toutes choses de ne point prendre de premier ministre. (...) Dans les intérêts les plus importants de l'État, et les affaires secrètes, où le petit nombre de têtes est à désirer autant qu'autre chose, et qui seules demandaient plus de temps et plus d'application que toutes les autres ensemble, ne voulant pas les confier à un seul ministre, les trois que je crus y pouvoir servir le plus utilement furent Le Tellier, Fouquet et Lionne<sup>50</sup>.*

Ces trois ministres, sous la présidence du roi, constituent le "conseil étroit". Louis XIV en expliquera le choix :

*La charge de secrétaire d'État, exercée vingt ans [en fait, il s'agit de dix-huit ans] par Le Tellier avec beaucoup d'attachement et d'assiduité, lui donnait une fort grande connaissance des affaires. On l'avait employé de tout temps en celles de la dernière confiance. Le cardinal Mazarin m'avait souvent dit qu'aux occasions les plus délicates, il avait reconnu sa suffisance et sa fidélité que j'avais aussi remarqué moi-même, dont je faisais état.*

*Lionne avait le même témoignage du cardinal Mazarin par qui il avait été formé. Je savais que pas un de mes sujets n'avait été plus souvent employé que lui aux négociations étrangères, ni avec plus de succès. Il connaissait les diverses cours de l'Europe, parlait et écrivait facilement plusieurs langues, avait des belles-lettres, l'esprit aisé, souple et adroit, propre à cette sorte de traités avec les étrangers.*

*Pour Fouquet, on pourra trouver étrange que j'aie voulu me servir de lui, quand on saura que dès ce temps-là ses voleries m'étaient connues ; mais je savais qu'il avait de l'esprit et une grande connaissance du dedans de l'État ; ce qui me faisait imaginer que pourvu qu'il avouât ses fautes passées, et qu'il me promît de se corriger, il pourrait me rendre de bons services.*

*Cependant, pour prendre avec lui mes sûretés, je lui donnai dans les finances Colbert pour contrôleur, sous le titre d'intendant, homme en qui je prenais toute la confiance possible, parce que je savais qu'il avait beaucoup d'application, d'intelligence et de probité<sup>51</sup>...*

L'équipe gouvernementale est complétée par le chancelier Séguier, le comte de Brienne, officiellement secrétaire d'État des affaires étrangères, même si, en fait, c'est Lionne qui joue ce rôle, Louis Phélypeaux de la Vrillière, secrétaire d'État des affaires de la religion prétendue réformée et Plessis-Guénégaud, secrétaire d'État de la maison du roi. Les quatre secrétaires d'État (Le Tellier,

50. LI-44-46.

51. LI-47-48.

Brienne, La Vrillière et Plessis-Guénégaud), le chancelier Séguier, le surintendant Fouquet et Lionne forment le “conseil des dépêches”.

Ainsi donc, malgré les rumeurs qui favorisaient sa candidature, Le Tellier ne sera pas premier ministre. Il restera simple secrétaire d'État de la guerre et responsable, à ce titre, de l'administration du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois, de la Marche, du Limousin, du Lyonnais (où les Villeroy règnent en maîtres), du Dauphiné et de la Catalogne.

Plein de sagesse, Le Tellier écrit, le 11 mars 1661, à son parent, Bazin de Bezons :

*Le roi, ayant résolu de se gouverner par soi-même, empêchera qu'elle [la mort de Mazarin] ne puisse avoir des suites et qu'elle ne diminue le lustre dans lequel est son royaume : c'est à quoi tous les gens de bien doivent contribuer.*

Bien plus, sensible à l'humeur du roi (Mme de Motteville écrira que Le Tellier « s'était appliqué à étudier l'esprit du roi avec beaucoup de soin »), il se fera de plus en plus discret.

Louis XIV lui saura gré de sa compréhension. L'abbé Legendre notera :

*En parlant de lui [Le Tellier], il [Louis XIV] disait toujours Monsieur Le Tellier, au lieu qu'en parlant des autres, il ne les appelait que Louvois, Colbert, Lionne, Seignelay<sup>52</sup>.*

## **5 septembre 1661 : Arrestation de Fouquet**

Quatre hommes aident Louis XIV à diriger la France depuis près de six mois : Le Tellier, Fouquet, Lionne et Colbert. Lionne est du “parti” de Fouquet : il est même pensionné par ce dernier. Colbert, par contre, s'oppose au surintendant presque ouvertement, du moins au su de l'intéressé. Il continue à éclairer le roi sur la gestion pour le moins peu rigoureuse des finances. Le Tellier, lui, se tait. Pour lui, de deux choses l'une : ou bien le roi veut en finir avec les agissements de Fouquet, et alors il lui appartient, à lui seul, de le disgracier ou bien le roi n'a pas ce courage et alors à quoi bon s'aliéner le surintendant. Non seulement Le Tellier se tait-il, mais encore il laisse Fouquet se pavaner et occuper le devant de la scène. Il a compris, lui, que Louis XIV n'était pas homme à tolérer qu'un autre que lui brille à la cour. Le Peletier écrira :

52. Legendre, abbé, *Mémoires*, Paris, édit. Roux, 1863, p. 64.

*Après la mort de M. le Cardinal, M. Le Tellier se trouvait seul ministre auquel le roi et la reine-mère eussent une entière confiance et dont ils connussent la capacité ; la cour et le public le regardaient d'une même façon, mais plus il était élevé et distingué, plus il s'appliqua à cacher l'autorité et la part qu'il avait dans les affaires. Il laissa le champ libre à M. Fouquet pour remplir toute la cour et le monde du bruit de son crédit, de sa faveur et des grâces qu'il procurait à ses amis. M. Colbert entra dans la confiance du Roi sur le fait des finances avec un caractère d'esprit fort laborieux et entreprenant. Dans cette nouvelle situation de la cour, M. Le Tellier mit en œuvre toute la prudence et toute la modération qu'il jugea lui être d'autant plus nécessaire qu'il connaissait solidement le génie du roi, et qu'il ne voulait que bien servir, instruire et établir M. de Louvois dans sa charge de secrétaire d'État<sup>53</sup>.*

Comme Colbert n'est pas ministre, vu de l'extérieur, Le Tellier semble en position de faiblesse au conseil, face à Fouquet et à Lionne. Au cours de l'été 1661, un correspondant de Fouquet lui écrit : « *On n'écrit pas contre vous, mais contre M. Le Tellier ; M. de Lionne l'appelle traître, ainsi que Turenne qui est au désespoir et, sans vous flatter, on vous donne toute l'autorité.* » Ainsi, Lionne semble avoir hérité de son oncle Servien une forte antipathie à l'endroit de Le Tellier ; et, entre ce dernier et Fouquet qui le pensionne, il n'a pas à hésiter. Tout a fait sûr de lui, le 17 août 1661, Fouquet offre à la cour la fameuse fête de Vaux. Une fois de plus, il cherche à s'imposer en éblouissant. Le malheur est que le roi partage la même philosophie et, qu'à ce jeu-là, il est difficile d'être deux.

Suivant un plan qu'il avait établi avant même la fête de Vaux, le roi ordonne alors à d'Artagnan d'arrêter Fouquet. Dans ses *Mémoires*, Louis XIV s'expliquera sur cette arrestation, qui, assez curieusement, a lieu le 5 septembre 1661, le jour même du vingt-troisième anniversaire de Louis XIV :

*(...) je crus devoir mettre sérieusement la main au rétablissement des finances, et la première chose que je jugeai nécessaire, fut de déposer de leurs emplois les principaux officiers par qui le désordre avait été introduit. Car, depuis le temps que je prenais soin de mes affaires, j'avais de jour en jour découvert de nouvelles marques de leurs dissipations, et principalement du surintendant. La vue des vastes établissements que cet homme avait projetés, et les insolentes acquisitions qu'il avait faites, ne pouvaient qu'elles ne convainquissent mon esprit du dérèglement de son ambition ; et la calamité générale de tous mes peuples sollicitait sans cesse ma justice contre lui.*

*Mais ce qui le rendait plus coupable envers moi, était que bien loin de profiter de la bonté que je lui avais témoignée en le retenant dans mes conseils (...) il ne pouvait s'empêcher de continuer ses dépenses excessives, de fortifier des*

53. AD-94-95.

*places, d'orner des palais, de former des cabales, et de mettre sous le nom de ses amis des charges importantes qu'il leur achetait à mes dépens, dans l'espoir de se rendre bientôt l'arbitre souverain de l'État.*

*(...) étant allé vers la fin du mois d'août à Nantes, où les États de Bretagne étaient assemblés, et de là, voyant de plus près qu'auparavant les ambitieux projets de ce ministre, je ne pus m'empêcher de le faire arrêter en ce lieu même, le 5 septembre. Toute la France, persuadée aussi bien que moi de la mauvaise conduite du surintendant, applaudit à cette action<sup>54</sup>...*

Ainsi donc, peut-être plus que ses malversations, ce sont ses « *cabales* » et son noyautage systématique de l'État qui valent à Fouquet d'être arrêté. Cette volonté de créer un État dans l'État distingue le personnage de Fouquet de celui de Mazarin, auquel il ressemble tant, par son raffinement, son charme, son intelligence, son goût du luxe, son recours aux gratifications, ses transactions inavouables et sa tendance à confondre son propre budget avec celui de l'État. Mazarin voulait sans doute le pouvoir et il était prêt à y mettre le prix ; cependant il avait un respect inné de l'intégrité de l'État. En tentant de s'imposer par une « combine » qui tenait du chantage et du coup de force, Fouquet avilissait la notion même d'État. Confusément, le jeune Louis XIV, éclairé par Colbert, saisit le grave retentissement d'une telle attitude et il a, du moins en a-t-il conscience, le caractère et le courage de mettre brusquement un terme à ces agissements.

Que Colbert soit l'inspirateur de cette mesure ne fait aucun doute. Par contre, la part de Le Tellier et même du tout jeune Louvois, qui n'a que vingt ans, dans cette décision donnera lieu à plusieurs interprétations. Pour Saint-Simon, Colbert, Le Tellier et Louvois sont « réunis pour la perte du surintendant<sup>55</sup> » ; il écrira ailleurs : « *Colbert qui perdit Fouquet de concert avec Le Tellier<sup>56</sup>* » et « *Fouquet, surintendant des finances, qu'il ne tint pas à Colbert et à Le Tellier qu'il ne perdit la vie<sup>57</sup>* ». À un autre endroit, Saint-Simon écrira : « *Le Tellier et lui [Colbert] qui, bien qu'ennemis, étaient très unis pour la perte de Fouquet, qu'ils avaient hâtée et approfondie, le furent toujours à la sceller de toutes parts<sup>58</sup>* ».

Cette dernière phrase est particulièrement suspecte, puisqu'en 1661 rien encore ne permet de voir dans Le Tellier et Colbert des « *ennemis* ». Colbert fait encore partie des amis de la famille Le Tellier, de ceux qui assistent aux fêtes familiales, comme on l'a vu lors de l'« énigme » et de l'examen de philosophie

54. LI-81-82.

55. SA-I-649.

56. SA-II-1035.

57. SB-VII-162.

58. SB-IX-229.

du jeune Louvois. Le Tellier peut avoir des réserves sur l'ascension que Colbert amorce, mais il n'est certes pas de ceux qui songeraient à lui nuire.

Le Peletier est plutôt silencieux sur le rôle de Le Tellier dans cette affaire, quoiqu'il confirme la responsabilité de Colbert :

*Après la mort de cardinal Mazarin, le roi se piqua de gouverner son État par lui-même, ce qui l'engagea de parler d M. Le Tellier en des termes qui marquaient qu'il devait se conduire avec une grande réserve pour prévenir l'opinion de la cour qu'il aurait plus de part aux affaires qu'un autre parce qu'il en était plus capable. M. Colbert entra dans la confiance du roi pour la ruine de M. Fouquet qui se croyait le maître et se laissa duper par le roi jusqu'à ce qu'il fut arrêté en Bretagne<sup>59</sup>.*

Ailleurs, Le Peletier laissera même entendre que Le Tellier est intervenu pour limiter les retombées de cette arrestation sur les amis de Fouquet :

*M. Fouquet fut arrêté, la chambre de justice établie et la face des finances toute changée ; M. Le Tellier, qui n'allait qu'au bien de l'État, soutint M. de Lionne dans le ministère et dans la fonction des affaires étrangères, quoiqu'il eût été attaché à M. Fouquet jusqu'à une espèce de conjuration, et que la reine-mère qui connaissait son cœur et ses manières d'agir eût peine à le soutenir dans le ministère<sup>60</sup>.*

Le Peletier fera ici allusion au fait que Lionne aime la débauche et le jeu. L'intervention de Le Tellier en faveur de Lionne peut étonner, quand on connaît l'inimitié qui existait entre Le Tellier et l'oncle de Lionne, Servien. Le fait que Lionne soit épargné suite à l'arrestation de Fouquet est d'autant plus significatif que cette arrestation conduit à la disgrâce de l'entourage de Fouquet. Son frère, archevêque de Narbonne, est exilé, pour plusieurs années, hors de son diocèse. Son second frère, l'abbé Fouquet, « *grand important, galant, dépensier, extravagant, qui de jalousie de femmes contribua le plus à la perte de son frère* » (dixit Saint-Simon<sup>61</sup>), est aussi disgracié. Un autre de ses frères, évêque d'Agde, chancelier de l'Ordre, est exilé et perd sa charge de maître de l'oratoire, ainsi que le cordon bleu, que perd aussi l'abbé Fouquet. De même, le dernier de ses frères, premier écuyer de la grande écurie, perd sa charge et est chassé. C'est lui qui a épousé la nièce du duc d'Aumont et qui, de ce fait, est le cousin, par alliance, de la fille de Le Tellier, ce qui ne suffit pas à l'épargner.

59. AD-133-134.

60. AD-95.

61. SA-V-81.

Il est sûr que Le Tellier est dans la confiance du roi et de Colbert au moment de l'arrestation. Louis André écrira :

*Dans la lettre écrite [par Louis XIV] à sa mère pour lui annoncer l'arrestation du surintendant, il dit formellement avoir formé ce projet depuis quatre mois, et « je ne l'avais communiqué au sieur Le Tellier que depuis deux jours pour faire expédier les ordres ». Et cette précision capitale est confirmée dans les lettres de Brienne le fils à son père et du marquis de Coislin à son beau-père, le chancelier Séguier. Le ministre est donc informé le 3 septembre seulement. Le lendemain, pour que le secret soit entièrement gardé, il enferme « sous la clef », dans la maison où il loge à Nantes, ses commis, qui rédigent tous les ordres et auxquels il est défendu de sortir<sup>62</sup>.*

Le Tellier n'a donc pas conçu l'opération. Il est vraisemblable qu'il n'y ait pas fait objection. Au cours du procès, Colbert s'affichera, tentant ouvertement de "contrôler" l'opération par le choix du président de la chambre de justice, des juges et des rapporteurs, et par l'intimidation de tous ceux qui auront à jouer un rôle dans le procès. Le Tellier ne se prêtera pas à de telles manœuvres. Contrairement à Colbert, il ne se mettra pas à dos les amis de Fouquet. Il les incitera tout au plus, discrètement, au calme et au respect de l'État. Quant à Louvois, s'il se verra plus tard confier la responsabilité de la garde du condamné, il ne prend aucune part aux machinations qui précèdent le procès. Désigné pour représenter Le Tellier à la chambre de justice jugeant Fouquet, il se retirera le 21 mai 1662, sur l'ordre de Le Tellier.

Fouquet incarcéré, son procès commencera et mettra à rude épreuve ses accusateurs. L'ancien surintendant sait se défendre. Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, désigné comme président de la chambre de justice formée pour entendre la cause, ne suffira pas à la tâche. En 1662, il sera remplacé par le chancelier Séguier, bien déterminé à en finir avec ce procès qui traîne. Accusant Fouquet de « *crime contre l'État* », Séguier, qui, pendant la Fronde, a rejoint le parti des princes, se fera répondre par l'ancien surintendant :

*Je supplie ces messieurs de trouver bon que j'explique ce que c'est un crime contre l'État : c'est quand on est dans une charge principale, qu'on a le secret du prince, et que tout d'un coup, on se met du côté de ses ennemis, qu'on engage toute sa famille dans les mêmes intérêts, qu'on fait livrer les passages par son gendre et ouvrir les portes d'une armée étrangère pour l'introduire dans l'intérieur du royaume.*

C'est là précisément ce que Séguier a fait lors de la Fronde. Fouquet, ce jour-là, gagnera des points, mais, le 20 décembre 1664, il sera néanmoins condamné



au bannissement à perpétuité, au grand désarroi de Colbert qui voudra sa condamnation à mort.

Une pièce sera particulièrement accablante pour l'accusé. Il s'agira d'un plan dit "de Saint-Mandé" qui prévoit des soulèvements, la prise de contrôle de places fortes et de forces navales. la saisie de deniers publics, le barrage de certaines routes et des attaques armées, au cas où Fouquet serait arrêté et traduit en justice. Le "nœud" du plan, retrouvé derrière un miroir chez Fouquet à Saint-Mandé, consistera à prendre en otage un personnage en vue et à négocier sa libération. Le personnage visé : Le Tellier. Si, au temps de la Fronde, un tel plan pouvait être mis à exécution, depuis que Louis XIV a "pris le pouvoir", il est plus hasardeux. S'il était possible de s'attaquer à Mazarin en prétendant demeurer fidèle au roi, dorénavant, tout soulèvement en est un contre la personne même du roi.

Au cours du procès, Olivier d'Ormesson, ce rapporteur du procès que Colbert aura cherché à influencer par tous les moyens, se sera fait une réputation d'incorruptible ; les amis de Fouquet, au nombre desquels la marquise de Sévigné, auront beaucoup fait, malgré les risques, pour le sauver et la faveur populaire aura sans doute tourné du côté de l'accusé.

La veille du verdict, au cours duquel treize juges se prononceront pour le bannissement à perpétuité et neuf pour la mort, la marquise de Sévigné écrira à son ami Arnauld de Pomponne et elle ne fera aucun reproche à Le Tellier dans cette affaire, alors qu'elle accablera Colbert :

*Voilà où nous en sommes, qui est un état si avantageux que la joie n'en est point entière, car il faut que vous sachiez que M. Colbert est tellement enragé qu'on attend quelque chose d'atroce et d'injuste qui vous remettra au désespoir. Sans cela, mon pauvre Monsieur, nous aurons le plaisir et la joie de voir notre ami, quoique bien malheureux, au moins avec la vie sauve, qui est une grande affaire. Nous verrons demain ce qui arrivera. Nous en avons sept ; ils en ont six<sup>63</sup>.*

Parmi les treize juges favorables au bannissement : Ormesson et le président Phélypeaux-Pontchartrain de la chambre des comptes. Parmi les neuf favorables à la peine de mort : Pussort, oncle maternel de Colbert, Voysin, maître des requêtes, et le chancelier Séguier. Il semble que Le Tellier ait été plus près des premiers que des seconds. Louis XIV, qui voulait une condamnation à mort, commuera la sentence en emprisonnement de peur que, hors du royaume, Fouquet ne mette au service des ennemis de la France ses connaissances des affaires les plus importantes de l'État.

63. SF-I-78.

Louis André décrira comme suit l'attitude de Le Tellier au cours du procès de Fouquet :

*(...) Le Tellier n'a jamais été passionné et implacable contre Fouquet, (...) il est l'homme de la mesure et de la modération. (...) Ce qu'il remarque surtout, c'est la disproportion excessive entre les faits répréhensibles et la gravité excessive des peines demandées. (...) Il déclarait « qu'on avait fait la corde trop grosse, qu'on ne pouvait plus la serrer, qu'il n'y fallait qu'un chanterelle ». (...) Il est équitable, semble-t-il, d'affirmer qu'à propos de ce célèbre procès, l'attitude de Le Tellier a été trop fréquemment mal comprise ou trop partialement expliquée. Indiscutablement, il n'a été prévenu par le roi qu'au dernier moment. Loin de se montrer un ennemi du surintendant et de l'accabler, il n'a pas ménagé des critiques à la procédure suivie et n'a pas dissimulé qu'il aurait voté comme la majorité des juges. Il y a dans cette manière d'agir, non pas de la dissimulation, mais seulement une manifestation nouvelle de la modération et de la mesure, traits essentiels (...) du caractère du secrétaire d'État de la guerre<sup>64</sup>.*

Ainsi, en favorisant le bannissement, contre Colbert qui voulait une condamnation à mort, Le Tellier prend officieusement, mais au su des notables, une première position qui l'oppose à Colbert. La chute même de Fouquet amorce donc timidement la scission des clans Le Tellier et Colbert, au moment même où leur victoire commune semble totale.

Fouquet finira ses jours en 1680, à Pignerol, où il sera détenu sous la responsabilité de Le Tellier et de Louvois. Louis XIV fera disparaître le poste de surintendant. Dans ses *Mémoires*, il s'expliquera là-dessus :

*Mais ce que je crus avoir fait en cette occasion de plus digne d'être observé et de plus avantageux pour mes peuples, c'est d'avoir supprimé la charge de surintendant, ou plutôt de m'en être chargé moi-même ; (...) Je voulus, pour m'acquitter avec plus de précaution de la surintendance, établir un conseil nouveau, que j'appelai Conseil royal. Je le composai du maréchal de Villeroy, de deux conseillers d'État, d'Aligre et de Sève, et d'un intendant des finances, qui fut Colbert<sup>65</sup>.*

Villeroy qui est le chef de ce conseil, est l'héritier du clan des "barbons". C'est lui qui a orchestré le retour de Le Tellier, quand ce dernier s'est retiré à Chaville, au moment de la Fronde. Son nom a été mentionné comme successeur possible de Mazarin. Étienne III d'Aligre est le fils du chancelier d'Aligre et, par lui, un cousin germain d'Élisabeth Turpin, l'épouse de Le Tellier. De Sève est d'une riche famille de Lyon et il a été formé au ministère de la guerre. Toujours en

64. AE-106-107.

65. LI-83-85.

bons termes avec Colbert, Le Tellier ne peut que se réjouir de la composition de ce conseil dont tous les membres sont de son "parti".

Face à Fouquet assisté de Lionne, Le Tellier semblait ne plus faire le poids. L'élimination de Fouquet a donné la victoire au clan naissant des Le Tellier. Mazarin et Servien sont morts ; Fouquet est écarté ; Lionne, neutralisé.

Restent Le Tellier, ses parents et ses alliés : Colbert, le jeune Louvois, Aligre, Villerois, Sève... La voie est libre pour Le Tellier. Il ne l'occupera pas, par crainte ou par sagesse.

Dans son *Journal*, Olivier d'Ormesson fera part d'une confidence que Le Tellier lui aurait faite le 16 juin 1670. Suivant Ormesson, lors de cette conversation, Le Tellier :

*... ajouta que le roi lui avait dit que l'on disait qu'il [Le Tellier] prétendait le gouverner et qu'il le priait de faire cesser ce discours par sa conduite ; que depuis, il n'avait pensé qu'à s'anéantir ; que c'était la raison pourquoi il avait si tôt donné sa charge à son fils ; qu'il avait beaucoup hasardé à cause de sa jeunesse ; mais que l'on ne savait pas toujours les véritables raisons des choses.*

Si, pour des raisons en partie obscures, Le Tellier se contiendra, il n'en sera de même ni de Louvois ni de Colbert. L'abstention de Le Tellier crée un vacuum. Cela ne peut qu'exciter l'ambition des deux jeunes loups qui arrivent sur l'avant-scène : Colbert qui, à quarante-deux ans, sort à peine de l'ombre, et Louvois, vingt ans et demi, qui se voit propulsé, par la volonté de son père. Entre Colbert et Louvois, vingt et un ans et demi d'écart, une pleine génération, mais un caractère semblable et des ambitions similaires. Au lendemain de l'arrestation de Fouquet, Colbert a une longueur d'avance sur Louvois, toujours sous la tutelle de son père. Colbert et Louis XIV n'ont-ils pas été complices dans cette affaire ? Cependant, Louvois n'a pas encore livré sa bataille, celle qui conduira à l'éclatement du clan Le Tellier et à l'affranchissement du clan Colbert.

D'ici là, Le Tellier poursuivra discrètement sa carrière. Alors que Fouquet éblouissait la France avec Vaux et son faste, lui, a acheté, le 2 août 1661, pour 300 000 livres, un domaine sans éclat, la terre, comté et seigneurie de La Ferté-Gaucher, à l'est de Paris. Ce domaine s'ajoute à la baronnie, châtellenie et vicomté de Louvois, près de Reims, que Le Tellier a acheté le 4 février 1656 pour 480 000 livres, et au domaine ancestral de Chaville. Sur ces terres, des bâtiments plutôt modestes, tout juste ce qu'il faut pour que Le Tellier tienne son rang.

L'année 1661 s'achève pour le secrétaire d'État par la négociation du retour en France du cardinal de Retz. Sa démission comme archevêque de Paris est exigée. Le Tellier lui offre, en contrepartie, l'abbaye de Saint-Denis, soit 120 000 livres de rente, et 60 000 livres sur les revenus de l'archevêché. Malade, Retz accepte. Il gagnera Commercy en 1662, fera encore parler de lui lors de deux conclaves et mourra en 1679.

### **19 mars 1662 : L'alliance Le Tellier-Souvré**

Le Tellier n'a plus que trois enfants : Louvois, vingt et un ans, Charles-Maurice, qui aura vingt ans en juillet, et la marquise de Villequier, future duchesse d'Aumont, qui n'a encore que seize ans. Charles-Maurice est promis à une carrière ecclésiastique. Quant à la fille de Le Tellier, son mariage en 1660 n'offrait d'intérêt politique que dans la mesure où, au même moment, les Aumont s'alliaient aux Fouquet. Ce lien ne présente plus d'avantage. Il ne reste plus à Le Tellier qu'un mariage à conclure, le plus important, celui de son successeur désigné au secrétariat d'État, Louvois.

Ce 19 mars 1662, le moment est venu de jouer cette carte déterminante. François-Michel Le Tellier, enfin marquis de Louvois, s'avance dans l'église Saint-Eustache de Paris, ce haut lieu de la famille Le Tellier. Au bras de son grand-oncle et tuteur, le maréchal de Villeroy, pair de France et gouverneur de Louis XIV, le suit la mariée, Anne de Souvré, marquise de Courtanvaux, dame de Pacy. Dans le chœur, l'officiant, Camille de Neufville-Villeroy, archevêque-comte de Lyon et primat des Gaules, frère du maréchal de Villeroy. Anne de Souvré est la seule héritière de la très noble famille de Souvré, qui s'éteint avec elle. Mais, plus qu'un héritage, c'est une grande alliance politique qui est scellée en ce jour : celle du vieux clan des "barbons" et du jeune clan Le Tellier. Cette alliance ne sera jamais brisée. Elle permet aux héritiers des "barbons", les Villeroy (eux-mêmes héritiers des Aubespine-Châteauneuf), de raffermir leurs liens avec le pouvoir ministériel et elle permet aux Le Tellier de se rattacher à une filiation politique plus que séculaire.

Plusieurs routes conduisaient à cette célébration. Louis Le Peletier, l'ancien tuteur de Le Tellier a servi de commis à l'ancien secrétaire d'État Villeroy. Le maréchal de Villeroy a parrainé le retour de Le Tellier à la cour en 1651. Le Tellier vient sans doute de favoriser la nomination du maréchal comme chef du conseil royal des finances. À l'origine, et les "barbons" et les Le Tellier ont milité à l'intérieur de la Ligue. Enfin, les Bullion, protecteurs de Le Tellier, avaient, par les Lusignan et les Prye, des liens avec les Souvré et, par là, avec les Villeroy et le clan des "barbons".

À l'occasion de son mariage, le fils de Le Tellier reçoit le marquisat de Louvois. Quelques jours auparavant, le 24 février 1662, il a obtenu le pouvoir

de signer, nonobstant le défaut d'âge, en « *l'absence ou maladie* » de son père. Pas son mariage, il reçoit de sa femme, entre autres, la terre de Souvré, celles de Maulne, de Cruzy et de Pacy, et le marquisat de Courtanvaux. Anne de Souvré est née posthume, le 30 novembre 1646, de Marguerite Barentin et de Charles de Souvré, marquis de Courtanvaux, premier gentilhomme de la chambre du roi, décédé le 3 mai 1646. Malgré ses quinze ans et demi, par ce mariage, Anne de Souvré s'affranchit de la tutelle du maréchal de Villeroy<sup>66</sup> et de celle de son co-tuteur, son oncle maternel, Jacques-Honoré Barentin, seigneur d'Hardivilliers, conseiller du roi et futur premier président du grand conseil.

André Corvisier rapportera ainsi les termes du contrat de mariage :

*Les époux étaient mariés suivant le régime de la communauté, coutume de Paris, et ne devaient être tenus des dettes de l'un ou l'autre avant l'union. Les apports de la future étaient considérables puisque celle-ci était l'héritière de son père. On y trouvait la terre, seigneurie et marquisat de Courtanvaux, mouvante du duché de Vendôme, chargée du douaire de sa mère, la terre de Souvré au pays du Maine, celles de la Rochemartreau en Loudunois, de Gervaise au Perche, de Merville près de Dieppe, de Pacy, les deux cinquièmes de Lézines, Vireau et Sambourg du comté de Tonnerre, la seigneurie de Saint-Loup, proche Chalon-sur-Saône, celles de Savigny et Courtenay, en Maconnais, la moitié par indivis des terres de Riverelles et les Mésangères, dans le duché de Vendôme. S'y ajoutaient l'hôtel de Souvré à Saint-Germain-en-Laye, des greffes civils et criminels, des places de clercs, le contrôle alternatif et triennal du baillage de Tours, le tout avec leurs gages, enfin 24 000 livres de rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris assignées sur les cinq grosses fermes de France, remises en échange de l'hôtel de Souvré repris par Sa Majesté pour l'agrandissement du Louvre. La somme de 200 000 livres devait entrer dans la communauté, le surplus demeurant en nature de propre à la future. (...) Le futur apportait le marquisat de Louvois en avancement d'hoirie « avec toutes ses circonstances et dépendances, sans en rien réserver ». La survivance de la charge de secrétaire d'État et de celle de secrétaire du roi du collège ancien des six-vingt était mentionnée, « pour jouir de l'une et l'autre charge après le décès de son père, pour lesquelles charges, le futur ne sera tenu de rapporter aux successions de ses pères et mères que la somme de 300 000 livres ». Enfin, un douaire de 12 000 livres de rente viagère sur la terre de Louvois avec droit d'habitation dans le château de celle-ci était constitué en faveur de la future, qui serait réduit à 10 000 livres au cas où en décédant Louvois laisserait des enfants<sup>67</sup>.*

66. Celui-ci est le demi-frère de Catherine de Neufville-Villeroy, la grand-mère paternelle d'Anne de Souvré.

67. CM-128-129.

Le jour même du mariage, le 19 mars 1662, le contrat de mariage est lu et signé par Louis XIV, par la reine-mère Anne d'Autriche, par la reine Marie-Thérèse, par le frère du roi, Philippe, duc d'Orléans. Suivent les signatures de personnages éminents des deux clans.

Du côté des Le Tellier, ont signé : le père et la mère de Louvois, son frère, Charles-Maurice, abbé Le Tellier, son beau-frère, le sieur de Villequier, le père de ce dernier, le duc d'Aumont, ainsi que les oncles de Louvois, Colbert de Saint-Pouange et Cassagnet-Tilladet.

Du côté des Souvré-Villeroy : la mère d'Anne de Souvré, Marguerite Barentin, veuve en secondes noces d'Urbain II de Montmorency-Laval, marquis de Boisdauphin ; ses tuteurs, le maréchal de Villeroy et Jacques-Honoré Barentin ; le frère utérin d'Anne de Souvré, Jacques de Laval-Boisdauphin ; la grand-tante de la mariée, Madeleine de Souvré, la célèbre marquise de Sablé, veuve de Philippe-Emmanuel de Montmorency-Laval, marquis de Sablé, et mère du second mari défunt de la mère d'Anne de Souvré, Urbain II de Montmorency-Laval-Boisdauphin ; le frère de madame de Sablé et grand-oncle de la mariée, grand "joueur de cartes", le commandeur Jacques de Souvré, chevalier de Malte, grand prieur de France, commandeur de Saint-Jean-de-Latran, abbé du Mont-Saint-Michel, de Tréport et de Tonnerre, commandant des galères de France lors de la prise de Porto-Longone en 1646, ambassadeur de l'Ordre de Malte en France et grand ami de Mazarin ; la belle-fille de la marquise de Sablé et belle-sœur de la mère d'Anne de Souvré, Marie Séguier, fille du chancelier Séguier, épouse en secondes noces de Guy de Montmorency-Laval, chevalier de Boisdauphin, marquis de Laval, et mère, par son premier mariage, d'Armand du Cambout, duc de Coislin, de Charles-César du Cambout, chevalier de Coislin, et de l'évêque d'Orléans, le futur cardinal Pierre de Coislin, et, par son second mariage, mère de Madeleine de Montmorency-Laval qui vient d'épouser M. de Rochefort, qui se fera connaître sous le nom de "maréchale de Rochefort" et qui deviendra la très influente "amie intime" de Louvois ; l'officiant, grand-oncle de la mariée, l'archevêque de Lyon ; le frère de ce dernier, Ferdinand de Neufville-Villeroy, ancien évêque de Saint-Malo, devenu évêque d'Orléans ; les deux filles du maréchal de Villeroy, Françoise, duchesse douairière de Chaulnes, et Catherine, épouse de Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France, qui signe aussi ; une cousine de la mariée, Armande de Lusignan de Saint-Gelais, duchesse de Créqui et petite-fille de Françoise de Souvré, cette sœur de la marquise de Sablé et du commandeur de Souvré ; un autre cousin, de Bailleul, parent de Françoise de Bailleul, la mère de madame de Sablé et du commandeur.

Tout au bas du contrat, une dernière signature : celle d'Honoré Courtin, cousin germain de la mère d'Anne de Souvré et cousin germain de Marie Courtin, l'épouse de René de Souvré, seigneur de Renouard, grand-oncle Honoré Courtin

est aussi apparenté aux Avaux, comme on l'a vu lors de la négociation du traité de Westphalie. Courtin, par le mariage d'Anne de Souvré, se rapproche de Louvois dont il deviendra l'ami et le conseiller intime.

En somme, ce grand mariage marque l'union du clan Le Tellier avec les Courtin et les Avaux, avec les Montmorency-Laval-Boisdauphin, avec les Coislin, avec les Séguier et, surtout, avec les Villeroy, eux-mêmes alliés aux Harlay, aux Aubespine-Châteauneuf (qui ont fourni un secrétaire d'État des affaires étrangères, un surintendant des finances et un garde des sceaux), ainsi qu'aux Bailleul (qui ont fourni un surintendant des finances). Dans ce coup de filet, du clan des "barbons", ne manquent que les Brûlart-Sillery-Puysieux. Leur tour viendra.

À compter de ce jour, les Le Tellier émergent véritablement de la robe pour s'agréger, sans pour autant renier leurs alliances antérieures, à la noblesse de cour. Bien plus, en s'unissant à l'arrière-petite-fille du gouverneur de Louis XIII, Gilles de Souvré, et à la pupille du gouverneur de Louis XIV, le maréchal de Villeroy, les Le Tellier prennent un pari sur les règnes suivants : le gouverneur de Louis XV sera le fils du maréchal de Villeroy, et sa gouvernante, la duchesse de Ventadour, Charlotte-Éléonore-Madeleine de La Motte-Houdancourt, arrière-petite-fille de Françoise de Souvré et d'Artus de Lusignan de Saint-Gelais de Lansac, et fille de Louise de Prye et du maréchal de La Motte-Houdancourt que Le Tellier a fait arrêter en décembre 1644. Louise de Prye, la mère de la duchesse de Ventadour, sera elle-même, gouvernante des enfants, des petits-enfants et des arrières-petits-enfants de Louis XIV. S'unir à un vieux clan ministériel, mieux s'intégrer à la cour et se mettre en position d'influencer les futures générations, voilà ce qu'en un seul mariage Le Tellier aura réussi pour sa famille et pour son clan qui, désormais, ne fera plus qu'un avec l'ancien clan des "barbons".

### **Mai 1663 : Louis Robert, intendant de la Nouvelle-France**

En cette année 1663, le royaume de France est calme après que la grande misère de 1661-1662 ait donné lieu à une révolte dans le Boulonnais. Ce pays jouissait du privilège de ne pas voter de don gratuit. Le 19 mai 1661, un arrêt du conseil imposait une contribution de 30 000 livres. Les Boulonnais, avec à leur tête leur gouverneur, le duc d'Aumont allié aux Le Tellier, firent des représentations. La cour ne se rendit pas à leurs vœux. Ce fut la révolte, et alors commença la très courte "guerre de Lustucru". Le 4 juillet 1662, Le Tellier envoya Montpezat et Machault avec des troupes pour rétablir l'ordre. Le 11 juillet, les rebelles se rendirent et Montpezat fit pendre immédiatement trois des mutins. Un procès eut lieu : 476 personnes furent condamnées aux galères.

La paix règne enfin sur le royaume et la famille Le Tellier prospère. Le 15 mai 1663, naît le premier fils de Louvois, Michel-François Le Tellier, futur marquis de Courtanvaux. L'union avec Anne de Souvré a porté fruit. Les Le Tellier peuvent envisager l'avenir avec plus de sérénité. Cependant, au même moment apparaissent des lézardes dans le ciment de l'union des Le Tellier et des Colbert.

L'intimité de Colbert avec le jeune Louis XIV augmente de jour en jour. Le ministre devient le confident des amours du roi et de Louise de La Baume Le Blanc, qui deviendra en 1667 duchesse de La Vallière. Louis XIV quitte-t-il Paris pour aller guerroyer en Lorraine, il charge Colbert, cet homme froid que madame de Sévigné appelle le « Nord » (mais aussi le « *Petit* » et l'« *Écrevisse* »), de faire le messager amoureux et d'assurer la liaison entre les deux amants. Non seulement le fera-t-il docilement, mais encore, quand, le 19 décembre 1663, naîtra un garçon de cette liaison coupable, il reviendra à Colbert de voir à placer l'enfant et de veiller sur lui, chose qu'il fera, en collaboration avec son épouse, pour les cinq enfants, dont deux dépasseront l'âge de trois ans, que mademoiselle de La Vallière aura du roi. Les relations que Colbert tisse avec Louis XIV à cette occasion le rendent de plus en plus autonome politiquement et le conduisent à se percevoir lui-même comme un "hors-clan". Un autre événement contribue à l'affranchir encore plus du clan Le Tellier.

En 1663, meurt celui qui est le lien le plus vivant entre les Colbert et les Le Tellier, Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange et de Villacerf, l'époux de Claude Le Tellier, la sœur de Michel Le Tellier. Saint-Pouange a été maître des comptes, puis intendant en Lorraine, en Soissonnais et en Picardie ; il était conseiller d'État. Son cousin, Colbert, lui doit beaucoup puisque Saint-Pouange a été en quelque sorte son protecteur. Saint-Pouange a soixante et un ans au moment de sa mort, alors que Jean-Baptiste Colbert, qui est le fils du cousin germain de Saint-Pouange, n'en a que quarante-quatre.

Près de son "neveu à la mode de Bretagne", Saint-Pouange l'était encore plus de son beau-frère, Le Tellier, sous les ordres duquel il travaillait au département de la guerre avant de devenir intendant. Même à ce titre, Le Tellier l'utilisa fréquemment : par exemple, en 1661, pour négocier avec le duc de Lorraine, Charles IV et, en octobre 1662, pour préparer l'entrée de Louis XIV dans Dunkerque. Les fils de Saint-Pouange s'identifieront totalement au clan Le Tellier, contre leurs cousins Colbert.

Un autre intendant, parent des Le Tellier, retient aussi l'attention. En mai 1663, Louis Robert, cousin issu de germain de Louvois, par les Chauvelin et les Choart de Buzenval, est nommé par le roi au tout nouveau poste d'intendant de la Nouvelle-France. Louis Robert n'a que vingt-sept ans. Seigneur de La Fortelle, il jouit d'une forte personnalité, qui en fera un des intendants d'armée les plus



dynamiques de son temps. Le 22 septembre 1666, il sera fait, par lettres patentes, conseiller d'État. Intendant à Dunkerque, puis intendant des armées du roi en Italie, à Candie et en Hongrie, il deviendra, en 1679, président de la cour des comptes. Maintenu dans la qualité de noble et d'écuyer par arrêt du conseil d'État rendu le 4 mai 1667, il devra, pour payer des dettes de jeu, vendre, en 1690, sa charge de président de la cour des comptes, charge valant environ 100 000 écus, soit 300 000 livres. On racontera qu'en une seule nuit, il aurait perdu 10 000 pistoles, soit 100 000 livres au profit du duc de Lauzun. C'est à songeant à lui, dit-on, que la Bruyère écrira :

*Mille gens se ruinent au jeu, et vous disent froidement qu'ils ne sauraient se passer de jouer : quelle excuse ! Y-a-t-il une passion, quelque violente ou honteuse qu'elle soit, qui ne pût tenir ce même langage ? Serait-on reçu à dire qu'on ne peut se passer de voler, d'assassiner, de se précipiter ? Un jeu effroyable, continu, sans retenue, sans bornes, où l'on a en vue que la ruine totale de l'adversaire, où l'on est transporté du désir du gain, désespéré sur la perte, consumé par l'avarice, où l'on expose, sur une carte ou à la fortune du dé, la sienne propre, celle de sa femme et de ses enfants*<sup>68</sup>...

Faible au jeu, mais âpre au gain, Louis Robert manifesterait très peu de scrupules à s'enrichir dans ses fonctions d'intendant en pays conquis.

Attachant, malgré ses vices ou peut-être même à cause d'eux, l'intendant Robert saura même s'attirer la sympathie de l'acariâtre duc de Saint-Simon qui écrira de lui :

*Ce président Robert, qui l'était de la chambre des comptes, était fort proche parent de M. de Louvois, longtemps intendant d'armée, homme d'esprit, capable, et d'honneur, mais qui aimait tant son plaisir, que M. de Louvois n'en put rien faire. C'était le plus gros et le plus noble joueur du monde et l'homme de la sorte le plus mêlé avec la meilleure compagnie*<sup>69</sup>.

L'intendant Robert sera un des intendants les plus respectés et aimés de Le Tellier et de Louvois, bien que les saillies de son caractère le conduisent à des écarts de conduite et même à des disputes d'autant plus gênantes pour Le Tellier qu'elles peuvent viser d'aussi proches parents que le maréchal d'Aumont, le père du beau-frère de Louvois. Homme du clan Le Tellier, Louis Robert le sera toute sa vie et même dans sa descendance : en 1725, sa petite-fille, Jeanne

68. LB-197.

69. SA-II-688. Saint-Simon tiendra aussi en haute estime son frère François Robert, abbé de Paimpont, dont il écrira : « L'abbé Robert était un des plus anciens et un des plus estimés conseillers clercs de la grande chambre » (SA-V-469). Saint-Simon racontera par ailleurs un incident tout à fait hilarant à son sujet et au sujet des « frétillages » du duc de Richelieu lors d'une séance solennelle du Parlement (voir SA-IV-158-159).

Dauvet des Marets, épousera le petit-fils de Louvois, François-Louis Le Tellier de Rebenac, marquis de Souvré et de Louvois.

Pour l'instant, le jeune Louis Robert, qui a déjà servi en Crête lors d'une expédition en 1660, et en Italie plus récemment, se voit officiellement confier l'intendance de la Nouvelle-France, dont le gouvernement est en pleine réorganisation. Jusqu'à 1663, la colonie de la Nouvelle-France a été placée sous la responsabilité de la compagnie des Cent-associés. Cette formule n'a guère réussi : la colonisation piétine. Alors que la France est trois fois plus peuplée que l'Angleterre, la Nouvelle-France ne comptera en 1666 que 3 418 habitants, tandis que les colonies anglaises d'Amérique auront, à la même date, une population d'environ 75 000 habitants. La compagnie des Cent-associés ne s'est soucié que de l'édification au Canada d'un empire de la pelleterie, l'Église s'occupant de l'organisation de la colonie. Quant à la cour, elle n'intervient qu'en cas de conflit entre l'Église et les commerçants ou entre les jésuites, monseigneur de Laval et les sulpiciens.

À Paris, on juge que cela a assez duré. Aussi, en 1663, est-il décidé que le gouvernement royal remplacera la compagnie des Cent-associés. Dans le cas de Ville-Marie, la compagnie de Montréal, dont les membres sont identifiés à la compagnie du Saint-Sacrement devenue suspecte, se voit cette même année contrainte de se dissoudre. La direction de l'œuvre de Ville-Marie passe aux sulpiciens qui, le 31 mars 1663, sous la direction de leur supérieur, Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, successeur de M. Olier, acceptent, après de longues hésitations, de devenir les seigneurs de l'île de Montréal. Ainsi, les choses deviennent claires ; l'administration de la colonie relève dorénavant du gouvernement royal, les sulpiciens exercent le pouvoir temporel et spirituel sur l'île de Montréal et monseigneur de Laval et les jésuites gardent la haute main sur les affaires de l'Église, partout ailleurs.

Si tout est simple vu du Canada, il n'en va pas forcément de même vu de Paris où la responsabilité ministérielle du gouvernement royal de la Nouvelle-France n'est pas définie. De tous les ministres en place, Le Tellier est sûrement le mieux placé pour se voir attribuer cette responsabilité, tout d'abord parce que la seule personne qui pourrait lui contester ce dossier est Colbert et, en 1663, Colbert n'est encore officiellement que simple intendant des finances, membre du conseil royal des finances et membre, avec Le Tellier et Lionne, du conseil d'en haut. Il n'est pas secrétaire d'État et n'a la responsabilité d'aucun département. Par ailleurs, la Nouvelle-France, pour sa défense et même pour son développement, doit compter sur l'armée, principale manifestation du pouvoir royal dans la colonie ; or l'armée relève de Le Tellier. Enfin, le secrétaire d'État de la guerre n'a-t-il pas traditionnellement la responsabilité de l'administration des pays conquis et la Nouvelle-France ne peut-elle pas être considérée comme telle ? Autant de raisons qui justifieraient l'attribution à Le Tellier de la responsabilité de l'administration de la

Nouvelle-France. Le choix de Louis Robert, parent et intime de Le Tellier, pour le tout nouveau poste d'intendant de la Nouvelle-France apparaît donc logique, d'autant plus logique que, l'année précédente en 1662, un autre membre éminent du clan Le Tellier, Godefroy, comte d'Estrades, époux de Marie d'Aligre<sup>70</sup>, a été nommé vice-roi de l'Amérique.

Mais voilà, Colbert n'entend pas rester pour toujours dans les coulisses. Il n'entend surtout pas travailler dans l'ombre pour assainir les finances de la France, au prix souvent de mesures impopulaires, pour donner à d'autres les moyens de réaliser de grandes choses. Point question d'abandonner de légitimes ambitions. Aussi le nouvel intendant de la Nouvelle-France, face à l'obstruction de Colbert, devra renoncer à aller en Nouvelle-France. Pendant deux ans, cette colonie sera en théorie sous l'autorité d'un intendant absent. De guerre lasse, la situation se réglera en 1665, quand, devenu contrôleur général des finances, Colbert se verra plus clairement confier les responsabilités civiles dans l'administration de la Nouvelle-France, les responsabilités militaires relevant toujours de Le Tellier jusqu'à l'attribution à Colbert du secrétariat d'État de la marine en 1669, et même, en partie, au-delà.

Cet événement en apparence secondaire est lourd de conséquences. Il fait voir que, dès cette époque, des dissensions existent chez ceux qui sont le mieux en mesure de tirer profit de la chute de Fouquet. Ces dissensions font apparaître le début d'un *modus vivendi* entre les Le Tellier et Colbert. Suivant cet arrangement, hors des frontières de la France, priorité à Colbert : la marine et les colonies devront lui revenir.

Les suites idéologiques de ce partage, qui s'amorce à peine en 1661, sont incommensurables. Aux clans Le Tellier et Colbert devront correspondre deux philosophies distinctes : d'un côté, le "pré carré", la France monolithique et continentaliste, le sentiment national ; de l'autre, l'option coloniale, le mercantilisme, une France maritime et commerçante.

Les origines du clan Le Tellier le prédisposent à faire sienne la philosophie qu'un tel découpage lui réserve. Ancrés dans la noblesse de robe, les Le Tellier sont gens de droit, donc très conscients que les lois collent à un territoire et qu'au dehors de ce territoire, l'homme de loi est tout à fait désorienté. Issus de la Ligue et de son haut lieu, Paris, ils privilégient instinctivement la conscience populaire plutôt que l'abstraction de visées qui ne s'incarnent pas dans une réalité vivante. Leur sentiment d'être Français domine tout et il est indissociable du territoire national.

Les origines marchandes de Colbert expliquent aussi l'idéologie qu'il adoptera, consciemment ou non. Pour lui, l'impulsion de la vie nationale vient de

70. Fille du cousin germain d'Élizabeth Turpin-Le Tellier.

La relation avec l'extérieur. Certes le peuple français existe, mais il comporte tant de diversité que son unité ne se fait que dans l'action, et plus particulièrement dans l'action face à l'extérieur. C'est en colonisant, en créant un empire, en s'affirmant sur les mers que la France se fera vraiment...

Cet éclatement de la pensée nationale transforme les deux clans, dont l'un, celui des Colbert, est encore embryonnaire en 1661, en deux véritables partis politiques, dont la confrontation des idées ne peut cependant presque pas se faire publiquement. Alors qu'en Angleterre, whigs et tories s'affrontent ouvertement et font avancer la réflexion nationale, en France, on parle de cabale, de clan, mais toujours presque en secret, l'absolutisme devant tout masquer, tout recouvrir de sa lumière sans ombre. La géographie de la France se prête à l'adoption des deux idéologies. L'Angleterre a beau jeu, elle, dont le caractère insulaire ne lui laisse, pour ainsi dire, aucun choix. Pour la France, trop mettre l'accent sur la marine et sur les colonies peut rendre vulnérable. Par contre, trop se rendre invulnérable, suivant la philosophie du "pré carré", peut conduire à une certaine asphyxie.

En obtenant la responsabilité des colonies, Colbert se verra offrir l'occasion de réaliser ses ambitions. Il le fera assez bien, si l'on considère qu'il partait de fort peu, mais ses réalisations seront décevantes si l'on songe qu'à partir du pays le plus peuplé d'Europe, dans une période où les miséreux ne se comptent pas en France, il ne laissera à sa mort qu'une Nouvelle-France comptant une population à peine égale au vingtième de la population des colonies anglaises d'Amérique, soit le rapport de population qui existe déjà en 1661.

Cependant, si les Le Tellier se feront les défenseurs de positions plus continentalistes, ce sera moins par prédisposition que parce que le partage des responsabilités entre Colbert et eux ne leur laissera, pour ainsi dire, plus de choix à partir de la création du secrétariat d'État de la marine en 1669. Responsables de la guerre et de l'armée de terre, leurs intérêts et leur volonté de pouvoir les conduiront forcément à favoriser l'affirmation militaire de la France en Europe.

Il appartiendra au roi d'assurer un équilibre entre les positions des uns et des autres. Dans un régime parlementaire, l'exercice du pouvoir par l'un ou l'autre des deux partis en présence les aurait forcément amenés à adoucir leurs positions et à concilier celles-ci avec les contraintes du moment. Le cadre de la monarchie absolue ne permettra pas une telle autodiscipline des partis. Extérieurement plus harmonieux, ce cadre masquera des tensions internes d'autant plus déséquilibrantes que le monarque se laissera dominer par les uns ou par les autres. Mais, en cette année 1661, l'absolutisme n'en est qu'aux balbutiements : les acteurs

découvrent leurs positions respectives, sans, vraisemblablement, soupçonner les implications de la dynamique qu'ils sont en train de lancer.

### **Début décembre 1664 : Louvois obtient la “pleine” signature**

Face aux menées de plus en plus audacieuses de son ancien commis Colbert, Le Tellier réagit avec souplesse, patience, mais aussi avec résolution. Le Peletier nous révèle sa stratégie :

*M. Colbert par le maniement des finances et par les affaires de la chambre de justice s'était donné une grande part dans toutes les résolutions et toutes les choses qui regardaient le général du Royaume. M. Le Tellier cependant commença à faire faire sa charge par M. de Louvois, l'approchait par là du Roi et le mettait dans le secret des affaires. Les projets de la guerre de Flandres établirent M. de Louvois dans une grande confiance et beaucoup de privauté auprès de Sa Majesté, la Cour commença à avoir les yeux sur lui, et plus le crédit de M. Colbert et le ministère de M. de Louvois faisaient de progrès, plus M. Le Tellier se retirait et cachait au public tout ce qu'il faisait pour la conduite des affaires générales et le service du roi. Il remit entièrement les fonctions du département de la guerre à M. son fils et il ne voulut être que spectateur dans toutes les guerres de Hollande et celles qui suivirent<sup>71</sup>.*

L'évolution que décrit ici Le Peletier s'étend en fait sur plusieurs années, Louvois ne devenant ministre d'État que le 1<sup>er</sup> février 1672. Or, de 1661 à 1663, Louvois est si peu visible à la cour que Louis André décrit cette période comme celle de l'« effacement de Louvois ». Il a alors travaillé sous la direction de son oncle Saint-Pouange, quand celui-ci a été chargé de préparer l'entrée solennelle de Louis XIV à Dunkerque. Une occasion cependant s'est bientôt présentée qui permit au jeune Louvois de s'affirmer. Il s'agit de l'expédition armée que Louis XIV envoya en Italie pour faire entendre raison au pape à la suite de l'“attentat” commis par la garde corse contre le duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome.

Il semble qu'à cette occasion, tout le clan Le Tellier ait été mobilisé. Si le commandement militaire fut confié au lieutenant général, marquis de Bellefonds, l'intendance de l'armée revint, en septembre 1663, à Louis Robert, dont l'intendance de la Nouvelle-France était le dernier souci. Bientôt, Louis XIV décida de dépêcher une nouvelle armée en Italie pour augmenter la pression. L'intendant de cette nouvelle armée fut nul autre que le cousin de Mme de Louvois, Honoré Courtin : ce diplomate de carrière se recycla donc au département de la guerre afin de mieux s'intégrer à son nouveau clan. Un cousin de Le Tellier, Sève d'Aubeville, joua, lui, les diplomates et alla à Parme et à Modène

71. AD-97-98.

négocier avec les ducs l'occupation éventuelle et temporaire de leurs États par les troupes de France. Même le commandeur de Souvré fut mis à contribution. Représentant de l'Ordre de Malte en France, on lui fit jouer le rôle d'informateur. Enfin, à Paris, la direction de l'opération fut assumée par Le Tellier, mais aussi par un Louvois qui prenait goût au travail et qui faisait preuve d'initiative. Louis André écrira :

*Au cours de ces quelques mois, Louvois se montre différent de ce qu'il était les années précédentes : il acquiert de l'initiative, il devient le collaborateur de son père qu'il aide à accomplir un labeur écrasant<sup>72</sup>.*

Ce labeur consiste souvent à amener les officiers, pour la plupart de noblesse d'épée, et les intendants, ces "technocrates" bourgeois, à collaborer. À propos de démêlés entre le général Coligny et l'intendant Louis Robert en 1664, Louis André écrira :

*Coligny appartient à la génération qui a participé à la Fronde avec ardeur, comme les Turenne, les Condé, pour défendre les privilèges de la noblesse, relatifs en particulier à la carrière des armes : les grades doivent être exclusivement réservés à cette féodalité militaire qui persiste jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Cet état d'esprit entraîne un mépris absolu pour les civils, qui s'introduisent dans les années, font des progrès, surveillent, contrôlent et en arrivent même à contredire l'action des commandants. Commissaires des guerres et intendants deviennent, peut-on dire, la bête noire des hauts officiers, dont le désir d'indépendance et, par suite, d'insubordination ne peut s'accorder avec celui de soumission passive aux ordres royaux<sup>73</sup>.*

Lors de tels démêlés, Le Tellier défend les prérogatives des intendants. Son attitude conduira même certains officiers récalcitrants, dont Coligny, à quitter l'armée.

La mise au pas de l'armée s'accompagne de la lente ascension de Louvois. En cette fin de 1664, pour la première fois, Louvois signe presque tous les papiers du secrétariat d'État, Le Tellier se réservant la possibilité de signer quand il le veut. Ceci se passe neuf ans après que Louvois ait obtenu la survivance et sept ans avant qu'il ne devienne ministre d'État en février 1672. Le cheminement de l'héritier de Le Tellier est donc très lent ; pour arriver au conseil, il lui aura fallu en tout seize ans, au cours desquels Louvois se sera affirmé avec de plus en plus de vigueur sous la surveillance de son père qui se faisait de plus en plus discret, sans jamais pour autant perdre le contact avec les responsabilités ministérielles.

72. AE-129.

73. AE-138.

Cet effacement progressif, voulu par Le Tellier pour permettre à son fils de s'affirmer, conduira pendant longtemps les historiens à prêter à Louvois des actes et des politiques émanant de son père. Il appartiendra à Louis André, cet historien exceptionnel qui consacra la majeure partie de son œuvre à Le Tellier, de rectifier les choses et de rendre à Le Tellier ce qui lui revient, soit le principal rôle dans la création de l'armée monarchique. Afin de bien cerner l'ampleur des réformes lancées, encouragées ou menées à bien par Le Tellier, il conviendra de lire divers passages de la conclusion de l'ouvrage que Louis André consacra à cette question : *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique* :

*Jusqu'au moment où, par la mort de son père, Louis XIV devient roi, les tentatives faites pour organiser les forces militaires ont été peu nombreuses ou particulières ; elles n'ont été ni conçues, ni exécutées d'après un plan d'ensemble fortement préparé à l'avance. Aussi, en 1643, n'existe-t-il vraiment pas d'armée. (...)*

*[Pendant quarante ans, de 1598 à 1635] les Français n'ont pas eu à soutenir de guerres sérieuses au dehors ; pendant quarante ans, ils n'ont fait aucun progrès au point de vue militaire. (...) Leurs luttes les plus importantes se sont déroulées chez eux et entre eux : mais ces luttes civiles ont maintenu parmi les troupes leur ancienne liberté d'allures, leurs traditions d'indépendance ; l'armée n'appartient pas au roi, elle est une petite république fermée ; les chefs y dominant, obéis par leurs soldats qu'ils autorisent à tout faire impunément. (...)*

*Au contraire, [en 1667] lorsque éclate la guerre de dévolution, cette armée a longtemps combattu déjà : dans l'espace d'un quart de siècle, elle a eu seulement six à sept ans de repos relatif, interrompu souvent par des expéditions lointaines ; elle a dû soutenir le choc des bandes espagnoles et allemandes, jusqu'alors les plus réputées de l'Europe et elle les a vaincues : elle est aguerrie. La réforme générale de 1659 a extirpé d'elle les plus mauvais éléments, et s'il est resté quelques troupes indisciplinées, la royauté, suivant une ancienne coutume, les a envoyées périr au loin, en Hongrie, à Djidjelli ou à Chio ; l'année est une année d'élite. Elle a assisté et pris part aux troubles de la Fronde dont le lamentable échec a été pour elle instructif ; elle a compris dès lors qu'en France une seule volonté était la loi et elle s'est tournée vers le souverain dont les faveurs permettent de vivre et quelquefois de s'enrichir ; elle est monarchique. (...)*

*Alors qu'auparavant, chez elle, la fantaisie et l'arbitraire présidaient à tout, la logique et le méthode se sont glissées dans ses moindres parties et les ont profondément modifiées ; (...) les chefs ou trop puissants ou faisant double emploi en ont été bannis ; ceux qui restent sont liés les uns aux autres par une hiérarchie nettement graduée. Si le service militaire obligatoire n'a pas encore pu être*

*décrété, l'engagement volontaire des soldats comble les vides et complète les effectifs ; (...) il n'est même pas besoin de recourir aux étrangers (...) le recrutement national suffit ; (...) et ces hommes sont résolus à être, non des passevolants ou des déserteurs, mais de vrais soldats.*

*(...) si autrefois l'argent était rare, ils sont maintenant payés avec régularité chaque mois (...) ; ils ne sont plus dépouillés par leurs chefs, ils touchent eux-mêmes leur traitement. (...) Cette armée s'habille et s'équipe à sa fantaisie ; toutefois, les vêtements dans certains corps, les montures dans d'autres sont déjà semblables : l'uniformité apparaît et tend à remplacer l'ancienne diversité. Les armes sont toujours les mêmes, la pique et surtout le mousquet : pour celui-ci, le gouvernement a imposé des modèles réglementaires et se refuse toujours à admettre le fusil. (...)*

*Les soldats ne logent pas encore à part, dans des casernes ; en temps de guerre, ils sont disséminés dans les campagnes pendant l'hiver ; en temps de paix, ils tiennent garnison dans les villes et les places-fortes (...) ; ils sont installés chez les habitants, avec lesquels ils vivent correctement, et même cordialement. Le service de l'intendance fonctionne avec ordre ; le roi s'en est chargé par suite de l'insuffisance des entrepreneurs privés ; il a délégué ses pouvoirs à des fonctionnaires, les commissaires généraux des vivres, qui (...) pourvoient à la nourriture présente et future des troupes. (...) Le service de santé n'est pas encore complet : le gouvernement (...) a déjà construit quelques hôpitaux fixes dans les villes ; (...) il a dû jusqu'alors donner tous ses soins aux hôpitaux ambulants. (...)*

*L'artillerie et le génie ne forment pas des corps séparés (...) ; mais on voit des officiers étudier spécialement « l'art de l'attaque et de la défense des places ». (...) Grâce à Berthelot, l'armée est munie de poudre ; grâce aux « ingénieurs » Clerville et surtout Vauban, qui font des soldats des « remueurs de terre », les fortifications de la « frontière de fer et de pierre » commencent à s'élever dans le nord de la France<sup>74</sup>.*

Louis André distinguera ici Vauban. Ce dernier, né en 1633 d'une famille de petite noblesse du Morvan, a été nommé ingénieur du roi en 1655, après avoir brillamment aidé à soutenir le siège de Clermont-en-Argonne en 1653. Travaillant au département de la guerre, sous les ordres de Michel Le Tellier<sup>75</sup>, le jeune Vauban s'est rapidement intégré au clan de ce dernier, auquel il sera fidèle toute sa vie, bien qu'il aura, à l'occasion, à collaborer avec Colbert, comme dans le cas de l'aménagement du port de Dunkerque auquel il est associé dès 1662. Il s'affirmera peu à peu, peut-être malgré lui, comme le grand idéologue du

74. AC-657-659.

75. Il revient à Michel Le Tellier d'avoir, dès 1645, créé la fonction d'« intendant des fortifications ». Voir à propos de Vauban : PA et PB.



clan Le Tellier ; ses conceptions marqueront la pensée militaire, diplomatique, politique et économique de ce clan, bien qu'elles n'en constitueront pas forcément l'expression officielle.

Louis André poursuivra :

*Partout, les troupes accomplissent réellement le service (...) ; les officiers résident au milieu d'elles et ne s'absentent pas sans autorisation. (...) Tous observent strictement la discipline ; car les arrêts de la justice civile, des conseils de guerre et du souverain, souvent sévères, ne restent plus lettre morte, sont toujours exécutés<sup>76</sup>. (...)*

*L'administration est confiée à des commissaires des guerres et à des intendants, dont les fonctions sont innombrables. (...) De ses bureaux, où la multiplicité des affaires a nécessité la division du travail et celle des documents, la création du dépôt, celui-ci [le secrétaire d'État], exactement informé, surveillance, prend des mesures, dicte des ordres, dirige en un mot<sup>77</sup>...*

Comment cette transformation s'est-elle opérée, se demandera Louis André ? Bien sûr, la France n'est pas seule. Il y a eu Gustave-Adolphe de Suède, le grand réformateur de l'art militaire. Il y a eu Maurice et Henri de Nassau. La Fronde elle-même a fait naître un besoin de discipline et d'absolutisme. Il y a certes des conditions sociales propices, mais il y a là aussi incontestablement l'œuvre d'un grand homme :

*Pour réaliser cette œuvre de longue patience, de modération et en même temps de fermeté, Michel Le Tellier posséda en effet les qualités voulues. Il fallait ne pas heurter le caractère des hommes de guerre qui, sous une main violente, se seraient cabrés. (...) Répugnant à la brutalité qui devait mener à un échec certain, Le Tellier utilisa donc sa finesse et son habileté politiques, sa modestie non simulée, sa politesse indéniable. (...) Mais, sous ses apparences aimables, il cachait un esprit ferme, organisateur au premier chef, et une volonté inébranlable de tout soumettre au souverain ; il fut un autoritaire conciliant<sup>78</sup>...*

Louis André terminera par une remarque particulièrement importante :

*Il [Le Tellier] a ainsi organisé une armée qu'il considère avant tout comme un instrument de défense et de protection ; avec elle, il a soutenu contre la maison envahissante des Habsbourg une longue lutte dont les traités de Wesphalie et des*

76. AC-659.

77. AC-660.

78. AC-660.

*Pyrénées ont consacré les heureux résultats. Son fils transformera cette armée en un instrument de conquête*<sup>79</sup>...

Un instrument de conquête, certes, au service d'une politique d'intimidation et de consolidation, mais pas au service d'une politique impérialiste. Si Louvois sera plus aventureux que son père, il n'en héritera pas moins des schèmes mentaux de Le Tellier et de son clan. Ces schèmes excluent des vues comme celle de la monarchie universelle, d'un empire napoléonien ou d'un Reich allemand. Protéger la France, la consolider, la rendre influente, puissante et invulnérable, oui ; mais lui faire annexer le reste de l'Europe, voilà qui est exclu au début de l'action d'un Louvois enfin en possession de tous ses moyens, et qui le sera encore à sa mort, vingt-six ans et demi plus tard. Il suffira pour s'en convaincre de considérer le rayon d'action des troupes françaises au cours du ministère de Louvois.

Pour l'instant, le jeune secrétaire d'État nouvellement émancipé s'apprête à se plier de son plein gré, mais sur les conseils de son père, aux exigences de celui qui, depuis 1660, a été fait à titre exceptionnel maréchal-général des camps et armées du roi, le vicomte de Turenne que Le Tellier a côtoyé pour la première fois au Piémont à la fin de 1640. L'occasion qui réunira Louvois et Turenne à la fin de 1665 sera la demande des Hollandais, en vertu de l'alliance de 1662, d'un secours contre les pillards de l'évêque de Münster. Les 4000 "hommes de pied" et les 2000 chevaux réunis par Louvois seront confiés au lieutenant-général, le marquis de Pradel, et à l'intendant Carlier. L'expédition va rondement et bientôt Louis XIV envoie Turenne « *prendre soin du départ du corps des troupes* » de Pradel. Louvois et Turenne seront alors en contact, le premier déférent et très conscient de ses vingt-quatre ans et demi, le second, correct malgré la fierté de ses origines, sa réputation et ses cinquante-quatre ans.

Ces relations harmonieuses ne dureront malheureusement pas. Une véritable haine héréditaire naîtra entre les Bouillon-Turenne et les Le Tellier, haine dont les origines demeurent obscures. Il semble que Le Tellier et Turenne aient, quant à eux, toujours eu des rapports sereins. Peut-être Turenne reprochera-t-il intérieurement à Le Tellier de n'avoir jamais eu, au cours de la Fronde, de faiblesses dans sa fidélité au roi, ce qu'il ne peut prétendre lui-même. Sans doute, l'agacement du grand seigneur devant ces ministres "bourgeois" qui, poliment, mais sournoisement, cherchent à tout régenter, contribuera-t-elle beaucoup à la détérioration des relations entre Louvois, son père, et le grand maréchal. Enfin, il n'est pas impossible que Turenne devine sous la souplesse apparente du jeune Louvois une brutalité de caractère qui s'affirmera de plus en plus et qui pourra lui rendre

Louvois tout à fait antipathique. Quoi qu'il en soit, l'aigreur sera grande et durable, bien qu'en ces années 1665-1666, rien ne la laisse encore présager.

### **1665 : Colbert, contrôleur général**

Si Le Tellier se fait de plus en plus discret et si Louvois chemine sans brûler les étapes, il n'en va pas de même de Colbert qui prend de plus en plus goût au pouvoir. À la faveur de l'arrestation de Fouquet, simple intendant des finances et membre du conseil royal des finances, il est entré au conseil d'en haut comme ministre bien qu'il n'ait pas été secrétaire d'État. En 1664, il est parvenu enfin à se faire confier un dossier qui lui permettait d'agir directement sur le réel : il a acheté la surintendance des bâtiments, des arts et des manufactures ; mais il n'était toujours pas secrétaire d'État. En cette année 1665, Colbert franchit une nouvelle étape : il achète de Barthélemy Herwart, qui détient cette charge depuis 1657, la charge<sup>80</sup> de contrôleur général des finances.

L'acquisition de cette charge, jusque-là secondaire, fait de Colbert plus ou moins officiellement le successeur réel de Fouquet, la fonction de surintendant des finances ayant été abolie. Voilà donc Colbert en position de prendre des initiatives dans les domaines des finances, de l'industrie et des arts, ainsi que d'influencer les politiques commerciales, par le biais de sa participation au conseil du commerce que Louis XIV a réuni pour la première fois le 4 août 1664.

La composition de ce dernier conseil révèle cependant que si Colbert a nettement le vent dans les voiles, il doit néanmoins composer avec le clan Le Tellier qui est, lui, omniprésent<sup>81</sup>. Un seul clan existe vraiment à la cour : celui de Le Tellier.

Ceci n'empêche cependant pas Colbert de poursuivre sa route avec une logique et une détermination dignes d'éloges. Tout se passe comme s'il avait déjà en tête le plan de ses réalisations à venir. Ainsi, au moment où sa nouvelle surintendance des bâtiments devrait accaparer toutes les énergies que lui laisse la gestion des finances, ses intérêts le portent vers l'extérieur. Ayant réussi à faire échec au projet des Le Tellier de contrôler la Nouvelle-France en y faisant

80. L'autre charge de contrôleur demeurant à Louis le Tonnelier de Breteuil, qui l'occupe aussi depuis 1657.

81. Ce conseil de commerce comprend en effet, en plus de Colbert : Le Tellier ; le maréchal de Villeroy ; le cousin germain de Mme Le Tellier, Étienne III d'Aligre ; un intendant du ministère de la guerre, Alexandre de Sève, sans doute parent du diplomate Sève d'Aubeville, lui-même parent de Le Tellier ; Lionne, qui sait qu'il est, en partie, redevable à Le Tellier de sa survie après l'élimination de Fouquet ; et le chancelier Séguier qui côtoie Le Tellier depuis maintenant vingt-quatre ans.

nommer comme intendant Louis Robert, voici qu'en cette année 1665, il accepte qu'un autre intendant soit nommé qui, lui, ira à Québec.

Le candidat retenu est près des Le Tellier, puisqu'il est issu du ministère de la guerre et qu'il a même trois frères sous les ordres de Le Tellier, mais il accepte néanmoins de suivre Colbert. Il s'agit de Jean Talon, ancien commissaire des guerres en Flandre, ancien intendant de l'armée de Turenne, ancien commissaire du Quesnoy et, depuis 1655, intendant du Hainaut. Talon est nommé intendant de la Nouvelle-France le 23 mars 1665 ; il arrive à Québec le 23 septembre de la même année.

Par les Chauvelin et les Choart de Buzenval, Le Tellier est apparenté aux Talon, le célèbre Orner I Talon ayant épousé une Choart, parente de Philibert Choart, l'époux de Marie Chauvelin. La fille d'Omer I Talon et de Suzanne Choart de Buzenval a épousé Claude Bazin de Bezons dont le fils, Claude, travaille aussi comme intendant au département de la guerre, et Le Tellier le considère comme un parent. Le nouvel intendant de la Nouvelle-France est le petit-fils du cousin germain d'Orner I Talon. Cette parenté assez lointaine ne l'en fait pas moins considérer comme un Talon, donc comme un allié des Chauvelin et des Le Tellier<sup>82</sup>.

Malgré cela, il semble que Colbert, qui a connu Talon au département de la guerre, se rallie à sa candidature et, inversement, il semble que Talon accepte de travailler en collaboration avec un Colbert de plus en plus intéressé aux colonies, bien qu'il n'en ait pas la responsabilité officielle. Sur ce terrain, les Le Tellier battent d'ailleurs nettement en retraite, même si, en 1665, rien n'indique qu'ils renoncent encore.

Jean Talon deviendra le premier et le plus grand intendant de la Nouvelle-France. Ses conceptions l'opposeront souvent à Colbert au cours de ses deux intendants : de 1665 à 1668 et de 1669 à 1672. Assez étrangement, l'on pourrait dire que Talon transpose à la Nouvelle-France la philosophie continentaliste et le souci de l'intégrité du territoire du clan Le Tellier, alors que Colbert ne verra dans les colonies que des comptoirs et des fournisseurs de la métropole. Talon prônera l'autonomie économique de la Nouvelle-France, son intégration avec

82. Notons que, le 1<sup>er</sup> octobre 1654, une alliance a eu lieu entre les Talon et les Phélypeaux, eux-mêmes près des Le Tellier : il s'agit du mariage de Marie-Suzanne Talon, fille de Jacques, avocat général au Parlement de Paris puis conseiller d'État, avec Louis Phélypeaux, conseiller puis président à la Chambre des comptes. Alliés au clan Le Tellier, les Talon n'en ont pas moins d'excellentes relations avec Colbert, qu'ils ont d'ailleurs connu au département de la guerre, ce qui explique le choix de Jean Talon. Sur la base de ces bonnes relations antérieures à la nomination de Colbert au poste de contrôleur général, Jean-Claude Dubé conclura, dans un article, que les Talon étaient des clients de Colbert (voir DG-205-209). Une étude des multiples alliances des Talon indique néanmoins leur fidélité au clan Le Tellier.

l'Acadie, l'acquisition de la Nouvelle-Amsterdam (New-York), le peuplement massif, la mise en exploitation des mines et le lancement d'activités de construction navale. Colbert se montrera réticent devant plusieurs des idées mises de l'avant par Talon : il refusera l'achat de la Nouvelle-Amsterdam et il fournira un nombre grandement insuffisant d'immigrants. Colbert aura en tête le concept de colonies comptoirs, tandis que Talon voudra créer un vrai pays, aux frontières cohérentes, à l'économie saine et suffisamment autonome, à la population nombreuse et vigoureuse. En somme, Talon voudra que la France, le pays le plus peuplé d'Europe, crée en Nouvelle-France le grand pays continental que les Anglais, trois fois moins nombreux que les Français, réussiront à implanter en Amérique de Nord.

Malgré de grandes réussites, Talon échouera, tant à cause des réticences et des conceptions de Colbert qu'à cause de l'abdication des Le Tellier dans le dossier des colonies. À partir du moment où ces derniers percevront les colonies comme une assise du pouvoir de Colbert, ils ne pourront que s'en désintéresser. C'est seulement après la mort de Colbert qu'au sein du clan Le Tellier, Vauban se préoccupera, comme Talon avant lui, du peuplement du Canada. Dans un essai brillant<sup>83</sup>, il prévoiera avec exactitude l'évolution démographique de l'ensemble du Canada jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

Colbert passera à l'histoire comme un défenseur de l'expansion coloniale. Talon pourrait témoigner de la timidité de ce défenseur. Pour qu'on puisse conclure à la réussite de l'œuvre de Colbert sur ce plan, il faudrait pouvoir démontrer qu'il était impossible à la France de Louis XIV peuplée de 18 millions d'habitants de faire en Amérique du Nord ce que l'Angleterre des Stuart et de Cromwell a fait avec ses 6 à 7 millions d'habitants. Il faudrait aussi démontrer que la faiblesse de l'exode de population vers les colonies a pu bénéficier à la France, s'il a nui au développement de la Nouvelle-France, de l'Acadie et de la Louisiane.

La France, en encourageant insuffisamment l'émigration, a perdu sur les deux tableaux : elle n'a en rien modifié son propre plafonnement démographique et elle a compromis le développement de la Nouvelle-France. La population française se stabilisera autour de 18 à 20 millions d'habitants au cours du règne de Louis XIV ; certains prétendront même qu'elle aura effectivement baissé sous ce règne. Au même moment, on observera chez les Français transplantés en Nouvelle-France un dynamisme démographique tout à fait exceptionnel. Une politique vigoureuse d'encouragement à l'émigration ayant pour but d'établir en Nouvelle-France une

83. Cet essai s'intitule : *Moyen de rétablir nos colonies de l'Amérique et de les accroître en peu de temps*. Pour 1910, Vauban prévoira une population de 6,4 millions, alors qu'à cette date, le Canada aura 7 millions d'habitants ; pour 1970, il prévoira une population de 25 millions, chiffre que la population canadienne atteindra vers 1983.

population française supérieure, ou du moins égale en nombre à celle des colonies anglaises d'Amérique, d'une part, aurait permis à la France de réduire les phénomènes d'abandon d'enfants et de mendicité observés au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, et, d'autre part, elle aurait contribué à l'essor démographique et économique de la Nouvelle-France, et par là au rayonnement de la France.

Faute d'avoir compris suffisamment cela, Colbert a compromis l'avenir de l'empire français d'Amérique et la destinée intercontinentale de la France. De cette grande question, les Le Tellier seront de plus en plus tenus à l'écart. Tout au plus, par l'envoi de troupes à la Nouvelle-France contribueront-ils au peuplement de celle-ci et à sa défense face à un ennemi de plus en plus menaçant et puissant.

Cependant, la paix règne pour l'instant entre Français et Anglais en Amérique et entre "Colberts" et "Telliers" à la cour. Ces derniers s'entendent d'ailleurs fort bien ensemble quand il s'agit, non pas de se répartir les charges dans l'État, mais de s'élever ensemble face à la haute noblesse. Il semble que ce soit à partir de 1665 environ, que le jeune Louvois prend là-dessus certaines initiatives qu'approuvera Colbert et qui auront l'heur de déplaire à plus d'un, mais surtout, plusieurs années plus tard, à Saint-Simon (qui ne naîtra qu'en 1675). Écoutons celui-ci rapporter la chose :

*Les secrétaires d'État avaient toujours écrit aux ducs Monseigneur<sup>84</sup>. (...) M. de Louvois est celui qui changea ce style, et qui persuada au roi qu'il y était intéressé parce que ses secrétaires d'État parlaient en son nom et donnaient ses ordres. Il parlait sans contradicteur à un roi jaloux de son autorité, qui n'aimait de grandeur que la sienne, et qui ne se donnait pas le temps, ni moins encore la peine de la réflexion sur ce sophisme. M. de Louvois était craint, chacun avait besoin de lui, les ducs n'ont jamais eu coutume de se soutenir : il écrivit Monsieur à un, puis à un autre, après à un troisième ; on le souffrit ; après, cela fit exemple, et le Monseigneur fut perdu. M. Colbert ensuite l'imita : il n'y avait pas plus de raison de s'offenser de l'un que de l'autre, on avait aussi souvent besoin de lui que de M. de Louvois (...). La même raison combattit pour les deux autres secrétaires d'État, qui, bien que moins accrédités, étaient secrétaires d'État comme les deux premiers, et soutenus d'eux en ce style ; et la chose fut finie<sup>85</sup>. (...)*

*La facilité avec laquelle M. de Louvois fit ce grand pas lui ouvrit une plus vaste carrière : bientôt après, il exigea tant qu'il put d'être traité de Monseigneur par ceux qui lui écrivaient. Le subalterne subit aisément ce joug nouveau : quand il y eut accoutumé le commun, il haussa peu à peu et, à la fin, il le prétendit de tout ce qui n'était point titré [c'est à dire, de tous ceux qui*

84. SA-11-730.

85. SA-I-612.

n'étaient ni duc, ni prince, ni officier de la couronne]. *Une entreprise si nouvelle et si étrange causa grande rumeur ; il l'avait prévu, et y avait préparé le roi par la même adresse qui lui avait réussi à l'égard des ducs. Il se contenta d'abord de mortifier ceux qui résistèrent, et, bientôt après, il fit ordonner par le roi que personne non titré ne lui écrirait plus que Monseigneur. Quantité de gens distingués en quittèrent le service, et ont été poursuivis dans tout ce qu'ils ont pu avoir d'affaires jusqu'à leur mort*<sup>86</sup>.

Saint-Simon ne sera pas le seul à épiloguer autour du "Monseigneur". On racontera même l'histoire d'un vieil officier qui, s'étant adressé à Louvois suivant les anciennes formules de politesse, n'aurait obtenu aucune réponse. Suivant ce récit, intrigué, l'officier consulta ses amis qui lui dirent que la raison en était fort simple, que, faute de "Monseigneur", sa lettre avait été jugée irrecevable. Le pauvre homme s'empressa d'expédier une nouvelle lettre avec tous les "Monseigneur" requis. Peine perdue, la réponse ne vint pas. Aux abois, se sentant perdu à jamais, l'officier tenta une ultime manœuvre et expédia à Louvois une lettre débutant par : « *Mon dieu, mon créateur* ». L'histoire ne dit pas s'il reçut jamais une réponse.

Cet incident n'est pas invraisemblable, si l'on en juge par cet autre passage de Saint-Simon, rapportant la mort du marquis d'Ambres :

*C'était un grand homme très bien fait, du nom de Gelas, très brave homme, qui avait grande mine, de l'esprit, beaucoup de hauteur, qui quitta le service pour ne pas écrire Monseigneur à Louvois, qui ne lui pardonna jamais, ni le roi non plus*<sup>87</sup>.

En évoquant les affres de la disgrâce, Saint-Simon, qui devra quitter l'armée en 1702 et se retirer sur ses terres, à La Ferté-Vidame, en 1723, connaîtra ce dont il parlera. La disgrâce sera la hantise des générations soumises à l'absolutisme royal. Bussy-Rabutin, ce cousin de Madame de Sévigné, laissera l'image immortelle du disgracié repentant, implorant et mortifié, aux yeux de qui l'avilissement même n'a que peu de poids s'il peut permettre de rentrer en grâce. Depuis le 16 avril 1665, Bussy est à la Bastille. Il y restera jusqu'au 6 septembre 1666 alors qu'il se retirera à Bussy.

À l'époque de ces événements, assez ironiquement, le comte de Bussy, qui voit sa carrière militaire interrompue, bien malgré lui, devient vaguement parent de Le Tellier, le ministre de la guerre. Le cousin germain de madame de Sévigné avec lequel la marquise a été élevée après la mort de ses parents, Philippe-Emmanuel de Coulanges, fils de Philippe II de Coulanges et de Marie Le Fèvre d'Ormesson, épouse en effet Marie-Angélique Dugué de Bagnols, fille de

86. SA-I-612-613.

87. SA-VI-703.

Marie-Angélique Turpin, nièce d'Elizabeth Turpin-Le Tellier et cousine germaine de Louvois. Les Dugué de Bagnols sont tout près de Le Tellier puisque les deux frères de la mariée travaillent sous ses ordres au département de la guerre. Par ce mariage, la marquise de Sévigné entre en quelque sorte dans le clan Le Tellier, bien que son affection aille d'abord à ses chers Fouquet et Arnaud de Pomponne.

Malgré ce nouveau lien, Bussy n'est pas pardonné. On lui reproche son *Histoire amoureuse des Gaules*, cette chronique galante dont les gens de la cour n'ont aucun mal à démêler les clés. Déjà, en mai 1664, à Fontainebleau où la cour résidait, Louis XIV a fait savoir à Le Tellier qu'il avait à se plaindre de Bussy qui faisait des plaisanteries sur l'entourage du roi. Il s'en est même fallu de peu à l'époque que Bussy ne soit arrêté. Informé, ce dernier accourut chez Le Tellier qui le rassura en lui disant qu'à son avis, il ne s'agissait là que « *de vieux péchés renouvelés* ». Le nuage passa, mais en avril 1665, les rumeurs concernant les diverses versions de *l'Histoire amoureuse* reprennent et Louis XIV décide que les choses ne peuvent plus durer. C'est alors que le coupable est embastillé. Avec une persévérance toute courtisane, Bussy-Rabutin passera le reste de ses jours à solliciter son retour en grâce, à flatter les moindres indices de pardon et à écrire aux puissants du royaume pour faire redresser ses torts. Le Tellier et Colbert sont au nombre de ces derniers. Dans ses *Mémoires*, Bussy écrira :

*Colbert, qui ne m'avait pas trouvé au nombre des élus, n'avait daigné s'informer qui j'étais, et il avait réglé son estime pour moi par l'état où il avait trouvé que j'étais à la cour ; cependant, quand j'y aurais été encore plus mal, il aurait fait réponse à mes lettres s'il avait su vivre. Le Tellier, qui ne m'aimait pas, n'y a jamais manqué.*

Cette sollicitude de Le Tellier ne semble pas devoir rendre le comte disgracié plus tendre à son endroit. Dans son château de Bussy, qu'il ornera pour meubler son désœuvrement, Bussy-Rabutin placera un portrait de Le Tellier en dessous duquel il écrira, mi-juste, mi-aigre :

*Michel Le Tellier de médiocre condition devint chancelier de France ; magistrat intègre, politique prudent, sujet fidèle, il partagea le blâme du fatal Edit de Nantes qu'il scella lui-même.*

Dans le cabinet décoré des devises composées par Bussy, on lira : « *Flector non frangor* » (« Je plie, mais ne romps pas »), exacte antithèse de la devise du dernier Le Tellier de Louvois : « *Melius frangi quam flecti* » (« Mieux vaut être rompu que plié »). Enfin, lors du décès du chancelier Le Tellier, Bussy-Rabutin aura ces mots cruels, en écrivant à sa cousine de Sévigné :



*Il [Corbinelli] m'a mandé la mort du chancelier Le Tellier. Je la trouve aussi heureuse que sa vie, mais enfin, quelque honneur qu'elle lui fasse, je ne suis pas fâché qu'il en jouisse, et je l'aime mieux où il est que parmi nous. (...) Pour mes ennemis, je vous le répète, Madame, je suis persuadé qu'un peu de temps m'en vengera. Le plus jeune [sans doute, le duc de La Rochefoucauld] a plus de cinquante ans, mais la jeunesse et la santé n'y font rien quand Dieu s'en mêle, et je puis, sans m'en faire accroire, espérer sa protection après les deux morts [Le Tellier et Le Coigneux] qui sont arrivées depuis deux mois<sup>88</sup>.*

Dans ce texte, Bussy réussira à être plus amer et plus fielleux que Saint-Simon. Son attitude montrera que si les liens de parenté donnent accès au clan, ils ne suffisent pas pour en être comblé. Bussy en fait l'expérience puisque le fait que sa cousine, madame de Sévigné, soit la cousine par alliance de la cousine de Louvois, ne lui aura servi à rien. Le mari de cette dernière, Philippe-Emmanuel de Coulanges, sera lui aussi relégué en marge du clan. Il se brouillera avec l'irascible Louvois et se consolera, non pas comme Bussy-Rabutin, par les lettres, mais par la chanson. Du couple coloré qu'il fait avec sa femme, Saint-Simon nous laissera le ravissant portrait que voici :

*[En 1716], le monde perdit... Coulanges. C'était un très petit homme, gros, à face réjouie, de ces esprits faciles, gais, agréables, qui ne produisent que de jolies bagatelles, mais qui en produisent toujours et de nouvelles et sur-le-champ, léger, frivole, à qui rien ne coûtait que la contrainte et l'étude, et dont tout était naturel. Aussi se fit-il justice de fort bonne heure. Il se défit d'une charge de maître des requêtes, renonça aux avantages que lui promettaient sa proche parenté avec M. de Louvois et ses alliances avec la meilleure magistrature, uniquement pour mener une vie oisive, libre, volontaire, avec la meilleure compagnie de la ville, même de la cour, où il avait le bon esprit de ne se montrer que rarement, et jamais ailleurs que chez ses amis particuliers. La gentillesse, la bonne mais naturelle plaisanterie, le ton de la bonne compagnie, le savoir-vivre et se tenir à sa place sans se laisser gêner, le tour aisé, les chansons à tous moments qui jamais n'intéressèrent personne, et que chacun croyait avoir faites, les charmes de la table sans la moindre ivrognerie ni aucune autre débauche, l'enjouement des parties dont il faisait tout le plaisir, l'agrément des voyages, surtout la sûreté du commerce, et la bonté d'une âme incapable de mal, mais qui n'aimait guère aussi que pour son plaisir, le firent rechercher toute sa vie, et lui donnèrent plus de considération qu'il n'en devait attendre de sa futilité. Il alla plus d'une fois en Bretagne, même à Rome avec le duc de Chaulnes, et fit d'autres voyages avec ses amis, jamais ne dit mal ni ne fit mal à personne, et fut avec estime et amitié l'amusement et les délices de l'élite de son temps, jusqu'à quatre-vingt-deux ans, dans une santé parfaite de tête et de corps, qu'il mourut assez promptement. Sa femme [Marie-Angélique Dugué de Bagnols], qui avait plus d'esprit que lui et*

*qui l'avait plus solide, eut aussi quantité d'amis à la ville et à la cour, où elle ne mettait jamais les pieds. Ils vivaient ensemble dans une grande union, mais avec des dissonances qui en faisaient le sel et qui réjouissaient toutes leurs sociétés. Ils n'eurent point d'enfants. Elle l'a survécu bien des années [soit 12 ans]. Elle avait été fort jolie, mais toujours sage et considérée. Coulanges était un petit homme fort gras, de physionomie joviale et spirituelle, fort égal et fort doux, dont le total était du premier coup passablement ridicule, et lui-même se chantait et en plaisantait le premier<sup>89</sup>.*

Ce bon vivant de Coulanges n'avait naturellement que peu d'affinités avec l'indomptable Louvois. Aussi ne faut-il pas se surprendre que tout les ait opposés. L'évocation d'un tel personnage nous fait percevoir quelque peu la diversité des caractères que la constitution d'un clan peut rassembler. Deux aspects distinguent particulièrement un clan d'un parti politique : tout d'abord, l'existence du clan doit être discrète, sinon secrète, alors que le parti recherche spontanément le maximum de visibilité ; ensuite, le clan rassemble moins des gens qui désirent en faire partie, que des personnes qu'on y invite ou que les circonstances y rattachent, bon gré mal gré. On peut même dire que plus on s'approche du noyau central du clan, plus les gens qu'on y trouve y sont par une sorte de destin, tandis qu'en périphérie, les adhérents volontaires se font beaucoup plus nombreux.

Des années 1660 à la mort du chancelier Le Tellier en 1685, le noyau central du clan Le Tellier est constitué d'une sorte de trinité : d'abord, le père, Michel Le Tellier, qui est à l'origine du clan et qui demeure le plus petit commun dénominateur de tous les membres du clan ; ensuite, son fils, Louvois, qui sera plus une source d'éclatement du clan que de consolidation ; enfin, Claude Le Peletier, qui, en intercédant entre les deux premiers et au besoin en arbitrant leurs conflits, joue un peu le rôle du Saint-Esprit.

Immédiatement autour de ce noyau, les associés et les collaborateurs. Au premier rang des associés, le maréchal de Villeroy, chef du conseil royal des finances depuis 1661, et le maréchal d'Aumont, gouverneur de Paris depuis 1662, fait duc et pair de France en 1665. Parmi les collaborateurs, tout d'abord, Colbert de Saint-Pouange qui vient de mourir en 1663, l'intendant Louis Robert qui s'affirme de plus en plus, Honoré Courtin qui vient d'entrer dans le clan, mais qui a déjà toute la confiance de Louvois. S'ajouteront à ces derniers : le fils de Saint-Pouange, Gilbert Colbert de Saint-Pouange, qui n'a encore que vingt-trois ans et qui deviendra le premier commis et le principal collaborateur de Louvois ; Vauban, âgé maintenant de trente-deux ans, qui s'imposera par sa compétence technique et par sa puissance de réflexion ; et Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay, futur maréchal général des logis, qui n'a encore que quinze ans et à qui,

89. SA-V-197-198.

selon certains, Louis XIV songera à offrir la succession de Louvois au secrétariat d'État de la guerre, succession qui reviendra néanmoins, comme prévu, au fils de Louvois, Barbezieux.

Autour de ces hommes, des clients, mais surtout des familles. En 1665, le clan réunit surtout des familles de robe, les Chauvelin, les Le Peletier, les Aligre, les Turpin, les Colbert de Saint-Pouange et, à un moindre degré, les Lamoignon et les Phélypeaux-Pontchartrain, ainsi que les alliés de ces familles. L'enracinement du clan Le Tellier dans la robe le distinguera fondamentalement du clan Colbert. Il ne faut jamais oublier que les Le Tellier sont issus de la robe, tandis que les Colbert originent de la bourgeoisie marchande. Les grandes familles de la robe, les Lamoignon, les Phélypeaux, les Talon, les Ormesson, les Fleuriau, les Aligre, les Turgot, les Molé, etc., seront majoritairement beaucoup plus près du clan Le Tellier que du clan Colbert, qui, lui, cultivera d'abord ses liens avec la bourgeoisie et avec la haute noblesse.

Du côté de la noblesse d'épée, les jeux ne sont pas encore faits en 1665. Cependant, là aussi, le clan Le Tellier est en avance grâce aux liens qui viennent d'être tissés avec les Souvré et les Aumont. Le clan Colbert n'a pas encore percé de ce côté, non plus d'ailleurs que du côté des grandes familles de la robe 90. Cependant, les Colbert rattraperont assez rapidement le clan Le Tellier en ce qui concerne les grandes familles d'épée.

La course ne vient que de débiter. En cette année 1665, il n'est pas encore certain que le clan Colbert se détachera du clan Le Tellier. Il n'y a pas eu rupture. Colbert oublie sans doute de plus en plus aisément ses dettes à l'endroit des Le Tellier ; cependant, il n'est certes pas en guerre avec eux. Louvois est encore trop novice pour inquiéter vraiment le contrôleur général qui a l'assurance que donne la confiance du roi. Un *modus vivendi* existe : le clan Le Tellier laisse à Colbert ses coudées franches et Colbert laisse le clan Le Tellier noyauter l'appareil gouvernemental.

L'État est naturellement le champ principal d'action du clan Le Tellier. Cependant, il n'est pas le seul, si l'on songe que, comme toute famille, un clan a ses marginaux. Ainsi, le clan Le Tellier réunira-t-il en son sein, un peu malgré lui et malgré eux, un véritable firmament littéraire : par les Turpin et les Dugué de Bagnols, les Coulanges et leur chansonnier ; par les Coulanges, madame de Sévigné ; par madame de Sévigné, madame de la Fayette et Bussy-Rabutin ; par les Souvré, madame de Sablé ; par cette dernière et par le mariage futur de la fille de Louvois, La Rochefoucauld. Ceci, sans compter Bossuet, ce membre éminent du clan. Parmi ces gens de lettres que le hasard rattache au clan, un bon nombre, non seulement ne se sentent aucune obligation face à ce clan, mais l'attaquent vigoureusement ou le dédaignent tout simplement.

90. Ce n'est qu'en 1696, que le clan Colbert conclura enfin, pour la première fois, une alliance avec une grande famille de la robe, les Arnauld de Pomponne.

Ainsi, Bussy-Rabutin et La Rochefoucauld, qui verra avec horreur son petit-fils épouser la petite-fille de Le Tellier qu'il a toujours combattu pendant la Fronde.

S'il n'est pas facile de repérer l'action diffuse et souvent occulte d'un clan dans le contexte de la monarchie absolue, il est encore plus difficile d'étudier la dynamique interne d'un tel clan. Or cette dynamique est vraisemblablement plus riche dans un clan que dans un parti politique, où les déviants s'excluent d'eux-mêmes ou peuvent être exclus. L'aspect familial du clan revêt d'un caractère passionnel les conflits internes qui ne doivent cependant jamais être étalés au grand jour. La déviance y est sanctionnée par la disgrâce, mais non par l'exclusion. La loyauté au clan n'est pas affaire de discipline, mais d'honneur. Un monde trouble d'émotions, de principes, de comportements, de sympathies et d'antipathies soutient la vie du clan qui ne trouve cependant, au bout du compte, sa justification que dans l'efficacité, la performance, l'aptitude à procurer pouvoir, richesse et prestige, choses que le parti politique ne prétend pas, du moins officiellement, offrir à ses membres pris individuellement.

Néanmoins, clans et partis véhiculent similairement des idéologies et des idéaux politiques dans une continuité historique. Cette continuité s'inscrit dans la cohérence du discours dans le cas du parti politique. Dans celui du clan, elle s'articule autour d'alliances entre familles. Reste dans ce cas à en démêler l'écheveau.

## **24 mai 1667 : Début de la guerre de Dévolution**

Le merveilleux instrument que Le Tellier a perfectionné, cette armée monarchique unie, forte, disciplinée, le moment se présente enfin de la mettre à l'épreuve. En 1665, le père de la reine Marie-Thérèse, Philippe IV d'Espagne, est mort, laissant comme héritier le chétif Charles II, issu du second mariage du roi. Bientôt, Louis XIV prétendit que le trône d'Espagne revenait à sa femme qui n'avait perdu aucun de ses droits puisque la clause Lionne du contrat de mariage n'avait pas été respectée et qu'en vertu d'une disposition de la coutume de Brabant, l'héritage se transmettait aux filles nées d'un premier mariage de préférence aux fils d'un second mariage.

En juillet 1666, à Fontainebleau, commença une série de revues de troupes qui durera presque un an. À l'issue d'une d'entre elles, un gazetier écrit, à propos du roi :

*Il tint un conseil d'importance  
Avecque Monsieur Le Tellier...*

*Et l'on s'en va savoir de province en province  
Qu'il veut du monde entier ne faire qu'un État.*

Du 21 au 23 avril 1667, à Houilles, Louis XIV confère pendant trois jours, non plus avec Le Tellier, mais avec Louvois, grand organisateur de ces parades qui n'en finissent plus. Ces conciliabules et les interminables revues de troupes auxquelles le roi se prête, à l'occasion devant un parterre de dames, agacent Colbert qui envoie au roi un mémoire contre Louvois où il dit n'avoir pas cru que cela « *pût devenir un divertissement de dames* » et où il cherche à minimiser la valeur de telles inspections « *puisque les officiers ont été avertis 8 ou 15 jours auparavant qu'ils devaient paraître en présence de Votre Majesté* ». Louvois a enfin trouvé le moyen d'attirer l'attention du roi et Colbert craint de perdre la faveur particulière de son souverain. Trois semaines après la concertation de Houilles, commence la guerre de Dévolution. Le 24 mai 1667, les troupes françaises passent à l'attaque et envahissent la Flandre. Louvois n'est plus un personnage d'arrière-scène ; il vient de se projeter à l'avant-plan. Claude Le Peletier écrira :

*Les projets de la guerre de Flandres établirent M. de Louvois dans une grande confiance et beaucoup de privauté auprès de Sa Majesté ; la Cour commença à avoir les yeux sur lui. Et plus le crédit de M. Colbert et le ministère de M. de Louvois faisaient de progrès, plus M. Le Tellier se retirait et cachait au public tout ce qu'il faisait pour la conduite des affaires générales, et le service du roi. Il remit entièrement les fonctions du département de la guerre à M. son fils et il ne voulut être que spectateur dans toutes les guerres de Hollande et celles qui suivirent<sup>91</sup>.*

La guerre de Hollande ne débutera qu'en 1672. Pour l'instant, Le Tellier continue à jouer un rôle très actif. Le roi ayant quitté Paris le 16 mai 1667, en prévision de l'attaque du 24 mai, les trois ministres d'État, Le Tellier, Lionne et Colbert quittent à leur tour Paris le 23 et, écrira le marquis de Saint-Maurice : « *ce qui fait l'admiration de tout Paris et des esprits les plus éclairés, c'est qu'ils partirent ensemble dans le même carrosse et de chez M. Colbert* ».

Pendant cette guerre, Le Tellier est en contact constant avec le roi auquel il écrit régulièrement au cours de nombreux voyages. Louvois, quant à lui, ne quitte pas le roi et Turenne. Au début de la guerre de Dévolution, il semble que Le Tellier veuille laisser l'initiative à son fils dans l'organisation des opérations. Le manque d'expérience de Louvois se faisant sentir, son père doit bientôt reprendre la direction des services.

Bien plus, Lionne étant tombé malade, Louis XIV lui demande d'assurer l'intérim au secrétariat d'État des affaires étrangères. Le Tellier sera donc le principal négociateur français du traité de Bréda signé le 31 juillet 1667, traité qui

91. AD-97-98.

met fin à la guerre entre la Hollande et l'Angleterre qui dure depuis 1665, guerre dans laquelle la France est officiellement entrée aux côtés de la Hollande le 26 janvier 1666 et dont elle veut maintenant se dégager afin de récupérer ses troupes pour les masser contre les Pays-Bas espagnols. Par le traité de Bréda, la France recouvre l'Acadie prise par les Anglais en 1654, ainsi que toutes les îles et tous les forts occupés en Amérique avant 1665. L'Angleterre reçoit, quant à elle, les îles Occidentales dans les Caraïbes. Ce traité signé, Le Tellier continuera à superviser les affaires étrangères en collaboration avec Lionne resté à Paris alors que la cour est près du lieu des hostilités.

Le début de ces hostilités met le jeune Louvois à rude épreuve. Certes il a su rassembler sur la frontière des forces considérables (70000 fantassins et 35000 cavaliers), et Charleroi, Tournai, Douai, Lille, Courtrai et Audenarde tombent en quelques semaines. La logistique fait cependant défaut. Turenne se plaint de l'excès de bagages et de chariots qui accompagnent soldats et officiers. On dénote une insuffisance de cavalerie, un manque de pain, de canons, de munitions, d'outils et il n'y a même « *pas un bateau en Flandre où il y a de si grandes rivières* ». Les blâmes n'accablent pas que Louvois ; Turenne est aussi, dans les faits, du département de la guerre. Cette situation ne fait qu'envenimer les relations déjà froides de Turenne avec Louvois. De toute façon écrira de Turenne l'historiographe du roi, Racine : « *Il était haï de tout le monde, surtout des ministres qu'il insultait tous les jours* ». Cela sera de plus en plus vrai en ce qui concerne Louvois qui le côtoie quotidiennement et avec lequel il est contraint de travailler.

Cette tension entre le maréchal et les Le Tellier amène ceux-ci à accueillir favorablement les avances du seul militaire susceptible d'en imposer à Turenne, Condé lui-même. Ce dernier écrit en effet à Le Tellier, le 10 juin 1667, pour offrir au roi ses services et ceux de son fils. À la fin de sa lettre, ce grand prince, qui sait très bien que Le Tellier a été, en janvier 1650, à l'origine de son arrestation, de celle de son frère, Conti, et de celle de son beau-frère, Longueville, qui se rappelle aussi qu'en juillet 1651, il a réussi à faire exiler Le Tellier à Chaville et qui, depuis la paix des Pyrénées en novembre 1659 et son retour en France, n'a jamais été appelé à servir, Condé, ce grand ennemi passé de Le Tellier, lui parle de leur « *amitié* » :

*Je veux espérer de votre amitié que vous me rendrez en ce (...) les offices que je dois attendre de vous et que (...) vous trouverez peut-être lieu de faire songer à Sa Majesté qu'Elle me témoigne être contente de mon fils. (...) Je ne doute pas que vous le fassiez avec plaisir. (...) Je laisse à votre prudence et à votre amitié le soin d'agir sur tout cela.*

Cette fois les offres de service de Condé sont reçues avec bienveillance. On l'envoie conquérir la Franche-Comté au début de 1668, conquête très rapide puisque Louis XIV et Louvois quittent, le 2 février 1668, pour lancer l'attaque et

quand ils reviennent, le 24 février, pour Louis XIV, et le 2 mars pour Louvois, la Franche-Comté est aux mains des Français.

Après les débuts difficiles de l'invasion de la Flandre, ces récents développements de la guerre procurent à Louvois un débordement d'énergie. Saint-Maurice écrit :

*Il a plus de conduite, ce n'est pas qu'il y ait quelque chose de brusque dans son procédé : il est infatigable, il travaille jour et nuit : il a grande présence d'esprit, grande mémoire et fort intelligent.*

En un an, de mai 1667 à mai 1668, le personnage de Louvois s'est complètement transformé. Entré novice dans cette guerre, sous l'œil inquisiteur de deux hommes de très grande expérience, son père et Turenne, Louvois se retrouve, au bout d'un an, en pleine possession de ses moyens, sûr de lui, autoritaire, capable d'opinions et d'initiatives. Non seulement il a fait la preuve de ses capacités, mais encore montre-t-il que, dorénavant, il faudra compter avec lui. Sa rudesse de caractère, son tempérament abrupt transparaissent déjà et rendent son abord difficile. Déjà il s'est mis à dos Turenne et Colbert, qui, cependant n'ont pas meilleur caractère. Louis XIV lui-même doit à l'occasion le rappeler à l'ordre, tout en se félicitant intérieurement de voir celui qu'il estime avoir formé manifester d'aussi belles dispositions.

Louvois se croit engagé dans une longue guerre, mais voilà que, rapidement, les négociations, engagées avec les Espagnols vers le 18 avril 1668, débouchent le 2 mai sur la signature du traité d'Aix-la-Chapelle qui met fin à la guerre de Dévolution. Ce revirement spectaculaire ne tient pas à quelques hauts faits militaires ; c'est plutôt le jeu des alliances européennes qui a joué.

En janvier 1668, la France a conclu un traité de partage avec l'empereur Léopold Ier, dont la femme est la sœur de Marie-Thérèse et qui, elle aussi, a des droits sur le trône d'Espagne. Voyant le conflit prendre des proportions inquiétantes, l'Angleterre, la Hollande et la Suède coucluent, à La Haye, la Triple-Alliance qui somme les belligérants de mettre un terme à leur conflit. La France reçoit de ces trois pays deux émissaires, van Beuningen et Trevor, qui rencontrent, dès la fin de février, Le Tellier, Colbert et Lionne à Saint-Germain-en-Laye. Les cinq négociateurs s'entendent au début d'avril sur les conditions d'une paix. Le 13 avril, les envoyés de la Triple-Alliance déclarent que leurs pays sont résolus de faire pression sur l'Espagne pour qu'elle signe l'entente négociée et que, si celle-ci s'y refuse, l'Angleterre et la Hollande joindront leurs forces à celles de la France. Le 15 avril 1668, la rédaction du traité de Saint-Germain entre la France et la Triple-Alliance est terminée. L'Espagne n'a plus le choix. Le 2 mai 1668, elle

signe : la guerre est finie. La France annexe une dizaine de villes flamandes, dont Lille et Douai et elle rend à l'Espagne la Franche-Comté qu'elle vient à peine de conquérir.

La guerre de Dévolution conduit aussi Louvois, en 1668, à innover en matière de recrutement. À titre expérimental, il crée la milice royale 92, à caractère éminemment populaire, basée sur une forme de recrutement tout à fait nouvelle. Chaque paroisse est appelée à fournir un nombre donné de soldats pour la milice. Il est prévu que ces soldats seront désignés par tirage au sort, ce qui est nouveau, ou par désignation arbitraire. Cette réforme annonce le service militaire obligatoire et les mesures de conscription. Elle est aussi profondément révolutionnaire dans la mesure où elle fait implicitement du "peuple", de la "nation", les responsables ultimes de la sécurité de l'État, alors que jusque-là le recrutement était en bonne partie un privilège réservé à la noblesse d'épée<sup>93</sup>.

Dès ses premières années comme co-responsable avec son père du ministère de la guerre, Louvois imprime ainsi à son œuvre la grande marque qui la distinguera, celle d'une relative "démocratisation" de l'armée, de son rapprochement de la base populaire de la France et d'une réduction progressive de la mainmise de la noblesse d'épée sur elle<sup>94</sup>. Ce faisant, sans le savoir, Louvois annonce et prépare la Révolution française et l'ère napoléonienne, tout comme il amorce une mutation des modes de recrutement qui, sous la forme du service militaire, obligatoire ou par tirage au sort, s'étendra progressivement à presque toutes les nations du monde.

### **Juin 1668 : Charles-Maurice Le Tellier, coadjuteur pressenti de l'archevêque de Reims**

L'année 1668 marque un tournant dans l'évolution de la famille Le Tellier. Grâce à l'occasion fournie par la guerre de Dévolution, Louvois a su s'imposer et faire enfin la preuve que Le Tellier a bien mis en s'effaçant à son profit. L'avenir des Le Tellier se présente bien. Si la sœur de Louvois, la duchesse d'Aumont, meurt le 22 juin 1668, le lendemain, 23 juin, naît à Louvois un troisième fils, Louis-François-Marie Le Tellier, futur marquis de Barbezieux et futur secrétaire d'État de la guerre. Louvois et Anne de Souvré ont maintenant cinq enfants,

92. Cette expérience conduira, en 1688, à la mise sur pied par Louvois, sur une base permanente, de la milice royale qui sera supprimée en 1697, rétablie en 1702, supprimée à nouveau en 1714 et rétablie en 1719. La nouveauté de cette expérience tient au fait que cette milice est conçu comme une réserve de l'armée régulière. Voir à ce sujet Corvisier (CK).

93. Si on fait exception des milices bourgeoises et des milices locales, dont le rôle était marginal depuis la fin de la Fronde.

94. Notons qu'en ce faisant, Louvois poursuit l'œuvre de son père. Ainsi, dès 1664, à l'instigation de Le Tellier, la vénalité des charges a été abolie pour les gardes du corps du roi parmi lesquels sont dorénavant admis les roturiers (voir Corvisier, CK-176).



soit, en plus de Barbezieux, Courtanvaux né le 15 mai 1663, Souvré né le 23 janvier 1667, Madeleine-Charlotte née exactement trois ans avant Barbezieux, soit le 23 juin 1665, et Elizabeth-Anne née en 1666.

C'est aussi au cours de l'année 1668 que Louvois devient surintendant des postes. Cette fonction, qu'il occupera jusqu'à sa mort, lui procure un champ d'action où son sens de l'organisation donnera lieu à des réformes majeures, aussi importantes pour les postes que ses réformes militaires le seront pour l'armée. Mais, la surintendance des postes représente aussi pour cet homme envahissant un important instrument au service de ses ambitions. André Corvisier décrira comment :

*Les postes et notamment les postes avec l'étranger ont été pour Louvois un instrument de puissance. D'abord, ces dernières lui ont procuré une part appréciable de ses revenus. Pontchartrain évaluait ceux-ci à deux millions de livres par an. En fait, si l'on en croit les comptes de Rouillé qui succéda au surintendant à la direction générale des droits de port des lettres et messageries, le bénéfice net aurait dépassé un peu le million de livres. (...) La surintendance des postes était également un instrument de puissance personnelle, Louvois, étant membre du Conseil d'En Haut [il le sera à partir de 1672], se trouvait au fait des plus importants secrets d'État. Dans son esprit, comme dans celui de Louis XIV, le secret des correspondances, auquel il tenait beaucoup, devait néanmoins céder devant les intérêts de l'État. Boislisle a signalé le cabinet noir à l'époque de Louis XIV, dont Louvois a été la cheville ouvrière. Ces pratiques étaient connues de l'opinion, d'où la crainte qu'inspirait Louvois. Comme il arrive souvent dans de tels cas, on exagérait probablement la puissance occulte du ministre. Cette réputation n'était probablement pas pour déplaire à Louvois<sup>95</sup>.*

Quelle que soit l'importance de cette nomination de Louvois à la surintendance des postes, la carrière de son frère Charles-Maurice fait cette année un bien plus grand éclat. Le jeune abbé est pressenti, en juin 1668, comme coadjuteur et, par conséquent, héritier de l'archevêque-duc de Reims, premier pair de France, à qui revient l'insigne honneur de sacrer les rois de France. Saint-Simon relatera la chose en ces termes :

*Il arriva que M. de Louvois déjà considérable par soi aussi bien que par son père et qui n'avait ni sa modestie, ni sa retenue, imagina de capter si bien l'évêque de Langres [Louis Barbier de La Rivière] qu'il fit [le 30 mai 1668] l'abbé Le Tellier, son frère, son coadjuteur. Ce prélat (...) savait par expérience active et passive ce que peuvent les ministres : il fut ravi de s'acquérir M. de Louvois et son père, et alla, avec les deux frères, dire sa résolution à M. Le*

95. CM-235-236.

*Tellier. Celui-ci fut épouvanté d'un siège de cette dignité ; mais l'affaire était faite : il ne put s'empêcher de se joindre à eux pour la faire agréer au Roi.*

*Le bruit qu'elle fit réveilla le cardinal Antoine Barberin [Barberini], archevêque-duc de Reims. Sa puissance et sa chute à Rome [à la suite du décès de son oncle, le pape Urbain VIII], la protection que le cardinal Mazarin lui avait accordée, et à sa famille fugitive en France, ne lui avait pas donné moins d'expérience et d'instruction qu'à La Rivière, touchant les ministres : il accourut dès le lendemain chez Le Tellier, où il envoya chercher ses fils, leur fit de grands reproches de s'être adressés à M. de Langres plutôt qu'à lui, et, de ce pas, alla demander au roi la coadjutorerie de Reims pour l'abbé Le Tellier et l'obtint sur-le-champ.*

*Une si prodigieuse fortune pour un homme de l'état et de l'âge de l'abbé Le Tellier, qui n'avait pas encore vingt-sept ans entièrement accomplis, fit un grand bruit dans le monde et surprit jusqu'à sa famille et jusqu'à lui-même<sup>96</sup>.*

La sensation d'un tel événement est confirmée par Olivier d'Ormesson qui écrit, le 14 juin 1668 :

*Tout le monde considère cette grâce comme trop considérable à son âge, etc., que c'était un effet de la bonne fortune de M. Le Tellier et de la puissance que les trois ministres [Le Tellier, Lionne et Colbert] ont sur le roi, car ils font chacun tout ce qu'ils veulent pour leur intérêt. Je vis M. [Claude] Le Peletier qui me dit qu'on avait eu grand peine à engager M. Le Tellier à faire cette demande au roi, à cause de sa modération ; et c'est le discours que l'on fait à tout le monde, fort éloigné de la vérité ; car on convient qu'il y avait longtemps que cette affaire se négociait avec M. le cardinal Antoine [Barberini], et il n'est pas vraisemblable que ce fût à l'insu de M. Le Tellier.*

Deux jours plus tard, le 16 juin 1668, Ormesson fait allusion à l'opposition que fait Turenne à la nomination du fils de Le Tellier :

*Je vis M. de Turenne qui me parlant de la coadjutorerie, dit qu'il ne fallait plus que M. Le Tellier parlât de modération, et que sur cette affaire, il le trouvait embarrassé quand il en parlait ; car il ne savait comment accorder sa modestie avec cela.*

Beaucoup plus tard, Saint-Simon fera lui aussi écho au sentiment de Turenne dans cette affaire :

*M. de Turenne, qui n'aimait pas M. de Louvois, ni guère mieux M. Le Tellier, en fut piqué au dernier point. C'était de plus un morceau unique qu'il convoitait*

96. SA-531-532.

*pour son neveu, qui, déjà plein d'ambition, fut enragé de se le voir ôter, et par l'abbé Le Tellier. Il imaginèrent la coadjutorerie de Paris*<sup>97</sup>...

L'archevêque de Paris, Hardouin de Beaumont de Péréfixe, grand ennemi des jansénistes et ami des jésuites, eux-mêmes alliés aux Bouillon-Turenne, se fait une joie de solliciter auprès de Louis XIV la coadjutorerie de Paris pour le neveu de Turenne, Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne de Bouillon. Louis XIV refuse. Turenne insiste. Louis XIV refuse à nouveau de peur de faire naître un second cardinal de Retz. Malgré tout malheureux de déplaire à Péréfixe et à Turenne qu'il tient tous deux en haute estime, le roi propose un compromis honorable : le jeune Bouillon sera fait cardinal. Turenne accepte et son neveu, dont Saint-Simon écrira qu'il « *s'était dévoué aux jésuites, auxquels il a été toute sa vie abandonné, et dont il a tiré de grands services* »<sup>98</sup>, deviendra ainsi le cardinal de Bouillon. Charles-Maurice Le Tellier, dont les sympathies jansénistes et gallicanes sont connues, est donc appelé à devenir premier pair de France, tandis que l'ami des jésuites sera promu au cardinalat. Heureux compromis qui annonce bien la paix de l'Église qu'un bref papal confirmera le 8 octobre 1668 et qu'un arrêt du conseil scellera le 23 octobre 1668.

Si on en croit Claude Le Peletier, cette trêve dans la lutte que se livrent jansénistes et jésuites, est l'œuvre du clan Le Tellier et, plus particulièrement, de Le Tellier et de Claude Le Peletier lui-même. Le Peletier écrira :

*Une grande occasion où la providence a voulu que je me sois trouvé engagé par la même confiance de feu M. Le Tellier, a été la paix de l'Église dont on a commencé à traiter en 1667 et qui fut heureusement terminée en... [1668] par le concours de l'autorité du pape Clément IX et du roi, qui s'était tellement fixé à procurer ce bien à l'Église de France, qu'il garda le secret à l'archevêque de Paris [Péréfixe]... comme au père Anat [jésuite], son confesseur, lesquels tous deux avaient été trop vifs sur la matière du jansénisme, mais qui par un ordre singulier de la providence s'en tinrent à croire que Dieu avait voulu cette paix, et j'ai connu plus particulièrement qu'un autre leurs dispositions à cet égard (...), ce qui m'oblige à rendre ce témoignage à la vérité. J'avais connu essentiellement pendant cette négociation entre les deux cours de Rome et de France, avec quelle imprudence la chaleur contre le jansénisme avait engagé l'autorité du roi et du pape à vouloir faire le procès aux quatre évêques [contestataires qui refusaient de dénoncer le jansénisme] (...) J'avais aussi connu la cabale et l'entêtement du parti janséniste, animé par les persécutions trop violentes contre les particuliers. (...) J'ai cru voir dans les suites de cette paix des effets visibles de la bonne intention de M. Le Tellier qui en avait été le principal ministre, par le calme qui a régné*

97. SA-I-531-532.

98. SA-I-532.

*autant qu'il se pouvait dans l'Église de France pendant trente années quoiqu'il fut vrai que les opinions des deux partis ne fussent pas éteintes*<sup>99</sup>.

Si Le Tellier et Le Peletier sont les principaux artisans de cette paix, ils le sont cependant en collaboration avec les deux autres ministres qui participent aux discussions : Colbert et Lionne qui, d'après Le Peletier, « *ayant perdu l'appui de M. Fouquet* », s'est « *entièrement livré à M. Le Tellier*<sup>100</sup> » De fait, les différences entre les options religieuses des Le Tellier et des Colbert seront toujours affaires de nuances. Les Colbert sont assez conciliants avec les jésuites, alors que les Le Tellier les affrontent à plusieurs reprises. Les Colbert cachent généralement mieux leurs sympathies, malgré tout réelles, pour les jansénistes. Seignelay, le fils de Colbert, et Torcy, le fils de Colbert de Croissy, afficheront néanmoins les leurs ; Torcy épousera même, le 13 août 1696, une Arnauld, fille de Pomponne. Face au protestantisme, on tentera de présenter Colbert comme plus ouvert et plus conciliant que Le Tellier. La chose reste à prouver : Colbert mourra avant la révocation de l'Édit de Nantes à laquelle son clan ne s'opposera pas.

La différence la plus importante entre les deux clans, en matières religieuses, résidera sans doute dans les relations de chacun avec les jésuites et avec leurs alliés, les Bouillon, les Péréfixe et les autres. Là-dessus, la différence est nette : les Le Tellier sont en lutte contre le parti jésuite ; les Colbert, pas forcément : du moins s'entendront-ils très bien avec les Bouillon.

En mars 1669, Charles-Maurice Le Tellier deviendra officiellement coadjuteur de Reims. L'abbé de Choisy écrira dans ses *Mémoires* :

*L'abbé Le Tellier fut sacré coadjuteur de Reims avec une magnificence extraordinaire et une si grande foule que ce jour-là le Roi se trouva presque seul à Saint-Germain. Il en témoigna quelque chagrin*<sup>101</sup>.

Choisy ajoutera même que le futur cardinal de Bouillon, alors appelé le duc d'Albret, assistait au sacre :

*Le duc d'Albret s'était trouvé à la cérémonie en habit de simple docteur, et les nouvelles à la main en firent mention. Cela fâcha M. de Turenne, qui, pour se dépiquer, alla prier le Roi de rendre publique la nomination de son neveu au cardinalat. Le roi, qui se souvenait des grandes obligations qu'il lui avait, et qui l'aimait dans le fond, n'osa le refuser. Il fut fait véritablement cardinal l'année suivante*<sup>102</sup>.

99. AD-111-112.

100. AD-137.

101. CF-28.

102. CF-28.

À peine en poste, le nouveau coadjuteur Le Tellier s'empressera d'afficher ses sympathies jansénistes au risque de perturber la paix de l'Église et de compromettre sa jeune carrière. Ses querelles avec les jésuites seront nombreuses et publiques. L'opposition des jésuites contribuera sans doute beaucoup au fait qu'il ne sera jamais cardinal, malgré une carrière épiscopale de quarante-deux ans dans un des archidiocèses les plus prestigieux de France.

Le cardinal Barberini mourra le 3 août 1671. Charles-Maurice Le Tellier lui succédera et fera son entrée officielle à Reims, en qualité d'archevêque-duc, le 11 octobre 1671.





*Claude Le Peletier. Gravure de Pierre Drevet d'après une peinture de Pierre Mignard (Bibliothèque Nationale).*



*Honoré Courtin. Gravure de Robert Nanteuil (Bibliothèque Nationale).*

## Chapitre 5

### La lutte de Colbert et de Louvois





## **7 mars 1669 : Colbert, secrétaire d'État de la marine**

Si les Le Tellier atteignent de nouveaux sommets de puissance avec l'ascension de Louvois, Colbert ne connaît pas pour autant la disgrâce. Au contraire, l'année 1669 est pour lui une année faste, au cours de laquelle il devient, enfin, secrétaire et ministre d'État, ce qu'il n'était toujours pas huit ans après la mort de Mazarin. Le 18 février 1669, il est fait secrétaire d'État de la maison du roi, en remplacement de l'époux d'Élisabeth de Choiseul, Henri de Guénégaud, marquis de Plessis-Belleville. Ce poste de peu d'envergure consiste à diriger la maison militaire et la maison civile du roi<sup>1</sup> ; toutefois, il assure à son titulaire un accès presque sans limite au monarque.

Le 7 mars 1669, Colbert devient le premier secrétaire d'État de la marine. Les affaires de la marine étaient jusque-là réparties entre le secrétariat d'État de la guerre, à qui revenait la responsabilité de la marine du Levant, et le secrétariat d'État des affaires étrangères, qui s'occupait de la marine du Ponant. En fait, depuis 1661, Lionne a confié à Colbert ses responsabilités en la matière. Cependant, la nomination de Colbert retire officiellement des mains de Le Tellier et de Lionne les affaires de la marine ainsi que celles des colonies. La répartition des responsabilités devient ainsi beaucoup plus claire et les affaires de la marine ne peuvent que s'en mieux porter. Il est possible que Lionne et Le Tellier aient attaché peu d'importance à cette cession à Colbert d'une partie de leurs responsabilités, car la marine française que Richelieu a choyée et Mazazin, totalement négligée, est fort peu de chose. En 1661, au moment où Colbert a commencé à s'en occuper officieusement, la marine française ne comptait que 30 bâtiments de guerre, galères mises à part. En 1671, ce nombre passera à 196, puis à 276 en 1683 à la mort de Colbert.

Quant aux colonies, la France ne compte en 1669 que deux colonies de peuplement : la Nouvelle-France (ou Canada) et l'Acadie. Le reste est constitué de comptoirs dont Colbert cherchera à augmenter le nombre. En 1669, il fondera des comptoirs à Surale, puis il acquerra Saint-Domingue, Tobago et la Dominique. Sous son ministère, la Guyane française sera relevée, le Sénégal, étendu, Pondichéry, fondée et Bourbon, développée. Cavelier de La Salle, qui, de 1669 à 1681, à partir du Canada, explorera le Mississippi, donnera même le nom de Colbert à ce fleuve. La Salle, en opposition avec les jésuites, recevra pour cette expédition l'appui des sulpiciens, alors que les jésuites, ne voulant pas être en

1. La maison militaire comprend les gardes du roi, tandis que la maison civile est composée d'un grand aumônier, d'un grand maître, d'un premier maître d'hôtel, d'un grand chambellan, d'un grand maître de la garde-robe, d'un premier médecin, d'un premier chirurgien, d'un grand prévôt, d'un maréchal des logis, d'un grand maître des cérémonies, d'un grand écuyer, d'un grand veneur et de plusieurs gentilhommes de la chambre.

reste, enverront à sa suite Louis Jolliet. À Terre-Neuve, les droits français de pêche seront affirmés.

L'embryon d'empire que laissera Colbert sera écartelé entre l'Inde, l'Afrique, les Antilles et l'Amérique du Nord. Tout cela portera la marque d'une certaine improvisation. En matière de colonisation, la stratégie de Colbert semble plus vulnérable que celle de Richelieu. Un siècle après la prise en charge de la marine et des colonies par Colbert, il ne restera presque rien de ce qu'il aura tenté de développer. Le Canada, l'Acadie et l'Inde auront été cédés ; resteront certaines îles des Antilles et quelques comptoirs. On pourra tenter de rejeter sur d'autres la responsabilité de l'échec ; il n'en demeure pas moins qu'il est malaisé de présenter Colbert comme un génie de la colonisation.

Son principal échec, de ce point de vue, tient sans doute à son manque d'inspiration et de conviction. Richelieu avait réussi à susciter en France un intérêt réel pour les colonies et, en particulier, pour le Canada. Dans cette effervescence, l'idéologie dominante avait évolué vers une nouvelle vision du rôle de la France, vers des perspectives plus vastes, plus extraverties, plus planétaires. Avec Mazarin, on a assisté à un repli de la France sur elle-même, sur ses problèmes intérieurs et sur sa place en Europe. En réussissant à accaparer le champ des activités extra-européennes de la France, Colbert s'investit implicitement d'une mission, celle de prendre le relais de Richelieu et de proposer à la France une vision enthousiasmante et structurée de son action hors de l'Europe. Cette mission, il ne la remplira qu'imparfaitement.

Attribuer l'échec de Colbert là-dessus à la trop grande puissance de Louvois et du clan Le Tellier, en faisant passer Colbert pour le bon génie aux prises avec le mal, faussera complètement la perspective. Ayant recherché lui-même cette responsabilité, Colbert ne pourra pas faire retomber sur ses concurrents son propre échec ; car en enlevant aux Le Tellier toute responsabilité en matière de colonisation et de marine, il les contraint à défendre des positions continentalistes et on ne saura le leur reprocher.

Dans l'image idéaliste que les historiens traceront de Colbert, homme de paix, homme de commerce, homme de la bonne gestion économique et homme de la vocation maritime de la France, image qu'on opposera à celle d'un Louvois belliqueux, colérique, conquérant, dépensier, sanguinaire et sectaire, on oubliera souvent de mentionner le peu de "délicatesse" de Colbert quand il s'agit des galères et de la traite des Noirs. Colbert fondera la compagnie des Indes occidentales qui recevra le monopole du commerce avec les colonies d'Amérique et la côte occidentale de l'Afrique. Or ce commerce comprend la traite des esclaves et Colbert lui-même encouragera la compagnie à pratiquer la traite des Noirs pour fournir une main-d'œuvre agricole aux colonies antillaises.

Quant aux galères, Colbert s'en fera le défenseur acharné bien que les galères ne participent pratiquement à aucun grand combat naval en Méditerranée et qu'elles soient très coûteuses : en 1683, elles absorberont plus du tiers des crédits consacrés à la marine de haut bord. Pour "équiper" ses galères, Colbert recourt aux esclaves qui représentent le quart des galériens, et surtout aux forçats qui en représentent les trois quarts. Le biographe de Colbert, P. Clément, publiera des textes de Colbert demandant aux juges de privilégier la condamnation aux galères à toute autre peine. On reprochera beaucoup à Louvois les dragonnades et la dévastation du Palatinat ; par une étrange pudeur, les esclaves et les forçats de Colbert seront mis au compte des mœurs du temps et de la tradition...

Les postes de secrétaire d'État et de ministre marquent pour Colbert la consécration d'un pouvoir notoire. Le 1<sup>er</sup> février 1667, le contrôleur général a marié sa fille aînée, Jeanne-Marie, à un des hauts personnages du royaume, Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, futur duc de Luynes et de Chaulnes, pair de France, comte de Montfort et de Tours. À cette occasion, Louis XIV a offert, comme il le fera lors des mariages des filles de ses secrétaires d'État, 200 000 livres comme cadeau de noces. Malgré ce geste, Claude Le Peletier prétendra que ce mariage ne plaisait pas au roi :

*M. Colbert perdit beaucoup de son crédit auprès du roi par le mariage de sa fille avec M. de Chevreuse. M. de Louvois dans le commencement de l'activité que son âge et son génie lui donnaient s'en prévalut<sup>2</sup>...*

Il est possible que ce mariage ait pu discréditer Colbert aux yeux du roi du fait que Charles-Honoré d'Albert est le fils de Louise-Marie Séguier et de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, lui-même fils de Charles d'Albert, connétable de Luynes et de Marie de Rohan-Montbazon qui, devenue veuve, a épousé Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Cette duchesse de Chevreuse, grand-mère du nouveau gendre de Colbert, est cette grande frondeuse, née en 1600, qui s'est illustrée tant par la galanterie que par les conspirations sous Louis XIII et aussi pendant la Fronde. Cette grand-mère experte en complots de toutes sortes ne mourra qu'en 1679. On pourrait comprendre l'agacement de Louis XIV devant le mariage du petit-fils d'un tel personnage avec la fille d'un de ses protégés.

Cependant, le 1<sup>er</sup> janvier 1667, Louis XIV a écrit de Saint-Germain à Henri-Louis d'Albert, duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, d'une branche cadette de la famille d'Albert, une lettre qui ne laisse apparaître aucune réticence face à ce mariage :

*Mon cousin, j'ai conclu le mariage du sieur de Chevreuse avec la fille aînée du sieur Colbert, et comme j'attache par ce moyen le chef et le seul héritier mâle de votre maison à celle d'un homme qui me sert dans mes plus importantes affaires avec le zèle et le succès que fait ledit sieur Colbert, j'ai bien voulu vous donner avis moi-même de cette alliance, m'assurant que vous prendrez part à la satisfaction que les deux familles en témoignent<sup>3</sup>.*

Cette lettre demeure une formalité, plus qu'un document où le roi se confierait. Louis XIV a pu l'écrire après s'être résigné à une alliance qu'il avait de bonnes raisons de suspecter.

S'il se peut que Colbert se soit permis quelque liberté face à la volonté royale, les Le Tellier, eux, sont plus assidus que jamais auprès du roi. En octobre 1667, alors que le roi habite les Tuileries, Le Tellier et Louvois s'installent temporairement « *tout contre Saint-Roch* ». Le 8 juin 1669, Louvois quitte enfin l'hôtel de son père, rue des Francs-Bourgeois, pour emménager dans un nouvel hôtel situé entre les rues Richelieu et Sainte-Anne, près de l'hôtel Colbert et près du Louvre. Cet hôtel est acheté de l'abbé Basile Fouquet, qui a été exilé lors de la disgrâce de son frère, Nicolas Fouquet. Louvois le paie 160 000 livres. La restauration de l'édifice est confiée par Louvois à Charles Chamois, l'architecte de la famille Le Tellier qui s'occupe aussi de divers travaux effectués à la demeure ancestrale de Chaville. On appellera désormais cet édifice l'hôtel Louvois ; en 1789, année de la Révolution, il sera démoli pour faire place au square Louvois.

Cette vieille demeure présente d'ailleurs un intérêt grandissant puisqu'elle voisine Versailles qui fascine de plus en plus le jeune Louis XIV, bien que la décision d'y installer la cour ne soit pas encore prise. En septembre-octobre 1669, Le Tellier achète une maison à Fontainebleau et Louvois, à Saint-Germain. Ainsi, que le roi soit aux Tuileries, à Versailles, à Saint-Germain ou à Fontainebleau, un des Le Tellier est toujours dans son voisinage. Une entente semble d'ailleurs exister entre Louvois et son père pour que l'un des deux veille sans cesse aux intérêts du clan auprès du roi quand l'autre est appelé à voyager pour inspecter les troupes et voir à l'intendance. Ce partage des tâches arrive à les rendre presque omniprésents, tant à la cour qu'en province. La mobilité de Louvois marque le style de cet homme d'action, au fond peu cérébral, alors qu'on imagine plus facilement Colbert isolé dans ses bureaux au milieu de dépêches de toute sorte. Camille Rousset écrira :

*Louvois ne se contente pas d'écrire ; une conversation vaut mieux que vingt lettres ; il va lui-même régler les différents, résoudre les difficultés, exciter ses agents par son apparition soudaine ; il a le don de voir rapidement et sûrement ;*

3. Cité par Meyer, MD-318.

*tout ce qu'il remarque, décide et prescrit, dans ses rapides voyages, est prodigieux*<sup>4</sup>.

Colbert n'a pas d'assistant qui lui permettrait de se rendre aussi omniprésent que les Le Tellier ; son frère, Charles Colbert, qui est devenu, en 1662, marquis de Croissy et qui est fait, en 1669, conseiller d'État, n'est toujours que diplomate, après avoir été intendant de l'armée française lors de l'expédition de Naples en 1654, conseiller au Parlement de Metz en 1656, président du conseil souverain d'Alsace et intendant d'Alsace en 1658. La carrière diplomatique de Croissy est certes impressionnante, mais elle ne lui garantit pas un accès régulier au roi ; accrédité à Vienne le 24 mars 1660, puis à Rome en octobre 1660, il fut intendant en Touraine, en Anjou, en Bretagne, en Poitou et dans la généralité de Paris, avant de revenir à la diplomatie comme l'un des plénipotentiaires français aux conférences qui aboutirent à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1668, puis comme ambassadeur à Londres en août 1668, où il réside en cette année 1669.

Croissy joue et jouera auprès de Colbert le rôle qui revient à Honoré Courtin au sein du clan Le Tellier : celui de représentant du clan dans le domaine des affaires étrangères. D'ailleurs, Courtin a été, avant Croissy, ambassadeur extraordinaire à Londres en 1665 et il le redeviendra en 1676 et 1677, après l'avoir été en Hollande et en Suède.

Colbert pourrait aussi compter sur le mari de sa sœur, mais Jean Desmaretz n'est que simple conseiller d'État, depuis 1652. Quant à son frère cadet, François Colbert, comte de Maulévrier, il lui est de peu d'utilité, puisqu'il fait carrière à l'armée. Face à l'équipe Le Tellier, omniprésente et jouissant de l'appui de Lionne, Colbert est bien isolé. Il peut travailler jour et nuit, faire preuve d'une énergie indomptable, le clan Le Tellier compte l'avoir par l'usure. Il veut la marine : qu'on la lui laisse ; les colonies : qu'on les lui donne. L'homme orchestre de qui relèvent les finances, les bâtiments, les manufactures, la maison du roi, la marine et les colonies, ne peut que s'épuiser un jour, bien qu'il n'approche encore que de la cinquantaine.

Les retraites tactiques des Le Tellier portent cependant parfois à conséquence. Ainsi, les Le Tellier ont envoyé au Canada en juin 1665 huit compagnies, en tout 1400 soldats formant le régiment de Carignan-Salières, pour mettre un terme aux assauts des Iroquois, ce qu'ils firent avec succès. En 1667 et 1668, la majeure partie de ces soldats étant rentrée en France, le problème de la relève se pose. Jugeant sans doute que le Canada est dorénavant du domaine exclusif de Colbert, Louvois envoie pour les remplacer quatre compagnies non aguerries qui s'adapteront mal et ne rendront que peu de services. Pendant presque un siècle,

4. RE-I-114-115.

jusqu'en 1753-1755, alors qu'arriveront les troupes de Dieskau et de Montcalm, la défense du Canada et des intérêts de la France en Amérique du Nord dépendra essentiellement des Canadiens eux-mêmes.

Avec la nomination de Colbert comme secrétaire d'État débute vraiment la grande rivalité entre celui-ci et les Le Tellier. Claude Le Peletier écrira :

*M. Colbert ayant joint aux finances la charge de secrétaire d'État voulut tout faire, et ne ménagea pas même les fonctions de la charge de M. Le Tellier qui le souffrit patiemment, mais avec sa modération et sa retenue ordinaire pendant un temps ; M. de Louvois eut plus de vivacité sur cela et les ministres se commirent avec assez d'aigreur et d'éclat<sup>5</sup>.*

Commence alors une période d'une douzaine d'année au cours de laquelle Colbert et Louvois se disputeront avec acharnement les faveurs du roi. Le plus souvent, c'est Louvois qui l'emportera, mais Colbert ne perdra aucune de ses attributions. Il se réfugiera dans le travail et cachera de plus en plus difficilement la profondeur de ses désillusions.

### **Mars 1670 : Décision de construire les Invalides**

Commis de Le Tellier, puis secrétaire personnel de Mazarin, Colbert connaît bien la force des pouvoirs occultes, des éminences grises, de ceux qui savent se glisser dans l'intimité des puissants. Aussi, avant de devenir secrétaire d'État et même contrôleur général, a-t-il connu une longue période comme "conseiller sans portefeuille". Tout son pouvoir tenait alors à sa grande intimité avec le roi, intimité qui allait jusqu'à servir de messenger et de confident de la vie amoureuse du roi. Colbert a joué à fond la carte de mademoiselle de La Vallière et tant que celle-ci sut retenir l'affection du roi, Colbert fut en quelque sorte à l'abri. Il n'avait, dans le domaine des intrigues amoureuses, rien à craindre de Le Tellier à qui de tels procédés répugnaient manifestement. Quant au jeune Louvois, il avait sans doute trop à faire avec sa propre vie sentimentale pour songer encore à s'immiscer dans celle du roi. L'année 1670 devait changer tout cela.

Le 30 janvier de cette année-là, pour une des rares fois de sa carrière, Le Tellier accepte de jouer un rôle dans la vie privée de la famille royale. Les personnages en cause sont Louis XIV, qui a toujours à cœur de faire sentir à son frère, Philippe d'Orléans, qu'il est le roi ; le duc d'Orléans, qui ne conteste en rien la préséance de son frère aîné ; l'épouse du duc d'Orléans, Henriette d'Angleterre, au sommet de sa faveur auprès du roi ; enfin, l'amant de Monsieur (comme on

appelle à la cour le frère du roi), le chevalier de Lorraine, Philippe de Lorraine-Armagnac, fils d'Henri de Lorraine-Armagnac, comte d'Harcourt. De Monsieur, Saint-Simon dira que c'était lui qui, à la cour

*.. jetais les amusements, l'âme, les plaisirs, et, quand il la quittait, tout y semblait sans vie et sans action. (...) Il aimait le grand monde, il avait une affabilité et une honnêteté qui lui en attirait en foule, et la différence qu'il savait faire, et qu'il ne manquait jamais de faire, des gens suivant ce qu'ils étaient, y contribuait beaucoup. À sa réception, à son attention plus ou moins grande ou négligée, à ses propos, il faisait continuellement toute la différence, qui flattait, de la naissance et de la dignité, de l'âge et du mérite, et de l'état des gens ; et cela avec une dignité naturellement en lui, et une facilité de tous les moments qu'il s'était formée<sup>6</sup>. (...)*

*Monsieur, qui avec beaucoup de valeur, avait gagné la bataille de Cassel [en 1677]... n'avait... que les mauvaises qualités des femmes. Avec plus de monde que d'esprit, et nulle lecture, quoique avec une connaissance étendue et juste des maisons, des naissances et des alliances, il n'était capable de rien. Personne de si mou de corps et d'esprit, de plus faible, de plus timide, de plus trompé, de plus gouverné, ni de plus méprisé par ses favoris, et très souvent de plus malmené par eux ; tracassier, et incapable de garder aucun secret, soupçonneux, défiant, semant des noises dans sa cour pour brouiller, pour savoir, souvent aussi pour s'amuser, et redisant des uns aux autres. Avec tant de défauts destitués de toutes vertus, un goût abominable que ses dons et les fortunes qu'il fit à ceux qu'il avait pris en fantaisie avaient rendu public avec le plus grand scandale, et qui n'avait point de bornes pour le nombre ni pour les temps<sup>7</sup>.*

Au physique, Saint-Simon nous décrira le personnage de la façon suivante :

*C'était un petit homme ventru, monté sur des échasses tant ses souliers étaient hauts, toujours paré comme une femme, plein de bagues, de bracelets, de pierrieres partout, avec une longue perruque toute étalée en devant, noire et poudrée, et des rubans partout où il pouvait en mettre, plein de toutes sortes de parfums, et, en toutes choses, la propreté même. On l'accusait de mettre imperceptiblement du rouge. Le nez fort long, la bouche et les yeux beaux, le visage plein, mais fort long<sup>8</sup>...*

Quant au favori de Monsieur, le chevalier de Lorraine, issu de la branche des Guise de la maison de Lorraine, Saint-Simon écrira de lui qu'il agissait

6. SA-I-913.

7. SA-I-914-915.

8. SA-I-917.

*...en Guisard qui ne rougit de rien pourvu qu'il arrive, et mena Monsieur le bâton haut toute sa vie, fut comblé d'argent et de bénéfices, fit pour sa maison ce qu'il voulut, demeura toujours publiquement le maître chez Monsieur*<sup>9</sup>...

Au début de 1670, la domination du chevalier de Lorraine sur Monsieur est si outrageante pour Henriette d'Angleterre que celle-ci se plaint au roi qui décide que le temps est venu de faire arrêter le chevalier. La chose est évidemment délicate. Aussi le roi envoie-t-il Le Tellier chez Monsieur pour lui signifier l'arrestation de son amant. Cette mission étrange coûte sans doute plus qu'aucune autre à l'austère ministre. Le Tellier arrive chez Monsieur alors que ce dernier est en conversation avec le chevalier de Lorraine. N'ayant pas le choix, Le Tellier invite le chevalier à quitter les lieux sans quoi il devra le faire arrêter dans la chambre même de Monsieur. Le duc d'Orléans, estomaqué, s'évanouit, se jette au cou du chevalier et perd tout contrôle de lui-même. Plus stoïque, le chevalier accepte de sortir ; il gagne la cour du château où on l'arrête pour le conduire à Montpellier.

Et Monsieur, écrira Saint-Simon,

*...s'alla jeter aux pieds du roi pour faire révoquer un ordre qui le mettait au dernier désespoir. Il ne put y réussir : il entra en fureur, et s'en alla à Villers-Cotterets. Après avoir bien jeté feu et flammes contre le roi et contre Madame [son épouse], qui protestait toujours qu'elle n'y avait point de part, il ne put soutenir longtemps le personnage de mécontent pour une chose si publiquement honteuse. Le roi se prêta à le contenter d'ailleurs, il eut de l'argent, des compliments, des amitiés ; il revint le cœur fort gros, et peu à peu vécut à l'ordinaire avec le roi et Madame*<sup>10</sup>.

Quant au chevalier de Lorraine, il retrouvera les faveurs de Monsieur et du roi au début de 1672.

Si Le Tellier est associé, bien malgré lui, aux drames sentimentaux du frère du roi, son fils, Louvois, lui, se décide enfin à concurrencer Colbert dans le domaine des amours de Louis XIV. La carte de Colbert avait nom Louise de La Vallière, celle de Louvois s'appelle Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart, marquise de Montespan. Le roi l'a remarquée depuis déjà trois ans. Elle est déjà officieusement sa maîtresse bien que mademoiselle de La Vallière demeure la maîtresse "officielle". Pendant sept ans, l'une et l'autre se partageront les faveurs du roi. L'association de Colbert et de Louise de La Vallière est à ce point connue que le déclin de la maîtresse est interprété à la cour comme l'annonce d'une disgrâce pour le ministre. De même, l'ascension de la Montespan est vue comme étant aussi celle de Louvois.

9. SA-I-915.

10. SA-I-923.



Depuis plusieurs mois, madame de Montespan est enceinte du roi. En mars 1670, au château de Saint-Germain, elle accouche en secret d'un garçon. Un ami de Françoise-Athénaïs, le célèbre Lauzun, l'assiste et dérobe discrètement le nouveau-né qu'il conduit à une porte donnant sur le parc. Une femme l'y attend qui, en carrosse, emporte l'enfant. Ce bâtard du roi deviendra le duc du Maine ; la femme qui l'emporte deviendra marquise de Maintenon et épouse morganatique du Roi-Soleil. Pour l'instant, elle n'est encore que Françoise d'Aubigné, veuve du poète invalide Paul Scarron.

Il est vraisemblable que la future madame de Maintenon ait été depuis longtemps en contact avec les Le Tellier, par l'intermédiaire de son mari, Paul Scarron, cousin issu de germain de Catherine Scarron de Vaures, duchesse d'Aumont, la mère de Louis-Marie-Victor d'Aumont qui a épousé la sœur de Louvois. Par ce biais, la future madame de Maintenon et les Le Tellier sont vaguement apparentés. Louvois et Mme de Montespan ont choisi la veuve Scarron pour s'occuper de l'enfant en qualité de gouvernante. Celui-ci, avec ses deux frères et ses trois sœurs qui naîtront plus tard du roi et de Mme de Montespan, sera confié à madame Darbon, épouse du secrétaire de Le Tellier. Tous habiteront, selon Sourches, la maison des Darbon attenante à l'hôtel Le Tellier, rue des Francs-Bourgeois, et cela pendant longtemps à l'insu de Le Tellier et de sa femme.

La responsabilité de ces enfants est confiée par le roi à Louvois et à son épouse, tout comme celle des enfants de Louise de La Vallière avait été attribuée à Colbert et à son épouse. Dans ses nouvelles fonctions, la veuve Scarron relève donc de Louvois et l'enfance du duc du Maine et de ses frères et sœurs se passera dans le giron des Le Tellier. Fortuites ou non, ces circonstances se révéleront importantes. Elles expliqueront en partie les affinités de madame de Maintenon et du duc du Maine avec le clan Le Tellier et elles aideront à comprendre comment madame de Maintenon pourra ressentir une vive antipathie à l'égard de Louvois (qui lui-même verra avec agacement cette "gouvernante", jadis sous ses ordres, devenir l'épouse du roi), sans que, pour autant, son attachement au clan Le Tellier soit détruit. Anodins en 1670, les événements entourant la naissance du futur duc du Maine s'avéreront déterminants vers la fin du règne de Louis XIV et même après.

Voici Louvois dans le secret et dans la confiance la plus intime du roi. Le fils de Le Tellier ne se laisse pas pour autant accaparer par les intrigues sentimentales de son maître. En ces lendemains de la guerre de Dévolution, cette première guerre qu'il a eu à suivre comme secrétaire d'État, cet être monstrueux que certains historiens feront de Louvois lance une des plus nobles entreprises de son temps : il préside à la création et à la fondation de l'hôtel des Invalides. Le premier grand biographe de Louvois, Camille Rousset, écrira :

*La plus grande gloire de Louvois peut-être, et certainement la plus pure, c'est de s'être fait lui-même, au nom de l'État, directeur d'hôpital, administrateur général de l'hôtel des Invalides. (...) Depuis des siècles, les nombreux monastères, les abbayes, les grands bénéfices de nomination royale ou seigneuriale qui couvraient le sol de la France, étaient tenus de recevoir, sous le nom de "religieux-lais" ou d'"oblats", un ou plusieurs soldats invalides, suivant l'importance de leurs revenus. Mais il était toujours arrivé que, moines et soldats étant d'humeur et d'habitudes peu compatibles, les moines avaient tout fait pour se débarrasser de leurs hôtes, qui, de leur côté, moyennant quelque argent, avaient trafiqué de leurs droits et quitté la place. L'idée d'ouvrir une retraite commune pour les victimes de la guerre n'était pas moins audacieuse. C'était à Louvois, à son génie, à sa persévérance, qu'il était réservé d'assurer et de fonder, au nom de Louis XIV, le magnifique et durable asile des soldats invalides<sup>11</sup>...*

Pour lancer son projet, Louvois procède en trois étapes. Le 4 décembre 1668, il ordonne la recension des institutions pouvant être taxées pour l'entretien des "religieux-lais". L'année suivante, il élargit cette assiette fiscale en fixant que tous les abbés et prieurs, pourvus par nomination royale d'un bénéfice de mille livres de revenu, auraient désormais à payer chacun au receveur général du clergé, une somme annuelle de cent cinquante livres, représentant la pension d'un "oblat". Enfin, dans une troisième étape, il élargit à nouveau les sources de fonds pouvant être affectés à cette fin et il décide que l'ensemble de ces fonds serviront à l'établissement d'un hôtel royal où « *pour mettre fin à tous les abus, seraient entretenus les soldats blessés et estropiés à la guerre ou vieillis dans le service* » (édit du 24 février 1670). Quelques jours après cet édit, le 12 mars 1670, Louvois complète son projet en faisant arrêter par le conseil d'État « *qu'il serait retenu à l'avenir, au profit de l'établissement des Invalides, deux deniers par livre sur les paiements de toute nature faits par le département de la guerre* ». Enfin les droits de ferme, les aides et les péages sont abolis sur les denrées destinées à l'approvisionnement de l'hôtel. Peu après, toujours en 1670, débutera la construction de l'édifice conçu par Libéral Bruant, construction qui durera quatre années, pendant lesquelles les invalides seront logés dans un établissement provisoire, rue du Cherche-Midi.

Si le caractère humanitaire de cette mesure doit être souligné, ses implications sociales et même politiques doivent l'être encore plus. Sans doute sans s'en rendre compte, en créant les Invalides, Louvois lance en quelque sorte la grande aventure de l'État-providence. Dans un pays où, depuis le Moyen-âge, l'éducation, les universités et les hôpitaux relèvent de l'Église, voici un ministre de la guerre qui décide, non seulement de créer une institution pour les invalides de l'armée et de faire relever cette institution de l'État directement, mais encore de financer

11. RE-I-250-252.

en bonne partie cette institution en taxant l'Église. Louvois décide aussi qu'il y aura "un hôtel" des Invalides et qu'il sera à Paris, alors que jusqu'alors les "religieux-lais" étaient dispersés aux quatre coins de la France. Il rapatrie ainsi, non seulement les invalides, mais aussi, par le biais de la taxation, les fonds qui normalement auraient dû être dépensés en province. Il s'agit donc d'une mesure à la fois socialisante, centralisatrice et laïcisante. Le département de la guerre sert déjà d'école de fonctionnaire et de pilier de la bureaucratie ; par la création des Invalides, il devient aussi un laboratoire social et un agent de mutation.

Il ne faudrait cependant pas, pour autant, voir dans Louvois un idéologue et un révolutionnaire doctrinaire. Sa personnalité et la situation où il se trouve ne sauraient lui permettre de l'être. Rousset nous tracera un juste portrait de cet homme en faisant allusion à la brutalité de caractère qu'on lui reprochera :

*Un ensemble de qualités le distingue, qui semblent d'abord incompatibles avec cette brutalité ou, pour employer le mot de Saint-Simon, cette férocité de caractère qui n'était que l'énergie d'une volonté puissante : un sens droit, un jugement sain, une vue nette de l'utile et du possible. Louvois fait peu de théorie ; il n'avait qu'un petit nombre d'idées premières, très précises et très simples, comme les axiomes fondamentaux des géomètres ; mais il avait une singulière aptitude, une fécondité ingénieuse, une méthode infaillible pour les appliquer à la solution de tous les problèmes. S'imaginer un novateur turbulent, audacieux, infatué de son génie, impatient de tout conseil, c'est se faire de Louvois un portrait sans ressemblance. Il n'aimait ni les bavards, ni les importuns, ni les visionnaires, et leur faisait mauvais accueil ; mais les hommes d'affaires trouvaient toujours audience. (...) Ceux qu'il avait une fois jugés capables et compétents, il les excitait à lui communiquer librement leurs idées ; il les provoquait même à la contradiction<sup>12</sup>...*

Et Rousset d'ajouter plus loin :

*De même qu'il n'avait pas, pour l'opinion d'autrui, ce dédain superbe qui n'est pas, tant sans faut, un signe infaillible de supériorité intellectuelle, il n'avait pas davantage ce mépris absolu du passé, cette impatience contre les institutions vieillies, qui ne doit pas être confondue avec le sage esprit de réforme<sup>13</sup>.*

Réformateur, Louvois réussira, dans le cas des Invalides, là où Philippe-Auguste, Henri IV et Richelieu auront dû renoncer. Et pourtant, son désir déclaré de reposer après sa mort dans l'église de cet hôtel des Invalides qu'il aura créé, ne sera pas respecté. Son protégé et collaborateur, Sébastien Le Prestre, futur

12. RE-I-177-178.

13. RE-I-178.

maréchal de Vauban, aura, lui, sans l'avoir sollicité, cet honneur. En cette année 1670, ce jeune ingénieur est loin de soupçonner qu'un tel destin l'attend. Il vit en effet une des périodes les plus tristes de sa vie. Son intégrité est mise en cause. Colbert et son clan l'assaillent. Sa modeste fortune, sa carrière, son honnêteté et son honneur sont en jeu.

L'histoire remonte à 1665, alors que Vauban a été chargé des fortifications de Brisach et qu'à titre d'ingénieur, il assumait la direction des travaux dont la réalisation était confiée à des entrepreneurs. L'usage voulait que l'ingénieur signât les quittances et non les entrepreneurs qui étaient ainsi en mesure de frauder et de faire porter à l'ingénieur le poids de fautes dont il n'était nullement responsable. C'est ce qui advint : l'entrepreneur principal de Brisach trahit ses engagements et Vauban eut à répondre de ces méfaits.

Tout aurait pu se régler confidentiellement si l'intendant d'Alsace, François Colbert de Saint-Mars, qui était cousin germain du ministre et dont dépendait Brisach, n'avait pris Vauban pour cible et n'avait juré sa ruine. Informé par son cousin, Colbert résolut aussi d'avoir la tête de Vauban qui avait alors très peu de biens et encore moins d'appuis en haut lieu. La carrière naissante de Vauban qui, en 1665, n'avait encore que trente-deux ans, était d'autant plus compromise que Vauban était déjà en rivalité avec l'ingénieur de Clerville, son aîné et jadis son maître dans l'art des fortifications. Vauban semblait donc perdu. C'était sans compter avec Louvois qui avait déjà jaugé les qualités de l'ingénieur. Louvois résolut de sauver Vauban et, par là, de faire une nouvelle fois échec à l'entrepreneur Colbert en s'attachant la fidélité d'un ingénieur de génie.

La lutte de Louvois et de Vauban contre Colbert durera six ans et ne connaîtra son dénouement qu'en 1671, comme en font foi trois lettres de Louvois à Vauban 14. Le 15 janvier 1671, il lui annoncera que le roi lui-même a ordonné à Colbert de laisser tomber l'affaire :

*Je suis bien aise que vous ayez mis votre affaire d'Alsace en état d'être terminée, parce qu'il y a deux jours que le roi ordonne à M. Colbert d'expédier les décharges qui vous sont nécessaires pour faire que l'on ne vous puisse rien demander pour tout ce qui s'est fait depuis votre départ de Brisach...*

Le 11 mars suivant, Louvois suggérera de faire disparaître les quittances qui avaient été à l'origine de toute l'affaire :

*Les ordonnances que l'intendant d'Alsace doit signer en la place des vôtres, que j'ai retirées, sont présentement chez M. Colbert ; ainsi je me propose*

*de vous apporter toutes les quittances de Brisach, et, en les brûlant, vous vous mettez hors d'état de pouvoir jamais être recherché en cette affaire.*

Enfin, le 16 septembre 1671, Louvois annoncera que l'affaire est définitivement close et que la promesse qu'il avait faite à Vauban de le sortir de ce mauvais pas a été tenue :

*J'ai reçu aujourd'hui, après deux ans de sollicitations [Louvois aurait donc débuté ses interventions vers la fin de 1669], tout ce que je pouvais désirer pour finir votre affaire d'Alsace, de la plus avantageuse manière que les gens les plus entendus en ces faits-là aient pu souhaiter. Ainsi me voilà acquitté de la parole que je vous ai donnée, il y a si longtemps, et vous sorti sans retour d'une affaire qui, par quelque autre voie que l'on eût pu prendre, aurait toujours été sujette à beaucoup d'incidents qui vous auraient pu ruiner et votre famille.*

À la suite de cette affaire, les liens entre les deux hommes ne feront que se renforcer. Si la dureté de caractère de Louvois amènera un certain nombre de militaires, particulièrement des membres de la vieille noblesse d'épée, à quitter le service, sa franchise, sa droiture et sa loyauté lui attacheront des collaborateurs de premier ordre. Par son génie, Vauban sera sûrement le plus grand de ceux-là.

Colbert aussi sait trouver des collaborateurs de talent. Au nombre de ceux-là, Jacques Savary 15 connaîtra une certaine notoriété. Son cas mérite d'être souligné du fait que ce négociant, qui inspirera à Colbert des réformes importantes, est apparenté au clan Le Tellier, ce qui montre que, malgré certaines frictions, les deux clans ne sont toujours pas en rupture. Ce Jacques Savary est rattaché aux Le Tellier par les Chapelier et les Turpin. Il a pour oncle paternel, Jean Savary, marchand et bourgeois de Paris devenu secrétaire du roi, qui a épousé Suzanne Chapelier, tante maternelle d'Élisabeth Turpin-Le Tellier. Savary a donc comme tante la tante de l'épouse de Michel Le Tellier. Bien plus, il a été élevé par son oncle Jean Savary et son épouse Suzanne Chapelier, en étroite relation d'ailleurs avec cette autre tante d'Élisabeth Turpin, Élisabeth Chapelier, épouse du chancelier Étienne II d'Aligre. Le lien entre Jacques Savary et le clan Le Tellier ne fait donc aucun doute. Pourtant, par sa profession de négociant, Jacques Savary est amené à traiter avec Colbert et à entrer dans sa confiance.

Il semble bien que Savary soit devenu négociant par choix puisque la possibilité lui a été offerte par les Le Tellier et les Aligre de faire carrière dans la robe. Mis en apprentissage chez un procureur au Parlement de Paris, puis chez un notaire au Châtelet, il opta bientôt pour la profession de mercier qui avait été

15. Dont nous avons déjà parlé.

celle de ses parents. En bon bourgeois de Paris, il est bientôt échevin. Remarqué par Fouquet, il accepta de travailler dans la régie des cuirs, puis d'assumer la direction de la compagnie des domaines du roi. En 1661, on le retrouve agent auprès du duc de Mantoue. Son association avec Fouquet lui causa vraisemblablement quelques ennuis lors de la chute de ce dernier, bien que ses liens de parenté avec Le Tellier l'aient mis quelque peu à l'abri. De toute façon, il devint à cette occasion fort discret.

En cette année 1670, le voici qui réapparaît pour soumettre à Colbert deux mémoires, le premier en août, le second en septembre. Ces deux mémoires sont à l'origine du fameux code de commerce que Colbert mettra en vigueur en mars 1673, au moyen d'une ordonnance. L'oncle maternel de Colbert, Henri Pussort, qui présidera la commission chargée d'élaborer cette ordonnance, y réfèrera lui-même en l'appelant le « code Savary ». Pussort est sûrement le mieux placé pour juger de la paternité de cette réforme, tant à cause de ses fonctions de président de la commission, qu'à cause de sa place stratégique au sein du clan Colbert. Saint-Simon écrira d'ailleurs à propos de lui :

*M. Colbert l'avait fait ce qu'il était ; son mérite l'avait bien soutenu. Il fut toute sa vie le dictateur et, pour ainsi dire, l'arbitre et le maître de toute cette famille si unie*<sup>16</sup>.

Afin d'explicitier l'ordonnance de 1673, Jacques Savary publiera en 1675 un ouvrage qui deviendra célèbre. Il s'agit du *Parfait négociant*. Cet ouvrage à succès connaîtra de nombreuses rééditions et Savary y ajoutera en 1679 un « *traité du commerce qui se fait par la Méditerranée* ». Savary mourra en 1690, à soixante-huit ans. Il laissera un fils qui se fera connaître sous le nom de Savary des Bruslons en lançant l'idée du *Dictionnaire de commerce* qui sera publié en 1723 par son frère, l'abbé Philémon Savary.

L'année 1670 voit, dans un tout autre domaine, se réaliser une alliance importante entre la famille des Phélypeaux et celles des Fleuriau et des Le Peletier. Certains historiens laisseront entendre qu'il y avait effectivement trois clans et non pas deux dans la majeure partie du règne de Louis XIV. L'alliance de 1670 et d'autres indices permettent de croire que les Phélypeaux, tant de la branche de La Vrillière que de celle de Pontchartrain, font effectivement partie du clan Le Tellier, tant à cause de leurs liens avec les Fleuriau, les Le Peletier, les Huxelles, les Talon et les La Rochefoucauld, qu'à cause des appuis qu'ils recevront de membres éminents du clan Le Tellier. Ce mariage de 1670 unit Balthazar Phélypeaux, marquis de Châteauneuf, de la branche de La Vrillière, futur secrétaire d'État de la religion prétendue réformée, et Marie-Marguerite de Fourcy, fille de Marguerite Fleuriau qui, devenue veuve de Jean de Fourcy, a épousé, en 1656, Claude Le Peletier. C'est, en quelque sorte, la fille adoptive de

Le Peletier que Châteauneuf épouse. En cette période de tensions entre les Colbert et les Le Tellier, ce mariage indique clairement le choix des Phélypeaux, cette vieille famille ministérielle. Claude Le Peletier étendra sa protection non seulement à “son gendre par adoption”, mais aussi à son cousin, Louis II Phélypeaux qui, grâce à Le Peletier, succèdera à Seignelay, le fils de Colbert, comme secrétaire d’État de la marine.

Le mariage Phélypeaux-Fourcy indique, une fois de plus, qu’entre les deux clans, les grandes familles de la robe, les Phélypeaux, les Talon, les Lamoignon, les Aligre, les Turgot, etc., choisissent en grande majorité le clan Le Tellier, lui-même issu de la robe. Ce mariage est d’autant plus significatif que les fils de secrétaires d’État, dont fait partie Châteauneuf, peuvent assez facilement prendre femme, comme l’a fait Louvois, dans les familles de la vieille noblesse d’épée.

L’année 1670 fournit d’ailleurs un exemple d’une semblable alliance entre une famille ministérielle et une famille d’épée. Le secrétaire d’État Lionne marie cette année-là sa fille Madeleine à François-Annibal III d’Estrées, petit-neveu de Gabrielle d’Estrées et petit-fils du maréchal François-Annibal I d’Estrées. Lionne conclut là une très prestigieuse alliance. Quant aux Estrées, qui cherchent par ce mariage à se rapprocher du pouvoir, ils perpétuent ainsi une certaine tradition qui les a fait s’unir hier aux Sully et qui les fera s’unir demain aux Le Tellier, qui hériteront un jour des titres et des armes des Estrées.

### **1<sup>er</sup> septembre 1671 : Mort de Lionne et intérim de Louvois**

Associé de trop près à Fouquet, mais épargné lors de la chute de celui-ci, Hugues de Lionne s’est depuis rapproché des Le Tellier. Ce brillant diplomate qui, lors de la négociation de la paix des Pyrénées, avait trouvé la formule de renonciation conditionnelle de Marie-Thérèse à ses droits sur le trône d’Espagne, a réussi, depuis la fin de la guerre de Dévolution, à faire éclater la Triple-Alliance de l’Angleterre, des Provinces-Unies et de la Suède, grâce à la médiation d’Henriette d’Angleterre. En 1670, à Douvres, le roi d’Angleterre et sa sœur Henriette ont signé un accord entre la France et l’Angleterre qui avait pour effet d’éloigner cette dernière de la Triple-Alliance. Ceci fait, Lionne a réussi à isoler encore plus la Hollande en obtenant, en 1671, la neutralité de l’archevêque de Cologne et de l’évêque de Münster. Tout est maintenant prêt pour que la France et les Provinces-Unies s’affrontent. Mais voilà que, le 1<sup>er</sup> septembre 1671, Lionne meurt à soixante ans. Il laisse le souvenir d’un grand diplomate ; Saint-Simon dira même de lui qu’il était « *le plus grand ministre du règne de Louis XIV*<sup>17</sup> »

Son fils aîné, Louis-Hugues, qui détient la survivance de la charge de secrétaire d'État des affaires étrangères, devra y renoncer à cause de son peu d'envergure. Avec Lionne s'éteint la jeune dynastie ministérielle des Servien-Lionne. Saint-Simon, à la mort de la veuve de Lionne en 1704, ne manquera pas de souligner, presque triomphalement, la chose :

*Mme de Lionne mourut. (...) Sa fille avait été première femme du duc d'Éstrées. (...) De ses trois fils, l'aîné survivancier de son père, perdit avec lui sa charge de secrétaire d'État, qui fut donnée à Pomponne, et il eut une charge de maître de la garde-robe, dont il ne fit pas deux années de fonction, quoiqu'il l'ait gardée longtemps. C'était un homme qui avait très mal fait ses affaires, qui vivait très singulièrement et obscurément, et qui passait sa vie à présider aux nouvelles des Tuileries. Il n'eut qu'un fils, fort bien fait et distingué à la guerre, mais qui se perdit par son mariage avec la servante d'un cabaret de Phalsbourg, dont il n'eut point d'enfants, et qu'il voulut faire casser dans la suite sans y avoir pu réussir. Elle l'a survécu, et le survit encore, retirée dans une communauté à Paris, et elle a toujours mené une vie très sage, et qui l'a fait estimer. On verra en leur temps les deux autres fils de M. et Mme de Lionne, l'un riche abbé débauché, l'autre évêque de Rosalie "in partibus" et missionnaire à Siam et à la Chine. Je ne parle pas d'un quatrième, chevalier de Malte, qui n'a point paru. Et voilà ce que deviennent les familles des ministres ! Celles des derniers de Louis XIV ont été plus heureuses, les Telliers, les Colberts, les Chamillarts, les Desmaretz surtout, à bien surprendre<sup>18</sup>.*

La mort de Lionne crée un vacuum. Pour le combler, Louis XIV fait appel à l'ambassadeur de France en Suède, Simon Arnauld, marquis de Pomponne, fils de Robert Arnauld d'Andilly, neveu du grand Antoine Arnauld, chef des jansénistes, et frère de la prieure de Port-Royal, sœur Angélique Arnauld. Ce choix est étonnant à plus d'un titre. Les Arnauld sont certes gens de robe ; cependant ils n'ont jamais été appelés au ministère. Il est aussi étrange que Louis XIV ait choisi un membre de la famille la plus ouvertement janséniste de France, alors que son aversion pour cette secte ne se démentira jamais, malgré la récente "paix de l'Église". Enfin, Pomponne a déjà connu la disgrâce à la suite de l'arrestation de Fouquet dont il était l'ami.

Ancien intendant des armées françaises en Italie, en 1642 et 1643, il a côtoyé Michel Le Tellier ; aussi est-il possible que ce dernier ait favorisé sa candidature. Cependant, ce qui motive avant tout Louis XIV, c'est que Pomponne a été, jusqu'à tout récemment, ambassadeur à La Haye et que le roi a décidé de déclarer la guerre aux Provinces-Unies. D'ailleurs, dès juin 1670, Louis XIV, de passage à Dunkerque, a rencontré Pomponne alors ambassadeur en Hollande, et lui a confié

18. SA-II-300-301.



que l'alliance avec l'Angleterre était conclue et qu'il était de son intention de déclarer la guerre à la Hollande en 1671. C'était là un secret d'État que seuls Henriette d'Angleterre, Le Tellier, Lionne et Colbert connaissaient à l'époque. De nouveau, le 24 avril 1671, une rencontre entre le roi et Pomponne a eu lieu à Dunkerque, juste avant que le conseil décide de la déclaration de guerre aux Provinces-Unies. Selon Gourville, c'est lors de ce conseil de Dunkerque que Louvois « *commença à vouloir dire son avis sur les affaires étrangères*<sup>19</sup> ».

Pomponne est donc nommé secrétaire d'État des affaires étrangères. Deux décisions indiquent que cette nomination comble vraisemblablement les vœux des Le Tellier. Tout d'abord, en attendant que Pomponne revienne de Suède, ce qui lui prendra près de cinq mois, le roi demande à Louvois d'assurer l'intérim, ce qu'il fera du 1<sup>er</sup> septembre au 23 décembre 1671, après quoi Le Tellier prendra la relève jusqu'à l'arrivée de Pomponne le 15 janvier 1672. L'autre indice de la part grandissante que les Le Tellier sont appelés à prendre dans les affaires étrangères tient au fait que celui qui est nommé pour remplacer Pomponne au poste stratégique d'ambassadeur en Suède est nul autre qu'Honoré Courtin, ce membre éminent du clan Le Tellier. Le poste d'ambassadeur à Stockholm est d'autant plus important qu'après avoir éloigné l'Angleterre de la Triple-Alliance, Louis XIV a résolu, pour isoler encore plus la Hollande, de conclure une ligue avec le troisième partenaire de la défunte alliance, la Suède. Il semble que cette nomination de premier plan ne réjouisse pas Courtin qui, aussitôt parti pour ce poste lointain, tombe malade, ce qui fait dire à plusieurs que le nouvel ambassadeur en Suède simule la maladie pour ne pas aller en Suède. Louvois lui-même plaisante sur la chose en insinuant que Courtin tremble quand il est sur la mer et qu'il aura « *de grandes frayeurs en passant le Grand Belt et le Sund*<sup>20</sup> ».

L'intérim sera pour Louvois un véritable test. Car voici qu'à trente ans, à l'aube d'une guerre, le jeune secrétaire d'État se voit confier pendant quatre mois à la fois le département de la guerre et celui des affaires étrangères. Si la plupart jugeront qu'il se sera acquitté de ces fonctions « *dignement, avec beaucoup d'habileté et d'application* » (suivant la formule de Louis André<sup>21</sup>), Le Tellier, quant à lui, éprouvera certaines craintes de voir son fils faire quelque faux pas. Il n'en sera rien ; néanmoins, quand Pomponne arrivera enfin, le 15 janvier, Le Tellier et Louvois pousseront un soupir de soulagement.

La période que vit Louvois à cette époque en est une des plus stimulantes du règne de Louis XIV. Louis XIV goûte à l'ivresse de la puissance. Jeune (il n'a que trente-trois ans), il se sent cependant en pleine possession de ses moyens,

19. AE-201.

20. AE-204.

21. AE-201.

après dix ans de pouvoir personnel. La guerre de Hollande sera sa première guerre “planifiée” plutôt qu’improvisée. Contrairement à la guerre de Dévolution qui découlait d’un événement particulier, la mort du roi d’Espagne, la guerre de Hollande n’est pas conjoncturelle, mais bien structurelle dans la mesure où elle résulte d’une analyse politico-économique des forces en présence en Europe. Avec cette guerre, il ne s’agit pas de réagir aux événements, mais bien de les créer et de les dominer.

L’assurance du jeune roi se traduit aussi par la décision qu’il prend, en 1671, de faire de Versailles sa résidence principale et, conséquemment, la capitale de la France. Pour ce faire, il accorde maints privilèges à ceux qui viendront s’établir dans les environs de Versailles. Cependant, la cour ne pourra s’y installer que onze ans plus tard, le 6 mai 1682.

Louis XIV a besoin d’un collaborateur privilégié, d’un complice en quelque sorte, en cette période d’effervescence. Ni Le Tellier ni Colbert, qui a maintenant cinquante-deux ans, ne peuvent vraiment vibrer au diapason du roi. Ce complice du bel âge, ce sera Louvois, ce cadet fougueux, acharné, débordant d’énergie, aussi macho et aussi conquérant que le jeune roi. L’année 1671 en a décidé ainsi. Le Tellier voit enfin sa patience récompensée.

Cependant, le plus grand honneur qui incombe à sa famille en 1671, c’est encore l’accession de son fils cadet, Charles-Maurice, au poste d’archevêqueduc de Reims, par suite de la mort, le 3 août 1671, du cardinal Barberini. Ce fils, qui ressemble, tant physiquement que caractériellement, à Louvois, n’est certes pas le personnage le moins intéressant de la famille Le Tellier. Il prendra part, avec son grand ami Bossuet, à toutes les grandes affaires ecclésiastiques de son temps. À deux reprises, il présidera l’assemblée générale du clergé de France. Sympathisant janséniste et gallican, il se prononcera avec violence contre les doctrines ultramontaines et combattra ouvertement les jésuites qui le lui rendront bien. Près de ses sous malgré son goût du luxe et du faste, il sera un des grands bibliophiles de son temps. Abbé de Saint-Étienne de Caen, de Saint-Bénigne de Dijon, de Breteuil, de Saint-Rémy et de Saint-Thierry de Reims, il deviendra proviseur de la Sorbonne. Commandeur de l’ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1688, premier pair de France, il sera aussi le doyen des conseillers d’État, au groupe desquels il se joindra dès 1679. Tous les mémoires de son temps parleront de son humilité sur sa naissance, de son orgueil sur tout le reste et de son amour immodéré de la richesse. On dira l’avoir entendu dire qu’il ne comprenait pas comment on pouvait vivre « *sans avoir cent mille écus de rente* » et « *qu’on ne pouvait prétendre être honnête homme si on ne possédait dix mille écus de revenus* », ce qui amènera Boileau à lui répliquer en parlant de quelqu’un : « *Monseigneur, il s’en faut de quatre mille livres de rente qu’il ne soit honnête homme.* »

Ayant aussi peu de retenue dans sa vie privée que dans sa vie publique, on lui prêtera plusieurs aventures, d'abord avec la seconde femme de son beau-frère le duc d'Aumont, Françoise-Angélique de La Motte-Houdancourt, puis avec sa propre nièce, Anne-Charlotte-Fare d'Aumont, marquise de Créqui, à laquelle il laissera d'ailleurs sa fortune et son hôtel à Paris. On comprend que les chansonniers s'en soient donnés à cœur joie en écrivant :

*Louvois n'aura pas d'embarras  
À faire valoir ses haras  
S'il prend pour étalon son frère  
Lère la lère la lère*<sup>22</sup>.

À ce type d'humour, fera écho un ouvrage satirique, assez grossièrement intitulé *Le cochon mitré*, qui lui aussi prendra pour cible l'archevêque de Reims.

Bien que plutôt rond comme Louvois, il semble que Charles-Maurice Le Tellier n'ait pas manqué de charme. Écoutons Madame de Sévigné là-dessus, qui écrit à sa fille, Madame de Grignan, le 20 mars 1671 :

*M. le coadjuteur de Reims était l'autre jour avec nous chez Mme de Coulanges [la cousine germaine de Louvois et de son frère]. (...) Il s'en est allé à Reims, et Mme de Coulanges lui disait : « Quelle folie d'aller à Reims ! et qu'allez-vous faire là ? Vous vous y ennuierez comme un chien. Demeurez ici, nous vous promènerons. » Ce discours à un archevêque nous fit rire, et elle aussi. Nous ne le trouvâmes nullement canonique et nous comprîmes pourtant que si plusieurs dames le faisaient à des prélats, elles ne perdraient pas leurs paroles*<sup>23</sup>...

Quelque temps après, Mme de Coulanges écrira à Madame de Grignan, à laquelle l'archevêque de Reims s'intéresse beaucoup :

*Le bruit de la reconnaissance que l'on a pour l'amour de mon gros cousin [Charles-Maurice Le Tellier] se confirme. Je ne crois que médiocrement aux méchantes langues, mais mon cousin, tout gros qu'il est, a été préféré à des tailles plus fines. Et puis, après un petit, un grand ; pourquoi ne voulez-vous pas qu'un gros trouve sa place ?*<sup>24</sup>...

Et madame de Coulanges de poursuivre ses ragots en écrivant, le 24 février 1673, à madame de Sévigné à propos, semble-t-il, de la seconde femme du duc d'Aumont, François-Angélique de La Motte-Houdancourt, qui aurait pour amants

22. AE-604.

23. SF-I-192-193.

24. SF-I-566-567.

le marquis de Villeroy, fils du maréchal de Villeroy, Caderousse et l'archevêque de Reims :

*Le marquis de Villeroy est si amoureux qu'on lui fait voir ce que l'on veut. (...) Il est plus charmé que "charmant" [surnom donné à Villeroy] ; il ne compte pour rien sa fortune, mais la belle [la duchesse d'Aumont] compte Caderousse pour quelque chose et puis un autre [Charles-Maurice Le Tellier] pour quelque chose encore : un, deux, trois, c'est la pure vérité ; fi ! je hais les médisances<sup>25</sup>.*

Malgré cette vie peu régulière, Charles-Maurice sera un grand archevêque de Reims et un administrateur ecclésiastique exceptionnel. En 1673, dans un sermon, il part des inquiétudes que ses nouvelles fonctions avaient fait naître en lui :

*Lorsque Dieu nous appella au gouvernement de notre Église, sa longue vacance et les mouvements des guerres passées nous faisaient appréhender que la réforme de notre diocèse ne fût un ouvrage très difficile, mais par la miséricorde de Dieu, dans le cours de nos visites, nous n'avons pas trouvé le mal si grand que nous avions lieu de le craindre.*

Au cours de son long épiscopat de trente-neuf ans, de 1671 à 1710, le clergé de Reims subira une transformation profonde. Les prêtres ignorants disparaîtront, tout comme les prêtres absentéistes, paillardards ou ivrognes. Ils seront remplacés par des prêtres formés dans des séminaires et issus de familles de bonne bourgeoisie, de familles de notaires, de baillis, de prévôts, de drapiers, de tonneliers, de teinturiers, d'orfèvres, etc. Pendant tout son épiscopat, le nombre des ordinations, une vingtaine par année, dépassera celui des décès. Monseigneur Le Tellier sera très assidu à son travail. Il fera de fréquentes tournées dans son diocèse et veillera de près à la moralité de ses prêtres et à l'exercice de leurs fonctions. Sa première tournée durera six ans. Le cortège qui l'accompagnera sera composée, en 1698, de quarante-deux personnes et de trente-six chevaux ! L'impulsion que Charles-Maurice Le Tellier donnera à son diocèse sera telle que sa mort entraînera une chute brutale des vocations qui avaient été si nombreuses sous son épiscopat.

Le 15 mars 1690, madame de Sévigné écrira :

*Monsieur de Paris [François de Harlay de Champvallon] est nommé au cardinalat par le roi, et Monsieur de Reims [Charles-Maurice Le Tellier] par le roi d'Angleterre [Jacques H Stuart, détrôné par Guillaume d'Orange et réfugié*

25. SF-I-576-577.

en France]... *M. le cardinal de Harlay, M. le cardinal Le Tellier, voilà deux hommes bien contents*<sup>26</sup> !

Ni Harlay ni Le Tellier ne seront cardinaux : le pape refusera de confirmer leur nomination.

Aux yeux de la postérité, Charles-Maurice Le Tellier restera avant tout un grand archevêque-duc de Reims. Lui, l'arrière-petit-fils de Perrette Locquet, la maîtresse du duc de Mayenne, aura succédé dans ces fonctions à l'oncle de ce dernier, Charles, cardinal de Lorraine, propriétaire du château de Meudon que Louvois achètera ; au frère de Mayenne, Louis de Lorraine, cardinal de Guise, et au neveu de Mayenne, nommé lui aussi Louis de Lorraine, cardinal de Guise. Voir un Le Tellier sur les traces de tels princes, pouvait susciter admiration ou colère. Le Tellier se révélera néanmoins à la hauteur de cet honneur.

### **1<sup>er</sup> février 1672 : Louvois, ministre d'État**

Le 28 janvier 1672, le chancelier Séguier meurt. La rumeur publique fait de Le Tellier son remplaçant, tout comme en 1661, elle en avait fait le successeur de Mazarin. Colbert, semble-t-il, s'objecte à une telle promotion des Le Tellier. Louis XIV est partagé entre les deux clans. Cherchant à ne pas envenimer les choses, il surseoit à la nomination d'un nouveau garde des sceaux et d'un nouveau chancelier. Il semble que la candidature du premier président Guillaume de Lamoignon, qui avait obtenu sa charge de premier président grâce à Le Tellier, soit envisagée par le roi, mais le clan Le Tellier s'y opposerait de peur de voir lui échapper le poste de chancelier qu'il convoite<sup>27</sup>. Ce n'est que le 24 avril 1672 que Louis XIV, forcé de quitter la capitale pour aller faire la guerre à la Hollande, remettra les sceaux, qu'il aura lui-même gardés jusque-là, à un candidat-compromis : Étienne III d'Aligre, cousin germain de l'épouse de Le Tellier et fils de l'ancien chancelier Étienne II d'Aligre. Étienne III d'Aligre ne sera fait chancelier de France que le 10 janvier 1674. Claude Le Peletier écrira :

*M. le chancelier Séguier mourut, sa place demeura du temps à remplir. M. d'Aligre eut les sceaux et fut ensuite fait chancelier. Il ne parut jamais dans la conduite, ni dans les discours de M. Le Tellier et de sa maison qu'il eût aucune peine ni aucun ressentiment contre ceux qui avaient eu part à cette promotion et à son exclusion*<sup>28</sup>.

26. SF-III-852.

27. Voir AE-208 et AE-520.

28. AD-100-101.

Certains, comme Ormesson, croiront voir dans cette exclusion un signe de la faveur de Colbert. Les choses sont tout autres. Certes, Louis XIV tient à la sérénité de son conseil et il évite d'aggraver les tensions entre les deux clans. Cependant, si quelqu'un occupe la première place dans sa faveur, en ce début de 1672, c'est Louvois et il le montre. Déjà responsable, en grande partie, du secrétariat d'État de la guerre, surintendant des postes depuis décembre 1668, et chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, l'ordre le plus prestigieux de France, depuis le 3 janvier 1671, Louvois est fait, le 1er février 1672, ministre d'État, ce qui lui donne une place au conseil d'en haut, et, le 4 février, il devient grand-vicaire des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, le roi s'en réservant les fonctions de grand maître. Le Tellier n'est pas chancelier de France, mais il y a dorénavant, au conseil, deux Le Tellier, à côté de Pomponne et de Colbert.

À compter de la nomination de Louvois comme ministre d'État jusqu'à sa mort le 16 juillet 1691, soit pendant dix-neuf ans et demi, le fils de Le Tellier occupera une position ministérielle dominante que Colbert ni personne d'autre n'arrivera à lui ravir. Si Colbert a occupé la place officieuse de "premier d'entre les ministres" à peu près pendant sept ans, de 1665 à 1672, Louvois, lui, l'occupera presque trois fois ce laps de temps.

Le jour même de son accession au poste de grand-vicaire des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel et quatre jours après être entré au conseil, Louvois remet, en grandes pompes, à Louis XIV l'armée qu'il a mise sur pied pour envahir la Hollande. Rousset écrira :

*Le 4 février 1672, Louvois mettait sous les yeux de Louis XIV un magnifique travail, fruit de quatre années de labeurs et d'efforts ; c'était le contrôle exact de l'armée, toute prête à entrer en campagne. D'abord les troupes d'élite, le régiment des gardes françaises et le régiment des gardes suisses, présentant ensemble un effectif de cinq mille fantassins ; les gardes-du-corps, les mousquetaires, les diverses compagnies de gendarmes et de chevaux-légers de la maison du roi, formant un corps de deux mille neuf cent cinquante cavaliers, les premiers du monde. Pour l'armée proprement dite, quarante-six régiments d'infanterie française, comprenant ensemble un peu plus de cinquante-six mille hommes ; douze régiments d'infanterie étrangère, suisses et autres, d'un effectif plus élevé que celui des régiments français, et donnant au total près de trente mille hommes ; soixante-dix-huit régiments de cavalerie française et neuf de cavalerie étrangère, présentant en ligne plus de vingt-cinq mille chevaux. En somme, une armée d'environ cent vingt mille hommes, armés, équipés, instruits, d'une tenue sévère, et soumis, les généraux comme les soldats, aux exigences de la discipline. À leur suite, des voitures et des attelages en proportion pour les vivres, les munitions, l'artillerie de campagne et le matériel de siège ; quatre-vingt-dix-sept bouches à feu, mortiers et canons de divers calibres ; soixante-douze mille*

*boulets, six cents bombes, cent cinquante mille grenades ; trois équipages de pont, l'un de cent pontons de cuivre, les deux autres de cent bateaux chacun. (...) Avec une pareille escorte et de pareilles ressources, Louis XIV pouvait, sans inquiétude, « s'en aller voyager en Hollande ». C'était ainsi que Louis annonçait [le 8 avril 1672] à Vauban l'ouverture prochaine de la campagne<sup>29</sup>.*

Quand Louis XIV écrit cette lettre à Vauban, la déclaration de guerre est officielle depuis la veille. Louvois l'a préparée, l'a soumise au roi le 6 avril et l'a fait afficher le 7 avril au matin à Paris et « publier à son de trompe ». Les raisons de cette déclaration de guerre sont complexes. Les Provinces-Unies n'étaient-elles pas parmi les alliés de la France lors de l'affaire de Flanche à la fin de 1665 ? Que s'est-il alors produit pour qu'en 1672, la France attaque ceux qu'elle secourait sept ans plus tôt ? Dans un mémoire, Louis XIV s'explique là-dessus :

*Quoiqu'il ne soit pas séant aux princes, non plus qu'aux particuliers, de reprocher les bienfaits dont ils ont comblé leurs amis ou leurs voisins, on peut cependant, sans craindre de tomber dans ce défaut, imputer la source et l'origine de la guerre présente qui vient de s'allumer entre la France et les Provinces-Unies, à l'ingratitude, à la méconnaissance et à la vanité insupportable des Hollandais. Chacun sait que ces peuples doivent leur établissement en république libre à la puissante protection que les rois mes prédécesseurs leur ont accordée depuis près d'un siècle, soit contre la maison d'Autriche, leur ancienne souveraine, soit contre l'Empire et l'Angleterre ; chacun sait que, sans son appui, ces puissances, ou liguées ensemble ou agissant séparément, auraient en divers temps, englouti cet État. Ces événements sont de nos jours ; et il suffit, pour le prouver, d'alléguer la dernière guerre que l'évêque de Munster, un des plus faibles princes de l'Empire, sans aucun subside ni secours étranger, a faite en dernier lieu à cette république, qui était à deux doigts de sa perte sans les troupes auxiliaires que je lui envoyai. La postérité, qui n'aura pas été témoin de tous ces événements, demandera quel a été le prix et la reconnaissance de tous ces bienfaits. Pour la satisfaire, je veux lui apprendre que dans toutes les guerres que les rois mes prédécesseurs ou moi-même avons entreprises depuis près d'un siècle contre les puissances voisines, cette république ne nous a non seulement pas secondés de troupes ni d'argent, et n'est pas sortie des bornes d'une simple et tiède neutralité, mais a toujours tâché de traverser, ou ouvertement ou sous main, nos progrès et nos avantages. Ce qui vient d'arriver le justifie assez. J'avais inutilement sollicité l'Espagne, après la mort du roi Catholique, de rendre justice à la reine sur les légitimes prétentions qu'elle avait sur les Pays-Bas. Accablé de refus continuels, j'avais pris les armes et avait porté la guerre dans ces provinces, pour faire valoir les droits de cette princesse et lui faire restituer les États qui lui appartenaient. Dieu, qui est le protecteur de la justice, avait béni et secondé mes armes ; tout*

29. RE-I-346-347.

*avait plié devant moi, et à peine avais-je paru que la plupart des meilleures places des Pays-Bas s'étaient soumises à mon obéissance. Au milieu de toutes ces prospérités, l'Angleterre ni l'Empire, convaincus de la justice de ma cause, quelque intérêt qu'ils eussent à arrêter la rapidité de mes conquêtes, ne s'y opposèrent point. Je ne trouvai dans mon chemin que mes bons, fidèles et anciens amis les Hollandais, qui, au lieu de s'intéresser à ma fortune comme à la base de leur État, voulurent m'imposer des lois et m'obliger à faire la paix, et osèrent même user de menaces en cas que je refusasse d'accepter leur médiation. J'avoue que leur insolence me piqua au vif et que je fus près, au risque de ce qui pourrait arriver de mes conquêtes aux Pays-Bas espagnols, de tourner toutes mes forces contre cette altière et ingrate nation ; mais ayant appelé la prudence à mon secours, et considéré que je n'avais ni le nombre de troupes ni la qualité des alliés requis pour une pareille entreprise, je dissimulai ; je conclus la paix à des conditions honorables, résolu de remettre la punition de cette perfidie à un autre temps<sup>30</sup>.*

Ce texte en dit long sur les motivations de Louis XIV, dont le principal ressort est déjà et restera l'orgueil. Cependant, ce que le roi ne dit pas, c'est que « l'insolence » des Hollandais, à laquelle il fait allusion, ne tient pas qu'à leurs positions politiques. La Hollande connaît, en ces années, une prospérité unique. Commercialement, elle s'impose comme la première puissance européenne, alors que sa population n'est qu'environ le dixième de celle de la France et que, stratégiquement et diplomatiquement, elle est particulièrement vulnérable. Si le fougueux Louvois, pressé de montrer au monde la puissance de la grande armée qu'il vient de mettre sur pied, serait prêt à livrer bataille n'importe où et à n'importe qui, il n'en est pas de même de Colbert.

Le colbertisme, par sa rationalité même, est belliqueux, ce qu'on aura trop souvent tendance à oublier. Cette doctrine perçoit le jeu économique comme une lutte au cours de laquelle plusieurs nations s'arrachent un même butin, soit la masse des métaux précieux, la masse de numéraire. L'arme classique de cette lutte sans merci, c'est le commerce, mais s'y ajoutent le colonialisme et aussi la guerre. Colbert n'est pas un libéral, au sens économique ; il est même tout le contraire. Le monde pour lui est fait de chasses-gardées. C'est pourquoi son obsession sera toujours de créer, par réglementation ou autrement, des monopoles, ce, tant à l'intérieur en mettant en place une structure de production compartimentée, qu'à l'extérieur en multipliant les colonies qui permettent justement d'acquérir ce que le territoire national ne fournit pas, sans avoir à transiger avec l'étranger. Dans ce "jeu à somme nulle" qu'est, pour Colbert, la rivalité économique, la prospérité de la France passe par l'abaissement de ses rivaux économiques, donc avant tout de la Hollande. Voilà le fond des choses, voilà pourquoi Colbert, depuis plusieurs

30. RE-I-321-323.



années, personnellement et par son frère Croissy, suit de si près les manœuvres habiles de Lionne qui n'avaient qu'un but, isoler la Hollande afin de pouvoir lui infliger un coup mortel. La guerre de Hollande sera, dans ses mobiles profonds, la guerre de Colbert, même si, sur le terrain, elle sera la guerre de Louvois.

Le clan Le Tellier entrera avec ardeur dans cette guerre par désir de montrer à l'Europe la puissance de l'armée monarchique, mais non par conviction. Dans la philosophie du « pré carré », faire la guerre à la Hollande n'a pas de sens. Les excès mêmes que Louvois commettra dans ce pays prouveront qu'à aucun moment les Le Tellier n'ont cru que les conquêtes qu'ils pouvaient faire en Hollande, devaient être définitives. Dans leur esprit, conquérir du territoire sur ce pays n'est ni logique ni souhaitable. Toute leur action militaire et diplomatique le prouvera. Et, lors de la paix de Nimègue, ils réussiront à imposer leurs vues à l'issue d'une guerre qui, à l'origine, allait clairement à leur rencontre.

Le 29 avril 1672, Louis XIV et Louvois quittent Saint-Germain : le "blitzkrieg" contre la Hollande commence. L'armée partagée en deux masses sous les ordres de Turenne et de Condé se réunit sur la rive droite de la Meuse, entre Liège et Maëstricht. Au début de juin, quatre places investies par Louis XIV, Rhinberg, Wesel, Burick et Orsoi, tombent : les troupes françaises sont maîtresses des deux rives du Rhin. Les Français ayant franchi le Rhin le 12 juin, la Hollande tombe morceau par morceau. Arnheim capitule ; les Hollandais se replient sur Utrecht. Le 22 juin 1672, les négociateurs hollandais arrivent auprès de Louis XIV. Les jeux semblent faits, mais les Hollandais sont opiniâtres...

Depuis le départ du roi et de Louvois, le gouvernement de la France est scindé en deux. Sur le front, Louis XIV, Louvois et Pomponne ; à la cour, la reine, déclarée régente, Le Tellier et Colbert. Louis André écrira :

*Pendant la durée des hostilités, Louis XIV tient à assister aux opérations, tout au moins pendant la belle saison, quelques mois. Louvois le précède pour tout régler ou l'accompagne en pays étranger. Le Tellier, au contraire, reste auprès de la reine Marie-Thérèse : il reprend alors la direction de l'administration de la guerre et, à l'occasion, des autres affaires, à lui transmises par son fils ou le roi. Pendant le conflit avec la Hollande et l'Europe, il existe donc deux ministres, l'un ambulante, l'autre sédentaire, qui ont les mêmes attributions, les mêmes fonctions et sans lesquels Louis XIV, comme il l'avouera lui-même à la fin de 1672, se trouve désarmé<sup>31</sup>.*

31. AE-210.

## 22 décembre 1672 : Le Tellier tombe malade

Le “blitzkrieg” n’a pas donné les résultats attendus. Au moment où, le 22 juin 1672, les envoyés hollandais arrivaient pour négocier avec Louis XIV, les habitants d’Amsterdam coupaient leurs digues. Louvois avait prévu et peut-être même souhaité cette manœuvre puisque, le 20 juin 1672, il écrivait à son père :

*Sa Majesté sera dans huit jours en état de marcher à Utrecht, et de là envoyer piller La Haye et trois ou quatre villes de Hollande, qui, dans la sécheresse où nous sommes, ne sauraient s’inonder ; et on obligera les autres à se mettre sous l’eau, dont ils recevront un dommage qu’ils ne pourront pas réparer de dix ans*<sup>32</sup>.

Sûr de lui, Louvois ne s’émeut pas quand les pourparlers traînent en longueur. Cependant, l’automne arrivant, il faut bien constater que les Hollandais ne se sont pas soumis, qu’ils ont réussi à arrêter l’avance des armées françaises et que la situation est bloquée pour la France, ce qui laisse du temps aux Hollandais pour chercher des alliés du côté des princes allemands. En août 1672, les frères de Witt, à qui on reproche de ne pas avoir prévu l’invasion française et préparé la défense des Provinces-Unies, sont assassinés et le prince Guillaume d’Orange s’impose de plus en plus comme le maître de la Hollande. Le stathouder trouve des alliés dans l’électeur de Brandebourg et dans les armées impériales de Montecucculi. Dans le camp français, les dissensions entre Louvois et Turenne s’aggravent. Quant à Condé, il continue à être tout acquis aux Le Tellier auquel il doit d’avoir été rappelé à servir.

Louvois est convaincu que le temps joue en faveur de la France, quand, subitement, le 15 décembre 1672, Guillaume d’Orange assiège Charleroi, le lieu même d’où les Français étaient partis pour envahir les Provinces-Unies. Il est soutenu par le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols qui, de sa propre initiative, engage aux côtés du stathouder un corps de dix mille hommes et une nombreuse artillerie. La manœuvre est habile. Guillaume d’Orange cherche ainsi à couper les communications de Turenne, de Duras et de Luxembourg avec la France. À cette nouvelle, Louis XIV est atterré. « *Je considère cette conjoncture comme une des plus importantes que je verrai jamais*<sup>33</sup> », écrit-il à Louvois, déjà parti organiser la contre-attaque.

Louis XIV lui-même décide, le 18 décembre, de quitter Saint-Germain et, par Louvres et Verberie, d’aller à Compiègne. Il ordonne à Le Tellier de le suivre. Mais voilà qu’au cours de ce voyage, à Louvres, le 22 décembre 1672, Le Tellier

32. RE-I-305-306.

33. RE-I-405.

est « *attaqué par une espèce de mouvement d'apoplexie*<sup>34</sup> » Louis XIV lui permet de regagner Paris et informe Louvois de l'état de son père :

*Je suis très fâché que votre père ait été obligé de s'en retourner de Louvres, comme vous verrez par un billet qu'il vous écrit. J'ai ordonné à Carpatry [commis de Louvois] de vous dire l'état où il était quand il est reparti ; c'est pourquoi je n'en dirai pas davantage. J'en suis doublement fâché ; car, ayant l'amitié que j'ai pour vous deux, je crains la suite de son mal*<sup>35</sup>.

Il semble que Le Tellier soit alors paralysé du côté gauche et, selon Saint-Maurice, « *fort travaillé des hémorroïdes*<sup>36</sup> ». Le 26 décembre, le roi écrit à Louvois :

*Vous verrez par la lettre que m'écrit votre père qu'il a l'esprit libre, quoiqu'il se croie mal. Cela me fait bien espérer de sa santé, et je vous assure que je la souhaite autant que vous, sachant la perte que je ferais de toute manière*<sup>37</sup>.

Le même jour, madame de Coulanges écrit à sa cousine par alliance, madame de Sévigné :

*Le siège de Charleroi est enfin levé. (...) Sans vanité, je sais des nouvelles à l'arrivée des courriers ; c'est chez M. Le Tellier qu'ils descendent, et j'y passe mes journées. Il est malade, et il paraît que je l'amuse ; cela me suffit pour m'obliger à une grande assiduité*<sup>38</sup>.

Si sa nièce lui apporte son réconfort, l'affection de son fils Louvois ne lui fera pas non plus défaut, car Louvois aime profondément son père.

Guillaume d'Orange a levé le siège de Charleroi le 22 décembre. La garnison française a su résister et son commandant, le comte de Montai, que des manœuvres de diversion des Hollandais avaient amené à quitter Charleroi pour Tongres, s'y illustra en parvenant à gagner l'intérieur de la citadelle de Charleroi, alors que celle-ci était entourée de troupes hollandaises et allemandes. Ce coup d'éclat, joint à l'activité de Vauban et de Louvois, dissuada bientôt Guillaume d'Orange de poursuivre le siège.

34. AD-99.

35. AD-100.

36. AE-221.

37. AD-100.

38. SF-I-569.

Bien que toujours informé et consulté, Le Tellier ne pourra réintégrer les conseils du roi qu'en mars 1673. Sa mort aurait pu avoir des conséquences majeures sur son clan et même sur la carrière de Louvois. Cette dernière est certes bien lancée. Cependant, elle est aussi mise à rude épreuve par les soubresauts inhérents à la guerre, par l'opposition de Turenne et par le clan Colbert qui ne se tient certes pas pour battu. Colbert ne vient-il pas de marier sa fille Marie-Anne à Louis Ier de Rochefoucauld, duc de Mortemart, fils de Louis-Victor de Rochefoucauld, futur maréchal-duc de Vivonne, le propre frère de madame de Montespan ? La carte de mademoiselle de La Vallière ne servant plus, les Colbert cherchent à rallier, par ce mariage, le camp de la nouvelle maîtresse en titre.

Colbert, tout comme Le Tellier, prépare la relève : le 8 février 1672, il a marié son fils, le marquis de Seignelay, à Marie-Marguerite d'Alègre. Seignelay, qui a la survivance de Colbert, est appelé à prendre le relais de celui-ci, comme Louvois assure la relève de Le Tellier. Le long jeu d'échecs auquel se livrent les deux clans se poursuit à coup de mariages, d'alliances avec les maîtresses du roi, de manœuvres politiques et de stratégies courtoises.

L'année 1672 est aussi celle où Louvois amorce une des grandes réformes de son ministère : celle des postes. Jusqu'en 1672, ces dernières connaissent le régime des maîtres des courriers, caractérisé par un morcellement des compétences, par la rivalité entre maîtres des courriers et messagers royaux, par l'affermage des divers services de transport de colis et de lettres subdivisés suivant les régions, les juridictions, les relations avec l'étranger ou avec l'intérieur, etc. Au fond, le surintendant des postes ne contrôlait vraiment que la poste royale qui était elle-même distincte du réseau des maîtres des courriers et de celui des messagers royaux. Les postes, comme la justice et comme le système fiscal, souffraient de la sclérose d'une gestion trop traditionaliste, trop tributaire de cet édifice complexe qu'on appellera l'Ancien régime.

Louvois n'est pas homme à se laisser étouffer par les rigidités de la tradition. En 1672, il pose un principe : les postes doivent être et seront un monopole d'État. Il s'agit là, bien sûr, d'un idéal officiel qui souffre de multiples accommodements ; néanmoins, cette prise de position amorce une réforme en profondeur. Le régime des maîtres des courriers est remplacé par celui de la Ferme générale des postes. Cette dernière aura une responsabilité générale sur les postes de France, le champ d'exercice des messagers des universités et des messagers royaux étant dorénavant restreint. Le 15 mars 1672, la Ferme générale des postes est confiée, par un bail de cinq ans signé par le roi et le contrôleur général des finances, à des intérêts privés dissimulés derrière le prête-nom de Lazare Patin. Ce dernier s'engage à verser à l'État un million de livres comptant et, en 1676, un million sept cent mille livres. En plus, il s'engage à dédommager les anciens

maîtres des courriers, dont la charge est ainsi supprimée, en leur donnant un million de livres. Le bail stipule que les tarifs postaux demeureront inchangés et les comptes des gestionnaires privés de la Ferme générale seront contrôlés à la fin de chaque exercice et en fin de bail. Le rôle de la surintendance ne se limitera cependant pas à ces contrôles. Comme l'écrira André Corvisier :

*On pourrait penser que Louvois s'était déchargé sur la Ferme du service des postes. Bien entendu, il n'en était rien et la Surintendance des postes connut une activité sans cesse accrue. Si l'exploitation du service revenait à la Ferme, la Surintendance conservait la haute main sur l'administration et le contrôle. Il suffit de parcourir les arrêts du conseil pour voir que l'autorité royale, à la demande de Louvois, intervenait constamment dans les moindres détails de la réglementation du service. En effet, les frontières étaient assez imprécises entre Surintendance et Ferme, et Louvois les franchissait bien souvent. De son côté, la Ferme ne poussait pas à fond l'exercice de ses prérogatives, car elle était dans l'impossibilité de bien contrôler l'ensemble d'un personnel aussi divers. Les fermiers réels (qui se cachaient sous le prête-nom de Patin), Pajot et Rouillé, restés commis de la Surintendance avaient intérêt à conserver les bonnes grâces de Louvois pour pouvoir user de son appui en toutes circonstances<sup>39</sup>.*

Un peu plus loin, Corvisier commentera :

*La rapidité et la sûreté des postes françaises frappèrent les contemporains. Le succès de la légende de l'ogre aux bottes de sept lieues en est le témoignage. L'ogre est un maître de poste. Certes, l'attribution à l'ogre de ces fameuses bottes de sept lieues est probablement bien antérieure à la surintendance de Louvois. Néanmoins, sa reprise dans les Contes de Perrault en 1697 est significative<sup>40</sup>.*

L'année 1672 aura aussi amené l'achat du domaine de Montmirail, en Champagne, où est né le cardinal de Retz. Ce domaine restera dans la famille Le Tellier jusqu'à l'extinction de la branche aînée. Il passera alors par mariage aux La Rochefoucauld qui le garderont. Avant d'appartenir aux Gondi, le domaine a appartenu à un compagnon d'armes de Philippe-Auguste, Jean de Montmirail. Il passa ensuite à Jacques de Sully. Le père du cardinal de Retz, Philippe-Emmanuel de Gondi, duc de Retz, issu d'une famille de banquiers florentins l'acquiert par mariage et invita à y habiter le précepteur de ses enfants, le célèbre Saint Vincent de Paul. En 1659, le frère du cardinal de Retz vendit Montmirail à Louis de La Trémoille, duc de Noirmoutier qui obtint l'érection du domaine en duché-pairie. C'est de lui que Louvois l'achète en 1672.

39. CM-228.

40. CM-234-235.

### 30 août 1673 : Début des coalitions contre la France

Quand débute la campagne, au printemps 1673, Louvois doit voir à l'administration de troupes totalisant 124 000 hommes répartis entre le Roussillon (8000 hommes), la garnison de Pignerol (1000 hommes), la Lorraine (7000 hommes) et le champ des opérations, la Hollande, l'Allemagne et les Pays-Bas espagnols (108 000 hommes)<sup>41</sup>. Jamais encore un secrétaire d'État de la guerre n'a eu à administrer d'aussi importants contingents. Louvois surveille tout, pense à tout. À trente-deux ans, il fait preuve d'une maîtrise exceptionnelle de ses fonctions ministérielles. Tous les rouages de son armée sont bien huilés et, du point de vue militaire, l'évolution de la guerre de Hollande le satisfait. Même sur le front diplomatique, l'optimisme est de rigueur. En janvier 1673, Louis XIV renouvelle son traité avec l'Électeur de Cologne, en conclut un autre avec l'Électeur de Bavière et il s'apprête à en négocier un troisième avec le duc de Hanovre.

Louvois est toujours résolu à réduire les Hollandais à l'obéissance. Jouant tour à tour la persuasion et la violence, il compte les amener à accepter des termes de règlement du conflit qui soient dans l'intérêt unique du roi. L'approche de la persuasion conduit Louvois à faire circuler chez les Hollandais des libelles variés. Par là, il cherche à saper leur moral, à réveiller chez eux les haines nationales et religieuses contre les Espagnols et à leur faire sentir qu'il vaut encore mieux transiger avec le roi de France qu'avec les anciens maîtres des Pays-Bas. Dans une de ses lettres à Stoppa, le gouverneur français de la ville d'Utrecht, Louvois propose que, dans ces libelles, on prouve

*...que ce sont les Espagnols qui sont les véritables ennemis de la Hollande, puisque, en ayant été autrefois maîtres, ils ont toujours dans l'esprit qu'ils doivent le redevenir ; qu'ils sont les plus cruels ennemis de leur religion, puisqu'ils ne la tolèrent point et la persécutent en tous lieux ; au lieu que la France la souffre dans le royaume et vient présentement de conseiller au roi d'Angleterre d'abandonner l'intérêt des catholiques ; ce qui fait bien voir qu'elle est persuadée qu'il ne faut pas penser à abolir la religion protestante, et qu'au contraire il faut la conserver*<sup>42</sup>.

Au même moment où il cherche à convaincre par la persuasion, Louvois encourage la violence afin de faire plier les Hollandais. Ses deux complices dans cette entreprise sont Louis Robert, son parent devenu intendant de la province d'Utrecht, et le futur "tapissier de Notre-Dame", François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de Luxembourg.

41. Voir RE-I-428.

42. RE-I-432.

La spécialité de Louis Robert, c'est l'exaction sous toutes ses formes. Le duc de Luxembourg, qui l'observe et l'admire, écrit :

*M. Robert fait le diable à quatre ; il vend de méchants meubles des confiscations, dont je ne donnerais pas un sol, de grosses sommes ; et je pense qu'il en tirera des États [de la province d'Utrecht], ce qui me paraissait aisé comme de tirer de l'huile d'un mur.*<sup>43</sup>

Dans sa correspondance avec Louvois, l'intendant Robert s'étend longuement sur les moindres détails de ses extorsions. Il écrit, par exemple, le 14 février 1673 :

*J'ai bien cru que les clameurs dont on vous avait parlé ne vous auraient pas fait changer de résolution, puisque j'ai toujours été persuadé que c'est plutôt cela que de l'argent que vous cherchez ; aussi, bien loin de discontinuer en aucune façon mes poursuites, j'y ai tous les jours augmenté de nouvelles rigueurs. Il est inutile de vous dire le détail, suffisant que vous sachiez qu'il est impossible que l'on crie davantage que l'on fait. Pour vous faire concevoir la misère qui est dans le peuple de cette ville, et l'effet qu'y produit la violence avec laquelle nous levons la taxe, je vous dirai que l'on est accablé, aux portes de la ville, avec toute l'application possible ; mais je ne trouve aucun meuble de valeur dans toutes les maisons des personnes absentes et sujettes à confiscation*<sup>44</sup>...

Moins de trois semaines plus tard, le 6 mars 1673, il ajoute, dans une autre lettre à Louvois :

*Je vous puis assurer que je suis si bien votre intention de ne point ménager le pays, que je suis très certain que vous ne souffririez jamais toutes les cruautés que je fais pour en tirer le peu d'argent que j'en tire, si vous étiez présent*<sup>45</sup>.

Le 27 avril 1673, Louvois remercie Robert de l'état des contributions qu'il lui a envoyées :

*J'ai reçu l'état des contributions. La somme totale a dépassé mes espérances. Je vous prie de ne vous point lasser d'être méchant, et de pousser les choses à cet égard avec toute la vigueur imaginable*<sup>46</sup>.

43. RE-I-435.

44. RE-I-436.

45. RE-I-440.

46. RE-I-441.

En avril 1673, le duc de Luxembourg et les troupes stationnées en Hollande sont placées sous les ordres du prince de Condé, connu pourtant pour ses cruautés en temps de guerre. Or Condé, peu après son arrivée à Utrecht, écrit à Louvois le 25 avril 1673 :

*Je ne saurais m'empêcher de vous dire que je trouve les esprits de ces peuples ici tout autre que l'année passée ; ils sont tous au désespoir, à cause des taxes insupportables qu'on leur fait tous les jours. Il me semble que le profit qu'on en a tiré, au-delà de ce qu'on aurait pu en tirer par la douceur, est bien médiocre, et qu'il ne valait pas l'aversion cruelle qu'on s'est attirée. Je ne sais s'il est de l'intérêt du roi de continuer<sup>47</sup>.*

Et Louvois de lui répondre, les 5 et 8 mai 1673 :

*Le roi sait fort bien que les taxes qu'il a commandées à M. Robert par des ordres réitérés, de faire sur les peuples de la Hollande, ne peuvent les avoir mis de bonne humeur, ni leur faire souhaiter de rester sous sa domination ; mais Sa Majesté a trouvé que de l'argent valait mieux que leurs bonnes grâces, et qu'outre cela, il serait fort utile de faire crier, en Hollande, tous les particuliers qui perdraient leurs biens. C'est pourquoi elle désire qu'on continue à tenir la même conduite qu'on a tenue jusqu'à présent à cet égard, et que Votre Altesse paraisse aussi méchante et aussi impitoyable à ceux qui lui viennent faire des représentations, que vous le seriez peu, si vous suiviez votre naturel. Sa Majesté juge à propos que vous continuiez à faire brûler tout le plus que vous pourrez, afin que les Hollandais ne reçoivent aucun soulagement. Quand Votre Altesse ne ferait, dans toute la campagne, qu'obliger les Hollandais à couper leurs digues et à faire entrer la mer dans leur pays, ce serait toujours un grand avantage, puisque, deux mois après, ils seraient infailliblement réduits à faire la paix aux conditions que l'on voudrait<sup>48</sup>.*

Cette lettre révèle les principaux éléments de la politique de Louvois. Tout d'abord, information stratégique, Louvois ne cherche pas à traiter « *les peuples* » des pays occupés de façon à « *leur faire souhaiter de rester sous [la] domination* » de la France. Louvois ne cherche donc pas, contrairement à Napoléon ou à Hitler, à créer un empire européen pour son pays. Cela semble difficile à comprendre compte tenu que Louvois n'hésitera jamais à faire de la France l'agresseur. Cela, même, et peut-être surtout, les agressés auront de la difficulté à le comprendre. Rousset écrira qu'au cours des négociations :

*Les Hollandais voulaient toujours et avant tout qu'on leur dit pour quels motifs le roi de France leur faisait la guerre ; les Français répondaient imper-turbablement qu'ils devaient savoir gré au roi de son silence. Louvois n'avait*

47. RE-I-448.

48. RE-I-449.



*pas encore imaginé la fameuse formule qu'il adressera l'année suivante au comte d'Estrades : « Le roi a été attaqué par le manque de respect des Hollandais »<sup>49</sup>.*

L'objectif que Louvois dévoile dans sa lettre de mai 1673 est à peine plus explicite puisqu'il s'agit de réduire l'ennemi « à faire la paix aux conditions que l'on voudrait » et, pour ce faire, il faut même se montrer « méchant » et « impitoyable ». La politique de Louvois semble, à prime abord, pleine de contradictions : il faut attaquer et conquérir des territoires sans pour autant chercher à les annexer ou à les dominer définitivement ; il faut être « méchant » et « impitoyable », cependant jamais Louvois ne tolérera l'indiscipline des troupes, le pillage du pays et la licence des soldats ; l'honneur du roi ne peut souffrir aucun « manque de respect », mais aucune humiliation ne doit être épargnée à l'ennemi. Louvois veut faire la preuve que le roi de France a la meilleure armée et qu'il est le plus puissant, cependant cette volonté n'entraîne pas une politique de conquêtes impérialistes. Les seules conquêtes recherchées sont ce qu'on pourrait appeler des « conquêtes défensives ».

Nous touchons ici à la pierre angulaire de la philosophie du clan Le Tellier : la théorie du « pré carré » formulée par Vauban dans une lettre à Louvois datée du 19 janvier 1673 :

*Après ce que j'ai eu l'honneur de vous proposer, écrit Vauban, pour les fortifications de Guise et de Saint-Quentin, il m'est entré du depuis dans l'esprit un moyen très excellent pour les mieux fortifier, dont il faut que je vous fasse part, qui est d'en tracer les fortifications alentour de Mons, Saint-Guillain, Condé et Ypres. C'est un moyen sûr pour les bien assurer et plus de vingt autres avec. Sérieusement, monseigneur, le roi devrait un peu songer à faire son pré carré. Cette confusion de places amies et ennemies, pêle-mêlées les unes parmi les autres, ne me plaît point. Vous êtes obligés d'en entretenir trois pour une ; vos peuples en sont tourmentés, vos dépenses de beaucoup augmentées, et vos forces de beaucoup diminuées ; et j'ajoute qu'il est presque impossible que vous les puissiez toutes mettre en bon état et les bien munir. Je dis de plus que si, dans les démêlés que nous avons si souvent avec nos voisins, nous venions à jouer un peu de malheur, ou (ce qu'à Dieu ne plaise) à tomber dans une minorité, la plupart s'en iraient comme elles sont venues. C'est pourquoi, soit par traité, ou par une bonne guerre, si vous m'en croyez, monseigneur, prêchez toujours la cadrature, non pas du cercle, mais du pré ; c'est une belle et bonne chose que de pouvoir tenir son fait des deux mains<sup>50</sup>.*

Ainsi donc, la France, au faite de sa puissance, cherchera tout au plus à se rendre moins vulnérable en « équarissant » son « pré » ou, pour être plus exact,

49. RE-I-466.

50. RE-I-430-431.

en le rendant plus “hexagonal”. La France attaquera donc pour l’“honneur” et pour la “gloire” de son roi. Elle occupera des territoires sans chercher à se les concilier afin d’arriver à la table des négociations avec des cartes à jouer. Et ces cartes ne seront jouées qu’en vue de la consolidation du territoire national, qu’en fonction de la « *cadature du pré* ». Voilà toute la politique des Le Tellier, de Louvois et, en bonne partie, du règne de Louis XIV. Point de place là-dedans pour les colonies, pour la recherche d’une quelconque “monarchie universelle” ou pour l’annexion de territoires étrangers à la France par leur culture ou par leur localisation.

Vaut-il la peine de tant faire la guerre pour atteindre des objectifs aussi “pantouflards” ? Plusieurs, à l’intérieur même du clan Le Tellier se posent la question. Parmi ceux-ci, Vauban et Courtin, les plus importants porte-parole de l’aile modérée du clan. Si, au cours de cette guerre de Hollande, Vauban s’occupe des sièges et des fortifications, et Robert, des exactions, c’est à un autre membre du clan, à Courtin, que reviennent les négociations de paix.

Les Suédois parviennent à la fin de juin 1673 à réunir à Cologne les États belligérants ou intéressés par le conflit. La délégation française y est, dans les faits, dirigée par Courtin, bien que deux autres représentants de la France l’accompagnent aussi : le duc de Chaulnes, de la famille d’Albert, et M. Barillon. Le 16 septembre 1673, dans une lettre très franche à Louvois, Courtin poussera Louvois dans ses derniers retranchements en attaquant directement la politique d’“agression défensive”.

*Le roi est puissamment armé ; il agit lui-même ; il a de grands généraux, quantité de bons officiers ; ses ennemis n’ont pas le même avantage. Aussi, monsieur, selon toutes les apparences, Sa Majesté doit réussir dans toutes ses entreprises. Mais si vous me permettez de ne vous point parler comme à un ministre infatigable en prévoyance, en application et en action, qui anime et qui soutient quasi tout ce qui se fait, et qui jouit du plaisir de contribuer à la gloire de son maître, je prends la liberté de vous représenter que le roi étant sans contredit le plus grand prince qui soit aujourd’hui dans le monde et le plus heureux, et le pouvant demeurer par une paix que l’Europe juge très honorable pour lui et très avantageuse à son État, j’ai peine à concevoir par quel intérêt Sa Majesté aime mieux hasarder ce bonheur et cette gloire, et se jeter dans des embarras à l’avenir qui serviront, à la vérité, pour faire éclater son courage et pour exercer sa vertu, mais qui causeront sans doute la ruine de ses sujets<sup>51</sup>.*

À son ami chargé de négocier la paix, le ministre de la guerre répond le 21 septembre 1673 :

51. RE-I-475-476.

*Je ne réponds rien à tous les compliments que vous me faites, parce que je ne les mérite point, et que je compte tellement sur votre amitié, que je les crois superflus entre nous. Vous me faites un hideux portrait de la continuation de la guerre, laquelle je crois qu'il ne faut pas regarder comme un avantage, mais comme un mal nécessaire et qu'il n'est pas possible d'éviter, à moins que de se résoudre à faire une paix comme celle de 1668. Le roi en est fort éloigné, et croit que ses ennemis joints ensemble, quand leurs affaires iraient aussi bien qu'elles ont été mal jusqu'à présent, ne lui reprendront pas en plusieurs années ce que Sa Majesté a conquis, et que, quoiqu'il soit vrai que l'argent soit rare et qu'il le deviendra tous les jours davantage, elle a de quoi aller bien plus loin que tous ses ennemis joints ensemble ; et je ne vous célerai pas que, suivant la disposition où le roi est présentement, il céderait aussitôt Paris et Versailles que Maëstricht<sup>52</sup>.*

Si Maëstricht tient en septembre 1673 autant de place dans l'affection du roi que sa capitale, Paris, et que son nouveau jouet, Versailles, dont la construction vient de débiter, c'est que Maëstricht a été conquise récemment à l'issue d'un siège conduit par Louis XIV assisté de Vauban. L'investissement de cette place forte gardée, par une garnison de 6000 à 7000 hommes, a débuté le 6 juin 1673 suivant un programme tracé par Louvois. Le 10 juin, Louis XIV arrivait sur place pour reconnaître le terrain et diriger les opérations de ses 26 000 fantassins et de ses 19 000 cavaliers. Grâce au génie de Vauban et aussi à un assaut courageux des troupes françaises, qui eut lieu dans la nuit du 24 au 25 juin et au cours duquel mourut le célèbre d'Artagnan (Charles de Batz de Castelmor d'Artagnan), dès le 30 juin 1673, les assiégés demandaient à capituler. Après négociation des conditions, les Hollandais cédèrent la place le 2 juillet 1673 ; ils avaient perdu 2000 hommes, tandis que les Français n'en avaient perdus que 1500 ou 1600.

Cette conquête avait comblé d'orgueil Louis XIV et porté à son comble la fortune de Louvois. Même Colbert s'inclina et écrivit à Louvois :

*Il n'appartient qu'à vous de si bien exécuter les ordres du roi, qu'il ne lui manque rien pour une si grande entreprise<sup>53</sup>.*

On peut même croire que c'est à partir de cette conquête que débute le mythe du Louvois tout puissant, machiavélique, ambitieux, prêt à tout pour garder la faveur du roi, de ce personnage terrible responsable de toutes les guerres, de tous les échecs diplomatiques, à partir de 1672, début de la guerre de Hollande, jusqu'à longtemps après sa propre mort. Saint-Simon sera sans doute celui qui dépeindra avec le plus de conviction ce funeste conseiller de Louis XIV. On lira sous sa plume :

52. RE-I-476.

53. RE-I-464.

*Louvois, pour régner seul et culbuter Colbert, inspira au roi l'esprit de conquête. Il forma des armées immenses ; il envahit les Pays-Bas jusqu'à Amsterdam, et il effraya tellement toute l'Europe par la rapidité des succès, qu'il la liguait toute contre la France, et qu'il mit les autres puissances dans la nécessité d'avoir des armées aussi nombreuses que celles du roi. De là toutes les guerres qui n'ont point cessé depuis ; de là l'épuisement d'un royaume, quelque vaste et abondant qu'il soit, quand il est seul sans cesse contre toute l'Europe ; de là cette situation désespérante où le roi se vit enfin réduit de ne pouvoir ni soutenir la guerre ni obtenir la paix à quelques cruelles conditions que ce pût être. (...) On dépend donc pour cela, non seulement d'un roi, de ses maîtresses, de ses favoris, de ses goûts, mais de ses propres ministres, comme on le doit originellement à Louvois (...) ; le plus grand service (...) [qui peut] être rendu aux rois mêmes (...) [est] de les mettre hors d'état de tomber dans l'abîme qui s'ouvrit de si près sous les pieds du roi, ce qui ne se peut exécuter qu' [en] les mettant à l'abri des ambitieuses suggestions des futurs Louvois, et de la propre séduction des rois mêmes par l'entraînement de leurs goûts, de leurs passions, l'ivresse de leur puissance et de leur gloire, et l'imbécillité des vus et des lumières dont la vaste étendue n'est pas toujours attachée à leur sceptre<sup>54</sup>.*

Ces lignes seront écrites environ trente-cinq ans après la mort de Louvois et cinquante-cinq ans après le début de la guerre de Hollande. Encore à cette époque, il se trouvera des Français pour attribuer à Louvois tous les maux de la France. C'est dire la force de l'impression laissée par un personnage qui passera pour avoir dominé le plus dominateur des rois :

*Tel fut l'aveuglement du roi, écrira Saint-Simon, telle fut l'adresse, la hardiesse, la formidable autorité d'un ministre, le plus éminent pour les projets et pour les exécutions, mais le plus funeste pour diriger en premier ; qui, sans être premier ministre, abattit tous les autres, sut mener le roi où et comme il voulut, et devint en effet le maître<sup>55</sup>.*

Pour Saint-Simon, tout est simple : Colbert est le bien, les Le Tellier, le mal ; Colbert n'est pour rien dans la guerre de Hollande ; les Le Tellier, pour tout. Saint-Simon est homme de parti et son parti, c'est celui des Colbert. Qu'importe alors que Colbert ait effectivement favorisé le déclenchement de la guerre de Hollande et qu'en 1661, 1662 et 1666, la France ait connu des disettes et la misère ?

*Tout était florissant dans l'État, écrira-t-il ; tout y était riche. Colbert avait mis les finances, la marine, le commerce, les manufactures, les lettres mêmes au plus haut point, et ce siècle, semblable à celui d'Auguste, produisait à l'envi des*

54. SA-IV-782-784.

55. SA-IV-961-962.

*hommes illustres en tout genre, jusqu'à ceux mêmes qui ne sont bons que pour les plaisirs. Le Tellier et Louvois son fils, qui avaient le département de la guerre, frémissaient des succès et du crédit de Colbert, et n'eurent pas de peine à mettre en tête au roi une guerre nouvelle, dont les succès causèrent une telle frayeur à l'Europe, que la France ne l'en a pu remettre, et que, après y avoir pensé succomber longtemps depuis, elle en sentira longtemps le poids et les malheurs. Telle fut la véritable cause de cette fameuse guerre de Hollande à laquelle le roi se laissa pousser<sup>56</sup>...*

Saint-Simon n'est pas historien ; cependant, il projette puissamment une vision des choses qui, à la fois, exprime une opinion répandue et imprègne la pensée des générations futures. Pourtant qui, en cette année 1673, peut imaginer qu'un jour les heures de gloire que savourent les Français pourront être vues comme l'aube d'une ère sombre ? Voltaire, qu'on ne peut soupçonner de sympathie à l'égard des Le Tellier, n'écrira-t-il pas à propos de cette année 1673 :

*La France fut alors au comble de sa gloire. Le nom de ses généraux imprimait la vénération ; ses ministres étaient regardés comme des génies supérieurs aux conseillers des autres princes ; et Louis était en Europe comme le seul roi. En effet, l'empereur Léopold ne paraissait pas dans ses armées ; Charles II, roi d'Espagne, fils de Philippe N, sortait à peine de l'enfance ; celui d'Angleterre ne mettait d'activité dans sa vie que celle des plaisirs<sup>57</sup>.*

Tout cela est trop beau. L'Europe prend peur et prête une oreille de plus en plus attentive aux doléances de Guillaume d'Orange qui cherche à l'extérieur un appui que les Hollandais, épuisés par la guerre, hésitent de plus en plus à lui garder. Le 30 août 1673, la guerre de Hollande et même, pour beaucoup, la règne de Louis XIV amorcent un virage historique. La guerre de Hollande est finie ; la guerre européenne commence. C'est le début de multiples coalitions de l'Europe contre Louis XIV. À la Haye, les États-généraux de Hollande, l'Empereur germanique, le roi d'Espagne et le duc de Lorraine signent trois traités d'alliance offensive. La France qui avait réussi à isoler la Hollande, se retrouve presque seule avec l'Angleterre, la Suède et quelques Électeurs allemands. Or, l'Angleterre, qui comptait sur la guerre de Hollande pour ravir à cette dernière la suprématie navale, n'est plus pour la France l'alliée qu'il lui faut sur mer puisque les Hollandais viennent de remporter les victoires de Ruyter et de Tromp sur les flottes combinées de France et d'Angleterre. Quant à la Suède, à l'électeur de Bavière et au duc de Hanovre que la France a réussi à garder dans son camp, ils proposent maintenant de former un "tiers-groupe" plus ou moins neutre, ce à quoi Louis XIV est bien forcé de se résigner de crainte de les voir passer dans le camp

56. SA-I-943.

57. VE-103.

ennemi. La victoire de Maëstricht qui devait acculer les Hollandais à la défaite n'aura au fond servi qu'à alerter l'Europe entière et à mettre la France dans une situation des plus embarrassantes.

Le congrès de Cologne est donc compromis. On ne parle plus des succès de Louvois, mais de ses échecs. Le pessimisme s'empare de plusieurs Français et des murmures se font entendre contre Louvois qu'on rend responsable de la tournure des événements. À ceux qui redoutent une longue guerre, Louvois répond :

*Quand une fois la guerre est commencée, on ne la finit pas quand on veut, à moins que l'on ne veuille sacrifier toute la gloire que le roi peut avoir acquise. Ainsi, si les envieux de sa gloire veulent se joindre ensemble pour empêcher que la paix ne se fasse, il faut se résoudre à une longue guerre et espérer qu'elle ne sera pas si ruineuse au royaume que l'ont été les dernières qui l'ont précédée*<sup>58</sup>.

Dans une lettre au prince de Fürstenberg, Louvois parle même d'une « *bonne longue guerre* ». Il ne semble donc pas accablé par la perspective d'une Europe coalisée contre la France. Le prince Guillaume d'Orange peut investir, le 7 septembre 1673, la place de Naerden occupée par les Français et même la prendre, le 12 septembre, à cause du manque de courage et de ténacité du gouverneur Dupas (qui sera, pour cela, traduit en cour martiale) ; Louvois n'est aucunement intimidé. Pour éviter que de telles victoires ne se reproduisent, il fait raser et incendier les villes qui pourraient attirer la convoitise du stathouder. Louis XIV et Louvois, pour répliquer à la prise de Naerden, une simple place-forte, songent à envahir la Franche-Comté, possession espagnole. L'Angleterre et la Suède les en dissuadent, invoquant le fait qu'officiellement l'Espagne n'est pas en guerre avec la France.

Le 14 octobre 1673, cependant, les Espagnols eux-mêmes attaquent. Le 20 octobre 1673, la France déclare la guerre à l'Espagne. Bientôt, ce sont les troupes de l'empereur qui entrent en scène, avec à leur tête Montecucculi, et cherchent à effectuer une jonction avec les troupes de Guillaume d'Orange et celles du comte de Monterey, commandant les troupes espagnoles. Face à cette nouvelle menace, Louvois fait prendre à Louis XIV la décision d'évacuer Utrecht tout en sachant qu'une telle résolution alarmera l'opinion publique. Les troupes hollandaises, espagnoles et impériales se rejoignent enfin autour de Bonn dont elles commencent le siège le 3 novembre 1673. Bonn relève de l'électeur de Cologne, mais elle abrite quand même une garnison française. Le 12 novembre 1673, Bonn capitule, les troupes françaises étant insuffisantes pour tenir à elles seules la ville. Les

58. RE-I-477.

communications de part et d'autre du Rhin deviennent hasardeuses pour les Français. L'année 1673 se termine donc mal pour la France et pour Louvois. Rousset écrira :

*La campagne de 1673 était terminée, mais non pas à l'avantage de la France. La déclaration de l'Empereur et de l'Espagne, la tiédeur, le découragement ou la faiblesse des alliés du roi, la prise de Naerden, les manœuvres de Montecucculi, sa jonction avec le prince d'Orange, la prise de Bonn, l'interruption des libres communications par le cours du Rhin, l'abandon d'Utrecht et de tant d'autres places, et pour ainsi dire la résurrection de la Hollande, avaient entièrement effacé le souvenir de la conquête de Maëstricht. En réalité, pour un observateur impartial, la France n'avait fait que des pertes sans grande importance ; elle gagnait au contraire à resserrer ses positions et à ramasser ses forces ; cependant, par l'émotion des esprits au dedans et au dehors, elle était moralement affaiblie. Ses ennemis avaient trop de confiance pour quelques succès ; ses peuples, trop d'inquiétude pour quelques disgrâces ; mais ces excès de confiance et d'inquiétude étaient un grand mal<sup>59</sup>.*

Le revirement de la fortune de la France ne peut qu'éclabousser Louvois. Déjà, une coalition s'esquisse entre Colbert, Pomponne, Turenne et même Condé, pour faire de Louvois le bouc émissaire de l'impasse nouvelle. Forts de la rumeur populaire et de l'opinion de la cour, ces quatre personnages peuvent sans doute obtenir le renvoi du jeune ministre s'ils font front commun. Sans son père, Louvois serait sans défense.

Mais Le Tellier veille. Il pénètre l'intrigue grâce à son ami Gabriel de Roquette, évêque d'Autun et aumônier de Condé, et réussit à la déjouer en allant voir Condé et en le détachant de cette coalition. Il lui rappelle les services récents que les Le Tellier lui ont rendus et surtout, il le convainc qu'en éliminant Louvois, il fait le jeu de Turenne. Enfin, il lui promet un rôle plus important au cours de la prochaine campagne. Condé se rallie aux arguments de Le Tellier. Louvois est sauf, mais il sait que la suite de la guerre décidera de son sort. Il n'en demeure pas moins impassible et écrit à Courtin le 23 janvier 1674 :

*Les bruits que vous dites qui ont couru sur mon chapitre sont bien effectifs de l'inquiétude des courtisans qui, après m'avoir mis, un an durant, au-dessus de tout le monde, m'ont fait la grâce de me disgracier, sans que j'aie bougé de ma place<sup>60</sup>.*

Au milieu des turbulences de la vie publique, Louvois sait garder son sang-froid. Il répond aux intrigues par le travail et une incessante activité.

59. RE-I-510.

60. RE-I-514.

Mais cet homme à l'énergie débordante, tout comme Louis XIV qu'il sait si bien comprendre, a aussi une vie privée bien remplie. Anne de Souvré, sa femme, lui a déjà donné cinq enfants : trois fils, Courtanvaux, Souvré et Barbezieux, et deux filles, la future duchesse de La Rochefoucauld et Elizabeth-Anne qui mourra jeune. Cependant, son tempérament ne se satisfait pas des ébats conjugaux. On lui prête de nombreuses maîtresses : Mme de La Baume, mère du maréchal Tallard, Mme d'Emery, Olympe Mancini, comtesse de Soissons, mère du célèbre prince Eugène, la marquise d'Humières, etc., mais trois liaisons durables méritent d'être mentionnées, qui, toutes trois, retiennent l'attention au cours de l'année 1673 et qui, toutes trois, impliquent des relations à l'intérieur du clan Le Tellier.

La première de ces liaisons est sûrement celle qui fait couler le plus d'encre et celle qui tient le plus du roman d'aventure. Le 4 mars 1673, Sidonia de Lénoncourt, marquise de Courcelles, ancienne maîtresse de Louvois, réussit une seconde évasion en s'échappant de la Conciergerie, déguisée en laquais. De son exil, Bussy-Rabutin écrit :

*Madame de Courcelles a mieux fait de se sauver en laquais que d'attendre peut-être d'être mise dans un couvent. Ce n'est pas qu'elle passe de méchantes heures pour être reprise, mais enfin elle est libre, et avec le temps tout s'adoucit ; cependant il n'y a guère de gens qui ne prennent volontiers ce petit laquais et qui même ne lui donnent des chausses de page<sup>61</sup>.*

Bussy est bien galant, mais il dit vrai. Cette chère marquise a tout pour plaire, noblesse et beauté, et elle le sait bien si l'on en juge par le portrait qu'elle peint d'elle-même dans ses *Mémoires* :

*(...) je serai fort aise que l'on sache, (...) que je suis d'une des meilleures maisons du royaume<sup>62</sup> ; qu'il ne faut avoir lu l'histoire et savoir le nom que je porte pour être convaincu qu'il n'y a point de dignité qui ne soit entrée dans ma famille ; que, du côté de ma mère<sup>63</sup>, je suis plus d'une fois alliée à l'Empire, et que je tiens aux plus grands princes de l'Allemagne.*

*Pour mon portrait (...) il faut dire naïvement ce qui en est : j'avouerais que, sans être une grande beauté, je suis pourtant une des plus aimables créatures qui se voient ; que je n'ai rien dans le visage ni dans les manières qui ne plaise, ni qui ne touche ; que, jusqu'au son de ma voix, tout en moi donne de l'amour, et que les*

61. CN-77.

62. La famille de Lénoncourt est l'une des quatre plus anciennes maisons de chevalerie de Lorraine et portait, à l'origine le surnom de Nancy ; soulignons que la mère de Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, est une Lénoncourt.

63. Isabelle-Claire-Eugénie de Cronenberg ou Cromberg, de la maison de Solms-Falkenstein, illustre famille de Luxembourg, alliée à la plupart des Électeurs et des souverains d'Allemagne.



*gens du monde les plus opposés d'inclination et de tempérament sont d'un même avis là-dessus, et conviennent qu'on ne peut me voir sans me faire du bien.*

*Je suis grande, j'ai la taille admirable et le meilleur air que l'on puisse avoir ; j'ai de beaux cheveux, faits comme ils doivent être pour parer mon visage et relever le plus beau teint du monde, quoiqu'il soit marqué de petite vérole en beaucoup d'endroits ; j'ai les yeux assez grands ; je ne les ai ni bleus, ni bruns, mais, entre ces deux couleurs, ils en ont une agréable et particulière ; je ne les ouvre jamais tout entiers, et quoique dans cette manière de les tenir un peu fermés il n'y ait aucune affectation, il est pourtant vrai que ce m'est un charme qui me rend le regard le plus doux et le plus tendre du monde ; j'ai le nez d'une régularité parfaite ; je n'ai point la bouche la plus petite du monde, je ne l'ai point aussi fort grande. (...)*

*J'ai enfin, la bouche bien taillée, les lèvres admirables, les dents de couleur de perle, le front, les joues, le tour du visage, beaux ; la gorge bien taillée, les mains divines, les bras passables, c'est-à-dire un peu maigres, mais je trouve de la consolation à ce malheur par le plaisir d'avoir les plus belles jambes du monde. Je chante bien sans beaucoup de méthode ; j'ai même assez de musique pour me tirer d'affaire avec les connaisseurs. Mais le plus grand charme de ma voix est dans sa douceur et la tendresse qu'elle inspire ; et j'ai enfin des armes de toute espèce pour plaire, et jusques ici je ne m'en suis jamais servie sans succès. Pour de l'esprit, j'en ai plus que personne : naturel, plaisant, badin, capable aussi de grandes choses, si je voulais m'y appliquer. J'ai des lumières et connais mieux que personne ce que je devrais faire, quoique je ne le fasse quasi jamais<sup>64</sup>.*

Cette charmante personne a tant d'atouts qu'elle réussit à s'aliéner son mari, puis son amant et enfin la fortune. Née en 1650, elle perdit son père quatre ans plus tard. Placée, à cause de l'inconduite notoire de sa mère, sous la tutelle de sa tante, Madeleine-Claire de Lénoncourt et du mari de celle-ci, Louis-François de Brancas, duc de Villars, elle fut confiée au soin de son autre tante, Marie de Lénoncourt, abbesse du couvent de Saint-Loup à Orléans. En 1665, par suite de la mort de sa sœur et du seul frère qui lui restait, Sidonia devint une riche héritière dont la fortune attira même la convoitise de Colbert qui songea à lui faire épouser son frère, Colbert de Maulévrier. À l'instigation de Colbert, et par ordre du roi, Sidonia fut enlevée de son couvent et placée auprès de Marie de Bourbon, princesse de Carignan, dont la fille, Louise-Christine de Savoie-Carignan, avait épousé un parent de la mère de Sidonia, Ferdinand-Maximilien, prince de Bade. C'est ainsi que Sidonia passa du couvent à un des grands centres de la galanterie, l'hôtel de Soissons, où résidait la princesse de Carignan. Elle n'y mit guère de

64. CN-165-167.

temps à oublier les principes du couvent et fit même déjà preuve de caractère en réussissant à déjouer les plans de Colbert et à faire avorter le projet de mariage. Sidonia n'avait alors qu'environ quinze ans.

La princesse de Carignan et sa fille, la princesse de Bade, qui avaient favorisé les desseins de Colbert, ne renoncèrent pas pour autant à trouver un mari à cette turbulente enfant. Elles se tournèrent du côté du clan Le Tellier et, plus précisément, du côté du maréchal de Villeroy, le tuteur d'Anne de Souvré, qui venait trois ans plus tôt, en 1662, de marier sa pupille à Louvois. Le maréchal avait une sœur, Marie de Neufville-Villeroy, qui avait épousé en secondes noces Louis-Charles de Champlais, baron de Courcelles, dont elle avait eu deux fils. L'aîné, Charles de Champlais, marquis de Courcelles, était à marier. Il n'était pas riche et la noblesse des Courcelles n'était pas comparable à celle de Sidonia. Cependant, ce mariage permettait à celle-ci d'entrer dans le clan Le Tellier-Villeroy, ce qui, aux yeux de la princesse de Carignan et de sa fille, n'était pas à négliger. Les princesses signifièrent leur accord et Sidonia consentit. Le contrat de mariage fut signé par Louis XIV et le mariage fut célébré, le 19 février 1666, dans une chapelle de l'hôtel de Soissons par le curé de Saint-Eustache, malgré l'opposition de la mère de Sidonia et de son tuteur, le duc de Villars-Branças qui portèrent plainte au Parlement.

Le marquis de Courcelles, qui était lieutenant d'artillerie dans l'Ile-de-France, était en relations fréquentes avec Louvois qui fut rapidement séduit par les charmes de la jeune Sidonia, qui était devenue en quelque sorte une cousine par alliance de sa femme, Anne de Souvré. Pour arriver à ses fins, Louvois sut se concilier la princesse de Carignan, sa fille, la princesse de Bade, mais aussi la mère du marquis de Courcelles et sa demi-sœur, Catherine de Bonne-Tallard<sup>65</sup>. Voilà donc Sidonia trahie par sa belle-mère et sa belle-sœur ; le marquis de Courcelles, trahi par sa propre mère et sa demi-sœur ; et Anne de Souvré, trahie par sa grand-tante, Marie de Neufville-Villeroy, baronne de Courcelles. Tout cela pour les faveurs de Louvois...

Que pouvait faire une jeune femme de seize ans face à une telle coalition ? Implorer l'aide de son mari ? Inutile ; pour Louvois, il avait toutes les complaisances. S'allier à la maîtresse de Louvois et demi-sœur de son mari, madame de La Baume ? Surtout pas : celle-ci a la pire des réputations. Un manuscrit de chansons historiques la décrira ainsi :

65. Catherine de Bonne-Tallard était issue du premier mariage de Marie de Neufville-Villeroy avec Alexandre de Bonne, vicomte de Tallard ; elle avait épousé Roger de Hostung de Gadagne, marquis de Charmes et de La Baume ; maîtresse occasionnelle de Louvois, elle est la mère de Camille de Hostung, comte et futur maréchal de Tallard.

*Elle était grande putain, friponne, espionne, rediseuse, aimant à brouiller tout le monde et ses plus proches pour le seul plaisir de faire du mal. D'ailleurs, infidèle et fourbe à ses amants, qu'elle n'aimait que par lubricité, en ayant plusieurs à la fois qu'elle jouait et desquels elle se souciait peu*<sup>66</sup>.

Traquée, Sidonia ne se tint pas pour battue. Louvois la voulait ; il l'aurait, mais elle ne serait pas dupe. On voulait qu'elle prît des libertés : elle en prendrait. L'allié qu'elle cherchait, elle le trouva à l'intérieur même du clan Le Tellier-Villeroy qui se jouait d'elle : dans la personne d'un cousin germain de son mari et d'un cousin de madame de Louvois, le propre fils du maréchal de Villeroy, François de Neufville, marquis de Villeroy et futur maréchal-duc de Villeroy. Le jeune marquis, que madame de Coulanges et madame de Sévigné appellent « *le Charmant* », est brillant seigneur, ami et compagnon d'enfance du roi, et surtout grand séducteur et amant déclaré de la princesse de Monaco, Catherine-Charlotte de Gramont. Sidonia et « *le Charmant* » concluent un pacte : il continuerait à fréquenter la princesse de Monaco et elle accepterait, grâce à l'intercession de Villeroy, d'avoir une liaison avec Louvois afin de pouvoir mieux cacher la liaison amoureuse qui les unirait. C'est ainsi que Sidoniaерна tout le monde tout en leur laissant croire qu'elle cédaient à leurs pressions.

Pris à son jeu, Louvois joua les amants passionnés. Il s'appliqua à tenir le mari de Sidonia éloigné de Paris, mais s'aperçut bientôt qu'il était trompé par nul autre que le cousin de sa femme. Sidonia fut renvoyée de la cour et subit les blâmes de sa belle-famille fâchée de perdre l'appui du puissant Louvois. Accablée, Sidonia promit à Louvois de ne plus voir le « charmant » marquis de Villeroy, qui tenait d'ailleurs plus aux faveurs de Louvois qu'à elle, et la liaison reprit de plus belle. Jusqu'au jour où Louvois surprit à nouveau Sidonia et Villeroy ensemble.

Au nom de l'honneur flétri du mari de Sidonia, Louvois la fit enfermer par ordre du roi dans le couvent des Filles Sainte-Marie. Après trois mois dans ce couvent, Sidonia passa à l'abbaye de Chelles où Louvois la fréquenta assidûment, et d'où elle sortit à la fin de décembre 1668. Fuyant Louvois, elle collectionna alors les amants sans pour autant réussir à mettre un terme à sa liaison avec le ministre.

En mai 1668, le mari excédé de l'inconduite de sa femme décida de sévir. Il l'emmena dans son château de Courcelles dans le Maine, avant d'être lui-même incarcéré à la Conciergerie par suite d'un duel avec un des amants de sa femme. C'est là qu'il apprit, en janvier 1669, que sa femme, qu'il n'avait pas vue depuis mai 1668, était enceinte. Le 3 avril 1669, le marquis de Courcelles intenta un procès à sa femme à cause de sa vie désordonnée. Sidonia fut emprisonnée.

66. CN-24.

Le 9 juillet 1669, elle donna naissance à une fille qui mourut cinq semaines plus tard. La nuit du 16 au 17 septembre 1669, Sidonia réussit à s'échapper de sa prison.

En 1672, elle eut l'audace de revenir incognito à Paris. Informé, son mari la fit arrêter et conduire à la Conciergerie le 28 février 1672. Les procédures judiciaires à peine reprises, le 14 mars 1673, Sidonia s'échappe à nouveau.

La suite de l'existence de la pauvre Sidonia sera tout aussi rocambolesque. Elle se réfugiera successivement en Franche-Comté, à Genève, dans un couvent d'Annecy, à Avignon, puis en Angleterre où elle rencontrera Honoré Courtin qui écrira à Louvois, le 19 juillet 1677 :

*Madame de Courcelles est arrivée ici depuis deux jours. Je la vis hier et lui trouvai beaucoup de rouge sur les lèvres ; sa gorge me parut encore comme elle était quand vous alliez si souvent à Chelles<sup>67</sup>...*

En septembre de la même année, elle décidera de retourner à Avignon où elle apprendra la mort de son mari, décédé le 26 août 1678 d'une pleurésie. Croyant ses peines finies, elle décidera de retourner à Paris où elle sera à nouveau arrêtée, son beau-frère, le chevalier de Courcelles, ayant résolu de poursuivre le procès intenté par son mari. Le 5 janvier 1680, ce procès se terminera par un arrêt la condamnant à payer à son beau-frère une somme de 60 000 livres. Le 7 janvier 1680, elle sera libérée. Elle se remariera avec Jacques Gauthier, seigneur du Tilleul et mourra, à trente-cinq ans, en décembre 1685.

Si la marquise de Courcelles aura été, dans la vie de Louvois, la courtisane déterminée et imprévisible, celle qui lui succédera est au contraire l'incarnation de la sérénité et du calme amoureux. En avril 1673, Louvois fait créer une nouvelle charge à la cour pour cette nouvelle élue. Elle se nomme Marie Calot ; elle est la fille d'un "porteur de lettres" et l'épouse d'Élie Dufresnoy, l'un des premiers commis du département de la guerre. Madame Dufresnoy passe pour être la plus belle femme de son temps. Madame de Sévigné écrit le 29 janvier 1672 :

*Hier soir, madame Dufresnoy soupa chez nous ; c'est une nymphe, c'est une divinité<sup>68</sup>.*

Quelque temps après, le 10 avril 1673, madame de Coulanges écrit :

67. CN-101.

68. SF-I-426.

*M. de La Rochefoucauld a passé le jour avec moi ; je lui ai fait voir madame Dufresnoy ; il en est tout éperdu*<sup>69</sup>.

Parlant de Dufresnoy, Saint-Simon écrira :

*Sa femme fut cette Mme Dufresnoy, si connue par sa beauté conservée dans sa dernière vieillesse, pour qui le crédit de M. de Louvois fit créer une charge de dame du lit de la Reine, qui a fini avec elle, parce que, avec la rage de la cour, elle ne pouvait être dame, et ne voulait pas être femme de chambre*<sup>70</sup>.

Dame du palais, voilà précisément la charge qu'à la fin de 1673, Louvois obtient à une autre amie, qui n'est cependant pas encore, semble-t-il, sa maîtresse. Tout comme les deux premières, elle arrive à Louvois par les ramifications de son clan. Comme Sidonia, elle est de la plus haute noblesse et, comme elle, elle est apparentée à Anne de Souvré. Il s'agit de Madeleine de Montmorency-Laval, l'épouse d'Henri-Louis d'Aloigny, futur maréchal de Rochefort ; elle est la petite-fille de madame de Sablé, Madeleine de Souvré, et la nièce de la mère d'Anne de Souvré, Marguerite Barentin, qui, après le décès de Charles de Souvré, le père d'Anne, s'est remariée avec Urbain II de Montmorency-Laval, marquis de Boisdauphin, oncle de madame de Rochefort. Celle qui se fera connaître sous le nom de "maréchale de Rochefort" fut, comme Sidonia de Lénoncourt, mais d'une façon fort différente, tout un personnage. Saint-Simon nous la présentera de la manière suivante :

*La maréchale de Rochefort était (...) de la maison de Montmorency, de la branche de Laval. Son père [Guy de Montmorency-Laval, chevalier de Boisdauphin, marquis de Laval], second fils du maréchal de Boisdauphin [Philippe-Emmanuel de Montmorency-Laval, marquis de Sablé et époux de la célèbre madame de Sablé, née Madeleine de Souvré], avec très peu de bien, épousa pour sa bonne mine la marquise de Coislin [Marie Séguier, fille du chancelier Séguier], veuve du colonel général des Suisses [Pierre-César du Cambout, marquis de Coislin] et mère du duc et du chevalier de Coislin, et de l'évêque d'Orléans [Pierre, cardinal de Coislin], premier aumônier du roi. (...) La maréchale de Rochefort naquit posthume, seule de son lit, en 1646 (...) Elle épousera en 1662 le marquis depuis maréchal de Rochefort-Aloigny, peu de mois après que l'héritière de Souvré, sa cousine issue de germaine [mais aussi sa cousine germaine par alliance par le second mariage de la mère d'Anne de Souvré, devenue la tante de madame de Rochefort], eut épousé M. de Louvois. (...)*

69. SF-I-579.

70. SA-I-65.

*M. de Rochefort, qu'elle épousa, était ami intime de M. Le Tellier et de M. de Louvois, qui lui firent rapidement sa fortune. Il mourut capitaine des gardes du corps, gouverneur de Lorraine, et désigné général d'armée, en allant en prendre le commandement au printemps de 1676. Il n'y avait pas un an qu'il était maréchal de France, de la promotion qui suivit la mort de M. de Turenne. Cette même protection avait fait [à la fin de 1673] sa femme dame du palais de la reine.*

*Elle était belle, encore plus piquante, toute faite pour la cour, pour les galantries, pour les intrigues ; l'esprit du monde à force d'en être peu ou point d'ailleurs, et toute la bassesse nécessaire pour être de tout et en quelque sorte que ce fût. M. de Louvois la trouva fort à son gré et elle s'accommoda fort de sa bourse et de figurer dans cette intimité. Lorsque le roi eut et changea de maîtresses, elle fut toujours leur meilleure amie, et, quand il lia avec Mme de Soubise, c'était chez la maréchale qu'elle allait et chez qui elle attendait Bontemps, à porte fermée, qui la menait par des détours chez le roi. La maréchale elle-même me l'a conté. (...)*

*Elle fut donc amie de Mmes de La Vallière, de Montespan et de Soubise, et surtout de la dernière, jusqu'au temps où j'ai connu la maréchale, et le sont toujours demeurées intimement. Elle le devint après de Mme de Maintenon, qu'elle avait connue chez Mme de Montespan, et à qui elle s'attacha à mesure qu'elle vit arriver et croître sa faveur. Elle était telle au mariage de Monseigneur [le dauphin], que le roi n'eut pas honte de la faire dame d'atour de la nouvelle Dauphine [en décembre 1679] (...) Elle y remplit parfaitement les espérances qu'on en avait conçues, et sut néanmoins, avec cela, se concilier l'amitié et la confiance de Mme la Dauphine jusqu'à sa mort, quoiqu'elle ne pût souffrir Mme de Maintenon, ni Mme de Maintenon cette pauvre princesse<sup>71</sup>.*

Que madame de Rochefort et Louvois soient très intimes ne fait aucun doute. Cependant, il n'est pas tout à fait certain qu'ils deviendront amants ; et, s'ils le seront, ce ne sera vraisemblablement qu'après la mort du maréchal de Rochefort, le 23 mai 1676. Car madame de Rochefort aime sincèrement son mari et la mort de ce dernier l'affligera au plus haut point, comme en témoignera l'intendant Charuel dans une lettre à Louvois :

*Le courrier m'a rendu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 28 de ce mois, avec celle qui était jointe pour madame la maréchale de Rochefort, que je lui ai rendue en main propre, incontinent après l'avoir reçue. La lecture qu'elle en a faite l'a jetée dans de nouvelles douleurs et des évanouissements qui lui sont fréquents. Elle m'a paru sensiblement touchée de l'amitié et des bontés que vous avez pour elle, et n'étant point en état de vous écrire, elle m'a prié de vous mander, monseigneur, qu'elle les ressent dans toute l'étendue de son cœur,*

71. SA-I-37-39.

*et qu'ayant à vous seul et aux effets de votre amitié toute l'obligation des bontés et libéralités que le roi a pour elle et ses enfants, elle vous laisse le soin de lui en faire ses très humbles remerciements, comme vous le jugerez plus à propos. Je lui ai lu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; tous les soins qu'il y paraît que vous avez pour elle l'ont replongée dans une affliction mortelle, et, tant qu'elle a duré, elle n'a cessé d'exagérer l'excès de votre amitié et de votre générosité. L'on a laissé passer ses premières douleurs, pendant lesquelles elle paraissait déterminée à se retirer dans un couvent et abandonner toutes choses. Mais lorsque, dans la suite, il a paru qu'elle se confirmait dans ces sentiments-là, qu'elle a obligé les religieuses où elle est de lui couper ses cheveux, on lui a dit qu'elle agissait en cela contre les volontés de son mari qui désirait d'elle que non seulement elle demeurât dans le monde, pour le soin et éducation de ses enfants, mais encore qu'elle continuât de servir la reine dans sa charge. Elle m'a ordonné, monseigneur de vous mander qu'elle partira lundi de Nancy, que lorsqu'elle sera arrivée à Paris, elle se mettra dans les Filles Sainte-Élisabeth, et que là elle est résignée entièrement à suivre vos avis sur toutes choses. Elle paraît résolue de ne vouloir plus aller à la cour et de vous remettre entre les mains son brevet de dame du palais ; mais je crois, monseigneur, que la dernière volonté de M. de Rochefort et l'autorité de vos conseils lui feront prendre, avec le temps, des sentiments conformes à la raison et à ce qu'elle doit pour la fortune de sa famille<sup>72</sup>.*

Trois mois après cette lettre, madame de Sévigné écrira à l'occasion du mariage de la fille de la maréchale, Marie-Henriette de Rochefort, avec son cousin germain, Louis-Fauste de Brichanteau, marquis de Nangis :

*Cette noce est triste. La maréchale est jusqu'ici très affligée, très malade, très changée ; elle n'a point mangé de viande depuis que son mari est mort<sup>73</sup>.*

Et quelques jours plus tard, le 8 septembre 1676, Mme de Sévigné ajoutera :

*La petite de Rochefort sera demain mariée à son cousin de Nangis. Elle a douze ans. Si elle a bientôt un enfant, Madame la chancelière [Séguier, Madeleine Fabry, grand-mère de la maréchale de Rochefort] pourra dire : « Ma fille [en parlant de la mère de la maréchale], allez dire à votre fille, que la fille de sa fille crie ». Mme de Rochefort est cachée dans un couvent pendant cette noce et paraît toujours inconsolable<sup>74</sup>.*

72. RE-IV-567-568.

73. SF-II-384.

74. SF-II-392.

Insensibles aux bons sentiments, les mauvaises langues n'en cesseront pas pour autant de faire circuler leurs ragots sur la maréchale et sur Louvois. Au mois de mars 1691, le jeune marquis de Rochefort, fils de la maréchale, et le marquis de Souvré, second fils de Louvois, servant tous deux dans l'armée du Rhin, se querelleront chez le marquis d'Huxelles. La chose sera rapportée à Louvois qui, de concert avec la maréchale, exilera le jeune Rochefort. A. Lanscroun et Souvré à Lichtenberg « *avec ordre très sévère aux commandants de ces châteaux de les tenir dans une chambre où personne ne leur parle, que le valet de chambre qui les servira* ». Ce qui fera écrire à quelque rimeur le couplet que voici :

*Rochefort, ton ivrognerie  
Enfin passe la raillerie.  
Regarde ton emportement !  
Tu vas faire dire à ta mère :*

*Ah ! que mon grand fils est méchant !  
Il a battu son petit frère.*

Où l'on voit que la vertu triomphe rarement de la calomnie.

Le clan est plus qu'un parti politique. C'est en quelque sorte un milieu de vie tissé par des relations conjugales, mais aussi, comme on vient de le voir, par de nombreuses relations irrégulières. Le côté incestueux de ces dernières transparait souvent. De façon assez étrange, Louvois sera séduit par les femmes de la famille de sa femme (madame de La Baume et sa belle-sœur, Sidonia de Lénoncourt, ainsi que la maréchale de Rochefort), tandis que Charles-Maurice Le Tellier, l'archevêque de Reims, le sera par les femmes de la famille de sa sœur, la duchesse d'Aumont, (soit par la seconde épouse du duc d'Aumont, Françoise-Angélique de La Motte-Houdancourt, et par la fille de sa sœur, la marquise de Créqui).

Mais le clan n'est pas qu'amour, fût-il illicite. Ainsi, l'année 1673 est-elle aussi marquée par la mésentente entre Louvois et Coulanges, ce faiseur de chansons, époux de la cousine germaine de Louvois, Marie-Angélique Dugué de Bagnols. Par suite de ses désaccords avec Louvois, Coulanges démissionne de sa charge de maître des requêtes pour se livrer à l'oisiveté. Le 27 novembre 1673, madame de Sévigné écrit à sa fille :

*Vous êtes très bien avec l'archevêque de Reims. Mme de Coulanges n'est pas fort bien avec le frère de ce prélat [c'est-à-dire Louvois] ; ainsi ne comptez pas sur ce chemin-là pour aller à lui<sup>75</sup>.*

À peine quelques jours plus tard, le 1<sup>er</sup> décembre 1673, elle ajoute :

75. SF-I-629.



*J'ai causé aussi avec l'archevêque de Reims qui vous est acquis. Son frère n'est point du tout dans la manche de Mme de Coulanges*<sup>76</sup>.

Si les relations familiales ouvrent des possibilités, elles ne suffisent pas à assurer une carrière brillante. La discipline interne du clan Le Tellier sera sous Louvois, comme sous Le Tellier, rigoureuse. Comme son père, Louvois n'hésitera pas à rabrouer et même à exclure les membres du clan qui ne sont pas à la hauteur. Cette rigueur s'étendra jusqu'à sa famille la plus immédiate : ses fils, Courtanvaux et Souvré, en sauront quelque chose. Face aux défis posés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la France, à la prédominance des Le Tellier, aucun écart de conduite ne peut être toléré quand les intérêts du clan sont en jeu. Avec le début des coalitions contre la France, cette règle devient impérative. Qu'à l'intérieur du clan, des laibertés amoureuses soient observées ne change rien, tant qu'elles ne mettent pas en cause la cohésion et la puissance du clan.

### **Octobre 1674 : Inauguration des Invalides**

L'année 1674 avait mal commencé. Aux manœuvres de Guillaume d'Orange visant à coaliser l'Europe contre la France, s'ajoutaient celles du baron de Lisola, ce diplomate de Franche-Comté animé par une haine implacable de la France, qui était au congrès de Cologne le plénipotentiaire de l'Empereur. Au début de mars, les négociations de Cologne étaient dans une telle impasse que Louis XIV donna l'ordre à Courtin et aux autres plénipotentiaires de se retirer du congrès. Rousset décrit comme suit la situation qui prévalait alors :

*Les ennemis de la France triomphaient dans toutes les cours. Le 19 février, Charles II d'Angleterre, pressé par le Parlement, avait signé la paix avec la Hollande ; mais les régiments anglais qui avaient assisté Louis XIV depuis le commencement de la guerre, continuaient de rester à son service. L'évêque de Munster, l'Électeur Palatin, les Électeurs de Trèves et de Mayence, les ducs de Brunswick et de Lunebourg, l'Allemagne entière, excepté l'Électeur de Bavière et le duc de Hanovre, prenaient parti pour l'Empereur contre Louis XIV. Enfin, malgré le traité qu'il avait signé l'année précédente avec le roi, l'Électeur de Brandebourg lui-même se préparait à rentrer dans la coalition, que son accession définitive allait achever de rendre formidable. Courtin qui n'avait jamais cessé de rappeler Louvois à la modération, était forcé de convenir avec lui que le temps n'était pas favorable pour conclure un accommodement avantageux, et que la paix ne se pouvait bien faire que les armes à la main. « La résolution que le roi*

76. SF-I-630.

*prend, disait-il, de soutenir courageusement la grande affaire qui lui demeure sur les bras est aussi généreuse qu'elle est sage »*<sup>77</sup>.

Louis XIV et Louvois n'avaient plus le choix : il fallait à tout prix relancer les opérations militaires, s'imposer sur le terrain et manifester clairement que la France demeurait la première puissance militaire d'Europe. Il fut résolu de porter un grand coup en s'emparant de la Franche-Comté que les Espagnols auraient peine à défendre. Cette résolution fut prise dès le début de 1674. Cependant, il fallut avant de passer aux actes préparer le terrain militairement et politiquement. Du 20 février au 15 mars 1674, le duc de Navailles à la tête des troupes françaises porta un premier coup en s'emparant de Gray, Vesoul et Lons-le-Saulnier, soit d'une partie importante de la Franche-Comté. Parallèlement à cette action, Louvois veillait personnellement, au quasi mépris de Pomponne, à éviter que les Suisses ne voient dans cette attaque une atteinte à leur propre sécurité. Le 16 avril 1674, Louvois annonça à Turenne que les Suisses resteraient neutres et que, par conséquent, la suite de la conquête de la Franche-Comté pouvait se dérouler :

*Le roi vient d'avoir avis que la diète des Suisses s'est finie heureusement, sans que le comte Casati [le résident impérial] ait pu obtenir aucune résolution favorable pour la Franche-Comté*<sup>78</sup>.

Le 19 avril suivant, Louis XIV quitta Versailles pour diriger lui-même les opérations en Franche-Comté. Louvois le précédait pour tout préparer. Le 25 avril 1674, le duc d'Enghien, assisté de Vauban, investissait la ville de Besançon. Louis XIV arriva sur place le 1<sup>er</sup> mai. Le peuple de Franche-Comté redoutant l'annexion à la France lança des actions de guérilla. Ce fut peine perdue : Besançon capitula le 21 mai 1674 et Dole, investie le 26 mai, au début de juin. Pour une seconde fois en six ans, la première ayant été en 1668, les troupes de Louis XIV avaient conquis la Franche-Comté.

Ceci fait, l'intérêt se déplaça du côté de la Flanche où les Français et leurs ennemis voulaient chacun faire la preuve de leur supériorité sur les autres. Alors que Turenne commandait l'armée d'Allemagne, c'est Condé qui avait, grâce aux promesses que lui avaient faites Le Tellier et Louvois, la responsabilité de celle de Flandre. On attendait donc de Condé qu'il s'illustrât, tout comme Turenne le faisait, le 16 juin 1674 à Sinzheim en battant le duc de Lorraine. Le 11 août 1674, Condé passa enfin à l'action à la bataille de Seneffe contre Guillaume d'Orange. Cette sanglante bataille, la plus terrible du ministère de Louvois, fit entre 10 000 et 12 000 morts du côté des Hollandais et de leurs alliés, et plus de 3000 morts du côté français. Condé avait dominé au début de la bataille, mais la résistance

77. RE-II-45-46.

78. RE-II-21.

farouche de ses adversaires avait rendu l'issue de la bataille incertaine. Il revint à l'intendant Robert de voir à ce que les 4000 blessés des troupes françaises fussent soignés. Devant cette hécatombe, la marquise de Sévigné écrit :

*Nous avons tant perdu à cette victoire, que sans le Te Deum et quelques drapeaux portés à Notre-Dame, nous croirions avoir perdu le combat*<sup>79</sup>.

La bataille de Seneffe, avec ses pertes énormes, contribuera à amener Louvois et son excellent inspecteur général de l'infanterie, Jean Martinet, à innover en développant de nouvelles tactiques linéaires. Gustave-Adolphe de Suède avait commencé à réduire la profondeur des formations d'artilleurs, mais il n'avait jamais réussi à les réduire à moins de six rangs à cause de la complémentarité alors nécessaire des compagnies dotées de mousquets et de piques. Par divers aménagements, grâce à l'adoption du mousquet-fusil à mèche et pierre, et surtout à la baïonnette, dont l'usage sera généralisé le 29 décembre 1689, et grâce à l'élimination des piques que cette dernière permettra, Louvois et Martinet réussiront à amener les colonnes de soldats à se déployer en lignes et à avancer sur trois rangs à la cadence exceptionnelle de quatre-vingts pas à la minute, interrompue à intervalle par des commandements déclenchant les salves d'artillerie. Ce changement dans le déploiement des troupes marquera une étape importante dans l'évolution de la tactique militaire en rendant l'infanterie plus malléable, plus mobile et moins vulnérable.

Malgré l'hécatombe de Seneffe, Guillaume d'Orange ne se tint pas pour battu. Le 15 septembre 1674, il investit Audenarde, où Vauban a réussi à se glisser dès que la rumeur courut de l'arrivée du stathouder. Les troupes hollandaises y furent rejointes par les troupes espagnoles et allemandes. Mais Condé intervint et dispersa l'ennemi le 22 septembre 1674. Les Espagnols regagnèrent leurs postes ; les Allemands se consolèrent en prenant Huy et Dinant, deux petites villes ; quant à Guillaume d'Orange, il alla investir Grave qui capitula très honorablement et sur ordre exprès de Louis XIV, le 26 octobre 1674. La campagne de Flandre s'acheva là, sans grande victoire pour les alliés et même avec un avantage reconquis pour les Français.

Sur le front de l'Allemagne, la victoire de Turenne à Sinzheim a convaincu Louvois de l'importance de bien appuyer l'action du maréchal, avec lequel il a toujours des relations tendues, mais correctes. Il lui envoya donc des renforts, si bien qu'en novembre 1674, Turenne disposera de 30 000 hommes environ, alors qu'au début de la campagne, il n'en avait que 9000. Cependant, il fallait faire vivre ces troupes "sur le pays", donc exiger des contributions des villes du Palatinat où Turenne et ses troupes se trouvaient. Le droit de la guerre de l'époque acceptait que les troupes de l'occupant exigent de telles contributions et il prévoyait même qu'en cas de refus, l'occupant expose les villes réfractaires

79. SF-I-698.

au feu. C'est ce que Turenne et les troupes françaises firent et ce que Louvois approuva. Il y eut cependant refus et obstruction de la part des habitants du Palatinat et représailles du côté des Français. L'électeur Palatin porta plainte en précisant :

*Il me semble qu'à toute rigueur, on ne met le feu qu'aux lieux qui refusent des contributions*<sup>80</sup>.

La haine des habitants du Palatinat à l'égard des Français était telle que non seulement ils refusaient de contribuer, mais encore ils abandonnaient d'eux-mêmes leurs villages et constituaient des bandes armées de "schnapants" qui attaquaient sournoisement les troupes françaises et torturaient et tuaient les soldats français qu'ils faisaient prisonniers. Devant cette situation, Louvois ordonna de sévir contre les villages récalcitrants et de « *mettre le feu par plusieurs petites parties dans les villages sans vous lasser de les faire brûler jusqu'à ce qu'ils se soient soumis aux ordres du roi*<sup>81</sup> ». Le 9 septembre 1674, le gouverneur de Philisbourg, Dufay, répondit à Louvois :

*J'ai fait brûler quinze jours treize petites villes, bourgs ou villages ; mais il n'y a pas une âme dans aucun*<sup>82</sup>.

Ce fut là l'incendie du Palatinat de 1674 dont Louvois et Turenne portent conjointement la responsabilité. Il souleva une certaine réprobation, cependant il dérogeait à peine de la loi de la guerre. Il faudra attendre la dévastation du Palatinat de 1689-1690 pour que la réputation de Louvois soit vraiment entachée par l'action des troupes françaises en territoire palatin.

Le 5 octobre à Fontainebleau, Louvois qui, de retour de Franche-Comté, suit tous les mouvements des troupes françaises en Flanche, en Allemagne et en Franche-Comté, est pris d'une forte fièvre. Il doit tout quitter et se faire transporter à Paris d'où, malgré sa maladie qui le rend plutôt inactif jusqu'au 2 décembre, il continuera cependant à conseiller le roi. Pendant cette période, Le Tellier devra suppléer à l'absence de son fils en reprenant pleinement ses fonctions de secrétaire d'État de la guerre, ce qu'il fera avec aisance, car, malgré l'activité du fils, le père n'a jamais perdu contact avec les affaires de l'État.

Le Tellier est, en cet automne 1674, préoccupé par les rumeurs qui circulent en Angleterre d'un mariage entre Guillaume d'Orange et la fille du duc d'York, sa cousine puisque la mère de Guillaume d'Orange est une Stuart, fille de Charles Ier d'Angleterre et d'Henriette de France, la fille d'Henri IV.

80. RE-II-79.

81. AE-243.

82. RE-II-80.

Toujours clairvoyant, Le Tellier mesure l'impact stratégique qu'un tel mariage pourrait avoir en mettant éventuellement Guillaume d'Orange en position d'influer à la fois sur les affaires de l'Angleterre et sur celles de la Hollande. Il sait que, si le duc d'York, futur Jacques II, est peu sympathique à cette idée, son frère, le roi d'Angleterre, Charles II, la favorise au contraire. Croyant une telle union dangereuse pour la France, Le Tellier la combat en insinuant qu'un mariage du stathouder avec une princesse de France serait plus avantageux. Voici en quels termes sibyllins, Le Tellier suggère la chose au comte d'Estrades chargé de rencontrer un émissaire hollandais :

*Sa Majesté trouve qu'il ne serait pas inutile à son service que lorsque vous conférez avec le sieur Pesters, vous lui demandassiez, comme de vous-même et par manière d'entretien, si le prince d'Orange n'aurait pas dessein de se marier en France et d'épouser quelque princesse de mérite, et qu'ensuite, et selon le jour qu'il vous donnerait, vous lui insinuassiez qu'il s'en trouverait qui touchent de près Sa Majesté, ce qui ne serait pas pour lui un parti désavantageux, tâchant ainsi, par cette voie, d'engager ce prince dans les intérêts de Sa Majesté. Vous ménagerez la pensée qu'elle a eue, comme vous le verrez pour le mieux et sans la commettre<sup>83</sup>.*

La princesse « *qui touche de près Sa Majesté* » à laquelle Le Tellier pense est une bâtarde : Marie-Anne de Bourbon, mademoiselle de Blois, fille de Louis XIV et de mademoiselle de La Vallière. Il n'est pas du tout certain que Guillaume d'Orange puisse être flatté par une telle offre. De toute façon, les choses en resteront là. Le mariage anglais du stathouder avec la fille du duc d'York aura lieu en 1677 : il fera, en 1688, de Guillaume d'Orange un roi d'Angleterre pour le plus grand malheur de la France. Le Tellier aura vu juste. Quant à mademoiselle de Blois, elle épousera, en 1680, Louis-Armand Ier de Bourbon, prince de Conti.

Pendant la maladie de Louvois, en octobre 1674, Louis XIV inaugure une des plus grandes réalisations du ministre, l'hôtel royal des Invalides, érigé d'après les plans de Libéral Bruant. Malade, Louvois ne peut vraisemblablement pas assister à cette cérémonie qui consacre son œuvre. Le sort aura voulu qu'il ne soit pas là à l'inauguration de "ses" Invalides, comme une certaine ingratitude de Louis XIV et des Français fera que, malgré sa volonté formelle, sa dépouille n'y reposera pas.

Dès avril 1674, l'organisation des Invalides a été fixée par un édit dont le préambule expose très bien le dessein de leur fondateur :

*Il était bien raisonnable que ceux qui ont exposé librement leur vie et prodigué leur sang pour la défense et le soutien de cette monarchie et qui ont si*

83. RE-II-68-69.

*utilement contribué au gain des batailles que nous avons remportées sur nos ennemis, aux prises de leurs places et à la défense des nôtres, et qui, par leur vigoureuse résistance et leurs généreux efforts, les ont réduits souvent à nous demander la paix, jouissent du repos qu'ils ont assuré à nos autres sujets, et passent le reste de leurs jours en tranquillité.*

*Comme aussi rien n'est plus capable de détourner ceux qui auraient la volonté de porter les armes, d'embrasser cette profession, que de voir la méchante condition où se trouveraient ceux qui, n'y étant engagés et n'ayant point de bien, y auraient vieilli ou été estropiés, si l'on n'avait soin de leur subsistance, nous avons pris la résolution d'y pourvoir<sup>84</sup>.*

Louvois aura été le créateur, le premier directeur et le premier administrateur général des Invalides. Il aura même prévu par cet édit que les ministres de la guerre qui lui succéderaient assumeraient aussi les fonctions de directeur et d'administrateur général de cette institution. Jusqu'à sa mort, Louvois exercera ces fonctions avec assiduité, malgré ses lourdes responsabilités. Son œuvre lui survivra et deviendra un symbole pour la France, à la fois, d'une certaine humanité et d'un certain esprit militaire. L'église des Invalides, ce Panthéon guerrier, abritera les tombeaux du grand antagoniste de Louvois, Turenne, et de son fidèle collaborateur, Vauban. Tous deux s'offusqueraient sans conteste de n'y pas trouver celui de Louvois...

Pour le moment, malgré sa maladie, Louvois a d'autres soucis que celui de sa sépulture. La guerre extérieure a donné lieu à un étrange complot à l'intérieur. Dès le 24 février 1674, Courtin informait Louvois de la précarité de la paix intérieure :

*La disposition du dedans du royaume qui n'est point connue des personnes qui sont dans votre poste, à qui on ne veut jamais dire que des choses agréables, est si dangereuse que vous ne devez pas vous imaginer que le roi puisse à l'avenir en tirer tous les secours qui lui sont nécessaires pour soutenir les grandes dépenses auxquelles il se trouvera engagé. Au moindre revers qui arrivera, les provinces étant aussi épuisées qu'elles le sont, ne doit-on pas craindre qu'elles ne se révoltent contre ceux qui achèveront de les ruiner par leurs exactions ? Et comme le roi sera puissamment attaqué au dehors, il ne pourra exercer son autorité que faiblement au dedans<sup>85</sup>.*

Il était de bonne guerre que les ennemis de la France cherchassent à exploiter le mécontentement de certaines régions françaises. D'ailleurs, Louis XIV ne s'était jamais gêné sur cela, favorisant les mouvements d'opposition tant dans les pays amis (comme l'Angleterre) qu'ennemis (comme l'Espagne et

84. RE-I-254.

85. RE-II-114-115.

Hollandais, informés de ces rumeurs, envoyèrent l'amiral Tromp longer les côtes françaises dans l'espoir que des groupes de mécontents entreraient en contact avec eux. Il longea les côtes normande : rien ; les côtes bretonnes : rien. Il arriva enfin au large du Poitou, de l'Aunis et de la Guyenne et mit pied sur l'île de Noirmoutier. Il chercha en vain à obtenir l'appui des nombreux protestants de la région. Louvois avait prévu cette manœuvre, ces régions protestantes ayant souvent, par le passé et, assez récemment, pendant la Fronde, servi de base à toutes les oppositions. Aussi avait-il donné ordre au gouverneur du Poitou de traiter les protestants du pays avec des égards et de leur permettre de se réunir le dimanche pour pratiquer leur culte. Il ajouta cependant à l'attention du gouverneur : « *mais vous observerez de faire en sorte que cela se fasse sans scandale, et que l'endroit où ils s'assembleront soit éloigné de l'église du lieu, et que la grâce que Sa Majesté leur fait ne doit point tirer d conséquence après la séparation des milices*<sup>86</sup> ». Les protestants restèrent loyaux et Tromp dut se retirer.

Cela ne mit cependant pas fin aux projets de soulèvement imaginés par les ennemis de la France. Un certain Sardan, originaire du diocèse d'Uzès en Languedoc, huguenot et poursuivi pour détournement de recettes fiscales, complotait en effet avec l'ennemi. Il avait rencontré Guillaume d'Orange et signé un traité avec les États généraux de Hollande ; puis il était passé à Bruxelles et en Espagne pour faire de même avec les Espagnols. Son projet : amener la Guyenne et le Béarn à se révolter et faire pénétrer dans ces contrées les flottes et les troupes hollandaises et espagnoles. Lorsque Louvois parvint enfin, grâce à ses espions, à faire toute la lumière sur ce complot et arriva à la conclusion qu'il y avait là plus de fumée que de feu, une autre entreprise lui fut révélée qui le troubla vraiment et qui expliquait l'expédition de Tromp.

Le propre neveu de la fameuse et intrigante Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, Louis, chevalier de Rohan, petit-fils de Madeleine de Lénoncourt et donc cousin de la marquise de Courcelles, est arrêté le 11 septembre 1674, à Versailles, au sortir de la messe et conduit à la Bastille. Le chevalier de Rohan est accusé d'avoir fomenté une révolte avec un gentilhomme normand, La Tréaumont, et un vieux professeur hollandais, Van den Enden, qui a assuré la liaison entre Paris, Bruxelles et Rouen, centre du soulèvement projeté. Le projet a échoué. La Tréaumont n'a pas réussi à soulever les Normands, ni à livrer Quillebeuf aux Hollandais et aux Espagnols ; Tromp a dû s'éloigner des côtes normandes. La Tréaumont s'est même fait tuer par les gardes chargés de l'arrêter. Le complot est un échec complet. Van der Enden est en fuite ; on l'arrêtera bientôt au Bourget.

Reste à tenter un procès au chevalier de Rohan. Louvois qui ne badine pas avec les tentatives de sédition, s'occupe personnellement du procès. En contact

86. RE-II-116-117.

avec les militaires et les magistrats de Normandie et, à Paris, avec le lieutenant de police et les commissaires instructeurs, il dirige en quelque sorte les opérations. Il va même jusqu'à interroger lui-même Van den Enden. Il refuse cependant d'entendre le chevalier de Rohan qui demande à lui parler, ainsi qu'à Colbert. Seule la maladie ralentit son ardeur dans cette affaire. À la cour, où les traîtres d'un moment ne se comptent pas, un mouvement se dessine en faveur du chevalier : on n'exécute pas un Rohan (les Rohan ont à la cour statut de prince étranger) pour un simple complot avorté. Condé, qui a fait bien pis, intervient subtilement auprès de Louvois en faveur du chevalier en lui écrivant :

*Je n'ai rien d dire sur l'affaire du chevalier de Rohan. J'ai toujours cru La Tréaumont un assez méchant esprit ; mais je plains fort M. de Rohan s'il a été assez malheureux pour se laisser persuader par l'autre d faire quelque chose contre son devoir ; mais je crois que quand l'affaire aura été bien approfondie, vous trouverez que La Tréaumont est la source de tout le mal qu'il y a dans cette affaire<sup>87</sup>.*

Le "mal" dont il s'agit dépasse la simple organisation d'un soulèvement et d'une trahison en pleine guerre. Cent quinze ans avant la Révolution, La Tréaumont, Van der Enden et le chevalier de Rohan cherchaient à renverser la monarchie et à instaurer, dans cette France qui vit les plus belles heures de l'absolutisme, une république démocratique pacifiste où le peuple et la noblesse éliraient leurs dirigeants et où les lois seraient établies par eux, peuple et noblesse. Ils projetaient même de confier aux militaires, déchargés de la guerre, le soin des veuves, des orphelins, des pauvres, des familles nécessiteuses, de la santé publique, etc. Enfin, ils visaient à instaurer une complète liberté religieuse, ce que les républiques de Hollande et de Cromwell n'avaient jamais osé entrevoir. Le 27 novembre 1673, sa grâce ayant été refusée, à l'instigation de Louvois, et, son courage revenu après de longs jours de révolte intérieure, le chevalier de Rohan est décapité. Van der Enden sera torturé, puis pendu.

Les comploteurs sont morts, mais leurs idées germent... Le siècle des Lumières se prépare déjà dans les esprits, mais aussi dans la mise en place des acteurs qui l'animeront. L'année 1674 voit se former, un peu en périphérie du clan Le Tellier, une alliance qui aura son importance dans l'évolution de l'Ancien régime. Un lointain parent des Bullion, Guillaume de Lamoignon, que Le Tellier a fait nommer premier président du Parlement de Paris en 1658, marie son fils, Chrétien-François de Lamoignon, marquis de Bâville, avec la petite-fille d'Omer II Talon, Marie-Jeanne Voysin de la Cerisaye, fille de Daniel Voysin de la Cerisaye. Par ce mariage, trois grandes familles de la robe s'unissent : les Lamoignon, les Talon et les Voysin, ces derniers étant cependant nettement moins

87. RE-II-122.



importants que les premiers. Cousine germaine du futur chancelier Voysin de la Noiraye<sup>88</sup>, la mariée sera la mère du chancelier de Lamoignon (Guillaume-Henri de Lamoignon de Blancmesnil) et la grandmère du fameux Malesherbes (Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes). Le marié qui sera président à mortier se fera connaître par ses amitiés littéraires : Bourdaloue, Régnaud, Racine et Boileau compteront parmi ses amis. Son petit-fils, Malesherbes, aura le même penchant et favorisera les encyclopédistes et leurs idées.

Ce nœud d'alliance est une excroissance du clan Le Tellier. Celui-ci, depuis le mariage de Louvois avec Anne de Souvré, est écartelé entre la robe, où se trouvent ses racines profondes et ses alliés les plus sûrs, et l'épée où il recherche la consécration, l'illustration et le prestige. Il reviendra surtout aux Le Peletier de maintenir l'union intime de clan Le Tellier avec la robe, liaison que la nomination de Le Tellier au poste de chancelier de France rendra encore plus forte.

Ce que Louvois ne sait pas au moment où il fait exécuter le chevalier de Rohan, c'est que les idéaux de ces comploteurs modifieront l'idéologie même du clan Le Tellier, que les sympathies jansénistes de ce clan prépareront la lutte contre l'absolutisme monarchique, que son souci de l'homogénéité à l'intérieur de frontières inviolables se transformera en rage jacobine de nivellement et que sa quête de rationalisation et d'efficacité amènera l'éclatement du "fédéralisme" féodal.

### **1<sup>er</sup> août 1675 : Louvois impose l'ordre du tableau**

En prônant la sévérité dans le cas du chevalier de Rohan, Louvois croyait mettre un terme à certaines idées "farfelues". Huit mois après l'exécution de Rohan, Louvois lui-même impose une réforme qui ébranle les fondements même de l'Ancien régime, du moins si l'on en croit Saint-Simon. Cette réforme prend la forme d'une ordonnance promulguée le 1<sup>er</sup> août 1675 « *donnant le commandement au plus ancien des officiers égaux en grade, et supprimant l'ancien usage du roulement*<sup>89</sup> ». C'est ce qu'on appellera l'"ordre du tableau" que Camille Rousset qualifiera de la « *plus grande œuvre* » de Louvois parce qu'elle aura détruit « *les derniers restes de l'anarchie féodale*<sup>90</sup> ». Saint-Simon parlera de cet ordre :

88. Daniel-François, qui sera chancelier de 1714 à 1717.

89. Lettre de Louvois à Condé, 30 juillet 1675.

90. RE-II-166.

*(...) que Louvois a introduit pour son autorité particulière pour confondre qualité, mérite et néant, et pour rendre peuple tout ce qui sert*<sup>91</sup>.

Ailleurs, Saint-Simon attribuera à Louvois une volonté de niveler la noblesse et de la réduire au rang du peuple, l'«ordre du tableau» n'étant qu'une expression parmi d'autres de cette volonté :

*Peu à peu, il [Louis XIV] réduisit tout le monde à servir, et à grossir sa cour. (...) Ce fut encore une autre adresse pour ruiner les seigneurs, et les accoutumer à l'égalité et à rouler pêle-mêle avec tout le monde. Cette invention fut due à lui et à Louvois, qui voulait régner aussi sur toute seigneurie et la rendre dépendante de lui, en sorte que les gens nés pour commander aux autres demeurèrent dans les idées et ne se trouvèrent plus dans aucune réalité. Sous prétexte que tout service militaire est honorable, et qu'il est raisonnable d'apprendre à obéir avant que de commander, il assujettit tout, sans autre exception que des seuls princes du sang, à débiter par être cadets dans ses gardes du corps, et à faire tout le même service des simples gardes du corps, dans les salles des gardes et dehors, hiver et été, et à l'armée*<sup>92</sup>...

Dans ce grand dessein d'abaissement de la noblesse, l'armée, nous dit Saint-Simon, occupe la première place. Elle est le grand rouleau compresseur, le grand creuset d'une nouvelle société où les privilèges hérités du passé sont foulés aux pieds, alors qu'elle était traditionnellement l'expression la plus valorisée de ces privilèges et de l'orgueil de l'épée. Si le département de la guerre est la pépinière de la bureaucratie naissante, l'armée est le berceau d'une nouvelle France où la noblesse n'est plus que prétention. En faisant allusion aux cadets, Saint-Simon fera aussi allusion à Louvois, bien que les cadets aient existé au moins depuis 1666, car c'est Louvois qui, en 1682, formera avec eux des compagnies spéciales, formule qui disparaîtra quelque temps après la mort de Louvois.

Et Saint-Simon identifiera ensuite l'«ordre du tableau» comme la plus éclatante manifestation des visées de Louvois :

*(...) il fut établi que la première date d'où l'avancement dans les grades militaires serait compté était celle de la commission de mestre-de-camp ou de colonel. Au moyen de cette règle, excepté des occasions rares et singulières, comme d'action distinguée, de porter une grande nouvelle, etc., il fut établi que, quel qu'on pût être, tout ce qui servait demeurait, quant au service et aux grades, dans une égalité entière. Cela rendit l'avancement ou le retardement d'avoir un régiment bien plus sensible, parce que de là dépendait tout le reste des autres avancements, qui ne se firent plus que par promotions suivant l'ancienneté, qu'on*

91. SB-IX-351.

92. SA-IV-982.

*appela l'ordre du tableau ; de là tous les seigneurs dans la foule de tous les officiers de toute espèce ; de là cette confusion que le roi désirait ; de là peu à peu cet oubli de tous, et, dans tous, de toute différence personnelle et d'origine, pour ne plus exister que dans cet état du service militaire devenu populaire, tout entier sous la main du roi, beaucoup plus sous celle de son ministre, et même de ses commis, lequel ministre avait des occasions continuelles de préférer et de mortifier qui il voulait (...) malgré l'ordre du tableau (...) Si d'ennui, de dépit, ou, par quelque dégoût, on quittait le service, la disgrâce était certaine (...) Grands et petits, connus et obscurs, furent donc forcés d'entrer et de persévérer dans le service, d'y être un vil peuple en toute égalité, et dans la plus soumise dépendance du ministre de la guerre, et même de ses commis<sup>93</sup>.*

Dans ce passage, Saint-Simon dévoile la raison de son aigreur sans se rendre compte qu'il détruit lui-même sa propre argumentation. L'ordre du tableau qui, d'après lui, ravale tout au niveau du bas peuple n'est pas à ce point rigide qu'il empêche le talent de se faire valoir puisque lui-même admet que le ministre de la guerre y faisait souvent exception. De plus, loin de vouloir exclure la noblesse d'épée, Louvois fait tout pour l'enrégimenter. Saint-Simon parlera même d'« *un ordre de faire recherche des gentilshommes (...) qui avaient des enfants d'âge de servir et qui n'étaient pas dans le service, de les presser de les y mettre, de les menacer même, et de doubler et tripler à la capitation ceux qui n'obéiront pas, et de leur faire toutes les sortes de vexations dont ils seraient susceptibles<sup>94</sup>* ».

Ce que Saint-Simon reprochera au fond à Louvois, c'est tout d'abord, d'avoir créé un système où un duc comme lui devait faire ses preuves comme les autres, sans passe-droits, mais il lui reprochera surtout d'avoir préparé sa propre disgrâce qui, assez curieusement, interviendra en 1702, soit onze ans après la mort de Louvois et même un an après la mort de Barbezieux, le dernier Le Tellier secrétaire d'État de la guerre. Cette année-là, Saint-Simon quittera le service parce que, colonel médiocre, il se verra préférer, dans une promotion de brigadiers, trois colonels, ses cadets, qui avaient apparemment plus de mérite et dont la promotion constituait précisément une entorse à l'ordre du tableau. Comme on le voit, le cher duc, tout génial qu'il soit dans ses envolées contre Louvois, n'en fait pas moins preuve d'une incohérence et d'un parti-pris incontestables. Mais laissons-le poursuivre :

*Avant de finir ce qui regarde cette politique militaire, il faut voir à quel point Louvois abusa de cette misérable jalousie du roi de tout faire et de tout mettre dans sa dépendance immédiate, pour ranger tout lui-même sous sa propre autorité, et comment sa pernicieuse ambition a tari la source des capitaines en*

93. SA-IV-983-984.

94. SA-IV-984. Voir aussi, au sujet de la place de la noblesse dans l'armée, Corvisier (CK).

*tout genre, et a réduit la France en ce point à n'en trouver plus chez elle (...) On a déjà vu les funestes obligations de la France à ce pernicieux ministre : des guerres sans mesure et sans fin pour se rendre nécessaire, pour sa grandeur, pour son autorité, pour sa toute-puissance ; des troupes innombrables, qui ont appris à nos ennemis à en avoir autant, qui, chez eux, sont inépuisables, et qui ont dépeuplé le royaume ; enfin, la ruine des négociations et de la marine, de notre commerce, de nos manufactures, de nos colonies, par sa jalousie de Colbert, de son frère et de son fils, entre les mains desquels était le département de ces choses, et le dessein trop bien exécuté de ruiner la France riche et florissante pour culbuter Colbert. Reste à voir comment il a, pour être pleinement maître, arraché les dernières racines des capitaines en France, et l'a mise radicalement hors de moyen d'en plus porter*<sup>95</sup>.

Ayant ainsi déployé ses couleurs partisanses, Saint-Simon reviendra sur ce démoniaque “ordre du tableau” :

*Louvois inspira au roi cet ordre funeste du tableau, et ces promotions nombreuses par l'ancienneté, qui flatta cette superbe du roi de rendre toutes conditions simple peuple, mais qui fit aussi à la longue que toute émulation se perdit, parce que, dès qu'il fut établi qu'on ne montait plus qu'à son rang à moins d'événements presque uniques (...), personne ne se soucia plus de se fatiguer et de s'instruire*<sup>96</sup>.(...)

*Tout est également sous la loi de l'ancienneté ou de l'ordre du tableau. On se dit qu'il n'y a qu'à dormir et faire ric et rac son service, et regarder la liste des dates, puisque rien n'avance que la date seule, qu'il n'y a qu'à attendre en patience et en tranquillité, sans devoir rien à personne, ni à soi-même*<sup>97</sup>.

Ces passages de Saint-Simon, qui ne représentent qu'une infime partie du venin que cet auteur déversera sur l'œuvre de Louvois et des Le Tellier, ont au moins le mérite, à défaut d'être objectifs, de traduire éloquemment la perception des choses qu'avaient certains nobles et, aussi, certains membres du clan Colbert. Ils témoignent d'une certaine polarisation idéologique qui atteindra son paroxysme, non pas du vivant de Le Tellier, de Louvois ou même de Barbezieux, mais au cours du siècle des Lumières. Rien n'indique qu'une telle polarisation existe du vivant de Colbert. Cela s'explique assez aisément du fait qu'une simplification aussi outrée ne pourrait, à cette époque, qu'éloigner encore plus le clan Colbert de la faveur royale puisque les thèses de Saint-Simon ne tiennent que dans la mesure où Louis XIV et Louvois sont complices et où le clan Colbert se réserve le rôle

95. SA-IV-984-985.

96. SA-IV-986.

97. SA-IV-989.

d'opposition plus ou moins officielle. Ce rôle, il l'exerce sans doute, mais dans la discrétion et en évitant de s'aliéner le roi, donc en approuvant, à contrecœur ou non, l'évolution politique du temps. Au temps de Louis XV et de Louis XVI, les héritiers des deux clans se succéderont au pouvoir plutôt que de cohabiter et ceci les amènera à accroître leurs différences idéologiques et à fournir des versions plus contrastées de l'histoire.

Il est intéressant de voir que, pour Saint-Simon, le clan Le Tellier est celui de la remise en cause des privilèges, d'une certaine bureaucratization, du renforcement du pouvoir central, de l'affirmation militaire de la France, ainsi que de la mise en place d'un appareil étatique par la création d'une structure institutionnelle comprenant les compagnies de cadets créées en 1682 et ouvertes aux roturiers, les Invalides, une armée permanente, des milices royales, l'école d'artillerie (attachée au Royal Canonnier) fondée en 1679, un service militaire institutionnalisé, etc.

Par contraste, on sent que, pour Saint-Simon, le clan Colbert constitue un refuge pour la haute aristocratie, hier frondeuse et aujourd'hui marginalisée, ainsi qu'un groupe plus ou moins pacifiste favorisant le commerce et l'industrie dans le respect et même la consolidation des privilèges de chacun, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Si César serait l'idéal du clan Le Tellier, celui des Colbert serait Auguste.

A posteriori, il apparaîtra que, si le "colbertisme" et le "telliérisme" divergent, ce n'est pas sur l'idéal d'un État fort à l'intérieur comme à l'extérieur, ni sur celui de l'ordre et de la discipline, mais peut-être sur le moyen de les instaurer. Le Tellier et Louvois optent pour le décloisonnement, pour une remise en question, feutrée mais décidée, des privilèges, pour une homogénéisation à l'intérieur de frontières solides. Cette approche, ils l'adoptent dans la gestion de l'armée, mais Louvois l'applique aussi aux postes où il fait éclater les vieilles structures pour intégrer et créer un véritable service public.

Colbert, lui, opte pour un certain cloisonnement du commerce et de l'industrie par la réglementation, l'attribution de monopoles et la fixation d'entraves au commerce libre. Son approche, Saint-Simon l'a bien compris, est tout à fait compatible avec la préservation des privilèges et avec la survie de ce que certains appelleront le "fédéralisme" de l'Ancien régime, ce morcellement de la France sur des bases politiques, religieuses, fiscales, commerciales et même industrielles (certaines régions ayant l'autorisation de produire certains biens, comme le sel, alors que d'autres régions ne l'ont pas).

Les Le Tellier et les Colbert visent ensemble la rationalisation et l'efficacité, mais par des voies différentes et parfois opposées. Sans doute, ne sont-ils même

pas conscients de ces différences. Leurs successeurs se chargeront de les opposer.

La vision des choses proposée par Saint-Simon est caricaturale. Elle reflète les oppositions de clans, mais aussi les oppositions de générations. Elle est l'expression des complexes de la génération qui a suivi celle des Colbert, des Le Tellier et des Louvois. Saint-Simon écrira à propos de Louis XIV :

*On l'a vu grand, riche, conquérant, arbitre de l'Europe, redouté, admiré, tant qu'ont duré les ministres et les capitaines qui ont véritablement mérité ce nom*<sup>98</sup>.

À qui pensera-t-il alors, sinon à Turenne et à Condé, pour ce qui est des capitaines, et à Le Tellier, à Colbert et à Louvois, pour ce qui est des ministres ? Le drame de Louis XIV aura été d'avoir amorcé son règne avec des titans pour lesquels tout était possible, y compris tenir tête à l'Europe entière, et d'avoir eu à le terminer avec de simples mortels qui se révéleront incapables de réaliser les aspirations qu'avaient fait naître leurs prédécesseurs. La frustration, le sentiment d'infériorité et presque la honte, que ressentiront les générations de la relève, dont fait partie Saint-Simon, engendreront une haine rétrospective des titans et une énorme entreprise de diffamation de l'œuvre qu'ils avaient lancées et que les générations suivantes n'auront pas su soutenir. Les plus grandes fautes qu'on reprochera à Louvois seront celles qu'il aurait commises après sa mort, car tant qu'il vivra, les défis seront grands, mais la France les relèvera victorieusement. En somme, ce que Saint-Simon dira, c'est que lui et sa génération peu glorieuse sont le produit des politiques de Louvois et, singulièrement, de l'ordre du tableau et que, si eux ne sont pas à la hauteur, la faute en revient à leur "père", à Louvois.

Voltaire, qu'on ne peut soupçonner de parti-pris favorable aux Le Tellier, portera un jugement plus pondéré sur Louvois et sur l'ordre du tableau :

*La discipline, rendue plus sévère de jour en jour par l'austérité inflexible d'un ministre [Louvois], enchaînait tous les officiers à leur devoir (...) Le grade militaire commença dès lors à être un droit beaucoup au-dessus de celui de la naissance. Les services et non les aïeux furent comptés, ce qui ne s'était guère vu encore : par là, l'officier de la plus médiocre naissance fut encouragé, sans que ceux de la plus haute eussent à se plaindre. L'infanterie, sur qui tombait tout le poids de la guerre, depuis l'inutilité reconnue des lances, partagea les récompenses dont la cavalerie était en possession. Des maximes nouvelles dans le gouvernement inspiraient un nouveau courage*<sup>99</sup>.

98. SA-IV-979.

99. VE-78-79.

Comme si Louvois n'attendait que cet événement, la promulgation de l'ordre du tableau, intervient exactement cinq jours après la mort du premier des "titans", le vicomte de Turenne. Le 31 juillet 1675, madame de Sévigné écrit à sa fille :

*Voilà M. de Turenne tué, voilà une consternation générale, voilà Monsieur le Prince [Condé] qui court en Allemagne, voilà la France désolée. Au lieu de voir finir les campagnes (...), on ne sait plus où l'on en est*<sup>100</sup>.

Le 27 juillet 1675, Turenne et ses troupes se préparaient au combat face à l'armée de Montecucculi. Turenne inspectait une batterie avec le commandant de l'artillerie, M. de Saint-Hilaire, quand un boulet emporta le bras de M. de Saint-Hilaire et frappa Turenne en plein corps. Le fils de Saint-Hilaire s'étant jeté en larmes auprès de son père, racontera Voltaire, son père lui répondit : « *Ce n'est pas moi, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer* ». En apprenant la mort du commandant de l'armée qui allait attaquer, Montecucculi se recueillit et dit : « *Il est mort aujourd'hui un homme qui faisait honneur à l'homme* ». Dans la lettre à sa fille, madame de Sévigné ajoute :

*Tout le monde se cherche pour parler de M. de Turenne. On s'attroupe. Tout était hier en pleurs dans les rues ; le commerce de toute autre chose était suspendu*<sup>101</sup>.

Ce même 31 juillet, elle écrit à son gendre :

*Dès le lendemain de cette nouvelle, M. de Louvois proposa au roi de réparer cette perte, et au lieu d'un général en faire huit (c'est y gagner). En même temps, on fit huit maréchaux de France, savoir : M. de Rochefort, à qui les autres doivent un remerciement ; MM. de Luxembourg, Duras, La Feuillade, d'Estrades, Navailles, Schönberg et Vivonne ; en voilà huit bien comptés. Je vous laisse méditer sur cet endroit*<sup>102</sup>.

Madame de Sévigné insinue là que la mort de Turenne, plutôt que d'atterrer et d'affliger Louvois, le stimule et lui donne une nouvelle énergie. L'inimitié entre les Bouillon-Turenne et les Le Tellier est si notoire que la mort du maréchal relance les commérages. Le 12 août 1675, la marquise écrit à sa fille :

*On vint éveiller Monsieur de Reims [Charles-Maurice Le Tellier] à cinq heures du matin pour lui dire que M. de Turenne avait été tué. Il demanda si l'armée était défaite. On lui dit que non. Il gronda qu'on l'eût éveillé, appela*

100. SF-II-25.

101. SF-II-26.

102. SF-II-27.

*son valet coquin, fit retirer son rideau, et se rendormit. Adieu, mon enfant, que voulez-vous que je vous dise*<sup>103</sup> ?

Voici ce que Louvois écrit, le 31 juillet 1675, au comte de Lorge, neveu de Turenne et futur beau-père de Saint-Simon :

*Quand l'accident, qui est arrivé à M. de Turenne, ne serait pas aussi fâcheux qu'il est pour le service du roi, je ne pourrais pas m'en empêcher d'en avoir dans mon particulier un très grand déplaisir. Et, comme je sais que sa perte vous est très sensible et que j'ai toujours pris plus de part que personne en vos intérêts, je vous assure que cette considération augmente encore ma douleur, et que, si quelque chose peut la soulager, c'est d'avoir occasion de vous rendre mes très humbles services, vous assurant que je n'en perdrai aucune de faire valoir les vôtres et de vous témoigner que je suis toujours tout à vous*<sup>104</sup>.

Si la peine des Le Tellier n'est pas aussi vive peut-être que celle des autres, cette lettre montre néanmoins que, contrairement à ce que laisse entendre madame de Sévigné, il est impensable que l'attitude des Le Tellier ait été, à cette occasion, inconvenante. Ce qui ne veut pas dire que le pouvoir du clan ne sort pas grandi de la mort de Turenne qui cherchait encore, moins de deux ans plus tôt, à obtenir la disgrâce de Louvois. La promotion des huit maréchaux montre à quel point Louvois tire rapidement profit de la situation : Rochefort est le mari de sa grande amie, madame de Rochefort ; Estrades est, par les Aligre, un parent des Le Tellier ; Navailles et Schönberg sont de vieux amis de Le Tellier ; La Feuillade et Luxembourg sont, à l'époque, très près de Louvois ; quant à Duras, frère aîné du comte de Lorge et neveu de Turenne, il est tout à fait soumis et ne présente aucun risque. De la mort de Turenne à celle de Louvois, l'emprise du clan Le Tellier sur l'armée monarchique sera totale.

Pour l'instant la guerre continue. Le 11 août 1675, le maréchal de Créqui se fait surprendre par les Allemands à Konz-Saarbrück : c'est la déroute complète. Les Allemands mettent la main sur toute l'artillerie, tous les bagages, toutes les munitions et tous les approvisionnements. Le maréchal de Créqui se réfugie à Trèves dont il organise la résistance contre l'assaut allemand. Le 6 septembre 1675, il est contraint, en dépit de sa conduite héroïque, de capituler. L'armée impériale tente alors de s'emparer de Haguenau et de Saverne. En vain. Le 14 septembre, Montecucculi et ses troupes renoncent à Saverne et, le 22 septembre, l'armée impériale a complètement évacué l'Alsace. Condé et Louvois triomphent enfin. Il est temps, car la guerre se prolonge et, à l'intérieur, des désordres apparaissent : la Guyenne et la Bretagne ont connu la révolte. Les

103. SF-II-51.

104. AE-249.



troupes du roi chargées de rétablir l'ordre arrivent à Bordeaux le 14 novembre 1675 ; elle désarment tous les habitants de la ville, abattent les murs et se livrent au brigandage. Louvois sévit contre ces désordres inadmissibles.

Après ses succès en Alsace, Condé se retire à Chantilly. Les deux plus grands "capitaines" à avoir servi la France à cette époque auront quitté presque ensemble le service après s'être affrontés souvent et avoir aussi combattu pour le même roi. Eux partis, la France n'est cependant pas dépourvue. Voltaire écrira :

*Après la mort de Turenne et la retraite du prince de Condé, le roi n'en continua pas la guerre avec moins d'avantage contre l'Empire, l'Espagne et la Hollande. Il avait des officiers formés par ces deux grands hommes. Il avait Louvois, qui lui valait plus qu'un général, parce que sa prévoyance mettait les généraux en état d'entreprendre tout ce qu'ils voulaient. Les troupes, longtemps victorieuses, étaient animées du même esprit qu'excitait encore la présence d'un roi toujours heureux<sup>105</sup>.*

### **17 juillet 1676 : Exécution de la marquise de Brinvilliers**

Louvois doit voir au ravitaillement de l'armée, à son armement, à ses munitions, aux fortifications, aux manœuvres militaires, aux plans de campagne, à l'affectation des généraux et des maréchaux, à la discipline, au recrutement, aux postes, à la sécurité intérieure, à la politique extérieure... Il a "ses" diplomates à l'étranger, "son" réseau d'information, "ses" stratégies de désinformation, "ses" espions, et même "ses" provinces (celles qui sont sous sa responsabilité directe) et "ses" prisons. Ajoutons à cela, les mille tourments de la vie privée d'un mari, d'un père, d'un amant et du pivot central du clan Le Tellier, et nous nous étonnons qu'un seul homme puisse voir à tout cela non pas de haut, en dilettante, mais de près, dans les moindres détails.

Ce 17 juillet 1676, une marquise arrêtée par ordre de Le Tellier et de Louvois est conduite à la torture de la question, puis à l'échafaud où elle est décapitée, après quoi son corps est brûlé et ses cendres, jetées au vent. Elle a été jugée coupable d'avoir, avec la complicité de son amant, empoisonné son père et ses deux frères. Cette marquise est la nièce de Jean-Jacques Olier, fondateur des sulpiciens et cofondateur de Montréal ; elle est la fille de Marie Olier et de Dreux d'Aubray, seigneur d'Offémont, lieutenant civil chargé de l'administration de la police à Paris ; elle est aussi la cousine germaine de Jacques Olier qui, le 16 septembre 1658, a épousé Claude Colbert de Saint-Pouange, fille de Claude Le Tellier, la tante de Louvois. C'est la cousine germaine du mari de sa propre

cousine germaine que Louvois vient d'envoyer à l'échafaud. Marie d'Aubray, par son mariage avec Antoine Gobelin, marquise de Brinvilliers, n'aura pas trouvé grâce à ses yeux, malgré son rang et ses relations avec le clan.

Certes, ses crimes sont grands. Et elle a fini par avouer. N'a-t-on pas trouvé des lettres de sa main l'inculpant plus qu'aucun témoignage ? Mais pourquoi avoir mené cette affaire jusqu'au bout ? La Brinvilliers n'était-elle pas ruinée, ne s'était-elle pas exilée d'elle-même à Londres, puis à Liège ? N'était-il pas possible de la poursuivre... sans pour autant la rattraper ? À quoi bon remuer ces choses qui pouvaient éclabousser l'honneur du clan et compromettre, qui sait, d'autres hauts personnages ? Pourquoi ne l'avoir pas laissée errer de par le monde seule, abandonnée de tous, sans le sou, sans famille, sans espoir ? Le 16 mars 1676, Louvois a ordonné qu'on arrête cette lointaine parente, à Liège qu'occupaient les troupes françaises, dans un couvent où elle avait trouvé refuge et où on venait de la découvrir. L'ordre de Louvois, fait à Paris le 16 mars 1676, se lit comme suit :

*Le roi souhaite fort de pouvoir faire arrêter une personne qui est présentement dans la ville de Liège. Elle vous sera indiquée par l'homme qui vous remettra ce présent billet, afin de la faire mettre dans la citadelle de Liège, pour, de là, être conduite sûrement à Maëstricht et gardée jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté.*

*Vous verrez si, par le moyen du mayeur Coffin, vous pouvez faire arrêter ladite personne après qu'on vous l'aura indiquée, sinon l'intention du roi est que le commandant de la citadelle prenne des mesures pour l'enlever de force, en sorte qu'on ne puisse manquer de s'en saisir. Je ne lui en écris pas, parce que je suis persuadé que, voyant les instructions du roi dans cette lettre, il travaillera tout de son mieux à les faire exécuter. Lorsque l'on aura exécuté ce que dessus, vous écrirez à Monsieur le maréchal d'Estrades pour avoir une bonne escorte du prisonnier jusque dans la prison de Maëstricht.*

La justice doit suivre son cours, a décidé Louvois, au mépris des amitiés, des liens familiaux et même des risques politiques. Sans doute sans le savoir, il vient d'ouvrir un épisode troublé de son siècle, celui de l'affaire des poisons qui lui mettra à dos deux de ses anciens alliés : madame de Montespan et le maréchal de Luxembourg. Mais, nous n'en sommes pas là.

Cette petite marquise qui est monté avec dignité et repentir sur l'échafaud n'a compromis personne. Tout le blâme, elle l'assume. Personne d'autre qu'elle-même n'aura à souffrir de ses confessions. Si Louvois a fait son devoir, elle a su affronter son destin tragique avec courage, après avoir tant sacrifié à l'ambition, à la convoitise et à la luxure. Sur cet échafaud, elle a expié, elle a consommé le reste de son destin ; presque... Elle laisse des enfants qui, par honte et par nécessité,

abandonneront le nom de Brinvilliers et chercheront à oublier et à se faire oublier. Ces enfants auront des enfants et, un jour, en 1844, par un retour étrange de l'histoire, un descendant direct de madame de Brinvilliers héritera, à l'expiration du dernier mâle de la famille Le Tellier de Louvois, du titre de celui qui aura conduit la marquise à cet échafaud, du titre, si lourd à porter, de "marquis de Louvois". Ce jour-là, la marquise ne sera pas vengée, on n'est jamais vengé de l'expiation méritée de ses crimes, mais elle sera, en quelque sorte, réconciliée avec son clan.

Ce 17 juillet 1676, Louvois n'est pas à Paris. Il est, depuis deux jours, en Flandre, à Condé que les troupes du roi ont investi le 21 avril 1676 et conquis le 26 avril, au cours d'une de ces expéditions royales qui, cette année-là ont donné lieu au fameux incident d'Heurtebise au cours duquel Louvois a dissuadé Louis XIV d'attaquer, avec ses 48 000 hommes, un Guillaume d'Orange tout à fait vulnérable qui n'avait que 35 000 hommes : Louis XIV, qui, de toute sa vie, n'aura jamais remporté une bataille, en voudra éternellement à Louvois. Arrivé le 10 juillet 1676 à Versailles, avec Louis XIV, Louvois a été immédiatement dépêché par le roi sur le front de Flandre pour y prendre la direction des opérations et commander aux généraux, le maréchal d'Humières et le maréchal de Schönberg. Rousset écrira :

*Ainsi revêtu d'un pouvoir qui était plutôt celui d'un roi que d'un ministre, au moment de prendre dans l'armée, au-dessus des généraux, une autorité plus efficace même que celle de Louis XIV, on doit s'attendre à le trouver plus arrogant et plus absolu. On le trouvera plus modeste, au contraire, et moins tranchant, au moins dans la forme<sup>106</sup>.*

Le lendemain, 18 juillet 1676, Louvois envoie à Louis XIV une lettre qui montre non seulement sa maîtrise du détail, sa lucidité, sa clairvoyance, mais aussi son aptitude à situer les opérations dans une perspective stratégique :

*J'expédiai l'après-dîner tous les ordres de Votre Majesté nécessaires pour que les pionniers et les chariots qui ont été commandés partout, arrivent devant Aire le même jour [soit le 21 juillet 1676] que l'infanterie s'y rendra ; et ayant concerté avec M. le maréchal d'Humières la route que les troupes tiendront, et pris les mesures nécessaires pour le pain et les farines, tout cela est réglé de manière que, le même jour que les troupes se rendront devant la place, il y arrivera quatre mille sacs de farine, qui peuvent faire subsister l'armée vingt-quatre jours, deux cents milliers de poudre, cinquante de plomb, cinquante de mèche, vingt mille outils, quinze mille grenades, quinze mille boulets, quatorze cents bombes, trente pièces de 24 et de 33, douze mortiers, vingt plates formes, cinquante mille sacs à terre et quatre cents boulets creux et (...) un certain nombre de pièces de campagne pour garnir les lignes.*

Suit une description qui fera écrire à Rousset :

*Aire n'est pas encore pris, pas même assiégé, pas même investi, puisqu'il ne doit l'être que dans trois jours ; et déjà Louvois parle de prendre et de détruire le fort de Linck, auprès de Saint-Orner, et d'assiéger Saint-Orner la campagne prochaine, à moins que le roi ne préfère Valenciennes ou Cambrai. Car tout se trouve dans cette lettre du 18 juillet 1676, jusqu'aux projets de guerre pour 1677<sup>107</sup>.*

Comme prévu, Aire est investi le 21 juillet 1676. Dix jours plus tard, le 31 juillet 1676, Aire demande à capituler. Quelques jours plus tard, Linck est pris par le maréchal d'Humières. Le prince d'Orange ayant investi Maëstricht, cette conquête si chère au cœur de Louis XIV, le 7 juillet 1676, et Louvois y ayant dépêché le maréchal de Schönberg, le prince d'Orange doit lever le siège le 27 août 1676 et abandonner aux Français cinquante grands bateaux chargés de sa grosse artillerie, de ses magasins, de ses blessés et de ses malades : les eaux étant basses, tout ce joli butin est pris dans la vase. Après diverses tentatives de retourner la situation en sa faveur, Guillaume d'Orange doit bientôt regagner, tout penaud, la Hollande. Schönberg et les défenseurs de Maëstricht sont généreusement récompensés par le roi.

Louvois tourne alors son attention du côté de Philisbourg, encerclé par les troupes de l'Empereur depuis avril 1676. Philisbourg est française depuis trente-deux ans et constitue une des premières conquêtes du règne de Louis XIV. Le maréchal de Luxembourg est dépêché pour porter secours à cette place. Il hésite, trouve de bons arguments pour ne pas attaquer l'assaillant, cède enfin aux pressions du roi et de Louvois, et prend la résolution d'attaquer, puis fait volte-face et renonce à le faire. Le mois d'août arrive ; les troupes françaises commandées par Dufay défendent toujours, après plus de trois mois, Philisbourg. Le roi semble résigné mais les courtisans murmurent et l'étoile du maréchal de Luxembourg pâlit. Madame de Sévigné écrit, le 5 août 1676, à madame de Grignan :

*Aire est pris (...) C'est M. de Louvois qui en a tout l'honneur. Il a un plein pouvoir, et a fait avancer ou reculer les armées comme il l'a trouvé à propos. Pendant que tout cela se passait, il y avait une illumination à Versailles, qui annonçait la victoire (...) J'ai l'esprit fort en liberté présentement du côté de la guerre (...) Voici une petite histoire que vous pouvez croire comme si vous l'aviez entendue (...) Le roi disait un de ces matins : « En vérité, je crois que nous ne pourrons pas secourir Philisbourg, mais enfin, je n'en serai pas moins roi de France ». M. de Montausier,*

« *Qui pour le pape ne dirait  
Une chose qu'il ne croirait* »

lui dit : « Il est vrai, Sire, vous seriez encore fort bien roi de France, quand on vous aurait repris Metz, Toul et Verdun, et la [Franche-]Comté, et plusieurs autres provinces dont vos prédécesseurs se sont bien passés. » Chacun se mit à serrer les lèvres. Et le roi dit de très bonne grâce : « Je vous entends bien, monsieur de Montausier : c'est-à-dire que vous croyez que mes affaires vont mal, mais je trouve très bon ce que vous dites, car je sais quel cœur vous avez pour moi. » Cela est vrai, et je trouve que tous les deux firent parfaitement bien leur personnage<sup>108</sup>.

Et madame de Sévigné d'ajouter deux jours plus tard, le 7 août 1676, à l'intention de sa fille :

*M. de Louvois est revenu ; il n'est embarrassé que des louanges, des lauriers et des approbations qu'on lui donne*<sup>109</sup>.

C'est donc de bonne grâce que le roi et Louvois accèdent à la suggestion du maréchal de Luxembourg et se résignent à la perte de Philisbourg qui, sans appui ni de la cour ni des troupes de Luxembourg, continue à résister. Enfin, le 9 septembre 1676, Dufay et ses troupes capitulent et ils ne sortent de la place que le 17 septembre, couverts d'honneur. Le roi les récompensera tout autant que les sauveurs de Maëstricht. Luxembourg, plutôt piteux, termine la campagne en convainquant son cousin, le prince de Montbéliard, de rendre Montbéliard au roi de France. Ce dernier le fait à contrecœur en protestant toutefois contre cette spoliation. Ce sera le seul exploit de Luxembourg au cours de cette campagne de 1676, qui, tout compte fait, se termine bien pour la France, pour Louvois et aussi pour Vauban dont le rôle est primordial au cours de cette guerre de siège et qui a réussi à imposer sa philosophie du « pré carré » à Louvois et au roi. Pour expliquer que Louvois ait pu choisir d'assiéger Aire alors que Maëstricht est attaquée, Rousset écrira :

*Dans cette crise, les idées de Vauban triomphèrent encore : sacrifier les places avancées, et faire des conquêtes sur les frontières. Maëstricht fut abandonnée à la vigueur de sa propre défense, et le siège d'Aire fut résolu*<sup>110</sup>.

Si la guerre accapare toutes les énergies des Le Tellier, leurs affaires n'en souffrent pas pour autant. Le 12 août 1676, madame de Sévigné écrit :

*(...) il ne faut pas (...) vendre à vil prix, comme on vend aujourd'hui toutes les terres. Ce pauvre M. Le Tellier a acheté Barbezieux, une des plus belles de France, au denier seize ; c'est en vérité une raillerie (...)*<sup>111</sup>.

108. SF-II-359-361.

109. SF-II-362.

110. RE-II-233.

111. SF-II-367.

Au denier seize : c'est-à-dire seize fois le montant de son revenu annuel, alors que le taux qui prévaut généralement à cette époque est le denier trente et même le denier quarante. D'où la raillerie. Le Tellier paie pour Barbezieux, situé en Saintonge, la somme de 260 000 livres. L'adjudication finale de cette ancienne seigneurie des La Rochefoucauld se fera le 23 juillet 1677. Les domaines des Le Tellier comprennent maintenant : Chaville, qui sera vendu en 1695 à Louis XIV pour 390 000 livres ; Louvois, acheté le 4 février 1656 pour 480 000 livres ; Montmirail, acheté en 1672 ; La Ferté-Gaucher, acheté le 2 août 1661 pour 300 000 livres ; Pécy et Beaulieu, en Brie, achetés en 1675 pour 150 000 livres ; Culan, acheté du prince de Condé, le 20 juin 1663, pour 141 000 livres ; ainsi que Neuvy et Vesvres, achetés, en 1669, pour 120 000 livres. S'ajoutent à ceux-ci les domaines apportés par Anne de Souvré : Pacy, près de Tonnerre, Courtanvaux et Souvré. Cela, sans compter l'hôtel Le Tellier, dans le Marais, l'hôtel de Louvois, rue de Richelieu, et diverses propriétés ici et là. Ce « pauvre » M. Le Tellier est en effet fort à plaindre.

Louvois aura cependant fait une perte au cours de cette année faste. Le 23 mai 1676, le tout nouveau maréchal de Rochefort est mort alors qu'il commandait en chef l'armée de la Meuse. Louvois perdit là un protégé et un ami sincère. Il eut à consoler son aussi bonne amie, madame de Rochefort, avec laquelle il deviendra de plus en plus intime. Le 1<sup>er</sup> juin 1676, madame de Sévigné écrit :

*C'est un beau sujet de méditation que la mort du maréchal de Rochefort : un ambitieux dont l'ambition est satisfaite, mourir à quarante ans ! C'est une chose digne de réflexion. Il a prié en mourant la comtesse de Guiche [Marguerite-Louise de Béthune-Sully, fille de Charlotte Séguier et cousine germaine de madame de Rochefort] de venir reprendre sa femme à Nancy, et lui laisse le soin de la consoler. Je trouve qu'elle perd par tant de côtés que je ne crois pas que ce soit une chose aisée<sup>112</sup>.*

## **27 octobre 1677 : Le Tellier, chancelier de France**

Une chose manquait à la famille Le Tellier à l'apogée de son pouvoir. Cette chose, Louis XIV la lui donne enfin, le 27 octobre 1677, en faisant de Michel Le Tellier, secrétaire d'État depuis trente-quatre ans et demi, le chancelier de France et le garde des sceaux. Cette distinction lui a échappé en 1672 quand le cousin de son épouse, Étienne d'Aligre, a été nommé à sa place. La nomination ne rencontre pas, en 1677, l'obstacle qu'elle avait rencontré en 1672. Cette fois-ci, Colbert ne s'objecte plus, soit que Louis XIV lui ait fait comprendre qu'il valait mieux se

112. SF-II-307.

soumettre, soit, comme le prétendra Brienne fils, que Colbert favorise Le Tellier « dans l'espoir de lui succéder ». Le jour même de la nomination de Le Tellier, madame de Sévigné écrit à sa fille :

*Monsieur le chancelier [d'Aligre] est mort de pure vieillesse (...) C'est M. Le Tellier qui est chancelier. Je trouve cela fort bien ; il est beau de mourir dans la dignité*<sup>113</sup>.

Le 3 novembre 1677, c'est à son cousin Bussy-Rabutin qu'elle parle de la chose :

*Vous savez comment le roi a fait M. Le Tellier chancelier ; ce choix a plu à tout le monde. Il ne manque rien à ce ministre pour être digne de cette place. L'autre jour, Berryer, à la tête des secrétaires du roi, lui alla faire compliment comme les autres. Monsieur le chancelier lui répondit : « Monsieur Berryer, je vous remercie et votre compagnie, mais, Monsieur Berryer, point de friponneries, point de finesses. Monsieur Berryer, adieu. » Cette réponse donne de grandes espérances de l'exacte justice ; cela fait plaisir aux gens de bien. Voilà une famille bien complètement heureuse. Ma nièce de Coligny en devrait être (...)*<sup>114</sup>.

À la lettre de sa cousine, l'acérbe Bussy-Rabutin répond le 6 novembre 1677 :

*Je ne sais pas si M. Le Tellier fera bien sa charge de chancelier de France, mais je sais bien qu'il n'a jamais rien fait pour personne, et qu'à mon égard, c'est un ingrat. Pour l'approbation générale que vous dites qu'il a, je ne l'en estime pas davantage ; on paraît à bon marché dans une charge après M. d'Aligre. Au reste, Madame, vous avez raison de vous récrier sur la bonne fortune de cette famille ; elle est au dernier degré.*

*Vous dites plaisamment que votre nièce Coligny en devrait être, tant elle est heureuse. Il est vrai que son bonheur vient plutôt de sa modération que de ses grandes richesses, et les Louvois ne sont pas de même*<sup>115</sup>.

Avec cette nomination, commence pour Le Tellier une nouvelle carrière, alors qu'il a soixante-quatorze ans et demi. Assez étrangement, Claude Le Peletier et Bossuet célébreront plus les huit années qu'il lui reste à vivre que les trente-quatre années qu'il a déjà passées comme secrétaire d'État. C'est là une injustice que Louis André redressera en montrant comment Le Tellier, plus peut-être que

113. SF-II-583.

114. SF-II-584. Le petit-fils de Louis Berryer, dont il est question ici, Nicolas-René Berryer sera lui-même garde des sceaux en 1761, sous le ministère Choiseul, et il fera partie du "clan des lézards"...

115. SF-II-586.

Louvois, a été le véritable créateur de l'armée monarchique. Il ne faut pas oublier non plus que le rôle de Le Tellier pendant la Fronde fut déterminant, chose que Le Peletier met d'ailleurs en évidence. Il convient néanmoins de reconnaître, avec Le Peletier et Bossuet, que c'est dans les fonctions de chancelier que Le Tellier devient véritablement un "personnage", qu'il projette avec le plus de force et le plus de conviction son image d'homme intègre, équilibré, serein et compétent. Ce n'est que là qu'il devient véritablement majestueux et qu'il campe le mieux son rôle de patriarche, de vieux sage et de père du clan.

Ce n'est qu'en parlant de l'action de Le Tellier comme chancelier que l'austère Le Peletier trouvera des accents lyriques :

*M. d'Aligre mourut et le roi fit M. Le Tellier chancelier de France avec une acclamation et une satisfaction de tous les ordres de l'État qui ont été suivis de toutes les grandes choses qu'il a faites pour le bien de la justice, pour les avantages de l'Église, et pour l'ordre général du royaume, dans lesquelles il a surpassé non seulement la force et la mesure du travail que l'on pouvait attendre de son âge, mais même tout ce que l'on avait conçu de la profonde capacité qu'il avait fait paraître dans tout le temps de son long ministère. Il apprenait à tous les magistrats comment ils devaient faire leur devoir, et rendre la justice aux sujets du roi. Il se faisait craindre par tous les mauvais juges, et fortifiait les bons, plus par son exemple que par son autorité ; il faisait sentir et espérer à tous les misérables et qui étaient dans l'oppression le secours de la justice et la protection des lois ; l'on lui écrivait de toutes parts pour le consulter sur l'ordre de la justice, et ses réponses (quoique courtes) opéraient autant que des édits, et que des arrêts, ou les affligés lui exposaient leurs besoins, et il y pourvoyait autant qu'il était possible, quand l'on lui exposait les intérêts de l'Église et de la Religion, il procurait tout ce qu'il croyait de plus utile, et si l'on lui proposait des vues et des règlements pour la bonne administration de la justice et de la police générale du royaume, il en tirait tout ce qui était de bon et praticable (...) Toute la France a eu une attention sur lui pendant les années que Dieu a bien voulu qu'il remplît et honorât cette grande charge qui ont produit ces mouvements extraordinaires lesquels ont paru dans les cœurs et dans les esprits des grands et des petits lors des maladies qui ont fait craindre pour sa vie<sup>116</sup>.*

Plus mordant, Saint-Simon évoquera en termes moins élogieux l'état de la magistrature à cette époque, en parlant des

*... parlements subjugués à coup redoublés, appauvris, peu à peu l'ancienne magistrature éteinte avec la doctrine et la sévérité des mœurs, farcis en la place d'enfants de gens d'affaires, de sots du bel air, ou d'ignorants pédants, avarés,*



*usuriers, aimant le sac, souvent vendeurs de la justice, et de quelques chefs glorieux jusqu'à l'insolence, d'ailleurs vides de tout*<sup>117</sup>...

Pour son clan, l'accession de Le Tellier au poste de chancelier signifie beaucoup. Elle clarifie enfin les rôles respectifs de Le Tellier et de Louvois qui devaient, à cette occasion, le seul véritable secrétaire d'État de la guerre. Elle consolide surtout les liens étroits qui existent déjà entre le clan Le Tellier et la robe. Pour leur carrière, les nobles de la robe et de l'épée dépendent dorénavant des Le Tellier : à l'armée, par Louvois ; dans la magistrature, par Le Tellier. Restent la noblesse de cour qui relève plus ou moins de Colbert, secrétaire d'État de la maison du roi ; le petit nombre de nobles faisant carrière dans la marine, qui sont aussi sous les ordres de Colbert ; et les bourgeois dont la carrière n'est pas directement liée à l'État. Quant au peuple, il dépend de tous et de personne.

Cette consécration des Le Tellier, en les rapprochant de la robe l'en éloigne aussi. L'Ancien régime est ainsi fait qu'une famille de robe ayant atteint les sommets où se trouvent les Le Tellier, risque une mésalliance en s'alliant à d'autres familles de la robe. Aussi, aucun des descendants Le Tellier du chancelier, homme ou femme, n'épousera un représentant de la robe. Assez étrangement, les descendants de Colbert qui, lui, est issu de la bourgeoisie et non de la robe, peut-être précisément parce qu'ils sentent le besoin de se rapprocher de cette dernière, ne répugneront pas à s'allier aux Arnauld de Pomponne, aux Chamillart et, beaucoup plus tard aux Le Peletier et aux Chauvelin. Même en faisant épouser à son fils, Blainville, une Rochechouart de Mortemart, Colbert a réussi vers 1672 à se rapprocher des Phélypeaux, la mère de la mariée étant de cette famille. Les seules concessions que feront les Le Tellier sur ce point impliqueront deux familles de cour qui originent néanmoins de la robe : les Villeroy et les Brûlart de Sillery-Puysieux, les deux grandes familles du clan des "barbons".

La lente intégration de la descendance de Le Tellier à l'épée est illustrée, en cette année 1677, par le premier mariage d'un petit-enfant de Le Tellier. Marie-Madeleine-Élisabeth-Fare d'Aumont, fille de Madeleine-Fare Le Tellier, épouse Jacques-Louis, marquis de Beringhen, fils d'Henri de Beringhen, premier valet de chambre du roi en 1620, maréchal de camp, conseiller d'État, grand maréchal des logis et général des postes, que Richelieu a exilé naguère. La mère du marié est Anne du Blé d'Huxelles, tante du futur maréchal d'Huxelles, l'ami et le protégé de Louvois, et fille de Claude Phélypeaux d'Herbault, la sœur de Louis Ier Phélypeaux de La Vrillière ; par ce mariage, les Phélypeaux, qui font déjà partie du clan des lézards, se rapprochent encore plus des Le Tellier.

Lié à la robe par sa mère, Jacques-Louis de Beringhen se rattache aussi aux familles les plus nobles<sup>118</sup>. Les Beringhen détiennent à la cour la charge très prestigieuse de “premier écuyer”. Cette charge, ils l’ont achetée au père de Saint-Simon. Voici comment celui-ci, avec sa subjectivité habituelle, contera la chose :

*Henri IV, tout au commencement de son règne, lors très mal affermi, passait pays à cheval avec une très petite suite, et s’arrêta chez un gentilhomme pour faire repaître ses chevaux, manger un morceau et gagner pays : c’était en Normandie, et il ne le connaissait point. Ce gentilhomme le reçut le mieux qu’il put dans la surprise, et le promena par sa maison, en attendant que le dîner fût prêt. Il était curieux en armes et en avait une chambre assez bien remplie. Henri IV se récria sur la propreté dont elles étaient tenues et voulut voir celui qui en avait le soin. Le gentilhomme lui dit que c’était un Hollandais qu’il avait à son service, et lui montra [Pierre de Beringhen] le père de [Henri de] Beringhen [et grand-père de Jacques-Louis de Beringhen]. Le roi le loua tant et dit si souvent qu’il serait bien heureux d’avoir des armes aussi propres, que quelques uns de sa suite comprirent qu’il avait envie du Hollandais et le dirent au gentilhomme. Celui-ci, ravi de faire sa cour au roi ou plaisir à son domestique, le lui offrit et après quelques compliments, le roi lui avoua qu’il lui faisait plaisir. [Pierre de] Beringhen eut le même soin des armes du roi, lui plut par là, et en eut à la fin une charge de premier valet de chambre qu’il fit passer à sa mort à son fils [Henri de Beringhen].*

*Ce fils (...) avait affaire à une femme [la reine Anne d’Autriche] qu’il avait complètement servie et pour laquelle il avait été perdu [Henri de Beringhen a été exilé par Richelieu pour avoir servi la reine alors que celle-ci intriguait], et au premier ministre [Mazarin] qui (...), dans la primeur de son règne, voulait flatter celle par qui il régnait et s’acquérir des créatures importantes dans son plus intérieur. Beringhen sut en profiter, et, de premier valet de chambre fugitif, osa lever les yeux sur la charge de premier écuyer, et il l’osa avec succès. Le reine en fit son affaire, et l’obtint de mon père [le père de Saint-Simon] pour quatre cent mille livres et vingt mille livres de pension du roi, dont il n’a de sa vie touché que la première année<sup>119</sup>.*

Si Saint-Simon espère tourner les Beringhen en dérision en les représentant comme des valets parvenus qui ont réussi à dépouiller son père de la charge convoitée de premier écuyer, il n’en avoue pas moins ailleurs dans ses *Mémoires* que son père est entré dans les faveurs de Louis XIII, qui le fera duc, par un exploit encore plus risible :

118. Il est cousin des ducs de Foix-Randan, de Roquelaure et de Béthune-Charost, des Buade de Frontenac et des Pompadour. Voir LA-192.

119. SA-I-74.

*Le Roi [Louis XIII] était passionné pour la chasse, qui était sans route et sans cette abondance de chiens, de piqueurs, de relais, de commodités, que le roi son fils [Louis XIV] y a apportés, et surtout sans routes dans les forêts. Mon père, qui remarqua l'impatience du Roi à relayer, imagina de lui tourner le cheval qu'il lui présentait, la tête à la croupe de celui qu'il quittait. Par ce moyen, le Roi, qui était dispos, sautait de l'un sur l'autre sans mettre pied à terre, et cela était fait en un moment. Cela lui plut<sup>120</sup>.*

À plusieurs reprises, Saint-Simon décrira Jacques-Louis de Beringhen, le nouveau mari de la petite-fille de Le Tellier. À un endroit, il écrira de lui :

*C'était un grand homme froid, de peu d'esprit, de beaucoup de sens, fort sage, fort sûr, fort mesuré, qui, à force d'être né et d'avoir passé sa vie à la cour, fils d'un homme qui y était maître passé et dans une considération singulière, et lui dans les cabinets les plus secrets de Le Tellier, Louvois et Barbezieux, dont il était si proche par sa femme, et qui l'avaient admis à tout avec eux, avait acquis une grande connaissance de la cour et du monde, y était fort compté, s'y était mêlé de beaucoup de choses, et y était enfin devenu une espèce de personnage. Il était de tout temps fort bien avec le Roi ; il avait des particuliers quelques-fois avec lui ; et il avait eu l'art d'être fort bien avec tous les ministres, et, intimement avec le chancelier [Louis II Phélypeaux de Pontchartrain, le cousin issu de germain de la mère de Jacques-Louis de Beringhen] qui avait beaucoup de créance en lui (...) Il n'avait nulle liaison, même quelque chose de moins avec les ducs de Chevreuse et de Beauvillier [les gendres de Colbert], par l'ancien chrême des Louvois, si opposés à tout ce qui était Colbert, et tous leurs commerces et leurs allures tout à fait différentes<sup>121</sup>.*

Ailleurs, parlant de la régence de Philippe d'Orléans et, plus particulièrement, de 1715, Saint-Simon décrira à nouveau Beringhen en insistant sur ses amitiés qui sont toutes reliées au clan Le Tellier :

*C'était un personnage de ce qu'on appelait alors de la vieille cour, mais plus par ses amis et ses liaisons, le soutien de sa charge et l'habitude de la cour et du grand monde, que par lui-même. Il était fort honnête homme, court d'esprit, pesant de langage, fort bien avec le roi, avec le duc du Maine [qui, enfant, a été confié à la future Mme de Maintenon et aux Louvois], avec le maréchal de Villeroi [le fils du tuteur d'Anne de Souvré, celui que madame de Sévigné appelle le « Charmant »], avec Harcourt [dont le fils épousera d'abord une Villeroi, ensuite une Le Tellier, fille de Barbezieux], avec son cousin germain, le maréchal d'Huxelles [un protégé de Louvois], avec le premier président [du Parlement de*

120. SA-I-56-57.

121. SB-IX-157.

Paris, Jean-Antoine III de Mesmes d'Avaux, le petit-fils d'Anne Courtin et, de ce fait, cousin d'Honoré Courtin], *intime de ces deux derniers, fort lié encore avec le duc d'Aumont, son beaufrère* [le frère de sa femme] (...) *assez aussi avec le duc d'Humières, son autre beau-frère* [Louis-François d'Aumont, le demi-frère de sa femme, issu du second mariage du duc d'Aumont avec Françoise-Angélique de La Motte-Houdancourt, l'une des maîtresses de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims]<sup>122</sup>.

Beringhen, on le voit, sera un membre à part entière du clan Le Tellier. Malgré cela, Saint-Simon aura beaucoup d'estime pour lui et aussi pour son père qui, lors d'un incident cocasse, saura faire la leçon à sa belle-fille, la petite-fille de Le Tellier. Écoutons Saint-Simon raconter, avec délectation, ledit incident :

*Puisqu'on en a tant dit, encore une bagatelle qui montre bien la différence des temps. Sa belle-fille [Marie-Madeleine-Élizabeth-Fare d'Aumont, la petite-fille de Le Tellier] rencontra sur le midi, dans une rue longue et fort étroite, vers l'échelle du Temple, au Marais, la duchesse de Brissac Saint-Simon [Marie-Gabrielle-Louise de Saint-Simon, épouse du duc de Brissac et sœur de Saint-Simon], tête pour tête, chacune dans leur carrosse. (...) Les voilà donc timon à timon et à qui reculerait, car, de place à côté, ni même à tourner, aucune. Mme de Beringhen à crier que le carrosse du Roi et ses livrées ne reculaient pour personne ; Mme de Brissac, qu'il s'agissait des gens, et non des carrosses et des livrées, et que c'était à Mme de Beringhen à lui céder. Mme de Beringhen en convint de personne à personne ; mais elle maintint toujours que l'équipage l'emportait. Ce beau et sage dialogue de ces deux jeunes femmes finit par défendre aux cochers de reculer, et leurs gens de se battre, et se résoudre à rester là à qui userait la patience de l'autre. Midi sonne ; une heure, deux heures. Les dames envoient chercher de petits pains au premier boulanger, résolues de coucher là. À la fin, un valet de pied, plus sage qu'elles, sans dire mot, s'en va au bonhomme Beringhen, qui était en peine de ne point voir revenir sa belle-fille, et lui conte la belle aventure où ces deux femmes s'étaient engagées. Aussitôt le bonhomme demande son carrosse et s'y en va lui-même, met pied à terre au bout de la rue, et va droit au cocher du Roi le bâton haut, le frappe et le fait reculer. Sa belle-fille, surprise au dernier point de reconnaître son beau-père, qui ne sortait presque plus de chez lui, crie que le cocher n'a aucun tort, que c'est elle qui lui a défendu de reculer. Le bonhomme ne fait pas semblant d'entendre, et frappe de plus belle, injurie le cocher, dit qu'il lui apprendra bien à faire manquer sa belle-fille au respect qu'elle doit à Mme la duchesse de Brissac, et le fait reculer fort loin ; puis, quand il l'a laissé en train, et avec ordre de gagner le bout de la rue ainsi, à reculons, et le tout sans avoir dit ni répondu un seul mot à sa belle-fille, qui crevait de rage dans son carrosse, il va*

*à la portière de Mme de Brissac, lui fait toutes les excuses du monde, et ne la voulut jamais quitter qu'elle n'eût avancé et ne fût en état de sortir par le même bout de la rue par où sa belle-fille avait reculé. Cette sottise, qui fit grand bruit dans le monde et qui le fit rire, fit grand honneur au vieux Beringhen. Il mourut avec toute sa tête, et presque toute sa santé, et sa considération entière, à quatre-vingt-neuf ans, chez lui, à Paris, au milieu de sa famille, le 20 avril 1692, sans avoir jamais quitté l'habit de son temps, c'est-à-dire le pourpoint et le manteau, le rabat, les roses aux souliers et aux jarretières, et son cordon bleu au col, comme le portent les prélats, qu'il avait eu en 1661<sup>123</sup>.*

Avec ces alliances prestigieuses et la consécration de la carrière de son fondateur, le clan Le Tellier vit des heures fastes. Sur le terrain, la guerre tourne à l'avantage de la France. La Sicile est sous le contrôle de la France depuis l'occupation de Messine par ses troupes, le 27 septembre 1674. La marine française s'impose en Méditerranée. Le 1<sup>er</sup> mars 1677, en présence de Louvois, les Français ont investi Valenciennes. Le 17 mars suivant, grâce à une action d'éclat de Vauban et des soldats français, Valenciennes tomba sans que même quarante Français aient été tués ou blessés. Louvois donna immédiatement les ordres pour que Cambrai et Saint-Orner soient à leur tour investis. Louis XIV présida au siège de Cambrai et son frère, Monsieur, à celui de Saint-Omer. Informé des sièges de Cambrai et de Saint-Orner, Guillaume d'Orange accourut et choisit de s'en prendre d'abord aux troupes de Monsieur. Louis XIV envoya à son frère des renforts : huit bataillons et dix pièces de campagne. Monsieur disposait donc de vingt mille hommes de pied et de quinze mille chevaux, auxquels Louvois ajouta bientôt neuf autres bataillons ce qui porta les troupes de Monsieur à trente-huit bataillons et quatre-vingts escadrons.

Contre toute attente, Monsieur, cet efféminé tout pimpant, se révéla un grand guerrier. Il courut au devant de Guillaume d'Orange et, le 11 avril 1677, remporta, avec sous ses ordres les maréchaux d'Humières et de Luxembourg, la célèbre bataille de Cassel. À un moment, les Hollandais crurent l'emporter en enfonçant le centre de l'armée française, ce qu'ils auraient réussi si Monsieur n'était accouru et n'avait rétabli le combat en lançant l'infanterie de la seconde ligne à l'attaque. Chargeant lui-même à la tête des bataillons, Monsieur vit vingt officiers de son état-major tomber à ses côtés et sa propre cuirasse fut atteinte. Son audace porta fruit : les troupes hollandaises retraitèrent en désordre. Les Français triomphaient. Les Hollandais eurent trois mille morts ; les Français, mille deux cents. Les blessés étaient entre quatre et cinq mille du côté hollandais ; il n'y en eut que deux mille chez les Français qui firent deux mille cinq cents prisonniers et prirent quarante drapeaux, quatorze étendards, tous les canons, toutes les munitions et tous les magasins de Guillaume d'Orange.

123. SA-VI-1184-1185.

Monsieur venait de réussir brillamment ce que Louis XIV n'avait pas osé faire, l'année précédente, à Heurtebise : attaquer Guillaume d'Orange et lui infliger une cuisante défaite. Jusqu'à sa mort, Louis XIV regrettera de n'avoir pas osé à Heurtebise et il en fera porter la responsabilité à Louvois qui le lui avait déconseillé. Son regret devint presque humiliation après l'éclatante victoire de son frère dont la popularité attint alors son comble. Jaloux et redoutant sans doute que Monsieur ne devienne à la fois un nouveau Gaston d'Orléans et un nouveau Condé, Louis XIV ne confiera jamais plus à son frère de commandement. La mesquinerie royale ne fera cependant jamais oublier que c'est à Monsieur que la France devait la grande victoire de Cassel.

Le 17 avril 1677, Cambrai tomba aux mains des Français après une assez brave résistance des Espagnols. Puis, le 22 avril, ce fut au tour de Saint-Orner de capituler. Quelques jours plus tard, en mai 1677, débutèrent à Nimègue les négociations destinées à mettre un terme à la guerre de Hollande. La France y délégua le maréchal d'Estrades, époux de Marie d'Aligre, une fille du cousin germain de la chancelière Le Tellier. D'Estrades était un membre éminent du clan Le Tellier et un ami de longue date du chancelier. Gouverneur de Maëstricht, d'Estrades, qui a été en 1662 vice-roi d'Amérique, n'en était pas à sa première expérience diplomatique puisqu'il avait été chargé de missions en Angleterre, au Piémont, en Hollande et qu'il avait participé aux conférences de Münster et de Bréda. Il était l'un des huit maréchaux nommés en 1675, à la mort de Turenne.

À la veille des pourparlers de Nimègue, un pays était tout particulièrement courtisé par la France et ses ennemis. C'est l'Angleterre qui, malgré l'antipathie de plus en plus ouverte du peuple anglais à l'endroit de la France et de son roi, continuait grâce à Charles II à entretenir de bonnes relations avec Louis XIV. Cette carte stratégique, le clan Le Tellier la contrôlait aussi très bien, puisque l'ambassadeur de France à Londres était Honoré Courtin, parent et ami de Louvois. Courtin entretenait une correspondance suivie avec ce dernier. C'est ainsi qu'au début d'avril 1677, Courtin lui écrivit :

*On ne peut pas être plus mal avec la Chambre basse que vous y êtes ; on y dit tous les jours que vous êtes un diable (ce sont les propres termes dont on se sert) de faire subsister de grosses armées en campagne avant que les herbes soient venues ; ceux qui crient le plus contre vous admirent votre prévoyance. Le vacarme est grand contre nous ; mais Valenciennes et Cambrai, sans compter même Saint-Omer, dont je fais néanmoins un fort grand cas, valent bien la peine de le souffrir. Il a passé tout d'une voix dans la Chambre basse que les Anglais vendront jusqu'à leurs chemises (ce sont les termes dont ils se sont servis) pour faire la guerre à la France pour la conservation des Pays-Bas. Le bruit ne peut être plus grand et un ambassadeur ne peut être plus embarrassé que je le suis ; mais je ne désespère pas de sortir d'intrigue avec honneur. Le roi d'Angleterre et le duc d'York, avec qui je suis aussi bien, pour avoir tenu, si j'ose le dire,*

*la conduite d'un honnête homme, que les ministres des confédérés y sont mal, commencèrent hier les premiers à faire votre éloge d'une si bonne manière que je vous puis assurer qu'il n'y a pas de ministre dans toute l'Europe pour qui ils aient tant d'estime qu'ils en ont pour vous*<sup>124</sup>.

Malgré les sentiments de la Chambre des communes, Courtin joua si bien son rôle que, le 24 avril 1677, Charles II prorogea le Parlement pour six semaines et gagna ainsi du temps. Au même moment, le frère de Louvois, l'archevêque-duc de Reims séjournait en Angleterre où son amour des livres l'avait attiré. Malgré la haine que les Anglais prétendaient avoir pour Louvois, son frère y fut reçu comme un véritable prince. Pour la circonstance, l'archevêque quitta les habits ecclésiastiques pour revêtir ceux du duc et du premier pair de France qu'il était. Le 29 avril, Courtin écrivit à Louvois :

*M. le duc de Reims a si bonne mine avec votre perruque et l'épée au côté, que j'espère que le plaisir qu'il prend à se regarder dans le miroir me fera jouir plus longtemps de l'honneur de le voir en Angleterre*<sup>125</sup>.

Vers le 20 mai 1677, après avoir acheté « une infinité de livres curieux », Charles-Maurice Le Tellier a quitté l'Angleterre, porteur d'une lettre que Charles II avait voulu que le comte d'Arlington écrive à Louvois. Cette lettre indiquait à Louis XIV que, si la paix ne venait pas, le roi d'Angleterre se verrait sans doute contraint d'abandonner le parti de la France :

*Monsieur, quoique le roi mon maître soit assez persuadé que vous ne pouvez ignorer la peine que lui fait la continuation de la guerre par les pressantes instances que son peuple lui fait d'y entrer, et qui ne lui peut jamais plaire, Sa Majesté a pourtant voulu m'obliger à me servir d'une main aussi sûre comme doit être celle de M. l'archevêque de Reims, pour vous le faire connaître plus expressément, et pour vous prier en son nom de vous employer à disposer Sa Majesté Très Chrétienne à moyenner la paix générale avec toute l'expédition qui lui sera possible, voulant s'adresser à vous, puisque vous savez mieux que personne les fondements des fortes liaisons qui le tiennent si étroitement allié avec Sa Majesté Très-Christienne, et desquelles rien ne peut le faire départir ; mais en effet, monsieur, il n'y a qu'une paix bien prompte qui peut tirer le roi mon maître des embarras où il se trouve*<sup>126</sup>.

En mai 1677, Courtin jouissait de la confiance du roi d'Angleterre qui, lui-même, continuait à temporiser dans l'intérêt de la France. Or voilà qu'au moment où Michel Le Tellier devient chancelier, Guillaume d'Orange est à Londres pour y conclure le mariage que Le Tellier redoutait. Arrivé à Londres le 19 octobre 1677,

124. RE-II-309-310.

125. RE-II-310-311.

126. RE-II-311-312.

le stathouder y épouse, le 15 novembre 1677, la fille du duc d'York, le futur Jacques II. L'Angleterre tout entière célèbre l'événement. Guillaume d'Orange se venge ainsi de sa défaite de Cassel et de l'échec du siège de Charleroi qu'il a dû abandonner, le 14 août 1677, après l'avoir entrepris le 6 août 1677. Le coup fait très mal aux intérêts français et il menace surtout l'avenir. Si Courtin n'a pu l'éviter, c'est qu'il n'est plus à Londres depuis juin 1677. Comme il se plaignait depuis longtemps de n'avoir pas les ressources financières personnelles que requérait ce poste d'ambassadeur, Louis XIV a cru lui rendre service en le rappelant. Pris au piège, Courtin se croit disgracié. Louvois le rassure le 21 mai 1677.

*Le roi vous a accordé votre congé parce qu'il a cru que vous le désiriez, et que tous ceux qui ont l'honneur d'être auprès de lui en ont été persuadés par toutes les lettres que vous avez écrites sur ce sujet depuis six mois ; et je vous avoue que je l'ai été le premier. Ce que je vous viens de dire vous doit faire connaître qu'il n'y a rien, dans le congé que Sa Majesté vous a accordé, qui vous doive faire la moindre peine, et qu'au contraire, vous devez être persuadé que Sa Majesté est très satisfaite de la manière dont vous l'avez servie en Angleterre*<sup>127</sup>.

Malheureusement, Courtin est remplacé par Paul de Barillon<sup>128</sup> d'Amoncourt qui ne réussira pas à entrer dans l'intimité de Charles II, alors que Courtin, grand jouisseur et amateur de galanteries, était dans la plus grande familiarité avec le roi d'Angleterre qui partageait ses goûts. Si le départ de Courtin joue un rôle dans le rapprochement anglo-hollandais, l'occupation de la Sicile par les troupes de Louis XIV et le contrôle qu'elle permet de la Méditerranée, sont aussi déterminants, les Anglais, y compris Charles II, ne pouvant accepter que la Méditerranée leur échappe. Louvois savait cela et s'était objecté en 1674 à l'envoi en Sicile de troupes trop importantes. Une telle expédition allait totalement à l'encontre de la philosophie des Le Tellier : elle était maritime et extra-continentale, et elle ne pouvait en rien consolider les positions défensives de la France. Les politiques du clan Le Tellier permettaient de former avec l'Angleterre une alliance durable dans la mesure où l'Angleterre se donnait une vocation maritime et que la France, suivant ces politiques, se confinait à des ambitions continentales de nature défensive et non impérialiste. Si l'occupation de la Sicile avait prévalu, c'est que le clan Colbert et plus particulièrement Seignelay, le survivancier de Colbert comme secrétaire d'État de la marine, avait tenté par là de faire échec au clan Le Tellier en courtisant Louis XIV avec les mêmes arguments qu'utilisait Louvois : l'orgueil, le désir de puissance militaire, etc. Seignelay l'avait emporté. La

127. RE-II-368.

128. Barillon est le frère d'Antoine de Barillon de Morangis qui a épousé Catherine Boucherat dont le père, Louis Boucherat, succédera à Le Tellier comme chancelier.



Sicile avait été occupée et Charles Colbert de Tenon, le cousin de Colbert, nommé intendant de la Sicile en 1675.

Le rapprochement anglo-hollandais était le prix à payer pour cette expédition. Déjà, Hollandais et Anglais se préparent à envahir la Sicile pour en chasser les Français. Le jeu a assez duré. Louis XIV comprend enfin qu'il ne peut pas à la fois satisfaire les visées internationales des Colbert et des Le Tellier. La Sicile doit être sacrifiée, lui dit Louvois. Le 2 janvier 1678, Louvois signifiera son rappel au maréchal de Vivonne, commandant des troupes françaises en Sicile, frère de Mme de Montespan et beau-père de la fille de Colbert, la duchesse de Mortemart. La Sicile sera évacuée, à l'exception de Messine où un petit nombre de soldats français resteront. La politique des Le Tellier triomphe. Mais le mariage de Guillaume d'Orange n'a pu être évité, pour le plus grand malheur de la France.

### **5 février 1679 : Paix de Nimègue**

Le 10 janvier 1678, à La Haye, l'Angleterre et les Provinces-Unies ont signé un traité d'alliance visant le rétablissement de la paix. La rupture entre la France et l'Angleterre sembla alors consommée. La Chambre des communes à Londres exigeait que ce traité fût suivi d'une déclaration de guerre à la France. Charles II temporisa en adoptant un ton belliqueux et en demandant au Parlement les crédits nécessaires à une telle guerre, ce que les membres des Communes n'étaient pas prêts à accorder sans plus ample examen. Louis XIV et Louvois ne cherchèrent qu'à gagner du temps en courtisant les uns, en manifestant leur résolution aux autres et en relançant les négociations de Nimègue. Même si l'Espagne, l'Empereur, une bonne partie de l'Allemagne, les Provinces-Unies et, maintenant, l'Angleterre étaient coalisés contre elle, la France demeurait puissante. Après presque six ans de guerre, Louis XIV et Louvois avaient encore, le 1<sup>er</sup> janvier 1678, 279 610 hommes sous les armes. L'infanterie comptait pour 78,4 % de ces effectifs ; la cavalerie légère, pour 16,8 % ; les dragons, pour 3,5 % ; la maison du roi et la gendarmerie, pour 1,3 %. C'était là la plus vaste armée qu'un ministre de la guerre avait jamais mis à la disposition d'un roi de France. Certes, plusieurs de ces soldats avaient été plus ou moins contraints de s'enrôler par des méthodes souvent peu subtiles de recrutement, y compris par le tirage au sort et par la désignation arbitraire. Mais, ils l'étaient aussi par la situation économique de la France où les disettes, qu'on avait vues en 1662-1664, reparaissent en 1674 et en 1677 ; on les observera à nouveau en 1678, 1679, 1681 et 1684. Après dix-sept ans de colbertisme, la France est toujours exposée aux famines. Les rendements céréaliers y sont bas, les techniques de culture, dépassées et, surtout, le commerce des grains s'y heurte à mille barrières réglementaires qui le paralysent. Dans de telles conditions, l'armée offre souvent aux indigents une voie providentielle.

Conscients que l'effort de guerre coûtait de plus en plus au pays et forts de leurs succès militaires, Louis XIV et Louvois désiraient vraiment la paix et s'employaient à la préparer en faisant preuve de souplesse, mais aussi de vigueur sur le terrain militaire. Leur premier objectif : conclure la paix d'abord avec les Provinces-Unies et indirectement avec l'Angleterre. Pour ce faire, écrira Rousset :

*Louvois voulait, par un coup d'éclat, prouver à l'Angleterre et à la Hollande que le meilleur parti à prendre pour elles-mêmes et à conseiller aux Espagnols, afin de sauver ce qui restait des Pays-Bas à l'Espagne, c'était d'abandonner au roi, par une paix promptement conclue, la plus grande partie de ses conquêtes, plutôt que de lui donner, en continuant la guerre, l'occasion d'en faire de nouvelles et de plus considérables. Conquérir la paix en avançant, et non l'acheter en reculant, telle était la politique, renouvelée de l'ancienne Rome, que Louvois montrait à Louis XIV comme la plus expéditive, la plus efficace et la plus glorieuse<sup>129</sup>.*

Louvois organisa alors un de ses plus brillants scénarios, celui de la prise de Gand. Trois personnes furent dans le secret : Louis XIV, l'intendant de Flandre, Michel Le Peletier de Souzy, frère de Claude Le Peletier, et Louvois lui-même. Louvois commença par accumuler discrètement provisions, munitions et pièces d'artillerie à Saint-Ghislain, à Condé, à Charleville et à Metz. Le 7 février 1678, Louis XIV partit de Saint-Germain avec la cour et la reine en direction, disait-on, de la Lorraine. Quant à Louvois, il restait derrière pour veiller à ce que l'Angleterre ne déclare pas la guerre à la France avant que l'opération lancée n'ait porté fruit.

Les 26, 27 et 28 février 1678, Luxembourg, Ypres, Mons et Namur furent investis. À Bruxelles, ce fut l'alarme. Louvois avait maintenant rejoint le terrain des opérations. Le 28 février, le gouverneur espagnol de Gand, se croyant à l'abri, envoyait sa cavalerie au secours d'Ypres et se conformait ainsi au scénario de Louvois qui, d'Audenarde, écrivit, le 1<sup>er</sup> mars 1678, à son père :

*Dans tout le pays, tout le monde a été si fort persuadé du siège de Namur et de celui de Mons, que l'on n'a eu aucune attention pour ce côté-ci. J'arrivai hier à neuf heures du matin à Tournai, et entendis pendant tout le chemin le canon de Mors qui tirait sur les troupes qui l'investissaient. J'arrivai à la nuit fermante en ce lieu, où je trouvai les troupes qui sortaient pour l'investiture de Gand, sans que qui que ce soit au monde se doutât de rien. Par un billet que je viens de recevoir, daté d'hier à deux heures, il paraît que la cavalerie de Gand montait à cheval pour aller au secours d'Ypres, et qu'il n'y a que cinq cents hommes de pied en garnison dans la ville et dans le château. Il y aura aujourd'hui douze mille chevaux autour de la place, demain quarante-huit*

129. RE-II-481.

*bataillons ; les dix-neuf restants y arriveront après-demain avant midi. Il y aura ce soir au camp sept mille pionniers, et, s'il n'entre point de secours dans la place la nuit prochaine, vous pouvez compter Gand au roi entre-ci et samedi prochain. J'ai trouvé cette ville-ci bien fournie de fourrages ; mais le sieur Berthelot, qui ne croyait pas que l'on pût attaquer Gand, avait négligé l'exécution d'un ordre que je lui avais donné au mois de décembre dernier d'y mettre quatre mille sacs de farine, et il n'y en avait que douze cents. Je réparerai cela et me vengerai en argent de l'inquiétude qu'il m'a donnée*<sup>130</sup>.

La négligence de Berthelot comblait Louvois d'aise : elle prouvait que le secret du siège de Gand avait été gardé.

Après avoir atteint Metz, le roi se dirigea, contre toute attente, mais suivant les plans de Louvois, vers la Flandre. Il arriva près de Valenciennes, le 2 mars 1678, où l'attendait le cousin et grand collaborateur de Louvois, Gilbert Colbert de Saint-Pouange. Le 10 mars 1678, Gand capitulait. Immédiatement après, les troupes françaises investirent Ypres qui tomba le 25 mars 1678. Deux jours plus tôt, le 23 mars, le maréchal de Navailles traduisait avec justesse l'impression laissée à travers l'Europe par la dernière prouesse de Louvois. Il écrivait à celui-ci :

*Nous avons appris la réduction de Gand presque aussitôt que le siège ; la marche de Sa Majesté du côté de l'Allemagne, et l'investiture de quatre ou cinq places en Flandre en même temps, est une chose si surprenante, qu'elle met à couvert la conduite des ennemis, n'y ayant point de tête ni de force qui puisse parer à une manœuvre aussi extraordinaire que celle-là. Je ne saurais assez admirer l'investiture d'une aussi grande place que Gand, coupée par plusieurs canaux et rivières, où il faut une très grande quantité de ponts, et qu'une armée de soixante ou quatre-vingt-mille hommes tombe dessus sans que l'on puisse rien jeter dedans, que tous les vivres, canons et autres munitions nécessaires arrivent en même temps, et que pas une de toutes les troupes qui composent cette grande armée ne sachent où elles vont qu'en arrivant devant la place. Ce sont de ces choses que nous n'avons jamais vues et dont les histoires ne font aucune mention*<sup>131</sup>.

Quelques jours plus tôt, le 18 mars 1678, madame de Sévigné écrivait à Bussy-Rabutin :

*Que dites-vous de la prise de Gand ? Il y avait longtemps, mon cousin, qu'on n'y avait vu un roi de France (...) On est présentement à Ypres, et j'en suis en peine, car cette place est farcie de gens de guerre, quoiqu'il en soit sorti deux mille hommes pour aller à Bruges, parce qu'on ne sait jamais où le Roi tombera.*

130. RE-II-490.

131. RE-II-494.

*Toutes les villes tremblent. Je crois que de tout ceci nous aurons la paix ou la Flandre*<sup>132</sup>.

Entre « *la paix ou la Flandre* », il appartenait aux Hollandais et aux Anglais de choisir. L'Angleterre, abasourdie par la conquête de Gand et d'Ypres, faillit choisir la guerre. Seul, Charles II prit sur lui de l'en empêcher en ajournant, une fois de plus, le Parlement. Quant aux Provinces-Unies, Louis XIV tenta de les amadouer en s'engageant à ne pas reprendre, avant le 10 mai 1678, les hostilités en Flandre. Si un tel engagement n'était nullement de nature à calmer l'ardeur guerrière de Guillaume d'Orange, il en était autrement pour la bourgeoisie républicaine hollandaise qui redoutait d'autant plus l'influence grandissante du stathouder que celui-ci venait d'épouser une princesse ayant des droits sur le trône d'Angleterre. C'est sur cette bourgeoisie que la France misait pour en arriver à conclure avec les Provinces-Unies une paix séparée.

La trêve étant déclarée en Flandre, Louvois se lança sur le Brabant où la forteresse de Leeuw fut prise par les Français le 4 mai 1678. Au sud, en Catalogne, les troupes françaises commandées par le maréchal de Navailles, avaient investi Puycerda le 30 avril 1678. Le 28 mai 1678, la place tombait. Les alliés comprenaient qu'il valait mieux parler sérieusement de paix. Aussi, en juin 1678, les perspectives de paix étaient-elles excellentes quand, tout à coup, tout fut remis en cause par la décision prise par Louis XIV d'exiger que tout règlement prévît la restitution à la Suède, alliée de la France, de tous les territoires qu'elle s'était fait enlever par le Danemark et les princes de la basse Allemagne. Cette exigence faisait honneur à Louis XIV ; cependant elle mettait en péril la stratégie de paix de la France qui favorisait, dans une première étape, une paix séparée avec la Hollande. La condition posée par Louis XIV ne pouvait que ressouder les liens entre ses ennemis, puisque, pour que la Suède obtienne satisfaction, il fallait que la Hollande, l'Espagne et l'Angleterre convainquent le Danemark et les princes allemands concernés de céder le territoire qu'ils avaient conquis sur la Suède.

Les pourparlers de Nimègue entraient dans un cul-de-sac. Le parti de la guerre reprit de la vigueur en Angleterre et en Hollande. Le 26 juillet 1678, ces deux puissances conclurent un traité d'alliance offensive et défensive. Ce traité donnait jusqu'au 11 août 1678 à la France pour renoncer à la "condition suédoise", après quoi l'Angleterre entrerait en guerre. Une heure avant cette échéance, le 10 août 1678, à vingt-trois heures, la paix fut signée entre la France et la Hollande. La Suède avait d'elle-même levé le principal obstacle à l'accord en incitant la France à conclure la paix en reportant à plus tard le règlement de la question suédoise. Le traité signé comportait avant tout pour la France l'avantage de mettre un terme à la

confrontation avec la Hollande et de faire ainsi éclater la coalition qui s'était formée contre elle. Le conflit déclenché par la France contre la Hollande six ans plus tôt ne semblait pas, sur le terrain, avoir produit des gains ni pour les uns ni pour les autres, puisqu'aux termes de l'accord, la France et les Provinces-Unies recouvraient toutes leurs places : même Maëstricht dut être rendu aux Hollandais. Guillaume d'Orange récupérait même sa principauté d'Orange, dans le sud de la France, ainsi que ses domaines en Franche-Comté et en Charolais. Par contre, la France reprenait, par ce traité, la Franche-Comté qu'elle avait dû rendre à l'Espagne à la fin de la guerre de Dévolution.

Du point de vue économique, les objectifs colbertistes qui étaient à l'origine du conflit étaient battus en brèche. À l'encontre du protectionnisme cher à Colbert, l'accord comportait un traité de navigation et de commerce qui prévoyait l'abrogation du tarif douanier prohibitif que Colbert avait imposé en 1667. Cependant, la guerre de Hollande aura contribué à affaiblir ce pays face à son vrai concurrent, l'Angleterre, qui, sans avoir rien sacrifié, apparut comme le vrai gagnant économique de cette guerre, la France n'ayant de ce point de vue rien gagné, tout au contraire. D'ailleurs, qu'aurait-elle pu gagner économiquement en écrasant la Hollande ? De l'or, aurait répondu Colbert. Peut-être, mais certes pas la prospérité économique, ce que Colbert ne comprenait pas. Du point de vue stratégique, les gains qu'escomptait faire la France, restaient à venir.

Le 14 août 1678, par une gigantesque méprise ou par esprit de vengeance, quatre jours après que la paix ait été signée, Guillaume d'Orange attaqua à Mons le maréchal de Luxembourg. Ce fut la bataille de Saint-Denis, bataille inutile qui, en dépit d'importantes pertes, ne fit ni vainqueur ni vaincu. Il semble bien que Guillaume d'Orange, au courant des négociations en cours, mais pas forcément de leur conclusion, ait tenté, en attaquant, de ranimer la guerre en suscitant la colère des Français. C'était là la seule arme qui lui restait dans son combat, à l'intérieur des Provinces-Unies, contre les bourgeois républicains partisans de la paix. Le 16 août 1678, l'intendant Robert dépêché par Louvois auprès du prince d'Orange rapporta au ministre les détails de leur rencontre :

*M. le prince d'Orange a commencé par me faire de grandes protestations qu'il n'avait rien su du tout de la signature de la paix avec MM. les États généraux [de Hollande], devant le combat, et s'est étendu sur diverses particularités qui ne serviraient de rien à vous redire, pour me prouver qu'il n'en avait effectivement rien su, ce que M. Dickfeldt m'a aussi confirmé (...) Je lui ai répondu que j'ajoutais trop de foi à ses paroles pour croire qu'il eût connaissance de la signature de la paix avant le combat, que nous l'avions appris deux ou trois*

*heures auparavant, par une lettre de MM. les plénipotentiaires ; mais que nous n'en savions non plus encore aucunes particularités, et même que nous n'en avions encore eu aucun avis du roi*<sup>133</sup>.

Un mois plus tard, le 17 septembre 1678, c'est avec l'Espagne que la France concluait la paix. Cette fois, les succès de Louvois et de l'armée française furent récompensés. Le France acquérait la Franche-Comté, Cambrai, une partie du Hainaut, soit Bouchain, Valenciennes, Condé et Maubeuge, une partie de la Flandre maritime, soit Cassel, Ypres, Bailleul et Poperinghe, ainsi qu'une partie de l'Artois : Aire et Saint-Omer. En contrepartie, Louis XIV acceptait, conformément à la théorie du "pré carré", de céder les places trop avancées, comme Gand, Audenarde et Charleroi. Du côté de l'Allemagne, la France gardait Fribourg et acceptait en principe de rendre la Lorraine, sauf Nancy, Longwy et quatre routes stratégiques vers l'Alsace. Ce traité à peine signé, Louis XIV s'empressa de l'interpréter à sa façon et décida d'annexer tous les territoires ayant appartenu à un moment ou à un autre aux contrées acquises par la France. Il annexa ainsi Montbéliard, la plus grande partie du Luxembourg, les villes de la Sarre et Deux-Ponts.

Les vœux de Louvois et de Vauban étaient comblés : les préoccupations défensives de consolidation du territoire national l'emportaient. Si la guerre de Hollande n'avait nullement rencontré les objectifs que lui avait fixés Colbert, elle rencontrait, avec ce traité du 17 septembre 1678, ceux du clan Le Tellier. Le maréchal d'Estrades, plénipotentiaire et membre de ce clan, avait bien travaillé à Nimègue.

Ce 5 février 1679, il complète son œuvre. Un traité est enfin signé entre la France et l'Empereur. Le France cède Philipsbourg, mais garde la route menant à Brisach. La France s'engage à nouveau à rendre la Lorraine, sauf Nancy et Longwy pour peu que le duc Charles V de Lorraine accepte, ce qu'il ne fait pas : Louis XIV décide alors de garder la Lorraine. L'Empereur renonce à tous ses droits sur la Franche-Comté, sur la Champagne, sur les Trois-Évêchés et sur l'Alsace. La frontière nord-est de la France est ainsi redessinée, consolidée et officiellement reconnue par ceux qui pourraient la contester, à l'exception du duc de Lorraine.

Au cours des mois qui suivront, la Suède, cet allié de la France, sera dédommagée de ses pertes. Le 29 juin 1679, par le traité de Saint-Germain entre la France et l'électeur de Brandebourg, celui-ci acceptera de rendre la Poméranie, Stettin, Damm, ainsi que les duchés de Brême et de Verden. Le 2 septembre 1679, le Danemark, à son tour, acceptera de rendre ses conquêtes. L'hégémonie de la France en Europe profitera ainsi à son allié suédois.

133. RE-II-531-532.

La paix de Nimègue marque l'apogée du règne de Louis XIV et le triomphe du clan Le Tellier et de ses idées. Elle vaut à Louis XIV le titre de Louis-le-Grand que lui octroie la ville de Paris. Elle assure aux Le Tellier un pouvoir renouvelé, alors que les Colbert temporisent. Peu après la prise de Gand, ceux-ci ont été très affectés par la mort de la jeune épouse du fils aîné de Colbert. Le 18 mars 1678, Mme de Sévigné rapportait :

*Mme de Seignelay [Marie-Marguerite d'Alègre] mourut avant-hier matin grosse d'un garçon. La fortune a fait là un coup bien hardi d'oser fâcher M. Colbert. Lui et toute sa famille sont inconsolables. Voilà un beau sujet de méditation. Cette grande héritière tant souhaitée, et prise enfin avec tant de circonstances, est morte à dix-huit ans*<sup>134</sup>.

Ce à quoi, Bussy-Rabutin, qui détestait encore plus les Colbert que les Le Tellier, répondit cruellement, le 22 mars 1678 :

*Je...[ne] doute nullement de la douleur de M. Colbert de ce que la branche des aînés Colbert est sur le point de manquer. Mais ce qui est une grande affliction à un homme heureux comme lui est une grande consolation à un exilé comme moi. Nous serions au désespoir, nous autres malheureux, si Dieu ne nous régalaît de temps en temps de la mort de quelques ministres ou de celle de quelqu'un de leurs enfants*<sup>135</sup>.

Dans la même lettre, Bussy-Rabutin écrivait :

*La chanoinesse Rabutin ne m'a rien mandé de La Princesse de Clèves, mais cet hiver, un de mes amis m'écrivit que M. de La Rochefoucauld et Mme de La Fayette nous allaient donner quelque chose de fort joli ; et je vois bien que c'est La Princesse de Clèves dont il voulait parler. Je mande qu'on me l'envoie.*

Louvois, bien que moins intéressé que Bussy, avait alors déjà entre les mains le précieux chef-d'œuvre de Mme de La Fayette. Son frère Charles-Maurice, toujours aussi passionné de livres, le lui avait envoyé à Gand, dont le siège tirait à sa fin. Le 10 mars 1678, Louvois lui répondait :

*J'ai reçu le roman de la Princesse de Clèves ; je vous remercie de la part que vous m'avez bien voulu donner de cette nouveauté ; mais j'aurai de la peine à vous en dire mon sentiment, les occupations que j'ai ici ne me laissant pas la liberté de donner attention à de pareilles choses*<sup>136</sup>.

134. SF-II-602.

135. SF-II-603.

136. RE-II-494-495.

On le comprendra... Cependant ces “choses” intéressent aussi le clan Le Tellier dans la mesure où Mme de La Fayette et La Rochefoucauld sont de grands amis de Mme de Sablé, née Madeleine de Souvré, dans la mesure aussi où Mme de La Fayette est alliée aux Sévigné<sup>137</sup>, eux-mêmes alliés aux Coulanges, eux-mêmes alliés aux Le Tellier<sup>138</sup> et, enfin, dans la mesure où, très bientôt, La Rochefoucauld et sa famille entreront à leur tour dans le clan Le Tellier. Il appartient pour le moment à Charles-Maurice, archevêque de Reims, d’entretenir, au nom du clan, les meilleures relations avec tous ces beaux esprits.

Une autre affaire, moins spirituelle, retient pour le moment l’attention de Louvois et des autres dirigeants du clan : l’affaire des poisons que la marquise de Brinvilliers a lancée, mais qu’elle n’a pu clore avec son exécution. Gabriel-Nicolas de La Reynie, nommé en 1667 par Colbert lieutenant-général de police de Paris, est passé au clan Le Tellier en devenant le protégé de Louvois. L’affaire Brinvilliers ne lui est jamais sortie de l’esprit. Diverses rumeurs, dont l’une venant des confidences d’un confesseur de Notre-Dame, et divers indices lui laissent croire que l’empoisonnement devient une pratique courante. Par recoupements, son enquête l’a conduit à deux étranges dames qui semblaient en savoir long : mesdames Vigoureux et Bosse. D’aveux en confidences, cette piste mène La Reynie à une certaine dame Voisin et à un prêtre interdit nommé l’abbé Le Sage.

Le 12 mars 1679, soit un mois après la signature du traité avec l’Empereur, Louvois et La Reynie font arrêter ces deux personnages qui passent assez rapidement aux aveux devant La Reynie. Ce dernier rapporte tout à Louvois qui en informe le roi. Ensemble, ils résolvent de faire toute la lumière sur cette affaire. Le 10 avril 1679, une “Chambre ardente” est constituée qui devra, à huis clos, entendre tous les témoins et faire enquête. Cette commission spéciale est placée sous la présidence de Louis Boucherat<sup>139</sup> et elle comprend outre Boucherat, deux autres juges : le Tonnelier de Breteuil et André Le Fèvre d’Ormesson, ainsi que trois procureurs, tous protégés de Louvois : La Reynie lui-même, Claude Bazin de Bezons<sup>140</sup> et l’omniprésent cousin de Le Tellier, Louis Robert, l’homme de tous les dossiers difficiles. On le voit : la Chambre ardente est noyauté par le clan Le Tellier, ce qui peut étonner puisque, théoriquement, toute cette affaire devrait relever de Colbert, ministre responsable de la police de Paris. D’avril 1679 à janvier 1680, l’enquête ira son cours. Seront successivement compromis deux nièces du cardinal Mazarin, Olympe Mancini, comtesse de Soissons, et Marie-

137. Sa mère s’étant remariée avec Renaud de Sévigné, l’oncle du mari de Mme de Sévigné.

138. Par Mme de Coulanges, Marie-Angélique Dugué de Bagnols, cousine germaine de Louvois.

139. Qui succédera à Le Tellier comme chancelier.

140. Parent des Le Tellier par les Talon, les Choart de Buzenval et les Chauvelin.



Anne Mancini, duchesse de Bouillon, le maréchal de Luxembourg, madame de Montespan et nombre d'autres représentants de la plus haute noblesse.

L'affaire prendra de telles proportions que la raison d'État prévaudra à la fin et que l'affaire sera en partie étouffée. Malgré cela, en 1682, quand la Chambre ardente rendra ses verdicts, trente-six accusés seront condamnés à être brûlés après avoir subi la torture ; quatre seront envoyés aux galères ; trente-six seront bannis ou soumis à des amendes ; trente seront acquittés et quatre-vingt-un seront répartis entre diverses forteresses, où, sur l'ordre de Louvois, ils seront attachés au mur par des chaînes, à raison de six par cachot, pour le reste de leurs jours ; certains survivront dans cette position pendant quarante ans.

Toute cette affaire affectera le crédit du clan Colbert en incriminant des hauts personnages liés à ce clan. Madame de Montespan, autrefois si bien avec Louvois<sup>141</sup>, sera de ceux-ci. Malgré tout, elle demeurera encore une dizaine d'années la maîtresse officielle du roi, qui fera comme si toute sa participation à l'affaire des poisons était oubliée. La maîtresse royale, elle, n'oubliera pas et ses relations avec Louvois se détérioreront encore plus.

Quant aux sœurs Mancini, Olympe, comtesse de Soissons, ancienne maîtresse de Louvois, se réfugiera à Madrid et à Bruxelles. Son fils, aussi peu intéressé au sexe opposé que le frère de Louis XIV, se verra refuser par le roi le privilège de servir dans l'armée française. Il se réfugiera à la cour de Vienne, fera ses preuves dans l'armée de l'empereur et, sous le nom de prince Eugène, deviendra, avec Malborough, le plus terrible et le plus brillant ennemi de Louis XIV, sur la fin du règne de ce dernier. Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon et, à ce titre, ennemie naturelle des Le Tellier, affrontera, elle, la Chambre ardente avec audace et même arrogance. Voltaire racontera :

*La Reynie, l'un des présidents de cette chambre, fut assez mal-avisé pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avait vu le diable : elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguisé en conseiller d'État. L'interrogatoire ne fut guère poussé plus loin<sup>142</sup>.*

Voltaire contera la chose d'autant plus plaisamment qu'il sera l'obligé des Bouillon, des descendants de Marie-Anne Mancini. Après les démêlés entre Turenne et Louvois, après la nomination, malgré l'opposition des Bouillon, de

141. Les relations de Mme de Montespan avec Louvois se sont depuis longtemps détériorées ; elle est alors passée du côté des Colbert, ce qui explique que, quelques années plus tôt, une des filles de Colbert ait pu épouser Louis Ier de Rochechouart, duc de Mortemart, le neveu de madame de Montespan, et qu'un des fils de Colbert, Blainville, ait épousé Gabrielle de Rochechouart de Tonnay-Charente.

142. VE-294.

Charles-Maurice Le Tellier à l'archevêché de Reims, ce dernier incident ne fait qu'exacerber encore l'animosité entre les deux familles.

L'affaire n'éclaboussera cependant pas que des gens liés aux Colbert. Un des meilleurs amis de Louvois, François-Henri de Montmorency-Boutteville, maréchal de Luxembourg et pair de France, sera aussi compromis. Il sera accusé d'avoir demandé au diable la mort de sa femme, celle du maréchal de Créqui, des succès à la guerre et, détail cocasse, le mariage de son fils avec la fille aînée de Louvois ; bien plus, l'abbé Le Sage déclarera que le maréchal de Luxembourg avait ordonné à des complices d'assassiner une femme qui lui avait ravi des papiers importants, de la couper en quartiers et de la jeter dans la rivière.

En janvier 1680, menacé d'arrestation, le maréchal se rendra lui-même à la Bastille. Il y restera jusqu'au mois de mai, période au cours de laquelle il sera amplement interrogé. Confronté à l'abbé Le Sage et aux allégations de celui-ci concernant le mariage du fils de Luxembourg avec la fille de Louvois, Luxembourg répondra, d'après Voltaire :

*Quand Mathieu de Montmorency épousa la veuve de Louis le Gros, il ne s'adressa point au diable, mais aux Etats-généraux, qui déclarèrent que, pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorency, il fallait faire ce mariage*<sup>143</sup>.

Luxembourg sera finalement libéré et exilé pendant un an. Aussitôt après sa libération, Louvois lui écrira :

*J'avais appris avec plaisir votre justification, mais la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a appris qu'elle avait été suivie d'un ordre de vous éloigner de la cour, dont j'ai été fort affligé*<sup>144</sup>.

Luxembourg reprendra le service et remportera de nombreuses victoires pour la France. Cet épisode de sa vie l'aura fort éprouvé et ses relations avec Louvois seront, pendant un moment, malaisées, quoiqu'elles se rétabliront peu à peu. Louvois savait que toute cette affaire pouvait remettre en question leur longue amitié, mais il a jugé que justice devait être faite et que la protection du clan ne s'étendait pas aux affaires judiciaires. Après une rencontre avec l'abbé Le Sage, prisonnier à Vincennes, Louvois écrira à Louis XIV :

*Je lui ai parlé dans le sens que M. de La Reynie a désiré, lui faisant espérer que Votre Majesté lui ferait grâce, pourvu qu'il fit les déclarations nécessaires pour donner connaissance à la justice de tout ce qui s'est fait à l'égard desdits poisons. Il me promit de le faire et me dit qu'il était bien surpris que je l'excitasse*

143. VE-296.

144. CM-272.

*à dire tout ce qu'il savait, puisqu'il avait été persuadé jusqu'à présent par les discours de M. de Luxembourg et M. de Feuquières, que j'étais si fort de leurs amis que je serais un de ceux qui le persécuteraient davantage s'il disait rien contre eux*<sup>145</sup>.

Louvois fera la preuve qu'il n'en est rien. Il sera impartial, malgré ses amitiés. Le clan Le Tellier n'aura pas à payer trop cher cette rigueur : Souvré, le fils de Louvois, épousera la petite-fille d'Isaac de Pas, marquis de Feuquières et le petit-fils du maréchal de Luxembourg épousera la petite-fille de Louvois. Ces unions se feront avec l'accord des familles. Il en ira tout autrement d'un autre épilogue de l'affaire des poisons : en 1718, le fils de Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon épousera, au plus grand scandale des uns et des autres, une petite-fille de Louvois.

La rectitude de Louvois, que certains appelleront son intransigeance, s'illustre aussi par le traitement réservé à l'intendant Claude Talon, frère de Jean Talon, l'intendant de la Nouvelle-France. À cause de ses friponneries répétées, Claude Talon, qui a déjà collaboré avec Le Tellier à l'armée d'Italie et qui a été successivement intendant sur la frontière de Champagne, au Quesnoy et à Audenarde, sera traduit en justice après qu'Audenarde ait été rendu à l'Espagne, à l'occasion de la paix de Nimègue. Il sera, par la suite, enfermé au Fort L'Évêque. Ce pauvre Talon aura pourtant tout fait pour courtiser Louvois. Le 14 février 1672, tout à fait obséquieux, il écrivait à ce dernier :

*Vous ne doutez pas, monseigneur, que je ne dispute à toute la terre la part qu'on peut prendre à votre satisfaction et à votre gloire, et que je n'en fasse dans mon âme des feux de joie les plus sincères et les plus respectueux du monde*<sup>146</sup>.

Quelques mois plus tôt, déjà en verve, il avait écrit à Louvois à propos de certains travaux hydrauliques :

*L'Escaut, monseigneur, suivit hier vos ordres et passa par le nouveau canal.*

Hélas pour cet intendant, Louvois n'était dupe ni de telles flatteries ni des amitiés intéressées.

## **18 novembre 1679 : Disgrâce de Pomponne**

Le 12 janvier 1678, Bussy-Rabutin écrivait :

145. CM-272.

146. RE-I-348.

*Le gros (...) Louvois est l'idole de la cour parce qu'il fait le destin de la France*<sup>147</sup>.

La paix de Nimègue n'a pu qu'ajouter à son crédit. Aux yeux de tous, le clan Le Tellier prédomine. La paix revenue après sept années de guerre, les Le Tellier qui contrôlent la chancellerie, le département de la guerre, les postes, de nombreuses provinces et une partie de la diplomatie, cherchent encore à s'affirmer. Ils n'ont devant eux au conseil que Colbert et Pomponne. Le premier est un ancien allié et même un ancien client, devenu concurrent. Il demeure puissant, bien que l'arrivée de Louvois ait fortement affecté sa faveur auprès du roi. Quant à Pomponne, il est discret et ne saurait concurrencer ni les Colbert ni les Le Tellier. Il a toujours laissé à Louvois toute la latitude qu'il voulait pour étendre son action dans le domaine des affaires étrangères : les rôles de premier plan joués par le maréchal d'Estrades et Honoré Courtin dans la diplomatie française le démontrent. Si Pomponne ne saurait nuire aux Le Tellier, son départ, par contre, pourrait leur permettre de s'affirmer, pense Louvois qui songe déjà à Courtin comme secrétaire d'État des affaires étrangères.

De son côté, Colbert rêve aussi d'un grand coup qui rétablirait le crédit de son clan. La paix revenue, Louvois devient moins nécessaire au roi. La neutralité de Pomponne a bien servi Louvois sans nuire aux Colbert, mais le contrôleur général des finances s'intéresse aussi aux affaires étrangères où son frère Croissy œuvre comme ambassadeur, et Pomponne n'est certes pas celui qui peut le mieux servir les Colbert dans ce domaine.

Convaincus de faire chacun une bonne affaire, les Colbert et les Le Tellier, pour une seconde fois, unissent leurs forces pour provoquer la disgrâce d'un ministre qui ne leur est pas inféodé et dont le roi peut avoir quelque raison de se plaindre. Après Fouquet, le tour de Pomponne est arrivé : il est disgracié le 18 novembre 1679. Le 22 novembre, madame de Sévigné écrit à sa fille :

*Ma bonne, je m'en vais bien vous surprendre et vous fâcher : M. de Pomponne est disgracié. Il eut ordre samedi au soir, comme il revenait de Pomponne de se défaire de sa charge, qu'il en aurait sept cent mille francs, qu'on lui continuerait sa pension de vingt mille francs qu'il avait comme ministre, et que le roi avait réglé toutes ces choses pour lui marquer qu'il était content de sa fidélité. Ce fut M. Colbert qui lui fit ce compliment en l'assurant qu'il était au désespoir d'être obligé, etc.*<sup>148</sup>

Ce coup de théâtre a pour prétexte le retard apporté par Pomponne dans la transmission d'une lettre. Le dauphin doit épouser la sœur de l'Électeur de

147. AD-140.

148. SF-II-741.

Bavière. Croissy est chargé de la négociation du mariage. Louis XIV attend des nouvelles de cette affaire. Pomponne en reçoit à Paris, mais il est à sa maison de campagne. Il faudra deux jours au roi pour avoir le message enfin déchiffré par Pomponne. Pendant ce temps, Colbert et Louvois font leur œuvre. Le sort de Pomponne est scellé.

Mais voilà que le premier coup de théâtre est suivi d'un second. Colbert obtient que son frère, Croissy, succède à Pomponne. Le conseil d'en haut sera dorénavant composé de deux Le Tellier, Louvois et son père, et de deux Colbert, Croissy et son frère. Chez les Le Tellier, l'émoi est grand, mais il l'est encore plus chez les observateurs de la cour. Les Le Tellier déjoués, pris à leur propre jeu, presque bafoués, au moment où tout leur souriait. Le 8 décembre 1679, madame de Sévigné commente :

*Un certain homme [Louvois] avait donné de grands coups depuis un an, espérant tout réunir, mais on bat les buissons et les autres prennent les oiseaux, de sorte que l'affliction n'a pas été médiocre [chez les Le Tellier] (...) C'est donc un mat qui a été donné, lorsqu'on croyait avoir le plus beau jeu du monde et rassembler toutes les pièces ensemble. Il est donc vrai que c'est la dernière goutte d'eau qui a fait répandre le verre ; ce qui nous fait chasser notre portier, quand il ne nous donne pas un billet que nous attendons avec impatience, a fait tomber du haut de la tour, et on s'est bien servi de l'occasion<sup>149</sup>.*

Dès le 22 novembre 1679, elle écrit à propos des Colbert :

*Faites un peu de réflexion à toute la puissance de cette famille, et joignez les pays étrangers à tout le reste, et vous verrez que tout ce qui est de l'autre côté [chez les Le Tellier]... ne vaut point cela<sup>150</sup>.*

Deux jours plus tard, le 24 décembre 1679, en faisant allusion à l'échec des Le Tellier, elle parlera de « *cette balance, qui penche si pesamment de l'autre côté présentement* », soit du côté des Colbert.

Plus de cinquante ans plus tard, Saint-Simon relatara ces événements à sa façon, c'est-à-dire en déformant tout de façon à noircir Louvois et à le rendre à la fois responsable de la disgrâce de Pomponne et de l'échec des Le Tellier. Il écrira :

*Ce grand coup frappé [la disgrâce de Pomponne], Louvois, dont Colbert, qui avait ses raisons, avait exigé de ne pas dire un mot de toute cette menée à son père, se hâta de lui aller compter la menée et le succès. « Mais, lui répondit froidement l'habile Le Tellier, avez-vous un homme tout prêt pour mettre en*

149. SF-II-766.

150. SF-II-741.

*cette place ? Non, lui répondit son fils ; on n'a songé qu'à se défaire de celui qui y était, et maintenant la place vide ne manquera pas, et il faut voir de qui la remplir. Vous n'êtes qu'un sot, mon fils, avec tout votre esprit et vos vues, lui répliqua Le Tellier ; M. Colbert en sait plus que vous, et vous verrez qu'à l'heure qu'il est, il sait le successeur et il l'a proposé ; vous serez pis qu'avec l'homme que vous avez chassé, qui, avec toutes ses bonnes parties, n'était pas, au moins, plus à M. Colbert qu'à vous. Je vous le répète, vous vous en repentirez. » En effet, M. Colbert s'était assuré de la place pour son frère Croissy, lors à Aix-la-Chapelle (...) et ce fut un coup de foudre pour Le Tellier et pour Louvois, qui les brouilla plus que jamais avec Colbert et, par une suite nécessaire, avec ce frère<sup>151</sup>.*

Cette scène est peu vraisemblable. Tout d'abord, contrairement à ce que Saint-Simon écrit, Louvois avait son candidat : c'était son parent et ami, Courtin. Ensuite, le ton paternaliste prêté à Le Tellier est inconcevable quand on songe qu'en 1679, Louvois n'est plus un néophyte, qu'il vient de diriger une longue guerre et qu'il demeure le ministre le plus influent de France. Enfin, il est faux de prétendre que la nomination de Croissy ait envenimé les relations entre les Le Tellier et ce dernier.

Plusieurs indices laissent croire que les Le Tellier se sont fort bien accommodés du choix de Croissy, sans doute, d'abord parce que ce dernier est un ancien du département de la guerre, où il a été intendant dans l'armée de Catalogne en 1655, puis dans l'armée de Turenne en 1667. Il a donc pendant longtemps été un subalterne de Le Tellier. L'influence de Louvois en politique étrangère ne se ressentira aucunement de cette nomination. Bien plus, un des fils de Croissy, Louis-François-Henri, épousera Marie Brunet de Rancy, fille de Geneviève-Michelle Colbert de Villacerf, elle-même petite-fille de Claude Le Tellier, la tante de Louvois. Les Colbert de Croissy serviront de lien entre le clan du grand Colbert et la famille Colbert de Villacerf et de Saint-Pouange, qui, elle, fera toujours partie du clan Le Tellier. En 1731, une seconde alliance interviendra entre les Croissy et les Villacerf, quand François-Gilbert Colbert de Villacerf, comte de Chabonais, épousera Marie-Jeanne Colbert de Croissy.

On voit par là que Colbert n'aura jamais sur les Colbert l'ascendant que Le Tellier et Louvois exercent sur le clan Le Tellier. Cela tient pour beaucoup à sa personnalité : Colbert est un solitaire, travaillant de façon assez taciturne dans ses bureaux, alors que Louvois est omniprésent et travaille en équipe. Mais cela peut aussi venir du fait que la rupture du clan Colbert avec son clan d'origine, celui des Le Tellier, a été diversement reçue par les Colbert eux-mêmes. Les Villacerf ne l'ont jamais acceptée et ont toujours refusé cette scission : ils ont même préféré, en cas de conflit, s'identifier ouvertement aux Le Tellier. Il semble que Croissy ait

151. SA-I-671.

aussi eu des scrupules puisque, même en 1667, après que Colbert ait été officiellement fait contrôleur général, il est demeuré sous les ordres de Le Tellier. Il se pourrait donc que, contrairement à ce que la plupart des observateurs croient, la nomination de Croissy amorce un rapprochement des deux clans, plutôt que d'en consacrer la rupture. Si tel est le cas, Louvois et Colbert ont pu déjouer tout le monde, y compris Louis XIV qui croit attiser la concurrence entre les deux clans à cette occasion.

Écoutons Louis XIV s'exprimer là-dessus, ainsi que sur les motifs du renvoi de Pomponne :

*En 1671, un ministre [Lionne] mourut qui avait une charge de secrétaire d'État, ayant le département des étrangers (...) Je fus quelque temps à penser à qui je ferais avoir sa charge ; et après avoir bien examiné, je trouvai qu'un homme [Pomponne] qui avait longtemps servi dans les ambassades, était celui qui la remplirait le mieux. Je l'envoyai quérir : mon choix fut approuvé de tout le monde. Je ne le connaissais que de réputation et par les commissions dont je l'avais chargé, qu'il avait bien exécutées. Mais l'emploi que je lui ai donné, s'est trouvé trop grand et trop étendu pour lui. J'ai souffert plusieurs années de sa faiblesse, de son opiniâtreté et de son inapplication. Il m'en a coûté des choses considérables, je n'ai pas profité de tous les avantages que je pouvais avoir, et tout cela par complaisance et par bonté. Enfin, il a fallu que je lui ordonnasse de se retirer, parce que tout ce qui passait par lui, perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux. Si j'avais pris le parti de l'éloigner plus tôt, j'aurais évité les inconvénients qui me sont arrivés et je ne me reprocherais pas que ma complaisance pour lui a pu nuire à l'État<sup>152</sup>.*

Dans ses *Mémoires*, Louis XIV s'explique aussi longuement sur l'équilibre qu'un roi doit maintenir entre ses ministres. Ce qu'il dit, à l'intention de son fils, éclaire l'épisode du renvoi de Pomponne, mais aussi tout le cheminement des clans Le Tellier et Colbert :

*Les ministres des rois peuvent apprendre à modérer leur ambition parce que plus ils s'élèvent au-dessus de leur sphère, plus ils sont en péril de tomber. Mais les rois peuvent apprendre aussi à ne pas laisser trop agrandir leurs créatures, parce qu'il arrive presque toujours qu'après les avoir élevées avec emportement, ils sont obligés de les abandonner avec faiblesse, ou de les soutenir avec danger : car pour l'ordinaire ce ne sont pas des princes fort autorisés ou fort habiles qui souffrent ces monstrueuses élévations.*

*Je ne dis pas que nous ne puissions par le propre intérêt de notre grandeur, désirer qu'il en paraisse quelque épanchement sur ceux qui ont part en nos bonnes grâces. Mais il faut prendre soigneusement garde que cela n'aille pas jusqu'à*

152. LI-280-281.

*l'excès et le conseil que je vous puis donner pour vous en garantir consiste en trois observations principales.*

*La première est que vous sachiez vos affaires à fond, parce qu'un roi qui ne les sait pas, dépendant toujours de ceux qui le servent, ne peut bien souvent se défendre de consentir à ce qui leur plaît.*

*Le seconde que vous partagiez votre confiance entre plusieurs d'autant que chacun de ceux auxquels vous en faites part étant par une émulation naturelle opposé à l'élévation de ses rivaux, la jalousie de l'un sert souvent de frein à l'ambition de l'autre.*

*Et la troisième, qu'encore que, dans le secret de vos affaires ou dans vos entretiens de plaisir ou de familiarité, vous ne puissiez admettre qu'un petit nombre de personnes, vous ne souffriez pas pourtant que l'on se puisse imaginer que ceux qui auront cet avantage soient en pouvoir de vous donner à leur gré bonne ou mauvaise impression des autres ; mais qu'au contraire vous entreteniez exprès une espèce de commerce avec tous ceux qui tiendront quelque poste important dans l'État, que vous leur donniez à tous la même liberté de vous proposer ce qu'ils croient être de votre service ; que pas un d'eux, en ses besoins, ne se croie obligé de s'adresser à d'autres qu'à vous ; qu'ils ne pensent avoir que vos bonnes grâces à ménager ; et qu'enfin les plus éloignés comme les plus familiers soient persuadés qu'ils ne dépendent en tout que de vous seul.*

*Car vous devez savoir que cette indépendance sur laquelle j'insiste si fort, étant bien établie entre les serviteurs, relève plus que toute autre chose l'autorité du maître, et que c'est elle seule qui fait voir qu'il les gouverne en effet, au lieu d'être gouverné par eux. Comme, au contraire, d'abord qu'elle cesse, on voit infailliblement les brigues, les liaisons et le engagements particuliers grossir la cour de ceux qui sont en crédit et affaiblir la réputation du prince.*

*Mais principalement s'il en est quelqu'un qui, par notre inclination ou par son industrie, vienne à se distinguer de ses pareils, on ne manque jamais de penser qu'il est maître absolu de notre esprit, on le regarde incontinent comme un favori déclaré, on lui attribue quelquefois des choses dont il n'a pas eu la moindre participation, et le bruit de sa faveur est infiniment plus grand dans le monde qu'elle ne l'est en effet dans notre cœur.*

*Et cependant ce n'est pas en cela, mon fils, qu'on peut mépriser les bruits populaires : au contraire, il faut y remédier sagement et promptement, parce que cette opinion, quoique de soi vaine, peut, en durant trop, nuire à notre réputation et augmenter effectivement le crédit de celui même qui l'a fait naître. Car comme chacun s'empresse à devenir de ses amis, il trouve souvent moyen de faire par les autres ce qu'il n'eût jamais entrepris de son chef, et parce qu'on s'imagine*



*qu'il peut tout, on veut lui plaire par toutes voies. Ceux même à qui nous donnons le plus de familiarité auprès de nous cherchent à se fortifier par son appui. On prend avec lui des engagements secrets qu'on couvre en certaines occasions d'une indifférence affectée, pendant que dans les choses qu'il affectionne on l'informe de tout ce qu'on voit, on nous parle toujours dans ses sentiments, on approuve ou blâme ce qu'il veut, on éloigne ce qui lui déplaît, on facilite ce qu'il désire : en sorte que, sans qu'il paraisse y contribuer, nous nous trouvons, comme par merveille, mais merveille presque infaillible, portés dans tous ses sentiments.*

*Et cela, mon fils, est d'autant plus à remarquer, que c'est par où naît et s'établit d'ordinaire la puissance des favoris, et par où l'on parvient insensiblement à gouverner la plupart des princes. Car, enfin, ce qu'on appelle être gouverné n'est pas toujours d'avoir un premier ministre en titre, à qui l'on renvoie ouvertement la décision de toutes choses ; chez les esprits éclairés, c'est assez pour cela d'avoir une ou plusieurs personnes de quelque qualité qu'elles soient, qui, séparées ou jointes ensemble, puissent nous mettre dans l'esprit ce qu'elles veulent, qui sachent, selon leurs intérêts, avancer ou reculer les affaires, et qui puissent, sans que nous y fassions réflexion, approcher de nous les gens qu'elles favorisent ou nous dégoûter de ceux qu'elles n'aiment pas<sup>153</sup>.*

Louis XIV apparaît ici comme un être lucide qui s'est fixé comme mission d'affirmer son indépendance en maintenant un équilibre entre tous ceux dont l'influence pourrait devenir prépondérante. La nomination de Croissy vise donc, dans une telle perspective, à neutraliser les Le Tellier en renforçant le clan Colbert dont l'influence déclinait.

Et pourtant au même moment où Louis XIV semble vouloir rabaisser les Le Tellier, il favorise leur alliance avec l'une des plus illustres familles du royaume de France, marquant par là son désir d'asseoir sur des bases durables la notoriété des Le Tellier : le 23 novembre 1679, cinq jours après la disgrâce de Pomponne, Louvois marie sa fille, Madeleine-Charlotte, à François VIII de La Rochefoucauld, fils du prince de Marcillac (le favori de Louis XIV) et petit-fils de La Rochefoucauld, le grand frondeur et grand moraliste.

Le jour même de la disgrâce de Pomponne, la *Gazette* annonce qu'en vue de ce mariage :

*Le Roi a érigé en duché et pairie la terre de la Roche-Guyon, en Vexin, en faveur de François de La Rochefoucauld, comte de la Roche-Guyon. (...) Le Roi a donné au duc de la Roche-Guyon la survivance des charges de grand veneur*

153. LI-247-250.

*de France et de grand-maître de la garde-robe, possédées par le prince de Marcillac son père*<sup>154</sup>.

Ces faveurs accordées par le roi sont d'autant plus insignes que le grandpère du futur gendre de Louvois, François VI, duc de La Rochefoucauld, est toujours vivant : il ne mourra qu'en 1680 à l'âge de soixante-sept ans. Le chef de cette famille porte donc le titre de duc de La Rochefoucauld ; son fils, celui de prince de Marcillac et son petit-fils, par la volonté du roi, celui de duc de la Roche-Guyon. Les La Rochefoucauld sont l'une des seules familles françaises à se voir aussi comblées de titres prestigieux. Ils ne le doivent ni à l'argent (Louis XIV devra à quelques reprises payer les dettes du prince de Marcillac), ni à leur pouvoir politique (l'auteur des *Maximes* s'étant, lors de la Fronde, complètement discrédité aux yeux du pouvoir royal), ni à leurs exploits guerriers qui sont peu nombreux. Seuls, la faveur du prince de Marcillac auprès du roi et surtout l'ancienneté de cette famille d'épée, qui compte avec les Rochechouart-Mortemart parmi les plus vieilles de France, expliquent la considération dont elle jouit. Qu'une telle famille, par la volonté du roi, s'allie aujourd'hui aux Le Tellier surprendrait à une autre époque et mérite explication.

Saint-Simon écrira là-dessus, en parlant du prince de Marcillac, le père du marié :

*C'était un homme haut, de beaucoup de valeur, et d'autant d'honneur qu'en peut avoir un fort honnête homme, mais entièrement confit dans la cour ; avec cela, noble et magnifique en tout, au-dessus du faste, officieux, serviable, et rompant auprès du Roi les plus dangereuses glaces pour ceux qu'il protégeait, et souvent pour des inconnus du mérite et du malheur desquels il était touché, et les a très souvent remis en selle. Je ne sais qui l'avait mis en inimitié avec M. de Louvois, à moins que ce ne fût une suite de ses liaisons avec Mme de Montespan, qui fut toujours aux couteaux avec ce ministre [Saint-Simon oublie la complicité de Louvois et de Mme de Montespan au début de la liaison de celle-ci avec Louis XIV]. Il [Louvois] était lors au plus haut point de faveur et de puissance par les grands succès de la guerre ; mais elle était finie, c'était en 1679, et il craignait un favori haut et fougueux [le prince de Marcillac] qui lui-même n'appréhendait rien, parlait au Roi avec la dernière liberté, et s'expliquait au monde sans mesure. Il songea donc à se le concilier par le mariage de sa fille avec son fils, et de le faire avec tant de grâces et de richesses qu'il pût désormais autant compter sur lui comme il avait eu lieu de le craindre ; mais, pour cette affaire-là, il fallait être deux, et M. de La Rochefoucauld [Marcillac] n'en voulut pas ouïr parler jusqu'à ce que le Roi, entraîné par son ministre, et importuné des haines de gens qui, à divers titres, l'approchaient de si près, se mit de la partie, et força plutôt par*

*autorité M. de La Rochefoucauld à consentir au mariage et à la réconciliation, qu'il ne le gagna malgré tant de trésors dont ce mariage fut la source, et la nouvelle érection de la Roche-Guyon faite et vérifiée en faveur de son fils, qui en prit le nom*<sup>155</sup>.

Dans ce texte, Saint-Simon explique le mariage de la fille de Louvois par la peur que ressentirait celui-ci d'une disgrâce même lointaine. Il proposera la même explication pour la guerre de Hollande et celle de la ligue d'Augsbourg. Pour Saint-Simon, la terreur est le ressort de tout courtisan et tout ministre est un courtisan. Le cher duc poursuivra son texte en décrivant les relations entre Marcillac, son fils, sa belle-fille et Louvois :

*La réconciliation ne dura guère entre deux hommes si impérieux et si gâtés : jamais M. de La Rochefoucauld n'aima sa belle-fille, ni ne la voulut souffrir à la cour, quoique son mérite et sa vertu l'ait fait généralement considérer, et que son économie et son travail ait non seulement rétabli cette maison ruinée (et par M. de La Rochefoucauld lui-même, qui fut toujours un panier percé), mais qui la laissa une des plus puissantes du Royaume.*

Suit un portrait de Marcillac qui ne laisse aucun doute sur le peu de sympathie que Saint-Simon éprouve à son endroit :

*M. de La Rochefoucauld était borné d'une part, ignorant de l'autre à surprendre, glorieux, dur, rude, farouche, et, ayant passé toute sa vie à la cour, embarrassé avec tout ce qui n'était pas subalterne ou de son habitude de tous les jours. Il était rogue en aîné des La Rochefoucauld, qui le sont tous par nature, et par conséquent très repoussants : j'en ai vu peu de ce nom qui aient échappé à un défaut si choquant, que M. de La Rochefoucauld avait fort audessus d'eux tous... Il aimait moins que médiocrement ses enfants, et, quoiqu'ils lui rendissent de grands devoirs, il leur rendait la vie fort dure, gouverné jusqu'au plus aveugle abandon par ses valets, à qui, presque tous, il fit de grosses fortunes, partie par crédit, partie en se ruinant pour eux, jusque là qu'il fallut que, sur la fin, son fils, le bâton haut, y entrât pour tout ce qu'il voulut.*

Voilà donc l'étonnant beau-père que Louvois donne à sa fille. Mais qu'importe le beau-père quand le parti est beau. Madame de Sévigné souligne la magnificence de ce mariage. Treize jours avant la noce, le 10 novembre 1679, elle écrit à sa fille :

*On va voir, comme l'opéra, les habits de Mlle de Louvois ; il n'y a point d'étoffe dorée qui soit moindre que de vingt louis l'aune*<sup>156</sup>.

155. SB-VII-129-130.

156. SF-II-734.

Le 24 novembre 1679, elle ajoute :

*C'est lui [Jacques Langlade] qui a fait le mariage qui se célébra hier magnifiquement chez M. de Louvois. Ils y avaient fait revenir le printemps ; tout était plein d'orangers fleuris et de fleurs dans des caisses. Cependant cette balance [Madame de Sévigné fait ici allusion à la nomination de Croissy au poste de Pomponne], qui penche si pesamment de l'autre côté présentement [c'est-à-dire du côté des Colbert], avait jeté un air de tristesse qui tempérerait un peu l'excès de joie qui aurait été trop excessif sans ce crêpe. N'admirez-vous point comme tout est mêlé en ce monde, et comme rien n'est pur ni longtemps dans une même disposition ? Je crois que vous entendez bien tout ce que je veux dire. Vraiment, il y aurait longtemps à causer sur tout ce qui se passe présentement<sup>157</sup>.*

Seize jours après le mariage, le 29 novembre 1679, madame de Sévigné en parle encore à sa fille :

*J'ai été à cette noce de Mlle de Louvois. Que vous dirai-je ? Magnificence, illustration, toute la France, habits rabattus et rebrochés d'or, pierreries, brasiers de feu et de fleurs, embarras de carosses, criées dans la rue, flambeaux allumés, reculements et gens roués ; enfin le tourbillon, la dissipation, les demandes sans réponses, les compliments sans savoir ce que l'on dit, les civilités sans savoir à qui l'on parle, les pieds entortillés dans les queues<sup>158</sup>...*

Ce mariage de raison célébré dans le faste portera fruit. Huit garçons et deux filles naîtront de cette union. La fille de Louvois deviendra, en 1714, duchesse de La Rochefoucauld. Elle mourra en 1735 à l'âge de soixante-dix ans. L'union entre les deux familles sera presque totale et quand la branche aînée des Louvois s'éteindra faute de mâle, l'aînée des deux héritières, épousera un La Rochefoucauld...

Deux autre événements marquent l'année 1679 pour les Le Tellier. Tout d'abord, Louvois (qui, le 3 août s'est cassé une jambe en tombant de cheval), achète pour 400 000 livres, le 31 octobre 1679, le domaine et le château de Meudon qui surplombent la vallée de la Seine et dominant de loin Paris. Ce domaine est stratégiquement placé près de Versailles, qui devient peu à peu la capitale de la France, et dans le prolongement du domaine ancestral des Le Tellier : Chaville, Vélizy, Villacoublay et Viroflay. A Meudon, Louvois a, pour ainsi dire, sa propre cour : Honoré Courtin s'y construira une résidence au pied du château.

157. SF-II-746.

158. SF-II-749.

Louvois acquiert ce superbe édifice et son site du fils d'Abel Servien, ce rival de Le Tellier et protégé de Mazarin. Les Servien se sont presque ruinés pour aménager Meudon. Saint-Simon écrira :

*Sablé, fils de Servien, surintendant des finances, qui avait amassé tant de trésors, et qui en avait tant dépensé à embellir Meudon, dont il enterra le village, et le rebâtit auprès, pour faire cette admirable terrasse si prodigieuse en étendue et en hauteur*<sup>159</sup>.

Avant les Servien, Meudon a connu une longue suite d'illustres châtelains. Ce domaine unique a appartenu successivement : à Antoine Sanguin, surnommé le "cardinal de Meudon" ; à sa nièce, la duchesse d'Étampes, Anne de Pisseleu, favorite de François I<sup>er</sup> ; à Charles de Lorraine, cardinal à l'âge de vingt-trois ans, archevêque de Reims et oncle des duc de Guise et de Mayenne ; puis au duc de Guise, Henri de Lorraine, le "Balafre" ; à son fils Charles de Lorraine, duc de Guise ; et à son petit-fils, Henri, qui le vendit aux Servien. Par cet achat, Louvois, cet arrière-petit-fils de Perrette Locquet-Le Tellier, prend possession d'un des plus beaux châteaux ayant appartenu à la famille du duc de Mayenne, l'amant de cette dernière. Quatre-vingt-six ans après la mort de Perrette Locquet, ses arrière-petits-fils possèdent deux des grands symboles passés de la puissance des Lorraine : Meudon et le titre d'archevêque de Reim.

Si Louvois acquiert Meudon, son frère l'archevêque de Reims devient, cette même année 1679, conseiller d'État d'Église au moment même où ses amis, les jansénistes, se voient à nouveau persécutés par le pouvoir royal et les jésuites. La paix de l'Église (de 1668) ne leur aura accordé qu'un répit. La chute de Pomponne coïncide avec une résurgence des querelles religieuses. Les protestants redeviennent une cible du pouvoir absolu. Des arrêts sont rendus qui leur interdisent l'accès aux offices et aux professions libérales. Le 28 octobre 1679, madame de Maintenon écrit :

*Le roi pense sérieusement à la conversion des hérétiques ; et, dans peu, on y travaillera tout de bon*<sup>160</sup>.

En théorie, cette question relève du secrétaire d'État de la "religion prétendue réformée", Balthazar Phélypeaux, marquis de Châteauneuf et de son père, Louis Ier Phélypeaux, marquis de La Vrillière qui mourra en 1681. Cependant, comme l'écrivait Saint-Simon :

*Cette charge de secrétaire d'État était à peu près nulle et Châteauneuf, de son génie et de sa personne, existait encore moins, s'il se pouvait*<sup>161</sup>.

159. SB-VIII-216.

160. RE-III-443.

161. SA-I-741.

Ailleurs, Saint-Simon dira de Châteauneuf qu'il était : « *fort peu de chose, bon homme, (...) la cinquième roue d'un chariot*<sup>162</sup> ». Quant à Rousset, il appellera ce personnage fâlot, le « *commis de tout le monde*<sup>163</sup> ». C'est de Châteauneuf que Saint-Simon, toujours en verve, écrira : « *Peu de gens avaient affaire à lui, et l'herbe croissait chez eux [c'est-à-dire chez Châteauneuf et sa femme]*<sup>164</sup> ».

Le désir du roi de voir se convertir les protestants et l'ineptie du secrétaire d'État le mieux placé pour encourager un tel mouvement crée une situation trouble chez tous ceux qui cherchent à plaire au roi en se pliant à ses souhaits. C'est ainsi que l'intendant d'armée René de Marillac est amené à imaginer de se servir du logement des troupes chez l'habitant pour hâter la conversion des protestants du Poitou. C'est le début des « dragonnades » que tant d'historiens imputeront à Louvois. De nombreuses lettres de Louvois tendent néanmoins à le disculper pour une large part, du moins pour la période précédant la révocation de l'édit de Nantes.

Tout d'abord, Louvois ne cherche pas à faire concurrence à Châteauneuf en matière de conversions. Le 10 mars 1681, il écrira à Marillac :

*C'est à M. de Châteauneuf que vous devez vous adresser pour ce qui regarde les affaires de la Religion en général, c'est-à-dire les jugements des temples, sur la conservation desquels les commissaires députés à cet effet ont été partagés ; mais pour toutes les autres affaires de votre département, hors celles de finance, c'est à moi à en rendre compte au roi, et je vous ferai savoir ses intentions fort promptement, lorsque vous me les demanderez*<sup>165</sup>.

Ensuite, Louvois s'objecte à ce que les troupes soient logées exclusivement chez les protestants. Marillac feignant d'ignorer ces volontés du ministre, Louvois le rappelle à l'ordre avec insistance. Le 7 mai 1681, il lui écrira :

*Les députés de religionnaires se plaignent fort de ce qui s'est passé en dernier lieu dans votre département, pendant le séjour des compagnies du régiment du Saussay, qu'ils assurent avoir été toutes logées chez les religionnaires. Je leur ai voulu répondre qu'assurément il y en avait eu chez les catholiques, et ils se sont offerts de prouver le contraire ; de quoi ayant rendu compte à Sa Majesté, elle m'a commandé de vous faire savoir qu'elle désire que ce que je vous ai mandé de son intention à cet égard soit ponctuellement exécuté, et que vous ne souffriez*

162. SA-I-429.

163. RE-III-458.

164. SA-I-741.

165. RE-III-444.

*jamais que l'on décharge entièrement les catholiques du logement des gens de guerre pour les mettre chez les religionnaires. Je vous ai expliqué si clairement la volonté de Sa Majesté sur cela que je n'ai qu'à vous en recommander l'exécution*<sup>166</sup>.

Les agissements de Marillac continuant et les protestants se plaignant de plus en plus de la violence de "dragons", Louvois reviendra à la charge le 19 septembre 1681 et écrira :

*Sa Majesté a fort bien connu (...) qu'il y avait beaucoup de véritable (dans les plaintes formulées par les protestants) ; et comme rien n'est plus contraire à ce que je vous ai expliqué plusieurs fois de ses intentions, elle m'a commandé de vous faire savoir qu'elle veut absolument que vous fassiez cesser toutes les violences des cavaliers, faisant pendre le premier qui en fera, quand même les violences qu'ils auraient faites auraient produit des conversions*<sup>167</sup>.

Le 26 novembre 1681, décidé à mettre définitivement un terme à ce problème, Louvois ordonnera à la cavalerie de se retirer totalement du Poitou. Bien plus, après avoir signifié à Marillac, le 10 décembre 1681, qu'il est de l'intention du roi :

*... de porter les huguenots à se convertir par des gratifications et par des décharges de taille, et de n'y employer nulle autre voie que celle-là*<sup>168</sup>.

Louvois décidera d'en finir en rappelant de son intendance Marillac en février 1682. L'année 1682 sera une année de répit pour les protestants qui, inquiétés par l'évolution de l'attitude du pouvoir royal à leur endroit, ont commencé à quitter la France en grand nombre et à alerter les puissances protestantes.

Jusqu'en août 1683, Louvois sera presque irréprochable sur cette question. Il faudra des révoltes et de l'agitation animées par les protestants pour que son attitude change. Elle ne changera cependant vraiment qu'après la révocation de l'édit de Nantes. Le 13 août 1684, madame de Maintenon, née protestante, en témoignera en écrivant, un an avant la révocation :

*Le roi a le dessein de travailler à la conversion entière des hérétiques ; il a souvent des conférences là-dessus avec M. Le Tellier et M. de Châteauneuf où l'on voudrait me persuader que je ne serais pas de trop. M. de Châteauneuf a proposé des moyens qui ne conviennent pas ; il ne faut point précipiter les choses ; il faut convertir et non pas persécuter. M. de Louvois voudrait de la douceur, ce qui ne s'accorde point avec son naturel et son empressement de voir*

166. RE-III-446-447.

167. RE-III-448.

168. RE-III-452.

*finir les choses. Le roi est prêt à faire tout ce qui sera jugé le plus utile au bien de la religion*<sup>169</sup>.

La révocation de l'édit de Nantes marquera la fin et, de son point de vue, l'apogée de la carrière de Le Tellier. Pourtant, en cette année 1679, une autre réforme l'occupe que l'histoire retiendra sans doute comme la plus importante de son œuvre de chancelier. En avril 1679, sept mois avant la disgrâce de Pomponne, il rétablit officiellement, après quatre cent soixante ans, l'enseignement du droit civil à l'Université de Paris. Cet enseignement a été interdit le 11 mai 1219 par une bulle du pape Honorius III. Le premier professeur de droit français sera François de Launay. Cette réforme est, semble-t-il, inspirée par Claude Le Peletier. L'enseignement du droit rétabli, Le Tellier ordonne que les jeunes passent trois ans dans les écoles de droit avant de pouvoir exercer. Aussi, Le Tellier doit-il, à juste titre, être considéré comme le père des facultés de droit de France et des pays de tradition française.

### **29 septembre 1681 : Conquête de Strasbourg par les soins de Louvois**

Voltaire écrira, à propos des neuf ans de paix allant de la paix de Nimègue de 1679 à la guerre de la Ligue d'Augsbourg de 1688 :

*L'ambition de Louis XIV ne fut point retenue par cette paix générale. L'Empire, l'Espagne, la Hollande, licencièrent leurs troupes extraordinaires. Il garda toutes les siennes : il fit de la paix un temps de conquêtes*<sup>170</sup>.

En 1680, la chambre de réunion du Parlement de Metz a pris possession de toutes les terres qui pouvaient avoir été autrefois des dépendances de Metz, Toul et Verdun. En août 1681, a lieu la conférence de Courtrai entre la France et les Pays-Bas : Louis XIV y réclame les villes occupées pendant la guerre de Hollande (le Vieux-Bourg de Gand, Alost, Grammont, Renaix et Ninove) ou, à défaut, le Luxembourg. Cela ne suffit pas. Voltaire écrira :

*Restait Strasbourg, ville grande et riche, maîtresse du Rhin par le pont qu'elle avait sur ce fleuve ; elle formait seule une puissante république, fameuse par son arsenal, qui renfermait neuf cents pièces d'artillerie*<sup>171</sup>.

Le 30 septembre 1681, sans qu'un seul coup de feu n'ait été tiré, Louvois donne Strasbourg à Louis XIV et à la France. Les prises de Strasbourg et de Gand

169. AD-144 et RE-III-457.

170. VE-127.

171. VE-128.



seront les plus grandes gloires de Louvois dans le domaine de la stratégie. Gand sera une conquête éphémère, mais Strasbourg restera à la France.

Au cours de la guerre de Hollande, la république de Strasbourg a le plus souvent fait le jeu de l'Empire contre la France. La paix venue et le pouvoir de la France en Alsace consolidé, les Strasbourgeois se firent plus conciliants. En juin 1679, lors d'une visite de Louvois en Alsace, les magistrats de Strasbourg rencontrèrent le ministre qui en rendit compte à Louis XIV en ces termes, le 14 juin 1679 :

*Je vis hier les députés de Strasbourg ; je ne rends point compte à Votre Majesté de toutes les belles paroles dont ils me chargèrent pour assurer Votre Majesté de leur bonne conduite à l'avenir. Je leur dis que Votre Majesté ayant promis, par la paix, un oubli général de tout ce qui avait été fait contre son service, ils ne devaient point appréhender qu'elle en eût aucun ressentiment contre eux, pourvu que la conduite qu'ils tiendront à l'avenir ne l'en fit point ressouvenir*<sup>172</sup>.

Sous ce vocabulaire diplomatique, Louvois cache des tractations au cours desquelles les magistrats de Strasbourg furent littéralement "achetés". Le grand dessein du ministre ne faisait guère de doute ; il s'agissait de réunir Strasbourg à la couronne de France. Pour l'instant, rien ne pressait.

Rousset écrira :

*Ayant ainsi jeté ses amorces, Louvois en attendit l'effet sans impatience ; il attendit deux ans. Cependant les arrêts du conseil souverain de Brisach, en détruisant une à une les petites indépendances locales, resserraient autour de Strasbourg le cercle de la domination française ; la réunion du moindre village était une atteinte morale à l'indépendance de la République, et ces atteintes se renouvelaient sans cesse ; enfin le jour arriva où la souveraineté de Louis XIV ayant tout absorbé, il ne resta plus que Strasbourg, isolée, investie, sans force et sans confiance. Louvois ne se pressa pas encore. La résolution d'en finir avait été prise à Saint-Germain, pendant l'hiver de 1680 ; ce ne fut que huit ou neuf mois après qu'elle fut mise à exécution. On attendait un prétexte, l'Empereur le fournit*<sup>173</sup>.

En juin 1681, un envoyé impérial se présente à Strasbourg, Louis XIV feint d'y déceler l'intention des Impériaux de prendre le contrôle de la ville. Louvois alerte les troupes susceptibles de fondre sur la ville presque sans défense : soit les gardes françaises et suisses, les gardes du corps et la maison du roi, trente-huit bataillons, quatre-vingt-deux escadrons de cavalerie et de dragons et un

172. RE-III-35.

173. RE-III-36-37.

attirail de quatre-vingts bouches à feu. L'opération est lancée, mais les Impériaux ne se doutent de rien. Officiellement, le roi et la cour doivent partir pour Chambord le 30 septembre 1681. Quant à Louvois, il fait savoir que, le 25 septembre 1681, il doit chasser à Meudon et souper à Paris chez le premier écuyer, Beringhen, l'époux de sa nièce, Marie-Madeleine-Fare d'Aumont.

Tout semble donc normal, quand brusquement, la nuit du 27 au 28 septembre 1681, le baron d'Asfeld et trois régiments de dragons français s'emparent, par surprise et sans effusion de sang, d'une redoute de Strasbourg, du pont du Rhin et de tous les ports sur les deux rives du Rhin. Le sort de la république est scellé. Le commandant des troupes françaises, le baron de Montclar, donne le choix aux Strasbourgeois de se soumettre de bonne grâce ou d'être réduits par la force. Pour mieux les convaincre de céder, il leur annonce l'arrivée imminente de Louvois. Ce dernier arrive le 29 septembre 1681. Le lendemain, le préteur et les magistrats de Strasbourg capitulent ; Montclar et Louvois signent et prennent acte de la capitulation. C'est la fin de la république et de la ville impériale.

Strasbourg conserve ses institutions municipales, sa juridiction civile et criminelle, ses privilèges en matière d'impôts, son culte et ses établissements religieux. L'Église catholique et le prince-évêque Egon de Fürstenberg entrent en possession de la cathédrale de Strasbourg d'où les catholiques ont été bannis depuis plus de cent ans, mais les luthériens gardent toutes les autres églises de la ville. À la veille de la révocation de l'édit de Nantes, Louvois et son roi jouent à Strasbourg le jeu de la tolérance. Le 20 octobre 1681, le prince-évêque de Fürstenberg entre en grande pompe dans sa ville épiscopale. Le 24 octobre 1681, Strasbourg reçoit le roi, la reine, les princes et les princesses du sang, la cour et la maison militaire du roi. Louis XIV célèbre un des plus hauts faits de son règne, grâce à Louvois.

Chamlay, membre éminent du clan Le Tellier et ami dévoué de Louvois, portera le jugement suivant sur les "réunions" et sur la prise de Strasbourg :

*[Les auteurs des réunions] trouvèrent plusieurs titres authentiques et incontestables, et d'autres fort douteux ; et au lieu de se renfermer dans de justes bornes qui auraient procuré de plus grands avantages au roi et lui auraient attiré dans la suite moins d'affaires, ils poussèrent les choses trop loin, et firent un si grand nombre de réunions, tant dans l'Empire que dans les Pays-Bas espagnols que les puissances de ces pays, et particulièrement l'Empereur et les États de l'Empire, en conçurent de grandes remontrances au roi par leurs ambassadeurs, et la diète de Ratisbonne ne fut plus occupée que de cette affaire (...) Quoique la réunion de cette importante place [Strasbourg] ait excité dans la suite beaucoup de bruit et murmure dans le monde, et particulièrement dans l'Empire,*

*ce fut cependant une des mieux fondées en droit et des plus soutenables entre celles qui furent faites pour lors*<sup>174</sup>.

Voltaire, lui, commentera :

*Depuis Charlemagne, on n'avait vu aucun prince agir ainsi en maître et en juge des souverains, et conquérir des pays par des arrêts*<sup>175</sup>.

En ce 30 septembre 1681, l'Europe s'alarme. Il y a Strasbourg, mais il y a plus. Le même jour, par les soins du même Louvois, les troupes françaises entrent dans Casai, sur les rives du Pô. Strasbourg ouvre sur l'Allemagne, Casal, sur l'Italie. Le 11 octobre, le marquis de Boufflers, Louis-François, dont le fils épousera la petite-fille de Louvois, écrit à ce dernier :

*J'avais cru, Monseigneur, que rien ne pouvait me toucher plus vivement que l'heureux succès de la reddition de la citadelle de Casai ; mais bien que Casai et Strasbourg soient également votre ouvrage, je n'ai de ma vie ressenti une joie plus complète qu'en apprenant que c'est à vous-même que messieurs de Strasbourg se sont soumis. Quel jour pour toute l'Europe que le 30<sup>e</sup> de septembre ! Et quel point de gloire dans toute l'éternité pour le roi et pour vous ! Dans le vrai, un événement si extraordinaire servira à l'avenir d'exemple et de raison à tout le monde pour se soumettre dès les premières semonces, à tout ce que Sa Majesté désirera*<sup>176</sup>.

La prise de Casai compromet les relations de la cour de France avec la Maison de Savoie, relations qui, depuis la nomination de Le Tellier comme secrétaire d'État en 1643, n'ont jamais cessé de faire partie du champ d'influence des Le Tellier. Dès août 1670, Louvois a fait un voyage au Piémont en compagnie de Vauban et de son cousin germain et ami intime, Gabriel de Cassagnet, chevalier de Tilladet, fils de Madeleine Le Tellier, la sœur du chancelier. Si Louvois s'est alors cantonné dans une attitude courtoise à l'égard du duc, de la duchesse de Savoie et de leur cour, il n'en a pas été de même de certaines personnes qui l'accompagnaient et, en particulier, du cousin Cassagnet-Tilladet dont le comportement cavalier choqua les Piémontais.

Quand le duc Charles-Emmanuel II, voulant vanter sa grande forme physique, avança en public devant Louvois et son groupe qu'il allait en douze heures de Turin à Chambéry, Tilladet, contre toute étiquette, s'esclaffa et rit à gorge déployée. De retour en France, Tilladet se permit même des remarques désobligeantes sur l'apparence de la duchesse de Savoie, Marie-Jeanne-Baptiste

174. RE-III-31-32.

175. VE-127-128.

176. RE-III-54.

de Savoie-Nemours, qui n'était cependant pas dépourvue de charmes. L'ambassadeur de Savoie en France, le marquis de Saint-Maurice, crut bon de rapporter la chose à la duchesse qui se piqua autant du toupet de son ambassadeur que de l'indélicatesse de Tilladet. Le 13 novembre 1670, l'ambassadeur de France à Turin, le président Ennemond Servien, parent de l'ancien surintendant des finances, Abel Servien, rapporta la chose à Lionne en ces termes :

*Le marquis de Saint-Maurice aurait bien pu se passer d'écrire ici à Son Altesse Royale [le duc de Savoie] que le chevalier de Tilladet avait fort mal parlé, en présence de la reine [de France] au cercle de toute cette cour, sans épargner Madame de Savoie, disant qu'elle était fort laide, de teint tout gâté, les joues avalées, un grand bout de nez marqueté ; en quoi ledit ambassadeur a fort mal fait ici sa cour à Madame qui n'a pas besoin qu'on écrive à Son Altesse Royale qu'on la trouve laide<sup>177</sup>.*

Ce faux pas de Tilladet était d'autant plus regrettable que les relations de la duchesse avec son mari étaient des plus tendues, que le duc n'avait plus que cinq ans à vivre et que la régence devait revenir à la duchesse pendant la minorité de son fils, Victor-Amédée II. Heureusement Louvois saura réparer les gaffes de son cousin et la duchesse de Savoie s'avérera une alliée de poids pour Louvois et pour la France, qui auront à la regretter amèrement quand son fils choisira d'exercer lui-même le pouvoir à partir de 1684.

Quant à Tilladet, il continua à être le plus intime ami de Louvois. Il devint l'amant de la duchesse de Ventadour, Charlotte-Éléonore-Madeleine de La Motte-Houdancourt, dont le mari, Louis-Charles de Lévis, duc de Ventadour était fort laid. Cette duchesse occupera une place toute spéciale dans l'histoire de France en sauvant des mains des médecins le futur Louis XV dont elle sera la gouvernante. Elle est la fille du fameux maréchal Philippe de La Motte-Houdancourt que Le Tellier a fait arrêter en 1644. Par sa mère, Louise de Prie, elle descend du maréchal Gilles de Souvré, gouverneur de Louis XIII et arrière-grand-père d'Anne de Souvré, marquise de Louvois. Elle est aussi la sœur de Françoise-Angélique de La Motte-Houdancourt, maîtresse de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims, et seconde épouse de Louis-Marie-Victor, duc d'Aumont qui a épousé en premières noces Madeleine-Fare Le Tellier, sœur de Louvois et de l'archevêque-duc de Reims. C'est ainsi que Tilladet, cousin de Charles-Maurice Le Tellier, sera l'amant de la sœur de la maîtresse de Charles-Maurice Le Tellier, lequel rendra cocu son beau-frère, le duc d'Aumont, en attendant de courtiser sa propre nièce, la marquise de Créqui, fille dudit duc d'Aumont. Voilà ce qu'on appelle des liens familiaux.

Le comportement de Tilladet à l'endroit de la cour de Savoie reflète une certaine arrogance des Français accompagnant Louvois envers ces "provinciaux" du Piémont. Alors que Richelieu, Mazarin, puis Lionne ont toujours cherché à se concilier la maison de Savoie par la diplomatie et le respect d'une certaine souveraineté du Piémont, Louvois se fait plus autoritaire et vise l'asservissement du Piémont et, par lui, de l'Italie. La prise de Casal n'est plus qu'une étape sur cette voie, une étape nouvelle à laquelle Louvois songe depuis longtemps.

Avant le 29 septembre 1681, Casal relevait du duc de Mantoue qui, le 8 juillet 1681, a signé, à Mantoue, le traité de cession de la citadelle de Casal à la France moyennant cent mille pistoles d'Espagne payables aussitôt après l'entrée des Français dans la citadelle. La prise du 29 septembre 1681 se fait donc à l'amiable, du moins en apparence. Si le duc de Mantoue est d'accord, c'est qu'il y trouve son profit, en argent, mais aussi du point de vue stratégique : car, l'occupation de Casal par les Français affaiblit avant tout la position stratégique de la Savoie dont la duchesse est même contrainte par Louvois, le 27 septembre 1681, d'accepter que les troupes françaises destinées à Casal passent sur le sol piémontais. L'application du traité de Mantoue bouleverse l'échiquier italien en affaiblissant le Piémont et il montre à l'Europe tout entière, et plus particulièrement à l'Empire et à l'Espagne, que Louis XIV et son ministre ne sont pas moins conquérants en temps de paix qu'en temps de guerre.

La prise de Casal se révélera une erreur grave. Elle équivaut à une provocation inutile. Contrairement à celle de Strasbourg, elle contrevient à la philosophie même du clan Le Tellier, à la thèse du "pré carré". Elle ne vise aucunement la consolidation du système défensif de la France. Comme telle, elle ne peut être vue que comme une agression expansionniste, par les ennemis de la France. L'Europe ne la souffrira pas. Mais l'heure de la réplique n'est pas encore venue.

Le traité de Mantoue n'a cependant pas surpris l'Europe, puisque, dès 1679, l'affaire Mattioli a révélé à tous les intentions de Louis XIV et de Louvois. Mattioli était un des principaux ministres du duc de Mantoue. Il avait été chargé, en décembre 1678, de représenter les intérêts du duc de Mantoue lors d'un voyage secret en France qui avait pour but de fixer les termes du traité de cession de Casal à la France. Introduit à Versailles, Mattioli traita avec Louvois, qui dirigeait toute cette affaire, et aussi, pour la forme, avec Pomponne dont le rôle était déjà effacé. Le traité de cession fut alors signé et la prise de possession de Casal fixée au mois de février 1679. Février arriva, puis mars. Rien ne se passa. Mattioli ne donnait plus de nouvelles à la cour de France. Les messagers français étaient interceptés. Rien n'allait plus. Louvois et ses collègues firent enquête. Il apparut bientôt que Mattioli avait trahi, qu'à peine le traité signé à Versailles, il s'était rendu tout

dévoiler à Turin. Madame Royale, la duchesse de Savoie, se dit alors que si Mattioli lui avait tout dévoilé, il en ferait sûrement autant à l'Empire et l'Espagne et que, dans un tel cas, le Piémont n'avait rien à craindre. Par contre, la France pourrait être reconnaissante à la maison de Savoie de lui révéler la trahison de Mattioli. Madame Royale en informa donc la France en février 1679. Louis XIV en fut touché. Le roi et Louvois décidèrent de tendre un guet-apens à Mattioli qui y tomba tête baissée.

Le 2 mai 1679, à six heures du matin, dans une église située hors de Turin, Mattioli se présenta à un rendez-vous arrangé avec l'abbé d'Estrades, fils du maréchal d'Estrades, allié du clan Le Tellier et ambassadeur de France à Turin. Mattioli et Estrades se dirigèrent vers une hôtellerie retirée où Mattioli fut fait prisonnier, bâillonné et garrotté. Une demi-heure plus tard, il était dans le donjon de Pignerol, en territoire français, sous la responsabilité de Louvois. Pour plusieurs, la légende du "masque de fer" commençait.

Rousset et plusieurs autres historiens considéreront que le mystérieux prisonnier au masque de fer incarcéré à Pignerol de 1679 à 1687, à la forteresse de l'île Sainte-Marguerite (des îles de Lérins) de 1687 à 1698, et enfin à la Bastille de 1698 au 19 novembre 1703, date de sa mort, n'est nul autre que Mattioli. Tant que Louvois vivra, ce prisonnier caché sera sous sa juridiction. Louvois donnera même à Saint-Mars, chargé de la garde du prisonnier, l'ordre de l'exécuter « *s'il ouvre la bouche pour parler d'autre chose que de ses nécessités* ». Il reviendra à Voltaire de faire de ce fait divers un véritable roman en racontant de la façon suivante cette histoire :

*Quelques mois après la mort de ce ministre [Mazarin], il arriva un événement qui n'a point d'exemple ; et ce qui est moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune, et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque, dont la mentonnière avait des ressorts d'aciers, qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille, l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite, et le conduisit à la Bastille, toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation, et lui parla debout, et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans le château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. (...) Cet inconnu mourut en 1703, et fut enterré la nuit à la paroisse de Saint-Paul. (...) On ne [le] connut jamais que sous le nom de « l'homme au masque de fer »<sup>178</sup>.*

178. VE-266-267.

Si le « *masque de fer* » est Mattioli, comme tant d'indices semblent le confirmer, son incognito forcé s'explique facilement du fait que l'enlèvement d'un ministre et, qui plus est, l'enlèvement en territoire étranger d'une personne jouissant de l'immunité diplomatique ne pouvait être avouée ouvertement par la France qui n'aurait pu se permettre de continuer à le détenir si la chose avait été admise publiquement. Du fait de sa connaissance de secrets d'État et du rôle qu'il aurait pu jouer auprès des ennemis de la France, Mattioli devait demeurer prisonnier et il ne pouvait l'être qu'en demeurant au secret.

Mattioli est condamné à la réclusion à perpétuité pour avoir trahi Louvois et la France, mais Louvois ne saurait prétendre avoir été tout à fait limpide dans l'affaire de Casal. N'a-t-il pas, en octobre 1677, en préparation de son coup, induit ses propres émissaires en erreur en leur laissant croire que la France préparait un coup contre le Milanais alors qu'il n'en était rien ? Cette feinte n'avait pour but que d'obtenir de la duchesse de Savoie le passage à travers le Piémont d'une armée française, ce qu'elle accorda avec peine. L'armée ne vint jamais, mais le principe ayant été accepté, le coup de Casal devenait possible.

L'instrument inconscient de la ruse de Louvois fut le cardinal César d'Estrées, ami respecté de Madame Royale et grand diplomate. Le cardinal d'Estrées est le fils de François-Annibal I<sup>er</sup>, duc de Cœuvres, le frère de la célèbre Gabrielle d'Estrées. La famille d'Estrées compte parmi les plus prestigieuses du royaume. Au quinzième siècle, elle a déjà contracté une alliance avec une branche légitimée des Bourbon, les Bourbon-Bonneval. Elle descend par là de Saint Louis. Le cardinal d'Estrées, qui avait quarante-neuf ans au moment de sa négociation auprès de la duchesse de Savoie, a deux frères : François-Annibal II, duc d'Estrées, ambassadeur à Rome en 1648 et gouverneur de l'Ile-de-France en 1671, et Jean, comte d'Estrées, vice-amiral du Ponant. En cette année 1681, ce dernier est fait maréchal de France. Il deviendra, en 1688, vice-roi d'Amérique. Les chemins des Estrées et des Le Tellier se croisent ; cependant peu de liens les unissent : les Estrées œuvrant d'abord dans la marine et dans la diplomatie, tout les porte vers le clan Colbert, plutôt que vers celui des Le Tellier.

Dans la négociation de 1677, le cardinal d'Estrées ne fut pas seul berné ; Pomponne, le secrétaire d'État des affaires étrangères d'alors, le fut aussi. On comprend que Bussy-Rabutin ait pu écrire, le 12 janvier 1678, que Louvois faisait « *le destin de la France* ». Le fait est que Colbert connaît, depuis un certain temps, une demi-disgrâce à laquelle la faveur de Louvois n'est pas étrangère. Charles Perrault, l'auteur des *Contes* et premier commis de Colbert à la surintendance des bâtiments, racontera dans ses *Mémoires* que Louis XIV, comparant Colbert et Louvois, trouvait qu'à Versailles, qui relevait alors de Colbert, les travaux coûtaient fort cher sans avancer beaucoup, tandis que de nombreuses

places avaient été fortifiées sans grandes dépenses. Le successeur de Colbert, Claude Le Peletier, écrira :

*(...) le crédit de M. Colbert diminuait à mesure que celui de M. de Louvois augmentait. Il payait chèrement la peine de son imprudence qui avait engagé le Roi dans des dépenses excessives (Le Peletier fait ici allusion aux dépenses de Versailles). M. de Louvois d'un autre côté l'épuisait par les fonds qu'il exigeait pour l'extraordinaire des guerres, la santé de M. Colbert s'affaiblissait et ses chagrins diminuèrent son application pour les finances ; les moyens pour fournir les fonds devinrent encore plus mauvais que dans les années précédentes, coûtèrent trop aux provinces, et aux sujets du roi<sup>179</sup>.*

Charles Perrault confirmera ces observations :

*Tandis qu'auparavant on le voyait se mettre au travail en se frottant les mains, il ne travailla plus qu'avec un air chagrin, et même en soupirant. De facile qu'il était, il devint difficile ; et l'on n'expédia plus, à beaucoup près, autant d'affaires que dans les premières années de son administration<sup>180</sup>.*

Le jeu des alliances des Colbert et des Le Tellier se fait sentir même au sein de l'Église de France. Celle-ci vit, en cette année 1681, des heures troubles. Le 31 octobre 1681, l'assemblée des évêques de France se réunit pour étudier l'affaire de la régale. Le spectre du schisme plane sur cette assemblée assaillie par le gallicanisme. Bientôt, les évêques se choisissent un président, François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, et un co-président, Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims. L'offensive gallicane y est menée par Harlay, inspiré par Colbert. Charles-Maurice Le Tellier et son grand allié Bossuet les suivent avec prudence, en ménageant leurs arrières. Ces deux derniers forment équipe. À l'ouverture de l'assemblée des évêques de 1681-1682, Bossuet a 54 ans ; Charles-Maurice Le Tellier, seulement 39. Bien que ce dernier ait quinze ans de moins que Bossuet, c'est lui qui, le 21 septembre 1670, l'a sacré évêque dans l'église des pères cordeliers de Pontoise. Toute leur vie, ils seront fidèles l'un à l'autre. Une petite rivalité mettra à l'épreuve leur amitié en 1700, mais cela ne durera pas : ces deux hommes sont faits pour s'entendre et pour collaborer. Leur intelligence, leur gallicanisme modéré et leur vision d'une Église de France forte, ordonnée, dynamique et non asservie à Rome les y conduisent.

179. AD-140-141. Si Colbert est relégué dans l'ombre, son nom, comme ceux de Le Tellier et de Louvois, continue à impressionner le grand public et même les religieuses... Saint-Simon contera à ce sujet une plaisante anecdote mettant en scène Mme de Chaulnes, l'abbesse de Poissy : voir SA-II-752-753.

180. AD-141.



La principale question débattue lors de l'assemblée des évêques concerne la régale<sup>181</sup>, ce droit qu'a, depuis le Moyen âge, dans certaines provinces, le roi de France de percevoir les revenus des évêchés vacants et de pourvoir, pendant le temps de la vacance, aux bénéfices qui en dépendent. Le 10 février 1673, Louis XIV a étendu le droit de régale à toutes les provinces, y compris, pour la première fois, à celles du midi de la France. Ce geste lui a été inspiré par Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, et par Colbert, sans doute guidé par des objectifs financiers. Les membres du clergé, possesseurs de bénéfices que cette mesure leur retirait, protestèrent et en appelèrent au pape, qui ne put que s'objecter à cette atteinte aux privilèges de l'Église. Sur cette question, les jansénistes penchèrent du côté du pape contre l'absolutisme royal. Le Tellier, toujours circonspect en matières religieuses, choisit la voie de la prudence, conscient qu'il était que toute cette question pouvait, si elle s'envenimait, conduire tout droit à une rupture avec Rome. Il déclara à Pomponne : « *que l'on fit une grande faute en cette affaire* » et rallia celui-ci à sa position.

La situation de confrontation créée, restait à en sortir. Tant la papauté que Louis XIV le souhaitaient, sans pour autant être prêts à revenir sur leurs positions de principe. L'assemblée des évêques, à l'instigation de Charles-Maurice Le Tellier, décide au début de 1682 d'envoyer une délégation au roi pour lui déclarer : « *que l'Église de France reconnaissait que le droit de régale appartenait à Sa Majesté dans tous les diocèses du royaume* » et demander d'y « *apporter certaines modérations fort justes* ».

Louis XIV met alors sur pied une commission présidée par Le Tellier, qui a pour mandat de trouver un exutoire. Cette commission est constituée de membres éminents des clans Le Tellier et Colbert. Du côté des Le Tellier, quatre membres : Le Tellier, le maréchal de Villeroi, Claude Le Peletier et Claude Bazin de Bezons. Du côté des Colbert : Colbert lui-même et son oncle maternel, Henri Pussort. Entre ces deux groupes, un troisième groupe rattaché aux Colbert de Villacerf et de Saint-Pouange. Ce groupe comprend Vincent Hotman, l'époux de Marguerite Colbert, fille de Michel Colbert et petite-fille d'Oudard Colbert de Villacerf, ainsi que Louis Boucherat, futur successeur de Le Tellier au poste de chancelier. Louis Boucherat est le fils de Catherine Machault, parente de Charles Machault, le premier mari de Marguerite Colbert, l'épouse de Vincent Hotman. Si Boucherat est plus près des Le Tellier, les maris de Marguerite Colbert, Machault et Hotman, se rattachent au clan Colbert. Hotman est intendant des finances et, à ce titre, il travaille avec Colbert ; quant à Machault, ses parents et descendants feront partie du clan Colbert : parmi eux, on trouve Jean-Baptiste Machault d'Arnouville qui sera contrôleur général des finances, garde des sceaux, puis secrétaire d'État de la

181. À propos de la position de Charles-Maurice Le Tellier dans l'affaire de la régale, voir P. Blet, « Fidèle au pape, fidèle au roi », DG-315-332.

marine entre 1745 et 1757, sous le ministère des Argenson, héritiers du clan Colbert.

La commission accède aux vœux des évêques et propose de modérer l'application du droit de régale. Satisfaits, les évêques français demandent à Charles-Maurice Le Tellier de rédiger la lettre de l'assemblée au pape annonçant les résultats de leur démarche.

Le pape Innocent IX se montrera moins conciliant que le roi et exprimera son mécontentement que les évêques de France se soient réunis sans son autorisation et dira qu'ils « *se mêlaient de décider des questions sur lesquelles on ne leur demandait pas leur avis* ». Le pape émettra un bref condamnant l'action du clergé français et cassant les décisions prises par son assemblée. Piqués au vif, les évêques français répliqueront le 19 mars 1682 en adoptant la « déclaration des quatre articles » rédigée par Bossuet, qui s'en prend directement aux prétentions du pape à l'infaillibilité. Cette déclaration, adoptée par trente-cinq évêques et autant de prêtres, affirmera : premièrement, que le pape n'a qu'une autorité spirituelle, les rois n'étant soumis à aucune autorité ecclésiastique en ce qui concerne le temporel et le pape ne pouvant ni les juger dans ce domaine ni les déposséder ; deuxièmement, que le concile œcuménique est supérieur au pape, même dans le domaine spirituel ; troisièmement, que les libertés gallicanes sont inviolables ; et, quatrièmement, que le pape ne saurait prétendre à l'infaillibilité pontificale tant que l'Église universelle n'a pas donné son « *consentement* ».

Le 11 avril 1682, le pape réplique : « *Nous improuvons, déchirons, cassons tout ce qui a été fait dans cette assemblée pour l'affaire de la régale* ». Et l'assemblée des évêques de répondre : « *L'Église gallicane se gouverne par ses propres lois et elle en garde inviolablement l'usage* ». Le pape réagira à cela en refusant d'investir les nouveaux évêques. La position des Le Tellier au milieu de cette tempête sera décrite par Claude Le Peletier :

*Je ne saurais m'empêcher de dire que je fus persuadé lors qu'elle [l'assemblée des évêques] avait commencé avec trop de chaleur. M. Le Tellier était chancelier ; et M. l'archevêque de Reims son fils était grand acteur dans cette assemblée, aussi bien que M. l'évêque de Meaux [Bossuet], lequel était mon ami particulier (...). Je consultai des docteurs et des savants que je crus éclairés et sages, ils m'apprirent que l'on allait trop loin au préjudice de la puissance du pape. J'en persuadai M. le chancelier Le Tellier, qui modéra cette première vivacité. Il fut question de régler les décisions de l'assemblée. Mais le malheur des temps fit que Mr l'archevêque de Paris qui en était président, et M. Colbert se réunirent avec opposition à M. le chancelier, en disant au roi que le changement de la conduite de ce premier magistrat venait d'un intérêt pour faire l'archevêque de Reims cardinal. Ce mystère de cour opéra que les décisions et les suites*

*de l'assemblée du clergé ne furent pas aussi mesurées qu'elles pouvaient l'être*<sup>182</sup>.

D'autres témoins confirmeront les impressions de Claude Le Peletier : Le Tellier, d'abord entraîné, contre son gré, par son fils l'archevêque, convaincra celui-ci et Bossuet de revenir à des positions plus modérées sur la question de l'infaillibilité et des libertés gallicanes, et même de s'opposer à la diffusion de la déclaration des quatre articles. Face à ce mouvement de repli, Colbert, Harlay de Champvallon et le père La Chaise, confesseur jésuite de Louis XIV, refuseront de céder et convaincront le roi de publier la position du clergé. Face à l'opposition croissante entre les Le Tellier modérés et les Colbert irréductibles, Louis XIV ordonnera, en juillet 1682, la séparation des évêques.

L'assemblée se soldera extérieurement par un triomphe presque total des positions du clan Colbert. Les Le Tellier n'auront qu'une consolation, celle de pouvoir faire porter à Colbert, à l'archevêque de Paris et aux jésuites qui les appuient, l'odieux de l'échec de l'assemblée des évêques que le roi ajournera sine die le 10 mai 1682 sans qu'un compromis ait été trouvé avec Rome.

Il faudra onze ans pour que les positions des Le Tellier triomphent. Louis André écrira :

*De fait, la résistance pontificale resta inébranlable. Au bout de onze ans, le roi de France dut faire amende honorable et revenir à une politique modérée, celle que, dans les affaires religieuses, les Le Tellier avaient constamment préconisée*<sup>183</sup>.

L'affaire de la régale n'aura que peu de suites à long terme. Par contre, une position en apparence anodine de l'assemblée du clergé annonce, elle, des bouleversements profonds. Par une déclaration qui reçoit l'appui tant des Colbert que des Le Tellier, l'assemblée adresse un « *avertissement pastoral* » aux protestants et réclame du roi la suppression de l'hérésie.

Les événements de l'assemblée des évêques démontrent qu'en 1681-1682, même si le clan Le Tellier prédomine sans conteste, celui des Colbert continue à être influent. La lutte pour la survie des uns et des autres se poursuit et l'avenir n'est assuré pour personne. Aussi, la famille Le Tellier veille-t-elle à obtenir, le 7 décembre 1681, la survivance du secrétariat de la guerre pour Courtanvaux, l'aîné de Louvois. Courtanvaux n'a encore que dix-huit ans et ses talents sont limités. Qu'importe ? L'avenir du clan l'exige : il sera survivancier.

182. AD-113-114.

183. AE-454-455.

Courtanvaux a maintenant trois frères, Souvré, Barbezieux et le futur abbé de Louvois, et deux sœurs vivantes, une troisième sœur, née en 1661, étant morte jeune. La famille de Louvois est complète. L'heure approche où il faudra marier les uns et les autres et leur préparer un héritage.

Dans ce but, Louvois acquiert, en 1682, les châteaux et les domaines d'Ancy-le-Franc et de Tonnerre qui sont à proximité de Pacy sur l'Armançon dont a hérité Anne de Souvré, son épouse. Cette acquisition comprend les châteaux d'Ancy-le-Franc, de Tonnerre, de Nicey et de Maulne, avec leurs dépendances, ainsi que les fiefs de Crucy et de Laignes. L'immense domaine ainsi constitué fera le ravissement de la marquise de Louvois après la mort de son mari. Philippe-Emmanuel de Coulanges, ce cousin par alliance des Louvois, écrira à madame de Sévigné, sa cousine, le 3 octobre 1694 :

*Il y a un mois que je me promène dans les États de Mme de Louvois. En vérité, ce sont des États au pied de la lettre, et c'en sont de plaisants, en comparaison de ceux de Mantoue, de Parme et de Modène ! Dès qu'il fait beau, nous sommes à Ancy-le-Franc ; dès qu'il fait vilain, nous revenons à Tonnerre. Nous tenons partout cour plénière, et partout, Dieu merci, nous sommes adorés. Nous allons, quand le beau temps nous y invite, faire des voyages de long cours, pour connaître la grandeur de nos États, et quand la curiosité nous porte à demander le nom de ce premier village : « À qui est-il ? » on nous répond : « C'est à Madame. — À qui celui qui est le plus éloigné ? — C'est à Madame. — Mais là-bas, un autre que je vois ? — C'est à Madame. — Et ces forêts ? — Elles sont à Madame. — Voilà une plaine d'une grande longueur. — Elle est à Madame. — Mais j'aperçois un beau château. — C'est Nicey, qui est à Madame, une terre considérable, qui appartenait aux anciens comtes de ce nom. — Quel est cet autre château sur un haut ? — C'est Pacy, qui est à Madame, et lui est venu par la maison de Mandelot, dont était sa bisaïeule. » En un mot, Madame, tout est à Madame en ce pays ; je n'ai jamais tant vu de possessions ni un tel arrondissement. Au surplus, Madame ne se peut dispenser de recevoir des présents de tous les côtés, car que n'apporte-t-on point à Madame pour lui marquer la sensible joie qu'on a d'être sous sa domination ? Tous les peuples des villages courent au-devant d'elle avec la flûte et le tambour. Qui lui présente des gâteaux, qui des châtaignes, qui des noisettes, pendant que les cochons, les veaux, les moutons, les coqs d'Inde, les perdrix, tous les oiseaux de l'air et tous les poissons des rivières l'attendent au château. Voilà, Madame, une petite description de la grandeur de Madame, car on ne l'appelle pas autrement dans ce pays et, dans les villages, et partout où nous passons, ce sont des cris de « Vive Madame ! » qu'il ne faut pas oublier. Mais cependant, au milieu d'un tel triomphe, il faut vous dire que Madame n'en est pas plus glorieuse. Elle est civile, elle est honnête, et l'on vit auprès d'elle dans une liberté charmante<sup>184</sup>.*

Tous ces domaines, sauf Pacy, sont achetés par Louvois à François-Joseph de Clermont-Tonnerre, endetté et contraint de se départir du trésor de sa famille. Le château d'Ancy-le-Franc est le chef d'œuvre de la Renaissance en Bourgogne. Son harmonie, sa symétrie, la sobriété de ses façades extérieures et le luxe de sa décoration intérieure en font un des grands châteaux de France. On comprend que son entretien ait été coûteux ; néanmoins, la vente de ce château et de ses domaines par les Clermont-Tonnerre en émeut plusieurs. Aussi Coulanges ajoutera-t-il dans sa lettre à madame de Sévigné :

*... la grandeur de la maison de Clermont est bien étalée dans tous les coins et recoins d'Ancy-le-Franc, et je suis toujours à admirer qu'on puisse sans mourir voir sortir de sa maison tant de belles et magnifiques possessions. M. de Louvois, avec toute sa faveur, mérite qu'on rende à sa mémoire la justice qu'il a eue de n'entrer dans aucune terre qu'on ne lui ait, pour ainsi dire, jetée à la tête ; il n'y a aucun seigneur, grand ni petit, qui puisse lui reprocher la moindre contrainte, et cela peut passer pour un chef d'œuvre, dans le poste où il était<sup>185</sup>.*

Ce à quoi, Madame de Sévigné répondra le 14 octobre 1694 en faisant allusion au poids financier que constitue pour les seigneurs de Tonnerre le vieil hôpital créé en 1293 par Marguerite de Bourgogne, la veuve du roi de Naples et de Sicile, Charles d'Anjou, frère de Saint Louis :

*... vous nous peignez, comme dans un miroir, la beauté, la grandeur, la magnificence, l'étendue de toutes ces possessions, et puis, vous vous écriez : « Comment est-il possible que les seigneurs de tels royaumes aient pu se résoudre à s'en défaire ? » Hélas !... c'est que depuis très longtemps l'hôpital était attaché à cette maison seigneuriale de Tonnerre ; en voilà la seule et véritable raison, raison où il n'y a pas un mot à répondre, raison qui ferme la bouche, raison enfin qui fait sortir le loup du bois, et qui fait que tout est à Mme de Louvois, et qu'on est encore trop heureux d'avoir trouvé un ministre assez riche pour acheter ces espèces de souverainetés, que vous mettez avec raison bien au-dessus de Parme et de Modène. Pour moi, je comprends le bonheur de ces peuples, tout accablés de leur pauvreté et de celle de leurs seigneurs, de se trouver sous la domination d'une femme de grande qualité, [arrière-]petite-fille de Gilles [de Souvré] et des Mandelot, toute pleine de mérite, de vertus et de trésors pour répandre à propos dans tous leurs besoins. Quelle douceur ! quelle protection ! et quelle disposition pour crier de tout leur cœur : « Vive Madame ! »<sup>186</sup>.*

185. SF-III-1063.

186. SF-III-1063-1064.

Il n'est pas sûr que Louvois, qui a déjà visité cet immense domaine, le revisitera après l'avoir acheté. Quant à son épouse, elle en fera le délice de son veuvage. Le 29 octobre 1694, toujours extasié, Coulanges ajoutera :

*Mme de Louvois s'est trouvé un goût pour la royauté et pour la solitude, choses fort contraires qu'elle ne connaissait point, en un mot le goût des grands seigneurs du bon vieux temps, qui se trouvaient fort bien chez eux et dont l'ambition se trouvait bornée à demeurer maîtres de grandes possessions que leurs pères leur avaient laissées. Ils allaient par respect visiter leur souverain, mais leur cour faite et ce devoir rendu, ils n'étaient pas fâchés de se trouver souverains eux-mêmes et de revenir représenter à leur tour. (...) Quand Mme de Louvois est à Tonnerre, c'est le bruit, c'est le tumulte, ce sont tous les attributs de la royauté<sup>187</sup>...*

Ce domaine "royal", les Le Tellier se le payent au moment même où Versailles devient la capitale de la France en accueillant définitivement la cour, le 6 mai 1682. Ancy-le-Franc et ses dépendances demeureront dans la famille Le Tellier de Louvois jusqu'à la mort du dernier des Louvois en 1844. Providentiellement, elles retourneront alors, après cent soixante-deux ans, aux Clermont-Tonnerre et à leurs descendants qui devront s'en défaire en 1981. Quant à l'hôpital de Tonnerre, il abritera, après de nombreuses vicissitudes, le tombeau de Louvois que Louvois aurait voulu placer aux Invalides.



*Illustration de l'Almanach de 1684. Dans l'ordre, Phélypeaux-Châteauneuf Croissy, Louvois, Seignelay, Louis XIV, Claude Le Peletier, Nicolas de Villeroy, Michel Le Tellier (Bibliothèque Nationale).*

## Chapitre 6

### Disparition des fondateurs





## 6 septembre 1683 : Mort de Colbert

La rivalité feutrée entre les Colbert et les Le Tellier dure depuis une vingtaine d'années. Les deux clans, sans jamais s'être fait ouvertement la guerre, s'observent l'un l'autre, protégeant leurs chasses gardées, plaçant leur clientèle, courtisant le souverain et s'entendant pour n'être jamais que deux à se partager le pouvoir ministériel. Ni les uns ni les autres n'ont encore semblé pouvoir ni vouloir éliminer totalement l'adversaire. Les "lézards" ont su jouer la patience quand le vent leur était favorable, l'audace quand l'étoile de Colbert s'est mise à pâlir et la prudence quand la prédominance de Louvois est devenue évidente. Leur force, c'est le jeu d'équipe, le savant dosage de l'expérience et de la sagesse de Le Tellier, du dynamisme de Louvois, de l'influence du maréchal de Villeroy, de la solidité de Claude Le Peletier, du génie de Vauban, de la diplomatie de Courtin, de l'efficacité de Louis Robert, ainsi que du rayonnement dans l'Église de Charles-Maurice Le Tellier et de Bossuet.

Si les Le Tellier ont comme symbole le lézard, celui des Colbert est la couleuvre. En latin, couleuvre se dit "*coluber*" et "lézard étoilé", "*stellio stellifer*". En enlevant le "u" dans la première expression, on obtient "colber" ; en enlevant les "s" et les "l" dans la seconde, on trouve "tellio tellier". Comme les Le Tellier, les Colbert ont des "armes parlantes" : leurs armes portent une couleuvre ; celles des Le Tellier, trois lézards et trois étoiles. Couleuvres et lézards sont de la famille des reptiles. Ni les uns ni les autres ne sont dangereux pour l'homme. Les premières rampent, les seconds courent. La couleuvre est sauvage et solitaire, le lézard est sociable, domesticable, grégaire. Terre à terre, il n'en est pas moins adorateur du soleil. Un proverbe de la Bible dit de lui : « *Le lézard se prend avec la main, et pourtant il hante le palais des rois*<sup>1</sup> ». Dans la nature, il arrive qu'une couleuvre avale un lézard, mais non l'inverse. Malgré cela, grâce à leur capacité d'adaptation, les lézards prolifèrent là où les couleuvres survivent avec peine. Les deux espèces sont cousines ; elles apprennent le plus souvent à vivre ensemble.

Le 6 septembre 1683, le chef des "couleuvres", Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances depuis dix-huit ans, meurt à Paris, dans la paroisse Saint-Eustache, rue Neuve-des-Petits-Champs. Il a soixante-quatre ans. Michel Le Tellier lui survit, bien qu'âgé de quatre-vingts ans. Aucun événement n'a été aussi susceptible que celui-là de modifier l'équilibre des clans ministériels. Avec Colbert, le clan des "couleuvres" perd son fondateur, son stratège, son âme, sa tête et son cœur. Le problème de la succession s'y pose d'autant plus gravement que Colbert laisse un clan démoralisé, presque résigné à être relégué au second plan. L'ambassadeur de Venise, Sébastien Foscarini dépeindra le Colbert des derniers

1. *Proverbes*, 30, 28.

mois comme un personnage aigri, désillusionné et morose : « *melancolico biliosissimo temperamento* ». Et Racine écrira :

*Le roi lui ayant écrit peu de jours avant sa mort (...) il ne dit pas un mot après qu'on lui eut lu cette lettre. On lui apporta un bouillon là-dessus, et il refusa. Mme Colbert lui dit : « Ne voulez-vous pas répondre au Roi ? » Il lui dit : « Il est bien temps de cela : c'est au roi des rois qu'il faut que je songe à répondre. » Comme elle lui disait une autre fois quelque chose de cette nature, il lui dit : « Madame, quand j'étais dans ce cabinet à travailler pour les affaires du Roi, ni vous, ni les autres n'osiez y entrer ; et maintenant que je travaille aux affaires de mon salut, vous ne me laissez pas en repos. » Le vicaire de Saint-Eustache dit à Colbert qu'il avertirait les paroissiens de prier Dieu pour sa santé : « Non pas cela, dit Colbert, mais bien qu'ils prient Dieu de me faire miséricorde »<sup>2</sup>.*

Originaire de Reims, Colbert est enterré dans l'église de Saint-Eustache, qui, après avoir présidé aux destinées de la famille Le Tellier, devient ainsi un haut lieu du clan Colbert. Les funérailles se font de nuit, par crainte, dit-on, de manifestations hostiles de la part du peuple excédé par les taxes et la misère dont Colbert est tenu responsable. Certes, la France demeure riche : en janvier 1683, on estimait à 115 millions de livres les revenus annuels du royaume de France, alors que les sommes correspondantes étaient de 25 millions pour l'Espagne, de 25 millions pour l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, de 15 millions pour l'Empereur, de 12 millions pour la république de Venise et de 4 millions pour la papauté. Cependant, ces revenus de l'État saignent l'économie française. Colbert a réussi à rembourser les emprunts contractés pendant la guerre de Hollande et à ramener les intérêts sur la dette à 8 millions, soit au niveau d'avant 1672. Pour ce faire, il a dû augmenter les aides, et aussi la taille qu'il avait pourtant tenté de réduire. En 1682, la taille augmenta de deux sols par livre, ce qui souleva des vagues de mécontentement et de fortes résistances. Peu avant sa mort, il avoue, dans un mémoire, que les lettres des intendants sont « *pleines de beaucoup de misères des peuples* ». Son successeur au contrôle général des finances écrira :

*Je trouvai le trésor royal épuisé d'argent comptant par la mauvaise introduction que M. Colbert avait faite dans ses dernières années de la caisse des emprunts, laquelle je crus devoir rembourser par de grands et bons principes, quoiqu'elle montât à trente-neuf millions, qu'on demandait tout à la fois*<sup>3</sup>.

Ce successeur de Colbert est le grand conciliateur du clan Le Tellier, Claude Le Peletier. L'abbé de Choisy écrira que :

2. MD-316.

3. AD-141.

... le lézard avait écorché la couleuvre et que la peau en était chez le pelletier.

Choisy écrira aussi à propos de Le Peletier :

*On l'appelait le "petit ministre" du vivant du chancelier Le Tellier : il le copiait dans ses manières modestes. On l'accusait de n'être pas fort habile ; mais s'il n'avait pas l'esprit aussi fin que son patron, il avait peut-être le cœur aussi bon. Il avait peine à promettre, mais l'on pouvait se fier à lui quand une fois il avait promis. Il est vrai qu'étant homme de bien et fort scrupuleux, il ne pouvait prendre son parti sur rien, de peur de se tromper et de faire tort à quelqu'un. Cela me fait souvenir de ce que m'a conté l'évêque de Bayeux [François-Théodore de Nesmond]. Il alla un jour à Chaville, avec l'évêque de Coutances, voir le chancelier Le Tellier ; et dans la conversation le discours étant tombé sur M. Le Peletier, M. Le Tellier leur demanda s'ils savaient comment il avait été fait contrôleur général : ils lui dirent que non. « Voici, leur dit-il, son histoire. Après la mort de M. Colbert, le Roi me dit un soir : « M. Le Tellier, j'ai envie de mettre les finances entre les mains de M. Peletier : qu'en pensez-vous ? —Sire, lui répondis je, Votre Majesté ne doit pas m'en croire ; le père de M. Peletier a été mon tuteur, et j'ai toujours regardé ses enfants comme les miens. —N'importe, dit le Roi ; dites-moi ce que vous en pensez. —Sire, j'obéis. M. Peletier est homme de bien et d'honneur, fort appliqué ; mais je ne le crois pas propre aux finances, il n'est pas assez dur. —Comment, reprit le Roi ? je ne veux point qu'on soit dur à mon peuple ; et puisqu'il est fidèle et appliqué, je le fais contrôleur général. » Voilà ce que l'évêque de Bayeux m'a conté. La suite a bien fait voir que M. Le Tellier connaissait son homme<sup>4</sup>...*

Saint-Simon qui se liera avec Le Peletier portera la jugement suivant sur lui :

*C'était un homme fort sage, fort modéré, fort doux et obligeant, très modeste et d'une conscience timorée ; d'ailleurs fort pédant et fort court de génie (...) Il avait passé par les charges de conseiller au Parlement et de président en la quatrième chambre des enquêtes ; après il fut prévôt des marchands et fit à Paris ce quai près de la grève qui porte encore son nom. (...) M. Le Tellier et (...) M. de Louvois (..) le servirent pour ces places, et [il] entra tellement dans leur confiance, qu'il devint l'arbitre des affaires de leur famille et des débats particuliers du père et du fils, qu'ils eurent toujours le bon esprit de cacher sous le dernier secret<sup>5</sup>.*

4. CF-132.

5. SA-I-430. L'œuvre de Le Peletier comme prévôt des marchands de Paris est considérable, comme Saint-Simon fait bien de le souligner : on lui doit, en plus du quai Le Peletier (appelé aussi quai Neuf, quai de la Tannerie, et, plus tard, quai de Gesvres), la Porte Saint-Denis, la Porte Saint-Antoine, la Porte Saint-Martin, la Porte Saint-Bernard, de nombreuses fontaines publiques et le rempart de la Porte Saint-Antoine.

Contrairement à l'abbé de Choisy et à Voltaire qui s'en inspire, Saint-Simon et d'autres témoins de l'époque, Spanheim, Gourville, Sourches, etc., attribueront la nomination de Le Peletier à l'influence de Le Tellier et de Louvois qui s'y seraient montrés très favorables et non pas réticents, comme le laissent croire Choisy et Voltaire. Saint-Simon écrira :

*À la mort de M. Colbert, MM. Le Tellier et de Louvois, qui savaient ce que leur avait coûté un habile contrôleur général leur ennemi, mirent tout leur crédit à faire donner cette place à Le Peletier, qui la craignit plus qu'il n'en eut de joie*<sup>6</sup>.

Et Saint-Simon d'ajouter :

*Il y fut parfaitement reconnaissant pour ses bienfaiteurs ; après leur mort, il continua d'être l'arbitre des affaires de leur famille, à laquelle il demeura parfaitement attaché et vécut toujours avec M. de Barbezieux [le fils et successeur de Louvois au département de la guerre] dans une sorte de dépendance*<sup>7</sup>.

Claude Le Peletier confirmera son peu de préparation et d'ambition :

*Il [Colbert] mourut promptement et malheureusement, Dieu voulut que j'entrasse dans sa place sans l'avoir ni prévu, ni désiré. Je ne savais autre chose en fait de finances, sinon que le ministère en était très important pour le bien de l'Etat et des particuliers. J'y apportai mon application toute entière, et une forte résolution de ne point songer à mes intérêts pour donner tous mes soins au solide service du Roi, et au soulagement des peuples que je connus en avoir un grand besoin*<sup>8</sup>.

Le choix de Le Peletier semble être bien accueilli à la cour où le fils du maréchal de Villeroy, François de Neufville, futur maréchal-duc de Villeroy, clame à qui veut l'entendre qu'il en est ravi puisqu'ils sont parents, ce qui n'est vrai que si l'on considère que les Villeroy sont alliés aux Souvré, eux-mêmes alliés aux Le Tellier, eux-mêmes parents des Le Peletier. Cette prouesse généalogique inspirera à la Bruyère le "caractère" suivant :

*Que d'amis, que de parents naissent en une nuit au nouveau ministre ? Les uns font valoir leurs anciennes liaisons, leur société d'études, les droits du voisinage ; les autres feuillettent leur généalogie, remontant jusques à un trisaïeul, rappellent le côté paternel et le maternel ; l'on veut tenir à cet homme par quelque endroit, et l'on dit plusieurs fois le jour que l'on y tient ; on*

6. SA-I-430.

7. SA-I-430.

8. AD-141.

*l'imprimerait volontiers : « c'est mon ami, et je suis fort aise de son élévation ; j'y dois prendre part, il m'est assez proche ». Hommes vains et dévoués à la fortune, fades courtisans, parliez-vous ainsi il y a huit jours ? Est-il devenu, depuis ce temps, plus homme de bien, plus digne du choix que le prince en vient de faire ? Attendez-vous cette circonstance pour le mieux connaître<sup>9</sup> ?*

La nomination de Le Peletier n'est qu'un aspect du triomphe du clan des lézards à la mort de Colbert. Si Colbert de Croissy, qui ne porte d'ailleurs pas ombrage à Louvois, conserve le secrétariat d'État des affaires étrangères, et si Seignelay, le fils de Colbert, lui succède au secrétariat d'État de la marine, la surintendance des bâtiments, des arts et des manufactures passe de Colbert à Louvois, le jour même de la mort du contrôleur général qui entraînera aussi la disgrâce du neveu de Colbert, l'intendant des finances Nicolas Desmaretz. Saint-Simon racontera le congédiement de ce dernier de la façon suivante :

*Desmaretz avait acquis plusieurs terres. (...) Il avait fort embelli le château bâti par d'O, surintendant des finances d'Henri III et d'Henri IV. (...) Ces dépenses, si fort au-dessus de son patrimoine, de la dot de sa femme et du revenu de sa place, donnèrent fort à parler. (...) Le bruit en parvint à la fin à M. Colbert, qui voulut examiner, et qui tomba malade de la maladie prompte dont il mourut. Preuves, doutes, ou humeur, je n'assurerai lequel des trois ; mais ce qui est vrai, c'est que, de son lit, il écrivit au Roi contre son neveu, qu'il pria d'ôter des finances. (...) Colbert mort, et Le Peletier contrôleur général de la façon de M. de Louvois, à qui, et à M. Le Tellier, il était intimement attaché de toute sa vie, le Roi lui donna ordre de chasser Desmaretz, et de lui faire une honte publique. C'était bouillir du lait à une créature de Louvois. Il manda Desmaretz, et prit son moment à une audience publique : là, au milieu de tous les financiers qui rampaient et tremblaient huit jours auparavant devant lui, et de tout ce qui se présenta là pour parler au contrôleur général, il appela Desmaretz, et, tout haut, pour que tout ce qui était là n'en perdît pas une parole : « M. Desmaretz, lui-dit-il, je suis fâché de la commission dont je suis chargé pour vous ; le Roi m'a commandé de vous dire que vous êtes un fripon, que M. Colbert l'en a averti ; qu'en cette considération il veut bien vous faire grâce, mais qu'entre ci et vingt-quatre heures vous vous retiriez dans votre maison de Maillebois sans en sortir ni en découcher, et que vous vous défassiez de votre intendance des finances, dont le Roi a disposé. » Desmaretz, éperdu, voulut pourtant ouvrir la bouche ; mais Le Peletier tout de suite la lui ferma par un : « Allez-vous-en, M. Desmaretz ; je n'ai autre chose à vous dire » ; et lui tourna le dos. La lettre de M. Colbert mourant au Roi ferma la bouche à toute sa famille : tellement que Desmaretz, dénué de toute sorte de protection, n'eut qu'à signer la démission de sa place et s'en aller à Maillebois<sup>10</sup>.*

9. LB-232-233.

10. SA-I-738-739.

Cette scène où un des membres les plus éminents du clan Le Tellier, mandaté par le roi, congédie publiquement et outrageusement un des piliers du clan Colbert est ressentie par ce dernier comme l'affront suprême. Colbert est mort ; sa charge de contrôleur général, confiée au clan adverse ; son neveu limogé ; où s'arrêtera la disgrâce ? Colbert a édifié son pouvoir et celui de son clan, au début, sur son intégrité et sa grande capacité de travail, puis sur les maîtresses du roi, mademoiselle de La Vallière et, plus tard, madame de Montespan, enfin sur la passion du roi pour Versailles dont la construction relevait de lui. Colbert n'est plus. Madame de Montespan est répudiée. Et voilà qu'en plus, le jour même de la mort de Colbert, Louis XIV confie Versailles et la surintendance des bâtiments, des arts et des manufactures à Louvois. Celui-ci contrôle maintenant les deux passions du roi : les bâtiments et la guerre. Ces deux passions que, sur son lit de mort, Louis XIV confessera avoir eues en disant au futur Louis XV :

*Mon enfant, vous allez être un grand roi ; ne m'imites pas dans le goût que j'ai eu pour les bâtiments ni dans celui que j'ai eu pour la guerre.*

Saint-Simon écrira de Louis XIV :

*Il aima en tout la splendeur, la magnificence, la profusion. Ce goût il le tourna en maxime par politique, et l'inspira en tout à sa cour<sup>11</sup>.*

La cour n'est définitivement à Versailles que depuis le 16 mai 1682. Les travaux débutés en 1668 se poursuivent. En 1685, on trouvera encore à Versailles 36 000 ouvriers et 6 000 chevaux. La machine de Marly destinée à alimenter les jets et les cascades en eau n'est pas terminée. Commencée en 1681, elle le sera en 1684. Elle se révélera insuffisante. Aussi Louvois, assisté de Vauban, se lancera-t-il dans une téméraire entreprise. Il tentera d'amener à Versailles les eaux de l'Eure. Vauban proposera la construction d'un aqueduc au dessus de la vallée de Maintenon. Cet aqueduc devra avoir une longueur de 4,6 kilomètres et comporter, au creux de la vallée, trois rangs d'arcades superposées. Après quatre ans d'efforts, 30 000 ouvriers et soldats n'en auront complété qu'un étage et sur seulement un kilomètre ! La guerre de 1688 et le paludisme qui décimera la main d'œuvre mettront un terme à cette œuvre herculéenne. Ce projet avorté et la démesure même de Versailles inspireront à Saint-Simon les commentaires suivants :

*... Versailles, le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux, sans vue, sans bois, sans eau, sans terre, parce que tout y est sable mouvant ou marécage, sans air par conséquent qui n'y peut être bon. Il (Louis XIV) se plut à tyranniser la nature, à la dompter à force d'art et de trésors. Il y bâtit tout l'un après l'autre sans dessein général ; le beau et le vilain furent cousus ensemble, le vaste et*

11. SA-IV-1004.

*l'étranglé. Son appartement et celui de la reine y ont les dernières commodités, avec les vues de cabinets et de tout ce qui est derrière les plus obscures, les plus enfermées, les plus puantes. Les jardins, dont la magnificence étonne, mais dont le plus léger usage rebute, sont d'aussi mauvais goût. (...) La violence qui y a été faite partout à la nature repousse et dégoûte malgré soi. L'abondance des eaux forcées et ramassées de toutes parts les rend vertes, épaisses, bourbeuses ; elles répandent une humidité malsaine et sensible, une odeur qui l'est encore plus. Leurs effets, qu'il faut pourtant beaucoup ménager, sont incomparables ; mais de ce tout il résulte qu'on admire et qu'on fuit. (...) Du côté des jardins, on jouit de la beauté du tout ensemble ; mais on croit voir un palais qui a été brûlé, où le dernier étage et les toits manquent encore. (...) On ne finirait point sur les défauts monstrueux d'un palais si immense et si immensément cher<sup>12</sup>...*

Les bâtiments, c'est pour Louvois et son clan, une nouvelle façon de flatter le roi, mais c'est aussi une nouvelle façon d'accaparer une plus grande partie du budget de l'État. En 1683, le secrétariat de la guerre compte pour 47 % des dépenses royales. Avec la surintendance des bâtiments, Louvois voit sa juridiction s'étendre à plus de la moitié du budget. De plus, un nouveau champ de conquête s'ouvre au clan Le Tellier. La survivance de la surintendance des bâtiments appartenait au dernier fils de Colbert, Jules-Armand, marquis d'Ormy et de Blainville. L'arrivée de Louvois la lui enlève. Charles Perrault, l'écrivain, premier commis de Colbert à la surintendance est déchargé de ses fonctions. Louvois ne le remplace pas au début. Cependant, en 1684, il confiera à son protégé Chamlay la charge d'intendant triennal des bâtiments. En 1686, le cousin germain de Louvois, Édouard Colbert de Villacerf, le fils de Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange et de Claude Le Tellier, sera fait inspecteur général des bâtiments. C'est lui qui succédera à Louvois comme surintendant.

Le peintre Le Brun que Colbert avait rendu tout-puissant verra son influence s'estomper au profit des artistes du clan Le Tellier : les architectes François Mansart et Jules Hardouin-Mansart, le peintre Pierre Mignard et le sculpteur François Girardon. La bibliothèque du roi, qui avait été confiée au frère de Colbert, Nicolas Colbert, évêque de Luçon puis d'Auxerre, et ensuite au fils de Colbert, Louis, comte de Lignières, passera au fils de Louvois, Camille Le Tellier, abbé de Louvois, âgé de neuf ans, parrainé par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims et illustre bibliophile, dont l'influence sera déterminante. Enfin, un autre protégé de Louvois, La Teulière, deviendra, en 1684, directeur de l'Académie de France à Rome.

Louvois, qui a déjà donné les Invalides à Paris et à la France, leur donnera aussi, grâce à la surintendance des bâtiments, la place Vendôme. Louvois

envisage d'y créer une place monumentale servant de cadre à une statue colossale de Louis XIV. En 1685, il fera acheter l'hôtel du duc de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, ainsi que le couvent des Capucines qui le voisine. Il chargera Hardouin-Mansart de concevoir la place. Le plan prévoira une place carrée dont la construction débutera bientôt par l'érection d'un décor de facades, puis, un an plus tard, par l'inauguration de la statue équestre réalisée par Girardon. Saint-Simon racontera :

*Lorsqu'on fit la place Vendôme, elle était carrée. M. de Louvois en vit [avant de mourir] les quatre parements bâtis. Son dessein était d'y placer la Bibliothèque du Roi, les Médailles, le Balancier [c'est-à-dire la Monnaie], toutes les Académies, et le Grand Conseil (...) Le premier soin du Roi, le jour de la mort de Louvois, fut d'arrêter ce travail, et de donner ses ordres pour faire couper à pans les angles de la place, en la diminuant d'autant, de n'y placer rien de ce qui y était destiné, et de n'y faire que des maisons, ainsi qu'on la voit*<sup>13</sup>.

Cette décision du roi mettra en péril le projet, les terrains situés derrière les facades ne trouvant pas preneur. Des financiers, des architectes, des fermiers généraux prendront les lots en spéculation et il faudra attendre 1720 pour que la place soit entièrement occupée.

Ni Versailles, ni les Invalides, ni la place Vendôme ne garderont cependant le souvenir de Louvois. Seuls les connaisseurs sauront, en déambulant dans les jardins de Versailles, voir dans les lézards du bassin de Latone une allusion, sans doute involontaire, au clan Le Tellier. Aux Invalides, la légende voudra que, Louis XIV ayant ordonné à Louvois d'enlever ses armes arborant les trois lézards aux trois étoiles partout où il les avait mises, Louvois aurait résolu, après consultation avec les artistes et les architectes, d'immortaliser sa contribution en faisant sculpter un loup autour de l'œil-de-bœuf de la cinquième lucarne à droite de l'entrée centrale de l'aile orientale de la cour d'honneur. Ce loup tient l'œil-de-bœuf entre ses pattes au milieu des palmes, ce qui évoque "loup-voit". Quant aux palmes, on les retrouve autour des armes de Louvois. La place Vendôme évoquera encore moins le souvenir de son initiateur. Même l'église des Capucines, qui abritera quelque temps le tombeau de Louvois après que Louis XIV l'aura fait retirer des Invalides, sera détruite. En cette année 1683, alors que les Colbert s'effacent tranquillement et que les Le Tellier s'immiscent partout, qui peut prévoir qu'un tel clan et que des hommes comme Le Tellier et Louvois, seront si vite oubliés par la France et que Colbert, mort impopulaire, dans une demi-disgrâce, apparaîtra aux générations futures comme le plus grand et presque comme le seul ministre de Louis XIV dont il convienne de se souvenir ?

13. SA-IV-1005.



Colbert mort, son mythe naîtra plusieurs générations plus tard. Même Saint-Simon, qui prendra systématiquement le parti de Colbert contre les Le Tellier, ne l'idéaliserà pas. S'il est vrai que plusieurs ennemis de Louis XIV envient à ce dernier l'efficacité et le dynamisme de Louvois, on ne sache pas qu'aucun d'entre eux lui ait envié Colbert. Le colbertisme comme doctrine économique fait fausse route et les nations n'en seront pas dupes longtemps. L'impérialisme colbertien n'aura jamais été un concurrent sérieux des colonialismes espagnols, portugais, hollandais et anglais. Si la gestion financière de Colbert fut incontestablement plus rigoureuse que celle de Mazarin et de Fouquet, elle fut aussi souvent inhumaine et surtout inefficace, la situation des finances étant, à la mort de Colbert, comparable à celle qui prévalait en 1661, lors de l'arrestation de Fouquet et de l'arrivée de Colbert. Les réformes de ce dernier ont le plus souvent créé des monopoles, des chasses-gardées, des privilèges. Réfractaire au libéralisme, Colbert s'inscrit dans l'Ancien régime, dans ce que certains appelleront le "fédéralisme" hérité du Moyen âge : loin de chercher à décloisonner la France, sa politique ne fait le plus souvent qu'ajouter de nouvelles cloisons aux anciennes.

Qu'à partir d'un tel bilan, la postérité, contre l'avis des contemporains de Colbert, réussissent à faire de celui-ci un Sully en plus grand, un génie de l'économie et un exemple de clairvoyance politique, ne peut qu'étonner. Ceux qui réussiront ce tour de force le feront en jouant sur l'opposition Colbert-Louvois et invoqueront au fond un seul argument repris sous diverses formes : Colbert fut l'homme de la recherche du bien-être économique et Louvois, celui de la guerre. Argument qui a comme réciproque que Colbert fut l'homme de la paix et Louvois, la cause de la ruine financière de la France. Ceci équivaut à reprocher à Louvois d'avoir été ministre de la guerre et à louer Colbert d'avoir été responsable des finances. On ne saurait trouver d'argument plus superficiel.

La glorification de Colbert n'appartient pas au siècle de Louis XIV qu'elle occulte et dont elle fausse l'étude. Cette glorification constitue un événement idéologique de premier ordre qui ne se produira qu'à partir de Voltaire et de Necker. Elle ne peut s'expliquer que par certaines filiations entre le clan Colbert, le clan Le Tellier et divers courants de pensée. Ni du point de vue idéologique ni du point de vue politique, le clan Colbert ne meurt avec Colbert, ni même avec Seignelay son fils, pas plus que le clan Le Tellier ne mourra avec Louvois et avec Barbezieux. Malheureusement, ce fait d'importance qui, seul, peut expliquer la glorification de Colbert et l'oubli de Le Tellier et de Louvois sera négligé par l'analyse historique.

L'étude de l'histoire de France à partir des clans fait apparaître un processus dialectique troublant. À l'opposition "Ligue catholique-protestants" qui marque l'époque des guerres de religion, succède, sous Henri IV, l'opposition "barbons-Sully", où les barbons sont en quelque sorte les héritiers "libéraux" de la Ligue

et où Sully est l'héritier "libéral" du parti protestant, le parti de l'intolérance poursuivant son opposition sournoise à Henri W. Après la mort de Henri IV, Marie de Médicis réincarne les idéaux de la Ligue, tandis que Louis XIII, puis Richelieu, ce transfuge du clan de Marie de Médicis, innove en donnant une forme "musclée" à la politique de conciliation nationale et en donnant naissance à ce qu'on appellera l'"étatisme". Sous la Fronde, Mazarin reprend l'étendard de Richelieu (tout en abandonnant ses méthodes) et les princes, celui de Marie de Médicis. À la mort de Mazarin, le parti Le Tellier-Colbert s'oppose à Fouquet au nom des mêmes idéaux qui animaient Mazarin face aux princes : primauté de l'État et refus de la constitution d'États dans l'État.

Après la chute de Fouquet, la dichotomie Le Tellier-Colbert réveille les vieux clivages : les Le Tellier seraient les héritiers de la Ligue, des "barbons" et de Marie de Médicis, mais à travers Mazarin, dans le respect absolu du monolithisme étatique, tandis que les Colbert seraient les successeurs du parti protestant et de Richelieu, mais dans le respect de la structure ancestrale de la France.

Par sa théorie du "pré carré", le clan Le Tellier relance sur de nouvelles bases le rêve des ligueurs d'une France monolithique. Par son "mercantilisme", le clan Colbert propose des idéaux laïcs, conformes à la tradition protestante, dans le cadre d'une préservation des privilèges et des vieilles structures. Ce que ni les uns ni les autres ne soupçonnent, c'est que, de mutations en mutations, les deux grands courants idéologiques dévient de leur trajectoire quand s'instaure l'absolutisme. Cet absolutisme propose un monolithisme de surface issu du prince ; inconsciemment, le clan Le Tellier tend vers un monolithisme du pays réel, des hommes, de la culture, des idées, de la géographie : c'est ce que propose confusément la théorie du "pré carré". Il y a donc entre l'absolutisme royal et la recherche d'une France monolithique une opposition virtuelle.

Sur le plan économique, la recherche d'un décloisonnement du pays réel conduira le clan Le Tellier au libéralisme : héritier politique des "barbons", il deviendra, assez étrangement, l'héritier économique de Sully ; alors que les Colbert incarneront, dans leur colbertisme même, le dirigisme de Richelieu.

L'opposition qu'on pourrait soupçonner entre la notion d'absolutisme et la multiplication des privilèges propre au colbertisme n'est qu'apparente. Coincé par la progression de la recherche d'une France monolithique, l'absolutisme royal n'aura d'autre choix que de se réfugier dans la préservation des privilèges sans lesquels le roi ne peut plus être le facteur indispensable d'unité.

Les racines de la Révolution française sont là. Un siècle avant qu'elle ne se déclenche, ses données de base sont déjà en place, confusément. L'analyse

a posteriori de ces données, leur mise en ordre dans le cadre d'une histoire écrite ne pourra que refléter la suite des événements. Si, en cette année 1683, le clan Le Tellier a gagné et les Colbert ont perdu, l'histoire de la victoire des uns et de la défaite des autres n'est toujours pas racontée. Sur ce terrain, les Colbert peuvent encore gagner...

Les Le Tellier ont, enfin, semble-t-il, le champ libre, bien que le clan des coulevres ne soit pas éliminé, ce que les Le Tellier ne recherchent sans doute pas, la complicité traditionnelle des deux clans concurrents excluant un tel objectif.

La dialectique historique des clans est faite de temps forts et de temps faibles, de périodes d'opposition ouverte et de périodes de conciliation. À la guerre entre la Ligue catholique et le parti protestant a succédé la synthèse réconciliatrice d'Henri IV ; à l'opposition Louis XIII-Marie de Médicis a succédé l'autoritarisme unificateur de Richelieu ; à la Fronde opposant Mazarin aux princes et au Parlement a succédé l'absolutisme guidé par le clan Le Tellier-Colbert ; à la concurrence entre les Colbert et les Le Tellier semble maintenant devoir succéder la toute-puissance de Louvois. Mais toute accalmie est suspecte. L'hydre renaît toujours de ses cendres. C'est en temps de paix que se préparent les guerres.

En cette année 1683, trois événements en apparence secondaires préparent des lendemains moins sereins pour le clan Le Tellier. En juillet 1683, la reine Marie-Thérèse est morte ; Louis XIV est veuf à l'âge de quarante-cinq ans : il ne saurait rester veuf longtemps. Depuis un certain temps, madame de Maintenon a pris dans son cœur la place de madame de Montespan. La veuve Scarron, comme ses ennemis se plaisent à l'appeler (Saint-Simon ira même jusqu'à la traiter de « *créole publique, veuve à l'aumône de ce poète cul-de-jatte*<sup>14</sup> »), est tout près du clan Le Tellier. Paul Scarron n'était-il pas un cousin issu de germain de la duchesse d'Aumont, belle-mère de la sœur de Louvois ? Mme de Maintenon n'a-t-elle pas travaillé comme gouvernante des enfants de Louis XIV et de madame de Montespan, sous la direction de Louvois et de son épouse ? Saint-Simon dira aussi que « *Mme de Maintenon avait été à Paris assez de la société de Mme de Sévigné, de Mme de Coulanges, de Mme de la Fayette*<sup>15</sup> ». Or ces trois dames évoluent dans l'entourage du clan Le Tellier, Mme de Coulanges étant la cousine germaine de Louvois. Tout semble donc faire de la nouvelle maîtresse du roi une alliée des Le Tellier.

Le roi décide bientôt d'épouser madame de Maintenon après avoir passé l'automne 1683 à Fontainebleau. Saint-Simon racontera comment, d'après lui, Louis XIV en arrive là :

14. SA-IV-358.

15. SA-IV-1020.

*À son retour de Fontainebleau, on prétend (...) que le Roi parla plus librement à Mme de Maintenon, et qu'elle, osant essayer ses forces, se retrancha habilement sur la dévotion et sur la prudence de son dernier état, que le Roi ne se rebuta point, qu'elle le prêcha et lui fit peur du diable, et qu'elle ménagea son amour et sa conscience l'un par l'autre avec un si grand art, qu'elle parvint à ce que nos yeux ont vu, et que la postérité refusera de croire. Mais ce qui est certain, et bien vrai, c'est que quelque temps après le retour du Roi de Fontainebleau, et au milieu de l'hiver qui suivit la mort de la Reine, chose que la postérité aura peine à croire, quoique parfaitement vraie et avérée, le P. de La Chaise, confesseur du Roi, dit la messe en pleine nuit dans un des cabinets du Roi à Versailles. Bontemps, gouverneur de Versailles, premier valet de chambre en quartier et le plus confident des quatre, servit cette messe, où ce monarque et la Maintenon furent mariés, en présence d'Harlay [de Champvallon], archevêque de Paris, comme diocésain, de Louvois, qui tous deux avaient (...) tiré parole du Roi qu'il ne déclarerait jamais ce mariage, et de Montchevreuil uniquement en troisième<sup>16</sup>.*

Cette scène se passe en janvier 1684, ou du moins entre septembre 1683 et juin 1684. Les témoins du mariage sont liés par le secret. Par les Villeroy, l'archevêque Harlay est allié au clan Le Tellier. D'ici quinze ans, les familles des deux autres témoins, le P. de La Chaise et Montchevreuil, le seront par le mariage de deux de leurs membres avec des Dugué de Bagnols.

Madame de Maintenon, ancienne gouvernante des bâtards royaux et ancienne subordonnée de Louvois, devient ainsi l'épouse morganatique du roi de France. Quelle attitude Louvois va-t-il adopter face à cette femme qui, jadis, lui obéissait et qui, maintenant, n'a plus de compte à lui rendre ni de faveur à lui solliciter ? Et elle qui ne doit plus rien à personne, quelles relations entretiendra-t-elle avec Louvois et avec le clan Le Tellier ? Subtile et intelligente, madame de Maintenon saura faire la guerre à Louvois qui lui porte ombrage, tout en gardant des liens solides avec le clan Le Tellier. Elle sera peut-être la première personne à ainsi dissocier Louvois de son clan, mais elle ne sera pas la seule.

Mille incidents passés peuvent être à l'origine de son antipathie pour Louvois. Saint-Simon en privilégiera deux qui touchent à l'opposition de Louvois à la déclaration du mariage morganatique :

*Il [Louvois] avait gagné la confiance du Roi à tel point, qu'il eut la confiance de l'étrange résolution d'épouser Mme de Maintenon, et d'être l'un des deux témoins de la célébration de cet affreux mariage. Il eut aussi le courage de s'en montrer digne en représentant au Roi quelle serait l'ignominie de le déclarer jamais, et de tirer de lui sa parole royale qu'il ne le déclarerait en*

16. SA-IV-1021.

*aucun temps de sa vie, et de faire donner en sa présence la même parole d'Harlay, archevêque de Paris qui (...) devait aussi (...) être présent à la célébration.*

*Plusieurs années après, Louvois qui était toujours bien informé de l'intérieur le plus intime, et qui n'épargnait rien pour l'être fidèlement et promptement, sut les manèges de Mme de Maintenon pour se faire déclarer ; que le Roi avait eu la faiblesse de le lui promettre, et que la chose allait éclater. Il mande à Versailles l'archevêque de Paris et au sortir de dîner, prend des papiers et s'en va chez le Roi, et comme il faisait toujours, entre droit dans les cabinets. Le Roi, qui allait se promener, sortait de sa chaise percée, et raccommoait encore ses chausses. Voyant Louvois à l'heure qu'il ne l'attendait pas, il lui demande ce qui l'amène, « Quelque chose de pressé et d'important » lui répond Louvois d'un air triste qui étonna le Roi, et qui l'engagea à commander à ce qui était toujours là des valets intérieurs de sortir. Ils sortirent en effet, mais ils laissèrent les portes ouvertes, de manière qu'ils entendirent tout, et virent aussi tout par les glaces : c'était là le grand danger des cabinets. Eux sortis, Louvois ne feignit point de dire au Roi ce qui l'amenait. Ce monarque était souvent faux, mais il n'était pas au-dessus du mensonge. Surpris d'être découvert, il s'entortilla de faibles et transparents détours et, pressé par son ministre, se mit à marcher pour gagner l'autre cabinet, où étaient les valets, et se délivrer de la sorte ; mais Louvois, qui l'aperçut, se jette à ses genoux et l'arrête, tire de son côté une petite épée de rien qu'il portait, en présente la garde au Roi, et le prie de le tuer sur le champ s'il veut persister à déclarer son mariage, lui manquer de parole ou plutôt à soi-même, et se couvrir aux yeux de toute l'Europe d'une infamie qu'il ne veut pas voir. Le Roi trépigne, pétille, dit à Louvois de le laisser. Louvois le serre de plus en plus par les jambes, de peur qu'il ne lui échappe, lui présente l'horrible contraste de sa couronne, et de la gloire personnelle qu'il y a jointe, avec la honte de ce qu'il veut faire, dont il mourra après de regret et de confusion, en un mot fait tant qu'il tire une seconde fois parole du Roi qu'il ne déclarera jamais ce mariage. (...)*

*[Madame de Maintenon] s'attendait à tous moments d'être déclarée. Au bout de quelques jours, inquiète de ce que le Roi ne lui parlait de rien là-dessus, elle se hasarda de lui en toucher quelque chose. L'embarras où elle mit le Roi la troubla fort. Elle voulut faire effort ; le Roi coupa court sur les réflexions qu'il avait faites, les assaisonna comme il put ; mais il finit par la prier de ne plus penser à être déclarée et à ne lui en parler jamais. (...) Elle apprit enfin ce qui s'était passé, et quel jour, entre le Roi et son ministre.*

*On ne sera pas surpris après cela si elle jura sa perte et si elle ne cessa de la préparer, jusqu'à ce qu'elle en vint à bout ; mais le temps n'y était pas propre. Il fallait laisser vieillir l'affaire avec un roi soupçonneux, et se donner le loisir des*

*conjunctures pour miner peu à peu son ennemi, qui avait toute la confiance de son maître, à qui la guerre le rendait si nécessaire*<sup>17</sup>.

La scène que Saint-Simon rapportera, si elle a bien eu lieu, se déroulera aux environs de 1686. D'ici là, les relations entre Louvois et Mme de Maintenon seront correctes et Louvois prendra même l'habitude d'aller travailler avec le roi chez madame de Maintenon. La brouille profonde entre Louvois et Mme de Maintenon sera réelle ; cependant, il deviendra évident, à la mort de Louvois, que madame de Maintenon n'a qu'un clan, celui des Le Tellier, et que son affection pour Seignelay et son inimitié contre Louvois n'y changeront que peu de chose.

Un second événement, en apparence mineur, de l'année 1683 sera lourd de conséquences pour le clan des lézards et aussi pour la France. Louvois ayant mis un terme aux dragonnades, l'année 1682 a été marquée par la paix religieuse : les protestants n'ont plus été importunés. Mais voilà qu'en 1683, ces derniers décident de s'imposer par un coup concerté entre eux. Rousset racontera :

*Cette année 1682 fut pour les protestants, dans tout le royaume, une année de répit ; malheureusement ce répit, interprété à faux, releva leur confiance jusqu'à la témérité. Ceux des provinces méridionales s'imaginèrent trop aisément que Louis XIV, les yeux ouverts enfin sur les difficultés de la tâche qu'il avait entreprise [soit la conversion des protestants], était tout près d'y renoncer, et que pour le décider plus tôt à la retraite, il suffirait de lui montrer combien vaines étaient les victoires dont on avait jusqu'alors flatté son crédule orgueil. Des Alpes aux Pyrénées, une même résolution fut prise : dans le Dauphiné, dans le Vivarais, dans les Cévennes et le bas Languedoc, les temples interdits devaient être rouverts, et sur les ruines de ceux qui étaient abattus, les fidèles devaient se rassembler autour de leurs ministres ; partout enfin, et presque en même temps, le culte proscrit devait reparaitre avec un certain éclat. Au jour indiqué, l'exécution ne répondit pas aux apprêts de ce vaste concert ; il y eut çà et là des malentendus, des hésitations, des difficultés, des défaillances. Cependant, sur quelques points, la démonstration eut son effet ; les catholiques se croyant menacés, coururent aux armes ; plusieurs villes, Nîmes et Uzès entre autres, furent troublées comme au temps des guerres de religion.*

*Surpris par ces événements, Louvois n'y vit qu'un défi à l'autorité royale, un attentat, une révolte. Il s'élança contre, avec toute la fougue d'un caractère qui ne veut pas de résistance ; quoique les provinces en émoi ne fussent pas de son département, il y prit, au-dessus de ses collègues étonnés, la dictature militaire. Il*

17. SA-IV-962-964.

*y fit marcher des troupes. Au mois d'août 1683, quinze cents dragons et deux mille hommes de pied (...) entrèrent d'abord en Dauphiné*<sup>18</sup>.

Après le Dauphiné, c'est le Vivarais qui reçoit les troupes chargées de rétablir l'ordre. Ces incidents seront une cause directe de la révocation de l'édit de Nantes dans la mesure où ils convainquent de la nécessité de mater ces foyers de rébellion des gens peu préoccupés des questions religieuses, parmi lesquelles Louvois qui, même après ces événements, continuera, à l'étonnement de plusieurs, de prôner la conciliation face aux protestants, tant que ceux-ci respecteront l'ordre public. Le souvenir des guerres de religion et des menées subversives des protestants sous Richelieu demeure vivace ; ces événements le ravivent à une époque où l'absolutisme royal ne saurait les souffrir. Le piège de la "solution radicale" du problème protestant est grand ouvert ; le clan Le Tellier y tombera, fort de l'appui quasi unanime de la cour, de la magistrature et de l'Église.

Au moment même où Louvois envoie ses troupes dans le Dauphiné, il prend une autre initiative qui, elle aussi, aura de lourdes conséquences. Il charge le frère de Claude Le Peletier, Michel Le Peletier de Souzy, intendant en Flandre française, d'exiger de la Flandre espagnole le paiement d'une contribution de trois millions de florins. Pour bien se faire comprendre, Louvois envoie au même moment des troupes commandées par le baron d'Asfeld qui, le 31 août 1683, se présente devant le gouverneur des Pays-Bas espagnols. Il lui déclare, au nom de Louis XIV, que, s'il ne donne pas satisfaction aux exigences du roi de France, vingt mille hommes d'infanterie et quinze mille cavaliers vont entrer sur les terres du gouvernement espagnol et y vivre jusqu'à ce que satisfaction ait été obtenue. Le baron d'Asfeld ajoute : « *qu'au premier feu qui serait mis par représailles dans les fiefs du roi de France, le maréchal d'Humières a ordre de brûler cinquante villages près de Bruxelles*<sup>19</sup> ». Sur les trois millions de florins exigés, l'intendant Le Peletier réussira à tirer quatre millions de livres, ce qui ne mettra nullement les habitants de la région à l'abri des exactions de la soldatesque. Louvois, si intransigeant quand ses troupes prennent des libertés sur le territoire national, écrit à Le Peletier, le 24 août 1683 :

*Je dis que l'intention du roi ne serait pas que l'on tint ce que l'on promettrait aux châtelainies, parce que Sa Majesté veut que l'on les mette en état de ne rien donner de longtemps au marquis de Grana, ce qui ne se peut faire qu'en y faisant beaucoup de désordre*<sup>20</sup>.

18. RE-III-452-453.

19. RE-III-236.

20. RE-III-237.

Cette occupation d'un territoire étranger en temps de paix fait suite aux revendications exprimées, le 4 août 1681, par le représentant du roi de France à la conférence de Courtrai. Celui-ci a réclamé la châtellenie d'Alost, les villes de Grammont, Ninove, Lessines et le territoire connu sous le nom de Vieux-Bourg-de-Gand. Les troupes françaises ont occupé ces lieux au cours de la guerre de Hollande et le roi de France y a exercé tous les droits d'un propriétaire et d'un souverain. Le traité de Nimègue n'ayant pas mentionné explicitement ces lieux, Louis XIV considère que, légalement, le roi d'Espagne n'a pas recouvré ses droits sur eux. L'Espagne s'étant opposée à de telles réclamations, Louis XIV s'est montré bon prince et s'est dit ouvert à des compromis prenant la forme d'échanges des territoires revendiqués contre d'autres possessions espagnoles situées ailleurs qu'en Flandre. Ce dialogue de sourds conduisit au blocus de Luxembourg, puis au sac de Courtrai en décembre 1681. Pour montrer, malgré tout, sa bonne volonté, Louis XIV leva de lui-même le blocus de Luxembourg en mars 1682 et il proposa l'arbitrage du roi d'Angleterre. Celui-ci accepta, mais les Espagnols refusèrent. L'expédition de Flandre conduite par le baron d'Asfeld n'est que le dernier épisode en date de la diplomatie musclée de Louis XIV et de Louvois en temps de paix.

Excédée, le 26 octobre 1683, l'Espagne déclare la guerre à la France. Louvois et son roi n'attendent que cela. Avaux, ambassadeur à La Haye et parent de Courtin, est chargé de faire connaître les intentions de la France :

*Comme le principal but de Sa Majesté, dit-il, a toujours été et est encore d'affermir la paix dans toute l'Europe, elle a été bien aise de faire savoir à Vos Seigneuries les conditions dont elle veut bien se contenter pour l'équivalent de ses droits et prétentions sur Alost, Vieux-Bourg-de-Gand et autres<sup>21</sup>.*

Et Avaux de présenter non pas deux, mais cinq propositions d'équivalent, au choix des Espagnols. Devant de telles propositions, qui pourra prétendre que le roi de France n'est pas conciliant ? Conciliant, mais aussi sérieux. Le 1<sup>er</sup> novembre 1683, Louvois fait investir Courtrai par ses bons amis, le maréchal d'Humières et Vauban. Dès le 6 novembre, la ville tombe, à la plus grande surprise de l'intendant Michel Le Peletier qui s'attendait à une plus forte résistance. Du 20 au 25 décembre, Humières met au pillage une région située au-delà de canal de Bruges. Au même moment, de 22 au 26 décembre, le maréchal de Créqui jette trois ou quatre mille bombes dans la ville de Luxembourg. Ce n'est là qu'un prélude. Le 28 avril 1684, Créqui investira Luxembourg avec trente-quatre bataillons d'infanterie, 8000 chevaux, soixante ingénieurs et Vauban. Le 4 juin 1684, Luxembourg tombera. Ce sera une nouvelle victoire pour le maréchal de Créqui dont le fils, François-Joseph, vient, le 4 février 1683, d'épouser Anne-Charlotte-

21. RE-III-239-240.



Fare d'Aumont, nièce de Louvois et future héritière de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims.

À l'occasion de la chute de Luxembourg, Vauban écrira à Louvois :

*Voici enfin ce terrible Luxembourg réduit au point que vous désirez ; je m'en réjouis de tout mon cœur pour le grand bien qui en reviendra au service du roi. C'est la plus belle et glorieuse conquête qu'il ait jamais faite en sa vie, et celle qui lui assure le mieux ses affaires de tous côtés. Je vous demande par grâce spéciale de vouloir bien vous donner la peine de venir voir les tranchées avant qu'on les ait rasées. J'ai tellement cela dans la tête que je crois que, si vous n'y venez, je désérterai les sièges et la fortification<sup>22</sup>.*

Trop occupé, Louvois enverra son fils Courtanvaux, au plus grand dépit de Vauban.

Le jeu combiné des diplomates français prônant la paix et des militaires faisant la guerre conduira, en août 1684, à la trêve de Ratisbonne. Le roi de France, le roi d'Espagne et l'empereur s'y engageront à ne plus se battre pour vingt années. Louis XIV gardera la ville et le duché de Luxembourg, Beaumont, Bouvines et Chimay pris aux Espagnols, ainsi que, pris à l'Empire, Strasbourg, Kehl et les territoires "réunis" à la France jusqu'au 1er août 1681. Les Espagnols récupéreront Dixmude et Courtrai démantelés. La France se sentira récompensée pour ses "agressions en temps de paix". Le jeu subtil des revendications, des déclarations pacifiques, des agressions et des exactions aura porté fruit, du moins Louvois et Louis XIV le croient-ils. Mais une trêve n'est qu'une trêve, pensent les ennemis. L'heure viendra où il faudra porter le grand coup à cette France arrogante et trouble-fête. Cette heure ne se fera pas trop attendre. L'Europe concède, mais elle n'oublie pas.

Ces moments de gloire pour la France en sont aussi pour Louvois et son clan. Seignelay, l'héritier de Colbert, décide de réagir pour éviter l'amenuisement de l'influence de son clan. Louvois triomphe par la guerre ; alors faisons-la, pense-t-il. Maître de la marine, par deux fois, en 1682 et en 1684, il a chargé Duquesne de détruire Alger, sans succès décisif. En mai 1684, au moment même du siège de Luxembourg, il rejoindra Duquesne et sa flotte à Toulon et partira bombarder Gênes : il y fera pleuvoir dix mille bombes qui détruiront cette ville aux trois quarts. Les Génois ne se soumettront qu'en mai 1685, quand leur doge se rendra à Versailles faire amende honorable. L'odieuse de cette soumission sera ressentie, non seulement par les Génois, mais aussi par leurs ennemis, les Piémontais, et par toute l'Italie. En savourant leurs victoires, Louis XIV, Louvois et, modestement, Seignelay ignorent que la paix qu'ils connaissent est une paix haineuse. Ils se

plaisent à ne pas voir que l'animosité contre la France n'a jamais été aussi forte dans cette Europe, en apparence si soumise.

### **30 octobre 1685 : Mort du chancelier Le Tellier**

Le roi ayant résolu d'en finir avec les réformés, chacun comprend que tous les moyens sont bons pour amener ceux-ci à se convertir. Depuis les soulèvements protestants de 1683, tout est devenu clair : il faut extirper de la France le cancer protestant, le roi le veut. La signature de la trêve de Ratisbonne ne fait qu'affermir cette résolution. Le secrétaire d'État de la religion prétendue réformée, Phélypeaux de Châteauneuf, se montre le plus résolu. Le Tellier et Louvois incitent à la prudence. Madame de Maintenon s'efface de crainte de voir revivre son passé huguenot. Après de longs conseils, le roi confie à Le Tellier, maintenant âgé de plus de quatre-vingts ans, le soin de voir au règlement de la question protestante. Châteauneuf lui servira, tout au plus, d'adjoint.

Le Tellier est rapidement débordé par le cours des événements. Tous, ministres, chefs militaires et intendants connaissent maintenant les intentions du roi. Il n'y a plus pour eux qu'une façon de faire leur cour : convertir des protestants. C'est à ce moment qu'apparaissent, presque spontanément, les "grandes" dragonnades qui succèdent aux premières, arrêtées par les ordres de Louvois. Ces nouvelles dragonnades, pas plus que les premières, ne résultent d'un plan élaboré en haut lieu. Leur histoire est faite des initiatives, le plus souvent individuelles, de certains intendants, de tolérance de la part de leurs supérieurs, de rapports suspects sur des conversions massives obtenues par ce moyen, d'une certaine émulation entre les intendants, de violences réelles et de beaucoup de harcèlement sans violence.

Le chancelier Le Tellier compte atteindre les objectifs fixés par le roi, non pas en faisant ouvertement la guerre aux protestants, mais plutôt en interprétant les lois à leur désavantage et en multipliant contre eux procédures et chicanes. Il agit sur ce point un peu de la même manière dont Louvois et Louis XIV ont agi pour réunir, en temps de paix, tant de territoires à la France : il interprète les lois à sa façon sans jamais déclarer la guerre. Au harcèlement juridique, s'ajoute la séduction et les tentatives de persuasion : on offre aux convertis des exemptions d'impôts, des aides monétaires, des gratifications. De là, on passe à certaines menaces. L'intendant du Poitou, Nicolas de Lamoignon, marquis de Bâville, fils du président Guillaume de Lamoignon, le protégé de Le Tellier, décide de procéder à une vérification des titres de noblesse visant tout particulièrement la noblesse calviniste. Toutes ces méthodes portent fruit : les conversions ne se comptent plus.

Dans la fièvre qui s'empare de la France, les excès deviennent inévitables. L'intendant du Béarn, Nicolas-Joseph Foucault, créature de Colbert bien décidée à ne pas être emportée par la défaveur des Colbert, croit faire sa cour au roi et à Louvois en franchissant les limites du harcèlement légal. Au début de l'année 1685, il fait condamner et abattre tous les temples calvinistes du Béarn. Il passe ensuite à la méthode des dragonnades. Les troupes que la trêve de Ratisbonne rend oisives, sont employées à "convertir" les protestants. La terreur qu'elles répandent est telle que la ville de Pau se convertit tout d'une fois et qu'en quelques mois, d'avril à juillet 1685, les vingt-deux mille protestants du Béarn ne sont plus que quelques centaines. À la cour, la nouvelle d'autant de conversions fait merveille. Louvois se fait alors à l'idée des dragonnades et envoie les troupes faire œuvre apostolique à Bordeaux et à Montauban. Cependant, il interdit toujours la violence et l'inconduite. Le 31 juillet 1685, il écrit à Louis-François, marquis de Boufflers (dont le fils épousera une de ses petites-filles) :

*Pendant le temps que les troupes seront chez les religionnaires, vous ne souffrirez point qu'elles y fassent d'autres désordres que de retirer vingt sols par place de cavalier ou dragon, et dix sols par place de fantassin. Sa Majesté désire que vous fassiez punir très sévèrement les officiers, cavaliers, soldats ou dragons, qui outrepasseront ce que vous aurez réglé<sup>23</sup>.*

Afin d'assurer la discipline, Louvois décide de subordonner, en cette matière, les intendants aux généraux. Il donne aussi des ordres afin de « ménager les marchands, de manière qu'ils ne soient point portés à cesser leur commerce ni à quitter leur demeure ». Surintendant des manufactures, Louvois perçoit que toute persécution abusive des protestants peut avoir des conséquences particulièrement néfastes sur l'industrie et le commerce. Aussi insiste-t-il souvent pour dire qu'il s'agit de réduire le nombre des protestants, mais non pas de les éliminer.

*(...) toutes les tentatives inutiles qui se feront sur ce sujet, écrit-il, ne seront bonnes qu'à confirmer les religionnaires dans leur opiniâtreté et à rendre les conversions plus difficiles<sup>24</sup>.*

Constamment partagé entre son tempérament sanguin et la modération que son père et son sens politique lui dictent, Louvois donne des encouragements aux initiatives qui se révèlent efficaces tout en semonçant ceux qui vont trop loin. Ainsi, après avoir envoyé des troupes convertir les nombreux protestants de sa seigneurie de Barbezieux et leur avoir recommandé d'exercer une forte pression pour faire un exemple, il rappelle régulièrement à l'ordre l'intendant Foucault

23. RE-III-465.

24. RE-III-467.

qui a quitté le Béarn pour remplacer Bâville dans le Poitou où il fait preuve d'autant d'intransigeance et de rigueur qu'au Béarn.

À l'automne 1685, partout c'est l'euphorie. C'est par milliers et dizaines de milliers que les conversions se font. Une véritable exaltation anime la société française. Presque tous ont le sentiment que cette source de division qu'est le protestantisme se résorbe d'elle-même. Louvois écrit, le 7 octobre 1685, à son frère, l'archevêque de Reims :

*Par les lettres que j'ai reçues (...) il paraît que les trois quarts des habitants de la Religion prétendue réformée du Dauphiné se sont convertis et par celles du Languedoc, que Castres, Montpellier, Lunel, Aigues-Mortes, Sommières, Bagnols, et pour le moins trente autres petites villes, du nom desquelles je ne me souviens pas, se sont converties en quatre jours de temps, que Nîmes avait aussi résolu de se convertir et que cela se devait exécuter le lendemain. Les dernières lettres de Saintonge et d'Angoumois portent que tout est catholique<sup>25</sup>.*

La vieille France bascule. Tous ont conscience d'assister à une mutation historique. Le mouvement est si fort que les huguenots se taisent, se convertissent, du moins formellement, ou fuient. Vue de la cour, la situation est claire. Le temps est venu d'adapter la loi à l'évolution des choses. Le temps est venu de révoquer l'édit de Nantes, désormais inutile...

Il revient au chancelier Le Tellier de dicter à Châteauneuf le texte de la révocation que le roi lit, approuve et amende légèrement le 15 octobre 1685. Voltaire écrira : « *Le vieux chancelier Le Tellier, en signant l'édit, s'écria plein de joie : Nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum<sup>26</sup>* » (« Maintenant, seigneur, congédie ton serviteur car mes yeux ont vu que tu étais sauvé »). Il ne savait pas qu'il signait un des grands malheurs de la France.

Le lundi 22 octobre, tous les Parlements enregistrent l'édit de Louis XIV révoquant celui de Henri IV. L'exercice public du culte protestant est désormais interdit partout, sauf en Alsace. Les ministres qui ne se soumettent pas, et les ministres seuls, ont quinze jours pour sortir du royaume, sous peine des galères. Les temples sont détruits et les écoles protestantes fermées. Les prêches, publics ou privés, sont interdits. Le baptême et l'éducation catholiques sont rendus obligatoires pour les enfants des huguenots. L'édit de révocation oblige les huguenots résidant à l'étranger à regagner la France dans les quatre mois sous peine de confiscation de leurs biens. Enfin, interdiction est faite aux huguenots

25. RE-III-475.

26. VE-418.

de quitter le territoire français sous peine de galère pour les hommes et d'emprisonnement et de saisie des biens pour les femmes.

La révocation aura deux effets majeurs. À l'intérieur, elle conduira à l'adoption de mesures extrêmes qui ne feront que réduire les récalcitrants à l'exode. À l'extérieur, les nombreux ennemis de la France prendront prétexte de cette mesure pour dépeindre le régime de Louis XIV sous les traits les plus effrayants. La révocation servira de catalyseur dans la formation de la Ligue d'Augsbourg qui canaliserà la haine de la France.

Que cette ligue choisisse le nom d'Ausbourg aura quelque chose d'ironique puisque la révocation de l'édit de Nantes n'est au fond que l'application à la France du principe « *cujus regio, ejus religio* » (« tel pays, telle religion ») qui caractérise la Paix d'Augsbourg qui, en 1555, a mis fin aux guerres de religion en Allemagne. En 1685, ni les États allemands, ni les États italiens, ni l'Autriche, ni l'Espagne, ni l'Angleterre, ni les Provinces-Unies, ni le Danemark, ni la Suède ne peuvent honnêtement reprocher au roi de France d'être allé plus loin dans l'étouffement de la religion minoritaire qu'eux-mêmes ne sont allés. Dans tous les États d'Europe, la religion est alors considérée comme une affaire d'État. La propagande anti-française à laquelle se livreront les pays protestants sur cette question aura quelque chose de pharisien et même de malhonnête, si on considère le sort que ces pays réservaient au catholicisme.

Quoi qu'il en soit, la France et le clan Le Tellier ne tarderont pas à regretter cette action. L'application du nouvel édit donnera lieu à une recrudescence des violences, des dragonnades et des vexations à l'endroit des protestants récalcitrants. Loin de se résorber, le problème protestant s'aggravera. Curieusement, les excès découleront plus de la modération de l'édit que de son ostracisme. Rousset écrira là-dessus :

*Il y avait, dans l'édit révocatoire, une dernière clause qui permettait aux religionnaires non convertis « en attendant qu'il plût à Dieu les éclairer comme les autres », de vivre tranquillement en France, d'y continuer leur commerce et d'y jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés, à condition de ne faire aucun exercice public de leur culte. N'était-ce pas au moins la liberté de conscience qui, par la voix même et dans le triomphe de ses ennemis, était avouée, proclamée, édictée comme une loi ? Étrange contradiction, de laquelle, autour de Louis XIV, on ne se doutait seulement pas ! Mais dans les provinces, il n'y eut point un moment d'hésitation ; persécuteurs et persécutés se récrièrent ; la joie des uns, la consternation des autres surprirent la cour dans sa quiétude, et, pour achever de la convaincre, l'œuvre des conversions s'arrêta soudain ; mieux encore, elle recula. Les intendants se désespéraient : « Cet édit auquel les nouveaux convertis ne s'attendaient pas, disait Bâville, et surtout à la clause qui*

*défend d'inquiéter les religionnaires, les a mis dans un mouvement qui ne peut être apaisé de quelque temps. Ils s'étaient convertis la plupart dans l'opinion que le roi ne voulait plus qu'une religion dans son royaume ; quand ils ont vu le contraire, le chagrin les a pris de s'être si fort pressés ; cela les éloigne, quant à présent, des exercices de notre religion<sup>27</sup> ».*

Cette dernière clause si embarrassante, n'est-ce pas un dernier scrupule de Le Tellier qui a toujours prêché la modération et la conciliation en matières religieuses ? Si l'édit de la révocation est son dernier geste public, cette clause n'est-elle pas son dernier message ? La postérité fera porter au clan Le Tellier l'odieux de la révocation, comme si celle-ci avait été prônée par ce clan. La vérité est tout autre. Le Tellier a rédigé et signé l'édit de révocation et Louvois sera sévère dans son application ; cependant, aucun des témoins de ces événements ne prétendra que Le Tellier ou Louvois aient été les initiateurs de la persécution des huguenots. Tout indique que cette question les déchirait et que le clan Le Tellier était partagé là-dessus. Claude Le Peletier écrira :

*L'on engagea le Roi à la révocation de l'Édit de Nantes sous prétexte de dévotion, et d'une espèce de pénitence. Je prévus que les suites en pourraient être plus dangereuses pour l'État qu'utiles pour la religion catholique ; mais tout le monde se porta avec tant d'ardeur à ce dessein que tout ce que je pus gagner en raisonnant avec M. le chancelier et M. de Louvois fut qu'on exécutât la révocation de l'Édit de Nantes avec circonspection et modération. Mais M. le chancelier Le Tellier étant mort à la fin de l'année 1685, M. de Seignelay devenu en crédit auprès du Roi plus grand que son père [Colbert] ne l'avait eu, se servant de l'archevêque de Paris [François de Harlay de Champvallon], du père de la Chaise, de M. de [Phélypeaux] Châteauneuf qui avait le département de la religion prétendue réformée, et surtout du zèle de Madame de Maintenon, de son crédit auprès du Roi, et de l'imprudence du chancelier Boucherat, emporta le Roi à une telle chaleur contre les huguenots qu'on leur fit une rude persécution par les dragons, et autres voies violentes, dont je représentais les mauvaises conséquences : et quand j'en parlais tête à tête avec M. de Louvois, il me répondait qu'on le ferait passer pour un malheureux [i.e. un soldat protestant, suivant l'expression des ligueurs] s'il n'employait sa plume à cette injuste manœuvre. Je dois avouer que dans le progrès de cette affaire je fis beaucoup de réflexions sur lesquelles je me suis trop confirmé par les mauvaises suites<sup>28</sup>.*

Un autre membre du clan Le Tellier, Jules-Louis Bolé, marquis de Chamlay, grand collaborateur de Louvois, fera lui aussi un examen de conscience. Il écrira :

27. RE-III-487-488.

28.. AD-143-145.

*Les progrès de la conversion, ou du moins du changement, auraient produit tout l'effet que l'on en pouvait attendre, sans deux fautes essentielles que l'on fit avec peu d'attention, l'une de permettre aux ministres de sortir du royaume et de passer dans les pays étrangers, d'où, par le commerce qu'ils entretenirent avec leurs anciennes ouailles et par les espérances qu'ils leur donnèrent de l'assistance et de la protection des puissances protestantes, ils leur inspirèrent de nouveau les sentiments du calvinisme et les détournèrent de pratiquer les exercices de la religion catholique qu'ils venaient d'embrasser ; l'autre, au lieu d'avoir, dans le commencement, un peu d'indulgence pour les nouveaux convertis, et de les laisser goûter peu à peu l'esprit et les dogmes de la religion catholique, de souffrir que les ecclésiastiques, par un zèle un peu indiscret, les inquiétassent et les forçassent à faire les exercices extérieurs de la religion.*

*Ces fautes furent l'origine de trois malheurs qui les suivirent : le premier, que le calvinisme non seulement ne s'éteignit pas dans le cœur des nouveaux convertis, mais encore y reprit vigueur ; le second, qu'il sortit un grand nombre de nouveaux convertis du royaume, lesquels emportèrent avec eux des sommes immenses d'argent, au grand préjudice du commerce ; le dernier, que ces fugitifs animèrent leurs confrères qui étaient demeurés dans le royaume à la pratique secrète de leur première religion, et excitèrent les puissances protestantes contre la France, ou du moins leur fournirent des prétextes dont le prince d'Orange, comme chef principal du parti, s'est servi dans la suite fort utilement pour déterminer lesdites puissances à faire la guerre à cette couronne<sup>29</sup>.*

Ceci dit, Chamlay ne remettra en question ni le principe ni les objectifs de la révocation, sa critique ne portant que sur les moyens. Enfin, il convient de citer l'avis du grand penseur du clan Le Tellier, Vauban, qui manifeste des réserves sur l'objectif même de la conversion des protestants. Vauban écrira en 1692 :

*La religion catholique n'en serait que plus négligée, s'il n'y avait plus de religionnaires<sup>30</sup>.*

Éliminer les protestants, ce serait nuire au catholicisme !

Malgré les racines du clan Le Tellier, racines qui remontent à la Ligue, malgré la recherche d'une France monolithique, décloisonnée et homogène, et malgré ses irritations face au "protestantisme-facteur-de-troubles", le clan Le Tellier ne sera engagé dans la révocation qu'à reculons et avec hésitation. Cependant, une fois l'édit adopté, Louvois se montrera intraitable, tout en continuant à exiger

29. RE-III-509-510.

30. RE-III-511.

qu'on ne provoque pas les huguenots non convertis. Il n'y ira plus des opinions de chacun, mais bien du respect de la volonté royale et de l'ordre public. L'armée sera purgée de ses officiers protestants : c'est ainsi que le maréchal de Schonberg passera au service de Guillaume d'Orange. Les assemblées au désert organisées par les protestants des Cévennes seront féroce­ment réprimées : les dragons encercleront les participants ; on en pendra quelques uns et on enverra les autres aux galères. Un certain nombre de huguenots seront envoyés avec leur famille vers les îles des Antilles. Les fugitifs seront condamnés aux galères. Tous ces sévices ne feront qu'aggraver le problème.

Dès décembre 1689, Vauban enverra une note à Louvois recommandant de faire marche arrière, de rappeler les huguenots fugitifs, de déclarer une amnistie générale et de rétablir purement et simplement l'édit de Nantes. Dans ce mémoire, (avec quelque exagération, semble-t-il<sup>31</sup>) Vauban attribuera à l'édit de révocation :

*1) la désertion de 80 à 100 000 personnes de toutes conditions sorties du royaume, qui ont emporté avec elles plus de 30 000 000 de livres de l'argent le plus comptant ; 2) nos arts et nos manufactures particulières, la plupart inconnues aux étrangers, qui attiraient en France un argent très considérable de toutes les contrées de l'Europe ; 3) la ruine de la plus considérable partie du commerce ; 4) il a grossi les flottes ennemies de 8 à 9 000 matelots des meilleurs du royaume ; et 5) leurs armées de 5 à 600 officiers et de 10 à 12 000 soldats beaucoup plus aguerris que les leurs, comme ils ne l'ont que trop fait voir dans les occasions qui se sont présentées de s'employer contre nous<sup>32</sup>.*

Ce à quoi Louvois répondra :

*J'ai lu votre mémoire où j'ai trouvé de fort bonnes choses ; mais, entre nous, elles sont un peu outrées ; j'essayerai de le lire à Sa Majesté<sup>33</sup>.*

Ce « *j'essayerai de le lire...* » en dit plus qu'aucun discours sur l'engrenage dans lequel sont enfermés tous les ministres de Louis XIV dans cette affaire qu'ils hésitent même à aborder avec le roi. Englué dans cette affaire, le clan Le Tellier n'arrivera jamais à s'en laver. Voltaire leur en fera porter l'odieux face à la postérité, en laissant entendre que Colbert, mort depuis deux ans, s'était opposé à la révocation (!) :

*Louis XIV était animé contre les réformés, par les remontrances continuelles de son clergé, par les insinuations des jésuites, par la cour de Rome, et, enfin*

31. Voir à ce sujet Scoville (SE).

32. RE-III-507.

33. RE-III-507.



*par le chancelier Le Tellier et Louvois son fils, tous deux ennemis de Colbert, et qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que Colbert les protégeait comme des sujets utiles*<sup>34</sup>.

La question protestante n'est pas la seule question intérieure qui retienne l'attention du clan Le Tellier en cette année 1685. Claude Le Peletier prépare une mesure fiscale majeure : la réduction de la taille qui frappe le peuple et dont les nobles sont exemptés. Quand il a succédé à Colbert en septembre 1683, Le Peletier a trouvé très peu d'argent comptant dans le trésor et il a constaté que la comptabilité de l'État était mal tenue. Désireux de clarifier la situation, il a remboursé la caisse des emprunts, payé les rentes et établi pour l'année 1683 le bilan suivant : 118 millions de livres de recettes et 115 millions de dépenses, d'où un léger excédent de 3 millions. En 1684, par suite de l'expédition en Flandre, les dépenses augmentèrent notablement et passèrent à 160 millions, que Le Peletier arriva tout juste à couvrir. Cette année-là s'est soldée par un budget équilibré. En 1685, les dépenses retombent et se situent à 103,34 millions. Le Peletier analyse alors la situation et propose une réduction de 3,5 millions de la taille, et de un million des aides, qui sont des taxes indirectes sur certains produits, comme le sel, les huiles, le papier, etc. Seule, la réduction d'un million de livres sur les aides est effectuée et les recettes de l'année 1685 se montent à 103,37 millions, d'où un léger excédent de 27 mille livres. Cependant, Le Peletier ne renonce pas à son projet de réduction de la taille. Dès 1686, il diminuera celle-ci de deux millions et enverra dans les provinces des inspecteurs généraux des finances, afin d'assurer une plus grande équité dans la perception des impôts. Pour cette année 1686, les dépenses seront encore plus comprimées et s'établiront à 94,43 millions couvrant des recettes de 94,46 millions. En 1687, les dépenses baisseront encore légèrement et seront égales à 94,27 millions que compenseront des recettes de 94,27 millions. L'entrée en guerre amènera, en 1688, une légère augmentation des dépenses qui passeront à 106 millions.

Le Peletier se fixe donc comme objectif de réduire les dépenses et surtout d'alléger le fardeau fiscal du peuple. La France compte, en 1685, environ 19 millions d'habitants. Si la grande noblesse y vit dans l'opulence, le peuple, soit plus de 95% de la population, y connaît souvent la misère. À l'intérieur du clan Le Tellier, deux hommes s'en préoccupent surtout : Le Peletier et Vauban. Quant à Louvois, il prône une gestion rigoureuse des dépenses de l'État, mais il ne laissera jamais les questions d'intendance compromettre les visées glorieuses de la France dans les domaines de la guerre et des bâtiments. Dans un mémoire, Le Peletier s'en plaindra ouvertement :

*M. de Louvois continuant dans sa vivacité pour le mouvement des troupes, et de la guerre pilla la Flandre [en 1683] avec peu de justice, et en tira quatre*

34. VE-413.

*millions pour l'extraordinaire qu'il voulut me faire valoir comme une considération en ma faveur, mais en même temps, il engagea le Roi dans des dépenses comme surintendant des bâtiments qui montèrent jusques à plus de seize millions en l'année 1684. Je n'envisageais qu'une paix solide qui pût me mettre en l'état de rétablir les provinces et le dedans du royaume dans un bon état pour la félicité publique<sup>35</sup>.*

Cette paix, la France la connaît encore, mais la révocation de l'édit de Nantes y porte gravement atteinte. Elle ne durera pas.

Les préoccupations sociales de Le Peletier seront reprises par Vauban. À l'intérieur de leur clan, ce souci de justice et de réduction des inégalités entre les classes face à l'impôt prendra imperceptiblement le relais des aspirations à une unité religieuse qui apparaîtra rapidement futile et dangereuse. De religieuse, la poursuite du monolithisme national deviendra sociale. Dès 1685, ce cheminement se fait jour en faisant se côtoyer un Louvois faussement prosélyte et un Le Peletier soucieux d'alléger le fardeau du peuple. De ce point de vue, la révocation de l'édit de Nantes et son échec manifeste constituent un véritable chemin de Damas pour le clan Le Tellier. La France du "pré carré" ne se fera pas à l'encontre des consciences ; elle devra se faire à partir des aspirations du plus grand nombre à des idéaux laïcs, au premier rang desquels se trouve l'égalité devant l'impôt.

Cette évolution, le fondateur du clan ne la soupçonne pas à la veille de sa mort. La révocation est pour lui une consécration, la récompense providentielle d'une vie consacrée au bien de l'État. C'est la paix au cœur que le petit-fils de Perrette Locquet et de l'intendant des finances de la Ligue s'apprête à mourir. Le jour même où le roi apporte les dernières retouches au texte de la révocation, le 15 octobre 1685, le chancelier Le Tellier tombe gravement malade. Le 18 octobre, il se fait transporter de Chaville à son hôtel de la rue des Francs-Bourgeois, au cœur du Marais, pas très loin de la rue de la Grande-Truanderie où il est né. Pouvant à peine respirer à cause de son asthme, il doit rester assis sur une chaise. Louvois et son frère, l'archevêque de Reims, accourent à son chevet. Le 25, le chancelier reçoit le viatique. Informé de l'évolution de la maladie, le roi fait part de sa sympathie et prie Louvois de se ménager lui-même, ce à quoi Louvois répond, le 29, en écrivant à son cousin Gilbert Colbert de Saint-Pouange :

*Je vous prie de remercier très humblement Sa Majesté de l'ordre qu'il lui plaît de me donner de songer à ma conservation ; je ne suis pas persuadé que la douleur puisse altérer la santé, puisqu'avec celle que je sens, je me porte encore très bien. Nous avons pensé perdre M. le chancelier cette nuit, lui ayant pris une faiblesse dans laquelle il a pensé passer ; cependant il se soutient encore, quoique*

*extrêmement affaibli et que ses crachats soient de plus en plus mauvais. Les médecins craignent fort pour la nuit prochaine. Vous serez ponctuellement averti de tout ce qui se passera, et, dans le moment que Dieu l'appellera, je vous dépêcherai un courrier. S'il plaisait à Sa Majesté de donner l'ordre à M. de Seignelay de partir aussitôt après son arrivée, sans attendre le lever du roi ou le retour de la chasse, Sa Majesté me ferait une grande grâce, et en cas qu'elle vous témoigne approuver cette pensée, vous aurez soin d'aller avertir M. de Seignelay dès que le courrier arrivera<sup>36</sup>.*

La tradition veut qu'à la mort d'un garde des sceaux, ce soit ses enfants qui aillent remettre les sceaux au roi. Louvois demande et obtient que cette mission soit confiée à Seignelay, le fils de Colbert. Ce geste, plus qu'aucun autre, montre que, dans les grands moments de la vie et de la mort, l'union originelle des deux grandes familles réapparaît par-delà toutes les rivalités et surtout par-dessus toutes les interprétations que le public en donne.

Charles-Maurice, l'archevêque de Reims, ayant prévenu son père de la gravité de son état, le chancelier Le Tellier répond : « *In statione sum ; tu, quum illic eris, fac melius.* » Ce qui peut se traduire par : « *Je suis de faction ; toi, quand tu en seras là, fais mieux.* »

Cette répartie frappera beaucoup les contemporains du chancelier. Que cet homme, épuisé, mourant, mais toujours éveillé et presque debout, veille en attendant la mort, qu'il réplique, à cette extrémité, qu'il est toujours au poste, toujours de garde et que, du même souffle, il ait la force de faire paternellement la leçon à son fils, archevêque de Reims et premier pair de France, voilà qui grandira encore aux yeux de tous ce patriarche de quatre-vingt-trois ans, depuis quarante-deux ans ministre, fondateur d'une dynastie ministérielle, ce chef d'un clan tout puissant. Fasciné, Bossuet entrera dans les moindres détails de ces dernières heures d'un Le Tellier accomplissant le terrible et fascinant rituel d'une mort chrétienne. Le chancelier mourant dit, suivant la relation que Bossuet fera de sa mort :

*Je veux m'arracher jusqu'aux moindres vestiges de l'humanité (...) Je ne désire point la fin de mes peines, mais je désire de voir Dieu (...) Je rends grâce à Dieu de voir défailir mon corps devant mon esprit.*

Et Bossuet ajoutera :

*Depuis 42 ans qu'il servait le roi, il avait la consolation de ne lui avoir jamais donné de conseil que selon sa conscience, et, dans un si long ministère, de n'avoir jamais souffert une injustice qu'il pût empêcher<sup>37</sup>.*

36. RE-III-479.

37. AE-629-630.

Le 30 octobre 1685, le chancelier entonne l'hymne des miséricordes : « *Misericordias Domini in aeternam cantabo* », répète trois fois « *arntabo* » et expire entre les bras de Louvois, qui lui ôte la clef des sceaux qu'il a pendue au cou<sup>38</sup>. Il aura, comme le clamera Bossuet, « *gardé la connaissance tout entière et la fermeté jusqu'au dernier soupir* ». Il est trois heures de l'après-midi. À huit heures, Seignelay quitte Fontainebleau et vient à Paris prendre les sceaux pour les remettre au roi.

Le second fils de Louvois, Souvré, fait au moment de la mort de son grand-père, campagne avec le roi de Pologne. Louvois lui écrit :

*Le 15 du mois passé, M. le chancelier s'étant trouvé indisposé à Chaville, il est venu à Paris où, après avoir demeuré pendant douze jours dans une chaise, sans pouvoir se coucher, il est mort, le 30 du même mois, avec une fermeté et une piété sans exemple, ayant conservé la connaissance jusqu'au dernier soupir. Vous avez assez connu la tendresse et le respect que la famille avait pour lui pour juger de l'état où cette perte nous a laissés. Ayez soin d'écrire à madame la chancelière pour lui en faire vos compliments*<sup>39</sup>.

Voilà donc Louvois seul chef du clan Le Tellier. Si cette responsabilité ne l'effraie pas, elle l'amène néanmoins à jeter un nouveau regard sur l'avenir. Louvois a quatre fils : Courtanvaux, Souvré, Barbezieux et le futur abbé de Louvois. Ni le premier, ni le second ne montrent des dispositions qui les rendraient propres à succéder à leur père. Courtanvaux a bien reçu la survivance du secrétariat d'État de la guerre le 7 décembre 1681. Malheureusement, il ne se montre pas à la hauteur. Le 21 octobre 1685, alors que le chancelier est gravement malade, la cour apprend que Louvois a pris une décision d'importance : Courtanvaux ne lui succédera pas. Louvois a dépêché son cousin germain, Jean-Baptiste de Cassagnet, marquis de Tilladet auprès de Courtanvaux pour obtenir sa démission. Son remplaçant sera non pas Souvré, le second fils de Louvois, mais Barbezieux, le troisième. Avant de prendre une décision aussi lourde de conséquences, Louvois a longuement hésité. Souvré décevait depuis longtemps et Louvois l'a éloigné en l'envoyant guerroyer contre les Turcs aux côtés du roi de Pologne. En septembre 1685, Louvois a chargé Courtanvaux et Barbezieux d'inspecter les places frontières. Il entendait par là comparer leurs talents respectifs. Barbezieux, malgré ses dix-sept ans, a remporté l'épreuve haut la main. Le ton des lettres de Louvois à l'un et à l'autre dit tout. Le 6 septembre 1685, Louvois écrit à Courtanvaux :

*J'ai reçu votre lettre datée de Tournai, qui ne me dit pas un mot de l'état des ouvrages. Elle ne fait point mention non plus que vous ayez fait relever la garde de la ville par la gendarmerie ; comment est-il possible que pareille chose vous*

38. Détail rapporté par Dangeau (DA).

39. RE-III-480.

*tombe dans l'esprit ? (...) Je ne puis comprendre non plus comment vous voulez vous mêler de faire prendre parti à des soldats auxquels, suivant l'ordonnance du roi, l'on doit donner congé, ni que, quand un sergent vous le refuse, vous le fassiez dégrader*<sup>40</sup>.

À Barbezieux, par contre, il écrit le 9 octobre suivant :

*Le compte que vous me rendez de ce que vous avez vu à Tournai m'a paru fort bien. Soyez bien persuadé de mon amitié, et me croyez le meilleur de vos amis*<sup>41</sup>.

Anne de Souvré, leur mère, a apporté à Louvois prestige, richesse, noblesse et relations familiales. Ses qualités de cœur font le bonheur de tous ceux qui l'entourent. Cependant, son esprit sera parfois tourné en ridicule, même par ses meilleurs amis. Madame de Sévigné, qui fait maintenant partie de ces derniers, s'est déjà moqué d'elle dans une lettre à sa fille datée du 3 février 1672 :

*Il y avait l'autre jour une dame qui confondit ce qu'on dit d'une grive. Et au lieu de dire : « elle est saouïle comme une grive », elle dit d'un ton niais que la première présidente « était sourde comme une grive » ; cela fait rire. Je vous dirai son nom vendredi*<sup>43</sup>.

Et le vendredi, 5 février 1672 :

*Cette dame que je ne vous nommai point dans ma dernière lettre, c'était Mme de Louvois*<sup>44</sup>.

Si Courtanvaux et Souvré tiennent de leur mère intellectuellement, il n'en est pas de même de Barbezieux et du futur abbé de Louvois, qui n'a encore que dix ans, mais qui a déjà la réputation d'être un enfant exceptionnellement doué. Dans l'intérêt de sa famille, Louvois écarte donc Courtanvaux, qu'il envoie voyager hors de France, sous le nom de comte de Beaumont, afin de lui épargner la honte de la disgrâce. Le 13 novembre 1685, Barbezieux obtient officiellement la survivance de son père. Si tout va bien, le ministère de la guerre sera aux mains des Le Tellier pour une autre génération. Quelques jours plus tôt, le 9 novembre, Louvois informe Souvré de la chose en ces termes :

*Ayant cru bien connaître que le génie de votre frère aîné ne le rendait pas capable de faire ma charge, j'ai supplié le roi d'en accorder la survivance à*

40. RE-III-481-482.

41. RE-III-482.

43. SF-I-430.

44. SF-I-431.

*votre frère le commandeur [c'est-à-dire Barbezieux] croyant bien que votre inclination ne vous y porterait pas ; ce que Sa Majesté m'a accordé avec ses bontés ordinaires. Votre frère aîné est allé voyager jusqu'à ce que l'on voie ce que deviendront les affaires générales au printemps prochain, et comme il a choisi le métier de l'épée, il fera la campagne prochaine avec vous, si la guerre dure encore*<sup>45</sup>.

Blessé dans son honneur et dans son orgueil d'aîné, Courtanvaux fera carrière dans l'armée sans reprocher à son père sa disgrâce. Le 30 juillet 1686, il lui écrira cette lettre touchante :

*Je vous supplie, au nom de Dieu, monsieur, de vouloir bien vous souvenir de ce que vous m'avez fait l'honneur de me faire espérer ; car il est bien rude d'avoir été quelque chose et de n'être plus rien ; je ne laisse pas de déplorer mon malheur, et je vous assure qu'il n'y a que la confiance que j'ai en vos bontés qui me console un peu. Je suis et serai toute ma vie, avec toute sorte de respect et de soumission, entièrement à vos ordres*<sup>46</sup>.

Il y a dans tout cela quelque chose de cornélien et Louvois n'oubliera pas son fils aîné, bien qu'il continuera à le tenir à l'écart des affaires.

C'est en pensant à Louvois ("Crassus") et à Courtanvaux ("Xanthus") que La Bruyère écrira :

*Xanthus, votre affranchi, est faible et timide : ne différez pas, retirez-le des légions et de la milice. « Je veux l'avancer », dites-vous, comblez-le de biens, surchargez-le de terres, de titres et de possessions ; servez-vous du temps ; nous vivons dans un siècle où elles lui feront plus d'honneur que la vertu. « Il m'en coûterait trop », ajoutez-vous. Parlez-vous sérieusement, Crassus ? Songez-vous que c'est une goutte d'eau que vous puisez du Tibre pour enrichir Xanthus que vous aimez, et pour prévenir les honteuses suites d'un engagement où il n'est pas propre*<sup>47</sup>.

Pauvre Courtanvaux qui passera ainsi à l'histoire comme un incapable, comme si quiconque pouvait lui reprocher d'être ce qu'il est ! Barbezieux, pourvu de tous les talents et de toutes les assurances, ne se montrera pas tellement plus à la hauteur. Et pourtant, il aura fait forte impression sur les gens de son temps, même sur Saint-Simon, cet ennemi de son clan. Écoutons ce dernier et La Bruyère là-dessus :

45. RE-III-483-484.

46. RE-III-485.

47. LB-96.

*C'était un homme d'une figure frappante, extrêmement agréable, fort mâle, avec un visage gracieux et aimable, et une physionomie forte ; beaucoup d'esprit, de pénétration, d'activité ; de la justesse, et une facilité incroyable au travail, sur laquelle il se reposait pour prendre ses plaisirs, et en faisant plus et mieux en deux heures qu'un autre en un jour. Toute sa personne, son langage, ses manières, et son énonciation aisée, juste, choisie, mais naturelle, avec de la force et de l'élégance, tout en était gracieux. Personne n'avait autant l'air du monde, les manières d'un grand seigneur, tel qu'il eût bien voulu l'être, les façons les plus polies et, quand il lui plaisait, les plus respectueuses, la galanterie la plus naturelle et la plus fine, et quand il obligeait, c'était au triple de qui que ce fût par les manières. Nul homme ne rapportait mieux une affaire, ni ne possédait plus pleinement tous les détails, ni ne les maniait plus aisément que lui. Il sentait avec délicatesse toutes les différences des personnes, et avec capacité toutes celles des affaires, de leurs gradations, de leur plus ou moins d'importance, et il épuisait les affaires d'une manière surprenante ; mais orgueilleux à l'excès, entreprenant, hardi, insolent, vindicatif au dernier point, facile à blesser des moindres choses, et très difficile à en revenir. Son humeur était terrible et fréquente : il la connaissait, il s'en plaignait ; il ne la pouvait vaincre. Naturellement brusque et dur, il devenait alors brutal et capable de toutes les insultes et de tous les comportements imaginables qui lui ont ôté beaucoup d'amis. Il les choisissait mal et, dans ses humeurs, il les outrageait, quels qu'ils fussent, et les plus proches et les plus grands, et après il en était au désespoir. Changeant avec cela ; mais le meilleur et le plus utile ami du monde tandis qu'il l'était, et l'ennemi le plus implacable, et naturellement féroce. C'était un homme qui ne voulait trouver de résistance en rien, et dont l'audace était extrême... C'était, à tout prendre, de quoi faire un grand ministre, mais étrangement dangereux<sup>48</sup>.*

Sous le nom de Giton, La Bruyère tracera de Barbezieux un portrait similaire à celui qu'a dressé Saint-Simon :

*Giton a le teint frais, le visage plein et les joues pendantes, l'œil fixe et assuré, les épaules larges, l'estomac haut, la démarche ferme et délibérée. Il parle avec confiance ; il fait répéter celui qui l'entretient, et il ne goûte que médiocrement tout ce qu'il lui dit. Il déploie un ample mouchoir, et se mouche avec grand bruit ; il crache fort loin, et il étternue fort haut. Il dort le jour, il dort la nuit, et profondément ; il ronfle en compagnie. Il occupe à table et à la promenade plus de place qu'un autre. Il tient le milieu en se promenant avec ses égaux ; il s'arrête, et l'on s'arrête ; il continue de marcher, et l'on marche : tous se règlent sur lui. Il interrompt, il redresse ceux qui ont la parole : on ne l'interrompt pas ; on l'écoute aussi longtemps qu'il veut parler ; on est de son avis, on croit les nouvelles qu'il débite. S'il s'assied, vous le voyez s'enfoncer dans un fauteuil, croiser les jambes*

48. SA-I-817-818.

*l'une sur l'autre, froncer le sourcil, abaisser son chapeau sur les yeux pour ne voir personne, ou le relever ensuite, et découvrir son front par fierté et par audace. Il est enjoué, grand rieur, impatient, présomptueux, colère, libertin, politique, mystérieux sur les affaires du temps ; il se croit des talents et de l'esprit. Il est riche*<sup>49</sup>.

Quelques jours après la mort du chancelier, la démission de Courtanvaux et la nomination de Barbezieux, le 28 novembre 1685, un quatrième événement modifie la structure interne du clan des lézards. Nicolas IV de Neufville, 1er duc-maréchal de Villeroy, chef du conseil royal des finances<sup>50</sup>, meurt à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Le chancelier Le Tellier lui devait, en bonne partie, son retour en grâce en 1651. Le maréchal de Villeroy, en qui plusieurs voyaient un premier ministre potentiel à la mort de Mazarin, a apporté au clan naissant des Le Tellier l'appui du clan des "barbons". Le mariage d'Anne de Souvré, la pupille de Villeroy, avec Louvois a, par la suite, consacré l'alliance des deux clans. Mêlé aux affaires (il présidait le conseil royal des finances depuis la chute de Fouquet), près de Louis XIV dont il a été le gouverneur influent et fidèle, le maréchal de Villeroy occupait une place à part dans le clan des lézards, qui lui devait beaucoup et dont il n'était aucunement une créature. Il aura, pour ainsi dire, parrainé l'entrée des Le Tellier dans la grande noblesse, et il aura été pour Le Tellier un ami indéfectible et un protecteur. Avec lui, le clan des lézards perd son second patriarche.

En un mois, la direction du clan se renouvelle presque entièrement : une nouvelle génération prend le pouvoir. Claude Le Peletier demeure, mais il s'efface devant Louvois. Le vieux maréchal de Villeroy a comme successeur son fils, François de Neufville, nouveau duc de Villeroy. Élevé avec Louis XIV, ce dernier demeure un favori du roi. Il n'a encore que quarante et un ans, soit six ans de moins que le roi. Le nouveau duc fait carrière dans l'armée où il a le grade de lieutenant général depuis 1677. La mort de son père le fait non seulement duc, mais aussi gouverneur de Lyon et du Lyonnais, région que les Villeroy dominent depuis longtemps. Promis à une carrière historique, François de Neufville-Villeroy s'est néanmoins illustré jusqu'ici beaucoup plus par ses prouesses amoureuses que guerrières. C'est lui que madame de Sévigné appelle « *le Charmant* », comme elle appelle Louvois « *la Mer* », Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, « *l'Orange* » et Colbert, « *le Nord* ». N'a-t-il pas fait battre le cœur de la marquise de Courcelles, la malheureuse maîtresse de Louvois ?

49. LB-200.

50. Près du pouvoir ministériel, Villeroy n'aura pas été ministre ; son grand-père l'aura, cependant, été pendant 43 ans et son fils le sera pendant 8 ans jusqu'en 1722. Le rôle de Villeroy comme chef du conseil royal des finances, de 1661 à 1685, sera pratiquement ignoré par les historiens, alors que ceux-ci feront grand cas du rôle de Beauvillier, qui, pourtant, occupera les mêmes fonctions. Les Villeroy constituent une dynastie ministérielle presque totalement oubliée ; cette dynastie aura pourtant joué un certain rôle pendant plus de 150 ans, soit de 1567 à 1722.



Charmant, il l'est sans doute, mais ses contemporains lui trouveront peu de "fond", La Bruyère pensera aussi à lui et le dépeindra sous les traits de Ménippe :

*Ménippe est l'oiseau paré de divers plumages qui ne sont pas à lui. Il ne parle pas, il ne sent pas ; il répète des sentiments et des discours, se sert même si naturellement de l'esprit des autres qu'il y est le premier trompé, et qu'il croit souvent dire son goût ou expliquer sa pensée, lorsqu'il n'est que l'écho de quelqu'un qu'il vient de quitter. C'est un homme qui est de mise un quart d'heure de suite, qui le moment d'après baisse, dégénère, perd le peu de lustre qu'un peu de mémoire lui donnait, et montre la corde. Lui seul ignore combien il est au-dessous du sublime et de l'héroïque ; et incapable de savoir jusques où l'on peut avoir de l'esprit, il croit naïvement que ce qu'il en a est tout ce que les hommes en sauraient avoir ; aussi a-t-il l'air et le maintien de celui qui n'a rien à désirer sur ce chapitre, et qui ne porte envie à personne. Il se parle souvent à soi-même, et il ne s'en cache pas, ceux qui passent le voient, et qu'il semble toujours prendre un parti, ou décider qu'une telle chose est sans réplique. Si vous le saluez quelquefois c'est le jeter dans l'embarras de savoir s'il doit rendre le salut ou non ; et pendant qu'il délibère, vous êtes déjà hors de portée. Sa vanité l'a fait honnête homme, l'a mis au-dessus de lui-même, l'a fait devenir ce qu'il n'était pas. L'on juge, en le voyant, qu'il n'est occupé que de sa personne ; qu'il sait que tout lui sied bien, et que sa parure est assortie ; qu'il croit que tous les yeux sont ouverts sur lui, et que les hommes se relayent pour le contempler<sup>51</sup>.*

Le nouveau duc de Villeroy deviendra grand personnage à la cour et surtout dans le clan des lézards dont il sera un jour le chef.

En cette fin de l'année 1685, ce clan se présente sous un jour nouveau. La mort de Le Tellier et du maréchal de Villeroy laisse le champ libre à Louvois qui, à quarante-quatre ans, en devient le maître incontesté, bien que plusieurs, comme madame de Maintenon, apprendront à garder de bonnes relations avec le clan tout en gardant leurs distances face à son chef ou même en s'y opposant carrément. En tant que ministre, Claude Le Peletier continue à occuper un des premiers rangs dans le clan. Cependant, Louvois et lui sont souvent en désaccord et Louvois domine la situation. Le successeur de Le Tellier au poste de chancelier, Louis Boucherat, est un lointain et incertain associé du clan : le marquis de Sourches écrit le 1<sup>er</sup> novembre 1685 que « son choix était une grande marque du crédit de M. de Louvois », mais il ajoute que le nouveau chancelier est « un homme qui devait se contenter d'être parvenu à cette dignité sans aspirer au ministère et sans se mêler de plus d'affaires que celles dont on voulait qu'il se mêlât ». Saint-Simon confirmera le peu d'envergure du nouveau chancelier, que le roi tient d'ailleurs à l'écart du conseil d'en haut :

51. LB-104.

« *Qui eût voulu faire exprès un chancelier de cire l'eût pris sur M. Boucherat : jamais figure n'a été si faite exprès* »<sup>52</sup>.

Bien qu'il soit vaguement relié aux Le Tellier par sa mère Catherine Machault et par les Colbert de Villacerf, Boucherat a souvent joué la carte de la neutralité entre les deux clans. Le clan Le Tellier n'espère donc jouir que de sa passivité. De toute façon, Boucherat ne sera jamais membre du conseil d'en haut.

Honoré Courtin demeure un pilier du clan. Il a cinquante-neuf ans. Il est conseiller d'État et deviendra même doyen du conseil. Ses rapports avec Louvois sont privilégiés. Avec Vauban, qui a cinquante-deux ans, et Louis Robert, qui en a quarante-neuf, il forme le groupe des conseillers les plus influents du clan. Louvois compte aussi parmi ses intimes ses deux cousins germains, Jean-Baptiste Cassagnet, marquis de Tilladet, et Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouange. Le secrétariat d'État de la guerre demeure le bastion principal du clan. On y retrouve Chamlay qui sait s'imposer, tout en demeurant fidèle aux Le Tellier. Du côté de l'Église, le tandem Charles-Maurice Le Tellier-Bossuet est bien en place et son influence demeure considérable. Un troisième personnage y représente le clan Le Tellier : Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, aux sympathies jansénistes bien ancrées. Dès 1668, le nonce Bargellini a écrit que cet évêque « *gouvernait l'esprit de Le Tellier* » et qu'il était « *le directeur de toute la maison [Le Tellier]* ».

Devant aucun de ces membres éminents du clan, Louvois n'a à se contenir. C'est son plus grand malheur. De ce point de vue, la mort du chancelier lui sera fatale. Son père savait lui en imposer, l'inciter à la modération, l'assagir et lui éviter les excès de son caractère emporté. Lui parti, Louvois perdra le sens de la mesure. Jamais plus, il ne retrouvera l'équilibre que le triumvirat Le Tellier-Louvois-Le Peletier lui avait garanti. Dans le clan des lézards, une seule figure de patriarche demeure et c'est celle d'une femme, celle de la mère de Louvois, Elizabeth Turpin, la chancelière Le Tellier. Lorsqu'elle mourra, le 28 novembre 1698, Saint-Simon écrira :

*La chancelière Le Tellier mourut enfin à plus de quatre-vingt-dix ans, ayant conservé sa tête et sa santé jusqu'à la fin, et grande autorité dans sa famille, à qui elle laissa trois millions de biens*<sup>53</sup>.

Quelque temps avant sa mort, le 10 juin 1683, le chancelier Le Tellier a rédigé, avec son épouse, un testament "mutuel et commun" où il était précisé qu'ils ne voulaient pas qu'il soit ouvert avant le décès du dernier d'entre eux qui mourrait. Ce testament faisait de Claude Le Peletier leur exécuteur testamentaire

52. SA-I-645.

53. SA-I-582.

et de Louis III Chauvelin, qui deviendra conseiller d'État en 1704 et qui mourra en 1719, le dépositaire du testament. Par ce testament, Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, recevra les seigneuries de La Ferté-Gaucher, de Lagnière, de Beaulieu et de Pécy, l'hôtel Le Tellier de la rue des Francs-Bourgeois, avec toutes ses dépendances, une petite maison « *sise proche le pont de l'île Notre-Dame* », ainsi que le tiers de la vaisselle d'argent et des meubles des défunts. Les deux petites-filles du chancelier et de la chancelière, filles de la duchesse d'Aumont, soit Marie-Madeleine-Élisabeth-Fare d'Aumont, marquise de Beringhen et sa sœur, Anne-Charlotte-Fare d'Aumont, marquise de Créqui, qui ont reçu, lors de leur mariage, chacune 300 000 livres, se verront léguer chacune, une somme supplémentaire de 100 000 livres. Leur frère, Louis d'Aumont de Villequier, futur duc d'Aumont, héritera de 400 000 livres. Le reste de l'immense fortune du chancelier et de son épouse sera légué à Louvois et à ses descendants.

Louis André a étudié la nature et la provenance de la fortune du chancelier. La majeure partie de celle-ci est constituée de biens immobiliers qui rapportent le plus souvent des rentes au "denier seize" (6,25 %) ou au "denier vingt" (5 %). Voici la liste approximative de ces biens à la mort du chancelier :

#### Maisons à Paris

Maison de la Fontaine de Jouvence, demeure ancestrale des Le Tellier, rue de la Grande-Truanderie,  
 Maison du Chardon, sous les piliers des Halles,  
 Maison de la Corneille, sous les piliers des Halles,  
 Maison de la rue Pierre-Sarrazin,  
 Maison achetée en 1645, sur le pont Marie, vers l'île Notre-Dame,  
 Hôtel Le Tellier, rue des Francs-Bourgeois.

#### Domaines

Chaville, près de Versailles,	valant 390 000 livres en 1695
Louvois, Champagne, acheté en 1656,	valant 480 000 livres en 1656
La Ferté-Gaucher, Champagne, acheté en 1661,	valant 300 000 livres en 1661
Lagnières, Champagne, acheté en 1667,	valant 58 000 livres en 1667
Beaulieu et Pécy, Brie, acheté en 1675,	valant 150 000 livres en 1675
Maraye, Champagne, acheté en 1677,	valant 375 000 livres en 1677
Montfaucon, Berry, acheté en 1663,	valant 513 240 livres en 1663
Culan et Préveranges, Berry, acheté en 1663,	valant 141 000 livres en 1663
La Tour de Vesvres, Berry, acheté en 1669,	valant 120 000 livres en 1669
Barbezieux, Angoumois, acheté en 1676,	<u>valant 260 000 livres en 1676</u>

Valeur approximative totale des domaines : 2 787 240 livres

À ces biens, il faut ajouter les billets, obligations et autres placements, ainsi que la valeur des charges détenues par Le Tellier. Si on additionne, en 1685, la valeur de la fortune du chancelier, celles de Louvois, de son épouse et de ses enfants, et celle de Charles-Maurice Le Tellier, on dépasse facilement les 10 millions de livres ; à elle seule, la fortune de Louvois sera estimée à plus de 9 millions en 1691.

Cette fortune a été édifiée, suivant ceux qui étudieront la chose, de façon tout à fait honnête, à partir des revenus gagnés pendant quarante-deux ans par le chancelier Le Tellier comme secrétaire d'État, comme ministre, puis comme chancelier, mais aussi à partir des rentes des propriétés foncières. Pour l'année 1684-1685, Louis André estimera les revenus reliés aux charges ministérielles à au moins 129 000 livres, et les rentes à environ 135 000 livres. À certaines occasions, le roi fait des dons à ses ministres. Ainsi, le 18 mai 1657, Le Tellier a reçu 100 000 livres du roi. À part certains cadeaux symboliques, confitures, vin, saumon, etc., il semble que Le Tellier ait toujours refusé les "pots-de-vin" de quelque nature que ce soit. En décembre 1685, les états d'Artois offriront de verser à chaque année à Louvois une somme considérable à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes ; Louvois écrira à son parent, l'intendant Louis III Chauvelin :

*Je vous prie d'expliquer aux états d'Artois que je leur suis fort obligé de l'intention qu'ils ont eue de me faire un présent tous les ans, mais que feu M. le chancelier ni moi n'ayant jamais reçu aucun argent des provinces dont nous avons pris soin, il n'est pas nécessaire qu'ils fassent de fonds pour cela. Je vous conjure de leur parler de manière qu'ils connaissent que je ne l'accepterais pas*<sup>54</sup>.

De la même manière, quelques années avant de mourir, Le Tellier a conseillé à son beau-frère François Dugué de Bagnols de refuser la pension annuelle de 3000 livres offerte à Lyon par les fermiers des gabelles. Les Le Tellier ne semblent donc pas avoir succombé à la tentation de la vénalité.

Sans être, de très loin, aussi riches que Mazarin l'était à sa mort, les Le Tellier constituent néanmoins une des plus prospères familles de France<sup>55</sup>. Ils sont plus riches que les Colbert. Sans doute, aucune famille de la robe n'est mieux pourvue qu'eux. Si l'on excepte la famille royale et les princes du sang, il est possible qu'aucune des vieilles familles d'épée ne jouisse de revenus comparables. Du côté des grands financiers, la plus grande fortune déclarée en 1716 sera celle de Paul-Etienne Brunet de Rancy, qui a épousé en 1678 Geneviève-Michelle Colbert de Saint-Pouange-Villacerf, petite-nièce du chancelier Le Tellier. Brunet de Rancy

54. RE-III-486.

55. Voir, à propos de la richesse des grandes familles d'épée, Labatut (LA-248-270) et, à propos de celle des grands financiers, Dessert (DC).

sera trésorier général de l'extraordinaire des guerres, receveur général et munitionnaire. Sa fortune sera estimée à 7 373 710 livres, ce qui se compare à la fortune des Le Tellier. Aussi, peut-on comprendre qu'une légende se forme autour des biens des Le Tellier. La rumeur circule que le chancelier a envoyé de fortes sommes d'argent à l'étranger et même jusqu'en Hongrie. Saint-Simon racontera qu'en 1699, soit quatorze ans après la mort du chancelier, des bruits circulaient toujours sur son trésor caché :

*Il vint des avis du roi, et fort réitérés, qu'il y avait huit millions enterrés dans la cour de la maison du feu chancelier Le Tellier. Le Roi, qui n'en voulut rien croire, fut pourtant bien aise que cela revînt à l'archevêque de Reims, à qui était la maison et qui y logeait, et se rendit aisément à la prière qu'il lui fit de faire fouiller partout en présence de Chamillart, intendant des finances. On bouleversa tous les endroits que la donneuse d'avis indiqua ; on ne trouva rien : on eut honte de l'avoir crue, et elle eut la prison pour salaire de ses avis<sup>56</sup>.*

Après avoir consacré de très nombreuses années à l'étude de l'œuvre de Michel Le Tellier et de Louvois, Louis André conclura un de ses ouvrages de la façon suivante :

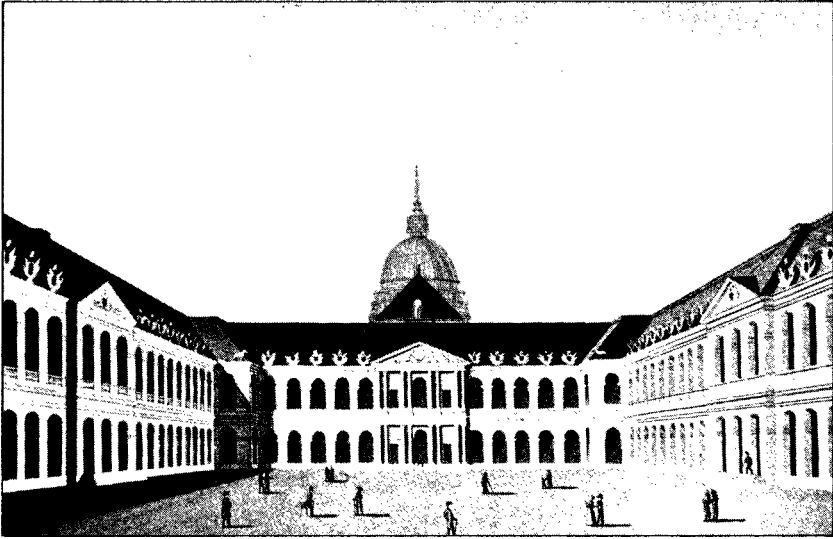
*Ainsi s'éleva une grande famille dont la richesse, due principalement à ce que la monarchie payait largement la fidélité et le zèle de ses agents, étonna, comme celle de Colbert, les Français et les étrangers. Issue de la bourgeoisie, elle finit par se mêler à la haute noblesse. Est-ce pour cela qu'elle déchet vite et perdit son influence politique ? En tout cas, en considérant sa destinée, les historiens songeront souvent à celle des Médicis florentins. Comme le banquier Cosme, le légiste Le Tellier donne à sa famille, et par les mêmes moyens, des bases qui paraissent inébranlables. Le brillant Louvois fait penser à Laurent le Magnifique. Comme avec Pierre II, la décadence se produit dès le temps de Barbezieux et, avec elle, l'oubli<sup>57</sup>.*

Une telle conclusion est sûrement excessive si on songe au prestige historique des Médicis. Elle déprécie aussi à l'avance le devenir des Le Tellier et du clan des lézards. Les Le Tellier relégués un peu dans l'ombre, leur clan saura plus facilement se muter informellement en "parti" politique. Cette aventure sera tout aussi passionnante que cette progression qui va des faveurs de Perrette Locquet à l'apothéose funèbre de son petit-fils devenu chancelier de France.

56. SA-I-608-609.

57. AE-642.





*Les Invalides, intérieur de la cour. Gravure de la fin du XVIII<sup>e</sup>.*

Épilogue





## 29 mars 1686, église des Invalides

Le 25 janvier 1686, Bossuet a prononcé l'oraison funèbre du chancelier Le Tellier dans l'église Saint-Gervais à Paris. La rigueur chrétienne de son sermon et sa sévérité ont désarmé l'assemblée. Deux mois plus tard, aux Invalides, l'évêque de Nîmes, Esprit Fléchier, s'apprête à prononcer à son tour la cinquième et dernière oraison funèbre du chancelier. Bossuet est présent, C'est lui qui officie. Dans la nef, surtout des invalides et des militaires. Ils sont venus rendre un dernier hommage à celui qui, pendant trente-quatre ans, a été titulaire du secrétariat d'État de la guerre. Là où, au scandale de plusieurs, Bossuet a choisi de présenter comme la vanité suprême le désir de vouloir survivre dans sa descendance, Fléchier choisit de célébrer la vertu du défunt chancelier en rendant aussi hommage à sa postérité :

*Sa vertu s'est soutenue jusqu'à sa vieillesse ; elle l'a fait monter aux lieux élevés de la terre : sa postérité a recueilli son héritage, afin que les enfants d'Israël connaissent qu'il est bon d'obéir au Dieu saint.  
Ecclésiaste,<sup>46</sup>.*

*(...) Dans l'éloge que je fais aujourd'hui de très haut et puissant seigneur Messire Michel Le Tellier, ministre d'État, chevalier, chancelier de France, j'envisage, non pas sa fortune, mais sa vertu ; les services qu'il a rendus, non pas les places qu'il a remplies ; les dons qu'il a reçus du ciel, non pas les honneurs qu'on lui a rendus sur la terre ; en un mot, les exemples que votre raison vous doit faire suivre, et non pas les grandeurs que votre orgueil pourrait vous faire désirer (...)*

*Il est vrai que le ciel a rempli ses désirs, et qu'il a eu, pour ainsi dire, la destinée des patriarches ; cette plénitude de jours qui consomme la prudence de l'homme juste ; cette suite de bons succès que le temps et la fortune qui change tout, n'ont osé troubler ; ces richesses innocentes qui ont entretenu son honnête et frugale opulence ; cet esprit qui, malgré le poids des années et des affaires, a conservé sa force et sa vigueur dans les ruines mêmes du corps ; cette gloire qu'il a maintenue et qu'il a vu renaître en ses enfants de génération en génération ; cette mort dans la paix et dans l'espérance du seigneur, qu'il a regardée comme la fin de son travail et le terme de son pèlerinage<sup>1</sup>.*

En soulignant que le ciel a rempli les désirs de Michel Le Tellier en lui réservant la destinée des patriarches, Fléchier vise juste : on attribue deux devises à Le Tellier qui, toutes deux, parlent de postérité. Ce sont : « *Virtus avorum durat cum sanguine* » (“la force morale des ancêtres se perpétue avec le sang”) et

« *Invito funere vivent* » (“ils vivront grâce à des funérailles qui ne sont pas voulues”, cette devise ayant un pélican pour cimier)<sup>2</sup>.

Comme Bossuet, Fléchier voit avant tout dans Le Tellier un homme de robe que la Providence destinait à la magistrature suprême. Il aborde aussi, comme Bossuet, le rôle important de Le Tellier au cours de la Fronde. De sa carrière au département de la guerre, il dit beaucoup, alors que Bossuet ne disait rien. Mais, Fléchier s’attache avant tout à l’homme et à ses qualités humaines :

*Dans les royaumes temporels, la Providence divine (...) conduit les hommes à ses fins (...) [et] élève l’esprit (...) [de certains] pour en faire les juges et les conducteurs de son peuple. Le Seigneur en fait des serviteurs fidèles, les guide lui-même dans les sentiers de la justice, et leur révèle peu à peu les secrets de sa sagesse.*

*C’est ainsi qu’il forma cet habile et fidèle ministre dont vous honorez ici la mémoire. La bonté du naturel prévint en lui les soins de l’éducation. L’étude, le génie, les réflexions fortifièrent bientôt sa raison. On vit dans une grande jeunesse ce qu’on trouve à peine dans un âge plus avancé, de la régularité et de la retenue. Son esprit parut, et par ce que sa vivacité en produisait, et par ce qu’en cachait son jugement et sa modestie. Un air doux et insinuant lui attirait l’estime et la confiance ; et je ne sais quoi d’honnête et d’heureux répandu dans ses actions et sur son visage, laissait voir dans le caractère de sa vertu le présage de sa fortune.*

*(...) Les plaisirs ne troublèrent pas la discipline de ses mœurs, ni l’ordre de ses exercices. Il joignit à la beauté de l’esprit et au zèle de la justice, l’assiduité du travail, et méprisa ces âmes oisives qui n’apportent d’autres préparations à leurs charges que celle de les avoir désirées, qui mettent leur gloire à les acquérir, non pas à les exercer ; qui s’y jettent sans discernement, et s’y maintiennent sans mérite, et qui n’achètent ces titres vains d’occupation et de dignité, que pour satisfaire leur orgueil, et pour honorer leur paresse<sup>3</sup>.*

Fléchier refait alors l’itinéraire du futur chancelier : conseiller au grand conseil en 1624, procureur du roi au Châtelet de Paris en 1631, maître des requêtes aux côtés du chancelier Séguier, lors des troubles en Normandie en 1640, intendant d’armée dans le Piémont en 1640. Il en vient enfin à sa nomination comme secrétaire d’État en 1643 :

*Ce fut dans ces révolutions que M. Le Tellier, contre les apparences et contre ses propres projets, fut rappelé de ses emplois, pour entrer dans la charge de*

2. La devise de Louvois est, elle, beaucoup plus obscure : « *Ut te soli explicit uni* ».

3. FD-331-333.

*secrétaire d'État, et dans le ministère de la guerre, en un temps où la discorde régnait dans toutes les parties de l'Europe, où le bruit de nos armes retentissait de tous côtés, et où nos ennemis et nos envieux s'animaient par nos pertes, et s'irritaient de nos victoires. Il fallait un homme laborieux pour se charger d'un long et pénible détail ; exact, pour entretenir l'ordre et la discipline de tant d'armées ; fidèle, pour distribuer les finances avec des mains pures et innocentes ; juste, pour représenter les services des soldats et des officiers, et faire élever les plus dignes aux places qu'une louable, mais malheureuse valeur rendait vacantes ; sage, pour ménager dans des conjonctures difficiles ces esprits vains et remuants, qu'il est également dangereux d'abattre ou d'élever ; éclairé, pour décider dans les conseils, et trouver des expédients et des ouvertures dans les affaires.*

*(...) Un roi [Louis XIII], dont la vie fut le règne de la religion et de la justice, pouvait-il, en mourant, faire un plus digne choix que celui de M. Le Tellier ? Le Dieu des armées bénit aussitôt nos guerres en ses mains ; la réputation de nos armes ne fit que croître ; la perte d'un roi victorieux fut adoucie par le gain d'une bataille, et par une suite de victoires.*

*(...) Rappelez-vous donc en votre mémoire ces guerres si renommées dont il fut le directeur et le ministre ; cette paix fortunée dont il fut le solliciteur, et pendant le traité [de Nimègue] le dépositaire ; ces conquêtes surprenantes, dont il avait été comme le prophète ; ces négociations avantageuses, dont il fut et l'auteur et le conducteur par ses projets et par ses vues. Ajoutez à tous ces honneurs le témoignage d'un roi [Louis XIV] dont les paroles sont des oracles : « Que jamais homme sur toutes sortes d'affaires n'avait été de meilleur conseil »<sup>4</sup>.*

À propos du rôle de Le Tellier pendant la Fronde :

*Quelle fut la constance de M. Le Tellier dans ces jours d'aveuglement et de faiblesse, et combien de formes donna-t-il à sa fidélité et à sa prudence ! Quelle application à découvrir la source des maux, et la convenance des remèdes ! Quelle retenue pour cacher les secrets de la régence, qu'on avait confiés à sa sagesse ! Quelle pénétration, quand il fallut percer les nuages de la dissimulation et de l'artifice, et découvrir non seulement les desseins, mais encore les motifs et les intentions ! Quelle présence d'esprit, lorsqu'il fallut s'accommoder aux conjonctures, et prendre pour le bien public des résolutions subites ! Quelle adresse à s attirer la confiance des partis, et à réunir la diversité des avis et des connaissances au seul point de la tranquillité publique ! Mais quelle fut sa fermeté, lorsque, par l'effort des factions et des cabales, la Reine, obligée de céder au temps, consentit à le voir éloigné des affaires<sup>5</sup> !*

4. FD-336-337 et FD-341.

5. FD-339.

Et derrière l'homme publique, un honnête homme, un père de famille attentionné et un ami fidèle :

*Cependant, messieurs, a-t-on vu dans sa conduite quelque apparence de vanité ? S'est-il écarté de l'honnête simplicité de ses pères ? A-t-il répandu en superfluidités de festins ou de bâtiments, ce qu'il tenait des libéralités du Roi, ou de sa prudente et modeste économie ? A-t-il prodigué des trésors pour embellir ses maisons, et forcé la nature et les éléments pour orner ses solitudes ? Qu'a-t-il cherché dans sa retraite de Chaville, que les purs délices de la campagne ? Et quelles peines n'eut-on pas à lui persuader d'étendre un peu, en faveur de sa dignité, les limites de son patrimoine, et d'ajouter quelques politesses de l'art aux agréments rustiques de la nature ?*

*De ce fond de modération naissait cette douceur et cette affabilité si nécessaire et si rare dans les grands emplois, où l'importunité des hommes, l'opiniâtreté du travail, et je ne sais quel esprit de domination rendent l'humeur austère et chagrine. Il écoutait avec patience, il accordait avec bonté, et refusait même avec grâce. Accessible, accueillant, honnête, sachant employer son temps, et quelquefois même le perdre pour compatir à des misérables, à qui il ne reste d'autre consolation que celle de redire ennuyeusement leur misère, il se communiquait selon les besoins, et ne pouvait souffrir ces hommes chargés des affaires du public et des particuliers, qui se renferment, et se rendent comme invisibles, et se font de leurs cabinets comme un rempart à leur oisiveté ou d leurs plaisirs, contre les peines et les devoirs de leur ministère.*

*Mais quelle était cette douceur, quand elle se renfermait dans l'enceinte de sa famille, et dans les bornes d'une vie privée ! Quel sage et noble repos ! Quelle tendresse pour ses enfants ! Quelle union avec cette épouse fidèle, qui, selon le langage du Saint-Esprit, est la récompense de l'homme de bien ! Quelle sensibilité et quelle constance pour ses amis ! Qu'il eût aimé à jouir en repos du fruit de ses travaux dans une heureuse vieillesse ! Il laissait à l'État un fils [Louvois] dont il avait formé l'esprit et le cœur ; ils remplissaient les mêmes emplois avec les mêmes vertus ; et ils auraient été l'un et l'autre inimitables, si le père n'eût eu le fils pour successeur, et si le fils n'eût eu le père pour exemple. Mais sa vertu devait continuer jusqu'à la fin et s'élever au premier trône de la justice, je veux dire à la charge de chancelier de France<sup>6</sup>.*

Dans cette charge, Le Tellier a su faire œuvre de réformateur. Fléchier le souligne avec justesse :

*Une téméraire jeunesse se jetait sans étude et sans connaissance dans les charges de la robe : on entrait dans le sanctuaire des lois en violant la première loi, qui veut qu'on soit instruit de sa profession. Pour obtenir les privilèges*

6. FD-341-342.

*des jurisconsultes, il suffisait d'avoir de quoi les acheter ; l'équité s'éteignait avec la science, et les fortunes des particuliers tombaient entre les mains de ces ignorants volontaires, à qui le pouvoir de les défendre était un titre pour les ruiner. Il rétablit les études, et fit revivre dans les écoles de droit ces exercices publics et solennels, et ces rigoureuses épreuves qui feront reflourir les lois et l'éloquence de nos pères<sup>7</sup>.*

Comme Bossuet, Fléchier voit dans la participation du chancelier à la révocation de l'édit de Nantes un acte providentiel et l'aboutissement d'une longue vie chrétienne :

*Quel zèle ne témoigna-t-il pas toujours pour l'Église, et par sa propre piété, et par les soins de ce fils [Charles-Maurice Le Tellier] qui en remplit les dignités avec éclat, et qui en soutient les droits avec fermeté ? Perdit-il une occasion, ou de maintenir ses privilèges, ou de pacifier ses différends, ou d'appuyer sa discipline, et même d'étendre sa foi sur les débris heureux et inespérés de l'hérésie ?*

*Quel spectacle s'ouvre ici à mes yeux, et où me conduit mon sujet ! Je vois la droite du Très-Haut changer, ou du moins frapper les cœurs, rassembler les dispersions d'Israël, et couper cette haie fatale qui séparait depuis longtemps l'héritage de nos pères d'avec le nôtre. Je vois des enfants égarés revenir en foule au sein de leur mère ; la justice et la vérité détruire les œuvres de ténèbres et de mensonge ; une nouvelle église se former dans l'enceinte de ce royaume ; et l'hérésie, née dans le concours de tant d'intérêts et d'intrigues, accrue par tant de factions et de cabales, fortifiée par tant de guerre et de révolte, tomber tout d'un coup, comme une autre Jéricho, au bruit des trompettes évangéliques, et de la puissance souveraine qui l'invite ou qui la menace.*

*Je vois la sagesse et la piété du prince, excitant les uns par ses pieuses libéralités, attirant les autres par les marques de sa bienveillance, relevant sa douceur par sa majesté, modérant la sévérité des édits par sa clémence, aimant ses sujets et haïssant leurs erreurs, ramenant les uns à la vérité par la persuasion, les autres à la charité par la crainte : toujours roi par autorité, et toujours père par tendresse.*

*Il ne restait qu'à donner le dernier coup à cette secte mourante ; et quelle main était plus propre à ce ministère que celle de ce sage chancelier, qui, dans la vue de sa mort prochaine, ne tenant presque plus au monde, et portant déjà l'éternité dans son cœur, entre l'espérance et la miséricorde du Seigneur, et l'attente terrible de son jugement, méritait d'achever l'œuvre du prince, ou*

7. FD-345.

*pour mieux dire l'œuvre de Dieu, en scellant la révocation de ce fameux édit, qui avait coûté tant de sang et tant de larmes à nos pères<sup>8</sup> ?*

Ayant suppléé aux omissions et aux manques d'égards à la postérité du chancelier de l'oraison funèbre de Bossuet, Fléchier termine sa propre oraison en réconciliant les uns et les autres :

*Sacré ministre de Jésus-Christ [Fléchier s'adresse ici directement à Bossuet qui officie], qui, dans la chaire évangélique, avec une éloquence vive et chrétienne, avez avant moi consacré la mémoire immortelle de ce grand homme, achevez d'offrir pour lui cette hostie innocente et pure qui lave les péchés et les fragilités du monde. Peuple qui ressentez encore les effets de son exacte équité, reprenez le cantique qu'il avait commencé des miséricordes éternelles. Et vous, vaillants et malheureux guerriers, qui, dans cet hôtel royal [des Invalides], traînant les restes de vos corps aux pieds de ces autels, attendant avec patience une mort que vous avez si souvent bravée, sacrifiez au Dieu de la paix les lauriers que vous avez cueillis dans les armées, et faites des malheurs de votre ambition et de votre gloire, les fruits de votre pénitence : redoublez, pour son repos éternel, ces vœux ardents que vous avez si souvent faits pour une vie si utile et si précieuse<sup>9</sup>.*

Les oraisons funèbres prononcées par Bossuet et par Fléchier tracent de Le Tellier le portrait identique d'un ministre sans reproche. Plusieurs de leurs contemporains leur donnent raison. L'abbé de Choisy sera plus critique tout en n'allant pas tout à fait à l'encontre des premiers. Il écrira :

*Michel Le Tellier avait reçu de la nature toutes les grâces de l'extérieur ; un visage agréable, les yeux brillants, les couleurs du teint vives, un sourire spirituel, qui prévenait en sa faveur. Il avait tous les dehors d'un honnête homme, l'esprit doux, facile, insinuant ; il parlait avec tant de circonspection, qu'on le croyait toujours plus habile qu'il n'était ; et souvent on attribuait à sagesse ce qui ne venait que d'ignorance. Modeste sans affectation, cachant sa faveur avec autant de soin que son bien, la fortune la plus éclatante et la première charge de l'État ne lui firent point oublier que son grand-père avait été conseiller de la cour des Aides. Il ne fit jamais vanité d'une belle et fausse généalogie. (...) Il promettait beaucoup et tenait peu ; timide dans les affaires de sa famille, courageux et même entreprenant dans celles de l'État ; génie médiocre, vues bornées ; peu propre à tenir les premières places, où il payait souvent de discrétion, mais assez ferme à suivre un plan quand il avait aidé à le former ; incapable d'en être détourné par ses passions, dont il était toujours le maître ; régulier et civil dans le commerce de la vie, où il ne jetait jamais que des fleurs (c'était aussi tout ce qu'on pouvait*

8. FD-345-346.

9. FD-348.

*espérer de son amitié), mais ennemi dangereux, cherchant l'occasion de frapper sur celui qui l'avait offensé, et frappant toujours en secret par la peur de se faire des ennemis, qu'il ne méprisait pas, quelque petits qu'ils fussent*<sup>10</sup>.

En tant que diplomate, l'abbé de Choisy n'a pas eu à traiter directement avec Le Tellier ; cependant son père, qui était intendant, semble avoir eu quelques difficultés à se soumettre à Le Tellier, d'où une certaine aigreur du fils. Louis André rapportera aussi le témoignage de Jean Hérault de Gourville qui, du fait de son association avec Fouquet, n'a aucune raison d'être trop favorable à Le Tellier. Gourville écrira :

*M. Le Tellier était un très grand ministre, qui a toujours eu une conduite fort réglée, et qui avait beaucoup de modération quand il donnait des audiences aux officiers, une ambition modérée ; et je ne sais si, quand il aurait pu, il aurait voulu jouer le rôle de premier ministre, par la crainte d'être chargé des mauvais événements. En un mot, je crois qu'il était né sage à l'excès ; mais il avait un peu de penchant à la rancune*<sup>11</sup>.

Ailleurs, Gourville dira avoir, une fois, répondu à Le Tellier :

*... que sa modération et sa sagesse ne pouvaient pas servir d'exemples, parce qu'il faudrait être né, comme lui, naturellement sage, et qu'il en devait être particulièrement redevable à Dieu, parce que je ne croyais pas que l'expérience et les réflexions pussent jamais faire un homme aussi sage qu'il l'avait toujours été*<sup>12</sup>.

En 1660-1661, Guy Patin, médecin et chroniqueur, a écrit que Le Tellier :

*... est bon Français et a l'âme bonne. Il n'est pas de ces courtisans enragés et athées. (...) Il est homme fort sage et fort réglé, bon ménager, et fort entendu dans les grandes affaires*<sup>13</sup>.

Madame de Motteville a parlé, à propos de Le Tellier, de « *cette habile et singulière prudence qui lui était naturelle* », et elle a ajouté ailleurs qu'il « *était sage, modeste et ennemi de tout luxe et de toute vanité* ». Parmi les autres contemporains de Le Tellier, il faut citer Spanheim, cet ambassadeur de l'lecteur palatin qui laissera ce portrait :

*Une présence et un abord agréable, des manières honnêtes et insinuanes, un esprit doux, souple, d'ailleurs fort net et fort éclairé, une expérience consommée*

10. AC-36-37.

11. AC-37.

12. AC-37.

13. AC-37-38.

*et dans les emplois de la justice et dans les affaires du cabinet, un discernement juste et une pénétration exquise à les démêler. Il y avait même joint une vertu assez rare dans un tel poste, et qui lui était particulière, savoir : beaucoup de modération et d'égalité et dans son humeur et dans sa conduite, un éloignement naturel de tout ce qui ressentait la fierté ; en sorte que toute son élévation, ni la faveur du marquis de Louvois, son fils, ne le tira jamais de cette assiette pour lui faire prendre un autre train de vie, hors ce qui se trouva indispensablement requis pour soutenir le poste et la dignité de chancelier, quand il en fut revêtu dans un âge bien avancé. (...) Il ne lui fut pas difficile, avec cet heureux assemblage des qualités d'un sage courtisan, d'un habile ministre et d'un vénérable magistrat, de se conserver jusqu'à la fin la bienveillance et la considération particulière de Sa Majesté<sup>14</sup>.*

Les ambassadeurs vénitiens Alvise Sagredo, Marco Antonio Giustinian, Giovanni Morosini, Asconio II Giustinian et Domenico Contarini expriment des opinions similaires, qu'un de leurs collègues, Sebastiano Foscarini, résume en reconnaissant dans Le Tellier :

*[un] homme d'une sagacité extraordinaire, d'une prudence mûre et d'un esprit très modéré, accompagné d'un très long usage de l'art de la cour et d'une non moindre expérience des affaires du monde<sup>15</sup>.*

Les gens que Le Tellier a côtoyés dans l'exercice de ses fonctions de secrétaire d'État de la guerre, le présentent plein « *d'honnêteté et de douceur* », suivant l'expression de l'abbé Arnauld ; Bussy-Rabutin, qui pourtant n'aime pas Le Tellier, affirmera que Le Tellier est doux, humain, obligeant et modeste ; Coligny-Saligny, disgrâcié et ayant des raisons de tenir rancune à Le Tellier, parlera de la « *douceur ordinaire* » du secrétaire d'État et de son esprit attentif. Un rapport adressé au roi en 1671 disait ceci du secrétaire d'État :

*M. Le Tellier a les affaires de la guerre, ce qui comprend cavalerie, infanterie, armée, garnisons, la levée, la marche et la réforme des troupes et généralement tout ce qui en dépend. Le long temps qu'il y a que ce ministre vaque à cet emploi, joint à beaucoup de prudence naturelle et acquise, l'y a rendu très consommé. C'est ce qu'avouent tous ceux qui pour ceci ont à passer par ses mains. Les officiers d'Épée et tous les gens de guerre s'en louent fort, rencontrant en lui une civilité agréable ; point de faste, de la facilité à comprendre les choses à demi-mot et quoique mal expliquées ; une prompte résolution et expédition.*

14. AC-38-39.

15. AC-39.



*Qualités qui plaisent le plus à ceux qui font profession des armes et sans lesquelles il est très difficile de se bien démêler d'avec eux*<sup>16</sup>.

A ces éloges, il faut joindre l'avis plus sévère du marquis de Rochefort, le mari de la future amie intime de Louvois, qui dit de Le Tellier que « *c'était la politique même* », ainsi que celui du lieutenant général de l'artillerie Saint-Hilaire :

*M. Le Tellier, qui est mort chancelier de France, avait un bon esprit, beaucoup de jugement, une grande expérience dans les affaires, et allait à ses fins avec une adresse extrême ; il était flatteur, fin ; il excellait en patelinage ; et dans le fond aussi dangereux, aussi vindicatif qu'un Italien, il conservait toujours le même visage et le même air, aussi affable dans un temps que dans un autre. Ce n'est pas qu'il fût prompt et colère ; mais il savait choisir ses moments, et semblait de reste fort réglé dans ses mœurs*<sup>17</sup>.

De l'ensemble de ces avis se dégage un portrait étrangement unanime. Les qualités que tous reconnaissent à Le Tellier sont la sagesse, la prudence, la douceur, la maîtrise de soi, la modestie, l'expérience des affaires, la diplomatie, la modération, une conduite réglée, l'habileté, la souplesse, la fidélité et un abord agréable. Au milieu de tout cela, sans doute un défaut véritable, la rancune et, peut-être, deux défauts de ses qualités : le caractère courtisan et l'esprit "politique". Au total, un homme nettement exceptionnel dont on comprend que le mémorialiste Sourches (dont la fille a épousé un fils de Colbert) écrive que : « *Le royaume fit une grande perte en la personne de M. le chancelier*<sup>18</sup>. »

Alors qu'après sa mort, Colbert sera porté aux nues, malgré les nombreuses réserves qu'avaient ses contemporains à son endroit, Le Tellier, lui, presque universellement loué et admiré de son temps, se verra souvent relégué dans l'oubli et même diffamé. L'histoire des clans Le Tellier et Colbert ne s'arrête pas à la mort de leurs fondateurs. Bien que plusieurs historiens auront tendance à considérer que ces clans ne survivent pas à leurs fondateurs au-delà du règne de Louis XIV, la réinterprétation même de leur histoire qu'on observera, démontre que, des points de vue idéologique et même politique, la vraie opposition entre ces deux clans débute seulement quand Colbert et Le Tellier meurent. Deux hommes joueront un rôle déterminant à cet égard : Saint-Simon et Voltaire.

Saint-Simon biaisera subtilement le portrait de Le Tellier sans toutefois se permettre de le trahir, son inimitié pour les Le Tellier le rendant avant tout féroce

16. AC-40-41.

17. AC-40.

18. AE-633.

à l'endroit de Louvois. Les bonnes relations que Saint-Simon a eues, étant jeune, avec Claude Le Peletier peuvent expliquer sa relative indulgence à l'égard du chancelier. Dans une addition au *Journal* de Dangeau, il montrera Le Tellier :

*... délié, adroit, souple, rusé, modeste, toujours entre deux eaux, toujours à son but, plein d'esprit, de force, et, en même temps, d'agrément, de douceur, de prévoyance, moins savant que lumineux, pénétrant et connaisseur ; avait fait et fondé la plus haute fortune*<sup>19</sup>.

L'abbé de Saint-Pierre, Charles-Irénée de Castel, premier aumônier de madame la duchesse d'Orléans, portera un jugement nettement plus partial en présentant Le Tellier comme un fourbe. Ce jugement outrancier, qu'aucun événement de la vie de Le Tellier ne justifie, reflète en partie dans quelle estime la famille d'Orléans tenait le clan Le Tellier. Il reviendra cependant à Voltaire de ternir durablement la mémoire du chancelier. On trouvera dans *Le Siècle de Louis XIV*, deux attaques pernicieuses contre le souvenir de ce grand ministre. À propos de la disgrâce de Fouquet, Voltaire écrira, sans preuve :

*Un des plus implacables de ses persécuteurs était Michel Le Tellier, alors secrétaire d'État, et son rival en crédit. C'est celui-là même qui fut depuis chancelier. Quand on lit son oraison funèbre, et qu'on la compare avec sa conduite, que peut-on penser sinon qu'une oraison funèbre n'est qu'une déclamation*<sup>20</sup>.

Ailleurs, Voltaire complètera sa pensée :

*Si vous lisez l'oraison funèbre de Le Tellier par Bossuet, ce chancelier est juste, et un grand homme. Si vous lisez les Annales de l'abbé de Saint-Pierre, c'est un lâche et dangereux courtisan, un calomniateur adroit, dont le comte de Gramont disait, en le voyant sortir d'un entretien particulier avec le roi : « Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets en se léchant le museau plein de sang »*<sup>21</sup>.

Ce qui rend Le Tellier suspect aux yeux de Voltaire et de son école de pensée, c'est sa vertu même et surtout l'incarnation qu'il représente, de la morale de l'Ancien régime. Pour eux, sa droiture ne peut être que feinte, son habileté que fourberie, sa fidélité qu'intéressée et sa modestie que calcul. Cet homme doit être déprécié précisément parce que son personnage est séduisant et semble faire la preuve que pour réussir sous l'Ancien régime, point n'était besoin d'être corrompu, vicieux, vénal, déloyal, opportuniste ou d'une grande famille.

19. AC-38.

20. VE-271.

21. VE-418.

Ses crimes n'étant pas connus, il faut avoir recours à l'arme ultime des envieux et le diffamer. Le mensonge ne sera même pas nécessaire à celui qui recommandait à tous de mentir allègrement, il suffira à Voltaire de ternir cette réputation exceptionnelle en s'en prenant à un caractère que presque tous ont loué. Voltaire, cet homme de peu de principes, ne saura supporter l'image de cet homme de principe qui n'aura jamais plié au cours d'une longue carrière, par moment tumultueuse.

Il y a plus. En s'en prenant au chancelier, Voltaire adopte une position politique qu'il faut situer dans le contexte du règne de Louis XV. Le clan des lézards, si puissant en 1685, existera toujours au moment où Voltaire écrira, mais il sera devenu presque méconnaissable. Voltaire et Rousseau le connaîtront bien, mais auront avec lui des relations différentes ; Voltaire préférera les Bouillon et les héritiers des Colbert, tandis que Rousseau sera le protégé des lézards.

Alors qu'en Angleterre, le parlementarisme permet aux whigs et aux tories d'évoluer sans avoir à renoncer à leur existence officielle, en France, l'absolutisme masque l'évolution des clans en leur interdisant toute existence officielle. Malgré cela, le clan des lézards survivra à Le Tellier et à Louvois. L'évolution de la famille Le Tellier ne permettra cependant pas à celle-ci de continuer à dominer ce clan, qui se sera identifié à elle, mais qui, dans ses origines et dans son destin, est beaucoup plus large que cette famille.

Ce clan, quel est-il ? Il est, dans une large mesure, une émanation de la robe. Il est catholique et plutôt gallican. Ses sympathies jansénistes sont connues, tout comme son aversion pour le parti jésuite. Identifié à l'armée de terre, il propose une vision continentaliste de la stratégie. Son attachement à la France, à son unité et à l'intégrité de son territoire prévaut sur son attachement à une dynastie. Agressif sur le plan militaire, il préconise une simple consolidation du territoire national quand l'heure de la négociation arrive. Prêt à l'attaque, il n'est pas impérialiste. Il voit dans la France, la première puissance européenne et non une puissance coloniale. Pour lui, la guerre vise à affaiblir, mais non à éliminer les autres États européens. Sans le dire et peut-être inconsciemment, il tend à promouvoir le remplacement de l'État princier par un État national uni, fort, dominateur, mais aussi respectueux des autres identités nationales qu'il ne cherche pas à intégrer, s'il n'y va pas de la défense du territoire français.

Ce clan ne s'inspire ni de Richelieu ni même de Mazarin ; cependant, ses options économiques le rapprocheront de plus en plus de la pensée économique de Sully. Il est l'héritier, à la fois, des Aubespine, des "barbons", des ligueurs ralliés à Henri IV, et de ceux qui ont résisté à la Fronde. Ses pères spirituels sont gens de robe plus qu'hommes politiques. Il est le clan des idéologies réchappées : de l'idéologie de la Ligue et de celle de la Fronde parlementaire, inspirée par le

sentiment de la prééminence de la volonté des Français sur la volonté de la reine. Il est enfin le clan des réformes tendant à décloisonner, à faire éclater les chasses-gardées, tant dans l'armée que dans l'ordre judiciaire, ce qui le conduira progressivement au libéralisme économique. De ce point de vue, il est, sans le savoir, révolutionnaire.

Si ce clan est celui des lézards, celui des Le Tellier, cela tient à un homme, le chancelier, à un concours de circonstances et à une stratégie de mariages, d'alliances politiques et de choix familiaux. Que serait-il advenu des Le Tellier si Perrette Locquet n'avait pas connu le duc de Mayenne, si Michel Le Tellier n'avait pas épousé Élisabeth Turpin, la nièce du chancelier d'Aligre, si le couple n'avait pas été s'établir près de l'hôtel de Claude de Bullion, si Le Tellier et Mazarin ne s'étaient pas connus et entendus, et si le maréchal de Villeroy n'avait pas favorisé le retour de Le Tellier au ministère après sa demidisgrâce ? De même, que serait-il advenu de Jean-Baptiste Colbert, si la sœur de Le Tellier n'avait pas épousé un Colbert et si Le Tellier n'avait jamais "donné" le jeune Colbert à Mazarin ? Qu'aurait été le clan des lézards sans l'alliance Chauvelin-Le Tellier, sans les Le Peletier et sans l'alliance avec les Souvré et, par eux, avec les Villeroy ?

Plus qu'aucun parti politique, un clan est vulnérable dans son destin : son incarnation même dans les familles et dans les relations interpersonnelles le rend tributaire d'aléas qui dépassent la simple évolution de l'opinion publique ou le charisme d'un chef. Cependant, les clans, comme les partis, doivent s'adapter aux idéologies de leur temps, dont ils sont, les uns et les autres, au fond, les reflets plus ou moins déformés, tout en les exprimant de façons fort différentes. La vie des partis est ponctuée de discours et de prises de positions que les clans répugnent à exprimer publiquement. Aussi l'étude des clans doit-elle procéder de l'analyse des cheminements personnels et familiaux, alors que celle des partis peut découler d'une approche plus politique et plus idéologique. Face à l'histoire qui s'écrit, le clan est dépourvu ; sa défense ou son éloge dépendent de luttes futures où ses adversaires s'en prendront aux hommes plus qu'aux idées et où ses défenseurs disposeront de peu de documents sur les positions réelles du clan face aux grands problèmes.

Si le clan des lézards est victorieux en cette année 1686, s'il l'est depuis longtemps, sans que pour autant la rivalité avec les Colbert donne lieu à des luttes passionnées, et si l'avenir immédiat se présente assez bien pour lui, face à l'histoire écrite au XVIIIe siècle et plus tard, ce clan perdra. Le tombeau de marbre du chancelier Le Tellier, sculpté par Mazeline et Hurtrelle, sera profané à la Révolution et les restes du chancelier, de son épouse et de leur fils, Charles-Maurice, archevêque de Reims, seront dispersés. Ce tombeau, amputé, retrouvera une place dans l'église Saint-Gervais, mais il restera anonyme, sans la moindre plaque, comme un témoignage de l'ingratitude de l'histoire et de la France à l'endroit de celui que Mazarin et Anne d'Autriche appelaient « le Fidèle ». Le

tombeau de Louvois subira un sort moins enviable encore. Quant à celui de Colbert, il trônera majestueusement dans cette église Saint-Eustache, berceau de la famille Le Tellier et du chancelier. Oui, le clan des lézards perdra bel et bien la guerre des tombeaux, après avoir remporté celle du pouvoir.



Livre second

**Successions**





*L'aristocratie a trois âges successifs : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges, l'âge des vanités : sortie du premier, elle dégénère dans le second et s'éteint dans le dernier.*

Chateaubriand

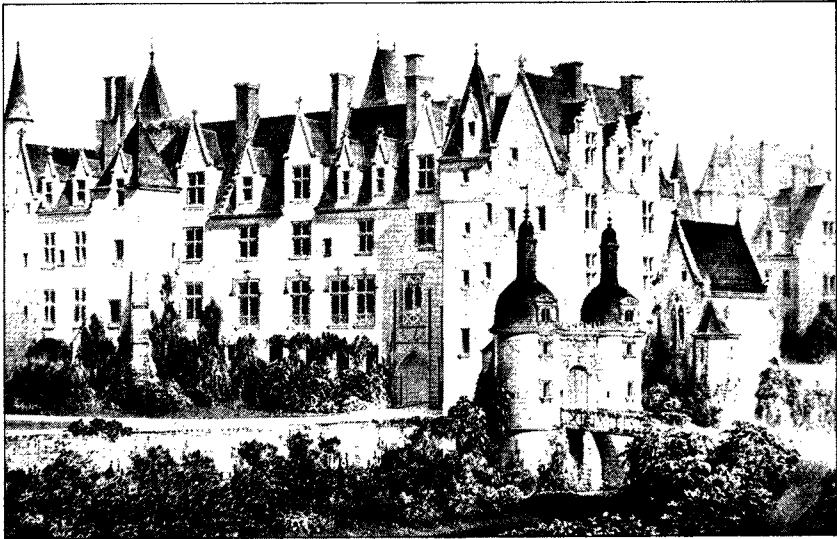
*Mémoires d'outre-tombe (CB-I-7)*

*La postérité n'est pas aussi équitable dans ses arrêts qu'on le dit ; il y a des passions, des engouements, des erreurs de distance comme il y a des passions, des erreurs de proximité.*

Chateaubriand

*Mémoires d'outre-tombe (CB-I-868)*





*Château de Courtanvaux. Gravure de Victor Petit.*

## Prologue



## 24 septembre 1719

Trente-quatre années se sont écoulées depuis la mort du chancelier Le Tellier. Louvois est mort depuis vingt-huit ans. Aucun des descendants du chancelier n'occupe de fonctions ministérielles. La régence a succédé au règne de Louis XIV. Une épidémie de petite vérole se déclare : plusieurs gens de la cour en sont atteints. Parmi eux, François-Macé Le Tellier, marquis de Louvois, petit-fils du grand Louvois, mestre de camp du régiment d'Anjou, mais surtout capitaine des Cent-Suisses de la garde du roi en survivance de son père, Courtanvaux, qui lui-même a reçu cette charge en survivance de Jean-Baptiste de Cassagnet, marquis de Tilladet, neveu du chancelier Le Tellier.

Le 24 septembre 1719, le jeune marquis de Louvois, qui n'a que vingt-six ans, meurt au château de Rambouillet, chez le comte de Toulouse, fils naturel de Louis XIV et de madame de Montespan et frère du duc du Maine. Il laisse un fils âgé de dix-neuf mois, François-Michel-César Le Tellier<sup>1</sup>, maintenant marquis de Montmirail, de Courtanvaux et de Louvois et, plus tard, duc de Doudeauville. La branche aînée des Louvois est en péril. Plusieurs pourraient s'en réjouir. Pourtant, certains des plus grands seigneurs de France s'inquiètent. Saint-Simon écrira :

*Louvois mourut (...) de la petit-vérole à Rambouillet, chez le comte de Toulouse. Il était fils de Courtanvaux, fils aîné du trop célèbre Louvois, et d'une fille et sœur des deux derniers maréchaux d'Estrées, et capitaine des Cent-Suisses de la garde du Roi, que son père lui avait cédé. Il avait épousé une fille de la maréchale de Noailles, dont il laissa un fils qui n'avait que seize mois [de fait, il a 19 mois]. Le lendemain de sa mort, le maréchal de Villeroy, le duc de Noailles et le maréchal d'Estrées n'eurent pas honte de demander la charge [de capitaine des Cent-Suisses] pour un enfant à la mamelle, ni le duc d'Orléans de la leur accorder. Ajoutez à cela la naissance, les services, le mérite de Courtanvaux et de son fils, et on trouvera cette grâce encore mieux placée<sup>2</sup>.*

Ironique, par « mieux placée », Saint-Simon entend « plus déplacée », comme il s'en expliquera ailleurs :

*Courtanvaux [c'est-à-dire le jeune marquis de Louvois] mourut fort jeune. Il était fils aîné du fils aîné de M. de Louvois ; sa mère était sœur du maréchal d'Estrées, et sa femme sœur du duc de Noailles, et il laissait un fils qui sortait tout au plus du maillot. Il avait eu la belle charge de son père de capitaine des Cent-Suisses. L'âge de l'enfant était ridicule ; les services ni la naissance n'y suppléaient pas. Néanmoins, la facilité et le mépris de toutes choses de M. le duc*

1. Nous référerons à François-César Le Tellier en parlant de Courtanvaux-Doudeauville.

2. SA-IV-413.

*d'Orléans enhardirent le duc de Villeroy et le maréchal d'Estrées ; M. le duc d'Orléans ne put leur résister, et l'enfant eut la charge. Le frère cadet de son père [Louis-Charles-César Le Tellier, futur maréchal-duc d'Estrées] l'exerça en plein en attendant que l'enfant fût d'âge à le faire<sup>3</sup>.*

Les seigneurs qui se préoccupent de la sorte d'un enfant de dix-neuf mois et qui se considèrent, pour ainsi dire, de sa famille, comptent parmi les plus puissants personnages de France. Le maréchal de Villeroy, celui que madame de Sévigné surnommait "le Charmant", est ministre d'État, chef du conseil royal des finances, membre du conseil de régence et gouverneur du jeune Louis XV. Adrien-Maurice, duc de Noailles, neveu de l'archevêque de Paris, Louis-Antoine de Noailles, est membre du conseil des finances et du conseil de régence. Enfin, Victor-Marie, maréchal et duc d'Estrées, époux de Lucie-Félicité de Noailles et beau-frère du duc de Noailles, est vice-roi d'Amérique et gouverneur de Nantes.

Écartée du pouvoir ministériel, la famille Le Tellier semble sur le point de s'effacer totalement. Elle n'est plus représentée que par cinq mâles. Le défunt laisse derrière lui son père, Michel-François Le Tellier, ce marquis de Courtanvaux auquel Louvois a dû retirer la survivance en 1685 (Courtanvaux n'en a plus que pour deux ans à vivre) ; un frère, le futur maréchal-duc d'Estrées, Louis-Charles-César Le Tellier, qui n'a que vingt-quatre ans ; un fils, François-Michel-César Le Tellier, futur duc de Doudeauville, qui a dix-neuf mois ; un oncle, Louis-Nicolas Le Tellier, marquis de Souvré, que Louvois n'a pas jugé digne de lui succéder et qu'il a fait nommer maître de la garde-robe (celui-ci a maintenant cinquante-deux ans et mourra à cinquante-huit ans) ; enfin, un cousin, François-Louis Le Tellier, futur marquis de Souvré, qui n'a encore que quinze ans. C'est entre ces mains incertaines que repose l'héritage familial du chancelier et de Louvois. L'histoire semble devoir donner raison à Bossuet qui, dans son oraison funèbre de Le Tellier, a dit :

*Dormez votre sommeil, riches de la terre, et demeurez dans votre poussière ! Ah ! si quelques générations, que dis-je, si quelques années après votre mort, vous reveniez, hommes oubliés, au milieu du monde, vous vous hâteriez de rentrer dans vos tombeaux, pour ne pas voir votre nom terni, votre mémoire abolie et votre prévoyance trompée dans vos amis, dans vos créatures, et plus encore dans vos héritiers et dans vos enfants<sup>4</sup>.*

Le cours des choses semble aussi devoir justifier les sarcasmes de Saint-Simon sur les familles de ministres :

3. SA-VII-188.

4. BN-189.

*Ainsi périssent en bref, et souvent avec honte, les familles de ces ministres si puissants et si riches, qui semblent, dans leurs fortunes, les établir pour l'éternité<sup>5</sup>.*

Saint-Simon écrira aussi en pensant, entre autres, aux Le Tellier :

*Lionne, fils aîné de ce grand ministre des affaires étrangères, mourut bientôt après, dans une obscurité aussi profonde que le lustre de son père avait été éclatant. C'est très ordinairement le sort des enfants des ministres ; mais, de ce règne, seulement, ils ont trouvé, avec tant d'autres moyens de s'élever, celui de faire à leur famille, des charges de la maison du Roi, une planche après le naufrage : ainsi la noblesse en demeure exclue, et le demeurera apparemment toujours, tellement que, excepté les grandes charges, toujours de ce règne possédées par des ducs et des maréchaux de France, on voit aujourd'hui les Cent-Suisses et les deux charges de maître de la garde-robe, celles de grand maréchal des logis et de capitaine de la porte, aux enfants de ministres morts ou congédiés<sup>6</sup>.*

Se résumant lui-même, Saint-Simon conclura ailleurs en parlant des prédécesseurs des Le Tellier et des Colbert :

*Ainsi périssaient promptement les races des ministres avant qu'ils eussent trouvé l'art d'établir leurs enfants, aux dépens des seigneurs, dans les premières charges de la cour après les grandes<sup>7</sup>.*

Si l'héritage du chancelier et de Louvois semble compromis dans leur descendance, le souci des Noailles, des Estrées et des Villeroy montre que, bien que la famille Le Tellier vivote, le clan des lézards pourrait bien lui survivre, grâce, entre autres, à des familles qui, à la mort du chancelier, n'étaient pas directement alliées aux Le Tellier. Si les Villeroy l'étaient, de façon fort éloignée, par le biais des Souvré, les Noailles et les Estrées ne l'étaient pas du tout. La mort du chancelier a provoqué une mutation profonde du clan en enlevant toute contrainte à Louvois et la mort de ce dernier a, elle aussi, été suivie d'une transformation de la structure familiale du clan. Des héritiers directs, l'héritage est passé aux "belles-familles" qui sont ainsi devenues les dépositaires réels du pouvoir clanique. Le même phénomène s'observe chez les Colbert où les Beauvilliers et les Chevreuse ont pris la relève à la mort de Seignelay.

On assiste alors à un processus de diffusion du pouvoir clanique qui favorise curieusement une certaine consolidation idéologique du clan, qui était auparavant

5. SA-II-9.

6. SA-II-1183.

7. SB-VIII-217.

freinée par la dictature plus ou moins totale des chefs de clan. C'est dans cette phase "post-familiale" que, fonctionnellement, le clan se rapproche le plus du parti politique et du courant de pensée. Au moment de la prise en main exclusive par Louvois des destinées de son clan, qui aurait pu prévoir qu'une telle mutation se produirait moins de six ans plus tard ?





*Louvois. Gravure de P. Van Schuppen d'après C. Le Febvre (Bibliothèque Nationale).*



*Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. Gravure de P. Simon (Bibliothèque Nationale).*

Chapitre 1  
Louvois seul



## 9 Juillet 1686 : Signature de la ligue d'Augsbourg

Avant même que ne soit achevée la deuxième année de la trêve de vingt ans signée en août 1684 par la France, l'Espagne et l'Empereur, la paix est dramatiquement remise en question par la signature, le 9 juillet 1686, de la ligue d'Augsbourg. Le 31 juillet 1686, le marquis de Dangeau, beau-frère du maréchal Jean d'Estrées, consigne dans son *Journal* :

*Nous apprenons d'Allemagne que, le 9 de ce mois, l'on signa, à Augsbourg, une ligue qui paraît faite uniquement contre la France. Ceux qui la composent sont l'Empereur, les rois d'Espagne et de Suède, pour les États qu'ils ont dans l'empire, l'électeur de Bavière, de Franconie et du Haut-Rhin. Ils disent, dans le traité, qu'il n'est fait que pour la conservation de l'Allemagne, et l'exécution des traités de Westphalie, de Nimègue, et de la trêve de 1684 ; mais ils y ont inséré des clauses par lesquelles l'Empereur prétendra, quand il voudra, les obliger à déclarer la guerre à la France. Ils s'engagent à entretenir une armée de soixante mille hommes, dont l'Empereur doit fournir seize mille, le roi d'Espagne six mille, l'électeur de Bavière huit mille, le cercle de Bavière, cinq mille, celui de Franconie et de celui du Haut-Rhin chacun quatre mille ; on ne sait pas encore combien la Suède et la maison de Saxe fourniront. (...) Il est aisé de voir que ces princes craignent la puissance du roi et sont jaloux de sa gloire<sup>1</sup>.*

Ce traité ne se veut, à l'origine, que préventif et il ne concerne que l'Allemagne. Cependant, bien qu'assez anodin dans sa forme originale, il s'avérera la plus grande menace que Louis XIV aura à affronter au cours de son règne. Il marque le début de la cristallisation de l'opposition des puissances européennes à l'action hégémonique du roi de France.

Cependant, en ce mois de juillet 1686, Louis XIV et Louvois n'ont pas à s'inquiéter outre mesure de ce traité "officiellement secret" qu'ils connaissent tout aussi bien que le marquis de Dangeau. Tant que ni les Provinces-Unies, ni l'Angleterre, ni la Savoie, ni le pape, ni les alliés allemands de Louis XIV et, en particulier, l'Électeur de Brandebourg, n'ont pas adhéré à un tel traité, celui-ci ne peut que demeurer défensif et peu menaçant. Malheureusement, une série d'événements feront qu'en moins d'un an, tous ces États non signataires auront, formellement ou non, joint la ligue. A la fin, celle-ci regroupera l'empereur Léopold 1<sup>er</sup>, Charles II d'Espagne, Charles XI de Suède, Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande bientôt roi d'Angleterre, l'Électeur de Brandebourg, l'Électeur palatin, l'Électeur de Saxe, celui de Bavière, les cercles de Bavière, de Franconie et du Haut-Rhin, ainsi que Victor-Amédée II de Savoie et même le pape Innocent XI.

1. DA. Voir aussi, à propos de la ligue d'Augsbourg, en plus de Rousset auquel nous nous référons le plus souvent, l'article de Symcox (« Louis XIV and the Outbreak of the Nine Years War ») dans Hatton (HB).

Une telle coalition ne peut que déboucher sur la guerre. Celle-ci ne débutera qu'en septembre 1688, après un long crescendo au cours duquel la France se verra de plus en plus isolée et acculée dans ses retranchements.

Pendant toute cette période, l'enchaînement des défaites diplomatiques de la France sera si réglé, si imprévisible parfois, qu'il sera difficile de pas y voir une certaine fatalité. La révocation de l'édit de Nantes contribuera à exciter l'ardeur de l'Angleterre et de Guillaume d'Orange ; mais comment pourrait-elle expliquer l'attitude du pape, de l'Empereur ou de l'Espagne ? Les provocations de Louis XIV et de Louvois ont exaspéré les voisins de la France ; mais, la guerre ne se déclenchera-t-elle pas précisément au moment où Louis XIV sera le plus sur la défensive et le moins menaçant ? Comment, en juillet 1686, peut-on prévoir l'imminence de la chute du roi d'Angleterre et son remplacement par Guillaume d'Orange, le ralliement de la papauté aux ennemis protestants de la France et celui de la Savoie à la ligue d'Augsbourg ? Louis XIV et Louvois contribueront beaucoup à leur malheur, mais on ne saurait les tenir responsables de tous les revers que la diplomatie française connaîtra en si peu de temps.

Les événements d'Angleterre seront sans doute les plus déterminants ; ils ne sont pas étrangers aux différends entre Louis XIV et Innocent XI, ainsi qu'entre Louis XIV et Guillaume d'Orange. De même, les tergiversations de la Savoie et du Brandebourg seront fort tributaires de certains effets de la révocation de l'édit de Nantes et du climat de soulèvement général contre Louis XIV qui s'instaure en Europe. On assistera donc à un vaste jeu d'intrigues, où Louis XIV et Louvois seront face à Jacques II d'Angleterre, à Guillaume d'Orange, à Victor-Amédée de Savoie, à son cousin le fils d'Olympe Mancini, le prince Eugène de Savoie, et au pape Innocent XI.

Les intrigues se déroulent dans six cours : à Versailles où les affaires étrangères relèvent effectivement plus de Louvois que de Croissy, toujours en poste ; à Rome, où les intérêts de la France sont représentés par François-Annibal II, duc d'Estrées, puis par le marquis de Lavardin, époux de Louise-Anne de Noailles, et par le cardinal César d'Estrées, fils du duc d'Estrées et oncle de la future épouse de Courtanvaux, le fils aîné de Louvois ; à Turin, où l'abbé d'Estrades, parent des Le Tellier par les Aligre et les Turpin, a été remplacé en juillet 1685 par René Martel, marquis d'Arcy ; à Londres, où Honoré Courtin a laissé la place à Paul Barillon d'Amoncourt ; à La Haye, où le comte d'Avaux, Jean-Jacques II de Mesmes, parent de Courtin, représente la France ; enfin, à la cour de Brandebourg, où l'ambassadeur de France est François de Pas de Feuquières, comte de Rebenac, fils d'Isaac de Pas, marquis de Feuquières qui sera ambassadeur à Madrid jusqu'en 1688, alors que son fils le remplacera ; c'est la fille de Rebenac qu'épousera plus tard Souvré, le second fils de Louvois.

Reconstituons les événements dans l'ordre. En 1685, Charles II d'Angleterre est mort et son frère, Jacques II lui a succédé. Le nouveau roi, dont les convictions catholiques sont connues de tous, s'est empressé de prendre des mesures pour réhabiliter les catholiques anglais. Le parti protestant réagit en entrant en contact avec Guillaume d'Orange dont l'épouse possède des droits sur le trône d'Angleterre, en tant que fille de Jacques II. Le 25 octobre 1685, Louis XIV a pris, au moment et en corollaire de la révocation de l'édit de Nantes, une initiative qui n'a pu qu'alerter tous les protestants d'Europe, ainsi que tous les princes européens soucieux de leur souveraineté. Ce jour-là, Louis XIV écrivit au marquis d'Arcy, son ambassadeur à Turin :

*Je suis bien aise de vous dire que, Dieu ayant donné tout le bon succès que je pouvais désirer aux soins que j'apporte depuis longtemps à ramener tous mes sujets au giron de l'Église, et les avis que je reçois tous les jours d'un nombre infini de conversions ne me laissant plus lieu de douter que même les plus opiniâtres ne suivent l'exemple des autres, j'ai interdit tout exercice de la Religion prétendue réformée dans mon royaume par un édit qui doit être incessamment porté dans tous mes parlements, et je serai bien aise que le duc de Savoie puisse profiter d'une si favorable conjoncture pour ramener ses sujets à notre religion<sup>2</sup>.*

Par cette lettre, Louis XIV entendait amener Victor-Amédée II à suivre son exemple et à forcer les quelques milliers de protestants vaudois de ses États à se convertir. Le message étant confus, Louis XIV prit la peine, le 27 octobre 1685, de le clarifier en écrivant au marquis d'Arcy qu'il comptait tout d'abord obtenir le concours du duc de Savoie pour arrêter la fuite des protestants français : « *Vous devez faire entendre à ses ministres que si on n'empêche pas effectivement mes sujets de passer en Savoie, j'ordonnerai au gouverneur de Pignerol de les reprendre jusque dans les États dudit sieur duc.* » Une telle attitude révélait, une fois de plus, quel cas Louis XIV faisait de la souveraineté des princes plus faibles que lui. Les pressions se succédant, le 5 janvier 1686, le marquis d'Arcy réussit à obtenir de Victor-Amédée II ce que Louis XIV voulait et il annonça à ce dernier, suivant les termes de Rousset, « *que le duc de Savoie s'est enfin résolu à travailler à la conversion de ses sujets, même par la force, si la persuasion n'y a point d'effet, même par les armes du roi, si les siennes y sont insuffisantes<sup>3</sup>* ». Le 2 février suivant, Victor-Amédée II imitait Louis XIV et lançait un édit calqué sur la révocation de l'édit de Nantes. Imitant la France jusqu'au bout, il eut recours à ses soldats pour opérer les conversions. Le 16 février, incertain du succès de ses propres troupes face à la résistance armée des protestants vaudois, il a demandé à la France de lui envoyer des troupes, ce que Louvois s'empressa de faire en envoyant à leur tête un de ses protégés, le gouverneur de Casal, Nicolas Catinat.

2. RE-IV-6.

3. RE-IV-7.

Au moment où tout cela se passait, le plus solide allié allemand de Louis XIV, l'Électeur de Brandebourg, faiblissait. Le 17 septembre 1685, un mois avant la mort du chancelier Le Tellier, Louvois écrivait à ce dernier :

*Le roi a trouvé bon de faire dépêcher un courrier à M. de Rebenac pour lui donner ordre d'essayer de traiter avec la maison de Lunebourg, quand même il en devrait coûter au roi trois ou quatre cent mille livres par an. Sa Majesté a été portée à prendre cette résolution sur le compte que lui a rendu M. de Rebenac de ce qui se passe à la cour de Brandebourg, dont les manières paraissent si fort changées qu'il y a lieu d'appréhender que l'on ne soit sur le point d'y changer de parti<sup>4</sup>.*

Cette lettre est antérieure à la révocation de l'édit de Nantes. Elle indique que déjà à cette époque un vent soufflait qui amenait les plus grands alliés de la France à prendre leurs distances. Le 10 février 1686, soit avant même la conclusion de la ligue d'Augsbourg, l'Électeur de Brandebourg signait avec le roi de Suède un traité pour maintenir la paix religieuse. Deux mois avant la ligue d'Augsbourg, le 7 mai 1686, le même Électeur signait un autre traité, avec l'Empereur cette fois, pour maintenir l'intégrité du territoire germanique. M. de Rebenac et la "couteuse" diplomatie française avaient donc échoué : l'Électeur de Brandebourg ne leur était plus acquis.

Pendant ce temps, au Piémont, les pressions de Louis XIV portaient fruit, du moins le croyait-on. Le 12 avril 1686, les des tergiversations des protestants vaudois et des médiateurs suisses qui étaient intervenus pour faciliter les négociations entre les uns et les autres, le duc de Savoie signait un édit donnant huit jours aux Vaudois pour mettre bas leurs armes, regagner leur demeure et bénéficier d'une amnistie, après quoi le recours à la force deviendrait inévitable. Cet édit et les incitations à la soumission venant des médiateurs suisses n'y firent rien : les protestants vaudois étaient prêts à se battre et résolus à le faire plutôt que de se soumettre. L'ultime délai s'étant écoulé, le 21 août 1686, les troupes françaises commandées par Catinat et les troupes de Victor-Amédée II passèrent à l'action et se dirigèrent vers le centre de la résistance. En tout, de sept à huit mille hommes armés se précipitèrent sur une population restreinte, sans entraînement et sans soutien extérieur. Le 22 avril, un premier village tombait ; le 24, un second : ce jour-là, 500 montagnards furent faits prisonniers. Le 26 avril 1686, le cœur de la résistance, Pra del Torno, tombait à son tour. Quelques jours plus tard, tout semblait terminé : on comptait plus de six mille prisonniers de tout âge et de tout sexe. À compter de ce jour, la résistance protestante se transforma en véritable guérilla. Les Vaudois désertèrent leurs villages et trouvèrent refuge dans les montagnes. Le 9 mai 1686, Catinat écrivait à Louvois :

4. RE-IV-2.

*Ce pays est parfaitement désolé ; il n'y a plus du tout ni peuple ni bestiaux. Les troupes ont eu de la peine par l'âpreté du pays ; mais le soldat en a été bien récompensé par le butin. M. le duc de Savoie a autour de 8 000 âmes entre ses mains. J'espère que nous ne quitterons point ce pays-ci, que cette race de barbets n'en soit entièrement extirpée. J'ai ordonné que l'on eût un peu de cruauté pour ceux que l'on trouve cachés dans les montagnes, qui donnent la peine de les aller chercher, et qui ont soin de paraître sans armes, lorsqu'ils se voient surpris étant les plus faibles. Ceux que l'on peut prendre les armes à la main, et qui ne sont pas tués, passent par les mains du bourreau<sup>5</sup>.*

La réputation de Catinat ne souffrira pas de ces mots cruels : il passera, malgré tout, pour être le plus humain des généraux de son siècle. Son travail accompli, le 14 juin 1686, Catinat prit congé du duc de Savoie et retourna à Casal d'où il était venu. Quelques jours plus tard, le 9 juillet 1686, la ligue d'Augsbourg est formée et signée : la patience européenne est épuisée ; la France devra compter dorénavant avec la résistance organisée de ceux qu'elle a trop abusés au cours de cette drôle de paix.

Le 2 septembre 1686, les troupes impériales commandées par les ducs de Lorraine et de Bavière remporteront sur le sultan turc la grande victoire de Buda, qui tombera entre les mains de l'Empereur. L'empire tout entier tressaillera. Cette preuve de sa force sera partout vue comme un défi à Louis XIV. La ligue d'Augsbourg partira sous de bonnes auspices.

Louis XIV et Louvois s'en rendront compte rapidement. De revendicatrice, la diplomatie française deviendra conciliante. Le temps sera venu de mettre de l'eau dans son vin. En janvier 1687, le roi de France fera présenter à la Diète de Ratisbonne une proposition de transformation de la trêve de vingt ans signée en 1684 en traité définitif. Seule condition : qu'on reconnaisse à la France un plein droit de propriété sur les territoires qu'elle détient par un fait de possession temporaire et caduque. Cette proposition restera sans réponse et Louis XIV ne s'en montrera pas offusqué : le temps des crises d'orgueil est passé ; la France entend à nouveau raison. L'année 1687 en sera une de consultations, d'intrigues, de grands calmes préludes à une grande tempête.

En février 1687, Victor-Amédée II, hier encore sous la coupe de Louis XIV, prend prétexte d'un voyage à Venise pour se concerter avec deux de ses cousins, qui, par hasard, sont aussi deux des plus grands ennemis de Louis XIV : l'électeur de Bavière, Maximilien-Marie-Emmanuel, duc de Bavière, qui vient de remporter la victoire de Buda, et le prince Eugène de Savoie, qui n'a encore que vingt-trois ans, mais qui deviendra bientôt, avec Marlborough, le plus célèbre général de son temps.

5. RE-IV-24.

À Rome, le duc d'Estrées, François-Annibal II, étant mort en janvier 1687, Louis XIV nommera pour le remplacer Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin. Cependant, Innocent XI refusera de reconnaître et de recevoir ce nouvel ambassadeur tant et aussi longtemps que Louis XIV ne renoncera pas au droit de ses ambassadeurs à Rome de donner refuge aux assassins et aux voleurs. Louis XIV ne cédant pas, Lavardin entrera dans Rome escorté de plusieurs centaines d'hommes en tenue de combat. À partir de là, les relations entre le pape et le roi de France iront de mal en pis. Excommunié, Lavardin se verra dans la quasi-impossibilité d'exercer normalement ses fonctions. Le fils du défunt duc d'Estrées, le cardinal César d'Estrées, se verra donc appelé à le suppléer officieusement. Il le fera avec brio et même si brillamment que, bien que posté à Rome, il révélera, le 18 décembre 1687, à la cour de France les projets de Guillaume d'Orange concernant l'Angleterre, projets dont Barrillon, l'ambassadeur français à Londres, ignore à peu près tout. Ce jour-là, le cardinal d'Estrées écrira à Louvois :

*On a trouvé, dans les papiers de ce secrétaire du pape [Casoni], dans un coin secret de son petit cabinet, où il tient les papiers dont il ne s'est pas encore servi, que les Anglais sont d'accord avec le prince d'Orange pour détrôner le roi Jacques II, et élever sur le trône la princesse d'Orange, sa fille, et par conséquent, son mari Guillaume, que les Anglais sont aussi résolus d'ôter la vie à leur roi et au prince de Galles, si la reine accouchait d'un fils, et que le prince d'Orange ne doit pas aller en Allemagne commander les troupes de l'Empereur ; que ce n'est qu'un pur prétexte pour amuser le pape et les peuples, afin qu'on n'ait aucun soupçon que ce prince veuille s'élever sur le trône d'Angleterre, et que très assurément le pape ne sait rien de cette intrigue fatale contre le roi Jacques II ; car on lui a seulement fait accroire que le prince d'Orange doit passer en Allemagne<sup>6</sup>.*

Ces rumeurs seront vite confirmées par le comte d'Avaux, ambassadeur en Hollande, alors que Barrillon persistera à se bercer des illusions de Jacques II d'Angleterre, dont il se plaindra à être le confident.

Au début de 1688, les relations entre le Saint-Siège et la France seront particulièrement tendues. Louis XIV et Louvois se prépareront à prendre Avignon et même à s'emparer de Civitavecchia. Réuni, le Parlement de Paris, alerté par l'avocat général Denis Talon, prendra position contre l'excommunication de Lavardin, en faveur de la convocation d'un concile national et en faveur du maintien des droits traditionnels de l'ambassadeur de France à Rome, y compris celui d'accorder l'asile. La France sera alors au bord du schisme et même de la guerre contre la papauté. Les choses n'iront cependant pas plus loin à cause de l'affaire de l'évêque-Électeur de Cologne.

6. RE-IV-99.



Cette affaire débutera dès l'élection, le 7 janvier 1688, du cardinal Guillaume-Égon de Fürstenberg, favori de la France, au poste de coadjuteur de l'évêché de Cologne ; mais, elle deviendra un enjeu de taille le 3 juin 1688, à la mort de l'évêque-Électeur de Cologne.

*Aussitôt, écrira Rousset, Louvois dépêcha vers le cardinal de Fürstenberg un de ces officiers diplomates dont il avait fait école, et qui, également préparés à négocier et à combattre, étaient les favoris du ministre de la guerre, les agents dévoués de sa politique personnelle, expéditive et militante. Celui-ci était le baron d'Asfeld<sup>7</sup>.*

Quand Alexis Bidal, baron d'Asfeld mourra en octobre 1689, madame de Sévigné écrira :

*Le Roi et M. de Louvois ont regretté ce comte, et l'ont loué hautement comme un homme capable de tout, et des plus grandes négociations<sup>8</sup>.*

Asfeld, que Sourches décrira, pour sa part, comme « un garçon de fortune, mais qui avait de l'esprit, de la valeur et encore plus d'ambition », se verra confier la mission de protéger les intérêts du cardinal de Fürstenberg et d'assurer son élection au poste d'Électeur de Cologne.

La tâche ne sera pas facile, mais Louvois sera optimiste. Dans ses lettres à Asfeld datées de juin 1688, il écrira :

*Il me semble que M. l'Électeur de Cologne ne pouvait mourir dans un temps plus favorable pour les intérêts du roi. Les troupes de l'Empereur sont engagées si loin en Hongrie qu'aucun prince ne peut espérer d'en être secouru cette année ; M. le cardinal de Fürstenberg a eu le temps de munir les places de l'Électorat de Cologne et d'y mettre des troupes de sa dépendance, en sorte qu'il semble que rien ne se peut opposer à une nouvelle élection. Cependant vous devez exciter M. le cardinal de Fürstenberg à ne se pas endormir et à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire réussir sa nouvelle élection (...)*

*Il doit compter que le prince d'Orange connaît à merveille le préjudice irréparable qu'il recevra de son élection, et qu'ainsi il n'oubliera rien de ce qui pourra dépendre de lui pour la troubler (...)*

*M. le cardinal de Fürstenberg doit être persuadé que l'Empereur est tout autant mal disposé pour lui qu'il le peut être, et qu'il n'aura que son extrême faiblesse qui l'empêche de faire tout ce qui est en son pouvoir (...) Il est poussé à*

7. RE-IV-67.

8. SF-III-740.

*cela, non seulement par l'impératrice (...), mais encore par les Espagnols et la cabale du prince d'Orange, qui connaissent bien qu'un Electeur de Cologne étant dans les intérêts du roi, ils ne pourront faire la guerre de ces côtés-ci qu'avec désavantage (...)*

*Il doit encore compter que le pape ne peut être plus mal disposé pour lui qu'il l'est, et que, quoi que lui dise le nonce de Cologne pour le persuader de ses bonnes intentions, il le doit regarder comme un de ses plus dangereux ennemis. Je ne comprends pas bien quels sont les voisins de l'Électorat de Cologne que M. le cardinal de Fiiirstenberg compte parmi ses amis ; car, à la réserve de l'évêque de Paderborn, je n'en connais aucun qui ne soit dévoué à ses ennemis<sup>9</sup>.*

Dans l'Allemagne que la ligue d'Augsbourg a commencé à coaliser, le choix de l'Électeur de Cologne est primordial. La France a son candidat et elle espère l'imposer, mais les obstacles seront énormes. L'heure ne sera donc pas à la confrontation, mais plutôt à la séduction de ceux qu'on ne croira pas irréductibles, y compris du pape dont il conviendra de ménager les susceptibilités.

Dans cette situation d'équilibre précaire de la paix en Europe, le moindre incident peut avoir des effets considérables. Cet événement, il se produira le 20 juin 1688 à Londres : la reine d'Angleterre y accouchera d'un fils qui deviendra Jacques III, prétendant d'Angleterre. Le roi anglais aura ainsi un héritier mâle ayant préséance sur sa sœur l'épouse du prince Guillaume d'Orange. Ceux qui espéraient voir l'influence de Jacques II se résorber au profit du prince d'Orange seront horrifiés. Leur patience à bout, ils inciteront le stathouder à intervenir militairement. Informé, Louis XIV décidera de porter secours au roi anglais en envoyant le maréchal d'Estrées, frère du cardinal, et la flotte française à la rescousse. Jacques II refusera cette aide. Bien plus, offusqué d'une telle offre, il rappellera brusquement de Paris son ambassadeur et le fera même enfermer à la Tour de Londres.

Jusque là, Louis XIV et Louvois seront demeurés relativement maîtres de la situation. Soudainement, le 6 septembre 1688, leur stratégie hasardeuse sera mise en péril : Innocent XI, excédé des menaces de la France, tranchera l'affaire de Cologne en faveur du candidat de l'Empereur, le prince Clément de Bavière. Avant d'en arriver là, Louvois et Croissy auront dépêché Chamlay à Rome pour obtenir du pape qu'il règle la question de Cologne en faveur du cardinal de Furstenberg, qui, lors de l'élection, n'aura réussi à recueillir que le même nombre de voix que Clément de Bavière. Bien plus, dans les premiers jours de septembre, Louvois aura commencé à masser ses troupes sur la frontière

9. RE-IV-67-69.

d'Allemagne, allant même jusqu'à les faire entrer sur les terres de l'Électorat de Cologne.

Le 6 septembre, le cardinal d'Estrées se présentera devant le pape avec une lettre de Louis XIV pleine de récriminations et de menaces. À la lecture de cette lettre, Innocent XI fera appeler son secrétaire et, en présence du cardinal d'Estrées, lui ordonnera d'expédier les bulles pour la nomination du prince Clément de Bavière. Réaction du roi et de son ministre de la guerre : ils ordonneront, le 13 septembre 1688, aux troupes françaises d'occuper Avignon, ce qui sera fait le 27 septembre. La France et la papauté seront virtuellement en guerre ; l'Empereur contrôlera l'évêché de Cologne ; la ligue d'Augsbourg sera plus forte que jamais ; Guillaume d'Orange aura les mains libres pour intervenir en Angleterre.

Louis XIV et Louvois ne sont pas hommes à reculer. Il entreprendront d'assiéger Philisbourg pour intimider le reste de l'Europe. Jacques II réagira violemment en déclarant qu'il considère cette entreprise comme une violation de la trêve de Ratisbonne. Guillaume d'Orange, voyant son beau-père se couper de ses propres alliés, sentira que son heure est arrivée. Le 16 octobre 1688, Louvois écrira à son frère l'archevêque de Reims :

*Il paraît, par les nouvelles que je viens de recevoir de La Haye, que le prince d'Orange a fait embarquer neuf mille hommes de pied et trois à quatre mille chevaux, avec lesquels il est en état de partir, au premier bon vent, pour aller rendre visite au roi d'Angleterre, auquel on prétend qu'il ne demande qu'une déclaration que le prince de Galles n'est ni son fils ni celui de la reine d'Angleterre, et que la princesse d'Orange est légitime héritière du royaume<sup>10</sup>.*

Louvois se révélera, une fois de plus, bien informé. Le 15 novembre 1688, Guillaume d'Orange débarquera en Angleterre, plaçant du même coup son beau-père dans une situation intenable. Entre Guillaume, le protestant, et Jacques, le catholique, les Anglais n'hésiteront pas. Au bout de six semaines, tous les appuis du dernier des Stuart se seront évanouis et il ne lui restera plus que la fuite.

Lauzun, accouru dans l'espoir de se refaire une réputation, ramènera la reine d'Angleterre et le prince de Galles à Calais, le 21 décembre 1688. Là, deux membres éminents du clan Le Tellier seront chargés d'accueillir la reine et son fils, le duc Louis-Marie-Victor d'Aumont<sup>11</sup> et son gendre, délégué par Louis XIV, le premier écuyer Jacques-Louis de Beringhen<sup>12</sup>. Le 1<sup>er</sup> janvier 1689, Louvois écrira à Beringhen une lettre qui montre que, bien qu'accueillie avec tous

10. RE-IV-104.

11. Gouverneur de Boulogne, qui eut comme première épouse la sœur de Louvois.

12. L'époux de la nièce de Louvois, Marie-Madeleine-Elizabeth-Fare d'Aumont.

les honneurs, la reine d'Angleterre n'est plus libre de ses mouvements :

*Sa Majesté m'a commandé de vous faire savoir que, quand le roi d'Angleterre manderait à la reine de s'en retourner seule ou de ramener le prince de Galles en Angleterre, à quoi Sa Majesté ne voit aucune apparence, son intention serait toujours que vous amenassiez la reine d'Angleterre et le prince de Galles à Vincennes*<sup>13</sup>.

Le 5 janvier 1689, c'est au duc d'Aumont que Louvois écrira :

*Le sieur Gueny m'a rendu, vers les une heure après-midi, votre lettre d'hier au matin, que j'ai portée au roi à sa messe, par laquelle Sa Majesté a appris, avec une joie qui s'est bientôt répandue dans toute la cour, que le roi d'Angleterre était débarqué la nuit à Ambleteuse, et que vous partiez avec des carrosses pour l'aller recevoir*<sup>14</sup>.

Jacques II d'Angleterre ne sera plus alors qu'un prétendant à son propre trône.

L'échec de la diplomatie de Louvois et de Louis XIV sera alors consommé. La France sera en guerre avec les États de la ligue d'Augsbourg. La paix de Nimègue aura duré dix ans. Elle aura été hautement favorable à une France sûre d'elle-même, mais par trop revendicatrice. Plus qu'aucun autre ministre, Louvois aura dominé cette période. Faute de se faire valoir par la guerre, il se sera rendu indispensable par son sens politique, sa stratégie et ses audaces. Petit à petit, il aura établi les bases de sa propre diplomatie en plaçant son monde aux postes clés et en élaborant un réseau unique d'informateurs. La guerre qui débute n'aura pas été voulue, mais Louvois y entrera résolument, tout comme d'ailleurs ses adversaires.

### **31 mai 1689 : Le Palatinat en flamme**

Depuis le 24 septembre 1688, la France est ouvertement en guerre contre les alliés de la ligue d'Augsbourg. Les déclarations officielles viendront plus tard : entre la France et la Hollande, le 26 novembre 1688 ; de la Diète impériale à la France, le 24 janvier 1689 ; de la France à l'Espagne, le 15 avril 1689 ; les hostilités entre la France et le Piémont débiteront le 4 juin 1690. Louvois semble décidé à faire une guerre éclair. Le 27 septembre 1688, les troupes françaises, sous les ordres du dauphin assisté du maréchal de Duras, de Catinat, de Montclar, de

13. RE-IV-151.

14. RE-IV-152.

Vauban, de Chamlay et de Saint-Pouange, investissent Philipsbourg ; un mois plus tard, le 29 octobre, Philipsbourg tombe ; Honoré Courtin y perd son fils au combat.

Au même moment, le marquis de Sourdis et le baron d'Asfeld s'établissent dans les places de l'Électorat de Cologne ; le marquis de Boufflers progresse dans l'occupation du Palatinat ; Neustadt, Oppenheim, Worms, Bingen, Alzey, Kreutznach, Baccarach et bientôt même l'archevêque-Électeur de Mayence lui ouvrent leurs portes. Dourlach, Pforzheim, Heilbronn, puis Heidelberg sont livrées à leur tour. Le 4 novembre 1688, Manheim est encerclée et investie. Six jours plus tard, le 10 novembre, Manheim capitule. L'archevêque-Électeur de Trèves ayant refusé de se rendre, Coblentz est bombardée, brûlée, presque détruite. La première campagne de la guerre s'achève presque dans l'allégresse pour la France. Vauban et Louvois sont rassurés. Malgré la disparition de Turenne, celle de Condé le 11 décembre 1686, et celle, plus récente, du maréchal de Créqui le 4 février 1687, « *alors que ses talents, éprouvés et mûris par toutes les fortunes de la guerre, atteignaient presque au génie du maître*<sup>15</sup> », écrira Rousset en faisant allusion à Turenne dont Créqui a été l'élève, malgré même le départ du maréchal de Schönberg, passé à l'ennemi à cause de la révocation de l'édit de Nantes, et malgré le fait que cette guerre n'ait été, d'après Rousset « *ni dans les projets de Louis XIV, ni dans ceux de Louvois*<sup>16</sup> », la France vient de montrer à l'Europe qu'elle demeure une puissance militaire de premier plan. Toujours soucieux de noircir Louvois et de lui faire porter l'odieux de toutes les guerres, Saint-Simon racontera à deux reprises dans ses *Mémoires* une véritable fable sur l'origine de cette guerre :

*La guerre de 1688 eut une étrange origine, dont l'anecdote, également certaine et curieuse, est si propre à caractériser le Roi et Louvois son ministre qu'elle doit tenir place ici. Louvois, à la mort de Colbert, avait eu sa surintendance des bâtiments. Le petit Trianon de porcelaine, fait autrefois pour Mme de Montespan, ennuyait le Roi, qui voulait partout des palais. Il s'amusa fort à ses bâtiments. Il avait aussi le compas dans l'œil pour la justesse, les proportions, la symétrie ; mais le goût n'y répondait pas, comme on le verra ailleurs. Ce château ne faisait presque que sortir de terre, lorsque le Roi s'aperçut d'un défaut à une croisée qui s'achevait de former, dans la longueur du rez-de-chaussée. Louvois, qui naturellement était brutal, et de plus gâté jusqu'à souffrir difficilement d'être repris par son maître, disputa fort et ferme et maintint que la croisée était bien. Le Roi tourna le dos, et s'alla promener ailleurs dans le bâtiment. Le lendemain, il trouve le Nôtre, bon architecte, mais fameux par le goût des jardins, qu'il a commencé à introduire en France et dont il a porté la perfection au plus haut point. Le Roi lui demanda s'il avait été à Trianon ; il répondit que non. Le Roi lui expliqua ce qui l'avait choqué, et lui dit d'y aller. Le lendemain même question,*

15. RE-IV-115.

16. RE-IV-118.

*même réponse ; le jour d'après autant. Le Roi vit bien qu'il n'osait s'exposer à trouver qu'il eût tort, ou à blâmer Louvois. Il se fâcha, et lui ordonna de se trouver le lendemain à Trianon lorsqu'il irait, et où il ferait trouver Louvois aussi. Il n'y eut plus moyen de reculer. Le Roi les trouva le lendemain tous deux à Trianon. Il y fut d'abord question de la fenêtre. Louvois disputa ; le Nôtre ne disait mot. Enfin le Roi lui ordonna d'aligner, de mesurer, et de dire après ce qu'il aurait trouvé. Tandis qu'il y travaillait, Louvois, en furie de cette vérification, grondait tout haut, et soutenait avec aigreur que cette fenêtre était en tout pareille aux autres. Le Roi se taisait et attendait ; mais il souffrait. Quand tout fut bien examiné, il demanda au Nôtre ce qui en était, et le Nôtre à balbutier. Le Roi se mit en colère, et lui commanda de parler net. Alors le Nôtre avoua que le Roi avait raison, et dit ce qu'il avait trouvé de défaut. Il n'eut pas plus tôt achevé, que le Roi, se tournant à Louvois, lui dit qu'on ne pouvait tenir à ses opiniâtretés ; que, sans la sienne à lui, on aurait bâti de travers, et qu'il aurait fallu tout abattre aussitôt que le bâtiment aurait été achevé ; en un mot il lui lava fortement la tête. Louvois, outré de la sortie, et de ce que courtisans, ouvriers et valets en avaient été témoins, arriva chez lui furieux. Il y trouva [Gilbert Colbert, marquis de] Saint-Pouange, [son frère, Édouard Colbert, marquis de] Villacerf, le chevalier de Nogent [Louis Bautru, époux de Madeleine Colbert de Turgis, petite-fille d'Oudard II Colbert de Saint-Pouange], les deux Tilladet [Jean-Baptiste de Cassagnet, marquis de Tilladet, et son frère Gabriel, chevalier de Tilladet], quelques autres féaux intimes, qui furent bien alarmés de le voir en cet état. « C'en est fait, leur dit-il ; je suis perdu avec le Roi, à la façon dont il vient de me traiter pour une fenêtre. Je n'ai de ressource qu'une guerre qui le détourne de ses bâtiments et qui me rende nécessaire, et par... ! il l'aura. » En effet, peu de mois après il tint parole et, malgré le Roi et les autres puissances, il la rendit générale<sup>17</sup>.*

Et Saint-Simon ajoutera :

*Elle ruina la France au dedans, ne l'établit point au dehors, malgré la prospérité de ses armes, et produisit au contraire des événements honteux<sup>18</sup>.*

Si l'on ne peut accorder que peu de crédit à cette anecdote et surtout à l'influence qu'elle aurait eue sur le cours des choses, il n'en semble pas moins vrai qu'en ce début de la guerre de la ligue d'Augsbourg, l'étoile de Louvois pâlit à Versailles. Un concurrent lui est né : Seignelay, le fils de Colbert, qui a résolu, à la suite de Richelieu et de Colbert, de faire de la France une grande puissance maritime. Claude Le Peletier donnera sa propre version des origines de la guerre de 1688 :

17. SA-IV-946-947.

18. SA-IV-947.

*... le crédit de M. de Seignelay influait en toutes choses pendant que celui de M. de Louvois diminuait dans la confiance du Roi, et surtout de madame de Maintenon. Je connus que la conduite des affaires étrangères était très mauvaise, que toutes les puissances se ralliaient contre la France, que M. de Seignelay voulait la guerre, et que M. de Louvois ne pouvait maintenir son crédit que par la nécessité qu'on aurait de son ministère quand la trêve [de vingt ans] serait rompue<sup>19</sup>.*

La défaveur relative que subit, à ce moment, Louvois auprès du roi et de madame de Maintenon ne fait aucun doute. Son caractère altier et opiniâtre, ainsi que son opposition à l'officialisation du mariage de Mme de Maintenon l'expliquent aisément. Le dynamisme du jeune Seignelay, qui n'a que trentesept ans, ainsi que la volonté du clan Colbert de sortir de l'ombre ont vite fait d'exploiter l'irritation que le tempérament abrupt de Louvois fait naître autour de lui.

La rivalité entre les deux hommes a cependant du bon : elle vaut à la France de pouvoir tenir tête à l'Europe coalisée. Voltaire écrira :

*Le roi, en formant une puissance maritime telle qu'aucun État n'en a jamais eu de supérieure, avait à combattre l'empereur et l'Empire ; l'Espagne ; les deux puissances maritimes, l'Angleterre et la Hollande, devenues toutes deux plus terribles sous un même chef ; la Savoie, et presque toute l'Italie. Un seul de ces ennemis, tel que l'Anglais et l'Espagnol, avait suffi autrefois pour désoler la France ; et tous ensemble ne purent alors l'entamer. Louis XIV eut presque toujours cinq corps d'armée dans le cours de cette guerre, quelquefois six, jamais moins de quatre. Les armées en Allemagne et en Flandre se montèrent plus d'une fois à cent mille combattants. Les places frontières ne furent pas cependant dégarnies. Le roi avait quatre cent cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine. L'empire turc, si puissant en Europe, en Asie et en Afrique, n'en a jamais eu autant ; et l'empire romain n'en eut jamais davantage, et n'eut en aucun temps autant de guerres à soutenir à la fois. Ceux qui blâmaient Louis XIV de s'être fait tant d'ennemis l'admiraient d'avoir pris tant de mesures pour s'en défendre, et même pour les prévenir<sup>20</sup>.*

Une nouvelle fois, l'année 1688 aura permis de confronter les approches stratégiques des Colbert et des Le Tellier. Alors que la détérioration de la position de Jacques II en Angleterre semblait requérir une action maritime visant à empêcher Guillaume d'Orange de gagner l'Angleterre, la marine française, commandée par le maréchal d'Estrées, était prise en Méditerranée, après une tentative infructueuse de bombardement d'Alger. À ce moment où le clan Colbert

19. AD-146.

20. VE-148-149.

cherche à promouvoir ses intérêts par une entreprise coloniale, Louvois et son clan, fidèles à leur idéologie, pensent défense : une défense qui n'exclut pas, au contraire, l'audace et même l'agression. Cette obsession qui a justifié, dans leur esprit, tant d'entreprises et même la révocation de l'édit de Nantes, les conduit aujourd'hui à envisager la dévastation du Palatinat, face aux menaces qui viennent de toutes parts. Le 5 janvier 1689, madame de Sévigné écrit à sa fille :

*Vous allez voir, par la nouvelle d'aujourd'hui, comme le roi d'Angleterre s'est sauvé de Londres, apparemment par la bonne volonté du prince d'Orange. Les politiques raisonnent pour savoir s'il est plus avantageux à ce roi d'être en France. L'un dit oui, car il est en sûreté, et on ne le forcera point de rendre sa femme et son fils, ou d'être en danger d'avoir la tête coupée ; l'autre dit non, car il laisse le prince d'Orange protecteur et adoré dès qu'il le devient naturellement et sans crime. Ce qui est vrai, c'est que la guerre nous va bien être déclarée [par Guillaume d'Orange : elle le sera le 17 mai 1689], et peut-être même la déclarerons-nous les premiers [Louis XIV ne la déclarera que le 27 juin 1689]. Si nous pouvions faire la paix en Italie [avec le duc de Savoie passé du côté des ennemis de la France] et en Allemagne, nous vaquerions à cette guerre anglaise et hollandaise avec plus d'attention. Il faut l'espérer, car ce serait trop d'avoir des ennemis de tous côtés<sup>21</sup>.*

Voilà bien ce que pense Louvois, plus que jamais obsédé par la défense de la France. Louis XIV, Louvois et Vauban favorisent un type de guerre : la guerre de siège. Suivant cette conception, tout repose sur les places fortes, lesquelles doivent être soit inexpugnables, soit éliminées. Une place forte ou même une ville qui ne peut être défendue est un handicap dans la mesure où elle offre des abris, des relais à des envahisseurs éventuels. De ce point de vue, un pays dévasté, un "no man's land" vaut mieux qu'un territoire riche de villes et de fortifications, mais indéfendable. Assaillie de toute part, la France a moins de scrupules. Si le "pré carré" est attaqué et si sa survie est en jeu, la politique de la terre brûlée doit être envisagée. Les Hollandais l'ont compris en 1672.

Seulement, voilà : au lieu de voir dans une telle politique une manœuvre de dernier recours où le pays sacrifié est le sien, Louvois et ses collaborateurs imaginent d'utiliser cette manœuvre qu'ils ont connue à leurs dépens en 1672, dans un contexte où la France garde encore l'initiative et où le "pays brûlé" serait celui des autres. L'idée, ingénieuse en théorie, mais monstrueuse dans son application, a été lancée confusément, le 27 octobre 1688, par Chamlay dans une lettre à Louvois où il n'est encore question que de démolir les fortifications des villes allemandes occupées par les troupes françaises :

21. SF-III-458-459.



*Comme la rapidité des conquêtes du roi pourrait ouvrir les yeux à l'Empereur et à tout l'Empire, leur faire connaître les difficultés invincibles à lui faire la guerre, et les porter à accepter les propositions de paix que le roi a faites (...) je crois qu'il serait du service de Sa Majesté, de peur de se trouver tout d'un coup accablé de démolitions de places, qui, dans le moment qu'on parlerait de conclure un traité, cabrerait infailliblement les Allemands, de travailler dès à présent à la démolition de plusieurs qu'il est important de ruiner, afin qu'elles ne puissent jamais vous être à charge dans une autre guerre (...) Pour conclusion de tous ces raisonnements, bons ou mauvais, tandis que vous n'êtes pas inquiétés et que vous êtes les maîtres, ruinez, démolissez et mettez-vous par là en état d'être absolument maîtres du Rhin, en sorte que le pays des quatre Electeurs, lorsque la guerre recommencera, devienne la première proie de vos troupes et leur fournisse d'excellents quartiers d'hiver<sup>22</sup>.*

Le 9 novembre 1688, Chamlay poussa l'audace encore plus loin :

*Si j'étais chargé du commandement de l'armée de Sa Majesté en Allemagne, je répondrais bien sur ma tête d'empêcher, sans la commettre, les ennemis d'entreprendre aucune chose, et de les réduire ou à n'oser quitter leur pays de vue, et, par conséquent, à ne faire qu'une campagne honteuse et infructueuse, ou, s'ils voulaient le quitter pour faire quelque expédition, à l'exposer à la ruine et à la désolation ; car, enfin, sur quelle place pourraient-ils tomber, quand, après avoir rasé les villes du Palatinat et du Rhin, que l'on ne voudrait pas garder, on aurait pourvu de fortes garnisons et de toutes sortes de munitions Landau, Philipsbourg, Huningue, Bêfort et le Mont-Royal<sup>23</sup>.*

De lettre en lettre, Louvois comprit bientôt que ce que Chamlay suggérait, c'était rien moins que l'anéantissement des principales villes du Palatinat. Manheim étant tombée aux mains des Français le 10 novembre 1688 et Louvois en ayant été informé le 15 novembre, ce dernier avisa l'intendant la Grange, le 17 novembre, de se préparer à une action radicale :

*Je vois le roi assez disposé à faire raser entièrement la ville et la citadelle de Manheim, et, en ce cas, d'en faire détruire entièrement les habitations, de manière qu'il n'y reste pas pierre sur pierre qui puisse tenter un Electeur, auquel on pourrait rendre ce terrain pendant une paix, d'y faire un nouvel établissement. Sa Majesté ne juge pas encore à propos que ce projet vienne à la connaissance de personne<sup>24</sup>.*

Le 13 janvier 1689, la décision était prise : il fallait détruire Manheim. Louvois écrivit ce jour-là à Montclar :

22. RE-IV-160-161.

23. RE-IV-161-162.

24. RE-IV-164.

*Le roi veut que l'on avertisse les habitants de Manheim de se retirer en Alsace, et que l'on rase tous les bâtiments de la ville, sans y laisser aucun édifice sur pied*<sup>25</sup>.

Au même moment, Louvois ordonne la destruction d'Heidelberg et de son magnifique château appartenant à la famille de la princesse Palatine, épouse du frère de Louis XIV. Le 3 mars 1689, Manheim et Heidelberg sont en flammes. Le lendemain, le comte de Tessé, René III de Froulay, chargé du sort d'Heidelberg, écrit à Louvois :

*Je ne crois pas que de huit jours mon cœur se retrouve dans sa situation ordinaire. Je prends la liberté de vous parler naturellement ; mais je ne prévoyais pas qu'il en coûtât autant pour faire exécuter soi-même le brûlement d'une ville peuplée, à proportion de ce qu'elle est, comme Orléans. Vous pouvez compter que rien du tout n'est resté du superbe château d'Heidelberg. Il y avait, hier à midi, outre le château, quatre cent trente-deux maisons brûlées ; le feu y était encore*<sup>26</sup>.

Tessé ayant quitté trop tôt, seulement trente-cinq maisons furent vraiment perdues ; les habitants de Heidelberg auront réussi à sauver les autres de l'incendie.

À Versailles, la Palatine, au nom de qui toutes ces horreurs sont commises, écrit le 20 mars 1689 :

*Dût-on m'ôter la vie, il m'est cependant impossible de ne pas regretter, de ne pas déplorer d'être, pour ainsi dire, le prétexte de la perte de ma patrie. Je ne puis voir de sang-froid détruire d'un seul coup, dans ce pauvre Manheim, tout ce qui a coûté tant de soins et de peines au feu prince Électeur mon père. Oui, quand je songe à tout ce qu'on y a fait sauter, cela me remplit d'une telle horreur que, chaque nuit, aussitôt que je commence à m'endormir, il me semble être à Heidelberg ou à Manheim, et voir les ravages qu'on y a commis (...) Ce qui me désole surtout, c'est que le roi a précisément attendu pour tout dévoiler que je l'eusse imploré en faveur de Heidelberg et de Manheim. Et l'on trouve encore mauvais que je m'en afflige*<sup>27</sup> !

Naguère, Le Tellier avait été chargé de faire arrêter le chevalier de Lorraine, l'amant du duc d'Orléans ; voilà que c'est au tour de Louvois de donner et de faire exécuter l'ordre de détruire les hauts lieux de la patrie de la duchesse d'Orléans. Faudra-t-il s'étonner plus tard de voir le fils du duc et de la duchesse nourrir de l'aversion à l'endroit des Le Tellier ?

25. RE-IV-166.

26. RE-IV-166.

27. RE-IV-167.

Manheim et Heidelberg ne suffisent pas. Chamlay plaide maintenant la destruction de Worms, d'Oppenheim et de Spire. Chamlay est sous les ordres du maréchal de Duras, Jacques-Henri de Durfort, neveu de Turenne et frère aîné du duc de Lorge, le beau-père de Saint-Simon. Duras est pris de scrupules. Le 21 mai 1689, après avoir présenté les arguments de Chamlay, Duras ajoute un post-scriptum à sa lettre à Louvois :

*Depuis ma lettre écrite, la douleur de détruire des villes aussi considérables que Worms et Spire m'a porté de représenter à Sa Majesté le mauvais effet qu'une pareille désolation pourrait faire dans le monde pour sa réputation et pour sa gloire, et à le supplier très humblement de vouloir bien me faire savoir diligemment ses derniers ordres. Je ne puis disconvenir que, de la manière dont ces places-là sont situées, de la commodité, de la grandeur et de la considération dont elles sont, si les ennemis venaient à s'en saisir et à les fortifier, ces établissements pourraient nous faire beaucoup de mal et leur procurer de grands avantages. Je suis persuadé même qu'ils ne sauraient rien faire de plus utile ni de plus considérable pour le bien de l'Empire ; et c'est dans cet esprit que je vous l'ai mandé ; mais comme ces raisons entraînent indispensablement la ruine de ces villes-là, qui est un parti fort fâcheux, et qui donne à toute l'Europe des impressions d'aversion terribles, je ne puis me dispenser de le représenter ; et ces remontrances ne retarderont en rien l'exécution de ses ordres, si Sa Majesté persiste à le vouloir absolument ; car on ne saurait donner à ces pauvres gens-là moins de six ou sept jours pour retirer leurs effets<sup>28</sup>.*

Le 28 mai 1689, Louis XIV et Louvois expédient à Duras l'ordre de brûler Worms, Oppenheim et Spire. Le mardi, 31 mai 1689, Worms et Oppenheim sont en flamme. Le lendemain, Spire subit le même sort.

Le choc dans toute l'Allemagne est immense. Louis XIV et son ministre sont accablés de reproches et d'injures. La propagande anti-française fait rage. On s'arrache les pamphlets flétrissant l'« *ennemi implacable et cruel* ». On lit dans l'un d'entre eux, le treizième mémoire des *Soupirs de France* :

*On commence la guerre en pleine paix. On prend Philipsbourg, on s'empare de Heidelberg, de Manheim, de tout le Palatinat, de Worms, de Spire, de Mayence et de tout le pays du Rhin. On traite avec ces villes, on les reçoit à capitulation, et ensuite on les brûle, on les rase, on réduit tout en cendres et en solitude, sans avoir égard aux lois de Dieu, ni à celles de la guerre, ni aux promesses, ni aux serments solennels. Les Français passaient autrefois pour une nation honnête, humaine, civile, d'un esprit opposé aux barbaries ; mais aujourd'hui un Français*

*et un cannibale c'est à peu près la même chose dans l'esprit des voisins*<sup>29</sup>.

Cette campagne contre la France renforce la détermination de la ligue d'Augsbourg, bien que peu de ceux qui se scandalisent soient sans reproches. Si Louvois et Louis XIV s'en prennent aux édifices, les Anglais, pour ne citer que ceux-là, s'en sont pris aux hommes lors de la mise au pas de l'Irlande sous Cromwell et le feront encore plus tragiquement, en 1755, en déportant les Acadiens, pêle-mêle, aux quatre coins de leurs possessions. Dans toute sa carrière, Louvois, l'« implacable », le « cruel », aura fait infiniment moins de morts dans la population civile que Richelieu, Turenne, Condé ou Napoléon ; et pourtant, la postérité lui reprochera les siens et feindra d'ignorer ceux des autres.

Worms, Oppenheim et Spire brûlés, les Allemands s'attendent à voir brûler Trèves aux mains des Français. Le 31 janvier 1690, Louvois écrira au marquis de Boufflers :

*La première chose à examiner, c'est ce que l'on doit faire de Trèves, lorsqu'on le quittera. Le projet de Sa Majesté, jusqu'à présent, est de bien faire raser ce que vous avez fait pour y établir les troupes, et la partie de l'enceinte qui n'avait pas été détruite l'année passée. Il est bien important que personne ne sache quel est le projet de Sa Majesté à l'égard de Trèves, et il ne peut être que fort utile que les habitants les plus considérables s'imaginent que l'on brûlera la ville à la première approche des ennemis, afin que M. l'Electeur de Trèves emploie le crédit qu'il a auprès d'eux à empêcher que l'on ne fasse aucun projet de ce côté-là*<sup>30</sup>.

Trèves ne sera pas brûlée. Tout au plus, suivant les plans de Louvois, les 3 et 4 mai 1690, les travaux faits pour la sûreté des troupes françaises seront rasés. À partir de ces simples faits, Saint-Simon inventera un véritable drame destiné à mettre en scène un Louvois cruel, un Louis XIV excédé et une « sultane manquée », Mme de Maintenon :

*À l'égard de ce ministre [Louvois], dont la sultane manquée avait plus de hâte de se délivrer, elle ne manqua aucune occasion d'y préparer les voies. Celle de ces incendies du Palatinat lui fut d'un merveilleux usage. Elle ne manqua pas d'en peindre au Roi toute la cruauté ; elle n'oublia pas de lui en faire naître les plus grands scrupules, car le Roi en était lors plus susceptible qu'il ne l'a été depuis. Elle l'aida aussi de la haine qui en retombait à plomb sur lui, non sur son ministre, et des dangereux effets qu'elle pouvait produire. Enfin elle vint à bout d'aliéner fort le Roi et de le mettre de mauvaise humeur contre Louvois.*

29. RE-IV-183.

30. RE-IV-257-258.

*Celui-ci, non content des terribles exécutions du Palatinat, voulut encore brûler Trèves. Il le proposa au Roi comme plus nécessaire encore que ce qui avait été fait à Worms et à Spire, dont les ennemis auraient fait leurs places d'armes, et qui en feraient une à Trèves, dans une position à notre égard bien plus dangereuse. La dispute s'échauffa, sans que le Roi pût ou voulût être persuadé. On peut juger que Mme de Maintenon après n'adoucit pas les choses. À quelques jours de là, Louvois qui avait le défaut de l'opiniâtreté, et en qui l'expérience avait ajouté de ne douter pas d'emporter toujours ce qu'il voulait, vint à son ordinaire travailler avec le Roi chez Mme de Maintenon. À la fin du travail, il lui dit qu'il avait bien senti que le scrupule était la seule raison qui l'eût retenu de consentir à une chose aussi nécessaire à son service que l'était le brûlement de Trèves ; qu'il croyait lui en rendre un essentiel de l'en délivrer en s'en chargeant lui-même ; et que pour cela, sans lui en avoir voulu reparler, il avait dépêché un courrier avec l'ordre de brûler Trèves à son arrivée. Le Roi fut à l'instant, et contre son naturel, si transporté de colère, qu'il se jeta sur les pincettes de la cheminée, et en allait charger Louvois sans Mme de Maintenon, qui se jeta aussitôt entre deux, en s'écriant : « Ah ! Sire, qu'allez-vous faire ? » et lui ôta les pincettes des mains. Louvois ce pendant gagnait la porte. Le Roi cria après lui pour le rappeler, et lui dit, les yeux étincelants : « Dépêchez un courrier tout d cette heure avec un contre-ordre, et qu'il arrive à temps, et sachez que votre tête en répond, si on brûle une seule maison. » Louvois, plus mort que vif, s'en alla sur-le-champ. Ce n'était pas dans l'impatience de dépêcher le contre-ordre ; il s'était bien gardé de laisser partir le premier courrier. Il lui avait donné ses dépêches portant l'ordre de l'incendie ; mais il lui avait ordonné de l'attendre tout botté au retour de son travail. Il n'avait osé hasarder cet ordre après la répugnance et le refus du Roi d'y consentir, et il crut par cette ruse que le Roi pourrait être fâché, mais que ce serait tout. Si la chose se fût passée ainsi par ce piège, il faisait partir le courrier en revenant chez lui. Il fut assez sage pour ne pas se commettre à le dépêcher auparavant, et bien lui en prit. Il n'eut que la peine de reprendre ses dépêches et de faire débotter le courrier. Il passa toujours auprès du Roi pour parti, et le second pour être arrivé assez à temps pour empêcher l'exécution<sup>31</sup>.*

Quel théâtre ! Quelle imagination ! à partir de rien, du moins si l'on en croit la lettre de Louvois qui est tout à fait authentique.

Si les critiques de la cour et de l'ennemi n'ébranlent pas Louvois, l'indiscipline des troupes françaises, qui précède et accompagne la dévastation du Palatinat, le trouble profondément. Une fois de plus, il sévira. Pour mieux faire un exemple, il s'en prend à son propre fils, Courtanvaux. Le 21 mai 1689, Louvois écrit au baron de Montclar :

31. SA-IV-964-965.

*Je vous prie d'envoyer mon fils aîné en prison au Fort-Louis pour quinze jours, et de lui faire faire ensuite de telles réparations à l'homme qu'il a maltraité de paroles, qu'il veuille bien les lui pardonner pour l'amour de moi*<sup>32</sup>.

Et Louvois ajoute à l'intention de son fils :

*Le régiment de la Reine doit donner l'exemple, et vous le mandez ainsi ; cependant les soldats font des mutineries sur les travaux ; vous les appuyez, et vous traitez indignement un gentilhomme chargé de la conduite des ouvrages, que vous deviez autoriser contre vos soldats. Vous apprendrez par M. de Montclar la punition que le roi a trouvé bon que vous subissiez ; après quoi, si vous n'allez pas demander pardon à ce gentilhomme-là chez lui, de manière et avec tant de soumission qu'il en soit content, vous verrez que nous n'aurons pas grand commerce ensemble*<sup>33</sup>.

Quelques jours plus tard, Louvois doit rappeler à nouveau son fils de vingt-six ans à l'ordre. Moins turbulent, son second fils, Souvré, lui donne à peine plus de satisfaction.

Les soucis domestiques se mêlent donc aux soucis politiques en cette fin du printemps 1689. Pour bien situer l'incendie du Palatinat dans son contexte, il faut se rappeler la situation internationale qui prévaut à ce moment. La France est assaillie de toutes parts. Le 15 avril 1689, après le ralliement de l'Espagne à l'Autriche, Louis XIV s'est résolu à déclarer la guerre à l'Espagne. Le 4 mai, l'Électeur de Bavière a rejoint les rangs de la coalition d'Augsbourg. Le 12 mai, les Provinces-Unies se sont alliées à l'Empereur par le traité de Vienne qui constitue la base de la Grande alliance. Le 17 mai, c'était au tour de l'Angleterre de Guillaume d'Orange, devenu Guillaume III, de déclarer la guerre à la France. On peut comprendre qu'une telle avalanche de déclarations de guerre, dont la France est l'unique objet, provoque chez les dirigeants français l'envie de signifier clairement à tous que la France est prête à tout pour assurer sa défense. L'incendie du Palatinat est un message. Malheureusement, il n'aura comme effet que d'exciter encore plus la détermination des ennemis de Louis XIV. Il se peut même qu'il marque le tournant véritable de la carrière de Louvois et, plus largement, du règne de Louis XIV. À compter de cette date, Louis XIV et Louvois n'auront plus vraiment l'initiative en Europe. L'heure de l'"offensive préventive" est terminée, celle de la sauvegarde de l'acquis a sonné.

C'est à cette époque que deux réformes militaires sont initiées par Louvois qui, toutes deux, reflètent des préoccupations défensives. Le 29 novembre 1688, a été créée une "milice royale" de 25 000 hommes constituée de milices provinciales

32. RE-IV-185.

33. RE-IV-185.

semblables aux milices expérimentées par Louvois au cours de la guerre de Dévolution. Ce jour-là, les intendants se sont vu confier le soin de recruter dans les paroisses de leur généralité, parmi les célibataires de vingt à quarante ans, un ou plusieurs miliciens, désignés par tirage au sort public à l'issue de la messe dominicale, habillés, équipés et payés au frais des paroisses.

La milice royale, véritable réserve de l'armée régulière, porte la marque de Louvois, celle d'une certaine démocratisation et du sentiment d'appartenance à une entité nationale englobante pour laquelle on doit être prêt à mourir. En mettant au point le système des milices royales, Louvois devient le véritable « *instigateur de la première forme moderne de service militaire obligatoire en France*<sup>34</sup> » (la Suède ayant cependant précédé la France sur cette voie). Au cours du siècle qui suivra, l'exemple de Louvois sera amplement suivi et l'Europe se couvrira de milices.

La seconde réforme porte sur l'introduction de la baïonnette à douille et à cran pouvant être fixée latéralement au canon du mousquet ou du fusil. Le 29 décembre 1689, l'ordre est donné de doter toute l'infanterie de cette arme blanche. Cette mesure prônée par Vauban amènera la disparition des piques et des piquiers, ainsi qu'une plus grande mobilité tactique.

Si, en ce début de guerre, l'armée de Louvois demeure redoutable et si elle sait encore évoluer au gré des exigences du temps, une première faille apparaît dans la cuirasse défensive de la France. Le 20 septembre 1689, Claude Le Peletier, contrôleur général des finances et successeur de Colbert, démissionne, de peur de voir la guerre compromettre l'équilibre budgétaire qu'il a si bien préservé tout en réduisant les impôts. Il s'en expliquera de la façon suivante.

*M. de Louvois prétendait faire finir la guerre en peu de campagne par les grands efforts, et les mesures qu'il avait préparées, mais on laissa passer le prince d'Orange en Angleterre faute d'une escadre pour l'empêcher, parce que M. de Seignelay avait vidé tous les magasins de marine par la dernière entreprise qu'il avait fait très mal à propos [allusion à l'expédition du maréchal d'Estrées à Alger]. La révolution d'Angleterre produisit un notable changement. Madame de Maintenon par complaisance pour la reine d'Angleterre et pour M. de Seignelay fit résoudre le passage du roi d'Angleterre en Irlande [Jacques II part de Saint-Germain le 25 février 1689, débarque en Irlande le 22 mars et entre à Dublin le 3 avril 1689] qui déranger beaucoup les mesures de M. de Louvois. Il m'avait écrit*

34. Suivant l'expression de Corvisier, CM-349. Voir, à propos des milices et aussi de l'introduction de la baïonnette, l'ouvrage de Corvisier : *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789 (CK)*.

*de la part du roi dans le mois de septembre 1688, qu'on ne me demanderait que vingt-six millions au-delà de la dépense des années précédentes pour la première campagne. J'en fournis plus de quatre-vingt et M. de Louvois fit faire une nature de guerre en Allemagne qui était plutôt une espèce de pillage qu'un quartier d'hiver [allusion à la dévastation du Palatinat], ce qui irrita au dernier point tous les princes, et dont M. de Seignelay se servit fort contre lui auprès du roi et de madame de Maintenon. (...) Je fis plusieurs réflexions sur tout cela. J'en conclus que la conduite générale des affaires tant étrangères que de la guerre était mauvaise [N.B. le 11 septembre 1689, le duc de Lorraine prend Mayenne et, le 11 octobre suivant, le grand électeur de Brandebourg prend Bonn] et ne pouvait être rectifiée ; que le dedans du Royaume souffrirait beaucoup quand même la guerre se porterait au dehors, et qu'il était d'une impossibilité physique de pouvoir régler l'administration des finances ni en bonne conscience ni sur une solide prudence.. Je déclarai au roi dans le mois d'août [1689] que je ne pouvais plus soutenir ses finances. Le roi voulait que je lui proposasse quelqu'un pour prendre ma place. (...) Entre les six personnes que je nommai au roi [en 1687 pour un poste d'intendant des finances] par un mémoire, le dernier était M. de Pontchartrain [Louis II Phélypeaux, comte de Pontchartrain] lors premier président de Bretagne [qui fut d'ailleurs nommé intendant des finances à cette époque]. Le roi le choisit (comme contrôleur général en 1689) et je sus dans la suite que c'était M. de Cavoye [Louis d'Oger, marquis de Cavoye] avec lequel il était en liaison qui avait engagé M de Seignelay à le proposer au roi. (...) Le roi me contraignit dans le ministère pour contribuer à faire la paix, disait-il, et voulut aussi que je fusse du conseil des finances dont je prévis les inconvénients sans pouvoir les éviter<sup>35</sup>.*

Saint-Simon, qui connaîtra Le Peletier avant que ce dernier ne meure, décrira ainsi les circonstances de cette démission :

*Lorsque ce contrôleur général [Le Peletier] vit venir la guerre de 1688, la confiance intime qui était entre M. de Louvois et lui en fit prévoir toutes les suites. C'était à lui à en porter tout le poids par les fonds extraordinaires, et ce poids l'épouvanta tellement, qu'il ne cessa d'importuner le roi jusqu'à ce qu'il lui permit de quitter sa place de contrôleur général. Outre que ce n'était pas le compte de M. de Louvois, qui avait repris alors le premier crédit [Saint-Simon contredit ici Le Peletier qui insiste plutôt sur la faveur de Seignelay], le roi y eut une grande peine. Il aimait et il estimait Le Peletier [ailleurs, Saint-Simon parlera de Louis XIV "qui ne refusait rien à Le Peletier"] ; il se souvenait toujours des embarras qu'il avait essuyés des divisions de MM. de Louvois et Colbert ; il était à l'abri entre Louvois et Le Peletier, et, à la veille d'une grande guerre, ce lui était un grand soulagement. N'ayant pu venir à bout de vaincre le contrôleur général après plusieurs mois de dispute, cette même convenance engagea le Roi d lui proposer Le Peletier de Souzy, son frère et intendant des finances, pour*

35. AD-149-150.



*contrôleur général* [Le Peletier passe ceci sous silence, sans doute parce qu'il était notoire que ses relations avec son frère, alors amant et peut-être même secrètement mari de Jeanne-Pélagie de Rohan-Chabot, princesse douairière d'Espinay, étaient tendues]. *Celui-ci avait bien plus de lumière et de monde ; mais son frère ne crut pas le devoir exposer aux tentations d'une place qu'il ne tient qu'à celui qui la remplit de rendre aussi lucrative qu'il veut, et il supplia le roi de n'y point penser. Le roi, plus plein d'estime encore par cette action pour Le Peletier, mais plus embarrassé du choix, voulut qu'il le fit lui-même, et il proposa Pontchartrain* [Le Peletier n'est pas sur ce point aussi affirmatif, au contraire]. (...) *Le Peletier demeura simple ministre d'État*<sup>36</sup>.

Bien que Le Peletier ne soit aucunement disgracié, sa démission accentue l'isolement de Louvois qui doit, à compter de ce jour, assumer encore un peu plus seul les responsabilités de la guerre et de la direction de ce clan, dont Le Peletier occupe une des premières places depuis si longtemps. Ceci se produit à un moment où les Colbert manifestent un surcroît de vigueur qui se traduit, semble-t-il, par un rapprochement conjoncturel des Phélypeaux-Pontchartrain et des Colbert. Or, Louis II Phélypeaux-Pontchartrain est un protégé de Claude Le Peletier<sup>37</sup>. On peut même soupçonner, à la lecture des écrits de Le Peletier, que l'aval donné par Seignelay à la candidature de Pontchartrain le trouble un moment. La démission de Le Peletier crée donc un vide susceptible de modifier certaines allégeances et l'équilibre des clans, jusqu'ici favorable aux Le Tellier

L'incertitude qui résulte de ces flottements donne lieu à la cour à une multitude de rumeurs. Voilà même que Racine, sans doute à son corps défendant, est soudain invoqué, ou plutôt interprété, pour discréditer Louvois, hier encore au pinacle de la faveur publique. Le 26 janvier 1689, à Saint-Cyr, devant Louis XIV, madame de Maintenon, le dauphin, Louvois et Bossuet, Racine a présenté pour la première fois *Esther*, pièce sacrée inspirée de la Bible, dont l'héroïne, juive et reine de Perse, intervient auprès de son roi, Assuérus, pour épargner le peuple juif dont le ministre Aman veut l'extermination. Cette pièce se termine sur la victoire d'Esther, la pendaison d'Aman et la révocation de son édit prescrivant l'extermination des Juifs. Lors de sa présentation, la pièce est très bien accueillie. Cependant, malgré l'invraisemblance de la chose, une interprétation du thème de la pièce circule et fait la joie des courtisans. Voltaire parlera des courtisans qui reconnaissaient

*... avec flatterie Esther dans madame de Maintenon, et avec malignité Vasthi* ["l'altière" favorite d'Assuérus que celui-ci a disgraciée avant de prendre Esther

36. SA-I-430-431.

37. Rappelons que Le Peletier est tout près des Phélypeaux du fait que la fille de sa femme a épousé le secrétaire d'État Phélypeaux-Châteauneuf.

pour épouse] dans madame de Montespan, Aman dans M. de Louvois et surtout les huguenots persécutés par ce ministre dans la proscription des Hébreux<sup>38</sup>.

Mme de la Fayette écrira dans ses *Mémoires de la Cour de France* :

*Tout le monde crut toujours que cette comédie était allégorique, qu'Assuérus était le roi, que Vasthi, qui était la femme détrônée, paraissait pour Mme de Montespan, Esther tombait sur Mme de Maintenon, Aman représentait M. de Louvois, mais il n'y était pas bien peint, et apparemment Racine n'avait pas voulu le marquer.*

Si elle alimente les rumeurs courtoisanes, cette vision de la pièce plaît aussi, il faut le dire, aux protestants. Dès 1689, la tragédie de Racine est imprimée à Neufchâtel avec un *Avertissement* qui se lit comme suit :

*Le sujet de cette pièce a tant de rapport à l'état présent de l'Église Réformée, qu'on a cru servir à l'édification de ceux qui sont touchés de la désolation de Sion, et qui soupirent après sa délivrance, d'en procurer une seconde édition.*

Cependant, le préfacier ajoute :

*Au reste, l'on espère que l'illustre auteur de cette tragédie ne trouvera pas mauvais qu'on ait fait une application si éloignée de ses pensées.*

Le préfacier a raison. Comment Racine aurait-il pu écrire une telle pièce, à la demande de madame de Maintenon, en cherchant à faire passer celle-ci aux yeux de Louis XIV comme une huguenote (ce qu'elle était à sa naissance) cherchant à utiliser son influence pour contrecarrer la révocation de l'édit de Nantes ? Poser la question, c'est y répondre. Si Racine a des sympathies connues pour une minorité religieuse persécutée, c'est pour les jansénistes, non pour les protestants. Or, Louvois a lui aussi des sympathies jansénistes et Racine a peu de raisons de s'en prendre à lui, si l'on néglige le fait qu'en janvier 1680, Louvois a réclamé en vain l'arrestation de Racine après que la Voisin eut soutenu qu'il avait empoisonné la Duparc, sa maîtresse. Eût-il voulu s'en prendre à Louvois et à Louis XIV, Racine aurait-il eu l'audace d'inviter ceux-ci à la première ? Enfin, présenter la révocation de l'édit de Nantes comme une tentative d'extermination d'une population est à ce point excessif que cela n'aurait pu qu'attirer à Racine les foudres des auteurs de cette révocation, qui n'y voyaient qu'un moyen de conversion et d'intégration d'une communauté à la vie de la nation.

Quoi qu'il en soit, l'interprétation qui court chatouille les esprits. Elle ravit certes ceux qui veulent s'en prendre à Louvois, mais aussi ceux qui veulent gêner madame de Maintenon et ceux qui veulent diffamer un roi qui, contrairement à Assuérus, persiste dans son erreur. Quant au terrible Aman, devenu ainsi le cruel Louvois, voici comment Racine le présente, par la bouche d'un juif :

*On doit de tous les Juifs exterminer la race.  
 Au sanguinaire Aman nous sommes tous livrés.  
 Les glaives, les couteaux sont déjà préparés.  
 Toute la nation à la fois est proscrite.  
 Aman, l'impie Aman, race d'Amalécite,  
 À pour ce coup funeste armé tout son crédit,  
 Et le Roi, trop crédule, a signé cet édit,  
 Prévenu contre nous par cette bouche impure,  
 Il nous croit en horreur à toute la nature.  
 Ses ordres sont donnés, et dans tous ses États  
 Le jour fatal est pris pour tant d'assassinats.  
 Cieux, éclairerez-vous cet horrible carnage ?  
 Le fer ne connaîtra ni le sexe ni l'âge.  
 Tout doit servir de proie aux tigres, aux vautours ;  
 Et ce jour effroyable arrive dans dix jours.*

Et, par la bouche d'Aman lui-même :

*Un homme tel qu'Aman, lorsqu'on l'ose irriter,  
 Dans sa juste fureur ne peut trop éclater.  
 Il faut des châtiments dont l'univers frémisses ;  
 Qu'on tremble en comparant l'offense et le supplice ;  
 Que les peuples entiers dans le sang soient noyés.  
 Je veux qu'on dise un jour aux siècles effrayés :  
 « Il fut des Juifs, il fut une insolente race ;  
 Répandues sur la terre, ils en couvraient la face ;  
 Un seul osa d'Aman attirer le courroux,  
 Aussitôt de la terre, ils disparurent tous. »*

Le parallèle entre l'intrigue de la pièce et la révocation de l'édit de Nantes ne frappa point les premiers spectateurs de la pièce. Louis XIV, madame de Maintenon et aussi, sans doute, Louvois s'en montrèrent ravis. Madame de Sévigné y assista en compagnie de deux cousines germaines de Louvois, Anne Dugué de Bagnols et sa sœur, Mme de Coulanges. Le 21 février 1689, madame de Sévigné écrivait à sa fille :

*Coulanges que Mme de Maintenon lui faisait garder un siège auprès d'elle ; vous voyez quel honneur. « Pour vous, Madame, me dit-il, vous pouvez choisir ». Je me mis avec Mme de Bagnols au second banc derrière les duchesses (...) Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce. C'est une chose qui n'est pas aisée à représenter, et qui ne sera jamais imitée ; c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnes, si parfait et si complet qu'on n'y souhaite rien (...) Tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant (...) Le Roi vint vers nos places, et après avoir tourné, il s'adressa à moi, et me dit : « Madame, je suis assuré que vous êtes contente. » Moi, sans m'étonner, je répondis : « Sire, je suis charmée ; ce que je sens est au-dessus des paroles. » (...) Et puis Sa Majesté s'en alla, et me laissa l'objet de l'envie. (...) Je soupai chez Mme de Coulanges, à qui le Roi avait parlé aussi avec un air d'être chez lui qui lui donnait une douceur trop aimable<sup>39</sup>.*

Telle est la cour : qui y règne, y est sournoisement décrié, et qui se réjouit, peut, sans s'en douter, avoir motif de s'attrister. Mais qu'importe tout cela à Louis XIV et à Louvois quand l'Europe leur fait face.

### **3 novembre 1690 : Mort de Seignelay**

Si l'année 1689 s'est terminée sur des victoires des coalisés qui pouvaient inquiéter la France, Louvois réagit rapidement en accentuant encore le caractère défensif de sa stratégie et en ayant recours à la guerre psychologique. Dans deux paragraphes particulièrement éclairants, Rousset décrira la philosophie de Louvois en matière de stratégie militaire :

*Comparée à la campagne de 1689, la campagne de 1690 devait-elle avoir un caractère plus décidé ? L'une et l'autre appartenaient au même plan général, qui était naturellement et nécessairement défensif, Cette lutte que Louis XIV soutenait seul contre l'Europe ameutée, c'était une guerre de conservation, et non plus de conquêtes, la défense d'une grande place investie par un ennemi très supérieur en nombre. La garnison devait être toujours prête, active et vigilante ; mais il importait que ces forces restreintes ne fussent pas prodiguées à l'aventure<sup>40</sup>.*

Et ailleurs :

*Louvois n'aimait pas beaucoup plus les coups de fortune. (...) Les chances d'une bataille gagnée, disait-il, ne valent jamais les chances d'une bataille perdue ; c'est la comparaison des armées françaises et des étrangères, à la fin*

39. SF-III-508-509.

40. RE-IV-384-385.

*d'une campagne, qui donne les vrais résultats de cette campagne. Quand Louvois avait mis entre les mains d'un général des contrôles sérieux, avec des munitions et des vivres assurées dans des magasins bien pourvus, il ne lui demandait que de tenir ses troupes dans une discipline exacte, de s'établir sur le pays ennemi afin d'épargner d'autant la défense, de couvrir les places et les terres du roi, et de barrer seulement le passage aux armées étrangères, lesquelles, sans discipline et sans approvisionnements réguliers, devaient infailliblement dépérir. (...) Louvois, malgré sa fougue, était donc un temporisateur ; c'est de ce contraste entre son caractère bien connu et sa théorie mal comprise que sont issues contre lui ces accusations de guerre éternisées pour le seul motif de son monstrueux égoïsme. On peut s'assurer qu'il ne méritait pas cette injure<sup>41</sup>.*

En axant sa stratégie sur la défense, Louvois table sur l'épuisement de l'adversaire : épuisement matériel, mais aussi et surtout psychologique. Aux fortifications de Vauban, à la théorie du "pré carré", à la dévastation des pays frontaliers par les frontaliers eux-mêmes, comme dans le cas de l'ouverture des écluses par les Hollandais, ou par les occupants français, comme au Palatinat, Louvois ajoute à sa panoplie stratégique la guerre psychologique, l'espionnage et la désinformation. Cette guerre, il la pratique tant à l'intérieur de la France, contre ses critiques, qu'à l'extérieur, en pays ennemi.

Sur le territoire national, Louvois dispose de la *Gazette de France*, dirigée alors par l'abbé Renaudot, dont il se sert, sur les conseils de Vauban et de Chamlay, pour agir sur l'opinion publique, mais aussi sur le roi qui peut parfois mieux réagir à un message véhiculé par la *Gazette* qu'au même message venant de la bouche de Louvois. La *Gazette* vise aussi l'étranger qui se fait d'ailleurs un devoir de la lire. Les dissensions existant entre les alliés, les violences commises par ceux-ci, les griefs des Hollandais à l'endroit de l'Angleterre de Guillaume III, les dangers de tout accroissement du pouvoir des Habsbourg, tout ce qui est susceptible de miner le moral et la réputation des coalisés est présenté dans la *Gazette*, tantôt sous forme de reportage, tantôt sous celle d'échos ou de fuites en provenance de l'étranger. Pour maintenir sa crédibilité, la *Gazette* se doit de ne jamais trop s'éloigner de la vérité et d'une certaine objectivité ; aussi Louvois lui-même demande-t-il qu'on maquille ses propos afin de les rendre à la fois plausibles et méconnaissables quand il envoie un texte à la *Gazette* pour publication.

La *Gazette* n'est pas le seul médium utilisé. Les libelles rédigés par les acolytes de Louvois et destinés à la France ou à l'étranger ne se comptent pas. Luxembourg et Chamlay en font un passe-temps. Bien qu'investi de très grandes responsabilités à l'armée, Chamlay trouve le temps d'écrire, en pleine guerre, entre autres : *Réflexions sur les affaires d'Italie*, *Lettre d'un milord*

41. RE-IV-385-386.

*anglais, Conversation d'un gentilhomme de qualité italien avec un gentilhomme de qualité français sur les affaires du temps, Conversation d'un conseiller de Berne avec un conseiller d'Amsterdam.* Luxembourg, quant à lui, n'a pas repris ses activités de pamphlétaire depuis qu'il a retrouvé la confiance de Louvois après la disgrâce que lui a valu l'affaire des poisons. Il a si bien fait sa cour qu'il a retrouvé la même camaraderie et la même complicité auprès de Louvois qu'avant la célèbre affaire. Enfin, Louvois dispose à travers toute l'Europe de son propre réseau d'information, alors qu'à l'intérieur de la France, l'attachement de La Reynie à son service et sa mainmise sur les postes en font, sans doute, l'homme le mieux informé du royaume.

Au cours de l'année 1690, la patiente stratégie de Louvois commence à porter fruit, malgré le revers politique que représente le traité d'alliance signé le 4 juin 1690 entre Victor-Amédée II de Savoie, l'empereur Léopold et Charles II d'Espagne. Le 1<sup>er</sup> juillet 1690, le maréchal de Luxembourg remporte l'importante victoire de Fleurus sur les troupes hollandaises, anglaises et allemandes commandées par le prince de Waldeck. Cette bataille se solde par la prise de 7800 prisonniers par les Français, par des pertes de 8000 hommes chez les alliés contre 1500 morts et environ 4000 blessés chez les Français. À l'issue de la bataille, Luxembourg a ravi à l'adversaire 106 drapeaux ou étendards, 49 pièces de canon, 5 pontons et plus de 200 caissons ou chariots d'artillerie. Cette victoire lance vraiment la carrière glorieuse de Luxembourg qui se verra appeler le "Tapissier de Notre-Dame".

Un mois et demi plus tard, le 18 août 1690, au Piémont, Catinat remporte à son tour deux victoires décisives, cette fois sur les troupes espagnoles et savoyardes de Victor-Amédée II. Le 7 août 1690, il prend Cavour, puis, le 18 août, il remporte, à Staffarde, une victoire complète sur Victor-Amédée II. Par cette victoire, les Français s'assurent le contrôle du Piémont.

Si Louvois connaît surtout des succès sur le terrain militaire au cours de cette année, il n'en va pas de même de Seignelay, toujours responsable de la marine. Tourville remporte une brillante victoire, le 10 juillet 1690, en battant les Anglo-Hollandais de Herbert en face de l'île de Wight, à la hauteur de Beachy Head ou Bézéviers ; bilan : les Français ne perdent aucun navire, tandis que, chez l'ennemi, un vaisseau est pris, huit sont coulés et sept autres, échoués ou brûlés. Cependant, cette victoire est de peu d'importance à côté de l'échec retentissant de l'expédition d'Irlande, organisée par Seignelay et commandée par le duc de Lauzun, rentré en grâce pour le plus grand malheur de la France et de l'Irlande.

Le 3 juillet, les Parisiens ont célébré la victoire de Fleurus et, le 12 juillet, celle de Bézéviers ; le 22 juillet, ils pleurent la défaite irlandaise de la Boyne où les troupes françaises de Lauzun et l'armée de Jacques II ont concédé la victoire à Guillaume III sans même combattre vraiment, les Français s'étant retirés avant

même d'avoir engagé le combat. Cette bataille qui ne fut réellement qu'une échauffourée fit une victime d'importance : le duc de Schonberg qui avait quitté la France lors de la révocation de l'édit de Nantes et qui combattait aux côtés de Guillaume III. Parti le 17 mars du château de Saint-Germain pour tenter l'aventure irlandaise, Jacques II y revient le 25 juillet 1690 escorté par Lauzun. Le même jour, le maréchal de Luxembourg écrit à Louvois :

*Ceux qui aiment le roi d'Angleterre doivent être bien aises de le voir en sûreté ; mais ceux qui aiment sa gloire, ont bien à déplorer le personnage qu'il a fait.*

Pour Jacques II, la page irlandaise est tournée avec la bataille de la Boyne ; pour l'Irlande, un nouveau drame séculaire commence là, sur la Boyne, où les troupes françaises n'ont même pas combattu.

Cet échec est le dernier que vit Seignelay. Le 3 novembre 1690, à trenteneuf ans, le fils et héritier de Colbert meurt. Dix jours plus tard, madame de Sévigné écrit à son cousin Bussy-Rabutin :

*Nous apprîmes l'autre jour la mort de M. de Seignelay. Quelle jeunesse ! quelle fortune ! quels établissements ! Rien ne manquait à son bonheur ; il nous semble que c'est la splendeur qui est morte<sup>42</sup>.*

Cynique et toujours méchant, Bussy-Rabutin répond le 19 novembre 1690 :

*Pour revenir maintenant à la mort de M. de Seignelay (...) il s'est épuisé avec les demoiselles ; tout ce qui a aimé l'argent à la cour plus que l'honneur a passé par ses mains. Je viens de faire compliment sur cette mort à mon ami Beauvillier [qui a épousé la sœur de Seignelay].*

Seignelay mort, Louis XIV doit disposer de ses charges. La marine va au contrôleur général Phélypeaux-Pontchartrain qui n'y connaît rien et qui, bien que sans génie, devient ainsi un second Colbert. Dangeau commentera :

*M. de Pontchartrain avait prié le roi de ne le point charger de la marine, parce qu'il n'en a aucune connaissance ; le roi a voulu absolument qu'il s'en chargeât. Il a présentement tout ce qu'avait M. Colbert, hormis les bâtiments<sup>43</sup>.*

Quant à Philippe de Coulanges, cousin de madame de Sévigné et cousin par alliance de Louvois, avec lequel il est brouillé, il écrit de Rome à Chrétien-

42. SF-III-945.

43. DA.

François de Lamoignon, marquis de Bâville, le 10 décembre 1690, la lettre suivante, à laquelle il a déjà été fait allusion :

*L'on ne peut être plus affligé que je le suis de la mort de M. de Seignelay : c'est une perte publique, et il y paraît bien à l'usage qu'il a fait de son bien, puisqu'il laisse tant de dettes. Voilà une bonne maison et bien des plaisirs de moins pour tous ses amis et pour toute la cour ; voilà aussi une place qui sera mal remplie par M. de Pontchartrain. Toute la scène qui se vient de passer est un beau sujet de réflexions et de méditations. Ce dernier ne me paraît pas revêtu de charges, mais accablé et je ne saurais croire qu'il n'y succombe à la fin. Pour moi, je ne reviens point de l'étonnement où je suis ; voilà ce que c'est que d'avoir été élevé par M. [Claude] Le Peletier et de se l'être rendu favorable. Mais il faut laisser tout cela, car on ne finirait point, et je dirais des sottises. Pour vous, Monsieur, je vous vois tranquille au milieu de tout ce qui se passe, et toujours plus résolu que jamais de vivre doucement et agréablement, et vous ferez fort bien<sup>44</sup>.*

Louvois reçoit une partie des dépouilles de Seignelay : les haras et les fortifications des ports de mer et des places qui relevaient traditionnellement des Colbert. Avec cette mort, le clan Colbert est à son plus bas depuis la chute de Fouquet et la nomination de Colbert aux finances. Seuls restent Croissy, titulaire, souvent théorique, des affaires étrangères, et Paul, duc de Beauvillier, membre du conseil royal des finances depuis 1685. La mort de Seignelay élimine le seul concurrent véritable de Louvois, concurrent qui, sans faire le poids, a quand même su s'attirer les faveurs du roi et de madame de Maintenon au moment où le caractère de Louvois le rendait souvent impopulaire.

Le clan Le Tellier apparaît une fois de plus le grand vainqueur. Les grands généraux y sont associés : Luxembourg, Catinat, Humières, Tessé, Durfort-Duras, Boufflers et Noailles ; seul, le maréchal de Lorge, neveu de Turenne et frère de Durfort-Duras, s'identifie aux Colbert. Quand Monseigneur le dauphin est envoyé au front, il est encadré de Chamlay, le grand collaborateur de Louvois, de Saint-Pouange, le cousin germain de Louvois, et de Beringhen, qui a épousé la nièce de Louvois. Vauban, qui domine le domaine des fortifications, demeure tout acquis aux Le Tellier. Au conseil, Claude Le Peletier, ce pilier du clan Le Tellier, demeure ministre et Phélypeaux-Pontchartrain ne peut s'opposer à lui auquel il doit tant. La diplomatie est confiée aux Pas de Feuquières, aux Avaux, aux Estrées, qui ont des liens réels, quoique souvent indirects, avec le clan des lézards et, plus particulièrement, avec Honoré Courtin qui demeure influent. Les Chauvelin, les Le Peletier, les Lamoignon, les La Rochefoucauld, les Villeroy, les Aumont, les Beringhen, et tant d'autres familles gravitent déjà autour du clan de Louvois, bien que seulement deux petits-enfants de chancelier Le Tellier

44. SF-III-1596.



aient encore contracté des alliances : l'une, avec les Beringhen, l'autre avec les La Rochefoucauld. Louvois compte sans doute beaucoup sur les mariages de ses trois fils destinés au monde et de sa dernière fille pour consolider les bases de son clan.

Cependant, la relève ne viendra pas toujours des alliances les mieux planifiées. L'année 1690 voit poindre, assez en périphérie du clan, un destin capital pour la suite de cheminement des "lézards". C'est cette année-là que naît Michel-Étienne Turgot, fils de Jacques-Étienne Turgot, maître des requêtes, et de Marie-Claude Le Peletier de Souzy, la fille de Michel Le Peletier de Souzy, intendant des finances et frère de Claude Le Peletier. L'année de la mort du fils du "grand" Colbert, vient de naître au sein du clan Le Tellier le père du "grand" Turgot.

### **16 juillet 1691 : Mort de Louvois**

Si la campagne de 1690 a été bonne pour Louvois, celle de 1691 semble aussi prometteuse. Dès les premiers jours d'avril, deux victoires importantes sont remportées par les troupes françaises. Le 3 avril 1691, Catinat conquiert le comté de Nice sur Victor-Amédée II de Savoie. Ce haut-fait n'a coûté à la France qu'une centaine d'hommes, tués ou blessés. Égal à lui-même, le duc de Savoie feint de vouloir trouver un accommodement avec Louis XIV tout en continuant à préparer de nouvelles opérations avec les coalisés de la Ligue d'Augsbourg. Quelques jours après la capitulation de Nice, le 8 avril 1691, sur le front nord, Louis XIV, à la tête de ses troupes, assiste à la reddition de Mons, la capitale du Hainaut. Le siège de cette ville aura duré moins d'un mois, l'investissement datant de 15 mars 1691. Tout a été minutieusement préparé par Louvois dans un document de cent quarante-sept pages que Louis XIV et le marquis de Boufflers ont dû assimiler avant d'arriver sur le terrain. Le roi et le dauphin n'ont gagné Mons que le 21 mars. Louvois, Boufflers et Vauban y étaient depuis le début du siège. Il n'y a eu, au cours du siège, qu'une centaine de soldats français tués et quatre cent cinquante, blessés.

De retour à Versailles, le roi se montre morose et refuse les louanges que les prises de Nice et de Mons devraient lui valoir. Intrigués, les courtisans murmurent que cela tient à certaines tensions entre Louis XIV et Louvois. Dangeau prétend que Louis XIV a été exaspéré de l'opiniâtreté de Louvois à vouloir « *que les commissaires des guerres marquassent le camp de la cavalerie ... [alors que] ce soin regardait naturellement le maréchal des logis de la cavalerie* » : cette querelle indiquerait que le roi tenait à faire respecter la tradition militaire, tandis que Louvois favorisait l'immixtion des fonctionnaires de son ministère, y compris les commissaires des guerres, dans les affaires de nature strictement militaire. Saint-Simon prétendra que la mauvaise humeur du roi venait de ce qu'après avoir lui-même déplacé une garde ordinaire de cavalerie, le roi aurait constaté que

Louvois l'avait remise à sa place antérieure. Enfin, le duc de Luynes écrira que le roi aurait été offensé du fait que, contrairement aux assurances données par Louvois, Guillaume d'Orange aurait été sur le point de surprendre les troupes du roi occupées au siège. La correspondance de Louvois laisse, en effet, entendre que le roi se serait cru menacé malgré la supériorité écrasante des troupes à sa disposition et que Louvois lui aurait expliqué qu'il n'avait rien à craindre. Effectivement, Guillaume d'Orange n'osa jamais se présenter et, au bout du compte, le roi ne s'était nullement couvert de gloire en appelant des renforts de dix-huit mille chevaux, alors que rien n'était à craindre, comme Louvois le disait si bien.

Toutes ces opinions font voir le jeu psychologique de plus en plus conflictuel qui s'instaure entre Louis XIV et Louvois. D'un côté, un Louvois sûr de lui, maîtrisant les moindres détails de son métier, tenant tête à l'Europe avec succès et intimement convaincu des limites de Louis XIV sur le champ de bataille. De l'autre, un Louis XIV irrité par l'assurance et la compétence manifeste de son ministre, remâchant en silence ses vieilles rancunes et ses vieux complexes de chef sans combat, reprochant à Louvois, quinze ans après, la victoire manquée d'Heurtebise qu'il aurait pu remporter sur Guillaume d'Orange en 1676, conscient d'avoir, dans les faits, abdiqué ce sacro-saint pouvoir absolu aux mains de Louvois, incapable de sortir de son personnage de façade pour aborder franchement les problèmes ; en somme, trente ans après l'arrestation de Fouquet, aux prises avec les mêmes démons et les mêmes obstacles à ce pouvoir personnel dont il saisit maintenant toute l'illusion et toute la vanité. Malgré sa colère, Louis XIV laisse passer.

Le 2 juin 1691, Boufflers commence le bombardement de Liège. Bien qu'elle n'appartienne pas à l'Espagne, cette ville est sortie de sa neutralité pour venir en aide aux Espagnols. Elle doit être châtiée. Pendant cinq jours, du 2 au 7 juin, les bombes et les boulets rouges pleuvent jour et nuit sur Liège. Plus de trois mille maisons sont détruites. Liège tient jusqu'à l'arrivée de troupes amies qui, au lieu de poursuivre les troupes françaises, s'adonnent au pillage dans la ville en ruines.

Le 28 juin 1691, les Français rencontrent l'échec en Italie. Ayant confié le siège de Coni à M. de Bulonde qui l'a entrepris le 18 juin, Catinat apprend bientôt que le prince Eugène de Savoie accourt avec quelques escadrons de cavalerie allemands et espagnols. Il dépêche immédiatement des renforts à Bulonde qui, sans doute mal conseillé par Antoine de Pas, marquis de Feuquières, décide de lever le siège en toute hâte au lieu de combattre. La nouvelle consterne Catinat et encore plus Louvois, à qui certains osent même le reprocher. Catinat fait enquête sur ce retrait humiliant, puis il est décidé d'emprisonner Bulonde dans la citadelle de Pignerol.

Deux jours après cet échec, le 30 juin 1691, Louvois écrit à Vauban : « *J'ai reçu votre lettre du 27 de ce mois que vous avez nommé juillet, et qui, grâce à Dieu, n'est que juin.* » Ce « *grâce à Dieu* » prend bientôt tant de sens. Le 16 juillet, François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois meurt. Pour lui, il n'y aura pas de 27 juillet.

Ce matin-là, il donne audience et écrit vingt-trois lettres. L'après-midi, il se rend travailler chez le roi. Vers quatre heures, il se sent mal, change de couleur et demande à se retirer. De retour à la surintendance des bâtiments, à l'entrée du château de Versailles, il appelle Fagon, futur médecin du roi, et demande à voir sa famille. Par hasard, Anne de Souvré n'est pas à Versailles. Quant à ses deux fils aînés, ils font campagne. Par contre, Barbezieux est sur place, malade. Il rapportera la suite dans une lettre à René III de Froullay, comte de Tessé, datée du 21 juillet 1691 :

*Il mourut lundi plus subitement que l'on ne peut se l'imaginer. Il s'était plaint un demi-quart d'heure auparavant d'avoir quelque chose dans l'estomac qui l'étouffait. L'on le saigna du côté gauche, et se sentant soulagé par cette saignée, il demanda qu'on en fit autant de l'autre bras. Son médecin lui refusa, par l'extrême faiblesse où il était. Il demanda où j'étais, et qu'on m'allât quérir ; j'étais malade dans mon lit ; l'on me fit avertir. M. Fagon, pour qui il avait beaucoup de considération, sur les entrefaites entra dans sa chambre. Il commença à lui conter ce qui lui faisait mal ; mais, un moment après, il dit qu'il étouffait. Il me demanda encore avec empressement, et il dit qu'il se mourait. Après ces dernières paroles, la tête lui tomba sur les épaules, ce qui fut le dernier moment de sa vie. J'arrivai comme la tête lui tombait, et voyant tout le monde désolé, et ne pouvant croire ce que le triste visage d'un chacun m'apprenait, je me jetai à lui ; mais il était insensible à mes caresses, et c'en était déjà fait. L'on l'a ouvert le lendemain, et, quoiqu'il n'y ait point d'indice assez positif pour assurer qu'il ait été empoisonné, il n'y a cependant presque pas lieu d'en douter. Voilà comment j'ai perdu tout ce qui m'était le plus cher au monde<sup>45</sup>.*

Quel contraste entre ce récit et celui de la mort du chancelier Le Tellier ! Le père est mort en patriarche, entouré de sa famille, en paix avec l'Église et avec la société, après avoir reçu les sacrements et confessé ses péchés ; le fils meurt subitement, sans préparation, sans secours religieux, sans famille, mais en ayant cependant le temps de se rendre compte qu'il meurt. Pour l'homme du XVII<sup>e</sup> siècle, autant la mort du premier est sublime, autant celle du second est horrible. Charles Perrault, ce collaborateur de Colbert, exprimera cela dans une épigramme :

45. RE-IV-498.

*Figure du monde qui passe  
 Et qui passe dans un moment  
 Pompe, richesse, honneur, funeste amusement,  
 Dont un mortel s'enivre et ne jamais se lasse,  
 De quoi sert votre éclat à l'heure de la mort ?  
 Il ne peut ni changer ni retarder le sort.  
 Louvois plus haut que lui ne voyait que son maître ;  
 Dans le sein des grandeurs, des biens et des plaisirs,  
 Un trait fatal et prompt borne enfin ses désirs,  
 Et ne lui laisse pas le temps de se connaître.  
 Hélas ! aux grands emplois à quoi sert de courir ?  
 Pour veiller sur soi-même heureux qui s'en délivre !  
 Qui n'a pas le temps de bien vivre  
 Trouve malaisément le temps de bien mourir.*

S'ajoutent au caractère subit de sa mort, les soupçons que Louvois puisse avoir été empoisonné, soupçons qu'une longue enquête de La Reynie jugera non fondés malgré l'inculpation hâtive d'un Savoyard, frotteur à la surintendance, qui n'y est pour rien.

Quel choc que cette mort ! Saint-Simon en décrira l'effet sur Louis XIV :

*On peut juger de la surprise de toute la cour. Quoique je n'eusse guère que quinze ans, je voulus voir la contenance du Roi à un événement de cette qualité. J'allai l'attendre, et le suivis toute sa promenade. Il me parut avec sa majesté accoutumée, mais avec je ne sais quoi de leste et de délivré, qui me surprit assez pour en parler après. (...) Je remarquai encore que, au lieu d'aller voir ses fontaines et de diversifier sa promenade, comme il faisait toujours dans ces jardins, il ne fit jamais qu'aller et venir le long de la balustrade de l'Orangerie, et d'où il voyait, en revenant vers le château, le logement de la Surintendance, où Louvois venait de mourir, qui terminait l'ancienne aile du château sur le flanc de l'Orangerie, et vers lequel il regarda sans cesse toutes les fois qu'il revenait vers le château. Jamais le nom de Louvois ne fut prononcé, ni pas un mot de cette mort si surprenante et si soudaine, qu'à l'arrivée d'un officier que le roi d'Angleterre envoya de Saint-Germain, qui vint trouver le Roi sur cette terrasse, et qui lui fit de sa part un compliment sur la perte qu'il venait de faire. « Monsieur, lui répondit le Roi d'un air et d'un ton plus que dégagé, faites mes compliments et mes remerciements au roi et à la reine d'Angleterre, et dites-leur de ma part que mes affaires et les leurs n'en iront pas moins bien. » L'officier fit une révérence, et se retira, l'étonnement peint sur le visage et dans tout son maintien. J'observai curieusement tout cela, et que les principaux de ce qui était à sa promenade s'interrogeaient des yeux sans proférer une parole<sup>46</sup>.*

Ces regards répétés de Louis XIV vers la surintendance, cette majesté accoutumée, ce je ne sais quoi de leste et de délivré, cette volonté de rassurer le roi d'Angleterre, ce va-et-vient le long de la balustrade de l'Orangerie, tous ces détails évoquent le trouble profond des relations psychologiques liant le roi à son ministre. De tout ce si long règne, Louvois sera le seul personnage de l'entourage de Louis XIV qui, après l'avoir dominé, le hantera. Voilà ce que Saint-Simon tentera de décrire par tant d'anecdotes, d'allusions et de détails.

Les liens qui unissent le roi et son ministre atteignent une densité émotive et dramatique digne des plus grandes tragédies. Fouquet aura été pour Louis XIV un concurrent à écarter ; Colbert, un intendant de génie ; Le Tellier, un conseiller vénéré, mais trop sage ; Pontchartrain et Chamillart, des exécutants appliqués. Seul Louvois en aura imposé à ce roi orgueilleux. Seul Louvois lui aura fait sentir ses propres limites, toucher la vraie complexité de l'exercice du pouvoir, percevoir la vanité de ses prétentions. Cela, Louis XIV ne le lui pardonnera jamais. Bien plus, la mort de Louvois qui, à première vue, l'affranchit, ne fera qu'accroître progressivement son ressentiment. Cette blessure ne se cicatrisera pas. Le jeu de l'amour et de la haine s'amplifiera. Car Louis XIV a vraiment aimé Louvois qu'il a voulu former, qu'il a protégé et en qui il a mis toutes ses complaisances. Mais, il l'a aussi beaucoup haï comme on peut haïr ceux qu'on a trop aimés et qui déçoivent notre amour, ceux à qui on a voulu tout montrer et qui finissent par nous accabler de leur arrogance et ceux qu'on a voulu s'attacher et qui ont fini par nous attacher.

Madame de Sévigné, qui connaît peu les tensions intimes existant entre le roi et son ministre, insiste aussi sur le caractère dramatique des derniers moments de Louvois. Le 26 juillet, elle écrit à Coulanges :

*Voilà donc M. de Louvois mort, ce grand ministre, cet homme si considérable qui tenait une si grande place, dont le moi, comme dit M. Nicole, était si étendu, qui était le centre de tant de choses. Que d'affaires, que de desseins, que de projets, que de secrets, que d'intérêts à démêler, que de guerres commencées, que d'intrigues, que de beaux coups d'échecs à faire et à conduire ! « Ah, mon Dieu ! donnez-moi un peu de temps ; je voudrais bien donner un échec au duc de Savoie, un mat au prince d'Orange. - Non, non, vous n'aurez pas un seul, un seul moment. » Faut-il raisonner sur cette étrange aventure ? Non, en vérité, il faut y faire des réflexions dans son cabinet. Voilà le second ministre [Seignelay étant le premier] que vous voyez mourir depuis que vous êtes à Rome ; rien n'est plus différent que leur mort, mais rien n'est plus égal que leur fortune, et leurs attachements, et les cent mille millions de chaînes dont ils étaient tous deux attachés à la terre<sup>47</sup>.*

47. SF-III-972-973.

Saint-Simon prétendra, à de nombreuses reprises, que n'eût été de la mort de Louvois, celui-ci aurait été embastillé, comme Fouquet, dans les jours suivants. Selon Saint-Simon, Louvois le sentait et, comme Louis XIV, vivait un véritable drame intérieur :

*De retour de Mons, l'éloignement du Roi pour... [Louvois] ne fit qu'augmenter, et à un tel point que ce ministre si présomptueux, et qui au milieu de la plus grande guerre se comptait si indispensablement nécessaire, commença à tout appréhender. La maréchale de Rochefort, qui était demeurée son amie intime, étant allée avec Mme de Blanzac, sa fille, dîner avec lui à Meudon, qui me l'ont conté toutes les deux, il les mena à la promenade. Ils n'étaient qu'eux trois dans une petite calèche légère qu'il menait. Elles l'entendirent se parler à lui-même, rêvant profondément, et se dire à diverses reprises : « Le ferait-il ? Le lui fera-t-on faire ? non, mais cependant...non, il n'oserait. » Pendant ce monologue, il allait toujours, et la mère et la fille se taisaient et se poussaient, quand tout à coup la maréchale vit les chevaux sur le dernier rebord d'un pièce d'eau, et n'eut que le temps de se jeter en avant sur les mains de Louvois pour arrêter les rênes, criant qu'il les menait noyer. À ce cri et ce mouvement, Louvois se réveilla comme d'un profond sommeil, recula quelques pas et tourna, disant qu'en effet il rêvait et ne pensait pas à la voiture<sup>48</sup>.*

Qu'en est-il de cette disgrâce imminente révélée par Saint-Simon qui prétendra l'avoir vu confirmer par plusieurs personnes et surtout par Chamillart qui l'aurait tenue du roi lui-même ? Cette thèse sera rejetée par plusieurs historiens et, en particulier, par Rousset qui écrira :

*Non, il n'est pas permis de supposer, même pour un instant, que Louis XIV ait voulu à ce point les intérêts du duc de Savoie et du prince d'Orange. Il faut être Saint-Simon pour y croire ; il faut être un de ces esprits qui ne peuvent pas s'accommoder du naturel et du simple, qui font fi du sens commun, donnent tant à l'imagination et à la passion, et s'ingénient pour être, bon gré mal gré, plus tragiques que l'histoire. Après avoir poussé, jusqu'à tout briser, les rencontres de Louis XIV et de Louvois, dans quelle catastrophe Saint-Simon pourra-t-il abîmer cette action violente ? Une mort subite, quel dénoûment ! Soit ; mais à la condition que cette mort ne sera pas seulement un fait de nature : il faudra que Louvois tombe foudroyé par le poison, au seuil de la Bastille. Est-ce à dire que Saint-Simon ait tout inventé ? Non, Saint-Simon torture les événements et déforme les personnages ; mais il exagère plutôt qu'il n'invente. Sous un amas de détails imaginaires et de circonstances fictives, il y a presque toujours dans ses récits un fond de vérité. Le fond de vérité ici, c'est le ressentiment de Louis XIV contre Louvois<sup>49</sup>.*

48. SA-IV-966-967.

49. RE-IV-505.

Roussel a raison de souligner le caractère extravagant de l'hypothèse de l'imminence d'une disgrâce suivie d'emprisonnement. En cette année 1691, Louvois est infiniment plus indispensable à la France que Fouquet ne l'était lors de son limogeage. Le pays est assailli de toutes parts et, s'il résiste bien jusqu'ici, personne ne doute que ce ne soit en bonne partie grâce à Louvois. Cependant, Louis XIV est de ceux qui accumulent leurs rancœurs sans mot dire et qui, le moment venu, font irruption et, d'un coup, explosent sans souci des nuances, des formes et même de leur intérêt bien compris.

Sans aller aussi loin que Saint-Simon, un texte de Claude Le Peletier tendra à confirmer la thèse d'une disgrâce imminente :

*M. de Louvois ne se trouva nullement mieux par la mort de son compétiteur [Seignelay]. L'aversion du Roi pour lui augmenta au dernier point, et cela vint de celle de Madame de Maintenon qui était lors absolument conduite par l'abbé Fénelon, plus dangereux ennemi de M. de Louvois que tous les Colberts ensemble, lesquels il conduisait absolument [notons ce détail au passage...]. Je m'appliquais de mon côté pour inspirer à M. de Louvois une conduite différente de celle qu'il avait tenue tant par rapport du Roi à lui que pour les affaires générales de la guerre que des négociations dans la vue de parvenir à la paix. Il m'écoutait et me croyait en partie. J'avais établi de passer tous les matins des dimanches au sortir de la messe des Récollets deux heures avec lui avant que d'aller chez le Roi. Cela eut pu produire de bons effets à la longue, mais Dieu ne le voulait pas. Il prit des mesures pour le siège de Mons. Il empêcha Mme de Maintenon d'y suivre le Roi, ce qui produisit de tels effets, que, pour couper court, je dois dire que Sa Majesté se laissa porter à un tel excès de colère contre lui qu'elle voulut le faire arrêter pendant le siège de Mons, et qu'il y a trop d'apparence qu'il l'eut fait si le prince d'Orange ne fut venu se mettre en présence de l'armée du Roi. Cependant Mons fut pris. Le Roi revint d Versailles où l'on augmenta tellement les mécontentements du Roi contre M. de Louvois que j'en vis moi-même des effets que je n'eusse pas dû croire si un autre me les eut dit. Sa Majesté me commanda de parler à Madame de Maintenon. Je passai trois heures tête à tête avec elle, entendant des propos si extraordinaires que j'en sortis convaincu que tout était perdu et sans remède. Ce fut le jour même de la mort subite de M. de Louvois auquel Dieu m'avait fait la grâce de ne pas dire un seul mot de tout ce qui s'était passé entre le Roi et moi sur son sujet, non plus que des discours extravagants de Mme de Maintenon, autrement j'aurais cru être la cause, quoique innocente, de sa mort<sup>50</sup>.*

Nul témoignage n'a plus de valeur que celui-là. Il montre la situation précaire de Louvois au moment de sa mort. Il indique cependant aussi que, si Louis XIV avait l'intention de se défaire de son ministre, il n'entendait pas procéder, cette

50. AD-152-155.

fois, comme il l'avait fait avec Fouquet : le simple fait que le roi et Mme de Maintenon aient cru bon de tenir Le Peletier au courant de leurs intentions le prouve. Le roi songeait-il à exiler Louvois sur ses terres ? En consultant Le Peletier, cherchait-il seulement à faire pression sur Louvois afin de l'amener à plus de flexibilité ? Ou bien avait-il vraiment résolu de faire embastiller son ministre et, éventuellement, de lui faire un procès ? Si les deux premières hypothèses semblent tout à fait plausibles, quoique non prouvées, la dernière, que Saint-Simon retiendra, apparaîtra excessive, mais possible.

Les rencontres de Le Peletier avec le roi et avec Mme de Maintenon avant la mort de Louvois, ainsi que leur attitude après celle-ci révèlent un fait très important pour la compréhension de ce qui va suivre. Alors que la disgrâce de Fouquet a entraîné naturellement celle de son clan, l'hypothèse de celle de Louvois n'est pas associée, dans l'esprit du roi et de son épouse morganatique, à celle de l'élimination de son clan. Assez étrangement, la disparition de Louvois a même pour effet de susciter des gestes de fidélité à l'endroit du clan Le Tellier et même de rapprocher de celui-ci des personnes aussi opposées à Louvois que madame de Maintenon.

Louvois mort, Claude Le Peletier songe à s'éloigner de la cour pour bien marquer qu'il n'est pas question pour lui de continuer à occuper des fonctions indépendamment de son clan. Il écrira :

*Aussitôt... [que la mort de Louvois] fut arrivée sinistrement, le Roi entra avec moi dans toutes les choses les plus importantes. Je lui demandai mon congé frappé de ce que je voyais arriver, et lui représentant que, par la mort de M. de Louvois, je lui devenais inutile. Il me refusa mon congé en s'expliquant qu'il voulait se servir de moi pour faire la paix, dont il connaissait la grande nécessité et l'importance. J'avoue que je me laissai aller. Je convins de demeurer à la cour ayant soutenu la famille de M. de Louvois par la résolution que le Roi prit de laisser la charge de secrétaire d'État, et les fonctions de la guerre à M. de Barbezieux, ce que je crus moins inconvenient que tout autre parti pour ne pas déranger dans les conjonctures présentes l'ordre et le ministère des expéditions nécessaires, et que je crus ne se pouvoir bien faire que par les mêmes bureaux, les mêmes commis et le même ordre que feu M. de Louvois y avait mis<sup>51</sup>.*

Le Peletier n'est pas le seul à intervenir pour éviter la disparition de la famille Le Tellier, dont le sort ne tient plus vraiment qu'à celui du trop jeune Barbezieux (qui n'a que vingt-trois ans) et celle du clan des lézards. Saint-Simon écrira qu'après la mort de Louvois :



*Le Roi, en rentrant de la promenade chez lui, envoya chercher Chamlay et lui voulut donner la charge de secrétaire d'État de Louvois, à laquelle est attaché le département de la guerre. Chamlay remercia, et refusa avec persévérance. Il dit au Roi qu'il avait trop d'obligation à Louvois, à son amitié, à sa confiance, pour se revêtir de ses dépouilles au préjudice de son fils, qui en avait la survivance. Il parla de toute sa force en faveur de Barbezieux, s'offrit à travailler sous lui à tout ce à quoi on voudrait l'employer, et à lui communiquer tout ce que l'expérience lui aurait appris, et conclut par déclarer que si Barbezieux avait le malheur de n'être pas conservé dans sa charge, il aimait mieux la voir en quelques mains que ce fût qu'entre les siennes, et qu'il n'accepterait jamais celle de Louvois et de son fils*<sup>52</sup>.

Suivant ce récit, Barbezieux devrait donc autant à Chamlay qu'à Le Peletier. Des recherches ultérieures démontreront que le récit de Saint-Simon n'est qu'une fable et que Barbezieux a été confirmé dans ses fonctions avant même que Louis XIV n'ait rencontré Chamlay<sup>53</sup>.

La cohésion du clan Le Tellier, en ces heures tragiques où tout peut s'effriter, est telle que tout ce qui relevait de Louvois est sauvé et confié à des membres du clan. Barbezieux obtient le secrétariat d'État de la guerre ; cependant, il ne sera jamais ministre d'État. Il est encadré par Gilbert Colbert de Saint-Pouange, son "oncle à la mode de Bretagne", qui fait office d'administrateur en chef du ministère de la guerre, ainsi que par Chamlay, qui devient un conseiller secret de Louis XIV, une sorte de chef d'état major général. La surintendance des postes revient à Claude Le Peletier qui finit par l'accepter. Son frère, Michel Le Peletier de Souzy, reçoit la responsabilité de la direction, de l'administration et de la conduite de tout ce qui regarde les fortifications, situées tant à l'intérieur, sur les frontières que sur les côtes ; il garde ainsi au clan Le Tellier certaines attributions que Louvois s'est vu octroyer à la mort de Seignelay. Parmi ces dernières, les haras et les manufactures sont confiés à Phélypeaux-Pontchartrain. La surintendance des bâtiments passe enfin à Édouard Colbert, marquis de Villacerf, cousin germain de Louvois.

La mort de Louvois amène néanmoins une mutation profonde du conseil d'en haut. Le 24 juillet 1691, Louis XIV nomme deux nouveaux ministres : Arnauld de Pomponne, rappelé après une disgrâce de près de douze ans, et le duc de Beauvillier, gendre de Colbert<sup>54</sup>. On retrouve maintenant au conseil, aux côtés

52. SA-IV-969.

53. La preuve de cela ne sera apportée qu'en 1976, par Ronald Martin (MC).

54. Ces nominations sont relevées le 24 juillet par Sourches et par Dangeau, ainsi que, le 28 juillet, par *la Gazette*. Dans une note, Louis André fera l'erreur d'écrire qu'elles ont précédé la mort de Louvois (voir AD-155) : cette erreur viendra du fait qu'il datera du 14 avril une lettre de Mme de Sévigné envoyée le 14 août 1691.

du roi et du dauphin, Le Peletier, Phélypeaux-Pontchartrain, Pomponne, Beauvillier et Croissy.

La mort de Louvois rétablit un certain équilibre dans la position relative des clans. Le “bi-partisme” Colbert-Le Tellier survit à la mort de Seignelay et de Louvois. Si Phélypeaux-Pontchartrain se voit confier les tâches ministérielles les plus importantes, soit par manque d’envergure ou par manque d’ambition, il ne met aucunement en péril les alliances traditionnelles.

Une nouvelle ère s’ouvre dans le règne de Louis XIV : celle des ministres faibles. Elle sera désastreuse pour la France, du moins sur le plan militaire<sup>54</sup>. À plusieurs, elle fera regretter Louvois ; pas, cependant, à Louis XIV qui, le 22 janvier 1699, se “vengera” de lui et des services qu’il a rendus à la France, en chassant son tombeau des Invalides, où Louvois est enterré le 19 juillet 1691 suivant ses propres volontés. Dans les archives de l’hôtel des Invalides, on pourra lire :

*Le 16 juillet 1691, très-haut et très-puissant seigneur monseigneur le marquis de Louvois, ministre et secrétaire d’État au département de la guerre, (...) directeur et administrateur général de l’hôtel royal des Invalides, mourut à Versailles, et fut apporté en cet hôtel, le 19, à quatre heures du matin. Son corps fut exposé sur un lit de parade, dans le chœur de l’église, depuis ledit jour 19, jusqu’au lendemain 20, à neuf heures du soir, qu’il fut mis dans la cave de ladite église, pour y rester jusqu’à ce que le dôme soit entièrement achevé. Alors il y sera transporté pour y être inhumé.*

Chassé des Invalides, le tombeau de Louvois ira au couvent des Capucines jusqu’à la Révolution. Dans une note déposée à la Bibliothèque nationale, on pourra lire :

*M. de Louvois gît sous un magnifique tombeau aux Capucines qu’il fit bâtir dans la place Vendôme, il s’était destiné sa sépulture aux Invalides. Son cœur à Meudon.*

Qu’a donc fait Louvois pour que ses volontés quant à sa propre sépulture ne soient pas respectées et pour que la postérité refuse à l’hôtel des Invalides l’honneur d’abriter le tombeau de son fondateur et de son premier directeur-administrateur ? Aurait-il trahi à aucun moment comme Turenne et Condé le firent ? Aurait-il conduit la France à quelque Waterloo, comme le fera Napoléon ?

54. Sur le plan administratif, cette nouvelle ère aura des aspects positifs : voir John C. Rule, « Royal Ministers and Government Reform during the Last Decades of Louis XIV’s Reign », dans *Proceedings*, Consortium on Revolutionary Europe 1750-1850, University Press of Florida, 1973, p. 1-35.

Certes, les opinions seront partagées sur ce personnage d'exception, mais peu de ceux qui avaient des raisons de lui en vouloir, auraient souhaité qu'on s'en prenne à son tombeau. Le 20 juillet 1691, dans une lettre à madame de Sévigné, Bussy-Rabutin, qui a peu de sympathie pour Louvois, commentera la mort de Louvois en philosophe, plus qu'en vengeur :

*Je trouve comme vous que les jours, les semaines, les mois et les années vont fort vite, mais cela ne me fait pas tant de peur qu'à vous. La nécessité de mourir m'en console ; si quelqu'un s'en sauvait, j'en serais au désespoir. La mort de M. de Louvois doit faire prendre patience à tout le monde. Il y a tant de choses à dire sur ce sujet qu'une lettre n'y peut suffire<sup>55</sup>.*

Mme de Coulanges, cette cousine de Louvois dont le mari s'est brouillé avec ce dernier, écrit à son mari, le 23 juillet 1691 :

*M. de Louvois est mort subitement : quelle mort, mon Dieu ! et quel sujet de réflexion ! (...) J'irai demain passer le jour chez Mme de Louvois ; il faut pleurer avec les malheureux sans avoir ri avec eux pendant leur bonheur. Mais je ne les en plains pas moins, et je pense que je suis plus obligée à M. de Louvois de ce qu'il n'a rien fait pour moi que je ne l'aurais été du contraire, du moins si l'on doit mesurer la reconnaissance sur le bonheur. On ne peut tenir à trop peu de choses en ce monde ; c'est trop que de tenir à soi. Toutes les places qu'occupait M. de Louvois sont presque remplies. Pour moi, je sens le plaisir de n'espérer ni de craindre dans la plupart des événements. (...) Hélas ! on ne songe plus à la cour à M. de Louvois ; ce qui fait qu'on en était si occupé fait qu'on l'oublie si tôt. C'est le monde, ce monde que je ne crois plus aimer. Dieu veuille que je ne me trompe pas<sup>56</sup> !*

La Bruyère écrira :

*Un grand croit s'évanouir et il meurt ; un autre grand périt insensiblement et perd chaque jour quelque chose de soi-même avant qu'il soit éteint : formidables leçons, mais inutiles ! Des circonstances si marquées et si sensiblement opposées ne se relèvent point et ne touchent personne : les hommes n'y ont pas plus d'attention qu'à une fleur qui se fane ou à une feuille qui tombe ; ils envient les places qui demeurent vacantes, ou ils s'informent si elles sont remplies, et par qui<sup>57</sup>.*

Dans la foule des anonymes, un malveillant lucide, le marquis de La Fare, écrira :

55. SF-III-976.

56. SF-III-1606-1607.

57. LB-454.

*On a dit de Louvois qu'il aurait fallu ou qu'il ne fût point né, ou qu'il eût vécu plus longtemps.*

Une épitaphe éloquente traduira la même impression :

*Ici gît sous qui tout pliait  
Et qui de tout avait connaissance parfaite  
Louvois, que personne n'aimait  
Et que tout le monde regrette.*

C'est en pensant à Meudon et à Louvois que La Bruyère, plus sarcastique, écrira le "caractère" suivant qui prend le contre-pied de cette épitaphe :

*Celui qui dit : « Je dînais hier à Tibur », ou : « J'y soupe ce soir », qui le répète, qui fait entrer dix fois le nom de Plancus dans les moindres conversations, qui dit : « Plancus me demandait... Je disais à Plancus », celui-là même apprend dans ce moment que son héros vient d'être enlevé par une mort extraordinaire. Il part de la main, il rassemble le peuple dans les places ou sous les portiques, accuse le mort, décrie sa conduite, dénigre son consulat, lui ôte jusqu'à sa science des détails que la voix publique lui accorde, ne lui passe point une mémoire heureuse, lui refuse l'éloge d'un homme sévère et laborieux, ne lui fait pas l'honneur de lui croire, parmi les ennemis de l'empire, un ennemi<sup>58</sup>.*

Il est faux cependant de croire que Louvois n'était pas aimé. Il semble même que plus on l'a connu de près, plus la peine ressentie de sa perte est grande. L'intendant Bouchu écrit à Barbezieux, le 21 juillet 1691 :

*Il n'y a que les ennemis de l'État qui puissent n'être pas touchés de cette perte.*

La veille, le 20 juillet, c'est Catinat qui écrit à Barbezieux :

*Je suis dans la situation où je me fais de grandes violences pour ne me point laisser aller à la vive douleur que je ressens de la grande perte que vient de faire le roi, l'État, et moi de mon protecteur, dont l'affection m'a toujours cent fois plus touché que tous les biens qu'il pouvait me faire.*

Le 21 août 1691, c'est au tour de Vauban de faire part à Barbezieux de ses sentiments :

*Je vous aime et honore de tout mon cœur, pour l'amour de vous et de votre illustre père dont la mémoire ne me sortira jamais du cœur ni de l'esprit.*

58. LB-233.

Un dernier témoignage, celui de Claude-Louis-Hector, marquis de Villars, futur maréchal de France et futur vainqueur de Denain. Le 21 juillet, Villars souhaite à Barbezieux :

*... une plus longue vie et autant de gloire et de bonheur que [son père]... en a eu dans le gouvernement le plus florissant et le plus puissant qui ait jamais été.*

Quand il écrit cela, Villars a trente-huit ans ; personne, sans doute même pas lui, ne soupçonne encore qu'il fera peut-être la plus brillante carrière de son temps au service du roi de France. Il sert pour l'instant dans l'armée où il deviendra lieutenant général en 1693. Il évolue à la marge du clan Le Tellier. Cependant, quand le moment viendra pour lui de se marier, en 1702, son affiliation ne fera plus de doute : il épousera la petite-fille d'Honoré Courtin, le parent d'Anne de Souvré et l'ami fidèle de Louvois.

Louis XIV exprime-t-il semblable regret au lendemain de la mort de Louvois ? Saint-Simon laissera croire qu'il ne le fait pas. Pourtant, Rousset donnera des indices du contraire. Le 16 juillet, le roi écrit au maréchal de Luxembourg :

*Mon cousin, je ne puis qu'avec déplaisir vous donner part du décès inopinément arrivé du marquis de Louvois<sup>59</sup>.*

et il ajoute quelques jours plus tard :

*Je suis bien persuadé de la part que vous prenez à la perte que j'ai faite.*  
Au futur maréchal de Boufflers, Louis XIV écrit le 23 juillet :

*Je ne doute point qu'étant aussi zélé pour mon service, vous ne soyez fâché de la mort d'un homme qui me servait bien.*

Même au maréchal de Lorge, neveu de Turenne, beau-père de Saint-Simon et ennemi de Louvois, le roi parle, le 24 juillet 1691, de « *ce fâcheux rencontre de la mort de M. de Louvois* ». Face à ces témoignages et à celui de Saint-Simon, connaissons-nous jamais les vrais sentiments de Louis XIV ? Sans doute sont-ils ambivalents et partagés entre la conscience des effets militaires et politiques de la disparition de Louvois et un certain soulagement à l'idée d'être délivré de tensions croissantes.

Mort à cinquante ans, Louvois a exercé des fonctions effectives au département de la guerre pendant environ trente ans, soit comme survivancier, soit comme secrétaire d'État. Pendant ces trente années, la France a connu 19 années

59. RE-IV-504.

de paix et 11 années de guerre : soit, pour la guerre de Dévolution, un an (de 1667 à 1668) ; pour la guerre de Hollande, 7 ans (de 1672 à 1679) ; et, pour la guerre de la ligue d'Augsbourg, 3 ans (de 1688 à la mort de Louvois). Si on compare cette période aux périodes équivalentes qui ont précédé et suivi, on observe que, de 1631 à 1661, la France a connu la paix pendant 6 ans et, de 1691 à 1721, elle la connaîtra pendant 10 ans. Le ministère de Louvois correspond donc globalement à une des périodes les plus pacifiques de son temps. On ne devra jamais oublier cette donnée élémentaire quand certains auteurs tenteront de faire de Louvois le grand fauteur-de-trouble et le grand faiseur-de-guerre de son époque.

Certes, ses successeurs décevront et tenteront de faire porter à un grand ministre mort l'odieuse de leurs propres défaites. Car, si la France connaîtra beaucoup la guerre au cours des années qui viennent, elle en tirera peu de succès militaires. La grande armée laissée par Louvois et Le Tellier aura perdu son âme et son génie. C'est cela que Louis XIV, Saint-Simon et les autres ne pardonneront pas à Louvois, qui apparaîtra ainsi plus grand, plus terrible et plus menaçant, mort que vivant.

Louvois laisse donc un lourd héritage. Il laisse aussi à sa famille des biens considérables. À partir de l'inventaire fait après son décès et d'autres informations, André Corvisier<sup>60</sup> en établira la valeur à environ neuf millions de livres. Les biens immeubles comprennent les items suivants :

Hôtel de Louvois à Paris,	valant 240 000 livres en 1691 (d'après l'inventaire)
Maisons sises à Paris,	valant 177 000 livres en 1691 (d'après l'inventaire)
Château de Meudon,	valant 400 000 livres, plus Choisy-le-Roi, en 1695 (lors de l'échange)
Terres près de Chaville-Meudon,	valant 115 872 livres, plus un échange, en 1691 (d'après l'inventaire)
Marquisat de Louvois,	valant 474 000 livres en 1656 (lors de l'achat)
Baronnie de Montmirail,	valant 450 000 livres en 1691 (d'après l'inventaire)(achetée le 27 avril 1678)
Seigneurie de Mutry,	valant 23 000 livres en 1691 (d'après l'inventaire) (achetée en 1678)
Château d'Ancy-le-Franc,	valant 200 000 livres en 1684 (lors de l'achat)
Comté de Tonnerre,	acheté avant 1685, non-évalué

60. CM-502-503.

Terres autour de Tonnerre et en Mâconnais,	valant 3 442 livres en 1691 (d'après l'inventaire)(achetées entre 1680 et 1691)
Marquisat de Barbezieux,	valant 270 000 livres en 1691 (d'après l'inventaire).

L'ensemble des biens immeubles vaut plus de 2 500 000 livres si on considère le comté de Tonnerre. À cela, il faut ajouter les biens suivants :

Biens meubles de l'Hôtel de Louvois, valant 120 800 livres (d'après l'inventaire)

Biens meubles de Meudon, valant 51 436 livres (d'après l'inventaire).

Si on considère le mobilier des châteaux de province, le total des biens meubles dépasse 1 300 000 livres. Le principal des rentes est estimé à 2 237 543 livres ; les billets et obligations, à 52 928 livres ; les dettes actives, à 192 510 livres ; la charge de secrétaire d'État, à 300 000 livres ; celle de surintendant des postes, à 1 000 000 livres ; enfin, celle de surintendant des bâtiments, à 900 000 livres. Cet inventaire ne comprend pas les terres de Pacy, Cruzy, Courtanvaux et Souvré, ni même Culan, qui appartiennent à la famille Le Tellier. Au total, à sa mort, les enfants de Louvois et son épouse sont en possession d'une fortune d'environ dix millions de livres, contrôlée, en bonne partie, par Anne de Souvré. Courtanvaux hérite de Montmirail ; Barbezieux, de Culan et de Barbezieux.

Louvois laisse derrière lui six enfants dont un seul est marié : Madeleine-Charlotte, devenue duchesse de la Rocheguyon par son mariage avec François VIII de La Rochefoucauld. À part leur mère, Anne de Souvré, ces enfants n'ont comme famille immédiate que leur oncle Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, et leurs grands-mères : la chancelière Le Tellier, Élisabeth Turpin, et Marguerite Barentin, devenue marquise de Boisdauphin par son mariage avec Urbain II de Montmorency-Laval. L'archevêque de Reims devient donc, par la force des choses, le véritable chef de la famille Le Tellier. Il se retrouve ainsi à la tête du clan avec Claude Le Peletier, Barbezieux et aussi, un peu en retrait, Gilbert Colbert de Saint-Pouange et François de Neufville-Villeroy, le "Charmant", ce fils de l'ancien tuteur de la marquise de Louvois, qui sera fait maréchal en 1693. Un nouveau chapitre de l'histoire du clan des lézards débute.







*Louis-François Le Tellier, marquis de Barbezieux (Bibliothèque Nationale).*



*Vauban. Pastel de Charles Le Brun (Bibliothèque du Génie). Cl. Giraudon.*

## Chapitre 2

### Du clan Le Tellier à la cabale des seigneurs



## **12 et 28 novembre 1691 : Les alliances Le Tellier-Crussol et Le Tellier-Estrées**

Aucun des héritiers mâles du chancelier Le Tellier n'est marié à la mort de Louvois. Les liens du mariage qui ont été si importants dans la constitution du clan, ne jouent donc plus qu'un rôle secondaire au moment même où ce clan est exposé aux plus grands dangers. Restent les liens affectifs, politiques et idéologiques. Ils sont forts, comme Claude Le Peletier le montre en offrant de sacrifier sa carrière pour assurer la continuité du clan. Cependant, il demeure essentiel d'en préserver la cohésion en assurant l'avenir des enfants de Louvois.

Courtanvaux a vingt-huit ans. Il n'a que peu de talents. Louvois l'a orienté vers l'armée. En avril 1688, il a été reçu en survivance de la charge de capitaine des Cent-Suisses de la garde ordinaire du roi, que possédait Gabriel de Cassagnet, marquis de Tilladet, cousin germain de Louvois, qui vient de mourir en 1690 après avoir été nommé gouverneur d'Aire-sur-la-Lys. En mai 1689, Courtanvaux a été fait mestre de camp du régiment de la reine. On ne peut espérer de lui qu'il s'illustre à l'armée. Tout au plus, doit-on lui faire faire un grand mariage et l'aider à fonder un foyer prospère.

Le second fils, Souvré, a vingt-quatre ans. Guère plus brillant que son aîné, il a commencé sa carrière à l'armée. Depuis 1689, il est mestre de camp de cavalerie, ainsi que lieutenant général au gouvernement du Béarn et de Navarre. Le 8 mai de cette même année, il est devenu maître de la garde-robe du roi et, à ce titre, il semble promis à une vie de cour. On attend de lui qu'il fonde une nombreuse famille.

Le troisième fils, Barbezieux, a vingt-trois ans. Il a ravi à son frère Courtanvaux la survivance du secrétariat d'État à la guerre, charge qu'il exerce maintenant. À la cour, Barbezieux occupe aussi, depuis le 19 août 1691, les fonctions de chancelier et de garde des sceaux des Ordres du roi. Exceptionnellement doué, il éprouve néanmoins les mêmes tentations que Louvois éprouvait à son âge ; le libertinage et les plaisirs de toutes sortes lui torturent plus que l'esprit. Dans son cas, un mariage prochain semble s'imposer.

Camille, le futur abbé de Louvois, n'a encore que seize ans et il est destiné à suivre les traces de son oncle, l'archevêque de Reims. À douze ans, en 1687, Camille a soutenu brillamment un examen sur l'Iliade et l'Odyssee dans une des salles de la bibliothèque du roi ; quelques hauts personnages, dont Bossuet, y assistaient. Camille, malgré son jeune âge, est déjà bibliothécaire du roi et il est pourvu de plusieurs bénéfices ecclésiastiques. Reste Marguerite au mariage de laquelle il faut aussi songer bien qu'elle n'ait encore que treize ans. Enjouée, elle semble avoir, avec Barbezieux et Camille, hérité de l'esprit des Le Tellier.

Quant à Courtanvaux, Souvré et leur sœur, la future duchesse de La Rochefoucauld, ils tiennent de leur mère, la très bonne, mais pas toujours vive, Anne de Souvré.

L'abbé Joseph Gillet qui consacra deux ouvrages aux Le Tellier (l'un à Charles-Maurice Le Tellier et l'autre à Camille, l'abbé de Louvois) décrira dans les termes suivants et avec un style très XIXe, le milieu dans lequel les six enfants de Louvois, et plus particulièrement Camille, ont été élevés :

*Il régnait autour de lui [Camille] comme une atmosphère perpétuelle d'intelligence et de bon goût, qui éveillait sa pensée, formait ses jugements, étendait ses connaissances. Dans cette maison des Louvois, en effet, se réunissait une société aussi distinguée par le sérieux que par la variété de ses aptitudes et de ses idées. D'illustres capitaines y rendaient souvent compte de leurs opérations militaires, et les familiers du logis, Créqui et le vieux maréchal de Villeroy aimaient à causer stratégie et batailles, tandis que Vauban, souvent présent, déroulait ses plans de fortifications. C'était le groupe préféré de Louvois, celui auquel il se mêlait plus volontiers. Le cardinal et l'abbé d'Estrées avaient là leurs entrées libres, et y apportaient les bruits de la diplomatie et les nouvelles des cours étrangères. Les discussions théologiques, et jusqu'aux menus faits du monde ecclésiastique, avaient un écho dans la parole expansive, parfois un peu bruyante, de l'archevêque de Reims, Charles-Maurice ; et Bossuet lui-même, tout dévoué aux Le Tellier, venait, à ses heures, visiter la famille. (...) Parfois apparaissait le visage austère de Bourdaloue, jadis précepteur de Louvois, et qui conservait à la famille son estime et sa sympathie. C'était surtout aux jours d'épreuve, à la suite de quelque grand deuil que le saint religieux arrivait, comme l'ange de l'espérance et de la consolation.*

*Les artistes ne manquaient pas non plus dans ces réunions d'élite : c'étaient Coysevox et Girardon, qui orientaient Louvois dans ses achats d'objets d'art, et affinaient son goût souvent peu sûr et peu délicat ; c'était Nanteuil ; c'étaient Mansard, et maints autres qui, là, devisaient librement peinture, architecture, sculpture et dessin. (...)*

*On rencontrait aussi dans le salon des Louvois les dames les plus spirituelles de la haute société. Madame de Coulanges, alliée aux Le Tellier, les visitait assez souvent, et menait avec elle Madame de Sévigné, qui devint l'amie de Louvois, et prit une part sympathique à ses infortunes. Les Grignan aussi étaient de la maison. (...)*

*C'est dans ce milieu spirituel qu'on passait l'hiver à Paris. Pendant les beaux jours, on allait à la campagne, où les Louvois possédaient de vastes et belles propriétés. La plus riche était ce château de Meudon, dont les riantes perspectives, la verdure, les bois, les horizons fuyant à l'infini, charmèrent les*

*premiers regards du jeune Camille et éveillèrent son imagination. Puis venaient les immenses domaines de Tonnerre, en Bourgogne, et d'Ancy-le-Franc, que l'admiration publique comparait à un vrai royaume ; le château et le parc de Montmirail, transformés par l'activité de Louvois, et cette résidence de Louvois, si commode et si paisible, que des restaurations récentes venaient encore d'embellir*<sup>1</sup>.

Les jeunes Louvois ont donc tout reçu pour réussir ; aucun d'entre eux ne le fera vraiment, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne joueront pas un rôle dans la survivance de leur clan. Leur première contribution viendra de leurs mariages et de leur postérité. Quatre mois après la mort de Louvois, on assiste à deux alliances majeures qui marqueront la vie du clan : le 12 novembre 1691, Barbezieux épouse Louise-Charlotte de Crussol, fille d'Emmanuel II de Crussol, duc d'Uzès et premier pair laïc de France ; seize jours plus tard, le 28 novembre, Courtanvaux épouse Marie-Anne-Catherine d'Estrées, fille du maréchal Jean d'Estrées, sœur de l'abbé d'Estrées ainsi que nièce du cardinal et du duc d'Estrées.

L'alliance de Barbezieux avec les Crussol-Uzès a été décidée par Louis XIV qui a toujours vu une affaire d'État dans les mariages des enfants de ses ministres. Le roi en a signé le contrat le 26 septembre. La cérémonie n'a lieu que le 12 novembre, afin de respecter le deuil de Louvois. La proximité du mariage de Barbezieux et de celui de son aîné Courtanvaux résulte d'un compromis. Courtanvaux, qui fait office de nouveau chef de famille, s'est fait prier par le roi avant de donner son consentement au mariage de son cadet. N'a-t-il pas lui-même convoité la main de mademoiselle d'Uzès ? L'empressement manifesté par le roi à marier Barbezieux l'irrite : il sent qu'après avoir cédé à son cadet la survivance du secrétariat d'État, il cède chaque jour aussi un peu plus de son autorité dans la famille. Pour tempérer ses humeurs, on lui offre donc le brillant parti d'une Estrées.

En épousant la fille du duc d'Uzès, Barbezieux s'allie à la vieille noblesse d'épée et de cour, à laquelle il est déjà relié par sa mère. Les Crussol remontent aux croisades. Le titre de duc d'Uzès leur a été octroyé en 1573. Leur statut de premiers pairs laïcs de France en fait les premiers d'entre les ducs qui ne sont ni d'Église ni de sang royal. Loin du pouvoir ministériel, leur influence politique est presque nulle et ils ne semblent pas s'en plaindre. Leur première union avec une famille ministérielle n'a d'ailleurs en rien favorisé leur situation à la cour. En 1683, un cousin du duc d'Uzès, Emmanuel de Crussol, marquis de Montsalès, a eu, en effet, l'audace d'épouser Madeleine Fouquet, la fille du surintendant disgracié. Louis XIV ne semble pas en avoir tenu rigueur aux Crussol, puisqu'en 1686 il n'a pas fait objection au mariage d'une sœur de la nouvelle marquise de Barbezieux, Julie-Françoise de Crussol, avec le fils légitime de madame de

1. GD-13-18.

Montespan, Antoine-Louis de Pardaillan de Gondrin de Montespan, futur duc d'Antin, demi-frère des bâtards de Louis XIV, le duc du Maine, le comte de Toulouse et leurs sœurs.

Par son mariage, Barbezieux devient donc le beau-frère du demi-frère des "bâtards royaux" : du duc du Maine et du comte de Toulouse, qui, lors de leur naissance, ont été confiés à Louvois et à son épouse, qui les ont mis entre les mains de l'actuelle madame de Maintenon. Ce détail a son importance dans la mesure où madame de Maintenon qui s'est éloignée du clan Le Tellier à cause de certaines tensions avec Louvois et à cause de son faible pour Seignelay, n'a plus aujourd'hui de raison de garder ses distances vis-à-vis du clan dont elle est issue et auquel elle est encore rattachée par tant de liens.

Ce 12 novembre 1691 marque davantage l'entrée officielle de la famille Crussol-Uzès dans le clan des lézards que la consécration de la famille Le Tellier. À compter de ce jour, les Crussol deviendront un carrefour d'alliances à l'intérieur du clan. Au cours des cinquante années qui suivront, ils s'allieront avec les La Rochefoucauld, avec les Colbert de Villacerf, avec les Bullion et avec les Fleuriau qui, tous, font partie du clan.

Si Courtanvaux a pu être déçu en voyant le roi favoriser le mariage de son frère avec mademoiselle d'Uzès, il ne peut que se consoler largement en épousant Marie-Anne-Catherine d'Estrées. Sans être, de loin, aussi vieille que celles de La Rochefoucauld, de Rochechouart ou même de Crussol, la famille d'Estrées a peu à envier aux plus grandes familles de France. Leur titre de duc et pair ne remonte qu'à 1645 ; cependant, en Gabrielle d'Estrées, il s'en est fallu de peu qu'ils ne fournissent une reine à la France. La branche légitimée des Bourbon-Vendôme ne leur est-elle pas apparentée ? Par eux, en ce 28 novembre 1691, le sang des Bourbon entre d'ailleurs dans la branche aînée de la famille Le Tellier. Le trisaïeul de la nouvelle marquise de Courtanvaux, Jean d'Estrées, a eu comme épouse Catherine de Bourbon-Bonneval, fille légitime d'un fils naturel de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, mort en 1477. Marie-Anne-Catherine d'Estrées est donc une descendante directe de Saint Louis, une petite-nièce de Gabrielle d'Estrées et une cousine des Bourbon-Vendôme.

Ce qui est mieux, les Estrées ont, semble-t-il, tous les talents. Particulièrement doués pour la diplomatie, ils sont initiés à tous les jeux du pouvoir. Grands marins, ils s'imposent sur les mers. Gens d'Église, ils savent briller à Rome. Le charme, l'intelligence, le courage, le panache, ils semblent avoir tout reçu. Oui, Courtanvaux fait un très beau mariage et les Le Tellier, une bonne affaire : dans un demi-siècle, le titre de maréchal-duc d'Estrées sera porté par un Le Tellier, fils de Courtanvaux...

À l'occasion de la mort du cardinal d'Estrées en 1714, Saint-Simon décrira de la façon suivante l'histoire des Estrées dont, fidèle à ses obsessions, il s'appliquera à souligner le "courte" noblesse :

*Le mérite, aidé des hasards de la fortune, l'un et l'autre aux quatre dernières générations, ont fait de gentilhommes obscurs et assez nouveaux du pays de Boulonnais, une race infiniment et très singulièrement illustrée, dont il ne reste plus que Mlle de Tourpes, sœur du dernier maréchal d'Estrées [et de la marquise de Courtanvaux]. Le cardinal leur oncle ne s'en faisait pas accroire là-dessus, et disait fort naturellement qu'il connaissait ses pères jusqu'à un [Antoine III d'Estrées] qui avait été page de la reine Anne, duchesse de Bretagne, mais que, par delà, il n'en savait rien, et qu'il ne fallait pas chercher. Or ce page, qui ne fit pas grande fortune, et qui épousa une la Cauchie, était le grand-père du sien, dont la mère [Catherine de Bourbon-Bonneval] était fille d'un bâtard de Vendôme-Bourbon [Jacques de Bourbon-Bonneval, fils naturel de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme], et sa femme était Babou, fille de la Bourdaisière et d'une Robertet [fille du célèbre Florimond Robertet et de Michelle de Gaillard de Longjumeau ; notons que, de son côté, Courtanvaux descend des Robertet par les Souvré et par les Villeroy], gens de beaucoup de valeur. Cette Babou avait six sœurs ; elles étaient belles, mariées, intrigantes ; on les appelait de leur temps dans le monde les Sept péchés mortels. Voilà ce qui commença à apparenter et à mettre dans le monde le grand-père du cardinal d'Estrées. La Babou, sa grand-mère, était aussi déterminée qu'intrigante. Il est remarquable qu'elle fut tuée à Issoire, où elle s'était jetée, et qu'elle défendait, le dernier de l'année 1593, contre les Ligueurs. Elle laissa deux fils et six filles, dont trois figurèrent. Le fils aîné fut tué un an après sa mère, au siège de Laon ; l'autre est le premier maréchal d'Estrées, père du cardinal. Des filles, l'aînée fut seconde femme du maréchal de Balagny (...) Gabrielle d'Estrées fut la seconde, dont la beauté fit la fortune de son père, et dont l'histoire est trop connue pour s'y arrêter. Elle était sœur du père du cardinal, mais morte près de trente ans avant sa naissance...*

*La mère du cardinal d'Estrées était nièce de ce premier et célèbre duc de Sully, fille du comte de Béthune, son frère, si connu par sa capacité et par ses grandes ambassades à Rome et ailleurs...*

*Le père du cardinal d'Estrées fut un personnage toute sa vie par ses grands emplois, son mérite, sa capacité et l'autorité qu'il conserva toute sa vie. (...) Il fut maréchal de France en 1626, et il est unique que lui, son fils et son petit-fils ont été non seulement maréchaux de France, et le dernier du vivant de son père, mais tous doyens des maréchaux de France, et longtemps. Il eut trois fils de [son] premier mariage : le duc d'Estrées, mort en janvier 1687 à Rome où il était ambassadeur depuis quatorze ou quinze ans, le second maréchal d'Estrées, et le cardinal d'Estrées. Ce second duc d'Estrées fut père du troisième (...) et de l'évêque-duc de Laon, mort en 1694. (...) Le troisième duc d'Estrées fut père du*

*dernier, mort sans postérité en juillet 1723 à quarante ans passés, et le second maréchal d'Estrées [le beau-père de Courtanvaux] fut père du troisième qu'il fit grand d'Espagne et maréchal de France, et qui recueillit la dignité de duc et pair, et de l'abbé d'Estrées, commandeur de l'Ordre, mort nommé archevêque de Cambrai, dont il attendait les bulles, et qui avait eu plusieurs ambassades. (...) On voit par ce court abrégé cinq ducs et pairs laïcs, deux ducs-pairs ecclésiastiques, un cardinal, un grand d'Espagne, trois doyens des maréchaux de France, deux commandeurs et cinq chevaliers du Saint-Esprit, trois ambassadeurs, un ministre d'État et deux vice-amiraux, outre les gouvernements de provinces ; et voilà comme les beautés élèvent des familles qui savent en profiter ! Mme de Soubise [Anne de Rohan-Chabot] et la belle Gabrielle en sont des exemples pour la postérité<sup>2</sup>.*

Par leur origine, les Estrées apparaissent avoir peu d'affinités avec le clan Le Tellier<sup>3</sup>. Opposés à la Ligue et alliés des Sully, ils seraient même des ennemis naturels des héritiers des "barbons". Il n'est donc pas étonnant de les voir s'entendre avec les Colbert. Saint-Simon écrira à propos du comte d'Estrées, le nouveau beau-père de Courtanvaux :

*Le comte d'Estrées fut heureux. Son père (...) fut choisi pour passer au service de mer lorsque Colbert fit prendre au Roi la résolution de rétablir la marine en 1668. Il y acquit de la gloire dès sa première campagne, qui fut en Amérique, au retour de laquelle il fut vice-amiral. M. de Seignelay, ami du comte d'Estrées, contribua fort à lui faire donner la survivance de cette charge en 1684<sup>4</sup>.*

Le comte d'Estrées ne peut avoir que peu de sympathie pour le clan Le Tellier qui, non seulement n'a aucun intérêt pour la marine, mais qui, au cours de la dernière année, soit entre la mort de Seignelay et celle de Louvois, a même prôné l'abandon pur et simple de la marine française. En proposant une mesure aussi radicale, Louvois était fidèle à l'idéologie de son clan, à son option continentaliste et non colonialiste : une telle position ne pouvait que lui aliéner les Estrées.

Ces derniers ne semblent cependant pas s'être objectés au mariage arrangé par Louis XIV, qui aime, à l'occasion, former des alliances entre familles peu liées :

2. SA-IV-449-452.
3. Si on excepte la lointaine parenté des Estrées avec les enfants de Louvois par les Robertet, les Villeroy et les Souvré.
4. SA-II-156-157. Le comte d'Estrées et son fils Victor-Marie, maréchal-duc d'Estrées seront les deux derniers vice-rois d'Amérique. À la mort de Victor-Marie, en 1737, le poste, qui ne sera plus qu'honorifique, sera aboli. Ainsi, curieusement, le premier intendant, Louis Robert, et les deux derniers vice-rois de la Nouvelle-France auront été apparentés aux Le Tellier. Aucun d'entre eux n'aura pris son rôle au sérieux, Louis Robert n'ayant jamais vu le Canada et les deux Estrées n'y ayant jamais résidé.



le cas du mariage Le Tellier-La Rochefoucauld en est un exemple. Il faut dire que, si leur passé tendrait à éloigner les Le Tellier et les Estrées, d'autres facteurs les rapprochent. Ainsi, depuis 1688, l'oncle de la mariée, François-Annibal III, duc d'Estrées, s'est remarié avec Madeleine-Diane de Bautru, la sœur de Louis Bautru, marquis de Nogent, grand ami de Gilbert Colbert de Saint-Pouange, dont il a d'ailleurs épousé une cousine germaine, Madeleine Colbert de Turgis, la nièce de Claude Le Tellier et de Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange. De plus, dans leurs fonctions d'ambassadeurs, les Estrées ont appris à collaborer avec Louvois et son clan. Enfin, gallicans et sympathiques aux jansénistes, le cardinal César d'Estrées s'entend bien avec Charles-Maurice Le Tellier. Il est vraisemblable que le cardinal ait joué un rôle dans la conclusion du mariage.

On ne peut d'ailleurs s'empêcher de voir au cardinal d'Estrées des affinités avec le frère de Louvois quand on lit l'admirable portrait qu'en brossera Saint-Simon :

*C'était l'homme du monde le mieux et plus noblement fait de corps et d'âme, d'esprit et de visage, qu'on voyait avoir été beau en jeunesse et qui était vénérable en vieillesse, l'air prévenant, mais majestueux, de grande taille, des cheveux presque blancs, une physionomie qui montrait beaucoup d'esprit, et qui tenait parole, un esprit supérieur et un bel esprit, une érudition rare, vaste, profonde, exacte, nette, précise, beaucoup de vraie et de sage théologie, attachement constant aux libertés de l'Église gallicane, et aux maximes du Royaume, une éloquence naturelle, beaucoup de grâce et de facilité à s'énoncer, nulle envie d'en abuser ni de montrer de l'esprit et du savoir, extrêmement noble, désintéressé, magnifique, libéral, beaucoup d'honneur et de probité, grande sagacité, grande pénétration, bon et juste discernement, souvent trop de feu en traitant les affaires. Il avait été galant dans sa jeunesse [il a même courtisé, en vain, Mme de Maintenon, quand elle était Mme Scarron], et il l'était demeuré sans blesser aucune bienséance. Parmi un courant d'affaires, la plupart de sa vie continuelles, réglé en tout, aumônier, et très homme de bien. C'était l'homme du monde de la meilleure compagnie, la plus instructive, la plus agréable, et dont la mémoire toujours présente n'avait jamais rien oublié ni confondu de tout ce qu'il avait su, vu et lu ; toujours gai, égal, et sans la moindre humeur, mais souvent singulièrement distrait ; qui aimait à faire essentiellement plaisir, à servir, à obliger, qui s'y présentait aisément, et qui ne s'en prévalait jamais. Il savait haïr aussi et le faire sentir ; mais il savait encore mieux aimer. C'était un homme très généreux ; il était aussi fort courtisan et fort attentif aux ministres et à la faveur, mais avec dignité, un désinvolte qui lui était naturel, et incapable de rien de ce qu'il ne croyait pas devoir faire. Jamais les jésuites ne purent l'entamer sur rien, ni le Roi sur eux, ni sur ce qu'on lui faisait passer pour jansénisme, ni en dernier lieu, (...) sur la Constitution [Unigenitus condamnant le jansénisme], ni de l'empêcher d'agir et même de parler sur toutes ces matières avec la plus grande*

*liberté, sans que sa considération en ait baissé auprès du Roi. Tant de grandes et d'aimables qualités le firent généralement aimer et respecter ; sa science, son esprit, sa fermeté, sa liberté, le perçant de ses expressions quand il lui plaisait, une plaisanterie fine et quelquefois poignante, un tour charmant, le faisaient craindre et ménager, et cela jusqu'à sa mort, par ceux qui étaient devenus la terreur de tout le monde. Avec beaucoup de politesse, mais distinguée, il savait se sentir ; il était quelquefois haut, quelquefois colère ; ce n'était pas un homme qu'il fit bon tâtonner sur rien. Ce tout ensemble faisait un homme extrêmement aimable et sûr, et lui donna toujours un grand nombre d'amis<sup>5</sup>.*

L'alliance Le Tellier-Estrées conclue, les Estrées s'intégreront au clan des lézards. Ils seront aussi très près des Phélypeaux-Pontchartrain, ainsi que des Noailles qui s'agrègeront bientôt au clan.

Quatre-vingt-dix-huit ans après la mort de Perrette Locquet-Le Tellier, maîtresse du duc de Mayenne, et quatre-vingt-douze ans après la mort de Gabrielle d'Estrées, maîtresse d'Henri IV, leur deux familles s'unissent par la volonté de Louis XIV et préparent, sans le savoir, la venue d'un Le Tellier, maréchal-duc d'Estrées. Pour que cette rencontre ait lieu, il a fallu que les Estrées sachent se maintenir là où Gabrielle avait su les placer et que les Le Tellier gravissent pas à pas les étapes du pouvoir que Perrette avait à peine commencé à leur faire franchir.

### **23 avril 1694 : L'alliance Le Tellier-Villeroy**

Deux ans et demi après les mariages de Courtanvaux et de Barbezieux, c'est au tour de la plus jeune fille de Louvois de convoler. Elle n'a que seize ans. Le 23 avril 1694, Marguerite Le Tellier de Louvois épouse Louis-Nicolas de Neufville-Villeroy, duc de Villeroy, fils de François de Neufville, maréchal de Villeroy et de Marie-Marguerite de Cossé-Brissac. S'il s'agit là officiellement de la première union entre les deux familles, dans l'esprit des uns et des autres, l'alliance entre les Le Tellier et les Villeroy a été scellée en 1662, lors du mariage de Louvois avec Anne de Souvré, la pupille du vieux maréchal de Villeroy qui a joué un rôle stratégique dans la carrière du chancelier Le Tellier.

Le 19 avril 1694, madame de Sévigné relate l'événement mondain que constitue ce grand mariage :

*C'est enfin aujourd'hui que finit la longue magnificence de la noce de Mademoiselle de Louvois. Il y a deux mois qu'elle est exposée au public ; j'admire qu'elle n'ait pas été pillée, comme ces grands festins dont la vue fait succomber*

5. SA-IV-452-453.

à la tentation. Monsieur de Reims [Charles- Maurice Le Tellier] a donné, outre beaucoup de louis d'or qui ont accompagné ceux de Madame la Chancelière [Le Tellier] et de Mme de Boisdauphin [l'autre grand-mère de la mariée] et de ceux d'un des coins de la cassette de pierreries de la maréchale de Villeroy [Marie-Marguerite de Cossé-Brissac], deux pendeloques que vous avez sans doute vues et admirées à feu Mademoiselle [la Grande Mademoiselle, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, morte le 5 avril 1693], qu'on estimait douze mille écus [36 000 livres] ; il les a eues pour treize mille francs [13 000 livres], et les jette encore à deux des quatre ou six oreilles que je souhaite à sa nièce. Enfin, cette pauvre créature, importunée comme Midas de l'or dont elle est chargée, est présentement chez sa grand-mère la Chancelière, avec toute sa noble compagnie, où l'on signera et lira le contrat. À huit heures, on sera chez Mme de Louvois [Anne de Souvré], où M. de Langlée, pour la soulager, prend le soin du souper. Ce sont cinq tables de vingt personnes chacune, servies comme chez Psychée : on a jeté six cent pistoles [6000 livres] pour faire que ce soit un petit repas bien propre. Mme de Coulanges n'est point priée chez la Chancelière [qui est pourtant sa tante] ; elle me mande qu'elle est tout étonnée. C'est que les parents des alliances ont tenu un si grand terrain que les tantes à la mode de Bretagne ont été cassées et suffoquées. Le seul M. de La Rochefoucauld [beau-père de la sœur aînée de la mariée], avec un peu de dureté et d'inhumanité, refuse l'honneur de sa présence à cette grande fête, où tous les ducs, les Estrées, les [Lorraine-] Armagnac, les Brissac et autres se font plaisir de se montrer. On trouve qu'une femme couverte de tant de millions, la plus honnête, la plus attachée à leur maison, qui a fait tomber tant de présents chez elle du temps de M. de Louvois, qui n'est point coupable du petit tour de feu Langlade [qui aurait indûment influencé M. de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, en faisant intervenir l'amie intime de ce dernier, madame de La Fayette, pour favoriser l'alliance Le Tellier-La Rochefoucauld], qui s'appelait une tromperie en ce temps-là et qui est réparée par de si grands biens présentement, qui leur donne de si beaux garçons [déjà sept en 1694], sans compter les années qui se sont passées depuis cette offense à leur orgueil, joint aux lois du christianisme, on trouve que tant de raisons devaient obliger ce duc à faire une visite à Mme de Louvois et à se montrer à sa noce. Pour moi, qui honore M. de La Rochefoucauld, je suis fâchée que le temps ne lui fasse point oublier une chose qui doit être entièrement effacée<sup>6</sup>.

Si Mme de Sévigné déplore le comportement du duc de La Rochefoucauld, il y a cependant une personne qui semble presque le justifier, au sein même de la famille Le Tellier. Saint-Simon racontera :

*Le duc de Villeroy (...) épousa la seconde fille de Mme de Louvois, fort riche et charmante, sœur de M. de Barbezieux, et sœur aussi fort cadette de la duchesse*

6. SF-III-1034-1035.

*de la Rocheguyon [future duchesse de La Rochefoucauld]. L'archevêque de Reims, son oncle, aussi humble sur sa naissance, comme tous les Telliers, que les Colberts sont extravagants sur la leur, et par cela même assez dangereux sur celle des autres : « Ma nièce, lui dit-il, vous allez être duchesse comme votre sœur, mais n'allez pas croire que vous soyez pareilles ; car je vous avertis que votre mari ne serait pas bon pour être page de votre beau frère. » On peut juger combien une telle franchise, qui ne fut pas tue, obligea son bon ami pourtant, le maréchal de Villeroy<sup>7</sup>.*

Quand Saint-Simon dit de la nouvelle duchesse de Villeroy qu'elle est « charmante », il se confesse un peu. Quoique vertueux, le cher duc trahira à plusieurs reprises une affection particulière pour cette fille cadette de ce Louvois honni. Il se vantera même d'avoir réconcilié la jeune duchesse avec sa belle-mère, la maréchale de Villeroy. Plutôt libre, cette dernière s'est parfois adonnée à la galanterie. Parmi ses conquêtes amoureuses : le fils de Mme de Sévigné auquel elle a légué une maladie vénérienne. Ses frasques n'empêcheront toutefois pas la maréchale d'avoir deux filles religieuses et un fils archevêque de Lyon. Près des Villeroy, malgré ses réserves sur le clan Le Tellier, Saint-Simon parlera de :

*... la duchesse de Villeroy, avec qui j'étais étroitement lié ainsi qu'avec la maréchale sa belle-mère, que j'eus le plaisir de raccommoder intimement, et de voir durer leur union jusqu'à leur mort, après avoir été longues années on ne saurait plus mal ensemble. J'étais aussi très bien avec le duc de Villeroy, et en grande et plus familière société avec eux ; mais je ne pus m'accoutumer aux grands airs du maréchal : je trouvais qu'il pompait l'air de partout où il était, et qu'il en faisait une machine pneumatique ; je ne m'en cachais ni à sa femme, ni à son fils, ni à sa belle-fille, qui en riaient, et qui ne purent jamais m'y apprivoiser<sup>8</sup>.*

Si Saint-Simon n'appréciera jamais le nouveau maréchal de Villeroy, il n'en tiendra pas moins en haute estime le père de celui-ci, le vieux maréchal de Villeroy, qui disait des choses ne pouvant que séduire Saint-Simon. Ainsi, racontera ce dernier :

*Le vieux maréchal de Villeroy, grand routier de la cour, disait plaisamment qu'il fallait tenir le pot de chambre aux ministres tant qu'ils étaient en puissance, et le leur renverser sur la tête sitôt qu'on s'apercevait que le pied commençait à leur glisser<sup>9</sup>.*

7. SA-I-173.

8. SA-II-150.

9. SA-II-331.

Voilà une maxime que le vieux maréchal n'appliqua pas à Le Tellier, tout au contraire, quand celui-ci dut, en 1651, se retirer dans une demi-disgrâce à Chaville, puisque c'est lui qui le fit rappeler. Elle n'inspire pas plus, en 1694, son fils, le jeune maréchal de Villeroy qui resserre les liens de sa famille avec les Le Tellier au moment où « *le pied commence à leur glisser* ».

Car ce mariage sera plus qu'une alliance, ce sera une véritable union politique qui marquera à la fois la fin du règne de Louis XIV et la régence. Un jour, le maréchal de Villeroy deviendra le chef effectif du clan des lézards. Son fils, le duc de Villeroy et le beau-frère de ce dernier, le duc de la Rocheguyon, futur duc de La Rochefoucauld, vivront dans une telle intimité que Saint-Simon écrira d'eux que « *de toute leur vie, [ils] n'avaient jamais été qu'un*<sup>10</sup> ». Si, grâce à l'appui du vieux maréchal de Villeroy, Le Tellier a pu ériger son clan sur les ruines du clan des "barbons", aujourd'hui, les Villeroy s'apprentent à toucher le fruit de leur investissement. Après avoir été en retrait pendant près d'un siècle, ils sont sur le point d'effectuer un retour spectaculaire sur l'avant-scène, grâce, entre autres, au clan des lézards qu'ils ont contribué à fonder.

Ce retour, Charles-Maurice Le Tellier le prépare aussi, sans le savoir, en cette année 1694, en facilitant la réception au Parlement de Paris du bâtard bien-aimé de Louis XIV, du duc du Maine, fils de Mme de Montespan élevé par Mme de Maintenon sous la protection de Louvois. Ce sont là les premières étapes d'une entreprise qui durera vingt ans, entreprise dont l'aboutissement fera du duc du Maine rien moins qu'un héritier du trône de France. Saint-Simon, qu'une telle chose horrifie, écrira :

*Le Roi ordonna à ces messieurs [du Parlement] de dresser une déclaration en faveur de ses fils naturels revêtus de pairie, pour précéder au Parlement et partout tous autres pairs plus anciens qu'eux. (...) M. du Maine fut extrêmement satisfait de tant de distinctions. (...) M. du Maine content, le Roi le fut aussi. (...) Pour l'exécution de la déclaration, le Roi en parla aux princes du sang qui ne crurent avoir que des remerciements à faire. Le Roi les pria de se trouver au Parlement. (...) De là, le Roi fit appeler l'archevêque de Reims [Charles-Maurice Le Tellier, premier pair de France] : il lui fit part de ce qu'il avait résolu, lui dit qu'il croyait que les pairs seraient plus convenablement invités par lui-même à cette cérémonie que par M. du Maine ; qu'ainsi M. du Maine n'irait pas chez eux, mais qu'il priait l'archevêque de se trouver au Parlement, et lui ordonnait d'écrire de sa part une lettre d'invitation à chaque pair. Un fils de M. Le Tellier était fait pour tenir tout à l'honneur venant du Roi : il lui répondit dans cet esprit courtisan, et de là s'en fut chez M. du Maine. Ce fut le seul de tous les pairs qui commit cette bassesse ; pas un ne dit un mot au Roi ni à M. du Maine, pas un ne fut chez ce dernier, ni devant ni après la cérémonie.*

10. SB-VIII-341.

*Voici la lettre circulaire de l'archevêque aux pairs :*

*Monsieur,*

*Le Roi m'a ordonné de vous avertir que M. le duc de Maine sera reçu au Parlement le 8 de ce mois de mai, en qualité de comte-pair d'Eu, et qu'il prendra sa place au-dessous de MM. les princes du sang, et au-dessus de MM. les pairs. Sa Majesté vous prie de vous y trouver, et m'a chargé de vous assurer que cela lui fera plaisir et qu'elle vous en sait bon gré.*

*Je suis, etc.*

*(...) M. de Vendôme [Louis-Joseph de Bourbon, duc de Vendôme, arrière-petit-fils de Gabrielle d'Estrées et d'Henri IV, et homme de guerre exceptionnel] fut tôt après reçu, avec les mêmes distinctions que l'avait été M. du Maine, qui le mena, sans cortège, faire ses sollicitations à tout le Parlement, mais sans avertir. (...) Un moment avant ... [la réception] de M. du Maine, il y eut une petite vivacité de M. de La Trémoille, qui, impatienté de l'applaudissement que M. de Reims donnait à cette étrange nouveauté, lui dit qu'il ne doutait pas de son approbation, parce qu'il ne se souciait guère du rang des archevêques de Reims, mais que, pour lui, il pensait tout autrement, et qu'il était fort sensible à celui des ducs de La Trémoille. L'archevêque demeura muet, et le Roi n'en fit pas semblant à M. de La Trémoille, et ne l'en traita pas moins bien<sup>11</sup>.*

Après le précédent créé le 8 mai 1694 pour le duc du Maine, la même présentation a lieu, le 27 novembre 1694, pour son frère, le comte de Toulouse. C'est le début d'une longue complicité entre le clan des lézards et les fils légitimés de Louis XIV. Cette complicité sera grandement favorisée par le maréchal de Villeroy auquel elle profitera, avant de le perdre.

La présentation des bâtards royaux au Parlement n'est qu'un des nombreux incidents précurseurs qui marquent cette période. Quatre autres méritent d'être soulignés : l'accession au maréchalat de Villeroy, de Noailles et de Choiseul, la parution du *Télémaque* de Fénelon, la proposition par Vauban de l'imposition d'une capitation et, enfin, l'apparition dans l'entourage de Charles-Maurice Le Tellier d'un valet nommé Dubois qui deviendra cardinal et premier ministre.

Le 17 mars 1693, soit un an avant le mariage Le Tellier-Villeroy, Louis XIV a nommé sept nouveaux maréchaux de France. Il semble qu'il n'ait pas consulté Barbezieux sur ces nominations. Saint-Simon rapportera :

*J'étais au dîner du Roi ce même jour. À propos de rien, le Roi regardant la compagnie : « Barbezieux, dit-il, apprendra la promotion des maréchaux de*

11. SA-I-160-164.

*France par les chemins. » Personne ne répondit mot. Le Roi était mécontent de ses fréquents voyages à Paris, où les plaisirs le détournaient. Il ne fut pas fâché de lui donner ce coup de caveçon, et de faire entendre aussi le peu de part qu'il avait eu en la promotion<sup>12</sup>.*

Parmi les nouveaux maréchaux, on trouvait Catinat et Tourville qui l'avaient bien mérité, ainsi que cinq grands seigneurs dont les lettres de noblesse étaient souvent plus éloquentes que leurs états de service : Claude, comte de Choiseul ; François, duc de Villeroi ; Anne-Jules, duc de Noailles ; Louis-François, marquis de Boufflers et Jean-Arnaud, marquis de Joyeuse.

Le comte de Choiseul avait, d'après Saint-Simon, été « *mal avec M. de Louvois*<sup>13</sup> » ; aussi n'est-il pas étonnant que sa nomination se soit faite après la mort de celui-ci. Les Choiseul sont une très vieille famille aux ramifications multiples. Les relations du nouveau maréchal avec les Le Tellier ne sont pas représentatives de celles de l'ensemble de cette grande famille, dont le chef, Auguste, duc de Choiseul s'attendait aussi à être fait maréchal. Il ne le sera pas, dira Saint-Simon, à cause des galanteries de sa femme, Louise-Gabrielle de La Vallière, nièce de l'ancienne maîtresse de Louis XIV.

À la mort de cette première femme, en 1698, le duc de Choiseul épousera Marie Bouthillier de Chavigny, veuve de Nicolas I Brûlart, marquis de la Borde et fille d'Anne Phélypeaux et de Léon Bouthillier de Chavigny, l'ancien secrétaire d'État des affaires étrangères éliminé par Mazarin. Cette alliance rapprochera le duc de Choiseul des vieilles familles ministérielles et, vraisemblablement, du clan des lézards, dont le clan Choiseul prendra le relais. Un lien important s'établira entre les deux clans dans la personne de Claude-Louis-Hector, marquis et futur maréchal-duc de Villars. Ce dernier épousera, le 1<sup>er</sup> février 1702, la petite-fille d'Honoré Courtin, et sa sœur, Marie-Louise de Villars, épousera vers 1694 François-Éléonor de Choiseul-Traves, comte de Choiseul. Ces alliances seront suivies de plusieurs autres qui marqueront de plus en plus clairement la symbiose des deux clans que les excellentes relations entre les La Rochefoucauld et les Choiseul favoriseront.

Les Noailles et les Boufflers s'associeront, quant à eux, encore plus intimement au clan Le Tellier. Bien qu'en 1694, les Noailles, très liés avec Mme de Maintenon (dont la nièce épousera le fils aîné du maréchal de Noailles), soient, comme elle, encore assez loin des Le Tellier, une fille du nouveau maréchal de Noailles épousera, le 11 mars 1716, le fils aîné de Courtanvaux. Quant aux Boufflers, un fils et une fille du nouveau maréchal de Boufflers épouseront une fille et un fils de Marguerite Le Tellier de Louvois, duchesse de Villeroi.

12. SA-I-48.

13. SA-II-515.

Petit à petit, la base traditionnelle du clan Le Tellier, constituée de familles de robe (les Le Peletier, les Chauvelin, les Fleuriau, les Talon, les Lamoignon, etc.) s'élargit pour inclure ces grandes familles de cour que sont les La Rochefoucauld, les Villeroi (anciennement de robe), les Estrées, les Noailles, les Boufflers, les Montmorency, les Monaco, les Harcourt, etc. Le lien entre ces deux groupes de familles sera de plus en plus fragile et on verra, sous Louis XVI, le clan Turgot, issu en bonne partie du premier groupe, être sapé par le clan Choiseul, issu en bonne partie du second groupe.

Du côté des Colbert, l'évolution est assez similaire. En 1694, leurs appuis dans la haute noblesse sont solides. Ils reposent avant tout sur les Beauvillier, les Chevreuse, les Rochechouart et les Saint-Simon. Du côté de la robe, ou plutôt de la bourgeoisie, le clientèle des Colbert est plus difficile à identifier, car elle donne lieu à des liens d'affaires plutôt qu'à des mariages.

Pour l'instant, le clan des coulevres vit des heures intenses suscitées non par le jeu des alliances, mais bien par l'émergence des idées. Son nouveau "penseur", Fénelon<sup>14</sup>, rédige *Les Aventures de Télémaque* où il parle de l'éducation d'un jeune prince dans un pays qu'il prétend ne pas être la France. Que le précepteur des petits-fils de Louis XIV choisisse un tel thème ne peut qu'éveiller l'intérêt. Aussi, rapidement, chacun y trouvera ce qu'il voudra bien y trouver, les uns et les autres cherchant là une façon peu compromettante d'exprimer leurs idées en les prêtant à Fénelon. Voltaire écrira :

*On crut voir dans le Télémaque une critique indirecte du gouvernement de Louis XIV. Sésostris, qui triomphait avec trop de faste ; Idoménée, qui établissait le luxe dans Salente, et qui oubliait le nécessaire, parurent des portraits du roi ; quoique, après tout, il soit impossible d'avoir chez soi le superflu que par la surabondance des arts de la première nécessité. Le marquis de Louvois semblait, aux yeux des mécontents, représenté, sous le nom de Protésilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui servaient l'État, et non le ministre<sup>15</sup>.*

Ce livre marquera profondément l'évolution idéologique du clan Colbert. Il lui imprimera aussi un style en faisant de la critique un mode d'action politique. L'origine du clan Colbert le prédispose à cette approche : Colbert n'est-il pas parvenu au pouvoir en s'attaquant à Fouquet par une critique systématique, féroce et le plus souvent sournoise ? Fénelon suit, consciemment ou non, ses traces. Voltaire, qui lui succédera comme inspirateur du clan Colbert, procédera de la même façon en préconisant la critique et, au besoin, le mensonge et la

14. Le Peletier écrira de Fénelon, « *qu'il conduisait [les Colbert] absolument* » (AD-152). Quant à lui, Saint-Simon verra dans Fénelon le « *pilote* » du clan Colbert (SB-VII-199).

15. VE-373.



diffamation comme méthode de conquête du pouvoir et de réforme sociale.

Curieusement, au moment même où Fénelon propose son *Télémaque*, le “penseur” du clan Le Tellier, Vauban, lance l’idée d’un nouvel impôt sur tous les revenus : la capitation (impôt par tête). Le 18 janvier 1695, cette idée, déformée, sera mise en application. La capitation, contrairement à l’idée originelle de Vauban, sera imposée à partir d’une répartition de la population en vingt-deux classes selon le rang, plutôt que selon les revenus. En partie satisfait de l’application de cette mesure, Vauban écrira à Claude Le Peletier, au lendemain de son adoption :

*Je ne vois qu’une chose qui puisse être meilleure, ce serait une dîme royale sur toutes les natures de revenus, quels qu’ils puissent être. (...) Il faut que je vous montre un jour ce que j’ai pensé sur cela*<sup>16</sup>.

L’idée audacieuse de Vauban, qui évoque déjà l’impôt sur le revenu, reflète, comme le *Télémaque*, un style politique, celui du clan des lézards. Mus par une certaine “idée de la France” (le “pré carré”) ou une certaine idée de la société (une société juste dans son mode d’imposition), les penseurs du clan des lézards abordent l’action politique par le biais de la formulation d’objectifs à atteindre ou de la présentation de projets précis. L’ordre du tableau, la création des Invalides, la théorie du pré carré, aujourd’hui la capitation, et même la révocation de l’édit de Nantes, sont autant d’exemples de cette approche. Alors que les “couleuvres” feront de l’esprit critique et, plus tard, du cynisme leur arme principale, les “lézards” placeront, au premier rang de leur arsenal, l’esprit d’initiative, l’imagination et même le rêve. Quand le clan Colbert s’inclinera devant Voltaire, le clan Le Tellier écouterait Rousseau.

Les critiques et les propositions fusent, en ces années 1692-1694, pour une bonne part, parce que la France est épuisée et malheureuse. Certes, il y a cette guerre qui se prolonge et qui saigne la France ; mais il y a aussi la disette, un terrible hiver, la mendicité, la maladie, l’épuisement physique et moral. Si Vauban pense taxation plutôt que fortifications, c’est que le trésor se vide, et si Fénelon évoque les difficultés d’un pays inconnu, c’est que le pays réel souffre. Pourtant la construction de Versailles se poursuit pour la trentième année. Elle ne s’achèvera qu’à la trente et unième, en 1695, après que le roi y aura englouti 64 millions de livres.

Alors que le précepteur des petits-enfants de Louis XIV fait parler de lui, un autre précepteur, celui du duc de Chartres, futur duc d’Orléans et régent du royaume, commence aussi à se distinguer. Guillaume Dubois sort de la “lie du peuple”. Fils d’un modeste médecin-apothicaire de Brive, le voici près des

16. Voir Coornaert, *Vauban, Projet d’une dîme royale*, 1933, p. xxi.

princes du sang grâce au curé de Saint-Eustache. Saint-Simon racontera à ce sujet :

*Ce curé avait un valet qui s'appelait Dubois, et qui l'ayant été du sieur... qui avait été docteur de l'archevêque de Reims Le Tellier, lui avait trouvé de l'esprit, l'avait fait étudier, et ce valet savait infiniment de belles lettres et même d'histoire ; mais c'était un valet qui n'avait rien, et qui, après la mort de ce premier maître, était entré chez le curé de Saint-Eustache. Ce curé, content de ce valet pour qui il ne pouvait rien faire, le donna à Saint-Laurent [alors précepteur du duc de Chartres], dans l'espérance qu'il pourrait mieux pour lui. Saint-Laurent s'en accommoda, et peu à peu s'en servit pour l'écritoire d'étude de M. le duc de Chartres ; de là, voulant s'en servir à mieux, il lui fit prendre le petit collet [de ceux qui se destinent à l'Église] pour le dégrasser, et de cette sorte l'introduisit à l'étude du prince, pour lui aider à préparer ses leçons, à écrire ses thèmes, à le soulager lui-même, à chercher les mots dans le dictionnaire<sup>17</sup>.*

Ce valet du docteur de l'archevêque de Reims est devenu, en 1685, précepteur du duc de Chartres et il sera, en 1722, premier ministre de la France. Parti de beaucoup plus bas que Le Tellier ou Colbert, il mourra plus haut, grâce au régent ; ce qui n'empêchera pas Saint-Simon de faire des "ministres bourgeois" une caractéristique propre du règne de Louis XIV...

De nouvelles figures apparaissent, d'autres disparaissent. Le cousin et plus intime ami de Louvois, Jean-Baptiste de Cassagnet, marquis de Tilladet, est mort en 1692 après avoir été maître de la garde-robe, puis capitaine-colonel des Cent-Suisses. Il a comme héritier Courtanvaux, dans le second rôle, et Souvré, dans le premier. Lieutenant général en 1678, gouverneur de Cognac, puis d'Arras, lieutenant général d'Artois en 1689, il s'acheminait vers le maréchalat quand la mort le surprit, un an après celle de Louvois. Son frère, Gabriel de Cassagnet, chevalier de Tilladet, est mort un an presque jour pour jour avant son cousin Louvois, soit le 11 juillet 1690. Lui aussi, lieutenant général et gouverneur, il est connu pour sa liaison avec la duchesse de Ventadour, future gouvernante de Louis XV.

Au cours de l'année 1694, Barbezieux perd son épouse, Catherine-Louise-Marie de Crussol d'Uzès. Elle meurt quelques jours à peine après le mariage Le Tellier-Villeroi, soit le 4 mai 1694. Elle laisse une fille, Anne-Catherine-Éléonore Le Tellier de Barbezieux qui épousera Charles-Paul-Sigismond de Montmorency, duc de Châtillon.

Le clan déplore aussi, en 1694, une grande perte, celle de Louis IV de Crevant, maréchal-duc d'Humières, dont la fille, Anne-Louise-Julie, a épousé

17. SA-I-30-31.

Louis-François d'Aumont, qui hérite ainsi du titre de duc d'Humières<sup>18</sup>. Saint-Simon rendra un bel hommage au maréchal d'Humières :

*Nour trouvâmes à notre retour le maréchal d'Humières mort. C'était un homme qui avait tous les talents de la cour et du grand monde et toutes les manières d'un fort grand seigneur ; avec cela, homme d'honneur, quoique fort liant avec les ministres et très bon courtisan, ami particulier de M. de Louvois, qui contribua extrêmement à sa fortune, qui ne le fit pas attendre : il était brave, et se montra meilleur en second qu'en premier. Il était magnifique en tout ; bien avec le Roi, qui le distinguait fort et était familier avec lui. On peut dire que sa présence ornait la cour et tous les lieux où il se trouvait. Il avait toujours sa maison pleine de tout ce qu'il y avait de plus grand et de meilleur. Les princes du sang n'en bougeaient, et il ne se contraignait en rien pour eux ni pour personne, mais avec un air de liberté, de politesse, de discernement qui lui était naturel, et qui séparait toute idée d'orgueil d'avec la dignité et la liberté d'un homme qui ne veut ni se contraindre ni contraindre les autres. Il avait les plus plaisantes colères du monde, surtout en jouant ; et avec cela le meilleur homme du monde, et que tout le monde aimait.*

(...) [Louvois] contribua beaucoup à le faire faire duc vérifié et à lui faire accorder la grâce très singulière de faire appeler [duc d'Humières] dans ses lettres celui qui avec l'agrément du Roi épouserait sa dernière fille, belle comme le jour, et qu'il aimait passionnément<sup>19</sup>.

Malgré ses grandes qualités humaines, Humières fait partie de ces maréchaux dont Saint-Simon déplorera si souvent qu'ils ne soient plus de la trempe des Turenne et des Condé. Ces maréchaux choisis par Louvois pour faire équipe avec lui sont aujourd'hui bien dépourvus, depuis qu'il n'est plus là. C'est à propos de cette période que Rousset écrira :

*La guerre se perpétuait, les campagnes se succédaient avec des difficultés nouvelles et des exigences croissantes. Dans le public, dans l'armée même, on regrettait, on évoquait Louvois ; le souvenir de ses fautes s'effaçait à mesure : il ne restait plus que la mémoire de son génie ; et ces regrets du public et de l'armée lui faisaient une grandeur posthume qui s'élevait et s'étendait sans cesse. C'était en vain que Louis XIV lui-même se raidissait contre cette obsession d'outre-tombe ; il sentait malgré lui combien ce grand ministre lui avait été nécessaire ; mais il s'en irritait d'autant plus. On peut bien dire que Louis XIV a*

18. Louis-François d'Aumont est le demi-frère de l'héritier du titre de duc d'Aumont, qui est, lui, le fils de Madeleine Le Tellier, sœur de Louvois ; la mère de Louis-François d'Aumont est la seconde femme du duc d'Aumont : Françoise-Angélique de La Motte-Houdancourt.

19. SA-I-188-189.

*plus détesté Louvois mort que Louvois vivant, et qu'il l'a détesté tous les jours davantage*<sup>20</sup>.

Si l'armée n'est plus tout à fait ce qu'elle était, c'est, quand même, avant tout le département de la marine, dirigé par Phélypeaux-Pontchartrain, qui fait défaut. Dans les jours qui suivirent la mort de Louvois, les affaires d'Angleterre et d'Irlande, qui relèvent de Pontchartrain, se détériorèrent. Le 22 juillet 1691, la petite armée d'Irlande, commandée par M. de Saint-Rhue, connut la défaite à Aghrim. Le 13 octobre, Limerick, la dernière place fidèle à Jacques II, tomba : à partir de ce moment-là, le retour de Jacques II exigeait un débarquement. En mai 1692, Louis XIV ayant décidé d'appuyer une telle expédition,<sup>21</sup> bataillons furent rassemblés dans la presqu'île du Cotentin. Le succès de l'opération reposait sur la marine. Le 29 mai 1692, Tourville engagea la bataille de Barfleur contre la flotte anglaise et hollandaise : Tourville s'en tira sans perte, mais convaincu qu'il fallait se retirer sur Brest. C'est au cours de ce retrait, qu'une partie de la flotte française alla s'échouer sur les côtes de Cherbourg et de la Hougue. Les Anglais surprirent là 15 navires et les brûlèrent : Tourville venait de perdre 15 de ses 44 navires. L'expédition était nettement compromise.

Quatre semaines après ce désastre, le 30 juin 1692, Louis XIV prenait Namur après un siège qu'il avait lui-même organisé. Il y vit une victoire sur l'ennemi, mais surtout un triomphe sur Louvois. Ce succès fut assombri par l'échec des troupes françaises commandées par Catinat au Piémont. En août 1692, Victor-Amédée II envahit le Dauphiné, prit Embrun, brûla Gap et força les Français à évacuer la Savoie. Défaite du côté de l'Angleterre, défaite au Piémont : l'après-Louvois débutait mal.

L'année 1693 permit aux troupes du roi de se ressaisir. Le 22 mai 1693, le maréchal de Lorge, Guy de Durfort, neveu de Turenne et beau-père de Saint-Simon, remporta une des quelques victoires de sa carrière en prenant Heidelberg. Deux mois plus tard, le 29 juillet 1693, le maréchal de Luxembourg accomplissait un nouvel exploit à Neerwinden aux Pays-Bas. Après une rude bataille, Luxembourg l'emportait et enlevait à l'ennemi soixante-seize pièces d'artillerie, ainsi que quatre-vingts étendards et drapeaux. Le "Tapissier de Notre-Dame" venait, une nouvelle fois, de se montrer à la hauteur de sa réputation. Le 11 octobre, la victoire de Neerwinden fut suivie de la prise par les Français de Charleroi, après un mois de siège. Cette conquête arrivait quelques jours après qu'au sud, Catinat ait remporté, le 4 octobre, dans le Piémont, la bataille de la Marsaille contre le duc de Savoie. La campagne de 1693 se terminait à la satisfaction des Français bien qu'aucun gain réalisé n'ait modifié la détermination et la force de résistance de l'ennemi. Dans ce bilan généralement favorable, une ombre : la capitulation de

20. RE-IV-505-506.

21. GC-365-366.

Pondichéry, le 6 septembre 1693, qui montrait, après les échecs d'Angleterre et d'Irlande, qu'en dehors de son "pré carré", la France demeurait vulnérable. Si l'œuvre de Louvois et de Le Tellier au sein de l'armée de terre résistait, malgré tout, à l'épreuve de la coalition de l'Europe contre Louis XIV, celle de Colbert à la marine s'avérait fragile.

La campagne de 1694 se fait sous le signe de la préservation de l'acquis. Sur tous les fronts, la France cherche plus à se maintenir qu'à attaquer. Les coalisés, ayant compris que le point faible de la France est sa marine, ils mettent l'accent sur la guerre extra-continentale. Le 27 juin, Tourville inflige cependant aux Anglais et aux Hollandais une sévère leçon près du cap Saint-Vincent, en Méditerranée. Il leur détruit ou capture plus de cent vaisseaux de guerre et navires marchands. Sur le continent, c'est au tour du maréchal de Noailles de s'illustrer. Le 27 mai, il remporte la bataille du Ter et s'empare successivement de plusieurs places de la Catalogne.

### **29 octobre 1695 : Barbezieux réprimandé par Louis XIV**

Le 4 janvier 1695, coup de théâtre : le plus redouté des généraux français, le maréchal de Luxembourg mourut presque subitement à soixante-sept ans. L'ennemi s'en trouva revigoré. Le 30 juillet, les alliés investissaient Namur que Louis XIV leur avait pris le 30 juin 1692. Le roi dépêcha le maréchal de Villeroy qui rencontra sur sa route Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, à la tête de troupes espagnoles. De rencontres sans conséquences en occasions ratées, la maréchal de Villeroy n'arrivera que trop tard à Namur où le maréchal de Boufflers a résisté magnifiquement à l'assaut démesuré de l'armée de Guillaume d'Angleterre, stathouder de Hollande. Le 1<sup>er</sup> septembre 1695, sans avoir reçu les secours attendus, le maréchal de Boufflers en est réduit à signer la capitulation. Le roi Guillaume triomphe et l'orgueil de Louis XIV est bafoué. Quelques jours plus tard, sur le front piémontais, c'est au tour de Casai de tomber aux mains des ennemis après de longues tractations. Casai a été investie le 17 juin 1695. Dès le 8 juillet, le gouverneur français a renoncé à toute résistance à condition que les fortifications de Casai fussent rasées. Cela fut accepté. Le 18 septembre, les fortifications rasées, les Français se retirent.

Au milieu de ces revers, Louis XIV décide de mettre bon ordre dans ses affaires. N'ayant pu suppléer à la disparition de Louvois, il décide, sans doute avec quelque raison, de s'en prendre à Barbezieux. Dans un mémoire célèbre adressé à Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, mémoire que conservera le garde des sceaux Germain-Louis Chauvelin et que Voltaire révélera, Louis XIV prie l'archevêque de rappeler Barbezieux à l'ordre. Ce texte, au style escamoté, fait longuement la liste des manquements du jeune secrétaire

d'État et demande à l'archevêque de Reims d'intervenir afin que Barbezieux agisse de façon à maintenir la position de la famille Le Tellier.

Louis XIV écrit de sa propre main :

*À l'archevêque de Reims. Que la vie que son neveu a faite à Fontainebleau n'est pas soutenable ; que le public en a été scandalisé. Qu'il a passé tous les jours à la chasse et la nuit en débauche. Qu'il ne travaille pas ; qu'il en arrive de grands inconvénients. Que ses commis se relâchent à son exemple. Que les officiers ne sauraient trouver le temps de lui parler ; qu'ils se ruinent à attendre. (...) Le retardement des lettres de Catalogne. Qu'il se lève bien tard, passant la nuit à souper en compagnie, souvent avec les princes. Qu'il parle et écrit rudement. Que, s'il ne change du blanc au noir, il n'est pas possible qu'il puisse demeurer dans sa charge.*

*Qu'il doit bien examiner ce qu'il doit lui conseiller, après avoir su de lui ses sentiments. Que je serais très fâché d'être obligé de faire quelque changement ; mais que je ne le pourrais éviter ; qu'il n'est pas possible que les affaires marchent avec une pareille inapplication. Que je souhaite qu'il y remédie, sans que je sois obligé d'y mettre la main (...) Que je ne pourrais me dispenser de prendre un parti pour le bien de l'État, et même pour me disculper ; que je l'en avertis, peut-être trop tard, afin qu'il agisse de la manière qui conviendra le plus à sa famille. Que je les plains tous, et lui en particulier, par l'amitié et l'estime que j'ai pour lui, archevêque de Reims.*

*Qu'il donne toute son application à faire voir à son neveu l'abîme où il se jette, et qu'il l'oblige à faire ce qui conviendra le plus à tout le monde : que je ne veux point perdre son neveu, que j'ai de l'amitié pour lui, mais que le bien de l'État marche chez moi avant toutes choses. Qu'il ne m'estimerait pas, si je n'avais pas ces sentiments.*

*Qu'il faut finir de façon ou d'autre ; que je souhaite que ce soit en faisant bien son devoir et en s'y appliquant tout à fait ; mais qu'il ne peut le faire qu'il ne quitte tous les amusements qui l'en détournent, pour ne faire plus que sa charge, qui doit être capable seule de l'amuser. Que cette vie est pénible à un homme de son âge ; mais qu'il faut en prendre un parti, et se résoudre à ne manquer à rien de ses devoirs et à ne rien faire qu'il puisse se reprocher à lui-même<sup>21</sup>...*

Si ce mémoire souligne l'inconduite de Barbezieux, il démontre aussi que, par delà les individus, par-delà Louvois et Barbezieux, Louis XIV estime souhaitable de tout faire pour préserver l'équilibre ministériel de son règne, équilibre qui repose fondamentalement sur deux familles, les Le Tellier et les

Colbert, et accessoirement sur les Phélypeaux, les Arnauld de Pomponne et les autres. Tout comme la hiérarchie des familles à l'intérieur de la noblesse ne saurait être modifiée radicalement, le hiérarchie des familles ministérielles doit être préservée, dans la mesure du possible, afin de garantir la stabilité de l'État. Si les rumeurs de disgrâce entourant la mort de Louvois semblent fondées, ce mémoire laisse croire que Louis XIV n'a jamais songé à une disgrâce des Le Tellier, bien qu'il ait pu penser à se défaire de Louvois ou même de Barbezieux.

Voilà le message que lit Charles-Maurice Le Tellier en parcourant les notes manuscrites du roi. À la fin d'une copie du mémoire, l'archevêque de Reims ajoute de sa main :

*Le Roi a écrit ce mémoire de sa main, à Fontainebleau, où je n'avais pas l'honneur d'être, à la suite de Sa Majesté ; j'étais à Reims. Le Roi revint de Fontainebleau à Versailles, vendredi, 28 octobre 1695. Je m'y rendis, samedi 29, à midi. Sa Majesté m'appela dans son cabinet en sortant de table ; elle m'y donna ce mémoire, dont j'ai fait l'usage qu'il convenait. J'en ai rendu au Roi l'original, à Marly, vendredi 11 novembre. J'en ai fait faire cette copie avec la permission de Sa Majesté ; et je la garderai toute ma vie, qui m'a pénétré d'une reconnaissance si vive, qu'elle durera, quoi qu'il arrive, autant que je vivrai<sup>22</sup>...*

En tête de la copie, l'archevêque de Reims écrit :

*J'ordonne, mon cher neveu, que ce mémoire vous soit remis après ma mort ; je vous conjure de le garder pendant toute votre vie.*

Cette volonté ne sera pas exécutée : Charles-Maurice Le Tellier survivra neuf ans à son neveu.

Si Barbezieux donne quelques soucis au roi, par contre, sa mère garde sa haute estime. Le 4 août 1694, le cousin par alliance de la marquise de Louvois, Philippe-Emmanuel de Coulanges, écrivait à sa cousine, madame de Sévigné :

*Je viens de passer les plus beaux quinze jours du monde à Meudon. En vérité, c'est un lieu enchanté, et je ne comprendrai jamais que le Roi ne veuille point jouir d'un tel enchantement, car cette maison, avec sa vaste étendue, lui convient beaucoup mieux qu'à Mme de Louvois ; il en faut demeurer d'accord. Elle espère bien aussi que, la paix faite, et l'abondance revenue dans le royaume, le Roi prendra Meudon, et lui donnera moyen d'acquérir aux portes de Paris une maison plus convenable pour elle et pour les compagnies qu'elle veut voir,*

*et moins exposée à celles dont elle se passerait à merveille, et je ne trouve pas qu'elle ait tort*<sup>23</sup>.

Un an plus tard, le 1<sup>er</sup> juin 1695, voilà qui est fait. Louis XIV achète Meudon, pour le dauphin ; il donne en échange 400 000 livres et le château de Choisy. Le 10 juin, Coulanges écrit, de Paris, à madame de Sévigné :

*Pendant que j'étais à Saint-Martin, est arrivé cet échange de Meudon contre Choisy, et quatre cent mille francs ; c'est ce qui m'a obligé de revenir ici pour marquer à Mme de Louvois l'intérêt sensible que je prends à tout ce qui la regarde. Je l'ai trouvée fort contente et fort satisfaite du beau présent qu'elle a fait au Roi. Je fus avant-hier avec elle à Versailles. Le Roi la reçut chez Mme de Maintenon ; Sa Majesté la combla de mille honnêtetés, et elle eut la force d'y répondre en lui disant qu'elle était ravie d'avoir eu en ses mains de quoi lui marquer tout son respect et toute sa reconnaissance, qu'elle avait toujours regardé Meudon comme une maison qui lui était destinée, et que ce n'était que dans cette vue qu'elle avait pris tant de soin pour le bien entretenir et le lui remettre en bon état toutes fois et quantes il lui plairait, qu'elle savait les intentions de feu M. de Louvois, à qui, si Dieu avait accordé quelque temps pour s'expliquer, son dessein aurait été d'en faire présent à Sa Majesté. Le Roi répondit des merveilles. Elle vit ensuite Monseigneur [le dauphin], qui la remercia d'un si beau présent. Enfin, toute cette scène s'est passée à merveille, et nous voilà maintenant occupés à transporter nos meubles de Meudon à Choisy, et à nous bien assurer nos quatre cent mille francs<sup>24</sup>...*

Et c'est ainsi que le château de Louvois devient celui de l'héritier du trône de France. C'est ainsi aussi que, sept mois plus tard, en décembre 1695, Chaville et son château seront vendus pour 390 000 livres à Louis XIV qui les intégrera au domaine de son fils. Si Meudon n'a fait que passer dans la famille Le Tellier, Chaville en est le berceau. En s'en séparant, les Le Tellier se défont de leur première seigneurie, du fruit du labeur du chancelier qui, dès son jeune âge, a dû défendre contre la voracité de ses oncles cet héritage et qui, le reste de sa vie, l'a consolidé, embelli et choyé. Quatre ans après la mort de Louvois ses héritiers sacrifient Meudon, le symbole de leur puissance, et Chaville, leur demeure ancestrale. La marquise de Louvois habitera Choisy ; Barbezieux, l'Étang, non loin de Versailles, près de Vaucresson ; la chancelière Le Tellier, l'hôtel Le Tellier, rue des Francs-Bourgeois ; Charles-Maurice Le Tellier, la maison d'Orval qu'il achète pour 220 000 livres le 3 juillet 1695 ; il conclura même l'achat de l'hôtel Colbert qui sera par la suite annulé. Ne restent que Villacoublay et La-Grange-Dame-Rose de l'immense domaine que les Le Tellier avaient constitué

23. SF-III-1050.

24. SF-III-1103.



près de Versailles ; échangé, Meudon ; vendu, Chaville ; vendu, Viroflay ; vendu, Vélizy : la dilapidation vient de commencer. Mais qui s'en plaint ? Saint-Simon commentera :

*Mme de Louvois passa depuis les étés en bonne compagnie à Choisy, et Monseigneur n'en voltigea que de plus en plus de Versailles à Meudon, où, à l'imitation du Roi, il fit beaucoup de choses dans la maison et dans les jardins et combla les merveilles que les cardinaux de Meudon [Antoine Sanguin] et de Lorraine, et MM. Servien et de Louvois y avaient successivement ajoutées<sup>25</sup>.*

Ce lien entre les Lorraine et les Le Tellier disparu, un autre tente de se former fort maladroitement et de façon fort inconvenante. Henri de Lorraine, duc d'Elbeuf, fils d'un cousin germain du chevalier de Lorraine et d'une nièce de Turenne, réputé menteur, voleur et âgé de trente-quatre ans, se met en tête de séduire la plus jeune fille de Louvois, la nouvelle duchesse de Villeroy. Saint-Simon relatara la chose en ces termes :

*Les hivers ne se passèrent guère sans aventures et sans tracasseries. M. d'Elbeuf trouva plaisant de faire l'amoureux de la duchesse de Villeroy, toute nouvelle mariée, et qui n'y donnait aucun lieu. Il lui en coûta quelque séjour à Paris pour laisser passer cette fantaisie, qui allait plus à insulter MM. de Villeroy qu'à toute autre chose. Ce n'était pas que M. d'Elbeuf eût aucun lieu de se plaindre d'eux ; mais c'était un homme dont l'esprit audacieux se plaisait à des scènes éclatantes, et que sa figure, sa naissance et les bontés du Roi avaient solidement gâté<sup>26</sup>.*

L'année 1695 voit donc les Le Tellier passer lentement des gloires de la puissance au petit monde des cours. Aux problèmes incessants de l'administration de la France, succèdent dans leur esprit les mille intrigues, les mille délices et les mille vécilles de la vie de courtisan. Barbezieux, la marquise de Louvois, la duchesse de Villeroy et les autres glissent imperceptiblement de l'« âge des supériorités » à celui des « privilèges » et des « vanités ».

## **20 septembre et 30 octobre 1697 : Paix de Ryswick**

La guerre de la ligue d'Ausbourg aura duré plus de onze ans. Elle aura épuisé la France, mais elle ne l'aura pas vaincue. La machine de guerre mise au point par Le Tellier et Louvois aura résisté à l'Europe coalisée contre elle. Hélas, on ne peut en dire autant de la marine et de l'empire colonial dont les Colbert ont eu la responsabilité de 1669 à 1690.

25. SA-I-233.

26. SA-I-217.

Depuis la capitulation honorable des troupes françaises à Casal et leur départ de cette place le 18 septembre 1695, l'heure a été à la négociation. Certes, la guerre continuait ; cependant, nul ne se faisait plus d'illusions : l'issue de la partie se déciderait maintenant sur le terrain diplomatique, plutôt que sur le front. Dès novembre 1695, Victor-Amédée de Savoie, qui, de pantin qu'il était, avait su se mettre en position d'arbitrer les affaires de l'Europe, entra en négociations secrètes avec Louis XIV. Le 29 et le 30 mai 1696, ces tractations donnaient lieu à trois traités prévoyant la restitution immédiate au duc de Savoie du comté de Nice et de la Savoie ; la restitution au même de Pignerol démantelé (Pignerol qui appartenait à la France depuis 1631), de Montmélian et de Suse, dès que la paix serait faite en Italie ; le mariage du fils aîné du dauphin, le duc de Bourgogne, avec la fille aînée de Victor-Amédée ; le renvoi en France des Français réfugiés au Piémont ; le maintien de la politique imposée par Louis XIV au Piémont concernant les protestants vaudois ; l'intervention du duc de Savoie auprès de ses anciens alliés afin d'obtenir le neutralité de l'Italie ; l'aide du roi de France au duc de Savoie afin de conquérir le Milanais, si le roi d'Espagne venait à mourir avant la fin de la guerre ; enfin, l'engagement de rendre la Savoie à la France dès que le Milanais serait conquis. Ces traités secrets qui favorisaient le duc de Savoie ne furent cependant ratifiés par lui que le 29 juin 1696.

Afin d'assurer le respect des conventions, il était prévu que des otages seraient échangés de part et d'autre. Le représentant de Victor-Amédée II fit alors savoir au représentant français que le duc d'Estrées, François-Annibal III, cousin germain de la marquise de Courtanvaux, serait un otage "non gratus". Suivant ses termes : « *Il suffit qu'il soit parent de Madame Royale* [la mère de Victor-Amédée II, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, fille d'Élizabeth de Vendôme, descendante de Gabrielle d'Estrées] *et neveu du cardinal d'Estrées (...) pour que sa personne et son nom soient insupportables à Son Altesse Royale* [le duc de Savoie]<sup>27</sup>. » Où l'on voit que le duc de Savoie était très conscient d'être parent des Estrées par sa mère, ce qui ne l'empêchait pas de les fuir.

Le mariage de la fille de Victor-Amédée de Savoie avec le duc de Bourgogne fera entrer le sang des Estrées dans la famille royale. Louis XV sera l'arrière-petit-fils de l'arrière-petite-fille de Gabrielle d'Estrées et, par leur mère, les enfants de Courtanvaux seront les cousins au onzième degré de Louis XV.

Le traité secret entre Louis XIV et le duc de Savoie fut révélé aux alliés, puis il fut rendu public le 29 août 1696. Le 15 septembre, de généralissime de la ligne d'Augsbourg, Victor-Amédée, devint généralissime de l'armée franco-piémontaise. Avec Catinat, il investit Valenza dans le Milanais le 20 septembre.

27. RE-IV-535.

Les alliés comprirent alors que Victor-Amédée était sérieux. Le 8 octobre, sur les instances du roi d'Espagne, à qui appartenait le Milanais, ils signaient un traité pour la suspension d'armes en Italie jusqu'à la paix générale. Le vent avait tourné : le duc de Savoie parti, la ligue d'Augsbourg n'était plus la même.

Le 4 février 1697, les belligérants, à l'exception de l'empereur, acceptèrent de négocier. Le 9 mai, débutaient officiellement les pourparlers au château de Ryswick. Les discussions n'arrêtaient cependant pas la guerre que les Français tenaient à terminer en beauté. Le 15 mai 1697, Catinat, aidé de Vauban, attaqua la ville d'Ath aux Pays-Bas ; le 7 juin, Ath capitulait. Le plus grand coup restait à venir. Le 6 juin 1697, le duc de Vendôme investit, par terre et par mer, Barcelone ; pendant deux mois, celle-ci résista, mais, le 10 août, elle ouvrit ses portes à Vendôme triomphant.

Voilà que les Français avaient le sentiment d'avoir enfin repris le dessus. Il déchantèrent rapidement quand les rumeurs les plus défaitistes se mirent à circuler à propos des négociations. Toutes ses conquêtes, Louis XIV se montrait prêt à les rendre pour avoir enfin la paix. Mais quelle paix ? pensaient Vauban et tous ceux qui avaient orchestré les victoires de la France. Louis XIV était, disait-on, même prêt à rendre Strasbourg et Luxembourg. Le clan Le Tellier était sidéré : tant d'efforts pour tout rendre avec désinvolture. Ce qui horrifiait surtout, c'était le sentiment que, derrière tous ces mouvements de guerre, Louis XIV avouait aujourd'hui, tacitement, qu'il n'avait aucun dessein sinon celui de manifester sa force. Cette gratuité dans la guerre et dans la paix, le clan des lézards ne pouvait l'accepter. Le Tellier, Louvois, Vauban et les autres avaient un dessein, un grand projet, celui du « pré carré », celui d'une France monolithique et inexpugnable. Ce projet donnait un sens à la guerre ; il pouvait donner un sens à la diplomatie et aussi à la paix. Ce projet impliquait que certaines places soient conquises ; d'autres, cédées ; d'autres, construites ; d'autres enfin, détruites. Cela avait un sens. Cela fortifiait la France, sans menacer l'Europe. Cela justifiait les guerres de consolidation et décourageait les guerres coloniales ou dynastiques. Or voilà que le roi semblait n'avoir rien compris de tout cela, qu'à ses yeux, son nom et sa réputation étaient tout, et le territoire de la France, que monnaie d'échange.

Mieux qu'aucun autre, Vauban exprima le désarroi et même le courroux de son clan, dans une lettre à Racine, historiographe du roi, envoyée le 13 septembre 1697, au moment de la dernière crise des négociations :

*Je n'ai pas plus tôt été arrivé ici, que j'ai trouvé Paris rempli des bruits de paix que les ministres étrangers y font courir, à des conditions très déshonorantes pour nous ; car, entre autres choses, ils écrivent que nous avons offert, en dernier lieu, Strasbourg et Luxembourg en l'état qu'ils sont, outre et par-dessus les offres précédentes qu'on avait faites ; qu'ils ne doutent pas que ces offres ne soient*

*acceptées ; mais qu'ils s'étonnent fort qu'on ne les a pas faites, il y a deux ans, puisque, si on les avait faites en ce temps-là, nous aurions eu la paix. Si cela est, nous fournissons là à nos ennemis de quoi nous bien donner des écrivrières. Un pont sur le Rhin, et une place de la grandeur et de la force de Strasbourg, qui vaut mieux elle seule que le reste de l'Alsace, cela s'appelle donner aux Allemands le plus beau et le plus sûr magasin de l'Europe pour les secours de M. de Lorraine, et pour porter la guerre en France. Luxembourg, de sa part, fera le même effet à l'égard de la Lorraine, de la Champagne et des Évêchés. Nous n'avons après cela qu'à nous jouer de donner de l'inquiétude à M. de Lorraine ; le voilà en état d'être soutenu à merveille. Je ne veux pas parler des autres places que nous devons rendre. Je ne vous ai paru que trop outré là-dessus ; il vaut mieux se taire, de peur d'en trop dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que ceux qui ont donné ces conseils au roi ne servent pas mal ses ennemis.*

*Ces deux dernières places sont les meilleures de l'Europe ; il n'y avait qu'à les garder ; il est certain qu'aucune puissance n'aurait pu nous les ôter. Nous perdons avec elles, pour jamais, l'occasion de nous borner par le Rhin ; nous n'y reviendrons plus ; et la France, après s'être ruinée et avoir consommé un millier d'hommes pour s'élargir et se faire une frontière, que tout est fait, et qu'il n'y a plus qu'à se donner un peu de patience pour sortir glorieusement d'affaire, tombe tout d'un coup, sans aucune nécessité ; et tout ce qu'elle a fait depuis quarante ans ne servira qu'à fournir à ses ennemis de quoi achever de la perdre. Que dira-t-on de nous présentement ? Quelle réputation aurons-nous dans les pays étrangers, et à quel mépris n'allons-nous pas être exposés ? Est-on assez peu instruit, dans le conseil du roi, pour ne pas savoir que les États se maintiennent plus par la réputation que par la force ? Si nous la perdons une fois, nous allons devenir l'objet du mépris de nos voisins, comme nous sommes celui de leur aversion. On nous va marcher sur le ventre, et nous n'oserons souffler. Voyez où nous en sommes. Je vous pose en fait qu'il n'y aura pas un petit prince dans l'Empire qui, d'ici en avant, ne se veuille mesurer avec le roi, qui, de son côté, peut s'attendre que la paix ne durera qu'autant de temps que ses ennemis en emploieront à se remettre en état, après qu'ils auront fait la paix avec le Turc. Nous le donnons trop beau à l'Empereur pour manquer à s'en prévaloir.*

*De la manière enfin qu'on nous promet la paix générale, je la tiens plus infâme que celle de Cateau-Cambrésis, qui déshonora Henri II, et qui a toujours été considérée comme la plus honteuse qui ait jamais été faite. Si nous avons perdu cinq ou six batailles l'une sur l'autre, et une grande partie de notre pays, que l'État fût dans un péril évident, à n'en pouvoir relever sans une paix, on y trouverait encore à redire, la faisant comme nous la voulons faire. Mais il n'est question de rien de tout cela, et on peut dire que nous sommes encore dans tous nos avantages. Nous avons gagné un terrain considérable sur l'ennemi ; nous lui avons pris de grandes et bonnes places ; nous l'avons toujours battu ;*

*nous vivons tous les ans à ses dépens ; nous sommes en bien meilleur état qu'au commencement de la guerre ; et au bout de tout cela, nous faisons une paix qui déshonore le roi et toute la nation. Je n'ai point de termes pour expliquer une si extraordinaire conduite ; et quand j'en aurais, je me donnerais bien garde de les exposer à une telle lettre ; brûlez-la, s'il vous plaît*<sup>28</sup>.

Vauban croit que Louis XIV s'apprête à rendre Luxembourg et Strasbourg ; il se trompe. Louis XIV cédera tout, sauf Strasbourg, la grande conquête de Louvois. Le 20 septembre 1697, la France signe la paix avec l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne. Le 30 octobre, elle la fera avec l'Empereur. À l'exception de Strasbourg, Louis XIV rend toutes les conquêtes faites depuis 1680, de Dinant à Barcelone. Pour garder Strasbourg, il donne en échange Fribourg et Brisach. Il rend au duc Léopold, la Lorraine contre Marsal, Sarrelouis, Longwy et un droit de passage pour les troupes françaises à travers le duché. La France reconnaît enfin Guillaume III comme roi d'Angleterre. Contre toutes ces concessions, Louis XIV n'aura obtenu que le maintien de la révocation de l'édit de Nantes que les alliés cherchaient soit à faire abolir, soit à faire modifier, ainsi que le maintien du catholicisme dans les territoires restitués.

Louvois est mort et, depuis sa mort, les Le Tellier ont perdu l'ascendant qu'ils avaient sur les affaires étrangères. Leur influence en matière religieuse est aussi disparue avec Louvois. Louis XIV est maintenant seul et libre d'agir comme bon lui semble. Voilà qu'il choisit de maintenir le monisme religieux, dont Louvois a été rendu responsable par ses ennemis, et qu'il accepte une paix à des conditions que le clan Le Tellier tout entier réproouve. Louis XIV se révèle enfin sous son vrai jour : mû par les sentiments plus que par la raison, plus soucieux de sa personne que de la France, désinvolte plus que responsable, plus capable de bravades que de grands desseins, vaniteux plus qu'ambitieux, châtouilleux sur des vétilles, mais prêt aux plus grands sacrifices suivant son bon plaisir. Voltaire traduira le sentiment général quand il écrira :

*Enfin la paix se fit, non plus avec cette hauteur et ces conditions avantageuses qui avaient signalé la grandeur de Louis XIV, mais avec une facilité et un relâchement de ses droits qui étonnèrent également les Français et les alliés*<sup>29</sup>.

Ce « relâchement », Louis XIV en est seul responsable. Le jeune Torcy, qui, en 1696, a succédé à Croissy, son père, au département des affaires étrangères, n'est encore tout au plus qu'un haut fonctionnaire plein de promesses. Pas plus que Barbezieux, il n'est admis au conseil. Il ne deviendra ministre d'État

28. RE-IV-540-542.

29. VE-164.

que le 9 mars 1699, honneur que Barbezieux n'aura jamais. Le conseil ne comprend, outre le dauphin, que Pontchartrain, l'homme à tout faire, Beauvillier, le gendre de Colbert, Arnould de Pomponne, l'ancien secrétaire d'État des affaires étrangères, et Claude Le Peletier. Aucun de ces quatre ministres n'a le caractère de Louvois, la puissance de travail de Colbert ou la sagesse et l'expérience de Le Tellier. Aussi, Louis XIV pourrait-il dire : « Le conseil, c'est moi ! ».

Sans doute conscient de cela, las des affaires publiques et mécontent de la tournure des choses, Le Peletier ne songe plus qu'à la retraite. Lui, le plus pacifiste des membres du clan Le Tellier, lui le conciliateur, le temporisateur, le partisan de la mesure, il n'a plus la force de taire ses réserves. Il croit l'heure venue de démissionner. Le Peletier s'en expliquera :

*On ménagea un congrès en Hollande [à Ryswick]. J'en connus tous les défauts et les pièges du prince d'Orange. Je m'en expliquai plusieurs fois au roi en particulier, et je lui en donnai de bons mémoires, mais je m'aperçus que je n'y gagnerais rien, et que les mesures de commodité et de précipitation l'emporteraient. Je commençai dès lors par plusieurs raisons à songer à me retirer absolument de la cour et des affaires sur le principe, auprès du roi, que la paix faite, il n'aurait plus besoin de moi (...) Personne n'était plus convaincu que moi qu'il fallait la paix, qu'on ne savait plus, et qu'on ne pouvait plus faire la guerre qui ne se soutenait que par des miracles, [que] le dedans et le dehors de l'État avaient un besoin indispensable du repos, mais qu'il était inutile de] faire un traité de paix pour recommencer infailliblement une nouvelle guerre dans peu (...) Le prince d'Orange voulait la paix, et avait encore assez d'autorité en Angleterre et en Hollande pour conduire les choses à son point. L'Espagne et le conseil de Madrid étaient dans une telle faiblesse qu'ils ne pouvaient que suivre les mouvements d'autrui (...) Le conseil de France qui n'était autre que Madame de Maintenon et M. de Pontchartrain lors avait une grande précipitation (...) Je demandai mon congé au roi sur ce fondement en des termes, et par des raisons qui me le firent obtenir de Sa Majesté dans des circonstances bien singulières (...) Je connus dans ces derniers temps que comme le roi s'était lassé de M. Colbert, de M. de Louvois et de M. de Seignelay, il se lassait aussi de M. de Pontchartrain et de son administration dans les finances qu'il crut ruineuse pour son État. J'aperçus les dispositions favorables pour M. Chamillart et je connus essentiellement que le roi se flattait et voulait être flatté, réduisant tout à sa commodité, et à vouloir persuader à tout le monde qu'il se conduisait par lui-même<sup>30</sup>.*

Le mercredi, 18 septembre 1697, soit deux jours avant la signature du premier traité de Ryswick, Dangeau consigne dans son journal, à propos du départ de Le Peletier :

30. AD-157-161.

*C'est la seule dévotion qui lui a fait prendre ce parti-là ; il l'avait confié au roi il y a quelques jours, et le roi l'avait prié de prendre du temps pour y songer. Il n'en avait parlé à personne de sa famille, comprenant bien qu'ils s'opposeraient à cette résolution. Il parla au roi, en se séparant, d'une manière si touchante que Sa Majesté en fut fort attendrie, et en sortant du conseil, monta en carrosse pour aller à Villeneuve-Saint-Georges chez lui et ne voulut voir personne. Le roi en parla plusieurs fois dans la journée et toujours avec de grandes louanges et le regrettant fort*<sup>31</sup>.

Avec le départ de Le Peletier, pour la première fois en cinquante-quatre ans, depuis le début du règne de Louis XIV, aucun représentant du clan Le Tellier ne siège plus au conseil. Cette situation durera presque jusqu'à la fin de ce règne. Au cours de ces années qui seront les plus pénibles et les plus désolantes de la période de Louis XIV, les Colbert domineront, pour ainsi dire, constamment le conseil, dont ils constitueront, avec Torcy et Beauvillier, les deux quarts de 1699 à 1708 ; puis, avec Torcy, Beauvillier et Desmaretz, les trois quarts, de 1708 à 1709, et les trois cinquièmes, de 1709 à 1714 ; et enfin, avec Torcy et Desmaretz, les deux tiers, de 1714 à 1715. Tant de malheurs et d'erreurs s'accumuleront au cours de cette période que les Colbert auront grand besoin du "bouc-émissaire-Louvois" pour faire oublier leurs torts. Dans sa sagesse et sa grande lucidité, il n'est pas impossible que Le Peletier soit motivé lors de sa démission par le souci de ne plus cautionner au nom de son clan une évolution de la France jugée contraire aux politiques de ce clan. En laissant la voie libre aux Colbert, il veut les mettre à l'épreuve et leur faire porter l'odieux d'une situation qu'il déplore.

Le retour des Colbert ne se fait pas sous les meilleures auspices. Certes, la paix revient et les finances pourront être assainies. Cependant, à l'intérieur du clan des couleuvres, des faiblesses apparaissent. L'"aumônier" du clan, Fénelon, fait trop parler de lui et le clan des lézards, représenté par Bossuet, par Charles-Maurice Le Tellier et par Noailles, l'archevêque de Paris<sup>32</sup>, ne tarde pas à l'attaquer afin, sans doute, de faire éclater la coalition victorieuse qui s'est formée entre le clan Colbert, Fénelon et Mme de Maintenon. Lisons ce qu'écrivait Saint-Simon, à propos de l'année 1697 :

*M. de Meaux [Bossuet] publia son Instruction sur les états d'oraison (...) la présenta au roi, aux principales personnes de la cour, et à ses amis. C'était un ouvrage en partie dogmatique, en partie historique de tout ce qui s'était passé depuis la naissance de l'affaire [du quiétisme] jusqu' alors, entre lui, M. de Paris [Louis-Antoine de Noailles, frère d'Anne-Jules, duc de Noailles, et archevêque de Paris depuis 1695] et M. de Chartres [Paul Godet des Marais, qui a succédé,*

31. DA

32. Aux yeux de leurs contemporains, Bossuet, C.-M. Le Tellier et Noailles constituent « le triumvirat ».

en 1690, comme évêque de Chartres, à Ferdinand de Neufville-Villeroy, le frère de l'ancien maréchal de Villeroy] *d'une part, M. de Cambray* [Fénelon] *et Mme Guyon* [Jeanne-Marie Bouvier de La Motte, qui se trouve au centre du mouvement quiétiste] *de l'autre. Cet historique très curieux, et où M. de Meaux laissa voir et entendre tout ce qu'il ne voulut pas raconter, apprit des choses infinies, et fit lire le dogmatique. Celui-ci, clair, net, concis, appuyé de passages sans nombre et partout de l'Écriture et des Pères ou des conciles, modeste mais serré et pressant, parut un contraste du barbare, de l'obscur, de l'ombrage, du nouveau et du ton décisif de vrai et de faux des Maximes des saints [que vient de publier Fénelon pour appuyer le quiétisme], et les dévora [c'est-à-dire les réduisit à néant] aussitôt qu'elle parut. L'un [l'ouvrage de Fénelon], comme inintelligible, ne fut lu que des maîtres en Israël ; l'autre [celui de Bossuet], à la portée ordinaire et secouru de la pointe de l'historique, fut reçu avec avidité et dévoré de même. Il n'y eut homme ni femme à la cour qui ne se fit un plaisir de le lire et qui ne se piquât de l'avoir lu : de sorte qu'il fit longtemps toutes les conversations de la cour et de la ville. Le roi en remercia publiquement M. de Meaux. En même temps, M. de Paris et M. de Chartres donnèrent chacun une instruction fort théologique, en forme de mandement à leur diocèse, mais qui fut un volume, surtout celui de M. de Chartres, dont la profondeur et la solidité l'emporta sur les deux autres, au jugement des connaisseurs, et devint la pierre principale contre laquelle M. de Cambray se brisa<sup>33</sup>.*

Suit un passage particulièrement éclairant sur la confrontation des deux clans dans cette affaire :

*Ces deux livres, si opposés en doctrines et en style, et si différemment accueillis dans le monde, y causèrent un grand fracas. Le roi s'interposa et obligea M. de Cambray à souffrir que le sien fût examiné par les archevêques de Reims [Charles-Maurice Le Tellier] et de Paris [Noailles], et par les évêques de Meaux [Bossuet], Chartres [Godet des Marais], Toul [Henri de Thiard, futur cardinal de Bissy], Soissons [Fabio Brûlart de Sillery, fils de Louis-Roger Brûlart, marquis de Sillery et de Marie-Catherine de La Rochefoucauld, et petit-fils du "barbon" Pierre IV Brûlart, marquis de Sillery, qui avait épousé, en premières noces, Madeleine de Neufville-Villeroy] et Amiens [Henri-Joseph Feydeau de Brou], c'est-à-dire par ses adversaires ou par des prélats qui leur adhéraient : Paris [Noailles], Meaux [Bossuet] et Chartres [Godet des Marais] étaient ses parties [adverses] reconnues ; Reims [Le Tellier] s'était joint à eux ; Toul, qui [a] tant fait parler de lui depuis, sous le nom de cardinal de Bissy, vivait avec M. de Chartres comme avec un protecteur duquel il attendait sa fortune. Soissons, frère de Puysieux [Roger Brûlart, marquis de Puysieux, époux de Claude Godet des Marais], était un fat, mais avec de l'esprit, du savoir, et plus d'ambition encore,*



*qui lui avait fait changer son évêché d'Avranches (...) pour être plus près (...) de la cour, des volontés de laquelle il était esclave. Lui et M. de La Rochefoucauld [le beaupère de la fille de Louvois] étaient enfants du frère [soit le La Rochefoucauld des Maximes] et de la sœur, et Mme de Sillery, sa mère, qui n'avait rien eu en mariage et dont les affaires étaient ruinées, vivait depuis longues années à Liancourt, chez M. de La Rochefoucauld. L'union était donc grande entre eux, et M. de La Rochefoucauld, le plus envieux des hommes, ne pouvait souffrir les ducs de Chevreuse et de Beauvillier [les deux gendres de Colbert], dont le crédit et les places du dernier le désolaient, et dont la chute faisait tous ses désirs. Amiens, auparavant l'abbé de Brou et aumônier du roi, était très savant, mais ami intime de M. de Meaux [Bossuet] et pensant comme lui en tout genre de doctrine<sup>34</sup>...*

L'attaque du clan des lézards contre Fénelon est si bien menée que Mme de Maintenon est obligée de couper ses relations avec lui et de manifester ouvertement son désaccord avec le quiétisme. Saint-Simon ajoutera :

*Mme de Maintenon chassa de Saint-Cyr trois dames principales dont une avait eu longtemps toute sa faveur et sa confiance, et elle ne se cacha pas de dire qu'elle les chassait à cause de leur entêtement pour Mme Guyon et pour sa doctrine<sup>35</sup>.*

Se voyant pris au piège, délaissé par Mme de Maintenon et livré au tribunal de ses ennemis, Fénelon décide de s'en remettre au pape Innocent XII qui donne raison à Bossuet. Les "lézards" ne s'arrêtent pas en si bon chemin. Saint-Simon écrira d'eux :

*... ils irritèrent le roi qui, sans le [Fénelon] vouloir voir, lui fit dire de s'en aller sur-le-champ à Paris, et de là dans son diocèse, d'où il n'est jamais sorti depuis<sup>36</sup>.*

Fénelon exilé, les liens entre Mme de Maintenon et le clan Colbert sont remis en question. Ils deviennent même suspects dans la mesure où ils ont été, en bonne partie, tissés par Fénelon et que, par conséquent, ils rappellent à tous la grande amitié qui a uni M. de Cambray et l'épouse du roi. Conscients de cette situation, le clan des lézards cherche maintenant à attirer à lui Mme de Maintenon.

Si les Colbert craignent de perdre l'appui de Mme de Maintenon, un étrange événement est sur le point de leur rallier une grande famille, la famille d'Alègre (qu'on ne doit pas confondre avec les Aligre). Curieusement, cet événement n'est

34. SA-I-383-384.

35. SA-I-386.

36. SA-I-387.

nul autre que le remariage de Barbezieux avec Marie-Thérèse-Delphine-Eustachie d'Alègre. La première femme de Barbezieux, Louise-Charlotte de Crussol-Uzès, est morte le 4 mai 1694. Elle a laissé une fille en très bas âge, Anne-Catherine-Éléonore Le Tellier de Barbezieux, qui épousera plus tard un Montmorency. Vingt mois après la mort de sa première femme, le 11 janvier 1696, Barbezieux s'est remarié avec Mlle d'Alègre, fille d'Yves, marquis d'Alègre, gouverneur de Saint-Orner et du Haut-Languedoc. Sans remonter aux croisades, les Alègre ont occupé des fonctions importantes à la cour du roi de France dès la fin du quatorzième siècle, alors qu'ils ont accédé à la charge de chambellan du roi. Deux des filles de cette famille ont eu l'honneur, vers la fin du quinzième siècle, d'épouser des Bourbon d'une branche cadette. Bien que le père de la nouvelle marquise de Barbezieux soit le cousin germain de Marguerite d'Alègre qui fut, par son mariage en 1672, la première femme de Seignelay, fils de Colbert, les Alègre ont des liens avec le clan Le Tellier par les Aumont et surtout par les Prye, dont descend Mlle d'Alègre. Relatant les mariages de l'année 1696, Saint-Simon écrira :

*Cet hiver fut fort fertile en mariages. Barbezieux les commença : il épousa la fille aînée de d'Alègre, qui fit à cette occasion une fête aussi somptueuse que pour l'alliance d'un prince du sang. Il était maréchal de camp, il en espérait la fortune : il eut tout le temps de s'en repentir<sup>37</sup>.*

La dernière remarque de Saint-Simon fera allusion à la tournure malheureuse que prend rapidement ce mariage qui donne néanmoins deux autres filles à Barbezieux : Marie-Madeleine qui deviendra duchesse d'Harcourt, et Louise-Françoise-Angélique qui fera tant parler d'elle lors de son mariage avec l'héritier de la famille ennemie des Le Tellier : les Bouillon. En 1698, Saint-Simon racontera :

*M. de Barbezieux finit l'année par un éclat dont il se serait pu passer. Il avait, comme on l'a vu, épousé Mlle d'Alègre ; il la traitait comme un enfant, et ne se contraignait pas de ses galanteries et de sa vie accoutumée. M. d'Elbeuf [le même Henri de Lorraine qui avait fait l'amoureux de la duchesse de Villeroy, la sœur de Barbezieux]... en fit l'amoureux à grand bruit, pour insulter Barbezieux. La jeune femme, piquée de la conduite de son mari à son égard, crut de mauvais conseils et rendit son mari jaloux. Il s'abandonna à cette passion : tout lui grossit ; il crut voir ce qu'il ne voyait point, et il lui arriva ce qui n'est arrivé à personne, de se déclarer publiquement cocu, d'en vouloir donner les preuves, de ne le pouvoir, et de n'en être cru de qui que ce soit. On n'a jamais vu homme si enragé que celui-là de ne pouvoir passer pour cocu. Tout ce qui se trouva ne fut qu'imprudences, étourderies et folie d'une jeune innocente sottement conseillée, qui veut ramener par où on les égare ; et ce fut tout. Mais Barbezieux, furieux, ne fut plus capable*

37. SA-I-271.

*de raison : il pria d'Alègre, par un courrier qu'il lui dépêcha en Auvergne, de revenir sur-le-champ, et la lettre fut si bien tournée, que d'Alègre qui n'était pas un habile homme, ne douta pas que ce fût pour quelque grand avancement que son gendre lui procurait. Il fut donc étrangement surpris en arrivant, quand il apprit de quoi il s'agissait. Les séparer, il le fallait bien dans la crise où l'affaire était tombée : Mme de Barbezieux était prisonnière chez son mari et malade ; le mari prétendait qu'elle la faisait, et voulait la mettre dans un couvent ; le père et la mère la voulaient garder chez eux. Enfin, après un grand vacarme, et pour fort peu de choses, le roi, fort importuné du beau-père et du gendre, décida que Mme de Barbezieux irait chez son père et sa mère jusqu'à entière guérison, après laquelle ils la mèneraient dans un couvent en Auvergne. Pour le bien, Barbezieux le remit tout entier, et s'en rapporta à d'Alègre, de ce qu'il conviendrait pour l'éducation et l'entretien de ses deux filles. On plaignit fort d'Alègre, et sa fille encore plus, et on tomba rudement sur Barbezieux. Ce qu'il fit encore de plus mal, ce furent les niches de toutes sortes qu'il s'appliqua depuis à faire à d'Alègre, et d'y employer l'autorité et le crédit de sa charge<sup>38</sup>.*

En 1701, la mort délivrera la marquise de Barbezieux de son ombrageux mari. Cependant, elle ne lui survivra que cinq ans sans se remarier. Elle mourra dans la fleur de l'âge, à vingt-six ans. Les Alègre la vengeront, le 26 janvier 1713, en faisant épouser à sa jeune sœur, Marie-Emmanuelle, le petit-neveu de Colbert, Jean-Baptiste-François Desmaretz, marquis de Maillebois, qui deviendra maréchal de France et qui ne manquera pas de s'opposer aux Le Tellier.

L'alliance avec les Alègre sera donc un échec ; celle de Souvré, le frère de Barbezieux, avec les Pas de Feuquières, sera un succès. Le 17 février 1698, Souvré épouse Catherine-Charlotte de Pas de Feuquières de Rebenac, fille et héritière du diplomate, François de Pas de Feuquières, comte de Rebenac, et petite-fille d'Isaac de Pas, marquis de Feuquières, ancien vice-roi d'Amérique et ancien ambassadeur. Catherine-Charlotte descend des Arnauld par son arrière-grand-mère, Anne Arnauld de Corbeville, et des La Fayette par son arrière-arrière-grand-mère, Madeleine de La Fayette. Par ce mariage, le titre de Rebenac passe aux descendants de Souvré. Saint-Simon rapportera ce mariage de la manière suivante :

*Souvré, frère de Barbezieux et maître de la garde-robe du roi, épousa la fille unique [Saint-Simon se trompe, Catherine-Charlotte a trois sœurs] du feu marquis de Rebenac [mort en 1694], frère du marquis de Feuquières, à condition d'en porter les armes et de prendre le nom de Pas dans les actes, qui est celui de MM. de Feuquières. Il en eut beaucoup de biens, et la lieutenance générale du*

*gouvernement de Béarn et Basse Navarre. Rebenac était fort honnête homme, et fort employé et distingué dans les négociations*<sup>39</sup>.

Quant à sa fille, la nouvelle marquise de Souvré, Saint-Simon dira d'elle, ailleurs, qu'elle était une « *mascarade de Tellier*<sup>40</sup> » signifiant sans doute par là qu'elle affectait sans grand talent les grands airs des Le Tellier. Elle donnera deux enfants à Souvré : François-Louis qui épousera une Brancas-Céreste, puis une Dauvet des Marets, et Charlotte-Félicité qui scellera l'alliance des Le Tellier avec la seconde grande famille des "barbons", en épousant Louis-Philogène Brûlait de Sillery-Puysieux.

L'année 1698 apporte aussi le deuil à la famille Le Tellier. La chancelière Le Tellier, Élisabeth Turpin quitte le monde le 28 novembre 1698 à l'âge vénérable de quatre-vingt-dix ans. Lucide, elle aura, jusqu'à la fin, exercé sur toute sa famille une autorité réelle en faisant survivre en quelque sorte la respectabilité et la sagesse que le chancelier avait si bien incarnées. Sa mort permet à leurs descendants de se partager les biens laissés par Le Tellier, conformément au testament mutuel que le vieux couple avait signé.

La mort de la chancelière marque la fin de l'époque héroïque et, pourrait dire, "biblique" du clan Le Tellier. Le clan Colbert n'aura jamais connu et ne connaîtra jamais une telle période, où la responsabilité du clan incombe à des vieillards toujours éveillés, imbus de principes et de réflexion, entourés de respect, d'affection et d'admiration. Les Colbert n'auront jamais connu cet âge d'or de la sagesse et les Le Tellier ne le connaîtront jamais plus. Le clan des lézards est l'héritier du clan des "vieux", des "barbons". En perdant petit à petit ce lien avec sa tradition patriarcale, il se vide inconsciemment de son âme. Les nouveaux "vieux" du clan sont maintenant Charles-Maurice Le Tellier qui a cinquante-six ans, Claude Le Peletier qui a soixante-sept ans et le maréchal de Villeroy qui a cinquante-quatre ans. Le Peletier vient de se retirer de la vie publique. L'archevêque de Reims, malgré son panache et son influence, n'atteindra jamais la grandeur morale des patriarches. Quant à Villeroy, qui mourra à quatre-vingt-six ans, il ne sera pour personne un symbole de sagesse. Avec la chancelière, meurt l'âge classique du clan des lézards.

Avec Elizabeth Turpin disparaît aussi le dernier lien matrimonial de la famille Le Tellier avec la robe. L'intégration à l'épée de la descendance du chancelier est maintenant consommée. Le clan des lézards continue à rassembler une bonne, sinon la majeure, partie de la robe, mais la famille Le Tellier en est de plus en plus coupée. Si le clan survit, c'est qu'à la cohésion des alliances toujours à refaire s'ajoutent le ciment des idéaux, une même vision de la France et une certaine tradition.

39. SA-I-487-488.

40. SB-VIII-333.

## **22 janvier 1699 : Louis XIV chasse la dépouille de Louvois des Invalides**

Le 22 janvier 1699, à minuit, le corps de Louvois est enlevé, sans pompe, des Invalides pour être déposé dans l'église du couvent des Capucines de la place Vendôme. Ainsi en a décidé Louis XIV contre les volontés de Louvois qui est mort depuis sept ans et demi. Cette mesquinerie à l'endroit d'un défunt de la part du Roi-Soleil fera écrire à Rousset, à la fin de ses 2500 pages consacrées à l'histoire de Louvois :

*Sept ans et demi après la mort de Louvois, Louis XIV l'a donc chassé de cette église des Invalides, qui était pour ce grand ministre, comme la basilique de Saint-Denis pour les personnes royales, un lieu d'élection. Louvois était entré là naturellement, dans sa gloire, avec le seul cortège de ses institutions bonnes et grandes, avec le seul souvenir de ses incomparables services. Les fautes politiques, les excès, les violences étaient restés en dehors, ne pouvant pas franchir le seuil sacré de cet asile. Est-ce pour cela que Louis XIV l'en a rejeté, afin de le livrer en proie aux contradictions et aux disputes, et d'en finir avec cette mémoire importune ? Que cela soit ou non, Louis XIV a mal fait, mal pour Louvois, plus mal encore pour lui-même. En outrant sa vengeance, il en a manqué l'effet.*

*(...) l'église des Invalides, où Louvois avait élu sa sépulture, est encore aujourd'hui la vraie place, la seule digne du mausolée de Louvois ; espérons qu'il y sera transporté quelque jour. La simple expression de ce vœu sera toute la conclusion de ce livre<sup>40</sup>.*

Rousset écrira ces lignes en 1861. À cette date, le tombeau de Louvois aura été profané, en 1793, pendant la Révolution, et transporté peu après au musée des Petits-Augustins avant d'être relégué dans l'église de l'hôpital de Tonnerre où il restera comme un exilé sur ses terres, en un lieu que Louvois a à peine connu et jamais habité, dans un édifice aussi étranger à son œuvre que le Panthéon le serait à celle de Louis XIV.

Si le tombeau du chancelier Le Tellier se verra dépouillé de toute épitaphe et même de toute mention du nom du défunt, celui de Louvois, perdu dans l'hôpital de Marguerite de Bourgogne, gardera l'épitaphe suivante :

*Ici repose haut et puissant seigneur monseigneur François Le Tellier, marquis de Louvois, de Courtanvaux et de Cruzy, comte de Tonnerre, etc., conseiller du roi en tous ses conseils, commandeur et chancelier des ordres, ministre et secrétaire d'État au département de la Guerre, surintendant général des postes et*

40. RE-IV-550.

*relais de France, surintendant et ordonnateur général des bâtiments et jardins de Sa Majesté, arts et manufactures de France, etc.*

*Avant sa vingtième année, Louis le Grand lui donna la survivance de la charge de secrétaire d'État avec le département de la Guerre, dont pour lors le chancelier Le Tellier, son père, était pourvu. L'exemple et les instructions de ce grand homme le rendirent bientôt capable d'exercer cette place importante au gré du roi ; avec un génie également étendu, prudent et solide, il embrassa en peu de temps tout ce que renferme la science difficile de la guerre et le vaste détail des troupes. À peine avait-il atteint la trentième année de son âge, que, devenu capable des plus grandes affaires, il fut appelé par Sa Majesté dans ses conseils les plus secrets et honoré de sa confiance. Appliqué, vigilant, infatigable, prêt en toutes les occasions et les saisons à exécuter les ordres du roi dans les entreprises les plus difficiles que lui confiait Sa Majesté, juste et heureux dans ses mesures, il servit son maître avec une ardeur toujours nouvelle jusqu'à la fin de sa vie, qui fut terminée par une mort subite, à Versailles, le seizième jour du mois de juillet 1691. Il a vécu cinquante ans, six mois et seize jours.*

Cette épitaphe figure sur le mausolée de marbre sculpté par Girardon, représentant Louvois, à moitié couché, portant les insignes de chancelier de l'ordre du Saint-Esprit et, à ses pieds, Anne de Souvré, marquise de Louvois, agenouillée, les yeux levés au ciel.

Ce tombeau que Louis XIV a détourné de sa destination pour exiler dans la mort celui qu'il n'avait pu disgracier de son vivant, portera le témoignage de l'ingratitude d'un roi qui se veut grand en discréditant ses grands ministres. Le Tellier aura eu raison de choisir la voie de la discrétion, de l'effacement devant un Louis XIV, au fond, peu sûr de lui et de sa véritable grandeur. Louvois, laissé à lui-même par la mort de son père, se sera écarté de cette voie. Sept ans et demi après sa mort, Louis XIV lui en tient toujours rigueur. Ce que ce roi a cherché à occulter, il appartiendrait à la postérité de le rétablir en rendant le tombeau de Louvois aux Invalides ou, mieux, en réunissant dans l'église Saint-Eustache trois tombeaux : celui de Colbert qui y est déjà, celui du chancelier Le Tellier né et baptisé à Saint-Eustache, et celui de Louvois et d'Anne de Souvré qui s'y marièrent. Ainsi seraient réunis dans la mort trois fruits d'une même greffe d'où originent les trois plus grands ministres de Louis XIV.

L'époque des ministres exceptionnels est révolue. Le chancelier Louis Boucherat, successeur de Le Tellier, vient à mourir en 1699. Les noms de plusieurs candidats à sa succession circulent. Parmi eux, celui d'Honoré Courtin, maintenant doyen du conseil, qui a déjà refusé la mission de plénipotentiaire au congrès de Ryswick que le roi lui avait offerte. « *Illustre par sa probité, par sa capacité, par la douceur et l'agrément de son commerce, et par ses belles et*

*importantes ambassades*<sup>41</sup> », comme le dira Saint-Simon, Courtin a cependant des problèmes de santé ; ses yeux, entre autres, faiblissent gravement. Finalement, Louis XIV décide de nommer à ce poste Louis II Phélypeaux- Pontchartrain, qui laisse, pour y accéder, le contrôle général des finances et le secrétariat d'État de la marine. Le roi confie les finances à un nouveau venu, Michel Chamillart, âgé de quarante-sept ans, dont le père a été procureur général lors du procès de Fouquet. Chamillart deviendra le nouveau ministre-orchestre du roi. Il est très près de madame de Maintenon qui voit, par sa nomination, accroître encore son influence. Le secrétariat d'État de la marine passe au fils de Pontchartrain et de Marie de Maupeou, Jérôme Phélypeaux, comte de Maurepas et futur comte de Pontchartrain. Par ailleurs, Colbert de Torcy accède au conseil comme ministre d'État. Au même moment, un des derniers représentants du clan Le Tellier dans les départements d'État, Édouard Colbert, marquis de Villacerf, surintendant des bâtiments et fils de Claude Le Tellier, sœur du chancelier, cède sa charge dans des circonstances que Saint-Simon décrira de la façon suivante :

*Villacerf essaya un grand dégoût par le désordre qui se trouva dans les fonds des bâtiments. Un nommé Mesmyn, son principal commis, en qui il se fiait de tout, abusa longtemps de sa confiance. Les plaintes des ouvriers et des fournisseurs, longtemps retenues par l'amitié et par la crainte, éclatèrent enfin : il fallut répondre et voir clair. Villacerf, dont la probité était hors de tout soupçon et qui s'en pouvait rendre le témoignage à lui-même, parla fort haut ; mais, quand ce fut à l'examen, Mesmyn s'enfuit, et il se trouva force friponneries. Villacerf en conçut un si grand déplaisir, qu'il se défit des bâtiments. Le Roi, qui l'aimait, mais qui jugeait que sa tête n'était plus la même, lui donna douze mille livres de pensions outre ce qu'il en avait déjà, et accepta sa démission, et, à peu de jours de là, donna les bâtiments à [Hardouin-]Mansart, son premier architecte qui était neveu du fameux architecte Mansart, mais d'une autre famille*<sup>42</sup>.

Ce coup affecte tant Villacerf qu'il en meurt la même année. Saint-Simon écrira :

*Le bonhomme Villacerf ne put survivre plus longtemps au malheur qui lui était arrivé de l'infidélité de son principal commis des bâtiments. (...) Il ne porta pas santé depuis, ne remit pas le pied à la cour depuis s'être démis des bâtiments, et acheva enfin de mourir. C'était un bon et honnête homme, qui était déjà vieux, et qui ne put s'accoutumer à avoir été trompé et à n'être plus rien. Il avait passé une longue vie toujours extrêmement bien avec le Roi, et si familier avec lui, qu'étant d'une de ses parties de paume autrefois, où il jouait fort bien, il arriva une dispute sur la balle ; il était contre le Roi, qui dit qu'il n'y avait qu'à*

41. SA-I-647.

42. SA-I-604.

*demander à la Reine, qui les voyait jouer de la galerie. « Par... ! Sire, répondit Villacerf, cela n'est pas mauvais ; s'il ne tient qu'à faire juger nos femmes, je vais envoyer quérir la mienne. » Le Roi et tout ce qui était là rirent beaucoup à la saillie. Il était cousin germain, et dans la plus intime et totale confiance de M. de Louvois, qui, du su du Roi, l'avait fait entrer en beaucoup de choses secrètes, et le Roi avait toujours conservé pour lui beaucoup d'estime, d'amitié et de distinction. C'était un homme brusque, mais franc, vrai, droit, serviable et très bon ami ; il en avait beaucoup, et fut généralement plaint et regretté<sup>43</sup>.*

L'année 1699 voit donc se réduire le champ d'influence ministérielle des Le Tellier. Certes, les Phélypeaux-Pontchartrain ont traditionnellement plus d'affinités avec les Le Tellier qu'avec les Colbert, et leur étoile monte. Néanmoins, les Le Tellier ne sont plus source de pouvoir. On n'a plus à les courtiser. De plus en plus, Mme de Maintenon s'affirme comme l'arbitre des carrières. Elle était, au temps de Seignelay et de l'influence de Fénelon, près des Colbert contre les Le Tellier qu'elle connaît si bien. Aujourd'hui, ses sympathies sont incertaines. Elle ne semble avoir de clan que le sien, de protégés que ses propres protégés.

Quoique fort affaiblis, les Le Tellier ne se sont pas encore rendus. Ils peuvent encore livrer bataille. Le 2 juin 1700, Charles-Maurice, l'archevêque de Reims, est choisi comme président de l'assemblée du clergé contre son ami, Bossuet, avec lequel il se réconcilie rapidement. Bossuet est nommé à la tête d'une commission chargée d'examiner plusieurs livres, la plupart d'auteurs jésuites, dont l'un écrit par un certain père Tellier, futur confesseur de Louis XIV, sans lien familial ni amical avec les Louvois. Charles-Maurice Le Tellier, dont les relations avec les jésuites ont toujours été orageuses, malgré une trêve intervenue en 1698, ne peut résister à la tentation de leur infliger une nouvelle leçon. Il réussit si bien que les livres des jésuites mis en cause sont condamnés par la Sorbonne, dont Charles-Maurice Le Tellier est le proviseur, et par l'assemblée du clergé, dont il est le président. Le père Tellier en gardera beaucoup d'aigreur. Charles-Maurice Le Tellier se distingue aussi au cours de cette assemblée en prenant ses distances par rapport aux jansénistes dont il va même jusqu'à dénoncer les menées pernicieuses.

Ces charges et ces revirements du prélat feront dire à Saint-Simon :

*L'archevêque de Reims, ravi de présider à l'assemblée du clergé, lors fort bien composée, y brilla par sa doctrine, par sa capacité, par sa dépense. Il était fort bien avec le Roi, et fort soutenu de Barbezieux, son neveu, qui tirait de sa place une grande autorité. Dans les commencements, le prélat contraignit son naturel brutal comme tous ceux de sa famille, et, plus que qui que ce soit, les*

43. SA-I-665-666.



*bourgeois porphyrogénètes [c'est-à-dire nés dans la pourpre comme les fils des empereurs d'Orient], c'est-à-dire nés dans toute la considération et le crédit d'un long et puissant ministère ; mais peu à peu l'homme revient à son naturel : celui-ci, bien ancré, ce lui semblait, dans l'assemblée, s'y contraignit moins, et, de l'un à l'autre, se permit tant de brutalités et d'incartades, qu'il la banda entièrement contre lui ; il y reçut tant de dégoûts, et y essuya tant de refus (...) qu'il se détermina au remède du monde le plus honteux*<sup>44</sup>.

L'archevêque demande alors au cardinal de Noailles de coprésider l'assemblée avec lui et, en pratique, lui laisse exercer la présidence pour la fin des débats.

Saint-Simon soulignera aussi, à l'occasion de cette assemblée, un autre travers de Charles-Maurice Le Tellier : son avarice dans le luxe :

*Cette assemblée se tint à Saint-Germain (...) Monsieur de Reims y tenait une grande table, et avait du vin de Champagne qu'on vanta fort. Le roi d'Angleterre [Jacques II, en exil en France], qui n'en buvait quère d'autres, en entendit parler, et en envoya demander à l'archevêque, qui lui en envoya six bouteilles. Quelque temps après, le roi d'Angleterre, qui l'en avait remercié, et qui avait trouvé ce vin fort bon, l'envoya prier de lui en envoyer encore. L'archevêque, plus avare encore de son vin que de son argent, lui manda tout net que son vin n'était point fou et ne courait point les rues, et ne lui en envoya point. Quelque accoutumé qu'on fût aux brusqueries de l'archevêque, celle-ci parut si étrange, qu'il en fut beaucoup parlé ; mais il n'en fut autre chose*<sup>45</sup>.

S'il est véridique, cet incident est d'autant plus révélateur que Charles-Maurice a une dette morale à l'endroit du roi d'Angleterre qui, en mars 1690, l'a nommé au cardinalat, nomination que le pape Alexandre VIII a refusé de confirmer, à cause des positions trop gallicanes de l'archevêque de Reims.

Si, en se détachant du jansénisme, les Le Tellier remettent en cause une de leurs sympathies les plus ancrées, le clan Colbert connaît au même moment une crise de conscience profonde. Il voit, cette année-là, le conseil de commerce, qu'il dominait jadis, répudier le colbertisme et s'orienter vers le libéralisme commercial. Le conseil de commerce décide de rétablir la franchise des ports de Dunkerque, de Marseille, puis de Bordeaux et de Bayonne. L'édifice idéologique auquel Colbert a attaché son nom commence à s'effriter. Le règne des privilèges commerciaux, des monopoles, de la réglementation excessive tire à sa fin. Le décloisonnement, prôné dans leur secteur par les Le Tellier, s'impose maintenant dans le domaine commercial. Le colbertisme, après quarante ans, n'a pas assuré à la France la première place comme puissance commerciale. Les guerres ont pu

44. SA-I-751.

45. SA-I-747.

contribuer à cet échec, bien qu'il n'y ait pas eu plus de guerres à cette époque qu'à une autre, mais c'est avant tout le colbertisme qui a failli, là où les Hollandais réussissaient tout en étant militairement plus vulnérables et plus touchés par les guerres. Cet échec du colbertisme et des Colbert éveillera dans le clan des lézards une réflexion économique nouvelle qui sera particulièrement féconde. Il appartiendra à Vauban, puis plus tard à Turgot, de l'articuler.

### **5 janvier 1701 : Mort de Barbezieux**

Le clan Le Tellier a vu peu à peu disparaître toutes les bases de sa puissance et de son influence. Le chancelier est mort en 1685 ; Louvois, en 1691 ; Claude Le Peletier a quitté la cour en 1697 ; Édouard Colbert de Villacerf est décédé en 1699 ; Honoré Courtin, presque aveugle, n'est plus que l'ombre de lui-même. Tous les espoirs reposent sur Barbezieux et Barbezieux meurt le 5 janvier 1701, après cinq jours de maladie, à Versailles dans la pièce même de la surintendance où Louvois est mort presque dix ans plus tôt. Barbezieux n'a que trente-deux ans. Sa mort est à la fois cocasse, étrange et tragique.

Comme Louvois, Barbezieux consultait un astrologue, le père Alexis, cordelier. Celui-ci lui a-t-il prédit l'époque de sa mort ? Nul ne le saura jamais. On retrouvera une note écrite de la main même de Barbezieux disant : « *J'aurai à ma 33<sup>e</sup> année, une grande maladie, de laquelle je n'échapperai pas* ». Prémonition ou prédiction du père Alexis ? Une autre note se retrouvera un jour à la Bibliothèque nationale. Elle se lit comme suit :

*[Barbezieux] mourut par les grâces d'une petite personne qui avait déjà envoyé le comte de Mailly [Louis, mort en 1699] et quelques autres amants à l'autre monde. Aussi le Roi exila-t-il une personne dont les attraits étaient si dangereux.*

Toujours théâtral, Saint-Simon élaborera un véritable drame psychologique autour de cette mort inopinée. Ce drame mettra en scène, en plus de Barbezieux, le futur maréchal Tessé, qui a naguère joui de la protection de Louvois ; Chamillart, le nouveau contrôleur général des finances qui vient d'être fait ministre d'État, alors que Barbezieux ne l'est toujours pas ; et Fagon, le médecin de Louis XIV :

*Il était (...) question de se préparer à une guerre vive en Italie, où Tessé avait été envoyé comme un homme agréable à Monsieur de Savoie et à ses ministres (...) Tessé (...) était (...) parti chargé de beaucoup d'instructions, et si Torcy y avait beaucoup travaillé pour la politique, Barbezieux avait eu une grande besogne à dresser pour tous les détails des troupes, des vivres et des différentes parties et plans de la guerre.*

*Au fort de ce travail, il eut la douleur de voir (...) Chamillart ministre dans le temps où on s'y attendait le moins. Ce fut pour lui un coup de foudre. Depuis plus de soixante ans ses pères avaient eu, dans sa même place, une très principale part au gouvernement de l'État, et lui-même, depuis près de dix ans qu'il la remplissait, ne s'y était guère moins acquis de crédit et d'autorité qu'eux. Chamillart, tout nouveau et depuis deux ans en place, en était encore à rechercher de lui faire sa cour, après avoir été souvent dans l'antichambre de son père et dans la sienne. Cette préférence lui fut insupportable (...) Chamillart, qui n'avait pas imaginé d'être appelé si tôt au conseil d'État, fit en homme modeste et en bon ami tout ce qu'il put pour le consoler.*

*Barbezieux ne fut point piqué contre lui ; mais, outré de la chose, il ne put se laisser adoucir le courage, haut, fier et présomptueux à l'excès. Sitôt qu'il eut expédié Tessé, il se livra avec ses amis à la débauche plus que de coutume, pour dissiper son chagrin. Il avait bâti entre Versailles et Vaucresson, au bout du parc de Saint-Cloud une maison en plein champ, qu'on appela l'Étang, qui, dans la plus triste situation du monde, mais à portée de tout, lui avait coûté des millions. Il y allait souvent, et c'était là qu'il tâchait de noyer ses déplaisirs, avec ses amis, dans la bonne chère et les autres plaisirs secrets ; mais le chagrin surnageait, qui, joint à des plaisirs au-dessus de ses forces, dans lesquels il se fiait trop, lui donna le coup mortel. Il revint au bout de quatre jours de l'Étang à Versailles avec un grand mal de gorge et une fièvre ardente, qui, dans un tempérament d'athlète comme était le sien, et à son âge, demandaient force saignées, que la vie qu'il venait de mener rendait fort dangereuses. La maladie le parut dès le premier moment ; elle [ne] dura que cinq jours. À peine eut-il le temps de faire son testament et de se confesser, quand [son oncle] l'archevêque de Reims l'avertit du danger pressant, contre lequel il disputait contre Fagon même. Il mourut tout en vie, avec fermeté, au milieu de sa famille, et sa porte ayant été continuellement assiégée de toute la cour (...) C'était la veille des Rois. Il finit avant trente-trois ans, dans la même chambre où son père était mort<sup>46</sup>.*

La mort d'un tel « athlète » « tout en vie » fait murmurer. Fagon est soupçonné de l'avoir expédié dans l'au-delà. Saint-Simon ajoutera :

*Fagon, qui l'avait condamné d'abord, et qui ne l'aimait point, non plus que son père, fut accusé de l'avoir trop saigné exprès : du moins lui échappa-t-il des paroles de joie de ce qu'il n'en reviendrait point, une des dernières fois qu'il sortit de chez lui<sup>47</sup>.*

Et Saint-Simon terminera son commentaire en faisant allusion à la réaction du roi et des multiples conquêtes féminines de Barbezieux :

46. SA-I-816-817.

47. SA-I-819.

*Beaucoup de gens et force belles dames perdirent beaucoup à sa mort : aussi y en eut-il plusieurs fort éplorées dans le salon de Marly [où était la cour] ; mais, quand elles se mirent à table et qu'on eut tiré le gâteau, le Roi témoigna une joie qui parut vouloir être imitée. Il ne se contenta pas de crier : « la Reine boit ! » mais, comme en franc cabaret, il frappa et fit frapper chacun de sa cuiller et de sa fourchette sur son assiette : ce qui causa un charivari fort étrange, et qui, à reprises, dura tout le souper. Les pleureuses y firent plus de bruit que les autres, et de plus longs éclats de rire, et les plus proches et les meilleurs amies en firent encore davantage. Le lendemain, il n'y parut plus<sup>48</sup>.*

Ailleurs, Saint-Simon s'attardera à analyser le sentiment de délivrance que la mort de certains de ses ministres inspire à Louis XIV :

*On a dit que le Roi craignait l'esprit, les talents, l'élévation des sentiments, jusque dans ses généraux et dans ses ministres (...) Il lui échappa de parler (...) de la mort de Seignelay (...) et de celle de Louvois comme l'un des grands soulagements qu'il eut reçu de sa vie. Depuis ceux-là, il n'en eut que deux d'un esprit supérieur : le chancelier de Pontchartrain (...) et Barbezieux, dont la mort si prompte, à la fleur de l'âge et de la fortune, fit pitié à tout le monde. On a vu (...) que, dès le soir même, le Roi n'en put contenir sa joie à son souper public à Marly.*

*Il avait été fatigué de la supériorité d'esprit et de mérite de ses anciens ministres, de ses anciens généraux, de ce peu d'espèces de favoris qui en avaient beaucoup. Il voulait primer par l'esprit, par la conduite dans le cabinet et dans la guerre, comme il dominait partout ailleurs. Il sentait qu'il ne l'avait pu avec ceux dont on vient de parler ; c'en fut assez pour sentir tout le soulagement de ne les avoir plus, et pour se bien garder d'en choisir en leur place qui pussent lui donner la même jalousie (...) C'est ce qui fit que, lorsque les emplois de secrétaire d'État et ceux de ministres étaient à remplir, il ne consulta que son goût, et qu'il affecta de choisir des gens fort médiocres<sup>49</sup>.*

Il semble qu'en nommant Chamillart comme successeur de Barbezieux et en lui faisant cumuler les anciennes charges de Colbert et de Louvois, Louis XIV donne raison à Saint-Simon. Claude Le Peletier commentera :

*M. de Barbezieux mourut : et les affaires de la guerre furent mises entre les mains de M. Chamillart déjà trop chargé des finances, et qui n'avait nulle expérience des armées. Le Roi me fit l'honneur de me dire que cela lui était fort commode ; et je ne pus m'empêcher de lui répondre avec ma fidèle liberté que cette commodité pourrait lui coûter bien cher dans la suite<sup>50</sup>.*

48. SA-I-819.

49. SA-IV-973-974.

50. AD-166-167.

Manifestement, Chamillart a séduit Louis XIV. Il plaît aussi beaucoup à Mme de Maintenon qui apprécie de plus en plus que les ministres s'expriment librement devant elle quand ils viennent travailler chez elle, avec le roi. Le 2 mars 1701, Mme de Maintenon écrira à propos de Chamillart :

*Il ne se fera pas un chagrin, comme M. de Louvois et son fils, de travailler avec le roi en bonne compagnie*<sup>51</sup>.

C'est tout dire !

La mort de Barbezieux et la nomination de Chamillart au département de la guerre surviennent à la veille de la guerre de succession d'Espagne, de cette guerre purement dynastique qui, plus qu'aucune autre guerre du règne de Louis XIV, ira à l'encontre de la philosophie politique traditionnelle du clan des lézards. Cette guerre ne se fera pas dans l'intérêt de la France. Elle n'aura aucun objectif de consolidation du territoire national. Elle fera passer les intérêts familiaux de Louis XIV au tout premier plan, au prix de la quasi-ruine de la France. L'histoire voudra que les Le Tellier n'y prennent aucune part ni dans son déclenchement ni dans son déroulement.

Le 1er novembre 1700, soit deux mois avant la disparition de Barbezieux, Charles II, roi d'Espagne, est mort. Un mois plus tôt, le 2 octobre, sous la pression des grands d'Espagne et du cardinal Porto-Carrero, il avait signé un nouveau testament désignant comme son héritier Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, demi-sœur de Charles II. Dès l'ouverture de ce testament, l'ambassadeur de France, Henri d'Harcourt, marquis de Beuvron, époux de Marie-Anne-Claude Brûlart de Genlis, est prié de communiquer la nouvelle à Louis XIV. Il choisit de le faire par l'intermédiaire de son ami Barbezieux. Saint-Simon commentera cette décision de la façon suivante :

*Ce fut une galanterie à Barbezieux pour le faire porteur de cette grande nouvelle*<sup>52</sup>.

Barbezieux communique la nouvelle à Louis XIV le 9 novembre au matin. Deux voies s'ouvraient devant Louis XIV : ou bien il acceptait le testament de Charles II et il se mettait l'Europe entière à dos, à l'exception de l'Espagne, ou bien il refusait le testament et se faisait le défenseur du traité de Londres signé le 3 mars 1700 entre Louis XIV et Guillaume III. Ce traité qui prévoyait le partage du royaume espagnol avait été rejeté par l'empereur Léopold I<sup>er</sup>, mais accepté par le roi du Portugal et par les Provinces-Unies. Cette seconde voie n'était pas exempte de risque de guerre et elle était rejetée par les Espagnols eux-mêmes.

51. AD-166.

52. SA-I-789.

Cependant, elle était la seule à favoriser la négociation, plutôt que la confrontation, et à fournir à la France plusieurs alliés : l'Angleterre, les Provinces-Unies et le Portugal.

Si l'orgueil dynastique de Louis XIV et celui de son fils, le dauphin, les inclinaient vers la première voie, l'intérêt de la France comme nation et comme partenaire européen ne pouvait que guider vers la seconde voie. Conscient des enjeux, Louis XIV réunit, le 10 novembre, chez Mme de Maintenon, un conseil composé, en plus du roi, du dauphin, du chancelier Pontchartrain, du duc de Beauvillier, gendre de Colbert, et de Torcy, neveu de Colbert. Barbezieux, n'étant pas ministre, ne put participer à ce conseil. D'après Saint-Simon, ami du duc de Beauvillier et des Colbert, le roi, le dauphin et Pontchartrain inclinèrent du côté de l'acceptation du testament, alors que Beauvillier et Torcy auraient favorisé le recours au traité de partage. Cela est possible, tout comme il est possible que Saint-Simon, en donnant cette version au lendemain du désastre de la guerre de succession d'Espagne, cherche à disculper a posteriori ses deux amis.

Le 16 novembre 1700, Louis XIV annonça son acceptation du testament de Charles II. Il présenta son petit-fils comme le nouveau roi d'Espagne et obtint sa reconnaissance par Londres et la Haye. À partir de là, pendant un an et demi, l'Europe retint son souffle. La guerre de succession d'Espagne ne se déclencha que le 15 mai 1702. Entre-temps, les alliances se font et se défont. Le prétendant Jacques II d'Angleterre meurt le 16 septembre 1701 et Louis XIV s'aliène les Anglais en reconnaissant symboliquement son fils Jacques III en exil en France. L'Angleterre qui, face à l'Empereur, penche vers la France, rompt alors ses relations avec Louis XIV. Le 19 mars 1702, mourra Guillaume III d'Angleterre, auquel succèdera la reine Anne, fille protestante de Jacques II. Un règne glorieux s'ouvrira alors pour l'Angleterre, dont la France sera la première à faire les frais.

Le 15 mai 1702, à la déclaration de la guerre, la diplomatie française aura si mal manœuvré que l'Angleterre et la Hollande qui, à l'origine, inclinaient du côté de Louis XIV se retrouveront avec l'Empereur contre la France et ses alliés, le Portugal, l'Électeur de Bavière et le duc de Savoie. De tout cela, les Le Tellier ne seront que les spectateurs, Barbezieux mourant un an et demi avant le début de la guerre.

Pour le moment, l'ami de Barbezieux, Henri d'Harcourt, tire grand profit de la décision du roi d'accepter le testament. Le 17 novembre 1700, il est déclaré duc héréditaire et confirmé ambassadeur en Espagne, ce qu'il est depuis 1697, avec ordre d'attendre le roi d'Espagne à Bayonne et de l'accompagner à Madrid. Harcourt, dont la mère est Catherine Le Tellier de Tourneville, sans lien avec les Louvois, est lié aux descendants du clan des "barbons" par sa femme, Marie-Anne-Claude Brûlart de Genlis. Il s'intégrera au clan des lézards en mariant

son fils héritier, François, successivement avec Marguerite-Louise-Sophie de Neuville-Villeroy, nièce de Barbezieux, puis avec la fille de ce dernier, Marie-Madeleine Le Tellier de Barbezieux.

Si Harcourt se félicite de la tournure des événements, un autre allié du clan des lézards, Camille d'Hostun de la Baume, futur maréchal-duc de Tallard et petit-fils de Marie de Neuville-Villeroy, enrage. Il est ambassadeur de France en Angleterre et c'est lui qui a signé au nom de la France le traité de Londres que Louis XIV renie en acceptant le testament. Saint-Simon écrira à son sujet :

*C'était l'homme du monde le plus rongé d'ambition et de politique : il fut si outré de voir son traité de partage renversé, et Harcourt, duc héréditaire, qu'il en pensa perdre l'esprit ; on le voyait, des fenêtres du château [de Versailles], se promener tout seul dans le jardin sur les parterres, ses bras en croix sur sa poitrine, son chapeau sur ses yeux, parlant tout seul, et gesticulant parfois comme un possédé<sup>53</sup>.*

Saint-Simon se moquera bien de ce comportement. Mais Tallard a raison, comme membre du clan des lézards, comme négociateur du traité de Londres et comme ambassadeur en Angleterre. La décision que Louis XIV vient de prendre est une négation de toute la politique traditionnelle des Le Tellier. Elle conduit à un affrontement guerrier où la France a tout à gagner pour l'Espagne et rien pour elle-même. En outre, elle soumet les relations franco-anglaises à de nouvelles tensions en faisant renaître le spectre d'un Louis XIV à la recherche de l'hégémonie.

Quant au clan des Colbert, en se ralliant à la position du roi, il se montre pragmatique et habile ; il fait preuve d'un cynisme rentable qui préfigure Talleyrand, ce descendant direct de Marie-Anne Colbert, duchesse de Mortemart, fille du grand Colbert. Partisans de la rigidité dans le domaine économique, les Colbert seront, le plus souvent, ondoyants en matière politique. Leur ralliement à la cause d'une guerre purement dynastique l'illustre.

Claude Le Peletier, cette conscience du clan Le Tellier, ne pourra que déplorer devant le roi lui-même l'acceptation du testament espagnol. Il écrira :

*Le roi me commanda de le voir après que le roi d'Espagne fut parti [Philippe V part pour Madrid le 4 décembre 1700], et les choses engagées. Je dois dire seulement que, sur ce que je pris la liberté de représenter au roi, suivant les mêmes principes que j'avais toujours eus, Sa Majesté a bien voulu me dire depuis, plus d'une fois, que je lui avais prédit trop véritablement ce qui se vérifiait par la suite. La succession d'Espagne ne manqua pas d'engager la guerre, le plus*

53. SA-I-804.

*grand malheur qui put arriver dans l'état des affaires des finances et par la réunion de toutes les puissances de l'Europe contre la France chargée de soutenir l'Espagne impuissante par elle-même en argent, en troupes et en conseil. Je n'avais pu dire au roi autre chose, dans l'engagement où il était [après avoir accepté le testament], sinon de laisser faire à ceux qui avaient voulu le testament à Madrid, ce qu'eux-mêmes feraient pour le soutenir, sans leur donner de prétexte de se plaindre de l'esprit et du gouvernement français directement opposé à leur humeur et à leurs maximes, et de tâcher à réunir contre l'Empereur toutes les puissances qui étaient naturellement jalouses de sa grandeur en ménageant capitulairement l'intérêt du commerce pour s'en servir à détacher les Hollandais, s'il se pouvait*<sup>54</sup>.

En somme, ce que Le Peletier recommande au roi, lors de cette rencontre, c'est de montrer aux Espagnols qu'en acceptant le testament, Louis XIV a accédé à leurs vœux. Pour le reste, à eux de jouer ; car, la France a ses propres intérêts à défendre ; et ces intérêts consistent dans la paix et dans le développement de son commerce. Le Peletier, qui a été si longtemps un porte-parole autorisé du clan des lézards, aborde le XVIIIe siècle en parlant d'économie et de commerce, plutôt que de guerre. Vauban, cette autre conscience du clan, fera de même. L'idéologie des lézards est en pleine mutation.

### **Pentecôte 1703 : Disgrâce de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims**

Dans le lent cheminement des idées à l'intérieur du clan des lézards, un incident troublant mérite d'être souligné. Dans les mois qui suivirent la mort de Barbezieux et le retrait des Le Tellier de toute fonction ministérielle, les relations entre le roi et l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, se refroidirent au point que le terme de disgrâce commença à circuler à la cour à son sujet. L'archevêque n'était-il pas le dernier représentant prestigieux de sa grande famille ? Sa présence ne pouvait qu'agacer le souverain qui croyait en avoir fini avec les Louvois et les Barbezieux.

En 1703, la demi-disgrâce de Charles-Maurice Le Tellier se transforme en disgrâce véritable au lendemain de l'arrestation à Bruxelles du père Pasquier Quesnel, figure de proue du jansénisme. Écoutons Saint-Simon rapporter la chose :

*Le fameux [Antoine] Arnauld était mort à quatre-vingt-deux ans, à Bruxelles, en 1694. Le Père Quesnel, toujours connu sous ce nom pour avoir été longtemps maître, en butte aux puissances remuées par tous les ressorts des jésuites et de*

54. AD-165.



*leurs créatures. Également possesseurs de la conscience du roi et du roi d'Espagne, ils jugèrent la conjoncture favorable pour tâcher de se saisir, par leur concours, de la personne du P. Quesnel et de tous ses papiers. Il fut vendu, découvert et arrêté à Bruxelles la veille de la Pentecôte de cette année. J'en laisse le curieux détail aux annalistes jansénistes. Il me suffira ici de dire qu'il se sauva en perçant une maison voisine, et gagna la Hollande à travers mille dangers ; mais ses papiers furent pris, où il se trouva force marchandise dont le parti moliniste sut grandement profiter. (...) Un bénédictin de l'abbaye d'Hautvillers, en Champagne, s'y trouva fort mêlé : on résolut de l'arrêter, et de faire saisir tout ce qui se trouverait d'écrits dans ce monastère. Le moine se sauva, et pas de papier dans sa cellule ; mais on fut dédommagé par l'ample moisson qu'on fit dans celle du sous-prieur, qui en était farcie. Il s'y trouva une étroite correspondance entre le P. Quesnel et ce religieux, et une fort grande aussi, par son canal, entre le même P. Quesnel et monsieur de Reims. Le pis fut qu'on y trouva aussi les brouillons de la main du moine, d'un livre imprimé depuis en Hollande, qui confondait fort la monarchie avec la tyrannie, et qui sentait fort le républicain. (...) Ce moine d'Hautvillers fut donc avéré être l'auteur de ce livre qui venait de paraître contre la monarchie. Il n'en fallut pas davantage pour faire soupçonner au moins le P. Quesnel d'être du même avis, et monsieur de Reims d'être au moins le confident de l'ouvrage, s'il n'était pas dans les mêmes sentiments. On peut juger de tout l'usage que les jésuites, ses ennemis, et qu'il avait toujours maltraités impunément, surent faire d'un si grand avantage. Le roi entra dans une grande indignation. La famille de l'archevêque, tout à fait tombée de crédit et de considération depuis que le ministère en était sorti, et ses amis, furent alarmés. Ils en donnèrent avis*

*à l'archevêque qui était à Reims, et que la frayeur y retint au lieu de venir essayer de se justifier. Son séjour dans une telle conjoncture fut un autre sujet de triomphe et de mauvais offices contre lui, qui à la fin, le forcèrent au retour. Il obtint avec peine une audience du roi : elle fut fâcheuse ; il en sortit plus mal encore avec lui qu'il n'y était entré<sup>55</sup>.*

Saint-Simon ne rapportera malheureusement pas les dates de la correspondance échangée entre le père Quesnel et l'archevêque de Reims. On peut aussi s'étonner qu'une telle correspondance, ou même une copie de celle-ci, puisse se trouver entre les mains d'un tiers. Néanmoins, l'hypothèse d'une telle correspondance est plausible quand on connaît les sympathies jansénistes de Charles-Maurice Le Tellier, sympathies qui se sont néanmoins considérablement tempérées, comme on l'a vu lors de l'assemblée du clergé.

Grand bibliophile, l'archevêque de Reims a toujours eu des préoccupations intellectuelles. Il est cependant troublant de voir le premier pair de France, archevêque-duc de Reims, établir des contacts avec des penseurs qui remettent en question la monarchie de droit divin, alors que le plus absolu des rois de France

règne toujours et que Voltaire est toujours dans l'enfance. Les chefs du clan Le Tellier sont maintenant dans l'opposition ; ils n'en réfléchissent que plus à l'État et à l'avenir de la nation. Déjà, une nouvelle pensée politique germe en eux à partir de cette idée-force de leur clan : la prééminence du pays réel sur le pays formel, et de la Nation sur le Prince. Tout archevêque de Reims qu'il soit, Charles-Maurice Le Tellier ne peut que sentir l'évolution des choses et l'étudier de près.

Pour l'heure cependant, la disgrâce lui pèse. Elle ne sera pas longue. Saint-Simon en racontera la fin qu'il attribuera à une anecdote de cour. Mme de Maintenon a une nièce, Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, qu'elle a mariée à Adrien-Maurice de Noailles, comte d'Ayen, le fils aîné de duc de Noailles. Cette nièce, Mme de Maintenon la considère un peu comme sa propre fille. Le comte d'Ayen tombe assez gravement malade. Mme de Maintenon le couve. Il est logé avec son épouse dans l'appartement de son père à Versailles. Bientôt, il demande à être transporté dans un autre appartement. L'archevêque de Reims étant en disgrâce, son appartement est le plus souvent vide. Le comte d'Ayen s'aventure à demander cet appartement à l'archevêque. Saint-Simon contera la suite :

*L'archevêque savait trop bien la cour pour ne pas saisir cette occasion favorable : il comprit dans l'instant que Mme de Maintenon, plus contente alors de sa nièce qu'elle ne l'avait été, raffolée du comte d'Ayen malade, et plus qu'importunée de la duchesse de Noailles, dont elle n'aimait pas la personne, et moins encore les vues et les demandes continuelles pour une vaste famille, fatiguée même du duc de Noailles, serait ravie d'être en retraite à son aise et loin d'eux, chez le comte et la comtesse d'Ayen, dans son appartement, qui était séparé de ceux du père et du fils de tout le château. Il répondit donc en envoyant ses clefs avec toute la politesse d'un rustre en disgrâce et protesta que, quand il n'irait pas dans son diocèse, il ne rentrerait point dans son appartement. Dès le même jour, il en fit ôter tous les meubles, sans y rien laisser, et s'en alla loger dans sa maison à la ville [au 12 de la rue des Bons-Enfants ou à l'Hôtel Le Tellier, rue des Francs-Bourgeois]. Le lendemain, le Roi, rencontrant l'archevêque sur son passage, alla droit à lui, le remercia le plus obligeamment du monde, lui dit qu'il n'était pas juste qu'il fut délogé, lui ordonna d'aller voir l'appartement que M. le duc de Berry avait quitté, qui avait été prêté au comte d'Ayen, de voir s'il s'en pouvait accommoder, d'y ordonner tous les changements et tous les agréments qu'il lui plairait ; et ajouta que, contre ce qu'il avait établi depuis quelque temps, il ne voulait pas qu'il lui en coûtât rien, et qu'il ordonnerait aux bâtiments de tout exécuter sous ses ordres. Monsieur de Reims, comblé bien au-dessus de ses espérances, profita de cet heureux moment : il obtint une audience du Roi, qui lui fut aussi favorable que la dernière avait été affligeante. Elle fut longue, détaillée ; le Roi lui rendit ses bonnes grâces premières, et il promit aussi au Roi les siennes pour les jésuites, sans que le Roi l'ait exigé. Il fit accommoder aux dépens du Roi, qui lui en*

*demanda souvent des nouvelles, ce logement de M. le duc de Berry, qui, un peu moins grand que le sien qu'il quittait, était de plein-pied à la galerie haute de l'aile neuve et aux appartements du Roi, et un des beaux qui ont vue sur les jardins, au lieu que le sien était au haut du château à l'opposite, et qu'il n'avait rien à y perdre pour le voisinage de la Surintendance, où son frère [Louvois] et son neveu [Barbezieux] étaient morts, qui était occupé par Chamillart et sa famille, successeur de leur charge. Et voilà comment, dans les cours, des riens raccommoient souvent les affaires les plus désespérées ; mais ces hasards heureux y sont pour bien peu de gens<sup>56</sup>.*

La rentrée en grâce de Charles-Maurice Le Tellier sera couronnée par sa nomination, le 17 février 1704, au poste prestigieux de doyen du conseil d'État, composé du chancelier, de vingt et un conseillers d'État ordinaires, dont trois d'Église et trois d'épée, du contrôleur général des finances, des intendants des finances, et de douze conseillers semestres, les secrétaires d'État y ayant voix délibérante. Cette nomination sera acquise de haute lutte. À la mort d'Honoré Courtin, en 1703, le poste s'ouvre et La Reynie y prétend en qualité de plus ancien conseiller en poste. Charles-Maurice Le Tellier ne l'entend pas ainsi et soumet sa propre candidature. Comme lors de la dernière assemblée du clergé au début de laquelle il s'était mis en concurrence avec Bossuet, Charles-Maurice Le Tellier se trouve à nouveau en opposition avec un membre de son clan.

La chose est particulièrement affligeante pour La Reynie qui, naguère, a quitté le clan Colbert pour rallier le clan Le Tellier et qui a toujours joui de la protection de Louvois. Dans ses *Mémoires*, le marquis de Sourches, dont la fille a épousé un fils de Colbert (Lignières), donnera l'illustration suivante des liens entre La Reynie et Louvois :

*Comme les affaires qui regardaient les protestants étaient presque les seules qui donnassent alors [en 1685], quelque mouvement aux ministres, ceux de chaque faction essayaient de s'en attirer le soin et le détail. M. de Seignelay, qui, par sa charge de secrétaire d'État de l'Île-de-France, devait, selon les apparences, se mêler des huguenots de la ville de Paris, et qui n'était plus le protecteur de M. de La Reynie depuis qu'il s'était jeté dans les intérêts de M. de Louvois, avait résolu de lui ôter l'inspection des affaires des huguenots, pour la donner à M. Le Camus, lieutenant civil, ennemi mortel de M. de La Reynie. Pour cet effet, il avait obligé le roi à donner une lettre de cachet par laquelle il attribuait à M. Le Camus toutes les affaires qui regardaient les huguenots de Paris. (...) M. [Achille III] de Harlay [qui a épousé la fille du premier président Guillaume de Lamoignon, le protégé de Le Tellier], procureur général du Parlement, ennemi mortel de M. Le Camus, ne put souffrir cette préférence. Il vint trouver M. de Louvois, avec lequel il avait de*

56. SA-II-195-197.

*grandes liaisons, lui représenta le tort que l'on faisait à M. de La Reynie parce qu'il était attaché à ses intérêts et que M. de Seignelay triomphait et mettrait M. Le Camus sur le pinacle. M. de Louvois convint avec lui de faire son possible pour détrôner M. Le Camus ; et en même temps, le procureur général alla trouver le roi et lui insinua adroitement, entre beaucoup d'autres choses, que c'était faire un tort signalé à M. de La Reynie que de lui ôter la commission des huguenots. (...) Comme ils en raisonnaient encore, M. de Louvois, qui avait donné rendez-vous chez le roi à M. le procureur général, entra dans le cabinet et, se mêlant dans la conversation, appuya le sentiment de M. le procureur général si fortement que le roi, sur-le-champ, lui fit expédier un ordre par lequel il attribuait la connaissance des affaires des huguenots à M. de La Reynie, avec défense à M. Le Camus de s'en mêler à l'avenir<sup>57</sup>.*

Face à l'archevêque de Reims, La Reynie ne peut appeler Louvois et son clan à la rescousse. Au fond, La Reynie ne comprend pas les motifs de Charles-Maurice Le Tellier, déjà couvert des plus grands honneurs. Sans doute, l'archevêque ne cherche-t-il qu'à préserver le rôle des conseillers d'Église dans un conseil où les laïcs ont tendance à les oublier. Saint-Simon rapportera l'affaire dans les termes suivants :

*Il y avait déjà longtemps que Courtin, très infirme, presque aveugle, et il le devint à la fin, ne sortait plus de sa maison, où il ne recevait même presque plus personne, lorsqu'il mourut, fort vieux, d'une longue maladie. Il était doyen du conseil. La Reynie, célèbre pour avoir commencé à mettre la place de lieutenant de police sur le pied où on la voit, mais néanmoins homme d'honneur et grand et intègre juge, suivait Courtin [par son ancienneté au conseil], et prétendit être doyen lorsque l'archevêque de Reims, conseiller d'État d'Église entre-deux [c'est-à-dire parmi trois], le prétendit aussi. La Reynie se récria ; il demanda à l'archevêque ce qu'il en prétendait faire, lui qui, par sa dignité de pair, précédait le doyen du conseil, et qui, par ses richesses, ne pouvait être touché de quelques milliers d'écus que le doyen avait de plus que les conseillers d'État. L'archevêque convint qu'il n'avait que faire du décanat pour rien, mais que, lui échéant, il le voulait recueillir pour ne pas nuire aux conseillers d'État d'Église qui n'auraient pas les mêmes raisons de rang et de biens pour ne s'en pas soucier, et n'en voulut jamais démordre. Cela fit une question, qui fut portée devant le roi au conseil des dépêches, entre les conseillers d'État d'Église et d'épée d'une part, et ceux de robe de l'autre, c'est-à-dire de six contre vingt-quatre. Outre qu'il ne se trouva aucune raison de disparité ni d'exclusion, Monsieur de Reims alléguait des exemples, entre autres, d'un archevêque de Bourges et d'un abbé qui avaient été conseillers d'État, puis doyens du conseil, et il gagna sa cause tout d'une voix<sup>58</sup>...*

57. Saint-Germain, J., *La Reynie*, Paris, Hachette, 1962, pp. 311-312.

58. SA-II-276.

Avec cette nomination au poste de doyen du conseil, c'est un peu tout le clan Le Tellier qui commence à émerger d'une disgrâce dont le point le plus bas semble avoir été atteint en 1703.

Trois autres faits offrent au clan des motifs d'espérer. En 1702, écrira Saint-Simon :

*Le Peletier de Souzy [le frère de Claude Le Peletier], tiercelet de ministre par sa direction des fortifications, qui lui donnait un logement partout, jusqu'à Marly, pour son travail réglé seul avec le roi, le devint encore davantage par la place distinguée d'un des deux conseillers au conseil royal des finances*<sup>59</sup>.

Le 14 janvier 1703, le roi fait dix nouveaux maréchaux de France, dont six sont très près des Le Tellier. Ce sont : Victor-Marie, comte d'Estrées, dont la sœur a épousé Courtanvaux ; Tallard, petit-fils d'une Villeroy ; Harcourt, dont le fils épousera successivement une Villeroy puis une Le Tellier de Barbezieux ; Nicolas de Laye du Blé, marquis d'Huxelles, dont la tante est la mère de Jacques-Louis de Beringhen, qui a épousé Marie-Madeleine-Elizabeth-Fare d'Aumont, petite-fille du chancelier Le Tellier ; enfin, deux protégés de Louvois, René III de Froullay, comte de Tessé, et le célèbre Vauban. Ces nouveaux maréchaux s'ajoutent aux neuf maréchaux existants, dont cinq sont nettement identifiés au clan des lézards, soit Villeroy, Boufflers et Catinat nommés en 1693, Jean d'Estrées nommé en 1681 et père du nouveau maréchal d'Estrées et enfin Villars nommé en 1702 et marié, le 27 février 1702 à la petite-fille de Courtin, Jeanne-Angélique de Varengeville.

Ce maréchal Villars, qui n'a encore que cinquante ans, promet. Le 20 septembre 1703, il remporte, à Hochstaedt en Bavière, une importante victoire dont il ne peut cependant pas tirer pleinement profit par suite de sa mésentente avec l'Électeur de Bavière. Déçu, Villars démissionne. Mais Louis XIV lui garde sa confiance et l'envoie dans les Cévennes sévir contre les insurgés protestants qu'il réussira à pacifier par la négociation. Ainsi, commence la carrière publique de celui que Saint-Simon appellera « *le plus complètement et constamment heureux de tous les millions d'hommes nés sous le long règne de Louis XIV* »<sup>60</sup>

Rapportant son mariage avec la petite-fille de Courtin, Saint-Simon écrira :

*Villars, aux portes de la fortune, fit un riche mariage : il épousa Mlle de Varengeville ; belle et de fort grand air, sœur cadette de la femme de Maisons,*

59. SA-II-104-105.

60. SA-II-423.

*président à mortier, fort belle aussi, mais moins agréable. Elles n'étaient qu'elles deux, sans frère, et, par l'évènement, Mme de Villars a tout eu*<sup>61</sup>.

Si son mariage rapproche Villars du clan des lézards, il en rapproche aussi Mme de Maintenon, dont Villars (comme, avant lui, son père) est le protégé, ainsi que la vaste famille des Choiseul, le comte de Choiseul (François-Éléonor de Choiseul-Traves) ayant épousé la sœur de Villars. L'ensemble de ces rapprochements joueront un rôle déterminant dans l'évolution future du clan des lézards. Ce sera l'héritage d'Honoré Courtin qui meurt peu après cette heureuse alliance.

Saint-Simon nous laissera le portrait suivant de Villars :

*Cet enfant de fortune va si continuellement faire désormais un personnage si considérable, qu'il est à propos de le faire connaître. J'ai parlé de sa naissance à propos de son père : on y a vu que ce n'est pas un fonds sur lequel il pût bâtir ; le bonheur, et un bonheur inouï, y suppléa pendant toute sa longue vie. C'était un assez grand homme brun, bien fait, devenu gros en vieillissant, sans en être appesanti, avec une physionomie vive, ouverte, sortante, et véritablement un peu folle, à quoi la contenance et les gestes répondaient ; une ambition démesurée, qui ne s'arrêtait pas pour les moyens ; une grande opinion de soi, qu'il n'a jamais guère communiquée qu'au roi ; une galanterie dont l'écorce était toujours romanesque ; grande bassesse et grande souplesse auprès de qui le pouvait servir, étant lui-même incapable d'aimer ni de servir personne, ni d'aucune sorte de reconnaissance ; une valeur brillante, une grande activité, une audace sans pareille, et une effronterie qui soutenait tout et ne s'arrêtait pour rien, avec une fanfaronnerie poussée aux derniers excès, et qui ne le quittait jamais ; assez d'esprit pour imposer aux sots par sa propre confiance ; de la facilité à parler, mais avec une abondance et une continuité d'autant plus rebutantes, que c'était toujours avec l'art de revenir à soi, de se vanter, de se louer, d'avoir tout prévu, tout conseillé, tout fait, sans jamais, tant qu'il put, en laisser de part à personne ; sous une magnificence de Gascon, une avarice extrême, une avidité de harpie, qui lui a valu des monts d'or pillés à la guerre...*

*Un tel homme n'était guère aimable : aussi n'eut-il jamais ni amis ni créatures, et jamais homme ne séjourna dans de si grands emplois avec moins de considération. Le nom qu'un infatigable bonheur lui a acquis pour des temps à venir m'a souvent dégoûté de l'histoire.*

*(...) Telle a été la vanité de Villars d'avoir voulu être un héros en tout genre dans la postérité, aux dépens des mensonges et des calomnies qui font tout le tissu du roman de ses Mémoires, et la folie de ceux qui se sont hâtés de les*

*donner avant la mort des témoins des choses et des spectateurs d'un homme si merveilleux qui, avec tout son art, son bonheur sans exemple, les plus grandes dignités et les premières places de l'État, n'y a jamais été qu'un comédien de campagne, et plus ordinairement encore qu'un bateleur monté sur ses tréteaux. (...)*

*Parmi tant et de tels défauts, il ne serait pas juste de lui nier des parties. Il en avait de capitaine ; ses projets étaient hardis, vastes, presque toujours bons, et nul autre plus propre à l'exécution et aux divers managements des troupes, de loin pour cacher son dessein et les faire arriver juste, de près pour se poster et attaquer. (...)*

*(...) quand il l'eut obtenu [le bâton de maréchal], le Matadore fut plus réservé dans la crainte des revers de fortune, laquelle il se promettait de pousser au plus haut. (...)*

*Je ne puis mieux finir ce trop long portrait (...) que par cet apophtegme de la mère de Villars, qui, dans l'éclat de sa nouvelle fortune, lui disait toujours : « Mon fils, parlez toujours de vous au Roi, et n'en parlez jamais à d'autre. » Il profita utilement de la première partie de cette grande leçon, mais non pas de l'autre, et il ne cessa jamais d'étourdir et de fatiguer tout le monde de soi<sup>62</sup>.*

Voilà le personnage qui, le 1<sup>er</sup> février 1702, entre dans ce clan des lézards, dont il se sentira au fond assez détaché, mais qu'il contribuera, peut-être, à faire renaître, alors que tout semble perdu.

### **14 février 1707 : Le livre de Vauban condamné**

Les relations entre Mme de Maintenon et le clan des lézards sont faites de rapprochements, d'hésitations et aussi d'affrontements. Les affaires d'Espagne jouent un rôle important dans ce processus. Le nouveau roi d'Espagne, Philippe V, est un souverain influençable. Sa femme, Marie-Louise de Savoie, fille de Victor-Amédée II et sœur de la duchesse de Bourgogne, sait s'imposer, de même que la princesse des Ursins, Anne-Marie de La Trémoille-Noirmoutier, qui arrive à dominer complètement la reine et le roi d'Espagne. Madame des Ursins est une bonne amie de madame de Maintenon et les deux dames sont complices l'une de l'autre. Ambitieuse, Mme des Ursins est très consciente que son pouvoir ne sera absolu que le jour où elle contrôlera le canal des relations entre les souverains espagnol et français.

62. SA-II-111-116.

Henri, maréchal-duc d'Harcourt, ambassadeur extraordinaire de Louis XIV en Espagne et grand protégé de Mme de Maintenon, le cardinal César d'Estrées et son neveu Jean, abbé d'Estrées, ont été désignés par Louis XIV pour accompagner son petit-fils en Espagne. Le cardinal d'Estrées ayant déjà fait la cour à Mme de Maintenon avant que celle-ci ne fréquente Versailles, ses relations avec elle ont tout lieu d'être bonnes. Mme des Ursins, Harcourt et les deux Estrées semblent donc unis dans une amitié commune avec Mme de Maintenon.

Cela ne suffit cependant pas et rapidement Mme des Ursins et le cardinal d'Estrées s'affrontent et cherchent à obtenir le renvoi l'un de l'autre. Dans cette affaire, Mme de Maintenon soutient discrètement, mais efficacement Mme des Ursins, tandis que le cardinal d'Estrées obtient l'appui des ministres du clan Colbert, Beauvillier et Torcy, qui ne croient cependant pas que la position des Estrées soit menacée, précisément parce que Mme de Maintenon est généralement très favorable à la famille d'Estrées, elle-même liée aux Noailles, qui sont pour Mme de Maintenon comme une seconde famille.

À la surprise de tous, Mme de Maintenon laisse tomber le cardinal d'Estrées et Mme des Ursins réussit à obtenir ce qu'elle recherche. Saint-Simon écrira :

*À la fin, le cardinal d'Estrées, continuellement aux prises avec Mme des Ursins, et continuellement battu, ne put supporter davantage un séjour en Espagne si inutile à tout bien, et si honteux pour lui : il demanda instamment son rappel [en 1703]. Tout ce que purent les ministres et même les Noailles, qui s'en mêlèrent pour lors, fut d'obtenir que l'abbé d'Estrées demeurerait avec le caractère d'ambassadeur<sup>63</sup>*

L'abbé d'Estrées surnagera difficilement jusqu'en 1704, tandis que Mme des Ursins dominera la cour espagnole jusqu'en 1714. Dans toute cette longue affaire, les liens unissant les Estrées, les Noailles, Mme de Maintenon et Harcourt seront mis à très rude épreuve, les Estrées menaçant à tout moment de passer du côté des Colbert. Mais les liens familiaux prévaudront. L'alliance entre le frère de l'abbé d'Estrées, Victor-Marie, comte d'Estrées, et Lucie-Félicité de Noailles, ainsi que l'union du frère de celle-ci, Adrien-Maurice de Noailles, et de la nièce de Mme de Maintenon s'avéreront à ce point déterminants que bientôt les Estrées et les Harcourt se retrouveront autour de Mme de Maintenon et des Noailles au cœur même du clan des lézards.

Cela prendra quelque temps. Tout peut encore arriver, y compris la disparition complète du clan Le Tellier. En 1705, se produit un incident, qui peut laisser présager le pire. Saint-Simon le rapportera de la façon suivant :

63. SA-II-239.



*Peu de temps après qu'on fut à Fontainebleau, il arriva à Courtanvaux une aventure terrible. Il était fils aîné de M. de Louvois, qui lui avait fait donner, puis ôter, la survivance de sa charge, dont il le trouva tout à fait incapable. Il l'avait fait passer à Barbezieux, son troisième fils, et il avait consolé l'aîné par la survivance de son cousin [Cassagnet]-Tilladet, à qui il avait acheté les Cent-Suisses, qui, après les grandes charges de la maison du Roi, en est sans contredit la première et la plus belle. Courtanvaux était un fort petit homme, obscurément débauché, avec une voix ridicule, qui avait peu ou mal servi, méprisé et compté pour rien dans sa famille et à la cour, où il ne fréquentait personne, avare et taquin, et, quoique modeste et respectueux, fort colère et peu maître de soi quand il se capriçait : en tout, un fort sot homme et traité comme tel, jusque chez la duchesse de Villeroy [sa sœur] et la maréchale de Cœuvres [Lucie-Félicité de Noailles, épouse de Victor-Marie d'Estrées, maréchal de Cœuvres, frère de l'abbé d'Estrées et beau-frère de Courtanvaux], sa sœur et sa belle-sœur ; on ne l'y rencontrait jamais. Le Roi, plus avide de savoir tout ce qui se passait (...) avait autorisé Bontemps, puis Blouin, gouverneurs de Versailles, à prendre quantité de Suisses (...) Ces derniers étaient secrètement chargés de rôder, les soirs, les nuits et les matins, dans tous les degrés, les corridors, les passages, les privés, et quand il faisait beau, dans les cours et les jardins, de patrouiller, se cacher, s'embusquer, remarquer les gens, les suivre, les voir entrer et sortir des lieux où ils allaient, de savoir qui y était, d'écouter tout ce qu'ils pouvaient entendre, de n'oublier pas combien de temps les gens étaient restés, où ils étaient entrés et de rendre compte de leurs découvertes (...) Ces Suisses déplaisaient fort à Courtanvaux, parce qu'il ne les reconnaissait en rien, et qu'ils enlevaient à ses Cent-Suisses des postes, et des récompenses qu'il leur auraient bien vendues (...) Entre la grande pièce des Suisses et la salle des gardes du Roi à Fontainebleau, il y a un passage étroit entre le degré et le logement occupé lors par Mme de Maintenon, puis une pièce carrée (...) Le Roi s'avisa (...) d'y faire coucher des Suisses de Blouin ; (...) Courtanvaux (...) eut la sottise de prendre ce changement pour une nouvelle entreprise de ces Suisses sur les siens, et s'en mit en telle colère, qu'il n'y eut menaces qu'il ne leur fit, ni pouilles qu'il ne leur chantât. Ils le laissèrent aboyer sans s'émouvoir : ils avaient leurs ordres, et furent assez sages pour ne rien répondre. Le Roi, qui n'en fut averti que sur le soir, au sortir de son souper (...) envoya chercher Courtanvaux. Dès qu'il parut dans ce cabinet, le Roi lui parla d'un bout à l'autre sans lui donner loisir d'approcher, mais dans une colère si terrible, et pour lui si nouvelle et si extraordinaire, qu'il fit trembler non seulement Courtanvaux, mais princes, princesses, dames et tout ce qui était dans le cabinet. On l'entendait de sa chambre. Les menaces de lui ôter sa charge, les termes les plus durs et les plus inusités dans sa bouche plurent sur Courtanvaux, qui, pâmé d'effroi et prêt à tomber par terre, n'eut ni le temps ni le moyen de proférer un mot. La réprimande finit par lui dire avec impétuosité : « Sortez d'ici ! » À peine en eut-il la force, et de se traîner chez lui. Quelque peu de cas que sa famille fit de lui, elle fut étrangement alarmée ; chacun eut recours à quelque protection.*

*Mme la duchesse de Bourgogne, qui aimait fort la duchesse de Villeroy et la maréchale de Cœuvres, parla de son mieux à Mme de Maintenon, et même au Roi. À la fin, il s'apaisa, mais avec avis qu'il chasserait Courtanvaux à la première de ses sottises, et lui ôterait sa charge. Après cela, il n'osa en reprendre les fonctions (...) Quoique déjà sans considération, sans agrément, sans familiarité la moindre, il en demeura plus mal avec le Roi, et ne s'en releva de sa vie ; sans sa famille, il était chassé, et sa charge perdue<sup>64</sup>.*

Sans doute conscient de la situation précaire des Le Tellier par suite de cet incident et soucieux de plaire au roi, Charles-Maurice Le Tellier, l'archevêque de Reims, décide de rompre officiellement avec les jansénistes à l'occasion de la publication par le pape Clément XI de la bulle *Vineam Domini* condamnant le jansénisme. Le 15 octobre 1705, l'archevêque écrit à ses ouailles :

*(...) que le seul silence respectueux ne suffit pas pour rendre l'obéissance qui est due aux constitutions d'Innocent XI et d'Alexandre VII, qu'il faut s'y soumettre intérieurement, condamner comme hérétique, et rejeter non seulement de bouche, mais aussi de cœur, le sens du livre de Jansénius condamné dans les cinq propositions ; qu'il procédera par les voies de droit contre ceux qui oseraient parler, prêcher, enseigner ou écrire contre la bulle<sup>65</sup>.*

Si elle rassure Louis XIV, cette déclaration ne calme pas pour autant les jésuites depuis toujours en guerre avec l'archevêque de Reims, qui n'est cependant pas leur seule bête noire.

Leur cible favorite est devenu l'archevêque de Paris, Louis-Antoine de Noailles, oncle d'Adrien-Maurice de Noailles, l'époux de la nièce de Mme de Maintenon. Toute sa vie, le cardinal de Noailles sera harcelé par les jésuites qui l'accuseront d'avoir des sympathies jansénistes. Moins coriace et combatif que Charles-Maurice Le Tellier, le cardinal se défendra mal et s'usera à cette lutte.

Si le rejet des jésuites et les liens communs avec la famille d'Estrées rapprocheront les Le Tellier et les Noailles, une passion commune les unira aussi : la haine héréditaire des Bouillon-Turenne. Chez les Noailles, celle-ci remonte à la nuit des temps. Les fiefs de Noailles et de Turenne sont situés dans le Limousin et ils sont voisins ; les deux familles se sont côtoyées depuis le Moyen âge. Cette proximité a fait qu'elles rivalisent entre elles et se détestent.

Le fait que les Noailles aient possédé d'importantes terres dans la vicomté de Turenne sur laquelle "régner" les Bouillon, n'a rien arrangé, pas plus

64. SA-II-516-518.

65. GC-266-267.

d'ailleurs que les doutes que ces derniers se sont permis d'exprimer officiellement sur la haute antiquité de la noblesse des Noailles, doutes tout à fait sans fondement, les Noailles remontant facilement jusqu'au X<sup>e</sup> siècle<sup>66</sup>. Face aux Bouillon, les Noailles trouvent donc dans les Le Tellier des alliés naturels.

En tablant sur leurs relations avec les Noailles, les Estrées et les Villeroy, les Le Tellier cherchent à se constituer une nouvelle base de pouvoir. Le département de la guerre n'est plus le leur. Gilbert Colbert de Saint-Pouange, cousin germain de Louvois, meurt en 1706. Il était un symbole de la mainmise des Le Tellier sur ce ministère. Sa disparition confère à Chamillart un nouvel ascendant. Cependant, la guerre ne s'en porte pas mieux.

Les troupes françaises accumulent les échecs. Le 13 août 1704, Marlborough et le prince Eugène de Savoie remportent la victoire de Blenheim-Hochstaedt sur l'armée franco-bavaroise ; les troupes anglo-hollandaises occupent la Bavière. Le 9 octobre suivant, Barcelone capitule et proclame Charles de Habsbourg, roi d'Espagne ; Valence et Murcie suivent son exemple. Ces pertes sont compensées, en 1704, par la prise de la Savoie que Victor-Amédée II, qui est passé du côté de l'Empereur, doit abandonner. L'année suivante, les troupes françaises ajoutent à cette prise Nice et le Piémont.

Bientôt, tout recommence à aller mal pour la France. Le 12 mai 1706, Philippe V est contraint d'abandonner le siège de Barcelone. Quelques jours plus tard, le maréchal de Villeroy subit une défaite majeure à Ramillies contre Marlborough qui s'empare tour à tour de Bruxelles, de Gand, de Bruges, d'Audenarde, d'Anvers et de Louvain. Le 28 juin, Philippe V est chassé de Madrid par son rival Charles III. Le 7 septembre, la Feuillade, gendre de Chamillart, est vaincu à Turin par le prince Eugène.

Jamais, pendant les soixante années au cours desquelles les Le Tellier ont dominé l'armée, la France n'a connu une telle série d'humiliations. À la cour, toute comparaison avec ce glorieux passé devient dangereuse. Le dépit est tel que les plus mortifiés s'emploient à voir dans l'organisation des succès d'hier la cause des défaites d'aujourd'hui. Si, dans le passé, la France s'est armée, c'est à cause de Louvois ; si, aujourd'hui, elle est désarmée par ses ennemis, c'est aussi à cause de Louvois. Saint-Simon s'en donnera à cœur joie sur ce thème :

*Les projets pour la campagne [de 1706] qui allait commencer étaient dignes des années de la prospérité du Roi, et de ces temps heureux d'abondance d'hommes et d'argent, de ces ministres et de ces généraux qui, par leur capacité, donnaient la loi à l'Europe (...) L'épuisement de l'Espagne, celui où la*

66. LA-365.

*France tombait, répondait peu à de si vastes idées. Chamillart, accablé sous le double ministère de Colbert et de Louvois, ressemblait peu à ces deux grands ministres, les généraux des armées aussi peu à Monsieur le Prince [Condé], à M. de Turenne, et aux élèves de ces héros qui n'étaient plus. C'étaient des généraux de goût, de fantaisie, de faveur, de cabinet, à qui le Roi croyait donner, comme à ses ministres, la capacité avec la patente. Louvois, outré d'avoir eu à compter avec ces premiers généraux, se garda bien d'en former d'autres ; il n'en voulut que de souples, et dont l'incapacité eût un continuel besoin de sa protection. Pour y parvenir, il éloigna le mérite et les talents, au lieu qu'on les recherchait avant le comble de sa puissance (...) M. de Louvois, pour être pleinement le maître, mit dans la tête du Roi l'ordre du tableau et les promotions, ce qui égala tout le monde, rendit l'application et le travail inutile à tout avancement, qui ne fut dû qu'à l'ancienneté et aux années, avec, toujours, de rares exceptions pour ceux que M. de Louvois eut des raisons particulières de pousser. Il persuada encore au Roi que c'était à lui-même à diriger ses armées de son cabinet. Cette flatterie ne servit qu'à le tromper, pour les diriger, lui, Louvois, à son gré, sous le nom du Roi<sup>67</sup> ...*

Le roi et ses courtisans ne se contentent pas d'accabler Louvois mort ; ils s'en prennent aussi à ses alliés d'hier. Ainsi, le maréchal de Villeroy connaît-il la disgrâce. Saint-Simon écrira :

Villeroy, déchu de sa faveur et du commandement des armées, perdit toute l'écorce qui l'avait fait briller, et ne montra plus que le tuf. L'abattement, l'embarras succéda aux grands airs et au son des grands mots. Son quartier lui fut pesant à achever : le Roi ne lui parlait que pour donner l'ordre, et pour des choses de sa charge ; il pesait au Roi, il le sentait et plus encore que chacun s'en apercevait ; il n'osait ouvrir la bouche, il ne fournissait plus à la conversation, il ne tenait plus le dé. Son humiliation était marquée dans toute sa contenance ; ce n'était plus qu'un vieux ballon ridé, dont tout l'air qui l'enflait était sorti...

Le 7 mars 1707, la guerre donne lieu à un incident curieux qui touche directement le cercle intime du clan Le Tellier. Entre Paris et Versailles, l'époux de la petite-fille du chancelier Le Tellier, le premier écuyer Jacques-Louis, marquis de Beringhen, est enlevé par une quinzaine d'hommes à cheval. Il s'avère qu'il s'agit d'un "commando" ennemi dirigé par un nommé Gethem. Beringhen est conduit vers l'Allemagne par ses ravisseurs qui le traitent cependant avec beaucoup d'égards. L'alerte ayant été donnée, le groupe est rejoint entre la Somme et la frontière. Libéré, Beringhen accueille Gethem et ses officiers chez lui, les présente au roi et les mène voir Paris, l'Opéra et la Comédie, où on les applaudit pour leur audace et leur esprit chevaleresque. Beringhen et ses hôtes sont, un moment, la coqueluche du tout Paris.

67. SA-II-648.

Si les membres du clan qui fréquentent la cour sont ainsi ballottés entre la disgrâce et la faveur populaire, du côté de la robe le clan se renouvelle dans la discrétion et la réflexion. En 1706, deux familles identifiées au clan des lézards, les Lamoignon et les Le Peletier s'unissent. Cette année-là Marie-Madeleine de Lamoignon de Bâville, fille de l'intendant Nicolas de Lamoignon, marquis de Bâville, qui s'est distingué par sa répression des protestants des Cévennes, épouse Michel-Robert Le Peletier des Forts, neveu de Claude Le Peletier. Il ne s'agit là que d'une première alliance entre les deux familles. Peu de temps après, Guillaume-Henri de Lamoignon de Blancmesnil s'unira à Madeleine-Louise d'Aligre, elle-même fille de Marie-Madeleine Le Peletier, la fille de Claude Le Peletier. De cette union naîtra le grand Malesherbes, Chrétien-Guillaume de Lamoignon, dont la fille, Marie-Thérèse, épousera en 1769 Louis Le Peletier, marquis de Rosambo, arrière-arrière-petitfils de Claude Le Peletier et, par sa mère, Marie-Claire-Aimée de Mesgrigny, arrière-petit-fils du grand Vauban.

Cette convergence des descendance de Claude Le Peletier, de Malesherbes et de Vauban constituera un moment fort de la vie du clan des lézards. Si elle présente un certain intérêt du point de vue politique, elle fascine encore plus au plan idéologique. Car, le clan des lézards commence à connaître, autour de ces familles, un bouillonnement d'idées qui annonce le Siècle des lumières. En 1707, Vauban publie la *Dîme royale*, œuvre majeure et explosive où la société française tout entière est sondée, mesurée, appréciée et remise en question. Cette œuvre marque une des étapes les plus importantes de l'évolution idéologique du clan des lézards que Claude Le Peletier a amorcée. Elle déplace le centre des réflexions du clan des questions militaires vers les questions économiques et elle jette les bases d'une pensée économique nouvelle qui s'opposera au colbertisme agonisant. Cette pensée émane d'une analyse du monde réel de la production et de la consommation et non pas, comme le colbertisme, d'idées préconçues sur le sens et la valeur des monnaies métalliques. L'obsession de l'accumulation de la monnaie y est remplacée par le souci du réel dont Vauban dresse un tableau si précis, pour l'époque, que plusieurs verront en lui le père de la statistique.

Ce tableau est sombre. Écoutons Vauban :

*Par toutes les recherches que j'ai pu faire, depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement ; que, des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de choses près, à cette malheureuse condition ; que, des quatre autres parties qui restent, trois sont fort malaisées, et embarrassées de dettes et de procès ; et que, dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, et les gens en charge militaire et civile, les*

*bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent-mille familles ; et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille, petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise ; et qui en ôterait les gens d'affaires, leurs alliés et adhérents couverts et découverts, et ceux que le roi soutient par ses bienfaits, quelques marchands, etc. je m'assure que le reste serait en petit nombre<sup>69</sup>.*

*Quoique la France paraisse peuplée de 19 094 000 et tant de personnes, il est partout vrai de dire que, de l'étendue et fertilité qu'elle est naturellement, elle en pourrait aisément nourrir de son crû jusqu'à 23, et même jusqu'à 25 millions, et davantage. (...) Il est encore vrai que (...) il y a près d'un dixième de femmes et de filles plus que d'hommes et de garçons ; presque autant de vieillards et d'enfants, d'invalides, de mendiants, et de gens ruinés, qui sont sur le pavé que de gens d'un âge propre à bien travailler et à aller à la guerre, la famine et la désertion en ayant consommé beaucoup. À joindre que, depuis les premiers dénombremens dont on a tiré ces abrégés, les peuples ne se sont pas augmentés ; au contraire, ils ont diminué, en étant sorti grande quantité du royaume, à l'occasion de la présente guerre, qui est celle où nous a engagés la succession d'Espagne, par l'évasion secrète et presque continuelle, qui se fait peu à peu, des nouveaux convertis [c'est-à-dire des huguenots] ; ce qui, joint au mécompte qui peut s'être glissé dans ces premiers dénombremens, pourrait bien avoir causé une diminution de 4 à 500 000 âmes<sup>70</sup>.*

[Les] *Exempts* [de taille, du taillon, de l'ustensile, des logements de gens de guerres et autres charges, c'est-à-dire la noblesse et le haut clergé], *qui font la partie la plus considérable du royaume quant au bien, mais non quant au nombre, n'en faisant pas la millième partie* [soit 19 000 chefs de famille et responsables ecclésiastiques, d'après Vauban], *sont ceux qui possèdent, à peu de chose près, tous les fonds de terre, ne restant presque à l'autre partie que ce qui provient de son industrie, dans laquelle nous comprenons la culture des terres, façons de vigne, la nourriture des bestiaux, le commerce, tous les arts et métiers, et tous les autres ouvrages de la main<sup>71</sup>.*

Vauban identifie la fiscalité du temps comme une des causes principales de la misère de la nation. Avant de présenter ses propositions précises, il examine les grandes lignes d'une politique propre à redresser la situation. Certains des principes qu'il propose vont tout à fait à l'encontre du colbertisme. Ainsi, il propose que le travail (et non, comme le prétend le colbertisme, le commerce et l'accumulation du numéraire) est le principe de toute richesse et que l'agriculture est le travail par excellence (idée qui annonce les physiocrates, ces héritiers de Vauban). Avec son contemporain et parent Boisguilbert, Vauban sera le premier

69. VA-34-35.

70. VA-124.

71. VA-I37-138.

écrivain à combattre cette idée si fondamentale du colbertisme que la richesse consiste principalement dans les métaux précieux. Sa position sur cela rappelle la célèbre phrase de Sully : « *Le labourage et le pastourage, voilà les deux mamelles dont la France est alimentée, les vraies mines et trésors du Pérou.* » Sur ce point, comme sur la place à donner à l'agriculture et sur la nécessité d'abolir les douanes provinciales, Vauban et Sully se rejoignent<sup>72</sup>. Vauban avance aussi que la liberté de l'industrie (que Colbert a limitée par son système de monopoles) et du commerce (que le colbertisme enfreint en prônant le protectionnisme) est un bien, et que toutes les entraves qu'on y apporte sont un grand mal.

Vauban rejoint cependant Colbert quand il prétend que les "affaires extraordinaires", c'est-à-dire les emprunts, quelles qu'en soient la nature et la forme, ont pour conséquence d'enrichir les prêteurs et de ruiner les nations. Il est aussi d'accord avec Colbert (qui ne l'a cependant pas fait ; d'où de nombreuses révoltes) pour favoriser une réduction des impôts en de ça des limites raisonnables.

À ces principes, Vauban en ajoute plusieurs autres qui découlent de la recherche d'une justice sociale qu'on ne retrouve à ce point ni chez Colbert ni chez les autres penseurs qui ont précédé. La *Dîme royale* enseigne, en effet, d'une manière plus ou moins explicite que le souverain doit une protection égale à tous ses sujets ; que l'impôt doit frapper, avec une égalité proportionnelle, les revenus de toute nature qui existent dans l'État ; qu'il est insensé de favoriser l'accroissement des classes improductives de la société ; que le menu peuple, qu'on accable et qu'on méprise, est le véritable soutien de l'État.

À partir de critères d'efficacité, Vauban s'attaque aux énormes coûts de perception que comporte le système fiscal en place, à cause de l'action des fermiers généraux et des privilèges dont les uns et les autres arrivent à se prévaloir en contournant les lois. De l'ensemble de ces principes découle la solution proposée par Vauban.

Les extraits suivants de la *Dîme royale* illustrent le propos de Vauban :

*Je me sens (...) obligé d'honneur et de conscience de représenter à Sa Majesté [le livre de Vauban est adressé à Louis XIV] qu'il m'a paru que, de tout temps, on n'avait pas assez d'égard en France pour le menu peuple, et qu'on en avait fait trop peu de cas ; aussi c'est la partie la plus ruinée et la plus misérable du royaume ; c'est elle, cependant, qui est la plus considérable par son*

72. Aussi n'est-il pas étonnant de voir, sous Louis XVI, les héritiers spirituels de Vauban, parmi lesquels se trouvera Turgot, être qualifiés de « sullystes », alors que leurs opposants, partisans du dirigisme économique, seront appelés les « colbertistes » (voir FA-199).

*nombre et par les services réels et effectifs qu'elle lui rend ; car c'est elle qui porte toutes les charges, qui a toujours le plus souffert, et qui souffre encore le plus ; et c'est sur elle aussi que tombe toute la diminution des hommes qui arrive dans le royaume (...)*<sup>73</sup>.

*C'est (...) la partie basse du peuple qui, par son travail et son commerce, et par ce qu'elle paye au roi, l'enrichit et tout son royaume ; c'est elle qui fournit tous les soldats et matelots de ses armées de terre et de mer, et grand nombre d'officiers, tous les marchands et les petits officiers de judicature ; c'est elle qui exerce et qui remplit tout les arts et métiers ; c'est elle qui fait tout le commerce et les manufactures de ce royaume ; qui fournit tous les laboureurs, vigneronns et manœuvriers de la campagne ; qui garde et nourrit les bestiaux ; qui sème les blés et les recueille ; qui façonne les vignes et fait le vin ; et, pour achever de le dire en peu de mots, c'est elle qui fait tous les gros et menus ouvrages de la campagne et des villes (...)*<sup>74</sup>.

*Ce que je vais dire de tous ces manœuvriers, tant en général qu'en particulier, mérite une sérieuse attention ; car, bien que cette partie soit composée de ce qu'on appelle mal à propos la lie du peuple, elle est néanmoins très considérable, par le nombre et par les services qu'elle rend à l'État. Car c'est elle qui fait tous les gros ouvrages des villes et de la campagne, sans quoi ni eux ni les autres ne pourraient vivre. C'est elle qui fournit tous les soldats et matelots, et tous les valets et servantes ; en un mot, sans elle l'État ne pourrait subsister. C'est pourquoi on la doit beaucoup ménager dans les impositions, pour ne la pas charger au-delà de ses forces (...)*<sup>75</sup>.

*Voilà en quoi consiste cette partie du peuple si utile et si méprisée, qui a tant souffert, et qui souffre tant, de l'heure que j'écris ceci. On peut espérer que l'établissement de la Dîme royale pourra réparer tout cela en moins de quinze années de temps, et remettre le royaume dans une abondance parfaite d'hommes et de biens ; car quand les peuples ne seront pas si opprésés, ils se marieront plus hardiment ; ils se vêtiront et nourriront mieux ; leurs enfants seront plus robustes et mieux élevés ; ils prendront un plus grand soin de leurs affaires ; enfin, ils travailleront avec plus de force et de courage, quand ils verront que la principale partie du profit qu'ils y feront, leur demeurera (...)*<sup>76</sup>.

*Il est constant que la grandeur des rois se mesure par le nombre de leurs sujets ; c'est en quoi consiste leur bien, leur bonheur, leurs richesses, leurs forces, leur fortune, et toute la considération qu'ils ont dans le monde. On ne saurait donc rien faire de mieux pour leur service et pour leur gloire, que de leur*

73. VA-44.

74. VA-46.

75. VA-85.

76. VA-46.



*remettre souvent cette maxime devant les yeux ; car, puisque c'est en cela que consiste tout leur bonheur, ils ne sauraient trop se donner de soin pour la conservation et augmentation de ce peuple qui leur doit être si cher*<sup>77</sup>...

Ayant posé ces objectifs, Vauban en vient aux moyens. Il s'en prend alors aux principes même du colbertisme en remettant en question la primauté des métaux précieux :

*Quand je dirai que la France est le plus beau royaume du monde, je ne dirai rien de nouveau, il y a longtemps qu'on le sait ; mais si j'ajoutais qu'il est le plus riche, on n'en croirait rien, par rapport à ce que l'on voit. C'est cependant une vérité constante, et on en conviendra sans peine, si on veut bien faire attention que ce n'est pas la grande quantité d'or et d'argent qui font les grandes et véritables richesses d'un État, puisqu'il y a de très grands pays dans le monde qui abondent en or et en argent, et qui n'en sont pas plus à leur aise, ni plus heureux. Tels sont le Pérou, et plusieurs États de l'Amérique (...) La vraie richesse d'un royaume consiste dans l'abondance des denrées, dont l'usage est si nécessaire au soutien de la vie des hommes, qu'ils ne sauraient s'en passer.*

*Or, on peut dire que la France possède cette abondance au suprême degré, puisque de son superflu elle peut grassement assister ses voisins, qui sont obligés de venir chercher leurs besoins chez elles en échange de leur or et de leur argent ; que si avec cela elle reçoit quelques-unes de leurs denrées, ce n'est que pour faciliter le commerce et satisfaire au luxe de ses habitants ; hors cela elle pourrait très bien s'en passer*<sup>78</sup>.

Et Vauban de prôner, en accord avec l'idéologie du clan Le Tellier, le décloisonnement de l'économie française :

*J'aurais beaucoup de choses à dire sur le mal que font les douanes provinciales, tant par la mauvaise situation de leurs bureaux dans le milieu des provinces françaises, que par les excès des taxes et les fraudes des commis (...)*<sup>79</sup>.

*Comme [grâce à la Dîme royale qui permettrait l'abolition des douanes provinciales] les passages seraient libres de province à province et de lieu à autre, parce qu'il n'y aurait plus de Bureaux d'aides, et que les Douanes seraient reléguées sur la frontière, on verrait bientôt fleurir le commerce intérieur du royaume par la grande consommation qui se ferait, ce qui fournirait au*

77. VA-46.

78. VA-49-50.

79. VA-56.

*laboureur et au paysan les moyens de payer leurs maîtres avec facilité, et de se mettre eux-mêmes dans l'aisance*<sup>80</sup>.

On ne peut s'empêcher de voir un lien entre la thèse militaire, stratégique et politique du "pré carré" mise de l'avant par Vauban et son clan, et cette recherche d'une France décloisonnée du point de vue économique. Ce lien tient à une certaine perception de l'espace suivant laquelle la solidité de la frontière externe a comme corrolaire l'inutilité des frontières intérieures. Une des sources du "laisser-faire" et du libéralisme économique semble se trouver là ; du moins, le cas éloquent de Vauban peut le laisser croire...

Vauban pose ensuite le principe de l'équité :

*Comme tous ceux qui composent un État ont besoin de sa protection pour subsister, et se maintenir chacun dans son état et sa situation naturelle, il est raisonnable que tous contribuent aussi, selon leurs revenus, à ses dépenses et à son entretien (...) Rien n'est donc si injuste que d'exempter de cette contribution ceux qui sont le plus en état de la payer, pour en rejeter le fardeau sur les moins accommodés, qui succombent sous le faix, lequel serait d'ailleurs très léger, s'il était porté par tous à proportion des forces d'un chacun ; d'où il suit que toute exemption à cet égard est un désordre qui doit être corrigé*<sup>81</sup>.

Sur la base de ces grands principes, Vauban propose les mesures fiscales suivantes : l'abolition de la multitude des taxes, arbitraires et vexatoires, comprises sous les dénominations de "taille", d'"aides" et de "douanes provinciales" ; leur remplacement par une contribution unique du dixième au maximum et, préférablement, du vingtième, du revenu en nature de toutes les terres, et du revenu en argent de tous les autres biens, tels que maisons, usines, rentes sur des particuliers ou sur l'État, gages, pensions, traitements, salaires, profits d'office et profits industriels ; enfin, l'uniformisation, pour toutes les provinces et pour toutes les classes de citoyens, de l'impôt sur le sel, la gabelle. Quant aux autres taxes indirectes, droits d'enregistrement, de postes et de douanes extérieures, Vauban n'y touche pour ainsi dire pas.

Le maréchal compte sur sa réputation personnelle et sur la solidité de la preuve du bien-fondé de ces mesures pour convaincre le roi. Il est très conscient de l'ampleur de la réforme qu'il propose et de l'audace de ses remises en question des grands principes du colbertisme et aussi du régime quasi-féodal qui existe. Sans perdre l'espoir, il ne se fait cependant pas d'illusions. Vers la fin de son ouvrage, il dresse une longue liste des oppositions qui surgiront et de leurs arguments. On y lit :

80. VA-62.

81. VA-56.

*Il y aurait de la témérité à prétendre que ce système pût être généralement approuvé (...) :*

*1- Entre ceux qui l'approuveront le moins et qui feront tous leurs efforts pour le faire rejeter, MM. des finances pourront bien y avoir la meilleure part ; parce que n'étant plus question de tant de fermes, ni d'aucune affaire extraordinaire, il est sans doute que leur grand nombre ne sera plus nécessaire pour la direction des finances (...)* ;

*2- Les fermiers généraux ne l'approuveront pas aussi (...)* ;

*3- Les traitants et gens d'affaires en seront les plus fâchés, parce qu'ils n'en auront plus du tout [d'occasion de financer les affaires extraordinaires de la guerre] (...)* ;

*4- MM. du clergé ne l'approuveront peut-être pas tout à fait, parce que le roi se payant par ses mains, il ne sera plus obligé de les assembler et de leur faire aucune demande, non plus qu'aux autres corps de l'État (...)* ;

*5- La noblesse, qui ne sait pas toujours ce qui lui convient le mieux, s'en plaindra aussi (...) ; la lésion qu'elle souffrira ne sera qu'imaginaire, puisque au contraire ses revenus en augmenteront par la meilleure culture et la plus-value des terres, et par la plus grande consommation qui se fera des denrées ;*

*9- Peut-être que le peuple criera d'abord, parce que toute nouveauté l'épouvante ; mais il s'apaisera bientôt. (...)*

*Pour conclusion, on ne doit attendre d'approbation que des véritables gens de bien et d'honneur, désintéressés et un peu éclairés ; parce que la cupidité de tous les autres se trouvera lésée dans cet établissement<sup>82</sup>.*

Ailleurs dans son livre, Vauban insiste à nouveau sur l'ampleur de l'opposition que celui-ci peut faire naître et tient à mettre le roi en garde :

*Le roi doit d'autant plus se méfier de ceux qui lui feront des objections contre ce système que le pauvre peuple, en faveur duquel il est proposé, n'ayant aucun accès près de Sa Majesté pour lui représenter ses misères, il est toujours exposé à l'avarice et à la cupidité des autres, toujours au bout de ses affaires, jusqu'à être le plus souvent privé des aliments nécessaires au soutien de la vie ; toujours exposé à la faim, à la soif, à la nudité, et, pour conclusion, réduit à une misérable et malheureuse pauvreté, dont il ne se relève jamais. Or, l'établissement de la Dîme royale prévendrait infailliblement toutes ces misères, et réparerait bientôt le désordre. On n'y verrait pas tant de grandes fortunes à la vérité, mais on y verrait moins de pauvres ; tout le monde vivrait avec commodité, et les revenus du roi augmenteraient tous les ans à vue d'œil, sans être à charge, ni faire tort à l'un plus qu'à l'autre<sup>83</sup>.*

82. VA-131-133.

83. VA-138-139.

Hélas, le réformateur de génie et le penseur qu'est Vauban, connaît rapidement l'échec. Les oppositions qu'il a prévues se manifestent ; elles demandent et obtiennent que son ouvrage soit condamné. Le 14 février 1707, le conseil privé de Louis XIV rend l'arrêt suivant :

*Sur ce qui a été représenté au roi en son conseil, qu'il se débite à Paris un livre portant Projet d'une Dîme royale, qui, supprimant la taille, (...) imprimé en 1707, sans dire en quel endroit, et distribué sans permission ni privilège, dans lequel il se trouve plusieurs choses contraires à l'ordre et à l'usage du royaume, à quoi étant nécessaire de pourvoir,*

*Vu le dit ouvrage ;*

*Ouï le rapport du sieur Turgot ;*

*Le Roi, en son Conseil, ordonne qu'il sera fait recherche dudit livre, et que tous les exemplaires qui s'en trouveront seront saisis et confisqués, et mis au pilon.*

*Fait, Sa Majesté, défense à tous libraires d'en garder ni vendre aucun, à peine d'interdiction et de mille livres d'amende.*

*Fait au conseil d'État privé du roi, le 14 février mille sept cent sept*<sup>84</sup>.

Saint-Simon commentera à sa façon cette mesure :

*En un mot, il n'eut que les impuissants et les désintéressés pour Vauban (...) je veux dire l'Église et la noblesse ; car, pour les peuples, qui y gagnaient tout, ils ignorèrent qu'ils avaient touché à leur salut, que les bons bourgeois seuls déplorent. Ce ne fut donc pas merveilles si le Roi, prévenu et investi de la sorte, reçut très mal le maréchal de Vauban lorsqu'il lui présenta son livre, qui lui était adressé dans tout le contenu de l'ouvrage. On peut juger si les ministres à qui il le présenta lui firent un meilleur accueil. De ce moment, ses services, sa capacité militaire, unique en son genre, ses vertus, l'affection que le Roi y avait mise jusqu'à croire se couronner de lauriers en l'élevant, tout disparut à l'instant de ses yeux : il ne vit plus en lui qu'un insensé pour l'amour du public, et qu'un criminel qui attentait à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne ; il s'en expliqua de la sorte sans ménagement. L'écho en retentit plus aigrement encore dans toute la nation offensée, qui abusa sans aucun ménagement de sa victoire, et le malheureux maréchal, porté par tous les cœurs français, ne put survivre aux bonnes grâces de son maître, pour qui il avait tout fait, et mourut peu de mois après, ne voyant plus personne, consommé de douleur et d'un afflicton que rien ne put adoucir, et à laquelle le Roi fut insensible jusqu'à ne pas faire semblant de s'apercevoir qu'il eût perdu un serviteur si utile et si illustre. Il n'en fut pas moins célébré par toute l'Europe, et par les ennemis mêmes, ni moins regretté en France de tout ce qui n'était pas financier, ou supôts de financiers*<sup>85</sup>.

84. VA-15-16.

85. SA-II-771-772.

Vauban meurt le 30 mars 1707, dans son château de Bazoches. Il n'a survécu qu'un mois et demi à l'arrêt royal. Pourtant, cette œuvre qui lui a causé tant de peines, aura un effet durable sur le clan des lézards et sur l'évolution des idées. Son plus illustre héritier spirituel sera Anne-Jacques-Robert Turgot, petit-fils de la nièce de Claude Le Peletier, Marie-Claude Le Peletier de Souzy, et de son époux, Jacques-Étienne Turgot de Sousmons, le propre cousin germain de Marc-Antoine Turgot de Saint-Clair dont le rapport est cité dans l'arrêt condamnant le livre de Vauban. L'idéal philanthropique, la pensée des physiocrates et le libéralisme germeront, en partie, de ce livre.

Au sein même du clan Le Tellier, des philanthropes émergeront. Au rang de ceux-ci, on trouvera plusieurs descendants directs de Louvois : François, duc de la Rochefoucauld-Liancourt, qui, par son action sociale et éducative en milieu rural, deviendra au début du XIX<sup>e</sup> siècle le symbole même de la philanthropie française ; sa tante, Louise-Nicole-Élisabeth de la Rochefoucauld, duchesse d'Enville, qui sera la protectrice de Turgot et fera beaucoup pour le progrès de l'agriculture ; Bénigne-Augustine Le Tellier de Louvois, qui, avec son époux Ambroise-Polycarpe de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, participera à la fondation d'une école d'agriculture et d'un hospice ; enfin, Auguste-Michel-Félicité Le Tellier, marquis-pair de Louvois, dernier descendant mâle de Louvois, qui étendra son action philanthropique au domaine industriel, au début de la Révolution industrielle. Par ailleurs, en plein XIX<sup>e</sup> siècle, une voix s'élèvera qui portera l'idéal du libéralisme démocratique à un sommet : ce sera celle d'Alexis de Tocqueville, descendant direct de Claude Le Peletier et de Vauban.

Au colbertisme mercantile, protectionniste et monopoliste, grâce à l'influence de Vauban et de son parent Boisguilbert<sup>86</sup>, le clan des lézards opposera le libéralisme, le décloisonnement, la réforme de l'agriculture et la justice sociale dans une France unifiée par le concept de citoyenneté. Étrange cheminement d'un clan issu de la Ligue catholique, moulé dans les contraintes de la stratégie militaire et débouchant sur le libéralisme économique ! Cheminement malgré tout cohérent puisque guidé par quelques idées-forces : celle du sentiment d'appartenance à une entité nationale faisant de tous les Français des citoyens égaux dans leur identité, celle de la primauté du réel sur le formel, du territoire sur le prince, de la production et de la consommation sur le monétaire, celle de l'attachement au sol comme territoire à défendre ou comme support de l'activité économique, celle de l'inutilité de plusieurs cloisons héritées du passé, celle, enfin, de la poursuite d'un rêve, d'un projet collectif, d'un idéal préconçu.

86. Pierre Le Pesant de Boisguilbert est à la fois parent de Vauban et cousin germain du grand Corneille. Son livre, intitulé *Détail de la France*, est condamné en même temps que celui de Vauban.

À cette approche, s'opposent le scepticisme, le cynisme pragmatique, les protectionnismes de toutes sortes, le monopolisme, les intérêts immédiats des financiers, l'étatisme et la prédominance des intérêts princiers sur les intérêts nationaux ou individuels. À partir de la mort de Vauban, le clan des lézards sera plus qu'un agglomérat de familles ; il sera devenu un courant de pensée, encore confus, mais vivant et puissant. Ce courant passera par Turgot, puis par Tocqueville pour déboucher sur le libéralisme moderne.

Sur le plan de la science économique, l'ouvrage de Vauban contribuera à l'émergence de l'école des physiocrates et de l'idée si riche de circuit économique. Le lien entre production et consommation est au centre de la thèse de Vauban, comme le montrent les extraits suivants :

*C'est une vérité qui ne peut être contestée, que le meilleur terroir ne diffère en rien du mauvais s'il n'est cultivé. Cette culture devient même non seulement inutile, mais ruineuse au propriétaire et au laboureur, à cause des frais qu'il est obligé d'y employer, si, faute de consommation, les denrées qu'il retire de ses terres lui demeurent et ne se vendent point (...)<sup>87</sup>.*

*Il est (...) manifeste que la première cause de la diminution des biens de la campagne est le défaut de culture, et que ce défaut provient de la manière d'imposer les tailles et de les lever. L'autre cause de cette diminution est le défaut de consommation qui provient principalement de deux autres, dont une est la hauteur et la multiplicité des droits des aides et des douanes provinciales (...) l'autre, les vexations inexprimables que font les commis à la levée des Aides (...)<sup>88</sup>.*

*Le commerce de province à province et de ville à ville se remettra en vigueur, quand il n'y aura ni Aides, ni Douanes au dedans du royaume, ce qui fera que la consommation sera d'autant plus grande, qu'elle sera libre. D'où naîtra l'abondance des denrées de toute espèce, laquelle, venant à se répandre par tout le royaume, se fera bientôt sentir jusques sur les côtes, où elle facilitera encore le commerce étranger (...)<sup>89</sup>.*

Ces idées reprises, puis formalisées par le physiocrate François Quesnay (qui, en 1707, n'a encore que 13 ans, et qui concevra le fameux "tableau économique"), puis, plus tard par Léon Walras, Wassily Leontief et d'autres grands économistes modernes, donneront lieu aux concepts de base de la comptabilité nationale, aux théories de l'équilibre général et aux tableaux d'échanges interindustriels. Les idées de Vauban conduiront aussi au credo libéral si bien rendu par la maxime, que certains attribueront à Quesnay :

87. VA-50.

88. VA-52.

89. VA-106.

« *Laissez faire, laissez passer* ». C'est là l'héritage économique immense que laisse à la France et au monde, Vauban quand il meurt, alors que les encyclopédistes n'ont encore rien écrit et que, ni Adam Smith, ni David Ricardo ne sont encore nés<sup>90</sup>.

### **Juin 1709 : La cabale des seigneurs**

L'emprise des Colbert sur l'appareil de l'État augmente peu à peu, tant par suite du retrait des Le Tellier qu'à cause de la faiblesse du chancelier Phélypeaux-Pontchartrain et de Chamillart. Le 20 février 1708, Nicolas Desmaretz, le neveu de Colbert qui a connu la disgrâce peu avant la mort de son oncle, est rappelé et il se voit confier le contrôle général des finances que lui cède Chamillart qui garde le département de la guerre. Par là, le clan Colbert récupère l'héritage politique de son fondateur. Desmaretz est aussi fait ministre d'État et il rejoint au conseil le chancelier Phélypeaux-Pontchartrain ; Torcy, cet autre neveu de Colbert, qui a les affaires étrangères ; Beauvillier, gendre de Colbert ; et Chamillart. Le triomphe des couleuvres est tel que ni Pontchartrain ni Chamillart ne sauraient s'y opposer. Chamillart, du moins, n'y songe même pas puisqu'il est en grande amitié avec Desmaretz, Beauvillier et Chevreuse, cet autre gendre de Colbert qui ne quitte pas Beauvillier.

Fort de son amitié avec les Colbert, Chamillart se croit en position de prendre ses distances par rapport à sa protectrice, Mme de Maintenon, à qui il doit ses fonctions ministérielles. Peu avant le rappel de Desmaretz, il a scellé son union avec la famille Colbert en mariant son fils, Michel II Chamillart, marquis de Cany, à une petite-fille de Colbert, Marie-Françoise de Rochechouart, fille de Marie-Anne Colbert. D'après Saint-Simon, ce mariage, à lui seul, a suffi à discréditer Chamillart aux yeux de Mme de Maintenon :

*Mme de Maintenon ne regardait plus Chamillart, depuis le mariage de son fils, que comme un homme qui lui avait manqué : l'aversion avait succédé à l'amitié. J'ai expliqué ailleurs son intérêt pressant d'avoir un ministre à elle, et elle n'en avait aucun depuis qu'elle ne comptait plus sur Chamillart*<sup>91</sup>.

Un incident vient bientôt mettre Chamillart dans une position délicate. Il implique Dreux-Louis Dugué de Bagnols, l'époux de sa cousine Anne Dugué de Bagnols, la nièce de la chancelière Le Tellier, Élisabeth Turpin. Saint-Simon rapportera la chose dans les termes suivants :

90. Deux historiens de la pensée économique, Schumpeter (SD) et Dehem (DB) souligneront la filiation spirituelle qui existe entre Sully, Vauban et Boisguilbert, Cantillon, Quesnay, Turgot, Adam Smith et Walras. Les deux mêmes historiens opposeront ce courant de pensée qui débouche sur le libéralisme économique, au courant colbertiste, associé au dirigisme et à l'étatisme.

91. SA-II-1045.

*Chamillart s'était brouillé avec Bagnols, intendant très accrédité de Lille et conseiller d'État, dans le court voyage qu'il avait fait en Flandres. Il chassa d'autorité un principal commis de l'extraordinaire de la guerre résidant en Flandres, pour friponnerie. C'était un homme entièrement à Bagnols, qui fit auprès de Chamillart l'impossible pour le sauver, jusqu'à prendre fait et cause, et déclarer que, si cet homme avait volé, il fallait qu'il fût de moitié. Chamillart tint bon, l'autre aussi, qui leva l'étendard et qui entreprit de faire rétablir ce commis malgré le ministre. Il y eut des lettres fortes. Bagnols en demanda justice ; tous ses amis se remuèrent, et tous les ennemis de Chamillart. Jamais on ne vit tant de vacarme pour si peu de chose, ni un intendant le prendre si haut contre un ministre son supérieur. Chamillart l'emporta, mais à force de bras, et y usa beaucoup de son crédit. Alors Bagnols demanda à se retirer : nouvel éclat. Le Roi, qui en était content, le voulut retenir. On lui fit des avances, il y eut force pourparlers ; Chamillart même qui sentit le Roi fâché, se prêta. Plus on en faisait pour Bagnols, plus il en était gâté, et plus il prétendait. À la fin Chamillart l'emporta encore ; mais il s'éreinta, et Bagnols quitta l'intendance et vint ameuter à Paris. C'était une bonne tête, débauché, fort au goût de tout ce qui avait servi en Flandres par son esprit, sa bonne maison, sa grande chère et délicate, et le soin de plaire et d'obliger ; d'excellente compagnie, toute sa vie du grand monde, avec beaucoup d'amis, et considérables, fort proche du chancelier [Pontchartrain] et des Louvois par sa femme, et fort porté par ce qui en restait, très capable et supérieur à son emploi où il avait servi avec une grande utilité et distinction<sup>92</sup>.*

La démission de Bagnols galvanise le clan des lézards qui intrigue pour obtenir la tête de Chamillart. Le maréchal de Villeroi mène l'opération. Saint-Simon écrira :

*Je sus encore, par le maréchal de Boufflers et par le duc et la duchesse de Villeroi [fille de Louvois], les mouvements de la cabale formée des amis de Bagnols et des ennemis de Chamillart ralliés au maréchal de Villeroi<sup>93</sup>.*

Bien qu'exclu des postes ministériels et bien qu'il ne jouisse que de la sympathie du chancelier Phélypeaux-Pontchartrain, le clan des lézards compte encore. Le dimanche, 9 juin 1709, en apporte la preuve : Chamillart est disgracié.

Toujours incapable de remercier un ministre, Louis XIV a préparé la chose en secret. Saint-Simon écrira :

*Ce (...) matin, le Roi, en entrant au conseil d'État, appela le duc de Beauvillier, le prit en particulier, et le chargea d'aller l'après-dîner dire à*

92. SA-II-1044-1045.

93. SA-II-1046.



*Chamillart qu'il était obligé, pour le bien de ses affaires, de lui demander la démission de sa charge et celle de la survivance qu'en avait son fils ; que néanmoins il voulait qu'il demeurât assuré de son amitié, de son estime, de la satisfaction qu'il avait de ses services ; M. de Beauvillier, touché au dernier point de la chose et d'une commission si dure, voulut vainement s'en décharger : le Roi lui dit que, étant ami de Chamillart, il l'avait choisi exprès, pour le ménager en toutes choses. Un moment après, il rentra dans le cabinet du Conseil, suivi du duc, où le chancelier, Torcy, Chamillart et Desmaretz se trouvèrent (...) [À la fin du conseil] Beauvillier, dans une grande angoisse, demeura le dernier des ministres dans le cabinet, où seul avec le Roi, il lui exposa franchement sa peine, et finit par le prier de trouver bon au moins qu'il s'associât dans sa triste commission le duc de Chevreuse, ami comme lui de Chamillart, pour partager le poids : à quoi le Roi consentit<sup>94</sup> ...*

Chamillart parti, un nouveau protégé de Mme de Maintenon devient secrétaire d'État de la guerre : Daniel-François Voysin de la Noiraye. Ce nouveau ministre, qui connaîtra les plus hautes fortunes grâce à sa protectrice, est issu d'une famille peu connue. Son grand-père était greffier criminel au Parlement de Paris. Saint-Simon écrira qu'il venait de « *la pleine et parfaite roture*<sup>95</sup> ». Néanmoins, divers liens le rattachent à la haute robe et le rapprochent du clan Le Tellier. Son oncle, Daniel II Voysin de la Cerisaye, a épousé en secondes noces une Talon : Marie, petite-fille d'une Choart de Buzenval ; la fille de ces derniers, Marie-Jeanne Voysin de la Cerisaye est l'épouse de Chrétien-François de Lamoignon, marquis de Bâville, fils du premier président Lamoignon, le protégé de Le Tellier.

Près des Le Tellier, le nouveau ministre l'est peut-être encore plus des Colbert par sa sœur, Marie-Madeleine Voysin, qui a épousé le frère aîné du contrôleur général Desmaretz, Jean-Baptiste Desmaretz de Vaubourg, neveu de Colbert. Malgré ce lien avec les Colbert, Voysin s'avérera un allié précieux de Mme de Maintenon et de ses nouveaux alliés du clan des lézards.

Car, enfin, après une longue et lente évolution, sous la pression des Noailles, des Estrées et des Villeroy, Mme de Maintenon vient de regagner les rangs de son clan d'origine. Ensemble, ils constituent une nouvelle puissance politique dont la chute de Chamillart n'est qu'une des premières manifestations.

Dans un de ses textes les plus importants, Saint-Simon fera une analyse des trois "partis" ou trois "cabales" qui s'agitent alors à la cour. La première cabale qu'il appellera la « *cabale des seigneurs* » correspond parfaitement, comme on le verra, au clan des lézards ; la seconde, la « *cabale des ministres* »,

94. SB-VII-177-178.

95. SB-VII-183.

au clan Colbert, et la troisième, la « cabale de Meudon », à un clan, qu'on peut appeler de « Bourbon-Lorraine », réuni autour du dauphin.

Ce texte est le suivant :

*La cour, par ces grands changements d'état et de fortune (...) de Chamillart, était plus que jamais divisée. Parler de cabales, ce serait peut-être trop dire, et le mot propre à ce qui se passait ne se présente pas. Quoique trop fort, je dirai donc cabale, en avertissant qu'il dépasse ce qu'il s'agit de faire entendre, mais qui, sans des périphrases continuelles, ne se peut autrement rendre par un seul mot. Trois partis partageaient la cour, qui en embrassaient les principaux personnages, desquels fort peu paraissaient à découvert, et dont quelques-uns avaient encore leurs recoins et leurs réserves particulières. (...) Sous les ailes de Mme de Maintenon se réunissait la première [cabale], dont les principaux, en curée de la chute de Chamillart (...) étaient ménagés, et ménageaient réciproquement Mme la duchesse de Bourgogne [fille de Victor-Amédée II de Savoie, épouse du fils aîné du dauphin], et étaient bien avec Monseigneur [le dauphin]. Ils jouissaient aussi de l'opinion publique et du lustre que [Louis-François, maréchal-duc de] Boufflers leur communiquait. [Henri, maréchal-duc d']Harcourt, même sur les bords du Rhin, en était le pilote, Voysin [le nouveau secrétaire d'État] et sa femme leurs instruments, qui, réciproquement, s'appuyaient d'eux. En seconde ligne était le chancelier [Phélypeaux-Pontchartrain], qui [était] dégoûté à l'excès par l'aversion que Mme de Maintenon avait prise pour lui, conséquemment par l'éloignement du roi ; Pontchartrain [le fils du chancelier, Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'État de la maison du roi et de la marine] de loin, à l'appui de la boule [c'est-à-dire pour prêter main-forte] ; le premier écuyer [Jacques-Louis Beringhen, l'époux de Marie-Madeleine-Élisabeth-Fare d'Aumont, la petite-fille du chancelier Le Tellier], vieilli dans les intrigues, qui avait formé l'union d'Harcourt avec le chancelier et qui les rameutait tous ; son cousin Huxelles [Nicolas de Laye du Blé, maréchal d'Huxelles, petit-fils de Claude Phélypeaux d'Herbault, baronne d'Huxelles, et neveu d'Anne de Laye du Blé d'Huxelles, la mère du premier écuyer Beringhen], philosophe apparemment, cynique, épicurien, faux en tout (...), rongé de l'ambition la plus noire, dont Monseigneur [le dauphin] avait pris la plus grande opinion par la Choin [maîtresse du dauphin], que Beringhen, sa femme [petite-fille du chancelier Le Tellier] et Bignon [Jérôme III, fils de Suzanne Phélypeaux-Pontchartrain, la sœur du chancelier Pontchartrain] en avaient coiffée ; le maréchal de Villeroy, qui, du fond de sa disgrâce, n'avait jamais perdu les étriers chez Mme de Maintenon, et que les autres ménageaient par là, et par cet ancien goût du Roi qui, par elle, pouvait renaitre ; le duc de Villeroy [fils du maréchal et gendre de Louvois], remué par lui, mais avec d'autres allures, et La Rocheguyon [fils du duc de La Rochefoucauld et gendre de Louvois], qui, ricanant sans rien dire, tendait des panneaux ; et, par Blouin [premier valet de chambre du Roi et intendant de Versailles et de Marly] et d'autres souterrains, savaient tout et,*

*avaient toute créance de jeunesse auprès de Monseigneur [le dauphin], et qui, quoique de loin, ne laissaient pas d'avoir influé à la perte (...) de Chamillart, ayant en tiers la duchesse de Villeroy [fille de Louvois], dont le peu d'esprit était compensé par du sens, beaucoup de prudence, un secret impénétrable, et la confiance de Mme la duchesse de Bourgogne en beaucoup de choses, qu'elle savait tenir de court et haut à la main*<sup>96</sup>.

Face à ce groupe que Saint-Simon appellera la « *cabale des seigneurs* » et qui n'est autre que le clan des lézards, un second groupe : la « *cabale des ministres* » issue du clan Colbert :

*D'autre part, sous l'espérance que nourrissait la naissance, la vertu et les talents de Mgr duc de Bourgogne, tout de ce côté par affection décidée, était le duc de Beauvillier [gendre de Colbert], le plus apparent de tous ; le duc de Chevreuse [gendre de Colbert] en était l'âme et le combineur ; l'archevêque de Cambrai [Fénelon], du fond de sa disgrâce et de son exil, le pilote ; en sousordre, Torcy [neveu de Colbert] et Desmaretz [neveu de Colbert], le P. Tellier [confesseur de Louis XIV], les jésuites, et Saint-Sulpice, d'ailleurs si éloignés des jésuites et réciproquement [il faut noter que Fénelon a un frère sulpicien, qui a été missionnaire au Canada], Desmaretz, ami du maréchal de Villeroy et du maréchal d'Huxelles, et de Torcy, bien avec le chancelier [Pontchartrain], uni avec lui sur les matières de Rome, conséquemment contre les jésuites et Saint-Sulpice, et en brassière [c'est-à-dire en opposition] sur ce recoin d'affaires avec ses cousins de Chevreuse et surtout de Beauvillier, ce qui mettait entre eux du gauche, et souvent des embarras ; ceux-ci plus unis entre eux au besoin, toujours plus concertés, en occasion continuelle de se voir sans air de se chercher, affranchis des sarbatanes [personnes interposées] par leurs places et voyant tout immédiatement, en état d'amuser les autres par des fantômes et, d'un coup de main, de rendre fantômes les réalités les mieux amenées, et par voir et savoir de source, de rompre la mesure à leur gré : tant était-il vrai, de tout ce règne, que le ministère donnait tout en affaires, quelque confiance que Mme de Maintenon y eût usurpée, qui n'osait questionner, ni montrer rien suivre, à qui les choses ne venaient par le Roi qu'à bâtons rompus, et qui, par là, avait si grand besoin d'avoir un ministre tout à elle*<sup>97</sup>.

Saint-Simon caractérisera ensuite les relations des deux clans avec la cour :

*Ceux-ci [les Colbert] n'admirent personne avec eux sans une vraie nécessité, et pour le moment seulement de la nécessité. Ils n'avaient qu'à parer, et, comme ils étaient en place, ils n'avaient qu'à se défendre, et rien à conquérir ; mais les rieurs n'étaient pas pour eux : leur dévotion les tenait en brassière, était tournée aisément en ridicule ; le bel air, la mode, l'envie était de l'autre côté*

96. SB-VII-198-199.

97. SB-VII-199-200.

[du côté des lézards], avec la Choin et Mme de Maintenon. Ces deux cabales se tenaient réciproquement en respect. Celle-ci [celle des Colbert] marchait en silence, l'autre [celle des lézards] au contraire avec bruit, et saisissait tous les moyens de nuire à l'autre. Tout le bel air de la cour et des armées était de son côté, que le dégoût et l'impatience du gouvernement grossissait encore, et quantité de gens sages entraînés par la probité de Boufflers et les talents d'Harcourt<sup>98</sup>.

En somme, les Colbert sont au pouvoir et leur gouvernement est impopulaire ; le clan des lézards forme toujours l'opposition : il a la faveur publique, mais pas le pouvoir. Entre les deux clans ou plutôt à côté d'eux, un tiers parti, coupé en quelque sorte des deux premiers et issu des enfants de Mme de Montespan et des Lorraine, la « cabale de Meudon » :

*D'Antin* [Louis-Antoine de Gondrin de Pardaillan, marquis d'Antin, fils légitime de Mme de Montespan et ancien beau-frère de Barbezieux], *madame la Duchesse* [Louise-Françoise de Bourbon, fille légitimée de Louis XIV et de Mme de Montespan], *Mlle de Lillebonne* [Béatrix-Hiéronymme de Lorraine] et sa sœur [Élisabeth de Lorraine-Lillebonne, épouse du prince d'Espinoy], leur oncle [Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, fils illégitime de Charles, duc de Lorraine, et frère de la mère de Mlle de Lillebonne], *inséparable d'elles, et l'intrinsèque cour de Meudon* formaient le troisième parti. Aucun des deux autres ne voulait d'eux, l'un et l'autre les craignaient et s'en défiaient ; mais tous les ménageaient à cause de Monseigneur [le dauphin], et Mme la duchesse de Bourgogne elle-même. D'Antin et [sa demi-sœur] Madame la Duchesse n'était qu'un, ils étaient également décriés ; ils étaient pourtant à la tête de ce parti, d'Antin par ses privances avec le Roi, qui augmentaient chaque jour, et dont, mieux qu'homme du monde, il savait se parer, et même s'avantager solidement. (...) Pas un de ces deux partis [les lézards et les Colbert] n'était donc pas pour se rapprocher de ce troisième qui était proprement la cabale de Vendôme, encore troublée du coup [récent du renvoi de Louis-Joseph, duc de Vendôme, du poste de commandant des armées de Flandres], ni les derniers [les Colbert], de plus, de d'Antin, qui, dans la folle espérance d'avoir la part principale à la dépouille de Chamillart, avait travaillé si fortement à sa ruine (...) Cette cabale [de Meudon] frayait avec celle des seigneurs [celle des lézards] ; mais elle en était découverte, et intérieurement haïe et crainte, comme ayant été celle de Vendôme. Pour celle des ministres [les Colbert], rien de plus opposé<sup>99</sup>...

Ces trois grands clans connaissent toute l'agitation de partis politiques modernes. On y retrouve les fidèles, les inconstants, les indifférents, les tirailés, les écartelés, les frères-ennemis, les adversaires-amis, les renégats, les

98. SB-VII-200.

99. SB-VII-200-205.

repentis, les solitaires, les opportunistes, les ambitieux, les attentistes, les calculateurs, les sincères, les fougueux, les chefs, les timorés, les suiveurs, etc., toute la faune politique qu'on voit dans tous les partis, officiels ou officieux. Après avoir identifié les trois cabales, Saint-Simon s'amusera à situer les principaux personnages de la cour à l'intérieur de leur réseau, et, en particulier, par rapport aux deux cabales dominantes, celles des lézards et des Colbert, la troisième étant marginale.

Si on classe ces personnages le long d'un continuum allant du cœur de la cabale des seigneurs à celui de la cabale des ministres, on obtient le résultat suivant. Au centre du groupe « *des seigneurs* », se trouvent les deux beaux-frères, gendres de Louvois, les ducs de La Rocheguyon et de Villeroy. Se rangent, autour d'eux, trois sous-groupes : les parents des Le Tellier, c'est-à-dire la duchesse de Villeroy, fille de Louvois, le maréchal de Villeroy, Beringhen et sa femme, petite-fille du chancelier Le Tellier ; le sous-groupe des Phélypeaux, c'est-à-dire le chancelier Pontchartrain, son fils, le secrétaire d'État Pontchartrain, son neveu, Bignon, et son parent, le maréchal d'Huxelles ; enfin, Mme de Maintenon et ses amis, le secrétaire d'État Voysin et sa femme, le maréchal d'Harcourt, le maréchal de Boufflers et la duchesse de Bourgogne, que sa conduite « *jetai naturellement du côté de la cabale des seigneurs* », dira Saint-Simon<sup>100</sup>.

Un peu en retrait de la cabale des seigneurs, mais plus près des lézards que des Colbert, nous trouvons le duc de Noailles, très lié à Mme de Maintenon, la tante de sa femme, et néanmoins « *tâtant tout, reçu honnêtement partout à cause de sa tante et de son langage, mais admis à rien encore, en jeune homme qu'on ne connaissait pas assez, et dont le grand vol et les nombreux crampons tenaient en égale attention et défiance*<sup>101</sup> » ; le maréchal de Villars, aussi très lié à Mme de Maintenon, mais qui « *content, incapable de suite et de vues, hors les purement personnelles... n'était de rien ... ne se souciait pas d'en être, et aucun des partis ne le désirait*<sup>102</sup> » ; le dauphin, Monseigneur, avec lequel la cabale des seigneurs « *était bien*<sup>103</sup> » ; le duc du Maine, fils légitimé de Mme de Montespan, qui, « *régnant dans le cœur du Roi et de Mme de Maintenon, ménageait tout, nuisait à tous tant qu'il pouvait, et tous aussi le craignaient et le connaissaient*<sup>104</sup> » ; enfin, le maréchal de Tessé, qui, bien qu'« *ami de Pontchartrain, était suspect aux seigneurs et aux ministres*<sup>105</sup> ».

Au milieu, à mi-chemin entre les centres des deux cabales, nous trouvons ceux qui ne veulent d'aucune affiliation ou que les deux clans rejettent. Ce sont

100. SB-VII-202.

101. SB-VII-204.

102. SB-VII-203.

103. SB-VII-198.

104. SB-VII-202.

105. SB-VII-204.

d'abord les membres de la cabale de Meudon, le sous-groupe des Lorraine et celui d'Antin et de sa demi-sœur ; mais, aussi, le comte de Toulouse, autre fils légitimé de Mme de Montespan, le duc de Berry, frère du duc de Bourgogne et quatrième dans l'ordre de succession au trône, ainsi que le duc d'Orléans, cinquième suivant le même ordre, qui « *n'était pas en volonté, ni en état d'entrer en quoi que ce soit*<sup>106</sup> ». À ceux-là, Saint-Simon ajoutera le maréchal de Tallard qui « *enragé de n'être de rien, parce qu'on ne se fiait à lui d'aucun côté, ne tenait qu'à Torcy, qu'il avait toujours ménagé, et au maréchal de Villeroy, de toute sa vie son parent et son protecteur, sous la disgrâce duquel il gémissait*<sup>107</sup> ».

Plus près des Colbert que des lézards, mais sans faire complètement partie de la cabale des ministres, nous retrouvons le duc de Bourgogne, second dans la ligne de succession, qui « *enfoncé dans la prière et dans le travail de son cabinet, ignorait ce qui se passait sur la terre, suivait les impressions douces et mesurées des ducs de Beauvillier et de Chevreuse*<sup>108</sup> » ; le maréchal Berwick, fils naturel de Jacques II d'Angleterre et d'Arabella Churchill, très lié avec Torcy, Chevreuse et Beauvillier, mais aussi avec le maréchal de Villeroy « *son ami et son protecteur*<sup>109</sup> » ; enfin, une nièce de Colbert, la sœur de Torcy, Marie-Françoise Colbert de Croissy, marquise de Bouzols, très près de la cabale de Meudon, « *qui, avec une figure hideuse, était charmante dans le commerce, avec de l'esprit comme dix démons*<sup>110</sup> ».

Au centre de la cabale des ministres, comme au centre de celle des seigneurs, deux beaux-frères : les gendres de Colbert, les ducs de Beauvillier et de Chevreuse. Près d'eux, deux sous-groupes : les parents des Colbert, Desmaretz, Mme de Lévis, la fille du duc de Chevreuse, et, avec quelques réserves, Torcy, le secrétaire d'État ; et le groupe anti-janséniste regroupant le père Tellier, confesseur du roi, les jésuites, Fénelon et, occasionnellement, Saint-Sulpice. Torcy, comme avant lui son père, Croissy, prend parfois des libertés face aux Colbert, si bien que Saint-Simon fera remarquer, à propos de Beauvillier et de Chevreuse, que « *bien que cousins germains de Torcy, un fumet de jansénisme [chez Torcy] les écartait de lui fort au-delà du but*<sup>111</sup> ». À plus d'un égard, Torcy est le moins Colbert des Colbert. Son union avec une Arnauld, fille de Pomponne, ne peut d'ailleurs que le rendre suspect à l'aile anti-janséniste de la cabale des ministres.

Les cabales décrites par Saint-Simon ne sont que l'expression, à la cour, de la confrontation des clans des lézards et des couleuvres. Elles ne recouvrent qu'une

106. SB-VII-202.

107. SB-VII-203.

108. SB-VII-202.

109. SB-VII-204.

110. SB-VII-205.

111. SB-VII-205.

partie de ces clans dans la mesure où la robe est ici totalement ignorée, alors qu'elle joue un rôle déterminant dans la vie politique. Les cabales répondent à des conjonctures particulières, tandis que les clans structurent la réalité du pouvoir. Néanmoins, les descriptions données par Saint-Simon démontreront un certain nombre de choses : tout d'abord, dix-huit ans après la mort de Louvois et vingt-six ans après celle de Colbert, la division Le Tellier-Colbert demeure déterminante ; ensuite, alors que le leadership du clan Colbert appartient toujours aux Colbert, du côté des lézards, le pouvoir est devenu beaucoup plus diffus : les Pontchartrain et Mme de Maintenon partagent la direction de ce clan avec les parents des Le Tellier. Les textes de Saint-Simon semblent aussi indiquer que, contrairement à ce que plusieurs penseront, les Pontchartrain ne constituent pas un troisième parti : ils sont intégrés au clan des lézards dont ils constituent un sous-groupe important. Enfin, la relation qui existe entre les clans demeure très civilisée ; elle peut même être cordiale. Plusieurs personnages de la cour tiennent à avoir des amis dans les deux camps. Et même les chefs ont souvent des rapports amicaux avec leurs vis-à-vis ; le maréchal de Villeroy est bien avec Torcy et même avec Beauvillier, bien que l'antagonisme entre les deux tandems de beaux-frères (le tandem La Rocheguyon-Villeroy et le tandem Beauvillier-Chevreuse) soit très grand.

Au début de 1710, deux événements ébranleront les deux clans. Le 28 janvier 1710, guidé par son confesseur, le père Tellier, Louis XIV fera raser l'église et le couvent de Port-Royal-des-Champs après avoir, le 29 octobre 1709, dispersé toutes les religieuses dans divers monastères. Par ce geste, les jésuites et la faction de la cabale des ministres qui les appuie, soit Chevreuse, Beauvillier et leurs amis, triompheront. Dans la cabale des seigneurs et dans le reste du pays, ce sera la consternation. Même Saint-Simon, pourtant tout acquis aux Colbert, condamnera cette action en racontant longuement les circonstances de cette destruction :

*[Le père Tellier]... était... un homme ardent, et dont la divinité était son molinisme [doctrine que les jésuites opposent au jansénisme] et l'autorité de sa Compagnie. Il se vit beau jeu : un roi très ignorant en ces matières, et qui n'avait jamais écouté là-dessus que les jésuites et les leurs, suprêmement plein de son autorité, et qui s'était laissé persuader que les jansénistes en étaient ennemis, qui voulait se sauver, et qui, ne sachant point la religion, s'était flatté toute sa vie de faire pénitence sur le dos d'autrui, et se repaissait de la faire sur celui des huguenots et des jansénistes, qu'il croyait peu différents et presque également hérétiques. (...) Il restait encore quelques personnes à craindre pour les jésuites, c'est-à-dire pour leurs entreprises, comme les cardinaux d'Estrées, Janson et Noailles, et le chancelier [Pontchartrain]. Ce dernier était (...) éreinté, et le P. Tellier ne l'ignorait pas ; Estrées était vieux et courtisan, Janson aussi, et de plus, fort tombé de santé. Noailles n'avait rien de tout cela ; il était de plus dans la liaison la plus grande avec Mme de Maintenon, puissant d la cour par le goût du Roi, par sa famille, par sa réputation soutenue de sa vie et de sa*

*conduite, archevêque de Paris, et en vénération dans son diocèse et dans le clergé, à la tête duquel il se trouvait par tout le Royaume. Celui-là était capitalement en butte aux jésuites*<sup>112</sup>.

Manipulé par les jésuites, le cardinal de Noailles acceptera d'enjoindre aux religieuses de signer une nouvelle constitution pontificale destinée à harceler les jansénistes. Excédées par cette nouvelle manœuvre, les religieuses de Port-Royal s'y refuseront et le roi chargera Marc-René Voyer, marquis d'Argenson, d'expulser les religieuses et de raser le couvent. Argenson a succédé, en 1697, à La Reynie comme lieutenant-général de police. Il est, comme sa famille, tout acquis au clan des couleuvres, dont il partage l'impopularité.

Car, au moment où le pouvoir royal, en guerre à l'extérieur, trouve des prétextes pour s'acharner sur quelques pauvres religieuses persécutées depuis tant d'années, les Français sont aux prises avec la misère. L'hiver 1709 a été des plus cruels et le peuple est au bord de la révolte. Argenson le sait qui, à plusieurs reprises, a vu sa voiture lapidée par des Parisiens affamés.

Saint-Simon racontera à ce propos un incident où Argenson, en 1709, est tiré d'un mauvais pas par un pilier du clan des lézards, le maréchal de Boufflers :

*La cherté de toutes choses, et du pain sur toutes, avait causé de fréquentes émotions dans toutes les différentes parties du royaume. Paris s'en était souvent senti, et, quoiqu'on eut fait demeurer près d'une moitié plus que d'ordinaire du régiment des gardes pour la garde des marchés et des lieux suspects, cette précaution n'avait pas empêché force désordres, en plusieurs desquels Argenson courut risque de la vie. (...) Il arriva que, le mardi matin 20 août, le pain manqua sur un grand nombre*<sup>113</sup>.

Rapidement un début d'émeute se développe et Argenson se prépare à intervenir armes à la main quand le maréchal de Boufflers se présente par hasard :

*Arrivés au haut de la rue Saint-Denis, la foule et le tumulte firent juger au maréchal de Boufflers qu'il était temps de mettre pied à terre (...) le maréchal demanda ce que c'était, pourquoi tout ce bruit, promettant du pain et leur parlant de son mieux avec douceur et fermeté, leur remontrant que ce n'était pas là comme il en fallait demander. Il fut écouté ; il y eut des cris à plusieurs reprises de : « Vive M. le maréchal de Boufflers ! » qui s'avavançait toujours parmi la foule et lui parlait de son mieux. (...) Le peuple le pria de représenter au Roi sa misère et de lui obtenir du pain. Il le promit et, sur sa parole, tout*

112. SB-VII-326.

113. SB-VII-265-266.



*s'apaisa et se dissipa, avec des remerciements et de nouvelles acclamations. (...) Ce fut un véritable service : Argenson y marchait avec des détachements (...) et, sans le maréchal, il y aurait eu du sang répandu, qui aurait peut-être porté les choses fort loin.. (...) À peine le maréchal était-il rentré chez lui, à la place Royale, (...) qu'il fut averti que la sédition était encore plus grande au faubourg Saint-Antoine : il y courut aussitôt (...) et l'apaisa comme il avait fait l'autre<sup>114</sup>.*

Au moment où le clan Colbert affronte le mécontentement populaire et se compromet encore plus par la persécution du jansénisme, le clan Le Tellier fait, lui, une grande perte dans la personne d'un grand adversaire des jésuites, Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims. Le dernier des enfants du chancelier meurt le 22 février 1710, aussi subitement que son frère, Louvois, et que son neveu Barbezieux. Saint-Simon rapportera les choses en faisant allusion à la mort de Fléchier, le panégyriste du chancelier Le Tellier :

*Quoique très vieux, (...) [Fléchier] fut fort regretté, et pleuré de tout le Languedoc, surtout de son diocèse. Un bien plus grand prélat mourut en même temps, qui laissa moins de regrets : ce fut l'archevêque de Reims, de qui j'ai parlé plus d'une fois. Il avait les abbayes de Saint-Rémy de Reims, de Saint-Thierry près Reims (...) de Saint-Bénigne de Dijon, de Breteuil, et quelques autres encore. Il était commandeur de l'Ordre, doyen du Conseil, maître de la chapelle du Roi, proviseur de Sorbonne et le plus ancien archevêque de France. (...) Janséniste de nom, ennemi des jésuites, savant en tout ce qui était de son état pour le spirituel et le temporel, c'était, avec de l'esprit, un composé fort extraordinaire. Rustre et haut au dernier point, il était humble sur sa naissance à en embarrasser, extrêmement du grand monde, magnifique, et toutefois avare ; grand aumônier, assez résidant chaque année, gouvernant et visitant lui-même son diocèse, qui était le mieux réglé du royaume et le mieux pourvu des plus excellents sujets en tout genre, qu'il savait choisir, s'attacher, employer, et bien récompenser ; avec cela, fort de la cour et du plus grand monde, gros joueur, habile en affaires, et fort entendu pour les siennes ; lié avec les plus doctes et les plus saints de l'épiscopat, aimé et estimé en Sorbonne, qu'il protégeait et gouvernait très bien. C'était un homme fort judicieux et qui avait le talent du gouvernement. Les ducs d'Aumont et d'Humières, frères de père, et le premier fils d'une sœur [Madeleine Le Tellier ; rappelons que la mère du duc d'Humières, Françoise-Angélique de La Motte-Houdancourt, a eu une liaison avec l'archevêque de Reims], avaient de grands démêlés d'intérêt qui les avaient longtemps aigris, et qu'ils remirent enfin à décider à l'archevêque de Reims, dont la brillante santé était un peu tombée depuis quelque temps ; il mettait la dernière main à cette affaire le samedi 22 février, et y travaillait depuis sept heures du matin, lorsque, vers une heure de l'après midi, il dit à son secrétaire qu'il se trouvait mal, et qu'il*

114. SB-VII-267.

*sentait un grand mal de tête : un moment après, il s'étendit dans sa chaise, et mourut, à soixante-neuf ans. La marquise de Créqui [Anne-Charlotte-Fare d'Aumont, fille de Madeleine Le Tellier], sa nièce, arrivait en même temps pour dîner avec lui, qui parut peu émue, encore moins attendrie. Son amitié pour elle n'était pourtant pas sans scandale. Outre des présents gros et continuels, il défrayait sa maison toute l'année, et lui en avait donné une toute meublée. (...) Par la lecture qu'on fit [de son testament], on trouva qu'il faisait la marquise de Créqui sa légataire universelle, et l'abbé de Louvois [Camille Le Tellier, fils de Louvois] exécuteur de son testament ; il lui donnait la magnifique argenterie de sa chapelle et une belle tapisserie, aux religieux de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris sa bibliothèque [de 16 000 volumes], la plus belle de l'Europe pour un particulier, et sa maison de Paris aux enfants de feu M. de Louvois, son frère. (...) Mme de Louvois alla, le jour même, demander au Roi la charge de la chapelle pour l'abbé de Louvois ; mais, par son oncle et par lui-même, il était écrit en lettres rouges chez les jésuites, et il n'eut rien de cette grande dépouille. Le cardinal de Noailles fut proviseur de Sorbonne<sup>115</sup>...*

Avec Charles-Maurice Le Tellier s'éteint le dernier Le Tellier capable d'exercer un véritable leadership sur le clan des lézards. Il faudra attendre la maturité du fils de Courtanvaux, Louis-Charles-César Le Tellier, futur maréchal-duc d'Estrées pour qu'à nouveau un Le Tellier puisse prétendre à une place de choix dans ce qui aura succédé au clan Le Tellier. À la mort de son grand-oncle, le jeune Louis-Charles-César n'a encore que quatorze ans et demi.

Quatorze mois après le décès de l'archevêque de Reims, le 23 avril 1711, sa nièce, Marguerite Le Tellier de Louvois, duchesse de Villeroy disparaîtra à son tour, à trente-trois ans, presque à l'âge qu'avait son frère Barbezieux à sa mort. Cette perte sera durement ressentie par son clan. La duchesse de Villeroy joue en effet un rôle clé dans la cabale des seigneurs en liant à celle-ci la duchesse de Bourgogne et en maintenant le contact avec plusieurs personnages de la cour qui ne font pas partie du clan. Parmi ces personnages, Saint-Simon, très lié avec la duchesse de Villeroy dont il commentera la mort de la façon suivante :

*Je perdis en même temps une amie que je regrettai fort : ce fut la duchesse de Villeroy, dont j'ai parlé plus d'une fois. C'était une personne droite, naturelle, franche, sûre, secrète, qui, sans esprit, était parvenue à faire une figure à la cour, et à maîtriser mari et beau-père. Elle était haute en tous points, surtout pour la dignité, en même temps qu'elle se faisait une justice si exacte et si publique sur sa naissance, même sur celle de son mari, qu'elle en embarrassait souvent. Elle était fort inégale, sans que, pour ce qui me regarde, je m'en sois*

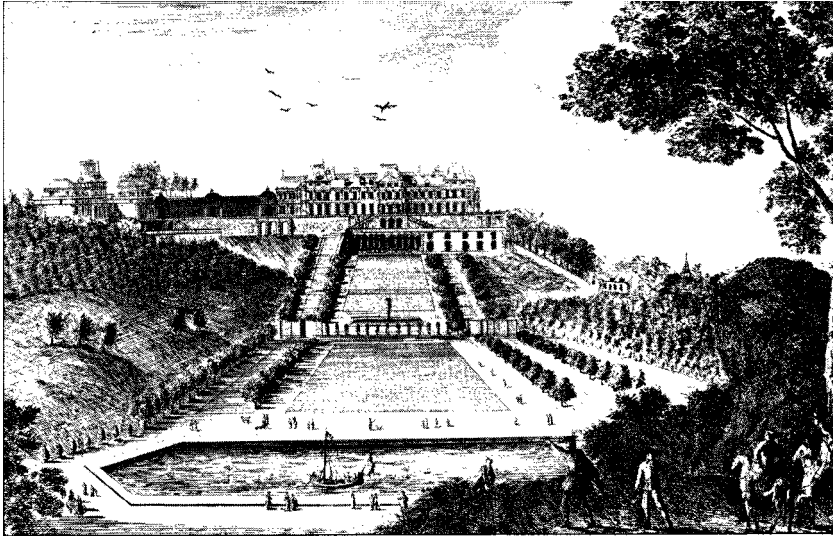
*jamais aperçu. Elle avait de l'humeur, son commerce était rude et dur : elle tenait fort, là-dessus, de sa famille. Elle était depuis longtemps dans la plus grande intimité de Mme la duchesse d'Orléans, et dans une grande confiance de Madame la Dauphine, qui toutes deux l'aimaient, et la craignaient aussi. Elle avait des amis et des amies ; elle en méritait. Elle était bonne, vive et sûre amie, et les glaces ne lui coûtaient rien à rompre. Elle devenait personnage, et on commençait à compter avec elle. Son visage très singulier était vilain d'en bas, surtout pour le rire, était charmant de tout le haut. Sérieuse et parée, grande comme elle était, quoique avec les hanches et les épaules trop hautes, personne n'avait si grand air, et ne paraît tant les fêtes et les bals, où il n'était aucune beauté, et bien plus qu'elle, qu'elle n'effaçât. (...) Elle craignait extrêmement la petite vérole qu'elle n'avait point eue. Malgré cela, elle voulut que Madame la Dauphine la menât à Marly. (...) Elle y eut une frayeur mortelle, tomba incontinent après malade de la petite vérole, et en mourut à Versailles. L'abbé de Louvois et le duc de Villeroy s'enfermèrent avec elle. Le premier en fut inconsolable ; l'autre ne le fut pas longtemps<sup>116</sup>.*

La duchesse de Villeroy laisse quatre enfants. Deux d'entre eux épouseront des Montmorency-Luxembourg ; deux, des enfants du maréchal de Boufflers ; et une autre, le fils du duc d'Harcourt. Une des filles de la duchesse de Villeroy, Madeleine-Angélique, a hérité des talents mondains de sa mère. Successivement duchesse de Boufflers, puis duchesse de Luxembourg, elle brillera d'un tel éclat à la cour que certains diront qu'elle règnera sur la société de son temps. C'est elle qui, avec son mari, le duc de Luxembourg, sera la grande protectrice de Jean-Jacques Rousseau, en proie aux persécutions du gouvernement et de la cabale de Voltaire.

Elle et son cousin, le futur maréchal-duc d'Estrées, portent, sans le savoir, les espoirs des Le Tellier à un moment où toute influence de leur famille semble disparaître. Comme pour ajouter encore à la détresse du clan, le 10 avril 1711, quelques mois après la mort de l'archevêque de Reims, Claude Le Peletier décède à l'âge de soixante-dix-neuf ans et huit mois. Il aura été un des piliers les plus solides et les plus indéfectibles de son clan, conciliant le père et le fils, tempérant les ardeurs de Louvois et représentant son groupe dans les plus hautes fonctions. Aussi sage que le chancelier Le Tellier, il avait cependant moins de talent politique. Très éveillé aux questions sociales, il partageait la vision de Vauban et se posait en critique du colbertisme et aussi du bellicisme, n'hésitant pas sur ce point à s'opposer, à l'occasion, à Louvois.

La mort de Le Peletier marque la fin d'une époque. Le clan des lézards n'est désormais plus le même. Il a pris les plis de l'opposition après avoir si longtemps dominé. Les Le Tellier y ont peu à peu cédé la place à leurs alliés. Les gens de robe s'y sont faits plus discrets. De plus en plus coupé du

gouvernement et de ses agents, le clan se réfugie dans les intrigues de palais. Par contre, cet éloignement du pouvoir pousse à la réflexion et les thèses de Vauban l'alimentent en offrant une voie économique à l'idéal sociétal du clan des lézards, au moment même où la voie de la révocation de l'édit de Nantes, puis la voie du jansénisme et même la voie militaire se referment et s'avèrent des culs-de-sac. Cette certaine image d'une France nationale, protégée, mais sans cloisons intérieures aura échoué au moment de la Ligue, puis à la révocation de l'édit de Nantes, puis encore lors de la déclaration de la guerre de succession d'Espagne. Elle a échoué quand on a cherché à l'imposer par la contrainte. Voilà que, grâce au message de Vauban, il devient possible de lui donner vie dans la liberté, dans le contexte de la vie économique des Français. Ces idées demandent à mûrir. Pour l'instant, le clan des lézards doit encore se battre sur la scène de la cour.



*Château de Meudon. Gravure de L. Silvestre (Bibliothèque Nationale).*

### Chapitre 3

### D'un règne à l'autre



## 24 Juillet 1712 : Victoire de Villars et de Montesquiou à Denain

La guerre de la Succession d'Espagne en est maintenant à sa dixième année. La France est épuisée financièrement, mais aussi militairement. Depuis 1708, Louis XIV ne cherche plus qu'à limiter les pertes. Le 11 juillet 1708, à Audenarde, Marlborough a remporté une victoire importante sur Vendôme et sur le duc de Bourgogne. En août et septembre 1708, les coalisés se sont emparés de la Sardaigne et de Minorque. Le 9 décembre suivant, le maréchal de Boufflers, après une vaillante résistance, a dû capituler à Lille, puis à Gand et à Bruges.

En juin 1709, Marlborough et le prince Eugène menaçaient d'envahir la France par le nord. Villars a réussi à leur barrer la route entre la Lys et l'Escaut. Le 11 septembre suivant, à Malplaquet, Villars et Boufflers affrontaient les mêmes adversaires qui remportèrent une nouvelle victoire. Cependant, grâce à Boufflers, les Français réussirent à se replier dans l'ordre, ce qui sauva la situation.

En juillet et août 1710, les Impériaux et les Anglais reprenaient Lérida et Saragosse. Le 28 septembre suivant, Philippe V était chassé de Madrid. Le 10 décembre, le duc de Vendôme renversait la situation en Espagne en remportant la victoire de Villaviciosa qui permit la reconquête de la Castille et sauva le trône de Philippe V. Cependant, la même année, la France perdait Béthune et Douai, et les Anglais osaient débarquer dans le sud de la France, à Sète et à Agde, où leur arrivée relança dans les Cévennes la guerre des Camisards calvinistes.

En 1711, un événement se produisit qui modifia le cours de la guerre. Le prétendant Habsbourg au trône d'Espagne, Charles, accéda au trône impérial à la mort de Joseph Ier, le 27 avril 1711. Cela changeait tout, surtout pour l'Angleterre. Voltaire écrira :

*Au premier bruit de cette mort, les préjugés qui armaient tant de nations commencèrent à se dissiper en Angleterre par les soins du nouveau ministère [les tories, pour la paix, venaient de remplacer les whigs, le parti de Marlborough favorable à la poursuite de la guerre]. On avait voulu empêcher que Louis XIV ne gouvernât l'Espagne, l'Amérique, la Lombardie, le royaume de Naples et la Sicile, sous le nom de son petit-fils. Pourquoi vouloir réunir tant d'États dans la main de l'empereur Charles VI ? Pourquoi la nation anglaise aurait-elle épuisé ses trésors ? Elle payait plus que l'Allemagne et la Hollande ensemble. Les frais de la présente année allaient à sept millions de livres sterling. Fallait-il qu'elle se ruinât pour une cause qui lui était étrangère, et pour donner une partie de la France aux Provinces-Unies, rivales de son commerce ? Toutes ces raisons, qui enhardissaient la reine, ouvrirent les yeux à une grande*

*partie de la nation : et un nouveau Parlement étant convoqué, la reine eut la liberté de préparer la paix de l'Europe*<sup>1</sup>.

Les pourparlers de paix s'engagèrent entre Paris et Londres. Pendant ce temps, Marlborough poursuivait, malgré tout, la lutte contre la France. Désireux d'arriver à ses fins par les armes, malgré les intentions du gouvernement anglais, il se faisait de plus en plus entreprenant. De la Flanche, il fonçait sur le nord de la France forçant les lignes du maréchal Villars, prenant Bouchain et visant Paris. À la fin de 1711, il dut néanmoins rejoindre l'Angleterre où son parti formait l'opposition. Forcé à la retraite, il lui fallut, à regret, abandonner à son ami le prince Eugène toute la responsabilité du combat armé contre la France.

Le 29 janvier 1712, à Utrecht, s'assemblait un congrès des belligérants. Les pourparlers de paix s'engageaient officiellement. Aussi opiniâtre que Marlborough, le prince Eugène redoubla d'ardeur devant ces développements. Menant les troupes que les alliés avaient mis à sa disposition, un peu malgré eux dans le cas de l'Angleterre et de la Hollande, il lança une des plus redoutables offensives de la guerre.

Le 4 juillet 1712, le prince Eugène s'empare de la ville du Quesnoy. Environ cent mille hommes se préparent, sous ses ordres, à envahir la France. Alors s'engage une course contre la montre. Les négociations avec l'Angleterre ayant progressé, Louis XIV fait remettre aux Anglais la ville de Dunkerque comme preuve de ses intentions pacifiques. Le 19 juillet 1712, le duc d'Ormond qui commande les troupes anglaises prêtées au prince Eugène se retire avec une partie de ses troupes ; l'autre partie, à la solde de la reine d'Angleterre, refuse de le suivre et accepte de passer au service des Hollandais. Le prince Eugène sait maintenant qu'il faut faire vite. Il entreprend le siège de Landrecies.

La France est aux abois. Voltaire écrira :

*Le prince Eugène, privé des Anglais, était encore supérieur de vingt mille hommes à l'armée française ; il l'était par sa position, par l'abondance de ses magasins, et par neuf ans de victoires. (...) La France, épuisée d'hommes et d'argent était dans la consternation. Les esprits ne se rassuraient point par les conférences d'Utrecht, que les succès du prince Eugène pouvaient rendre infructueuses. (...) Déjà l'alarme était à Versailles comme dans le reste du royaume. La mort du fils unique du roi [le 14 avril 1711], arrivée depuis un an ; le duc de Bourgogne [mort le 18 février 1712], la duchesse de Bourgogne [morte le 12 février 1712], leur fils aîné [mort le 8 mars 1712], enlevés rapidement depuis quelques mois, et portés dans le même tombeau ; le dernier de leurs*

1. VE-245.



*enfants moribond ; toutes ces infortunes domestiques, jointes aux étrangères et à la misère publique, faisaient regarder la fin du règne de Louis XIV comme un temps marqué pour la calamité ; et l'on s'attendait à plus de désastres que l'on avait vu auparavant de grandeur et de gloire. (...) [Louis XIV] dit au maréchal d'Harcourt qu'en cas d'un nouveau malheur, il convoquerait toute la noblesse de son royaume, qu'il la conduirait à l'ennemi malgré son âge de soixante et quatorze ans, et qu'il périrait à la tête<sup>2</sup>.*

Sûr de lui, le prince Eugène commet l'imprudence de disperser à tel point ses troupes que certains points stratégiques deviennent vulnérables. D'après Voltaire, un curé de la région et un conseiller de Douai repèrent cette faiblesse et en avertissent Pierre, maréchal de Montesquiou, qui commande les troupes françaises sous le maréchal Villars. Malgré les réserves et les hésitations de Villars, le 24 juillet 1712, Montesquiou se lance à l'attaque de Denain, suivi à distance par Villars. Saint-Simon, qui n'aime pas Villars, racontera :

*Montesquiou (...) arriva devant Denain à tire-d'aile, fit promptement sa disposition, attaqua tout de suite les retranchements. Villars marchait doucement avec le gros de l'armée, déjà fâché d'en voir une partie en avant avec Montesquiou sans son ordre, et qui le fut bien davantage quand il entendit le bruit du feu qui se commençait. Il lui dépêcha ordre sur ordre d'arrêter, de ne point attaquer, de l'attendre, le tout sans se hâter le moins du monde parce qu'il ne voulait point de combat. Son confrère lui renvoya ses aides de camp, lui manda que le vin était tiré et qu'il fallait le boire, et poussa si bien ses attaques, qu'il emporta les retranchements, entra dans Denain, s'y rendit le maître, et de toute l'artillerie et des magasins, tua beaucoup de monde, en fit noyer quantité en tâchant de se sauver<sup>3</sup>...*

Pendant que Villars prête enfin main-forte à son brillant second, le prince Eugène tente d'accourir. Il en est empêché par le fils du célèbre maréchal de Luxembourg, Christian-Louis de Montmorency, prince de Tingry et futur maréchal de Montmorency-Luxembourg. Ce dernier défend courageusement un pont que le prince Eugène doit franchir pour porter secours à ses troupes. Incapable de prendre ce pont, le prince Eugène est réduit à prendre un chemin plus long, ce qui donne la victoire aux Français.

La France est sauvée. Voltaire poursuivra :

*Tous les postes vers Marchiennes (...) sont emportés l'un après l'autre avec rapidité. On pousse à Marchiennes [le 30 juillet 1712], défendue par quatre mille hommes ; on en presse le siège avec tant de vivacité, qu'au bout de trois jours on les fait prisonniers, et qu'on se rend maître de toutes les*

2. VE-247-248.

3. SB-IX-444-445.

*munitions de guerre et de bouche amassées par les ennemis pour la campagne. Alors toute la supériorité est du côté du maréchal de Villars [en septembre et en octobre 1712]. L'ennemi déconcerté lève le siège de Landrecies, et voit reprendre Douai, le Quesnoy, Bouchain. Les frontières sont en sûreté. L'armée du prince Eugène se retire, diminuée de près de cinquante bataillons, dont quarante furent pris, depuis le combat de Denain jusqu'à la fin de la campagne. La victoire la plus signalée n'aurait pas produit de plus grands avantages<sup>4</sup>.*

La victoire de Villars et de Montesquiou augmente les chances de la paix. Depuis le 17 juillet 1712, l'armistice entre la France et l'Angleterre est acquis. Le 7 novembre 1712, le Portugal signera la paix avec la France. Le 11 avril 1713, la dernière main sera mise aux traités d'Utrecht. Le 6 mars 1714, l'empereur fera enfin la paix avec la France en signant le traité de Rastadt.

La guerre de la Succession d'Espagne aura valu à la France douze années de combat. Elle lui aura coûté l'Acadie, la baie d'Hudson, Terre-Neuve et l'île antillaise de Saint-Christophe cédés aux Anglais. Sur le continent, la France procédera à des échanges au terme desquels elle ne perdra, ni ne gagnera. Louis XIV retirera son soutien au prétendant Stuart et reconnaîtra les droits au trône d'Angleterre de la famille protestante des Hanovre. Philippe V renoncera officiellement aux droits des Bourbon d'Espagne sur le trône de France<sup>5</sup>, mais conservera le trône d'Espagne et l'essentiel de l'héritage de Charles II, y compris l'empire espagnol d'Amérique. La grande gagnante de la guerre sera incontestablement l'Angleterre qui s'affirmera, pour plus de deux siècles, la maîtresse des mers et qui, en consolidant ses positions en Amérique du Nord, mettra en péril l'avenir de l'empire français d'Amérique.

Si l'objectif dynastique de Louis XIV est atteint avec l'installation des Bourbon sur le trône d'Espagne, sa politique extérieure est néanmoins mise en échec. La guerre de la Succession d'Espagne aura fait la preuve que la France avait tout à perdre à soutenir une guerre dynastique. Bien plus, en réduisant la France à se servir de ses colonies comme monnaie d'échange au moment des négociations, cette guerre aura mis à l'épreuve la politique coloniale du clan Colbert et elle aura montré par l'absurde que seule la politique traditionnelle du clan Le Tellier, celle du « pré carré », pouvait survivre à l'assaut d'une coalition européenne. Lancée par Louis XIV à un moment où le clan Colbert dominait le conseil, la guerre de la Succession d'Espagne se terminera par le triomphe des thèses du clan des lézards.

4. VE-249.

5. Plusieurs jugeront sans valeur cette renonciation, du fait qu'elle va à l'encontre des lois fondamentales de la monarchie capétienne. Suivant ces lois, en vertu de la règle de primogéniture et de la loi salique, un roi de France n'a pas le droit de désigner lui-même son successeur et, encore moins, celui de renoncer au trône en son nom. Voir F. Bluche (BI-836).

Il aurait pu en être autrement si la France avait suivi la ligne tracée par l'intendant Jean Talon et si elle avait eu une politique coloniale axée, comme la politique coloniale anglaise en Amérique du Nord, sur le peuplement des colonies et sur leur affranchissement progressif de la métropole dans certains domaines économiques. En faisant prévaloir le concept de colonies-comptoirs et en rejetant les thèses de Jean Talon, Colbert et ses successeurs ont préparé l'échec de leur propre politique.

Pour la première fois, les traités d'Utrecht le révéleront en démontrant la fragilité de la politique coloniale française et son caractère secondaire par rapport aux intérêts primordiaux de la France. Le contraste de cette politique avec la politique coloniale anglaise apparaîtra alors de façon frappante ; car, au moment où la France sacrifiera des colonies pour garantir ses positions continentales, l'Angleterre se contentera de Dunkerque sur le continent et préférera des gains coloniaux et commerciaux à tout autre gain. Tout comme le colbertisme économique, le colbertisme colonial aura donc échoué, faute d'ambition, de volonté et de vigueur.

Comment s'étonner alors que, tout comme la fin de la guerre coïncide en Angleterre avec le remplacement des whigs par les tories, elle donne lieu à Versailles à un retour en force du clan des lézards ? La première étape de ce retour s'est produite le jour de la mort du dauphin, ancien duc de Bourgogne, le 18 février 1712. Ce jour-là, le maréchal de Villeroy, qui connaissait la disgrâce depuis la défaite de Ramillies en 1706, retrouva les faveurs de Louis XIV avec lequel il avait été élevé par son père, le premier maréchal de Villeroy, gouverneur de Louis XIV. Si les liens personnels jouèrent un rôle dans cette rentrée en grâce, Mme de Maintenon y fut aussi pour quelque chose, du moins si l'on en croit Saint-Simon qui écrira :

*Le maréchal de Villeroy languissait à Paris, et souvent à Villeroy, dans la plus profonde disgrâce depuis son dernier retour de Flandres. (...) La sécheresse, le silence du roi, l'air d'être peiné de le voir, était le même ; mais il tenait toujours à Mme de Maintenon. Sa haine pour Chamillart, qui leur était commune [à la fin du ministère de Chamillart], avait réchauffé entre eux l'ancienne familiarité. (...) Ils s'écrivaient souvent, et le goût, qui effaçait tout en elle, joint au malaise extrême des affaires, l'engageait même à le consulter, et à en recevoir des mémoires. (...) Elle (...) montra quelques fois [au roi] de ses mémoires, qu'elle faisait appuyer par Voysin. Jusqu'alors néanmoins rien n'avait réussi. La triste conjoncture pressa Mme de Maintenon pour elle-même. Ces premiers moments du vide extrême que laissait la dauphine [l'ancienne duchesse de Bourgogne qui venait de mourir], la douleur, les affres dont elle était aiguës, rendaient le roi pesant à la sienne. Il était difficile à amuser ; elle était elle-même si touchée, si abattue, qu'elle ne trouvait point de ressources en elle-même. (...) Le maréchal de Villeroy lui parut le seul sur qui elle pût jeter les yeux. Il avait été élevé auprès du roi ; il n'avait bougé de la*

*cour que pour aller aux armées ; il avait été galant de profession, et le voulait être encore ; personne plus que lui du grand monde toute sa vie ; il l'avait presque toute passée dans la plus grande familiarité avec le roi ; ils avaient cent contes de leur jeunesse et de leur temps, dont le roi s'amusait beaucoup ; le maréchal en avait de toutes les sortes ; il savait ceux de la ville de tous les temps ; il en savait des femmes des frontières ; il se passionnait de la musique ; il parlait chasses ; toutes les anciennes intrigues de la cour et du monde lui étaient présentes : c'était une quincaille à fournir abondamment. (...) [Mme de Maintenon] sut si bien dire et presser, que tout ce qui était à Marly [où était le roi] pensa tomber d'étonnement d'y voir paraître le maréchal de Villeroy le matin que le dauphin [ancien duc de Bourgogne] mourut, et reçu du roi avec tout l'air d'amitié et de familiarité que la situation de son cœur et de son esprit lui purent permettre. De ce moment, il ne quitta plus la cour, fut traité du roi mieux que jamais, incontinent après admis chez Mme de Maintenon, aux musiques quand elles y recommencèrent, et lui unique, en un mot un favori du roi et de Mme de Maintenon, dont nous verrons les grandes et trop importantes suites<sup>6</sup>.*

Saint-Simon laissera plusieurs portraits du maréchal de Villeroy, tous plus colorés les uns que les autres. Il écrira, par exemple :

*Il avait cet esprit de cour et du monde que le grand usage donne, et que les intrigues et les vues aiguisent, avec ce jargon qu'on y apprend, qui n'a que le tuf, mais qui éblouit les sots, et que l'habitude de la familiarité du roi, de la faveur, des distinctions, du commandement rendait plus brillant, et dont la fatuité suprême faisait tout le fond. C'était un homme fait exprès pour présider à un bal, pour être le juge d'un carrousel, et s'il avait eu de la voix, pour chanter à l'opéra les rôles de roi et de héros ; fort propre encore à donner les modes, et à rien du tout au-delà. (...) Aussi était-ce l'homme du monde le moins aimé, et dont le commerce était le plus insupportable, parce qu'on n'y trouvait qu'un tissu de fatuité, de recherche et d'applaudissement de soi, de montre de faveur et de grandeur de fortune, un tissu de questions qui interrompaient les réponses, qui souvent ne les attendaient pas, et qui toujours étaient sans aucun rapport ensemble. D'ailleurs nulle chose que des contes de cour, d'aventures, de galanteries ; nulle lecture, nulle instruction, ignorance crasse de tout, plates plaisanteries, force vent et parfait vide<sup>7</sup>.*

Au cours de la même année 1712, Louis XIV pose un autre geste de rapprochement à l'endroit du clan des lézards en nommant comme ambassadeur en Angleterre le petit-fils du chancelier Le Tellier, Louis, duc d'Aumont. Cette nomination intervient à un des moments les plus importants des relations entre la France et l'Angleterre, alors que les négociations de paix entrent dans

6. SB-IX-373-374.

7. SA-IV-740-741.

leur phase cruciale. Toujours aussi acerbe dans ses portraits des alliés des Le Tellier, Saint-Simon décrira le duc de la façon suivante :

*M. d'Aumont avait toute sa vie été un panier percé qui avait toujours vécu d'industrie. Il avait eu longtemps affaire à un père fort dur, et à une belle-mère [Françoise-Angélique de La Motte-Houdancourt] qui le haïssait fort et qui était une terrible dévote [elle le devint après avoir eu un certain nombre d'aventures]. Il s'était marié malgré eux par amour réciproque, à Mlle de Piennes, dont la mère était Godet comme l'évêque de Chartres [Paul Godet des Marais, un allié de Bossuet et de Charles-Maurice Le Tellier], qui y fit à la fin entrer Mme de Maintenon et le roi par elle, lequel imposa enfin, et obligea le père à consentir après plusieurs années que ce mariage demeurait accroché, et que tous deux étaient résolus à n'en jamais faire d'autre. Le duc d'Aumont était d'une force prodigieuse, d'une grande santé, débauché à l'avenant, d'un goût excellent, mais extrêmement cher, en toutes sortes de choses, meubles, ornements, bijoux, équipages ; il jetait à tout, et tira des monts d'or des contrôleurs généraux et de son cousin de Barbezieux, avec qui, pour n'en pas tirer assez à son gré, il se brouilla outrageusement. Il prenait à toutes mains, et dépensait de même. C'était un homme de beaucoup d'esprit, mais qui ne savait rien, à paroles dorées, sans foi, sans âme, de peu de réputation à la guerre, pour en parler sobrement, et à qui son ambassade ne réussit ni en Angleterre ni en France<sup>8</sup>.*

Quoi qu'en dise Saint-Simon, cette ambassade contribuera, malgré tout, à faire une paix dont la France a cruellement besoin.

Au cours des années qui suivront, la faveur du clan des lézards ne fera que s'affirmer. En 1714, à la mort du duc de Beauvillier, Louis XIV nommera, pour le remplacer, le maréchal de Villeroy comme chef du conseil royal des finances et comme ministre d'État. La même année, le chancelier Phélypeaux-Pontchartrain venant à mourir, le secrétaire d'État de la guerre Daniel-François Voysin prendra sa place tout en conservant sa charge de secrétaire d'État, ce qui est tout à fait inhabituel. À compter de ce moment-là, le conseil ne réunira plus autour du roi que Voysin, Villeroy, Torcy et Desmarez : deux lézards et deux couleuvres. Si l'égalité semblera enfin rétablie entre les deux clans, ce ne sera qu'en apparence. Les lézards domineront la dernière année du règne de Louis XIV. Saint-Simon écrira :

*Voysin regorgeait des plus grands dons de la fortune ; chancelier et garde des sceaux, ministre et secrétaire d'État au gouvernement de la guerre avec plus d'autorité que Louvois, conseil intime de Mme de Maintenon et de M. du Maine, instrument du testament du roi, et de tout ce que sa vieille et son bâtard*

*se proposaient encore d'en arracher (...) il nageait dans la plus solide et la plus entière confiance du roi, et dans la puissance la plus étendue<sup>9</sup>.*

Du côté des Colbert, Torcy se rapprochera de la “cabale des seigneurs” en mariant son frère cadet, Louis-François-Henri Colbert de Croissy, à Marie Brunet de Rancy, fille de Geneviève-Michelle Colbert de Villacerf et arrièrepetite-fille de la sœur du chancelier Le Tellier. Le père de la mariée, Paul-Étienne Brunet de Rancy, est l'un des financiers les plus riches de France, sinon le plus riche<sup>10</sup>.

Au cours des toutes dernières années du règne de Louis XIV, le clan des lézards retrouvera donc une nouvelle vigueur. Mme de Maintenon, Villeroy et Voysin en assumeront la direction. Cependant, le cœur en sera constitué par six grandes familles, déjà ou bientôt alliées aux Le Tellier : les Villeroy, les La Rochefoucauld, les Aumont, les Estrées, les Harcourt et les Noailles. Deux autres personnages importants se lieront aussi, de plus en plus ouvertement, au clan des lézards : le duc du Maine, fils légitimé du roi, et son épouse, Anne-Louise-Bénédictine de Bourbon-Condé. Dans le drame qu'engendrera la succession du roi, tous ces acteurs joueront un rôle de premier plan.

### **1<sup>er</sup> septembre 1715 : Mort de Louis XIV**

Le 1<sup>er</sup> septembre 1715, après trois semaines de souffrances aux mains des médecins, le Roi-Soleil meurt entouré de sa cour, mais en l'absence de Mme de Maintenon. Celle-ci a quitté le chevet du roi, le 28 août, pour gagner Saint-Cyr. De peur d'être insultée par la foule, elle a alors emprunté le carrosse du maréchal de Villeroy, afin de n'être pas reconnue.

Le 2 septembre 1715, le lendemain de la mort du roi, le Parlement se réunit pour prendre connaissance du testament du roi. Ce testament comporte un texte principal signé du 2 août 1714 et deux codicilles datés du 13 août 1715 et du 23 août 1715. Le texte principal dit :

*Ceci est notre disposition et ordonnance de dernière volonté ; pour la tutelle du dauphin, notre arrière-petit-fils, et pour le conseil de régence que nous voulons être établi après notre décès, pendant la minorité du roi. (...)*

*Ce conseil de régence sera composé du duc d'Orléans [Philippe de Bourbon-Orléans, le neveu de Louis XIV], chef du conseil, du duc de Bourbon [Louis-Henri de Bourbon-Condé], quand il aura vingt-quatre ans accomplis [soit en 1716] ; du duc du Maine [fils légitimé de Louis XIV et de*

9. SA-IV-647.

10. Voir à son sujet Dessert (DC).

Mme de Montespan], *du comte de Toulouse* [autre fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, qui a épousé Marie-Victoire-Sophie de Noailles, fille du duc de Noailles], *du chancelier de France* [Daniel-François Voysin], *du chef du conseil royal* [le maréchal de Villeroy], *des maréchaux de Villeroy, de Villars, d'Huxelles, de Tallard et d'Harcourt, des quatre secrétaires d'Etat* [en réalité, Voysin et Torcy], *du contrôleur général des finances* [Desmaretz]...

*Voulons, que la personne du roi mineur soit sous la tutelle et garde du conseil de régence ; mais comme il est nécessaire que, sous son autorité, quelque personne d'un mérite universellement reconnu, et distingué par son rang, soit particulièrement chargée de veiller à la sûreté, conservation et éducation du roi mineur, nous nommons le duc du Maine pour avoir cette autorité, et remplir cette importante fonction du jour de notre décès.*

*Nous nommons aussi pour gouverneur du roi mineur, le maréchal de Villeroy qui, par sa bonne conduite, sa probité, et ses talents nous a paru mériter d'être honoré de cette marque de notre estime et de notre confiance. Nous sommes persuadés que, pour tout ce qui aura rapport à la personne et à l'éducation du jeune roi, le duc du Maine et le maréchal de Villeroy, gouverneur, animés tous deux par le même esprit, agiront avec un parfait concert. (...)*

*Au cas que le duc du Maine vienne à manquer avant notre décès ou pendant la minorité du roi, nous nommons à sa place le comte de Toulouse, pour avoir la même autorité et remplir les mêmes fonctions.*

*Pareillement si le maréchal de Villeroy décède avant nous ou pendant la minorité du roi, nous nommons pour gouverneur à sa place le maréchal d'Harcourt.*

Le duc du Maine, le comte de Toulouse, le maréchal de Villeroy, Voysin, ainsi que les maréchaux d'Harcourt, Villars, Tallard et Huxelles sont tous, à divers degrés, reliés au clan des lézards. En faisant de ces personnes une majorité inattaquable au sein d'un conseil de régence tout-puissant, le testament de Louis XIV remet en somme le pouvoir à ce clan ; ou, tout au moins, cherche-t-il à en faire un contre-poids à toutes les vellétés du duc d'Orléans de s'arroger le pouvoir. Après avoir progressivement écarté les lézards au lendemain de la mort de Louvois, le vieux roi leur lègue le pouvoir in extremis.

Bien plus, dans ce même testament, il a une pensée émue pour cette réalisation à laquelle le nom de Louvois est attaché : les Invalides :

*Entre les différents établissements, que nous avons faits dans le cours de notre règne, il n'y en a point qui soit plus utile à l'État que celui de l'hôtel royal des Invalides. Il est bien juste que les soldats qui, par les blessures qu'ils auront*

*reçues à la guerre, ou par leurs longs services et leur âge, sont hors d'état de travailler et gagner leur vie, aient une subsistance assurée pour le reste de leurs jours. Plusieurs officiers, qui sont dénués des biens de fortune, y trouvent aussi une retraite honorable. Toutes sortes de motifs doivent engager le dauphin et tous les rois, nos successeurs, à soutenir cet établissement, et lui accorder une protection particulière ; nous les y exhortons autant qu'il est en notre pouvoir.*

Le 13 août 1715, Louis XIV a ajouté un premier codicille à son testament. Il avait pour but de confirmer la désignation du maréchal de Villeroy au poste de gouverneur de Louis XV et de le rendre responsable de sa maison dès le décès du roi :

*Mon intention est que, du moment de mon décès jusqu'à ce que l'ouverture de mon testament ait été faite, il [le maréchal de Villeroy] ait toute l'autorité sur les officiers de la maison du jeune roi et sur les troupes qui la composent...*

Ce texte confirme en outre la duchesse de Ventadour, Charlotte-Éléonore-Madeleine de La Motte-Houdancourt, descendante des Souvré, dans ses fonctions de gouvernante de l'héritier du trône.

Enfin, le 23 août 1715, un très court texte s'ajoutait aux premiers nommant le futur cardinal Fleury précepteur du jeune roi, et le fameux père Tellier son confesseur.

Dès le lendemain de la mort de Louis XIV, le Parlement se réunit pour prendre connaissance du testament. Comme il l'avait fait à la mort de Louis XIII, il s'empresse d'abroger le testament et les codicilles. Les pleins pouvoirs sont rendus au duc d'Orléans qui, cependant, pour se concilier l'appui des membres du Parlement, doit leur promettre de ne gouverner que « *par leurs conseils et leurs sages remontrances*<sup>11</sup> ». L'étouffement du Parlement que Mazarin a si difficilement réalisé et Louis XIV, maintenu, vient de prendre fin.

Dépositaire du pouvoir, le duc d'Orléans choisit de respecter l'essentiel des volontés du défunt roi. Les seuls changements qu'il apporte à la composition du conseil de régence consistent à en exclure Desmaretz, qui est à nouveau disgracié, et à y nommer son ami le fameux duc de Saint-Simon, l'évêque de Troyes, François Bouthillier de Chavigny, ainsi que le maréchal Jacques Bazin de Bezons.

Le chancelier Voysin démissionne le 14 septembre 1715 du secrétariat de la guerre, mais garde la chancellerie et la garde des sceaux. On retrouve donc

11. GA-22.



au conseil de régence, autour du duc d'Orléans, le duc de Bourbon-Condé, le duc du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier Voysin, le duc de Saint-Simon, le maréchal de Villeroy, le maréchal d'Harcourt, le maréchal Bazin de Bezons, Colbert de Torcy et l'évêque Bouthillier de Chavigny. Deux autres personnes y assistent, mais sans voix : Louis II Phélypeaux, marquis de La Vrillière, et Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain. Viennent "rapporter" au conseil : l'archevêque Armand Bazin de Bezons, les maréchaux de Villars, d'Estrées et d'Huxelles, les ducs de Noailles et d'Antin.

Les changements apportés par le duc d'Orléans ne réduisent en rien le poids politique du clan des lézards ; car, si Saint-Simon est un allié de toujours du clan Colbert, les deux autres nouveaux membres du conseil ont d'excellentes relations avec le clan des lézards. Bouthillier-Chavigny, évêque de Troyes, est celui qui officiait lorsque Bossuet prononça son oraison funèbre du chancelier Le Tellier ; quant au maréchal Bazin de Bezons, il est relié au clan par sa grand-mère Suzanne Talon dont la mère, Suzanne Choart de Buzenval, est reliée aux Chauvelin, donc aux Le Tellier. Saint-Simon, Chavigny et Bezons doivent cependant leur nomination à leurs liens personnels avec le régent plutôt qu'à toute affiliation de clan.

Après avoir rendu au Parlement une importance qu'il n'avait plus depuis la fin de la Fronde, le duc d'Orléans bouleverse rapidement le système traditionnel de gouvernement. Le 15 septembre 1715, il crée, pour assister le conseil de régence, sept autres conseils destinés à remplacer les secrétaires d'État et le contrôleur général. Ce sont le conseil de conscience, le conseil de guerre, le conseil de marine, le conseil des finances, le conseil des affaires étrangères, le conseil du dedans et le conseil de commerce. Le régent désigne le cardinal de Noailles à la tête du conseil de conscience et son neveu, le duc de Noailles, à la présidence de celui des finances, dont le chef est le maréchal de Villeroy. Villars présidera le conseil de guerre ; Huxelles, celui des affaires étrangères ; le comte de Toulouse, celui de la marine ; le duc d'Antin, celui du dedans ; et le duc de la Force, celui du commerce.

Le frère du maréchal Bezons, l'archevêque de Bordeaux, Armand Bazin de Bezons, est nommé sur le conseil de conscience avec le procureur général d'Aguesseau, l'avocat général Joly de Fleury et l'abbé Pucelle. Dirigés par le cardinal de Noailles, ces membres du conseil de conscience se distinguent par leurs sympathies jansénistes et leur opposition aux jésuites. Cette orientation de la régence se confirme rapidement par le renvoi du père Tellier qui est exilé à La Flèche.

Le maréchal de Villeroy demeure chef du conseil des finances, comme sous le règne précédent. Cependant, le duc de Noailles en devient le président et s'imposera rapidement. Les huit membres de ce conseil sont Michel-Robert Le Peletier des Forts, neveu de Claude Le Peletier et fils de Michel Le Peletier

de Souzy ; Henri-François-de-Paul Le Fèvre d'Ormesson, « *maître des requêtes, frère de la femme du procureur général d'Aguesseau, qui était tout aux Noailles* » (dixit Saint-Simon<sup>12</sup>) ; Hilaire Rouillé du Coudray ; Jean-Baptiste de Gaumont ; Pierre-Gilbert de Voisins ; Gabriel Taschereau de Baudry ; Antoine Coiffier-Ruzé, marquis d'Effiat ; et Louis de la Blinière, qui en est le secrétaire.

Le conseil des affaires étrangères, dirigé par le maréchal d'Huxelles, regroupe l'abbé Jean d'Estrées, frère du maréchal ; Louis de Clermont-Montglas, comte de Cheverny ; Philippe de Montboissier-Beaufort, marquis de Canillac ; et Antoine Pecquet, nommé secrétaire de ce conseil.

Le maréchal Villars est désigné comme chef du conseil de guerre présidé par le maréchal-duc de Guiche, Antoine V de Gramont (beau-frère du duc de Noailles par sa femme, Marie-Christine de Noailles). Parmi les membres de ce conseil, on trouve le futur maréchal-duc de Biron, Charles-Armand de Gontaut (qui aura vingt-six enfants de son épouse, Marie-Antoine Bautru de Nogent, nièce du fameux duc de Lauzun et de Louis Bautru, chevalier de Nogent, époux de Madeleine Colbert de Saint-Pouange-Turgis et protégé de Louvois). Les autres membres de ce conseil sont François Le Danois, marquis de Joffreville ; Armand de Mormès de Saint-Hilaire, auteur de *Mémoires* ; François de Reynold ; Claude-François Bidal, chevalier d'Asfeld ; Jacques-François de Chastenot, marquis de Puységur ; et un des rares membres du clan Colbert à survivre, grâce à l'intervention de Saint-Simon, au changement de régime, Charles-Eugène, marquis de Lévis, qui a épousé une petite-fille de Colbert, Marie-Françoise d'Albert de Chevreuse, fille du duc de Chevreuse et nièce du feu duc de Beauvillier.

Le conseil de marine a pour chef le comte de Toulouse et pour président le maréchal d'Estrées. On y retrouve le maréchal de Tessé ; Alain-Emmanuel, comte de Coëtlogon ; Gabriel-Claude, marquis de Villiers d'O ; François Dusson de Bonrepas ; Jean-Louis Girardin de Vauvré ; Antoine-François Ferrand ; Julien-Louis Bidé de La Grandville ; et, le secrétaire du conseil, Henri Besset de La Chapelle.

Le fils légitime de Mme de Montespan, le duc d'Antin, est nommé chef du conseil des affaires du dedans du royaume. Le duc d'Orléans lui adjoint Louis de Brancas-Céreste et l'un des piliers du clan des lézards : Jacques-Louis marquis de Beringhen (époux d'une petite-fille du chancelier Le Tellier, cousin germain du maréchal d'Huxelles, beau-frère du duc d'Aumont et aussi du duc d'Humières, ami du duc du Maine, du maréchal de Villeroy et du maréchal d'Harcourt). Les autres membres de ce conseil sont Nicolas-Étienne Roujault ;

12. SA-V-43.

l'abbé Guillaume Menguy ; Anne-Charles Goislard de Montsabert ; et, comme secrétaire, Daniel de Larroque.

Par ces nominations, le duc d'Orléans rassure le clan des lézards avec lequel il n'a cependant jamais eu d'affinités. Tout se passe comme si le régent avait décidé de s'imposer par la douceur en confirmant l'essentiel des dispositions de Louis XIV et en courtisant le parti qui, sans doute, se méfie le plus de lui. Même le duc du Maine et le comte de Toulouse, les "bâtards" que Louis XIV a déclarés en 1714 habiles à lui succéder, sont ménagés, puisque les deux feront partie du conseil de régence et que de plus, le comte de Toulouse se voit confier la direction du conseil de la marine.

Le régent agit ainsi par calcul, mais aussi par souci d'asseoir son pouvoir sur la faveur populaire, ou du moins sur la faveur de la cour. Un règne de 72 ans s'achève. Tous attendent un changement. Il faut redresser les excès de l'ancien règne et jeter les bases du nouveau. L'opinion publique sent que Louis XIV est allé trop loin dans sa lutte contre les jansénistes et qu'il a trop souvent fait le jeu des jésuites. Les finances de la France sont dans un état déplorable. La réputation des fermiers généraux est telle qu'ils sont de plus en plus perçus comme des ennemis publics. La haute noblesse se plaint d'être trop éloignée du pouvoir ministériel qui est devenu la source réelle de la puissance et, souvent, de la richesse : elle prétend qu'avant Louis XIV, il en était autrement ; elle se trompe, mais, avant Louis XIV, le pouvoir des secrétaires d'État était de peu de conséquences et, par suite, peu convoité par les grands seigneurs.

La clan Colbert ne peut que souffrir de toutes ces attentes. Ces finances qui vont si mal, il en a été responsable de 1665 à 1683, puis de 1708 à 1715, sans compter la période de Chamillart, rallié aux Colbert, qui va de 1699 à 1708. Les Colbert ont dominé la politique de la France au cours des années si sombres de la guerre de la Succession d'Espagne. Le peuple ne les aime pas et la haute noblesse voit toujours en eux des bourgeois et des usurpateurs du pouvoir. Aussi, le duc d'Orléans ne saurait-il faire appel à eux sans se rendre, dès le départ, impopulaire. Il ne mettra dans ses conseils que deux membres reconnus du clan Colbert : au conseil de régence, Colbert de Torcy (« à la surprise de toute la France », écrira Saint-Simon<sup>13</sup>) et, au conseil de guerre, le marquis de Lévis.

Restent le clan des lézards et les autres, les hors-clans. Dans la première partie de sa régence, le duc d'Orléans tentera de jouer sur ces deux tableaux. Il le fera honnêtement, en faisant appel surtout aux lézards, mais aussi souvent aux autres. Bien que désireux de rallier tout le monde, le duc d'Orléans sait que, si le testament de Louis XIV n'avait pas été brisé par le Parlement, le duc du

Maine, le maréchal de Villeroy et le clan des lézards auraient été maîtres du royaume. Toutes les faveurs que le régent peut leur faire, ne compenseront jamais leurs espoirs déçus. Malgré les civilités, les concessions, les grâces et tous les compromis, deux groupes existent donc potentiellement : les partisans du duc du Maine et ceux du duc d'Orléans. Mais, pour l'instant, la paix règne et nul ne sait combien de temps elle durera, ni qui se retrouvera avec qui quand le conflit surgira.

La transition qui s'amorce pourrait se prêter à de nouvelles alliances et à une remise en question des anciennes. Cependant, du côté du clan des lézards, la cohésion demeure. Bien plus, les rapprochements politiques observés à l'intérieur de la cabale des seigneurs donnent maintenant lieu à des alliances formelles.

Le 11 mars 1716, l'héritier de la famille Le Tellier, le fils aîné de Courtanvaux, François-Macé Le Tellier, marquis de Louvois, épouse Anne-Louise de Noailles, sœur du chef du conseil des finances, Adrien-Maurice, duc de Noailles, et nièce du chef du conseil de conscience, le cardinal de Noailles. Saint-Simon écrira :

*La maréchale de Noailles [Marie-Françoise de Bournonville] maria sa huitième et dernière fille au fils de Courtanvaux, qui devait être très riche. Le duc de Noailles obtint pour cela du régent que le père cédât à son fils sa charge de capitaine des Cent-Suisses, et d'en conserver les appointements et la survivance. Ainsi le maréchal d'Estrées fut beau-frère de tous deux : du père [Courtanvaux], mari de sa sœur [Marie-Anne-Catherine d'Estrées] ; du fils [le jeune marquis de Louvois], son neveu, qui épousa la sœur de la maréchale d'Estrées [Lucie-Félicité de Noailles, fille du duc de Noailles et épouse du maréchal d'Estrées]<sup>14</sup>.*

Deux mois plus tôt, le 14 janvier 1716, un autre des petits-enfants de Louvois a contracté une alliance d'importance. Marguerite-Louise-Sophie de Neufville-Villeroy, petite-fille de Louvois et du maréchal de Villeroy, a épousé le fils aîné du maréchal d'Harcourt, François, duc d'Harcourt. À cette occasion, écrira Saint-Simon, « *le maréchal de Villeroy fit une noce fort magnifique*<sup>15</sup> ».

Malheureusement, la mariée décédera peu après et, le 31 mai 1717, le fils du maréchal d'Harcourt épousera une cousine germaine de sa première femme, Marie-Madeleine Le Tellier de Barbezieux, fille de Marie-Thérèse-Delphine-Eustachie d'Alegre et héritière du château de Culan. La seconde épouse

14. SA-V-202.

15. SA-V-180.

d'Harcourt lui donnera un garçon qui n'aura pas de descendance et trois filles qui, elles, laisseront une nombreuse postérité.

Si les descendants de Louvois essaient peu à peu, sa famille déplore une grande perte, trois mois après la mort de Louis XIV. Le 2 décembre 1715, meurt Anne de Souvré, marquise de Louvois. Saint-Simon rapportera l'événement dans les termes suivants :

*Mme de Louvois mourut. (...) Ce fut une grande perte pour sa famille, pour ses amis et pour les pauvres, et un exemple singulier de ce que peut une conduite sage, digne, suivie, dirigée par l'honnêteté, la piété et le seul bon sens. C'était une grande héritière d'une race dont l'illustration ne passait pas le maréchal de Souvré, père de son grand-père ; mais ce maréchal fut illustre, et eut des enfants qui le furent aussi, et qui tous ensemble mirent le nom de Souvré sur un pied dans le monde, qui n'aurait pas gagné en approfondissant, et qui eut sa source dans l'esprit, le mérite, la faveur et les grands emplois de ce maréchal, qu'il couronna par celui de gouverneur de la personne de Louis XIII et de premier gentilhomme de sa chambre, laquelle passa à son fils, avec le gouvernement de Touraine et de Fontainebleau. (...) Un (...) de ses fils fut grand prieur de France, figura beaucoup et eut des emplois distingués au dedans et au dehors. Le maréchal de Souvré eut deux filles qui y contribuèrent pour le moins autant : Mme [de Saint-Gelais de Lusignan] de Lansac, gouvernante du feu roi, qui de mère en fille en a transmis la charge jusqu'à la duchesse de Tallard [Marie-Isabelle-Gabrielle de Rohan-Soubise, gouvernante des enfants de France en 1732 et fille d'Anne-Geneviève de Lévis, elle-même fille de la duchesse de Ventadour], et Mme de Sablé, si connue par son esprit et par la singulière considération qu'elle sut s'acquérir et se conserver toute sa vie. Leur frère avait épousé la sœur du premier maréchal de Villeroy, dont, de cinq enfants qu'il en eut, il ne lui resta qu'un fils, qui mourut même avant lui, et qui d'une Barentin n'eut qu'une fille unique [la marquise de Louvois], qui naquit même posthume et qui, excepté sa mère, (...) perdit tous ses proches avant l'âge nubile. Il ne lui resta que le premier maréchal de Villeroy, frère de sa grand-mère, qui fut son tuteur. (...) De tant de gens distingués qui le courtoisaient pour le mariage de cette nièce, belle, grande, bien faite et si riche, dont il disposait seul, il préféra M. de Louvois, au scandale de toute la France ; mais M. Le Tellier, son père, était lors au plus haut point de sa faveur et au plus florissant état de son ministère. (...) Elle avait la plus grande mine du monde, la plus belle et la plus grande taille ; une brune avec de la beauté ; peu d'esprit, mais un sens qui demeura étouffé pendant son mariage, quoiqu'il ne se puisse rien ajouter à la considération que Louvois eut toujours pour elle et pour tout ce qui lui appartenait. Au lieu de tomber à la mort de ce ministre, elle se releva, et sut s'attirer une véritable considération personnelle, qui de sa famille, où elle régna, passa à la cour et à la ville, où elle se renferma, et où elle sut tenir une grande maison sans sortir des bornes de son état et de son veuvage. Elle y rassembla sa famille et ses amis, et passa sa vie dans les*

*bonnes œuvres, sans enseigne et sans embarras. Il est immense ce qu'elle faisait d'aumônes, et combien noblement et ordonnément elle les distribuait. Elle allait à la cour y coucher une nuit, une ou deux fois l'année, toujours accompagnée de toute sa famille. C'était une nouvelle que son arrivée. Elle allait au souper du roi, qui lui faisait toujours beaucoup d'accueil, et toute la cour à son exemple ; du reste, presque point de visites, pas même à Paris ; tout l'été à sa belle maison de Choisy, avec bonne compagnie, mais décente et trayée, convenable à son âge ; en un mot, une vie si honorable, si convenable, si décente et si digne, dont elle ne s'est jamais démentie en rien, que sa mort, qui fut semblable à sa vie, fut le désespoir des pauvres, la douleur de sa famille et de ses amis, et le regret véritable du public. En elle finit la maison de Souvré<sup>16</sup>.*

Avec la mort de la marquise, le grand domaine des Louvois est réparti entre les héritiers. Courtanvaux, l'aîné reçoit la part du lion : Montmirail, Courtanvaux, La Ferté-Gaucher, Tonnerre, Ancy-le-Franc et les domaines qui l'entourent. Souvré a les miettes : Souvré et des droits sur Louvois et sur Courtanvaux. Quant à Choisy, en 1716, il est vendu à la fille légitimée de Louis XIV et de Mlle de La Vallière, Marie-Anne de Bourbon, princesse douairière de Conti.

Un autre décès affecte bientôt la famille Le Tellier. Le 21 octobre 1716, meurt la fille de Barbezieux et de Louise-Charlotte de Crussol-Uzès. Anne-Catherine-Éléonore Le Tellier laisse dans le deuil son jeune époux, Charles-Paul-Sigismond de Montmorency, duc d'Olonne et futur duc de Châtillon, puis de Bouteville. L'un et l'autre se sont épousés le 3 juillet 1713. Leur noce avait scellé l'union d'une petite-fille de Louvois avec un petit-fils du maréchal de Luxembourg. Le duc d'Olonne se remariera, mais il ne laissera aucune postérité.

Quelques mois avant la mort de la duchesse d'Olonne, le 15 avril 1716, un de ses cousins, le fils du duc de Villeroy et de Marguerite Le Tellier, Louis-François-Anne de Neufville-Villeroy, duc de Retz, épousera Marie-Renée de Montmorency-Luxembourg, cousine germaine du duc d'Olonne et petite-fille du maréchal de Luxembourg. Le frère de cette dernière, Charles-François-Frédéric II, duc de Montmorency, puis de Luxembourg, continuera la tradition familiale et épousera en 1750 une petite-fille de Louvois, Madeleine-Angélique de Neufville-Villeroy. De centre de pouvoir qu'elle était, la famille Le Tellier se transforme peu à peu en carrefour des alliances de la haute noblesse du clan des lézards.

16. SA-V-177.

#### 4 janvier 1718 : Mariage Le Tellier-Bouillon

Si les mariages sont généralement occasions de rapprochement, ils peuvent aussi être sources de discorde. Comme les Noailles, les Le Tellier reçoivent au berceau la méfiance, pour ne pas dire la haine, des Bouillon-Turenne qui le leur rendent d'ailleurs bien. Cet antagonisme héréditaire remonte au Moyen âge dans le cas des Noailles ; il est beaucoup plus récent, mais non moins virulent, chez les Le Tellier.

La querelle entre ces derniers et la famille de Turenne a éclaté au grand jour en 1668, quand Charles-Maurice Le Tellier a été préféré au neveu de Turenne pour la coadjutorerie de Reims. Depuis ce temps-là, de part et d'autre, on se parle aussi peu que possible ; on intrigue beaucoup ; on trouve de bonnes raisons de faire alliance avec les ennemis de ses ennemis ; on se dénigre à cœur joie ; si les uns prennent un parti, les autres choisissent le parti adverse ; et tout cela, le plus civilement et le plus ouvertement du monde. Entre Le Tellier et Bouillon, on ne s'aime pas.

Ou du moins, on ne s'aimait pas jusqu'en 1717. Cette année-là, le petit-neveu de Turenne, Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne<sup>17</sup>, duc d'Albret et grand héritier de la maison de Bouillon, devient amoureux de Louise-Françoise-Angélique Le Tellier de Barbezieux, demoiselle de Culan et petite-fille de Louvois. Le petit-neveu de Turenne, amoureux de la petite-fille de Louvois !

Le duc d'Albret a quarante ans, il est veuf depuis quelques mois, il a déjà quatre enfants : il ne s'agit donc pas d'une frasque de jeunesse. La fille de Barbezieux n'a que vingt et un ans ; elle n'a plus ni père ni mère : Barbezieux est mort en 1701 et sa mère, Marie-Thérèse-Delphine-Eustachie d'Alègre, en 1706, après avoir été renvoyée chez ses parents par son mari. Mademoiselle de Culan vit chez M. d'Alègre, son grand-père, qui ressent toujours les insultes que lui a faites Barbezieux : ce n'est donc pas lui qui fera obstacle à la cour que le duc d'Albret fait à sa petite-fille.

Quand le bruit en arrive aux Le Tellier, c'est la consternation. L'oncle de mademoiselle de Culan, l'abbé de Louvois, est rapidement chargé de faire connaître l'opposition des Le Tellier à ce qui se trame. Guère surpris, le duc d'Albret intrigue de plus belle. Il réussit à gagner à sa cause Louis-Armand H de Bourbon, prince de Conti et petit-neveu du grand Condé. Soixante-dix ans après la Fronde, le petit-neveu de Turenne et le petit-neveu de Condé se liguent pour ravir aux Le Tellier l'arrière-petite-fille de Le Tellier.

17. Petit-fils du duc de Bouillon qui s'est illustré lors de la Fronde et fils du grand chambellan de France (Godefroy-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon) et de la nièce de Mazarin (Marie-Anne Mancini).

Le duc d'Orléans se rallie bientôt au parti de l'amour contre celui de la haine. Il va même jusqu'à offrir une dot déguisée. Saint-Simon écrira :

*Le duc d'Albret, occupé à se marier à une fille de Barbezieux, malgré toute cette famille, et à y intéresser le Régent, en obtint une augmentation d'appointements et une de brevet de retenue de cent mille livres sur son gouvernement d'Auvergne*<sup>18</sup>.

Encouragé, Albret organise, avec son ami Conti, le mariage pour le 4 janvier 1718. Alertés, les Le Tellier invoquent tous les saints du ciel et toutes les puissances de la terre pour que leur soit évité cet affront. La course frénétique des premiers pour les autorisations et des seconds pour les interdictions va en crescendo et se termine au pied même de l'autel. Saint-Simon en décrira la scène :

*Il y avait longtemps que le duc d'Albret voulait épouser Mlle de Culan, qui était fort riche, fille de Barbezieux et de Mlle d'Alègre, sa seconde femme. Toute la famille de M. de Louvois ne le voulait point, et d'Alègre, grand-père était d'accord avec le duc d'Albret. La fille n'avait ni père ni mère. Les procédés tournés en procès furent arrêtés par les menées de M. le Prince de Conti, qui en fit son affaire pour M. d'Albret, et par l'autorité de M. le duc d'Orléans, qui n'y avait que faire, mais qui s'y laissa peu à peu engager, dont M. de La Rochefoucauld et le duc de Villeroy, qui lui parlèrent vivement, furent fort piqués. Enfin, après bien du bruit, du temps et des difficultés, le curé de Saint-Sulpice publia deux bans. Dès que les Louvois le surent, ils s'y opposèrent, et se plainquirent amèrement du curé, qui les étonna fort en leur montrant un ordre du Régent. Le troisième ban suivit, et la nuit même la célébration du mariage à Saint-Sulpice. L'abbé de Louvois y accourut avec une opposition en forme. On s'en doutait : M. le prince de Conti s'y trouva exprès, alla au-devant de lui, et l'arrêta par un ordre qu'il lui fit voir de M. le duc d'Orléans. Peu de gens approuvèrent la chose et la manière*<sup>19</sup>.

Là ne s'arrête pas le roman. Pendant plus d'un an, ce seront démarches sur démarches, procédures contre procédures. L'affaire est discutée à la cour, au Parlement, au conseil de régence ; tous s'en mêlent. L'ardeur que Condé, Turenne et Le Tellier mettaient à régler le sort de l'État au cours de la Fronde, leurs héritiers la retrouvent pour se disputer une noce. En 1719, se jouera le deuxième acte du drame. Saint-Simon écrira sur cette période :

*Le duc d'Albret qui avait épousé une fille de feu M. et Mme de Barbezieux, malgré toute la famille, et plaidé fortement là-dessus au Parlement, puis au conseil de régence, refit son mariage suivant l'arrêt de ce conseil. Il*

18. SA-V-919.

19. SA-V-979-980.



*épousa donc une seconde fois sa femme chez Caumartin, conseiller d'État, dont le frère, évêque de Vannes, leur donna à minuit la bénédiction nuptiale dans la chapelle de la maison. Si on savait et si on se souciait en l'autre monde de ce qui se passe en celui-ci, je pense que M. de Turenne et M. de Louvois seraient tous deux bien étonnés<sup>20</sup>.*

Troisième acte : la même année 1719, la nouvelle duchesse d'Albret mettra au monde un fils, Godefroy-Géraud de La Tour d'Auvergne, duc de Château-Thierry, arrière-petit-neveu de Turenne et arrière-petit-fils de Louvois. La mère mourra des suites de l'accouchement. Elle n'aura que vingt-trois ans. Son fils, le nouveau duc, ne vivra, lui, que jusqu'à l'âge de douze ans. Et Saint-Simon de commenter :

*Ce n'était pas la peine de tant de bruit de part et d'autre, d'importuner les tribunaux, le Régent et le conseil de régence sur le mariage du duc d'Albret avec une fille de Barbezieux. Elle mourut presque incontinent après en couche d'un fils qui mourut dix ou douze ans après<sup>21</sup>.*

L'abbé de Louvois n'aura pas connu le dénouement de cette affaire à laquelle il a pris une part si active. Le 5 novembre 1718, à peine quelques jours après la mort du maréchal d'Harcourt décédé le 19 octobre, l'abbé mourra à l'âge de quarante-trois ans. Le maréchal d'Harcourt aura eu une grande ambition : celle d'être ministre ; il ne l'aura pas réalisée. L'abbé de Louvois était destiné à l'épiscopat ; il mourra simple abbé de Bourgueil et de Vauluisant, bien que bibliothécaire du roi, intendant et garde des médailles et antiques du roi, membre de l'Académie française et membre honoraire de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions.

En octobre 1717, il a refusé l'évêché de Clermont en Auvergne pour raisons de santé et désigné Massillon pour occuper ce poste à sa place. Sa mort surviendra à la suite de l'opération de la taille qu'il aura subie le 28 octobre 1718. À l'Académie des sciences, son éloge sera prononcé par le grand Fontenelle, neveu de Corneille. De la mort de l'abbé de Louvois, Saint-Simon écrira :

*Ce fut dommage : un homme d'esprit, savant, aimable, que les jésuites empêchèrent d'être placé, et qui eût été un très digne évêque, et qui aurait honoré et paré l'épiscopat<sup>22</sup>.*

La mort aura donc fauché d'abord les trois enfants les plus brillants de Louvois : Barbezieux, la duchesse de Villeroy et l'abbé de Louvois. Ceux qui

20. SA-VI-331.

21. SA-VI-360.

22. SA-VI-219.

restent, Courtanvaux, Souvré et la duchesse de La Rochefoucauld, ont peu d'envergure et encore moins d'influence. Si leurs alliés, les Villeroy, les Noailles et les Estrées, demeurent importants, eux n'en tirent que peu d'avantages. Le régent est le plus souvent réticent à leur endroit. Les jésuites, les Bouillon et leurs amis leur cherchent noise. Si leur clan demeure au tout premier rang, leur propre rang à l'intérieur du clan décline de jour en jour.

Et voici que les positions de ce clan sont mises à rude épreuve. En septembre 1718, le régent met un terme au régime des conseils et rétablit les secrétariats d'État. C'est là l'aboutissement d'un long processus de cristallisation des forces politiques que ces conseils ont mis en présence. Au début de la régence, il y avait grosso modo deux groupes : l'un, assez articulé, celui des lézards, que le testament de Louis XIV avait voulu investir du pouvoir, et l'autre, celui des amis du régent, qui n'avait, à vrai dire, aucune cohérence. Le groupe le plus éloigné du régent était le plus fort, alors même que le régent était, en théorie, tout-puissant. Cela ne pouvait durer longtemps.

Les tensions réelles naquirent à l'intérieur des conseils et les rendirent inopérants quand, du côté des amis du régent, émergèrent des leaders, sortis pour ainsi dire de nulle part : l'abbé Dubois et John Law. L'un et l'autre de ces deux hommes font figure d'aventuriers.

Dubois, nous l'avons vu, a débuté comme valet du médecin de Charles-Maurice Le Tellier ; grâce à un curé de Saint-Sulpice, il est parvenu à faire carrière comme précepteur dans différentes maisons et, bientôt, auprès du futur régent. Chargé par le duc d'Orléans de missions diplomatiques auprès de l'Angleterre et de la Hollande, l'abbé Dubois réussit en 1717 un coup de maître en concluant à La Haye, de concert avec lord Stanhope, la Triple-Alliance entre l'Angleterre, la France et la Hollande, contre l'Espagne où règne pourtant un Bourbon, petit-fils de Louis XIV. Cela lui valut d'entrer au conseil des affaires étrangères qu'il rêva, dès son entrée, d'asservir ou d'abolir.

Si Dubois est fils d'apothicaire, Law est fils d'orfèvre. Joueur et galant, cet Écossais au destin unique a dû quitter son pays à la suite d'un duel. Depuis, il a parcouru l'Europe en quête d'argent et d'aventures. Son tempérament, son charme, son intelligence, son imagination et son non-conformisme l'ont établi rapidement auprès du régent. Celui-ci l'a autorisé, en 1716, à ouvrir une banque d'escompte à laquelle il adjoignit bientôt, toujours avec la bénédiction du régent, une compagnie ayant : le privilège du commerce avec le Mississipi, la Chine et les Indes ; la propriété du Sénégal ; et même le privilège de la fabrication de la monnaie. En 1718, cette banque privée est érigée en banque royale par le régent.

Cette entreprise, proprement révolutionnaire, connaît un succès prodigieux. La valeur des actions de la banque de Law est multipliée par quarante.

L'émission de monnaie se fait sans contrainte. Fait jamais vu, des fortunes considérables se bâtissent en quelques mois grâce à la spéculation. Le sacro-saint métal précieux adoré par Colbert est remplacé par du vulgaire papier. La France et l'Europe connaissent une exubérance financière sans précédent. Une nouvelle science économique est en train de naître, presque en laboratoire.

Le coup diplomatique de Dubois et le coup financier de Law bouleversent radicalement les règles héritées de l'ancien règne. Bien plus, en se produisant à l'extérieur du régime des conseils, ils montrent le caractère accessoire de ceux-ci et remettent en question les structures gouvernementales de la régence.

En septembre 1718, le régent en tire les conclusions : les conseils sont abolis, à l'exception du conseil de régence ; deux secrétaires d'État sont nommés le 24 septembre 1718 : l'abbé Dubois devient secrétaire d'État des affaires étrangères et un nouveau venu, Louis-Claude Blanc, secrétaire d'État de la guerre. Ce dernier est le fils de Suzanne Bazin de Bezons et le neveu du maréchal Bezons et de l'archevêque de Bordeaux. Les Bazin de Bezons occupent maintenant deux places au conseil de régence et un de leurs neveux est secrétaire d'État.

Le nouveau clan du régent et de Dubois s'affirme rapidement. Du côté des lézards, le duc de Noailles prend l'offensive. Au conseil de régence, les lézards demeurent forts. Le chancelier Henri-François d'Aguesseau y a succédé à Voysin, en 1717 à la mort de ce dernier, et il agit de concert avec Noailles ; Saint-Simon écrira à son propos : « *Le duc de Noailles ne pouvait avoir un chancelier plus à son point*<sup>23</sup> ». Le maréchal de Tallard, que Louis XIV avait désigné et que le régent n'avait pas retenu, vient en 1717 de faire son entrée au conseil de régence. Il est tout acquis au maréchal de Villeroy : « *il se rendit plus que jamais le très humble esclave du maréchal de Villeroy* » écrira Saint-Simon<sup>24</sup>.

Cependant, quelques jours après l'abolition des conseils, le 29 octobre 1718, le maréchal d'Harcourt meurt, ce qui réduit le poids du clan des lézards. Pire, le 29 décembre 1718, chose incroyable, le duc du Maine, membre du conseil de régence, et sa femme sont arrêtés. Sans être du clan, ils courtoisaient ce dernier et leur arrestation ne peut que compromettre les lézards.

Le duc du Maine et surtout son épouse, Anne-Louise-Bénédictine de Bourbon-Condé, se sont compromis dans une conspiration visant à remplacer la régence du duc d'Orléans par celle du roi d'Espagne, Philippe V. L'âme de cette entreprise est le cardinal Alberoni qui, depuis 1715, est premier ministre

23. SA-V-452.

24. SA-V-725.

d'Espagne grâce à la nouvelle épouse de Philippe V, Élisabeth Farnèse, qui a su éloigner promptement la trop influente princesse des Ursins, vieille amie de Mme de Maintenon.

Le projet d'Alberoni n'est rien moins que de chercher à placer Philippe V sur le trône de France. Il ne peut compter pour ce faire ni sur le duc d'Orléans ni sur les partisans du jeune Louis XV, au premier rang desquels se trouve le maréchal de Villeroy qui veille jalousement sur le jeune souverain de huit ans. Restent les bâtards de Louis XIV que le testament de celui-ci avait tant favorisés et que l'abrogation du testament a laissés pour compte. Eux peuvent trouver leur intérêt à un tel projet.

Alberoni a donc décidé de les approcher secrètement par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France, le prince de Cellamare. Le duc du Maine et particulièrement son épouse sont rapidement apparus comme les personnages les plus susceptibles d'entrer dans la conspiration. Contact fut donc pris et les choses avançaient quand le tout est découvert, Cellamare, obligé de quitter la France, le duc du Maine, enfermé dans la citadelle de Doullens, la duchesse du Maine, gardée dans le palais des ducs de Bourgogne à Dijon, et leurs trois enfants, exilés à Eu et à Maubuisson.

Les répercussions de cette affaire sur l'évolution de la Triple-Alliance seront considérables. Le 9 janvier 1719, la France déclarera la guerre à l'Espagne. Après avoir tant combattu pour mettre un Bourbon sur le trône d'Espagne, voici que la France lui livre la guerre.

Cette évolution de la politique étrangère de la France, l'arrestation du duc du Maine, l'agiotage de Law et les tergiversations du cardinal de Noailles sur la querelle du jansénisme soumettent le clan des lézards à des tensions considérables. La cohésion du clan semble sur le point d'éclater. Le duc de Noailles refuse désormais de suivre son oncle le cardinal de Noailles dans ses manœuvres politico-théologiques. Saint-Simon ira même jusqu'à écrire : « *Le duc de Noailles avait vendu son oncle à sa fortune*<sup>25</sup> ».

Une autre querelle oppose l'avocat général et futur secrétaire d'État, Germain-Louis Chauvelin, et le neveu de Claude Le Peletier, Michel-Robert Le Peletier des Forts (fils de Michel Le Peletier de Souzy), époux de Marie-Madeleine de Lamoignon de Bâville et lui aussi futur ministre. Saint-Simon parlera de Chauvelin comme d'un « *ennemi déclaré de des Forts*<sup>26</sup> ». Cette dissension est d'autant plus regrettable que Le Peletier des Forts et Chauvelin, ces lointains cousins, sont promis à un brillant avenir. En 1719, Le Peletier des Forts accèdera au conseil de régence au très jeune âge de quarante-quatre ans,

25. SA-V-526.

26. SA-V-724.

tandis que Chauvelin deviendra, en 1727, garde des sceaux, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères.

Ce Chauvelin se fera aussi connaître par ses fredaines avec la maréchale d'Estrées, Lucie-Félicité de Noailles, fille du maréchal de Noailles et sœur d'Anne-Louise de Noailles qui a épousé, en 1716, le fils de Courtanvaux, François-Maçé Le Tellier. La maréchale d'Estrées a peu de vertu et ne s'en cache pas. Son mari s'en soucie peu ; il est tout à ses affaires qu'il fait d'ailleurs merveilleusement prospérer. Que John Law soit en bons ou mauvais termes avec le clan des lézards lui importe peu, Estrées aime spéculer, s'y donne à fond et y rencontre un énorme succès.

Le maréchal d'Estrées a fait son choix : il spéculer sur le chocolat et sur le café. Ses affaires vont si bien qu'il fera construire, en 1720, dans le Bois de Boulogne, un charmant petit château qu'il nommera Bagatelle ou encore Babiolle. Cette "folie" lui coûtera 100 000 livres et il la cédera à madame la Maréchale qui y recevra ses amants.

De toutes les conjonctures, celle qu'engendre l'expérience de Law est sans doute celle qui perturbe le plus le clan des lézards. En faisant basculer toutes les conceptions économiques de l'époque précédente, elle force tous les riches et tous les responsables politiques à prendre position, non seulement par leur discours, mais aussi dans leur vie privée. Investir ou ne pas investir, spéculer ou ne pas spéculer sont devenus des actes politiques, des affirmations de certains credos économiques.

Les conceptions de Law heurtent de front les idéologies qui ont cours en France. En banalisant le veau d'or des colbertistes, le métal précieux, elles donnent le coup de mort à la forme initiale du colbertisme. Elles ne se rapprochent pas pour autant des thèses du clan adverse, de celles de Vauban ; car, Vauban voyait dans les activités réelles de production, surtout dans l'agriculture, le moteur de l'économie, alors que Law fait du capital financier et de la création de la monnaie la base de tout.

Au fond, la doctrine de Law, en mettant l'accent sur le numéraire et en misant sur les ressources insoupçonnées des colonies, offre une alternative moderne au colbertisme, une sorte de néo-colbertisme libéré de l'obsession de l'étalon-or. Pour elle, comme pour Colbert, la maîtrise de la masse monétaire est la clé du progrès ; pour elle, comme pour Colbert, les colonies ne doivent pas être des expériences de peuplement, mais plutôt des opérations d'extirpation des ressources d'un territoire éloigné.

En 1718, la force de cette doctrine, provient du caractère irrésistible du mouvement spéculatif qu'elle engendre. Allez-donc convaincre un maréchal d'Estrées, qui accumule en quelques mois des fortunes en spéculant sur le

chocolat et le café, qu'il vaudrait mieux pour la France que, conformément aux thèses de Vauban et de son clan, il investisse ses capitaux dans le développement de l'agriculture et des activités productives de ses domaines...

Vulnérable politiquement, ébranlé idéologiquement et touché par les dissensions, tel se présente le clan des lézards trois ans après son retour sur l'avant-scène. Et pourtant, les liens familiaux demeurent. Quand le fils de Courtanvaux mourra le 24 septembre 1719, les rangs dispersés du clan se resserreront. Les Noailles, les Estrées et les Villeroy feront front commun pour préserver aux Le Tellier les charges qu'ils s'étaient acquises. Autour du berceau de l'héritier des Le Tellier, qui n'aura que dix-neuf mois, maréchaux et ducs se rassembleront comme autour d'une flamme qui ne doit pas s'éteindre.

### **Été 1722 : La prétendue cabale de Noailles et de Villeroy**

Le 4 janvier 1720, cinquante-cinq ans après Colbert, Law est devenu contrôleur général des finances. Quatre mois et vingt-cinq jours plus tard, le 29 mai 1720, il a été contraint de démissionner. En quelques jours, tout son système s'est effondré. Pierre Gaxotte écrira :

*En 1720, poussés par Stair, des Anglais qu'inquiétaient les entreprises commerciales de Law se joignirent aux (...) [spéculateurs] pour peser sur les cours. Dès que la confiance fut ébranlée, tous les défauts du système apparurent en plein : insuffisance de l'encaisse métallique, gonflement excessif de la circulation fiduciaire, énormité du capital de la Compagnie, échec de la colonisation en Louisiane. D'un jour à l'autre, les cours accusaient des différences énormes, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Mais, à travers ces fluctuations, il devint évident que la hausse était brisée. De 18 000 livres les actions retombèrent en quelques jours à 10 000, puis à 9 000. L'enthousiasme se changea en panique. On se battit pour vendre, comme on s'était battu pour acheter. Mais la baisse des actions compromettait la solidité des billets. La même débâcle les emporte. Des porteurs affolés se ruent aux bureaux de la banque pour obtenir quelques écus en échange de leurs vignettes. D'autres se hâtent d'échanger leur papier contre des valeurs réelles, maisons, terres ou marchandises. N'importe quoi, plutôt que Law et le Mississippi. Le duc de Bourbon et le prince de Conti réussissent à forcer les portes de l'Écossais et emportent des millions d'or dans leurs voitures. Le duc d'Estrées s'accapare le chocolat, le duc de la Force les chandelles, le duc d'Antin les étoffes<sup>27</sup>...*

Law fut même bientôt contraint de quitter la France. Son départ laissa la voie libre à l'ambitieux abbé Dubois. Celui-ci chercha à tirer le meilleur profit de

l'attitude de plus en plus intransigeante du régent face à la question janséniste qui mettait le cardinal de Noailles dans une situation délicate, torturé qu'il était par ses sympathies jansénistes, ses responsabilités épiscopales et sa fidélité au pape et au régent. En exploitant habilement cette question, Dubois réussira, en s'en prenant au cardinal de Noailles, à la fois à indisposer encore plus le duc de Noailles et ses amis du clan des lézards, et à se mériter le chapeau de cardinal le 16 juillet 1721.

Arrivé au seuil du pouvoir et du poste de premier ministre qu'il convoite, Dubois n'a plus qu'un obstacle à contourner : l'influence du clan des lézards. Au cours de l'été 1722, il décide de lever définitivement cet obstacle en compromettant le duc de Noailles, le maréchal de Villeroy et le maréchal d'Estrées. Il imagine de les associer à un complot monté de toutes pièces. Saint-Simon décrira ce complot en prenant pour une fois la défense des lézards :

*[Dubois] craignait sur tous le duc de Noailles, par son esprit, sa souplesse, le goût et la familiarité que M. le duc d'Orléans avait eu pour lui, et dont il avait encore des restes ; le poids du chancelier [d'Aguesseau], sur qui Noailles avait tout pouvoir ; celui du maréchal de Villeroy, même du maréchal d'Huxelles, qui imposaient au Régent, quoique sans goût ni amitié, mais qui avait le même effet ; les divers tenants de ceux-là. (...) C'était de ceux-là qu'il voulait s'affranchir, en les ruinant dans l'esprit de M. le duc d'Orléans, et préparer leur perte, pour y procéder au premier moment qu'il y verrait jour. Le Blanc [Claude], tout son homme qu'il fût, était trop avant dans la confiance et les choses les plus secrètes de M. le duc d'Orléans, et Belle-Isle [Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte de Belle-Isle, le petit-fils de Nicolas Fouquet], son compersonnier, tous deux ses favoris en apparence et ses consultants de tous les soirs, étaient secrètement sur la liste de ses proscriptions. Le duc de Berwick [fils naturel de Jacques II Stuart et d'Arabella Churchill] et moi n'y étions pas moins<sup>28</sup>.*

Pour éloigner autant de gens de l'entourage du régent, Dubois compte procéder par étapes en montant tout d'abord les derniers : Blanc, Belle-Isle, Berwick et Saint-Simon, contre les premiers : Noailles, d'Aguesseau, Villeroy, Huxelles et aussi Estrées. Il cherche à faire entrer Saint-Simon dans ses desseins en jouant sa corde sensible : le souci des préséances. Il lui envoie une lettre abordant la question du rang qu'il vient de se faire octroyer au conseil, en sa qualité de cardinal. Cette question intéresse au plus haut point le très chatouilleux duc de Saint-Simon qui écrira :

*Après avoir légèrement glissé là-dessus en commençant, ... [Dubois] essaye de détourner mes yeux de son odieuse préséance, sur laquelle il ne fait qu'un saut léger, sans y appuyer le moins du monde, et compte m'infatuer de la*

*prétendue cabale, à la faveur de ma haine ouverte et sans aucun ménagement pour celui qu'il lui convient d'en faire le chef [c'est-à-dire Noailles]<sup>29</sup>...*

*Dubois n'oublia donc rien pour surprendre ma haine, et par elle me persuader de ce qu'il se proposait que je crusse de la cabale que Noailles avait formée contre l'État et le Régent, me persuader que de son succès dépendait ma perte personnelle, me piquer par le dessein de renvoyer l'Infante, que je venais pour ainsi dire d'envoyer en France [afin qu'elle épouse le jeune Louis XV], et rompre l'union que mon ambassade venait d'achever de consolider ; enfin de m'éblouir, de m'entraîner par le concours de ces différentes passions qu'il tâchait d'exciter ou d'augmenter en moi ; de me faire oublier la préséance, et de me précipiter à agir selon ce qu'il se proposait<sup>30</sup>.*

Pour mieux persuader Saint-Simon de l'existence de la "prétendue cabale", Dubois convainc Belle-Isle de confirmer ses dires en écrivant lui-aussi à Saint-Simon. Selon ce dernier :

*La seconde [lettre] ne fait qu'étendre la première, essayer plus à découvert de piquer ma haine et mon intérêt personnel, en si grand péril selon eux, m'exciter à ne rien épargner auprès du roi d'Espagne, selon leurs vues, c'est-à-dire de perdre à fond auprès de Leurs Majestés Catholiques ces prétendus entrepreneurs de renvoyer l'Infante, pour leur ôter à jamais toute ressource de ce côté-là, et me bien infatuer de cette cabale aussi dangereuse pour moi que pour M. le duc d'Orléans, pour m'ôter par cette muraille toute impression et tout sentiment sur la préséance, et me livrer en aveugle au cardinal Dubois<sup>31</sup>.*

Belle-Isle va même jusqu'à prétendre que le chef de la prétendue cabale l'était « aussi des jansénistes, qui voulaient également renverser la religion et l'État<sup>32</sup> ». Ce détail convainc Saint-Simon du peu de sérieux des insinuations des deux lettres ; car, Noailles et Villeroy font tous les efforts pour se dissocier des jansénistes auxquels leur appartenance au clan des lézards les rattache dans l'esprit de plusieurs. Loin de jouer le jeu de Dubois et de Belle-Isle, Saint-Simon refuse d'entrer dans leurs vues.

Dubois arrive néanmoins à ses fins en s'en prenant, avec le concours de Saint-Simon cette fois, à la personne du maréchal de Villeroy, plutôt qu'à son clan. Le 10 août 1722, le duc d'Orléans cherche à parler au roi seul à seul, sans la présence de son gouverneur, le maréchal de Villeroy. Villeroy s'objecte. Une dispute s'ensuit, comme l'ont prévu le duc d'Orléans, Dubois et Saint-Simon. Aussitôt, le chef des mousquetaires, Joseph de Montesquiou, comte

29. SA-VII-136.

30. SA-VII-137.

31. SA-VI-140.

32. SA-VI-142.



d'Artagnan, reçoit l'ordre d'arrêter le maréchal et de l'exiler à Villeroy. Pour Dubois, la voie est enfin libre. Le 21 août 1722, il devient premier ministre : il est la première personne à occuper ce poste depuis soixante et un ans, soit depuis la mort de Mazarin.

L'exil du maréchal de Villeroy s'ajoute à celui tout récent de ses petits-enfants, qui se trouvent aussi être les petits-enfants de Louvois. Un mois plus tôt, en juillet 1722, les enfants de son fils Louis-Nicolas, duc de Villeroy et de Marguerite Le Tellier de Louvois ont été l'objet d'un énorme scandale. On a découvert qu'alors que deux des brues du duc, Renée de Montmorency-Luxembourg, duchesse de Retz et Marie-Josèphe de Boufflers, marquise d'Alincourt avaient des amants, leurs maris, Louis-François-Anne de Neufville-Villeroy, duc de Retz et son frère, François-Camille de Neufville-Villeroy, marquis d'Alincourt se consolait entre eux, avec d'autres jeunes gens et avec leur beau-frère Joseph-Marie, duc de Boufflers, frère de la marquise d'Alincourt et époux de Madeleine-Angélique de Neufville-Villeroy, la future protectrice de Jean-Jacques Rousseau. Le scandale a été d'autant plus grand que tout ce beau monde côtoyait quotidiennement le jeune Louis XV. Le maréchal de Villeroy lui-même a demandé alors qu'on les exile.

Le discrédit, qui marque de plus en plus le clan des lézards aux yeux du régent, a aussi des conséquences sur la vie d'un autre petit-fils de Louvois : Louis-Charles-César Le Tellier, chevalier de Louvois et futur maréchal-duc d'Estrées, qui a vingt-sept ans. Il a fait ses premières armes sous le maréchal de Berwick contre le même Philippe V que son oncle, le maréchal d'Estrées, a contribué à affermir sur le trône d'Espagne. Il a aussi exercé la charge de capitaine-colonel des Cent-Suisses pendant la minorité de son neveu François-Michel-César Le Tellier, marquis de Montmirail.

Depuis peu, le futur maréchal-duc d'Estrées a été envoyé à la tête de son régiment à Weissembourg en Alsace, auprès du roi de Pologne détrôné, Stanislas I Leckzinski. Ce monarque a une fille, Marie, que le jeune colonel de Louvois apprend à apprécier et qu'il s'aventure même à courtiser. Encouragé, le chevalier de Louvois ose demander sa main au roi Stanislas. Celui-ci consent à la lui donner à une condition : que le jeune Le Tellier obtienne un duché. C'est renvoyer la balle dans le camp du régent, le duc d'Orléans. Ce dernier refuse. Marie et son chevalier servant ne désespèrent pas.

Peine perdue. Le régent ne faiblira pas. Bientôt, le mariage de Louis XV avec l'Infante d'Espagne sera compromis. On lui cherchera un autre parti. En 1725, Louis XV épousera Marie Leckzinska et le chevalier de Louvois, sans doute affecté, renoncera à tout projet de mariage jusqu'en 1739. À ce moment-là, la reine Marie aura eu tout le temps d'être déçue par les infidélités de son mari et de soupirer en pensant à son premier prétendant. Le chevalier de

Louvois sera alors devenu l'héritier de la maison d'Estrées : il aura enfin, mais en vain un "duché", bien que le titre de duc ne lui sera octroyé qu'en 1763.

L'exil du maréchal de Villeroy marque la mise à l'écart de cette partie du clan des lézards constituée de la noblesse de cour. Certes, le duc de Noailles continue à faire partie du conseil de régence tout comme le maréchal d'Estrées continue d'y siéger à titre de conseiller, en compagnie, depuis 1720, du maréchal de Montesquiou ; cependant, avec l'arrestation du duc du Maine et celle de Villeroy, quelque chose s'est rompu. Les survivants du clan ne peuvent plus afficher leur appartenance à ce clan. Ils sont de plus en plus courtisans et de moins en moins partisans.

Après la mort du cardinal Dubois, le 10 août 1723, et celle du duc d'Orléans, le 2 décembre suivant, Noailles, Estrées et Huxelles reprendront espoir. Mais jamais plus, ils ne toucheront d'aussi près ce pouvoir que la mort de Louis XIV leur avait permis d'espérer en tant que parti. Noailles deviendra ministre d'État le 10 mars 1743, après avoir été fait maréchal le 14 juin 1734. Estrées, son beau-frère, sera ministre d'État avant lui, dès le 21 novembre 1733. Quant à Huxelles, il les devancera tous deux en devenant ministre d'État le 23 septembre 1726, en même temps que Tallard. Villars, toujours solitaire, sera fait ministre d'État avant eux tous : dès le 3 décembre 1723. Le chancelier d'Aguesseau continuera à occuper ses fonctions jusqu'au 27 novembre 1750. Tous ces gens reliés de près ou de loin au clan des lézards n'auront donc pas à souffrir dans leur carrière de l'évolution du nouveau règne ; cependant, ils devront laisser l'initiative à d'autres, au duc de Bourbon, au cardinal Fleury, à madame de Pompadour, à la du Barry, et aussi à de nouvelles cabales, comme celle des Broglio et celle des Choiseul.

À ces membres éminents du clan des lézards s'en ajoutent d'autres qui montent plus discrètement. Ils sont de la robe et ont nom Fleuriau, Le Peletier, Lamoignon et Chauvelin. Le 28 février 1722, Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, beau-frère du défunt Claude Le Peletier, a été fait garde des sceaux : il a reçu les sceaux du chancelier d'Aguesseau qui les reprendra le 17 août 1727. Armenonville était devenu secrétaire d'État le 3 février 1716. Son fils, Charles-Jean-Baptiste Fleuriau de Morville, a obtenu la survivance de la charge de secrétaire d'État de son père et il deviendra secrétaire d'État des affaires étrangères le 10 août 1723. Comme son père, il démissionnera en août 1727. Les Lamoignon n'accéderont à un poste ministériel qu'en 1750 ; cependant, d'ici là, ils feront leur chemin dans les cours de justice et développeront leurs liens avec les autres grandes familles du clan : les Aligre, les Le Peletier et les Voysin.

Enfin, les deux familles qui ont été le plus associées à la naissance du clan Le Tellier, les Chauvelin et les Le Peletier, accéderont elles aussi aux plus hautes fonctions. Malheureusement, elles s'opposeront un moment et elles feront ainsi la

preuve que les temps ont changé, que le clan Le Tellier n'a plus la cohésion d'antan et que les liens familiaux peuvent être transgressés, même sous l'Ancien régime.

### 19 mars 1730 : Le Peletier des Forts trahi par Chauvelin

Le neveu de Claude Le Peletier, Michel-Robert Le Peletier des Forts, est contrôleur général des finances depuis le 14 juin 1726. Il a comme collègue, depuis le 23 août 1727, son lointain parent, le secrétaire d'État des affaires étrangères, Germain-Louis Chauvelin, descendant de l'oncle de l'ancien chancelier Le Tellier. Il y a maintenant plus de deux ans et demi que l'un et l'autre se côtoient au conseil.

Chauvelin occupe, en plus des fonctions de secrétaire d'État des affaires étrangères, celles de garde des sceaux depuis le 17 août 1727. Proche collaborateur du cardinal Fleury, il sera décrit par Gaxotte comme un ministre : « *brillant, coléreux, cassant, aux réparties incisives, qui intimide les ambassadeurs et maîtrise les affaires*<sup>33</sup> ».

Le Peletier des Forts, quant à lui, laissera sa marque dans l'histoire grâce à sa politique monétaire, dans laquelle certains verront la mesure économique la plus importante de son époque. Il stabilise, en 1730, la valeur des monnaies en fixant le louis à vingt-quatre livres et l'écu à six. Ces valeurs demeureront à peu près constantes jusqu'à la Révolution et leur stabilité contribuera puissamment à l'expansion économique que la France connaîtra au cours des deux générations suivantes<sup>34</sup>.

Des Forts a épousé une Lamoignon, Marie-Madeleine de Lamoignon de Bâville, sœur d'Urbain-Guillaume de Lamoignon de Courson qui vient, le 5 janvier 1730, d'être nommé sur le conseil royal des finances chargé d'assister des Forts, le contrôleur général. Courson et des Forts ont donc de bonnes raisons de collaborer.

Malheureusement, coincé entre un cousin qui ne l'aime pas et un beau-frère sans scrupules, des Forts se voit bientôt pris au piège. Le 19 mars 1730, il démissionne à cause des malversations de Courson et à la plus grande joie de son cousin Chauvelin. Saint-Simon fera brièvement allusion à la chose dans les termes suivants :

*Courson... [obtint]... une des deux places de conseiller au conseil royal des finances. (...) Des Forts, mari de sa sœur, était devenu contrôleur général.*

33. GA-110.

34. BR-85.

*Il se fia à lui des actions de la Compagnie des Indes et de leur mouvement sur la place. Courson et sa sœur, à l'insu de des Forts, dont la netteté des mains ne fut jamais soupçonnée, y firent si bien leurs affaires que le désarroi de la place éclata. Chauvelin, lors à l'apogée de sa fortune, ennemi déclaré de des Forts, le fit chasser d'autant plus aisément que le cardinal Fleury était excédé de Mme des Forts et de ses manèges, et le criminel Courson fut conservé, à l'indignation publique qui ne s'y méprit pas, parce que Chauvelin voulut tout faire retomber plus à plomb sur des Forts<sup>35</sup>.*

Si Chauvelin est « à l'apogée de sa fortune », il le doit au cardinal Fleury qui, depuis la disgrâce du duc de Bourbon, le 11 juin 1726, exerce en fait, avec le simple titre de ministre d'État, les fonctions d'un premier ministre. Chauvelin sert au cardinal de second et d'homme de confiance. Cette complicité entre les deux hommes durera jusqu'en 1737, alors que Fleury soupçonnera Chauvelin de vouloir le supplanter. Chauvelin sera alors forcé de démissionner ; il le fera le 20 février 1737 et devra s'exiler.

L'histoire ministérielle de la période dominée par le cardinal Fleury, soit de 1726 à 1743, peut se résumer comme suit : le chancelier d'Aguesseau avait déjà été exilé, en 1718, dans sa terre de Fresne pour avoir combattu le système de Law ; ce système ayant failli, on le rappela en 1720 ; en 1722, le cardinal Dubois l'exila à son tour, sans doute à cause de ses liens trop étroits avec Villeroy, Noailles et le clan des lézards ; pendant toute la période du duc de Bourbon, le chancelier resta en exil sur ses terres.

Pendant l'exil du chancelier d'Aguesseau, il revint au garde des sceaux Fleuriau d'Armenonville de le remplacer. Quand Fleuriau d'Armenonville démissionna, le 17 août 1727, Chauvelin lui succéda, tout comme, deux jours plus tard le 19 août 1727, il succéda au fils d'Armenonville, Fleuriau de Morville, au secrétariat d'État des affaires étrangères.

Au départ de Chauvelin, le 20 février 1737, d'Aguesseau reprendra les sceaux et il exercera à nouveau ses fonctions jusqu'au 27 novembre 1750. Au département des affaires étrangères, Chauvelin aura comme successeur Jean-Jacques Amelot de Chaillou. Gaxotte décrira ce dernier comme « *un homme de petite mine, fonctionnaire de carrière*<sup>36</sup> ». Amelot de Chaillou occupera cette fonction jusqu'en 1744.

Le secrétariat d'État de la guerre était occupé, lors de la disgrâce du duc de Bourbon par François-Victor Le Tonnelier de Breteuil. Fleury exigea sa démission immédiatement et rappela Claude Le Blanc, le parent des Bazin de Bezons, dont le départ, le 1<sup>er</sup> juillet 1723, avait été regretté par toute l'armée.

35. SA-V-724.

36. GA-112.

Le Blanc mourut le 19 mai 1728. Il fut remplacé par Nicolas-Prosper Bauyn d'Angervilliers, qui mourra à son tour le 15 février 1740. Bauyn d'Angervilliers est le fils de Gabrielle Choart de Buzenval et, par là, il est apparenté aux Bazin de Bezons, aux Talon, aux Chauvelin et aux Le Tellier. À sa mort, en 1740, François-Victor Le Tonnelier de Breteuil sera rappelé au département de la guerre.

Aux finances, Charles-Gaspard Dodun, qui occupait le poste de contrôleur général quand le duc de Bourbon a été disgracié, fut immédiatement remplacé par Le Peletier des Forts. Le 20 mars 1730, trois jours après la démission de Le Peletier des Forts, Philibert Orry devient contrôleur général. Il le sera pendant quinze ans, jusqu'au 5 décembre 1745. Orry poussera le dirigisme à de tels sommets qu'on le dira plus colbertiste que les Colbert<sup>37</sup>.

À la marine et à la maison du roi, Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, occupera les fonctions de secrétaire d'État pendant toute la période de Fleury. Nommé le 10 août 1723, il ne connaîtra la disgrâce que le 24 avril 1749. Son cousin, Louis Phélypeaux de La Vrillière, comte de Saint-Florentin, aura une carrière encore plus remarquable : nommé secrétaire d'État de la religion prétendue réformée le 7 septembre 1725, il ne démissionnera que cinquante ans plus tard, en juillet 1775.

En somme, le ministère de Fleury permettra à une dizaine d'hommes de s'illustrer vraiment, soit à deux Phélypeaux (Saint-Florentin et Maurepas), à deux descendants des Choart de Buzenval (Le Blanc et Bauyn d'Angervilliers), à un d'Aguesseau, à un Chauvelin, à un Le Peletier (des Forts), à deux Fleuriau (Armenonville et Morville) et, enfin, à un Orry et à un Amelot. À l'exception de ces deux derniers, tous ces ministres sont issus de l'ancien clan des Le Tellier ou lui sont reliés. Ils font tous confusément partie du vaste clan des lézards.

La sympathie du cardinal Fleury pour ce clan est bien connue à la cour. Saint-Simon en rendra témoignage lorsqu'il écrira :

[Fleury] *avait toute sa vie été courtisan du maréchal de Villeroy. (...) À la faveur suprême où il vit le maréchal de Villeroy auprès du roi, ramené, puis porté par Mme de Maintenon sans cesse, il ne douta pas qu'il ne fût dans les dispositions du roi. (...) Il avait toujours courtisé M. du Maine. (...) Le maréchal de Villeroy (...) et M. du Maine étaient dans les mesures les plus intimes, dont Mme de Maintenon était le lien. Les jésuites le connaissaient trop pour s'y fier, et c'est ce qui déterminait sa fortune. Mme de Maintenon les*

37. BR-253.

*haïssait. (...) Le maréchal de Villeroy ne les aimait pas intérieurement plus qu'elle*<sup>38</sup>...

Grâce à Villeroy et à Mme de Maintenon, et malgré les jésuites, Fleury a été fait précepteur du jeune Louis XV en 1715. De là, il s'imposa si bien qu'il domina le gouvernement après le départ du duc de Bourbon. Saint-Simon écrira de lui :

*Jamais roi de France, non pas même Louis XIV, n'a régné d'une manière si absolue, si sûre, si éloignée de toute contradiction, et n'a embrassé si pleinement et si despotiquement toutes les différentes parties du gouvernement de l'État et de la cour, jusqu'aux plus grandes bagatelles*<sup>39</sup>.

Muni de tels pouvoirs, Fleury pratique, à l'intérieur, une politique éclairée. Il réduit les impôts tout en rétablissant l'équilibre budgétaire. En 1738, pour la première fois depuis 1671, il dotera la France d'un budget équilibré. Son ministère correspond à l'une des périodes les plus prospères de l'Ancien régime. Face aux protestants et aux jansénistes, il pratique une politique de tolérance et évite le dogmatisme.

À l'extérieur, il est pacifiste. C'est contre son gré que l'opinion publique et la cour le contraignent à faire entrer la France, en 1733, dans la guerre de succession de Pologne, et plus tard, en 1740, dans la guerre de succession d'Autriche. Il mourra sans avoir vu la fin de cette dernière et sans avoir pu, par la première, replacer sur le trône de Pologne le père de Marie Leckzinska.

Le bilan du passage de Fleury au pouvoir sera largement positif. Pourtant, la France l'oubliera facilement et ses détracteurs lui reprocheront les suites de la guerre de succession d'Autriche qu'il n'aura nullement recherchée et dont il n'aura vu que le début. Comme Le Tellier et Louvois, Fleury aura à affronter, après sa mort, des critiques auxquelles il ne pourra répondre et qui feront passer pour peu de chose le fait d'avoir rendu les Français un peu plus heureux.

Pour le clan des lézards, le ministère de Fleury sera celui du pouvoir tranquille. L'épisode même de l'opposition entre Chauvelin et Le Peletier des Forts témoigne de l'emprise du clan des lézards : car si le clan avait à affronter une forte concurrence à l'extérieur, ses tensions internes seraient étouffées. Si des Forts et Chauvelin s'opposent, c'est, entre autres, parce qu'il leur est loisible de le faire sans que les destinées de leur clan soient mises en jeu.

38. SA-IV-613.

39. SA-V-1303.

Le fait est que le groupe rival des lézards qui demeure le clan Colbert, vivote pendant le ministère de Fleury. Ni Dubois ni le duc de Bourbon ne l'ont ressuscité, bien que l'un et l'autre aient cherché à écarter les héritiers du clan Le Tellier. Le clan des couleuvres devra attendre la mort de Fleury, en 1743, pour renouer avec le pouvoir ministériel. D'ici là, les Desmaretz, les Argenson et les Broglie se feront discrets.

Si, après la période de relative disgrâce qui a été de 1722 à 1726, le clan des lézards connaît une nouvelle vie grâce au cardinal Fleury, la famille Le Tellier, elle, semble de plus en plus s'effacer. Le 10 décembre 1725, Louis-Nicolas Le Tellier, marquis de Souvré, le fils de Louvois est mort dans de curieuses circonstances. En sa qualité de maître de la garde de robe du roi, il se rendait ce soir-là au coucher du roi quand, pris d'apoplexie, il tomba dans une des galeries de Versailles. Il était le troisième Le Tellier à mourir subitement à Versailles. Signe des temps : Louvois et Barbezieux sont morts dans leurs bureaux ; Souvré, lui, meurt en se rendant au coucher du roi : fils de ministre, frère de ministre, mais domestique du roi.

Coutanvaux étant mort le 11 mai 1721, il ne reste plus qu'un seul enfant de Louvois et d'Anne de Souvré : Madeleine-Charlotte Le Tellier, duchesse de La Rochefoucauld, qui ne mourra que le 18 novembre 1735, à l'âge de 70 ans. C'est maintenant aux petits-enfants de Louvois à entrer en scène. Le futur maréchal-duc d'Estrées se fait déjà remarquer, à l'armée ; sa cousine Madeleine-Angélique de Neufville-Villeroy, duchesse de Boufflers, se distingue aussi, dans les salons où elle brille par son esprit, son charme et son élégance.

Cependant, c'est une autre petite-fille de Louvois qui s'approche le plus rapidement des voies du pouvoir ministériel. Le 19 juillet 1722, Charlotte-Félicité Le Tellier de Souvré a épousé Louis-Philogène Brûlar, comte de Sillery, devenu, en 1727, le marquis de Puysieux. Ce dernier est fils de Marie-Catherine de La Rochefoucauld et descendant du fameux "barbon", Nicolas Brûlait de Sillery. Après s'être si intimement liés aux Villeroy, les Le Tellier se sont enfin alliés par ce mariage à l'autre grande famille des "barbons", aux Brillart de Sillery-Puysieux.

Contrairement aux Villeroy, les Brûlait-Sillery ne se sont jamais tout à fait relevés de la disgrâce des "barbons". Leur cheminement s'est même éloigné progressivement de celui des Villeroy. Au cours de la régence du duc d'Orléans, ils étaient du côté du régent et des Bazin de Bezons, plutôt que de celui du maréchal de Villeroy et du duc du Maine. L'alliance conclue, en 1722, avec les Le Tellier amorce donc un retour aux sources et un rapprochement des Villeroy. Cela ne se fera pas sans heurt : par exemple, les Brûlait-Sillery qui, déjà sous Henri W, étaient près des jésuites, le demeurent encore et la question jésuite est de plus en plus débattue.

Le marquis de Puysieux fait pour l'instant carrière dans l'armée. Il a même été, du 6 mars 1719 à novembre 1721, capitaine au régiment de cavalerie de Villeroy. Il sera, en 1734, mestre de camp d'un régiment de cavalerie qui portera son nom. Son oncle, Roger Brûlait de Sillery, marquis de Puysieux, a été ambassadeur en Suisse. La carrière diplomatique fait partie de la tradition familiale des Brûlart et Louis-Philogène s'y engagera à son tour, en 1735, en devenant ambassadeur auprès du roi des Deux-Siciles. Ce sera pour lui le début d'une carrière publique importante.





*Louis-César Le Tellier, maréchal-duc d'Estrées (Bibliothèque Nationale).*



*François-Michel-César Le Tellier de Courtanvaux-Doudeauville. Buste par Bridan (Bibliothèque Sainte-Geneviève). Cl. Giraudon.*

Chapitre 4

Du clan des lézards à celui des Choiseul



## 21 janvier 1747 : Puitsieux, secrétaire d'État des affaires étrangères

Après la mort du cardinal Fleury, le 29 janvier 1743, Louis XV a décidé d'imiter son arrière-grand-père Louis XIV et de gouverner par lui-même. Voilà qui était plus vite dit que fait. Depuis 1745, une charmante personne est entrée dans la vie du roi qui s'avise de lui donner conseils et avis. Elle se nomme Jeanne-Antoinette Poisson. Mariée à un certain Lenormand d'Étioles, elle s'est séparée judiciairement de son mari, en 1745, afin de mieux se consacrer au roi qui la fit marquise de Pompadour la même année. Installée par Louis XV dans le château de Choisy que le roi avait acheté pour ses filles des Conti (qui l'avaient eux-mêmes acheté des Le Tellier), madame de Pompadour sera la maîtresse du roi pendant cinq ans, de 1745 à 1750 ; mais elle demeurera son amie pendant quatorze autres années, jusqu'à sa mort le 15 avril 1764.

Les premiers pas de Louis XV dans l'exercice du pouvoir autocratique ont été guidés par le duc de Noailles, devenu maréchal le 14 juin 1734. Quelques semaines après la mort de Fleury, le 10 mars 1743, le roi fit de Noailles un ministre d'État. Ce fut là la récompense que le roi réserva à celui qui, à la mort de Fleury, lui avait remis certains papiers que Louis XIV avait rédigés à l'intention de ses héritiers et qu'il avait confiés à Noailles avant de mourir. Dans ces papiers, le Roi-Soleil écrivait :

*Ne vous laissez pas gouverner, soyez le maître. N'ayez jamais de favori, ni de premier ministre. Écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu qui vous a fait roi vous donnera toutes les lumières qui vous sont nécessaires, tant que vous aurez de bonnes intentions<sup>1</sup>.*

Ce à quoi Noailles avait ajouté à l'intention de Louis XV :

*...votre auguste bisaïeul (...), de toutes les maximes de l'État (...) regardait comme une des plus importantes et des plus essentielles pour un roi de n'avoir ni premier ministre, ni favori. Toute l'Europe, sire, est attentive à l'événement présent et il est de votre gloire de lui faire connaître que vous êtes le seul roi de cette grande et noble monarchie, que vos lumières et votre autorité l'animent et que rien ne s'y fait sous votre nom que (...) par des ordres émanés de votre pleine et parfaite connaissance<sup>2</sup>.*

Si Louis XV suivit les conseils de Noailles et entreprit avec celui-ci une longue correspondance sur l'art de gouverner, il n'en remit pas moins le pouvoir effectif aux Voyer d'Argenson, alliés de toujours des Colbert. Onze jours avant que le cardinal Dubois n'expire, soit le 8 janvier 1743, le roi a

1. GA-185.

2. GA-185.

nommé Pierre-Marc de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, au secrétariat d'État de la guerre. L'influence du clan d'Argenson, issu directement du clan Colbert, sera prépondérante jusqu'en 1758, alors qu'un autre clan prendra la relève, celui des Choiseul, héritier, lui, du clan Le Tellier.

De 1743 à 1758, les Argenson auront un contrôle réel sur les départements de la guerre et des affaires étrangères. Le secrétariat d'État de la guerre sera confié à Pierre-Marc d'Argenson du 8 janvier 1743 au 1<sup>er</sup> février 1757, puis à son neveu, Antoine-René d'Argenson, marquis de Paulmy du 3 février 1757 au 22 mars 1758. Les affaires étrangères auront pour titulaire René-Louis d'Argenson, frère du premier et père du second, du 19 novembre 1744 au 10 janvier 1747, alors que Puitsieux lui succède. Ils auront comme collègue au contrôle général des finances Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville qui, nommé le 6 décembre 1745, sera disgracié le 1<sup>er</sup> février 1757, le même jour que Pierre-Marc d'Argenson. Arnouville est un parent de Charles Machault qui a épousé, vers 1635, Marguerite Colbert, petite-fille d'Oudard Colbert de Villacerf, qui s'est remariée à Vincent Hotman et qui faisait partie du clan Colbert, contrairement à ses cousins Colbert de Villacerf et de Saint-Pouange. Au ministère Fleury allié au clan des lézards, a donc véritablement succédé, en 1743, un ministère Argenson, héritier du clan Colbert.

Les Argenson ont toujours été associés au clan Colbert. Nous avons vu le lieutenant général de police Marc-René d'Argenson se rendre impopulaire à Paris lors de la disette de 1709 et être secouru par le maréchal Boufflers. Il était alors perçu comme un agent du neveu de Colbert, Nicolas Desmaretz, alors contrôleur général des finances. Pendant la régence, il a même accédé aux fonctions de garde des sceaux et de directeur de l'administration principale des finances, fonctions qu'il occupa de janvier 1718 à juin 1720.

Le 11 mai 1745, l'alliance entre les Argenson et les Colbert a été officiellement scellée par le mariage de l'arrière-petit-neveu de Colbert et petit-fils de Nicolas Desmaretz, Marie-Yves Desmaretz, comte de Maillebois, avec Marie-Madeleine-Catherine d'Argenson, petite-fille de Marc-René d'Argenson et fille du secrétaire d'État des affaires étrangères René-Louis d'Argenson.

Après une traversée du désert qui aura duré dix-sept ans, soit la durée du ministère de Fleury, le clan Colbert a refait surface à travers les Argenson. Il dominera à son tour pendant quinze ans, jusqu'en 1758. Or, voilà qu'au milieu de cette période, le 21 janvier 1747, le secrétariat d'État des affaires étrangères passe de René-Louis d'Argenson à Louis-Philogène Brûlard de Sillery, marquis de Puitsieux, l'époux de Charlotte-Félicité Le Tellier de Souvré, petite-fille de Louvois.

Ce développement étonnant s'explique par la conjoncture politique. Depuis 1740, la France est en guerre à cause de la succession d'Autriche par

suite de la mort de l'empereur Charles VI qui a désigné sa fille Marie-Thérèse pour lui succéder, alors que le prince Charles-Albert de Bavière réclame le trône pour lui-même. Frédéric II de Prusse a ouvert les hostilités en envahissant la Silésie, province autrichienne. La France s'est engagée à soutenir les prétentions du prince de Bavière, malgré les réticences du cardinal Fleury. Le cardinal a dû céder aux pressions d'un mouvement favorable à la guerre orchestré par le petit-fils du surintendant Fouquet, Charles-Louis-Auguste Fouquet, maréchal de Belle-Isle.

En juin 1742, après avoir mis la main sur la Silésie avec l'accord et la complicité de la France, Frédéric II de Prusse s'est retiré du conflit et a laissé la France seule face à l'Autriche. En 1743, les Anglais se sont rangés du côté de l'Autriche, qui avait aussi l'appui de la Saxe : ce fut la coalition de Worms. En 1744, ces nouveaux coalisés se mirent d'accord pour enlever à la France l'Alsace, la Lorraine et les Trois-évêchés. En avril 1744, Frédéric II de Prusse rentra à nouveau dans le conflit aux côtés de la France. Il envahit la Bohême et fit ainsi échec aux projets d'invasion de la France par les coalisés.

En 1745, nouvelle menace pour la France, le prince de Bavière dont la France appuyait la candidature, mourut. Au lieu de reprendre à son compte les prétentions de son père, le fils du prince de Bavière se rangea du côté des Autrichiens, contre la France. Du coup, Frédéric II de Prusse crut plus prudent de se retirer à nouveau du conflit en signant avec Marie-Thérèse un traité lui garantissant la Silésie. La France était plus seule que jamais.

Le 11 mai 1745, Maurice de Saxe, à la tête de l'armée française, battit les Anglais à Fontenoy. Cette victoire eut un effet retentissant. Aux côtés du maréchal de Saxe, le lieutenant général Louis-César Le Tellier, comte et futur maréchal-duc d'Estrées s'y illustra. Il chargea deux fois à la tête d'un corps de cavalerie la fameuse colonne anglaise qui donnait l'assaut. Il fut un des généraux de la Maison du roi dont l'action décida du succès de la journée. Au cours de cette journée, il reçut plusieurs coups et fit 40 000 prisonniers en poursuivant l'ennemi. Battus, les Anglais laissèrent 9000 morts sur le terrain. Cette bataille valut à la France Tournai, Gand, Bruges, Audenarde et Ostende. Elle faillit même entraîner le retour des Stuart sur le trône d'Angleterre, le prétendant Charles-Édouard ayant profité de la présence des troupes anglaises sur le continent pour envahir l'Angleterre par l'Écosse. Il ne fut arrêté qu'à trente lieues de Londres par les troupes rentrées précipitamment de Flandre.

Le maréchal de Saxe profita du départ des Anglais pour conquérir Bruxelles en février 1746. Puis, en octobre, il vainquit les Autrichiens à Raucoux. La France ayant repris de l'assurance, des négociations de paix devenaient possibles. Louis XV jugea que René-Louis d'Argenson n'était plus l'homme qu'il fallait à la tête des affaires étrangères et qu'il valait mieux y mettre une "colombe".

Pierre Gaxotte racontera ce choix de la façon suivante :

[Le prince de Bavière] étant mort, la couronne impériale se trouvait libre pour l'archiduc François [de Lorraine], époux de Marie-Thérèse et une transaction devenait possible. D'Argenson n'avait point réussi à traiter avec les Hollandais, ni avec les Piémontais. Il s'était laissé amuser par eux et ses négociations avaient gêné les militaires, sans aboutir à autre chose qu'à leur faire perdre du temps. Par contre, il avait détaché la Saxe de l'alliance autrichienne et fiancé le dauphin avec une nièce de Maurice de Saxe. Il était clair qu'aucun parti n'avait la force d'imposer partout sa volonté à l'autre. Tous les belligérants étaient las et souhaitaient arrêter cette guerre coûteuse et sans issue. D'Argenson qui, contre tout bon sens, persistait à soutenir de dangereuses combinaisons anti-espagnoles fut disgracié et remplacé par un petit homme d'esprit assez délié, le marquis de Puysieux, ancien ambassadeur à Naples, plénipotentiaire désigné pour la paix. On lui adjoignit le comte de Saint-Séverin d'Aragon, personnage rompu à l'intrigue et le congrès s'ouvrit à Aix-la-Chapelle en avril 1748<sup>3</sup>.

Il appartiendra à Puysieux et à Saint-Séverin de négocier le traité d'Aix-la-Chapelle qui sera signé le 18 octobre 1748. Ce traité ne procurera que peu d'avantages à la France qui devra rendre ses conquêtes, les Pays-Bas et Madras en Inde, contre l'île du Cap-Breton en Acadie que les Anglais lui remettront. Marie-Thérèse et son mari, François de Lorraine, se feront reconnaître comme impératrice et empereur. Cela vaudra la Silésie à la Prusse qui sera le vrai gagnant de la guerre et surtout de la négociation. Les duchés de Parme et de Plaisance seront donnés à don Philippe, fils de Philippe V d'Espagne et auteur de la branche des Bourbon-Parme. Enfin, une partie du Milanais sera donnée au roi de Piémont.

Une nouvelle fois, la preuve sera faite que la France n'a rien à tirer d'une guerre dynastique et qu'au bout du compte, même victorieuse sur le terrain, elle est toujours ramenée, au moment des négociations, à l'éternel "pré carré". Le traité d'Aix-la-Chapelle fera aussi apparaître le manque total de cohérence de la politique coloniale française. En échangeant des territoires nouvellement conquis en Inde contre un bout d'Acadie, alors que l'Acadie a été cédée aux Anglais en 1713, la France consolide peu ses possessions d'Amérique. Par contre, elle s'expose à des contestations territoriales qui conduiront directement à la guerre de Sept Ans qui débutera en 1756. Choiseul écrira dans ses *Mémoires* :

*Les limites de l'Acadie ont été le prétexte de la guerre de l'Angleterre contre la France en 1756 ; les plénipotentiaires de la paix faite à Aix-la-Chapelle avaient eu l'imprudence de laisser ce point de limites à discuter après la paix*

3. GA-239.

*par des commissaires des deux puissances. Il est étonnant que la France, pouvant et devant donner la loi à Aix-la-Chapelle, n'ait pas songé à décider la question des limites qui sera toujours un objet d'aigreur dans la discussion, mais principalement quand ces limites se trouvent en Amérique où l'on a d'autres titres, pour appuyer son droit, que celui de la force et de l'usurpation<sup>4</sup>.*

Ainsi, de la fin de la guerre de la Succession d'Autriche à la guerre de Sept Ans, la France ne connaîtra que huit ans de paix. Le clan Argenson qui se sera révélé peu apte à conclure la paix en 1748, assumera la responsabilité de l'ouverture de la guerre de 1756. Quant à Puysieux, une fois sa mission de négociateur achevée, les Argenson réussiront à le mettre à l'écart. Dès le 9 septembre 1751, il abandonnera le secrétariat d'État des affaires étrangères, qu'il laissera à François-Dominique de Barberie de Saint-Contest. Il restera cependant ministre jusqu'en juillet 1756, alors qu'il sera disgracié. Il ne reviendra comme ministre que le 2 juillet 1758, jour même où le cousin germain de son épouse, Louis-César Le Tellier, maréchal d'Estrées, sera lui-même fait ministre.

Avec la nomination de Puysieux au secrétariat d'État des affaires étrangères, s'amorce un certain retour de la famille Le Tellier au ministère. Les alliances scellées dans le passé demeurent. Elles se consolident même. Quelques jours avant la nomination de Puysieux, le 13 janvier 1747, un arrière-petit-fils de Louvois, Gabriel-Louis-François de Neufville-Villeroy, épouse une descendante du chancelier Le Tellier, Jeanne-Louise-Constance d'Aumont.

Trois mois plus tard, le 23 avril 1747, un autre arrière-petit-fils de Louvois, Charles-Joseph, duc de Boufflers, épouse Marie-Anne-Philippine-Thérèse de Montmorency. Enfin, le 29 juin 1750, la petite-fille de Louvois, Madeleine-Angélique de Neufville-Villeroy, veuve de Joseph-Marie, duc de Boufflers et mère de Charles-Joseph, se remaria elle-aussi avec un Montmorency : Charles-François de Montmorency, duc de Piney-Luxembourg, lui-même veuf de Marie-Sophie Colbert de Seignelay. La nouvelle duchesse de Piney-Luxembourg et son mari exerceront sur les salons l'influence que Puysieux et Le Tellier d'Estrées tenteront, avec certains succès, d'avoir sur le monde politique.

## **26 juillet 1757 : Victoire d'Estrées à Hastenbeck**

Depuis 1756, la guerre enflamme à nouveau l'Europe. Deux nouvelles coalitions s'affrontent : celle du traité de Versailles signé le 1<sup>er</sup> mai 1756 entre la France et l'Autriche, et celle du traité de Whitehall signé le 16 janvier 1756

4. CE-152.

entre l'Angleterre et la Prusse. La nouvelle guerre se déroule sur trois terrains : l'Europe, l'Amérique du Nord et les Indes. La France se voit dans l'obligation de défendre à la fois son "pré carré" et son empire colonial convoité par les Anglais, qui peuvent, eux, se permettre de mettre dans la promotion de leurs intérêts coloniaux les forces que l'insularité de leur territoire les dispense d'employer pour la défense d'un sol national que personne ne menace.

Cette guerre est mal partie pour la France. Les coffres de l'État sont presque vides. En 1749, le contrôleur général Machault d'Arnouville a cherché une issue à l'impasse budgétaire en exhumant le vieux projet de dime royale de Vauban. Il a proposé d'imposer un impôt de un vingtième sur tous les revenus, y compris les revenus d'Église. Une querelle monstre s'en est suivie. L'Église est entrée en croisade pour protéger ses privilèges ; l'agitation a gagné certaines provinces ; la reine elle-même et la famille royale ont fait connaître leur opposition. Machault d'Arnouville ne trouva d'appuis qu'auprès des philosophes, de Mme de Pompadour et des financiers désireux de voir la dette royale remboursée dans les meilleurs délais. Finalement, Louis XV ordonna d'exempter les biens de l'Église, ce qui augmenta le fardeau des autres contribuables, d'où mécontentement et agitation. L'opposition prit alors les formes les plus diverses ; le Parlement et les jansénistes ajoutèrent au concert des plaintes les leurs propres, le tout dans une cacophonie que l'entrée en guerre appaisa à peine.

Le traité de Versailles a été l'œuvre du roi, de Mme de Pompadour et de l'abbé de Bernis. Il a été fait presque à l'insu d'Argenson, ministre de la guerre, et de Rouillé, ministre des affaires étrangères. Les opérations guerrières furent lancées par Frédéric II de Prusse qui envahit la Saxe. Il apparut rapidement que le traité de Versailles était insuffisant et qu'il fallait y prévoir des aménagements. C'est alors que Louis XV dépêcha auprès de l'impératrice Marie-Thérèse un plénipotentiaire qui fut nul autre que le petit-fils de Louvois, Louis-César Le Tellier, lieutenant général et, depuis 1739, comte d'Estrées. Le 28 février 1757, celui-ci signa à Vienne une convention précisant les engagements réciproques de la France et de l'Autriche.

Parti de Vienne, le 2 mars 1757, Estrées rencontra à Munich, le 5, un courrier lui annonçant la nomination faite le 24 février de huit nouveaux maréchaux : il était de ceux-là. Le 1<sup>er</sup> mars, d'Estrées était choisi par Louis XV pour commander en chef l'armée du bas Rhin. Il devait cette distinction au petit-fils de Fouquet, le maréchal Belle-Isle, à madame de Pompadour, à son intimité avec Louis XV et à la chute de Pierre-Marc d'Argenson, disgracié le 1<sup>er</sup> février 1757, en même temps que Machault d'Arnouville devenu secrétaire d'État de la marine en 1754. Argenson fut remplacé par son neveu, Antoine-René d'Argenson, marquis de Paulmy.



La nomination du petit-fils de Louvois ne réjouit pas tout le monde. Le poste attribué à Estrées était convoité par nul autre que le maréchal de Richelieu et l'arrière-petit-fils du grand Condé, Louis de Bourbon, comte de Clermont. Cependant, il fallut bien reconnaître que ce choix avait été judicieux. Camille Rousset écrira :

*Le comte d'Estrées était un honnête homme, et quoiqu'il fût un des familiers de Louis XV, il avait le mérite, rare parmi les courtisans, de ne rien déguiser de ce qu'il avait dans le cœur ou dans l'esprit. « Je suis accoutumé, disait le roi, à l'entendre me dire tout ce qu'il pense. » Depuis sa première campagne en 1719, le comte d'Estrées s'était acquis la réputation d'un officier appliqué, ferme et vigilant<sup>5</sup>.*

Soucieux d'établir d'excellentes relations avec le nouveau secrétaire d'État de la guerre, Argenson de Paulmy, Estrées demanda la commission de maréchal général des logis de l'armée qu'il commandait, pour le propre beaufrère de Paulmy, Marie-Yves Desmaretz, comte de Maillebois, le petit-fils de Nicolas Desmaretz, lui-même neveu de Colbert. Paulmy s'empressa d'accéder à la demande d'Estrées.

L'armée que le comte d'Estrées était appelé à commander était considérable. Rousset écrira : « *Le maréchal d'Estrées avait un des plus grands commandements qu'on eût encore vus dans l'histoire militaire de la France, car il allait avoir sous ses ordres la moitié des forces régulières du royaume<sup>6</sup>.* » Ces forces régulières étaient alors de 184 294 hommes de pieds et de 37 432 chevaux et Estrées était appelé à commander environ 95 000 hommes.

Le maréchal dut sévir à quelques reprises pour maintenir la discipline dans une aussi vaste armée. Cependant, le principal problème qu'il eut à affronter ne fut pas celui-là, mais bien l'antagonisme viscéral que faisait naître chez certains héritiers du clan Colbert l'ascension de ce nouveau Le Tellier. Rapidement, Estrées dut se rendre compte que Desmaretz-Maillebois qu'il avait fait placer à ses côtés, cherchait sa perte avec plusieurs complices à la cour, dont le maréchal de Richelieu qui voulait toujours son poste, et le très influent financier Joseph Pâris-Duverney. Rousset écrira :

*Actif, hardi, spirituel, intelligent, admirablement doué pour la guerre, mais rongé d'ambition et de passions mauvaises, sans foi, sans mœurs et sans conscience, le comte de Maillebois s'était dès le premier jour heurté contre le caractère rigide, honnête, sévère du maréchal d'Estrées. Comme il lui avait supposé peu d'idées et de ressources d'esprit, il avait compté le dominer et le*

5. RF-149-150.

6. RF-158.

*diriger à sa guise ; il s'était trompé. Le maréchal, un peu lentement mais sûrement, se conduisait lui-même ; quand il avait aperçu dans son maréchal général des logis la prétention de dicter des ordres au lieu d'exécuter ceux du général en chef, sans éclat, sans effort, il l'avait simplement rangé à son devoir. Maillebois s'était vengé ; c'était auprès de lui que les mécontents venaient aiguiser leurs rancunes, et les plus dangereuses intrigues contre le maréchal sortaient du quartier de son chef d'état-major<sup>7</sup>.*

Maillebois ne se contente pas d'aiguiser des rancunes sur place ; il se permet aussi d'envoyer à la cour des avis des plus défavorables sur son supérieur. Ainsi, il écrit à son beau-frère, le nouveau secrétaire d'État de la guerre, Argenson de Paulmy :

*Sa tête s'échauffe, il souffre, il croit manquer de subsistances, de fourrages, d'artillerie. Quand je lui montre la possibilité d'assurer ces parties de son service, il dit que je vois tout couleur de rose ; pour lui, il ne voit qu'en noir, mais le plus souvent il ne voit pas. Il s'assomme de détails, fait la besogne de tout le monde excepté la sienne. Il est malgré lui intendant, munitionnaire, major général, général de l'artillerie, politique, et il l'est si exactement qu'il n'a pas le temps d'être général. Il ajoute à tout cela de ne point connaître le pays, de ne le voir jamais par lui-même, de décider toutes ses dispositions sur une mauvaise carte, de croire toutes les mauvaises nouvelles, de douter des bonnes, de s'inquiéter également de tout et de se déterminer sur l'impression momentanée que lui fait la dernière réflexion, bonne ou mauvaise, à laquelle il s'est livré. Personne n'a sa confiance, et moi-même qui ai le plus l'apparence de l'avoir gagnée, je n'ai pas le droit de lui faire des représentations, encore moins celui de lui donner des raisons ; il ne m'écoute jamais quand il a la liberté de réfléchir, et ne me croit que quand il n'a pas le temps de se décider par lui-même. L'armée connaît au moins la moitié du tableau que je viens de vous faire. L'officier a éprouvé du malaise, le soldat s'est livré à l'indiscipline, les colonels sont mutins et tracassiers ; le général a pris des moyens violents ou faux pour remédier à ces inconvénients. Voilà la situation morale de notre armée<sup>8</sup>.*

Pendant que Maillebois le discréditait ainsi, Estrées prenait les dernières mesures avant d'engager la bataille d'Hastenbeck. Le 26 juillet 1757, Estrées attaque et remporte une victoire qui aurait pu être complète si Maillebois n'était intervenu en donnant délibérément de fausses indications pour arrêter la progression des troupes françaises. Non seulement ose-t-il compromettre le sort de l'armée française, mais encore choisit-il d'essayer de convaincre de retraiter un cousin du maréchal d'Estrées, François-Louis Le Tellier, marquis de Souvré, autre petit-fils de Louvois. Le trouble produit par les fausses

7. RF-196.

8. RF-196.

informations de Maillebois empêche seul une victoire militaire complète. Conscient, malgré tout, de l'importance stratégique considérable de sa victoire partielle, Estrées dépêche au roi son propre petit-neveu, François-Michel-César Le Tellier, marquis de Louvois, qui n'a encore que trente-neuf ans, afin qu'il rende compte du détail de la bataille. Cette victoire s'avérera décisive dans ses conséquences. Rousset écrira :

*Jamais victoire complète n'avait eu des suites plus étendues ni plus rapides. Hamelen se soumettait, le 28 juillet ; Minden, le 1<sup>er</sup> août ; Hanovre, le 3 ; quelques jours après Brunswick et Wolfenbüttel ; tout le duché de Brunswick, tout l'Électorat de Hanovre étaient virtuellement conquis<sup>9</sup>.*

Malheureusement, au moment même où Estrées célèbre sa victoire, il apprend que ses ennemis ont eu raison de lui à Versailles. Rousset écrira :

*Quand [un messager] arriva, le 31 juillet, à Compiègne où était la cour, le général qu'il avait laissé sur le champ de bataille vainqueur n'était plus celui qui commandait l'armée ; il ne l'était déjà plus, pour ainsi dire, le jour de sa victoire, car sa victoire était du 26, et le 25, ordre lui avait été dépêché de remettre le commandement au maréchal de Richelieu. Les deux nouvelles, le rappel et la victoire, s'étaient croisées en route, et presque en même temps elles arrivaient toutes les deux à leur adresse. Quel coup de théâtre ! Et comme le secret avait été bien gardé ! Jusqu'au 25, neuf personnes seulement y avaient eu part, huit à la cour, le roi, madame de Pompadour, le marquis [d'Argenson] de Paulmy, l'abbé de Bernis, Richelieu, Crémille, Duverney, Montmartel ; une seule à l'armée, Maillebois<sup>10</sup>.*

L'âme du complot, c'est Pâris-Duverney, assisté de Maillebois, de Richelieu, d'Argenson-Paulmy et de l'abbé de Bernis, ministre des affaires étrangères depuis le 26 juin. Estrées comptait deux alliés sûrs à la cour, le maréchal Belle-Isle et Brûlart de Puysieux, l'époux de sa cousine (et aussi son beau-père puisqu'il a épousé sa fille, Adélaïde-Félicité Brûlart de Sillery, le 26 janvier 1744). Puysieux s'est retiré des affaires depuis le 9 septembre 1751 ; aussi était-il mal placé pour intervenir. Quant à Belle-Isle, on l'a délibérément tenu à l'écart quand le complot s'est tramé.

La victoire d'Hastenbeck et la disgrâce non méritée d'Estrées auront un impact politique important à la cour. Tout d'abord, elle discréditera le clan Argenson-Desmaretz. Maillebois sera accusé d'avoir trahi le roi pour diminuer le succès d'Estrées. Pour sa défense, il écrira un pamphlet qui lui vaudra d'être interné dans la citadelle de Doullens. À la Révolution, il s'engagera dans un complot royaliste qui échouera. Il devra s'enfuir et mourra en 1791.

9. RF-243-244.

10. RF-237.

Argenson-Paulmy ne survivra politiquement que six mois au coup d'Hastenbeck. Il devra démissionner le 22 mars 1758. Ce sera la fin de la période des Argenson. Trois mois et demi plus tard, le 1<sup>er</sup> juillet 1758, Estrées et son beau-père et cousin par alliance, Puysieux seront faits ministres d'État. Cinq mois plus tard, le 3 décembre 1758, grâce à l'appui d'Estrées, de Puysieux et de madame de Pompadour, Étienne-François de Choiseul, comte de Stainville, deviendra secrétaire d'État des affaires étrangères. À l'ère des Argenson alliés des Colbert, succédera celle des Choiseul alliés des Le Tellier.

Choiseul-Stainville aura comme associé son assez lointain cousin César-Gabriel de Choiseul, futur duc de Praslin et ancien beau-frère de Le Tellier d'Estrées. Praslin a épousé le 29 avril 1732 Marie de Champagne-la-Suze-Villaines, sœur d'Anne-Catherine de Champagne-la-Suze-Villaines que Le Tellier d'Estrées a épousée le 26 mai 1739 et dont il est devenu veuf en 1742. Praslin sera fait ministre d'État le 27 août 1761, secrétaire d'État des affaires étrangères le 13 octobre 1761, chef du conseil royal des finances le 7 avril 1766 et secrétaire d'État de la marine le 10 avril 1766. Il sera disgracié le même jour que Choiseul-Stainville, le 24 décembre 1770. L'ère des Choiseul durera douze ans, de décembre 1758 à décembre 1770.

Avant même que le futur maréchal d'Estrées ne devienne le beau-frère de Choiseul-Praslin, des liens unissaient le clan des lézards et les Choiseul. Ainsi, Puysieux, le ministre, est-il l'ancien camarade d'école et l'ami fidèle du père de Choiseul-Stainville. Bien plus, Estrées, surnommé « le Beau », a été l'« ami intime » de la mère du grand Choiseul, Françoise-Louise de Bassompierre<sup>12</sup>. Quant au grand Choiseul lui-même, il a été le protégé et, à l'occasion, l'amant d'une petite-fille de Louvois, la duchesse de Luxembourg, alors que celle-ci était encore duchesse de Boufflers<sup>13</sup>.

L'alliance entre les Le Tellier et les Choiseul se traduira, le 8 août 1803, par le mariage du dernier Le Tellier, Auguste-Félicité Le Tellier de Souvré, marquis de Louvois, avec la petite-nièce de Choiseul-Stainville, Athénaïs Grimaldi, princesse de Monaco et fille de Françoise-Thérèse de Choiseul-Stainville.

L'ère des Choiseul coïncidera avec la période la plus éclatante de l'« Encyclopédie ». Au moment où Estrées remporte sa victoire d'Hastenbeck, Voltaire est déjà une célébrité européenne et il s'apprête à s'installer à

11. BS-19. Pour tout ce qui touche à la jeunesse et au père du grand Choiseul, voir l'ouvrage remarquable de Butler (BS).
12. BS-128 et BS-193-200.
13. BS-464-467. Par ailleurs, il faut noter que la sœur du célèbre maréchal-duc de Villars (qui a épousé la petite-fille de Courtin) avait épousé François-Éléonor de Choiseul-Traves, comte de Choiseul. Par contre, Claude de Choiseul, comte de Francières n'accéda au maréchalat qu'en 1693, à cause de ses mauvaises relations avec Louvois.

Ferney. Jean-Jacques Rousseau, lui, vient tout juste de s'établir dans le célèbre "Ermitage" de Montmorency et il est en train d'écrire *la Nouvelle Eloïse*. Quant à Diderot et à d'Alembert, ils sont en bonne partie accaparés par l'Encyclopédie dont ils ont commencé la publication en 1751.

Les relations entre Voltaire et Rousseau sont déjà tendues ; elles s'envenimeront encore : Voltaire opposant aux rêveries de Rousseau son cynisme, l'un cultivant le mensonge et la diffamation alors que l'autre fait profession de ne dire que la vérité.

À Montmorency, en avril 1759, Rousseau recevra la visite de Charles-François de Montmorency, maréchal de Luxembourg, l'époux de Madeleine-Angélique de Villeroy, petite-fille de Louvois, cousine germaine d'Estrées et amie de Choiseul. Rousseau racontera longuement sa rencontre avec cette dernière :

*Je craignais excessivement Madame de Luxembourg. Je savais qu'elle était aimable. Je l'avais vue plusieurs fois au spectacle, et chez madame Dupin [Louise-Marie-Madeleine de Fontaine, fille naturelle de Samuel Bernard, épouse de Claude Dupin et mère de Dupin de Francueil qui épousera une fille naturelle du maréchal de Saxe et dont la petite-fille sera nulle autre que George Sand], il y avait dix ou douze ans, lorsqu'elle était duchesse de Boufflers, et qu'elle brillait encore de sa première beauté. Mais elle passait pour méchante, et dans une aussi grande dame cette réputation me faisait trembler. À peine l'eus-je vue que je fus subjugué. Je la trouvai charmante de ce charme à l'épreuve du temps, le plus fait pour agir sur mon cœur. Je m'attendais à lui trouver un entretien mordant et plein d'épigrammes. Ce n'était point cela ; c'était beaucoup mieux. La conversation de Madame de Luxembourg ne pétillait pas d'esprit. Ce ne sont pas des saillies et ce n'est pas même proprement de la finesse : mais c'est une délicatesse exquise qui ne frappe jamais et qui plaît toujours. Ses flatteries sont d'autant plus enivrantes qu'elles sont plus simples ; on dirait qu'elles lui échappent sans qu'elle y pense, et que c'est son cœur qui s'épanche, uniquement parce qu'il est trop rempli. Je crus m'apercevoir dès la première visite, que malgré mon air gauche et mes lourdes phrases, je ne lui déplaisais pas. Toutes les femmes de la cour savent vous persuader cela quand elles veulent, vrai ou non, mais toutes ne savent pas comme Madame de Luxembourg vous rendre cette persuasion si douce qu'on ne s'avise plus d'en vouloir douter<sup>14</sup>.*

Le 6 mai 1759, Rousseau s'installera dans un logement du Petit-Château de Montmorency que lui offrira le maréchal de Luxembourg. Pendant trois ans, jusqu'au 9 juin 1762, Rousseau jouira de l'hospitalité du maréchal et de son épouse. Il écrira :

14. RD-519.

*M. et Mme de Luxembourg me marquèrent tant d'attentions et me firent tant de caresses que logé chez eux et comblé de leurs bontés je ne pus moins faire que d'y répondre en les voyant assidument. Je ne les quittais presque point : j'allais le matin faire ma cour à Mme la maréchale ; j'y dînais, j'allais l'après-midi me promener avec M. le maréchal. (...) Jusqu'alors tout était convenable, et il n'y avait point de mal encore si j'avais su m'en tenir là. Mais je n'ai jamais su garder un milieu dans mes attachements. (...) J'ai toujours été tout ou rien ; bientôt je fus tout, et me voyant fêté, gâté, par des personnes de cette considération, je passai les bornes et me pris pour eux d'une amitié qu'il n'est permis d'avoir que pour ses égaux. J'en mis toute la familiarité dans mes manières, tandis qu'ils ne se relâchèrent jamais dans les leurs de la politesse à laquelle ils m'avaient accoutumés<sup>15</sup>.*

En plus de l'amitié des Luxembourg, Rousseau bénéficiera de la bienveillance d'une autre descendante de Louvois, Louise-Nicole-Élisabeth de La Rochefoucauld, veuve de son cousin Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de La Rochefoucauld, duc d'Enville. La duchesse d'Enville, comme la maréchale de Luxembourg, est une femme du siècle des lumières. Égérie de la « secte des économistes », elle accueille dans son hôtel les grands esprits de son temps, les Voltaire, Condorcet, Rousseau, Adam Smith, Arthur Young, etc. et elle deviendra la grande amie de Turgot, ce petit-fils de Marie-Claude Le Peletier de Souzy.

Dans les *Confessions*, Jean-Jacques Rousseau parlera longuement du maréchal et de la maréchale de Luxembourg. Il décrira en détail la société qui les entoure et fera le décompte de ses amis et de ceux de Voltaire. À propos de Choiseul-Stainville, qui, après l'avoir défendu, l'abandonnera, il écrira :

*Durant les voyages de Montmorency, M. de Choiseul venait quelquefois souper au Château. Il y vint un jour que j'en sortais. On parla de moi. M. de Luxembourg lui conta mon histoire de Venise [alors que Rousseau avait travaillé pour l'ambassade de France]. (...) M. de Choiseul dit que c'était dommage que j'eusse abandonné cette carrière, et que si j'y voulais rentrer, il ne demandait pas mieux que de m'occuper. (...) Cette bonne intention de M. de Choiseul m'affectionnant à lui, accrut l'estime que sur quelques opérations de son ministère j'avais conçu de ses talents. (...) Il gagnait encore dans mon esprit au peu de cas que je faisais de ses prédécesseurs sans excepter Madame de Pompadour que je regardais comme une façon de premier ministre, et quand le bruit courut que d'elle ou de lui l'un des deux expulserait l'autre, je crus faire des vœux pour la gloire de la France en en faisant pour que M. de Choiseul triomphât<sup>16</sup>.*

15. RD-522.

16. RD-553.

Choiseul-Stainville n'est pas la seule personnalité que Rousseau rencontrera à Montmorency. Peu à peu, tous les familiers des Luxembourg se feront un devoir de rendre visite à Rousseau :

*Je m'amusai quand j'y fus à orner la terrasse (...) ; et cette terrasse, plus élevée que celle du château, dont la vue était du moins aussi belle, et sur laquelle j'avais apprivoisé des multitudes d'oiseaux, me servait de salle de compagnie pour recevoir M. et Madame de Luxembourg, M. le duc de Villeroy [Louis-François-Anne, petit-fils de Louvois et frère de madame de Luxembourg], M. le prince de Tingry [Charles-François-Christian de Montmorency], M. le marquis d'Armentières [Louis de Conflans de Brienne], Madame la duchesse de Montmorency [Louis-Françoise-Pauline de Montmorency-Fosseux], Madame la duchesse de Boufflers [Marie-Anne-Philippine-Thérèse de Montmorency, veuve du fils du premier lit de la maréchale de Luxembourg, qui était arrière-petit-fils de Louvois], Madame la comtesse de Valentinois [Marie-Christine-Chrétienne de Rouvroy de Saint-Simon], Madame la comtesse de Boufflers [Marie-Charlotte Campet de Saujon] et d'autres personnes de ce rang qui du château ne dédaignaient pas de faire (...) le pèlerinage. (...) Je devais à la faveur de M. et Madame de Luxembourg toutes ces visites ; je le sentais, et mon cœur leur en faisait bien l'hommage. C'est dans un de ces transports d'attendrissement que je dis une fois à M. de Luxembourg en l'embrassant : « Ah, M. le Maréchal, je haïssais les Grands avant que de vous connaître, et je les hais davantage encore, depuis que vous faites si bien sentir combien il leur serait aisé de se faire adorer »<sup>17</sup>.*

À Montmorency, Rousseau rencontrera aussi la fille du fils issu du premier mariage de madame de Luxembourg, Amélie de Boufflers, arrière-arrière-petite-fille de Louvois, qui lui inspirera ce passage :

*Madame de Luxembourg (...) avait amené (...) sa petite-fille Mademoiselle de Boufflers, aujourd'hui Madame la duchesse de Lauzun. Elle s'appelait Amélie. C'était une charmante personne. Elle avait vraiment une figure, une douceur, une timidité virginale. Rien de plus aimable et de plus intéressant que sa figure, rien de plus tendre et de plus chaste que les sentiments qu'elle inspirait. D'ailleurs c'était une enfant ; elle n'avait pas onze ans<sup>18</sup>.*

Cette « charmante personne » mourra le 31 décembre 1793, guillotinée avec son mari, Armand-Louis de Gontaut-Biron, duc de Lauzun, qui aura pourtant servi la Révolution comme général en chef de l'armée du Rhin et commandant des côtes de La Rochelle.

17. RD-527.

18. RD-535.

À la mort du maréchal de Luxembourg, le 18 mai 1764, Rousseau écrira à un ami : « *Je reste seul sur la terre, accablé de maux, sans amis, sans ressource, sans consolation* », et à un autre ami : « *Je ne vois plus qu'un chaos* »<sup>19</sup>. De plus en plus convaincu d'être persécuté, Rousseau errera sans espoir. Même l'appui de Choiseul-Stainville, que les Luxembourg lui avaient valu, lui sera retiré à la suite d'un malentendu : Choiseul prendra mal un passage du *Contrat social* que Rousseau avait pourtant conçu comme un éloge pour lui. Le 27 mars 1768, Rousseau écrira à Choiseul :

*On vous a donné de quelques passages de mes écrits des interprétations, non seulement fausses et si peu naturelles que le public ne s'en est jamais douté, mais si contraires à mes vues, que le seul de ces passages qu'on m'ait cité contient l'éloge le plus vrai, le plus grand, j'ose dire le plus digne que vous recevrez peut-être jamais, et dont trop de modestie a pu seule vous empêcher de sentir l'application (...) Monseigneur, je défie toute âme vivante de m'avoir jamais oui parler de vous et de votre administration qu'avec le plus grand honneur*<sup>20</sup>.

Malgré cette lettre et la réponse polie de Choiseul, Rousseau n'aura jamais plus la confiance du ministre. Celui qui réussira à cultiver l'irritation de Choiseul à l'endroit de Rousseau sera nul autre que Voltaire qui mènera sournoisement une campagne ravageuse de dénigrement à l'endroit du citoyen de Genève.

Dès la parution du *Siècle de Louis XIV*, la duchesse de Luxembourg réagira en condamnant cette œuvre majeure de Voltaire<sup>21</sup> et, par la suite, elle et son mari se feront un devoir de défendre Rousseau aux prises avec les attaques sournoises de Voltaire.

Si les héritiers du clan Le Tellier ont le plus souvent suivi Rousseau, ceux du clan Colbert sont derrière Voltaire, qui ne contribuera pas peu à faire triompher face à la postérité un clan qui ne s'était, pour ainsi dire, jamais attiré l'affection du peuple ni même de la cour. C'est de l'époque de Voltaire que datera l'entreprise de glorification systématique de Colbert qui sera poursuivie par Necker, puis par l'école de pensée d'Ernest Lavisse.

Depuis que les Choiseul sont au ministère, les héritiers du clan Colbert sont quelque peu désorientés. À leur tête, on retrouve maintenant, en plus des Argenson et des Desmaretz, les Broglie, les Bouillon et les Richelieu qui, sans être directement reliés aux Colbert, n'en ont pas moins choisi de rallier les rangs de leurs héritiers.

19. RD-1585.

20. RD-1721.

21. Voir à ce sujet BS-1030-1031.



## 10 février 1763 : Signature du traité de Paris

La guerre de Sept Ans lancée sous le ministère des Argenson se termine sous celui des Choiseul, le 10 février 1763, par la signature du traité de Paris. Ce traité consacre le déclin de la France et l'émergence de l'Angleterre. Cependant, il marque aussi l'échec du colbertisme colonial et le triomphe, fort peu glorieux dans les circonstances, de la thèse du "pré carré".

Le traité de Paris est l'un des plus désastreux que la France ait jamais signé. La France y cède à l'Angleterre, le Canada, l'île du Cap-Breton, la partie de la Louisiane située à l'est du Mississipi, les dix-neuf vingtièmes de ses possessions aux Indes, le Sénégal à l'exception de Gorée, ainsi que les îles de Minorque, de la Dominique, de Saint-Vincent, de Tobago, de Grenade et de Grenadines. Elle cède en outre la Louisiane à l'Espagne qui reprend La Havane et remet la Floride et la baie de Pensacola à l'Angleterre. Contre tous ces sacrifices, la France garde Saint-Pierre et Miquelon, des droits de pêche à Terre-Neuve, et elle recouvre la Guadeloupe, la Martinique, Belle-Isle et quelques postes en Afrique occidentale, tel Gorée au Sénégal.

Malgré la ruine de la marine et de l'empire français que ce traité entraîne, c'est dans la joie ou l'indifférence que les Français l'accueillent. Le territoire national n'est-il pas épargné, la paix, faite et l'Autriche, perdante, puisqu'elle doit céder la Silésie à la Prusse? Pierre Gaxotte écrira :

*L'opinion en prit son parti avec assez de désinvolture. Le peuple souffrait bien dans son orgueil d'avoir été vaincu ; il accusait le gouvernement, la cour, les généraux, la favorite, mais le sort du Canada le laissait indifférent. De nos possessions ne gardions-nous pas tout ce qui, d'après les idées à la mode, avait une valeur quelconque : aux Antilles, les îles du sucre, celles dont le commerce faisait la richesse de nos ports ; aux Indes, assez de villes pour y trafiquer ; en Amérique, le droit de pêche, la seule chose qui parût digne de considération ? Sans faire rire, Choiseul put se vanter d'avoir "bien attrapé" les Anglais<sup>22</sup>.*

Le plus étonnant, c'est que l'opinion anglaise estime aussi avoir été "attrapée". Alors qu'en France la guerre de Sept Ans a commencé sous le ministère des Argenson, héritiers des Colbert, et qu'elle s'est terminée sous le ministère des Choiseul, héritiers des Le Tellier<sup>23</sup>, en Angleterre, elle a commencé sous un ministère whig et elle s'est terminée sous les tories. En mai

22. GA-286.

23. Le biographe de Choiseul, Butler, insistera sur la continuité dans laquelle s'inscrit la politique étrangère de Choiseul. Il écrira : « A broader perspective for French foreign policy during the reign of Louis XV after the regency might proportion Choiseul's policy rather as the third term in a progression : Fleury, Noailles, Choiseul » (BS-975). Nous ajoutons que cette progression prend sa source dans la politique du clan Le Tellier.

1762, le comte John Stuart, comte de Bute, a succédé comme premier ministre à Thomas Pelham-Holles. Le 5 septembre 1762, Bute envoya le duc de Bedford à Paris en vue de négocier un arrangement avec Choiseul. Il était porteur d'une proposition suivant laquelle l'Angleterre accepterait de voir la France garder les provinces prussiennes situées à l'ouest de la Wesel et de la Gueldre, pourvu que la France cède à l'Angleterre le Canada et l'Inde, en échange de la Guadeloupe et de la Martinique que les Anglais étaient prêts à remettre à la France.

Cette proposition intéressa Choiseul qui, de toute façon, était en position de faiblesse puisque le Canada, la Martinique et la Guadeloupe étaient passés aux Anglais au cours de la guerre. Du point de vue de la politique du "pré carré", cette offre méritait réflexion, puisqu'elle permettait à la France de consolider ses positions continentales, qu'elle lui enlevait le poids de la défense de l'immense empire français d'Amérique aux prises avec la force montante des colonies anglaises, et qu'elle lui permettait de récupérer la Martinique et la Guadeloupe dont l'économie de comptoir était prospère.

L'offre fut donc acceptée. Elle souleva au Parlement anglais une véritable tempête. Les whigs, avec Pitt en tête, se déchaînèrent : Bute s'était fait jouer, selon eux. Et pourtant, le traité de Paris marquera le début véritable de l'incroyable empire britannique, tout comme il marque la fin de l'empire français d'Amérique qui couvrait, au début de cette guerre désastreuse, la majeure partie de l'Amérique du Nord. Par le traité de Paris, 65 000 Français du Canada sont abandonnés à leur sort, alors que, jusqu'au 18 septembre 1759, date de la défaite des Plaines d'Abraham, ils avaient su résister aux entreprises du million et demi d'habitants des colonies britanniques qui les côtoyaient.

L'eût-il voulu, Choiseul aurait pu faire une contre-proposition à Bute et lui offrir de renoncer à la Martinique et à la Guadeloupe contre le recouvrement du Canada. Cela aurait permis à la France et au Canada de tenir jusqu'à 1773, début de la Révolution américaine dont le déclenchement aurait consolidé, sans doute pour longtemps, les possessions françaises d'Amérique du Nord. Il n'en fit rien et accepta avec joie les propositions de Bute.

Cette erreur s'explique avant tout par les idéologies respectives de Bute et de Choiseul. Le dessein de Bute et des Tories est de consolider l'empire anglais d'Amérique du Nord, en favorisant moins des intérêts immédiats que des perspectives de long terme. Pour Bute, la vocation de l'Angleterre est maritime, mais aussi coloniale et les colonies anglaises doivent être plus que des comptoirs : de véritables colonies de peuplement à dimension continentale. Pour lui, il faut laisser l'Europe aux Européens du continent et le reste du monde, aux Anglais.

Quant à Choiseul, les résultats de la guerre lui laissent peu le loisir de voir grand. La France est dans un mauvais pas ; il faut sauver l'essentiel et l'essentiel, c'est le "pré carré". Pour ce qui est de l'empire français d'Amérique, il ne vaudrait la peine d'être récupéré et défendu que si ses prédécesseurs l'avaient mieux protégé et surtout plus peuplé. Or, en 1763, le Canada ne semble pas plus viable démographiquement face aux colonies anglaises qu'il ne l'était en 1683, à la mort de Colbert. Il ne reste plus, pense Choiseul, qu'à prendre acte de l'échec de la politique coloniale de Colbert et de ses successeurs. S'il n'est pas prouvé que Louvois et Vauban avaient raison en prônant le "pré carré", il est évident que Colbert a eu tort de poursuivre, au même moment et sans y mettre les moyens, à la fois une politique coloniale à l'échelle du continent américain et une politique de comptoirs coloniaux. Si la France doit sacrifier une de ces politiques, elle ne peut que sacrifier la première, qui est celle qui fait le plus appel à des ressources que la protection même du territoire français semble requérir.

Choiseul n'est pas seul à penser de la sorte. Les encyclopédistes et surtout Voltaire ont entrepris, depuis plusieurs années déjà, une véritable campagne de dénigrement à l'endroit du Canada. Gaxotte écrira :

*Le Canada est la bête noire de la secte. En tout et pour tout l'Encyclopédie lui consacre douze lignes insignifiantes. Contre lui, Voltaire a rendu son oracle. Dans l'Essai sur les mœurs, le Précis du siècle de Louis XV, Candide, les Fragments sur l'Inde, la Correspondance, il y revient cent fois, à grands coups d'expressions méprisantes : arpents de neige, déserts glacés, terrains sauvages, terres stériles. « Le Canada coûtait beaucoup et rapportait très peu... En voulant le soutenir, on a perdu cent années de peine avec tout l'argent prodigué sans retour. » « ... Deux ou trois marchands de Normandie, sur la légère espérance d'un petit commerce de pelleteries, équipèrent quelques vaisseaux et établirent une colonie dans le Canada, pays couvert de neiges et de glaces huit mois de l'année, habité par des barbares, des ours et des castors... Ces mauvais pays n'en sont pas moins un sujet de guerre presque continuel, soit avec les naturels, soit avec les Anglais... Les dépenses de la guerre pour conserver ces pays coûtaient plus qu'ils ne vaudront jamais. » « Peut-être un jour, s'il y a des millions d'habitants de trop en France, sera-t-il avantageux de peupler la Louisiane, mais il est plus vraisemblable qu'il faudra l'abandonner. » « Je voudrais que le Canada fût au fond de la mer glaciale. » « La France peut être heureuse sans Québec »<sup>24</sup>.*

Par le traité de Paris, la France perd Québec et elle n'en est pas plus heureuse, bien que Voltaire célèbre avec joie la chose et que la plupart des Français s'empressent d'oublier les 65 000 d'entre eux qu'ils laissent là-bas.

Cinquante-huit ans plus tard, le 7 septembre 1831, Alexis de Tocqueville qui a pourtant tout lu sur l'Amérique des Américains et qui s'apprête à écrire un des plus grands livres jamais écrits sur l'Amérique, confessa dans une lettre expédiée du Canada :

*Je m'étonne que ce pays soit si inconnu en France. Il n'y a pas six mois, je croyais, comme tout le monde, que le Canada était devenu complètement anglais. J'en étais toujours resté au relevé de 1763 qui ne portait la population française qu'à soixante mille personnes*<sup>25</sup>.

En 1822, aussi mal renseigné, Chateaubriand écrira dans les *Mémoires d'outre-tombe* :

*À peine entendons-nous parler dans quelque bourgade de la Louisiane et du Canada, sous une domination étrangère, la langue de Colbert et de Louis XIV. Elle n'y existe que comme un témoin de notre fortune et des fautes de notre politique*<sup>26</sup>.

Peut-être Choiseul ne regrettera-t-il jamais le traité de Paris qui, sans contenir, au contraire, l'action de la Prusse, enlève à la France ses seules colonies de peuplement. Il gardera l'impression d'avoir limité les pertes et d'avoir préservé l'essentiel. Le traité de Paris est le témoignage d'une France égarée, vivant des politiques d'un autre règne et déchirée par des luttes de clans qui, souvent, paralysent son action.

Si, à la bataille d'Hastenbeck, Maillebois, par esprit de clan, a intrigué pour priver Estrées d'une trop belle victoire, à la bataille des Plaines d'Abraham, on soupçonnera le gouverneur Vaudreuil d'avoir délibérément tardé à secourir Montcalm au moment où, en essayant de sauver Québec, ce dernier tentait de sauver l'empire français d'Amérique. Certains raconteront que Vaudreuil l'aurait fait parce que, né au Canada, il n'appréciait guère Montcalm arrivé de France. Il se pourrait que l'inimitié entre les deux hommes ait eu une origine plus politique, Vaudreuil étant issu du clan des officiers de la marine et des administrateurs que Colbert avait placé à la tête du Canada, tandis que Montcalm venait de l'armée de terre dominée si longtemps par les Le Tellier. Montcalm avait pour épouse Angélique-Louise Talon, fille de Marie-Louise Molé et d'Orner III Talon, descendante des Choart de Buzenval et sœur de Louis-Denis Talon, l'époux de Françoise-Madeleine Chauvelin. L'incident d'Hastenbeck se serait-il reproduit à Québec ?

25. JA-130.

26. CB-I-252.

### **Novembre 1764 : Expulsion des jésuites**

Si Choiseul a fait triompher la thèse du “pré carré” au sortir de la guerre de Sept Ans, il règle aussi bientôt un vieux compte du clan des lézards avec les jésuites. En novembre 1764, par un arrêt de Louis XV, les jésuites sont bannis du royaume. Cet arrêt est le fruit de l’action de Choiseul, du Parlement et d’un certain abbé Chauvelin. Mme de Pompadour, qui détestait les jésuites qui le lui rendaient bien, a aussi joué de son influence, mais elle sera morte avant que cet arrêt ne soit rendu, soit le 15 février 1764.

Le déclencheur de la lutte aux jésuites fut, en bonne partie, le fils de l’ancien garde des sceaux et secrétaire d’État Germain-Louis Chauvelin : l’abbé Henri-Philippe Chauvelin. Ce chanoine de Notre-Dame est conseiller au Parlement de Paris et il est depuis si longtemps en guerre contre les jésuites que ceux-ci ont réussi, en 1753, à le faire enfermer au mont Saint-Michel. Dès qu’il fut libre, il recommença le combat, attaqua les jésuites en plein Parlement de Paris et publia deux écrits retentissants : *Discours sur les constitutions des jésuites* et *Compte rendu sur la doctrine des jésuites*.

Cette fois, les attaques de Chauvelin portèrent. Les jésuites étaient alors mêlés à une affaire qui les rendaient vulnérables : un des leurs, le père La Valette, missionnaire en Martinique, s’étant lancé dans les affaires, avait bientôt été acculé à la faillite. Tout aurait pu facilement être réglé si les jésuites s’étaient reconnus responsables des dettes de ce père trop entreprenant. Bien qu’ils aient été immensément riches, les jésuites, qui jouaient alors les financiers, les banquiers et les entrepreneurs, refusèrent toute responsabilité dans cette faillite. Les créanciers allèrent devant les tribunaux de première instance qui déclarèrent les jésuites responsables.

Ces derniers, sûrs d’eux et forts du fait que plusieurs de leurs anciens élèves étaient membres du Parlement, en appelèrent au Parlement de Paris. C’est là que l’abbé Chauvelin les attendait. Le 6 avril 1761, lorsque l’affaire La Valette fut amenée devant le Parlement, l’abbé Chauvelin se leva et se déclara obligé « *comme chrétien, comme citoyen, comme Français, comme sujet du Roi, et comme magistrat*<sup>27</sup> » de poser à l’occasion de ce cas le problème plus large de l’action et de la constitution de la Compagnie de Jésus. Ses collègues du Parlement acquiescèrent et mandatèrent même Chauvelin d’examiner la chose et de leur faire rapport, ce qu’il fit dans les deux écrits cités.

S’il était vrai que plusieurs membres du Parlement étaient d’anciens élèves des jésuites, tout comme Choiseul d’ailleurs, qui a étudié au collège des jésuites de Nancy, il n’allait pas de soi que tous devaient forcément secourir

leurs anciens maîtres. Tout comme le clan Le Tellier l'avait été, le Parlement, toujours très près du clan des lézards, était majoritairement gallican avec de fortes sympathies jansénistes, alors que les jésuites étaient devenus les symboles mêmes de l'ultramontanisme et du molinisme antijanséniste. En ce siècle des Lumières, le jansénisme a évolué vers des positions plus politiques que religieuses. Il s'en prend de plus en plus à l'absolutisme, tant dans l'Église qu'à l'extérieur, plutôt qu'aux dogmes ; or, les jésuites sont souvent l'instrument privilégié de l'une et de l'autre forme d'absolutisme. Les discours enflammés de l'abbé Chauvelin trouvèrent donc au Parlement un auditoire disposé à les entendre.

Le 8 mai 1761, la cour du Parlement condamna les jésuites à payer. Puis, le 3 juillet 1761, l'avocat général Armand-Guillaume Joly de Fleury présenta un rapport sur les "constitutions des jésuites". Ce rapport dura quatre jours et fut complété par ceux de l'abbé Chauvelin. Le 6 août 1761, le Parlement condamna au feu divers ouvrages des jésuites et ordonna, pour le 1<sup>er</sup> octobre suivant, la fermeture de tous leurs collèges, soit une centaine. Un an plus tard exactement, le 6 août 1762, le Parlement interdit aux jésuites de porter l'habit de leur société et de communiquer avec leurs supérieurs.

Choiseul est nommé rapporteur de la sentence devant le conseil du roi. Il conclut lui aussi à la dissolution. Il le fait moins par conviction personnelle, puisqu'il est plutôt agnostique, que par souci de ménager le Parlement dont il se fait l'allié objectif, même quand le Parlement cherche à empiéter sur la prérogative royale.

Désireux de mettre un terme à l'affaire des jésuites sans se mettre à dos le Parlement, dont le pouvoir est devenu très contraignant, Louis XV émet, en novembre 1764, un édit ainsi libellé :

*Voulons et nous plaît qu'à l'avenir la Société des jésuites n'ait plus lieu dans notre royaume (...), permettons néanmoins à ceux qui étaient dans ladite société de vivre en particulier dans nos États (...) en se conformant aux lois du royaume et en se comportant en toutes choses comme nos bons et fidèles sujets. Voulons en outre que toutes procédures criminelles qui auraient été commencées à l'occasion de l'institut et société des jésuites (...) soient et demeurent éteintes et assoupies*<sup>28</sup>.

Cette mesure qui aurait comblé de joie Charles-Maurice Le Tellier, l'archevêque de Reims, sème néanmoins le trouble chez les héritiers du clan Le Tellier. Un membre du conseil du roi démissionne en guise de protestation contre l'expulsion des jésuites. Il s'agit d'un "lézard" : Louis-Philogène Brûlart, marquis de Puitsieux, époux d'une petite-fille de Louvois et petite-

nièce de Charles-Maurice Le Tellier. Choiseul-Stainville, Choiseul-Praslin et Estrées voient donc partir à regret du conseil, ce collègue qui était leur allié. Comme son père, le garde des sceaux, l'abbé Chauvelin aura donc été une source de déchirement à l'intérieur de son clan.

Les jésuites bannis, Choiseul favorisera aussi leur expulsion des autres pays. De 1764 à 1767, ils seront chassés tour à tour d'Espagne, de Naples, de Sicile, de Parme, du Pérou, du Paraguay, d'Argentine, des Philippines, du Mexique, du Portugal et du Brésil. Finalement, ils trouveront refuge en Russie et en Prusse. Enfin, en 1773, la Compagnie de Jésus sera supprimée par la pape Clément XIV. Il faudra attendre le pape Pie VII pour que cet ordre revoie le jour en 1814.

Dans toute cette affaire, le clan Choiseul, héritier de celui des lézards, aura consolidé ses liens avec les parlements ; il se sera révélé à la fois l'ami des jansénistes, celui des gallicans, celui des encyclopédistes, celui des anticléricaux et celui des critiques de l'absolutisme. Partie de rancunes presque personnelles, la lutte contre les jésuites aura fait franchir un nouveau pas aux héritiers des lézards en direction des idéaux républicains.

## **2 janvier 1771 : Mort du maréchal-duc d'Estrées**

En un mois, du 8 décembre 1770 au 2 janvier 1771, le clan « lézards-Choiseul » s'effondre. Le 8 décembre, Louis-Philogène Brûlart de Sillery, marquis de Puisseulx, meurt. Il laisse dans le deuil son épouse, Charlotte-Félicité Le Tellier de Souvré, qui lui survivra jusqu'en 1783.

La veille de Noël, le 24 décembre 1770, les ducs de Choiseul-Stainville et de Choiseul-Praslin sont exilés dans leurs terres. Leur chute est provoquée par les Richelieu ligués avec la nouvelle maîtresse du roi, Mme du Barry.

Armand de Vignerot de Richelieu, duc d'Aiguillon, était gouverneur de Bretagne. À ce poste, il eut de vifs démêlés avec un procureur général du nom de La Chalotais, à propos de la nomination du fils de ce dernier comme survivancier de son père malgré son idiotie. La Chalotais référa l'affaire au Parlement de Rennes, dont il était. Ce parlement s'empressa d'appuyer la position de La Chalotais.

L'affaire aurait pu s'arrêter là. Cependant, dénoncé et soupçonné d'avoir écrit des lettres anonymes au roi, La Chalotais fut arrêté, avec son fils et quatre conseillers. On trouva chez lui une correspondance compromettante avec des gens qui s'en prenaient à l'autorité royale. Le Parlement de Rennes refusa de le condamner. Bien plus, ce même parlement amorça la procédure dans l'affaire du duc d'Aiguillon que lui avait soumise La Chalotais. Le duc

d'Aiguillon s'en référa au Parlement de Paris. Les choses devinrent bientôt si confuses que le roi décida de mettre un terme aux empiètements des parlements sur l'autorité royale.

Aidé du chancelier René-Nicolas de Maupeou, Louis XV tint, le 3 septembre 1770, un "lit de justice" contraignant les parlements à l'obéissance. Choiseul-Stainville, en désaccord avec la procédure et sans doute aussi avec le geste politique, fit en sorte de ne pas y assister. Le 23 novembre suivant, le roi signait un édit, qu'on appellera l'"édit Maupeou", qui privait désormais les parlements de tout pouvoir politique. Pour le clan Choiseul qui avait toujours courtisé les parlements, cet acte équivalait à un désaveu. Les Richelieu, du Barry et Maupeou le savaient et finirent par ruiner la confiance que le roi continuait à avoir dans les Choiseul.

À la mi-décembre, le roi apprend que, de sa propre initiative, Choiseul examine avec l'Espagne les possibilités de déclarer la guerre à l'Angleterre. C'en est trop. Le 24 décembre 1770, le ministre d'État Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin et duc de La Vrillière, signifie, au nom du roi, à Choiseul l'ordre de se retirer dans son domaine de Chanteloup. Au même moment, Choiseul-Praslin se voit aussi condamner à l'exil. Le poste de secrétaire d'État des affaires étrangères qu'occupait Choiseul-Stainville, passe à son ennemi, Richelieu, duc d'Aiguillon. Ces disgrâces mettent un terme à l'ère des Choiseul et elles amorcent la dernière partie du règne de Louis XV qui sera dominée par Maupeou et par les derniers sursauts de l'absolutisme royal.

Dix jours après la disgrâce des Choiseul, le 2 janvier 1771, Estrées meurt à l'âge de soixante-quinze ans et demi. Après avoir été le chevalier de Louvois, puis, en 1739, le comte d'Estrées, il portait depuis 1757 le titre de maréchal et, depuis 1763, celui de duc d'Estrées. Il laisse le souvenir d'un homme capable auquel on n'a pas vraiment donné l'occasion de donner sa pleine mesure. Il aura été un grand militaire, le seul que produira la famille Le Tellier dont plusieurs membres auront cependant fait carrière dans les armes. Il aura aussi été le dernier ministre d'une des grandes familles ministérielles de France. Avec lui meurt un peu le clan des lézards, dans la mesure où l'existence de ce clan est liée à celle des Le Tellier.

De sa génération, seule lui survit, de sa famille, sa cousine germaine Charlotte-Félicité Le Tellier, marquise de Puisieulx. De la génération suivante, ne restent que deux hommes et quatre femmes. Les charges de chef de famille incombent à François-César Le Tellier, marquis de Montmirail et de Courtanvaux et futur duc de Doudeauville. Celui-ci a commencé sa carrière dans l'armée, mais il a dû l'abandonner en 1745 pour des raisons de santé. Membre depuis 1764 de l'Académie des sciences où il a eu le douloureux honneur de succéder à son fils défunt, il consacre son temps et son argent à la science. Ami de l'astronome Alexandre Pingré, il a fait construire à ses frais



un navire scientifique afin de mener certaines expériences. En 1767, il a publié un mémoire intitulé : *Expédition de Courtanvaux pour expérimenter dans les mers du Nord les montres marines de le Roi et le mégamètre de Charnière*. Courtanvaux-Doudeauville mourra le 7 juillet 1781 et ne laissera que deux petites-filles, héritières de la branche aînée des Le Tellier.

Quant à ses propres enfants, ils sont déjà morts. Son fils, le marquis de Montmirail, est mort en 1764. Membre de l'Académie des sciences, il avait épousé le 20 juin 1763 Charlotte-Bénigne le Ragois de Bretonvilliers, une parente de ce Ragois de Bretonvilliers qui avait succédé à Jean-Jacques Olier à la tête des sulpiciens. La fille de Courtanvaux-Doudeauville, Félicité-Louise, avait épousé, le 25 janvier 1759, un descendant du chancelier Le Tellier, Louis-Alexandre d'Aumont, duc de Villequier. Elle est morte le 14 juin 1768.

Du côté des Le Tellier de Souvré, on ne trouve qu'un héritier mâle qui est veuf et n'a toujours pas d'enfant. Louis-Sophie Le Tellier, marquis de Souvré et de Louvois, a épousé, le 3 septembre 1763, Claudine-Louise Gagnat de Logny qui est morte le 1er novembre 1768. Souvré-Louvois a trente ans. Il fait une carrière militaire et se fait déjà remarquer par sa vie dissolue et son goût de la dépense. Comme Courtanvaux-Doudeauville est âgé de cinquante-deux ans, qu'il est lui-même veuf depuis le 11 juin 1737 et qu'il ne songe pas à se remarier, l'avenir dynastique des Le Tellier dépend entièrement de Souvré-Louvois qui semble peu soucieux de cette responsabilité.

Souvré-Louvois a eu un frère et cinq demi-sœurs. Son frère est mort en 1757 ; une de ses demi-sœurs est morte peu de jours après sa naissance. Restent Françoise-Sophie, 44 ans, religieuse à Notre-Dame de Soissons ; Françoise-Aglaé-Sylvie, 43 ans, épouse d'Alexandre-Louis, marquis de Saint-Chamans ; Amable-Émilie-Gabrielle, 38 ans, épouse de Jean-Baptiste-Calixte, comte de Montmorin-Saint-Hérem ; et, enfin, Gabrielle-Flore, 42 ans, qui a épousé en 1751 Louis-Hector, marquis de Sailly, dont la sœur, Félicité de Sailly est la propre mère de Souvré-Louvois. Par son mariage, Gabrielle-Flore est devenue la tante de Souvré-Louvois, son demi-frère.

Si les Saint-Chamans, les Montmorin-Saint-Hérem et les Sailly sont tous de très bonne noblesse, les alliances des descendantes de Louvois n'ont plus rien de comparable à celles de leurs tantes et de leurs grand-tantes. Le temps n'est plus où les filles de la famille Le Tellier n'épousaient que des ducs. Désormais loin du pouvoir, avec la mort d'Estrées et de Puyseulx, les Le Tellier sombrent peu à peu dans l'anonymat de la bonne noblesse.

Ils auront occupé la scène ministérielle pendant cent vingt-huit ans, de 1643 à 1771. Michel Le Tellier aura ouvert la marche du pouvoir ; Estrées vient de la fermer. Si le clan des lézards survit à travers les Choiseul, les Turgot, les Le Peletier, les Chauvelin, les Lamoignon et leurs nombreux alliés dans les

parlements, les Le Tellier, eux, connaissent l'épuisement. En mourant, Estrées laisse derrière lui une fin de race qui n'en a plus que pour soixante-treize ans à s'éteindre.



*Anne-Robert-Jacques Turgot  
(Bibliothèque Nationale).*



*François - Alexandre - Frédéric de  
La Rochefoucauld, duc de  
Liancourt. Litho. de Langlamé  
(Bibliothèque Nationale).*

Chapitre 5

Libéralisme et jacobinisme



## **20 juillet 1774 : Avènement de Turgot**

Le renvoi des Choiseul et leur remplacement par le triumvirat Maupeou-Richelieu d'Aiguillon-abbé Terray s'est accompagné du baillonnement de l'opposition des Parlements. Le 10 mai 1774, Louis XV meurt. Louis XVI lui succède. Il n'a que vingt ans. Un grand bouleversement s'annonce.

Le nouveau règne s'ouvre dans l'euphorie. Louis XV a laissé peu de regrets. Les Parlements, le clan Choiseul et les autres héritiers du clan des lézards croient l'heure de leur retour arrivée. Malgré son jeune âge, Louis XVI est conscient à la fois de sa propre inexpérience et des attentes que son avènement fait naître. Quoique peu sûr de lui, il agit néanmoins avec célérité et même une certaine adresse. En moins de quatre mois, il procède à un réaménagement complet de son conseil.

Dès le 20 mai 1774, il rappelle Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, que Louis XV avait démis de ses fonctions de secrétaire d'État de la marine et de ministre, le 24 avril 1749. Maurepas devient le principal conseiller de Louis XVI. Le 2 juin 1774, Armand de Richelieu, duc d'Aiguillon, secrétaire d'État à la fois de la guerre et des affaires étrangères, démissionne. Le processus de changement de ministère est lancé. Au département de la guerre, Richelieu-Aiguillon a comme successeur Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte de Muy, tandis que Charles Gravier, comte de Vergennes, lui succède aux affaires étrangères. Muy mourra au bout d'un an. Quant à Vergennes, au seuil de la Révolution, il procurera au règne de Louis XVI ses plus grands succès, sans pour autant avoir une influence significative sur l'évolution intérieure de la France.

Pour relever le défi de la politique intérieure, qui est l'objet des plus vives préoccupations, Louis XVI, conseillé par Maurepas, fait bientôt appel, non pas à Choiseul, candidat de Marie-Antoinette, mais à un jeune intendant du nom d'Anne-Robert-Jacques Turgot de Brucourt. Le 20 juillet 1774, il le nomme secrétaire d'État de la marine, en remplacement de Pierre-Étienne Bourgeois de Boynes. Turgot ne connaît rien à la marine, mais Louis XVI qui songe à lui confier les finances, veut d'abord le mettre à l'épreuve en le nommant là.

Le triangle Choiseul-Maurepas-Turgot dominera la scène politique au cours des trois années qui viennent. Ces trois personnages sont issus du clan des lézards et s'opposent au parti « aiguilloniste », issu du clan des couleuvres ; cependant, leurs intérêts propres et, surtout, la question des Parlements vont les amener à se démarquer de plus en plus les uns des autres. Choiseul bénéficie d'un puissant réseau d'influences : il a formé avec les Parlements une sorte d'union sacrée et la reine lui est totalement acquise. Turgot, quant à lui, n'a vraiment de liens intimes

qu'avec la « secte des économistes »<sup>1</sup>, dont l'Égérie est la duchesse d'Enville, arrière-petite-fille de Louvois. Enfin, Maurepas, profondément pragmatique, joue le rôle d'arbitre afin de surnager le plus longtemps possible<sup>2</sup>.

Le 24 août 1774, rassuré sur Turgot, Louis XVI procède au grand remaniement : il nomme Turgot contrôleur général en remplacement de l'abbé Terray, contraint de démissionner. À la marine, Turgot est remplacé par Gabriel de Sartine. De plus, lors de cette « Saint-Barthélémy des ministres », Maupeou reçoit, par l'intermédiaire de Louis Phélypeaux, duc de La Vrillière, l'ordre de s'exiler sur ses terres. Le chancelier Maupeou est contraint de céder les sceaux à Armand Hue-Miromesnil.

Sachant que son renvoi ne peut être que le prélude du rappel des anciens Parlements, le garde des sceaux réplique à La Vrillière : « *J'avais fait gagner au Roi un procès qui durait depuis trois cents ans. Il veut le reperdre, il en est le maître. Voici les sceaux* »<sup>3</sup>. Puis, au moment de quitter, il regarde l'appartement royal et dit à haute voix : « *Il est foutu* ».

Grâce à l'influence de Maurepas et à la réserve de Turgot qui n'osera s'opposer à celui à qui il doit sa faveur, les anciens Parlements seront rappelés le 9 novembre 1774, à la plus grande joie de Choiseul et, bientôt, pour le plus grand malheur de Turgot. Edgar Faure écrira, au sujet des Parlements :

*(...) le Parlement a des adversaires : d'abord tout le parti des dévots, puis la plupart des philosophes et des économistes, mais ceux-là ne représentent une puissance d'opinion que quand ils se trouvent placés dans le courant majoritaire, qu'ils peuvent stimuler et canaliser, non pas contrarier. Inversement, le Parlement a pour lui ce qu'on appelle le parti des patriotes, les adversaires de l'absolutisme, ceux du cléricisme, les catégories sociales et professionnelles attachées à la fonction de la justice, le groupe des choiseulistes, et surtout la masse des mécontents et des opposants*<sup>4</sup>.

La division que provoque la question des Parlements à l'intérieur du groupe des héritiers du clan des lézards est d'autant plus insidieuse qu'elle ne respecte même pas le clivage traditionnel entre l'épée et la robe. Ainsi, bien que tous deux de la haute noblesse, Choiseul et la duchesse d'Enville seront, le premier, du côté des Parlements et la seconde, du côté des « économistes ».

1. Cette « secte » regroupe, en grande partie, les disciples de Quesnay, parmi lesquels on retrouve Du Pont de Nemours. Certains prétendront que Turgot en faisait partie et d'autres, qu'il n'en faisait pas partie. Turgot a certes une pensée originale qui le distingue de Quesnay et de ses disciples ; il est cependant indéniable que son réseau d'amitiés le rattache à la « secte ».
2. Voir, au sujet des intrigues des uns et des autres, Faure (FA).
3. GE-126.
4. FA-122.

De même, bien qu'issu, comme Turgot, d'une famille de la robe, Maurepas favorisera les Parlements, alors que Turgot s'en méfiera.

La nouvelle équipe ministérielle est complétée, le 21 juillet 1775, par la nomination, à la place de La Vrillière démissionnaire, d'un parent de Turgot par les Le Peletier, soit de Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, arrière-petit-fils de Claude Le Peletier<sup>5</sup>. Quatorze mois après son accession au trône, Louis XVI aura complètement renouvelé les données politiques de la France. Il aura remplacé le triumvirat Maupeou-Richelieu d'Aiguillon-abbé Terray par l'équipe Maurepas-Turgot-Malesherbes. Une nouvelle fois, les "lézards" viennent de succéder aux "couleuvres".

L'avènement de Turgot s'explique d'ailleurs, en partie, par son appartenance au clan des lézards. Petit-fils de Marie-Claude Le Peletier de Souzy, Turgot est un descendant de Michel Le Peletier de Souzy, frère de Claude Le Peletier. Né le 10 mai 1727, Turgot était promis à une carrière ecclésiastique. Élève des sulpiciens, il a fait de brillantes études à la Sorbonne. À la fin de 1750, il a décidé de quitter les ordres pour faire carrière dans la robe. Le 30 décembre 1751, il a été nommé substitut du procureur général au Parlement de Paris. Devenu conseiller de ce Parlement, il a été fait maître des requêtes, le 28 mars 1753.

Intendant à Limoges, à compter du 8 août 1761, il s'est intéressé peu à peu aux questions économiques. Familier des physiocrates et des encyclopédistes, il est devenu un habitué du salon de Louise-Nicole de La Rochefoucauld, duchesse d'Enville, chez qui il a rencontré Rousseau, Condorcet, Voltaire, Adam Smith et Arthur Young. Le salon de la duchesse d'Enville est un haut lieu de la « secte des économistes ». <sup>6</sup> C'est là que celui-ci se familiarise avec les thèses de la première véritable école de pensée de la science économiste, celle des physiocrates, héritière des Vauban et Boisguilbert, qui propose le « laisser-faire » et s'oppose au colbertisme.

La duchesse d'Enville est, en bonne partie, responsable de l'ascension de Turgot. C.-J. Gignoux, écrira :

*Quant à la duchesse d'Enville, elle était pour les « économistes » une sorte d'Egérie collective et les recevait dans son château de la Roche-Guyon : cette femme aimable était en particulier la proie d'une passion sans danger pour la*

5. Malesherbes se montrera favorable aux Parlements. Faure écrira : « Malesherbes est un ferme partisan du retour du Parlement, bien qu'il soit absolument hostile à sa prétention de s'ériger en corps politique »(FA-144).
6. La « secte » a sa revue intitulée : *Les Éphémérides du citoyen*. Notons que le terme même d'« économiste » date de 1767 et qu'il est, à l'origine, rattaché au groupe des physiocrates et au groupe de Turgot, qui se distingue, cependant, des physiocrates à certains égards.

*liberté du commerce des blés et prit feu à la pensée d'être pour quelque chose dans l'élévation de Turgot : elle appartenait à la famille La Rochefoucauld à laquelle Maurepas était très fier d'être allié<sup>7</sup>...*

La mère de Maurepas se nommait Éléonore-Christine de La Rochefoucauld de Roye et elle était la tante du duc d'Enville dont la duchesse est veuve depuis le 26 septembre 1746<sup>8</sup>. Maurepas et la duchesse d'Enville sont donc cousins germains par alliance.

À l'occasion de sa nomination, Turgot fait parvenir à Louis XVI une lettre célèbre où il prône une politique de libéralisation de l'économie appuyée sur un assainissement des finances. Il écrit :

*Je me borne en ce moment, Sire, à vous rappeler ces trois paroles :*  
*Point de banqueroute.*  
*Point d'augmentation d'impôts.*  
*Point d'emprunt.*

*(...) Pour remplir ces trois points, il n'y a qu'un moyen, c'est de réduire la dépense au-dessous de la recette, et assez au-dessous pour pouvoir économiser chaque année une vingtaine de millions pour rembourser les dettes anciennes.*

*(...) On peut espérer de parvenir, par l'amélioration de la culture [c'est-à-dire de l'agriculture], parla suppression des abus dans la perception, et par une répartition plus équitable des impositions, à soulager sensiblement les peuples, sans diminuer beaucoup les revenus publics. Mais si l'économie n'a pas précédé, aucune réforme n'est possible (...) Tant que la France sera continuellement aux expédients pour assurer les services, Votre Majesté sera toujours dans la dépendance des financiers ; et ceux-ci seront toujours les maîtres de faire manquer par des manœuvres de places les opérations les plus importantes (...)<sup>9</sup>.*

Et Turgot termine sur des phrases prémonitoires :

*Je serai craint, haï même de la plus grande partie de la cour, de tout ce qui sollicite des grâces, et on m'imputera tous les refus ; on me peindra comme un homme dur, parce que j'aurai représenté à Votre Majesté qu'Elle ne doit pas enrichir, même ceux qu'Elle aime, aux dépens de la subsistance de son peuple. Ce peuple, auquel je me serai sacrifié, est si aisé à tromper que peut-être*

7. GE-109.

8. Le duc d'Enville est mort, le 28 septembre 1746, en Nouvelle-Écosse, à Chibouctou, près de ce qui deviendra Halifax. Il y est mort à la fois de maladie et de chagrin, après que la flotte qu'il commandait eut été décimée par les Anglais.

9. GE-113-116.



*j'encourrai sa haine par les mesures mêmes que j'emploierai pour le défendre contre les vexations. (...)*

Conscient des risques qu'il prend, Turgot se lance tête baissée dans les réformes, avec l'aide de deux collaborateurs de génie, qui sont aussi « *ses amis intimes, ses confidents, ses correspondants assidus* »<sup>10</sup> : Du Pont de Nemours et Condorcet. Le premier devient premier commis de Turgot, avant d'être nommé inspecteur général du commerce et des manufactures, tandis que le second deviendra directeur des monnaies, après avoir été inspecteur général du commerce.

Si le nom de Du Pont de Nemours restera attaché au débat entourant le commerce des grains<sup>11</sup> et aussi à la fondation d'une grande dynastie américaine, celui de Condorcet le sera à d'importantes contributions dans le domaine des mathématiques et de la philosophie. À propos de Condorcet, Faure écrira :

*Dans l'ordre social, Condorcet est intéressé par l'humanisme et par les aspects juridiques plutôt que par les problèmes de l'économie. Il est plus encyclopédiste qu'économiste, malgré ses opuscules sur les blés. Il s'attache davantage aux droits universels de la personne humaine qu'à la recherche motrice du profit universel ; il est plus aisément porté à s'indigner d'une offense faite à la dignité d'un justiciable que d'une entrave imposée à l'agilité d'un négociant*<sup>12</sup>.

Entouré de collaborateurs aussi exceptionnels et animé par une pensée longuement mûrie, Turgot connaît une véritable fébrilité face à l'action et il semble vouloir tout faire d'un coup. La patience, la conciliation, la négociation ne font pas partie de ses méthodes. Profondément convaincu de son "système", rien ne le rebute.

Dès le 13 septembre 1774, en accord avec son premier commis Pierre-Samuel Dupont de Nemours, il établit la liberté du commerce des grains à l'intérieur du royaume<sup>13</sup>. Il écrit alors :

10. FA-73.

11. Du Pont de Nemours est l'auteur d'un ouvrage intitulé *De l'exportation et de l'importation des grains*, publié en 1764.

12. FA-75.

13. La liberté du commerce des grains dont il est question ici concerne l'abrogation de diverses mesures qui constituaient des obstacles au libre marché. Ces mesures avaient pour effet de décourager le commerce, le stockage et le transport du blé et des grains. Pour ce qui est de l'interdiction, partielle ou totale, de circulation des grains de province à province, à l'intérieur de la France, elle avait été levée en 1764, lors de l'expérience libérale, et elle n'avait pas été rétablie en 1770, lors de la fin de cette expérience. Voir FA-208-210.

*(...) la voie du commerce libre est, pour fournir aux besoins du peuple, la plus sûre, la moins dispendieuse et la moins sujette à des inconvénients<sup>14</sup>.*

Il supprime la taxe du pain, le privilège des boulangers et, dans plusieurs villes comme Lyon et Rouen, les monopoles privés ou communaux de vente, d'achat ou de mouture de grains. Fidèle à son programme, il réussit à réduire les dépenses et à dégager les vingt millions devant servir à rembourser les dettes. Ce faisant, il se met à dos plusieurs courtisans, les financiers et même le peuple qui s'insurge bientôt, lors de la "guerre des farines", en avril et mai 1775, à cause de la hausse du prix des grains, conséquence d'une mauvaise récolte. Surpris d'un soulèvement contre un ministre philosophe", Voltaire et les encyclopédistes laissent entendre qu'il y a là un complot vengeur des jésuites.

Loin de reculer devant l'adversité, Turgot veut bientôt se lancer dans de nouvelles réformes. Le 5 janvier 1776, il présente au roi six projets d'édits prévoyant : un, la suppression des corvées ; deux, la suppression de la police des grains à Paris ; trois, la suppression des offices sur les quais, les halles et les ports de Paris ; quatre, la suppression des charges de représentants des corporations de métiers ; cinq, la suppression de la caisse de Poissy ; six, la modification des droits sur les suifs. Toutes ces mesures visent à garantir la liberté du travail et l'allègement du fardeau des paysans.

Malgré l'opposition des corporations, de la noblesse désormais taxée pour les travaux de voirie, et du Parlement effrayé par l'ampleur des réformes, Louis XVI impose l'enregistrement de ces édits, le 12 mars 1776, lors d'un "lit de justice" à Versailles. Ce jour-là, Turgot prendra définitivement ses distances par rapport aux Parlements, ces alliés traditionnels du clan des lézards. Cette scission sera lourde de conséquences : elle consommera sans doute l'éclatement politique du clan. À compter de ce jour, les héritiers du clan des lézards se partageront nettement entre le "parti Choiseul", allié des Parlements, et le "parti Turgot" qui refusera de plier devant eux.

Il est vrai que Choiseul minait déjà sournoisement la crédibilité de Turgot dans l'espoir d'être lui-même rappelé au ministère. Il le faisait surtout auprès de la reine à laquelle il avait réussi à inspirer le « dégoût de Turgot ». Avec l'affrontement entre Turgot et les Parlements, les manœuvres de Choiseul et de ses alliés deviennent plus ouvertes. Elles ont pour but d'amener Maurepas à retirer son appui à Turgot et même à convaincre Malesherbes de renoncer au ministère. Comme à la fois Maurepas et Malesherbes tiennent les Parlements en haute estime, les "choiseulistes" ne désespèrent pas d'arriver à leurs fins en exploitant habilement la question parlementaire.

14. GE-142.

Douze jours après l'enregistrement des édits, le 24 mars 1776, Turgot crée la Caisse d'escompte, première banque semi-officielle depuis l'échec de Law et ancêtre de la Banque de France<sup>15</sup>. Enfin, le 6 avril 1776, il décrète la liberté du commerce des vins.

Un mois plus tard, le 12 mai 1776, de sa propre initiative, Malesherbes démissionne. Depuis qu'une tension s'était établie entre le parti de Turgot et les Parlements, Malesherbes était envahi par le doute, non pas qu'il ait désapprouvé la politique fondamentale de Turgot, mais bien parce qu'il voyait de moins en moins sa place dans le jeu de stratégies que cette politique exigeait. Dépouvé de réelles ambitions politiques, il ne se sentait plus la force d'affronter les « siens », ces parlementaires, ces robins et tous ces « lézards » du parti Choiseul. Désabusé et un peu moqueur, Malesherbes disait :

*M. de Maurepas rit de tout, M. Turgot ne doute de rien ; moi je doute de tout et je ne ris de rien. Voilà un foutu ministère<sup>16</sup> !*

Au cours de son passage dans le ministère, Malesherbes aura, en accord avec Turgot, pratiqué la tolérance, tant avec les philosophes contestataires qu'avec les protestants, dont tous deux se firent les protecteurs en contribuant à régulariser leur état civil et leur mariage.

Malesherbes parti, Maurepas et le roi ne pouvaient que retirer leur appui à Turgot, ce qui est fait ce même 12 mai 1776, quelques heures à peine après la démission de Malesherbes qui aura surtout fait forte impression sur Louis XVI.

Si Malesherbes ne s'accrochait pas au pouvoir, Turgot, lui, redoutait son renvoi, non pas pour lui-même, mais pour ses conséquences politiques. Conscient de la précarité de sa situation, il a consulté quelques amis intimes, au premier rang desquels se trouvait la duchesse d'Enville. Celle-ci lui recommanda de ne pas démissionner et d'attendre plutôt qu'on le chassât. C'est la voie que Turgot se résigna à emprunter.

Logique avec cette décision, quelques jours avant sa disgrâce, il envoya une longue lettre au roi le suppliant de songer aux conséquences d'un changement de ministère. Il y écrivait :

15. La Caisse d'escompte « devait procurer au Trésor un crédit de 10 000 000 de livres d 4 %, en même temps qu'elle devait assurer l'escompte au même taux, faire le commerce de l'or et de l'argent, recevoir les dépôts, émettre du papier à vue » (FA-405).

16. GE-231.

*N'oubliez jamais, Sire, que c'est la faiblesse qui a mis la tête de Charles Ier sur un billot (...) C'est elle qui a fait tous les malheurs du dernier règne. Je ne puis assez répéter à Votre Majesté ce que je prévois et ce que tout le monde prévoit d'un enchaînement de faiblesses et de malheurs, si une fois les plans commencés, ils sont abandonnés, et si le ministre qui les a mis en avant succombe à l'effort des résistances qui s'unissent contre lui. (...) Je vous supplie de réfléchir encore, avant de vous déterminer à un choix qui sera mauvais en lui-même, funeste par ses suites et les circonstances, et qui sera certainement trouvé ridicule<sup>17</sup>...*

Remercié, Turgot ajoute, dans une nouvelle lettre au roi :

*Tout mon désir, Sire, est que vous puissiez toujours croire que j'avais mal vu et que je vous montrais des dangers chimériques. Je souhaite que le temps ne les justifie pas et que votre règne soit aussi heureux, aussi tranquille, et pour vous et pour vos peuples, qu'ils se le sont promis d'après vos principes de justice et de bienfaisance<sup>18</sup>.*

Après avoir écrit cette lettre, Turgot se retire et gagne le château de l'arrière-petite-fille de Louvois, la duchesse d'Enville, à La Rocheguyon.

Turgot et Malesherbes partis, Maurepas reste. Ce dernier a d'ailleurs contribué à la chute de Turgot. Après un intermède de cinq mois au cours duquel le poste de contrôleur général est occupé par un membre du "parti Choiseul", Jean-Étienne-Bernard de Clugny de Nuits, Maurepas conseille au roi de faire appel aux services d'un financier genevois qui a fortement contribué à la chute de Turgot : Jacques Necker.

Arrivé en France en 1750, ce banquier-diplomate, représentant de Genève à Paris, a rapidement pris le poul de la situation. Ambitieux, il a su, avec l'aide de sa charmante et brillante épouse, s'intégrer à la société parisienne. Pragmatique, dès l'avènement de Turgot, il a vu les risques que celui-ci prenait et surtout le profit que lui-même pouvait en tirer. Il se présenta rapidement comme un opposant de choix face à Turgot et dénonça les dangers des idées trop libérales du contrôleur général.

Relié, à l'origine, à aucun clan, Necker s'est néanmoins habilement rapproché du clan des couleuvres en publiant, en 1773, un premier ouvrage intitulé : *Éloge de Jean-Baptiste Colbert*, ouvrage que couronna l'Académie française. Publier un tel éloge, c'était prendre parti à une époque où, comme l'écrivait Edgar Faure :

17. GE-238-239.

18. GE-242.

*Les deux écoles opposées —libérale et dirigiste —se recommandaient (...) de Sully et de Colbert. On parlait couramment des sullystes et des colbertistes. Les amis de Turgot (...) croyaient le flatter en le comparant à Sully<sup>19</sup>.*

En mars 1775, Necker s'est mis encore plus en évidence en s'opposant directement à Turgot par la publication d'un ouvrage attaquant les thèses de ce dernier sur le commerce des grains.

De façon générale, à l'approche libérale de Turgot et à sa rigueur budgétaire, Necker oppose une approche financière souple admettant les déficits et les pirouettes budgétaires ; sans condamner la libre concurrence, il la croit utopique et se dit prêt à s'accommoder de plusieurs accrocs au marché libre. Si Turgot est, par plusieurs aspects y compris par son inflexibilité, "monétariste" avant la lettre, on peut dire de Necker, à cause de son souci de s'adapter à la conjoncture, qu'il est un précurseur de Keynes.

Comme Necker est protestant et étranger, sa nomination au poste de contrôleur général pose problème. Aussi, le 21 octobre 1776, choisit-on de nommer comme contrôleur Louis-Gabriel Taboureaux des Réaux et de lui associer Necker comme "directeur du Trésor". L'ère de Necker débute. Après deux interruptions, une longue, du 19 mai 1781 au 26 août 1788, puis une très brève, du 11 juillet 1789 au 20 juillet 1789, elle se terminera par la Révolution.

Après avoir rapidement fait annuler les principales mesures de Turgot, Necker jouera de démagogie, empruntera, cherchera et, très souvent, réussira à plaire à tout le monde, brouillera les cartes, mais, au bout du compte, conduira tout le monde à la ruine. Pendant sa retraite, de 1781 à 1788, Joly de Fleury, Ormesson d'Amboise et, surtout, Calonne chercheront à lutter contre le déficit. En 1786, acculé, Calonne tentera de relancer les réformes de Turgot, de libérer le commerce des grains, de remplacer les corvées par une taxe et d'établir l'égalité de tous devant l'impôt. Il sera trop tard. Calonne se heurtera aux mêmes oppositions que Turgot et devra s'incliner. Necker reviendra alors pour faire durer encore une situation qui ne pourra plus durer.

Héritier spirituel de Vauban, Turgot émerge du clan des lézards pour donner à celui-ci un chant du cygne. Avec lui, le long cheminement idéologique du clan débouche sur le libéralisme, l'orthodoxie budgétaire, l'égalité de tous devant l'impôt, la primauté du peuple sur la hiérarchie sociale, le décloisonnement économique et social, la remise en question des privilèges et la primauté du "réel" sur le "monétaire". Turgot incarne les forces et les faiblesses de son clan :

19. FA-199. Faure ajoutera que : « *Turgot lui-même considère que Colbert - et pareillement Sully - ne sont que des empiriques. Aucun d'eux n'a aperçu la véritable doctrine, pas plus celui qui s'en rapproche (Sully) que celui qui s'en éloigne (Colbert).* » (FA-199-200). En somme, Turgot jouit sur Sully et sur Colbert d'une supériorité, celle d'être, lui, économiste.

l'esprit de réforme, de démocratisation, un idéalisme soucieux de réalisation, une volonté à toute épreuve, la fidélité au roi et à soi-même, mais aussi l'inflexibilité, la vulnérabilité à la critique, l'excès de confiance en soi et la trop grande systématisation. À toutes ces qualités, Necker et les colbertistes opposent leur cynisme, et à tous ces défauts, leur lucidité et leur souplesse.

Turgot passera à l'histoire comme un des pères de la science économique moderne. Dix ans avant qu'Adam Smith ne publie *La richesse des nations*, il aura écrit ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, parues en 1766. Près des physiocrates, il les dépasse en se dégageant de l'obsession agricole et en faisant des contributions originales à la pensée économique.

À ce propos, il convient de mentionner que, tout en favorisant, comme Quesnay et ses disciples, la liberté du commerce interne et externe des grains, Turgot aura été, semble-t-il, le premier économiste à invoquer l'argument des « industries naissantes » pour justifier certaines mesures protectionnistes<sup>20</sup>. Avant même qu'Adam Smith ne fasse la distinction classique entre « valeur d'usage » et « valeur d'échange », Turgot aura fondé la valeur des choses sur leur utilité et sur leur rareté. Avant Ricardo, il aura esquissé une théorie de la valeur foncière agricole que la théorie ricardienne ne fera que confirmer et qu'expliciter. Bien plus, il sera le premier à formuler la loi des rendements non proportionnels qui constitue une des bases de la théorie moderne de la production.

Libéral, il n'aura pas répugné à penser en termes de classes sociales. Par endroit, il annonce Ricardo, mais aussi Marx. Dans un texte célèbre, il donne la première formulation de la loi d'airain des salaires :

*Le simple ouvrier qui n'a que ses bras et son industrie, n'a rien qu'autant qu'il parvient à vendre à d'autres sa peine. Il la vend plus ou moins cher ; mais ce prix plus ou moins haut, ne dépend pas de lui seul ; il résulte de l'accord qu'il fait avec celui qui paye son travail. Celui-ci le paye le moins cher qu'il peut ; comme il a le choix entre un grand nombre d'ouvriers, il préfère celui qui travaille au meilleur marché. Les ouvriers sont donc obligés de baisser leur prix à l'envi les uns les autres. En tout genre de travail, il doit arriver et il arrive que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui est nécessaire pour lui procurer sa subsistance*<sup>21</sup>.

Pour toutes ces multiples contributions, les historiens de la pensée économique réserveront une place de choix à Turgot dans cette longue genèse du

20. Voir, à propos de la pensée de Turgot, Dehem (DB) et Schumpeter (SD).

21. TA.

libéralisme qui va de Vauban et de Boisguilbert, à Adam Smith, en passant par Cantillon, Quesnay, Du Pont de Nemours, Turgot et Condillac. Cette genèse aura été en grande partie française ; elle se sera faite dans le sillage du clan des « lézards », presque toujours en réaction au colbertisme. L'histoire aura voulu que, de tous les grands penseurs du libéralisme économique, Turgot aura été le seul à avoir eu la possibilité de mettre en pratique ses théories en ayant accès au pouvoir politique.

Sa situation particulière a amené Turgot à déborder du domaine proprement économique et à s'exprimer aussi sur des questions de politique extérieure. Dans un appendice à son livre sur Turgot, Edgar Faure fera ressortir la pensée de Turgot concernant les colonies. On ne pourra s'empêcher en lisant ce texte de faire le lien entre la position de Turgot et le manque traditionnel d'intérêt du clan des lézards pour le colonialisme. Ainsi, Turgot écrit :

*Sage et heureuse sera la nation qui, la première, saura plier sa politique aux circonstances nouvelles, qui consentira à ne voir dans ses colonies que des provinces alliées et non plus sujettes de la métropole*<sup>22</sup>.

Il va même jusqu'à tenir des propos que Choiseul et ses amis ont déjà tenus, en partie, au sujet de la Nouvelle-France :

*Si l'on compte ce qu'il en coûte chaque année pour la défense et l'administration des colonies, même pendant la paix, et si l'on y ajoute l'énormité des dépenses qu'elles ont occasionnées pendant les guerres, on sera tenté de douter qu'il n'eût pas été avantageux pour nous de les abandonner à leurs propres forces avec une entière indépendance, même sans attendre le moment où les événements nous forceront de prendre ce parti*<sup>23</sup>.

Enfin, Turgot se hasarde à proposer une politique libérale de décolonisation à propos des colonies d'Amérique :

*Substituer aux chaînes de l'ancien asservissement des provinces américaines les principes d'une liaison fraternelle, fondée sur l'identité d'origine, de langage, de mœurs, sans opposition d'intérêts. Savoir offrir la liberté comme un don au lieu de se laisser arracher par la force l'empire qu'on ne pourra plus garder*<sup>24</sup>.

22. FA-532. On trouve là comme un écho des propos de Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, ainsi qu'une position que Vauban n'aurait certes pas désavouée.

23. FA-533.

24. FA-534.

Esprit exceptionnel, Turgot aura-t-il été un grand ministre ? Peut-on être un grand ministre quand on vole trop haut ? Condorcet dira, après la mort de son ami Turgot :

(Sa seule faiblesse était) *qu'il était plus porté par son caractère à se confier sur la raison, sur la bonté naturelle du cœur humain, qu'à craindre les erreurs ou la perversité des hommes*<sup>25</sup>.

Et voulant expliquer l'échec, Condorcet ajoutera :

*... comme on n'a point de fortune à espérer sous un ministre éclairé et vertueux, un tel ministre n'a point de parti.*

Sans parti, Turgot avait, cependant, ses partisans : la fidélité de Malesherbes, de Du Pont de Nemours, de Condorcet lui-même et de la duchesse d'Enville le démontre. Son parti à lui était celui de l'amitié et de la conviction, et non pas celui de l'intérêt.

Au moment de la disgrâce, Voltaire, qui a appuyé Turgot, envoie à celui-ci ces quelques vers et ces quelques mots :

*Philosophe indulgent, ministre citoyen,  
Qui ne chercha le vrai que pour faire le bien,  
Qui d'un peuple léger, et trop ingrat peut-être,  
Préparais le bonheur et celui de son maître,  
Ce qu'on nomme disgrâce a payé tes bienfaits*

(...) *Vous avez gouverné environ vingt mois. Ces vingt mois seront une époque éternelle. C'est tout ce que peut vous dire ce vieillard de 83 ans qui n'a plus qu'à mourir*<sup>26</sup>.

Les regrets de Voltaire, eux, ne seront pas "éternels". Peu de mois plus tard, le vieillard de Ferney applaudira Necker et se justifiera de son volte-face dans de nouveaux vers dédiés cette fois à Necker :

*À Monsieur Turgot j'applaudis  
Quoiqu'il partît d'un autre avis  
Sur le commerce et la finance...  
Plus d'un chemin mène à la gloire  
Et quelquefois au paradis*<sup>27</sup>.

25. GE-280.

26. GE-245.

27. GE-255.



De Voltaire, une telle pirouette ne saurait surprendre. Le plus cynique des hommes, il a certes plus en commun avec l'opportunisme de Necker qu'avec les doctrines de Turgot. Maintenant que les "couleuvres" ont trouvé en Necker leur "philosophe", plus rien ne retient Voltaire dans le camp de Turgot.

Près de cinq ans après son renvoi, le 18 mars 1781, Turgot décédera d'une fièvre bilieuse. Edgar Faure racontera :

*Ses plus fidèles amis, Du Pont, Mme Blondel et la duchesse d'Enville, s'étaient tenus à son chevet. Mais, dans les derniers instants, Du Pont eut l'impulsion, qu'il regretta, de s'éloigner avec ses compagnes pour leur épargner une épreuve trop pénible. Et la mort trouva un homme seul.*

Et Faure d'ajouter, dans une note :

*Mme d'Enville lut dans un livre d'un chirurgien que le sens de l'ouïe survivait à tous les autres. Du Pont se désola alors d'avoir quitté son ami avant le moment fatal<sup>28</sup>.*

Quatre plus tard, en 1785, Condorcet publiera une œuvre géniale intitulée : *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*<sup>29</sup>. Cet essai a le rare privilège de constituer une contribution majeure, à la fois, à la théorie des probabilités et à l'émergence du libéralisme démocratique, dont le plus brillant porte-parole sera Tocqueville, ce cousin<sup>30</sup> de Turgot et descendant direct de Claude Le Peletier, de Vauban et de Malesherbes. Avec l'échec de Turgot et les contributions de Condorcet, d'essentiellement économique le libéralisme devient de plus en plus social et politique.

## 14 juillet 1789 : La prise de la Bastille

Voltaire, Rousseau, Turgot et Choiseul sont morts. Le premier ministère de Necker s'est terminé le 19 mai 1781 ; le second a débuté le 26 août 1788. La crise financière atteint un paroxysme : loin de l'éviter, tous les expédients utilisés par Necker, puis par ses successeurs, Joly de Fleury, Ormesson, Calonne et Bouvard de Fourqueux, l'ont rendue inévitable. À son retour en 1788, Necker, fidèle à lui-même, a interdit le commerce libre des grains et favorisé le rétablissement des prérogatives des Parlements que la réforme

28. FA-522.

29. Cette œuvre inspirera, au XX<sup>e</sup> siècle, le théorème d'Arrow. Une autre œuvre de Condorcet lui vaudra la célébrité. Il s'agit de l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, publiée en 1795.

30. Par les Le Peletier.

judiciaire de Chrétien-François de Lamoignon du 8 mai 1788 avait fortement réduites.

Acculé, Necker cherche une issue dans les États généraux convoqués pour le 1<sup>er</sup> mai 1789. Les débuts des États généraux se heurtent à la question de la répartition des votes entre les trois ordres, la noblesse, le clergé et le Tiers-état. Rapidement, la confusion devient chaos. Saisissant la portée de l'engrenage dans lequel le pouvoir royal est engagé, Louis XVI décide, le 11 juillet 1789, de renvoyer Necker qu'il tient responsable de l'évolution des choses.

Le 12 juillet, le peuple de Paris réagit vivement à la nouvelle du renvoi de Necker qui, même dans l'impasse, a toujours soigné sa popularité. Enhardie par les orateurs du Palais-Royal qui voient dans la décision du roi l'avant-signes d'une banqueroute, la foule se rend aux arsenaux et s'arme contre les "ennemis de la nation". Dans les jardins des Tuileries, cette armée improvisée rencontre les cavaliers du Royal-Allemand.

À Versailles, les bruits du soulèvement sont diversement interprétés. À Louis XVI qui qualifie de « *révolte* » ces événements, le grand-maître de la garde-robe réplique :

*Non, Sire, c'est une révolution.*

Celui qui dit si bien est un arrière-arrière-petit-fils de Louvois, le neveu de la duchesse d'Enville, François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucauld, duc de La Rochefoucauld-Liancourt et d'Estissac. Agé de quarante-deux ans, Liancourt est déjà un personnage à la cour. En 1769, après s'être brouillé avec Mme du Barry, il a dû s'éloigner de la cour. Il choisit alors de voyager en Angleterre, où il s'intéressa aux nouveaux procédés industriels et agricoles. De retour en France, il s'est employé à faire de sa terre de Liancourt une ferme-modèle. Il suit en cela les traces de la duchesse d'Enville qui s'intéresse aussi de près au progrès de l'agriculture. Il fonda bientôt une école des arts et métiers qui sera à l'origine de l'École des arts et métiers de Châlons.

Continuateur de Vauban et de Turgot, Liancourt a publié, peu avant le renvoi de Necker, un ouvrage intitulé *Finances, crédit national, intérêt politique et de commerce, forces militaires de la France*. Il y prend position en faveur d'une imposition unique, de l'égalité de tous devant l'impôt, de la liberté de la presse, ainsi que de l'autonomie des États généraux quant à leur propre convocation. Aux messages économiques de Vauban et de Turgot, Liancourt ajoute là des exigences de vie démocratique.

Le 13 juillet, se constitue un nouveau pouvoir : les gardes françaises se mettent à la disposition de l'Hôtel de Ville de Paris. Le même jour, l'Assemblée rencontre Louis XVI et lui demande de retirer ses troupes de Paris

et de permettre la création d'une milice bourgeoise, la garde nationale. Le roi refuse.

Le lendemain, 14 juillet, la Bastille est prise d'assaut. L'émeute triomphe. Le 15 juillet, Louis XVI cède : il accepte le rétablissement de la milice bourgeoise. La "garde nationale" entre officiellement en scène. On en offre le commandement à un descendant du chancelier Le Tellier, Louis-Marie-Guy d'Aumont, duc de Mazarin et de la Meilleraie. Tout acquis à la cause de la Révolution, le duc décline l'offre, mais il acceptera plus tard d'être chef de division de la garde nationale. Sur le refus d'Aumont, le commandement de la garde nationale est confié à Marie-Paul-Joseph-Gilbert Mottier, marquis de La Fayette, le héros de la guerre de l'Indépendance américaine. La Fayette a comme épouse Adrienne de Noailles, descendante du maréchal-duc de Noailles qui s'est illustré sous la régence et au cours du règne de Louis XV.

Le 16, le roi rappelle Necker. Le 17, Louis XVI se rend à l'Hôtel de Ville de Paris et y reçoit la cocarde tricolore. Cependant, ce geste de conciliation n'apaise pas les esprits. Le mouvement insurrectionnel gagne la province. Les nobles deviennent la cible des émeutiers. C'est la "Grande peur".

Déjà membre des États généraux comme député de la noblesse du bailliage de Clermont-en-Beauvaisis au moment où il a fait sa célèbre réplique à Louis XVI, le 18 juillet 1789, Liancourt est élu président de l'Assemblée nationale, après que, dans un premier tour de scrutin, il ait recueilli à peu près le même nombre de voix que son cousin Louis-Alexandre, duc de La Rochefoucauld, fils de la duchesse d'Enville.

Le 4 août 1789, les États généraux votent l'abolition des privilèges et des droits seigneuriaux, l'égalité devant l'impôt et la suppression des corvées et servitudes. Ces mesures sont adoptées sur proposition du beau-frère de La Fayette, Jules-Louis-Marie, vicomte de Noailles<sup>31</sup>. Les descendants de la "cabale des seigneurs" et les héritiers du clan des lézards sont à l'avant-garde de la Révolution. Chez eux, le "parti Turgot" semble l'avoir emporté sur le "parti Choiseul".

La Révolution ne rallie cependant pas tout le monde, même au sein du "parti Turgot". Lamoignon de Malesherbes a été rappelé comme ministre d'État en 1788. Les excès de ce début de Révolution l'effraient : il ne peut approuver ce qu'il voit. Il gagne l'exil à contrecœur.

Quant aux Le Tellier, ils ont presque disparu. Courtanvaux-Doudeauville est mort le 7 juillet 1781. Il a laissé deux héritières, ses petites-filles, dernières

31. Le vicomte de Noailles a épousé sa nièce "à la mode de Bretagne", Anne-Jean de Noailles ; le vicomte est le petit-fils du maréchal-duc de Noailles.

représentantes de la branche aînée des Louvois. La première, Bénigne-Augustine, a épousé en 1779 Ambroise-Polycarpe, vicomte de La Rochefoucauld, qui héritera du titre de duc de Doudeauville. La seconde, Louise-Françoise, a épousé en 1781 Élisabeth-Pierre, comte de Montesquiou-Fezensac. Par ces mariages, le domaine de Montmirail est passé aux La Rochefoucauld et celui de Courtanvaux, aux Montesquiou.

À la mort de Courtanvaux-Doudeauville, Souvré-Louvois, son cousin issu de germain, est devenu le chef de la famille Le Tellier. Ces nouvelles responsabilités n'assagrent aucunement ce fanfaron. Veuf pour la seconde fois, Souvré-Louvois s'est remarié le 14 janvier 1782 avec Marie-Jeanne-Victoire de Bombelles, elle-même veuve du landgrave de Hesse-Rheinsfeld-Rotenbourg, prince de Hirschfeld, qu'elle avait épousé morganatiquement.

Peu de temps après ce troisième mariage, Louis XVI fut contraint d'exiler Souvré-Louvois dans ses terres après que ce dernier ait dilapidé une grande partie de sa propre fortune, de celle qu'il avait reçue de Courtanvaux-Doudeauville et de celle qu'il s'était constitué à partir de la dot de ses trois épouses successives. Souvré-Louvois eut cependant le bon goût de laisser, quelques mois avant sa mort survenue en 1785, un héritier ultime aux Le Tellier de Louvois.

Marie-Jeanne-Victoire de Bombelles eut ce fils de Souvré-Louvois le 3 décembre 1783. Lors de la prise de la Bastille, Auguste-Michel-Félicité, marquis de Louvois, a cinq ans et demi. Sur lui seul, repose l'avenir des Le Tellier de Louvois. Désireuse de sauver à la fois ses biens et la vie de son enfant, la marquise de Louvois envoie son fils en Angleterre et reste, quant à elle, en France pour veiller sur le patrimoine familial.

## **20 janvier 1793 : Assassinat de Le Peletier de Saint-Fargeau**

Peu après la prise de la Bastille, les 5 et 6 octobre 1789, le peuple de Paris a contraint la famille royale à venir s'établir à Paris. De plus en plus isolé, forcé de donner son approbation à des mesures qu'il réprouvait, telle la constitution civile du clergé, Louis XVI s'est rendu aux arguments de la reine Marie-Antoinette et a décidé de fuir Paris. Le 20 juin 1791, la famille royale quittait clandestinement Paris la nuit en direction de la frontière de l'Est. Quelques heures plus tard, elle était arrêtée à Varennes. Leur fuite mit, de facto, fin à la monarchie<sup>32</sup>. À compter de là, Louis XVI était perdu.

Les clubs révolutionnaires florissaient. Le plus célèbre, celui des jacobins, connut une scission à la suite de la fuite de Varennes. Une majorité,

32. Cent ans presque jour pour jour après la mort de Louvois.

conduite par La Fayette, voulut maintenir le roi malgré ce qui était perçu comme une trahison : ils quittèrent le club des Jacobins et formèrent le club des Feuillants. La minorité des radicaux resta : elle avait pour meneur Robespierre. Ce fut pourtant un autre club, celui des Cordeliers, qui mena la lutte pour l'abolition de la monarchie, dès le lendemain de la fuite de Varennes. Il rassemblait Danton, Camille Desmoulins et Marat.

À l'Assemblée, Jacobins et Cordeliers se retrouvent dans la Montagne, face aux Girondins. Ces derniers sont les dépositaires de l'idéal libéral, tandis que les Montagnards placent au-dessus de cet idéal celui de l'égalité et l'intérêt supérieur du peuple. Décloisonnement et libéralisation en arrivent ainsi à s'opposer, alors que, chez Vauban et chez Turgot, l'un et l'autre étaient complémentaires.

Le 21 septembre 1792, la Convention nouvellement élue au suffrage universel, remplace l'Assemblée législative et vote l'abolition de la royauté. Le lendemain, la République est proclamée. Le roi n'est plus le roi et on le traduit en procès. La Convention s'érige elle-même en tribunal. Informé du sort de son ancien maître, Lamoignon de Malesherbes, qui a regagné la France en juillet 1792, s'offre courageusement à défendre Louis XVI devant ce tribunal. Commencé en décembre 1792, le procès de Louis XVI se termine en janvier par une condamnation à mort. Ce jugement recueille une majorité de onze voix, 366 membres de la Convention votant pour la peine de mort et 355, contre.

Le 20 janvier 1793, la veille de l'exécution du roi déchu, un Montagnard de la Convention déjeune dans un restaurant du Palais-Royal. Il est de ceux qui ont voté la condamnation à mort. Un client s'approche de lui et lui demande s'il a voté la mort du roi. Le Montagnard acquiesce et reçoit sur le champ, de l'homme qui lui dit : « *Reçois ta récompense* », un coup d'épée dans la poitrine.

Le régicide assassiné s'appelle Louis-Michel Le Peletier de Saint-Fargeau. Il descend du contrôleur général Michel-Robert Le Peletier des Forts, grand-oncle de Turgot et fils de Michel Le Peletier de Souzy, ce frère de Claude Le Peletier.

Saint-Fargeau a un frère, Ferdinand-Louis-Félix, qui combat avec ardeur la Révolution : l'assassinat de Saint-Fargeau le fera changer de camp. Il deviendra un complice du "communiste" Babeuf, dont il adoptera la fille après que Babeuf ait été exécuté en 1797.

La fille de Saint-Fargeau, elle, est adoptée par la République. Elle n'a que huit ans. Le 24 janvier 1793, Saint-Fargeau est enterré en grande pompe au Panthéon, suivant les vœux de la Convention. David peindra une célèbre toile

intitulée *La mort de Le Peletier Saint-Fargeau*. Elle ornera La Salle de séance de la Convention et elle sera plus tard achetée par la fille de Saint-Fargeau qui la fera disparaître.

Saint-Fargeau est le symbole du lien qui unit le jacobinisme au clan des lézards. Le jacobinisme magnifie ces aspects de l'idéologie des "lézards" que sont la recherche du monolithisme, le décroissement socio-économique et la primauté du peuple sur l'État princier. Même son recours à l'État central pour imposer ses vues n'aurait pas été renié par Louvois. Assez étrangement, l'idéologie des lézards se révèle ainsi porteuse du jacobinisme autant que du libéralisme. Cependant, les excès du premier feront rapidement du second le seul refuge des "lézards".

Saint-Fargeau n'est pas le premier héritier du clan des lézards à être immolé sur l'autel de la Révolution. Quatre mois et demi plus tôt, le 2 septembre 1792, un descendant de Louvois, Louis-Victor-Lux, marquis de Montmorin-Saint-Hérem, fils d'Amable-Émilie-Gabrielle Le Tellier de Souvré et cousin germain du jeune marquis de Louvois, a été massacré par la foule, dans la prison où il était détenu. Né en 1763, il avait été tenu sur les fonds baptismaux par Louis XV et Madame Adélaïde. Gouverneur de Fontainebleau, il avait été traduit devant le tribunal criminel extraordinaire, le 17 août 1792. Reconnu innocent par le tribunal, il allait être libéré quand la foule obtint qu'il fut réincarcéré.

Le 2 septembre, à l'Abbaye, il fut massacré avec son lointain cousin Armand-Marc, comte de Montmorin, arrière-petit-fils, par sa mère, de Marc-René Voyer d'Argenson. Armand-Marc de Montmorin appartenait à la branche "couleuvre" des Montmorin, tandis que Louis-Victor-Lux était issu de la branche "lézard", fondée par François-Gaspard, marquis de Montmorin-Saint-Hérem, qui avait épousé, le 3 juin 1651, Anne Le Gras, sœur de madame Honoré Courtin. Armand-Marc, comte de Montmorin avait servi comme secrétaire d'État des affaires étrangères de 1789 à 1791, et comme secrétaire d'État de l'intérieur par intérim en 1791. Montmorin était ouvertement du parti de Necker, avec lequel il avait été remercié, puis rappelé en juillet 1789.

La Révolution fauchera la femme et deux des quatre enfants du comte de Montmorin. Sa femme, Françoise-Gabrielle de Tanes, et son fils, Calixte de Montmorin, seront guillotins ensemble le 10 mai 1794, avec Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI. Une de ses filles, Victoire-Marie-Françoise, décédera à l'hôpital des prisons, le 10 juillet 1794. Elle avait épousé un neveu de Malesherbes, César-Guillaume, comte de La Luzerne, qui a été fait secrétaire d'État de la marine en 1787. Le second fils de Montmorin, Auguste, périt dans une tempête à l'Île de France. Un seul des quatre enfants du comte de Montmorin, Pauline, survivra à la Révolution après avoir été, elle aussi, incarcérée. Elle deviendra madame de Beaumont, sera l'amie de Chateaubriand

et mourra à Rome le 4 novembre 1803. Avec elle, disparaîtra la noble famille des Montmorin.

Chez les héritiers du clan des lézards, une autre mort que celle du marquis de Montmorin-Saint-Hérem a précédé celle de Saint-Fargeau. Le 14 septembre 1792, à Gisors, la grande protectrice de Turgot, la duchesse d'Enville a vu son propre fils, Louis-Alexandre, duc de La Rochefoucauld, autre descendant de Louvois, se faire massacrer, sous ses yeux, à coups de pierre. Ce fils avait été, avec son cousin Liancourt, député de la noblesse aux États généraux de 1789. Il s'était prononcé pour la liberté de la presse, pour le décret sur les biens du clergé et pour l'abolition des ordres religieux. Plus prudent, dès l'incarcération du roi, le 10 août 1792, Liancourt avait résolu de se réfugier en l'Angleterre, d'où il gagnera les États-Unis. Au même moment, La Fayette passait la frontière et était fait prisonnier par les Autrichiens qui le garderont pendant cinq ans.

L'année 1793 apportera sa part de malheurs aux héritiers du clan des lézards. La mort de Saint-Fargeau et celle de Louis XVI seront suivies d'un long cortège funèbre. L'ardeur révolutionnaire profanera les tombeaux et remplira les fosses communes. C'est au cours de cette année-là que le tombeau de Louvois sera violé, tout comme le sera celui du chancelier Le Tellier<sup>33</sup>.

Le 30 octobre de cette même année, montera sur l'échafaud Charles-Alexis Brûlard, comte de Genlis et marquis de Sillery, époux de la célèbre madame de Genlis, amie de Philippe-Égalité et éducatrice de ses enfants, au nombre desquels se trouve le futur roi Louis-Philippe. Député de la noblesse de Reims, Genlis a été arrêté comme complice de général Dumouriez, qui, après avoir remporté des victoires au nom de la Révolution, a tenté de tourner l'armée contre la Convention. Genlis ne laissera que deux filles. Avec sa mort, les Brûlart disparaîtront de la scène où ils se sont souvent illustrés depuis le temps des "barbons".

C'est aussi à la fin de cette année 1793, le 31 décembre, que seront guillotines Armand-Louis de Gontaut-Biron, duc de Lauzun et son épouse, Amélie de Boufflers, arrière-arrière-petite-fille de Louvois et petite-fille de la maréchale de Luxembourg. Amélie de Boufflers, qui, enfant, avait tant bouleversé Jean-Jacques Rousseau par son innocence, connaîtra cette horrible fin à l'âge de quarante-deux ans.

Deux autres descendants du chancelier Le Tellier subiront le même sort en 1794 : Gabriel-Louis-François de Neufville, duc de Villeroy, et son épouse Jeanne-Louise-Constance d'Aumont, mariés depuis le 13 janvier 1747. Les

33. Dans lequel était aussi enseveli Charles-Maurice Le Tellier et sa mère, la chancelière Le Tellier.

deux seront alors âgés de soixante-trois ans. L'un et l'autre auront vécu au cœur même du clan Le Tellier : le frère de Jeanne, Louis-Alexandre-Céleste, duc d'Aumont, aura épousé Félicité-Louise Le Tellier de Courtanvaux, alors que son mari, le duc de Villeroy, aura eu comme oncles et tantes des Montmorency, des Boufflers et des Harcourt. Avec l'exécution du duc de Villeroy, s'éteindra la grande famille des Villeroy qui aura fourni à la France ministres et maréchaux, et qui aura fait des Le Tellier et du clan des lézards les héritiers du clan des "barbons".

Les Lamoignon et les Le Peletier seront aussi frappés par la foudre révolutionnaire. Le 22 avril 1794, le défenseur de Louis XVI et ancien collègue de Turgot, Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, ira à l'échafaud avec sa fille Marie-Thérèse-Marguerite, son gendre Louis Le Peletier, marquis de Rosanbo, sa petite-fille, Aline-Thérèse Le Peletier de Rosanbo, et le mari de cette dernière, Jean-Baptiste de Chateaubriand. Louis Le Peletier, marquis de Rosanbo, descend de Claude Le Peletier et, par sa mère, de Vauban. Son gendre, Jean-Baptiste de Chateaubriand, est le frère de l'écrivain. Il laissera deux fils qui seront élevés par l'autre gendre du marquis de Rosanbo : Hervé-Louis Clérel, comte de Tocqueville. Ce dernier aura un fils, prénommé Alexis, qui sera le grand Tocqueville, descendant à la fois de Malesherbes, de Claude Le Peletier et de Vauban.

La Révolution décimera aussi une autre famille rattachée au clan des lézards. Le 27 juin 1794, Philippe, comte de Noailles, duc de Mouchy, prince de Poix et maréchal de France, sera guillotiné avec sa femme, Anne-Claude-Louise d'Arpajon. Il mourra à soixante-dix-neuf ans. Il a été ambassadeur à Turin et à Parme. Il est le grand-oncle de l'épouse de La Fayette. La mère de cette dernière, Henriette-Anne-Louise d'Aguesseau, duchesse de Noailles, montera à l'échafaud un mois plus tard, le 22 juillet 1794. Sa fille, la sœur de la marquise de La Fayette, Anne-Jean de Noailles, épouse de Jules-Louis-Marie, vicomte de Noailles, connaîtra aussi le même sort. La marquise de La Fayette, dont le mari est prisonnier des Autrichiens après avoir appuyé la Révolution, verra donc tour à tour un grand-oncle, une grande-tante, sa mère et sa sœur mourir sur l'échafaud. Les Noailles survivront, malgré tout, à cette hécatombe.

Car, malgré la Terreur, certains grands seigneurs survivent. Le jeune marquis de Louvois est de ceux-là. Envoyé en Angleterre au début de la Révolution, il en est revenu, encore tout jeune, pour sauver ses biens. Protégé par les uns, caché par les autres, il sera épargné. Ce n'est que vers la fin de la Révolution, qu'il gagnera avec sa mère la Suisse, pays qu'il quittera bientôt pour revenir définitivement en France.



### 23 avril 1814 : Retour de Marie-Louise à Vienne

Bonaparte a succédé à la Révolution et Napoléon, à Bonaparte. Des cendres et du sang de la Terreur est sorti le plus grand empire européen depuis Charlemagne. Mais aujourd'hui, tout s'écroule.

La Révolution aura bouleversé les données traditionnelles de la politique extérieure de la France en faisant naître à côté du continentalisme national du "pré carré" des Le Tellier et de l'impérialisme maritime des Colbert, une troisième voie : celle de l'impérialisme continental de Napoléon. Cette métamorphose n'aura été possible que parce que la Révolution a fait émerger des idéaux démocratiques qui transcendent les données strictement culturelles. C'est au nom de ces idéaux que Napoléon a réussi à construire son empire. Mais c'est l'obstacle des données culturelles qui l'aura fait échouer en Espagne, en Russie, puis dans l'ensemble de l'Europe. Dans cet élan grandiose, Napoléon a emprunté à Louvois son instinct d'agression et sa vision continentale du destin de la France, et il aura emprunté à Colbert et à Richelieu la vocation impérialiste de la France.

Napoléon vendant la Louisiane, c'est un peu Louvois cherchant à démanteler la marine française après la mort de Colbert. Mais Napoléon conquérant l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne, c'est Colbert et Richelieu cherchant à construire en Amérique et en Inde un empire pour la France. Et Napoléon vaincu au milieu d'une France envahie, c'est la preuve que Louvois et Vauban avaient raison, la preuve que la politique du "pré carré" est la seule que la France puisse se permettre en Europe, la preuve que la France avait tout à perdre à remplacer la politique d'agression défensive de Louvois par la politique d'agression impériale de Napoléon.

Depuis le 31 mars 1814, Paris est occupée par les troupes des puissances coalisées. Le 2 avril, alors que le pouvoir impérial s'effondre, un descendant de Colbert, pourtant ancien ministre de Napoléon, s'appête à survivre à tous les bouleversements. Il s'appelle Talleyrand. Ce jour-là, il convainc le conseil de déclarer la déchéance de l'empereur. Le sénat ratifie. Les Bourbons sont rappelés sur le trône d'une France vaincue et occupée. Le 4 avril, Napoléon signe une abdication conditionnelle en faveur de son fils, le roi de Rome qui devient ainsi Napoléon II. Trahi par Marmont, dont les troupes devaient le couvrir dans sa retraite de Fontainebleau, le 6 avril, Napoléon n'a d'autre choix que de signer une abdication sans condition, qui lui vaut néanmoins la souveraineté de l'île d'Elbe.

Réfugiée d'abord à Blois, l'impératrice Marie-Louise gagne Rambouillet avec son fils et sa gouvernante, la comtesse de Montesquiou. Napoléon II a eu trois ans, le 20 mars. Le 9 avril, Marie-Louise voit les ministres, les conseillers d'État, les dames du palais et les officiers qui l'entouraient, prendre

congé : ils gagnent Paris en quête d'une nouvelle fortune. Le père de Marie-Louise, l'empereur François, et Metternich convainquent l'impératrice de regagner Vienne plutôt que de suivre Napoléon à l'île d'Elbe.

Le 23 avril 1814, Marie-Louise quitte Rambouillet pour Vienne avec son fils, madame de Montesquiou, madame de Montebello, madame de Brignole, le général Caffarelli, ainsi que messieurs Bausset et Méneval. Ceux-là ne l'ont pas abandonnée. Tous, sauf une, doivent leur noblesse et leur statut social à l'empire. Seule la comtesse de Montesquiou, gouvernante du roi de Rome, a plus apporté de prestige à sa charge en l'acceptant qu'elle n'en a reçu.

Madame de Montesquiou, que le fils de Napoléon appelle affectueusement "Maman Quiou", est l'une des deux survivantes de la branche aînée des Le Tellier de Louvois. Par les Souvré, elle descend du gouverneur de Louis XIII. Par les Villeroy, elle est apparentée aux gouverneurs de Louis XIV et de Louis XV. En elle, coule le sang des Estrées, des Noailles, des Gontaut-Biron et des Ragois de Bretonvilliers. Le poste de gouvernante du roi de Rome a d'abord été offert à la sœur aînée de la comtesse de Montesquiou, la vicomtesse de La Rochefoucauld, qui l'a refusé, bien que ce poste ait été, pour une femme, le plus prestigieux de la cour.

Les Montesquiou se sont totalement ralliés à l'Empire. Napoléon aura eu seulement deux grands chambellans : Talleyrand, de 1804 à 1809, et le comte de Montesquiou, de 1809 à la fin. Son mari étant déjà grand chambellan, la comtesse de Montesquiou a eu peu de réticences à accepter de devenir la gouvernante du roi de Rome, né le 20 mars 1811. Elle ne savait alors pas que trois ans plus tard, l'enfant devrait quitter la France pour toujours et qu'elle allait le suivre, à un moment où tous abandonneraient la famille de Napoléon pour mieux courtiser les Bourbon.

Si les Montesquiou demeurent fidèles à leur serment malgré les sympathies royalistes de la comtesse, les Talleyrand, les Colbert, les Turenne, les Gontaut et les autres "vieux nobles" ralliés à la cour impériale le sont rarement. Parmi eux, le marquis de Louvois, Auguste-Michel-Félicité, qui, sous l'Empire, a pris le titre de comte et a même accepté en 1813, comme le baron Colbert, une charge de chambellan de l'Empereur. Le jeune Louvois se range du côté de la Restauration. Il a maintenant trente ans. Depuis le 8 août 1804, il est l'époux d'Athénaïs-Euphrosine-Louise-Philippine Grimaldi, princesse de Monaco, fille de Françoise-Thérèse de Choiseul-Stainville et cousine germaine des futurs princes souverains Honoré V et Florestan Ier de Monaco, qui, eux, descendent du chancelier Le Tellier par leur mère, Louise-Félicité-Victoire d'Aumont.

"Maman Quiou" accompagne Marie-Louise et l'enfant jusqu'à Vienne où ils vivront ensemble à Schdnbrunn jusqu'à ce qu'en mars 1815, Napoléon provoque un coup de théâtre en rentrant de l'île d'Elbe pour reprendre son

trône. Aussitôt, à Schônbrunn, les rumeurs les plus diverses circuleront. On parlera d'un projet d'enlèvement du fils de Napoléon, devenu duc de Reichstadt. L'âme du complot serait Anatole de Montesquiou, le fils de la comtesse, qui séjourne depuis peu à Vienne. Fondée ou pas, cette rumeur conduira, le 19 mars 1815, à l'arrestation d'Anatole de Montesquiou, puis, le 20 mars, au renvoi de la comtesse. Elle n'acceptera de quitter son poste qu'après avoir obtenu un certificat médical attestant de la santé du roi de Rome et une lettre de reconnaissance de l'empereur François, qui lui fera, en outre, parvenir des bijoux en signe d'appréciation. Confinée malgré elle dans un deux pièces à Vienne, la comtesse de Montesquiou ne pourra regagner la France et son château de Courtanvaux qu'après Waterloo, quelque temps après que, le 23 juin 1815, les Chambres aient reconnu, en vain, le fils de Napoléon comme empereur au lendemain de l'abdication du père.

Par un étrange hasard, Marie-Louise, devenue duchesse de Parme, se remariera le 17 février 1834 avec un certain Charles-René, comte de Bombelles, neveu d'Henriette-Victoire de Bombelles, marquise de Louvois, et, par là, cousin germain d'Auguste-Michel-Félicité Le Tellier, marquis de Louvois. C'est par cette alliance que Marie-Louise de Habsbourg, eximpératrice des Français et duchesse de Parme, deviendra cousine du dernier Le Tellier, marquis de Louvois, lui-même de la famille de la comtesse de Montesquiou.

Quant à Napoléon, sans l'avoir voulu, il trouvera, en décembre 1840, aux Invalides, la sépulture que Louvois a voulue et qu'on lui a refusée. Louvois avait laissé sa marque à deux endroits dans Paris : aux Invalides et à la place Vendôme. Napoléon lui aura ravi ces deux symboles : un tombeau et une colonne suffiront à attacher ces deux lieux à sa mémoire. Quant au roi de Rome, il rejoindra son père aux Invalides, cent ans plus tard, le 15 décembre 1940, sous l'occupation allemande.

Jusqu'au retour de l'île d'Elbe, Talleyrand gouverne au nom de l'inoffensif Louis XVIII. Il porte, dans le domaine politique, la souplesse et la capacité d'adaptation à de nouveaux sommets. Après Waterloo, cependant, il devra se retirer après avoir participé aux négociations des traités de Vienne. Dans les *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand écrira :

*Il résulte des négociations de M. de Talleyrand que nous sommes demeurés sans frontières : une bataille perdue à Mons ou à Coblenz amènerait en huit jours la cavalerie ennemie sous les murs de Paris. Dans l'ancienne monarchie, non seulement la France était fermée par un cercle de forteresses, mais elle était défendue sur le Rhin par les États indépendants de l'Allemagne. Il fallait envahir les Électorats ou négocier avec eux pour arriver jusqu'à nous. Sur une autre frontière, la Suisse était pays neutre et libre ; il n'avait point de chemins ; nul ne violait son territoire. Les Pyrénées étaient impassables,*

*gardées par les Bourbons d'Espagne. Voilà ce que M. de Talleyrand n'a pas compris ; telles sont les fautes qui le condamneront à jamais comme homme politique : fautes qui nous ont privés en un jour des travaux de Louis XIV et des victoires de Napoléon*<sup>34</sup>.

Il sera revenu à Talleyrand, à un descendant de Colbert, de mettre un terme à la politique “telliériste” du “pré carré” et d'ouvrir les brèches par lesquelles les troupes allemandes s'engouffreront à trois reprises en 1870, en 1914 et en 1939.

Trois héritiers du clan des lézards se signaleront au cours des règnes de Louis XVIII et de Charles X. De décembre 1821 à décembre 1822, Mathieu-Félicité, duc de Montmorency sera ministre des affaires étrangères ; il deviendra plus tard gouverneur du petit-fils de Charles X, le “duc de Bordeaux-comte de Chambord”. La fille de Montmorency, Élisabeth, épousera un descendant de Louvois, Louis-François-Sosthène, vicomte de La Rochefoucauld et duc de Doudeauville. Ce dernier sera nommé en 1824 directeur des beaux-arts, des bâtiments et des manufactures. Il se rendra ridicule en prescrivant des tenues plus modestes pour les danseuses et en voilant certaines parties des statues “impudiques”.

Par contre, son père, Ambroise-Polycarpe de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville (l'époux de Bénigne-Augustine Le Tellier de Louvois, la sœur de la comtesse de Montesquiou) laissera une réputation des plus enviabiles. Directeur des postes en 1821, puis ministre de la maison du roi de 1824, il démissionnera en 1827 pour marquer son désaccord avec la dissolution de la garde nationale par Charles X. Pendant son ministère et par ses propres activités philanthropiques, il introduira les moutons à longue laine, perfectionnera l'élevage des vers à soie, encouragera l'Institut agronomique de Grignon et créera le musée des antiquités égyptiennes. On le surnommera le “vertueux duc”. Sa femme fondera l'hospice La Rochefoucauld à Paris. Aux côtés de leur cousin La Rochefoucauld-Liancourt, le duc et la duchesse de Doudeauville compteront parmi les grands philanthropes de leur époque.

### **1844 : Mort du marquis-pair de Louvois**

Le 27 mars 1827, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt est mort dans son hôtel de la rue Royale-Saint-Honoré. Symbole du libéralisme aux dernières heures de la Restauration, il avait été écarté par Charles X de tous les postes, même purement philanthropiques, qu'il occupait. Le 30 mars, lors de ses obsèques, les élèves de l'école des Arts et Métiers de Châlons obtinrent la faveur de porter le cercueil du fondateur de leur école. Une foule considérable

34. CB-II-900.

suivait le cortège où se retrouvaient pairs de France et simples citoyens. L'intervention maladroite d'une escorte militaire sema bientôt la panique : une bousculade, une charge à la baïonnette, puis voilà qu'on échappa le cercueil, qu'il tomba dans la boue et qu'il se brisa. Le scandale fut immense et contribua à faire revenir en force les libéraux lors des élections de novembre 1827. C'était le prélude de la Révolution de juillet 1830, qui mit un terme au règne de Charles X et fit de Louis-Philippe d'Orléans le roi des Français.

L'idéal du libéralisme incarné par Liancourt, descendant de Louvois, fut bientôt ranimé par un descendant de Claude Le Peletier, de Vauban et de Malesherbes. En janvier 1835, paraissait *La Démocratie en Amérique* d'Alexis Clérel de Tocqueville. Au libéralisme économique issu de Turgot, Tocqueville ajoutait l'étude de la nature et des mécanismes, institutionnels et autres, du libéralisme politique. Il suivait en cela les traces de Condorcet. Partant de l'exemple américain, il cherchait à aller au fond des choses, à leurs principes, à la racine de la recherche, chez les hommes, de l'égalité. Cette recherche le conduira d'ailleurs, en juin 1856, à publier un autre livre d'importance : *L'Ancien Régime et la Révolution*. Entre ces deux ouvrages, Tocqueville mène une vie active : député, dès 1839, au nom de l'opposition dynastique à Louis-Philippe, représentant du peuple en 1848, il s'opposera au socialisme, sera appelé en 1849 au ministère des Affaires étrangères et se retirera en décembre 1851. Il mourra le 16 avril 1859, à près de cinquante-quatre ans.

Tocqueville sera le dernier porte-flambeau du libéralisme clairement issu des héritiers du clan des lézards. Avec lui, s'effacera le sillage de ce clan, quinze ans après que le dernier Le Tellier de Louvois ait rendu l'âme. C'est en effet en 1844 que meurt Auguste-Michel-Félicité Le Tellier, marquis-pair de Louvois. Rallié à la Restauration, après avoir été comte de l'Empire et chambellan de Napoléon, le dernier des Louvois a été fait pair de France en août 1815. Établi à Ancy-le-Franc, il a suivi les traces de Liancourt et de sa famille, et favorisé le développement de la région de Tonnerre. Il y a établi des hauts-fourneaux, une verrerie, des scieries mécaniques, une fonderie, un moulin modèle, ainsi que des systèmes de barrage et d'écluses. Prévoyant l'influence déterminante du chemin de fer, il a obtenu que la ligne Paris-Dijon passe par Tonnerre et la vallée de l'Armançon.

À la même époque, un autre descendant de Louvois, le prince de Croÿ, participe au début de la Révolution industrielle en s'associant, avec Claude Périer, à la fondation de la première compagnie houillère française, la compagnie d'Anzin, qui le rendra immensément riche. Ses démêlés avec d'autres actionnaires de la compagnie donneront lieu à un retentissant procès. La compagnie d'Anzin deviendra même un enjeu politique du fait que des hommes politiques, comme Casimir Périer, fils de Claude, y sont associés.

Si le prince de Croÿ s'enrichit grâce à la révolution industrielle, il n'en est pas de même du marquis-pair de Louvois qui meurt presque ruiné. Ses héritiers devront vendre la château d'Ancy-le-Franc et ses dépendances. Les circonstances voudront qu'ils soient achetés par un Clermont-Tonnerre, de la famille duquel Louvois les avait acquis en 1683.

À la mort d'Auguste-Michel-Félicité Le Tellier, le titre de marquis de Louvois passe à Adolphe de La Salle que le marquis-pair de Louvois a adopté en 1841. Adolphe de La Salle est vaguement parent avec son père adoptif par sa grand-mère paternelle, Anne-Suzanne-Françoise Gobelin d'Offémont, elle-même fille de Françoise de Bombelles, la demi-sœur de Marie-Jeanne-Victoire de Bombelles, la mère du marquis-pair de Louvois. Le père et le fils adoptifs sont donc parents au sixième degré. Si la grand-mère Gobelin d'Offémont est fille d'une Bombelles, elle est surtout, par son père, l'arrière-petite-fille de la marquise de Brinvilliers, la célèbre empoisonneuse. C'est par des chemins aussi inextricables que le titre de marquis de Louvois passe, cent cinquante-trois ans après la mort de Louvois, à un descendant direct de celle que Louvois lui-même a fait arrêter et condamner en 1677. La diabolique petite marquise tient donc sa vengeance.

Pas pour longtemps : le fils d'Adolphe de La Salle, Ferdinand-Louis de La Salle mourra, en 1925, sans postérité. Avec lui, s'éteindra le titre de marquis de Louvois. Il léguera sa collection des portraits de la famille de Louvois au musée Leblanc-Duvernoy d'Auxerre.

Éteinte la famille de Louvois, éteinte aussi la famille de Colbert : du moins presque, puisque, des Colbert, trois branches survivent, qui descendent non pas du grand Colbert, mais bien des Colbert de Saint-Pouange alliés aux Le Tellier. C'est ainsi que les plus Le Tellier des Colbert survivront et aux descendants de Colbert et aux Le Tellier.

À la fin du vingtième siècle, parmi la descendance du chancelier Le Tellier, on comptera les princes de Monaco, une branche de la famille de Liechtenstein, une branche de la famille de Wurtemberg, les princes de Croÿ, les ducs de Rohan-Chabot, les La Rochefoucauld, les Montesquiou, les Mérode, et aussi, des Noailles, des Harcourt, des Colbert, des Crussol-Uzès, des Caumont La Force, des Murat, ainsi, peut-être, que des Guerchy, des Richelieu, des Hautefort, des Mailly-Rubempré, des Rastignac, etc.

Certains descendants de Louvois inspireront Proust et lui suggéreront certains traits des Guermantes, dont Proust écrira lui-même qu'ils comptent Louvois parmi leurs ancêtres. Ainsi, il sera généralement admis que le poète Robert de Montesquiou, descendant de Louvois, aura inspiré le personnage du baron de Charlus. Une de ses cousines, Élisabeth de Caraman-Chimay, fille de Marie de Montesquiou et épouse du comte Henri Greffulhe, servira de modèle à

Proust pour les personnages de la duchesse et de la princesse de Guermantes, tout comme son mari, le comte Greffulhe, lui aussi descendant de Louvois<sup>35</sup>, inspirera le personnage du duc de Guermantes. Deux autres descendants de Louvois, Aimery et Gabriel de La Rochefoucauld, serviront respectivement de modèles pour les personnages du prince de Guermantes et du marquis Robert de Saint-Loup.

C'est à propos de sa cousine Élisabeth, l'une des plus jolies femmes de son temps, que Robert de Montesquiou écrira :

*La comtesse Henri Greffulhe,  
Deux regards noirs dans du tulle.*

Le frère de la comtesse, Joseph, prince de Caraman-Chimay, se fera remarquer, quant à lui, par la fugue inusitée de son épouse multimillionnaire, Clara Ward, qui, le 31 décembre 1896, s'enfuira avec un musicien tsigane rencontré au restaurant Paillard.

C'est ainsi qu'après être passé de la grande histoire à la petite, la descendance de Louvois fera une entrée remarquable dans la grande littérature et dans les faits divers.







*Auguste-Michel-Félicité Le Tellier, marquis-pair de Louvois. Portrait peint par Hesse (Musée Leblanc-Duvernoy, Auxerre).*



*Alexis-Charles-Henri de Tocqueville. Dessin de Chasseriau (Bibliothèque Nationale).*

Conclusion



Commencé en 1588, notre périple à travers le temps se termine en 1844 et même au-delà : près de trois siècles traversés pour suivre les traces d'une famille, du clan qu'elle aura incarné, mais surtout d'une évolution qui va de Sully et des "barbons" aux sullystes et des Colbert aux colbertistes. Une telle odyssee a quelque chose de téméraire, de démesuré. Elle est du moins inhabituelle. L'histoire de France a été si étudiée et si morcellée qu'on a parfois l'impression que chaque règne repart à zéro, que chaque règne fait naître de nouveaux personnages "ex nihilo", que l'histoire politique de la France est, chaque fois, réinventée. N'a-t-on pas parfois l'impression qu'il y a deux séries d'histoires de France : celle des règnes et celle des réalités sociales, mais que ces deux séries sont tout autant prisonnières d'un temps découpé en époques plus ou moins indépendantes ?

Et pourtant, peut-on connaître une société sans connaître les structures, mais surtout la dynamique de son pouvoir politique ? Lorsqu'on parle de l'Ancien régime, peut-on se permettre de réduire cette dynamique aux caprices royaux, à l'influence des maîtresses, à la succession des règnes, aux caractères de certains ministres, aux aléas des batailles et des traités ? Certes, tous ces facteurs jouent, mais il y a aussi autre chose qui joue sur tout cela. Il y a des groupes, des familles, des clans, des partis, dirions-nous, dont le jeu s'adapte aux formes de gouvernement et aux conjonctures sociales, sans jamais cesser d'être déterminants. C'est, entre autres, à travers ce réseau humain que l'histoire des réalités sociales et l'histoire événementielle des règnes se rejoignent. Voilà ce que notre odyssee nous fait saisir intuitivement, mais aussi concrètement.

La démarche "diachronique" n'est pas simple, surtout quand il s'agit de suivre à la trace un clan dont l'existence demeure officieuse. Le fil des dates demeure alors le guide le plus sûr, et l'ordre des filiations devient indispensable. À cela, tout doit être raccroché pour être compris et pour faire comprendre. Aride au début, notre marche peut bientôt passionner : des personnages auparavant sans vie s'animent ; des auteurs célèbres, et qu'on croyait ennuyeux, deviennent chaleureux et si agréablement humains ; des noms indifférents deviennent familiers ; des faits isolés s'inscrivent tout à coup d'eux-mêmes dans le cheminement du cours des choses.

Partis dans le labyrinthe du temps avec notre mince fil d'Ariane, nous avons fait comparaître devant nous ces grands auteurs, trop classiques pour être vraiment populaires : Saint-Simon, si attachant quoique souvent risible ; madame de Sévigné, à l'esprit poli ; son cousin polisson, Bussy-Rabutin ; Bossuet, grandiloquent ; Fléchier, plus familier ; le cardinal de Retz ; Racine ; la Bruyère ; Voltaire, lumineux et acide ; ainsi que Jean-Jacques Rousseau, torturé. Louis XIV, le maréchal de Luxembourg, Vauban, Claude Le Peletier, Louvois, Charles-Maurice Le Tellier et Choiseul sont aussi venus témoigner. Parmi les historiens, Louis André et Camille Rousset ont contribué plus que

d'autres. Éclectiques, nous nous sommes intéressés à tout : à l'anecdotique, au tragique, au comique, au politique, au psychologique, aux idées, aux stratégies, aux grands gestes, aux petites actions, à Versailles, comme à la rue de la Grande-Truanderie, au vice comme à la vertu.

Et de tous ces scintillements d'histoire, émergent une cohérence et comme une remise en question. Oui, autour des Le Tellier s'est rassemblé un clan ; celui-ci s'est perpétué au-delà de la mort de Louvois, tout comme il remonte dans ses origines au-delà de la naissance du chancelier Le Tellier. Ce clan "flou", nous l'avons appelé tantôt le "clan des lézards", tantôt le "clan Le Tellier". Il y a, dans la terminologie utilisée, comme trois cercles concentriques : au milieu, la "famille Le Tellier" ; dans un second cercle, le "clan Le Tellier" ; enfin, encore plus large, le "clan des lézards". Ce dernier dépasse les destinées des Le Tellier ; il prend parfois la forme d'un véritable courant historique à l'intérieur de l'évolution de l'Ancien régime. En tant que courant, il bouleverse un peu l'image éclatée que les découpages traditionnels de l'histoire de France projettent. Il nous conduit à soulever l'hypothèse de l'existence, pendant les deux derniers siècles de l'Ancien régime, d'une certaine logique, d'une certaine filiation des clans.

Le clan des lézards est issu de la robe, de cette classe sociale qui fait le pont entre la bourgeoisie, le peuple et les noblesses de cour et d'épée. Incarné dans la réalité sociale française, il a un sentiment national très fort. Face à lui, le clan des couleuvres provient moins de la robe que de la bourgeoisie marchande. Ses liens avec les financiers auraient, presque de tout temps, été plus forts que ceux des lézards, malgré le fait que, rapidement, les descendants de Colbert se soient intégrés à la plus haute noblesse de cour. Les sympathies du clan des lézards vont vers les agriculteurs et les hommes de loi ; celles du clan des couleuvres, vers les financiers, les commerçants et les grands seigneurs.

À l'origine du clan des lézards, nous avons trouvé le clan des Aubespine et celui des "barbons". Parmi ses successeurs, il y a eu le clan du cardinal Fleury, le clan Choiseul et le clan Turgot. Du point de vue idéologique, le cheminement des lézards conduit à la fois, temporairement, au jacobinisme, et, de façon durable, au libéralisme.

Face à ce clan, le clan des couleuvres nous est apparu comme l'héritier du clan Richelieu et comme l'ancêtre du clan du cardinal Dubois, du clan Argenson, du clan Maupeou et du clan Necker. Il aurait conduit, brièvement, au courant girondin et, plus généralement, à certaines formes d'étatisme<sup>1</sup>.

1. Assez étrangement, suivant ce découpage, le courant le plus radical serait celui du libéralisme, et le plus conciliant, celui de l'étatisme.

Lézards et couleuvres ont adopté des styles politiques différents. Ils ont, pour ainsi dire, chacun leur morale. Les lézards sont facilement intransigeants ; gens de principes, ils plient rarement. Par contre, ils sont aventureux et mettent de l'avant des réformes, des idées nouvelles, des projets. Leur fidélité à leurs idées et au souverain ne saurait être mise en cause.

Les couleuvres, par contraste, sont pragmatiques, moins dogmatiques et plus souples. Ils n'initient pas volontiers les réformes, cependant, ils tiennent à ne pas se laisser dépasser par l'évolution. Face au changement, ils ont une politique : la temporisation. Leur force réside dans leur aptitude à trouver des expédients financiers. Leur habileté politicienne vient d'une certaine forme de cynisme, par plusieurs aspects, "voltairienne". Pour eux, il vaut toujours mieux réagir habilement qu'agir de bonne foi, mais brusquement.

Les lézards nous ont semblé avoir, dès leur origine, une conscience "nationale" ou "religieuse" qui préexistait au sentiment de soumission à un prince. Ils voient dans le pouvoir royal un moyen plus qu'une fin, une forme de gouvernement plus qu'une expression du droit divin. Les couleuvres, par contre, y voient un état de fait avec lequel il faut vivre et qu'il vaut mieux protéger pour éviter le chaos. Ils sont mus par la volonté d'arriver à quelque chose à l'intérieur des structures en place, y compris l'appareil étatique.

Lézards et couleuvres se rallient à l'absolutisme, mais pour des raisons différentes. Les lézards le font afin de renforcer l'adéquation entre le pouvoir royal et la nation. Ils visent par là à permettre au peuple de s'approprier son roi et à contraindre ainsi le roi à n'avoir d'autres intérêts que ceux de la nation. Les couleuvres trouvent dans l'absolutisme le principe de l'ordre social et de la sécurité nécessaires à la vie économique. Les lézards perçoivent l'absolutisme dans sa dimension politique ; les couleuvres, dans sa dimension fonctionnelle.

Par nature plus doctrinaire, le clan des lézards est générateur d'idées neuves qui semblent avoir en commun la recherche du décloisonnement. Cela s'exprime d'abord dans le domaine religieux, au moment de la révocation de l'édit de Nantes, par la tentative d'éliminer, de façon radicale, le clivage catholiques-protestants. Dans l'action ministérielle, cela donne lieu, par exemple, à l'"ordre du tableau" et à l'unification du système postal.

De religieuse et administrative, cette recherche devient économique en deux étapes. Tout d'abord à propos de la fiscalité, l'éclatement des protections de classe face à l'impôt est réclamé par Vauban et par ses disciples. Puis, ce sont les barrières tarifaires à l'intérieur même de la France, ainsi que les entraves à la liberté des prix et des échanges, qui sont attaqués par Vauban, puis par Turgot. Alors naît le libéralisme économique.

L'instauration de ce dernier heurte de front la structure politique : aussi faut-il remettre celle-ci en question. Se pose alors la grande question du statut de "citoyen". Cette question recevra à la fois la réponse du jacobinisme, niveleur par la force, et du libéralisme démocratique étudié par Condorcet, puis par Tocqueville. Et le jacobinisme et le libéralisme recherchent le décloisonnement et l'égalité de tous face au pouvoir politique. Cependant, le premier cherche à imposer le plus "grand" dénominateur commun par l'uniformisation, alors que le second se contente du plus "petit" dénominateur commun, du droit de vote.

L'évolution idéologique du clan des couleuvres est autre. Parti de l'obsession des métaux précieux propre au colbertisme, ce clan développe rapidement une approche fondée sur deux options politico-économiques : le protectionnisme et le colonialisme. Pour les colbertistes, l'ordre prend les formes d'un agencement de monopoles et d'une réglementation sans faille. Mise en échec par la réalité, la conception du clan des couleuvres subit, sous la régence, une mutation profonde. D'une rigidité monétaire quasi absolue, elle passe au laxisme monétaire de Law et au cynisme financier de Necker, qui croit que tout peut toujours se régler avec des prouesses de financement. Pour les couleuvres, les idéaux de liberté et d'égalité constituent des obstacles à contourner, non des principes d'action. Pour eux, seul l'argent compte vraiment ; tout le reste, religion, idéaux politiques et même idéaux économiques ne sont que des données du moment avec lesquelles il faut composer. Leur philosophie les éloigne de tout radicalisme ; elle les prédispose au keynesianisme<sup>2</sup>, au compromis, mais aussi à la promotion d'un État omniprésent, efficace et conciliant.

D'aucuns chercheront la gauche ou la droite chez les uns ou chez les autres. Sans doute, le feront-ils vainement. Le clan des lézards est de gauche dans ses idéaux d'égalité et de liberté, mais de droite, dans son libéralisme. De même, le clan des couleuvres est de gauche par son étatisme, mais de droite par son acceptation des privilèges et son colonialisme. Chez les lézards, les objectifs sont de gauche et les moyens, de droite ; chez les couleuvres, la philosophie, de droite et les méthodes, de gauche.

Pour brouiller encore plus l'interprétation moderne des courants passés, on pourrait dire que les giscardiens sont des Colbert, les gaullistes<sup>3</sup> des Le

2. De la même manière que l'opposition "sullystes-colbertistes" semble présager le clivage entre monétaristes et keynesiens, en Angleterre, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les partisans du « currency principle » (au nombre desquels on trouvera Ricardo) annonceront les monétaristes, tandis que les partisans du « banking principle » (parmi lesquels se rangera John Stuart Mill) donneront un avant-goût de Keynes. Voir DB-197.
3. Notons que le général de Gaulle sera, sans aucun doute, le plus célèbre admirateur de Louvois au xx<sup>e</sup> siècle. Dans son *De Gaulle*, Jean Lacouture insistera là-dessus en citant cette exclamation de de Gaulle : « *Qui donnera un Louvois à la République ?* » (p. 151).

Tellier, tandis que les socialistes sont des Le Tellier par leurs idéaux et des Colbert par leur attitude face à l'État. Quant aux communistes, ils prétendraient être des Le Tellier tout en étant les plus cyniques des Colbert. Où l'on voit que les sacrosaintes catégories d'aujourd'hui sont les aberrations de demain et même d'hier.

Les divergences idéologiques des deux clans dépassent les champs religieux, économiques et sociaux. Elles touchent aussi la conception de la France et de sa vocation. La théorie du "pré carré" imprègne toute la philosophie des lézards. Pour eux, la France est hexagonale, européenne et elle doit être inexpugnable. Comme le suzerain médiéval dominant ses vassaux du haut de son château-fort, la France doit dominer le reste de l'Europe, sans l'annexer, grâce à la cohésion géographique et défensive de son territoire. Le clan des couleuvres, sans nier à la France son rôle continental, affirme sa vocation maritime<sup>4</sup>. Il lui voit des colonies à vocation commerciale, sans toutefois favoriser la création d'entités autonomes. La vision des Colbert aura sa vogue, parfois avec des succès, au dix-septième et au dix-neuvième ; celle des Le Tellier triomphera au dix-huitième et au vingtième.

Les deux clans demeurent étonnamment fidèles à leur inspiration propre, malgré parfois des revirements majeurs. Leur évolution comparée relève moins d'une quelconque dialectique, qui les ferait interagir et s'adapter l'un à l'autre, que d'un processus d'enchaînement de "culs-de sac". Tout semble se passer comme si chaque clan poursuivait son obsession propre en empruntant successivement diverses voies qui, la plupart du temps, s'avèrent être des culs-de-sac, et qu'il faut, par conséquent, délaisser au profit de nouvelles voies tout aussi hasardeuses. Ces culs-de-sac successifs sont pour les lézards : la Ligue, la révocation de l'édit de Nantes, le jansénisme et le jacobinisme. Une voie leur demeure ouverte : celle du libéralisme, qui a survécu à l'épreuve de l'expérimentation. Du côté des couleuvres, les culs-de-sac prennent la forme du colbertisme économique, du laxisme de Law, du colbertisme colonial et de la temporisation de Necker. Une voie ne sera pas abandonnée : celle de l'utilisation de l'État comme levier économique.

L'idée-force qui semble guider chaque clan, de cul-de-sac en cul-de-sac, est l'idée de décloisonnement, chez les lézards, et celle du rôle stratégique de l'argent, du numéraire, chez les colbertistes. Les lézards ont l'obsession de la partie réelle de l'économie et de la société. Ils pensent agriculture, production, échange, impôts, budget, tandis que les couleuvres parlent or, argent, titres mobiliers, emprunts, capital, bourse. Pour les lézards, le financier est

4. Corvisier écrira : « *Le problème qui a le plus opposé Louvois d Colbert est peut-être celui de la mer. (...) Il faut bien dire que le problème dépasse d la fois Colbert et Louvois, puisque c'est celui de la double vocation de la France, pays d la fois continental et maritime.* » (CM-288-289).

l'ennemi à maîtriser ; pour les couleuvres, il est l'ami, le sauveur, celui qui rend tout possible.

Deux personnages bouleverseront le découpage correspondant aux démarches des deux courants. Ce sont deux étrangers d'origine : Mazarin et Napoléon. Le premier ne s'identifiera vraiment à aucune des deux démarches. Héritier de Richelieu, il dévia de la ligne tracée par celui-ci en raffermissant les liens de la France avec l'Espagne et en s'éloignant de l'alliance avec les puissances protestantes. La politique de Mazarin sera plus dynastique et moins "nationale" que celle de son prédécesseur. Par ailleurs, Mazarin sera foncièrement continentaliste et il n'attachera que peu d'importance aux intérêts extra-continentaux de la France. Sa politique ira donc à la fois à l'encontre de l'option "nationale" des Le Tellier et de l'option coloniale des Colbert.

Napoléon, d'origine plus ou moins italienne, comme Mazarin, optera pour une politique à la fois continentaliste et expansionniste. Son expansionnisme ne sera cependant pas tout à fait français dans la mesure où l'empire ne sera pas la France. Contrairement à Mazarin qui aura privilégié une certaine consolidation territoriale plutôt que l'expansion, Napoléon négligera l'aspect défensif de la politique étrangère pour adopter la stratégie la plus agressive et la plus extravertie de l'histoire de la France. Ce faisant, il suivra les traces de Louvois, tout en écartant résolument la théorie du "pré carré". De même, par son impérialisme, il donnera un nouveau sens au colonialisme de Colbert, tout en abandonnant plus ou moins ce qui restera de l'ancien empire colonial.

Si on néglige ces deux périodes de Mazarin et de Napoléon, l'histoire des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et du début du XIX<sup>e</sup> semble pouvoir être abordée utilement à partir d'une analyse des clans et des grands courants sullyste et colbertiste. Comme les whigs et les tories en Angleterre à la même époque, les deux courants rattachés aux "lézards" et aux "couleuvres" semblent s'être partagé le pouvoir en France en coexistant plus au moins pendant le siècle de Louis XIV, puis en alternant, de la mort de Louis XIV à la Révolution. Faut de parlementarisme, ces deux courants ont eu des manifestations infiniment plus discrètes que celles des whigs et des tories en Angleterre. Cependant, s'ils n'ont pas laissé de discours prononcés "en Chambre", les représentants de l'un et de l'autre ont laissé des écrits, des faits, des gestes et, surtout, des alliances qu'il suffit de démêler "structurellement" pour qu'apparaisse la réalité des clans qui expriment tour à tour ces courants.

Les grandes dates auxquelles les clans identifiés à ces deux courants semblent avoir alterné au pouvoir, sont les suivantes. Au début de 1616, le clan des "barbons", héritier des Aubespine et ancêtre du clan des lézards, cède la place et ouvre de ce fait la voie à Richelieu qui, la même année, devient secrétaire d'État de la guerre et de l'intérieur ; Richelieu ne sera cependant premier ministre qu'en 1624. L'année 1642 voit Mazarin succéder à Richelieu.



Quelques mois plus tard, Mazarin fait appel à Le Tellier qui devient secrétaire d'État en 1643.

De la mort de Mazarin, le 9 mars 1661, à l'arrestation de Fouquet, le 5 septembre 1661, aucun clan ne prédomine vraiment : si Fouquet est envahissant, Le Tellier demeure le ministre le plus respecté par le roi. De l'arrestation de Fouquet à la nomination de Colbert comme contrôleur général des finances en 1665, Le Tellier occupe l'avant-scène, mais Colbert, s'affirme de plus en plus. La période allant de 1665 au let février 1672, date de la nomination de Louvois comme ministre d'État, marque l'apogée de l'influence de Colbert. Cette période ne dure que sept ans et elle est suivie d'une longue phase au cours de laquelle le clan Le Tellier et, en particulier, Louvois dominant. Cette phase dure 19 ans, de 1672 au 16 juillet 1691, date de la mort de Louvois. Bien que Colbert ait eu une influence prépondérante pendant 7 ans et Louvois, pendant environ 19 ans, on peut dire que de l'arrestation de Fouquet en 1661 au 5 janvier 1701, date du décès de Barbezieux, les clans Le Tellier et Colbert coexistent et se partagent en fait le pouvoir, les Colbert étant les plus influents de 1665 à 1672, puis de 1691 à 1701, soit pendant environ 17 ans, alors que les Le Tellier ont un rôle prépondérant de 1661 à 1665, puis de 1672 à 1691, soit pendant environ 23 ans.

La mort de Barbezieux marque le début véritable de l'alternance des deux clans au pouvoir. De 1701 à la mort de Louis XIV, le 1<sup>er</sup> septembre 1715, les Colbert dominant le conseil des ministres. Le testament de Louis XIV rétablit l'influence du clan des lézards qui occupe la première place de 1715 à août 1722, date de l'exil du maréchal de Villeroy. Suit le ministère du cardinal Dubois, héritier du clan des couleuvres. Les successeurs des Colbert prédominent jusqu'en juin 1726, alors que le cardinal Fleury devient, de facto, premier ministre et s'appuie sur les héritiers des lézards. Fleury meurt le 29 janvier 1743 et sa mort met fin à l'influence de ceux-ci. De la mort de Barbezieux à la mort de Fleury, les couleuvres et leurs héritiers auront dominé pendant 18 ans et les héritiers des lézards, pendant 24 ans.

Le règne personnel de Louis XV ramène les héritiers des couleuvres en 1743. C'est la période des Argenson, qui va jusqu'en 1758, alors que débute l'ère des Choiseul, alliés des lézards. Le ministère Choiseul prend fin en décembre 1770. Le règne de Louis XV se termine en 1774, avec le ministère Maupeou, qui s'étend du début de 1771 à 1774 et qui a des affinités avec le clan des couleuvres. Au cours du règne personnel de Louis XV, les sympathisants des couleuvres auront assumé le pouvoir pendant 18 ans et demi, et ceux des lézards, pendant 12 ans et demi.

Sous Louis XVI, les ministères fluctuent. On peut dire en gros que, de 1774 à mai 1776, les alliés des lézards sont au gouvernement avec Turgot. La longue période agitée qui suit, est dominée par la personnalité de Necker qui

s'identifie aux colbertistes. Necker est au pouvoir, officieusement ou officiellement, de 1776 à 1782, puis de 1788 à 1789, et même au-delà. De 1782 à 1788, le pouvoir est confié à Joly de Fleury, Calonne et Brienne, qu'on peut grossièrement associer aux héritiers des lézards. Du début du règne de Louis XVI au début de la Révolution, ceux qu'on peut rattacher au clan des coulevres, soit Necker et ses amis, ont le pouvoir pendant 7 ans, tandis que ceux qu'on peut associer au clan des lézards, l'ont pendant 8 ans.

En somme, de la mort de Mazarin à 1789, les deux clans et leurs héritiers ont dominé alternativement pendant des périodes de temps comparables, les lézards et leurs héritiers étant les plus influents pendant environ 67 ans, tandis que les coulevres et leurs héritiers l'ont été pendant environ 61 ans. Les lézards ont eu un rôle prépondérant au cours de la première partie du règne personnel de Louis XIV ; les coulevres, au cours de la seconde partie. Les héritiers des lézards ont dominé, en bonne partie, le début de règne de Louis XV ; ceux des coulevres, la fin. Sous Louis XVI, l'alternance se fait plus confuse ; mais, comme sous les règnes précédents, les lézards ouvrent le règne et les coulevres, le ferment.

La coexistence des deux clans sous Louis XIV a produit les plus heureux résultats, alors que l'alternance de plus en plus marquée des mêmes clans et de leurs héritiers, à partir de la mort de Barbezieux, a coïncidé avec les heures sombres de la fin de l'Ancien régime. L'alternance a eu peut-être l'inconvénient d'exacerber les rivalités entre les deux « partis », alors que la coexistence tendait à les tempérer. Il semble que l'alternance, sous un régime d'absolutisme, n'ait pas présenté les avantages qui lui sont attachés en régime parlementaire. La raison peut en tenir au caractère sournois que doit forcément prendre l'opposition dans le cadre de l'absolutisme, alors que, dans le contexte du parlementarisme, le passage d'un parti dans l'opposition donne lieu à un ressourcement et à une affirmation publique de ses positions de principe fondamentales. Loin d'aider l'Ancien régime à relever les défis de l'évolution rapide de la société française à la veille de la Révolution, l'alternance ne semble qu'avoir rendu plus incohérente une politique royale déjà décousue.

Le clan des lézards a vécu. Que reste-t-il aujourd'hui de son héritage ? Quelques vestiges qu'il convient d'excaver des idéologies, des livres d'histoire, des monuments du passé. Le destin semble s'être acharné contre lui. On trouverait difficilement à Paris, à l'Assemblée nationale, à l'Hôtel de Ville de Paris, au Panthéon, aux Invalides ou ailleurs, une statue de Louvois, de Le Tellier, de Claude Le Peletier, de Fleury ou de Choiseul. Turgot, Malessherbes et même Vauban sont à peine mieux traités, alors que Colbert est partout : devant l'Assemblée nationale, sur la façade de l'Hôtel de Ville, au Louvre, etc. Cette glorification de l'un et cet oubli des autres sont étranges et méritent explication. Où sont les succès historiques de Colbert ? Où sont les succès des autres ? Quelle est la valeur des doctrines de Colbert, quelle est la

valeur de la théorie du “pré carré”, de celle du décloisonnement, de celle du libéralisme ? Au-delà des entreprises de diffamation posthume, où sont les vrais torts, les vraies lacunes, les vraies fautes ?

Le jugement de chaque époque sur les grands personnages de l’histoire est unique. Par exemple, le XVIII<sup>e</sup> siècle a porté sur Colbert un jugement que le XVII<sup>e</sup> n’aurait jamais entériné. Aussi, convient-il que chaque siècle se méfie de l’histoire écrite dont il hérite et que l’histoire du XVII<sup>e</sup> écrite par le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> soit reprise à neuf par le XX<sup>e</sup>, et ainsi de suite. Les siècles se succédant les uns aux autres, il faut constamment refaire le travail de nos prédécesseurs et tirer le meilleur parti d’une relecture de l’enchaînement des siècles. Une telle relecture doit utiliser certains fils conducteurs. Entre l’évolution anonyme des masses populaires et la succession trop personnelle des souverains, il y a les réseaux des clans et des partis, qui sont identifiables, révélateurs, pertinents et trop souvent oubliés. Ces réseaux enjambent les règnes et les siècles. Ils présentent le plus grand intérêt parce qu’ils sont au cœur du pouvoir, au centre de l’évolution des idéologies et, le plus souvent, au carrefour de la réalité populaire et du pouvoir officiel.

Beaucoup reste à faire pour les bien connaître. Aux côtés du clan Le Tellier, celui des Colbert, celui des Choiseul, celui des Argenson, celui des Broglie, celui des Phélypeaux, celui des Richelieu, etc., méritent aussi d’être explorés. Les incursions à travers le temps que leur étude requiert, peuvent s’avérer des délices pour l’esprit et des mines d’or pour la connaissance de l’histoire sociale et politique de la France. S’il est vrai, comme tant de spécialistes l’ont affirmé, que l’Ancien régime reposait avant tout sur un assemblage cohérent de familles, la découverte des mécanismes réels de ce régime passe forcément par l’analyse des familles, de leur histoire, de leur cheminement politique, de leur fortune, de leurs alliances, de leur rôle, en un mot, de leur participation au destin de la France.

Entre la famille royale, que tant d’historiens ont scrutée, et le peuple anonyme, plusieurs familles ont joué des rôles identifiables sous l’Ancien régime. Trop souvent, elles ont été soit ignorées, soit étudiées avec un souci aristocratique où la recherche de motifs de fierté l’emportait sur celle d’une vérité “sociologique”. Qu’importe les quartiers de noblesse, qu’importe les vertus des ancêtres ou leurs vices, qu’importe leur richesse ou leur pauvreté, qu’importe leur orgueil ou leur humilité, qu’importe même l’opinion qu’on a eue ou qu’on a d’eux ; seule la vie compte et la connaissance approfondie de sociétés passées dont nous sommes les héritiers.

C’est cet esprit qui doit nous animer au cours de ce périple. C’est lui qui est le plus susceptible de conduire à un recadrage des événements qui soit source de découvertes et de nouveaux éclairages. Malgré notre souci d’objectivité, nous devons néanmoins confesser un attachement, un “faible” à

l'endroit de ce clan des lézards que nous avons tenté de faire revivre dans ce livre. La passion "clanique", qui transparaît si souvent chez Saint-Simon, nous a aussi atteint, avouons-le. Elle donne parfois naissance à un sentiment d'injustice face à ce que l'histoire écrite a fait de ce clan, face à l'oubli où il est tombé, face à sa méconnaissance, face au jugement porté, parfois arbitrairement, sur ses membres les plus éminents, face, enfin, à l'ignorance de l'héritage qu'il a laissé dans l'évolution de la pensée économique et politique.

Pourtant, la France d'aujourd'hui, celle de l'option européenne, celle de la décolonisation, celle de la défense des libertés, celle de la démocratisation, ne doit-elle pas plus aux lézards qu'aux couleuvres ? Cette France, qui a dressé tant de statues à Colbert et qui refuse à Louvois la sépulture qu'il a désirée, n'est-elle pas au fond beaucoup plus tellieriste que colbertiste ? D'où vient qu'en encensant Colbert, elle se soit, consciemment ou non, rangée du côté des lézards ? D'où vient qu'après le bouleversement de Napoléon, deux restaurations, une monarchie de juillet, un second empire et cinq républiques, elle se retrouve, pour beaucoup, telle que Le Tellier, Louvois, Le Peletier, Vauban, Turgot et Tocqueville l'ont rêvée : un "pré carré", à vocation européenne, dont les cloisons sociales et économiques ont, en bonne partie, volé, moins par l'action dictatoriale de l'État que par le recours à la liberté, à l'égalité des chances et à la justice fiscale ?

Malgré ses erreurs, ses faiblesses et ses échecs, le clan des lézards aura laissé un héritage durable, parce qu'il aura su faire preuve d'audace dans la réflexion et d'imagination dans le choix des moyens. Par-delà les intrigues de cour, les travers des personnes, les mariages d'intérêt et les tactiques partisans, il aura su élaborer une vision des choses qui lui aura survécu et qui survivra même à la chute de l'Ancien régime.

Si, aux sources du libéralisme, il y a Adam Smith, Turgot, les physiocrates, Boisguilbert et Vauban, il y a aussi le clan des lézards. Il se peut que tous les liens, toutes les convergences que nous avons identifiés entre les évolutions d'un clan et l'émergence d'une idéologie soient fortuits. Il se peut que tous les liens familiaux et claniques que nous avons mis en évidence entre Vauban, Boisguilbert, Turgot, Malesherbes, Liancourt et Tocqueville n'aient été que tout à fait secondaires, tout comme il se peut que le fait que Talleyrand soit un descendant de Colbert n'ait aucune importance. Il se peut aussi que l'idée de libéralisme ait pu germer dans d'autres cerveaux et que les individus soient quantité négligeable dans le cheminement des idéologies. Il n'en demeure pas moins que c'est dans le terreau social du clan Le Tellier que cette idée a bel et bien fleuri avant de conquérir le monde occidental.

## Bibliographie



- AA ADAM, Antoine, *Du mysticisme à la révolte : les jansénistes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1968, 350 pages.
- AB AMBERT, Général baron, *Louvois d'après sa correspondance*, Tours, Alfred Marne et fils, 1881, 334 pages.
- AC ANDRÉ, Louis, *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique*, Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1978, réimpression de l'édition de 1906, 714 pages.
- AD ANDRÉ, Louis, *Deux mémoires historiques de Claude Le Peletier*, réédité en annexe de l'ouvrage précédent par Slatkine-Megariotis Reprints, 1978, réédition de l'édition de 1906, 169 pages.
- AE ANDRÉ, Louis, *Michel Le Tellier et Louvois*, Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1974, réimpression de l'édition de 1942, 709 pages.
- AF ANDRÉ, Louis, *Louis XIV et l'Europe*, Paris, Albin Michel, 1950, 389 pages.
- AG Anonyme, *Mémoires ou Essai pour servir d l'histoire de F.-M. Le Tellier, marquis de Louvois*, ouvrage attribué à Chamlay ou à Gilbert Colbert de Saint-Pouange, Amsterdam, 1740, 164 pages.
- AH ANSELME, Pierre de Guibours, dit le Père, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, Paris, 1726-1733.
- AI ANTOINE, Michel, *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV : dictionnaire biographique*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1978, 320 pages.
- AI AUMAËLE, Duc d', *Les institutions militaires de la France : Louvois, Carnot, Saint-Cyr*, Paris, Michel Lévy, 1867.
- BA BARTHÉLEMY, Édouard-Marie de, *Correspondance (de Turenne) avec Le Tellier et Louvois*, 1874.
- BB BAXTER, Douglas Clark, *Servants of the Sword : French Intendants of the Army, 1630-1670*, Urbana, University of Illinois Press, 1976, 243 pages.
- BC BEIK, William, *Absolutism and Society in Seventeenth Century France. State Power and Provincial Aristocracy in Languedoc*, Cambridge University Press, 1985, 375 pages.

- BD BERNARD, L. L., "Foucault, Louvois and the Revocation of the Edict of Nantes", *Church History*, 25, p. 27-40, 1956.
- BE BIVER, *Histoire du château de Meudon*, Paris, 1923, 560 pages.
- BF BLOCH, Jean Richard, *L'anoblissement en France au temps de François I<sup>er</sup>*, Paris, 1934.
- BG BLUCHE, François, *L'origine des magistrats du Parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle (1715-1771)*, Paris, 1956.
- BH BLUCHE, François, "L'origine sociale des secrétaires d'État de Louis XIV (1661-1715)", *Dix-septième siècle*, nos 42-43, p. 8-22, 1959.
- BI BLUCHE, François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, 1039 pages.
- BJ BODIN, J., *Les six livres de la république*, Paris, 1583
- BK BOISGUILBERT, P. de, *Pierre de Boisguilbert ou la naissance de l'économie politique*, Paris, I.N.E.D., 1966, 2 volumes.
- BL BOISNARD, L., *Une famille de ministres aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : les Phélypeaux. Essai de généalogie critique*, Paris, 1975, 2 volumes (ronéotypé).
- BM BOMBELLES, Marc-Marie, marquis de, *Journal*, tome I, établi, présenté et annoté par Jean Gassion et Frans Durif, Genève, Librairie Droz, 1977, 399 pages.
- BN BOSSUET, Jacques-Bénigne, « Oraison funèbre de Michel Le Tellier », *Œuvres*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1961, p. 163-190.
- BO BOURGEON, Jean-Louis, *Les Colbert avant Colbert, destin d'une famille marchande*, Paris, P.U.F., 1973.
- BP BRIENNE, Loménie de, *Mémoires*, Paris, Édit. Barrière, 1828.
- BQ BRIGGS, Robin, *Early Modern France 1560-1715*, Oxford University Press, 1977.
- BR BUFFENOIR, Hippolyte, *La maréchale de Luxembourg*, Paris, 1924.
- BS BUTLER, Rohan, *Choiseul : Father and Son, 1719-1754*, Oxford University Press, 1980, 1130 pages.



- CA CARON, L., *Michel Le Tellier, son administration comme intendant d'armée au Piémont*, Paris, 1880.
- CB CHATEAUBRIAND, François-René de, *Mémoires d'Outre-Tombe*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1951, 2 tomes.
- CC CHERUEL, A., *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, 4 vol., Paris, 1879-1880.
- CD CHERUEL, A., *Histoire de France sous le ministère de Mazarin, 1651-1661*, 3 vol., Paris, 1882.
- CE CHOISEUL, Duc de, *Mémoires*, Paris, Mercure de France, 1982, 335 pages.
- CF CHOISY, Abbé de, *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, Paris, Mercure de France, 1966, 412 pages.
- CG CHOTARD, H., *Études sur des lettres inédites de Louvois adressées à M. de Chazerat, directeur des fortifications à Ypres*, Paris, 1887.
- CH CHOTARD, H., *Louis XIV, Louvois, Vauban et les fortifications du nord de la France*, Paris, 1889.
- CI CLÉMENT, P., *Histoire de l'administration de Colbert*, Paris, 1846.
- CJ CLÉMENT, P., *Histoire de Colbert*, 2 vol., Paris, 1874.
- CK CORVISIER, André, *Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, 222 pages.
- CL CORVISIER, André, *La France de Louis XIV : 1643-1715 : ordre intérieur et place en Europe*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1981, 2 tomes, 396 p. et 374 p..
- CM CORVISIER, André, *Louvois*, Paris, Fayard, 1983, 558 pages.
- CN COURCELLES, Sidonia de Lénoncourt, marquise de, *Mémoires*, Paris, Académie des bibliophiles, 1869, 369 pages.
- CO COURTILZ de SANDRAS, Gatien, *Testament du marquis de Louvois*, Cologne, 1695.
- DA DANGEAU, marquis de, *Journal avec les additions inédites du duc de Saint-Simon*, Paris, Firmin, Didot frères, 1854.

- DB DEHEM, Roger, *Histoire de la pensée économique. Des mercantilistes à Keynes*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1984, 448 pages.
- DC DESSERT, Daniel, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984, 815 pages.
- DD DETHAN, Georges, *Mazarin : un homme de paix à l'âge baroque*, Paris, Imprimerie nationale, 1981, 413 pages.
- DE DETHAN, Georges, *Mazarin et ses amis*, Paris, Berger-Levrault, 1968.
- DF DUFFO, H., *L'abbé Charles Le Tellier, ses lettres inédites à son père, 1667-1668*, 1931, 94 pages.
- DG DURAND, Yves, Sous la direction de, *Hommage à Roland Mousnier : Clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, P.U.F., 1981, 388 pages.
- EA ECKBERG, Carl J., *The Failure of Louis XIV's Dutch War*, University of North Carolina Press, 1979.
- FA FAURE, Edgar, *La disgrâce de Turgot*, Paris, Gallimard, 1961, 540 pages.
- FB FEDERN, C., *Mazarin*, Paris, Payot, traduit par Pierre-Achille Degon, 1978, 585 pages.
- FC FEUQUIERES, Antoine-Manassès de Pas, marquis de, *Mémoires*, Londres, 1740.
- FD FLÉCHIER, Esprit, *Oraisons funèbres*, 1686.
- FE FOISIL, Madeleine, *La révolte des nu-pieds et les révoltes normandes de 1639*, Paris, P.U.F., 1970.
- FF FUNCK-BRENTANO, Frantz, *L'Ancien Régime*, Paris, 1925.
- GA GAXOTTE, Pierre, *Louis XV*, Paris, Fayard, 1933.
- GB GÉRARD-GAILLY, M., *La marquise de Courcelles*, 1943.
- GC GILLET, Abbé Joseph, *Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims*, Paris, Hachette, 1881, 441 pages.

- GD GILLET, Abbé Joseph, *Camille Le Tellier de Louvois*, Paris, Hachette, 1884, 377 pages.
- GE GIGNOUX, C.-J., *Turgot*, Paris, Fayard, 1945, 307 pages.
- GF GOURVILLE, *Mémoires*, Paris, Éditions Lecestre, 1894-5.
- HA HARDRE, J., *Letters of Louvois*, Chapel Hill, North Carolina, 1949.
- HB HATTON, Ragnhild, Sous la direction de, *Louis XIV and Europe*, Londres, Macmillan, et Columbus, Ohio State University Press, 1976, 311 pages.
- HC HATTON, Ragnhild, Sous la direction de, *Louis XIV and Absolutism*, Londres, The Macmillan Press, 1976, 300 pages.
- HD HERSAN, *Oraison funèbre de Très Haut et Très Puissant seigneur Michel Le Tellier*, traduit du latin par Noël Bosquillon, Paris, 1686, édit. 1802.
- JA JARDIN, André, *Alexis de Tocqueville*, Paris, Hachette, 1984, 520 pages.
- JB JOHNSON, E.A.J., *Predecessors of Adam Smith*, New York, Prentice-Hall, 1937.
- JC JOUGLA de MORENA, Henri, *Grand Armorial de France*, Paris, Éditions héraldiques, 1934-1953.
- JD JULIA, Dominique et Denis McKEE, "Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims sous l'épiscopat de Charles-Maurice Le Tellier : origine, carrière, mentalités", *Actes du colloque Meslier*, Reims, Bibliothèque universitaire, 1979.
- LA LABATUT, Jean-Pierre, *Les ducs et pairs de France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1972.
- LB LA BRUYERE, Jean de, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1951, 739 pages.
- LC LA CHATRE, Edme de, *Mémoires*, Paris, Petitot.
- LD LA CHENAYE-DESBOIS, François-Alexandre Eubert de, et BADIER, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1863-1876, 19 volumes.

- LE LALAING, E. de, *Histoire de F. M. Le Tellier, marquis de Louvois, ministre de Louis XIV*, Paris, 1881
- LF LA ROCHEFOUCAULD, J.D. de, C. WOLIKOW et G. IKNI, *Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt*, Paris, Perrin, 1980, 457 pages.
- LG LEHUGEUR, Paul, *Louvois ou l'armée française sous Louis XIV*, Paris 1883.
- LH LIANCOURT, François-Alexandre de LA ROCHEFOUCAULD-, *Finances, crédit national, intérêt politique et de commerce, forces militaires de la France*, Paris, 1789.
- LI LOUIS XIV, *Mémoires*, Paris, Tallandier, présentés par Jean Longnon, 1978, 289 pages.
- LJ LUÇAY, comte de, *Les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*, Paris, 1881.
- MA MABOUL, Jacques, *Oraison funèbre de Michel Le Tellier*, Paris, 1686.
- MB MARCHAL, Léon, *Ville-Marie, 1642-1665*, Montréal, Beauchemin, 1942, 210 pages.
- MC MARTIN, Ronald, « The Marquis de Barbezieux as Secrétaire d'État de la Guerre, 1691-1697 », *Proceedings of the Third Annual Meeting of the Western Society for French History*, 1976, p. 60-67.
- MD MEYER, Jean, *Colbert*, Paris, Hachette, 1981, 365 pages.
- ME MICHEL, Adolphe, *Louvois et les protestants*, Paris, 1870, 320 pages.
- MF MONTESQUIOU, comte Anatole de, *Souvenirs sur la Révolution, l'Empire, la Restauration et le règne de Louis-Philippe*, Paris, 1961.
- MG MORIN-PONS, Henri, *Les Villeroy*, Lyon, 1862.
- MH MOTEVILLE, Mme de, *Mémoires*, Paris, édition Rieux, 1891.
- MI MOUSNIER, Roland et collaborateurs, *Le conseil du roi de Louis XII à la Révolution*, Paris, P.U.F., 1970, 378 pages.
- MJ MOUSNIER, Roland, *Les institutions de la France sous la monarchie*, Paris, 2 volumes, 1974-1980.

- MK MURAT, Inès, *Colbert*, Paris, Fayard, 1980, 456 pages.
- NA NOUILLAC, J., *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610)*, Paris, 1909, 595 pages.
- OA ORMESSON, Olivier le Fèvre d', *Journal*, Paris, édit. Chéruel, 2 volumes, 1861.
- PA PARENT, Michel et Jacques VERROUST, *Vauban*, Paris, Édit. Jacques Fréal, 1971, 320 pages.
- PB PARENT, Michel, *Vauban. Un encyclopédiste avant la lettre*, Paris, Berger-Levrault, 1982.
- PC PICAVET, Camille-Georges, *Les dernières années de Turenne*, Paris, Calmann-Lévy, 1914.
- QA QUESNAY, François, *François Quesnay et la physiocratie*, Paris, I.N.E.D., 1958, 2 volumes.
- RA RANUM, Orest, *Richelieu and the Councillors of Louis XIII, a Study of the Secretaries of State and Superintendants of Finance in the Ministry of Richelieu, 1635-1642*, Oxford, 1963, 211 pages.
- RB RETZ, Cardinal de, *Mémoires*, Paris, Gallimard, Édition Livre de poche, 2 tomes, 510 et 510 pages.
- RC ROUJON, Jacques, *Louvois et son maître*, Paris, Grasset, 1934, 406 pages.
- RD ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Confessions*, Paris, Gallimard., Bibliothèque de la Pléiade, 1959.
- RE ROUSSET, Camille, *Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire*, Paris, Didier et cie., 4 volumes, 1861-1864.
- RF ROUSSET, Camille, *Le comte de Gisors*, Paris, Didier et cie., 1868, 522 pages.
- RG ROWEN, Herbert H., « Arnauld de Pomponne : Louis XIV's Moderate Minister », *American Historical Review*, vol. 61, n° 3, avril 1956, p. 531-549.
- RH RULE, John C., sous la direction de, *Louis XIV and the Craft of Kingship*, Columbus, Ohio State University Press, 1969.

- RI RUWET, J., sous la direction de, *Lettres de Turgot à la duchesse d'Enville, 1764-1774 et 1777-1780*, Université de Louvain.
- SA SAINT-SIMON, Louis de Rouvroy, duc de, *Mémoires*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 7 volumes, 1953.
- SB SAINT-SIMON, Louis de Rouvroy, duc de, *Mémoires*, Paris, Éditions Ramsay, 1978.
- SC SANTEUL, Jean-Baptiste, *Michaeli Tellerio, Franciae cancellario, carmen*, Paris, 1678.
- SD SCHUMPETER, J.A., *History of Economic Analysis*, New York, Oxford University Press, 1954.
- SE SCOVILLE, William, *The Persecution of the Huguenots and French Economic Development, 1680-1720*, University of California Press, 1960.
- SF SE VIGNE, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de, *Correspondance*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1972, 3 tomes.
- SG SOURCHES, Louis-François de Bouchet, marquis de, *Mémoires*, Paris, Editions Cosnac, Bertrand et Pontai, 1882.
- SH SPANHEIM, Ézéchiel, *Relation sur la cour de France en 1690*, Paris et Lyon, Éditions E. Bourgeois, 1900.
- SI STRECKEISEN-MOULTOU, *Jean-Jacques Rousseau, ses amis et ses ennemis*, 1865.
- SJ SUTHERLAND, N. M., *The French Secretaries of State in the Age of Catherine de Medici*, Londres, 1964, 340 pages.
- TA TURGOT, Anne-Robert-Jacques, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, édité par G. Schelle, Paris, Alcan, 1913-1923, 5 volumes.
- VA VAUBAN, Sébastien Le Prestre de, *La dîme royale*, dans Daire, Eugène, *Economistes financiers du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Guillemin, 1843.
- VB VAUBAN, Sébastien Le Prestre de, *Moyen de rétablir nos colonies de l'Amérique et de les accroître en peu de temps*, 1699.
- VC VIDAILLAN, M. de, *Histoire des Conseils du Roi*, Paris, Amyot, 1856.

VD VILLENAVE, Gilles, *Louvois*, Paris, 1842.

VE VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, Paris, Librairie de Firmin Didot frères, 1851.

WA WOLF, John B., *Louis XIV*, New York, Norton, 1968, 678 pages.

ZA ZELLER, Gaston, « La monarchie d'Ancien régime et les frontières naturelles », *Revue d'histoire moderne*, août-septembre 1933.

ZB ZELLER, Gaston, *Aspects de la politique française sous l'Ancien régime*, Paris, P.U.F., 1964.





Ministres et secrétaires d'État : des Valois  
à la Révolution



## Premiers ministres<sup>1</sup>

à avril 1617 : Concino Concini d'Ancre (vers 1575-1617)  
août 1624 à déc. 1642 : cardinal Armand de Richelieu (1585-1642)  
mai 1643 à mars 1661 : cardinal Jules Mazarin (1602-1661)  
août 1722 à août 1723 : cardinal Guillaume Dubois (1656-1723)  
déc. 1723 à juin 1726 : Louis-Henri, duc de Bourbon (1692-1740)  
juin 1726 à janv. 1743 : cardinal André-Hercule de Fleury (1653-1743)

## Ministres d'État (et membres des conseils de régence)

à 1547 : François, cardinal de Tournon (1489-1562)  
1547 à 1567 : Claude de L'Aubespine (mort en 1567)  
1567 à 1588 : Nicolas de Neufville-Villeroy (1542-1617)  
1567 à 1577 : Séb. de L'Aubespine, év. de Limoges (mort : 1582)  
mai 1568 à oct. 1577 : Jean de Morvillier (1506-1577)  
1594 à 1616 : Nicolas de Neufville-Villeroy (1542-1617)  
1597 à janv. 1611 : Maximilien de Béthune-Sully (1560-1641)  
1599 à 1607 : Pomponne de Bellièvre (1529-1607)  
1611 à 1615 : Guill. de L'Aubespine-Châteauneuf (1547-1629)  
1606 à 1616 : Pierre Brûlart de Sillery (1583-1640)  
à 1612 : Nicolas Brûlai de Sillery (1544-1624)  
1607 à avril 1617 : Concino Concini d'Ancre (vers 1575-1617)  
avril 1617 à nov. 1617 : Nicolas de Neufville-Villeroy (1542-1617)  
avril 1617 à 1621 : Charles d'Albert de Luynes (1578-1621)  
1621 à 1624 : Pierre Brûlart de Sillery (1583-1640)  
1623 à août 1624 : Charles de Coscaer de La Vieuville (1582-1653)  
1623 à déc. 1642 : cardinal Ar. du Plessis de Richelieu (1585-1642)  
1630 à 1633 : Chari. de L'Aubespine-Châteauneuf (1580-1653)  
1633 à 1672 : Pierre Séguier (1588-1672)  
à avril 1643 : François Sublet de Noyers (mort en 1645)  
déc. 1642 à mars 1661 : cardinal Jules Mazarin (1602-1661)  
1643 à juin 1643 : Claude Bouthillier (1581-1652)  
1643 à juin 1643 : Léon Bouthillier de Chavigny (1608-1652)  
1643 à 1663 : Henri-Auguste de Loménie (1595-1666)  
1643 à juil. 1647 : Nicolas Le Bailleul (1587-1652)  
avril 1643 à oct. 1685 : Michel Le Tellier (1603-1685)  
1650 à oct. 1652 : Chari. de L'Aubespine-Châteauneuf (1581-1653)  
avril 1651 à oct. 1652 : Léon Bouthillier de Chavigny (1608-1652)  
1651 à janv. 1653 : Charles de Coscaer de La Vieuville (1582-1653)  
1651 à 1656 : Mathieu Molé (1584-1656)  
1653 à sept. 1661 : Nicolas Fouquet (1615-1680)

1. La liste des ministres et secrétaires d'État qui suit ne prétend pas être exhaustive et il peut s'y être glissé quelques erreurs.

juin	1658 à sept.	1671 : Hugues de Lionne (1611-1671)
	1669 à sept.	1683 : Jean-Baptiste Colbert (1619-1683)
janv.	1672 à nov.	1679 : Simon Arnauld de Pomponne (1618-1699)
févr.	1672 à juil.	1691 : Franç.-Michel Le Tellier de Louvois (1641-1691)
nov.	1679 à juil.	1696 : Charles Colbert de Croissy (1629-1696)
sept.	1683 à sept.	1697 : Claude Le Peletier (1631-1711)
oct.	1689 à nov.	1690 : Jean-Baptiste Colbert de Seignelay (1651-1690)
nov.	1690 à juil.	1714 : Louis Phélypeaux-Pontchartrain (1643-1727)
juil.	1691 à janv.	1699 : Simon Arnauld de Pomponne (1618-1699)
juil.	1691 à août	1714 : Paul de Beauvillier (1648-1714)
janv.	1699 à oct.	1721 : Jean-Baptiste Colbert de Torcy (1665-1746)
	1700 à juin	1709 : Michel Chamillart (1652-1721)
févr.	1708 à sept.	1715 : Nicolas Desmaretz (1648-1721)
juin	1709 à févr.	1717 : Daniel-François Voysin (1655-1717)
sept.	1714 à août	1722 : François de Neufville de Villeroy (1644-1730)
sept.	1715 à déc.	1723 : Philippe de Bourbon d'Orléans (1674-1723)
sept.	1715 à juin	1726 : Louis-Henri de Bourbon-Condé (1692-1740)
sept.	1715 à déc	1718 : Louis-Augus. de Bourbon du Maine (1670-1736)
sept.	1715 à août	1722 : Ls.-Alex. de Bourbon de Toulouse (1678-1737)
sept.	1715 à août	1722 : Jacques de Bazin de Bezons (1646-1733)
sept.	1715 à août	1722 : Louis de Rouvroy de Saint-Simon (1675-1755)
sept.	1715 à oct.	1718 : Henri d'Harcourt de Beuvron (1654-1718)
sept.	1715 à août	1718 : Fr. de Bouthillier-Chavigny, évêque (1642-1731)
juil.	1717 à août	1722 : Camille d'Hostun de Tallard (1652-1728)
mars	1718 à août	1722 : Nicolas du Blé d'Huxelles (1652-1730)
mars	1718 à août	1722 : Claude-Louis-Hector de Villars (1653-1734)
sept.	1718 à août	1722 : Antoine-Ls. de Montespan d'Antin (1665-1736)
oct.	1719 à août	1722 : Armand Bazin de Bezons, évêque (1654-1721)
oct.	1719 à août	1723 : cardinal Guillaume Dubois (1656-1723)
févr.	1723 à janv.	1743 : cardinal André-Hercule Fleury (1653-1743)
déc.	1723 à juin	1734 : Claude-Louis-Hector de Villars (1653-1734)
sept.	1726 à déc.	1729 : Nicolas de Blé d'Huxelles (1652-1730)
sept.	1726 à mars	1728 : Camille d'Hostun de Tallard (1652-1728)
août	1727 à févr.	1737 : Germain-Ls. Chauvelin de Crisenoy (1685-1762)
déc.	1729 à févr.	1740 : Nic.-Prosper Bauyn d'Angervilliers (1675-1740)
janv.	1730 à mars	1730 : Michel-Robert Le Peletier des Forts (1675-1740)
nov.	1733 à nov.	1736 : Antoine-Ls. de Montespan d'Antin (1665-1736)
nov.	1733 à déc.	1737 : Victor-Marie d'Estrées de Cceuvres (1660-1737)
nov.	1736 à déc.	1745 : Philibert Orry (1689-1747)
janv.	1738 à avril	1749 : Jean-Fréd. Phélypeaux-Maurepas (1701-1781)
mars	1741 à janv.	1743 : Fr.-Victor Le Tonnelier de Breteuil (1686-1743)
août	1742 à mai	1751 : cardinal Pierre Guérin de Tencin (1679-1758)
août	1742 à févr.	1757 : Pierre-Marc de Voyer d'Argenson (1696-1764)
mars	1743 à avril	1756 : Adrien-Maurice de Noailles (1678-1766)
nov.	1744 à janv.	1747 : René-Louis de Voyer d'Argenson (1694-1757)

	1747	à juil.	1756 : Louis-Philo. Brûlart de Puysieux (1702-1770)
janv.	1748	à	1755 : A.-M.-L. de Saint-Séverin d'Aragon (1705-1757)
déc.	1749	à févr.	1757 : Jean-Ba. de Machault d'Arnouville (1701-1794)
mai	1751	à juil.	1775 : Louis Phélypeaux-Saint-Florentin (1705-1777)
août	1751	à juin	1757 : Antoine-Louis Rouillé (1689-1761)
août	1755	à avril	1756 : Jean Moreau de Sécheltes (1690-1760)
janv.	1756	à janv.	1761 : Ch.-Ls.-Au. Fouquet de Belle-Isle (1684-1761)
mai	1757	à nov.	1758 : cardinal Fr.-Jo. de Pierre de Bernis (1715-1794)
janv.	1757	à mars	1758 : Ant.-René d'Argenson de Paulmy (1722-1787)
févr.	1757	à juin	1758 : François-Marie Peyrenc de Moras (1718-1771)
févr.	1758	à janv.	1771 : Ls.-Ch.-César Le Tellier d'Estrées (1695-1771)
juil.	1758	à nov.	1764 : Ls.-Philog. Brûlart de Puysieux (1702-1770)
juil.	1758	à août	1762 : Nicolas-René Berryer (1703-1762)
juil.	1758	à déc.	1770 : Étien.-Franç. de Choiseul-Stainville (1719-1785)
déc.	1759	à juil.	1787 : Charles de Rohan-Soubise (1715-1787)
févr.	1759	à janv.	1767 : Étienne de Silhouette (1709-1767)
juil.	1761	à déc.	1770 : César-Gabriel de Choiseul-Praslin (1712-1785)
août	1762	à mai	1780 : Henri-Léon.-Jean-Bap. Bertin (1720-1792)
nov.	1765	à oct.	1768 : Clément-Charles-Fran. de L'Averdy (1724-1793)
oct.	1768	à déc.	1769 : Étienne Maynon d'Invault (1721-1801)
déc.	1770	à août	1774 : abbé Joseph-Marie Terray (1715-1778)
févr.	1771	à juin	1774 : Emm.-Ar. de Richelieu d'Aiguillon (1720-1788)
juin	1774	à mai	1776 : Anne-Robert-Jacques Turgot (1727-1781)
août	1774	à nov.	1781 : Jean-Fréd. Phélypeaux-Maurepas (1701-1781)
mai	1774	à févr.	1787 : Charles Gravier de Vergennes (1719-1787)
juin	1775	à oct.	1780 : Ant.-Ray.-Jean-Gab. de Sartine (1729-1801)
juil.	1777	à mai	1781 : Jacques Necker (1732-1804)
août	1778	à févr.	1788 : Pierre-Paul d'Ossun (1713-1788)
janv.	1781	à mars	1783 : Jean-François Joly de Fleury (1718-1802)
juin	1783	à juil.	1789 : Louis-Aug. Le Tonnelier de Breteuil (1733-1807)
juin	1784	à	1787 : Charles-Alexandre de Calonne (1734-1802)
janv.	1787	à	1788 : Ls.-J. Mancini-Mazzarini-Nivernais (1716-1798)
	1787	à	1789 : Michel Bouvard de Fourqueux (1719-1789)
avril	1787	à juil.	1789 : Armand-Marc de Montmorin (1746-1792)
juil.	1788	à juil.	1789 : Jacques Necker (1732-1804)
août	1788	à juil.	1789 : Ch.-Gu. de Lamoignon-Malesherbes (1721-1794)
	1788	à juil.	1789 : Fr.-Emm. Guignard de Saint-Priest (1735-1821)
	1789	à	1789 : Victor-François de Broglie (1718-1804)
juil.	1789	à	1790 : Jacques Necker (1732-1804)
juil.	1789	à	1792 : Armand-Marc de Montmorin (1746-1792)

**Chanceliers de France**

sept.	1461 à nov.	1465 : Pierre de Morvillier (1413-1476)
juin	1472 à mai	1483 : Pierre d'Oriolle (mort en 1485)
mai	1483 à août	1492 : Guillaume de Rochefort (mort en 1492)
août	1495 à	1497 : Robert Briçonnet (mort en 1497)
juil.	1497 à janv.	1507 : Guy de Rochefort (mort en 1507)
janv.	1507 à mai	1512 : Jean de Ganay (mort en 1512)
janv.	1514 à juil.	1535 : cardinal Antoine Duprat (1463-1535)
juil.	1535 à août	1538 : Antoine du Bourg (mort en 1538)
nov.	1538 à avril	1545 : Guillaume Poyet (vers 1473-1548)
avril	1545 à mars	1560 : François Olivier (mort en 1560)
juin	1560 à mars	1573 : Michel de L'Hospital (1505-1573)
mars	1573 à nov.	1583 : René de Birague (1507-1583)
nov.	1581 à juil.	1599 : Philippe Hurault de Cheverny (1528-1599)
août	1599 à sept.	1607 : Pomponne de Bellièvre (1529-1607)
sept.	1607 à oct.	1624 : Nicolas Brûlart de Sillery (1544-1624)
oct.	1624 à déc.	1635 : Étienne II d'Aligre, père (1560-1635)
déc.	1635 à janv.	1672 : Pierre Séguier, duc de Villemor (1588-1672)
janv.	1674 à oct.	1677 : Étienne III d'Aligre, fils (1592-1677)
oct.	1677 à oct.	1685 : Michel Le Tellier (1603-1685)
nov.	1685 à sept.	1699 : Louis Boucherat (1616-1699)
sep	1699 à juil.	1714 : Louis Phélypeaux-Pontchartrain (1643-1727)
juil.	1714 à févr.	1717 : Daniel-François Voysin (1655-1717)
févr.	1717 à nov.	1750 : Henri-François d'Aguesseau (1668-1751)
déc.	1750 à sept.	1768 : Guillaume Lamoignon-Blancmesnil (1683-1772)
sept.	1768 à sept.	1768 : René-Charles de Maupeou (1688-1775)
sep	1768 à juil.	1792 : René-Nicolas de Maupeou (1714-1792)

**Gardes des sceaux**

sept.	1461 à	1465 : Pierre de Morvillier (1413-1476)
juin	1472 à mai	1483 : Pierre d'Oriole (mort en 1485)
mai	1483 à août	1492 : Guillaume de Rochefort (mort en 1492)
août	1492 à nov.	1494 : Adam Fumée (mort en 1494)
août	1495 à juil.	1497 : Robert Briçonnet (mort en 1497)
juil.	1497 à janv.	1507 : Guy de Rochefort (mort en 1507)
janv.	1507 à mai	1512 : Jean de Ganay (mort en 1512)
mai	1512 à janv.	1514 : Étienne Poncher (mort en 1524)
janv.	1514 à juil.	1535 : cardinal Antoine Duprat (1463-1535)
juil.	1535 à août	1538 : Antoine du Bourg (mort en 1538)
août	1538 à nov.	1538 : Mathieu de Longuejume (mort en 1558)
nov.	1538 à août	1541 : Guillaume Poyet (mort en 1548)
août	1542 à juin	1543 : François de Montholon (mort en 1543)
juin	1543 à	1544 : François Errault (mort en 1544)

	1544	à avril	1545 : Mathieu de Longuejume (mort en 1558)
avril	1545	à avril	1551 : François Olivier (1493-1560)
avril	1551	à juil.	1559 : cardinal Jean Bertrandi (mort en 1560)
juil.	1559	à mars	1560 : François Olivier (1493-1560)
juin	1560	à mai	1568 : Michel de L'Hospital (1505-1573)
mai	1568	à déc.	1570 : Jean de Morvillier (1507-1577)
déc.	1570	à sept.	1578 : René de Birague (1506-1583)
sept.	1578	à août	1588 : Philippe Hurault de Cheverny (1528-1599)
sept.	1588	à août	1589 : François de Montholon (mort en 1590)
août	1590	à juil.	1599 : Philippe Hurault de Cheverny (1528-1599)
juil.	1599	à août	1599 : M. de Maisse
août	1599	à déc.	1604 : Pomponne de Bellièvre (1529-1607)
déc.	1604	à mai	1616 : Nicolas Brûlart de Sillery (1544-1624)
mai	1616	à nov.	1616 : Guillaume du Vair, 6v. de Lizieux (1556-1621)
nov.	1616	à avril	1617 : Claude Mangot de Villarceaux
avril	1617	à août	1621 : Guillaume du Vair, 6v. de Lizieux (1556-1621)
août	1621	à déc.	1621 : Charles d'Albert de Luynes (mort en 1622)
déc.	1621	à sept.	1622 : Merry de Vic (mort en 1622)
sept.	1622	à janv.	1623 : Louis Le Fèvre de Caumartin (1552-1623)
janv.	1623	à janv.	1624 : Nicolas Brûlart de Sillery (1544-1624)
janv.	1624	à juil.	1626 : Étienne II d'Aligre, père (1560-1635)
juin	1626	à nov.	1630 : Michel de Marillac (1563-1632)
nov.	1630	à févr.	1633 : Charl. de L'Aubespine-Châteauneuf (1580-1653)
févr.	1633	à mars	1650 : Pierre Séguier, duc de Villemor (1588-1672)
mars	1650	à avril	1651 : Charl. de L'Aubespine-Châteauneuf (1580-1653)
avril	1651	à avril	1651 : Mathieu Molé (1584-1656)
avril	1651	à sept.	1651 : Pierre Séguier, duc de Villemor (1588-1672)
sept.	1651	à janv.	1656 : Mathieu Molé (1584-1656)
janv.	1656	à janv.	1672 : Pierre Séguier, duc de Villemor (1588-1672)
avril	1672	à oct.	1677 : Étienne III d'Aligre, fils (1592-1677)
oct.	1677	à oct.	1685 : Michel Le Tellier (1603-1685)
oct.	1685	à sept.	1699 : Louis Boucherat (1616-1699)
sept.	1699	à juil.	1714 : Louis Phélypeaux-Pontchartrain (1643-1727)
juil.	1714	à févr.	1717 : Daniel-François Voysin (1655-1717)
févr.	1717	à janv.	1718 : Henri-François d'Aguesseau (1668-1751)
janv.	1718	à juin	1720 : Marc-René de Voyer-Argenson (1652-1721)
juin	1720	à févr.	1722 : Henri-François d'Aguesseau (1668-1751)
févr.	1722	à août	1727 : Jean-B. Fleuriau-Armenonville (1661-1728)
août	1727	à févr.	1737 : Germain-Louis Chauvelin (1685-1762)
févr.	1737	à nov.	1750 : Henri-François d'Aguesseau (1668-1751)
déc.	1750	à févr.	1757 : Jean-B. Machault-Arnouville (1701-1794)
févr.	1757	à oct.	1761 : Guillaume Lamoignon-Blancmesnil (1683-1772)
oct.	1761	à août	1762 : Nicolas-René Berryer (1703-1762)
sept.	1762	à oct.	1763 : Paul-Esprit Feydeau de Brou (1682-1767)
oct.	1763	à sept.	1768 : Guillaume Lamoignon-Blancmesnil (1683-1772)

sept. 1768 à sept. 1768 : René-Charles de Maupeou (1688-1775)  
 sept. 1768 à août 1774 : René-Nicolas de Maupeou (1714-1792)  
 août 1774 à avril 1787 : Armand Hue-Miromesnil (1723-1796)  
 avril 1787 à sept. 1788 : Chrétien-François de Lamoignon (1735-1789)  
 sept. 1788 à juil. 1792 : René-Nicolas de Maupeou (1714-1792)

**Secrétaires d'État à l'époque de Catherine de Médicis** (avant la création des départements de la guerre, des affaires étrangères, etc.)

1547 à 1558 : Guillaume Bochetel (mort en 1558)  
 1547 à 1558 : Cosme Clausse (mort en 1558)  
 1547 à mars 1560 : Jean du Thier (mort en 1560)  
 1547 à nov. 1567 : Claude de L'Aubespine (mort en 1567)  
 1558 à juil. 1567 : Jacques Bourdin (mort en 1567)  
 1558 à oct. 1567 : Florimond Robertet de Fresne (mort en 1567)  
 mars 1560 à juin 1569 : Florimond Robertet d'Alluye (mort en 1569)  
 juil. 1567 à sept. 1570 : Claude de L'Aubespine (mort en 1570)  
 oct. 1567 à nov. 1579 : Simon Fizes de Sauve (mort en 1579)  
 nov. 1567 à sept. 1588 : Nicolas de Neufville-Villeroy (1542-1617)  
 juin 1569 à sept. 1588 : Pierre Brûlait (mort en 1608)  
 sept. 1570 à sept. 1588 : Claude Pinart (mort en sept. 1605)

**Secrétaires d'État de la guerre** (première charge)

sept. 1588 à 1606 : Martin Ruzé de Beaulieu (mort en 1612)  
 1606 à nov. 1616 : Pierre Brûlart de Sillery (1583-1640)  
 nov. 1616 à avril 1617 : Armand du Plessis de Richelieu (1585-1642)  
 avril 1617 à 1621 : Charles d'Albert de Luynes (1578-1621)  
 1621 à févr. 1624 : Pierre Brûlart de Sillery (1583-1640)  
 févr. 1624 à 1630 : Charles de Beauclerc d'Achères  
 1630 à févr. 1636 : Abel Servien (1593-1664)  
 févr. 1636 à avril 1643 : François Sublet des Noyers (1588-1645)  
 avril 1643 à oct. 1677 : Michel Le Tellier (1603-1685)  
 déc. 1664 à juil. 1691 : Fr.-Mi. Le Tellier de Louvois (1641-1691)  
 juil. 1691 à janv. 1701 : Ls.-Fr. Le Tellier de Barbezieux (1668-1701)  
 janv. 1701 à juin 1709 : Michel Chamillart (1652-1721)  
 juin 1709 à sept. 1715 : Daniel-François Voysin (1655-1717)  
 sept. 1718 à juil. 1723 : Louis-Claude Blanc (1669-1728)  
 juil. 1723 à juin 1726 : Fr.-Vi. Le Tonnelier de Breteuil (1686-1743)  
 juin 1726 à mai 1728 : Louis-Claude Blanc (1669-1728)  
 mai 1728 à févr. 1740 : Ni.-Pr. Bauyn d'Angervilliers (1675-1740)  
 févr. 1740 à janv. 1743 : Fr.-Vi. Le Tonnelier de Breteuil (1686-1743)  
 janv. 1743 à févr. 1757 : Ma.-Pi. de Voyer d'Argenson (1696-1764)  
 févr. 1757 à mars 1758 : Ma.-An. d'Argenson de Paulmy (1722-1787)



	1758	à janv.	1761	:	Charles Fouquet de Belle-Isle (1684-1761)
mars	1761	à déc.	1770	:	Etienne-Fr. de Choiseul-Stainville (1719-1785)
janv.	1771	à janv.	1774	:	Louis-François de Monteynard (1713-1791)
janv.	1774	à juin	1774	:	Em.-Ar. de Richelieu d'Aiguillon (1720-1788)
janv.	1774	à oct.	1775	:	Louis-Ni.-Vi. de Félix de Muy (1711-1775)
juin	1775	à sept.	1777	:	Claude-Louis de Saint-Germain (1707-1778)
oct.	1777	à déc.	1780	:	Al. de Saint-Mauris de Montbarrey (1732-1796)
sept.	1781	à août	1787	:	Philippe-Henri de Ségur (1724-1801)
janv.	1787	à	1789	:	Hippolyte de Guibert (1743-1790)
août	1789	à	1789	:	Victor-François de Broglie (1718-1804)
	1789	à	1790	:	Je.-Fr. de La Tour du Pin-Gouvernet (1727-1794)
déc.	1791	à mars	1792	:	Louis de Narbonne (1755-1813)
mars	1792	à mai	1792	:	Pierre-Marie de Grave (1755-1823)
oct.	1792	à janv.	1793	:	Jean-Nicolas Pache (1740-1823)
janv.	1793	à	1794	:	Jean-Baptiste-Noël Bouchotte (1754-1840)

**Secrétaires d'État de la maison du roi** (de Paris, du clergé et de l'intérieur)  
(deuxième charge)

janv.	1589	à	1606	:	Louis Potier de Gesvres (mort en 1630)
	1606	à janv.	1638	:	Antoine de Loménie-Ville-aux-Clercs (1560-1638)
janv.	1638	à juin	1643	:	Henri-Auguste de Loménie (1595-1666)
juin	1643	à févr.	1669	:	Henri de Guénégaud (1609-1676)
févr.	1669	à sept.	1683	:	Jean-Baptiste Colbert (1619-1683)
sept.	1683	à sept.	1699	:	Louis Phélypeaux-Pontchartrain (1643-1727)
sept.	1699	à nov.	1715	:	Jérôme Phélypeaux-Pontchartrain (1674-1747)
nov.	1715	à	1718	:	Louis Phélypeaux de La Vrillière (1672-1725)
	1761	à juil.	1775	:	Louis Phélypeaux-Saint-Florentin (1705-1777)
juil.	1775	à mai	1776	:	Guil. de Lamoignon de Malesherbes (1721-1794)
	1789	à déc.	1790	:	Fr.-Emm. Guignard de Saint-Priest (1735-1821)
	1791	à	1791	:	Armand-Marc de Montmorin (1746-1792)

**Secrétaires d'État des affaires étrangères** (troisième charge)

sept.	1588	à sept.	1594	:	Louis de Revol (mort en 1594)
sept.	1594	à nov.	1616	:	Nicolas de Neufville-Villeroy (1542-1617)
nov.	1616	à avril	1617	:	Armand du Plessis de Richelieu (1585-1642)
avril	1617	à nov.	1617	:	Nicolas de Neufville-Villeroy (1542-1617)
oct.	1621	à mai	1629	:	Raymond Phélypeaux-Herbault (1560-1629)
mai	1629	à août	1632	:	Claude Bouthillier (1581-1652)
août	1632	à juin	1643	:	Léon Bouthillier de Chavigny (1608-1652)
juin	1643	à	1663	:	Henri-Aug. de Loménie-Brienne (1594-1666)
	1663	à	1663	:	Louis-Henri de Loménie-Brienne (1636-1698)
	1663	à sept.	1671	:	Hugues de Lionne (1611-1671)
sept.	1671	à janv.	1672	:	Intérim de Louvois

janv.	1672	à nov.	1679	:	Simon Amauld de Pomponne (1618-1699)
nov.	1679	à juil.	1696	:	Charles Colbert de Croissy (1629-1696)
août	1696	à sept.	1715	:	Jean-Baptiste Colbert de Torcy (1665-1746)
sept.	1717	à août	1723	:	Guillaume cardinal Dubois (1656-1723)
août	1723	à août	1727	:	Charles Fleuriau de Morville (1686-1732)
août	1727	à févr.	1737	:	Germain-Louis Chauvelin-Crisenoy (1685-1762)
févr.	1737	à avril	1744	:	Jean-Jacques Amelot de Chaillou (1689-1749)
avril	1744	à nov.	1744	:	Adrien-Maurice de Noailles (1678-1766)
nov.	1744	à janv.	1747	:	René-Louis de Voyer d'Argenson (1694-1757)
janv.	1747	à sept.	1751	:	Ls.-Philogène Brûlart-Puysieux (1702-1770)
sept.	1751	à juil.	1754	:	Fr.-Do. Barberie de Saint-Contest (1701-1754)
juil.	1754	à juin	1757	:	Antoine-Louis Rouillé (1689-1761)
juin	1757	à nov.	1758	:	Fr.-Jo. de Pierre, cardinal de Bernis (1715-1794)
déc.	1758	à oct.	1761	:	Etienne-Fr. de Choiseul-Stainville (1719-1785)
oct.	1761	à avril	1766	:	César-Gabriel de Choiseul-Praslin (1712-1785)
avril	1766	à déc.	1770	:	Étienne-Fr. de Choiseul-Stainville (1719-1785)
juin	1771	à déc.	1774	:	Em.-Ar. de Richelieu d'Aiguillon (1720-1788)
juin	1774	à févr.	1787	:	Charles Gravier de Vergennes (1719-1787)
févr.	1787	à jul	1789	:	Armand-Marc de Montmorin (1746-1792)
juil.	1789	à juil.	1789	:	Paul-Fr. de Quelen de la Vauguyon (1746-1828)
juil.	1789	à nov.	1791	:	Armand-Marc de Montmorin (1746-1792)
nov.	1791	à sept.	1792	:	Antoine Nicolas-Valdec-Lessart (1741-1792)
sept.	1792	à	1792	:	Charles-François Dumouriez (1739-1823)

### **Secrétaires d'État de la religion prétendue réformée (et des affaires religieuses) (quatrième charge)**

janv.	1589	à avril	1610	:	Pierre Forget de Fresnes (mort en 1610)	
avril	1610	à oct.	1621	:	Paul Phélypeaux-Pontchartrain (1569-1621)	
oct.	1621	à mai	1629	:	Raymond Phélypeaux-Herbault (1560-1629)	
mai	1629	à	1676	:	Louis Phélypeaux de La Vrillière (1599-1681)	
		1676	à avril	1700	:	Balthazar Phélypeaux-Châteauneuf (1638-1700)
avril	1700	à sept.	1725	:	Louis Phélypeaux de La Vrillière (1672-1725)	
sept.	1725	à juil.	1775	:	Louis Phélypeaux-Saint-Florentin (1705-1777)	

### **Secrétaires d'État de la marine<sup>2</sup>**

mars	1669	à sept.	1683	:	Jean-Baptiste Colbert (1619-1683)
sept.	1683	à nov.	1690	:	Jean-Bap. Colbert de Seignelay (1651-1690)

2. Avant 1669, la marine du Ponant (Atlantique) relevait le plus souvent du secrétaire d'État des affaires étrangères et la marine du Levant (Méditerranée), du secrétaire d'État de la guerre. Cependant, exceptionnellement, la marine du Ponant a relevé de Nicolas Potier d'Ocquerre (mort en 1628) entre 1622 et septembre 1628 ; puis, entre septembre 1628 et mai 1629, de Claude Le Bouthillier (1581-1652).

nov.	1690 à sept.	1699 : Louis Phélypeaux-Pontchartrain (1643-1727)
sept.	1699 à nov.	1715 : Jérôme Phélypeaux-Pontchartrain (1674-1747)
mars	1723 à août	1723 : Jean-Bap. Fleuriiau-Armenonville (1661-1728)
août	1723 à avril	1749 : Jean-Fréd. Phélypeaux-Maurepas (1701-1781)
avril	1749 à juil.	1754 : Antoine-Louis Rouillé de Jouy (1689-1761)
août	1754 à févr.	1757 : Jean-Bap. Machault d'Arnouville (1701-1794)
févr.	1757 à févr.	1758 : François-Marie Peyrenc de Moras (1718-1771)
mai	1758 à oct.	1758 : Claude-Ls. d'Espinchal de Massiac (1686-1770)
nov.	1758 à oct.	1761 : Nicolas-René Berryer (1703-1762)
oct.	1761 à avril	1766 : Étienne-Fr. de Choiseul-Stainville (1719-1785)
avril	1766 à déc.	1770 : César-Gabriel de Choiseul-Praslin (1712-1785)
avril	1771 à juil.	1774 : Pierre-Etien. Bourgeois de Boynes (1718-1783)
juil.	1774 à août	1774 : Anne-Rob.-Jac. Turgot de Brucourt (1727-1781)
août	1774 à oct.	1780 : Antoine-Raymond de Sartine (1729-1801)
oct.	1780 à	1787 : Ch.-Eugène de La Croix de Castries (1727-1801)
	1787 à	1791 : César-Henri de La Luzerne (1737-1799)
oct.	1791 à mars	1792 : Ant.-Fr. de Bertrand de Molleville (1747-1818)

### Surintendants, contrôleurs généraux et ministres des finances

#### Surintendants :

	1518 à	1527 : Jacques de Beaune-Semblançay (1457-1527)
	1547 à	1558 : Guillaume Bochetel (mort en 1558)
	1558 à juil.	1567 : Jacques Bourdin (mort en 1567)
	1567 à sept.	1570 : Claude de L'Aubespine II (mort en 1570)
	1567 à	1575 : Artus de Cossé de Gonnor (v. 1512-1582)
	1570 à sept.	1588 : Claude Pinart (mort en 1605)
	1575 à sept.	1578 : Pomponne de Bellièvre (1529-1607)
	1578 à oct.	1594 : François d'O (1535-1594)
oct.	1594 à	1595 : Louis de Gonzague de Nevers (1539-1595)
	1596 à janv.	1611 : Maximilien de Béthune-Sully (1560-1641)
janv.	1611 à	1615 : Guill. de L'Aubespine-Châteauneuf (1547-1629)
	1616 à	1619 : président Jeannin
	1619 à	1623 : Henri de Schonberg (1575-1632)
	1623 à août	1624 : Charles Coskaer de La Vieuville (1582-1653)
	1624 à	1626 : Jean de Champigny
	1624 à	1626 : Michel de Marillac
	1626 à août	1632 : Antoine Coëffier d'Effiat (1581-1632)
août	1632 à déc.	1640 : Claude de Bullion (1568-1640)
août	1632 à juin	1643 : Claude Le Bouthillier (1581-1652)
juin	1643 à	1648 : Claude de Mesmes d'Avaux (1595-1650)
juin	1643 à juil.	1647 : Nicolas Le Bailleul (1587-1652)
juil.	1647 à juil.	1648 : Michel Particelli dmery (mort en 1650)
juil.	1648 à nov.	1649 : Chs. de La Porte de la Meilleraye (1602-1664)
nov.	1649 à mai	1650 : Michel Particelli d'Émery (mort en 1650)

nov. 1649 à mai 1650 : Claude de Mesmes d'Avaux (1595-1650)  
 mai 1650 à janv. 1653 : René de Longueuil de Maisons (mort en 1677)  
 mai 1650 à janv. 1653 : Charles Coskaer de La Vieuville (1582-1653)  
 févr. 1653 à févr. 1659 : Abel Servien (1593-1659)  
 févr. 1653 à sept. 1661 : Nicolas Fouquet (1615-1680)

**Contrôleurs généraux (c), directeurs généraux (d) et ministres des finances (m) :**

1643 à juil. 1647 : Michel Particelli d'Bmery (c)(mort en 1650)  
 1657 à nov. 1665 : Barthélemy Herwart (c)(1606-1676)  
 1657 à 1680 : Louis Le Tonnelier de Breteuil (c)(1609-1685)  
 nov. 1665 à sept. 1683 : Jean-Baptiste Colbert (c)(1619-1683)  
 sept. 1683 à sept. 1689 : Claude Le Peletier (c)(1631-1711)  
 sept. 1689 à sept. 1699 : Ls. Phélypeaux-Pontchartrain (c)(1643-1727)  
 sept. 1699 à févr. 1708 : Michel Chamillart (c)(1652-1721)  
 févr. 1708 à sept. 1715 : Nicolas Desmaretz de Maillebois (c)(1648-1721)  
 janv. 1718 à juin 1720 : Marc-Ren. de Voyer d'Argenson (d)(1652-1721)  
 janv. 1720 à mai 1720 : John Law (c)(1671-1729)  
 déc. 1720 à avril 1722 : Félix Le Peletier de la Houssaye (c)(1663-1723)  
 avril 1722 à juin 1726 : Charles-Gaspard Dodun (c)(1679-1736)  
 juin 1726 à mars 1730 : Mich.-Rob. Le Peletier des Forts (c)(1675-1740)  
 mars 1730 à déc. 1745 : Philibert Orry de Vignory (c)(1689-1747)  
 déc. 1745 à juil. 1754 : Je.-Ba. de Machault d'Arnouville (c)(1701-1794)  
 juil. 1754 à avril 1756 : Jean Moreau de Sécheltes (c)(1690-1760)  
 avril 1756 à août 1757 : Franç.-Marie Peyrenc de Moms (c)(1718-1771)  
 août 1757 à mars 1759 : Jean de Boullongne (c)(1690-1769)  
 mars 1759 à nov. 1759 : Étienne de Silhouette (c)(1709-1767)  
 nov. 1759 à déc. 1763 : Henri-Léonard Bertin (c)(1720-1792)  
 déc. 1763 à oct. 1768 : Clément-Charles-Fr. de L'Averdy (c)(1724-1793)  
 oct. 1768 à déc. 1769 : Étienne Maynon d'Invault (c)(1721-1801)  
 déc. 1769 à août 1774 : abbé Joseph-Marie Terray (c)(1715-1778)  
 août 1774 à mai 1776 : Anne-Robert-Jacques Turgot (c)(1727-1781)  
 mai 1776 à oct. 1776 : Jean-Ét.-Ber. de Clugny de Nuits (c)(1729-1776)  
 oct. 1776 à juin 1777 : Louis-Gab. Taboureaux des Réaux (c)(1718-1782)  
 août 1777 à mai 1781 : Jacques Necker (d)(1732-1804)  
 mai 1781 à mars 1783 : Jean-François Joly de Fleury (d)(1718-1802)  
 mars 1783 à nov. 1783 : Henri-Fran. Le Fèvre d'Ormesson (c)(1751-1808)  
 nov. 1783 à avril 1787 : Charles-Alexandre de Calonne (c)(1734-1802)  
 avril 1787 à mai 1787 : Michel Bouvard de Fourqueux (c)(1719-1789)  
 août 1787 à août 1788 : Claude-Guillaume Lambert (c)(1726-1793)  
 août 1787 à août 1788 : card. Ét. de Loménie-Brienne (d,m)(1727-1794)  
 août 1788 à juil. 1789 : Jacques Necker (d,m)(1732-1804)  
 juil. 1789 à juil. 1789 : Ls.-Aug. Le Tonnelier-Breteuil (d,m)(1733-1807)  
 juil. 1789 à juil. 1789 : Joseph-François Foullon (c)(1715-1789)  
 juil. 1789 à sept. 1790 : Jacques Necker (d,m)(1732-1804)

juil. 1789 à déc. 1790 : Claude-Guillaume Lambert (c)(1726-1793)  
 nov. 1789 à nov. 1791 : Antoine Nicolas-Valdec-Lessart (m)(1741-1792)

### **Surintendants (s) et directeurs généraux (d) des bâtiments**

1594 à 1599 : Nicolas de Harlay de Sancy (s)(1546-1629)  
 sept. 1638 à 1643 : François Sublet des Noyers (s)(1588-1645)  
 1656 à janv. 1664 : Antoine de Ratabon (s)  
 janv. 1664 à sept. 1683 : Jean-Baptiste Colbert (s)(1619-1683)  
 sept. 1683 à juil. 1691 : Fr.-Michel Le Tellier de Louvois (s)(1641-1691)  
 juil. 1691 à janv. 1699 : Édouard Colbert de Villacerf (s)(1628-1699)  
 janv. 1699 à juin 1708 : Jules Hardouin-Mansart (s)(1645-1708)  
 juin 1708 à sept. 1715 : Ant.-Louis de Montespan-Antin (d)(1665-1736)  
 oct. 1716 à nov. 1736 : Ant.-Louis de Montespan-Antin (s)(1665-1736)  
 mars 1737 à déc. 1745 : Philibert Orry (d)(1689-1747)  
 1745 à 1747 : N... Lenormand de Tourhem (d)  
 1749 à juil. 1773 : Abel-Franç. Poisson de Marigny (d)(1727-1781)  
 juil. 1773 à août 1774 : abbé Joseph-Marie Terray (d)(1715-1778)  
 août 1774 à 1791 : Cl. de La Billarderie d'Angiviller (d)(1730-1810)

### **Surintendants des arts et manufactures<sup>3</sup>**

sept. 1638 à 1643 : François Sublet des Noyers (1588-1645)  
 1664 à sept. 1683 : Jean-Baptiste Colbert (1619-1683)  
 sept. 1683 à juil. 1691 : Franç.-Michel Le Tellier de Louvois (1641-1691)  
 juil. 1691 à 1699 : Louis Phélypeaux-Pontchartrain (1643-1727)

### **Surintendants des postes et relais de France**

1639 à oct. 1665 : Jérôme de Nouveau de Fromont  
 oct. 1665 à déc. 1668 : intérim assuré par Michel Le Tellier et son fils  
 Louvois  
 déc. 1668 à juil. 1691 : Franç.-Michel Le Tellier de Louvois (1641-1691)  
 juil. 1691 à sept. 1697 : Claude Le Peletier (1631-1711)  
 sept. 1697 à sept. 1699 : Simon Arnauld de Pomponne (1618-1699)  
 sept. 1699 à oct. 1721 : Jean-Baptiste Colbert de Torcy (1665-1746)  
 oct. 1721 à août 1723 : cardinal Guillaume Dubois (1656-1723)  
 juin 1724 à juin 1726 : Louis-Henri de Bourbon-Condé (1692-1740)  
 août 1726 à déc. 1737 : cardinal André-Hercule de Fleury (1653-1743)  
 déc. 1737 à avril 1744 : Jean-Jacques Amelot de Chaillou (1689-1749)  
 nov. 1744 à févr. 1757 : Pierre-Marc de Voyer d'Argenson (1696-1764)  
 juin 1757 à août 1760 : Antoine-Louis Rouillé (1689-1761)

3. Après 1699, cette surintendance est intégrée à celle des bâtiments.

652 Ministres et secrétaires d'État

: Laurent Grimod de la Reynière  
: Claude Rigoley d'Ogny  
sept. 1775 à mars 1781 : Anne-Robert-Jacques Turgot (1727-1781)  
1782 à juil. 1789 : Armand-Jules-François de Polignac (1745-1817)

**Directeur général des fortifications**

juil. 1691 à sept. 1715 : Michel Le Peletier de Souzy (1640-1725)

## Index





L'index qui suit vise, non seulement à faciliter la consultation de l'ouvrage, mais aussi à guider le lecteur désireux d'approfondir l'étude des nombreuses ramifications du clan des lézards. Cet index est à la fois généalogique et biographique. Les noms de famille sont classés par ordre alphabétique. Cependant, à l'intérieur de chaque famille, les individus sont classés par ordre de génération et, à l'intérieur de chaque génération, par ordre de primogéniture. Vingt-six tableaux généalogiques sont intégrés à l'index pour en faciliter la consultation. Quand il y a lieu, à la fin des notices biographiques, une parenthèse renvoie aux tableaux concernés. Par exemple, « ableau : Aligre III-5 » renvoie à la section III-5 du tableau « Aligre ».

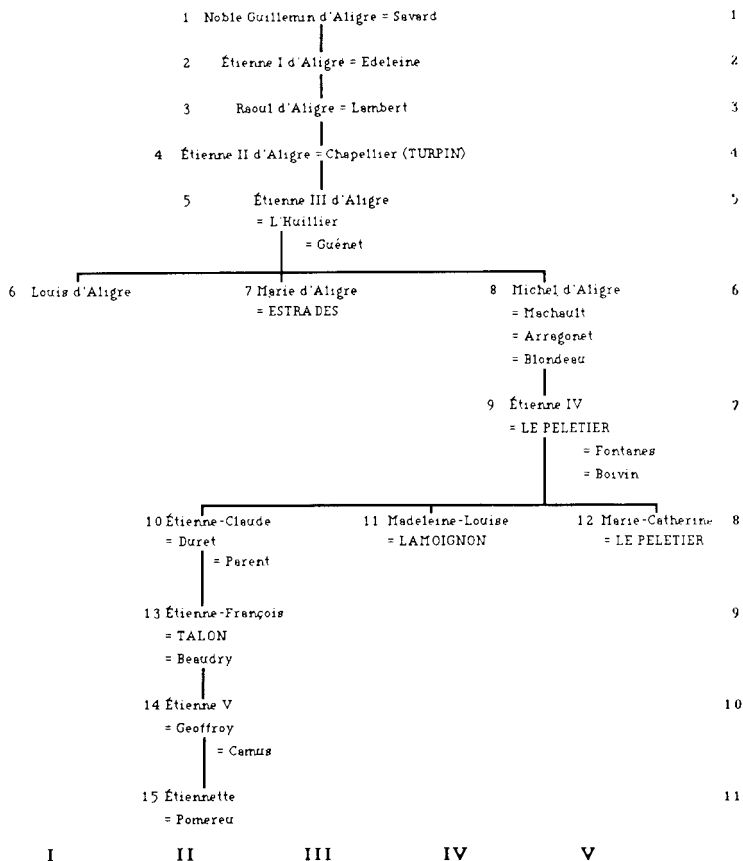
## A

---

- 1 **Aguesseau** (Madeleine d', épouse en 1564 Claude de Coulanges) (Tableau : Coulanges III-1), 44.
  - 2 **Aguesseau** (Antoine d', né en 15.., épouse en 1622 Anne Blondeau, en 16.. Marguerite Maréchal, puis en 1634 Anne de Givetz, conseiller au grand conseil en 1617, lieutenant criminel au Châtelet de Paris en 1621, maître des requêtes en 1622, président au grand conseil en 1624, intendant d'Amiens, premier président au Parlement de Bordeaux de 1631 à 1643, conseiller d'État, mort en 1655).
  - 3 **Aguesseau** (Henri d', fils de 2, né en 1636, épouse la fille de Catherine Talon, Claire-Eugénie Le Picart de Périgny, président au grand conseil en 1661, intendant de Limoges, de Bordeaux, du Languedoc, de 1667 à 1685, dirige les affaires des manufactures au contrôle général en 1691, chef du conseil de Dombes pour le duc du Maine en 1694, conseiller au conseil royal des finances en 1695, membre du conseil des finances de la régence, président du conseil du commerce en 1715, mort le 17 novembre 1716) (Tableau : Talon II-6).
  - 4 **Aguesseau** (Henri-François d', fils de 3, né le 27 novembre 1668, épouse le 4 octobre 1694 Anne-Françoise Lefèvre d'Ormesson, avocat général au Parlement de Paris le 7 janvier 1691, procureur général du Parlement de Paris le 9 octobre 1700, chancelier de France le 2 février 1717, démissionnaire le 27 novembre 1750, membre honoraire de l'Académie des Sciences en 1728, mort le 9 février 1751), 535, 545, 549, 552, 554-555.
  - 5 **Aguesseau** (Henri-François-de-Paul d', fils de 4, né le 7 mai 1698, épouse le 31 mars 1729 Françoise-Marthe-Angélique de Nollent, avocat général au Parlement de Paris le 20 octobre 1721, conseiller d'État semestre en 1729, conseiller d'État ordinaire en 1740, conseiller au conseil royal de commerce en 1757, mort le 31 décembre 1764).
  - 6 **Aguesseau** (Jean-Baptiste-Paulin d', seigneur de Fresnes, fils de 4, né le 25 juin 1701, épouse en 1736 Anne-Louise Dupré de La Grange, en 1741 Marie-Geneviève-Rosalie Le Bret, puis en 1760 Gabrielle-Anne de La Vieuville, conseiller au Parlement de Paris en 1722, maître des requêtes en 1727, conseiller d'État semestre en 1734, conseiller d'État ordinaire en 1744, conseiller au conseil des dépêches en 1762, conseiller d'honneur au grand conseil en 1768, conseiller au conseil royal de commerce en 1768, doyen du conseil, mort le 8 juillet 1784).
  - 7 **Aguesseau** (Henriette-Anne-Louise d', épouse en 1755 Jean-Paul-François de Noailles, duc d'Ayen et de Noailles, guillotinée le 22 juillet 1794) (Tableau : Noailles II-8), 606.
- Aiguillon** (voir Richelieu).
- 1 **Albert** (Honoré d', seigneur de Luynes, épouse Anne de Rodulf).

- 2 **Albert** (Charles d', duc et connétable de Luynes, fils de 1, né en 1578, épouse Marie de Rohan-Montbazan [future duchesse de Chevreuse par son mariage avec Claude de Lorraine, duc de Chevreuse], mort en 1621), 29, 87, 209, 246, 261.
  - 3 **Albert** (Honoré d', seigneur de Cadenet, puis en 1621 duc de Chaumes, fils de 1, né en 1580, épouse Charlotte-Eugénie d'Ailly-Picquigny, héritière de la maison d'Ailly et des comtes de Chaumes, mort en 1649).
  - 4 **Albert** (Louis-Charles d', duc de Luynes, fils de 2, né en 1620, épouse Louise-Marie Séguier, puis Anne de Rohan et, enfin, Marguerite d'Aligre, grand fauconnier en 1643, mort en 1690).
  - 5 **Albert** (Henri-Louis d' d'Ailly, duc de Chaulnes, fils de 3, épouse Françoise de Neufville-Villeroy, vidame et gouverneur d'Amiens, gouverneur d'Auvergne, mort en 1653) (Tableau : Villeroy V-6).
  - 6 **Albert** (Charles-Honoré d', en 1667 duc de Chevreuse, issu du premier mariage de 4, né en 1646, épouse Jeanne-Marie Colbert, fille du grand Colbert, ancien colonel du régiment d'Auvergne, gouverneur de Guyenne en 1696, mort en 1712) (Tableau : Colbert I-7), 209-210, 281, 389, 454, 471, 509, 511, 513, 516, 536.
  - 7 **Albert** (Honoré-Charles d' de Luynes, duc de Montfort, fils de 6, né en 1669, épouse Marie-Anne-Jeanne de Courcillon, brigadier en 1696, maréchal de camp en 1702, mort en 1704).
  - 8 **Albert** (Marie-Françoise d', demoiselle de Chevreuse, fille de 6, née en 1678, épouse Charles-Eugène, duc de Lévis, duc et pair en 1723, mort en 1734), 516, 536. Albret (voir Bouillon).
- Alègre** (Famille d'), 471.
- 1 **Alègre** (Christophe, marquis d', épouse en 1594 Louise de Flageac).
  - 2 **Alègre** (Claude-Yves, marquis d', fils de 1, né en 1614, épouse en 1636 Louise Échallard, puis en 1655 Marguerite de Roquefeuille).
  - 3 **Alègre** (Emmanuel, vicomte, puis marquis d', fils de 1, épouse Marie de Raimond de Modène), 541.
  - 4 **Alègre** (Marie-Marguerite d', fille de 2, épouse le 8 février 1672 Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, fils du grand Colbert) (Tableau : Colbert I-7), 234, 293, 472.
  - 5 **Alègre** (Yves, marquis d', fils de 3, né en 1653, épouse en 1679 Jeanne-Françoise de Garaud de Donneville de Carminade, fille du marquis de Miremont, maréchal de camp en 1693, beau-père de Barbezieux, lieutenant général du Haut-Languedoc en 1707, maréchal de France et commandant en chef de Bretagne en 1724, mort en 1733), 472-473, 541-542.
  - 6 **Alègre** (Emmanuel-Yves, marquis d', fils de 5, né en 1686, achète le régiment Royal-Cravates, mort en 1705 sans enfant).
  - 7 **Alègre** (Claude, chevalier d', fils de 5, a un fils).
  - 8 **Alègre** (Marie-Thérèse-Delphine-Eustachie d', fille de 5, née en 1680, épouse le 11 janvier 1696 Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux, qui se sépare d'elle en 1698 et la fait mettre au couvent, morte en 1706) (Tableau : Tellier II-7), 472-473, 538, 541-542.
  - 9 **Alègre** (Louise-Marie-Emmanuelle d', fille de 5, épouse en 1713 Jean-Baptiste-François Desmaretz, marquis et maréchal de Maillebois [petit-fils de la sœur du grand Colbert], mère d'un fils qui épousera Mlle de Voyer d'Argenson, dame du palais de Mesdames les filles de Louis XV en 1750, morte en 1756), 473.
- Alembert** (D'), 571.
- Aligre** (Famille d'), 193, 219, 221, 270, 552.
- 1 **Aligre** (Noble Guillemain d', épouse Marguerite Savard) (Tableau : Aligre III-1).

Tableau: Aligre



- 2 **Aligre** (Étienne I d', fils de 1, écuyer, seigneur de Chonvilliers, La Mothe, épouse Jeanne Edeleine, mort en 1475) (Tableau : Aligre III-2).
- 3 **Aligre** (Raoul d', fils de 2, écuyer, seigneur de La Rivière de Chonvilliers, épouse Jeanne Lambert) (Tableau : Aligre III-3).
- 4 **Aligre** (Étienne II d', fils de 3, chevalier, seigneur de La Rivière, né en 1559, épouse Élisabeth Chapelier de Buscatel, tante maternelle d'Élisabeth Turpin, l'épouse du chancelier Le Tellier, président à mortier au Parlement de Bretagne, conseiller d'État au grand conseil, garde des sceaux en 1624, puis chancelier de France en octobre 1624, disgracié et exilé en 1626 à la demande de Gaston d'Orléans, mort en 1635) (Tableau : Aligre III-4), 41-43, 45, 77, 219, 227, 378.
- 5 **Aligre** (Étienne III d', fils de 4, chevalier, seigneur de La Rivière et de Chonvilliers, épouse en premières noces en 1617 Jeanne L'Huillier, puis en secondes noces Geneviève Guénet, conseiller du roi au grand conseil en 1616, conseiller d'État en 1635, ambassadeur à Venise en 1635, intendant de la

- justice, police et finances de Caen entre 1635 et 1639, intendant des finances en Languedoc, puis en Normandie en 1654, garde des sceaux de France en 1672, chancelier de France en 1674, mort en 1677) (Tableau : Migre III-5), 44, 121, 168-169, 185, 227, 276-278.
- 6 **Aligre** (Louis d', issu du premier mariage de 5, chevalier, marquis d'Aligre, mestre des camps de cavalerie, mort sans enfant en 1654) (Tableau : Aligre I-6).
  - 7 **Aligre** (Marie d', issue du premier mariage de 5, née en 1633, épouse Godefroy, comte et maréchal d'Estrades, morte en 1724) (Tableau : Migre III-6), 44, 177, 284.
  - 8 **Aligre** (Michel d', issu du premier mariage de 5, chevalier, seigneur de Villenest, de Boislandry, intendant de justice en Normandie, épouse en premières noces en 1651 Madeleine de Machault de Boursière, en deuxièmes noces Marie Arragonet, en troisièmes noces en 1659 Marie Blondeau) (Tableau : Aligre V-6), 79, 121.
  - 9 **Aligre** (Étienne IV d', issu du premier mariage de 8, seigneur de La Rivière, né en 1660, épouse en premières noces en 1684 Marie-Madeleine Le Peletier, fille de Claude Le Peletier et de Marguerite Fleuriau d'Armenonville, épouse en deuxièmes noces en 1711 Anne Fontanes des Montès, puis en troisièmes noces en 1711 Madeleine de Boivin de Bonnetot, maître des requêtes au grand conseil en 1688, président à mortier au Parlement de Paris en 1701, décédé en 1725) (Tableaux : Aligre V-7, Pelletier IV-5).
  - 10 **Aligre** (Étienne-Claude d', issu du premier mariage de 9, comte de Marans, seigneur de La Rivière, né en 1699, épouse en premières noces en 1726 Louise Duret de Vieux-Court, puis en secondes noces en 1742 Henriette Parent, président à mortier au Parlement de Paris en 1724, mort en 1752) (Tableau : Migre II-8).
  - 11 **Aligre** (Madeleine-Louise d', issue du premier mariage de 9, épouse le 1er septembre 1711 Guillaume de Lamoignon, né le 6 mars 1683, chancelier de France, mort en 1772, mère de Chrétien-Guillaume Lamoignon de Malesherbes) (Tableau : Aligre W-8), 499.
  - 12 **Aligre** (Marie-Catherine d', issue du troisième mariage de 9, épouse le 21 février 1735 Anne-Louis Le Peletier de Saint-Fargeau, grand-mère du régicide Louis-Michel Le Peletier de Saint-Fargeau) (Tableaux : Migre V-8, Pelletier IV-6).
  - 13 **Aligre** (Étienne-François d', issu du premier mariage de 10, marquis d'Aligre, comte de Marans, seigneur de La Rivière, épouse en premières noces en 1748 Françoise-Madeleine Talon, puis en secondes noces en 1769 Anne-Catherine Beaudry de Villiers, président au Parlement de Paris en 1752, puis premier président du Parlement de Paris en 1768, commandeur des Ordres du roi en 1788, mort en 1798) (Tableaux : Aligre II-9, Talon II-8).
  - 14 **Aligre** (Étienne V d', issu du second mariage de 13, marquis d'Aligre, né en 1770, épouse en premières noces Marie-Adélaïde Geoffroy, puis en secondes noces Louise Camus de Pontcarré, pair de France en 1815, chevalier de la Légion d'Honneur) (Tableau : Aligre II-10).
  - 15 **Aligre** (Étiennette d', issue du premier mariage de 14, épouse Michel, marquis de Pomereu, marquis d'Aligre par lettres de 1825) (Tableau : Aligre II-11).

**Alincourt** (voir Villeroy).

**Anat** (Père), 201.

**Ancy-le-Franc** (situé dans l'Yonne, près de Tonnerre, domaine et magnifique château de la Renaissance achetés à François-Joseph de Clermont-Tonnerre par Louvois en 1683, appartient aux Louvois jusqu'en 1844, à la mort du dernier Le Tellier, marquis de Louvois, acheté alors par les Clermont-Tonnerre, le prince de Mérode en hérite à la mort du dernier duc de Clermont-Tonnerre de cette branche, vendu en 1981 à Jacques et Michel Guyot), 322-324, 436, 443, 540, 612.

**Anne d'Autriche**, 6, 26, 38, 49, 57-58, 61, 85-88, 90-97, 99, 102, 104-108, 114-117, 125, 138, 141, 147, 151, 158, 172, 280, 369, 378.

**Antin** (voir Montespan).

**Argenson** (Famille d'), 53-54, 138, 557, 561, 565, 570, 574-575, 618, 623, 625.

- 1 **Argenson** (René I de Voyer de Paulmy, seigneur d', épouse Hélène de La Font).
- 2 **Argenson** (René II de Voyer de Paulmy, comte d', fils de 1, né en 1624, épouse en 1650 Marguerite Houlier de La Poyade, conseiller au Parlement de Rouen en 1642, maître des requêtes en 1649, conseiller d'État ordinaire en 1651, ambassadeur à Venise de 1651 à 1655, mort en 1700).
- 3 **Argenson** (Marc-René de Voyer, marquis d', fils de 2, né le 4 novembre 1652, épouse le 14 janvier 1693 Marguerite Lefèvre de Caumartin, maître des requêtes le 5 mars 1694, remplace La Reynie le 29 janvier 1697, membre de l'Académie française le 2 avril 1718, garde des sceaux du 8 janvier 1718 au 7 juin 1720, à la tête de la "direction et de l'administration principale des finances" du 28 janvier 1718 au 7 juin 1720, conseiller d'État ordinaire le 1<sup>er</sup> avril 1719, ministre d'État et lieutenant général de la police en 1720, mort le 8 mai 1721), 518-519, 562, 604.
- 4 **Argenson** (René-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, fils de 3, né le 18 octobre 1694, épouse le 29 novembre 1718 Marie-Madeleine-Françoise Méliand, maître des requêtes le 24 novembre 1718, intendant du Hainaut le 15 janvier 1720, conseiller d'État ordinaire le 29 novembre 1728, conseiller au conseil royal des finances le 23 mai 1744, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères le 19 novembre 1744, disgracié le 10 janvier 1747, mort le 26 janvier 1757), 320, 562-564.
- 5 **Argenson** (Pierre-Marc de Voyer, comte d', fils de 3, né le 16 août 1696, épouse le 24 mai 1719 Anne Larcher, conseiller au Parlement le 5 juillet 1719, maître des requêtes le 17 novembre 1719, lieutenant général de police de Paris du 18 janvier au 1<sup>er</sup> juillet 1720, puis du 26 avril 1722 au 28 janvier 1724, intendant à Tours le 18 février 1721, chancelier et surintendant des finances du duc d'Orléans du 24 septembre 1723 à août 1742, conseiller d'État surnuméraire le 28 janvier 1724, premier président du grand conseil le 28 décembre 1738, conseiller d'État ordinaire le 10 avril 1740, intendant de Paris le 5 août 1740, ministre d'État le 26 août 1742, secrétaire d'État de la guerre le 8 janvier 1744, disgracié le 1<sup>er</sup> février 1757, directeur des fortifications de terre en mars 1743, surintendant général des postes et relais de France le 19 novembre 1744, directeur général des haras le 28 avril 1749, mort le 22 août 1764), 320, 562, 566.
- 6 **Argenson** (Antoine-René de Voyer d', marquis de Paulmy, fils de 4, né le 22 novembre 1722, épouse le 17 juillet 1744 Anne-Louise-Jacquette Dangé, puis le 6 avril 1748 Marguerite Suzanne Fyot de La Marche, conseiller au Parlement de Paris le 6 novembre 1744, maître des requêtes le 30 mars 1747, ambassadeur en Suisse du 4 décembre 1748 à septembre 1751, secrétaire d'État de la guerre en survivance de son oncle [5] le 8 octobre 1751, secrétaire d'État de la guerre du 3 février 1757 au 22 mars 1758, ministre d'État le 6 février 1757, ambassadeur en Pologne du 15 juin 1759 à janvier 1765, ambassadeur à Venise du 10 mai 1767 à octobre 1768, chancelier de la reine le 12 mai 1774, mort le 13 août 1787), 320, 562, 566-570.
- 7 **Argenson** (Marie-Madeleine-Catherine de Voyer d', fille de 4, née le 25 mai 1724, épouse le 11 mai 1745 Marie-Yves Desmaretz, comte de Maillebois, arrière-petit-neveu du grand Colbert), 562.
- 8 **Argenson** (Marc-René de Voyer, marquis d', fils de 4, épouse le 10 janvier 1747 Jeanne-Marie-Constance de Mailly, petite-fille de Colbert-Torcy, maréchal de camp, inspecteur général de la cavalerie et dragons, lieutenant inspecteur général de la cavalerie et dragons, lieutenant général d'Alsace).

- Armenonville** (voir Fleuriau).
- Arnauld** (Famille), 40, 155, 193, 461, 473.
- 1 **Arnauld** (N..., ancêtre de la famille).
  - 2 **Arnauld** (N... \_ de Corbeville, fils de 1).
  - 3 **Arnauld** (Antoine, fils de 1, né en 1560, avocat réputé du Parlement de Paris, a vingt enfants, mort en 1619).
  - 4 **Arnauld** (Anne de Corbeville, fille de 2, épouse Manassès de Pas, marquis de Feuquières, arrière-grand-mère de Catherine-Charlotte de Pas de Rebenac qui épousera Louis-Nicolas Le Tellier, marquis de Souvré), 473.
  - 5 **Arnauld** (Robert \_ d'Andilly, fils de 3, né à Paris en 1588, épouse Catherine le Fèvre de La Broderie, père de Pomponne, conseiller d'État en 1618, intendant général de la maison de Monsieur en 1625, se retire à Port-Royal en 1646, traduit des ouvrages religieux, mort à Port-Royal-des-Champs en 1674), 222.
  - 6 **Arnauld** (Antoine, nommé "le grand Arnauld", fils de 3, né à Paris en 1612, docteur en Sorbonne et théologien, défenseur des jansénistes contre les jésuites, auteur de divers ouvrages, mort à Bruxelles en 1694), 222, 486.
  - 7 **Arnauld** (Angélique, fille de 3, née en 1591, abbesse de Port-Royal-des-Champs en 1605, réforme son abbaye en 1608, y introduit le jansénisme, morte en 1661), 222.
  - 8 **Arnauld** (Jeanne-Catherine-Agnès, fille de 3, née en 1593, abbesse de Port-Royal, connue sous le nom de "Mère Agnès", morte en 1671).
  - 9 **Arnauld** (Simon, marquis de Pomponne, fils de 5, né en 1618, épouse en 1660 Catherine Ladvoctat, intendant des armées d'Italie et de Catalogne, conseiller d'État en 1644, ambassadeur en Suède en 1665, aux Provinces-Unies en 1669, en Suède en 1671, secrétaire d'État des affaires étrangères en 1672, ministre d'État en 1672, disgracié en 1679, rappelé au conseil peu avant la mort de Louvois en 1691, surintendant général des postes en 1697, mort en 1699), 167, 190, 202, 222-223, 228, 231, 245, 256, 279, 297-299, 301, 303, 306-307, 310, 315, 317, 319, 431-432, 468, 516.
  - 10 **Arnauld** (Antoine, fils de 5, abbé de Chaumes, auteur de *Mémoires* ).
  - 11 **Arnauld** (Charles-Henri \_ de Luzancy, fils de 5, entre à Port-Royal à 18 ans en 1641).
  - 12 **Arnauld** (Nicolas-Simon, marquis de Pomponne, fils de 9, né en 1663, épouse Constance Harville, brigadier en 1693, doit quitter le service en 1697, envoyé auprès de l'Électeur de Bavière en 1699, mort en 1737, sans postérité).
  - 13 **Arnauld** (Henri-Charles, abbé de Pomponne, fils de 9, né en 1669, abbé de Saint-Maixent, puis de Saint-Médard de Soissons, aumônier du roi en 1698, ambassadeur à Venise en 1704, conseiller d'État d'Église en 1711, mort en 1756).
  - 14 **Arnauld** (Antoine-Joseph, chevalier de Pomponne, fils de 9, a en 1692 le régiment de cavalerie du duc de Bourgogne, inspecteur de la cavalerie et des dragons, mort en 1693, sans postérité).
  - 15 **Arnauld** (Catherine-Félicité \_ de Pomponne, fille de 9, née en 1678, épouse le 13 août 1696 Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, secrétaire d'État, morte en 1755) (Tableau : Colbert IV-7), 40, 193, 202, 516.
- Artagnan** (voir Montesquiou).
- 1 **Asfeld** (Pierre Bidal, créé parla reine Christine de Suède baron d'Asfeld dans le duché de Brême, épouse Catherine Bastonneau).
  - 2 **Asfeld** (Alexis Bidal, baron d', fils de 1, né en 1654, maréchal de camp en 1688, diplomate, protégé de Louvois qui l'envoie à Cologne en 1688, gouverneur de Bonn, blessé au cours du blocus de Bonn, mort peu après la prise de Bonn en octobre 1689), 312, 342, 399, 403, 536.

- 3 **Asfeld** (Claude-François Bidal, chevalier, puis en 1715 marquis et en 1734 maréchal d', fils de 1, né en 1665, épouse Jeanne-Louise Joly de Fleury, puis Anne Le Clerc de Lesseville, lieutenant général en 1704, commandant de Fribourg en 1713, membre des conseils de guerre et de la marine sous la Régence, commandant en chef à Bordeaux et dans la province de Guyenne en 1719, général de l'armée d'Italie en 1733, d'Allemagne en 1734, mort en 1743), 536.
- Aubespine** (Famille de L'), 27, 170, 173, 377, 618, 622.
- 1 **Aubespine** (N... de L', bailli de Chartres, échevin à Orléans au milieu du 15<sup>e</sup> siècle).
- 2 **Aubespine** (Gilles de L', fils de 1, marchand, bourgeois, échevin à Orléans).
- 3 **Aubespine** (Claude de L', fils de 2, sieur de La Corbillière et d'Érouville, épouse Marguerite Le Berruyer, bailli de Saint-Enverte, conseiller et échevin à Orléans, secrétaire du roi).
- 4 **Aubespine** (Claude de L', baron de Châteauneuf, fils de 3, épouse le 14 janvier 1543 Marie-Jeanne Bochetel, fille de Marie de Morvillier et du secrétaire d'État Guillaume Bochetel, dont L'Aubespine est le clerc, devient secrétaire des finances le 14 décembre 1543, secrétaire d'État de 1547 jusqu'à sa mort, chargé de diverses missions diplomatiques, signe pour le roi le traité de Câteau-Cambrésis, mort le 11 novembre 1567, le même jour que le connétable de Montmorency avec lequel il a travaillé pendant près de trente ans ; Claude de L'Aubespine est au cœur de la "corporation familiale" qui domine les quatre offices de secrétaire d'État jusqu'en 1588 : cette "corporation" regroupe les familles de Guillaume Bochetel et de son parent, par les Morvillier et les Gaillard, Florimond Robertet, secrétaire des finances et trésorier de France, ainsi que les familles Clause, Bourdin, Pinart, L'Aubespine, Neufville-Villeroy et Brûlart-Sillery), 20, 104.
- 5 **Aubespine** (Sébastien de L', fils de 3, abbé de Bassefontaine, évêque de Limoges, joue un rôle important comme ambassadeur et comme membre du conseil, mort en août 1582).
- 6 **Aubespine** (Gilles de L', fils de 3).
- 7 **Aubespine** (Claude de L', fils de 4, né vers 1544, épouse Marie Clutin, obtient la survivance de son père le 26 mars 1560, secrétaire d'État en juillet 1567, mort en fonction le 13 septembre 1570 à 26 ans, sans postérité).
- 8 **Aubespine** (Guillaume de L', baron de Châteauneuf, fils de 4, né en 1547, épouse Marie de La Châtre, maître des requêtes en 1572, ambassadeur en Angleterre et en Italie, surintendant des finances de 1611 à 1615, doyen du conseil d'État, mort en 1629).
- 9 **Aubespine** (Madeleine de L', fille de 4, née en 1546, épouse probablement en 1561 Nicolas III de Neufville-Villeroy qui devient secrétaire d'État à la mort de son beau-père, morte en 1596)(Tableau : Villeroy III-3), 104.
- 10 **Aubespine** (Marie de L', fille de 6, épouse Claude Pinart, secrétaire d'État de septembre 1570, en remplacement de [7], au 8 septembre 1588).
- 11 **Aubespine** (Charles de L', marquis de Châteauneuf, fils de 8, né en 1580, conseiller au Parlement de Paris, garde des sceaux en 1633, interné au château d'Angoulême de 1633 à 1643, mort en 1653), 86, 95-96, 99, 102, 104, 106-108, 111-115, 117.
- 12 **Aubespine** (François de L', de Hauterive, fils de 8, né en 1586, épouse Éléonore de Volvire, grand-père de Saint-Simon, gouverneur de Breda en Hollande, lieutenant général des armées, mort en 1670).
- 13 **Aubespine** (Claude de L', marquis de Verderonne, épouse une fille du chancelier d'Aligre).
- 14 **Aubespine** (Étienne-Claude de L', marquis de Verderonne, épouse Marie-Anne de Festard).

- 15 **Aubespine** (Hélène-Rosalie de L', fille de 14, née en 1690, épouse Jérôme Phélypeaux de Maurepas-Pontchartrain, morte en 1770) (Tableau : Phélypeaux V-5).
- 1 **Aubigné** (Agrippa d', né en 1552, poète protestant, mort en 1630).
- 2 **Aubigné** (Constant d', baron de Surineau, fils de 1, né en 1584, épouse Jeanne de Cardilhac, père de Mme de Maintenon, mène une vie désordonnée, trahit les protestants de La Rochelle, incarcéré à Bordeaux, gagne avec sa famille les Antilles d'où il revient pauvre, meurt huguenot en 1647).
- 3 **Aubigné** (Charles, comte d', fils de 2, frère de Mme de Maintenon, né en 1634, épouse Geneviève-Philippe Piètre, gouverneur de Cognac en 1677, du Berry en 1691, mort en 1703).
- 4 **Aubigné** (Françoise d', marquise de Maintenon, fille de 2, née en 1635, épouse en 1651 le poète Paul Scarron, veuve en 1660, chargée de l'éducation des enfants de Mme de Montespan, épouse secrètement Louis XIV vers 1684, morte en 1719), 115, 130, 215, 252, 281, 307, 309, 337-340, 344, 348, 359, 405, 410, 413-415, 417-418, 422, 429-430, 444, 447, 451, 453, 462, 468-469, 471, 477-478, 483, 484, 487, 492-496, 509, 511, 512-515, 517, 529-533, 546, 555, 556.
- 5 **Aubigné** (Françoise-Charlotte-Amable d', fille de 3 et nièce de Mme de Maintenon, née en 1684, épouse en 1698, Adrien-Maurice, comte de Noailles, duc d'Ayen, puis en 1704 duc de Noailles, morte en 1739) (Tableau : Noailles II-6), 487, 494, 496, 515.
- 1 **Aubray** (Dreux d', seigneur d'Offémont, épouse Marie Olier, la sœur de Jean-Jacques Olier, le fondateur de Saint-Sulpice, lieutenant civil, empoisonné en 1668 par sa fille), 136, 271.
- 2 **Aubray** (Marie-Madeleine d', fille de 1, née en 1630, épouse en 1651 Antoine Gobelin, futur marquis de Brinvilliers, avec son amant Gaudin de Sainte-Croix empoisonne son père, ses deux frères et sa sœur, arrêtée par les soins de Louvois, brûlée en place de Grève le 17 juillet 1676, ancêtre des derniers marquis de Louvois), 136, 271-273, 294, 612.
- Aumont** (Famille d'), 151-152, 193, 422, 472, 532.
- 1 **Aumont** (Jacques d', baron de Chappes, frère d'Antoine d'Aumont, marquis de Nolai et gouverneur de Boulogne, fils de Jean d'Aumont, maréchal de France, et d'Antoinette Chabot de Charny, petit-fils de Pierre d'Aumont et de Françoise de Sully, arrière-petit-fils de Jean d'Aumont et de Françoise de Maillé, épouse Charlotte de Villequier de Clairvaux, gentilhomme de la chambre du roi, prévôt des marchands de Paris, mort en 1614) (Tableau : Aumont III-1), 151-152.
- 2 **Aumont** (Antoine d' de Rochebaron, duc et maréchal d'Aumont, fils de 1, né en 1601, épouse Catherine Scarron de Vaures, peut-être parente de Paul Scarron, l'époux de la future madame de Maintenon, [cette Catherine Scarron songera, en décembre 1675, à se remarier avec Charles de Lorraine-Armagnac, comte de Marsan, alors qu'elle aura 65 ans et lui, 21 ; son fils et le futur chancelier Le Tellier l'en empêcheront en la mettant au couvent], est fait capitaine des gardes en 1632, gouverneur de Boulogne en 1635, maréchal de France en 1651, gouverneur de Paris en 1662, duc et pair en 1665, meurt en 1669) (Tableau : Aumont I-2), 99, 115, 151-152, 172-173, 175, 192.
- 3 **Aumont** (César d', marquis de Clairvaux, vicomte de Guerches, dit le marquis d'Aumont, fils de 1, épouse Renée aux Épaules, puis Marie Amelot, meurt en 1661) (Tableau : Aumont V-2), 152.
- 4 **Aumont** (Louis-Marie-Victor d'Aumont de Rochebaron, marquis de Villequier, puis duc et maréchal d', fils de 2, né en 1632, épouse le 21 novembre 1660 Madeleine-Fare Le Tellier, fille du chancelier, puis, en 1669, Françoise-Angélique de La Motte-Houdancourt, succède à son père en 1667 comme duc et



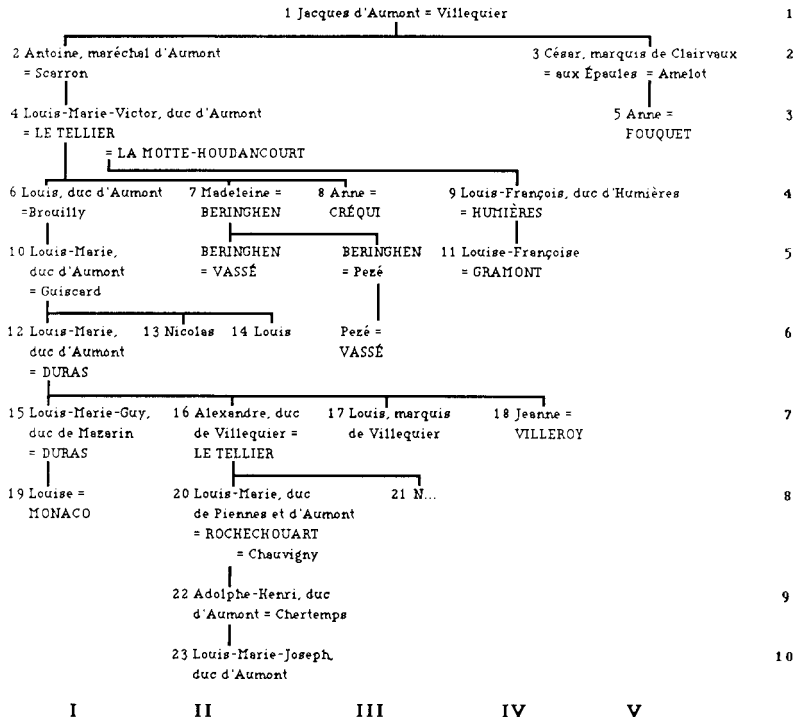
pair et gouverneur du Boulonnais et de Boulogne, premier gentilhomme de la chambre, maréchal de France, contribue à la formation de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres où il entre en 1701, meurt en 1704) (Tableaux : Aumont I-3, Tellier III-6), 7, 74, 106, 115, 152, 172, 215, 225, 254, 282, 314, 401-402, 531.

5 **Aumont** (Anne d', fille de 3, épouse en 1660 Gilles Fouquet, frère du surintendant Fouquet qui sera disgracié en 1661, et fils de François Fouquet et de Marie de Maupeou) (Tableau : Aumont V-3), 165.

6 **Aumont** (Louis, marquis de Villequier, puis duc d', issu du premier mariage de 4, petitfils du chancelier Le Tellier, né en 1667, épouse en 1690 Olympe de Brouilly de Piennes, maréchal de camp en 1702, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Boulogne en 1704, ambassadeur à Londres en 1713, mort en 1723) (Tableau : Aumont I-4), 282, 361, 519, 530-531, 536.

7 **Aumont** (Marie-Madeleine-Élisabeth-Fare d', issue du premier mariage de 4, petite-fille du chancelier Le Tellier, née en 1662, épouse en 1677 Jacques-Louis, marquis de Beringhen, premier écuyer, mère de 9 enfants dont la marquise de Pezé, la marquise de Vassé, la marquise de Vieux-Pont, trois religieuses et un évêque, morte le 20 novembre 1728) (Tableau : Aumont II-4), 153, 279, 281-283, 312, 361, 401, 422, 491, 512, 515, 536.

Tableau: Aumont



- 8 **Aumont** (Anne-Charlotte-Fare d', issue du premier mariage de 4, petite-fille du chancelier Le Tellier, née en 1665, épouse le 4 février 1683 François-Joseph, marquis de Créqui, maîtresse et héritière de son oncle Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims, meurt en 1724) (Tableau : Aumont III-4), 116, 153, 225, 254, 342, 361, 520.
- 9 **Aumont** (Louis-François d', duc d'Humières, issu du second mariage de 4, né en 1670, épouse Anne-Louise-Julie de Crevant d'Humières, duc en 1672 sur la démission de son beau-père, lieutenant général en 1704, mort en 1751) (Tableau : Aumont IV-4), 282, 457, 519, 536.
- 10 **Aumont** (Louis-Marie, marquis de Villequier, puis duc d', fils de 6, arrière-petit-fils du chancelier Le Tellier, né en 1691, épouse Catherine de Guiscard, gouverneur du Boulonnais, mort en 1723) (Tableau : Aumont I-5).
- 11 **Aumont** (Louise-Françoise d', fille de 9, née en 1692, épouse Louis-Antoine-Armand de Gramont, duc de Louvigny, puis de Guiche, morte en 1742) (Tableau : Aumont IV-5),
- 12 **Aumont** (Louis-Marie-Augustin, duc d', fils de 10, né en 1709, épouse le 23 avril 1727 Victoire-Félicité de Durfort de Duras, fille du duc de Duras et veuve de Jacques, duc de Fitz-James [petit-fils de Jacques II d'Angleterre et d'Arabella Churchill], est fait premier gentilhomme de la chambre en 1723, lieutenant général en 1748, meurt en 1782) (Tableau : Aumont I-6).
- 13 **Aumont** (Nicolas-Olympe, chevalier d', fils de 10, né en 1714, mort le 28 novembre 1724) (Tableau : Aumont II-6).
- 14 **Aumont** (Marie-Louis-Hippolyte d', marquis de Chappes, fils de 10, né le 17 août 1711, mort le 2 août 1720) (Tableau : Aumont II-6).
- 15 **Aumont** (Louis-Marie-Guy d', duc de Mazarin de la Meilleraie, fils de 12, né en 1732, épouse en 1747 Louise-Jeanne de Durfort de Duras, fille du maréchal de Duras, est fait maréchal de camp en 1762, pair de France en 1782, accepte avec enthousiasme les principes de la Révolution, est nommé chef de division de la garde nationale dont on lui avait offert le commandement après la prise de la Bastille, mort en 1799) (Tableau : Aumont I-7), 153, 601.
- 16 **Aumont** (Louis-Alexandre-Céleste d', duc de Villequier, puis d'Aumont, fils de 12, né en 1736, épouse le 25 janvier 1759 Félicité-Louise Le Tellier de Courtanvaux, meurt en 1814) (Tableaux : Aumont II-7, Tellier I-10), 583, 606.
- 17 **Aumont** (Louis d', marquis de Villequier, fils de 12, né le 3 avril 1729, mort le 1<sup>er</sup> janvier 1731) (Tableau : Aumont III-7).
- 18 **Aumont** (Jeanne-Louise-Constance d', fille de 12, née le 11 février 1731, épouse le 13 janvier 1747 Gabriel-Louis-François de Neufville, duc de Villeroy, qui descend lui aussi du chancelier Le Tellier et qui meurt en 1794 sur l'échafaud, morte en 1816) (Tableaux : Aumont IV-7, Villeroy III-9), 565, 605-606.
- 19 **Aumont** (Louise-Félicité-Victoire d', duchesse de Mazarin, de La Meilleraie et de Mayenne, fille de 15, née le 2 octobre 1759, épouse le 15 juillet 1777 Honoré-Charles-Anne-Maurice Grimaldi de Monaco, restauré prince de Monaco, en 1814, sous le nom d'Honoré IV, divorce le 22 juin 1793, se remarie le 6 février 1801 avec René-François Tirnand des Arcis, divorce le 19 octobre 1803, se remarie avec N... Maine, se remarie encore deux fois, princesse de Monaco et ancêtre des princes de Monaco actuels, meurt le 13 décembre 1826) (Tableaux : Aumont I-8, Monaco III-8), 153, 608.
- 20 **Aumont** (Louis-Marie-Céreste d', duc de Piennes, puis, en 1814, duc d'Aumont et de Villequier, fils de 16, né en 1762, épouse en 1781 Mélanie de Rochechouart-Fandous, puis Françoise de Chauvigny, premier gentilhomme de la chambre en 1783, lieutenant général des années du roi en 1815, chevalier du Saint-Esprit, pair de France en 817, mort en 1831) (Tableau : Aumont II-8).

- 21 **Aumont** (N... d', fille de 16) (Tableau : Aumont III-8).
- 22 **Aumont** (Adolphe-Henri d', duc d'Aumont de Villequier, fils de 20, né en 1785, épouse en 1808 Pierre-Charles de Chertemps de Seuil, mort en 1849) (Tableau : Aumont II-9).
- 23 **Aumont** (Louis-Marie-Joseph d', duc d'Aumont et de Villequier, fils de 22, né en 1809, mort en 1888) (Tableau : Aumont II-10).
- Aunay** (voir Pelletier).
- Auvergne** (voir Bouillon).
- Avaux** (voir Mesmes).
- Ayen** (voir Noailles).

---

**B**

- Babou de la Bourdaisière** (Famille), 445.
- Babeuf**, 603.
- Bagatelle** (situé dans le Bois de Boulogne à Paris, domaine et château ayant appartenu à Louis-Charles-César Le Tellier, maréchal-duc d'Estrées, château édifié en 1720 au coût de 100 000 livres par le maréchal Victor-Marie d'Estrées, marquis de Cœuvres, qui lui donna le nom de Babiolo ou Bagatelle et le céda à sa femme, née Noailles et sœur de la marquise de Courtanvaux, à la mort de celle-ci en 1745, le domaine passa à Le Tellier d'Estrées qui le vendit à un conseiller au Parlement, Levesque de Gravelle).
- Bailleul** (Françoise de, sans doute parente de Nicolas Le Bailleul, surintendant des finances de 1643 à 1647, épouse le 9 mai 1582 Gilles de Souvré, futur gouverneur de Louis XIII) (Tableau : Souvré III-3), 64, 86, 172-173.
- Barberini**, 200, 203, 224.
- Barbezieux** (situé en Charente, domaine et château, ayant déjà appartenu aux La Rochefoucauld, passèrent au cardinal de Richelieu, puis au duc de Richelieu, son neveu, furent achetés, lors d'une saisie demandée par la Sorbonne, par le chancelier Le Tellier le 23 juillet 1677 pour 260 000 livres, cédés à Louvois le 2 juin 1685 pour 270 000 livres, passèrent à Barbezieux, le fils de Louvois), 275-276, 345, 361, 437.
- 1 **Barentin** (Charles, seigneur de Villeneuve, épouse Madeleine Carré).
- 2 **Barentin** (Charles, fils de 1, seigneur de Villeneuve et d'Hardivilliers, président de la chambre des comptes à Paris, épouse Madeleine de Kerquisinem, dame d'Ardivilliers près de Roye).
- 3 **Barentin** (Jeanne, fille de 1, épouse Achille Courtin, mère d'Honoré Courtin), 69.
- 4 **Barentin** (Jacques-Honoré, fils de 2, seigneur d'Hardivilliers, né en 1626, conseiller au Parlement de Rouen, puis de Paris, premier président du grand Conseil en 1665, intendant à Limoges, puis Poitiers, tuteur d'Anne de Souvré, mort le 28 février 1689), 171-172.
- 5 **Barentin** (Marguerite, fille de 2, née en 1627, épouse le 17 mai 1645 Charles de Souvré, marquis de Courtanvaux, puis Urbain II de Montmorency-Laval, marquis de Boisdauphin et de Sablé, fils de Madeleine de Souvré, marquise de Sablé [la célèbre madame de Sablé], et oncle de la maréchale de Rochefort [Madeleine de Montmorency-Laval], se fait surtout connaître sous le nom de "madame de Boisdauphin", mère de la marquise de Louvois, Anne de Souvré, meurt en 1704) (Tableaux : Souvré II-5, Montmorency V-12), 69, 171-172, 251, 437, 449, 539.
- 6 **Barentin** (Charles-Honoré, vraisemblablement fils de 4, né en 1670, épouse en 1692 Françoise de Ribeyre qui meurt en 1694, puis, en 1700, Marie-Reine de

Montchal qui vit de 1684 à 1711, conseiller au Parlement de Paris en 1691, maître des requêtes en 1696, intendant de Dunkerque en 1699, mort en 1705).

- 7 **Barentin** (Charles-Amable-Honoré, issu du second mariage de 6, né en 1703, épouse en 1724 Marie-Catherine Lefevre d'Ormesson, fille de l'intendant des finances, Henry-François-de-Paule Lefèvre d'Ormesson, est nommé intendant de la Rochelle en 1737, puis d'Orléans en 1747, meurt en 1762).

**Barry** (Madame du), 552, 581-582, 600.

**Barillon**, 240, 286, 394, 398.

**Baume** (Madame de La), 246, 248, 254.

- 1 **Baussan** (Jean, procureur général aux requêtes).
- 2 **Baussan** (Gilles, fils de 1, avocat au Parlement de Paris, second époux de Marie Chauvelin) (Tableau : Chauvelin IV-3), 78.
- 3 **Baussan** (Philibert, fils de 2, exerce des fonctions légales au Châtelet de Paris, intendant d'armée, intendant en Alsace en 1649, intendant de l'armée du Luxembourg en 1649, épouse la fille d'un secrétaire du roi), 78.
- 1 **Bautru** (Nicolas de, comte de Nogent, épouse Marie-Marguerite de Bautru-Serrant, capitaine des gardes de la porte en 1638, mort en 1661).
- 2 **Bautru** (Louis de, chevalier, puis marquis de Nogent, fils de 1, épouse Madeleine Colbert de Saint-Pouange-Turgis, fille de Nicolas Colbert de Turgis [12], grand ami de Gilbert Colbert de Saint-Pouange, mort en 1708), 404, 447, 536.
- 3 **Bautru** (Madeleine-Diane de, fille de 1, épouse François-Annibal III, duc d'Estrées, morte en 1753) (Tableau : Estrées II-7).
- 1 **Bauyn d'Angervilliers** (Prosper, épouse en 1669 Gabrielle Choart de Buzenval, maître de la chambre aux deniers du roi en 1669, mort en 1700).
- 2 **Bauyn d'Angervilliers** (Nicolas-Prosper, fils de 1, né le 15 janvier 1675, épouse le 14 juin 1694 Marie-Anne de Maupeou, maître des requêtes le 20 mars 1697, intendant d'Alençon le 23 mars 1702, de Dauphiné le 3 mai 1705, d'Alsace le 8 octobre 1715, de Paris le 1er mars 1724, secrétaire d'État de la guerre le 22 mai 1728, ministre d'État le 30 décembre 1729, mort en charge le 15 février 1740), 555.

**Basville ou Bâville** (voir Lamoignon).

**Bazin de Bezons** (Famille), 162, 554-555, 557.

- 1 **Bazin** (Claude, médecin, doyen de la faculté de médecine à Paris),
- 2 **Bazin de Bezons** (Claude, fils de 1, seigneur de Bezons, agent fiscal, épouse Suzanne-Henriette Talon, fille d'Orner I Talon et de Suzanne Choart de Buzenval, et par cette dernière parente des Chauvelin), 186.
- 3 **Bazin de Bezons** (Claude, fils de 2, seigneur de Bezons, épouse la fille d'un secrétaire du roi, avocat général à la cour des Aides, intendant en Soissonnais en 1648 et Languedoc, intendant à l'année de Catalogne en 1648, à l'armée du Berry en 1651, à l'armée du Roussillon en 1653, visiteur général en Catalogne en 1654, conseiller d'État, membre de l'Académie française, mort en 1684), 78, 186, 294, 319.
- 4 **Bazin de Bezons** (Jacques, fils de 3, comte et maréchal de Bezons, né en 1645, épouse Marie-Marguerite Le Ménestrel, maréchal de camp en 1693, gouverneur de Gravelines, lieutenant général en 1702, gouverneur de Cambrai, maréchal de France en 1709, membre du Conseil de régence, mort en 1733), 78, 534-535, 545.
- 5 **Bazin de Bezons** (Armand, fils de 3, né en 1655, évêque d'Aire en 1685, membre du Conseil de régence, archevêque de Bordeaux en 1715, puis archevêque de Rouen en 1719, mort en 1721), 78, 535, 545.
- 6 **Bazin de Bezons** (Louis, fils de 3, conseiller au Parlement de Paris en 1668, maître des requêtes en 1674, intendant à Limoges, Orléans, Lyon, Bordeaux, mort en 1700), 78.

- 7 **Bazin de Bezons** (Suzanne-Henriette, fille de 3, née en 1648, épouse Louis Blanc, mère du ministre de la guerre Louis-Claude Blanc, morte en 1699), 545.  
**Beaufort** (voir Bourbon)  
**Beaulieu** (situé en Seine-et-Marne, domaine acheté par le chancelier Le Tellier, avec Pécy, pour 150 000 livres en 1675), 276, 361.  
**Beaumont** (situé en Marne, château faisant partie du domaine de Montmirail, voir Montmirail).
- 1 **Beauvillier** (François de, 1er duc de Saint-Aignan, né en 1610, épouse, en premières noces, en janvier 1633 Antoinette Servien, fille de Nicolas Servien de Montigny, puis, en secondes noces, en juin 1680 Françoise Geré de Rancé de Lucé, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur et lieutenant-général de la province de Touraine, membre de l'Académie française, mort le 16 juin 1687).
- 2 **Beauvillier** (Paul, en 1679 duc de, issu du premier mariage de 1, né en 1648, épouse le 21 janvier 1671 Henriette-Louise Colbert, fille du grand Colbert, ont 13 enfants, dont 3 garçons qui ne leur survivent pas, beau-frère et ami du duc de Chevreuse, chef du conseil royal des finances en 1685, gouverneur du duc de Bourgogne, puis premier gentilhomme de sa chambre et maître de sa garde-robe, ainsi que de celle des ducs d'Anjou et de Berry en 1689, 1690 et 1693, ministre d'État, à la mort de Louvois, en juillet 1691, grand d'Espagne de première classe en 1701, mort le 31 août 1714), 281, 358, 389, 421-422, 432, 454, 468-469, 471, 484, 494, 509, 511, 513, 516-517, 531, 536.
- Bellefonds**, 179.  
**Belle-Isle** (voir Fouquet).  
**Bellièvre**, 140.  
**Beringhen** (Famille de), 422-423.
- 1 **Beringhen** (Pierre de, originaire du duché de Clèves, venu s'installer en France sous Henri IV, grand bailli et gouverneur d'Étapes, contrôleur général des mines), 280.
- 2 **Beringhen** (Henri de, fils de 1, né en 1603, épouse Anne du Blé d'Huxelles qui est la fille de Claude Phélypeaux d'Herbault et qui meurt en 1676, premier valet de chambre en 1620, maréchal de camp, premier écuyer, conseiller d'État, grand maréchal des logis et général des postes, exilé par Richelieu, mort en 1692), 64, 99, 279-280.
- 3 **Beringhen** (Jacques-Louis, marquis de, comte de Châteauneuf, fils de 2, né en 1651, épouse en 1677 Marie-Madeleine-Élisabeth-Fare d'Aumont, la petite-fille du chancelier Le Tellier, gouverneur de la citadelle de Marseille en 1679, premier écuyer, membre du conseil du dedans sous la Régence, directeur général des Ponts et Chaussées, mort en 1723) (Tableau : Aumont II-4), 153, 279-283, 312, 401, 422, 491, 498, 512, 515, 536.
- 4 **Beringhen** (Jacques-Louis II, marquis de, fils de 3, arrière-petit-fils du chancelier Le Tellier, né en 1680, épouse Marie-Louise-Henriette de Beaumanoir-Lavardin, maréchal de camp en 1718, premier écuyer de roi et gouverneur de la citadelle de Marseille en 1723, mort en 1723).
- 5 **Beringhen** (François-Charles de, fils de 3, évêque de Puy, mort le 17 octobre 1742 à 51 ans).
- 6 **Beringhen** (Henri-Camille, chevalier, puis marquis de, fils de 3, né en 1693, épouse Angélique-Sophie de Hautefort, chevalier de Malte, premier écuyer du roi en 1724, gouverneur de Chalon-sur-Saône, gouverneur des châteaux de La Muette et de Madrid en 1734, mort sans postérité en 1770).
- 7 **Beringhen** (Anne-Marie-Madeleine de, fille de 3, abbesse du Pré).
- 8 **Beringhen** (Louise-Charlotte-Eugénie de, fille de 3, religieuse).
- 9 **Beringhen** (Anne-Bénigne-Fare-Thérèse de, fille de 3, née en 1684, épouse Emmanuel-Armand, marquis de Vassé, morte le 26 septembre 1749).

- 10 **Beringhen** (Olympe-Félicité de, fille de 3, religieuse, morte le 10 août 1743).
- 11 **Beringhen** (Marie-Louise de, fille de 3, épouse en 1713 Guillaume-Alexandre, marquis de Vieuxpont et de Sencée, dont elle est la troisième épouse, morte le 23 juillet 1746 à 50 ans).
- 12 **Beringhen** (Lydie-Nicole de, fille de 3, épouse Hubert de Courtavel, marquis de Pezè, morte en 1730).
- 13 **Beringhen** (Marie-Louise-Nicole de, fille de 4, religieuse à l'abbaye de Faremoutiers).
- Bernis** (Abbé de), 566, 569.
- Berryer** (Famille), 277.
- Berthelot**, 182.
- Béthune** (Famille de), 24-26, 0, 50, 126, 152, 221, 276.
- 1 **Béthune** (François de, baron de Rosny, épouse en 1557 Charlotte Dauvet des Marets).
- 2 **Béthune** (Maximilien I de, baron de Rosny, en 1602 marquis de Rosny, puis en 1606 duc et pair de Sully, fils de 1, né en 1559, épouse Anne de Courtenay, s'attache à la personne d'Henri de Navarre, lui sert de ministre jusqu'à son avènement, surintendant des finances en 1598, grand maître de l'artillerie, des fortifications et des bâtiments en 1599, gouverneur du Poitou en 1603, se retire en 1611, maréchal de France en 1634, mort en 1641), 24, 27, 30, 50, 335-336, 377, 445-446, 501, 595, 617.
- 3 **Béthune** (Philippe de, comte de Selles, fils de 1, épouse Catherine Le Bouteillier de Senlis), 445.
- 4 **Béthune** (Marie de \_-Selles, fille de 3, née en 1602, épouse François-Annibal I<sup>er</sup> d'Estrées, morte en 1628) (Tableau : Estrées IV-5), 24, 38, 445.
- Beuvron** (voir Harcourt).
- Bezons** (voir Bazin).
- Bignon** (Famille), 512, 515.
- Biron** (voir Gontaut).
- Blainville** (voir Colbert).
- 1 **Blanc** (Louis, épouse Suzanne-Henriette Bazin de Bezons [7], maître des requêtes de 1669 à 1697, intendant de Rouen de 1677 à 1682, mort en 1707).
- 2 **Blanc** (Louis-Claude, fils de 1, né le 1<sup>er</sup> décembre 1669, épouse le 3 juin 1697 Madeleine Petit de Passy, maître des requêtes le 25 avril 1697, intendant d'Auvergne le 1<sup>er</sup> juillet 1704, intendant de Dunkerque le 12 juin 1708, membre du conseil de la guerre en janvier 1716, conseiller d'État, secrétaire d'État de la guerre le 24 septembre 1718, disgracié le 1<sup>er</sup> juillet 1723, rappelé le 19 juin 1726, mort en charge le 19 mai 1728), 545, 549, 554-555.
- Blois** (voir Bourbon).
- Blouin** (Premier valet de chambre de Louis XIV), 512.
- Bochetel** (Famille), 20, 27.
- Boileau**, 224, 263.
- Boisguilbert**, 500, 507, 589, 597, 626.
- Boistel** (N... Le, parent du chancelier Le Tellier, commis au ministère de la guerre), 79.
- 1 **Bombelles** (Henri-François de, d'une vieille famille d'origine portugaise, fils de François de Bombelles et de Françoise de Buzin, né en 1681, épouse en 1718 Marie-Suzanne-Françoise Le Roux de Rasse, puis en 1740 Geneviève-Charlotte Badains, croix de Saint-Louis en 1713, assiste au siège et à la bataille de Belgrade en 1717 avec le régiment de Boufflers, maréchal de camp en 1734, la même année gouverneur des enfants du duc de Chartres, lieutenant général, se distingue à la bataille de Friedlingen, au siège d'Augsbourg, à Audenarde et à Malplaquet, commandant du fort de Bitche, comte de Bombelles en 1753, mort en 1760).

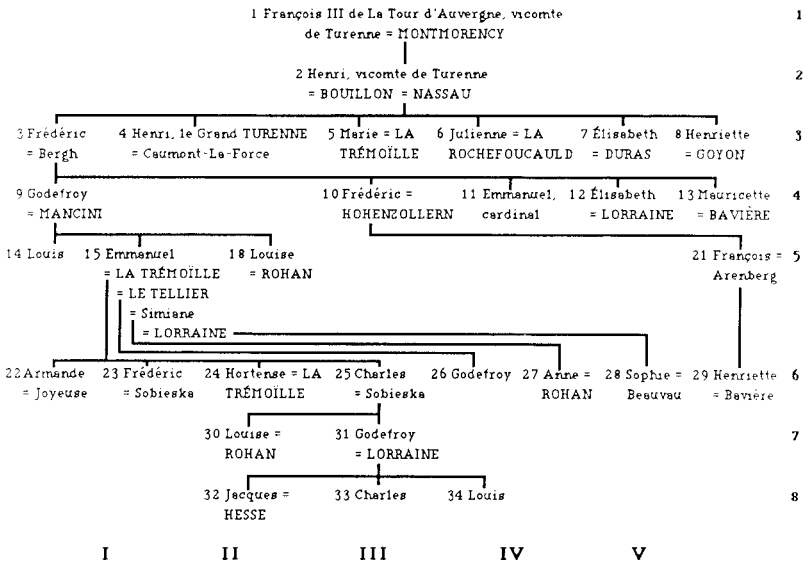
- 2 **Bombelles** (Françoise de, issue du premier mariage de 1, épouse le 19 juin 1739 Nicolas-Louis Gobelin, dit le marquis d'Offémont, petit-fils de la célèbre marquise de Brinvilliers, sera l'arrière-grand-mère d'Adolphe de La Salle qui héritera du titre de marquis de Louvois), 612.
- 3 **Bombelles** (Nicolas-Joseph-Henri, comte de, issu du premier mariage de 1, né en 1721, épouse en 1750 Jeanne de Goulon d'Hauconcourt qui lui donne deux filles, puis en 1773 Marie-Jeanne-Armande Gaudion de la Vannerie, brigadier, meurt en 1783).
- 4 **Bombelles** (Charlotte-Louise de, issue du second mariage de 1, née en 1741, religieuse, meurt en 1797).
- 5 **Bombelles** (Alexandre-Fortuné, dit Basile, baron de, issu du second mariage de 1, né en 1746, épouse en 1771 Mlle de Villers, meurt en 1808).
- 6 **Bombelles** (Marc-Antoine-Marie, marquis de, issu du second mariage de 1, né en 1744, épouse en 1778 Angélique de Mackau, d'abord diplomate, émigre en 1792, combat dans les rangs de l'année de Condé, entre dans les ordres en 1803, chanoine à Breslau, nommé aumônier de la duchesse de Berry en 1816, évêque d'Amiens en 1819, meurt en 1822).
- 7 **Bombelles** (Marie-Jeanne-Henriette-Victoire de, issue du second mariage de 1, née le 22 octobre 1750, épouse morganatiquement le 27 mai 1775 le landgrave de Hesse-Rheinfels-Rotenbourg, prince de Hirschfeld, puis le 14 janvier 1782 Louis-Sophie Le Tellier de Souvré, marquis de Louvois, mère du dernier Le Tellier, marquis de Louvois qui adoptera Adolphe de La Salle, descendant de Françoise de Bombelles [2], meurt le 28 novembre 1822) (Tableau : Tellier V-9), 602, 609, 612.
- 8 **Bombelles** (Jeanne-Renée de, issue du second mariage de 1, née le 3 mai 1753, épouse en 1779 le marquis de Travaret, meurt le 4 mai 1828).
- 9 **Bombelles** (Louis-Philippe, comte de, fils de 6, né le 1<sup>er</sup> juillet 1780, épouse en 1816 Ida Brun, diplomate autrichien, chargé d'un grand nombre de négociations dont la plus importante consiste à détacher le Danemark de la cause de Napoléon en 1813, meurt sans postérité en 1843).
- 10 **Bombelles** (Bitche-François de, fils de 6, né le 4 mars 1783, militaire, mort en 1805).
- 11 **Bombelles** (Charles-René, comte de, fils de 6, né le 6 novembre 1785, épouse en 1816 Caroline de Poulhariez de Cavanac dont la postérité masculine s'éteindra en 1933, puis le 17 février 1834 Marie-Louise de Habsbourg, duchesse de Parme et ancienne épouse de l'empereur Napoléon 1<sup>er</sup>, grand maître des cérémonies de la duchesse de Parme, meurt le 30 mai 1856), 609.
- 12 **Bombelles** (Henri-François, comte de, fils de 6, né le 26 juillet 1789, épouse en 1828 Sophia-Mary-Jane Fraser qui lui donne deux fils et deux filles, diplomate autrichien, gouverneur de l'empereur François-Joseph, meurt le 31 mars 1850).
- 13 **Bombelles** (Caroline de, fille de 6, née en 1794, élevée par sa tante, la marquise de Louvois [7], épouse le 5 juillet 1819 François de Biaudos, vicomte de Casteja, meurt en 1861).
- 14 **Bombelles** (Victor de, fils de 6, né en 1796, mort en 1815).
- 15 **Bombelles** (Louis de, fils de 11, né en 1817, attaché à la personne de l'empereur d'Autriche, sa postérité masculine s'éteint en 1933).
- 16 **Bombelles** (Marc-Henri-Guillaume de, fils de 12).
- 17 **Bombelles** (Charles-Albert-Marie de, fils de 12).  
**Bonnétale** (situé en Sarthe, château gothique appartenant aux La Rochefoucauld, abrite les archives de la famille Le Tellier de Louvois).  
**Borgia** (Famille), 21.  
**Bossuet**, 3-9, 17, 25, 43, 62, 133, 158, 193, 224, 277-278, 318, 320-321, 327, 353-354, 360, 367-368, 371-372, 376, 388, 415, 441-442, 469-471, 478, 489, 531, 535, 617.

- 1 **Boucherat** (Jean, maître des comptes, épouse Catherine de Machault, sans doute parente de Charles de Machault qui épouse Marguerite Colbert [47]).
  - 2 **Boucherat** (Louis, fils de 1, né en 1615, épouse Françoise Marchand, puis Anne-Françoise de Loménie, dame de Nesmond, maître des requêtes en 1643, intendant de plusieurs généralités, conseiller d'État en 1662, chancelier de France en 1685, mort en 1699), 8, 294, 319, 348, 359-360, 476.
  - 3 **Boucherat** (Anne-Françoise-Louise-Marie, issue du second mariage de 2, née en 1656, épouse Nicolas-Auguste de Harlay-Bonneuil, intendant et diplomate, morte en 1730). Boufflers (Famille), 453-454, 573, 606.
  - 1 **Boufflers** (François II, comte de, épouse Louise Le Vergeur).
  - 2 **Boufflers** (Louis-François, marquis, puis maréchal-duc de, fils de 1, né en 1644, épouse le 16 décembre 1693 Catherine-Charlotte de Gramont, colonel général des dragons en 1678, marquis en 1672, commandant de l'armée de Moselle en 1690, maréchal de France en 1693, duc et pair en décembre 1708, mort le 22 août 1711), 313, 345, 403, 410, 422-424, 435, 453, 459, 491, 510, 512, 514-515, 518-519, 521, 525, 562.
  - 3 **Boufflers** (Joseph-Marie, duc de, fils de 2, né le 22 mai 1706, épouse le 15 septembre 1721 Madeleine-Angélique de Neufville-Villeroy, petite-fille de Louvois et sœur du mari de [4], colonel d'infanterie, gouverneur de Beauvais, de Lille, de Flandre et du Hainaut, lieutenant général et aide de camp du roi en 1744, mort le 2 juillet 1747) (Tableau : Villeroy IV-8), 313, 345, 453, 521, 551, 565.
  - 4 **Boufflers** (Marie-Joséphine de, fille de 2, née le 10 septembre 1704, épouse le 4 septembre 1720 François-Camille de Neufville-Villeroy, marquis d'Alincourt, petit-fils de Louvois et frère de l'épouse de [3], dame du palais de la reine en 1726, se démet de cette charge le 15 février 1734, meurt le 18 octobre 1738 d'une fièvre maligne) (Tableau : Villeroy III-8), 453, 521, 551.
  - 5 **Boufflers** (Charles-Joseph, duc de, fils de 3 et arrière-petit-fils de Louvois, né le 16 août 1731, épouse le 23 avril 1747 Marie-Anne-Philippine-Thérèse de Montmorency, fille de Louis-François, dit le prince de Montmorency, colonel d'infanterie, gouverneur de Lille, de Flandre et du Hainaut, brigadier des armées du roi, mort le 14 septembre 1751 de la petite vérole), 565.
  - 6 **Boufflers** (Josèphe-Eulalie de, fille de 3 et arrière-petite-fille de Louvois, née le 4 septembre 1727, morte le 8 juin 1742).
  - 7 **Boufflers** (Amélie de, fille de 5 et arrière-arrière-petite-fille de Louvois, née le 5 mai 1751, épouse le 4 février 1766 Armand-Louis de Gontaut-Biron, duc de Lauzun [fils de Charles-Antoine-Armand, duc de Gontaut, et d'Antoinette-Eustachie de Crozat du Chatel], charme par son innocence Jean-Jacques Rousseau, meurt guillotinée en 1793), 573, 605.
- Bouillon** (Famille de), 140, 155, 472, 496-497, 541, 544, 574, 608.
- 1 **Bouillon** (François III de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, baron de Montgascon, fils de François II et d'Anne de La Tour d'Auvergne de Montgascon, petit-fils d'Antoine de La Tour, vicomte de Turenne, et d'Antoinette de Pons, né en 1527, épouse Éléonore de Montmorency, capitaine des cent gentilshommes de la maison, mort en 1557) (Tableau : Bouillon III-1).
  - 2 **Bouillon** (Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, premier duc de, en 1591, par son mariage, prince de Sedan, fils de 1, né en 1555, épouse Charlotte de La Marck [sœur et héritière par accommodement de Guillaume-Robert de La Marck, duc de Bouillon, mort sans postérité], se remarie avec Isabelle de Nassau, sœur des célèbres Maurice et Frédéric-Henri de Nassau, est fait maréchal de France en 1592, meurt en 1623) (Tableau : Bouillon III-2).



- 3 **Bouillon** (Frédéric-Maurice de La Tour d’Auvergne, duc de Bouillon et prince de Sedan, issu du second mariage de 2, né en 1605, épouse en 1634 Eléonore-Catherine-Fébronie de Bergh, trempe dans la conjuration de Cinq-Mars et participe à la Fronde, lieutenant général, en 1651 cède au roi de France la principauté de Sedan et reçoit en échange les duchés-pairies d’Albret et de Château-Thierry, ainsi que les comtés d’Auvergne, d’Évreux, etc, mort le 9 août 1652) (Tableau : Bouillon I-3), 54, 89-92, 95, 107, 111, 113.
- 4 **Bouillon** (Henri de La Tour d’Auvergne, vicomte de Turenne, dit le grand Turenne, issu du second mariage de 2, né en 1611, épouse Charlotte de Caumont-la-Force, maréchal de France en 1643, ministre d’État et gouverneur du Limousin en 1652-1653, maréchal général en 1660, mort en 1675) (Tableau : Bouillon II-3), 52-57, 79-80, 83-84, 89-90, 95, 107, 109-113, 117, 123-124, 126, 142-143, 155, 180, 184, 195-197, 200-202, 231-232, 234-235, 252, 256-258, 260, 268-270, 283, 295, 300, 403, 409-410, 422, 432, 457-458, 463, 498, 541-543.
- 5 **Bouillon** (Marie de La Tour d’Auvergne, issue du premier mariage de 2, né en 1600, épouse Henri, duc de La Trémoille, morte en 1665) (Tableau : Bouillon III-3).
- 6 **Bouillon** (Julienne-Catherine de La Tour d’Auvergne, issue du second mariage de 2, épouse en 1627 François de La Rochefoucauld, comte de Roye, morte en 1638) (Tableaux : Bouillon IV-3, Rochefoucauld III-11), 54.
- 7 **Bouillon** (Élisabeth de La Tour d’Auvergne, issue du second mariage de 2, née en 1606, épouse Guy-Aldonce, marquis de Duras, mère de MM. de Duras et de Lorge, grand-mère de la duchesse de Saint-Simon, meurt en 1685) (Tableau : Bouillon V-3).
- 8 **Bouillon** (Henriette-Catherine de La Tour d’Auvergne, issue du second mariage de 2, épouse Amaury III Goyon, marquis de la Moussaye) (Tableau : Bouillon V-3).

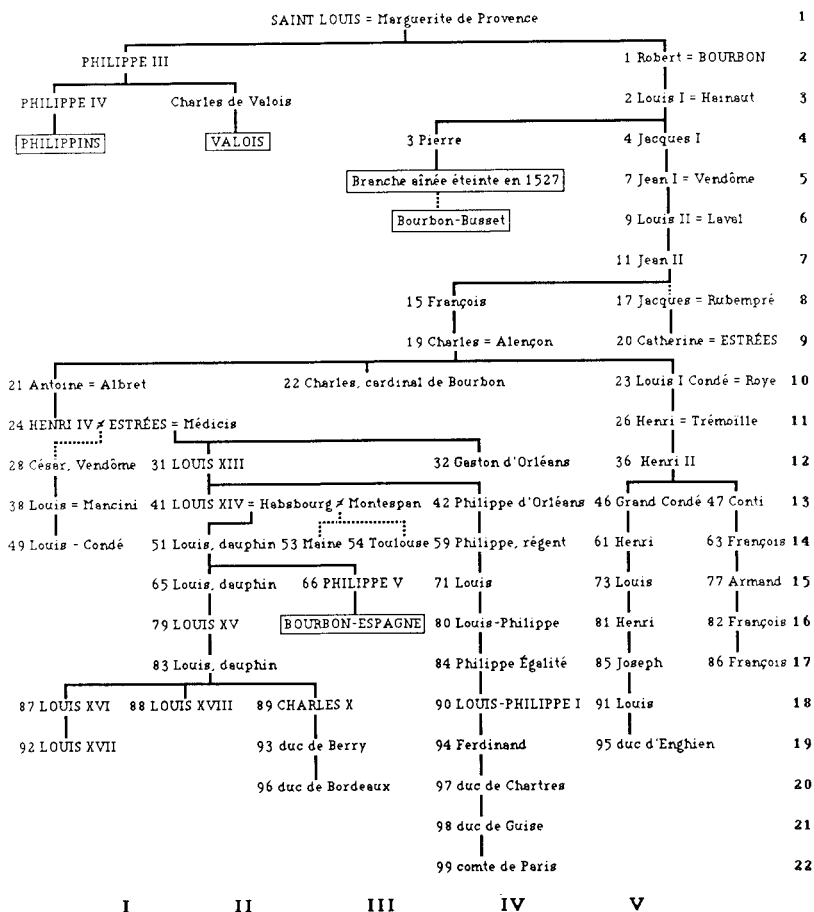
Tableau: Bouillon



- 9 **Bouillon** (Godefroy-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de, duc d'Albret et duc de Château-Thierry, fils de 3, né vers 1640, épouse en 1663 Marie-Anne Mancini, nièce de Mazarin, grand chambellan de France, mort en 1721) (Tableau : Bouillon I-4), 126.
- 10 **Bouillon-Auvergne** (Frédéric-Maurice de La Tour, comte d'Auvergne et d'Oliergues, fils de 3, né en 1642, épouse en 1662 Henriette-Françoise de Hohenzollern, puis Élisabeth de Wassenauer, lieutenant général en 1677, mort en 1707) (Tableau : Bouillon III-4).
- 11 **Bouillon** (Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, duc d'Albret et cardinal de, fils de 3, né en 1643, grand aumônier de France de 1671 à 1700, ambassadeur à Rome, mort en 1715) (Tableau : Bouillon IV-4), 200-202, 541.
- 12 **Bouillon** (Élisabeth de La Tour d'Auvergne, fille de 3, née en 1635, épouse Charles III de Lorraine, duc d'Elbeuf, veuf d'Anne-Élisabeth de Lannoy, meurt en 1680) (Tableaux : Bouillon V-4, Lorraine IV-7), 463.
- 13 **Bouillon** (Mauricette-Fédronie de La Tour d'Auvergne, fille de 3, née en 1656, épouse Maximilien-Philippe-Jérôme, duc de Bavière, mort en 1706) (Tableau : Bouillon V-4).
- 14 **Bouillon** (Louis de La Tour d'Auvergne, dit le prince de Turenne, fils de 9, né en 1665, grand chambellan de France, mort en 1692) (Tableau : Bouillon I-5).
- 15 **Bouillon** (Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, duc d'Albret, puis en 1721 duc de, fils de 9, né en 1668, épouse en 1696 Marie-Armande-Victoire de La Trémoïlle, puis le 4 janvier 1718 Louise-Françoise-Angélique Le Tellier de Barbezieux, demoiselle de Culan, puis en 1720 Anne-Marie-Christine de Simiane, demoiselle de Gordes, et enfin en 1725 Louise-Henriette-Françoise de Lorraine-Harcourt, grand chambellan de France, gouverneur de l'Auvergne, mort en 1730) (Tableaux : Bouillon I-5, Tellier V-8), 297, 541-542.
- 16 **Bouillon** (Frédéric-Jules de La Tour d'Auvergne, chevalier de, prince d'Auvergne en 1715, fils de 9, né en 1672, grand-croix de Malte, quitte cet ordre, prend le titre de prince d'Auvergne, épouse en 1720 Olive-Catherine de Transes, meurt en 1733).
- 17 **Bouillon** (Henri-Louis de La Tour d'Auvergne, comte d'Évreux, fils de 9, né en 1679, épouse Marie-Anne-Catherine Crozat, lieutenant général en 1708, gouverneur du Poitou en 1716, puis de l'Île-de-France en 1719, mort en 1753).
- 18 **Bouillon** (Louise-Julie de La Tour d'Auvergne, fille de 9, née en 1679, épouse François-Armand de Rohan-Guéméné, prince de Montbazou, morte en 1750) (Tableau : Bouillon II-5).
- 19 **Bouillon-Auvergne** (Emmanuel-Maurice de La Tour d'Auvergne, bailli d'Auvergne, fils de 10, né en 1670, chevalier de Malte en 1692, chassé de France après un duel, doit prononcer ses vœux dans l'ordre de Malte et est fait grand-croix, mort en 1702).
- 20 **Bouillon-Auvergne** (Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne, cardinal d'Auvergne, fils de 10, né en 1671, abbé de Redon, puis de Conches, vicaire général des abbayes de Tournus, Cluny et Saint-Martin pour son oncle le cardinal de Bouillon, grand prévôt de Strasbourg en 1697, abbé de Cluny en 1715, archevêque de Tours, puis de Vienne, premier aumônier du roi en 1732, cardinal en 1737, mort en 1747).
- 21 **Bouillon-Auvergne** (François-Égon de La Tour d'Auvergne, prince d'Auvergne, marquis de Berg-Op-Zoom, issu du premier mariage de 10, né en 1675, épouse Marie-Anne d'Arenberg, passe au service des Hollandais, major général de la cavalerie en 1704, mort en 1710) (Tableau : Bouillon V-5).
- 22 **Bouillon** (Armande de La Tour d'Auvergne, issue du premier mariage de 15, née en 1697, épouse Louis II de Melun-Espinoy, duc de Melun, prince d'Espinoy et duc de Joyeuse, morte en 1717) (Tableau : Bouillon I-6).

- 23 **Bouillon** (Frédéric-Maurice-Casimir de La Tour d’Auvergne, prince de Bouillon, puis de Turenne, issu du premier mariage de 15, né en 1702, épouse Marie-Charlotte Sobieska qui se remarie avec 25, meurt en 1723) (Tableau : Bouillon I-6).
- 24 **Bouillon** (Marie-Hortense-Victoire de La Tour d’Auvergne, issue du premier mariage de 15, née en 1704, épouse Charles-Armand-René, duc de La Trémoille, premier gentilhomme et gouverneur de l’Ile-de-France) (Tableau : Bouillon II-6).
- 25 **Bouillon** (Charles-Godefroy de La Tour d’Auvergne, baron de La Tour d’Auvergne, comte d’Auvergne, d’Évreux et de Beaumont, duc de Bouillon, d’Albret et de Château-Thierry, prince souverain de Bouillon, issu du premier mariage de 15, né en 1706, épouse Marie-Charlotte Sobieska, la veuve de 23, grand chambellan de France, gouverneur d’Auvergne en 1730, mort en 1771) (Tableau : Bouillon III-6).
- 26 **Bouillon** (Godefroy-Géraud de La Tour d’Auvergne, duc de Château-Thierry, fils de 15 et de Louise-Françoise-Angélique Le Tellier de Barbezieux, descendant de Louvois, né en 1719, mort en 1732) (Tableau : Bouillon IV-6), 543.
- 27 **Bouillon** (Anne-Marie-Louise de La Tour d’Auvergne, issue du troisième mariage de 15, née en 1722, épouse Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France et ministre d’État, morte en 1739) (Tableau : Bouillon IV-6).
- 28 **Bouillon** (Marie-Sophie-Charlotte de La Tour d’Auvergne, issue du quatrième mariage de 15, née en 1729, épouse Charles-Just, prince de Beauvau-Craon, morte en 1763) (Tableau : Bouillon V-6).
- 29 **Bouillon-Auvergne** (Henriette de La Tour d’Auvergne, fille de 21, née en 1689, épouse Jean-Christien-Théodore de Bavière, morte en 1736) (Tableau : Bouillon V-6).
- 30 **Bouillon** (Marie-Louise-Henriette-Jeanne de La Tour d’Auvergne, fille de 25, épouse Jules-Hercule-Mériadec de Rohan, morte en 1781) (Tableau : Bouillon II-7).
- 31 **Bouillon** (Godefroy-Charles-Henri de La Tour d’Auvergne, duc de, fils de 25, né en 1728, épouse Louise-Henriette-Gabrielle de Lorraine, mort en 1792) (Tableau : Bouillon III-7).
- 32 **Bouillon** (Jacques-Léopold-Charles-Godefroy de La Tour d’Auvergne, duc et prince de, fils de 31, né en 1746, épouse Marie-Edwige-Christiane, princesse de Hesse-Rheinfels, mort sans postérité en 1802) (Tableau : Bouillon II-8).
- 33 **Bouillon** (Charles-Louis-Godefroy de La Tour d’Auvergne, fils de 31, né en 1749, chanoine) (Tableau : Bouillon III-8).
- 34 **Bouillon** (Louis-Henri de La Tour d’Auvergne, duc d’Albret, fils de 31, né en 1753) (Tableau : Bouillon IV-8).
- 1 **Bourbon** (Robert de Clermont, en 1283 sire de, sixième fils de Saint Louis, frère de Philippe III le Hardi [dont le fils aîné, Philippe IV, est l’ancêtre de la ligne philippine des Capétiens et dont le fils cadet, Charles de Valois, est l’auteur de la branche des Valois], né vers 1256, épouse en 1272 Béatrix de Bourbon, héritière de sa famille, meurt en 1318) (Tableau : Bourbon IV-2).
- 2 **Bourbon** (Louis I<sup>er</sup>, en 1310 sire, puis en 1327 duc de, fils de 1, né en 1279, épouse Marie de Hainaut, mort en 1341) (Tableau : Bourbon IV-3).
- 3 **Bourbon** (Pierre I de, fils de 2, né en 1311, tué en 1356 à la bataille de Poitiers, auteur de la branche aînée qui s’éteint en 1527) (Tableau : Bourbon III-4).
- 4 **Bourbon-Marche** (Jacques de, comte de La Marche, fils cadet de 2, né vers 1314, épouse Jeanne de Châtillon-Saint-Pol, connétable, tué en 1361) (Tableau : Bourbon IV-4).
- 5 **Bourbon** (Louis II de, fils de 3, né en 1337, mort en 1410).
- 6 **Bourbon** (Jeanne de, fille de 3, épouse le roi Charles V).

Tableau: Bourbon



- 7 **Bourbon-Marche** (Jean I de, comte de Vendôme, fils de 4, né vers 1337, épouse Catherine de Vendôme, mort en 1393) (Tableau : Bourbon W-5).
- 8 **Bourbon** (Jean I de, fils de 5, né en 1381, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, mort à Londres en 1434, après 18 ans de captivité).
- 9 **Bourbon-Marche** (Louis II de, fils de 7, né vers 1376, épouse Jeanne de Laval, mort en 1446) (Tableau : Bourbon IV-6).
- 10 **Bourbon** (Charles I de, fils de 8, né en 1401, mort en 1456), 23, 445.
- 11 **Bourbon-Marche** (Jean II de, seigneur de La Roche-sur-Yon et comte de Vendôme, fils de 9, né en 1429, épouse N... de La Roche-sur-Yon, mort en 1478) (Tableau : Bourbon IV-7).
- 12 **Bourbon** (Jean II de, fils de 10, né en 1426, mort en 1488, sans postérité).

- 13 **Bourbon** (Pierre II de, sire de Beaujeu, fils de 10 et frère de 12, né en 1439, épouse Anne, fille de Louis XI, mort en 1503).
- 14 **Bourbon-Busset** (Louis de, fils de 10 et frère de 12 et de 13, élu évêque de Liège à dix-huit ans, auteur de la branche des Bourbon-Busset par son fils Pierre de Bourbon).
- 15 **Bourbon-Marche** (François de, fils de 11, né vers 1470, mort en 1495) (Tableau Bourbon III-8).
- 16 **Bourbon-Marche** (N... de, sire de La Roche-Aymon, fils de 11 et frère de 14).
- 17 **Bourbon-Bonneval** (Jacques de, seigneur de Bonneval, fils légitimé de 11, épouse Jeanne de Rubempré) (Tableau : Bourbon V-8), 444-445.
- 18 **Bourbon** (Suzanne de, fille de 13, épouse Charles, comte de Montpensier, connétable de Bourbon, qui meurt en 1527, sans postérité).
- 19 **Bourbon-Marche** (Charles de, duc de Vendôme et chef de la maison de Bourbon en 1527, fils de 15, né en 1489, épouse Françoise d'Alençon, meurt en 1537) (Tableau Bourbon III-9).
- 20 **Bourbon-Bonneval** (Catherine de, fille de 17, épouse Jean d'Estrées) (Tableaux Bourbon V-9, Estrées IV-3), 23, 444-445.
- 21 **Bourbon** (Antoine de, roi de Navarre, duc de Vendôme, fils de 19, né en 1518, épouse Jeanne d'Albret, mort en 1562) (Tableau : Bourbon II-10).
- 22 **Bourbon** (Charles, cardinal de, fils de 19, né en 1523, proclamé roi par la Ligue sous le nom de Charles X, mort en 1590) (Tableau : III-10).
- 23 **Bourbon-Condé** (Louis de, fils de 19, né en 1530, épouse Éléonore de Roye, puis Françoise de Longueville, mort en 1569) (Tableau : Bourbon V-10).
- 24 **Bourbon** (HENRI IV, roi de France et de Navarre, fils de 21, né en 1553, épouse Marguerite de Valois, puis Marie de Médicis, roi de France en 1589, sacré en 1594, assassiné en 1610) (Tableaux : Bourbon II-11, Estrées II-5), 17, 21-28, 32-33, 41, 71, 88-89, 126, 217, 258, 334-337, 346, 377, 448, 452, 557.
- 25 **Bourbon** (Catherine de, princesse de Navarre, fille de 21, épouse Henri de Lorraine, duc de Bar, morte en 1604).
- 26 **Bourbon-Condé** (Henri de, prince de Condé, issu du premier mariage de 23, né en 1552, épouse Marie de Clèves, puis Charlotte de La Trémoille, mort en 1588) (Tableau : Bourbon V-11).
- 27 **Bourbon-Condé** (Charles de, cardinal de Vendôme, issu du premier mariage de 23, neveu du cardinal de Bourbon, nommé, comme ce dernier, roi par la Ligue, né en 1562, mort en 1594), 22.
- 28 **Bourbon-Vendôme** (César de, duc de Vendôme, fils légitimé de 24 et de Gabrielle d'Estrées, né en 1594, mort en 1665) (Tableau : Bourbon I-12), 24-25, 71, 87, 91-92, 99.
- 29 **Bourbon-Vendôme** (Alexandre de, chevalier de Vendôme, fils légitimé de 24 et de Gabrielle d'Estrées, né en 1598, grand prieur de France, mort en 1629), 24.
- 30 **Bourbon-Vendôme** (Catherine-Henriette de, fille légitimée de 24 et de Gabrielle d'Estrées, née en 1596, épouse Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, meurt en 1663), 24, 88.
- 31 **Bourbon** (LOUIS XIII, en 1610 roi de France, fils de 24 et de Marie de Médicis, né en 1601, épouse Anne d'Autriche, mort en 1643) (Tableau : Bourbon II-12), 26, 28-30, 37-38, 42, 48, 53, 57, 60-63, 173, 280-281, 314, 336-337, 369, 534, 539, 608.
- 32 **Bourbon** (Gaston de, duc d'Orléans, fils de 24 et de Marie de Médicis, né en 1608, épouse Marie de Bourbon-Montpensier, puis Marguerite de Lorraine, mort en 1660) (Tableau : Bourbon III-12), 38, 42, 57-58, 63-64, 69, 87-88, 92-94, 96-99, 102-105, 110-115, 117, 154, 284.

- 33 **Bourbon** (Élisabeth de, fille de 24 et de Marie de Médicis, née en 1602, épouse Philippe IV, roi d'Espagne).
- 34 **Bourbon** (Henriette de, dite Henriette de France, fille de 24 et de Marie de Médicis, née en 1609, épouse Charles I, roi d'Angleterre, morte en 1669).
- 35 **Bourbon** (Christine de, fille de 24 et de Marie de Médicis, née en 1606, épouse Victor-Amédée I, duc de Savoie, morte en 1663), 53-57.
- 36 **Bourbon-Condé** (Henri II de, prince de Condé et premier prince du sang, issu du second mariage de 26, né en 1588, épouse Charlotte de Montmorency, fille du connétable Henri 1<sup>er</sup> de Montmorency-Danville, mort en 1646), 63-64, 88, 124.
- 37 **Bourbon-Condé** (Éléonore de, issue du second mariage de 26, née en 1587, épouse Guillaume de Nassau, morte en 1619).
- 38 **Bourbon-Vendôme** (Louis de, cardinal de Vendôme, duc de Mercœur, fils de 28, né en 1612, épouse Laura Mancini, nièce de Mazarin, mort en 1669) (Tableau : Bourbon I-13), 91, 94, 126.
- 39 **Bourbon-Vendôme** (François de, duc de Beaufort, surnommé le roi des Halles, fils de 28, né en 1616, mort en 1669), 71, 89, 91-92, 94-98, 111-114, 152.
- 40 **Bourbon-Vendôme** (Élisabeth de, fille de 28, née en 1614, épouse Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, ont deux filles : l'une épouse Charles-Amédée, duc de Savoie, l'autre, le roi du Portugal, meurt en 1664), 112.
- 41 **Bourbon** (LOUIS XIV, roi de France en 1643, fils de 31, né le 5 septembre 1638, épouse Marie-Thérèse [Habsbourg-Espagne] d'Autriche, mort en 1715) (Tableau : Bourbon II-13), 85, 88-89, 91, 93, 95, 97, 99, 102-105, 107-108, 110-117, 121, 123-128, 134-135, 141, 146-148, 152, 154, 156-157, 159-161, 164-169, 172-174, 179, 185, 187, 190, 194-197, 201, 210, 212, 214-216, 220, 222-224, 227-233, 236, 240-241, 243, 244, 246, 248, 255-257, 259-260, 264, 266, 268, 271, 273-276, 281, 283-288, 290, 292-293, 295-296, 299, 301, 303-304, 310-312, 315-316, 318-319, 321, 328, 332, 334-335, 337-344, 346-347, 350, 358-359, 369, 375, 387, 393-412, 414-418, 422-424, 426-432, 435-436, 443-444, 446-448, 451-455, 457-462, 457-465, 467-469, 471, 473, 475-478, 480-489, 491, 494-496, 498, 501, 505-506, 510-515, 517, 520, 525-534, 537, 539-540, 544-546, 552, 556, 561, 578, 608, 610, 617, 622-624.
- 42 **Bourbon-Orléans** (Philippe de, duc d'Orléans, fils de 31 et frère de 40, né en 1640, épouse Henriette d'Angleterre, puis Charlotte-Elisabeth de Bavière, princesse Palatine, mort en 1701) (Tableau : Bourbon III-13), 141, 172, 212-214, 252, 283, 284, 376, 408.
- 43 **Bourbon** (Anne-Marie-Louise de, dite la Grande Mademoiselle, issue du premier mariage de 32, née en 1627, épouse le duc de Lauzun, morte en 1693), 103, 111-112, 114, 449.
- 44 **Bourbon** (Élisabeth de, issue du second mariage de 32, née en 1646, épouse Louis de Lorraine, duc de Guise, morte en 1696).
- 45 **Bourbon** (Françoise-Madeleine de, issue du second mariage de 32, née en 1648, épouse Charles-Emmanuel 1<sup>er</sup>, duc de Savoie, morte en 1664).
- 46 **Bourbon-Condé** (Louis II de, duc d'Enghien, dit le grand Condé, fils de 36, né en 1621, épouse Claire de Maillé-Brézé, nièce de Richelieu, mort en 1686) (Tableau : Bourbon IV-13), 63-64, 86-89, 91-95, 98-99, 102, 105-107, 110-113, 116-117, 123-126, 143-144, 146, 148, 154, 158, 180, 196, 231, 238, 245, 256-257, 262, 268-271, 276, 284, 403, 410, 432, 457, 498, 541-542, 567.
- 47 **Bourbon-Conti** (Armand de, prince de Conti, fils de 36 et frère de 46, né en 1629, épouse Louise-Marie Martinozzi, nièce de Mazarin, mort en 1666) (Tableau : Bourbon V-13), 87-89, 92, 99, 105, 124, 126, 196.

- 48 **Bourbon-Condé** (Anne-Geneviève de, duchesse de Longueville, fille de 36 et sœur de 46 et 47, née en 1619, épouse Henri d'Orléans, duc de Longueville, morte en 1679), 69-70, 88-89, 92, 95, 99, 196.
- 49 **Bourbon-Vendôme** (Louis-Joseph de, duc de VENDOME, fils de 38, né en 1654, épouse Marie-Anne de Bourbon-Condé [76], petite-fille du grand Condé, général des galères, généralissime en Espagne, mort en 1727) (Tableau : Bourbon I-14), 452, 465, 514, 525.
- 50 **Bourbon-Vendôme** (Philippe de, chevalier de Vendôme, puis grand prieur de France, fils de 38, né en 1655, mort en 1727).
- 51 **Bourbon** (Louis de, le Grand dauphin, fils de 41, né en 1661, épouse Marie-Anne-Christine de Bavière, mort en 1711) (Tableau : Bourbon II-14), 252, 402, 415, 422, 432, 462-463, 468, 484, 512-515.
- 52 **Bourbon-Blois** (Marie-Anne de, 1<sup>re</sup> Mlle de Blois, fille légitimée de 41 et de Mlle de La Vallière, née en 1666, épouse Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti [62], neveu du grand Condé, morte en 1739), 259, 540.
- 53 **Bourbon-Maine** (Louis-Auguste de, duc du Maine, fils légitimé de 41 et de Mme de Montespan, né en 1670, épouse Anne-Louise-Bénédictine de Bourbon-Condé [75], petite-fille du grand Condé [46], mort en 1736) (Tableau : Bourbon III-14), 215, 281, 387, 444, 451-452, 515, 531-533, 535-536, 538, 545-546, 552, 555, 557.
- 54 **Bourbon-Toulouse** (Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, fils légitimé de 41 et de Mme de Montespan, frère du duc du Maine, né en 1678, épouse Marie-Victoire-Sophie de Noailles, amiral de France en 1683, gouverneur de Guyenne, de janvier 1689 à mars 1695, puis de Bretagne, lieutenant général en 1697, grand veneur en 1714, chef du conseil de la marine en 1715, mort en 1737) (Tableaux : Bourbon III-14, Noailles IV-6), 215, 387, 444, 452, 516, 533, 535-537.
- 55 **Bourbon-Nantes** (Louise-Françoise de, dite Mlle de Nantes, fille légitimée de 41 et de Mme de Montespan, née en 1673, épouse Louis III de Bourbon-Condé, petit-fils du grand Condé, morte en 1743), 215, 444, 514.
- 56 **Bourbon-Blois** (Françoise-Marie de, dite 2<sup>e</sup> Mlle de Blois, fille légitimée de 41 et de Mme de Montespan, née en 1677, épouse Philippe d'Orléans, le régent [59], morte en 1749), 215, 444, 521.
- 57 **Bourbon-Orléans** (Marie-Louise de, fille de 42 et d'Henriette d'Angleterre, née en 1662, épouse Charles II, roi d'Espagne, morte en 1689).
- 58 **Bourbon-Orléans** (Anne-Marie de, fille de 42 et d'Henriette d'Angleterre, née en 1669, épouse Victor-Amédée, duc de Savoie, morte en 1728).
- 59 **Bourbon-Orléans** (Philippe II de, duc d'Orléans, fils de 42 et de la princesse Palatine, né en 1674, épouse Françoise-Marie de Bourbon, 2<sup>e</sup> Mlle de Blois [56], régent en 1715, mort en 1723) (Tableau : Bourbon IV-14), 281, 387-388, 408, 455-456, 516, 532-535, 537-538, 542, 545-546, 549-552, 557.
- 60 **Bourbon-Orléans** (Élisabeth-Charlotte de, fille de 42 et de la princesse Palatine, née en 1676, épouse Léopold-Joseph-Charles, duc de Lorraine, morte en 1744).
- 61 **Bourbon-Condé** (Henri-Jules de, duc d'Enghien, fils de 46, né en 1643, épouse Anne de Bavière, princesse Palatine, mort en 1709) (Tableau : Bourbon V-14), 256.
- 62 **Bourbon-Conti** (Louis-Armand de, prince de Conti, fils de 47, né en 1661, épouse Marie-Anne de Bourbon, Ire Mlle de Blois [52], mort en 1685, sans postérité), 259.
- 63 **Bourbon-Conti** (François-Louis de, comte de La Marche, puis prince de Conti, fils de 47, né en 1664, épouse Marie-Thérèse de Bourbon-Condé, fille de 61, mort en 1709) (Tableau : Bourbon V-14).

- 64 **Bourbon-Busset** (N... de, descendant de Louis de Bourbon, prince-évêque de Liège [voir 14], épouse N... Colbert, mademoiselle de Lordat, fille du comte de Lignièrès) (Tableau : Colbert III-8).
- 65 **Bourbon** (Louis de, duc de Bourgogne, dauphin en 1711, fils de 51, né en 1682, épouse Marie-Adélaïde de Savoie, mort en 1712) (Tableau : Bourbon II-15), 464, 493, 496, 512-516, 520-521, 525-526, 529-530.
- 66 **Bourbon** (PHILIPPE V, roi d'Espagne, ancêtre des Bourbon d'Espagne, fils de 51, né en 1683, épouse Marie-Louise de Savoie, puis Élisabeth de Parme, mort en 1746) (Tableau : Bourbon III-15), 484-485, 487, 493, 525, 528, 544-546, 551, 564,
- 67 **Bourbon** (Charles de, duc de Berry, fils de 51, né en 1686, épouse Marie-Louise de Bourbon-Orléans, fille du régent, mort en 1714, sans postérité), 483, 488-489, 516.
- 68 **Bourbon-Maine** (Louis-Auguste de, prince de Dombes, fils de 53, né en 1700, mort en 1755), 546.
- 69 **Bourbon-Maine** (Louis-Charles de, comte d'Eu, fils de 53, né en 1701, mort en 1775), 546.
- 70 **Bourbon-Toulouse** (L. J. Marie de, duc de Penthièvre, fils de 54, né en 1725, sert sous le maréchal de Noailles, père du prince de Lamballe dont l'épouse, Marie-Thérèse de Savoie-Carignan, fut massacrée, meurt en 1793).
- 71 **Bourbon-Orléans** (Louis de, duc d'Orléans, fils de 59, né en 1703, épouse Auguste-Marie, princesse de Bade, mort en 1752) (Tableau : Bourbon III-15).
- 72 **Bourbon-Orléans** (Louise-Élisabeth de, reine d'Espagne, fille de 59, née en 1709, épouse Louis I, roi d'Espagne, morte en 1742).
- 73 **Bourbon-Condé** (Louis III de, duc de Condé, fils de 61, né en 1668, épouse Louise-Françoise de Bourbon, Mlle de Nantes [55], mort en 1710) (Tableau : Bourbon IV-15).
- 74 **Bourbon-Condé** (Marie-Thérèse de, fille de 61, née en 1666, épouse François-Louis de Bourbon-Conti [63], morte en 1732) (Tableau : Bourbon V-14).
- 75 **Bourbon-Condé** (Anne-Louise de, fille de 61, née en 1676, épouse Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine [53], morte en 1753) (Tableau : Bourbon IV-14), 532, 545-546.
- 76 **Bourbon-Condé** (Marie-Anne de, fille de 61, née en 1678, épouse Louis-Joseph de Bourbon, duc de Vendôme [49], morte en 1718) (Tableau : Bourbon I-14).
- 77 **Bourbon-Conti** (Louis-Armand II de, fils de 63 et de 74, né en 1695, épouse Louise de Bourbon-Condé, fille de 73 et de 55, mort en 1727) (Tableau : Bourbon V-15), 541-542, 548.
- 78 **Bourbon** (Louis, fils de 65, né en 1708, duc de Bretagne, dauphin en 1712, mort en 1712), 526.
- 79 **Bourbon** (LOUIS XV, roi de France, fils de 65, né en 1710, épouse Marie Leckzinska, mort en 1774) (Tableau : Bourbon II-16), 173, 267, 314, 332, 456, 464, 534, 546, 550-551, 556, 561, 563, 566-567, 569, 579-580, 582.
- 80 **Bourbon-Orléans** (Louis-Philippe de, duc de Chartres, fils de 71, né en 1725, épouse Louise-Henriette de Bourbon-Conti, fille de 77, mort en 1785) (Tableau : Bourbon III-16).
- 81 **Bourbon-Condé** (Louis-Henri de, fils de 73, né en 1692, épouse Charlotte de Hesse-Rheinfels, chef du conseil de régence, mort en 1740) (Tableau : Bourbon IV-16), 532, 535, 548, 552, 554-557.
- 82 **Bourbon-Conti** (Louis-François de, fils de 77, né en 1717, épouse Mlle de Chartres, Louise-Diane de Bourbon-Orléans, fille du régent [59], mort en 1776) (Tableau : Bourbon V-16).
- 83 **Bourbon** (Louis de, dauphin, fils de 79, né en 1729, épouse Marie-Thérèse de Bourbon, fille de 66, puis Marie-Josèphe de Saxe, mort en 1765) (Tableau : Bourbon II-17).



- 84 **Bourbon-Orléans** (Louis-Philippe de, dit Philippe-Egalité, fils de 80, né en 1747, épouse en 1769 Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, petite-fille de 54, vote la mort de Louis XVI, guillotiné le 6 novembre 1793) (Tableau : Bourbon IV-17), 605.
- 85 **Bourbon-Condé** (Louis-Joseph de, fils de 81, né en 1736, épouse Charlotte de Rohan-Soubise, mort en 1818) (Tableau : Bourbon V-17).
- 86 **Bourbon-Conti** (Louis-François-Joseph de, fils de 82, né en 1734, mort en 1814) (Tableau : Bourbon V-17).
- 87 **Bourbon** (LOUIS XVI, roi de France, fils de 83, né en 1754, épouse Marie-Antoinette d'Autriche, guillotiné le 21 janvier 1793) (Tableau : Bourbon I-18), 267, 454, 587-590, 592-593, 600-606, 623.
- 88 **Bourbon** (LOUIS XVIII, roi de France, fils de 83, né en 1755, épouse Marie-Joséphine-Louise de Savoie, succède à Napoléon en 1814, mort en 1824) (Tableau : Bourbon II-18), 609-610.
- 89 **Bourbon** (CHARLES X, roi de France, fils de 83, né en 1757, épouse Marie-Thérèse de Savoie, accède au trône en 1824, chassé du trône en 1830, mort en 1836) (Tableau : Bourbon II-18), 610-611.
- 90 **Bourbon-Orléans** (LOUIS-PHILIPPE I<sup>er</sup>, roi des Français, fils de 84, né 1773, épouse Marie-Amélie de Bourbon-Siciles, nièce de Marie-Antoinette d'Autriche [voir 87] et tante de la duchesse de Berry [voir 93], accède au trône en 1830, chassé en 1848, mort en 1850) (Tableau : Bourbon IV-18), 605, 611.
- 91 **Bourbon-Condé** (Louis-Henri-Joseph de, fils de 85, né en 1756, épouse Louise-Thérèse d'Orléans [fille de 80], mort en 1830) (Tableau : Bourbon V-18).
- 92 **Bourbon** (LOUIS XVII, roi de France, fils de 87, né en 1785, succède à son *père* en 1793, mort officiellement en 1795) (Tableau : Bourbon I-19).
- 93 **Bourbon** (Charles-Ferdinand de, duc de Berry, fils de 89, né en 1778, épouse Caroline de Naples, la nièce de la reine Marie-Amélie [voir 90], assassiné en 1820) (Tableau : Bourbon III-19).
- 94 **Bourbon-Orléans** (Ferdinand de, fils de 90, né le 3 septembre 1810, épouse le 30 mai 1837 Hélène de Mecklembourg-Schwerin, mort le 13 juillet 1842) (Tableau : Bourbon IV-19).
- 95 **Bourbon-Condé** (Louis-Antoine-Henri de, duc d'Enghien, fils de 91, né en 1772, arrêté par l'ordre de Napoléon, fusillé le 21 mars 1804) (Tableau : Bourbon V-19).
- 96 **Bourbon** (Henri de, comte de Chambord et duc de Bordeaux, fils de 93, né en 1820, épouse Marie-Thérèse d'Autriche-Este, en 1873 échoue dans ses pourparlers en vue d'une restauration, mort en 1883, sans postérité) (Tableau : Bourbon III-20), 610.
- 97 **Bourbon-Orléans** (Robert de, duc de Chartres, fils de 94 et frère de Philippe, comte de Paris, né le 9 novembre 1840, épouse le 11 juin 1863 Françoise de Bourbon-Orléans, mort le 5 décembre 1910) (Tableau : Bourbon IV-20).
- 98 **Bourbon-Orléans** (Jean de, duc de Guise, fils de 97, né le 4 septembre 1874, épouse le 30 octobre 1899 Isabelle de Bourbon-Orléans, fille du comte de Paris et nièce de 97, mort le 25 août 1940) (Tableau : Bourbon IV-21).
- 99 **Bourbon-Orléans** (Henri de, comte de Paris, fils de 98, né le 5 juillet 1908, épouse le 8 avril 1931 Isabelle de Bourbon-Orléans-Bragance) (Tableau : Bourbon W-22). Bourdaloue (Père), 8, 133, 263, 442.

**Bourdin** (Famille), 20, 27.

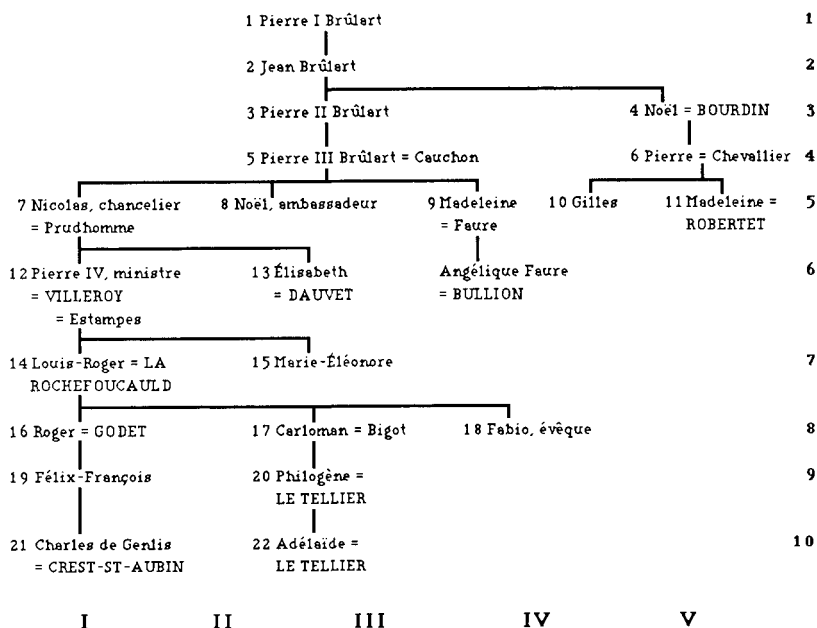
**Bourguenil** (situé en Indre-et-Loire, s'y trouve une ancienne abbaye bénédictine dont l'abbé commendataire fut l'abbé Camille Le Tellier de Louvois de la fin du XVII<sup>e</sup> jusqu'à 1718).

**Bouthillier de Chavigny** (Famille de), 3, 61-65, 86, 105, 111, 113, 126, 453, 534-535.

- Branças** (Famille de), 24.
- 1 **Branças** (Gaucher de, seigneur d'Oise, fils de Gaucher de Brancas et d'Antoinette de Villeneuve, épouse en 1501 Isabelle de Montauban, dame de Saint-André, chambellan de Louis XII, hérite de Gaucher de Forcalquier, baron de Céreste).
  - 2 **Branças-Céreste** (Gaspard de \_ de Forcalquier, baron de Céreste de Villeneuve, fils de 1, épouse en 1534 Françoise d'Ancezune).
  - 3 **Branças-Villars** (Evremond de, baron d'Oise, seigneur de Villars, fils de 1, épouse en 1553 Catherine de Joyeuse).
  - 4 **Branças-Céreste** (Jean de \_ de Forcalquier, baron de Céreste, fils de 2, épouse en 1563 Camille de Grimaldi).
  - 5 **Branças-Villars** (Georges de, en 1627 premier duc de Villars-Branças, fils de 3, né en 1568, épouse en 1597 Julienne-Hippolyte d'Estrées, sœur de Gabrielle d'Estrées, conseiller d'État d'Épée, lieutenant général au gouvernement de Normandie en 1626, gouverneur du Havre et de Honfleur, duc de Brancas en 1627 et pair en 1652, mort en 1657, ancêtre des ducs de Villars-Branças qu'il ne faut pas confondre avec le duc de Villars) (Tableau : Estrées III-5), 24.
  - 6 **Branças-Céreste** (Henri de \_ de Forcalquier, marquis de Céreste, fils de 4, épouse en 1603 Renée d'Oraison).
  - 7 **Branças-Villars** (Louis-François de, en 1657 IIe duc de Villars-Branças, fils de 5, épouse en 1649 Marie-Claire de Lénoncourt-Maroles, tante de Marie-Sidonie de Lénoncourt, marquise de Courcelles, la maîtresse de Louvois, dont le duc de Villars-Branças sera le curateur, se remarie en 1662 avec Marie-Madeleine Girard, puis en 1678 avec Louis-Catherine-Angélique de Fautereau de Meinières, maréchal de camp, meurt en 1679), 247-248.
  - 8 **Branças-Céreste** (Honoré de de Forcalquier, baron de Céreste, fils de 6, épouse en 1635 Marie de Castellane, puis Françoise de Cambis).
  - 9 **Branças-Villars** (Élisabeth-Charlotte-Candide de, issue du troisième mariage de 7 et sœur de Louis, duc de Villars-Branças, née en 1679, épouse le 30 janvier 1696 Louis-Bufile de Brancas-Céreste, marquis de Céreste [11], mère de la marquise de Souvré, morte en 1741).
  - 10 **Branças-Céreste** (Henri de \_ de Forcalquier, en 1674 marquis de Céreste, fils de 8, épouse en 1671 Dorothée de Cheylus).
  - 11 **Branças-Céreste** (Louis de \_ de Forcalquier, marquis de Brancas, fils de 10, né le 19 janvier 1672, épouse le 30 janvier 1696 Élisabeth-Charlotte-Candide de Brancas-Villars [9], lieutenant général le 29 mars 1710, gouverneur de Gérone le 7 février 1711, envoyé extraordinaire en Espagne le 15 juin 1713, conseiller d'État d'épée le 2 avril 1719, ambassadeur en Espagne du 2 novembre 1727 à septembre 1730, grand d'Espagne en 1730, gouverneur de Nantes le 27 mars 1738, démissionnaire du conseil d'État en avril 1735, commandant en chef en Bretagne le 27 mars 1738, maréchal de France le 11 février 1741, mort le 9 août 1750), 536.
  - 12 **Branças-Céreste** (Louis-Bufile-Toussaint-Hyacinthe de, comte de Céreste, fils de 10 et frère de 11, né le 28 avril 1697, ambassadeur en Suède en 1725 et au congrès de Soissons le 31 août 1727, conseiller d'État d'épée le 12 avril 1735 à la place de son frère, meurt le 25 avril 1754).
  - 13 **Branças-Céreste** (Louis de, marquis de Céreste, en 1785 duc de Céreste-Branças, fils de 11, en 1759 lieutenant général, grand d'Espagne).
  - 14 **Branças-Céreste** (Françoise-Gabrielle de, fille de 11, descendante de la sœur de Gabrielle d'Estrées et des Grimaldi, épouse le 30 mai 1723 François-Louis Le Tellier, marquis de Souvré, morte le 26 octobre 1724) (Tableau : Tellier II-8), 474.

- Breteil** (Famille de), 185, 294, 554-555.
- 1 **Brèthe** (Charles, contrôleur général des fonds extraordinaires pour la guerre).
  - 2 **Brèthe** (Charles, fils de 1, seigneur de Clermont, cousin du chancelier Le Tellier, maître à la chambre des comptes à Paris, intendant d'armée, intendant à l'armée du Boulonnais en 1644, en Picardie, en Artois et en Flandres en 1646, intendant de l'Artois en 1648, intendant de l'armée de Champagne en 1650), 79.
- Bretonvilliers** (voir Ragois).
- Briçonnet** (Famille), 131.
- Brienne** (voir Loménie).
- Brinvilliers** (voir Gobelins et Aubray).
- Brissac** (voir Cossé).
- Brogie** (Famille de), 552, 557, 574, 625.
- 1 **Brogie** (Victor-Maurice, comte, puis, en 1724, maréchal de, fils aîné de François-Marie, comte de Brogie, et d'Olympe-Catherine de Vassal, né en 1644, épouse Marie de Lamoignon, gouverneur d'Avesnes, commandant en Languedoc, maréchal de France, mort en 1727) (Tableau : Lamoignon III-5).
  - 2 **Brogie** (Charles-Guillaume, marquis de, fils de 1, né en 1668, épouse Marie-Madeleine Voysin, fille du chancelier Daniel-François Voysin de la Noiraye, colonel du régiment de l'Île-de-France, gouverneur de Gravelines en 1712, lieutenant général en 1719, mort en 1751).
  - 3 **Brogie** (François-Marie, duc et maréchal de, fils de 1, né en 1671, épouse Thérèse-Guillette Locquet de Grandville, lieutenant général en 1710, ambassadeur à Londres en 1725, gouverneur de Bergues et maréchal de France en 1734, commandant en chef de l'Alsace, généralissime de l'armée de Prague en 1741, duc en 1742, mort en 1745).
- Broussel**, 86.
- Brûlart** (Famille), 37, 48, 173, 279, 453, 483-484, 557-558, 605.
- 1 **Brûlart** (Pierre I, conseiller et secrétaire du roi en 1466) (Tableau : Brûlart III-1).
  - 2 **Brûlart** (Jean, fils de 1, conseiller au Parlement de Paris) (Tableau : Brûlart III-2).
  - 3 **Brûlart** (Pierre II, fils de 2) (Tableau : Brûlart III-3).
  - 4 **Brûlart** (Noël, fils de 2, épouse Isabelle Bourdin, la sœur du secrétaire d'État Jacques Bourdin qui, lui-même, épouse la fille du secrétaire d'État Guillaume Bochetel, Marie Bochetel, dont la sœur Jeanne épouse le secrétaire d'État Claude de L'Aubespine) (Tableau : Brûlart V-3).
  - 5 **Brûlart** (Pierre III, seigneur de Berni, fils de 3, épouse Marie Cauchon, dame de Sillery, président au Parlement) (Tableau : Brûlart III-4).
  - 6 **Brûlart** (Pierre, fils de 4, né en 1535, épouse en septembre 1571 Madeleine Chevallier, secrétaire du roi en 1557, secrétaire des commandements de Catherine de Médicis en 1564, secrétaire d'État en juin 1569, disgracié le 8 septembre 1588, mort le 12 avril 1608) (Tableau : Brûlart V-4), 20.
  - 7 **Brûlart** (Nicolas, marquis de Sillery, fils de 5, épouse Claude Prudhomme [parente et peut-être nièce de Jeanne Prudhomme, l'épouse de Nicolas II de Neufville-Villeroy], ambassadeur en Suisse, à Rome, garde des sceaux en 1604, chancelier en 1607, mort en 1624) (Tableau : Brûlart I-5), 28, 29, 30, 42, 48, 557.
  - 8 **Brûlart** (Noël, commandeur de Sillery, fils de 5, premier écuyer et chevalier d'honneur de la reine-mère, ambassadeur extraordinaire de France en Espagne et de la religion en France et à Rome, finance la fondation de Sillery près de Québec, mort en 1640) (Tableau : Brûlart II-5), 48.
  - 9 **Brûlart** (Madeleine, fille de 5, épouse Guichard Faure, belle-mère de Claude de Bullion) (Tableau : Brûlart III-5), 48.

Tableau: Brûlart



- 10 **Brûlart** (Gilles, fils de 6, obtient la survivance de son père, mais doit y renoncer lors de la disgrâce de son père le 8 septembre 1588) (Tableau : Brûlart IV-5)
- 11 **Brûlart** (Madeleine, fille de 6, épouse François Robertet, le frère du secrétaire d'État Florimond Robertet d'Alluye, descendant du très influent conseiller de François Ier, Florimond Robertet) (Tableau : Brûlart V-5).
- 12 **Brûlart** (Pierre IV, vicomte de Puitsieux, fils de 7, né en 1581 ou 1583, épouse Madeleine de Neufville-Villeroy, puis Charlotte d'Estampes-Valençay, secrétaire d'État de la guerre en 1606, secrétaire d'État des affaires étrangères après la mort du connétable de Luynes, disgracié en 1624, mort en 1640) (Tableaux : Brûlart I-6, Villeroy II-4), 28-29, 48, 470.
- 13 **Brûlart** (Élisabeth, fille de 7, épouse en 1601 Gaspard Dauvet, comte des Marets) (Tableau : Brûlart III-6).
- 14 **Brûlart** (Louis-Roger, marquis de Sillery, vicomte de Puitsieux, issu du second mariage de 12, né en 1619, épouse Marie-Catherine de La Rochefoucauld, la sœur du duc de La Rochefoucauld auteur des *Maximes*, joue un rôle actif dans le parti des princes lors de la Fronde, mestre de camp d'infanterie en 1651, mort en 1691) (Tableau : Brûlart I-7), 470-471.
- 15 **Brûlart** (Marie-Éléonore, fille de 12, abbesse d'Avenay en 1666, morte en 1687) (Tableau : Brûlart III-7).
- 16 **Brûlart** (Roger, marquis de Puitsieux, fils de 14, né le 1er avril 1640, épouse le 16 mars 1668 Claude Godet de Renneville, lieutenant colonel le 3 mai 1665, gouverneur d'Épernay le 18 août 1668, chargé d'une mission diplomatique à Cologne en 1672,

- commandant de Verdun le 27 février 1675, gouverneur d'Huningue le 7 août 1679, lieutenant général le 3 janvier 1696, ambassadeur en Suisse du 2 décembre 1697 à juin 1708, conseiller d'État le 19 février 1707, mort en 1719) (Tableau : Brûlant I-8), 470, 558.
- 17 **Brûlart** (Carloman-Philogène, chevalier, puis comte de Sillery, fils de 14, né en 1656, épouse Marie-Louise Bigot, capitaine de vaisseau en 1678, premier écuyer du prince de Conti de 1684 à 1708, gouverneur d'Épernay, puis d'Huningue en 1719, mort en 1727) (Tableau : Brûlart III-8).
- 18 **Brûlart** (Fabio \_ de Sillery, fils de 14, né en 1655, docteur de Sorbonne en 1681, évêque d'Avranches en 1689, évêque de Soissons en 1690, abbé du Gard en 1693, défend les jésuites, membre de l'Académie française, mort en 1714) (Tableau : Brûlart IV-8), 470-471.
- 19 **Brûlart** (Félix-François, marquis de Sillery, fils de 16, brigadier en 1706) (Tableau : Brûlart I-9).
- 20 **Brûlart** (Louis-Philogène, marquis de Puitsieux, fils de 17, né le 12 mai 1701, épouse le 19 juillet 1722 Charlotte-Félicité Le Tellier de Souvré, petite-fille de Louvois, gouverneur d'Épernay en 1719, ambassadeur à Naples de juillet 1735 à avril 1739, plénipotentiaire au congrès de Bréda en septembre 1746, conseiller d'État d'épée en 1746, secrétaire d'État des affaires étrangères le 21 janvier 1747 à la place du marquis d'Argenson, démissionne le 9 septembre 1751, ministre d'État le 21 janvier 1747, lieutenant général au gouvernement de Languedoc pour le département du bas Languedoc le 9 mai 1751, retiré en juillet 1756, rappelé le 2 juillet 1758, le jour où Louis-Charles-César Le Tellier d'Estrées devient ministre d'État, démissionne en novembre 1764 pour protester contre l'expulsion des jésuites, mort le 8 décembre 1770) (Tableaux : Brûlant III-9, Tellier III-8), 474, 557-558, 561-562, 564-565, 569-570, 580-581, 583.
- 21 **Brûlart** (Charles-Alexis, comte de Genlis, puis marquis de Sillery, vraisemblablement fils de 19, né en 1737, épouse en 1762 Étienne-Félicité du Crest de Saint-Aubin, la célèbre "Mme de Genlis", amie de Philippe-Égalité, éducatrice et gouverneur du futur Louis-Philippe I<sup>er</sup>, est fait capitaine des gardes du duc d'Orléans, député de la noblesse de Reims aux États-généraux, puis à la Convention, dans le procès de Louis XIV vote pour l'appel au peuple, arrêté comme complice de Dumouriez et agent de la faction d'Orléans, guillotiné le 30 octobre 1793) (Tableau : Brûlant I-10), 605.
- 22 **Brûlart** (Adélaïde-Félicité \_ de Sillery, fille unique de 20, née le 5 novembre 1725, épouse le 26 janvier 1744 Louis-Charles-César Le Tellier, futur duc d'Estrées) (Tableaux : Brûlant III-10, Tellier I-8), 564.
- Brun** (Le, peintre), 333.
- 1 **Brunet de Rancy** (Paul-Étienne, épouse en 1678 Geneviève-Michelle Colbert de Villacerf, receveur général des finances en Flandre et Hainaut en 1683, fermier général en 1689, un des hommes les plus riches de son temps, mort en 1717) (Tableau : Colbert IV-7), 362-363, 532.
- 2 **Brunet de Rancy** (Marie, fille de 1, née en 1693, épouse Louis-François-Henri Colbert, comte de Croissy, morte en 1742) (Tableau : Colbert IV-7), 300, 532. Bruyère (La, écrivain), 8, 9, 175, 330, 356-357, 359, 433-434, 617.
- Buckingham**, 37.
- Bullion** (Famille de), 38, 48-49, 54, 65, 73, 136, 140, 170, 262, 444.
- 1 **Bullion** (Jean de, fils de Claude de Bullion et de Claudine Vincent, épouse Charlotte de Lamoignon, fille de Charles de Lamoignon de Bâville, est pourvu de la charge de maître des requêtes en 1572, l'exerce jusqu'en 1588) (Tableau : Lamoignon IV 2), 49.

- 2 **Bullion** (Claude de, fils de 1, né en 1568, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, épouse le 22 janvier 1612 Angélique Faure, fille de Madeleine Brûlait de Sillery et bienfaitrice de la fondation de Montréal au Canada, conseiller au Parlement de Paris en 1599, maître des requêtes en 1605, surintendant de Navarre, conseiller d'État, surintendant des finances en 1632, président à mortier du Parlement de Paris en 1636, protecteur du futur chancelier Le Tellier, mort le 22 décembre 1640), 44, 47-49, 53-54, 56-58, 60, 62, 73-74, 104, 136, 378.
  - 3 **Bullion** (Noël de, fils de 2, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, né en 1615, épouse en 1639 Charlotte de Prye, demoiselle de Fervacques, petite-fille de Françoise de Souvré, la grand-tante d'Anne de Souvré, marquise de Louvois, président à mortier en 1637, commandeur-secrétaire et greffier des ordres en 1651, mort en 1670), 48, 73.
  - 4 **Bullion** (Alphonse-Noël de, fils de 3, marquis de Fervacques, né en 1645, gouverneur et lieutenant-général du Maine, du Perche et du comté de Laval en 1671, capitaine-lieutenant des cheveu-légers de la reine en 1680, mort sans alliance en 1698).
  - 5 **Bullion** (Charles-Denis de, fils de 3, marquis de Gallardon, de Fervacques et de Montlouet, né en 1651, épouse le 21 décembre 1677 Marie-Anne Rouillé de Meslay, prévôt de Paris, gouverneur du Maine, Perche et comté de Laval à la mort de son frère, meurt le 20 mai 1721).
  - 6 **Bullion** (Anne-Marguerite de \_-Fervacques, fille de 5, née en 1684, épouse en 1706 Jean-Charles de Crussol, marquis d'Acier, en 1693 duc d'Uzès, par son mariage devient belle-sœur de Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux, morte en 1760) (Tableau : Crussol I-4).
  - 7 **Bullion** (Marie-Hortense de \_ de Fervacques, descendante de 5, épouse en 1740 Guy-André de Montmorency-Laval, marquis de Magnac, premier baron de La Marche, maréchal de France et duc de Laval) (Tableau : Montmorency II-14).
- Bussy** (voir Rabutin)

## C

---

- Calonne**, 595, 599, 624.
- Calvin**, 155.
- Camus**, (Famille), 489-490.
- 1 **Camus** (N..., avocat au Parlement, épouse Marguerite Chauvelin) (Tableau : Chauvelin V-3).
  - 2 **Camus** (N..., fils ou parent de 1, épouse Marie Mouceau , elle-même apparentée aux Chauvelin).
  - 3 **Camus** (Germain-Michel, fils de 2, seigneur de Beaulieu, commissaire au ministère de la guerre, intendant auprès de l'armée de Turenne en 1673, intendant des contributions en Franche-Comté en 1674, intendant dans l'armée du Roussillon en 1675), 80.
  - 4 **Camus** (Jacques, fils de 2, seigneur des Touches, commissaire au ministère de la guerre, intendant des contributions pour les fortifications de Charleroi en 1667), 80.
  - 5 **Camus** (Charles, fils de 2, seigneur du Clos, commissaire au ministère de la guerre, intendant de l'armée du Milanais en 1677), 80.
  - 6 **Camus** (Marie-Charlotte, fille de 4, épouse Charles Mouceau de Nollant), 80  
Cantillon (économiste), 597.
- Cany** (voir Chamillart).
- Carlier** (Étienne, intendant d'armée), 80, 184.
- Carptry** (commis de Louvois), 233.

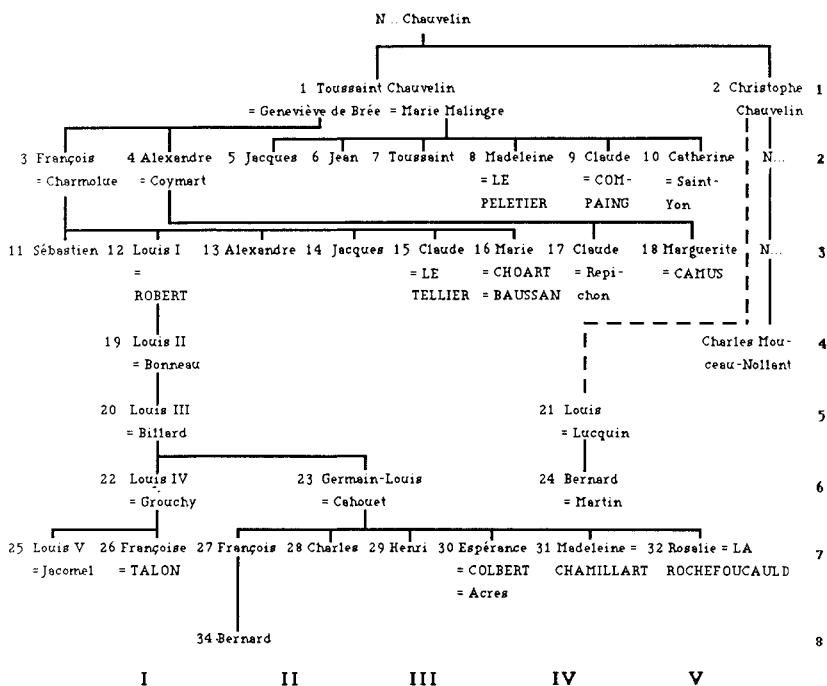
- 1 **Cassagnet** (Bernard de, seigneur de Tilladet et de Chuisseaux, né en 1555, épouse le 19 septembre 1588 Jeanne de Narbonne-Lomagne, gouverneur du vieil Brissac, mort vers 1625), 46, 58-60, 105-106, 109-110, 121, 172.
  - 2 **Cassagnet** (Gabriel de, seigneur de Tilladet, fils de 1, épouse le 9 mai 1636 Madeleine Le Tellier, sœur du chancelier Le Tellier, capitaine aux gardes-françaises, gouverneur de Bapaume et de Brisach en 1652, mort en 1660) (Tableau : Tellier III-5), 59-60, 354, 360, 387, 404, 456, 495.
  - 3 **Cassagnet** (Jean-Baptiste de, dit marquis de Tilladet, fils de 2, le plus intime ami de Louvois, son cousin germain, capitaine-lieutenant des Cent-Suisses de la garde du roi, brigadier en 1674, lieutenant général en août 1678, gouverneur de Cognac, puis d'Arras, lieutenant général d'Artois en 1689, maître de la garde-robe jusqu'au moment où il vendit cette charge, blessé au combat de Steinkerque le 3 août 1692, meurt le 22 août 1692, alors qu'il pouvait espérer le maréchalat).
  - 4 **Cassagnet** (Michel de, fils de 2, né en 1637, abbé de La Hance, évêque de Mâcon, mort le 6 septembre 16..), 60.
  - 5 **Cassagnet** (Gabriel de, dit le chevalier de Tilladet, fils de 2, pensionné par son cousin Louvois auquel il sert d'informateur, reçu chevalier de Malte en 1647, brigadier en 1675, maréchal de camp en 1677, lieutenant général des armées du roi en 1688, gouverneur d'Aire-sur-la-Lys en 1690, amant de la duchesse de Ventadour, Charlotte-Éléonore-Madeleine de La Motte-Houdancourt, future gouvernante de Louis XV, épouse de Louis-Charles de Lévis, duc de Ventadour, et sœur de la seconde épouse de Louis-Marie-Victor, duc d'Aumont [dont la première épouse était la sœur de Louvois et de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims], elle-même maîtresse de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims, meurt le 11 juillet 1690), 60, 313-315, 404, 441, 456.
  - 6 **Cassagnet** (Louis de, fils de 2, capitaine aux gardes, tué à Paris en 1651 par la livrée du duc d'Épernon, Bernard de Nogaret de La Valette), 59, 68.
  - 7 **Cassagnet** (Claude-Antoinette de, fille de 2, née le 12 avril 1638, épouse en 1655 Gilles de Bouzet, marquis de Roquepine, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de la Capelle, ont un fils, l'abbé de Roquepine et de Saint-Nicolas d'Angers, morte à Paris le 16 mai 1726), 60.
- Catherine de Médicis**, 17-21, 25, 27, 32.
- Catinat**, 396-397, 402, 420, 422-424, 434, 453, 458, 464-465, 491.
- Caumartin** (Famille de), 56, 543.
- Cavoy** (Louis de), 414.
- 1 **Chaise** (Georges d'Aix de La, épouse Renée de Rochefort, dame du But, chevalier de l'ordre de Saint-Michel).
  - 2 **Chaise** (François d'Aix, comte de La, fils de 1, capitaine des gardes de la porte en 1687, mort en 1697).
  - 3 **Chaise** (François d'Aix, dit le Père de La, fils de 1, né en 1624, jésuite, confesseur de Louis XIV en 1675, mort en 1709), 321, 338, 348.
  - 4 **Chaise** (Antoine-Dreux d'Aix, comte, puis, en 1693, marquis de La, fils de 2, épouse Françoise-Nicole Dugué de Bagnols, colonel du régiment de Bugey en 1692, puis de la Beauvaisis, pourvu de la charge de son père en 1697, mort en 1723) (Tableau : Dugué de Bagnols V-5).
- Chamillart** (Famille), 222, 279.
- 1 **Chamillart** (Guy, fils d'un avocat, né en 1624, épouse Catherine Compaing, avocat général au grand conseil en 1647, maître des requêtes en 1662, procureur général lors du procès Fouquet, intendant de Caen en 1665, mort en 1675).

- 2 **Chamillart** (Michel, fils de 1, né en 1652, épouse Elisabeth-Thérèse Le Rebours, maître des requêtes en 1686, intendant à Rouen en 1689, contrôleur général en 1699, ministre d'État en 1700, secrétaire d'État de la guerre en 1701, grand trésorier des ordres en 1706, mort en 1721), 427-428, 468, 477, 480-483, 489, 497-498, 509-514, 529, 537.
  - 3 **Chamillart** (Jérôme, comte de, fils de 1, épouse Philiberte Guyet, capitaine de vaisseau en 1693, sert dans l'armée de terre, colonel d'infanterie, gouverneur de Dol, maréchal de camp en 1704, mort en 1728).
  - 4 **Chamillart** (Jean-François, fils de 1, abbé de Fontgombault et de Baulme, évêque de Dol en 1692, de Senlis en 1702, mort en 1714).
  - 5 **Chamillart** (Michel II, en 1707 marquis de Cany, fils de 2, né en 1689, épouse Marie-Françoise de Rochechouart-Mortemart, fille de Marie-Anne Colbert, duchesse de Mortemart, secrétaire d'État de la guerre en 1707, grand maréchal de la maison du roi en 1716, mort en 1716) (Tableau : Colbert II-8), 509, 511.
  - 6 **Chamillart** (Catherine-Angélique, fille de 2, née en 1683, épouse Thomas III, marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies et lieutenant général, morte en 1739).
  - 7 **Chamillart** (N..., fils de ?, épouse Anne-Madeleine Chauvelin) (Tableau : Chauvelin IV-8).  
**Chamlay** (collaborateur de Louvois), 133, 192, 312, 333, 348-349, 360, 401-402, 406-407, 409, 418, 422, 431.
  - 1 **Champagne** (Foulques, seigneur de, premier baron du Maine, fils de Brandelis, épouse Jeanne de Sully, dame de Beaugenez, se croise en 1246).
  - 2 **Champagne** (Brandelis de, premier baron du Maine, arrière-arrière-petit-fils de 1, chambellan de Charles VI, mort en 1411).
  - 3 **Champagne** (Jean de, fils de 2, grand maréchal d'Anjou et de Provence).
  - 4 **Champagne** (Pierre, sire de, premier baron du Maine, épouse en 1441 Marie de Laval, grand maréchal de Provence, vice-mi de Sicile).
  - 5 **Champagne** (Brandelis de, fils de 4).
  - 6 **Champagne-La-Suze** (Nicolas de Champagne, en 1566 comte de La Suze, petit-fils de 4, chambellan du roi).
  - 7 **Champagne-La-Suze-Villaines** (Brandelis de Champagne, en 1587 marquis de Villaines, fils de 6, maréchal de France).
  - 8 **Champagne-La-Suze-Villaines** (René-Brandely de, marquis de Villaines, épouse Catherine-Thérèse Le Royer, mort en 1723).
  - 9 **Champagne-La-Suze-Villaines** (Marie de, fille de 8 et belle-sœur de Louis-Charles-César Le Tellier, duc d'Estrées, épouse le 29 avril 1732 César-Gabriel de Choiseul-Chevigny, comte de Choiseul, puis en 1762 duc de Praslin, morte en 1783), 570.
  - 10 **Champagne-La-Suze-Villaines** (Anne-Catherine de, fille de 8 et sœur de 9, épouse le 26 mai 1739 Louis-Charles-César Le Tellier, comte, puis duc d'Estrées, morte en 1742) (Tableau : Tellier I-8), 570.
  - 1 **Chapellier** (Jean-Jacques Chapellier, épouse Madeleine Le Boulanger).
  - 2 **Chapellier** (Marie, fille de 1, épouse Jean-Jacques Turpin, mère de la chancelière Le Tellier), 41-42.
  - 3 **Chapellier** (Élisabeth, fille de 1, épouse Étienne II d'Aligre, chancelier de France) (Tableau : Aligre III-4), 42, 219.
  - 4 **Chapellier** (Suzanne, fille de 1, épouse Jean Savary, marchand bourgeois de Paris et secrétaire du roi), 42, 219.
- Charlus** (voir Lévis).
- Charpentier** ; 80.



- Charuel (Jacques, intendant d'armée), 80, 252.
- 1 **Chateaubriand** (François de, épouse le 27 août 1713 Pétronille-Claude Lamour, dame de Lanjégu, mort le 28 mars 1729).
  - 2 **Chateaubriand** (René-Auguste de, fils de 1, né le 23 septembre 1718, épouse, le 3 juillet 1753, Apolline de Bedée qui vit du 7 avril 1726 au 31 mai 1798, mort le 6 septembre 1786).
  - 3 **Chateaubriand** (Jean-Baptiste de, fils de 2, frère de l'écrivain, épouse Aline-Thérèse Le Peletier de Rosambo, guillotiné avec sa femme, son beau-père et sa belle-mère le 22 avril 1794) (Tableau : Pelletier II-9), 606.
  - 4 **Chateaubriand** (François-René, vicomte de, fils de 2 et frère de 3, né le 4 septembre 1768, épouse, en février 1792, Céleste Buisson de La Vigne qui mourra le 9 février 1847, célèbre écrivain, secrétaire de légation à Rome le 4 mai 1803, chargé d'affaires dans le Valais du 29 novembre 1803 au 21 mars 1804, élu à l'Académie française le 20 février 1811, nommé ambassadeur en Suède le 8 juillet 1814, nommé ministre de l'intérieur par intérim le 9 juin 1815, ministre d'État le 9 juillet 1815, pair de France le 17 août 1815, privé de sa pension de ministre d'État le 20 septembre 1816, ambassadeur à Berlin le 1<sup>er</sup> janvier 1821, démissionne le 27 juillet 1821, ambassadeur à Londres le 10 janvier 1822, ministre des Affaires étrangères le 28 décembre 1822, chassé du ministère le 6 juin 1824, ambassadeur à Rome du 14 septembre au 30 août 1829, mort le 4 juillet 1848), 383, 578, 604, 606, 609.
  - 5 **Chateaubriand** (Louis, comte de, fils de 3, épouse mademoiselle d'Orglandes, ont cinq filles et un garçon, hérite de la terre de Combourg).
  - 6 **Chateaubriand** (Christian de, fils de 3, filleul de Malesherbes, hérite de la terre de Malesherbes, sert en Espagne comme capitaine dans les dragons de la garde en 1823, se fait jésuite à Rome, mort le 27 mai 1843 à Chien, près de Turin).
  - 7 **Chateaubriand** (Geoffroy de, fils de 5).  
**Châteauneuf** (voir Aubespine et Phélypeaux).  
**Château-Thierry** (voir Bouillon).  
**Châtillon** (Famille de), 124.  
**Châtillon** (Amable-Emilie de, née en 1761, épouse le 8 avril 1777 Marie-François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, descendant de Louvois) (Tableau : Crussol I-7). Chaumes (duc de, voir aussi Albert), 191, 209, 240.  
**Chauvelin** (Famille), 7, 20-21, 25-26, 32, 39, 78-79, 121, 126, 174, 186, 279, 294, 378, 422, 454, 535, 552, 555, 583.
  - 1 **Chauvelin** (Toussaint, frère de 2, vivant en 1553, procureur au Parlement de Paris, puis procureur général de Catherine de Médicis, épouse Geneviève de Brée, puis Marie Malingre, veuve de Jacques de Charmolue) (Tableau : Chauvelin II-1), 19.
  - 2 **Chauvelin** (Christophe, frère de 1, arrière-grand-père de Charles Mouceau de Nollant) (Tableau : Chauvelin V-1), 79.
  - 3 **Chauvelin** (François, issu du premier mariage de 1, avocat au Parlement de Paris le 1<sup>er</sup> juin 1562, intendant de Marie Stuart, veuve de François II, maître des requêtes de Catherine de Médicis, épouse la fille de la seconde épouse de son père, Marie de Charmolue, fille de Jacques de Charmolue et de Marie Malingre) (Tableau : Chauvelin I-2), 19-20, 25-26, 32.
  - 4 **Chauvelin** (Alexandre, issu du premier mariage de 1, maître des comptes le 25 novembre 1579, épouse Marguerite Coymart) (Tableau : Chauvelin I-2), 32.
  - 5 **Chauvelin** (Jacques, issu du second mariage de 1) (Tableau : Chauvelin II-2), 32.
  - 6 **Chauvelin** (Jean, issu du second mariage de 1) (Tableau : Chauvelin II-2).
  - 7 **Chauvelin** (Toussaint, issu du second mariage de 1, avocat au Parlement de Paris), 79.

Tableau: Chauvelin



- 8 **Chauvelin** (Madeleine, issue du second mariage de 1, épouse le 6 février 1583 Jean Le Peletier, avocat au Parlement, morte le 22 novembre 1588) (Tableau : Chauvelin IV-2), 20, 25, 78.
- 9 **Chauvelin** (Claude, issue du second mariage de 1, épouse Louis Compaing, conseiller, notaire et secrétaire du roi, parent de Catherine Compaing, l'épouse de Guy Chamillart) (Tableau : Chauvelin IV-2).
- 10 **Chauvelin** (Catherine, issue du second mariage de 1, épouse Gilles de Saint-Yon, avocat au Parlement) (Tableau : Chauvelin V-2).
- 11 **Chauvelin** (Sébastien, fils de 3) (Tableau : Chauvelin I-3), 11.
- 12 **Chauvelin** (Louis I, fils de 3, écuyer, seigneur de Gisenoy, épouse Anne Robert qui devient ainsi la tante de la femme de son frère Nicolas Robert, Mlle Choart de Buzenval, mort en 1654) (Tableau : Chauvelin I-3), 32, 78.
- 13 **Chauvelin** (Alexandre, fils de 3) (Tableau : Chauvelin II-3).
- 14 **Chauvelin** (Jacques, fils de 3) (Tableau : Chauvelin II-3).
- 15 **Chauvelin** (Claude, fille de 3, épouse le 10 juillet 1599 Michel Le Tellier, mère du chancelier Le Tellier) (Tableaux : Chauvelin III-3, Tellier I-4), 25, 31-33, 38.
- 16 **Chauvelin** (Marie, fille de 3, épouse Philibert Choart de Buzenval, puis Gilles Baussan, par son premier mariage, mère de Mlle Choart de Buzenval, l'épouse de Nicolas Robert, et, par son second mariage, mère de Philibert Baussan, intendant en Alsace) (Tableau : Chauvelin IV-3), 51, 78, 186.

- 17 **Chauvelin** (Claude, fils de 4, contrôleur général de l'artillerie en 1621, épouse Agnès Repichon, veuve de Gruel) (Tableau : Chauvelin IV-3).
- 18 **Chauvelin** (Marguerite, fille de 4, épouse Camus, avocat au Parlement) (Tableau : Chauvelin V-3).
- 19 **Chauvelin** (Louis II, fils de 12, seigneur de Grisenoy, né en 1613, épouse en 1641 Claudine Bonneau, procureur du roi au Châtelet de Paris en 1638, maître des requêtes en 1643, intendant de l'armée du Piémont en 1644, ambassadeur en Savoie, mort en service le 8 novembre 1645) (Tableau : Chauvelin I-4), 47, 78.
- 20 **Chauvelin** (Louis III, fils de 19, seigneur de Grisenoy, né le 19 août 1642, épouse le 11 juin 1682 Marguerite Billard, conseiller au Parlement de Paris le 6 septembre 1669, intendant de Franche-Comté le 4 mars 1675, maître des requêtes le 21 mars 1681, intendant de Picardie le 12 novembre 1683 jusqu'en janvier 1694, conseiller d'État ordinaire le 2 avril 1704, mort le 30 juillet 1719) (Tableau : Chauvelin I-5), 361-362.
- 21 **Chauvelin-Beauséjour** (Louis, sans doute descendant de 2, seigneur du Coulombier, né en 1605, épouse en 1656 Françoise Lucquin, mort en 1683) (Tableau : Chauvelin IV-5).
- 22 **Chauvelin** (Louis IV, fils de 20, seigneur de Grisenoy, né en 1683, épouse Madeleine de Grouchy, maître des requêtes en 1707, avocat général au Parlement en 1709, mort en 1715) (Tableau : Chauvelin I-6).
- 23 **Chauvelin** (Germain-Louis, fils de 20, seigneur de Grisenoy, né le 26 mars 1685, épouse le 18 janvier 1718 Anne Cahouet de Beauvais, amant de Lucie-Félicité de Noailles, maréchale d'Estrées, la sœur de la marquise Le Tellier de Courtanvaux, conseiller au grand conseil le 19 septembre 1706, maître des requêtes le 31 mai 1711, avocat général au Parlement de Paris le 26 août 1715, président à mortier au Parlement de Paris le 17 novembre 1718, garde des sceaux du 17 août 1727 au 20 février 1737, ministre et secrétaire d'État des Affaires étrangères le 23 août 1727, disgracié le 20 février 1737, mort le 1<sup>er</sup> avril 1762) (Tableau : Chauvelin III-6), 459, 546-547, 553-554, 556, 579.
- 24 **Chauvelin-Beauséjour** (Bernard, fils de 21, né le 19 janvier 1673, épouse le 27 janvier 1701 Catherine Martin d'Auzielles, conseiller au Parlement de Paris le 23 janvier 1701, maître des requêtes le 24 février 1703, intendant de Tours en août 1709, puis d'Amiens du 8 mars 1718 à août 1731, conseiller d'État ordinaire le 30 mars 1740) (Tableau : Chauvelin IV-6).
- 25 **Chauvelin** (Louis V, fils de 22, né en 1706, épouse Marie-Renée Jacomel, conseiller au Parlement en 1728, avocat général en 1729, président à mortier en 1736, mort en 1754) (Tableau : Chauvelin I-7).
- 26 **Chauvelin** (Françoise-Madeleine, fille de 22, épouse le 6 avril 1724 Louis-Denis Talon, mère de Françoise-Madeleine Talon, l'épouse d'Étienne-François d'Aligre) (Tableau : Chauvelin I-7, Talon III-7), 578.
- 27 **Chauvelin** (François-Claude, marquis de, fils de 23, sert en Italie et en Flandre, ambassadeur à Gênes et à Turin, devient un des intimes de Louis XV, meurt en 1774) (Tableau : Chauvelin II-7).
- 28 **Chauvelin** (Charles-Louis, fils de 23, marquis de Grosbois) (Tableau : Chauvelin II-7).
- 29 **Chauvelin** (Henri-Philippe, fils de 23, né en 1716, chanoine de Notre-Dame, conseiller au Parlement en 1738, fervent janséniste, ennemi déclaré des jésuites, enfermé en 1753 au mont Saint-Michel à cause de ses idées, publie en 1761 deux écrits retentissants contre les jésuites, rapporteur au procès des jésuites en 1761, mène la lutte qui aboutit en mars 1764 à l'expulsion des jésuites qu'il décrit comme un super-État défiant les lois temporelles et même spirituelles, meurt en 1770) (Tableau : Chauvelin III-7), 579-581.

- 30 **Chauvelin** (Anne-Espérance, fille de 23, née le 8 décembre 1725, épouse le 28 décembre 1747 Henri-René-François-Édouard Colbert, marquis de Maulévrier, puis le 3 mars 1763 (N... des Acres, comte de l'Aigle) (Tableau : Chauvelin III-7, Colbert III-9).
- 31 **Chauvelin** (Anne-Madeleine, fille de 23, épouse Chamillart) (Tableau : Chauvelin IV-7).
- 32 **Chauvelin** (Anne-Rosalie, fille de 23, épouse en 1752 Jean-François de La Rochefoucauld de Surgères) (Tableaux : Chauvelin V-7, Rochefoucauld V-15).
- 33 **Chauvelin-Beauséjour** (Jacques-Bernard, fils de 24, baptisé le 8 décembre 1701, épouse le 16 février 1729 Marie Oursin, conseiller au Parlement de Paris le 18 mai 1725, maître des requêtes le 30 janvier 1728, intendant d'Amiens en août 1731, intendant des finances le 9 juin 1751, mort le 14 mars 1767).
- 34 **Chauvelin** (Bernard-François, marquis de, fils de 27, né à Paris en 1766, ambassadeur à Londres en 1792, membre du Tribunat en novembre 1799, intendant de la Catalogne en 1812, député en 1816, s'oppose aux ultra-royalistes, démissionne en 1829, mort en 1832) (Tableau : Chauvelin II-8).

**Chaville** (situé en Hauts-de-Seine, domaine acheté par Michel I Le Tellier le 8 septembre 1596 pour 1600 écus, château construit par l'architecte Charles Chamois pour le chancelier Le Tellier, domaine et château vendus par la chancelière Le Tellier à Louis XIV en décembre 1695 pour 390 000 livres), 23, 25, 33, 210, 276, 306, 361, 436, 451, 462.

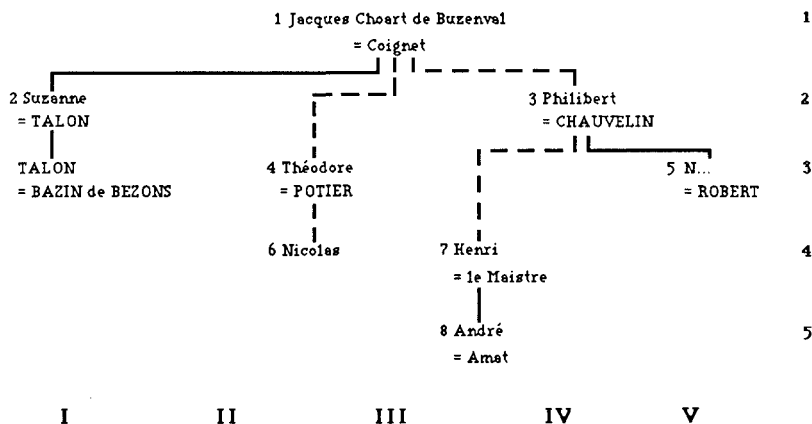
**Chevreuse** (voir Lorraine et Albert).

**Chigny** (situé en Marne, domaine acheté le 4 février 1656 par le chancelier Le Tellier au sieur d'Armentières lors de l'achat du domaine de Louvois).

**Choart de Buzenval** (Famille), 121-122, 174, 186, 294, 511.

- 1 **Choart de Buzenval** (Jacques, chef du conseil souverain de Dombes, épouse Suzanne Coignet) (Tableau : Choart III-1).
- 2 **Choart de Buzenval** (Suzanne, fille de 1, épouse le 10 mai 1568 Omer I Talon, morte le 19 avril 1643 à 98 ans, inhumée avec son mari en l'église paroissiale de Saint-Côme) (Tableau : Choart I-2, Talon II-3), 51, 78, 186, 535, 578.

**Tableau: Choart de Buzenval**



- 3 **Choart de Buzenval** (Philibert, parent de 2, premier mari de Marie Chauvelin) (Tableau : Choart IV-2, Chauvelin IV-3), 51, 78, 186.
- 4 **Choart de Buzenval** (Théodore, sans doute descendant de 1, seigneur de Buzenval, épouse Madeleine Potier de Blancmesnil, fille de Nicolas Potier, seigneur de Blancmesnil et d'Isabeau Baillet) (Tableau : Choart II-3).
- 5 **Choart de Buzenval** (Mademoiselle, fille de 3, épouse Nicolas Robert, mère de l'intendant Louis Robert) (Tableau : Choart V-3, Robert II-3).
- 6 **Choart de Buzenval** (Nicolas, fils de 4, neveu d'Augustin Potier de Blancmesnil, succède à celui-ci en 1650 comme évêque-comte de Beauvais, pair de France, un des quatre prélats jansénistes qui s'affichent comme tels à la suite de l'assemblée du clergé de 1661, meurt en 1679).
- 7 **Choart de Buzenval** (Henri, descendant de 3, épouse Marguerite le Maistre) (Tableau : Choart III-4).
- 8 **Choart de Buzenval** (André, fils de 7, né en 1637, épouse Angélique Amat, sous-lieutenant aux gendarmes de la Garde en 1675, lieutenant général en 1693, mort en 1717) (Tableau : Choart III-5).
- 9 **Choart de Buzenval** (Gabrielle, épouse en 1668 Prosper Bauyn d'Angervilliers, mère du secrétaire d'État de la guerre Nicolas-Prosper Bauyn d'Angervilliers), 555.
- Choiseul** (Famille), 65, 207, 453-454, 492, 552, 562, 575, 583, 587, 618, 623, 625.
- 1 **Choiseul** (Regnier III, seigneur d'Aigremont et de Fresnoy, épouse Isabelle de Salm).
- 2 **Choiseul** (Pierre I, dit Gallehaut, seigneur d'Aigremont, d'Arnoncourt et de Fresnoy, fils de 1, épouse Marguerite de Pailley, puis Alips de Choiseul dont il prend le nom, mort le 14 janvier 1401).
- 3 **Choiseul** (Pierre II, dit Gallehaut de, seigneur d'Aigremont, de Fresnoy et de Boncourt, fils de 2, épouse Richarde d'Oiselet, mort le 12 janvier 1465).
- 4 **Choiseul** (Jean de, seigneur d'Aigremont et de Meuse, fils de 3, épouse Isabeau de Choiseul, mort le 17 août 1585).
- 5 **Choiseul-Chevigny** (Pierre, dit Gallehaut de Choiseul, seigneur de Doncourt et de Fresnoy, fils de 3, épouse le 1<sup>er</sup> juillet 1479 Catherine du Plessis, dame de Chevigny, mort le 6 février 1510).
- 6 **Choiseul** (Pierre III de, seigneur d'Aigremont et de Meuse, fils de 4, épouse Anne de Saint-Amadour, mort le 15 septembre 1427).
- 7 **Choiseul-Chevigny** (Jean de, seigneur de Chevigny, de Doncourt, de Fresnoy et de Ravefontaine, épouse le 4 mai 1504 Anne de Choiseul).
- 8 **Choiseul** (René de, baron de Meuse et de Beaupré, fils de 6, épouse Mahaut de Francières).
- 9 **Choiseul-Chevigny** (Marceau de, seigneur de Chevigny et de Doncourt, fils de 7, épouse le 28 mars 1539 Jeanne de Brancion, dame de La Meure, mort le 23 mars 1595).
- 10 **Choiseul** (Chrétien de, seigneur et baron de Beaupré, fils de 8, épouse Antoinette de Dinteville, mort le 3 mai 1593).
- 11 **Choiseul-Chevigny** (François Ier de, seigneur de Chevigny et de Fresnoy, fils de 9, épouse le 7 février 1578 Françoise d'Esquilly).
- 12 **Choiseul** (César, maréchal-duc de, sans doute descendant de 3, né en 1598, épouse Colombe Le Charron, défait Turenne à Rethel en 1650, mort en 1675).
- 13 **Choiseul-Francières** (Louis de Choiseul, marquis de Francières, descendant de 8, épouse Catherine de Nicey).
- 14 **Choiseul-Beaupré** (Louis-François de, seigneur et baron de Beaupré, Polizi et Freznel, fils de 10, épouse Claude de Brauback).
- 15 **Choiseul-Traves** (Jean-Éléonor de, sans doute descendant de 3, épouse Claude Clochard).

- 16 **Choiseul-Chevigny** (Jacques de, comte de Chevigny, fils de 11, épouse Madeleine de Malain, baronne de Lux).
- 17 **Choiseul** (N... , duc de, fils de 12).
- 18 **Choiseul** (Auguste, en 1684 duc de, fils de 12 et frère de 17, né en 1637, épouse Louise-Gabrielle de La Vallière, nièce de la célèbre Mlle de La Vallière, puis Marie Le Bouthillier, fille de Léon Le Bouthillier et d'Anne Phélypeaux, et veuve de Nicolas I Brûlart, marquis de la Borde, meurt en 1705), 453.
- 19 **Choiseul-Franchières** (Claude, comte de, en 1693 maréchal de France, fils de 13, né en 1632, épouse Catherine-Alphonsine de Renty, ancien général de l'armée de l'Électeur de Cologne, se distingue au combat de Senef contre les Hollandais, gouverneur de Langres, Saint-Orner, Valenciennes, lieutenant général en 1676, mort en 1711), 452-453.
- 20 **Choiseul-Beaupré** (Louis de, baron de Beaupré, fils de 14, épouse Claire-Henriette de Mauléon-La-Bastide).
- 21 **Choiseul-Traves** (François-Éléonor de, comte de Choiseul, fils de 15, né en 1673, épouse Marie-Louise de Villars, la sœur du célèbre maréchal de Villars qui épouse une petite-fille d'Honoré Courtin, meurt en 1718), 453, 492.
- 22 **Choiseul-Chevigny** (François II de, comte de Chevigny, marquis de La Rivière, fils de 16, épouse le 31 janvier 1665 Paule de La Rivière).
- 23 **Choiseul** (César-Auguste, duc de, fils de 17, mort en 1684).
- 24 **Choiseul-Beaupré** (François-Joseph de, baron de Beaupré, dit le comte de Choiseul, fils de 20, épouse Nicole de Stainville, gouverneur de Saint-Domingue, mort en 1711).
- 25 **Choiseul-Chevigny** (Hubert de, dit le marquis de Choiseul, fils de 22, épouse le 20 mars 1691 Marie de Lambertye, puis le 28 avril 1711 Henriette-Louise de Beauvau, meurt le 10 juin 1727 à environ 63 ans).
- 26 **Choiseul-Beaupré-Stainville** (François-Joseph de, marquis de Stainville, fils de 24, épouse en 1717 Françoise-Louise de Bassompierre [qui devient une amie intime de Louis-Charles-César Le Tellier, futur duc d'Estrées], meurt le 27 novembre 1769), 570.
- 27 **Choiseul-Chevigny** (César-Gabriel de, comte de Choiseul, puis en 1762 duc de Praslin, fils de 27, né le 14 août 1712, épouse le 29 avril 1732 Marie de Champagne-la-Suze-Villaines, sœur de l'épouse de Louis-Charles-César Le Tellier, duc d'Estrées, est fait ministre d'État le 27 août 1761, secrétaire d'État des affaires étrangères du 13 octobre 1761 au 10 avril 1766, chef du conseil royal des finances le 7 avril 1766, secrétaire d'État de la marine le 10 avril 1766, disgracié le 24 décembre 1770, mort le 15 novembre 1785), 570, 581-582, 623.
- 28 **Choiseul-Beaupré-Stainville** (Étienne-François de, en août 1758 duc de Choiseul et d'Amboise, fils de 26, né le 28 juin 1719, épouse le 12 décembre 1750 Louise-Honorine Crozat-du-Châtel, ami intime de la petite-fille de Louvois [Madeleine-Angélique de Villeroy, duchesse de Boufflers, puis duchesse de Luxembourg], se concilie la faveur de Mme de Pompadour, ambassadeur à Rome, puis à Vienne, secrétaire d'État des affaires étrangères en 1758, secrétaire d'État de la guerre en octobre 1761, réunit la Corse à la France en 1768, provoque le bannissement des Jésuites en 1762, ministre de la marine en 1763, disgracié en 1770 à cause de Mme du Barry, meurt le 8 mai 1785), 564, 570-582, 587-588, 592, 597, 599, 617, 623, 624.
- 29 **Choiseul-Beaupré-Stainville** (Jacques-Philippe de, dit comte de Stainville, puis maréchal-duc de Choiseul-Stainville, fils de 26 et frère de 28, né en 1727, épouse le 3 avril 1761 Thomase-Thérèse de Clermont d'Amboise, meurt en 1789).
- 30 **Choiseul-Beaupré-Stainville** (Françoise-Thérèse de, fille de 29, épouse Joseph-Marie-Jérôme-Honoré Grimaldi de Monaco, mère d'Athénaïs-Euphrosine-Louise-Philippine Grimaldi de Monaco qui épouse Auguste-Félicité Le Tellier de Souvré, marquis de Louvois) (Tableau : Monaco), 570, 608.

**Choisy** (situé en Val-de-Marne, château donné par Louis XIV à Anne de Souvré, marquise de Louvois en 1695 en échange du domaine et du château de Meudon plus 400 000 livres, en 1716 passe à la princesse douairière de Conti, fille légitimée de Louis XIV et de Mlle de La Vallière), 462-463, 540, 561.

**Choisy** (Abbé de), 56, 63, 77, 202, 328-330, 372-373.

**Cinq-Mars**, 57-61, 71, 85.

**Clausse** (Famille), 20, 27.

**Clermont-Tonnerre** (Famille de), 323-324, 612.

**Clerville**, 182, 218.

**Cœuvres** (situé dans l'Aisne, domaine de la famille d'Estrées qui passe en 1737 à Louis-Charles-César Le Tellier, maréchal-duc d'Estrées).

**Coigneux** (Le), 191.

**Coislin** (Famille), 173.

1 **Coislin** (Pierre-César de Cambout, marquis de, fils de Charles du Cambout, marquis de Coislin, et de Philippe de Bourges, né en 1613, premier époux de Marie Séguier qui, en se remarquant avec Guy de Montmorency-Laval, chevalier de Boisdauphin et marquis de Laval, deviendra la belle-sœur de Marguerite Barentin, la mère d'Anne de Souvré, marquise de Louvois, lieutenant général des armées du roi et colonel général des Suisses, mort en 1641), 50, 126, 166, 251.

2 **Coislin** (Armand du Cambout, duc de, fils de 1, né en 1635, épouse Madeleine du Halgoët, gouverneur de Saint-Malo, mestre de camp général de la cavalerie, duc en 1663, mort en 1702), 172.

3 **Coislin** (Pierre de, fils de 1, né en 1630, évêque d'Orléans et en 1697 cardinal, abbé de Jumièges, puis de Saint-Victor, premier aumônier du roi en 1653, évêque d'Orléans en 1666, grand aumônier de France en 1700, mort en 1706), 172, 251.

4 **Coislin** (Charles-César, chevalier de, fils de 1, né en 1641, chevalier de Malte non profès, mort en 1699), 172.

**Colbert** (Famille), 8, 39-41, 50-51, 65, 78-79, 608, 612.

**Colbert de Saint-Pouange** (Famille), 7, 41, 101, 444, 562.

1 **Colbert** (Jean, épouse Marie Thuillier, meurt vers 1512) (Tableau : Colbert III-1).

2 **Colbert** (Gérard, fils de 1, né en 1493, épouse en 1519 Jeanne Thierry, mort en 1571) (Tableau : Colbert III-2).

3 **Colbert** (Oudard I<sup>er</sup>, fils de 2, né en 1520, épouse en 1548 Marie Coquebert, bourgeois et marchand à Reims, mort en 1573) (Tableau : Colbert III-3), 39.

4 **Colbert** (Jean, fils de 3, seigneur du Terron, né en 1557, épouse en 1582 Marie Bachelier, contrôleur des gabelles en Picardie et en Bourgogne, garde des sceaux du Vermandois en 1581, manifeste un attachement indéfectible à la cause d'Henri IV, mort en 1596) (Tableau : Colbert II-4), 39.

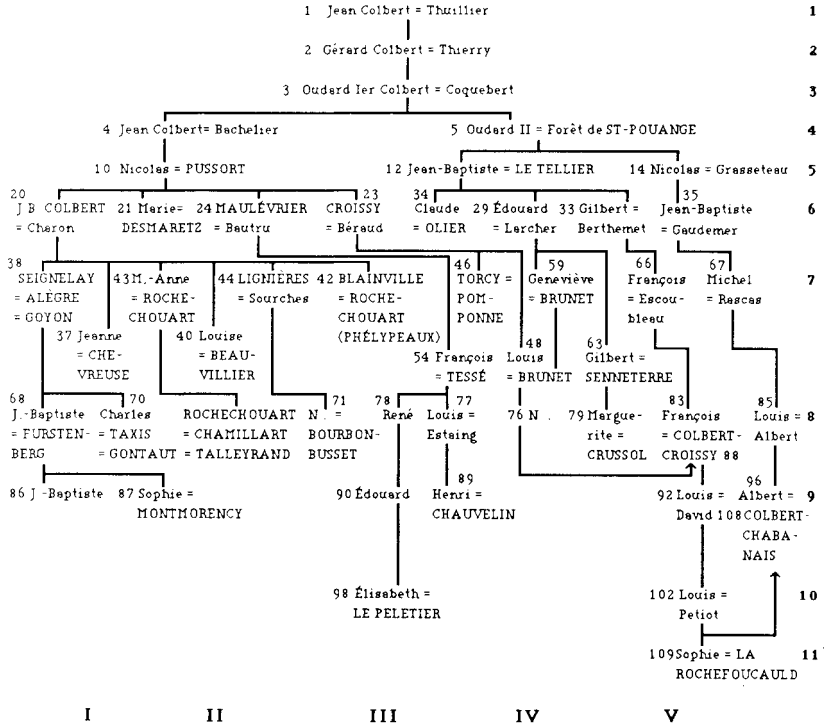
5 **Colbert-Saint-Pouange** (Oudard II, fils de 3, né en 1560, épouse en 1585 Marie Forêt, dame de Saint-Pouange et de Villacerf, manufacturier de soie, anobli par lettres de 1603, notaire et secrétaire du roi en 1612, mort en 1640, auteur de la branche des Colbert de Saint-Pouange) (Tableau : Colbert IV-4), 39, 404.

6 **Colbert** (Gérard, fils de 3, marchand bourgeois de Paris, né en 1550, épouse en 1577 Marie Pingré, mort en 1617), 39.

7 **Colbert-Magneux** (Nicolas, sieur de Magneux, petit-fils de 2, épouse Barbe Martin, belle-sœur d'Henri Pussort, l'oncle du grand Colbert, devient commissaire ordinaire des guerres au régiment de Champagne en 1617, capitaine des tours et château de Fismes vers 1625).

8 **Colbert-Terron** (Jean, fils de 4, seigneur du Tenon, épouse en 1616 Marie de Bignicourt, auteur de la branche des Colbert du Tenon), 67, 79, 101.

Tableau: Colbert



- 9 **Colbert-Saint-Mars** (Charles, fils de 4, dit “seigneur de Saint-Mars”, né vers 1592, lieutenant-général à Reims en 1617, épouse en juillet 1623 Marguerite de Mesvilliers, président au Présidial de Reims en 1630, auteur de la branche des Colbert de Saint-Mars [ou Saint-Marc], meurt en octobre 1661), 67, 101.
- 10 **Colbert** (Nicolas, fils de 4, seigneur de Vandières, né en mars 1590, épouse le 20 septembre 1614 Marie Pussort, ont 9 enfants dont 4 religieuses, abbesses ou prieures, receveur et payeur général des rentes de Paris, conseiller et maître d’hôtel ordinaire du roi le 21 mai 1641, mort le 21 décembre 1661) (Tableau : Colbert II-5), 67.
- 11 **Colbert-Saint-Pouange-Sevin** (Oudard, fils de 5, seigneur de Villacerf, épouse en 1618 Antoinette Sevin, conseiller au Parlement de Paris, mort en 1694, auteur de la branche des Colbert de Saint-Pouange issue de Mlle Sevin), 319, 562.
- 12 **Colbert-Saint-Pouange** (Jean-Baptiste, fils de 5, seigneur de Saint-Pouange et de Villacerf, né en 1602, épouse en 1628 Claude Le Tellier, sœur du chancelier Le Tellier, conseiller d’État et intendant de justice en Lorraine, mort en 1663) (Tableau : Colbert W-5), 38-39, 44, 46-47, 67, 100, 106, 121, 150-151, 172, 174, 192, 333, 447.
- 13 **Colbert-Saint-Pouange** (Simon, fils de 5, conseiller au Parlement de Paris, aumônier du roi).



- 14 **Colbert-Saint-Pouange-Turgis** (Nicolas, fils de 5, seigneur de Turgis, épouse en 1655 Madeleine Grasseau, conseiller en la chambre des comptes de Paris) (Tableau : Colbert V-5).
- 15 **Colbert** (Nicolas, fils de 6, secrétaire du roi de 1630 à 1642).
- 16 **Colbert** (Marie, fille de 6, épouse en 1598 Nicolas Camus, banquier à Paris, ont une fille, Marie Camus, qui épouse Michel Particelli d'Émery et dont la fille, Marie Particelli, épouse le secrétaire d'État Louis Phélypeaux de La Vrillière).
- 17 **Colbert-Terron** (Jean-Charles-Nicolas, fils de 8, seigneur du Tenon, intendant des finances dans l'armée de Guyenne en 1654, intendant d'armée et commissaire général de la marine du Ponant en 1665, intendant de la marine sur la flotte et en Sicile en 1675, conseiller d'État en 1678, mort en 1684, ne laisse que des filles), 287.
- 18 **Colbert-Saint-Mars** (François, fils de 9, seigneur de Saint-Mars, capitaine de vaisseau, succède à Charles-François Colbert de Croissy comme intendant d'Alsace, cherche à faire inculper Vauban pour mauvaise gestion, ne laisse que des filles), 218.
- 19 **Colbert-Saint-Mars** (André, fils de 9, évêque d'Auxerre, mort en 1704).
- 20 **Colbert** (Jean-Baptiste, dit le "grand Colbert", fils de 10, né le 29 août 1619, épouse le 13 décembre 1648 Marie Charon [a comme témoin lors de son mariage Michel Le Tellier], marquis de Seignelay par lettres de 1668, commis de Michel Le Tellier, "donné" par Le Tellier à Mazarin le 31 septembre 1651, secrétaire particulier de Mazarin, membre du conseil des finances, conseiller d'État et intendant des finances après la chute de Fouquet en septembre 1661, surintendant des bâtiments, des arts et des manufactures en 1664, contrôleur général des finances en 1665, secrétaire d'État de la maison du roi en février 1669, secrétaire d'État de la marine en mars 1669, mort le 6 septembre 1683) (Tableau : Colbert I-6), 8, 9, 39-31, 67, 79, 98-102, 108, 109, 121-122, 129, 131-132, 142-143, 149-151, 156-159, 161-169, 174, 176-179, 182, 185-190, 195, 197, 200, 202, 207-212, 215, 218-221, 223-224, 227-228, 230-231, 234, 241-243, 245, 247-248, 262, 266-268, 276-277, 279, 281, 286-287, 291-294, 298-301, 317-321, 327-328, 330-333, 335-337, 343, 345, 348, 350-351, 353, 358, 362-363, 375, 378-379, 403-404, 413, 421-422, 425, 427, 432, 446, 456, 459, 461, 468, 471-473, 476, 482, 484-485, 498, 501, 509, 511, 513, 516-517, 529, 536, 545, 547-548, 562, 567, 574, 577-578, 594-595, 607, 610, 618, 622-626.
- 21 **Colbert** (Marie, fille de 10, née en 1626, épouse en 1646 Jean Desmaretz, mère du contrôleur général des finances, Nicolas Desmaretz, morte en 1703) (Tableau : Colbert II-6).
- 22 **Colbert** (Nicolas, fils de 10, né en 1627, garde de la bibliothèque du roi en 1656, évêque de Luçon en 1661, évêque d'Auxerre en 1672, mort en 1676), 333.
- 23 **Colbert-Croissy** (Charles-Jean-François, fils de 10, marquis de Croissy par lettres de 1676, seigneur de Vendières, né en 1625, épouse en 1644 Françoise Béraud qui vit de 1642 à 1719, conseiller au Parlement de Metz en 1656, président à mortier du même Parlement en 1662, maître des requêtes de 1663 à 1669, intendant dans l'armée de Catalogne en 1655, puis dans l'armée de Turenne en 1667, intendant d'Alsace en 1656 et en 1660, de Lorraine, Barrois et Trois-évêchés de 1661 à 1662, de Tours en 1663, d'Amiens et Soissons en 1666, de Flanche en 1668, maître des requêtes de 1663 à 1669, conseiller d'État semestre en 1668, conseiller d'État ordinaire en 1668, président à mortier au Parlement de Paris du 26 août 1679 à 1689, remplit plusieurs missions diplomatiques, plénipotentiaire à Aix-la-Chapelle en 1668, ambassadeur à Londres de 1668 à 1674, ambassadeur extraordinaire à Nimègue de 1675 à 1678, secrétaire d'État des affaires étrangères et ministre d'État en 1680, mort le 27 juillet 1696) (Tableau : Colbert III-6), 3, 8, 67, 79, 101, 135, 202, 211, 231, 266, 298, 301, 303, 306, 331, 394, 400, 422, 432, 467, 516.

- 24 **Colbert-Maulévrier** (Édouard-François, fils de 10, sieur de Vendières, comte de Maulévrier, né en 1633, épouse Marie-Madeleine de Bautru, capitaine au régiment des gardes en 1664, lieutenant général en 1676, gouverneur de Tournay en 1682, mort en 1693) (Tableau : Colbert II-6), 211, 247.
- 25 **Colbert** (Agnès, fille de 10, abbesse de Sainte-Claire de Reims).
- 26 **Colbert** (Claire-Cécile, fille de 10, abbesse du Lys, morte en 1720).
- 27 **Colbert** (Antoinette, supérieure de Sainte-Geneviève de Chaillot).
- 28 **Colbert-Saint-Pouange-Sevin** (Michel, fils de 11, maître des requêtes au Parlement de Paris, intendant, mort en 1694, ne laisse que des filles), 319.
- 29 **Colbert-Saint-Pouange** (Édouard, fils de 12, marquis de Villacerf, né en 1628, épouse Geneviève Larcher, premier maître d'hôtel de la reine, conseiller d'État en 1677, surintendant et ordonnateur général des bâtiments de 1691 à 1699, premier maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne en 1697, mort en 1699) (Tableau : Colbert IV-6), 79, 100, 333, 404, 431, 477-478, 480.
- 30 **Colbert-Saint-Pouange** (Michel, fils de 12, né en 1629, évêque de Mâcon en 1666, mort en 1676).
- 31 **Colbert-Saint-Pouange** (Gabriel, fils de 12, chevalier de Malte).
- 32 **Colbert-Saint-Pouange** (Jean-Baptiste-Michel, fils de 12, né en 1640, archevêque de Montauban en 1674, archevêque de Toulouse en 1687, mort en 1710).
- 33 **Colbert-Saint-Pouange** (Gilbert, fils de 12, marquis de Saint-Pouange, né en 1642, épouse Marie de Berthemet, secrétaire des commandements et finances de la reine Marie-Thérèse, premier commis et principal collaborateur de Louvois, grand trésorier des Ordres en 1701, mort en 1706) (Tableau : Colbert V-6), 67, 101, 133, 192, 289, 352, 360, 402, 404, 422, 431, 437, 447, 497.
- 34 **Colbert-Saint-Pouange** (Claude, fille de 12, épouse le 16 septembre 1658 Jacques Olier, neveu du fondateur des sulpiciens, seigneur de Verneuil et conseiller au Parlement de Paris, morte en décembre 1715) (Tableau : Colbert III-6), 135-136, 138, 271.
- 35 **Colbert-Saint-Pouange-Turgis** (Jean-Baptiste, fils de 14, seigneur de Turgis, capitaine des vaisseaux du roi, épouse en 1698 Lucrèce de Gaudemer) (Tableau : Colbert V-6).
- 36 **Colbert-Saint-Pouange-Turgis** (Madeleine \_ de Turgis, fille de 14, née en 1656, épouse Louis Jossier de La Jonchère, puis Louis de Bautru, marquis de Nogent, protégé de Louvois, morte en 1714), 404, 447, 536.
- 37 **Colbert** (Jeanne-Marie, fille de 20, née en 1650, épouse Charles-Honoré d'Albret, duc de Chevreuse, fils du duc de Luynes et de Louise-Marie Séguier, dame du palais de la reine en 1674, morte en 1732) (Tableau : Colbert II-7), 209-210.
- 38 **Colbert** (Jean-Baptiste, fils de 20, marquis de Seignelay, né en 1651, épouse, en premières noces, Marie-Marguerite d'Alègre et, en secondes, Catherine-Thérèse de Goyon-Matignon-Torigny, fille de Marie-Françoise Le Tellier de la Luthumière [sans parenté avec les Louvois], secrétaire d'État de la marine en survivance de son père en 1683, ministre d'État en 1689, mort le 3 novembre 1690) (Tableaux : Colbert I-7, Monaco II-5), 3, 8, 131, 162, 202, 221, 234, 266, 286, 331, 335, 340, 343, 348, 353-354, 389, 404-405, 413-415, 418, 420-423, 427, 429, 431-432, 444, 446, 468, 472, 478, 482, 490.
- 39 **Colbert** (Jacques-Nicolas, fils de 20, né en 1654, abbé du Bec-Hellouin en 1665, membre de l'Académie française à 24 ans, coadjuteur de l'archevêque de Rouen et archevêque de Carthage "in partibus" en 1680, archevêque de Rouen en 1691, mort en 1707).

- 40 **Colbert** (Henriette-Louise, fille de 20, née en 1657, épouse en 1671 Paul, duc de Beauvillier et comte de Saint-Aignan, dame du palais en 1680, morte en 1733) (Tableau : Colbert II-7).
- 41 **Colbert** (Antoine-Martin, fils de 20, né en 1659, brigadier des armées du roi, grande croix de Malte, général des galères, tué en 1689), 295.
- 42 **Colbert** (Jules-Armand, fils de 20, marquis de Blainville et d'Ormoy, né en 1663, épouse Gabrielle de Rochechouart de Tonnay-Charente, fille de Marie Phélypeaux de La Vrillière, commandant du régiment de Foix en 1684, grand maître des cérémonies de France, obtient la survivance de la surintendance des bâtiments du roi, mais doit céder cette charge à Louvois le jour même de la mort du grand Colbert, lieutenant-général des armées du roi, tué au service du roi en 1704) (Tableau : Colbert III-7), 279, 333.
- 43 **Colbert** (Marie-Anne, fille de 20, née en 1665, épouse Louis Ier de Rochechouart, duc de Mortemart, ancêtre de Talleyrand, morte en 1750) (Tableau : Colbert II-7), 234, 287, 485, 509.
- 44 **Colbert** (Louis, fils de 20, comte de Lignières, né en 1669, épouse en 1694 mademoiselle du Bouchet de Sourches [fille de Sourches, le mémorialiste], succède à son oncle l'évêque d'Auxerre au poste de garde de la bibliothèque du roi, mais doit céder cette charge à Camille Le Tellier, abbé de Louvois, en 1684, capitaine-lieutenant des gardes bourguignons) (Tableau : Colbert III-7), 333, 375, 489.
- 45 **Colbert** (Charles-Édouard, fils de 20, comte de Sceaux, colonel du régiment de Champagne).
- 46 **Colbert-Croissy** (Jean-Baptiste, fils de 23, marquis de Torcy, né le 14 septembre 1665, épouse le 13 août 1696 Catherine-Félicité Arnauld de Pomponne, fille du secrétaire d'État, ambassadeur extraordinaire au Portugal en janvier 1684, au Danemark en avril 1685, en Angleterre en avril 1687, secrétaire d'État des affaires étrangères à la mort de son père le 12 août 1696, partage ces fonctions avec Pomponne jusqu'en septembre 1699, ministre d'État en janvier 1699, surintendant des postes en septembre 1699, membre du conseil de Régence de septembre 1715 à 1721, démissionne comme secrétaire d'État le 21 septembre 1715 et comme surintendant des postes le 14 octobre 1721, membre honoraire de l'Académie des Sciences le 9 juillet 1718, mort le 2 septembre 1746) (Tableau : Colbert IV-7), 40, 202, 467, 469, 477, 480, 484, 494, 509, 511, 513, 516-517, 531-533, 535, 537.
- 47 **Colbert-Croissy** (Charles-Joachim, fils de 23, né en 1667, abbé de Froidmont en 1684, agent général du clergé, évêque de Montpellier en 1696, mort en 1738).
- 48 **Colbert-Croissy** (Louis-François-Henri, fils de 23, chevalier, puis en 1711 comte de Croissy, né en 1677, épouse en 1711 Marie Brunet de Rancy, fille de Geneviève-Michelle Colbert de Villacerf [59] et arrière-petite-fille de Claude Le Tellier, admis dans l'ordre de Malte en 1688, brigadier en 1702, lieutenant-général et gouverneur de Crécy-en-Brie, ambassadeur extraordinaire en Suède en 1713, mort en 1747) (Tableau : Colbert IV-7), 301, 532.
- 49 **Colbert-Croissy** (Marie-Françoise, fille de 23, née en 1671, épouse en mai 1696 Louis-Joachim de Montaigne, marquis de Bouzols, morte en 1724), 516.
- 50 **Colbert-Croissy** (Charlotte, fille de 23, née en 1678, devient abbesse de Maubuisson en 1719, meurt en 1765).
- 51 **Colbert-Croissy** (Marguerite-Thérèse, fille de 23, née en 1682, épouse, en premières noces, en 1701, Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Reynal et, en secondes noces, en 1705, François-Marie Spinola, duc de Saint-Pierre et grand d'Espagne, dame du palais de la reine d'Espagne, morte en 1769).
- 52 **Colbert-Croissy** (Olympe-Sophie, fille de 23, née en 1685, morte jeune en 1705).

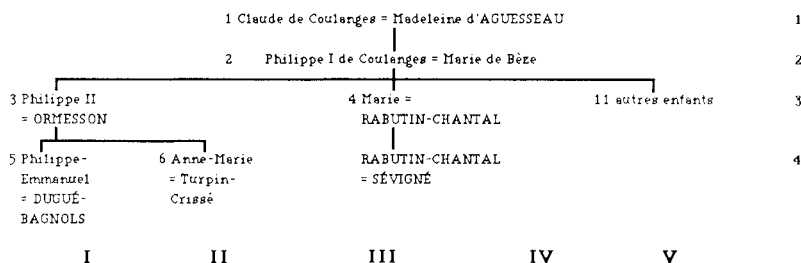
- 53 **Colbert-Maulévrier** (Jean-Baptiste, fils de 24, comte de Maulévrier, mort en 1695).
- 54 **Colbert-Maulévrier** (François-Édouard, fils de 24, chevalier, puis marquis de Maulévrier, né en 1675, épouse Marthe-Henriette de Froulay de Tessé, pourvu du régiment de son frère en 1695, brigadier d'infanterie en 1704, mort en 1706) (Tableau : Colbert III-7).
- 55 **Colbert-Maulévrier** (Henri, fils de 24, chevalier de Maulévrier, inspecteur de l'infanterie en 1705, lieutenant général en 1710, mort en 1711).
- 56 **Colbert-Maulévrier** (Louis-Charles, fils de 24, abbé, puis comte de Maulévrier, né en 1686, renonce à l'église pour épouser la veuve de l'architecte Leduc, meurt en 1726).
- 57 **Colbert-Saint-Pouange-Sevin** (Marguerite, fille de 28, née en 1619, épouse Charles de Machault, puis Denis L'Hermite de La Bénardière et, enfin, Vincent Hotman, intendant des finances, morte veuve le 28 juillet 1704), 319, 562.
- 58 **Colbert-Saint-Pouange-Sevin** (Antoinette, fille de 28, épouse, en premières noces, Pierre de La Cour, président des comptes, et, en secondes noces, Louis-Saladin d'Anglure de Bourg-le-Mont, duc d'Ain, morte le 19 septembre 1698).
- 59 **Colbert-Saint-Pouange** (Geneviève-Michelle, fille de 29, épouse en 1678 Paul-Étienne Brunet de Rancy, receveur général des finances et fermier général, un des hommes les plus riches de son temps, ont une fille qui épouse Louis-François-Henri Colbert de Croissy [481]) (Tableau : Colbert IV-7), 300, 362, 532.
- 60 **Colbert-Saint-Pouange** (Édouard, fils de 29, marquis de Villacerf, capitaine au régiment de cavalerie de Tilladet, tué à la bataille de Cassel le 11 avril 1677).
- 61 **Colbert-Saint-Pouange** (Michel-François, fils de 29, marquis de Payens, mestre de camp du régiment de Berry, cavalerie, tué au siège de Fumes le 5 janvier 1693).
- 62 **Colbert-Saint-Pouange** (Charles-Maurice, fils de 29, abbé de Saint-André-en-Gouffer et de Saint-Pierre-le-Néaufle-le-Vieil, agent général du clergé).
- 63 **Colbert-Saint-Pouange** (Pierre-Gilbert, fils de 29, né en 1672, chevalier de Malte en 1676, capitaine de vaisseau en 1692, épouse le 21 janvier 1696 Marie-Madeleine de Senneterre-Brinon, de la famille de Saint-Nectaire, premier maître d'hôtel de la Dauphine, premier maître d'hôtel de la reine Marie Leszczyńska en 1725, mort en mars 1733) (Tableau : Colbert V-7).
- 64 **Colbert-Saint-Pouange** (Geneviève-Marguerite, fille de 29, épouse en 1688 François-Jean-Baptiste de Montlezun, marquis de Besmaus, morte le 27 décembre 1696).
- 65 **Colbert-Saint-Pouange** (Marie-Anne, fille de 29, née en juillet 1683, épouse le 21 avril 1705 Charles-Louis de Montsaunin, marquis de Montai, lieutenant général et gouverneur, morte le 6 juin 1740).
- 66 **Colbert-Saint-Pouange** (François-Gilbert, fils de 33, marquis de Chabanais, épouse le 24 mars 1702 Angélique d'Escoubleau de Sourdis, colonel d'un régiment de cavalerie, brigadier, se distingue à Friedlingue, maréchal de camp en 1719, mort le 11 novembre 1719) (Tableau : Colbert V-7).
- 67 **Colbert-Saint-Pouange-Turgis** (Michel, fils de 35, dit le marquis de Turgis, épouse en 1754 Mlle de Rascas, dame de Cannet, chef d'escadre des armées navales) (Tableau : Colbert V-7).
- 68 **Colbert** (Marie-Jean-Baptiste, issu du second mariage de 38, marquis de Seignelay, né en 1673, épouse Marie-Louise-Maurice de Furstenberg, maître de la garde-robe en 1690, brigadier en 1708, mort en 1712) (Tableau : Colbert I-8).
- 69 **Colbert (Paul-Edouard)**, fils de 38, comte de Creully, duc d'Estouteville, né en 1686, épouse Anne-Françoise-Thérèse Spinola, maréchal de camp en 1719, général et littérateur, mort le 28 février 1756).

- 70 **Colbert** (Charles-Eléonor, issu du second mariage de 38, abbé, puis comte de Seignelay, né en 1689, épouse, en premières noces, Anne de La Tour et Taxis et, en secondes noces, Marie-Renée de Gontaut-Biron, mort en 1747) (Tableau : Colbert I-8).
- 71 **Colbert** (N..., fille de 44, Mlle de Lordat, épouse N... de Bourbon-Busset) (Tableau : Colbert III-8).
- 72 **Colbert-Croissy** (Jean-Baptiste-Joachim, fils de 46, marquis de Croissy et de Torcy, né le 25 janvier 1703, épouse le 27 février 1726 Henriette-Bibienne de Franquetot de Coigny, ont neuf enfants, dont sept fils morts sans postérité, maréchal de camp en 1742, lieutenant-général des armées du roi en 1745, gouverneur de Crécy-en-Brie en 1747, capitaine des gardes de la porte, mort le 26 août 1777).
- 73 **Colbert-Croissy** (Françoise-Félicité, fille de 46, née le 14 mai 1698, épouse le 12 avril 1715 Joseph-André de Tournon de Cadart d'Ancezune de Caderousse, morte le 28 avril 1749).
- 74 **Colbert-Croissy** (Catherine-Pauline, fille de 46, née le 2 mai 1699, épouse le 24 février 1718 Louis du Plessis-Châtillon, marquis de Nonant, morte le 30 octobre 1773).
- 75 **Colbert-Croissy** (Constance, fille de 46, née le 17 mai 1710, épouse le 21 avril 1732 Augustin-Joseph de Mailli, morte le 15 décembre 1734).
- 76 **Colbert-Croissy** (N..., fils de 48) (Tableau : Colbert IV-8).
- 77 **Colbert-Maulévrier** (Louis-René-Édouard, fils de 54, comte de Maulévrier, né en 1699, épouse Marie-Catherine-Euphrasie d'Estaing, lieutenant-général en 1745, ministre plénipotentiaire à Parme en 1749, mort en 1750) (Tableau : Colbert III-8).
- 78 **Colbert-Maulévrier** (René, fils de 54, marquis de Maulévrier, né en 1706, épouse en 1751 Marie-Charlotte de Fiennes, puis en 1754 Charlotte-Jacqueline de Manneville, mort en 1771) (Tableau : Colbert III-8).
- 79 **Colbert-Saint-Pouange** (Marguerite de Villacerf, fille de 63, née en 1696, épouse le 17 décembre 1714 François-Émanuel, marquis de Crussol) (Tableau : Colbert IV-8, Crussol III-4).
- 80 **Colbert-Saint-Pouange** (Marie-Geneviève, fille de 63, épouse le 14 mai 1716 Gilbert-Henri-Amable de Veny-d'Arbouse, comte de Villemont).
- 81 **Colbert-Saint-Pouange** (Marie-Anne, fille de 63, épouse le 10 août 1722 André-Joseph des Frisches-de-Brasseuses, marquis Doria, capitaine au régiment de cavalerie de Brissac, morte le 18 octobre 1723).
- 82 **Colbert-Saint-Pouange** (Gabrielle-Claude, fille de 63, épouse Philibert Grollier, marquis de Treffort).
- 83 **Colbert-Saint-Pouange** (François-Gilbert, fils de 66, marquis de Chabanais, né le 7 novembre 1705, épouse le 23 janvier 1731 Marie-Jeanne Colbert de Croissy [voir 88], maréchal de camp et lieutenant du roi du comté de Nantois, mort le 23 décembre 1765) (Tableau : Colbert V-8), 300.
- 84 **Colbert-Saint-Pouange** (Alexandre-Antoine, fils de 66, marquis de Colbert, né le 29 décembre 1707, épouse le 17 septembre 1764 Julie-Rose de Courdoumer, brigadier de cavalerie).
- 85 **Colbert-Saint-Pouange-Turgis** (Etienne-Edouard-Louis, fils de 67, dit le marquis Colbert de Cannet, épouse en 1789 Mlle d'Albert de Rions) (Tableau : Colbert V-8).
- 86 **Colbert** (Jean-Baptiste, fils de 68, marquis de Seignelay, né en 1731, sans postérité) (Tableau : Colbert I-8).
- 87 **Colbert** (Marie-Sophie de Seignelay, fille de 68, épouse en 1724 Charles-François-Frédéric II, duc de Montmorency, puis de Luxembourg, qui épousera, en secondes noces, Madeleine-Angélique de Neufville-Villeroy, meurt en 1747) (Tableaux : Colbert II-9, Montmorency I-17), 565.

- 88 **Colbert-Croissy** (Marie-Jeanne, fille de 76, de Croissy, née en 1716, épouse le 23 janvier 1731 François-Gilbert Colbert, marquis de Chabanais [voir 83]) (Tableau : Colbert V-8), 300.
- 89 **Colbert-Maulévrier** (Henri-René-François-Edouard, fils de 77, marquis de Maulévrier, épouse le 28 décembre 1747 Anne-Espérance Chauvelin, vidame de Châlons en Champagne, sous-lieutenant des gendarmes anglais, mort le 30 janvier 1748) (Tableaux : Colbert IV-9, Chauvelin III-7).
- 90 **Colbert-Maulévrier** (Edouard-René, issu du second mariage de 78, marquis de Maulévrier par lettres de 1818, né en 1754, épouse, en premières noces, en 1782 Anne-Louise de Quengo de Crenolle, puis, en secondes noces, en 1812 Pauline-Henriette Le Clerc de Juigné, mort en 1839) (Tableau : Colbert III-9).
- 91 **Colbert-Saint-Pouange** (Claude-Théophile, fils de 83, marquis de Chabanais, né en 1734, épouse en 1759 Louise-Perrine d'Amphernet du Pontbellanger, maréchal des camps et sous-lieutenant de gendarmerie, mort en 1789).
- 92 **Colbert-Saint-Pouange** (Louis-Henri-François, fils de 83, dit le comte de Chabanais, né en 1737, épouse, en premières noces, Mlle Boylève d'Arbonne, puis, en secondes, le 30 décembre 1770 Jeanne David, lieutenant au régiment des gardes-françaises, colonel d'infanterie et lieutenant du roi du Comté Nantois) (Tableau : Colbert V-9).
- 93 **Colbert-Saint-Pouange** (Antoine-Alexandre, fils de 83, vicomte de Chabanais, né le 14 décembre 1746, officier aux gardes, mort en 176.).
- 94 **Colbert-Saint-Pouange** (N..., fils de 83, épouse la fille du savant Pierre-Simon, marquis de Laplace).
- 95 **Colbert-Saint-Pouange-Turgis** (Édouard, fils de 85, titré marquis de Colbert de Cannel, épouse en 1827 Mlle de Saporta).
- 96 **Colbert-Saint-Pouange-Turgis** (Albert-Henri, fils de 85, né en 1794, titré comte de Colbert-Turgis le 30 novembre 1828, épouse en 1828 Mlle de Colbert-Chabanais [voir 108], mort en 1879) (Tableau : V-9).
- 97 **Colbert-Maulévrier** (René-Victorien, issu du second mariage de 90, né en 1813, épouse en 1837 Marie-Éléonore de Durfort de Civrac, mort en 1891).
- 98 **Colbert-Maulévrier** (Élisabeth, fille de 90, épouse en 1803 Charles Le Peletier, comte d'Aulnay) (Tableaux : Colbert III-10, Pelletier III-9).
- 99 **Colbert-Saint-Pouange** (Alexandre-Gilbert, fils de 91, marquis de Chabanais, né en 1781, épouse Mlle Seurat de Guilleville, mort en 1857 sans postérité).
- 100 **Colbert-Saint-Pouange** (Ambroise-Jean-Joseph, issu du second mariage de 92, dit le comte de Chabanais, né en 1773, épouse Barbe de Germon).
- 101 **Colbert-Saint-Pouange** (Pierre-David, issu du second mariage de 92, dit le comte de Chabanais, né en 1774, épouse Clémentine Perrotin, général de division, baron de l'Empire en 1809, pair de France en 1832, mort sans postérité en 1853).
- 102 **Colbert-Saint-Pouange** (Louis-Pierre-Alphonse, issu du second mariage de 92, né en 1776, épouse Mlle Petiet ou Petiot, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1843) (Tableau : Colbert V-10).
- 103 **Colbert-Saint-Pouange** (Auguste-François, issu du second mariage de 92, baron de Colbert et de l'Empire en 1808, né en 1777, épouse en 1803 Geneviève de Canclaux qui sera dame du palais de la reine de Naples, général de cavalerie, chambellan de l'empereur Napoléon, mort en 1809), 608.
- 104 **Colbert-Saint-Pouange** (Pierre-Louis-Jean-Baptiste, fils de 93, comte de Colbert-Laplace, né le 7 août 1843, secrétaire d'ambassade, puis député).
- 105 **Colbert-Maulévrier** (N..., fille de 97, vicomtesse de Chabot).
- 106 **Colbert-Maulévrier** (N..., fille de 97, marquise de Guerry de Beauregard).

- 107 **Colbert-Saint-Pouange** (Théobald \_-Chabonais, fils de 100, né en 1803, colonel des dragons, mort sans postérité en 1860).
- 108 **Colbert-Saint-Pouange** (N..., sans doute fille de 102, épouse Albert, comte de Colbert-Turgis [96]) (Tableau : Colbert V-9).
- 109 **Colbert-Saint-Pouange** (Marie-Sophie \_-Chabonais, sans doute fille de 102, épouse Augustin-Stanislas de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville) (Tableaux : Colbert V-11, Rochefoucauld III-18).
- 110 **Colbert-Saint-Pouange** (Auguste-Napoléon-Joseph, fils de 103, comte de Colbert-Chabonais, né en 1804, épouse en 1835 Angélique-Charlotte de Porte, ont deux fils, officier de la Légion d'Honneur, mort en 1883).
- Coligny** (Famille), 17, 143, 180, 277, 374.
- Colonna** (Famille), 55, 126, 156.
- 1 **Compaing** (Louis, épouse Claude Chauvelin, conseiller notaire et secrétaire du roi) (Tableau : Chauvelin IV-2).
- 2 **Compaing** (Catherine, parente et peut-être même la fille de 1, épouse Guy Chamillart). Concini, 26-27, 39-32, 85.
- Condé** (voir Bourbon).
- Condillac** (économiste), 597.
- Condorcet**, 572, 589, 591, 598-599, 611, 620.
- Conti** (voir Bourbon).
- Cossé** (Famille de), 449.
- 1 **Cossé-Brissac** (François de, duc de Brissac, épouse Jeanne de Schomberg, puis Guyonne de Ruellan, premier panetier du roi, lieutenant général au gouvernement de Bretagne en 1638, mort en 1651).
- 2 **Cossé-Brissac** (Louis de, en 1645 duc de Brissac, issu du second mariage de 1, épouse Marguerite-Françoise-Catherine de Gondi, cousine germaine du cardinal de Retz, mort en 1661), 98, 107.
- 3 **Cossé-Brissac** (Timoléon, comte de Cossé, issu du second mariage de 1, épouse Élisabeth le Charron).
- 4 **Cossé-Brissac** (Henri-Albert de, duc de Brissac, fils de 2, né en 1645, épouse Marguerite-Gabrielle-Louise de Saint-Simon, puis Élisabeth de Verthamon, mort en 1699, sans postérité).
- 5 **Cossé-Brissac** (Marie-Marguerite de, fille de 2, née en 1648, épouse le 28 mars 1662 François de Neufville, futur duc et maréchal de Villeroy, belle-mère de Marguerite Le Tellier de Louvois, transmet une maladie vénérienne au fils de Mme de Sévigné, morte 20 octobre 1708) (Tableau : Villeroy III-6), 448-450.
- 6 **Cossé-Brissac** (Artus-Timoléon-Louis de, comte de Cossé, en 1699 duc de Brissac, fils de 3, né en 1668, épouse Marie-Louise Bécheameil, grand panetier de France, mort en 1709).
- 7 **Cossé-Brissac** (Charles-Timoléon-Louis de, en 1709 duc de Brissac, fils de 6, né en 1693, épouse Catherine-Madeleine Pécoil de Villedieu, mort en 1732).
- 8 **Cossé-Brissac** (Catherine-Françoise de, fille de 7, épouse en 1735 Louis, duc d'Ayen, puis de Noailles) (Tableau : Noailles II-7).
- Coulanges** (Famille de), 193, 294.
- 1 **Coulanges** (Claude de, épouse en 1564 Madeleine d'Aguesseau) (Tableau : Coulanges III-1).
- 2 **Coulanges** (Philippe I de, fils de 1, né en 1572, épouse Marie de Bèze qui vit de 1576 à 1634, ont 14 enfants, mort en 1636) (Tableau : Coulanges III-2).

Tableau: Coulanges



- 3 **Coulanges** (Philippe II de, fils de 2, né en 1595, épouse Marie Lefèvre d'Ormesson qui lui donne cinq enfants, élève la célèbre marquise de Sévigné, mort en 1659) (Tableau : Coulanges I-3), 189.
- 4 **Coulanges** (Marie de, fille de 2, née en 1603, épouse Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantai, mère de la célèbre marquise de Sévigné, meurt en 1633) (Tableau : Coulanges III-3).
- 5 **Coulanges** (Philippe-Emmanuel de, fils de 3, né en 1633, épouse Marie-Angélique Dugué de Bagnols, la cousine germaine de Louvois, conseiller au Parlement de Paris en 1659, maître des requêtes en 1672, démissionne de cette charge en 1673 à cause de ses dissensions avec Louvois, meurt en 1716) (Tableau : Coulanges I-4), 43-44, 123, 189, 191-192, 254, 322-324, 421, 427, 433, 461-462.
- 6 **Coulanges** (Anne-Marie de, fille de 3, née en 1639, épouse en 1661 Louis de Turpin Crissé, comte de Sanzei qui disparaît en 1675, ont trois fils et une fille) (Tableau : Coulanges II-4).
- 1 **Courcelles** (Louis-Charles de Champlais, baron de, fils de Charles de Champlais et de Suzanne de Montbourcher, épouse Marie de Neufville-Villeroy, fille de Jacqueline de Harlay, veuve du comte de Tallard et mère du maréchal de Tallard, est fait maréchal de camp, meurt en 1659) (Tableau : Villeroy V-5).
- 2 **Courcelles** (Charles de Champlais, marquis de, fils de 1, épouse Marie-Sidonia de Lénoncourt, maîtresse de Louvois et du futur maréchal de Villeroy, lieutenant d'artillerie dans l'Île-de-France, mort en 1678), 248-249.
- 3 **Courcelles** (Camille de Champlais, baron de, fils de 1, né en 1653, chevalier de Malte, maréchal de camp en 1702, lieutenant général en 1704, commandant de Luxembourg, mort en 1706), 250.
- Courson** (Lamoignon de), 553-554.
- Courtanvaux** (situé en Sarthe, domaine et château qui passèrent, par mariage, des Berziau aux Souvré en 1498, puis des Souvré aux Le Tellier en 1662 lors du mariage de Louvois avec Anne de Souvré, passa aux Montesquiou-Fezensac en 1781 lors du mariage de Louise-Françoise Le Tellier de Courtanvaux avec le comte de Montesquiou-Fezensac, acquis parla commune de Bessé-sur-Braye en 1981, un des rares châteaux de France qui se soient transmis uniquement par mariage ou par héritage jusqu'en 1981), 276, 437, 540, 602, 609.
- 1 **Courtin** (Hugues, épouse N.. Budé).
- 2 **Courtin** (Guillaume, fils de 1, seigneur de Gournay-sur-Aronde, bailli de Guise, épouse Geneviève du Bois, dame de Rosay).



- 3 **Courtin** (Jean, fils de 2, seigneur de Gournay, auditeur des comptes, bailli de Guise, épouse Catherine Budé, dame de Bois le Vicomte).
  - 4 **Courtin** (Guillaume, fils de 2, seigneur de Rosay, conseiller au Parlement, épouse en 1598 Anne le Civier, dame de Villiers le Helon).
  - 5 **Courtin** (Jean, fils de 4, seigneur de Rosay, conseiller au Parlement le 28 novembre 1566, maître des requêtes, doyen du Parlement de Paris, épouse Marie Hennequin, fille de Dreux Hennequin et de Renée de Nicolai).
  - 6 **Courtin** (François, fils de 5, seigneur de Brucelles et de Rosay, maître des requêtes, épouse Jeanne Lescalopier).
  - 7 **Courtin** (Achille, fils de 5, seigneur de Menus, des Essertons, Chanteraine et la Grange du Bois, conseiller au Parlement le 18 mars 1612, maître des requêtes le 18 avril 1612, épouse Jeanne Barentin, tante d'Anne de Souvré, marquise de Louvois, et fille de Charles-Honoré Barentin et de Madeleine Carré).
  - 8 **Courtin** (Marie, fille de 6, épouse le 27 septembre 1617 René de Souvré, seigneur de Renouart, le grand-oncle d'Anne de Souvré, marquise de Louvois, se remarie avec Pierre Thiersault de Requisème, maître des requêtes et intendant de la généralité d'Alençon) (Tableau : Souvré III-4), 69, 128, 172.
  - 9 **Courtin** (Anne, vraisemblablement fille de 6, épouse Jean-Antoine I<sup>er</sup> de Mesmes, président à mortier, le frère de l'ambassadeur Claude II de Mesmes, comte d'Avaux), 69, 282.
  - 10 **Courtin** (Honoré, fils de 7, seigneur de Menus et de Chanteraine, né en 1626, épouse Marie-Élisabeth Le Gras, la belle-sœur de François-Gaspard de Montmorin-Saint-Hérem, conseiller au Parlement de Rouen en 1640, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes le 6 février 1651, accompagne le comte d'Avaux, son parent, aux conférences de Münster, accompagne Mazarin aux conférences de 1659, parent d'Anne de Souvré dont il signe le contrat de mariage avec Louvois, protégé et confident de Louvois, grand-père de l'épouse du maréchal-duc de Villars, intendant à Amiens, dans les Flandres et à Soissons de 1663 à 1665, ambassadeur extraordinaire à Londres en 1665 et à Bréda en 1677, ambassadeur en Hollande et en Suède, conseiller d'État en 1673, plénipotentiaire au congrès de Cologne en 1673-1674, se fait construire un hôtel à Meudon près du château de Louvois, de nouveau ambassadeur en Angleterre en 1676-1677, sous-doyen du conseil en 1693, doyen du conseil, mort le 27 décembre 1703), 69-70, 80, 97, 128-129, 172-173, 179, 193, 211, 223, 240, 245, 250, 255, 260, 282, 284-286, 298, 300, 306, 327, 342, 360, 394, 402, 422, 435, 453, 476-477, 480, 489-490, 492, 604.
  - 11 **Courtin** (Charles, fils de 7, mort en juin 1697).
  - 12 **Courtin** (François, fils de 10, né en 1659, abbé du Mont-Saint-Quentin en 1678, mort en 1739).
  - 13 **Courtin** (N..., fils de 10, chevalier de Courtin, mort à la bataille de Philipsbourg le 23 octobre 1688), 402.
  - 14 **Courtin** (Marie-Madeleine, fille de 10, épouse Jean-Baptiste de La Vitré de Larlan, seigneur de Rochefort, président à mortier au Parlement de Bretagne, puis Claude de Longueil, marquis de Maisons, président au Parlement de Paris).
  - 15 **Courtin** (Charlotte-Angélique, fille de 10, née en 1661, épouse Pierre-Jacques Roque de Varengeville, secrétaire des commandements de Monsieur et ambassadeur à Venise, mère de l'épouse de Claude-Louis-Hector, maréchal-duc de Villars, morte en 1732), 435.
- Coysevox**, 442.
- Créqui** (Famille de), 30-31.
- 1 **Créqui** (Antoine de Blanchefort-, premier du nom, né vers 1544, épouse Chrétienne d'Aguerre, mort vers 1575).

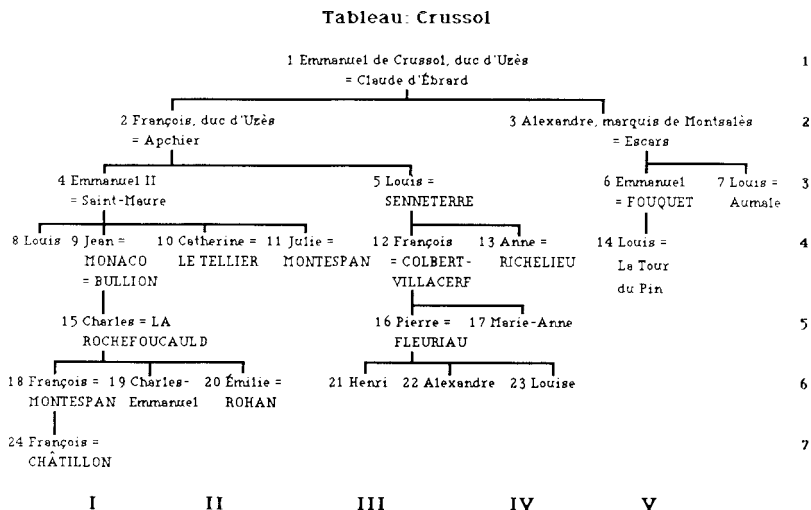
- 2 **Créqui** (Charles 1<sup>er</sup> de Blanchefort- et Canaples, duc de Lesdiguières, fils de 1, né en 1571, épouse en mars 1595 Madeleine de Bonne de Lesdiguières, puis en 1623 Françoise de Bonne, demi-sœur de la première épouse, pair et maréchal de France, mort en 1638), 30.
  - 3 **Créqui** (François 1<sup>er</sup> de Bonne, sire de, duc de Lesdiguières, issu du premier mariage de 2, né vers 1596, épouse sa tante, Catherine de Bonne, puis Anne de Ragni, pair de France, mort le premier janvier 1677).
  - 4 **Créqui** (Charles II, sire de, comte de Canaples, issu du premier mariage de 2, né vers 1597, épouse le 31 mai 1620 Anne du Roure, mort le 15 mai 1630).
  - 5 **Créqui** (Françoise de, issue du premier mariage de 2, née en 1601, épouse en 1609 Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, le fils du grand Sully, ont un fils qui épousera Charlotte Séguier, la fille du chancelier, meurt le 25 janvier 1657), 50.
  - 6 **Créqui** (Madeleine de, issue du premier mariage de 2, née en 1609, épouse en 1617 Nicolas IV de Neufville, duc et maréchal de Villeroy, morte le 31 janvier 1675) (Tableau : Villeroy III-5), 30, 50, 98.
  - 7 **Créqui** (François-Emmanuel de Bonne de, comte de Sault, duc de Lesdiguières en 1677, issu du second mariage de 3, né en 1645, épouse en 1675 Paule-Marguerite de Gondi, héritière de la maison ducal de Retz, mort en 1681), 116.
  - 8 **Créqui** (Charles-Nicolas de, marquis de Ragni, issu du second mariage de 3, né vers 1647, mort en 1674, sans descendance).
  - 9 **Créqui** (Charles III, duc de, prince de Poix, fils de 4, né en 1624, épouse Armande de Lusignan de Saint-Gelais de Lansac, la petite-fille de Françoise de Souvré, pair de France, ambassadeur, mort en 1687), 172, 179.
  - 10 **Créqui** (François, fils de 4, mort en bas âge).
  - 11 **Créqui** (Alphonse de, comte de Canaples, duc de Lesdiguières, pair de France, fils de 4, épouse Gabrielle-Victoire de Rochechouart de Mortemart, fille du maréchal de Vivonne et nièce de madame de Montespan, meurt le 5 août 1711, sans descendance).
  - 12 **Créqui** (François II de, marquis de Marines, maréchal de Créqui, fils de 4, né en 1629, épouse Catherine de Rougé du Plessis-Bellière, meurt en 1687), 116, 270, 296, 342, 403, 442.
  - 13 **Créqui** (Jean-François de, duc de Lesdiguières, fils de 7, né en 1678, épouse en 1696 Louise-Bernadette de Durfort-Duras, mort en 1703, sans descendance).
  - 14 **Créqui** (Madeleine de, fille de 9, arrière-petite-fille de Françoise de Souvré, née en 1662, épouse en 1675 Charles de la Trémoille, morte en 1707).
  - 15 **Créqui** (François-Joseph, marquis de, fils de 12, né en 1662, épouse en 1683 Anne-Charlotte d'Aumont, petite-fille du chancelier Le Tellier et héritière de Charles-Maurice Le Tellier, l'archevêque de Reims, ont trois filles mortes en bas âge, meurt en 1702) (Tableau : Aumont III-4), 116, 153, 342.
  - 16 **Créqui** (Nicolas-Charles de, marquis de Blanchefort, fils de 12, né en 1669, mort en 1696, sans descendance).
  - 17 **Créqui** (Louise-Alphonsine de, fille de 12, née le 23 septembre 1670, morte sans doute en bas âge).
- Croissy** (voir Colbert)
- Croix** (de La, collaborateur et cousin de Michel Le Tellier), 79.
- Croix** (Sieur de la, cousin du chancelier Le Tellier, commissaire des guerres ou commis au ministère de la Guerre, supervise les fortifications de Tournai en 1667, mort en 1669 au cours de l'expédition en Crète alors qu'il est intendant de l'armée d'expédition). Cromwell, 144, 146, 156.
- Croy** (Famille de), 611-612.

- 1 **Croy** (Philippe de \_ et de Walpurge de Mœurs).
- 2 **Croy** (Antoine de, seigneur de Sempy, fils de 1, épouse Louise de Luxembourg, puis Anne van der Gracht, mort en 1546).
- 3 **Croy** (Jacques de, comte de Solre, issu du premier mariage de 2, épouse Anne de Hennin, puis Anne de Home, enfin Yolande de Lannoy, mort en 1587).
- 4 **Croy** (Philippe de, comte de Solre, issu du troisième mariage de 3, épouse Anne de Beaufort, puis Anne de Croy, enfin Guillemette de Coucy, mort en 1612).
- 5 **Croy** (Jean de, comte de Solre, issu du premier mariage de 4, épouse Jeanne de Lalaing, mort en 1670).
- 6 **Croy** (Philippe-Emmanuel-Antoine-Ambroise de, comte de Solre, fils de 5, épouse Isabelle-Claire Vilain de Gand).
- 7 **Croy** (Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François de, comte de Solre, fils de 6, né en 1641, épouse Anne-Marie-Françoise de Bourmonville, grand veneur héréditaire du Hainaut, créé prince de Solre par l'Empereur en 1676, entre au service de la France en 1688, lieutenant général en 1702, mort en 1718).
- 8 **Croy** (Philippe-Alexandre-Emmanuel de, comte de Croy-Solre, puis prince de Croy, fils de 7, né en 1677, épouse Marie-Marguerite-Louise de Millendonk, mousquetaire en 1690, brigadier en 1706, fait prisonnier à Audenarde, lieutenant général en 1718, mort en 1723).
- 9 **Croy** (Emmanuel, duc de, prince de Croy-Solre, fils de 8, né le 23 juin 1718, épouse Angélique-Adélaïde d'Harcourt, descendante de Louvois et fille de Marie-Madeleine Le Tellier de Barbezieux, lieutenant général en 1759, grand d'Espagne en 1768, maréchal de France le 13 juin 1782, gouverneur de Picardie et grand bienfaiteur du port de Dunkerque, laisse son nom à la Tour de Croy près de Calais, mort en 1787) (Tableau : Harcourt II-6).
- 10 **Croy** (Adélaïde-Louise-Angélique-Gabrielle de, fille de 9 et descendante de Louvois, née le 6 décembre 1741, épouse le 2 février 1762 Joseph-Anne-Auguste-Maximilien de Croy, duc d'Havré) (Tableau : Harcourt W-7).
- 11 **Croy** (Emmanuel de, en 1784 duc, puis prince de Croy-Solre, fils de 9 et descendant de Louvois, né le 10 novembre 1743, épouse le 29 octobre 1764 Frédérique-Wilhelmine de Salm-Kirbourg, maréchal de camp, écrivain, député de la noblesse du Quesnoy aux États-généraux, démissionne le 1<sup>er</sup> décembre 1789, émigre en Belgique et aux Pays-Bas, revient en France sous le Consulat, meurt en 1803) (Tableau : Harcourt III-7).
- 12 **Croy** (Auguste-Philippe-Louis-Emmanuel de, duc de Croy et prince de Mœurs, fils de 11 et descendant de Louvois, né le 3 décembre 1765, prince de l'Empire et grand d'Espagne, émigre, obtient la seigneurie de Diilmen en Westphalie, rentre en France en 1814, nommé pair de France, mort en 1822).
- 13 **Croy** (Emmanuel-Marie-Maximilien de, fils de 11 et descendant de Louvois, né le 7 juillet 1768).
- 14 **Croy** (Louis-Charles-Frédéric-François de, fils de 11 et descendant de Louvois, né le 19 décembre 1769).
- 15 **Croy** (Charles-Maurice-Emmanuel-Guillaume de, fils de 11 et descendant de Louvois, né le 31 juillet 1771).
- 16 **Croy** (Gustave-Maximilien-Juste, prince de, cardinal, fils de 11 et descendant de Louvois, né le 12 septembre 1773, chanoine du grand chapitre de Strasbourg, à la Révolution se réfugie à Vienne où il devient chanoine de la fondation de Liechtenstein, accompagne le cardinal-archevêque de Vienne au conclave de 1800, nommé à l'évêché de Strasbourg en 1817, sacré le 9 janvier 1820, grand aumônier de France en 1821, pair de France en 1822, archevêque de Rouen en 1824, cardinal en 1825, meurt le 1<sup>er</sup> janvier 1844).

- 17 **Croy** (N., prince de, descendant de 11 et de Louvois, fondateur de la compagnie d'Anzin, la première compagnie houillère française, un des chefs de file de la Révolution industrielle en France), 611.

**Crucy** (voir aussi Cruzy), 322.

**Crussol** (Famille de ), 443-444, 612.



- 1 **Crussol** (Emmanuel de, duc d'Uzès, épouse Claude d'Ébrard) (Tableau : Crussol III-1).
- 2 **Crussol** (François de, duc d'Uzès, fils de 1, épouse en 1625 Louise-Henriette de La Châtre, dame de Maisonfort, puis en 1636 Marguerite d'Apchier, chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche, mort en 1680) (Tableau : Crussol II-2).
- 3 **Crussol** (Alexandre-Galliot de de Balaguiet, marquis de Montsalès, fils de 1, épouse en 1647 Rose d'Escars) (Tableau : Crussol IV-2).
- 4 **Crussol** (Emmanuel II, comte de, duc d'Uzès, issu du second mariage de 2, né en 1642, épouse en 1664 Julie-Françoise de Saint-Maure de Montausier, mort en 1692) (Tableau : Crussol I-3), 443.
- 5 **Crussol** (Louis de, marquis de Florensac, issu du second mariage de 2, né en 1645, épouse Marie-Thérèse-Louise de Senneterre de Lestrang, maréchal de camp en 1693, grand bailli de Toulouse en 1690, mort en 1716) (Tableau : Crussol III-3).
- 6 **Crussol** (Emmanuel, marquis de Montsalès, fils de 3, épouse en 1683 Marie-Madeleine Fouquet, la fille de surintendant disgracié, mort en 1713) (Tableau : Crussol V-3), 443.
- 7 **Crussol** (Louis de Montsalès, comte d'Uzès, puis marquis de Crussol, fils de 3, né en 1653, épouse Marie-Judith d'Aumale, mort fou en 1712) (Tableau : Crussol V-3).
- 8 **Crussol** (Louis de, duc d'Uzès, fils de 4, brigadier en 1693, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, tué à Nerwinden en 1693) (Tableau : Crussol I-4).
- 9 **Crussol** (Jean-Charles de, marquis d'Acier, puis, en 1693, duc d'Uzès, fils de 4, né en 1675, épouse Anne-Hippolyte Grimaldi, princesse de Monaco, puis, en 1706, Anne-Marie-Marguerite de Bullion-Fervacques, petite-fille de Charlotte de Prye

- [la petite-fille de Françoise de Souvré] et arrière-petite-fille de Claude de Bullion [le protecteur du chancelier Le Tellier], colonel du régiment de Crussol en 1693, mort en 1739) (Tableaux : Crussol I-4, Monaco I-5).
- 10 **Crussol** (Catherine-Louise-Charlotte de\_d'Uzès, fille de 4, née en 1674, épouse le 12 novembre 1691 Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux, morte le 4 mai 1694) (Tableaux : Crussol II-4, Tellier II-7), 443, 456, 472, 540.
  - 11 **Crussol** (Julie-Françoise de, fille de 4, née en 1669, épouse en 1686 Louis-Antoine de Gondrin de Pardaillan de Montespan, marquis, puis en 1711 duc d'Antin, fils de madame de Montespan et de son mari légitime, ainsi que directeur général des bâtiments en 1708, ont un fils qui épouse une Noailles [qui se remariera avec le comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan], morte en 1742) (Tableau : Crussol III-4), 443.
  - 12 **Crussol** (François-Emmanuel de, marquis de Florensac puis comte de Crussol et de Lestranges, fils de 5, né en 1694, épouse le 17 décembre 1714 Marguerite Colbert de Villacerf, colonel du régiment de Béarn, mort en 1719) (Tableaux : Colbert III-8, Crussol IV-4).
  - 13 **Crussol** (Anne-Charlotte de\_Florensac, fille de 5, née en 1683, épouse Armand-Louis du Plessis-Richelieu, comte d'Aginois, puis en 1731 duc d'Aiguillon, petit-fils d'Hortense Mancini [duchesse de Mazarin], meurt en 1772) (Tableau : Crussol IV-4).
  - 14 **Crussol** (Louis-Alexandre, marquis de\_Montsalès, fils de 6, né en 1690, épouse en 1715 Victoire-Jeanne de La Tour du Pin-Gouvernet, mort en 1740) (Tableau : Crussol V-4).
  - 15 **Crussol** (Charles-Emmanuel de, duc d'Uzès, issu du second mariage de 9, né en 1707, épouse Émilie de La Rochefoucauld, fille de Madeleine-Charlotte Le Tellier de Louvois, puis, en secondes noces, Marie- Gabrielle-Marguerite de Gueydon, brigadier en 1734, duc et pair en 1739, mort en 1762) (Tableaux : Crussol I-5, Rochefoucauld II-15).
  - 16 **Crussol** (Pierre-Emmanuel de, marquis de Florensac, fils de 12, né le 16 avril 1717, épouse le 22 décembre 1740 Marguerite-Charlotte Fleuriau, maréchal de camp en 1747, ministre plénipotentiaire à Parme en 1751, mort en 1758) (Tableau : Crussol III-5).
  - 17 **Crussol** (Marie-Anne de, fille de 12, née le 14 mars 1719) (Tableau : Crussol IV-5).
  - 18 **Crussol** (François-Emmanuel, duc de, fils de 15, épouse Madeleine-Julie-Victoire de Pardaillan-Gondrin-Montespan) (Tableau : Crussol I-6).
  - 19 **Crussol** (Charles-Emmanuel de, fils de 15) (Tableau : Crussol II-6).
  - 20 **Crussol** (Emilie de, fille de 15, née le 16 octobre 1732, épouse le 25 mai 1758 Louis- Marie-Bretagne-Dominique, duc de Rohan-Chabot) (Tableau : Crussol II-6).
  - 21 **Crussol** (Henri-Charles-Emmanuel de\_Florensac, fils de 16, né le 11 octobre 1741) (Tableau : Crussol III-6).
  - 22 **Crussol** (Alexandre-Charles-Emmanuel de\_-Florensac, fils de 16, né le 5 juillet 1743) (Tableau : Crussol III-6).
  - 23 **Crussol** (Louise-Henriette-Philippe-Marie-Adélaïde-Pierrette-Emmanuelle de, fille de 16, née le 1<sup>er</sup> août 1751) (Tableau : Crussol IV-6).
  - 24 **Crussol** (Marie-François-Emmanuel de, duc d'Uzès, fils de 18, né le 30 décembre 1756, épouse le 8 avril 1777 Amable-Emilie de Châtillon) (Tableau : Crussol I-7).
- Cruzy** (situé dans l'Yonne, marquisat qui, avec le château de Maulne, passa aux Le Tellier de Louvois en 1697, resta dans cette famille jusqu'en 1834 ou 1844), 437.
- Culan** (situé dans le Cher, domaine et château ayant appartenu aux puissants seigneurs de Culan, passèrent de la maison de Culan à Gilbert de Beaufort, marquis de Canillac en 1582, puis à Maximilien de Béthune, le célèbre Sully, en 1608, après qu'ils aient été saisis en 1599, puis à Henri II de Bourbon, prince de

Condé vers 1620, puis en 1663 à Michel IV Le Tellier, après qu'ils aient été saisis, puis à Louvois en 1685, puis à Barbezieux, puis à sa fille, Marie-Madeleine Le Tellier de Barbezieux, duchesse d'Harcourt, puis à la fille de cette dernière, Angélique-Adélaïde d'Harcourt, princesse de Croy, furent confisqués aux Croy à la Révolution en 1792), 125, 276, 361, 437, 538.

## D

---

**Darbon de Bellou** (Jean), 80, 123, 215.

**Dangeau** (marquis de), 393, 421, 423, 468.

- 1 **Dauvet** (Jean, chevalier, épouse Anne de Boudrac, dame de Clagny, procureur général au Parlement de Paris, ambassadeur à Rome, premier président au Parlement de Paris en 1466, meurt en 1471).
  - 2 **Dauvet** (Guillaume, seigneur des Marets, Clagny, Berneuil, fils de 1, épouse en 1480 Jeanne Lhuillier, dame de Rieux, maître des requêtes de l'hôtel du roi).
  - 3 **Dauvet** (Jean, seigneur des Marets, fils de 2, épouse en 1529 Jeanne de Longuejume, mort en 1559).
  - 4 **Dauvet** (Pierre, seigneur des Marets, fils de 3, épouse en 1577 Marguerite de Rouvroy de Saint-Simon, gentilhomme de la chambre du roi).
  - 5 **Dauvet** (Charlotte, fille de 3, épouse en 1557 François de Béthune, baron de Rosny, mère du grand Sully).
  - 6 **Dauvet** (Gaspard, dit le comte des Marets, fils de 4, épouse en 1601 Élisabeth Brûlart de Sillery, grand maître d'hôtel du roi, ambassadeur en Angletene) (Tableau : Brûlart).
  - 7 **Dauvet** (Nicolas, comte des Marets, fils de 6, épouse en 1635 Christiane de Lantage, grand fauconnier de France, gouverneur du Beauvaisis, mort en 1668).
  - 8 **Dauvet** (Alexis, comte des Marets, marquis de Saint-Phale, fils de 7, épouse en 1676 Jeanne Bouex de Villemort, grand fauconnier de France en 1672).
  - 9 **Dauvet** (François, comte des Marets, marquis de Saint-Phale, fils de 8, épouse en 1701 Marie Robert, fille de l'intendant Louis Robert, devient grand fauconnier de France) (Tableau : Robert II-5).
  - 10 **Dauvet** (Louis-François, marquis des Marets, baron de Boursault, fils de 9, épouse en 1734 Catherine-Louise de Lamoignon, capitaine de cavalerie).
  - 11 **Dauvet** (Jeanne, fille de 9 et sœur de 10, épouse le 7 février 1725 François-Louis Le Tellier, marquis de Souvré et de Louvois) (Tableau : Tellier II-8), 176, 474.
- Desmaretz** (Famille), 138, 222, 511, 557, 574.
- 1 **Desmaretz** (Jean, paysan du Noyonnais, épouse Jeanne Visinier).
  - 2 **Desmaretz** (Jean II, fils de 1, né en 1608, épouse Marie Colbert, la sœur du grand Colbert, trésorier de France en 1634, maître d'hôtel du roi en 1650, conseiller d'État en 1652, mort en 1682) (Tableau : Colbert II-6), 211.
  - 3 **Desmaretz** (Nicolas, seigneur de Maillebois, fils de 2, né en 1648, épouse Madeleine Béchameil, sœur de la comtesse de Cossé-Brissac, commis de son oncle, le grand Colbert, maître des requêtes en 1674, intendant des finances en 1678, disgracié en 1683, contrôleur général des finances en 1703, disgracié à nouveau en 1715, mort en 1721), 8, 331, 469, 509, 511, 513, 516, 531, 533-534, 562, 567.
  - 4 **Desmaretz** (Jacques, fils de 2, né en 1653, évêque de Riez en 1685, archevêque d'Auch, agent général du clergé de 1678 à 1685, mort en 1725).
  - 5 **Desmaretz** (Jean-Baptiste-François, marquis et maréchal de Maillebois, fils de 3, né en 1682, épouse le 26 janvier 1713 Marie-Emmanuelle d'Alègre, sœur de l'épouse que Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux a

renvoyée chez ses parents en 1698, lieutenant général en haut Languedoc en 1713, gouverneur de Saint-Orner en 1723, lieutenant général en 1731, gouverneur de Douai en 1734, maréchal de France en 1741, commandant de l'armée de Bohême en 1742, d'Italie en 1745, grand d'Espagne, gouverneur de l'Alsace en 1760, mort en 1762), 473.

- 6 **Desmaretz** (Pierre, fils de 3, né en 1687, abbé de Saint-Bénigne de Dijon en 1710, puis de Montebourg, mort en 1771).
- 7 **Desmaretz** (Marie-Thérèse, fille de 3, abbesse d'Yerres en 1709).
- 8 **Desmaretz** (Marie-Yves, comte de Maillebois, fils de 5, né en août 1715, épouse le 11 mai 1745 Marie-Madeleine de Voyer d'Argenson, brigadier en 1743, lieutenant général en 1749, gouverneur de Douai en 1753, premier lieutenant général à Minorque en 1755, est accusé d'avoir trahi le roi à la bataille d'Hastenbeck pour diminuer le succès de Louis-Charles-César Le Tellier, maréchal d'Estrées, est interné dans la citadelle de Doullens, s'engage dans un complot royaliste au début de la Révolution, s'enfuit, meurt à Liège en 1791), 562, 567-569, 578.

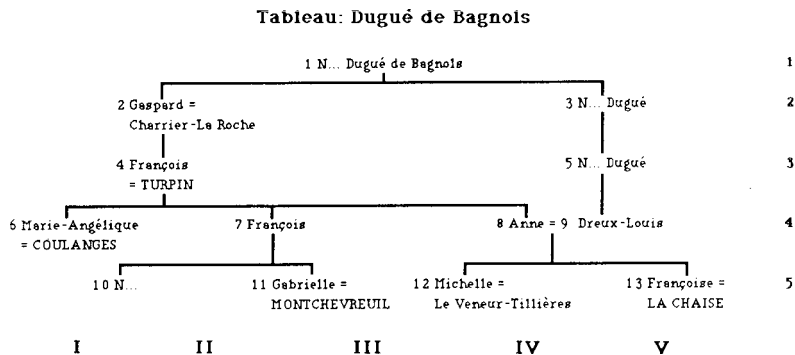
**Diderot**. 571.

**Dubois** (cardinal), 452, 455-456, 544-545, 548-552, 554, 557, 561, 618, 623.

**Doudeauville** (situé dans le Pas-de-Calais, domaine érigé en duché ayant appartenu à François-César Le Tellier, marquis de Montmirail et de Courtanvaux, duc de Doudeauville, passa aux La Rochefoucauld en 1779 par le mariage de Bénigne-Augustine Le Tellier de Courtanvaux avec Ambroise-Polycarpe, vicomte de La Rochefoucauld).

**Dufresnoy** (Élie, époux de Marie Callot, maîtresse de Louvois), 80, 250-251.

**Dugué de Bagnols** (Famille), 43, 193, 338.



- 1 **Dugué de Bagnols** (N..., apothicaire de Moulins en Bourbonnais) (Tableau : Dugué de Bagnols III-1).
- 2 **Dugué de Bagnols** (Gaspard, fils de 1, baron de Bagnols, épouse en 1609 Marie de Charrier de La Roche qui vit du 12 septembre 1592 à 1628, maître des requêtes, trésorier des finances au bureau de Lyon le 18 avril 1612, intendant d'armée, chef du parti des jansénistes de Lyon, s'établit à Saint-Jean-des-Trous, près de Chevreuse, finance, à partir de 1652, avec le duc de Luynes, la restauration de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, meurt après avoir jeûné en 1657) (Tableau : Dugué de Bagnols II-2), 43, 77, 79.
- 3 **Dugué de Bagnols** (N..., fils de 1, ancêtre de Dreux-Louis Dugué de Bagnols) (Tableau : Dugué de Bagnols V-4).

- 4 **Dugué de Bagnols** (François, fils de 2, épouse Marie-Angélique Turpin, la sœur de l'épouse du chancelier Le Tellier, maître des requêtes, conseiller ordinaire du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finances en Normandie, puis en 1666 dans les provinces de Dauphiné, Lyonnais, Forez et Beaujolais, nommé le 22 septembre 1666 procureur du roi près de la commission de recherche des faux nobles, protecteur des gens de lettres, meurt le 7 décembre 1685) (Tableau : Dugué de Bagnols II-3), 43, 48, 77, 121, 155-156, 362.
- 5 **Dugué de Bagnols** (N..., fils de 3, père de Dreux-Louis Dugué de Bagnols) (Tableau : Dugué de Bagnols V-3).
- 6 **Dugué de Bagnols** (Marie-Angélique, fille de 4, née en 1646, épouse Philippe-Emmanuel de Coulanges, morte en 1728) (Tableaux : Dugué de Bagnols I-4, Coulanges I-4), 43, 123, 190-192, 225, 233, 249-250, 254-255, 294, 337, 417-418, 433, 442, 449.
- 7 **Dugué de Bagnols** (François, fils de 4, se marie en 1678, intendant en Flandre, devient aveugle, mort en octobre 1688) (Tableau : Dugué de Bagnols III-4).
- 8 **Dugué de Bagnols** (Anne, fille de 4, épouse son cousin Dreux-Louis Dugué de Bagnols qui suit) (Tableau : Dugué de Bagnols IV-4), 43, 417-418, 509.
- 9 **Dugué de Bagnols** (Dreux-Louis, fils de 5, né en 1645, épouse sa cousine Anne Dugué de Bagnols, maître des requêtes en 1676, intendant de l'armée de Flandre en 1684, conseiller d'État en 1702, mort en 1709) (Tableau : Dugué de Bagnols V-4), 43, 509-510.
- 10 **Dugué de Bagnols** (N..., fils de 7) (Tableau : Dugué de Bagnols II-5).
- 11 **Dugué de Bagnols** (Gabrielle, fille de 7, épouse le 10 janvier 1696 Léonor, marquis de Mornay, puis marquis de Montchevreuil, fils d'Henry de Montchevreuil qui, avec Louvois, servit de témoin au mariage de Louis XIV et de Mme de Maintenon) (Tableau : Dugué de Bagnols III-5).
- 12 **Dugué de Bagnols** (Michelle-Gabrielle, fille de 8 et 9, épouse en 1699 Jacques-Tanguy Le Veneur, comte de Tillières) (Tableau : Dugué de Bagnols IV-5).
- 13 **Dugué de Bagnols** (Françoise-Nicole, fille de 8 et 9, épouse Antoine d'Aix, marquis de la Chaise, mort en 1723, fils de François d'Aix, comte de La Chaise, qui meurt en 1697, neveu du célèbre père La Chaise, François d'Aix, jésuite et confesseur de Louis XIV, enfin, petit-fils de Georges d'Aix de La Chaise et de Renée de Rochefort) (Tableau : Dugué de Bagnols V-5).

**Du Pont de Nemours**, 591, 597-599.

**Duquesne**, 343.

**Duras** (voir Durfort)

- 1 **Durfort** (Guy-Aldonce de, marquis de Duras, fils de Jacques de Durfort, marquis de Duras, et de Marguerite de Montgomery, dame de Lorge, né en 1605, épouse Elisabeth de la Tour d'Auvergne, fille d'Élisabeth de Nassau et sœur du grand Turenne, est fait maréchal de camp, meurt en 1665).
- 2 **Durfort** (Jacques-Henri de, en 1675 maréchal de Duras, en 1689 duc de Duras, fils de 1 et neveu de Turenne, né en 1626, épouse Marguerite-Félice de Lévis-Ventadour, lieutenant général, gouverneur de la Franche-Comté en 1674, mort en 1704), 232, 269-270, 402, 409, 422.
- 3 **Durfort** (Guy de, duc et maréchal de Lorge, fils de 1 et neveu de Turenne, épouse *Geneviève* de Frémont, beau-père du duc de Saint-Simon, maréchal de France en 1676, gouverneur de Guyenne en 1689, de Lorraine en 1694, mort en 1702), 279, 409, 422, 435, 458.



- 4 **Durfort** (Isabelle ou Élisabeth de -Duras, fille de 1, sœur de 2 et 3, née en 1633, épouse Frédéric-Charles de La Rochefoucauld, comte de Roye, qui se réfugie en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes, morte en 1715) (Tableau : Rochefoucauld III-12).
- 5 **Durfort** (Jean-Baptiste de, comte, puis en 1697 duc de Duras, fils de 2, né en 1684, épouse Angélique-Victoire de Bournonville, lieutenant général en 1720, commandant en chef de Franche-Comté en 1734, maréchal de France en 1741, gouverneur de Franche-Comté en 1755, mort en 1770), 40.
- 6 **Durfort** (Louise-Bernardine de -Duras, fille de 2, née en 1678, épouse Jean-François-Paul de Créqui, duc de Lesdiguières, morte en 1747).
- 7 **Durfort** (Victoire-Félicité de -Duras, fille de 5, née en 1706, épouse Jacques, duc de Fitz-James, fils d'un fils naturel de Jacques II d'Angleterre et d'Arabella Churchill, se remarie avec Louis-Marie-Augustin, duc d'Aumont, meurt en 1753) (Tableau : Aumont I-6).
- 8 **Durfort** (Emmanuel-Félicité de, duc et maréchal de Duras, fils de 5, né en 1715, épouse en 1733 Charlotte-Antoinette de La Meilleraye, de Mazarin et de Mayenne, puis, en 1736, Maclovie de Coëtquen, ambassadeur en Espagne de 1752 à 1755, gouverneur du Château-Trompette en 1755, commandant en Bretagne en 1758, membre de l'Académie française en 1775, pair et maréchal de France, mort en 1789).
- 9 **Durfort** (Jeanne de -Duras, par sa mère, duchesse de Mazarin, de La Meilleraye et de Mayenne, issue du premier mariage de 8, épouse, en 1747, son cousin, Louis-Marie-Guy, duc d'Aumont, marquis de Villequier, fils de Durfort [71]) (Tableau : Aumont I-7).

---

**E**

**Effiat** (marquis d'), 536.

**Elbeuf** (voir Lorraine).

**Émery** (Famille Particelli d'), 86-87, 92, 246.

**Estissac** (voir Rochefoucauld).

**Estrades** (maréchal d', épouse Marie d'Aligre, a un fils abbé) (Tableau : Aligre III-6), 44, 177, 259, 269-270, 272, 292, 298, 316, 394.

**Estrées** (situé dans le Pas-de-Calais, près de Béthune, devenu Estrée-Blanche, domaine ancestral de la famille d'Estrées, passa en 1737 à Louis-Charles-César Le Tellier, maréchal-duc d'Estrées, qui mourut en 1771).

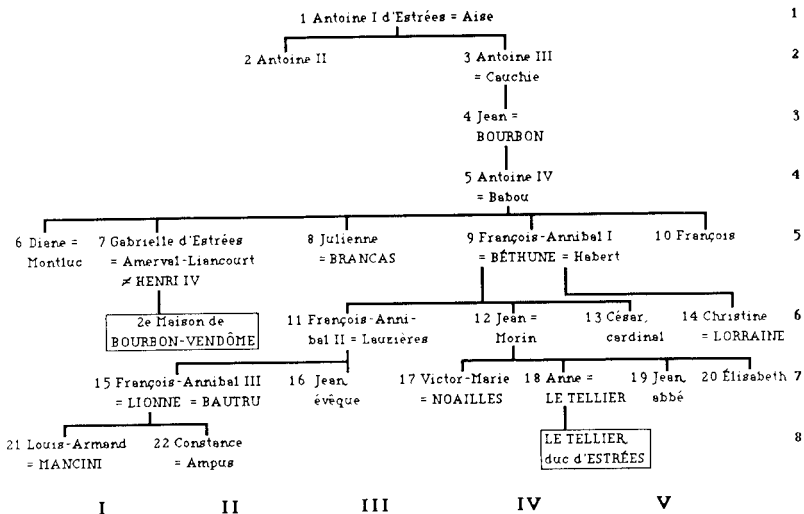
**Estrées** (Famille d'), 389, 422, 445-449, 454, 494, 496-497, 511, 532, 544, 548, 608.

- 1 **Estrées** (Antoine I d', fils de Pierre d'Estrées, dit Carbonnel, vivant en 1437, et de Marie de Beaumont, épouse en 1447 Jeanne d'Aise) (Tableau : Estrées III-1).
- 2 **Estrées** (Antoine II d', seigneur de Boulant, fils de 1, auteur d'un rameau éteint en 1524) (Tableau : Estrées II-2).
- 3 **Estrées** (Antoine III d', fils cadet de 1, épouse Jeanne, dame de la Cauchie, page de la reine Anne, duchesse de Bretagne, gentilhomme de la maison du roi, mort vers 1516) (Tableau : Estrées IV-2), 445.
- 4 **Estrées** (Jean d', fils de 3, né en 1486, épouse Catherine de Bourbon-Bonneval, fille d'un bâtard de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, est fait capitaine général de l'artillerie en 1550, fait faire de grands progrès à la fabrication des canons, mort en 1571) (Tableau : Estrées IV-3).
- 5 **Estrées** (Antoine IV d', marquis de Cœuvres, fils de 4, épouse en 1559 Françoise Babou de La Bourdaisière, fille de Jean Babou et de Françoise Robertet [elle

même fille de Florimond Robertet et de Michelle de Gaillard de Longjumeau], gouverneur du Boulonnais, de La Fère, de Paris et de l'Île-de-France, grand maître de l'artillerie de France de 1597 à 1599, mort en 1599) (Tableau : Estrées IV-4), 23-24, 445.

- 6 **Estrées** (Diane d', fille de 5, épouse Jean de Montluc, maréchal de Balagny) (Tableau : Estrées I-5), 24, 445.
- 7 **Estrées** (Gabrielle d', marquise de Monceaux et duchesse de Beaufort en 1597, fille de 5, née vers 1570, épouse Nicolas d'Amerval de Liancourt, à la fin de 1590 devient la favorite d'Henri IV duquel elle a deux fils et une fille qui forment la seconde maison de Bourbon-Vendôme, meurt mystérieusement en 1599 alors que le roi songe sérieusement à l'épouser) (Tableau : Estrées I-5), 23-25, 38, 52, 71, 88-89, 221, 317, 334, 444-446, 448, 452, 464.
- 8 **Estrées** (Julienne-Hippolyte d', fille de 5, épouse en 1597 Georges de Brancas, duc de Villars, morte en 1657) (Tableau : Estrées III-5), 24.
- 9 **Estrées** (François-Annibal I, marquis de Cœuvres, en 1626 maréchal d', en 1645 duc et pair de France, fils de 5, né en 1573, épouse Marie de Béthune de Selles, nièce du grand Sully, puis Anne Habert de Montmor, et enfin Gabrielle de Longueval, ambassadeur en Suisse, en Italie, à Rome, duc et pair de Cœuvres-Estrées, gouverneur de l'Île-de-France, mort presque centenaire en 1670, laisse des *Mémoires sur la régence de Marie de Médicis*) (Tableau : Estrées IV-5), 24, 38, 52, 221, 317, 445.
- 10 **Estrées** (François-Louis, marquis de Cœuvres, fils de 5, mort en 1594) (Tableau : Estrées V-5).
- 11 **Estrées** (François-Annibal II, marquis de Cœuvres, comte de Nanteuil, vicomte de Soissons, en 1670 duc d', pair de France, issu du premier mariage de 9, né en 1623, épouse en 1647 Catherine de Lauzières de Thémimes, lieutenant général, sénéchal et gouverneur du Quercy, lieutenant général en 1667, ambassadeur à Rome en 1648, gouverneur de l'Île-de-France en 1671, mort en janvier 1687) (Tableau : Estrées III-6), 317, 394, 398, 443, 445.

Tableau. Estrées



- 12 **Estrées** (Jean, comte et en 1681 maréchal d', issu du premier mariage de 9, né en 1624, épouse en 1658 Marie-Marguerite Morin, fille d'un usurier-traitant et sœur de la marquise de Dangeau, maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1655, lieutenant général des armées navales en 1668, vice-amiral du Ponant en 1669, bat l'amiral hollandais Binks à Tobago en 1677, reprend cette île et Cayenne aux Hollandais, bombarde Tripoli et Alger, maréchal de France en 1681, vice-roi d'Amérique en 1686, commandant en Poitou en 1694, en Bretagne en 1696, lieutenant général du comté Nantais en 1702, gouverneur de Nantes en 1702, chevalier des ordres du roi, mort en 1707) (Tableau : Estrées IV-6), 317, 387, 393, 400, 405, 413, 443-446, 491.
- 13 **Estrées** (César, en 1671 cardinal d', issu du premier mariage de 9, né en 1628, évêqueduc de Laon et pair de France en 1653, prend la défense des jansénistes lors de l'assemblée du clergé de 1660, chargé de missions diplomatiques en Bavière, à Rome et, en 1703, en Espagne, abbé de Saint-Germain-des-Prés en 1703, membre de l'Académie française, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, mort en 1714) (Tableau : Estrées V-6), 317, 394, 398, 400-401, 442-443, 445-447, 464, 494, 517.
- 14 **Estrées** (Christine, issue du deuxième mariage de 9, épouse le 3 septembre 1658 François-Marie de Lorraine, prince de Lillebonne, fils du duc d'Elbeuf, meurt le 18 septembre 1658) (Tableaux : Estrées V-6, Lorraine IV-7).
- 15 **Estrées** (François-Annibal III, marquis de Cœuvres et de Thémines, en 1687 duc d', fils de 11, né en 1648, épouse en 1670 Madeleine de Lionne, la fille du ministre, puis Madeleine-Diane de Bautru, dont le frère, Louis Bautru, marquis de Nogent, épouse une Colbert-Saint- Pouange-Turgis, est fait gouverneur de l'Île-de-France, meurt en 1698) (Tableau : Estrées I-7), 221, 445-447, 464.
- 16 **Estrées** (Jean d', fils de 11, en 1681 évêque-duc de Laon et pair de France, mort en 1694) (Tableau : Estrées III-6), 445.
- 17 **Estrées** (Victor-Marie, comte d', puis en 1703 maréchal de Cœuvres et en 1707 maréchal-duc d'Estrées, fils de 12, né le 30 novembre 1660, épouse le 10 janvier 1698 Lucie-Félicité de Noailles, dite Mlle d'Ayen, qui aura de nombreux amants, dont le secrétaire d'État Germain-Louis Chauvelin, vice-amiral le 12 décembre 1684, commandant en Provence les 15 avril 1696 et 30 avril 1697, lieutenant général des flottes d'Espagne le 19 mai 1701, se signale pendant la guerre de la succession d'Espagne en commandant les armées navales réunies de Louis XIV et de Philippe V en 1703, maréchal de France le 14 janvier 1703, grand d'Espagne en 1704, vice-roi d'Amérique et gouverneur de Nantes, à la mort de son père, le 19 mai 1707, président du conseil de marine en septembre 1715, vice-président du conseil de commerce, conseiller au conseil de régence le 25 mars 1718, s'enrichit dans l'agiotage de Law en spéculant sur le chocolat et le café, construit le château de Bagatelle dans le bois de Boulogne, membre honoraire de l'Académie des sciences le 13 avril 1707, membre de l'Académie Française le 19 janvier 1715, membre honoraire de l'Académie des inscriptions le 14 janvier 1726, ministre d'État le 21 novembre 1733, mort le 27 décembre 1737, sans postérité) (Tableaux : Estrées III-7, Noailles II-6), 387-388, 445-446, 491, 494-495, 535-536, 538, 547-549, 551-552.
- 18 **Estrées** (Marie-Anne-Catherine d', fille de 12, née en 1663, épouse le 28 novembre 1691 Michel-François Le Tellier, marquis de Courtanvaux, mère de Louis-Charles-César Le Tellier, maréchal-duc d'Estrées, morte en 1741) (Tableaux : Estrées IV-7, Tellier I-7), 387, 443-445, 464, 491, 538.
- 19 **Estrées** (Jean, abbé d', fils de 12, né en 1666, ambassadeur en Espagne de 1703 à 1704, membre de l'Académie française en 1711, membre du conseil des affaires étrangères en 1715, abbé de Saint-Claude, mort en 1718) (Tableau : Estrées V-7), 442-443, 446, 494-495, 536.

- 20 **Estrées** (Elisabeth-Rosalie d', dite Mlle de Tourpes, fille de 12, née en 1673, morte en 1750) (Tableau : Estrées V-7), 445.
- 21 **Estrées** (Louis-Armand d', marquis de Cœuvres, puis en 1698 duc d', issu du premier mariage de 15, né en 1682, épouse Adélaïde-Philippe Mazzarini-Mancini, fille du duc de Nevers, le neveu de Mazarin, rend son gouvernement de l'Île-de-France en 1719, mort en 1723, sans postérité) (Tableau : Estrées I-8), 446.
- 22 **Estrées** (Constance-Éléonore d', issue du premier mariage de 15, née en 1671, épouse Louis-Joseph des Laurens, comte d'Amplus, lieutenant de roi honoraire à Saint-Domingue, morte en 1726) (Tableau : Estrées II-8).
- Étang (L')** (situé dans les Yvelines, entre Versailles et Vaucresson, au bout du parc de Saint-Cloud, domaine et château aménagés par Barbezieux, acheté après 1701 par le ministre Michel Chamillart), 462, 481.
- Eugène** (le prince \_ de Savoie), 246, 295, 397, 424, 497, 525-527.

---

**F**

- Fagon**, 425, 480-481.
- Faure** (Famille), 48.
- 1 **Fayette** (Gilbert I Mottier, seigneur de La).
- 2 **Fayette** (Gilbert II Mottier de La, fils de 1, épouse Marguerite de La Roche-Aymon).
- 3 **Fayette** (Matheline Mottier de La, fille de 1, épouse Guillaume de La Roche, ancêtre des barons de Vissac et, par là, du célèbre général de La Fayette).
- 4 **Fayette** (Guillaume Mottier de La, fils de 2, épouse Catherine Brun de Peschin).
- 5 **Fayette** (Gilbert III Mottier de La, fils de 4, épouse le 15 janvier 1423 Jeanne de Joyeuse).
- 6 **Fayette** (Gilbert Mottier de La, fils de 5, épouse Isabeau de Polignac).
- 7 **Fayette** (Antoine Mottier, seigneur de La, fils de 6, épouse le 26 février 1497 Marguerite de Rouville, mort le 22 août 1531 à 57 ans).
- 8 **Fayette** (François Mottier de La, fils de 6, épouse Madeleine Sanguin).
- 9 **Fayette** (Jean Mottier de La, fils de 7, épouse le 11 février 1543 Françoise de Montmorin).
- 10 **Fayette** (Claude Mottier de La, baron de Saint-Romain, fils de 8, épouse Marie de Suze).
- 11 **Fayette** (Claude Mottier de La, fils de 9, épouse en 1579 Marie d'Alègre), 473.
- 12 **Fayette** (Madeleine Mottier de La, fille de 10, épouse le 11 avril 1578 François de Pas de Feuquières).
- 13 **Fayette** (Jean Mottier de La, fils de 11, épouse le 10 avril 1613 Marguerite de Bourbon-Busset, mort le 3 décembre 1651).
- 14 **Fayette** (Jean-François Mottier, comte de La, fils de 13, époux de 15).
- 15 **Fayette** (Marie-Madeleine Pioche de La Vergne, comtesse de La, épouse de 14 et fille d'Aymard Pioche de La Vergne et de Marie-Elisabeth de Péna qui se remarie avec Renaud de Sévigné, l'oncle de l'époux de la marquise de Sévigné, née en 1634, demoiselle d'honneur de la reine-mère, auteur de *la Princesse de Clèves*, morte en 1693), 193, 293-294, 337, 416, 449.
- 16 **Fayette** (René-Armand Mottier, comte de La, fils de 14 et de 15, né en 1660, épouse Jeanne-Madeleine de Marillac, colonel du régiment de la Fère en 1680, brigadier en 1693, mort en 1694).
- 17 **Fayette** (Louis Mottier de La, fils de 14 et de 15, abbé).

- 18 **Fayette** (Marie-Madeleine Mottier de La, fille de 16, épouse en 1706 Charles-Bretagne, duc de La Trémoille, morte en 1717 à 29 ans).
- 19 **Fayette** (Michel-Louis-Christophe-Roch-Gilbert Mottier, à la mort de 16 marquis de La, descendant de 3 par les barons de Vissac et héritier de 16, épouse le 22 mai 1754 Marie-Louise-Julie de La Rivière).
- 20 **Fayette** (Marie-Paul-Joseph-Gilbert Mottier, marquis de La, fils de 19, né le 6 septembre 1757, épouse en 1774 Adrienne de Noailles, fille du duc d'Ayen, général, participe activement à la Révolution américaine, puis à la Révolution française dans les rangs du parti royaliste libéral, retenu pendant 5 ans prisonnier par les Autrichiens, prend part à la révolution de juillet 1830 comme commandant en chef de la Garde nationale, mort le 20 mai 1837) (Tableau : Noailles I-9), 601, 603, 605.
- 21 **Fayette** (Georges-Washington Mottier de La, fils de 20, né en 1799, filleul de George Washington, député à la chambre sous Louis-Philippe, mort en 1849).
- 1 **Fénelon** (Pons de Salignac, marquis de La Mothe - , épouse Louise de la Cropte).
- 2 **Fénelon** (N... de Salignac de La Mothe , marquis de Fénelon, fils de 1 et frère de 3).
- 3 **Fénelon** (François de Salignac de La Mothe - , fils de 1, né en 1651, archevêque de Cambrai en 1695, précepteur des trois petits-fils de Louis XIV en 1689, mort en 1715), 429, 452, 454-455, 469-471, 478, 513, 516.
- 4 **Fénelon** (François de Salignac, marquis de, fils de 2, épouse Élisabeth de Beaupoil de Saint-Aulaire).
- 5 **Fénelon** (Gabriel-Jacques de Salignac, marquis de, fils de 4, né en 1688, épouse Louise-Françoise Le Peletier avec laquelle il a douze enfants, brigadier en 1719, ambassadeur en Hollande en 1724, lieutenant général et conseiller d'État d'épée en 1738, mort en 1746) (Tableau : Peletier II-6).
- Ferté** (Famille de La), 110, 123.
- Ferté-Gaucher (La)** (situé en Seine-et-Marne, domaine acheté le 2 août 1661 par le futur chancelier Le Tellier à François de Clermont, marquis de Montglat pour 300 000 livres, y sont adjoints en 1667 les domaines de Larnière, des Granges, du Mesnil et des Bruyères, payés 58 000 livres par Le Tellier, passèrent à Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims), 169, 276, 361, 540.
- Fervacques** (voir Bullion).
- Feuillade** (maréchal de La), 269-270, 497.
- Feuquières** (voir Pas).
- Fizes**, 20.
- Fléchier** (Esprit, évêque), 8, 9, 43, 367-368, 370-372, 519, 617.
- Fleuriau** (Famille), 220, 444, 454.
- 1 **Fleuriau** (Charles, secrétaire du roi, épouse en premières noces Marguerite Lambert, puis en secondes noces Françoise Guillemain), 129.
- 2 **Fleuriau** (Marguerite, issue du premier mariage de 1, née en 1639, épouse, en premières noces, Jean de Fourcy, conseiller au grand conseil, puis, en secondes noces, Claude Le Peletier, ministre d'État et contrôleur général des finances, mère de plusieurs enfants, dont Marie-Marguerite de Fourcy, l'épouse du secrétaire d'État, Balthazar Phélypeaux, marquis de Châteauneuf, morte en 1671) (Tableau : Peletier I-4), 129-130, 220.
- 3 **Fleuriau** (père Thomas-Charles, issu du second mariage de 1, né en 1651, jésuite, titulaire de la procure des missions du Levant en 1701, mort en 1735), 129-130.
- 4 **Fleuriau** (Louis-Gaston, issu du second mariage de 1, né en 1661, évêque d'Aire en 1698, puis d'Orléans en 1706, mort en 1732), 129.
- 5 **Fleuriau** (Joseph-Jean-Baptiste, sieur d'Armenonville, issu du second mariage de 1, né le 22 janvier 1661, épouse le 5 décembre 1685 Marie-Jeanne Gilbert [née

en 1660 et morte en 1716, fille de Marguerite Robert], beau-frère et commis de Claude Le Peletier, intendant des finances le 6 avril 1690, directeur des finances le 2 juillet 1701 jusqu'en février 1708, conseiller d'État semestre le 10 mai 1705, secrétaire d'État le 3 février 1716, conseiller d'État ordinaire le 23 juillet 1717, garde des sceaux du 28 février 1722 au 17 août 1727, mort le 27 novembre 1728), 129-130, 552, 554-555.

- 6 **Fleuriu** (Charles-Jean-Baptiste, sieur de Morville, fils de 5, né le 30 octobre 1686, épouse le 3 février 1711 Charlotte-Élisabeth de Vienne, née en 1687 et morte en 1761, conseiller au Parlement le 15 décembre 1708, procureur général au grand conseil le 7 mars 1711, ambassadeur à la Haye en janvier 1718, conseiller d'honneur au grand conseil le 8 janvier 1718, secrétaire d'État en survivance de son père le 25 août 1721, chargé de la marine le 16 février 1723, secrétaire d'État des affaires étrangères et ministre d'État le 10 août 1723, membre de l'Académie française le 22 février 1723, mort le 3 février 1732), 552, 554-555.
- 7 **Fleuriu** (Jeanne-Thérèse d'Armenonville, sans doute fille de 5, épouse en 1728 Alexandre-Nicolas de La Rochefoucauld, titré marquis de Surgères, lieutenant général, grand-mère d'Ambroise-Polycarpe, vicomte de La Rochefoucauld, qui épousera Bénigne-Augustine Le Tellier de Louvois) (Tableau : Rochefoucauld V-14).
- 8 **Fleuriu** (Marguerite-Charlotte, sans doute fille de 6, épouse le 22 décembre 1740 Pierre-Emmanuel de Crussol, marquis de Florensac, descendant de la sœur du chancelier Le Tellier par les Colbert de Villacerf) (Tableau : Crussol III-5).

**Fleury** (cardinal), 534, 552-557, 561-563, 618 623, 624.

**Florensac** (voir Crussol).

**Fontaine (La)**, 8.

**Fontenelle**, 543.

**Forts** (voir Peletier).

**Foucault** (intendant), 345-346.

- 1 **Fouquet** (François II, né en 1551, conseiller au Parlement de Paris, mort en 1590)
- 2 **Fouquet** (Françoise, de Croissy, première épouse de Gilles de Lusignan de Saint-Gelais qui meurt en 1636 et qui est le fils de Françoise de Souvré, la grand-tante d'Anne de Souvré, marquise de Louvois).
- 3 **Fouquet** (François III, fils de 1, né en 1587, épouse Marie de Maupeou, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes en 1615, ambassadeur en Suisse, conseiller d'État en 1628, mort en 1640).
- 4 **Fouquet** (Nicolas, vicomte de Vaux, fils de 3, né en 1615, épouse Louise Fourché, puis Marie-Madeleine de Castille-Villemareuil, intendant de justice, police et finances auprès de diverses armées, procureur général au Parlement de Paris en 1650, surintendant des finances et ministre d'État en 1653, disgracié en 1661, interné à Pignerol, mort en 1680), 47, 73, 100, 114, 125-126, 141-142, 149-152, 155-156, 159, 161-170, 177, 185, 190, 202, 220-222, 298, 335-336, 358, 373, 376, 422, 424, 427-430, 443, 454, 477, 549, 563, 566, 623.
- 5 **Fouquet** (François, fils de 3, né en 1611, évêque de Bayonne en 1637, d'Agde en 1643, archevêque de Narbonne en 1659, mort en 1673), 165.
- 6 **Fouquet** (Louis, fils de 3, né en 1633, évêque d'Agde en 1659, aumônier du roi en 1660, maître de son oratoire, disgracié en 1661, mort en 1702), 165.
- 7 **Fouquet** (Basile, fils de 3, né en 1622, abbé, chancelier des ordres en 1656, exilé en 1661, mort en 1680), 165, 210.
- 8 **Fouquet** (Yves, fils de 3, né en 1628, seigneur de Mézières, conseiller au Parlement, mort en 1651).

- 9 **Fouquet** (Gilles, fils de 3, né en 1637, épouse Anne d'Aumont, la cousine germaine du gendre du chancelier Le Tellier, premier écuyer de la grande écurie de 1658 à 1661, mort en 1694) (Tableau : Aumont V-3), 152, 165.
  - 10 **Fouquet** (Louis, marquis de Belle-Isle, fils de 4, né en 1661, épouse Catherine-Agnès de Lévis-Charlus, chevalier de Malte, quitte cet ordre pour se marier, mort en 1738).
  - 11 **Fouquet** (Marie-Madeleine, fille de 4, épouse Emmanuel de Crussol-Montsalès, morte en 1720) (Tableau : Crussol V-3), 443.
  - 12 **Fouquet** (Charles-Louis-Auguste, comte et maréchal de Belle-Isle, fils de 10, né en 1684, épouse Henriette-Françoise de Durfort de Civrac, puis Marie-Casimire de Béthune, maréchal de camp en 1718, gouverneur d'Huningue, puis de Metz, ambassadeur à Francfort, maréchal de France en 1741, duc de Gisors en 1742, prince de l'empire, pair de France, mort en 1761), 549-550, 563, 566, 569.
- Fourcy** (Famille), 130, 220.  
**François I<sup>er</sup>**, 19.  
**François II**, 21.  
**Fresnoy** (voir Dufresnoy).  
**Fronsac** (voir Richelieu).  
**Fürstenberg** (Famille de), 312, 399-400.
- 1 **Fürstenberg** (Antoine-Egon, prince de, né en 1656, épouse Marie de Ligny, neveu du cardinal Guillaume-Egon de Fürstenberg, vit quelque temps en France, puis regagne l'Allemagne, premier ministre de l'électeur de Saxe, mort en 1716).
  - 2 **Fürstenberg** (Marie-Louise-Maurice de, née en 1686 ou en 1689, épouse Marie-Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, morte en 1749).

## G

---

- Gaillard de Longjumeau** (Famille de), 20, 27, 445.  
**Gassion** (maréchal de), 45-46.  
**Gaulle** (Charles de), 620.  
**Genlis** (voir Brûlart).  
**Germaine** (situé en Marne, domaine acheté par le futur chancelier Le Tellier le 4 février 1656 avec le domaine de Louvois).  
**Girardon** (François), 33-334.  
**Girolles** (N..., commis et "proche parent" du chancelier Le Tellier, intendant d'armée à Brisach en 1644), 79.  
**Gobelin** (Famille), 77.
- 1 **Gobelin** (Jean, descendant de Jean Gobelin qui était marchand teinturier à Paris en 1451, épouse Geneviève de Lorrin, secrétaire du roi, vit à la fin du XV<sup>e</sup> siècle).
  - 2 **Gobelin** (Jacques, fils de 1, correcteur des comptes le 7 février 1544, épouse en 1536 Blanche Barentin, sans doute parente avec la mère d'Anne de Souvré, marquise de Louvois).
  - 3 **Gobelin** (Balthazar, fils de 2, épouse Anne de Raconis, trésorier général de l'artillerie en 1571, secrétaire du roi en 1585, trésorier de l'épargne en 1589, conseiller d'État en 1600, président de la chambre des comptes de Paris en 1604).
  - 4 **Gobelin** (Marie, parente et peut-être descendante de 1, épouse Jérôme Le Tellier, le grand-oncle du chancelier Le Tellier, veuve en 1598) (Tableau : Tellier II-3), 47, 65, 77.
  - 5 **Gobelin** (Balthazar, seigneur du Quesnoy et de Brinvilliers, fils de 3, épouse Madeleine de L'Aubespine, conseiller au Parlement de Paris le 31 juillet 1604, maître des requêtes

le 16 mai 1612, président de la chambre des comptes le 6 mars 1618, démissionnaire en 1633).

- 6 **Gobelin** (Claude, fille de 3, épouse le 3 juillet 1594 Raymond Phélypeaux, seigneur d'Herbault et de La Vrillière, futur secrétaire d'État) (Tableau : Phélypeaux I-2), 65.
  - 7 **Gobelin** (Antoine, marquis de Brinvilliers, fils de 5, épouse en 1651 la célèbre "marquise de Brinvilliers", Marie-Madeleine d'Aubray, fille de Dreux d'Aubray, seigneur d'Offémont, et de Marie Olier, est fait chevalier de Malte, puis marquis de Brinvilliers et baron de Norat), 136, 272.
  - 8 Gobelin (Antoine, comte d'Offémont, fils de 7, né en 1661, épouse Anne-Françoise de Saint-Maixant, meurt le 30 juillet 1739).
  - 9 **Gobelin** (Nicolas-Louis, dit le marquis d'Offémont, fils de 8, chevalier de Saint-Louis, perd un œil à la bataille de Parme en 1734, épouse le 19 juin 1739 Françoise de Bombelles, demi-sœur d'Henriette-Victoire de Bombelles, marquise de Louvois, n'ont qu'une fille, meurt en 1747).
  - 10 **Gobelin** (Anne-Suzanne-Françoise, demoiselle d'Offémont, fille unique de 9, née le 9 août 1743, épouse en 1761 Adrien-Nicolas de La Salle de Carrières, dit le marquis de La Salle, grand-mère d'Adolphe de La Salle qui deviendra marquis de Louvois en 1844), 612.
- Godet des Marets** (Famille), 139, 469-470, 531.
- 1 **Gondi** (Antoine I de, épouse Madeleine Corbinelli).
  - 2 **Gondi** (Antoine II de, fils de 1, épouse Marie de Pierrevive, mort en 1574).
  - 3 **Gondi** (Albert de, maréchal de Retz, fils de 2, né en 1522, épouse Claude-Catherine de Clermont-Dampierre, maréchal de France en 1567, premier gentilhomme de la chambre et grand chambellan, gouverneur de Provence, généralissime des armées d'Henri III, mort en 1602).
  - 4 **Gondi** (Pierre, cardinal de, fils de 2, né en 1532, évêque de Paris, chancelier et premier aumônier de la reine Élisabeth de Habsbourg, ambassadeur à Rome, chef du conseil royal, cardinal en 1587, mort en 1616).
  - 5 **Gondi** (Charles de, marquis de Belle-Isle, fils de 3, né en 1569, épouse Antoinette d'Orléans-Longueville, général des galères, mort en 1596), 98.
  - 6 **Gondi** (Philippe-Emmanuel de, marquis de Belle-Isle, fils de 3, épouse Françoise-Marguerite de Silly, mort en 1663), 235.
  - 7 **Gondi** (Henri, en 1618 cardinal de, fils de 3, né en 1572, évêque de Paris en 1598, chef du conseil du roi, mort en 1622).
  - 8 **Gondi** (Jean-François de, fils de 3, né en 1584, en 1622 archevêque de Paris, abbé de Saint-Martin de Pontoise, mort en mars 1654), 116.
  - 9 **Gondi** (Henri de, duc de Retz, fils de 5, né en 1590, épouse Jeanne de Scépeaux-Chemillé, mort en 1659).
  - 10 **Gondi** (Pierre de, duc de Retz, fils de 6, né en 1602, épouse Catherine de Gondi [12], mort en 1676).
  - 11 **Gondi** (Jean-François-Paul de, cardinal de Retz, fils de 6, né en 1613, coadjuteur de Paris, chanoine de Notre-Dame de Paris, coadjuteur de son oncle l'archevêque de Paris en 1643, joue un grand rôle sous la Fronde, cardinal en 1651, démissionne de l'archevêché de Paris en 1662, mort en 1679), 89-90, 92, 96-98, 102-103, 107, 111, 113-117, 125, 160, 170, 201, 235, 617.
  - 12 **Gondi** (Catherine de, fille de 9, née en 1612, épouse Pierre de Gondi [10], morte en 1679).
  - 13 **Gondi** (Marguerite-Françoise de, fille de 9, née en 1615, épouse Louis de Cossé, duc de Brissac, grand-mère de Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy,



l'époux de Marguerite Le Tellier de Louvois dont le fils portera le titre de duc de Retz, morte en 1670), 98, 116.

**Gondrin** (voir Montespan).

**Gontaut-Biron** (Famille de), 608.

- 1 **Gontaut-Biron** (Armand de, né en 1524, épouse en 1559 Jeanne d'Ornezan de Saint-Blancard, page de la reine de Navarre, gouverneur de Saint-Denis en 1574, maréchal de France en 1577, se signale dans les guerres du Piémont, sauve plusieurs de ses amis à la Saint-Barthélémy, lieutenant général en Guyenne, tué au siège d'Épernay en 1592).
  - 2 **Gontaut-Biron** (Jean de, baron de Saint-Blancard, fils de 1, épouse en 1594 Jacqueline de Gontaut de Saint-Geniès, puis en 1617 Marthe-Françoise de Noailles, elle-même vraisemblablement descendante de Jeanne de Gontaut qui épouse en 1540 Antoine de Noailles [voir Tableau Noailles III-1], maréchal des camps, conseiller d'État).
  - 3 **Gontaut-Biron** (Claude de, sans doute fille de 1, épouse en 1600 Charles de La Rochefoucauld, comte de Roucy) (Tableau : Rochefoucauld III-10).
  - 4 **Gontaut-Biron** (François de, issu du second mariage de 2, marquis de Biron, né en 1629, épouse en 1648 Élisabeth de Cossé-Brissac [fille de François, duc de Brissac], lieutenant général des armées du roi, chevalier des ordres du roi en 1651, conseiller d'État en 1655, mort en 1700).
  - 5 **Gontaut-Biron** (Charles-Armand de, fils de 4, maréchal-duc de Biron, né en 1663, épouse en 1686 Marie-Antoinette de Bautru de Nogent, nièce de Louis de Bautru, marquis de Nogent, l'époux de Madeleine Colbert de Saint-Pouange-Turgis et le protégé de Louvois, ont 26 enfants, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Landau, lieutenant général des armées du roi en 1704, pair de France en 1723, maréchal de France en 1734). 536.
  - 6 **Gontaut-Biron** (François-Armand de, fils de 5, duc de Gontaut, puis duc de Biron, né en 1689, épouse en 1715 Marie-Adélaïde de Gramont, pair de France, brigadier des armées du roi, mort en 1736).
  - 7 **Gontaut-Biron** (Charles-Antoine-Armand de, duc de Gontaut, fils de 5, né en 1708, épouse en 1744 Antoinette-Eustachie de Crozat de Chatel, lieutenant général des armées du roi, lieutenant général en Languedoc, mort en 1800).
  - 8 **Gontaut-Biron** (Marie-Renée de, fille de 5, seconde épouse de Charles-Éléonor Colbert, comte de Seignelay, tante de la marquise de Courtanvaux-Doudeauville, morte en 1775) (Tableau : Colbert I-8).
  - 9 **Gontaut-Biron** (Antoine-Charles de, fils de 6, duc de Lauzun, né en 1717, pair de France, mort en 1739, sans alliance).
  - 10 **Gontaut-Biron** (Louise-Antonine de, fille de 6, épouse le 25 février 1732 François-César Le Tellier, marquis de Courtanvaux, duc de Doudeauville) (Tableau : Tellier I-9).
  - 11 **Gontaut-Biron** (Armand-Louis de, duc de Lauzun, puis en 1788 duc de Biron, fils de 7, né en 1747, épouse en 1766 Amélie de Boufflers, arrière-petite-fille de Marguerite Le Tellier de Louvois, duchesse de Villeroy, colonel du régiment de Lauzun, pair de France, député aux États généraux de 1789, sert la Révolution comme général en chef de l'armée du Rhin et commandant des côtes de La Rochelle, guillotiné avec son épouse le 31 décembre 1793, sans postérité). 573-605.
- 1 **Goury** (Jacques, gentilhomme de la chambre du roi).
  - 2 **Goury** (Jacques, fils de 1, auditeur à la chambre des comptes).
  - 3 **Goury** (Pierre, fils de 2, parent d'Élisabeth Turpin, l'épouse du chancelier Le Tellier, chevalier, vicomte d'Enal, maître à la chambre des comptes, intendant d'armée en Catalogne de 1645 à 1648, épouse la fille d'un secrétaire du roi).

**Goyon-Matignon** (voir Monaco).

**Gramont** (duc de), 139.

- 1 **Gramont** (Antoine V de, duc de Guiche, fils d'Antoine-Charles IV, duc de Gramont, et de Marie-Charlotte de Castelnau, né en 1672, épouse Marie-Christine de Noailles, aide de camp du dauphin en 1688, colonel général des dragons en 1703, lieutenant général en 1704, maréchal de France en 1724, mort en 1725) (Tableau : Noailles I-6), 536.
- 2 **Gramont** (Louis-Antoine-Armand de, duc de Louvigny, puis de Guiche, fils de 1, né en 1688, épouse Louise-Françoise d'Aumont d'Humières, lieutenant général en 1734, duc de Guiche en 1720, mort en 1741) (Tableau : Aumont IV-5).

**Grange-Dame-Rose (La)** (domaine situé dans les Yvelines, intégré au domaine ancestral des Le Tellier de Chaville, resta aux Le Tellier, avec Villacoublay, lors de la vente de Meudon et de Chaville à Louis XIV le 1<sup>er</sup> juin 1695), 462.

- 1 **Gras** (Antoine Le, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, épouse en 1613, "Sainte" Louise de Marillac, nièce du maréchal de Marillac décapité par Richelieu, collaboratrice de Saint Vincent de Paul et fondatrice des Filles de la Charité, qui vit de 1591 au 15 mars 1660), 129.
- 2 **Gras** (Nicolas Le, vraisemblablement frère de 1, secrétaire des commandements d'Anne d'Autriche, épouse Jacqueline Morillon), 129.
- 3 **Gras** (Marie-Elisabeth Le, fille de 2, épouse Honoré Courtin, ambassadeur, parent et collaborateur de Louvois), 129, 604.
- 4 **Gras** (Anne Le, fille de 2, née en 1624, épouse François-Gaspard de Montmorin, marquis de Saint-Hérem, grand loupvetier de France, morte en 1709), 129, 604.

**Greffulhe** (Famille), 612-613.

**Grimaldi** (voir Monaco).

**Guénégaud** (Famille de), 65, 161-162, 207.

**Guerchy** (Famille), 612.

- 1 **Guerchy** (Claude-Louis-François de Régnier, comte de, fils du marquis de Guerchy, né en août 1715, épouse le 3 mai 1740 Gabrielle-Lydie d'Harcourt, descendante de Louvois, commence en 1729 une carrière militaire, lieutenant général, s'empare d'Ems en Bohême, se distingue à Fontenoy, en 1756 prend part, sous les ordres de Louis-Charles-César Le Tellier, maréchal-duc d'Estrées, à la victoire de Hastenbeck, nommé ambassadeur en Angleterre en 1763, mort le 17 septembre 1767) (Tableau : Harcourt III-6).
- 2 **Guerchy** (Anne-Louis de Régnier, dit le marquis de, fils de 1 et descendant de Louvois, né le 3 février 1755) (Tableau : Harcourt IV-7).
- 3 **Guerchy** (Victoire-Félicité de Régnier de, fille de 1 et descendante de Louvois, née le 27 novembre 1745).
- 4 **Guerchy** (Antoinette-Marie de Régnier de, fille de 1 et descendante de Louvois, né le 9 juillet 1748).
- 5 **Guerchy** (N... de Régnier de, fille de 1 et descendante de Louvois, née le 9 février 1752).

**Guiche** (voir Gramont).

**Guillaume d'Orange** (ou Guillaume III d'Angleterre), 232-233, 243-244, 255-259, 261, 273-274, 283-287, 290, 349-350, 393-395, 398-401, 405-406, 412, 419-421, 424, 427-428, 459, 467-468, 483-484.

**Guise** (voir Lorraine).

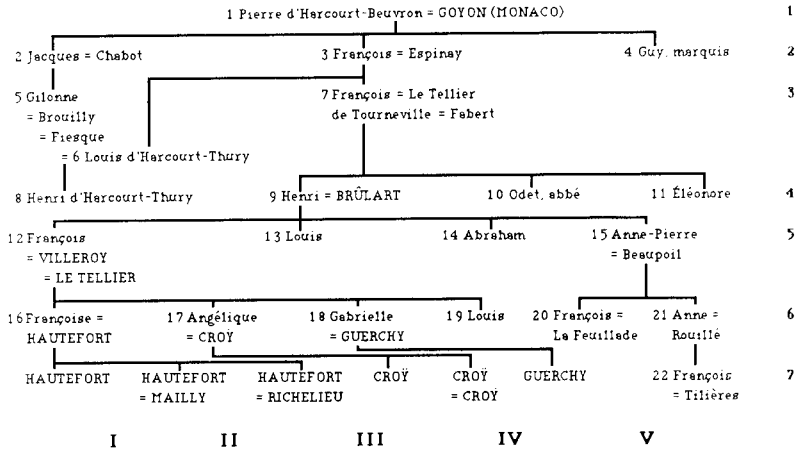
**Guyon** (Mme), 470-471.

## H

**Harcourt** (voir aussi Lorraine).

**Harcourt** (Famille d'), 55, 454, 494, 532, 606, 612.

**Tableau: Harcourt**



- 1 **Harcourt** (Pierre d', marquis de Beuvron, épouse en 1578 Gilonne de Goyon de Matignon, fille de Jacques de Goyon, comte de Thorigny, et de Françoise Daillon du Lude) (Tableaux : Harcourt III-1, Monaco).
- 2 **Harcourt** (Jacques II d', marquis de Beuvron, fils de 1, né en 1585, épouse Éléonore Chabot de Saint-Gelais de Jarnac, gouverneur de Falaise, mort en 1622) (Tableau : Harcourt I-2).
- 3 **Harcourt** (François II d', marquis de Beuvron, fils de 1, né en 1598, épouse en 1626 Renée d'Espinay-Saint-Luc, lieutenant général en Normandie, mort en 1658) (Tableau : Harcourt M-2).
- 4 **Harcourt** (Guy, marquis d', fils de 1, né en 1601, gouverneur de Falaise, mort en 1628) (Tableau : Harcourt V-2).
- 5 **Harcourt** (Gilonne-Marie-Julie d', fille de 2, née en 1619, épouse Louis de Brouilly, marquis de Piennes, puis Charles-Léon, comte de Fiesque, et enfin Louis d'Harcourt, marquis de Thury [6], morte en 1699) (Tableau : Harcourt I-3).
- 6 **Harcourt** (Louis d', marquis de Thury, fils de 3, épouse sa cousine Gilonne-Marie-Julie d'Harcourt [5], gouverneur de Falaise, lieutenant des cheval-légers de la reine-mère en 1658, mort en 1699) (Tableau : Harcourt I-3).
- 7 **Harcourt** (François III d', marquis de Beuvron, fils de 3, épouse le 28 avril 1648 Catherine Le Tellier de Tourneville [riche héritière, fille du commis des gabelles de Rouen, Nicolas Le Tellier de Tourneville, dont la maison a été pillée pendant la révolte de "Nu-pieds", sans parenté avec les Louvois, elle meurt en 1654 ; sa sœur épouse Nicolas II de Fresquiennes, baron du Bec-Crespin], puis Angélique

- Fabert**, veuve de Charles Brûlai, marquis de Genlis, lieutenant général au gouvernement de Haute-Normandie, mort en 1705) (Tableau : Harcourt III-3), 484.
- 8 **Harcourt** (Henri d', marquis de Thury, fils de 5 et 6, né en 1659, brigadier en 1693, mort en 1721) (Tableau : Harcourt I-4).
- 9 **Harcourt** (Henri, marquis de Beuvron, maréchal-duc d', issu du premier mariage de 7, né en 1654, épouse en 1687 Marie-Anne-Claude Brûlait de Genlis, fille d'Angélique Fabert qui s'est remariée avec François III d'Harcourt [7], lieutenant général en 1693, gouverneur de Toumay, ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1697, duc d'Harcourt en 1700, maréchal de France en 1703, capitaine des gardes du corps en 1705, pair en 1710, mort en 1718) (Tableau : Harcourt III-4), 281, 483-485, 491, 494, 512, 514-515, 527, 533, 535-536, 538, 543, 545.
- 10 **Harcourt** (Odet d', abbé de Beuvron, issu du premier mariage de 7, né en 1658, aumônier du roi en 1685, abbé de Moutiers en Champagne en 1691, mort en 1692) (Tableau : Harcourt IV-4).
- 11 **Harcourt** ( Marie-Éléonore d', demoiselle de Beuvron, issue du premier mariage de 7, morte en 1717) (Tableau : Harcourt V-4).
- 12 **Harcourt** (François d'Harcourt-Beuvron, en 1718 duc d', fils de 9, né en 1690, épouse Marguerite-Louise-Sophie de Neufville-Villeroy, fille de Marguerite Le Tellier de Louvois, puis se remarie avec Marie-Madeleine Le Tellier de Barbezieux, lieutenant général en 1734, gouverneur de Sedan, maréchal de France en 1746, mort en 1750) (Tableaux : Harcourt I-5, Villeroy II-8, Tellier IV-8), 281, 485, 491, 521, 538-539.
- 13 **Harcourt** (Louis-Henri d', comte de Beuvron, fils de 9, né en 1692, lieutenant général au gouvernement de Normandie, mort en 1716) (Tableau : Harcourt II-5).
- 14 **Harcourt** (Louis-Abraham, abbé, puis en 1750 duc d', fils de 9, né en 1694, docteur en Sorbonne, grand vicaire du cardinal de Noailles, abbé de Preuilly et de Signy, duc d'Harcourt à la mort de son frère aîné, mort en 1750) (Tableau : Harcourt IV-5).
- 15 **Harcourt** (Anne-Pierre, chevalier, marquis, puis en 1750 duc d', fils de 9, né en 1701, épouse Thérèse-Eulalie de Beaupeil-de-Saint-Aulaire, lieutenant général de Haute-Normandie en 1716, lieutenant général en 1747, duc d'Harcourt à la mort de son frère Louis-Abraham, gouverneur de Normandie en 1764, maréchal de France en 1775, mort en 1783) (Tableau : Harcourt V-5).
- 16 **Harcourt** (Françoise-Claire d', fille de 12 et descendante de Louvois, née le 12 mai 1718, épouse le 4 août 1738 Emmanuel-Dieudonné de Hautefort, marquis de Hautefort et de Surville, ambassadeur de France à Vienne, morte le 9 mai 1751, laisse des descendants) (Tableau : Harcourt I-6).
- 17 **Harcourt** (Angélique-Adélaïde d', fille de 12 et descendante de Louvois, née le 30 août 1719, épouse le 18 février 1741 Emmanuel de Croy, prince de Croy-Solre, morte le 7 septembre 1744, laisse des descendants) (Tableau : Harcourt II-6).
- 18 **Harcourt** (Gabrielle-Lydie d', fille de 12 et descendante de Louvois, née le 21 décembre 1722, épouse le 3 mai 1740 Claude-Louis-François de Régnier, comte de Guerchy et marquis de Nangis) (Tableau : Harcourt III-6).
- 19 **Harcourt** (Louis-François, marquis d', fils de 12 et descendant de Louvois, né le 6 octobre 1728, mort le 15 mars 1748, sans alliance) (Tableau : Harcourt IV-6).
- 20 **Harcourt** (François-Henri, duc d', fils de 15, né en 1726, épouse N.. Aubusson de La Feuillade, lieutenant général en 1762, gouverneur du dauphin en 1786, membre de l'Académie française en 1789, émigre à Aix-la-Chapelle en 1790 où il est chargé des affaires des princes et où il meurt en 1802) (Tableau : Harcourt IV-6).
- 21 **Harcourt** (Anne-François d', marquis de Beuvron, puis duc de Beuvron par brevet de 1784, fils de 15, né en 1727, épouse en 1749 Marie-Catherine Rouillé de Jouy, lieutenant général, mort en 1797) (Tableau : Harcourt V-6).

- 22 **Harcourt** (Marie-François d', duc d'Harcourt, fils de 21, né en 1755, épouse en 1780 Jacqueline-Madeleine Le Veneur de Tilières, pair de France en 1814, duc-pair héréditaire en 1817, lieutenant général, mort en 1839) (Tableau : Harcourt V-7).
- Harlay** (Famille de), 28, 30, 136-138, 173, 226-227, 318-319, 321, 338-339, 348, 489.
- 1 **Harlay** (Nicolas de, baron de Sancy, né en 1546, épouse Marie Moreau d'Auteuil, ambassadeur en Suisse et en Allemagne, membre du conseil privé, surintendant des bâtiments de 1594 à 1599, ambassadeur à Londres, mort en 1629), 27.
- 2 **Harlay** (Jacqueline de\_-Sancy, fille de 1, seconde épouse de Charles de Neufville-Villeroy, marquis d'Alincourt, ambassadeur et gouverneur de Lyon, mère du premier maréchal-duc de Villeroy, grand-mère du maréchal de Tallard et du marquis de Courcelles dont l'épouse sera la maîtresse de Louvois) (Tableau : Villeroy III-4), 27-28, 30.
- Hautefort** (Famille de), 612.
- 1 **Hautefort** (Emmanuel-Dieudonné de, marquis de Hautefort et de Surville, épouse Françoise-Claire d'Harcourt-Beuvron, fille de Marie-Madeleine Le Tellier de Barbezieux, ambassadeur de France à Vienne) (Tableau : Harcourt I-6).
- 2 **Hautefort** (Camille-Françoise-Gabrielle de, fille de 1 et descendante de Louvois, née le 6 avril 1739, épouse en avril 1765 le comte de Mailly-Rubempré, d'où postérité) (Tableau : Harcourt II-7).
- 3 **Hautefort** (Armand-Charles-Emmanuel, comte de, fils de 1 et descendant de Louvois, né le 26 janvier 1741, épouse le 3 février 1761 Marie-Amélie-Caroline-Josèphe-Françoise-Xavière, comtesse de Hohenfels de Bavière, grand d'Espagne) (Tableau : Harcourt I-7).
- 4 **Hautefort** (Adélaïde-Gabrielle de, fille de 1 et descendante de Louvois, née le 8 février 1743, épouse le 25 février 1764 Louis-Antoine-Sophie du Plessis-Richelieu, duc de Fronsac, morte le 3 février 1767, d'où postérité) (Tableau : Harcourt III-7).
- 5 **Hautefort** (Adélaïde-Julie de, fille de 1 et descendante de Louvois, née le 12 octobre 1743).
- 6 **Hautefort** (Angélique-Rosalie de, fille de 1 et descendante de Louvois, née le 12 août 1745).
- 7 **Hautefort** (Agathe-Félicité de, fille de 1 et descendante de Louvois, née le 12 octobre 1746).
- 8 **Hautefort** (Abraham-Frédéric, vicomte de, fils de 1 et descendant de Louvois, né le 16 avril 1748, épouse le 18 avril 1773 Marie-Bertnaude de Hautefort de Vaudre). Hauterive (voir Aubespine).
- Henri III**, 17-22, 27-28, 33.
- Henri IV** (roi, voir Bourbon).
- Herbault** (voir Phélypeaux).
- Hersan**, 9, 43.
- Herwart**, 185.
- Hocquincourt**, 123.
- Hospital** (Famille de L'), 18, 29.
- Hotman** (Pierre, conseiller à la cour du Parlement, épouse Paule de Marie).
- Hotman** (Vincent, fils d'un trésorier de France, épouse Marguerite Colbert [49], maître des requêtes en 1656, intendant en Touraine, Guyenne et Poitou, intendant des finances en 1666, exerce les fonctions d'intendant de Paris de 1675 à 1679, mort en 1683), 319, 562.
- 1 **Humières** (Louis IV de Crevant, en 1668 maréchal d'Humières, né en 1628, épouse Louise-Antoinette-Thérèse de La Chastre, gouverneur général du Bourbonnais en 1660, de Lille en 1668, maréchal de France en 1668, grand maître de l'artillerie en 1685, commandant de toute la province de Flandre en 1690, mort en 1694), 246, 273-274, 283, 341-342, 422, 456-457.

- 2 **Humières** (Anne-Louise-Julie de Crevant, duchesse d', fille de 1, née en 1665, épouse Louis-François d'Aumont, duc d'Humières par son mariage, morte en 1748) (Tableau : Aumont IV-4), 456=457.
- Huxelles** (Famille d'), 220.
- 1 **Huxelles** (Antoine du Blé, baron d', épouse Catherine-Aimée de Bauffremont, gouverneur de Chalon-sur-Saône, mort en 1616).
- 2 **Huxelles** (Jacques du Blé, baron d', épouse Claude Phélypeaux d'Herbault, gouverneur de Chalon-sur-Saône, mort en 1629) (Tableau : Phélypeaux II-3).
- 3 **Huxelles** (Anne du Blé d', fille de 2, épouse Henri de Beringhen, belle-mère de Marie-Madeleine-Élisabeth-Fare d'Aumont, la petite-fille du chancelier Le Tellier, morte en 1676), 279, 281, 512.
- 4 **Huxelles** (Louis-Chalon du Blé, marquis d', fils de 2, né en 1619, épouse Marie Le Bailleur, gouverneur de Chalon-sur-Saône, lieutenant général en 1650, mort en 1658).
- 5 **Huxelles** (Nicolas de Laye du Blé, marquis et en 1703 maréchal d', fils de 4, né en 1652, lieutenant général en 1688, commandant en chef de l'Alsace en 1690, gouverneur de l'Alsace et de Strasbourg en 1713, président du conseil des Affaires étrangères et membre du conseil de Régence en 1718, ministre d'État en 1726, mort en 1730), 254, 279, 281, 491, 512-513, 515, 533, 535-536, 549, 552.

## I-J-K

---

**Invalides** (Hôtel des), 216, 259-260, 267, 334, 367, 372, 432, 455, 475-476, 533, 609.

**Iscur** (situé en Marne, domaine et château intégrés au domaine de Montmirail, passe aux Le Tellier vers 1672).

**Jansénius**, 154.

**Jolliet** (Louis), 208.

**Joly de Fleury** (Armand-Guillaume), 580, 595, 599, 624.

**Keynes** (John M.), 595.

## L

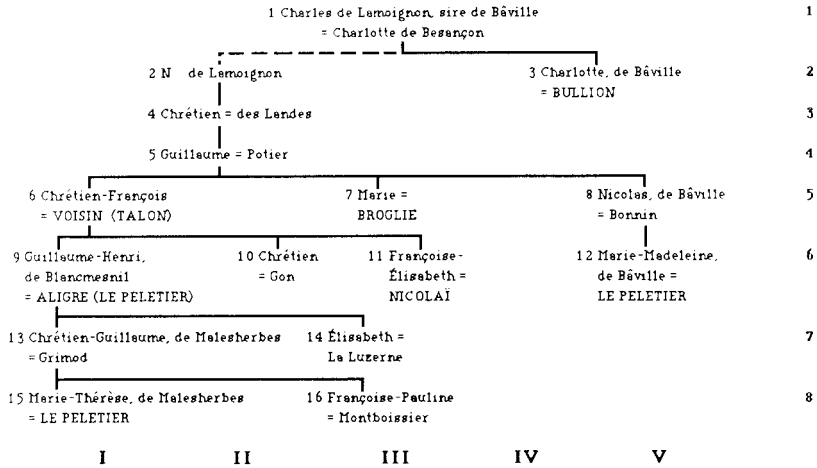
---

**Laignes** (situé dans l'Yonne, domaine ayant appartenu aux Le Tellier qui l'intégrèrent aux domaines de Tonnerre et d'Ancy-le-Franc).

**Lamoignon** (Famille de), 28, 49-50, 140, 142, 193, 221, 422, 454, 499, 552, 583, 600, 606.

- 1 **Lamoignon** (Charles de, sire de Bâville, maître des requêtes, épouse Charlotte de Besançon) (Tableau : Lamoignon III-1).
- 2 **Lamoignon** (N... de, fils ou parent de 1) (Tableau : Lamoignon II-2).
- 3 **Lamoignon** (Charlotte de, de Bâville, fille de 1, épouse Jean de Bullion, mère de Claude de Bullion, le surintendant des finances et le protecteur de Michel IV Le Tellier) (Tableau : Lamoignon IV-2), 49.
- 4 **Lamoignon** (Chrétien de, fils de 2, épouse Marie des Landes) (Tableau : Lamoignon II-3).

Tableau: Lamoignon



- 5 **Lamoignon** (Guillaume de, fils de 4, né en 1617, épouse Madeleine Potier d'Ocquerre qui naît en 1623 et meurt en 1705, conseiller au Parlement en 1635, premier président, grâce à Michel Le Tellier, en 1658, préside avec impartialité aux débats du procès Fouquet avant de se faire remplacer par le chancelier Séguier, mort en 1677) (Tableau : Lamoignon II-4), 140-142, 156, 166, 227, 262, 344, 489, 511.
- 6 **Lamoignon** (Chrétien-François de, marquis de Bâville, fils de 5, né en 1644, épouse en 1674 Marie-Jeanne Voysin de La Cerisaye qui naît en 1654 de Daniel Voysin et de Marie Talon, et qui meurt en 1727, avocat général au Parlement en 1673, président à mortier en 1698, ami de Bourdaloue, Regnard, Racine et Boileau, membre de l'Académie des Inscriptions en 1704, mort en 1709) (Tableaux : Lamoignon I-5, Talon IV-6), 50, 262, 511.
- 7 **Lamoignon** (Marie de, fille de 5, née en 1645, épouse Victor-Maurice, comte de Broglie, morte en 1733) (Tableau : Lamoignon III-5).
- 8 **Lamoignon** (Nicolas de, marquis de Bâville, fils de 5, né en 1648, épouse Anne-Louise Bonnin du Chalucet, avocat en 1666, conseiller au Parlement en 1670, maître des requêtes en 1673, intendant de Poitiers, puis du Languedoc de 1685 à 1718, poursuit la répression des protestants des Cévennes, conseiller ordinaire en 1697, mort en 1724) (Tableau : V-5), 344, 346-347, 422, 499.
- 9 **Lamoignon** (Guillaume-Henri de, de Blancmesnil, fils de 6, né à Paris en 1683, épouse Madeleine-Louise d'Aligre, la fille d'Étienne IV d'Aligre et de Marie-Madeleine Le Peletier, père de Malesherbes, chancelier de France sous Louis XV, mort en 1772) (Tableaux : Lamoignon I-6, Aligre IV-8), 263, 499.
- 10 **Lamoignon** (Chrétien de, fils de 6, né en 1676, avocat du roi au Châtelet en 1694, conseiller au Parlement en 1698, président à mortier en 1707, mort en 1729) (Tableau : Lamoignon II-6).
- 11 **Lamoignon** (Françoise-Élisabeth de, fille de 6, née en 1678, épouse Jean-Aymard Nicolal, morte en 1733) (Tableau : Lamoignon III-6), 50.

- 12 **Lamoignon** (Marie-Madeleine de, de Bâville, fille de 8, née en 1687, épouse en 1706 Michel-Robert Le Peletier des Forts, mort en 1744) (Tableaux : Lamoignon V-6, Peletier IV-5), 142, 499, 546, 553-554.
- 13 **Lamoignon** (Chrétien-Guillaume de \_ de Malesherbes, fils de 9, né à Paris en 1721, épouse en 1749 Françoise-Thérèse Grimod de La Reynière, directeur de la librairie, ministre de la maison du roi de 1774 à 1776, favorise les encyclopédistes, membre de l'Académie des sciences en 1750, de l'Académie des inscriptions en 1759 et de l'Académie française en 1774, défend Louis XVI devant la Convention, guillotiné avec sa fille et son gendre le 22 avril 1794) (Tableau : Lamoignon I-7), 142, 263, 499, 589, 592-594, 598-599, 601, 603-604, 606, 611, 624, 626.
- 14 **Lamoignon** (Marie-Élisabeth de, fille de 9 et sœur de Malesherbes, épouse César-Antoine de La Luzerne, marquis de Beuzeville, ont César-Henri, comte de La Luzerne, ministre de la marine en 1787, dont le fils aîné, Guillaume, épouse Victoire-Marie-Françoise de Montmorin-Saint-Hérem, la sœur de Mme de Beaumont, l'amie de Chateaubriand) (Tableau : Lamoignon III-7).
- 15 **Lamoignon** (Marie-Thérèse-Marguerite de de Malesherbes, fille de 13, née en 1756, épouse en 1769 Louis Le Peletier, marquis de Rosambo, guillotinée avec son père, son mari, sa fille et son gendre le 22 avril 1794) (Tableaux : Lamoignon I-8, Peletier I-8), 142, 499, 606.
- 16 **Lamoignon** (Françoise-Pauline de de Malesherbes, fille de 13, née en 1758, épouse Charles-Philippe-Simon, dit le baron de Montboissier, ont cinq filles, dont l'une, Charlotte-Pauline, devient comtesse de Colbert de Maulévrier, meurt en 1827) (Tableau : Lamoignon III-8).

*Largnières*, 361.

**Lauzun** (voir aussi Gontaut-Biron), 175, 215, 401, 420-421.

**Law** (John), 544-548, 554, 593, 620-621.

- 1 **Lénoncourt** (Madeleine de, fille d'Henri de Lenoncourt de Coupevray, première épouse d'Hercule de Rohan-Guémené, duc de Montbazou, mère de Marie de Rohan-Montbazou [connétable de Luynes, puis duchesse de Chevreuse], morte en 1602), 261.
- 2 **Lénoncourt** (Antoine de, seigneur de Marolles, épouse le 13 septembre 1602 Marie d'Angennes, bailli de Bar-sur-Seine, lieutenant de la compagnie des gendarmes du maréchal du Plessis-Praslin).
- 3 **Lénoncourt** (Joachim de, dit marquis de Marolles, fils de 2, épouse Isabelle-Claire-Eugénie de Cronenberg, de la maison de Solms-Falkenstein alliée à la plupart des souverains d'Allemagne, bailli de Bar-sur-Seine, lieutenant-général, gouverneur de Thionville), 247-248.
- 4 **Lénoncourt** (Marie de, fille de 2, religieuse bénédictine de l'abbaye de Jouarre, puis abbesse du couvent de Saint-Loup à Orléans), 247.
- 5 **Lénoncourt** (Madeleine-Claire de, fille de 2, épouse le 26 décembre 1649 Louis-François de Brancas, duc de Villars, morte le 16 août 1661), 247.
- 6 **Lénoncourt** (Marie-Sidonie de, fille de 3, née en 1650, épouse le 19 février 1666 Charles de Champlais, marquis de Courcelles, maîtresse de Louvois à partir de 1667, emprisonnée suite à un procès intenté par son mari, s'enfuit le 17 septembre 1669, emprisonnée à nouveau le 28 février 1672, s'enfuit à nouveau le 4 mars 1673, se réfugie successivement en Franche-Comté, à Genève, à Annecy, à Avignon, à Londres et à Avignon, regagne Paris, est arrêtée le 21 décembre 1678, libérée le 7 janvier 1680, se remarie avec Jacques de Vaultier, seigneur du Thilleul, capitaine de dragons, morte en décembre 1685), 246-251, 254, 261, 358.

**Lesdiguières** (voir Créqui).



**Lévis** (Famille de), 539.

- 1 **Lévis** (Charles II de, comte de Charlus, épouse Antoinette de L'Hospital).
- 2 **Lévis** (Roger de, comte de Charlus, fils de 1, épouse Jeanne de Montjouvent, puis **Louise** de Beauxoncles, enfin, Anne Perdrier, lieutenant général du Bourbonnais, mort en 1686).
- 3 **Lévis** (Charles-Antoine de, comte de Charlus, issu du second mariage de 2, né en 1644, épouse Marie-Françoise-de-Paule de Béthisy, lieutenant général du Bourbonnais en 1686, mort en 1719).
- 4 **Lévis** (Charles-Eugène, marquis, puis duc de, fils de 3, né en 1669, épouse Marie-Françoise d'Albert de Chevreuse, fille de Jeanne-Marie Colbert et petite-fille du grand Colbert, lieutenant général en 1708, gouverneur de Mézières et Charleville en 1713, commandant en chef du comté de Bourgogne, duc et pair en 1723, mort en 1734), 536.
- 5 **Lévis** (François-Gaston, duc de, né le 20 août 1719, officier de l'armée de terre, commande les troupes françaises au Canada après la mort de Montcalm en 1760, maréchal de France en 1783, duc en 1784, mort le 26 novembre 1787).
- 1 **Lévis-Ventadour** (Charles de Lévis, duc de Ventadour, épouse Marie-Françoise de La Guiche).
- 2 **Lévis-Ventadour** (Louis-Charles de Lévis, duc de Ventadour, fils de 1, épouse Charlotte-Éléonore-Madeleine de La Motte-Houdancourt, descendante par sa mère, Louise de Prie, de Françoise de Souvré et gouvernante de Louis XV, mort en 1717), 314.

**Liechtenstein** (Famille), 612.

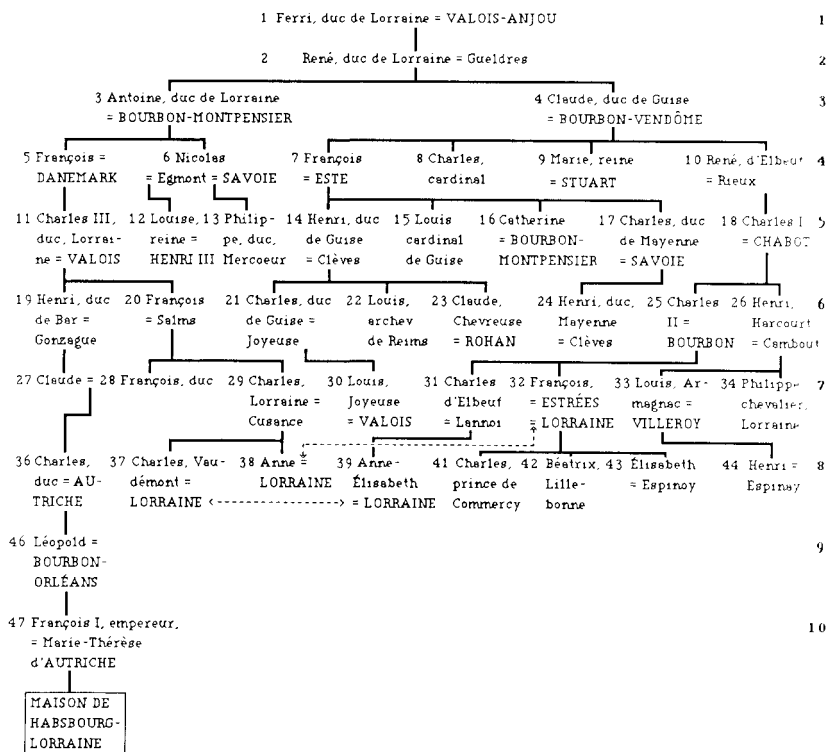
- 1 **Liechtenstein** (Charles Aloys de, fils du prince Alfred de Liechtenstein et de la princesse Henriette de Liechtenstein, né le 16 septembre 1878, épouse le 5 avril 1921 la princesse Élisabeth d'Urach, comtesse de Wurtemberg, descendante du chancelier Le Tellier par les Aumont et les Monaco, régent de la principauté de Liechtenstein en l'absence du prince Jean II prince de Liechtenstein en 1920, puis en raison du grand âge de François I prince de Liechtenstein, mort le 20 juin 1955).
- 2 **Liechtenstein** (Guillaume-Alfred de, fils de 1, né le 29 mai 1922, perd ses titres et son appartenance à la maison princière de Liechtenstein le 11 juillet 1950 et devient comte de Hohenau, épouse le 21 août 1950 Emma de Guthmannsthal-Benvenuti).
- 3 **Liechtenstein** (Marie-Josèphe de, fille de 1, née le 6 juillet 1923).
- 4 **Liechtenstein** (Françoise de Paul de, fille de 1, née le 14 juin 1930, épouse le 29 mai 1965 le comte Rochus de Spee, fils du comte Stéphane de Spee et de la baronne Anne-Marie de Wrède).
- 5 **Liechtenstein** (Wolfgang Johannes de, fils de 1, né le 25 décembre 1934, épouse le 18 juillet 1970 la comtesse Gabrielle Basselet de La Rosée).
- 6 **Liechtenstein** (Charles Félix de, comte de Hohenau, fils de 2, né le 22 mai 1951).
- 7 **Liechtenstein** (Urich de, comte de Hohenau, fils de 2, né le 22 janvier 1953).
- 8 **Liechtenstein** (Marie-Thérèse de, comtesse de Hohenau, fille de 2, née le 30 décembre 1954).
- 9 **Liechtenstein** (Stéphane de, comte de Hohenau, fils de 2, né le 11 juin 1957). Lillebonne (voir Lorraine).

**Lionne** (Famille de), 76, 222, 389.

- 1 **Lionne** (Artus de, évêque de Gap, fils de Sébastien de Lionne et de Bonne des Portes, né en 1583, épouse Isabelle Servien, la sœur du surintendant des finances Abel Servien, conseiller au Parlement de Grenoble en 1605, entre dans les ordres à la mort de son épouse, évêque de Gap en 1637, mort en 1663), 74.

- 2 **Lionne** (Hugues de, fils de 1 et neveu d'Abel Servien, né en 1611, épouse Paule Payen, conseiller d'État en 1643, ambassadeur en Italie, Espagne, à Francfort, à Turin, secrétaire d'État des affaires étrangères en 1663, mort en 1671), 74-75, 94, 99, 102-106, 126, 147-149, 151, 156, 159, 161-163, 165, 169, 176, 185, 194, 195, 197, 200, 202, 207, 211, 221-222, 231, 301, 314-315.
- 3 **Lionne** (Madeleine de, fille de 2, épouse en 1670 François-Annibal III, duc d'Estrées, mort en 1684) (Tableau : Estrées I-7), 221-222.
- Loménie de Brienne** (Famille de), 61, 64-65, 87-88, 90, 92, 103, 106, 125-126, 133, 145, 147, 153, 161-162, 166, 276, 624.
- Lorge** (voir Durfort).
- Lorraine** (Famille de), 38, 55, 449, 514, 516.
- 1 **Lorraine** (Ferri II, duc de et de Vaudémont, fils d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont et de Marie d'Harcourt, petit-fils de Ferri II de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Marguerite de Joinville, épouse Yolande de Valois d'Anjou, fille aînée de René I<sup>er</sup> d'Anjou, roi de Naples, et d'Isabelle, duchesse de Lorraine, mort en 1470) (Tableau : Lorraine III-1).

Tableau: Lorraine



I

II

III

IV

V

- 2 **Lorraine** (René, duc de, fils de 1, épouse en premières nocés Jeanne d'Harcourt, puis en secondes nocés Philippe de Gueldre, duc de Lorraine en 1473, adversaire de Charles le Téméraire, mort en 1508) (Tableau : Lorraine III-2).
- 3 **Lorraine** (Antoine, duc de, issu du second mariage de 2, né en 1489, épouse Renée de Bourbon-Montpensier, duc en 1508, mort en 1544) (Tableau : Lorraine 1-3).
- 4 **Lorraine-Guise** (Claude de, duc de Guise, issu du second mariage de 2, né en 1496, épouse Antoinette de Bourbon-Vendôme, grand veneur de France en 1526, gouverneur de Champagne et de Bourgogne, duc et pair de Guise en 1527, mort en 1550) (Tableau : Lorraine IV-3).
- 5 **Lorraine** (François Ier, duc de, fils de 3, né en 1517, épouse Christine de Danemark, duc en 1544, mort en 1545) (Tableau : Lorraine I-4).
- 6 **Lorraine-Mercœur** (Nicolas de, comte de Vaudémont, duc de Mercœur, fils de 3, né en 1524, épouse, en premières nocés, Marguerite d'Egmont, en secondes, Jeanne de Savoie-Nemours et, en troisièmes, Catherine d'Aumale, mort en 1577) (Tableau : Lorraine II-4).
- 7 **Lorraine-Guise** (François de, duc de Guise, fils de 4, né en 1519, épouse Anne d'Este, la fille de Renée de France [née de Louis XII, roi de France, et d'Anne de Bretagne] et d'Hercule d'Este, duc de Ferrare [lui-même fils de Lucrece Borgia, fille du pape Alexandre VI Borgia, et d'Alphonse d'Este, duc de Ferrare], grand maître, grand chambellan, lieutenant général de l'État, assassiné en 1563) (Tableau : Lorraine II-4), 17, 21.
- 8 **Lorraine-Guise** (Charles de, cardinal de Lorraine, fils de 4, né en 1524, propriétaire du château de Meudon, cardinal en 1547, archevêque de Reims, abbé de Saint-Denis, légat du pape en France, préside la délégation catholique au colloque de Poissy en 1561, participe au concile de Trente, mort en 1574) (Tableau : Lorraine III-4), 21, 227, 307, 463.
- 9 **Lorraine-Guise** (Marie de, reine d'Écosse, fille de 4, née en 1515, épouse Jacques V Stuart, roi d'Écosse, mère de Marie Stuart, devient régente d'Écosse en 1542, meurt en 1560) (Tableau : Lorraine IV-4).
- 10 **Lorraine-Guise-Elbeuf** (René de, marquis d'Elbeuf, fils de 4, né en 1536, épouse Louise de Rieux, général des galères, mort en 1566) (Tableau : Lorraine V-4), 88.
- 11 **Lorraine** (Charles III, duc de, fils de 5, né en 1543, duc en 1545 sous la régence de sa mère, épouse Claude de France [1547-1575], fille d'Henri II et de Catherine de Médicis, mort en 1608) (Tableau : Lorraine I-5).
- 12 **Lorraine-Mercœur** (Louise de, reine de France, issue du premier mariage de 6, née en 1553, épouse en 1575 Henri III de Valois, roi de France, morte en 1601) (Tableau : Lorraine II-5).
- 13 **Lorraine-Mercœur** (Philippe-Emmanuel de, duc de Mercœur, issu du second mariage de 6, né en 1558, épouse Marie de Luxembourg, combat Henri IV avec acharnement, mais accepte que sa fille, Françoise, épouse César, duc de Vendôme, le fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, mort en 1602) (Tableau : Lorraine II-5), 24-25.
- 14 **Lorraine-Guise** (Henri de, duc de Guise, dit le Balafre, fils de 7, né en 1550, épouse Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, grand maître de France, gouverneur de Champagne, tué sur l'ordre du roi Henri III à Blois en 1588) (Tableau : Lorraine III-5), 17-22, 28, 33, 88, 307.
- 15 **Lorraine-Guise** (Louis de, cardinal de Guise, fils de 7, né en 1555, archevêque-duc de Reims, tué à Blois en 1588, sur l'ordre d'Henri III, à coups de hallebarde le lendemain de la mort de son frère) (Tableau : Lorraine III-5), 18, 21, 227.
- 16 **Lorraine-Guise** (Catherine de, fille de 7, née en 1552, épouse en 1570 Louis de Bourbon-Montpensier, morte en 1596) (Tableau : Lorraine IV-5).

- 17 **Lorraine-Guise-Mayenne** (Charles de, duc de Mayenne, fils de 7, né en 1554, épouse Henriette de Savoie Villars, prend momentanément pour maîtresse Perrette Locquet, l'épouse de Michel II Le Tellier, grand chambellan de France, gouverneur de Bourgogne, amiral de France de 1578 à 1582, chef de la Ligue après l'assassinat de ses frères, se réconcilie avec Henri IV, mort en 1611) (Tableau : Lorraine V-5), 18-25, 33, 88, 227, 307, 378.
- 18 **Lorraine-Guise-Elbeuf** (Charles de, duc d'Elbeuf, fils de 10, né en 1556, épouse Marguerite Chabot de Chamy, duc en 1582, grand écuyer, grand veneur, mort en 1605) (Tableau : Lorraine V-5).
- 19 **Lorraine** (Henri duc de \_et duc de Bar, fils de 11, dit le Bon, né en 1563, épouse en premières noces Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, puis en secondes noces Marguerite de Gonzague, mort en 1624) (Tableau : Lorraine I-6).
- 20 **Lorraine** (François de, comte de Vaudémont, fils de 11, né en 1572, épouse Catherine de Salms, mort en 1632) (Tableau : Lorraine II-6).
- 21 **Lorraine-Guise** (Charles de, duc de Guise, fils de 14, né en 1571, épouse Henriette-Catherine de Joyeuse [veuve du duc de Montpensier, née vers 1586, morte en 1656], gouverneur de Provence, mort en 1640) (Tableau : Lorraine II-6), 22, 307.
- 22 **Lorraine-Guise** (Louis de, cardinal de Guise, fils de 14, né en 1575, archevêque-duc de Reims en 1605, cardinal en 1615, ne sera jamais sacré, mort en 1621) (Tableau : Lorraine III-6), 227.
- 23 **Lorraine-Guise** (Claude de, duc de Chevreuse, fils de 14, né en 1578, épouse la très intrigante Marie de Rohan-Montbazou, veuve du connétable de Luynes, grand fauconnier et premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de la Marche, du Bourbonnais, de l'Auvergne et de la Picardie, mort en 1657) (Tableau : Lorraine III-6), 71, 87, 96, 209.
- 24 **Lorraine-Guise-Mayenne** (Henri de, duc de Mayenne, fils de 17, né en 1578, épouse Henriette de Gonzague-Clèves, pair et grand chambellan de France, gouverneur de Guyenne, mort en 1621) (Tableau : Lorraine IV-6), 22.
- 25 **Lorraine-Guise-Elbeuf** (Charles II de, duc d'Elbeuf, fils de 18, né en 1596, épouse Catherine-Henriette de Bourbon, fille légitimée d Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, mort en 1657) (Tableau : Lorraine V-6), 88-89, 99, 110.
- 26 **Lorraine-Guise-Elbeuf-Armagnac** (Henri de, comte d'Harcourt, fils de 18, né en 1601, épouse Marguerite-Philippe du Cambout de Pontchâteau, grand écuyer, sénéchal de Bourgogne, gouverneur de Touraine, de Guyenne, de Normandie et d'Anjou, vice-roi de Catalogne, joue un rôle pendant la Fronde, mort en 1666) (Tableau : Lorraine V-6), 53, 55, 96, 109-110, 213.
- 27 **Lorraine** (Claude de, fille de 19, née en 1612, épouse François, duc de Lorraine [voir 27], morte en 1648) (Tableau : Lorraine I-7).
- 28 **Lorraine** (François, duc de, fils de 20, né en 1609, épouse Claude de Lorraine [voir 26], duc par la démission simulée de son frère Charles en 1634, dépossédé par le retour de son frère en 1641, mort en 1670) (Tableau : Lorraine II-6).
- 29 **Lorraine** (Charles IV, duc de, fils de 20, né en 1604, épouse, en premières noces, Nicole de Lorraine, fille de 19 et sœur de 27, en secondes, Louise-Marguerite d'Aspremont-Nanteuil, amant de Béatrice de Cusance, comtesse de Cantecroix, duc en 1624 par l'abdication de son père, mort en 1675) (Tableau : Lorraine II-7), 110, 112-113, 148, 174, 243.
- 30 **Lorraine-Guise** (Louis-Henri de, duc de Joyeuse, fils de 21, né en 1622, épouse l'héritière du duc d'Angoulême, Françoise-Marie de Valois-Angoulême, grand chambellan, colonel général de la cavalerie légère, mort en 1654) (Tableau : Lorraine III-7), 307.

- 31 **Lorraine-Guise-Elbeuf** (Charles de, duc d'Elbeuf, fils de 25, né en 1620, épouse, en premières noces, Anne-Élisabeth de Lannoï, en deuxièmes, Élisabeth de La Tour de Bouillon, nièce de Turenne, en troisièmes, Françoise de Montaut-Navailles, gouverneur de Picardie, d'Artois et de Montreuil, mort en 1692) (Tableaux : Lorraine III-7, Bouillon V-4).
- 32 **Lorraine-Guise-Elbeuf-Lillebonne** (François-Marie de, prince de Lillebonne, fils de 25, né en 1627, épouse en premières noces, le 3 septembre 1658, Christine d'Estrées, puis, en secondes, Anne de Lorraine [voir 38], lieutenant général en 1651, mort en 1694) (Tableaux : Lorraine IV-7, Estrées V-6), 110.
- 33 **Lorraine-Guise-Elbeuf-Armagnac** (Louis de, comte d'Armagnac, dit Monsieur le Grand, fils de 26, né en 1641, épouse Catherine de Neufville-Villeroy, fille de Nicolas, maréchal-duc de Villeroy, ont Marie qui devient princesse de Monaco et duchesse de Valentinois, grand écuyer de France en 1658, grand sénéchal de Bourgogne, gouverneur d'Anjou, mort en 1718) (Tableaux : Lorraine V-7, Villeroy IV-6, Monaco I-5).
- 34 **Lorraine-Guise-Elbeuf-Armagnac** (Philippe de, chevalier de Lorraine, fils de 26, né en 1643, maréchal de camp en 1668, favori de Monsieur, le frère de Louis XIV, emprisonné par celui-ci, mort en 1702) (Tableau : Lorraine V-7), 212-214, 408, 463.
- 35 **Lorraine-Guise-Elbeuf-Armagnac** (Charles de, comte de Marsan, fils de 26, né en 1648, renonce à épouser Catherine Scarron de Vaures, veuve du maréchal d'Aumont [par suite de l'intervention du chancelier Le Tellier], épouse Marie de Pons d'Albret, puis Catherine-Thérèse de Matignon-Thorigny [tante de Jacques I, prince de Monaco], est nommé lieutenant-général en Basse-Normandie, meurt en 1708) (Tableau : Monaco II-5), 152.
- 36 **Lorraine** (Charles V, duc de, dit le prince ou le duc Charles, fils de 27 et 28, né en 1643, épouse Marie-Éléonore d'Autriche [la fille de l'empereur Ferdinand III et d'Éléonore de Gonzague, et la veuve du roi de Pologne Michel Koribut], duc de Lorraine à la mort de son oncle Charles [voir 29], généralissime de l'armée impériale, remporte des victoires sur les Turcs et Louis XIV, mort en 1690) (Tableau : Lorraine I-8), 292, 414.
- 37 **Lorraine-Vaudémont** (Charles-Henri de, prince de Vaudémont, issu de la relation illégitime de 29 avec Béatrix de Cusance, né en 1649, épouse Anne-Élisabeth de Lorraine-Elbeuf [voir 38], s'attache à l'Espagne, grand d'Espagne, prince de l'empire, gouverneur aux Pays-Bas et gouverneur général du Milanais, mort en 1723) (Tableau : Lorraine II-8), 459, 514.
- 38 **Lorraine-Vaudémont** (Anne de, issue de la relation illégitime de 29 avec Béatrix de Cusance, née en 1639, épouse François-Marie de Lorraine-Lillebonne [voir 32], morte en 1720) (Tableau : Lorraine II-8), 514.
- 39 **Lorraine-Guise-Elbeuf** (Anne-Élisabeth de, issue du premier mariage de 31, né en 1649, épouse Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont [voir 37], morte en 1714) (Tableau : Lorraine III-8).
- 40 **Lorraine-Guise-Elbeuf** (Henri de, duc d'Elbeuf, issu du second mariage de 31, avec une nièce de Turenne, né en 1661, épouse Charlotte de Rochechouart-Vivonne, tente de séduire la duchesse de Villeroy, fille de Louvois, maréchal de camp en 1691, lieutenant général en 1696, gouverneur de l'Artois, de la Picardie et du Hainaut, mort en 1748), 463, 472.
- 41 **Lorraine-Guise-Elbeuf-Lillebonne** (Charles-François de, prince de Commercy, issu du second mariage de 32, né en 1661, mort en 1702) (Tableau : Lorraine IV-8).
- 42 **Lorraine-Guise-Elbeuf-Lillebonne** (Béatrix-Hiéronyme de, demoiselle de Lillebonne, issue du second mariage de 32, abbesse de Remiremont en 1711, morte en 1738) (Tableau : Lorraine IV-8), 514.

- 43 **Lorraine-Guise-Elbeuf-Lillebonne** (Élisabeth de, dite Mlle de Commercy, princesse d'Espinoy, issue du second mariage de 32, née en 1664, épouse Louis Ier de Melun, prince d'Espinoy, morte en 1748) (Tableau : Lorraine V-8), 514.
- 44 **Lorraine-Guise-Elbeuf-Armagnac** (Henri de, comte de Brionne, fils de 33, né en 1661, épouse Marie-Madeleine d'Espinay, gouverneur d'Anjou en 1684, mort en 1712) (Tableau : Lorraine V-8).
- 45 **Lorraine-Guise-Elbeuf-Armagnac** (Charles de, dit le prince Charles, fils de 33, né en 1684, épouse Françoise-Adélaïde de Noailles, maréchal de camp en 1708, lieutenant général en 1709, grand écuyer en 1718, gouverneur de Picardie en 1748, mort en 1753) (Tableau : Noailles I-7).
- 46 **Lorraine** (Léopold, duc de Lorraine, fils de 36, né en 1679, épouse Élisabeth d'Orléans, fille du frère de Louis XIV, cède ses États à Louis XIV en 1662, duc de Lorraine par les traités de Ryswick en 1697, mort en 1729) (Tableau : Lorraine I-9), 466-467.
- 47 **Lorraine** (François-Étienne de, empereur d'Autriche sous le nom de François IeT, fils de 45, né en 1708, épouse l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, duc de Lorraine en 1729, lieutenant du royaume de Hongrie en 1732, grand-duc de Toscane en échange de la Lorraine en 1737, empereur en 1745, auteur de la maison impériale de Habsbourg-Lorraine, père de la reine Marie-Antoinette, mort en 1765) (Tableau : Lorraine I-10), 564.

**Louis** (rois, voir Bourbon)

**Louvois** (situé dans le département de la Marne, domaine acheté d'Eustache III de Conflans, seigneur d'Armentières, par le futur chancelier Le Tellier le 4 février 1656 pour 480 000 livres, passa à son fils Louvois qui y fit construire un château conçu par Mansart et un parc dessiné par Le Nôtre, passa aux Le Tellier de Souvré, vendu à Louis XV qui le donna à Mesdames ses filles), 128, 169, 276, 361, 436, 443, 540.

**Ludes** (situé dans le département de la Marne, domaine acheté avec le fief de Louvois le 4 février 1656 par le futur chancelier Le Tellier).

**Luxembourg** (voir Montmorency)

**Luynes** (voir Albert)

**Luzerne** (Famille de La), 604.

## M

---

**Maboul** (Jacques, évêque), 9, 43.

**Machault** (Famille), 47, 121-122, 173, 319, 562, 566.

**Machault** (Charles de, épouse Marguerite Colbert [47] qui se remariera avec Vincent Hotman), 319, 562.

**Machault** (Catherine de, épouse Jean Boucherat, maître des comptes, mère du chancelier Louis Boucherat), 319, 360.

**Maillebois** (voir Desmaretz)

**Maily** (N..., comte de -Rubempré, épouse en avril 1765 Camille-Françoise-Gabrielle de Hautefort, descendante de Louvois par les Harcourt, d'où postérité) (Tableau : Harcourt II-7).

**Maine** (voir Bourbon).

**Maintenon** (voir Aubigné).

**Maisons** (Longueil de), 105.

**Malesherbes** (voir Lamoignon).

**Mancini** (Famille), 91, 112, 126, 132, 147, 153, 156, 246, 294-295, 297, 394.

- 1 **Mancini** (Philippe-Julien -Mazzarini, duc de Nevers, neveu du cardinal Mazarin, fils de Michel-Laurent Mancini et de Hiéronyme Mazzarini, né en 1641, épouse Diane-Gabrielle Damas de Thiange, gouverneur du Nivernais, mort en 1707).
  - 2 **Mancini** (Jacques-Hippolyte, marquis, fils de 1, né en 1690, épouse Anne-Louise de Noailles, mort en 1759) (Tableau : Noailles V-6).
  - 3 **Mancini** (Diane-Adélaïde-Philippe -Mazzarini, fille de 1, née en 1687, épouse Louis-Armand, duc d'Estrées, morte en 1747) (Tableau : Estrées I-8).
- Mandelot** (Famille), 323.
- 1 **Mandelot** (Georges de, épouse Charlotte d'Igny).
  - 2 **Mandelot** (François de, fils de 1, né en 1529, épouse Éléonore Robertet, gouverneur du Lyonnais en 1571, responsable d'un massacre de calvinistes à Lyon lors de la Saint-Barthélemy, mort en 1588).
  - 3 **Mandelot** (Marguerite de, fille de 2, née en 1570, épouse Charles de Neufville-Villeroy, marquis d'Alincourt, arrière-grand-mère d'Anne de Souvré, morte en 1593) (Tableau : Villeroy III-4), 27-28.
- Mansart** (Famille), 333-334, 442, 477.
- Maraye** (situé dans le département de l'Aube, domaine acheté par le futur chancelier Le Tellier à Alphonse-Noël de Bullion, marquis de Fervacques, pour 375 000 livres), 361. Marca, 73.
- Marcillac ou Marcillac** (voir Rochefoucauld).
- Marie-Antoinette**, 587, 602.
- Marie Leckzinska**, 551, 556.
- Marie-Louise**, 607-609.
- Marie de Médicis**, 26, 29, 32-33, 37-39, 85, 336-337.
- Marie Stuart**, 17, 20-21.
- Marie-Thérèse**, 147-149, 194, 197, 221, 231, 337, 478, 483.
- Marillac** (René de, intendant d'armée), 308-309.
- Martinet** (Jean, inspecteur général de l'infanterie), 257.
- Marx** (Karl), 596.
- Massillon**, 8, 543.
- Matignon** (voir Monaco).
- Mattioli**, 315-317.
- Maulévrier** (voir Colbert).
- Maulne** (situé à Cruzy-le-Châtel dans le département de l'Yonne, château construit vers 1570 par Antoine de Crussol, vicomte, puis duc d'Uzès, passa en 1697 à Anne de Souvré, marquise de Louvois, resta aux Le Tellier jusqu'en 1834), 322.
- Maupeou** (Famille de), 68, 126, 582, 587-589, 618, 623.
- Maurepas** (voir Phélypeaux).
- Mayenne** (voir Lorraine).
- Mazarin**, 41, 51-58, 60-64, 66-67, 69, 71, 73-76, 79, 85-95, 97-117, 121-123, 125-126, 128, 132, 138, 140-161, 163-165, 167, 200, 207-208, 212, 294, 307, 315-316, 335-337, 362, 377-378, 453, 534, 551, 622-624.
- Mercœur** (voir Lorraine et Bourbon-Vendôme).
- Mesmes** (Famille de), 422.
- 1 **Mesmes** (Jean-Jacques II de, seigneur de Roissy et d'Avaux, fils de Henri I<sup>er</sup> de Mesmes et de Jeanne Hennequin, né en 1559, épouse Antoinette de Grossaine, maître des requêtes en 1594, conseiller d'État en 1600, mort en 1642).
  - 2 **Mesmes** (Henri II de, seigneur de Roissy, fils de 1, né en 1585, épouse Jeanne de Monluc, puis Marie de La Vallée des Fossés, prévôt des marchands de Paris de

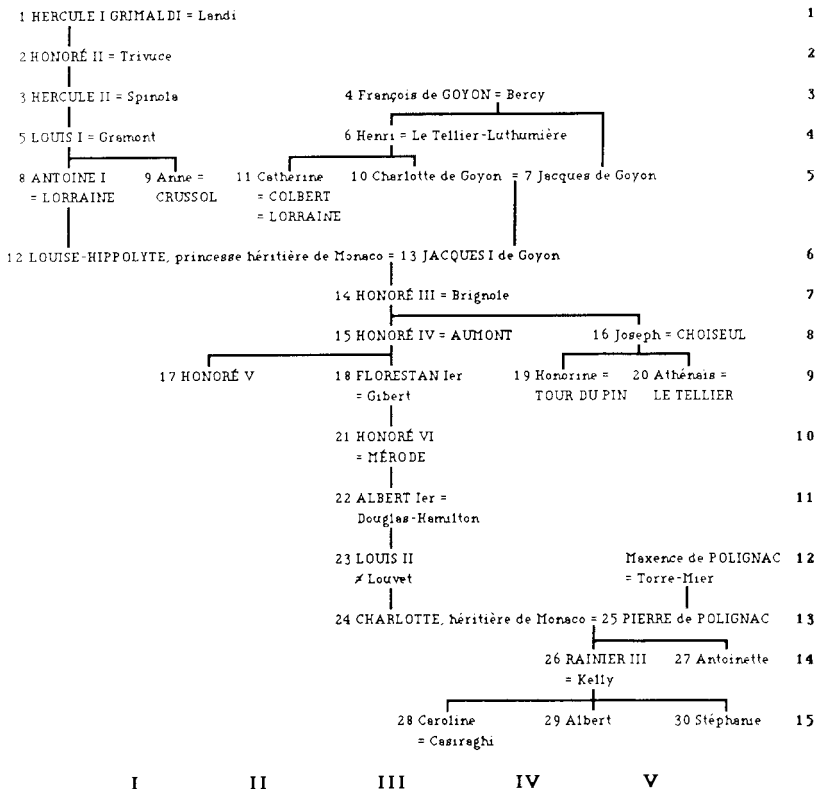
- 1618 à 1622, président à mortier en 1627, exilé par Richelieu, joue un rôle actif sous la Fronde, mort en 1650).
- 3 **Mesmes** (Claude II de, comte d'Avaux, fils de 1, né en 1595, maître des requêtes en 1623, ambassadeur à Venise, Rome, en Allemagne, Pologne, Suède, Danemark, conseiller d'État en 1636, ambassadeur en Allemagne de 1637 à 1642, surintendant des finances en 1642, négocie la paix de Münster, renonce aux finances en 1648, mort en 1650), 63, 69-71, 80, 83, 92, 94, 97, 128, 173.
  - 4 **Mesmes** (Jean-Antoine Ier de, fils de 1, né en 1598, épouse Anne Courtin, parente d'Honoré Courtin, maître des requêtes en 1627, conseiller d'État en 1643, président à mortier en 1651, mort en 1673), 69.
  - 5 **Mesmes** (Jean-Jacques III de, fils de 4, né en 1630, épouse Marguerite Bertrand de La Bazinière, conseiller au Parlement en 1649, intendant de l'armée de Turenne en 1653, maître des requêtes en 1657 et intendant à Soissons, président du Parlement en 1671, membre de l'Académie française, mort en 1688), 80.
  - 6 **Mesmes** (Jean-Antoine de, comte d'Avaux, fils de 4, né en 1640, relève le titre de comte d'Avaux à la mort de son oncle paternel, maître des requêtes en 1667, ambassadeur à Venise en 1672-1674, négociateur à Nimègue, ambassadeur en Hollande et en Suède, mort en 1709), 342, 394, 398.
  - 7 **Mesmes** (Jean-Antoine III de, fils de 5, né en 1661, épouse Marie-Thérèse Feydeau de Brou, premier président du Parlement en 1712, membre de l'Académie française, mort en 1723), 281-282.
- Metternich**, 608.
- Meudon** (situé près de Chaville dans le département des Hauts-de-Seine, domaine acquis en 1426 par Guillaume Sanguin, passa à Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, en 1537, puis en 1552 à Charles, cardinal de Lorraine, puis en 1574 à Henri de Lorraine, duc de Guise, dit le Balafré, et à ses descendants, acquis en 1654 par Abel Servien, marquis de Sablé, acheté aux Servien par Louvois en 1679, vendu à Louis XIV par la veuve de Louvois le ter juin 1695 contre le château de Choisy et 400 000 francs, devint la résidence du grand dauphin, le vieux château fut incendié en 1795), 306-307, 312, 428, 432, 434, 436-437, 442, 461-463, 512, 514, 516.
- Mignard** (Pierre), 333.
- Molé** (Famille), 75, 105, 107, 112-113, 125-126, 135.
- Molé** (Marie-Louise, épouse Orner III Talon, marquis du Boulay) (Tableau : Talon III-6).
- Monaco** (Famille de), 454, 612.
- 1 **Monaco** (Hercule I Grimaldi, épouse Marie de Landi) (Tableau : Monaco I-1).
  - 2 **Monaco** (Honoré II Grimaldi, prince de, fils de 1, né en 1597, épouse Hippolyte de Trivulce, duc de Valentinois et pair de France en 1643, mort en 1662) (Tableau : Monaco I-2).
  - 3 **Monaco** (Hercule II Grimaldi, marquis des Baux, prince de, fils de 2, né en 1624, épouse Marie-Aurélie Spinola, mort en 1651) (Tableau : Monaco I-3).
  - 4 **Monaco** (François de Goyon, sire de Matignon, comte de Thorigny, épouse en 1631 Anne Malon de Bercy, chevalier des ordres du roi, lieutenant général des armées du roi, ancêtre des futurs princes de Monaco) (Tableau : Monaco III-3).
  - 5 **Monaco** (Louis Grimaldi, prince de, duc de Valentinois, fils de 3, né en 1642, épouse Catherine-Charlotte de Gramont, reçu duc et pair en 1668, ambassadeur Rome en 1698, mort en 1701) (Tableau : Monaco I-4), 249.
  - 6 **Monaco** (Henri de Goyon-Matignon, comte de Thorigny, fils de 4, né en 1633, épouse le 10 octobre 1648 Marie-Françoise Le Tellier de La Luthumière [fille du



gouverneur de Cherbourg, n'est pas parente avec les Le Tellier de Louvois], ancêtre des futurs princes de Monaco, conseiller d'État, mort le 28 décembre 1682) (Tableau : Monaco III-4).

- 7 **Monaco** (Jacques de Goyon-Matignon, fils de 4, né en 1644, épouse en 1675 sa nièce, Charlotte de Goyon-Matignon [10], ancêtre des futurs princes de Monaco, chevalier de Malte, chevalier des ordres du roi, lieutenant général des armées du roi, mort en 1725) (Tableau : Monaco IV-5).
- 8 **Monaco** (Antoine I Grimaldi, prince de, fils de 5, né en 1661, épouse Marie de Lorraine-Armagnac, fille du grand écuyer et de Catherine de Neufville-Villeroy, prince de Monaco et pair de France en 1701) (Tableau : Monaco I-5).
- 9 **Monaco** (Anne-Hippolyte Grimaldi de, fille de 5, née en 1662, épouse Jean-Charles de Crussol, marquis d'Acier, puis en 1693 duc d'Uzès, beau-frère de Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux, morte en 1700) (Tableaux : Monaco I-5, Crussol I-4).
- 10 **Monaco** (Charlotte de Goyon-Matignon, fille de 6, épouse de 7, ancêtre des futurs princes de Monaco, née en 1657, morte en 1721) (Tableau : Monaco III-5).

Tableau: Monaco



- 11 **Monaco** (Catherine-Thérèse de Goyon-Matignon, fille de 6, tante du futur prince de Monaco, née en 1661, épouse Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, puis, en secondes noces, Charles de Lorraine-Armagnac, comte de Marsan [35], fils d'Henri de Lorraine, comte d'Harcourt [26], et frère du chevalier de Lorraine [34], morte en 1699) (Tableaux : Monaco II-5, Colbert I-7).
- 12 **Monaco** (Louise-Hippolyte Grimaldi, princesse de, fille de 8, née le 10 novembre 1697, épouse le 20 octobre 1715 Jacques-François-Léonor de Goyon-Matignon [11], princesse de Monaco le 20 février 1731, meurt de la petite vérole le 29 décembre 1731) (Tableau : Monaco I-6).
- 13 **Monaco** (Jacques-François-Léonor de Goyon-Matignon, prince de, fils de 7 et 10, comte de Thorigny, duc d'Estouteville, puis, par son mariage, duc de Valentinois et prince de Monaco, né le 21 novembre 1689, épouse le 20 octobre 1715 Louise-Hippolyte Grimaldi [12], fille et héritière d'Antoine I Grimaldi, prince de Monaco et de Marie de Lorraine-Armagnac, elle-même fille de Catherine de Neufville-Villeroy, prend le nom de Grimaldi, prince de Monaco sous le nom de Jacques I le 29 décembre 1731, abdique en faveur de son fils en novembre 1733, mort le 23 avril 1751) (Tableau : Monaco III-6).
- 14 **Monaco** (Honoré-Camille-Léonor Grimaldi de, fils de 12 et de 13, prince souverain de Monaco sous le nom d'Honoré III, duc de Valentinois, marquis des Baux, né le 10 novembre 1720, épouse le 5 juillet 1757 Marie-Catherine Brignole de Sale, fille du doge de Gênes, devient prince de Monaco en novembre 1733, duc de Valentinois le 23 avril 1751, duc et pair de France en 1756, voit la principauté de Monaco rattachée à la France le 15 février 1793, est arrêté en France le 28 septembre 1793, mort le 21 mars 1795, à sa mort Monaco est annexé à la France) (Tableau : Monaco III-7).
- 15 **Monaco** (Honoré IV Grimaldi, prince souverain de, fils de 14, né le 17 mai 1758, baptisé sous le nom de Honoré-Charles-Anne-Maurice, épouse le 15 juillet 1777 Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, duchesse de Mazarin, de la Meilleraye et de Mayenne, descendante du chancelier Le Tellier, devient par son mariage duc de Valentinois, duc de Mazarin, duc de Mayenne et duc d'Aumont, divorce le 22 juin 1793, restauré prince de Monaco en 1814, pair de France à vie le 4 juin 1814 et pair de France héréditaire le 19 août 1815, délègue ses pouvoirs en 1815 à son fils Honoré, se noie dans la Seine le 16 février 1819, était épileptique) (Tableaux : Monaco III-8, Aumont I-8), 153.
- 16 **Monaco** (Joseph-Marie-Jérôme-Honoré Grimaldi de, fils de 14, né le 10 novembre 1763, épouse le 6 avril 1782 Françoise-Thérèse de Choiseul-Stainville [fille du maréchal Jacques-Philippe de Choiseul, comte de Stainville et de Thomase-Thérèse de Clermont d'Amboise], qui sera guillotinée le 26 juillet 1794, se remarie avec Françoise-Marguerite Rainsford, chambellan de l'impératrice Joséphine, meurt le 1<sup>er</sup> décembre 1806) (Tableau : Monaco V-8).
- 17 **Monaco** (Honoré V Gabriel Grimaldi de, fils de 15 et descendant du chancelier Le Tellier, prince souverain de Monaco, duc de Valentinois, duc d'Aumont, de La Meilleraye et de Mayenne, pair de France, grand d'Espagne, duc-pair de France en 1817, né le 14 mai 1778, premier écuyer de l'impératrice Joséphine, prince de Monaco le 16 février 1819, mort sans alliance le 2 octobre 1841) (Tableau : Monaco II-9), 608.
- 18 **Monaco** (Tancrede Florestan Grimaldi de, fils de 15 et descendant du chancelier Le Tellier, prince souverain de Monaco sous le nom de Florestan I<sup>er</sup>, duc de Valentinois, duc d'Aumont, né le 10 octobre 1785, épouse le 27 novembre 1816 Marie-Louise-Caroline Gibert de Lametz, prince de Monaco le 2 octobre 1841, mort le 20 juin 1856) (Tableau : Monaco III-9), 608.

- 19 **Monaco** (Honorine-Camille-Athénaïs Grimaldi de, fille de 16, née le 22 avril 1784, épouse le 20 juillet 1803 le marquis René-Louis-Victor de La Tour du Pin Gouvet La Charce, ont une fille, Joséphine-Philis-Charlotte, qui épouse le comte de Chabrilan, dont les descendants revendiqueront le trône de Monaco en 1925, 1949 et 1955, meurt à Fontaine-Française le 8 mai 1879) (Tableau : Monaco IV-9).
- 20 **Monaco** (Athénaïs-Euphrosine-Louise-Philippine Grimaldi de, fille de 16, princesse de Monaco, née le 22 juin 1786, épouse le 8 août 1804 Auguste-Michel-Félicité Le Tellier, marquis-pair de Louvois, meurt à Fontaine-Française le 11 septembre 1860, sans postérité) (Tableaux : Monaco V-9, Tellier V-10), 608.
- 21 **Monaco** (Charles-Honoré Grimaldi de, fils de 18 et descendant du chancelier Le Tellier, prince souverain de Monaco le 20 juin 1856 sous le nom de Charles III, duc de Valentinois, duc d'Aumont, né le 8 décembre 1818, épouse le 28 septembre 1846 Ghislaine de Mérode, comtesse du Saint-Empire, en 1869 supprime les impôts dans la principauté grâce aux jeux du casino, fonde la ville de Monte-Carlo en 1866, meurt le 10 septembre 1889) (Tableau : Monaco III-10).
- 22 **Monaco** (Albert-Honoré Grimaldi de, fils de 21 et descendant du chancelier Le Tellier, le 10 septembre 1889 prince souverain de Monaco sous le nom d'Albert I<sup>er</sup>, duc de Valentinois, duc d'Aumont, né le 13 novembre 1848, épouse le 21 septembre 1869 Lady Mary-Victoria Douglas-Hamilton, mariage déclaré nul par Rome le 3 janvier 1880, se remarie, le 30 octobre 1889, avec Marie-Alice Heine, se sépare le 30 mai 1902, fonde le 25 avril 1899 le musée océanographique, meurt le 26 juin 1922) (Tableau : Monaco III-11).
- 23 **Monaco** (Louis-Honoré Grimaldi de, issu du premier mariage de 22, descendant du chancelier Le Tellier, le 26 juin 1922 prince souverain de Monaco sous le nom de Louis II, duc de Valentinois, duc d'Aumont, comte de Carladés, né le 12 juillet 1870, a comme maîtresse Marie-Juliette Louvet, épouse le 24 juillet 1946 Ghislaine Dommanget, meurt à Monaco le 9 mai 1949) (Tableau : Monaco III-12).
- 24 **Monaco** (Charlotte-Louise-Juliette Grimaldi de, fille légitimée de 23 et de Marie-Juliette Louvet, descendante du chancelier Le Tellier, princesse héréditaire de Monaco le 1<sup>er</sup> août 1922, duchesse de Valentinois le 16 mars 1919, née le 30 septembre 1898, épouse le 19 mars 1920 le comte Pierre de Polignac qui prend le nom de Grimaldi [25], se sépare le 20 mars 1930, divorce le 18 février 1933, le 30 mai 1944 renonce à ses droits sur le trône de Monaco en faveur de son fils, meurt en 1977) (Tableau : Monaco III-13).
- 25 **Monaco** (Comte Pierre de Polignac, fils du comte Maxence-Melchior de Polignac et de Suzanne-Marie de La Torre et Mier, né le 24 octobre 1895, épouse le 19 mars 1920 Charlotte Grimaldi de Monaco [24], naturalisé monégasque sous le nom de Grimaldi le 18 mars 1920, se sépare de son épouse le 20 mars 1930, divorce le 18 février 1933, meurt le 10 novembre 1964) (Tableau : Monaco V-13).
- 26 **Monaco** (Rainier-Louis-Henri-Maxence-Bertrand Grimaldi de, fils de 24 et 25, descendant du chancelier Le Tellier, le 9 mai 1949 prince souverain de Monaco sous le nom de Rainier III, duc de Valentinois, duc d'Aumont, né le 31 mai 1923, épouse le 19 avril 1956 Grace-Patricia Kelly) (Tableau : Monaco IV-14), 153.
- 27 **Monaco** (Antoinette Grimaldi de, titrée baronne de Massy, fille de 24 et 25, descendante du chancelier Le Tellier, née le 28 décembre 1920, épouse le 4 décembre 1951 Alexandre Noghès, divorce le 10 mai 1954, épouse civilement le 2 décembre 1961 Jean-Charles-Henri Rey, divorce en juillet 1973, se remarie et devient veuve) (Tableau : Monaco V-14).
- 28 **Monaco** (Caroline Grimaldi de, fille de 26, descendante du chancelier Le Tellier, née le 23 janvier 1957, épouse Philippe Junot, puis Stefano Casiraghi) (Tableau : Monaco III-15).

29 **Monaco** (Albert Grimaldi de, fils de 26, descendant du chancelier Le Tellier, né le 14 mars 1958, duc de Valentinois, marquis des Baux, prince héréditaire de Monaco, filleul de la reine Victoria-Eugénie d'Espagne) (Tableau : Monaco IV-15).

30 **Monaco** (Stéphanie Grimaldi de, fille de 26, descendante du chancelier Le Tellier, née le 1<sup>er</sup> février 1965) (Tableau : Monaco V-15).

**Montausier** (Monsieur de), 274.

**Montcalm** (Louis-Joseph de \_ -Grozon, marquis de Saint-Véran, né le 28 février 1712 au château de Candiac, près de Nîmes, épouse le 3 octobre 1736 Angélique-Louise Talon [fille de Marie-Louise Molé et belle-sœur de Françoise-Madeleine Chauvelin], en 1756 commandant des troupes françaises en Amérique septentrionale, remporte la victoire de Carillon en juillet 1758, meurt à Québec le 14 septembre 1759 lors de la bataille des Plaines d'Abraham) (Tableau : Talon III-7), 212, 578.

1 **Montchevreuil** (Charles de Mornay, seigneur de, épouse Madeleine de Lancy).

2 **Montchevreuil** (Henry de Mornay, marquis de, fils de 1, né en 1622, épouse Marguerite Boucher d'Orsay, commandant du régiment du cardinal Mazarin, gouverneur du duc du Maine, témoin, avec Louvois, du mariage de Louis XIV et de Mme de Maintenon, à la fin de 1683 ou au début de 1684, reçoit la capitainerie de Saint-Germain en 1685, mort en 1706), 338.

3 **Montchevreuil** (Léonor, comte de Mornay-\_, fils de 2, épouse, le 10 janvier 1696, Gabrielle Dugué de Bagnols, fille d'un cousin germain de Louvois, pourvu du régiment de Béarn en 1688 à la mort de son frère aîné, lieutenant général en 1704, gouverneur de Saint-Germain à la mort de son père en 1706, mort en 1717) (Tableau : Dugué de Bagnols III-5).

**Montclar** (Maréchal de), 312, 402, 407, 411.

**Montespan** (Mme de, voir Rochechouart)

1 **Montespan** (Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de, fils de Roger-Hector de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin, et de Marie-Christine Zamet, épouse Françoise-Athénaïs de Rochechouart, la célèbre marquise de Montespan, maîtresse de Louis XIV et mère du duc du Maine et du comte Toulouse, meurt en 1702).

2 **Montespan** (Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin de, marquis, puis en 1711 duc d'Antin, fils de 1, né en 1665, épouse en 1686 Julie-Françoise de Crussol-Uzès [la belle-sœur de Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux], colonel en 1684, lieutenant général en 1702, gouverneur d'Orléans et d'Amboise en 1701, directeur général des bâtiments en 1708, duc et pair en 1711, mort en 1736) (Tableau : Crussol II-4), 444, 514, 516, 535-536, 548.

3 **Montespan** (Louis de Pardaillan-Antin-\_, marquis de Gondrin, fils de 2, né en 1689, épouse Marie-Victoire-Sophie de Noailles [belle-sœur de François-Macé Le Tellier, marquis de Louvois], colonel d'infanterie en 1703, brigadier en 1710, menin du dauphin en 1711, mort en 1712) (Tableau : Noailles W-6).

4 **Montespan** (Louis de Pardaillan-Gondrin-\_, duc d'Antin, puis d'Épernon, fils de 3, né en 1707, épouse Françoise-Gilonne de Montmorency-Luxembourg [belle-sœur de deux des enfants de Marguerite Le Tellier, duchesse de Villeroy], maréchal de camp en 1743, mort en 1743).

**Montesquiou** (Famille de), 602, 608, 612.

1 **Montesquiou** (Barthélemy de, seigneur de Marsan, fils d'Arsieu, baron de Montesquiou et de Gaillarde d'Espagne de Montespan, épouse Marguerite de Sarrey, puis Antoinette de Galard).

2 **Montesquiou** (Manaud de, seigneur de Salles, issu du second mariage de 1, épouse Jeannette de Fontaines).

- 3 **Montesquiou** (Paulon de, fils de 2, épouse en 1524 Jeanne d'Estaing, dame d'Artagnan, puis en 1545 Claude de Tersac, est écuyer de roi de Navarre).
- 4 **Montesquiou** (Jean de, seigneur d'Artagnan, issu du second mariage de 3, épouse en 1578 Claude de Bazillac, meurt en 1608).
- 5 **Montesquiou** (Arnaud de, seigneur d'Artagnan, fils de 4, épouse en 1639 Marguerite de Lambès, puis Anne de Lambès, meurt en 1652).
- 6 **Montesquiou** (Henri de, seigneur de Tarasteix, fils de 4, épouse en 1632 Jeanne de Gassion, lieutenant de roi de Bayonne en 1635, capitaine au régiment de Béarn, meurt en 1668).
- 7 **Montesquiou** (Françoise de \_ d'Artagnan, fille de 4, épouse Bertrand Baatz-Castelmore, mère du célèbre mousquetaire Charles de Baatz de Castelmore, surnommé d'Artagnan), 163, 241.
- 8 **Montesquiou** (Joseph de, comte d'Artagnan, issu du premier mariage de 5, né en 1650, mousquetaire en 1668, capitaine en 1682, lieutenant général en 1702, commandant de Provence en 1709, gouverneur de Nîmes en 1719, meurt en 1729, sans postérité), 550.
- 9 **Montesquiou** (Henri de d'Artagnan, fils de 6, épouse en 1671 Ruth de Fortanès).
- 10 **Montesquiou** (Pierre de \_ d'Artagnan, fils de 6, né en 1640, épouse Jeanne de Peaudeloup, puis en 1700 Catherine-Elisabeth L'Hermitte d'Hiéville, maréchal de camp en 1709, se distingue aux sièges de Tournai, de Lille, de Besançon et à la bataille de Malplaquet, commandant en Bretagne et en Languedoc, maréchal de France en 1709, vainqueur à la bataille de Denain en 1712, membre du conseil de régence en 1720, meurt en 1725), 525, 527-528, 552.
- 11 **Montesquiou** (Louis de, chevalier d'Artagnan, puis prince de Raches et comte de Montesquiou, fils de 9, épouse en 1713 Louise-Alfonse de Berghes, héritière des princes de Raches, brigadier des mousquetaires, maréchal de camp en 1734, meurt en 1737, sans postérité).
- 12 **Montesquiou** (Pierre de, chevalier d'Artagnan, fils de 9, né en 1689, épouse en 1739 Gertrude-Louise Bombarde de Beaulieu, lieutenant général, meurt en 1754).
- 13 **Montesquiou** (Louis, marquis de, fils de 10, né en 1701, colonel, mort en 1717, sans alliance).
- 14 **Montesquiou** (Anne-Pierre de, titré marquis de Fezensac, premier baron d'Armagnac, fils de 12, né en 1739, épouse en 1760 Jeanne-Marie Hocquart de Montfermeil, menin des enfants de France, écuyer comte de Provence, maréchal de camp en 1780, lieutenant général, député de la noblesse de Paris aux États-généraux en 1789, chargé sous la république du commandement de l'armée du Midi, occupe la Savoie en 1792, se retire en Suisse, rentre en France en 1795, membre de l'Académie française en 1784, meurt en 1798).
- 15 **Montesquiou** (Anne-Élisabeth-Pierre, comte de -Fezensac, comte de l'Empire en 1809, fils de 14, né en 1764, épouse en 1781 Louise-Charlotte Le Tellier de Courtanvaux de Montmirail, descendante de Louvois et une des deux héritières de sa famille, qui sera gouvernante du roi de Rome, en 1809 succède à Talleyrand comme grand chambellan de Napoléon, sénateur en 1813, pair de France en 1824, meurt en 1834) (Tableau : Tellier II-11), 602, 608.
- 16 **Montesquiou** (Henri, comte de \_ -Fezensac et de l'Empire en 1810, fils de 14, né en 1768, épouse en 1792 Augustine Dupleix de Bacquencourt, chambellan de Napoléon, député, mort en 1844).
- 17 **Montesquiou** (Rodrigue-Eugène, baron de \_ -Fezensac et de l'Empire en 1809, fils de 15 et descendant de Louvois, né en 1782, épouse en 1803 Aline-Louise d'Harcourt, fille du marquis-pair d'Harcourt, devient chambellan de l'impératrice, colonel, mort en 1810).

- 18 **Montesquiou** (Ambroise-Anatole-Augustin, baron de \_ -Fezensac et de l'Empire en 1809, puis comte et marquis de Montesquiou-Fezensac, fils de 15 et descendant de Louvois, né en 1788, épouse Eulalie de Montesquiou-Fezensac, maréchal de camp, colonel et aide de camp de Napoléon en 1804, veut suivre Napoléon à l'île d'Elbe, s'en voit refuser la permission, aide de camp du duc d'Orléans en 1816, élevé à la pairie par Louis-Philippe qui le fait maréchal, traducteur de Pétrarque et poète, mort en 1878), 609.
- 19 **Montesquiou** (Alfred, vicomte de \_ -Fezensac, fils de 15 et descendant de Louvois, né en 1794, mort en 1847).
- 20 **Montesquiou** (Marie de, fille de 15 et descendante de Louvois, épouse le prince de Caraman-Chitnay, mère du prince Joseph de Caraman-Chimay [qui épouse une multimillionnaire américaine, Clara Ward, qui s'enfuit avec un musicien tsigane le 31 décembre 1896] et d'Élisabeth de Caraman-Chimay qui épouse le comte Henri Greffulhe et sert de modèle à Proust pour les personnages de la duchesse et de la princesse de Guermantes), 612.
- 21 **Montesquiou** (Pierre-Henri, comte de \_ -Fezensac, fils de 16, né en 1793, épouse en 1818 Gabrielle de Mornay-Montchevreuil, mort en 1881).
- 22 **Montesquiou** (Charles-Eugène, titré marquis de -Fezensac, fils de 17 et descendant de Louvois, né en 1813, épouse en 1835 Jeanne-Eliane Perrin de Cypierre, mort en 1883).
- 23 **Montesquiou** (Napoléon, titré vicomte de \_ -Fezensac, fils de 18 et descendant de Louvois, né en 1810, épouse en 1833 Anne-Élisabeth Cuillier-Perron, député, mort en 1872).
- 24 **Montesquiou** (Thierry-Joseph de, fils de 18 et descendant de Louvois, né en 1824, épouse en 1844 Albertine-Pauline du Roux, meurt en 1864).
- 25 **Montesquiou** (Wladimir-Anatole de, fils de 18 et descendant de Louvois, né en 1830, épouse en 1851 Marie-Louise Sauvage, mort en 1887).
- 26 **Montesquiou** (François-Arsieu de, fils de 19 et descendant de Louvois, né en 1825, épouse Mlle de Charette, ont une fille, meurt en 1882).
- 27 **Montesquiou** (Fernand, comte de \_ -Fezensac, fils de 21, né en 1821, épouse en 1850 Pauline de Goyon).
- 28 **Montesquiou** (Adrien-Edgard, marquis de \_ -Fezensac, fils de 22 et descendant de Louvois, né en 1844, épouse en 1874 Anne-Marie de Rohan-Chabot, ont une postérité, meurt en 1894).
- 29 **Montesquiou** (Anatole-Odon, comte de \_ -Fezensac, fils de 23 et descendant de Louvois, né en 1836, épouse en 1867 Marie, princesse Bibesco, ont une postérité, habitent le château de Courtanvaux, meurt en 1882).
- 30 **Montesquiou** (Bertrand-Anatole de, fils de 23 et descendant de Louvois, né en 1837, épouse Mlle Pénisse des Cars, ont une fille, contre-amiral, meurt en 1902).
- 31 **Montesquiou** (Bernard, comte de \_ -Fezensac, fils de 23 et descendant de Louvois, né en 1841, épouse en 1867 Valentine de Beaune, d'où postérité).
- 32 **Montesquiou** (Hubert, comte de \_ -Fezensac, fils de 23 et descendant de Louvois, né en 1847, épouse en 1875 Camille Siméon, ont un fils et deux filles).
- 33 **Montesquiou** (Roger-Gontran, comte de \_ -Fezensac, fils de 24 et descendant de Louvois, né en 1847, épouse en 1879 Mlle de Sinéty).
- 34 **Montesquiou** (Robert, comte de \_ -Fezensac, fils de 24 et descendant de Louvois, né en 1855, poète, auteur des Hortensias bleus et des Paons, sert de modèle à Proust pour le personnage du baron de Charlus, meurt en 1921), 612-613.
- 35 **Montesquiou** (Louis-Paul, comte de \_ -Fezensac, fils de 25 et descendant de Louvois, né en 1857, épouse en 1883 Mlle de Sauvan, d'où postérité, meurt en 1936).

- 36 **Montesquiou** (Henri, comte de -Fezensac, fils de 27, né en 1853, épouse en 1889 Marie de Noailles [belle-sœur de la poétesse Anna de Noailles, née princesse Brancovan], d'où postérité, meurt en 1921).

**Montluc** (Famille de), 24.

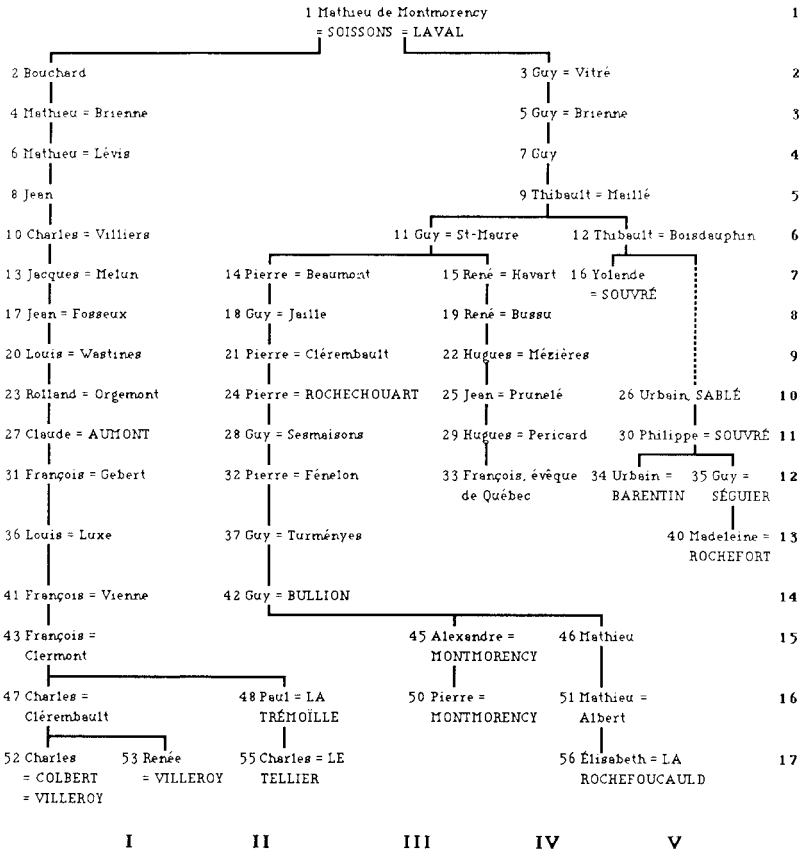
**Montfaucon**, 361.

**Montmirail** (situé dans le département de la Marne, domaine et château ayant appartenu aux Montmirail, puis aux Silly, puis aux Gondi-Retz, le cardinal de Retz y naquit en 1613, Saint Vincent-de-Paul y habita en qualité de précepteur des enfants de la famille de Gondi, vendus par les Gondi aux La Trémoille en 1659, qui les vendirent au futur chancelier Le Tellier le 27 avril 1678, passèrent à Louvois, puis au marquis de Courtanvaux, puis à Louis-Charles-César Le Tellier, maréchal-duc d'Estrées, passèrent par mariage aux La Rochefoucauld en 1779, le domaine comprenait en plus du château de Montmirail, les châteaux de Beaumont et d'Iscur, le parc du château de Montmirail fut dessiné par Le Nôtre, Louis XIV visita le domaine et le château en mai 1687), 125, 235, 276, 436, 443, 540, 602.

**Montmorency** (Famille de), 17, 25, 38, 54-55, 296, 454, 565, 573, 606.

- 1 **Montmorency** (Mathieu de, dit le grand Montmorency, sire de Montmorency, fils de Bouchard V de Montmorency et de Laure, fille de Beaudoin, comte de Hainaut, petit-fils de Mathieu de Montmorency, connétable de France, et d'Aline, fille naturelle d'Henri, roi d'Angleterre, épouse Gertrude, fille de Raoul, comte de Soissons, puis Emme, fille de Guy, sire de Laval, est fait connétable de France) (Tableau : Montmorency III-1).
- 2 **Montmorency** (Bouchard VI, sire de, issu du premier mariage de 1, mort en 1243) (Tableau : Montmorency I-2).
- 3 **Montmorency-Laval** (Guy VI de, issu du second mariage de 1, épouse en 1239 Philippe, dame de Vitry) (Tableau : Montmorency IV-2).
- 4 **Montmorency** (Mathieu de, fils de 2, épouse vers 1250 Jeanne de Brienne) (Tableau : Montmorency I-3).
- 5 **Montmorency-Laval** (Guy VII de, fils de 3, épouse en 1280 Jeanne de Brienne) (Tableau : Montmorency IV-3).
- 6 **Montmorency** (Mathieu de, fils de 4, épouse Jeanne de Lévis, amiral et grand chambellan de France, mort en 1305) (Tableau : Montmorency I-4).
- 7 **Montmorency-Laval** (Guy de, fils de 5) (Tableau : Montmorency IV-4).
- 8 **Montmorency** (Jean de, fils de 6) (Tableau : Montmorency I-5).
- 9 **Montmorency-Laval** (Thibault de, seigneur de Saint-Aubin, fils de 7, épouse Jeanne de Maillé) (Tableau : Montmorency W-5).
- 10 **Montmorency** (Charles, sire de, fils de 8, épouse Pérenelle de Villiers, maréchal de France en 1343) (Tableau : Montmorency I-6).
- 11 **Montmorency-Laval-Loué** (Guy II de, seigneur de Loué, fils aîné de 9, épouse Charlotte de Saint-Maure, dame de La Faigne, auteur du rameau des seigneurs de Loué, de La Faigne et de Montigny, chevalier de l'ordre du Croissant, mort en 1484) (Tableau : Montmorency III-6).
- 12 **Montmorency-Laval-Sablé** (Thibault de, seigneur de Saint-Aubin, fils cadet de 9, épouse Anne de Maimbier, dame de Boisdaphin, auteur du rameau des marquis de Boisdaphin et de Sablé) (Tableau : Montmorency IV-6).
- 13 **Montmorency** (Jacques de, fils de 10, épouse en 1399 Philippe de Melun, dame de Croisilles) (Tableau : Montmorency I-7).
- 14 **Montmorency-Laval-Loué** (Pierre de, seigneur de Loué, fils aîné de 11, épouse en 1482 Philippe de Beaumont, dame de Bressuire) (Tableau : Montmorency II-7).

Tableau: Montmorency



- 15 **Montmorency-Laval-Faigne** (René de, seigneur de La Faigne, fils cadet de 11, épouse Antoinette de Havart, mort en 1498, auteur du rameau des seigneurs de La Faigne) (Tableau : Montmorency W-7).
- 16 **Montmorency-Laval-Sablé** (Yolande de \_Boisdauphin, fille de 12, épouse le 28 juin 1474 Macé de Souvré dont elle a Antoine de Souvré, grand-père du maréchal Gilles de Souvré) (Tableau : Montmorency IV-7).
- 17 **Montmorency** (Jean II, sire de, fils de 13, épouse en 1422 Jeanne, dame de Fosseux et de Nivelles, puis en 1433 Marguerite d'Orgemont, grand chambellan de France) (Tableau : Montmorency I-8).
- 18 **Montmorency-Laval-Loué** (Guy de, seigneur de Lezay, fils de 14, épouse Marguerite de La Jaille) (Tableau : Montmorency II-8).
- 19 **Montmorency-Laval-Faigne** (René de, seigneur de La Faigne, fils de 15, né en 1495, épouse Marie de Bussu, mort en 1532) (Tableau : Montmorency IV-8).



- 20 **Montmorency** (Louis de, sire de Fosseux, issu du premier mariage de 17, épouse Marguerite de Wastines, mort en 1490) (Tableau : Montmorency I-9).
- 21 **Montmorency-Laval-Loué** (Pierre de, fils de 18, épouse en 1550 Jacqueline de Clérembault) (Tableau : Montmorency II-9).
- 22 **Montmorency-Laval-Faigne** (Hugues de, seigneur de Tartigny, fils de 19, né en 1524, épouse en 1547 Marie de Mézières, mort vers 1574) (Tableau : Montmorency IV-9).
- 23 **Montmorency** (Roland de, sire de Fosseux, fils de 20, épouse Louise d'Orgemont, mort en 1506) (Tableau : Montmorency I-10).
- 24 **Montmorency-Laval-Loué** (Pierre de, seigneur de Lezay, fils de 21, épouse en 1592 Isabeau de Rochechouart) (Tableau : Montmorency II-10).
- 25 **Montmorency-Laval-Faigne** (Jean de, seigneur de Tartigny, fils de 22, épouse en 1577 Claude de Prunel) (Tableau : Montmorency IV-10).
- 26 **Montmorency-Laval-Sablé** (Urbain Ier de, marquis de Sablé, descendant de 12) (Tableau : Montmorency V-10).
- 27 **Montmorency** (Claude de, baron de Fosseux, fils de 23, épouse Anne d'Aumont, maître d'hôtel ordinaire de François I<sup>er</sup>, lieutenant général de la marine, mort en 1546) (Tableau : Montmorency I-11).
- 28 **Montmorency-Laval-Loué** (Guy de, marquis de La Plesse, fils de 24, épouse Françoise de Sesmaisons, mort en 1664) (Tableau : Montmorency II-11).
- 29 **Montmorency-Laval-Faigne** (Hugues de, seigneur de Montigny et de Montbaudry, fils de 25, épouse le 1<sup>er</sup> octobre 1617 Michelle Pericard, mort en 1638) (Tableau Montmorency 1V-11).
- 30 **Montmorency-Laval-Sablé** (Philippe-Emmanuel de, seigneur de Sablé, fils de 26, épouse Madeleine de Souvré, la célèbre madame de Sablé, mort en 1640) (Tableaux Montmorency V-11, Souvré IV-4), 64, 172, 251.
- 31 **Montmorency** (François de, fils de 27, épouse Louise de Gebert) (Tableau Montmorency 1-12).
- 32 **Montmorency-Laval-Loué** (Pierre de, titré marquis de Laval, fils de 28, né en 1657, épouse en 1681 Marie-Thérèse-Françoise de Salignac-Fénelon, lieutenant pour le roi en Haute et Basse-Marche, mort en 1687) (Tableau : Montmorency II-12).
- 33 **Montmorency-Laval-Faigne** (François de, fils de 29, né le 30 avril 1623, ordonné prêtre le 1er mai 1647, vicaire apostolique le 3 juin 1658, arrive à Québec le 16 juin 1659, premier évêque de Québec le 1<sup>er</sup> octobre 1674, mort à Québec le 6 mai 1708) (Tableau : Montmorency IV-12), 137-138, 176.
- 34 **Montmorency-Laval-Sablé** (Urbain II de, marquis de Boisdauphin, fils de 30, épouse Marguerite Barentin, veuve de Charles de Souvré et mère d'Anne de Souvré [marquise de Louvois], mort en 1661) (Tableaux : Montmorency V-12, Souvré III-5), 172, 251, 437.
- 35 **Montmorency-Laval-Sablé** (Guy de \_-Boisdauphin, marquis de Laval, fils de 30, né en 1622, épouse Marie Séguier, fille de Pierre Séguier et veuve du marquis de Coislin, père de la maréchale de Rochefort, mort en 1646) (Tableaux : Montmorency V-12, Souvré IV-5), 126, 172, 251.
- 36 **Montmorency** (Louis de, seigneur de Bouteville, comte de Luxe, fils de 31, épouse en 1593 Charlotte de Luxe, vice-amiral de France, mort en 1615) (Tableau : Montmorency I-13).
- 37 **Montmorency-Laval-Loué** (Guy-André de, comte de Laval, fils de 32, né en 1682, épouse Marie-Anne de Turményes de Nointel, mort en 1745) (Tableau : Montmorency II-13).

- 38 **Montmorency-Laval-Sablé** (Jacques de \_-Boisdauphin, fils de 34 et demi-frère d'Anne de Souvré, marquise de Louvois, mort en 1669 à la bataille de Candie, sans postérité), 172.
- 39 **Montmorency-Laval-Sablé** (N... de \_-Boisdauphin, fils de 34 et demi-frère d'Anne de Souvré, marquise de Louvois, mort en 1672 à la bataille de Woerden, sans postérité),
- 40 **Montmorency-Laval-Sablé** (Madeleine de, maréchale de Rochefort, fille de 35 et nièce de la mère d'Anne de Souvré, la marquise de Louvois, née en 1646, épouse Henri-Louis d'Aloigny, maréchal de Rochefort, amie intime de Louvois, morte en 1729) (Tableaux : Montmorency V-13, Souvré IV-6), 126, 172, 251, 253-254, 270, 276, 428.
- 41 **Montmorency** (François de \_-Bouteville, fils de 36, né en 1600, épouse Élisabeth-Angélique de Vienne, père du maréchal de Luxembourg, décapité en 1627 à la suite d'un duel) (Tableau : Montmorency I-14), 38.
- 42 **Montmorency-Laval-Loué** (Guy-André de, marquis de Magnac, premier baron de La Marche, en 1758 duc de Laval, fils de 37, né en 1728, épouse en 1740 Marie-Hortense de Bullion de Fervacques, descendante de Claude de Bullion, maréchal de France en 1783, mort en 1798) (Tableau : Montmorency II-14).
- 43 **Montmorency-Luxembourg** (François-Henri de \_-Bouteville, maréchal-duc de Piney-Luxembourg, fils de 41, né en 1628, épouse Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont, fille de Marguerite-Charlotte de Piney-Luxembourg, suit le parti des princes pendant la Fronde, rentre en France à la paix des Pyrénées, maréchal de France en 1675, gouverneur de Normandie en 1691, surnommé le « Tapisserie de Notre-Dame », mort en 1695) (Tableau : Montmorency 1-15), 232, 236-238, 269-270, 272, 274-275, 283, 291, 295-297, 419-422, 435, 458-459, 527, 540, 617.
- 44 **Montmorency** (Élisabeth-Angélique de \_-Bouteville, fille de 41, née en 1627, épouse Gaspard IV de Coligny, duc de Châtillon, puis Christian-Louis, duc de Mecklembourg, mort en 1695).
- 45 **Montmorency-Laval-Loué** (Anne-Alexandre-Joseph de, duc de Laval, fils de 42, né en 1747, épouse en 1764 Marie-Louise de Montmorency-Luxembourg, pair de France héréditaire en 1817, mort en 1817) (Tableau : Montmorency III-15).
- 46 **Montmorency-Laval-Loué** (Mathieu-Louis de, comte de l'Empire en 1808, fils de 42, né en 1748, mort en 1809) (Tableau : Montmorency V-15).
- 47 **Montmorency-Luxembourg** (Charles-François-Frédéric de, duc de Beaufort-Montmorency, fils de 43, né en 1662, épouse Marie-Anne d'Albert, puis Marie-Gilonne Gilier de Clérembault, gouverneur de Normandie en 1691, lieutenant général en 1702, mort en 1726) (Tableau : Montmorency I-16).
- 48 **Montmorency-Luxembourg** (Paul-Sigismond de, comte de Luxe, en 1696 duc de Châtillon, fils de 43, né en 1664, épouse Marie-Anne de La Trémoïlle, nièce de la princesse des Ursins, brigadier en 1692, possède le régiment de Piémont, grand sénéchal de Poitou, mort en 1731) (Tableau : Montmorency II-16).
- 49 **Montmorency-Luxembourg** (Christian-Louis de, chevalier, puis prince de Tingry, en 1734 maréchal de Montmorency-Luxembourg, fils de 43, né en 1675, épouse en 1711 Louise de Harlay, en 1712 s'illustre à la bataille de Denain, mort en 1746), 527.
- 50 **Montmorency-Laval-Loué** (Anne-Pierre-Adrien de, duc de Laval et de San Fernando Luis, fils de 45, né en 1767, épouse Bonne-Adélaïde de Montmorency-Luxembourg, ont les marquises de Lévis-Mirepoix et de Couronnel, ambassadeur à Madrid en 1814, à Rome en 1821, à Vienne en 1828, à Londres en 1829, pair de France en 1820, grand d'Espagne, rentre dans la vie privée après 1830, familier de Mme Récamier, mort en 1837) (Tableau : Montmorency III-16).

- 51 **Montmorency-Laval-Loué** (Mathieu-Félicité de, vicomte, puis duc de Montmorency, fils de 46, né en 1767, épouse en 1788 Pauline-Hortense d'Albert de Luynes, député aux États-généraux en 1789, propose l'abolition des droits de la noblesse, émigre en Suisse, se lie avec Mme de Staël et avec Mme Récamier, sous la Restauration défend des idées traditionnelles et religieuses, pair héréditaire en 1815, ministre des Affaires étrangères de décembre 1821 à décembre 1822, créé duc en 1822, membre de l'Académie française en 1825, gouverneur du duc de Bordeaux, meurt subitement le 24 mars 1826) (Tableau : Montmorency V-16), 610.
- 52 **Montmorency-Luxembourg** (Charles-François-Frédéric II de, duc de Montmorency, puis de Luxembourg, issu du second mariage de 47, né en 1702, épouse Marie-Sophie Colbert de Seignelay, puis Madeleine-Angélique de Neufville-Villeroy, petite-fille de Louvois, gouverneur de Normandie en 1717, duc de Piney-Luxembourg en 1728, maréchal de France, protecteur de Jean-Jacques Rousseau, mort le 18 mai 1764) (Tableaux : Montmorency I-17, Villeroy IV-8), 521, 540, 565, 571, 573-574.
- 53 **Montmorency-Luxembourg** (Marie-Renée de, issue du second mariage de 47, née en 1697, épouse Louis-François-Anne de Neufville, duc de Villeroy, petit-fils de Louvois, morte en 1759) (Tableaux : Montmorency I-17, Villeroy I-8), 521, 540, 551.
- 54 **Montmorency-Luxembourg** (Françoise-Gilonne de, issue du second mariage de 47, née en 1704, épouse Louis de Pardaillan de Montespan, duc d'Antin, puis duc d'Épernon, fils de Marie-Victoire-Sophie de Noailles, meurt en 1768).
- 55 **Montmorency-Luxembourg** (Charles-Paul-Sigismond de, duc d'Olonne, en 1731 duc de Châtillon, puis en 1736 duc de Bouteville, fils de 48, né en 1697, épouse le 3 juillet 1713 Anne-Catherine-Éléonore Le Tellier de Barbezieux, puis Anna-Angélique de Harlus de Vertilly, lieutenant général en 1744, gouverneur du Maine et du Perche en 1745, mort en 1785) (Tableaux : Montmorency II-17, Tellier III-8), 297, 456, 472, 540.
- 56 **Montmorency-Laval-Loué** (Élisabeth de, fille unique de 51, épouse en 1807 Louis-François-Sosthène de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, descendant de Louvois) (Tableaux : Montmorency V-17, Rochefoucauld V-17), 610.
- 1 **Montmorin-Saint-Hérem** (Gilbert-Gaspard de Montmorin, seigneur de Saint-Hérem, fils de Gaspard de Montmorin-Saint-Hérem et de Claude de Chazeron, épouse en 1620 Catherine de Castille, meurt le 27 février 1660).
- 2 **Montmorin-Saint-Hérem** (François-Gaspard de, marquis de Saint-Hérem, fils de 1, né en 1621, épouse Anne Le Gras, sœur de l'épouse d'Honoré Courtin et fille de Nicolas Le Gras et de Jacqueline Morillon, grand louvetier de France en 1655, capitaine-garde et gouverneur de Fontainebleau, capitaine-concierge et garde des clefs de Fontainebleau en 1661, mort en 1701), 129, 604.
- 3 **Montmorin** (Édouard de, fils de 1, épouse Marie de Champleu).
- 4 **Montmorin-Saint-Hérem** (Charles-Louis de, marquis de Saint-Hérem, fils de 2, né en 1674, épouse le 6 février 1696 Marie-Geneviève Rioult de Douilly, gouverneur de Fontainebleau, meurt le 10 juin 1722).
- 5 **Montmorin** (Joseph-Gaspard de, fils de 3, né en 1659, épouse Louise-Françoise de Bigny d'Aisnay, devient évêque d'Aire, meurt en 1753).
- 6 **Montmorin-Saint-Hérem** (Jean-Baptiste-François de, marquis de Saint-Hérem, fils de 4, né en 1704, épouse Constance-Lucie Le Valois de Villette, puis Catherine-Marguerite Morin de Bonneville, lieutenant général en 1748, gouverneur de Belle-Isle en 1772, meurt en 1779).
- 7 **Montmorin** (Armand-Gabriel de, fils de 5, épouse Catherine Le Gendre de Callandres, fille de Marguerite Voyer d'Argenson et petite-fille de Marc-René Voyer d'Argenson).

- 8 **Montmorin** (Gilbert de, fils de 5, né en 169..., évêque d'Aire, puis de Langres, meurt en 1770).
- 9 **Montmorin** (Thomas de, fils de 5, né en 1693, abbé de Saint-Hérem et de Bonneval, mort en 1723).
- 10 **Montmorin-Saint-Hérem** (Jean-Baptiste-Calixte, marquis de, issu du premier mariage de 6, né en 1704, épouse le 8 avril 1755 Amable-Émilie-Gabrielle Le Tellier de Souvré, meurt en 1779), 583.
- 11 **Montmorin** (Armand-Marc, comte de, fils de 7, né en 1746, épouse en 1764 sa cousine germaine Françoise-Gabrielle de Tanes, dame d'atour de Mme Sophie, qui sera décapitée le 10 mai 1794 avec son fils et Madame Élisabeth, est nommé menin du dauphin, le futur Louis XVI, ministre de France à Coblenz, ambassadeur à Madrid en 1777, commandant en Bretagne de 1784 à 1787, appelé à la première Assemblée des notables en 1787, secrétaire d'État des affaires étrangères de juillet 1787 au 11 juillet 1789, puis du 16 juillet 1789 à juillet 1791, secrétaire d'État de l'intérieur par intérim en 1791, se retire en juillet 1791 tout en restant dans le conseil particulier de Louis XVI, emprisonné le 10 août 1792 après avoir tenté de se cacher, périt à l'Abbaye dans les massacres du 2 septembre 1792), 604.
- 12 **Montmorin-Saint-Hérem** (Louis-Victor-Lux, marquis de, fils de 10 et descendant de Louvois, né en 1763, tenu sur les fonds baptismaux par Louis XV et Madame Adélaïde, gouverneur de Fontainebleau, est traduit devant le tribunal criminel extraordinaire du 17 août 1792, acquitté, réincarcéré sous la pression de la foule et massacré, comme son cousin 11, en septembre 1792), 604-605.
- 13 **Montmorin-Saint-Hérem** (N.. de, fils de 10, né en novembre 1771).
- 14 **Montmorin** (Victoire-Marie-Françoise de, fille de 11, née en 1765, épouse en 1784 César-Guillaume, comte de La Luzerne, fils du comte César-Henri de La Luzerne qui fut ministre de la marine en 1787 et qui était le fils d'Élisabeth de Lamoignon, la sœur du grand Malesherbes, meurt à l'hôpital des prisons le 10 juillet 1794), 604.
- 15 **Montmorin** (Pauline-Marie-Michelle-Frédéricque-Ulrique de, fille de 11, née le 15 août 1768, épouse le 25 septembre 1786 Christophe, comte de Beaumont, s'en sépare peu après, survit seule à sa famille, devient l'amie de Chateaubriand en 1801, part rejoindre Chateaubriand à Rome, meurt à Rome le 4 novembre 1803), 604.
- 16 **Montmorin** (Auguste de, fils de 11, officier de marine, périt dans une tempête à l'Île de France), 604.
- 17 **Montmorin** (Calixte de, fils de 11, né en 1772, sous-lieutenant de chasseurs à cheval, démissionne à la mort de son père, emprisonné avec sa mère et sa sœur Victoire en février 1794, guillotiné avec sa mère le 10 mai 1794), 604.
- Montpezat**, 173.
- Morsan** (voir Tellier).
- Mortemart** (voir Rochechouart).
- Morville** (voir Fleuriau).
- Morvillier** (Famille de), 20, 27.
- Mouchy** (voir Noailles).
- 1 **Motte-Houdancourt** (Jean de La, épouse Catherine du Bois).
- 2 **Motte-Houdancourt** (Jean de La, fils de 1, épouse Louise de La Motte).
- 3 **Motte-Houdancourt** (Guillaume de La, fils de 2, épouse le 8 juillet 1555 Marie de Rasse).
- 4 **Motte-Houdancourt** (Philippe de La Motte, seigneur de Houdancourt, épouse Marie de Rabat, puis Catherine dite Marie Ribier, enfin Louise-Charles du Plessis-Piquet, meurt en 1656 à l'âge d'environ 94 ans), 74.

- 5 **Motte-Houdancourt** (Antoinette de La, issue du premier mariage de 4, religieuse à Marienval).
- 6 **Motte-Houdancourt** (Antoine, marquis de La, issu du deuxième mariage de 4, né en 1592, épouse en 1621 Madeleine de Beaujeu, lieutenant général en 1652, mort le 28 février 1672).
- 7 **Motte-Houdancourt** (Philippe, maréchal de La, duc de Cardonne, issu du troisième mariage de 4, né en 1605, épouse Louise de Prie, petite-fille de Françoise de Souvré par sa mère, Françoise de Lusignan de Saint-Gelais de Lanzac, gouverneur de Bellegarde, lieutenant général en 1638, maréchal de France en 1642, arrêté par les ordres du futur chancelier Le Tellier, incarcéré à la prison de Lyon de 1644 à 1648, vice-roi de Catalogne en 1651, mort en 1657), 72-74, 89, 115, 153, 173, 314.
- 8 **Motte-Houdancourt** (Daniel de La, issu du troisième mariage de 4, grand aumônier d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, meurt le 5 mars 1628).
- 9 **Motte-Houdancourt** (Claude de La, issu du troisième mariage de 4, capitaine lieutenant, mort en 1622).
- 10 **Motte-Houdancourt** (Jacques de La, issu du troisième mariage de 4, maréchal de camp, mort le 15 juin 1693).
- 11 **Motte-Houdancourt** (Henri de La, issu du troisième mariage de 4, né en 1612, aumônier de la reine Anne d'Autriche, archevêque d'Auch, mort le 24 février 1684), 74.
- 12 **Motte-Houdancourt** (Jérôme de La, issu du troisième mariage de 4, né en 1618, évêque de Saint-Flour, mort le 29 mai 1693).
- 13 **Motte-Houdancourt** (Antoine de La, fils de 6, marquis d'Houdancourt, mort en 1696 à environ 66 ans).
- 14 **Motte-Houdancourt** (Charles, comte de La, fils de 6, né en 1643, épouse Marie-Élisabeth de La Vergne de Tressan, veuve du comte de Vaillac, maréchal de camp en 1693, gouverneur de Bergues en 1696, lieutenant général en 1702, disgracié en 1709, parrain du duc d'Anjou en 1709, mort en 1728).
- 15 **Motte-Houdancourt** (Marianne de La, fille de 6, épouse Bernard de La Baume, comte de la Suze, puis Charles-Claude de La Haye, baron de Chaumont).
- 16 **Motte-Houdancourt** (Anne-Lucie de La, fille de 6, épouse le 12 janvier 1666 René-François, marquis de La Vieffville, morte le 22 février 1689).
- 17 **Motte-Houdancourt** (Philippe de La, fils de 7, mort en bas âge).
- 18 **Motte-Houdancourt** (Françoise-Angélique de La, fille de 7, née en 1651, devient, le 28 novembre 1669, la seconde épouse de Louis-Marie-Victor, duc d'Aumont [veuf de Madeleine Le Tellier], maîtresse de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque-duc de Reims, morte en 1704) (Tableau : Aumont II-3), 74, 153, 225-226, 254, 282, 314, 519, 531.
- 19 **Motte-Houdancourt** (Charlotte-Éléonore-Madeleine de La, fille de 7, née en 1651, épouse le 14 mars 1671 Louis-Charles de Lévis, duc de Ventadour, maîtresse de Gabriel de Cassagnet, chevalier de Tilladet, neveu du chancelier Le Tellier, dame d'honneur de Madame, gouvernante de Louis XV qu'elle sauva des mains des médecins, puis gouvernante des enfants de France, morte en 1744), 60, 74, 173, 314, 456, 534, 539.
- 20 **Motte-Houdancourt** (Marie-Isabelle-Gabrielle-Angélique de La, fille de 7, née en 1654, épouse le 18 mars 1675 Henri-François de Senneterre, duc de La Ferté-Senneterre, gouvernante des enfants de France, morte le 29 avril 1726).
- 21 **Motte-Houdancourt** (Louis-Charles, comte de La, fils de 14, né le 21 décembre 1687, épouse Estelle-Thérèse de La Rochecourbon qui mourra en 1773, lieutenant général en 1734, chevalier d'honneur de la reine en 1743, maréchal de France en 1747, mort le 3 novembre 1755).

- 22 **Motte-Houdancourt** (François-Hercule de La, comte d'Houdancourt, fils de 14, né en 1688, mort en 1710).
- 23 **Motte-Houdancourt** (Louis-Geneviève de La, fils de 21, né le 5 décembre 1724, mort le 1<sup>er</sup> décembre 1736).
- 24 **Motte-Houdancourt** (Gabrielle de La, fille de 21, épouse le 14 mars 1745 Charles-Élisabeth dit le marquis de Froulay, puis le 23 janvier 1751 Charles-Joachim Rouault, marquis de Gamaches).
- Motteville** (Madame de), 162, 373.
- 1 **Mouceau** (Guillaume, trésorier des fonds extraordinaires pour la guerre).
- 2 **Mouceau** (Marie, sœur de 1, épouse de N... Camus et mère de Germain-Michel, Charles et Jacques Camus, tous trois commissaires au ministère de la guerre), 80.
- 3 **Mouceau** (Charles, seigneur de Nollant, arrière-petit-fils de Christophe Chauvelin et fils de 1, épouse Marie-Charlotte Camus, intendant d'armée, affecté en 1678 à l'armée commandée par M. de Schönberg) (Tableau : Chauvelin V-4), 79-80.
- Murat** (Famille), 612.
- 1 **Murat** (Joachim, né dans le Lot en 1767, épouse après le 18 Brumaire Caroline Bonaparte, la sœur de Napoléon, maréchal de France, grand-duc de Berg et de Clèves, roi de Naples de 1808 à 1814, abandonne Napoléon en 1814 pour s'allier avec l'Autriche et l'Angleterre qui bientôt l'abandonnent, quitte son royaume et essaie de le reconquérir, mort fusillé en 1815).
- 2 **Murat** (Napoléon-Charles-Lucien, prince, fils de 1, né à Milan le 16 mai 1803, mort en 1873).
- 3 **Murat** (Anna, fille de 2, épouse en 1865 Antoine-Just-Léon de Noailles, duc de Mouchy et de Poix) (Tableau : Noailles III-11).
- Mutry** (situé dans le département de la Marne, domaine joint au marquisat de Louvois en partie par Le Tellier le 4 février 1656 et le reste par Louvois en 1678).

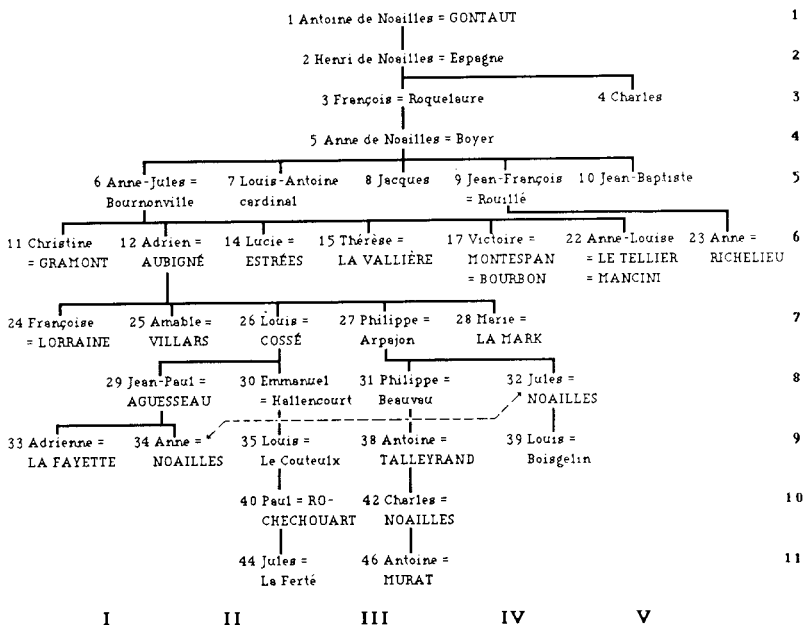
## N

---

- Nangis** (Marquis de), 253.
- Nantes** (voir Bourbon).
- Napoléon I<sup>er</sup>**, 238, 410, 432, 607-610, 622, 626.
- Napoléon II**, 607-609.
- Nassau** (Famille de), 55, 183.
- Navailles**, 269-270, 289-290.
- Necker** (Jacques), 335, 574, 594-596, 598-601, 604, 618, 620-621, 623-624
- Nesmond**, 140.
- Neufville** (voir Villeroy).
- Neuville-en-Chaillois** (La) (situé dans le département de la Marne, domaine intégré au domaine de Louvois acheté par le futur chancelier Le Tellier le 4 février 1656). Neuvy-les-Deux-Cloches (situé dans le Cher, acheté avec La Tour de Vesvres en 1669 pour 120 000 livres par le futur chancelier Le Tellier), 276.
- Nicey** (situé près d'Ancy-le-Franc dans l'Yonne, domaine et château ayant appartenu aux Le Tellier qui l'intégrèrent à Ancy-le-Franc), 322.
- Nicolai** (Famille), 126.
- Nicolai** (Jean-Aymard, né en 1658, épouse Françoise-Élisabeth de Lamoignon, premier président à la place de son père en 1686, mort en 1737) (Tableaux : Lamoignon III-6, Talon IV-7), 50.

- Noailles** (Famille de), 389, 394, 453-454, 494, 497, 511, 532, 536, 541, 544, 548, 608, 612.
- Noailles** (Antoine, seigneur de Noailles [dans le Limousin], fils de Louis, seigneur de Noailles et de Catherine de Pierre-Bussierre, issu d'une des plus vieilles familles de France, né en 1504, épouse en 1540 Jeanne de Gontaut, lieutenant du roi en Guyenne, gouverneur de Bordeaux, mort en 1562) (Tableau : Noailles III-1).
  - Noailles** (Henri de, baron de Chambres et, en 1592, comte d'Ayen, fils de 1, né en 1554, épouse en 1572 Jeanne d'Espagne, lieutenant général en Haute-Auvergne, mort en 1623) (Tableau : Noailles III-2).
  - Noailles** (François de, seigneur de Noailles, comte d'Ayen, baron de Chambres, fils de 2, né en 1584, épouse en 1601 Rose de Roquelaure, gouverneur d'Auvergne, ambassadeur à Rome, mort en 1645) (Tableau : Noailles III-3).
  - Noailles** (Charles de, fils de 2, né en 1589, évêque de Rodez, mort en 1648) (Tableau : Noailles V-3).
  - Noailles** (Anne de, duc de Noailles en 1663, pair de France, marquis de Montclar et de Mouchy, baron de Malemort et de Chambres, fils de 3, né en 1615, épouse en 1646 Louise Boyer, gouverneur de Perpignan en 1646, lieutenant général en Auvergne en 1650, gouverneur du Roussillon en 1660, mort en 1678) (Tableau : Noailles III-4).
  - Noailles** (Anne-Jules, duc de, fils de 5, né en 1650, épouse en 1671 Marie-Françoise de Bournonville, maréchal de camp en 1677, duc et pair en 1678, gouverneur du Roussillon en 1678, du Languedoc en 1681, lieutenant général en 1682, vice-roi de Catalogne, maréchal de France en 1693, mort en 1708) (Tableau : Noailles II-5), 452-453, 459, 469, 488, 533, 538, 547.

Tableau: Noailles



- 7 **Noailles** (Louis-Antoine de, archevêque de Paris et cardinal, fils de 5, né en 1651, évêque de Cahors en 1679, de Châlons en 1680, archevêque de Paris en 1695, pair de France, cardinal en 1700, identifié au jansénisme, allié de Charles-Maurice Le Tellier et de Bossuet, chef du conseil de conscience en 1715, mort en 1729) (Tableau : Noailles II-5), 388, 469-470, 479, 496, 517-518, 520, 535, 538, 546, 549.
- 8 **Noailles** (Jacques, bailli de, fils de 5, né en 1653, bailli de l'ordre de Malte, lieutenant général des galères en 1679, fait l'expédition de Gênes en 1684, ambassadeur de la religion en 1703, mort en 1712) (Tableau : Noailles III-5).
- 9 **Noailles** (Jean-François, marquis de, fils de 5, né en 1658, épouse Marguerite-Thérèse Rouillé, brigadier de cavalerie en 1692, mort en 1696) (Tableau : Noailles IV-5).
- 10 **Noailles** (Jean-Baptiste-Louis-Gaston de, fils de 5, né en 1669, abbé de Montiéramey en 1693, évêque de Châlons en 1695, mort en 1720) (Tableau : Noailles V-5).
- 11 **Noailles** (Marie-Christine de, fille de 6, née en 1671, épouse Antoine V de Gramont, duc de Guiche, morte en 1748) (Tableau : Noailles I-6), 536.
- 12 **Noailles** (Adrien-Maurice de, comte et duc d'Ayen, puis en 1704 duc de Noailles, fils de 6, né en 1678, épouse en 1698 Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon, capitaine des gardes, mestre de camp du régiment de Noailles en Catalogne de 1696 à 1695, puis en Flanche en 1696 et en 1697, maréchal de camp en 1704, gouverneur du Roussillon, grand d'Espagne en 1711, président du conseil des finances en 1715, membre du conseil de Régence en 1718, pair et maréchal de France le 14 juin 1734, ministre d'État en 1743, ambassadeur extraordinaire à Madrid en 1746, retiré de la vie publique en 1756, mort en 1766) (Tableau : Noailles II-6), 387-388, 422, 453, 488, 494, 496, 515, 535-536, 538, 545-546, 549-550, 552, 554, 561, 601.
- 13 **Noailles** (Marie-Charlotte de, fille de 6, née en 1681, épouse Malo-Auguste, marquis de Coëtquen, morte en 1723).
- 14 **Noailles** (Lucie-Félicité de, fille de 6, née en 1683, épouse Victor-Marie, maréchal-duc d'Estrées, frère de l'épouse de Michel-François Le Tellier de Louvois, marquis de Courtanvaux, dont le fils épouse sa sœur, Anne-Louise de Noailles [22], devient dame du palais de la duchesse de Bourgogne en 1698, peu vertueuse, elle compte parmi ses amants le secrétaire d'État Germain-Louis Chauvelin, morte en 1745) (Tableaux : Noailles II-6, Estrées III-7), 388, 494-496, 538, 547.
- 15 **Noailles** (Marie-Thérèse de, fille de 6, née en 1684, épouse Charles-François Le Blanc de La Baume, marquis de La Vallière, neveu de Mlle de La Vallière, maîtresse de Louis XIV, devient dame du palais en 1707, morte en 1784) (Tableau : Noailles III-6).
- 16 **Noailles** (Emmanuel-Jules, comte de, fils de 6, né en 1686, mort en 1702).
- 17 **Noailles** (Marie-Victoire-Sophie de, fille de 6, née en 1688, épouse Louis de Pardaillan d'Antin, marquis de Gondrin, petit-fils légitime de Mme de Montespan, puis, en 1723, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, morte en 1766) (Tableau : Noailles IV-6), 533.
- 18 **Noailles** (Marie-Émilie de, fille de 6, née en 1689, épouse Emmanuel Rousselet, marquis de Châteaurenault, morte en 1723).
- 19 **Noailles** (Jules-Adrien, chevalier de, fils de 6, né en 1690, chevalier de Malte, chanoine de l'église Notre-Dame de Paris, obtient en 1709 le régiment de cavalerie de Noailles, mort en 1710).
- 20 **Noailles** (Marie-Uranie de, fille de 6, née en 1691, religieuse entrée à la Visitation en 1710).
- 21 **Noailles** (Jean-Emmanuel, marquis de, fils de 6, né en 1692, lieutenant général de Guyenne en 1702, mort en 1725).



- 22 **Noailles** (Anne-Louise de, fille de 6, née en 1696, épouse le 11 mars 1716 François-Macé Le Tellier, marquis de Louvois, petit-fils du grand Louvois, puis, en secondes noces, Jacques-Hippolyte, marquis Mancini, petit-neveu de Mazarin, morte en 1773) (Tableaux : Noailles V-6, Tellier I-8), 387, 453, 538, 547.
- 23 **Noailles** (Anne-Catherine de, fille de 9, née en 1691, épouse Louis-François-Armand de Vignerod du Plessis, duc de Fronsac, puis de Richelieu, maréchal de France et membre de l'Académie française, morte en 1716) (Tableau : Noailles V-6).
- 24 **Noailles** (Françoise-Adélaïde de, fille de 12, née en 1704, épouse Charles de Lorraine-Armagnac, dit le "prince Charles", fils de Catherine de Neufville-Villeroy et neveu du chevalier de Lorraine, meurt en 1776) (Tableau : Noailles I-7).
- 25 **Noailles** (Aimable-Gabrielle de, fille de 12, née le 18 février 1706, épouse le 5 août 1721 Armand-Honoré, duc de Villars et prince de Martigues, fils du maréchal de Villars et arrière-petit-fils d'Honoré Courtin, est faite dame du palais de la reine en décembre 1727, puis dame d'atours en septembre 1742, meurt le 16 septembre 1771) (Tableau : Noailles II-7).
- 26 **Noailles** (Louis de, comte d'Ayen, duc d'Ayen en 1737, duc de Noailles en 1766, marquis de Maintenon, fils de 12, né en 1713, épouse en 1735 Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé de Brissac, mestre de camp de cavalerie en 1730, brigadier en 1740, lieutenant général en 1748, maréchal de France en 1775, mort en 1793) (Tableau : Noailles II-7).
- 27 **Noailles** (Philippe, comte de, duc de Mouchy en 1747, prince de Poix, fils de 12, né en 1715, épouse en 1741 Anne-Claude-Louise d'Arpajon, est pourvu de l'intendance au gouvernement de Versailles en 1720, accompagne son père à Madrid en 1746, grand d'Espagne en 1746, lieutenant général en 1748, ambassadeur extraordinaire à Turin et à Parme, maréchal de France en 1775, guillotiné avec sa femme le 27 juin 1794) (Tableau : Noailles III-7), 606.
- 28 **Noailles** (Marie-Anne-Françoise de, fille de 12, née en 1719, épouse Louis-Engilbert, comte de La Marck) (Tableau : Noailles IV-7).
- 29 **Noailles** (Jean-Paul-François de, duc d'Ayen, puis duc de Noailles, marquis de Maintenon, fils de 26, né en 1739, épouse en 1755 Henriette-Anne-Louise d'Aguesseau qui sera guillotinée le 22 juillet 1794, est fait duc-pair héréditaire en 1817, meurt en 1824) (Tableau : II-8), 606.
- 30 **Noailles** (Emmanuel-Louis, comte de, comte de l'Empire en 1811, fils de 26, né en 1743, épouse en 1762 Charlotte-Françoise de Hallencourt de Dromesnil, ambassadeur de France, meurt en 1822) (Tableau : Noailles II-8).
- 31 **Noailles** (Philippe-Louis-Marc-Antoine, comte de, duc de Mouchy, prince de Poix, fils de 27, frère de la duchesse de Duras, né en 1752, épouse en 1767 Anne-Louise de Beauvau, fille du prince Charles, est fait maréchal de camp en 1789, député pour la noblesse aux États-généraux, pair de France en 1814, mort en 1819) (Tableau : Noailles III-8).
- 32 **Noailles** (Jules-Louis-Marie, vicomte de, fils de 27, né en 1756, épouse en 1773 Anne-Jean de Noailles [voir 34], député de la noblesse de Nemours aux États-généraux de 1789, demande l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août 1789, prend part à la guerre d'Amérique, tué à Saint-Domingue en 1804) (Tableau : Noailles IV-8 et II-9), 601, 606.
- 33 **Noailles** (Marie-Adrienne-Françoise de, fille de 29, née en 1759, épouse en 1774 le célèbre marquis de La Fayette) (Tableau : Noailles I-9), 601, 606.
- 34 **Noailles** (Anne-Jean de, fille de 29, épouse en 1773 Jules-Marie de Noailles [voir 32], guillotinée) (Tableau : Noailles II-9 et IV-8), 606.

- 35 **Noailles** (Louis-Jules-César, marquis de, fils de 30, né en 1773, épouse en 1796 Pauline Le Couteulx de Molay, mort en 1838) (Tableau : Noailles II-9).
- 36 **Noailles** (Achille, comte de, fils de 30, né en 1779, épouse Mlle Dusuc de Saint-Affrique, mort en 1837).
- 37 **Noailles** (Charles-Arthur-Tristan-Jean-Languedoc de, duc de Poix et de Mouchy, fils de 31, né en 1771, épouse Nathalie de Laborde de Méréville, amie de Chateaubriand, ont une fille, Léontine, qui épousera un second fils de 32 dont elle aura une fille qui épousera 42, mort en 1834).
- 38 **Noailles** (Antonin-Claude de, comte de l'Empire en 1810, duc de Mouchy et de Poix, fils de 31, né en 1777, épouse en 1803 Mlle de Talleyrand-Périgord, chambellan de Napoléon I<sup>er</sup>, ambassadeur, député, mort en 1846) (Tableau : Noailles III-9).
- 39 **Noailles** (Louis-Joseph-Alexis, comte de, fils de 32, né en 1783, voit mourir sur l'échafaud à peu près tous ses ascendants, ardent royaliste et très religieux, répand en 1809 la bulle d'excommunication, aide de camp de Bernadotte en 1813-1814, aide de camp du comte d'Artois, commissaire royal à Lyon en 1814, plénipotentiaire au congrès de Vienne, épouse en 1819 Cécile de Boisgelin, vit dans la retraite à partir de 1830, mort en 1835) (Tableau : Noailles IV-9).
- 40 **Noailles** (Paul, marquis de Noailles et de Maintenon, en 1824 duc de, fils de 35, né en 1802, épouse en 1823 Alix-Elfrid-Victornienne de Rochechouart-Mortemart, fille de Mlle de Cossé-Brissac, pair de France en 1827, membre de l'Académie française en 1849, ambassadeur, mort en 1885) (Tableau : Noailles II-10).
- 41 **Noailles** (Joseph-Victor, comte de, fils de 36, né en 1810, épouse Pauline de Noailles, mort en 1844, sans postérité).
- 42 **Noailles** (Charles-Philippe-Henri de, duc de Mouchy et de Poix, fils de 38, né en 1808, épouse Anne-Marie-Cécile de Noailles, fille de Léontine de Noailles [voir 37] et d'Alfred, vicomte de Noailles, second fils de Jules-Louis-Marie, vicomte de Noailles [voir 32], est fait grand d'Espagne, sénateur de l'Empire, mort en 1854) (Tableau : Noailles III-10).
- 43 **Noailles** (Alfred, comte de, fils de 39, né en 1825, épouse en 1852 Marie de Beaumont du Repaire, ont un fils, Amblard qui épouse Mlle Gourjault, meurt en 1895).
- 44 **Noailles** (Jules-Charles, duc de \_ et d'Ayen, fils de 40, né en 1826, épouse en 1851 Clotilde de La Ferté de Meung, ont trois fils qui continuent, mort en 1895) (Tableau : Noailles II-11).
- 45 **Noailles** (Emmanuel, marquis de, fils de 40, né en 1839, épouse en 1868 Mlle Lachmam, ont un fils, est nommé ambassadeur de France, mort en 1909).
- 46 **Noailles** (Antoine-Just-Léon de, duc de Mouchy et de Poix, fils de 42, né en 1841, épouse en 1865 Anna Murat, fille du prince Napoléon, ont un fils, est grand d'Espagne, bailli et grande croix de Malte, député, mort en 1909) (Tableau : Noailles III-11). Nogent (voir Bautru).
- Nôtre** (Le), 404.
- Nouveau** (Jérôme de), 105, 151.

## O

---

**Offémont** (voir Gobelin et Salle)

- 1 **Olier** (Jacques, seigneur de Verneuil et d'Ivoy, épouse Marie Dolu, conseiller au Parlement de Paris le 16 mars 1595, maître des requêtes le 20 mai 1617, mort en 1632).

- 2 **Olier** (François, fils de 1, seigneur de Verneuil, épouse Marie Roger, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes en 1633, président au grand conseil, lieutenant des vives de France, mort en mars 1644).
  - 3 **Olier** (Jean-Jacques, fils de 1, oncle de la célèbre marquise de Brinvilliers, curé de Saint-Sulpice à Paris, fondateur et supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, cède sa cure à Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers en 1652, mort en avril 1657 à l'âge de 48 ans et demi), 48-49, 135-139, 176, 271, 583.
  - 4 **Olier** (Marie, fille de 1, épouse Dreux d'Aubray, seigneur d'Offémont, lieutenant civil, empoisonné par leur fille, Marie d'Aubray, qui épouse en 1651 Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers), 136, 271.
  - 5 **Olier** (Jacques, fils de 2, seigneur de Verneuil et de Maison, épouse le 16 septembre 1658 Claudine Colbert de Saint-Pouange, fille de Claude Le Tellier et cousine germaine de Louvois, conseiller au Parlement de Paris le 4 août 1656, mort en 1688) (Tableau : Colbert III-6), 135-138, 271.
- Ondedei**, 114, 156.
- Orléans** (voir Bourbon).
- Ormesson** (Famille d'), 100, 167-169, 200, 228, 294, 595, 599.
- 1 **Ormesson** (Marie Le Fèvre d', épouse, en 1626, Philippe II de Coulanges, élève la marquise de Sévigné, meurt le 5 juillet 1654) (Tableau : Coulanges I-3), 44, 189.
  - 2 **Ormesson** (André II Le Fèvre d', épouse Éléonore Le Maistre qui meurt en 1681).
  - 3 **Ormesson** (Henri-François-de-Paule Le Fèvre d', fils de 2, né en 1681, épouse Catherine de La Bourdonnaye, maître des requêtes en 1707, membre du conseil des finances en 1715, intendant des finances en 1722, conseiller d'État en 1720, mort en 1756), 536.
  - 4 **Ormesson** (Marie-Catherine Le Fèvre d', fille de 3, née en 1706, épouse, en 1724, Charles-Amable-Honoré Barentin, descendant de Jacques-Honoré Barentin, l'oncle d'Anne de Souvré, marquise de Louvois, meurt en 1770).

## P

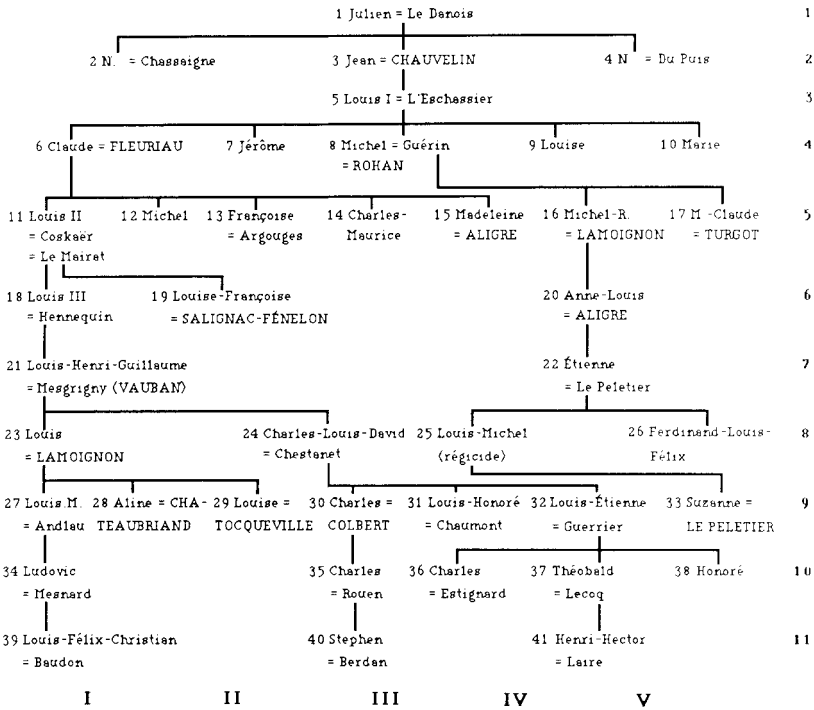
---

- Pacy** (situé sur l'Armançon dans le département de l'Yonne, domaine et château appartenant aux Souvré, passèrent aux Le Tellier en 1662 lors du mariage d'Anne de Souvré avec Louvois, intégrés aux domaines de Tonnerre et d'Ancyle-Franc), 276, 322-323, 437.
- Palatine** (Princesse), 40.
- Palluau**, (Famille de), 124.
- Pâris-Duverney** (Joseph), 567, 569.
- Pas** (Famille \_ de Feuquières), 422.
- 1 **Pas** (François de, marquis de Feuquières, épouse Madeleine de La Fayette, mort en 1590 à la bataille d'Ivry).
  - 2 **Pas** (Manassès de, marquis de Feuquières, fils de 1, né en 1590, épouse Anne Arnauld de Corbeville, cousine germaine du grand Arnauld, ont 5 garçons et 3 filles, d'abord protestant, se distingue au siège de La Rochelle en 1628, maréchal de camp et gouverneur de Verdun en 1631, renoue l'alliance de la France et de la Suède, lieutenant général en 1637, blessé et fait prisonnier au siège de Thionville, meurt peu après en 1639).
  - 3 **Pas** (Isaac de, marquis de Feuquières, fils de 2, né en 1618, épouse Anne-Louise de Grammont, ont 7 garçons et 1 fille, gouverneur de Verdun en 1640, lieutenant général

- en 1653, vice-roi d'Amérique en 1660, plénipotentiaire en Allemagne, Suède, Savoie et Espagne, mort en 1688), 297, 394, 473.
- 4 **Pas** (Henri, comte de, fils de 2, épouse en 1663 Julienne-Pétronille, comtesse de Limbourg-Styrum).
  - 5 **Pas** (Louis de, comte de Feuquières, fils de 2, épouse Diane de Poix, ont deux fils, Louis et François qui ne laisseront pas de descendants, mort en 1690).
  - 6 **Pas** (Antoine de, marquis de Feuquières, fils de 3, né en 1648, épouse Marie-Madeleine-Thérèse-Geneviève de Monchy, dame d'honneur de la princesse de Conti, se fait apprécier dans les guerres de Hollande et, en 1693, à Neerwinden, lieutenant général en 1693, tenu à l'écart par Louis XIV qui n'aime pas la hardiesse de ses discours, gouverneur de Verdun et commandant de Bordeaux, auteur de *Mémoires sur la guerre*, mort en 1711), 424, 473.
  - 7 **Pas** (François de, par son mariage comte de Rebenac, fils de 3, né en 1649, épouse le 16 août 1672 Jeanne d'Esquille, héritière de la maison de Rebenac, lieutenant général de Béarn et de l'évêché de Toul, protégé de Louvois, envoyé extraordinaire au Danemark, à Brunswick, à Berlin, en Espagne en 1688 où il remplace son père décédé, à Turin et en Italie, mort en 1694), 394, 396, 473-474.
  - 8 **Pas** (Jules de, comte de Feuquières, fils de 3, né en 1655, épouse Catherine-Marguerite **Mignard**, lieutenant général au gouvernement du pays de Verdun, mort en 1742).
  - 9 **Pas** (Antoine-Charles de, marquis de Feuquières, fils de 6, né en 1695, colonel du régiment de Bourgogne-infanterie, mort en 1728).
  - 10 **Pas** (Pauline-Chrysante de \_-Feuquières, fille de 6, épouse Joachim-Adolphe de Seiglière de Soyecourt, ont un fils qui héritera du titre de marquis de Feuquières, morte en 1742).
  - 11 **Pas** (Catherine-Charlotte de \_-Rebenac, fille de 7, née en 1673, épouse le 17 février 1698 Louis-Nicolas Le Tellier, marquis de Souvré, morte le 19 juillet 1739) (Tableau : Tellier I-7), 297, 394, 473-474.
  - 12 **Pas** (Marie-Charlotte-Chrysante de \_-Rebenac, fille de 7, épouse en 1694 Jean-Charles du Bouzet, marquis de Sainte-Colombe).
  - 13 **Pas** (Marie-Charlotte de \_-Rebenac, fille de 7, née le 4 mars 1689, épouse le 29 août 1707 François-Gaspard, dit le marquis d'Ossun, baron d'Haches, morte le 4 janvier 1759).
  - 14 **Pas** (N... de \_-Rebenac, fille de 7, épouse Mathieu d'Abadie d'Oroignen).  
**Patin** (Guy), 43.  
**Paulmy** (voir Argenson)  
**Pécý** (situé dans le département de Seine-et-Marne, domaine acheté conjointement avec celui de Beaulieu pour 150 000 livres en 1675 par le futur chancelier Le Tellier, légué à Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims).  
**Peletier** (Famille Le), 7, 20-21, 25, 32, 68, 78, 142, 193, 220, 279, 378, 422, 454, 499, 552, 583, 589, 606.
- 1 **Peletier** (Julien Le, descendant de Pierre Le Peletier, seigneur de Launay, lui-même descendant de Barthélemy-Nicolas Le Peletier, seigneur de La Pilardière, mort à Sablé en 1405, né en 1526, a un frère, Jean Le Peletier, docteur en théologie, épouse Germaine Le Danois, avocat au Parlement de Paris, mort en 1562) (Tableau : Peletier III-1), 20.
  - 2 **Peletier** (N... Le, fille de 1, épouse Zacharie de La Chassigne) (Tableau : Peletier I-2).
  - 3 **Peletier** (Jean Le, fils de 1, avocat au Parlement de Paris, épouse le 6 février 1583 Madeleine Chauvelin, mort en 1588) (Tableau : Peletier III-2), 20.
  - 4 **Peletier** (N... Le, fille de 1, épouse Guillaume Du Puis) (Tableau : Peletier V-2).
  - 5 **Peletier** (Louis I Le, fils de 3, tuteur du futur chancelier Le Tellier en mai 1617, commis des secrétaires d'État le Beauclerc et Villerooy, secrétaire ordinaire de la chambre

- du roi en 1605, secrétaire ordinaire d'artillerie en 1621, secrétaire ordinaire de la reine en 1623, trésorier de France et général des finances en Dauphiné le 3 juillet 1623, commis au secrétariat d'État de la Guerre, secrétaire des finances de Gaston d'Orléans en 1624, conseiller du roi le 31 décembre 1624, président au bureau des finances du Dauphiné le 22 mars 1629, épouse le 8 février 1626 Marie L'Eschassier, fille de Jean L'Eschassier, sieur de La Grange de Villegrin, conseiller du roi au Châtelet de Paris, et de Marie Pithou, elle-même fille du jurisconsulte Pierre Pithou ; Marie L'Eschassier meurt en 1651, Louis 1, aussi en 1651) (Tableau : Peletier III-3), 25, 32-33, 38, 48, 51, 78, 104, 129, 170.
- 6 **Peletier** (Claude Le, fils de 5, seigneur de Villeneuve Le Roy et de Mortefontaine, né le 28 juin 1631, épouse le 16 octobre 1656 Marie Fleuriau d'Armenonville [veuve de Jean de Fourcy et mère Marie-Marguerite de Fourcy, épouse du secrétaire d'État Balthazar Phélypeaux de Châteauneuf], chevalier, président aux enquêtes au Parlement de Paris en 1662, prévôt des marchands de Paris de 1668 à 1676, conseiller d'État en 1675, contrôleur général des finances de septembre 1683 à septembre 1689, ministre d'État de septembre 1683 à septembre 1697, président à mortier du 25 avril 1686 à 1689, conseiller au conseil royal des finances en 1689, surintendant des postes de juillet 1691 à 1697, quitte définitivement la cour le 18 septembre 1697, se retire à Villeneuve-Saint-Georges, mort le 10 avril 1711) (Tableau : Peletier 1-4, Fleuriau ), 3, 8, 43, 47, 53-54, 56, 58, 62, 71, 74, 76-78, 86, 90, 93-94, 97, 105, 109, 114-115, 117, 122, 124-125, 129-131, 134, 139-142, 147, 149, 153, 156, 162, 165, 179, 192, 195, 200-202, 209, 212, 220-221, 227, 277-278, 288, 310, 318-321, 327-331, 341, 348, 351-352, 358-360, 376, 404, 413-414, 422-423, 429-432, 437, 441, 455, 468-469, 474, 480, 482, 485-486, 491, 499, 507, 521, 535, 546, 552-553, 589, 599, 603, 606, 611, 617, 624, 626.
- 7 **Peletier** (Jérôme Le, fils de 5, sieur de La Guigneraie, conseiller au Parlement le 7 juin 1656, conseiller d'État ordinaire, mort le 17 octobre 1696) (Tableau : Peletier II-4).
- 8 **Peletier** (Michel Le, fils de 5, sieur de Souzy, né le 12 juillet 1640, épouse le 29 août 1669 Marie-Madeleine Guérin des Forts qui décède en 1691, se remarie secrètement vers 1691 avec Jeanne-Pélagie de Rohan-Chabot, princesse d'Espinoy, conseiller au Parlement de Paris le 19 décembre 1665, intendant en Franche-Comté le 19 février 1668, intendant en Flandre le 13 juin 1668, intendant des finances et adjoint de son frère Claude le 7 janvier 1684 lorsque celui-ci devient contrôleur général des finances, directeur général des fortifications du 21 juillet 1691 à septembre 1715, conseiller d'État ordinaire le 23 novembre 1693, intendant des finances à titre d'office le 20 décembre 1700, conseiller au conseil royal des finances le 8 octobre 1702, conseiller au conseil de régence le 5 avril 1717, mort doyen du conseil le 10 décembre 1725) (Tableau : Peletier III-4), 78-79, 288, 341-342, 414, 423, 431, 491, 535, 546, 589, 603.
- 9 **Peletier** (Louise Le, fille de 5, religieuse au couvent de Ville-l'Évêque à Paris, abbesse de Notre-Dame de Troyes, morte le 16 mars 1699) (Tableau : Peletier IV-4).
- 10 **Peletier** (Marie Le, fille de 5, religieuse au couvent de Ville-l'Évêque à Paris) (Tableau : Peletier V-4).
- 11 **Peletier** (Louis II Le, fils de 6, né en 1661, seigneur de Villeneuve Le Roy et de Montmeillan, épouse en premières noces Geneviève-Josèphe de Coskaer de Rosambo et en secondes noces Charlotte-Henriette Le Mairat de Verville, conseiller au Parlement en 1687, premier président du Parlement de 1707 à 1712, mort en 1730) (Tableau : Peletier I-5).
- 12 **Peletier** (Michel Le, fils de 6, né en 1661, abbé de Provins en 1670, évêque d'Angers en 1692, évêque d'Orléans en 1706, mort en 1706) (Tableau : Peletier II-5).

Tableau: Peletier (Le)



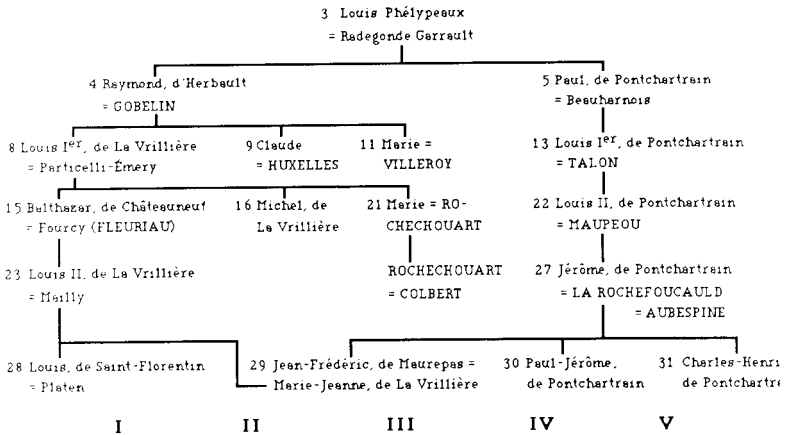
- 13 **Peletier** (Françoise Le, fille de 6, née en 1660, épouse en 1677 Jean-Pierre d'Argouges de Rânes, conseiller d'État né en 1647 et mort en 1731, morte en 1745) (Tableau : Peletier II-5).
- 14 **Peletier** (Charles-Maurice Le, fils de 6, né en 1665, abbé de Saint-Aubin d'Angers en 1689, cinquième supérieur général des sulpiciens en 1725, mort en 1731) (Tableau : Peletier III-5), 130, 139.
- 15 **Peletier** (Marie-Madeleine Le, fille de 6, née en 1670, épouse Étienne IV d'Aligre, président à mortier, morte en 1702) (Tableaux : Peletier IV-5, Aligre V-7), 499.
- 16 **Peletier** (Michel-Robert Le, fils de 8, seigneur des Forts et de Souzy, né le 25 avril 1675, épouse le 14 septembre 1706 Marie-Madeleine de Lamoignon de Bâville, conseiller au Parlement de Metz le 30 janvier 1694, conseiller au Parlement de Paris le 29 janvier 1696, maître des requêtes le 6 février 1698, intendant des finances en survivance de son père le 27 décembre 1700, membre du conseil des finances le 24 septembre 1715, membre du conseil de Régence en janvier 1719, principal commissaire des finances en 1720, conseiller d'État ordinaire le 8 février 1721, conseiller au conseil royal des finances le 28 février 1723, contrôleur général des finances du 14 juin 1726 au 19 mars 1730 alors que Germain-Louis Chauvelin obtient sa démission, ministre d'État le 1<sup>er</sup> janvier 1730, gouverneur et grand bailli de Gien en 1729, quitte le ministère en 1730, membre honoraire de l'Académie des sciences le 20 juillet 1727, mort le 11 juillet 1740) (Tableaux : Peletier IV-5, Lamoignon V-6), 142, 499, 535, 546, 553-556, 603.

- 17 **Peletier** (Marie-Claude Le, fille de 8, épouse Jacques-Étienne Turgot, intendant de Metz, Toul et Moulins, grand-mère d'Anne-Jacques-Robert Turgot, contrôleur général des finances sous Louis XVI, morte en 1711) (Tableau : Peletier V-5), 423, 507, 572, 589.
- 18 **Peletier** (Louis III Le, issu du premier mariage de 11, seigneur de Villeneuve Le Roi et de Rosanbo, né en 1690, épouse en 1717 Thérèse Hennequin d'Ecquevilly, premier président au Parlement de Paris en 1736, mort en 1770) (Tableau : Peletier I-6).
- 19 **Peletier** (Louise-Françoise Le, issue du second mariage de 11, né en 1697, épouse Gabriel-Jacques de Salignac, marquis de Fénelon, ambassadeur et conseiller d'État, petit-neveu de Fénelon, l'archevêque de Cambrai, morte en 1782) (Tableau : Peletier II-6).
- 20 **Peletier** (Anne-Louis Le, fils de 16, comte de Saint-Fargeau, né en 1713, épouse le 21 février 1735 Marie-Catherine d'Aligre, fille d'Étienne IV d'Aligre et de Madeleine de Boivin de Bonnetot, conseiller au Parlement de Paris) (Tableaux : Peletier IV-6, Aligre V-8).
- 21 **Peletier** (Louis-Henri-Guillaume Le, fils de 18, né en 1718, dit le marquis de Rosanbo, premier président au Parlement de Paris, épouse en 1738 Marie-Claire-Aimée de Mesgrigny, dame d'Aunay, fille de Charlotte de Vauban et petite-fille du "grand" Vauban) (Tableau : Peletier I-7).
- 22 **Peletier** (Michel-Étienne Le, fils de 20, comte de Saint-Fargeau, baron du Perreux, né en 1736, conseiller d'État, président au Parlement de Paris, épouse en 1755 mademoiselle Le Peletier de Beaupré, mort en 1778) (Tableau : Peletier IV-7).
- 23 **Peletier** (Louis Le, fils de 21, titré marquis de Rosanbo, président à mortier au Parlement de Paris en 1765, épouse en 1769 Marie-Thérèse de Lamoignon de Malesherbes, guillotiné avec son épouse, son beau-père, sa fille et son gendre le 22 avril 1794) (Tableau : Peletier I-8), 142, 499, 606.
- 24 **Peletier** (Charles-Louis-David Le, fils de 21, dit d'Aunay, né en 1750, maréchal des camps, épouse en 1773 Élisabeth de Chestanet de Puységur, comparait à Nevers en 1789, comte de l'empire en 1810, mort en 1831) (Tableau : Peletier II-8).
- 25 **Peletier** (Louis-Michel Le, fils de 22, dit de Saint-Fargeau, né en 1760, président à mortier au Parlement de Paris en 1789, député de la noblesse de Paris aux États généraux de 1789, député à la Convention, vote en faveur de l'exécution de Louis XVI, est assassiné le 20 janvier 1793, la veille de l'exécution du roi) (Tableau : Peletier IV-8), 602-605.
- 26 **Peletier** (Ferdinand-Louis-Félix Le, fils de 22, dit de Saint-Fargeau, appelé comte Félix, né en 1767, d'abord farouche adversaire de la Révolution, démissionne de l'armée pour entrer au Club des jacobins après l'assassinat de son frère, conspire avec Babeuf dont il adoptera la fille, interné à l'île de Ré en 1800, envoyé sous surveillance en Suisse en 1803, autorisé à rentrer en France en 1805, député de Dieppe à la chambre des Cent-jours, frappé d'exil en 1816, revient en France, mort en 1837) (Tableau : Peletier V-8), 603.
- 27 **Peletier** (Louis-Marie Le, fils de 23, marquis de Rosanbo, né en 1777, épouse en 1798 Henriette d'Andlau, pair de France en 1822, mort en 1852) (Tableau : Peletier I-9).
- 28 **Peletier** (Aline-Thérèse Le, de Rosanbo, fille de 23, épouse en novembre 1794 Jean-Baptiste de Chateaubriand, le frère de l'écrivain, est guillotinée avec son grand-père, son mari, son père et sa mère le 22 avril 1794) (Tableau : Peletier II-9), 606.
- 29 **Peletier** (Louise-Madeleine Le, de Rosanbo, fille de 23, épouse en 1793, à Malesherbes, Hervé-Louis Clérel, comte de Tocqueville, sont emprisonnés avec leur famille en 1794, mère d'Alexis Clérel de Tocqueville, le célèbre auteur, morte en 1836) (Tableau : Peletier II-9).
- 30 **Peletier** (Charles Le, fils de 24, comte d'Aunay, né en 1776, épouse en 1803 Élisabeth de Colbert-Maulévrier, mort en 1850) (Tableau : Peletier III-9).

- 31 **Peletier** (Louis-Honoré Le, fils de 24, baron de l'empire, né en 1782, épouse mademoiselle de Chaumont, mort en 1855) (Tableau : Peletier III-9).
- 32 **Peletier** (Louis-Étienne Le, fils de 24, dit le comte d'Aunay, né en 1777, épouse mademoiselle Guerrier de Romagnat, mort en 1851) (Tableau : Peletier IV-9).
- 33 **Peletier** (Suzanne Le, fille de 25, adoptée par la République suite à l'assassinat de son père, épouse en 1808 N... Le Peletier de Mortefontaine, sans doute un descendant de 6 qui meurt le 10 septembre 1814) (Tableau : Peletier V-9), 603-604.
- 34 **Peletier** (Ludovic Le, fils de 27, marquis de Rosanbo, né en 1805, épouse en 1825 mademoiselle de Mesnard, mort en 1862) (Tableau : Peletier I-10).
- 35 **Peletier** (Charles Le, fils de 30, épouse mademoiselle Rouen de Bermonville) (Tableau : Peletier III-10).
- 36 **Peletier** (Charles Le, fils de 32, né en 1803, épouse mademoiselle Estignard de La Faulotte, mort en 1868) (Tableau : Peletier IV-10).
- 37 **Peletier** (Théobald Le, fils de 32, né en 1806, épouse mademoiselle Lecoq, mort en 1885) (Tableau : Peletier IV-10).
- 38 **Peletier** (Honoré Le, fils de 32, né en 1816, père d'une fille) (Tableau : Peletier V-10).
- 39 **Peletier** (Louis-Félix-Christian Le, fils de 34, marquis de Rosanbo, né en 1831, épouse en 1863 Eugénia Baudon de Mony, mort en 1889) (Tableau : Peletier I-11).
- 40 **Peletier** (Stephen Le, fils de 35, comte d'Aunay, né en 1840, épouse en 1875 mademoiselle Berdan) (Tableau : Peletier III-1 I).
- 41 **Peletier** (Henri-Hector Le, fils de 37, titré comte d'Aunay, né en 1848, épouse en 1875 mademoiselle de Laire, mort en 1890) (Tableau : Peletier W-11).
- Péréfixe** (archevêque), 201-202.
- Périer** (Famille), 611.
- Perrault** (Claude), 317-318, 333, 335, 425.
- 1 **Pezé** (Charles de Courtavel, marquis de, épouse Marie-Madeleine de Vassan).
- 2 **Pezé** (Hubert de Courtavel, marquis de, fils de 1, né en 1680, épouse Lydie-Nicole de Beringhen, descendante du chancelier Le Tellier, est fait gentilhomme de la manche du jeune roi en 1716, gouverneur du château de la Muette en 1719, puis de Rennes, lieutenant général en 1734, mort en 1753) (Tableau : Aumont III-5).
- 3 **Pezé** (Louise-Madeleine de Courtavel de, fille de 2, née le 12 février 1727, épouse le 24 mai 1743 Armand-Mathurin, vidame de Vassé) (Tableau : Aumont III-6).
- Phélypeaux** (Famille), 50-51, 65, 78, 126, 193, 220-221, 279, 448, 453, 461, 478, 515, 517, 625.
- 1 **Phélypeaux** (Guillaume le Picard dit, épouse en 1488 Perrette Cottereau, marchand bourgeois de Blois, mort avant 1525).
- 2 **Phélypeaux** (Raymond 1<sup>er</sup>, fils de 1, seigneur de La Vrillière en 1525, épouse en 1521 Robine de Luz, officier de finance, grenetier en 1525, conseiller et élu en l'élection de Blois en 1543, mort en 1553).
- 3 **Phélypeaux** (Louis, seigneur de La Cave et de La Vrillière, fils de 2, épouse en 1557 Radegonde Garrault, élu en l'élection de Blois, conseiller au siège présidial de Blois en 1553, mort avant 1586) (Tableau : Phélypeaux III-1).
- 4 **Phélypeaux** (Raymond II, seigneur de La Vrillière et d'Herbault, fils de 3, né en 1560, épouse le 3 juillet 1594 Claude Gobelin, fille de Balthazar Gobelin, qui lui donne 12 enfants, conseiller et secrétaire de la chambre du roi et de ses finances en 1590, trésorier des parties casuelles en 1591, trésorier de l'Épargne en 1599, conseiller d'État avant 1603, succède à son frère Paul comme secrétaire d'État en 1621, mort le 2 mai 1629) (Tableau : Phélypeaux I-2).



Tableau: Phélypeaux



- 5 **Phélypeaux** (Paul, sire de Pontchartrain, fils de 3 et frère de 4, né à Blois en 1569, épouse Anne de Beauharnois, entre en 1588 dans les bureaux de M. de Revol (secrétaire d'État). passe au service de Nicolas de Neufville-Villeroy (secrétaire d'État des affaires étrangères). est nommé secrétaire des commandements de la reine en 1600 grâce à la protection (le Nicolas de Neufville-Villeroy, secrétaire d'État des affaires de la Religion prétendue réformée le 21 avril 1610, mort le 21 octobre 1621) (Tableau : Phélypeaux V-2), 51, 65.
- 6 **Phélypeaux** (Anne, fille de 4, née en 1595, épouse en 1613 Henri de Buade, baron de La Paluau et de Frontenac, morte en 1632).
- 7 **Phélypeaux** (Balthazar, fils de 4, né en 1597, épouse le 27 février 1620 Marie Le Féron, conseiller au Parlement de Paris, trésorier de l'épargne, conseiller d'État ordinaire, mort en 1663).
- 8 **Phélypeaux** (Louis 1<sup>er</sup>, sire de La Vrillière, fils de 4, né le 9 avril 1599, épouse le 1<sup>er</sup> août 1635 Marie Particelli d'Émery [fille de Michel Particelli et de Marie Camus, elle-même fille de Marie Colbert, fille de Gérard Colbert, grand-oncle du ministre] qui meurt en 1670, ont 9 enfants, secrétaire du conseil privé en 1619, conseiller d'État en 1620, secrétaire d'État du 17 juin 1629 à 1678, mort le 5 mai 1681) (Tableau : Phélypeaux I-3), 65, 125, 130, 161-162, 279, 307.
- 9 **Phélypeaux** (Claude, fille de 4, née en 1603, épouse en 1617 Jacques du Blé d'Huxelles qui meurt en 1629, morte en 1643) (Tableau : Phélypeaux II-3), 279, 512.
- 10 **Phélypeaux** (Antoine, fils de 4, né en 1604, seigneur du Verger, épouse en 1652 Marie de Villebois, conseiller au Parlement de Paris, conseiller d'État ordinaire, intendant en Bourbonnais, mort en 1665).
- 11 **Phélypeaux** (Marie, fille de 4, née en 1609, épouse en 1623 Charles de Neufville-Villeroy, comte de Bury, petit-fils du secrétaire d'État Nicolas de Neufville-Villeroy).
- 12 **Phélypeaux** (Isabelle, fille de 4, née en 1611, épouse en 1627 Louis de Crevant, marquis d'Humières, morte en 1642).
- 13 **Phélypeaux** (Louis IC1, sire de Pontchartrain, fils de 5, né en 1613, épouse Marie-Suzanne Talon, président à la chambre des comptes en 1650, mort en 1685) (Tableau : Phélypeaux V-3, Talon I-5), 50, 78, 167, 186.

- 14 **Phélypeaux** (Louis, marquis de La Vrillière, fils de 8, né en 1636, reçu secrétaire d'État en survivance de son père en 1654, "abélardisé" par un mari justement jaloux en 1669, doit se démettre de sa survivance, meurt demi-fou en 1699).
- 15 **Phélypeaux** (Balthazar, marquis de Châteauneuf, fils de 8, né en 1638, épouse en 1670 [devant Charles-Maurice Le Tellier, coadjuteur de Reims, qui donne la bénédiction nuptiale] Marie-Marguerite de Fourcy, fille de Marguerite Fleuriau qui se remarie avec le ministre Claude Le Peletier, ont 4 enfants, conseiller au Parlement, reçoit le 14 juin 1669 la survivance de la charge de secrétaire d'État qu'exerce son père, mort en avril 1700) (Tableau : Phélypeaux I-4), 130, 220-221, 307-309, 344, 346, 348, 415.
- 16 **Phélypeaux** (Michel, abbé de La Vrillière, fils de 8, né en 1642, conseiller au Châtelet de Paris en 1667, conseiller lai au Parlement en 1671, abbé de Nieul, de Saint-Lô et d'Absie, évêque d'Uzès en 1674, archevêque de Bourges en 1676, conseiller d'État, mort en 1694) (Tableau : Phélypeaux II-4),.
- 17 **Phélypeaux** (Augustin, chevalier de La Vrillière, fils de 8, né 1645, chevalier non profès de l'ordre de Malte, meurt à Vigo comme capitaine de galère en 1673).
- 18 **Phélypeaux** (Raymond, comte de Saint-Florentin, fils de 8, né en 1646, mestre de camp du régiment des dragons de France, meurt en 1692 des blessures reçues à Steinkerque).
- 19 **Phélypeaux** (Victor, fils de 8, né en 1647, abbé de Saint-Vincent de Nieul, mort en 1665).
- 20 **Phélypeaux** (Pierre, baron d'Ervy, fils de 8, né en 1656, chevalier de Malte, mestre de camp du régiment dauphin étranger, finit brigadier de cavalerie des armées du roi, mort en 1691).
- 21 **Phélypeaux** (Marie, fille de 8, née en 1640, épouse en 1662 Jean-Claude de Rochechouart, seigneur de Tonnay-Charente et comte de Vivonne, colonel de la marine en 1667, mère de Gabrielle de Rochechouart qui épouse Blainville, le fils de Colbert, meurt en 1681) (Tableaux : Phélypeaux III-4, Colbert III-7).
- 22 **Phélypeaux** (Louis II, comte de Pontchartrain, fils de 13, né en 1643, épouse en 1668 Marie de Maupeou qui meurt en 1714, premier président du Parlement de Bretagne en 1677, intendant de finances en 1687 grâce à Claude Le Peletier qui favorise sa carrière, contrôleur général en 1689 avec l'appui de Seignelay, devient, à la mort de Seignelay en 1690, secrétaire d'État de la maison du roi et de la marine, ministre d'État, chancelier de 1699 à 1714, mort en 1727) (Tableau : Phélypeaux IV-4), 50, 131, 199, 221, 281, 414-415, 421-422, 431-432, 458, 468, 477, 482, 484, 509-513, 515, 517, 531.
- 23 **Phélypeaux** (Louis II, marquis de La Vrillière, fils de 15, né le 14 avril 1672, épouse le 1<sup>er</sup> septembre 1700 Françoise de Mailly, petite-nièce de Mme de Maintenon, ont 4 enfants, commandeur-secrétaire des Ordres en 1700, secrétaire d'État en 1700, mort le 7 septembre 1725) (Tableau : Phélypeaux I-5), 130, 535.
- 24 **Phélypeaux** (Balthazar, fils de 15, né en 1674, chanoine régulier de Saint-Augustin, abbé de Saint-Vincent de Nieul en 1693, mort avant 1700).
- 25 **Phélypeaux** (Charlotte-Thérèse, fille de 15, née en 1676, épouse en 1692 Louis d'Aubusson, duc de la Feuillade, fils du maréchal, morte en 1697).
- 26 **Phélypeaux** (Balthazar-Henri, fils de 15, né en 1678, chevalier de Malte, colonel d'un régiment de dragons en 1702, brigadier de cavalerie des armées du roi en 1704).
- 27 **Phélypeaux** (Jérôme, comte de Pontchartrain et de Maurepas, fils de 22, né en 1674, épouse en premières noces en 1697 Éléonore de Roye de La Rochefoucauld, puis en secondes noces Hélène-Rosalie-Angélique de L'Aubespine de Verderonne, conseiller au Parlement en 1691, secrétaire d'État en survivance en 1693, conserve jusqu'en 1715 son département [maison du roi, clergé, marine, commerce...], mort en 1747) (Tableaux : Phélypeaux IV-5, Rochefoucauld IV-13), 427, 477, 512, 515, 535.

- 28 **Phélypeaux** (Louis, de La Vrillière, comte de Saint-Florentin, fils de 23, né en 705, épouse en 1724 Amélie de Platen, sans postérité, secrétaire d'État de la maison du roi en 1749, ministre d'État de 1751 à 1775, duc de La Vrillière en 1770, mort en 1777) (Tableau : Phélypeaux 1-6), 555, 582, 588-589.
- 29 **Phélypeaux** (Jean-Frédéric, comte de Maurepas, issu du premier mariage de 27, né en 1701, épouse Marie-Jeanne Phélypeaux de La Vrillière, fille de 23 et sœur de 28, secrétaire d'État en 1715, ministre d'État en 1738, disgracié de 1749 à 1774, chef du conseil des finances, mort en 1781) (Tableau : Phélypeaux III-6), 555, 587-590, 592-594.
- 30 **Phélypeaux** (Paul-Jérôme, chevalier, puis marquis de Pontchartrain, issu du premier mariage de 27, né en 1703, lieutenant général en 1745, gouverneur de Ham en 1754, mort en 1775) (Tableau : Phélypeaux IV-6).
- 31 **Phélypeaux** (Charles-Henri, abbé de Pontchartrain, issu du premier mariage de 27, né en 1706, évêque de Blois en 1734, docteur de Sorbonne, mort en 1734) (Tableau : Phélypeaux V-6).

**Pimentel**, 147.

**Pinart** (Famille), 20.

**Polignac** (voir Monaco).

**Pompadour** (Mme de), 552, 561, 566, 569-570, 572, 579.

**Pomponne** (voir Arnauld).

**Poncet de la Rivière** (N..., proche parent de la chancelière Le Tellier, Élisabeth Turpin, intendant d'armée en Alsace en 1671-1673), 121.

**Pontchartrain** (voir Phélypeaux).

**Porte de La Meilleraye** (Famille de La), 87, 126, 153, 156.

**Pradel**, 184.

**Praslin** (voir Choiseul)

**Préveranges** (situé dans le Cher, domaine acheté avec celui de Culan pour 141 000 livres par le futur chancelier Le Tellier le 20 juin 1663), 361.

**Prie** (Famille de ou Prye), 48, 73-74, 170, 173, 314.

**Proust** (Marcel), 612-613.

**Prudhomme** (Famille), 28.

- 1 **Pussort** (Henri, seigneur de Cernay, épouse Nicole Martin, la sœur de Barbe Martin qui a épousé Nicolas Colbert de Magneux, meurt probablement en 1643).
- 2 **Pussort** (Henri, fils de 1, né en 1615, oncle maternel du grand Colbert, épouse en 1647 Louise Coignet, conseiller au grand conseil en 1641, membre du conseil d'État, puis du conseil royal des finances, doyen du conseil, mort le 18 février 1697), 167, 220, 319.
- 3 **Pussort** (Marie, sœur de 1, épouse le 20 septembre 1644 Nicolas Colbert, mère du grand Colbert, morte en 1659) (Tableau : Colbert II-5).

**Puysieux** (voir Brûlait).

## Q-R

---

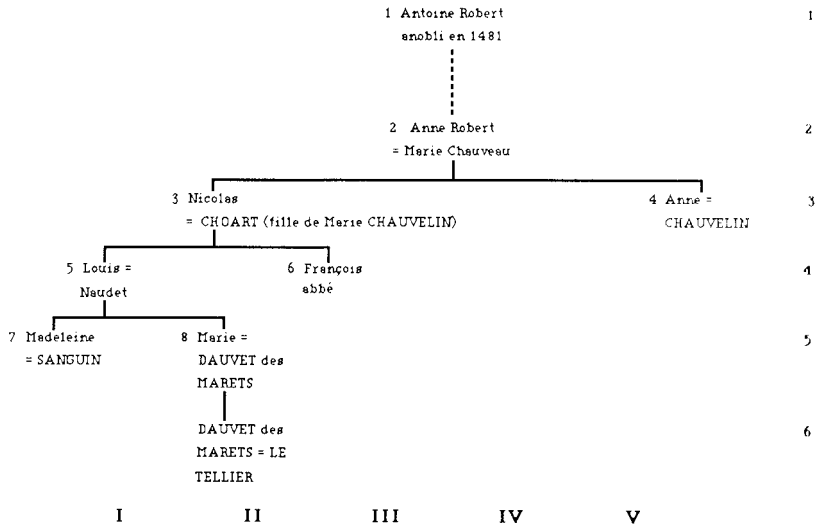
**Quesnay** (François), 508, 596-597. Quesnel (Père), 486-487.

- 1 **Rabutin** (Christophe I de, seigneur de Sully et de Bourbilly, épouse Claude de Rochebaron).
- 2 **Rabutin** (Guy de \_-Chantal, fils de 1, épouse Françoise de Cossay).

- 3 **Rabutin** (François de, fils de 1, épouse Élie Damas).
  - 4 **Rabutin** (Christophe II de -Chantal, fils de 2, né en 1563, épouse Jeanne-Françoise Frémoyot qui vit du 23 janvier 1572 au 13 décembre 1641 et qui, après avoir fondé une communauté religieuse, sera canonisée, mort en 1600).
  - 5 **Rabutin** (Léonor de, baron de Bussy, fils de 3, né en 1587, épouse Diane de Cugnac, mort en 1645).
  - 6 **Rabutin** (Céleste-Bénigne de, baron de Chantal, fils de 4, né en 1596, épouse Marie de Coulanges, mort en 1627) (Tableau : Coulanges III-3).
  - 7 **Rabutin** (Françoise de \_-Chantal, fille de 4, née en 1598, épouse Antoine de Toulangeon, seigneur d'Alonne, mère de Gabrielle de Toulangeon, l'épouse de 8, meurt en 1684).
  - 8 **Rabutin** (Roger de, comte de Bussy, fils de 5 et époux de la fille de 7, né en 1618, célèbre auteur de l'Histoire amoureuse des Gaules, exilé sur ses terres par Louis XIV, mort en 1693), 44, 89, 143, 189-191, 193-194, 246, 277, 289, 293, 297, 317, 374, 421, 433, 617.
  - 9 **Rabutin** (Marie de \_-Chantal, marquise de Sévigné, fille de 6, née le 5 février 1626, élevée par son oncle Philippe II de Coulanges, épouse le 4 août 1644 Henri, marquis de Sévigné, est l'auteur de lettres célèbres, meurt le 17 avril 1696) (Tableau : Coulanges III-4), 8, 43-44, 89, 123, 167, 174, 189-191, 193, 225, 233, 249-250, 253-254, 257, 269-270, 274-277, 281-289, 293, 298-299, 305-306, 322-323, 337, 355, 358, 388, 399, 406, 417, 421, 427, 433, 442, 448-450, 461-462, 617.
- Racine**, 196, 263, 328, 415-417, 465, 617.
- Ragois de Bretonvilliers** (Famille Le), 608.
- 1 **Ragois de Bretonvilliers** (Alexandre Le, sulpicien, succède à Jean-Jacques Olier à la tête du séminaire de Saint-Sulpice le 2 avril 1657, accepte au nom des sulpiciens la seigneurie de Montréal au Canada), 49, 139, 176, 583.
  - 2 **Ragois de Bretonvilliers** (Jean-Baptiste Le, parent de 1, capitaine aux gardes, lieutenant général au gouvernement de Paris en 1693, mort en 1712).
  - 3 **Ragois de Bretonvilliers** (Bénigne Le, II<sup>e</sup> marquis de Bretonvilliers, sans doute fils de 2, épouse en avril 1717 Félicité de Milani de Cornillon, colonel du régiment dauphin-cavalerie, maréchal de camp en 1738, lieutenant général au gouvernement de Paris).
  - 4 **Ragois de Bretonvilliers** (Charlotte-Bénigne Le, fille de 3, épouse le 18 février 1760 Marc-Antoine-Front de Beaupoil-Saint-Aulaire, marquis de Lanmary, puis le 20 juin 1763 Charles-François-César Le Tellier, marquis de Montmirail) (Tableau : Tellier 1-10), 583.
- Rébenac** (situé dans les Pyrénées-Atlantiques, domaine et manoir ayant passé par mariages des Pas de Feuquières aux Le Tellier en 1698, puis des Le Tellier aux Saint-Chamans).
- Renaudot** (Abbé), 419.
- Retz** (voir Gondi et Villeroy).
- Reynie** (La), 47, 294-295, 420, 426, 489-490, 518.
- Ricardo** (David), 509, 596.
- Richelieu** (Famille de), 175, 574, 581-582, 612, 618, 625.
- 1 **Richelieu** (François du Plessis, seigneur de, épouse Anne Le Roy).
  - 2 **Richelieu** (Louis du Plessis, seigneur de, fils de 1, épouse Françoise de Rochechouart-Fauoas, mort en 1551).
  - 3 **Richelieu** (François du Plessis, seigneur de, fils de 2, épouse Suzanne de La Porte, grand prévôt de France en 1578, conseiller d'État en 1585, capitaine des gardes du corps d'Henri IV, mort en 1590).

- 4 **Richelieu** (Armand-Jean du Plessis, cardinal de, troisième fils de 3, né en 1585, évêque de Luçon en 1607, secrétaire d'État en 1616, cardinal en 1622, principal ministre en 1624, mort en 1642), 29-31, 33, 37-38, 42, 44-45, 47, 51-53, 55, 57-58, 60-61, 63-64, 69, 72, 87, 107, 137, 143-146, 155, 158, 207-208, 217, 280, 315, 336-337, 341, 377, 404, 410, 607, 622.
- 5 **Richelieu** (N.. du Pessis-\_, fille de 3 et sœur de 4, épouse N.. de Vignerod du Pont-de-Courlay).
- 6 **Richelieu** (François de Vignerod, marquis de Pont-de-Courlay, fils de 5, épouse Marie-Françoise de Guemadeuc).
- 7 **Richelieu** (Marie-Madeleine de Vignerot du Pont-de-Courlay, dame de Combalet, puis duchesse d'Aiguillon, fille de 5 et nièce de 4, née en 1604, épouse Antoine de Beauvoir du Roure, sieur de Combalet, duchesse d'Aiguillon en 1638, dame d'atour de la reine-mère de 1625 à 1631, morte en 1675).
- 8 **Richelieu** (Armand-Jean de Vignerot du Plessis, duc de Fronsac et de, fils de 6 et neveu de 7, né en 1629, épouse Anne Poussart de Fors de Vigean, puis Anne-Marguerite d'Acigné et, enfin, Marguerite-Thérèse Rouillé, général des galères en 1643, chevalier d'honneur de la dauphine en 1680, mort en 1715).
- 9 **Richelieu** (Marie-Madeleine-Thérèse de Vignerot du Pont-de-Courlay, en 1675 duchesse d'Aiguillon, fille de 6, nièce et héritière de 7, née en 1636, morte en 1704), 137.
- 10 **Richelieu** (Louis-Armand-Jean de Vignerot du Plessis, marquis de, issu du premier mariage de 8, né en 1654, épouse Marie-Charlotte de La Porte-La-Meilleraye-Mazarin, gouverneur de la Fère, mort en 1730).
- 11 **Richelieu** (Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, duc de Fronsac, puis de, issu du second mariage de 8, né en 1696, épouse Anne-Catherine de Noailles, membre de l'Académie française, gouverneur de Cognac, ambassadeur extraordinaire à Venise, lieutenant général et premier gentilhomme de la chambre en 1744, maréchal de France en 1748, gouverneur de Guyenne, mort en 1788) (Tableau : Noailles V-6), 567, 569.
- 12 **Richelieu** (Armand-Louis du Plessis-\_, comte d'Agenois, puis en 1731 duc d'Aiguillon, fils de 10, né en 1683, épouse Anne-Charlotte de Crussol-Florensac, belle-sœur de Marie-Thérèse Colbert de Villacerf, gouverneur de La Fère, mort en 1750) (Tableau : Crussol IV-4).
- 13 **Richelieu** (Louis-Antoine-Sophie de Vignerot du Plessis de Richelieu, duc de Fronsac, sans doute descendant de 11, épouse le 25 février 1764 Adélaïde-Gabrielle de Hautefort, descendante de Louvois par les Harcourt) (Tableau : Harcourt III-7).
- 14 **Richelieu** (Armand de Vignerod, duc d'Aiguillon, fils de 12, né en 1720, ministre de Louis XV, mort en 1782), 581-582, 587, 589.  
**Rigny** (situé dans le département de la Marne, domaine acheté par le futur chancelier Le Tellier le 4 février 1656 avec le marquisat de Louvois).  
**Rivière** (Barbier de La), 199-200.
- 1 **Robert** (Antoine, anobli en 1481, ancêtre de deux branches, celle des Robert de La Fortelle et celle des Robert de Pesselières) (Tableau : Robert III-1).
- 2 **Robert** (Anne, descendant de 1, avocat au Parlement de Paris, épouse Marie Chauveau) (Tableau : Robert III-2).
- 3 **Robert** (Nicolas, fils de 2, trésorier de France à Riom ou commis de l'épargne, secrétaire de la chambre, épouse N... Choart de Buzenval, fille de Marie Chauvelin et de Philibert Choart de Buzenval, parente de Suzanne Choart de Buzenval, l'épouse d'Omer I Talon) (Tableau : Robert II-3), 78.
- 4 **Robert** (Anne, fille de 2, épouse Louis Ier Chauvelin) (Tableaux : Robert V-3, Chauvelin I-3), 32, 78.

Tableau: Robert



- 5 **Robert** (Louis, fils de 3, baptisé le 22 février 1636, seigneur de La Fortelle, épouse Anne Naudet, conseiller d'État le 22 septembre 1666, intendant de l'armée envoyée en Crète en 1660, intendant "in absentia" de la Nouvelle-France de 1663 à 1665, intendant des armées du roi en Italie en 1663, en Hongrie en 1664, à Cologne en 1671, dans l'armée de Condé en 1672 et 1674, en Hollande en 1672, en Flandres en 1676, au siège de Saint-Omer en 1677 et à l'armée du duc de Luxembourg en 1678, président de la Chambre des comptes en 1679, doit vendre sa charge de président pour payer des dettes de jeu, mort le 7 juillet 1706, inhumé à Saint-Nicolas du Chardonnet, son hôtel de la rue Saint-Augustin passe à son gendre François Dauvet des Marets) (Tableau : Robert I-4), 78, 173-180, 186, 192, 236-239, 240, 257, 291, 294, 327, 360.
- 6 **Robert** (François, fils de 3, abbé de Paimpont, conseiller clerc au Parlement, mort en 1722) (Tableau : Robert III-4), 175.
- 7 **Robert** (Marie-Madeleine-Françoise, fille de 5, épouse en 1706 Louis II Sanguin, comte de Livry, maréchal de camp, conseiller d'État d'épée, lieutenant général, premier maître d'hôtel, chevalier commandeur des Ordres du roi) (Tableau : Robert I-5).
- 8 **Robert** (Marie, fille de 5, née en 1683, épouse en 1701 François Dauvet, comte des Marets, grand fauconnier, mère de Jeanne Dauvet des Marets qui épousera François-Louis Le Tellier de Souvré, morte en 1755) (Tableau : Robert II-5).

**Robertet**, 20, 23, 27, 445.

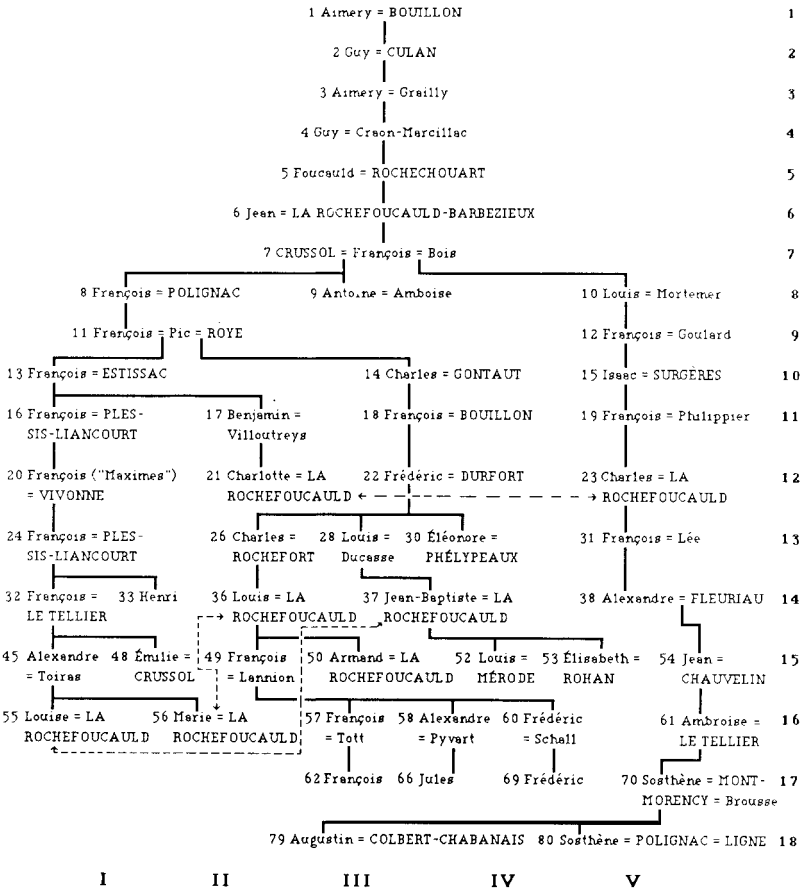
**Robespierre**, 159.

**Rochechouart** (Famille de), 304, 444, 454.

- 1 **Rochechouart** (Gabriel de, marquis, puis duc de Mortemart, né en 1600, épouse Diane de Grandseigne, favori de Louis XIII, gentilhomme de sa chambre en 1630, gouverneur de Paris et de l'Île-de-France, père de Madame de Montespan, mort en 1675).
- 2 **Rochechouart** (Jean-Claude de, comte de Tonnay-Charente, épouse Marie Phélypeaux de La Vrillière, colonel de la marine en 1667, mort en 1673) (Tableau : Phélypeaux III-4).

- 3 **Rochechouart** (Louis-Victor de, maréchal-duc de Vivonne, fils de 1, né en 1636, épouse Antoinette-Louise de Mesmes de Roissy, premier gentilhomme de la chambre en 1641, général des galères en 1669, vice-roi en Sicile, gouverneur de Champagne en 1674, maréchal en 1675, pair de France en 1679, mort en 1688), 234, 269, 287.
- 4 **Rochechouart** (Françoise-Athénaïs de, marquise de Montespan, fille de 1, née en 1641, épouse Louis-Henri de Pardailan de Gondrin, marquis de Montespan, fille d'honneur de la reine en 1660, favorite de Louis XIV duquel elle a eu 6 enfants, dont le duc du Maine et le comte de Toulouse, chef du conseil et surintendante de la maison de la reine Marie-Thérèse, morte en 1707), 214-215, 234, 252, 272, 287, 295, 304, 332, 337, 387, 403, 416, 444, 451, 514-516, 533.
- 5 **Rochechouart** (Gabrielle de, fille de 2, épouse Jules-Armand Colbert, marquis de Blainville, fils du grand Colbert) (Tableaux : Colbert III-7, Phélypeaux III-5), 279, 295.
- 6 **Rochechouart** (Louis I<sup>er</sup> de, duc de Mortemart, fils de 3, épouse Marie-Anne Colbert, fille du grand Colbert, mort en 1688) (Tableau : Colbert II-7), 234, 295,
- 7 **Rochechouart** (Louis II de, en 1688, duc de Mortemart, fils de 6, né en 1681, épouse Marie-Henriette de Beauvillier, fille d'Henriette-Louise Colbert et petite-fille du grand Colbert, brigadier en 1708, premier gentilhomme de la chambre en 1710, gouverneur du Havre en 1714, lieutenant général en 1720, mort en 1746).
- 8 **Rochechouart** (Marie-Françoise de, fille de 6 et petite-fille du grand Colbert, née en 1686, épouse Michel II Chamillart, marquis de Cany, fils du ministre Chamillart, puis Louis-Jean-Charles de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais, ancêtre du grand Talleyrand, dame du palais de la reine de 1725 à 1740), 509.
- 9 **Rochechouart** (N... de, duc de Mortemart, épouse Mlle de Cossé-Brissac).
- 10 **Rochechouart** (Victurnien-Bonaventure-Victor de, marquis de Mortemart, frère de 9, né en 1753, colonel-commandant du régiment de Navarre en 1784, maréchal de camp en 1791, émigre en 1792, sert à l'armée des princes, pair de France en 1815, mort en 1823).
- 11 **Rochechouart** (N... de, prince de Tonnay-Charente, duc de Mortemart, sans doute fils de 9, né en 1787, suit Louis XVIII à Gand, sert la Restauration, Louis-Philippe et Napoléon III, mort en 1875).
- 12 **Rochechouart** (Alice-Elfrid-Victurnienne de, fille de 9, épouse en 1823 Paul, duc de Noailles) (Tableau : Noailles II-10).
- 1 **Rochefort** (Louis d'Aloigny de, épouse Marie Habert).
- 2 **Rochefort** (Henri-Louis d'Aloigny, maréchal de, fils de 1, épouse Madeleine de Montmorency-Laval-Boisdauphin, parente d'Anne de Souvré, marquise de Louvois, et grande amie de Louvois, brigadier de gendarmerie, gouverneur d'Ath en 1667, lieutenant général en 1672, gouverneur de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés en 1675, maréchal de France en 1675, mort en 1676) (Tableaux : Montmorency V-13, Souvré IV-6), 172, 251-254, 269-270, 276, 375.
- 3 **Rochefort** (Louis-René-Armand d'Aloigny, marquis de, fils de 2, né en 1670, brigadier en 1696, quitte le service à cause de sa santé, mort en 1701, le dernier de sa branche), 254.
- 4 **Rochefort** (Marie-Henriette d'Aloigny de, fille de 2, né en 1663, épouse Louis-Fauste de Brichanteau, marquis de Nangis, puis Charles de La Rochefoucauld de Roye, comte de Blanzac, mère de Geneviève-Armande de La Rochefoucauld de Roye de Blanzac, l'épouse de Philippe-Aymard de Clermont, comte de Tonnerre, meurt en 1736) (Tableau : Rochefoucauld II-13), 253, 270.

Tableau: Rochefoucauld (La)



**Rochefoucauld** (Famille de La), 55, 220, 235, 276, 422-423, 444, 453-454, 532, 557, 590, 602, 612-613.

- 1 **Rochefoucauld** (Aimery de La, fils de Guy de La Rochefoucauld et d'Agnès de Rochechouart, épouse en 1280 Dauphine de La Tour d'Auvergne-Bouillon) (Tableau : Rochefoucauld M-1).
- 2 **Rochefoucauld** (Guy de La, fils de 1, épouse en 1309 Agnès de Culan, teste en 1344, a un frère, Geoffroy, qui est l'ancêtre des La Rochefoucauld-Bayers) (Tableau : Rochefoucauld M-2).
- 3 **Rochefoucauld** (Aimery de La, fils de 2, épouse Rogette de Grailly, capitaine du Languedoc, mort en 1362) (Tableau : Rochefoucauld III-3).
- 4 **Rochefoucauld** (Guy de La, fils de 3, épouse Marguerite de Craon, dame de Marcellac, gouverneur d'Angoumois) (Tableau : Rochefoucauld III-4).



- 5 **Rochefoucauld** (Foucauld de La, fils de 4, seigneur de La Rochefoucauld et de Marcillac, épouse en 1427 Jeanne de Rochechouart, chambellan de Charles VII) (Tableau : Rochefoucauld III-5).
- 6 **Rochefoucauld** (Jean de La, fils de 5, épouse en 1446 Marguerite de La Rochefoucauld-Barbezieux, gouverneur de Charles d'Orléans, sénéchal du Périgord) (Tableau Rochefoucauld III-6).
- 7 **Rochefoucauld** (François de La, fils de 6, comte de La Rochefoucauld en 1528, épouse en 1478 Louise de Crussol, puis Barbe du Bois, parrain du roi François Ier, chambellan du roi) (Tableau : Rochefoucauld III-7).
- 8 **Rochefoucauld** (François de La, issu du premier mariage de 7, prince de Marcillac, baron de Verteuil, épouse en 1518 Anne de Polignac, dame de Randan) (Tableau Rochefoucauld I-8).
- 9 **Rochefoucauld** (Antoine de La, issu du premier mariage de 7, seigneur de Barbezieux, épouse en 1518 Antoinette d'Amboise, lieutenant général, général des galères, sénéchal d'Auvergne et de Guyenne, ancêtre des La Rochefoucauld-Cousages) (Tableau Rochefoucauld III-8).
- 10 **Rochefoucauld** (Louis de La, issu du second mariage de 7, seigneur de Montendre et de Roissac, épouse en 1534 Jacqueline de Mortemer d'Ozillac) (Tableau : Rochefoucauld V-8).
- 11 **Rochefoucauld** (François de La, fils de 8, épouse en 1552 Sylvie Pic de La Mirandole, puis en 1557 Charlotte de Roye, comtesse de Roucy, gouverneur de Champagne) (Tableau : I-9).
- 12 **Rochefoucauld** (François de La, fils de 10, épouse en 1565 Hélène Goulard) (Tableau : Rochefoucauld V-9).
- 13 **Rochefoucauld** (François, comte de La, issu du premier mariage de 11, épouse en 1587 Claude d'Estissac, conseiller du roi) (Tableau : Rochefoucauld I-10).
- 14 **Rochefoucauld** (Charles de La, issu du second mariage de 11, épouse en 1600 Claude de Gontaut-Biron) (Tableau : Rochefoucauld III-10).
- 15 **Rochefoucauld** (Isaac de La, baron de Montendre, fils de 12, épouse en 1600 Hélène de Fonsèque, dame de Surgères) (Tableau : Rochefoucauld V-10).
- 16 **Rochefoucauld** (François de La, en 1622 duc de La Rochefoucauld et pair de France, prince de Marcillac, fils de 13, épouse en 1611 Gabrielle du Plessis-Liancourt, gouverneur du Poitou) (Tableau : Rochefoucauld I-11).
- 17 **Rochefoucauld** (Benjamin de La, baron d'Estissac, fils de 13, épouse en 1623 Anne de Villoutreys) (Tableau : Rochefoucauld II-11).
- 18 **Rochefoucauld** (François de La, comte de Roye et de Roucy, fils de 14, épouse en 1627 Julienne-Catherine de La Tour d'Auvergne-Bouillon, sœur du maréchal de Turenne) (Tableaux : Rochefoucauld III-11, Bouillon IV-3), 54.
- 19 **Rochefoucauld** (François de La, fils de 15, épouse en 1637 Anne Philippier) (Tableau Rochefoucauld V-11).
- 20 **Rochefoucauld** (François, duc de La, fils de 16, né en 1613, épouse en 1628 Andrée de Vivonne, gouverneur du Poitou en 1648, auteur des *Maximes* et des *Mémoires*, mort en 1680) (Tableau : Rochefoucauld I-12), 87, 89, 91, 93, 95, 111-112, 114-115, 128, 193-194, 251, 293-294, 303-304, 449, 471.
- 21 **Rochefoucauld** (Charlotte de La, fille de 17, épouse en 1662 Charles-François de La Rochefoucauld, marquis de Surgères [23]) (Tableau : Rochefoucauld II-12 et V-12).
- 22 **Rochefoucauld** (Frédéric-Charles de La, fils de 18, né en 1633, épouse en 1656 Elisabeth de Durfort-Duras, sœur des maréchaux de Duras et de Lorge, lieutenant général en 1676, quitte la France après la révocation de l'édit de Nantes, grand maréchal du Danemark, se retire en Angleterre où il est fait comte

- de Lifford, pair d'Irlande, mort en 1690) (Tableau : Rochefoucauld III-12).
- 23 **Rochefoucauld** (Charles-François de La, dit le marquis de Surgères, fils de 19, épouse en 1662 Charlotte de La Rochefoucauld d'Estissac [21]) (Tableau : Rochefoucauld V-12 et II-12).
- 24 **Rochefoucauld** (François, prince de Marcillac, duc de La Rocheguyon, puis en 1680 duc de La, fils de 20, né en 1634, épouse en 1659 Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, gouverneur du Berry en 1671, grand-maître de la garde-robe en 1672, grand veneur en 1679, favori de Louis XIV, mort en 1714) (Tableau : Rochefoucauld I-13), 91, 93, 129, 191, 303-305, 449, 471.
- 25 **Rochefoucauld** (François de La, comte de Roye de Roucy, fils de 22, né en 1660, épouse en 1689 Catherine-Françoise d'Arpajon, lieutenant général en 1702, gouverneur de Bapaume en 1721, mort en 1721).
- 26 **Rochefoucauld** (Charles de La \_ de Roye, comte de Blanzac, fils de 22, épouse en 1691 Marie-Henriette d'Aloigny de Rochefort, fille de l'amie intime de Louvois [la maréchale de Rochefort], se convertit au catholicisme en 1682, lieutenant général en 1704, gouverneur de Bapaume en 1721, mort en 1732) (Tableau : Rochefoucauld II-13).
- 27 **Rochefoucauld** (Frédéric-Guillaume de La, comte de Champagné et de Lifford, fils de 22, né en 1666, naturalisé anglais en 1694, lord Lifford en 1698, major général en 1699, pair d'Irlande, mort en 1749, sans alliance).
- 28 **Rochefoucauld** (Louis de La, chevalier de Roucy, dit le marquis de Roye, fils de 22, né en 1671, épouse en 1704 Marthe Ducasse, fille du célèbre pirate Jean-Baptiste Ducasse, lieutenant général des galères en 1704, mort en 1751) (Tableau : Rochefoucauld III-13).
- 29 **Rochefoucauld** (Barthélémy, chevalier, puis marquis de La, fils de 22, épouse Pauline de Prondre, ont une fille).
- 30 **Rochefoucauld** (Éléonore-Christine de La \_-Roye, fille de 22, née en 1681, épouse Jérôme Phélypeaux, comte de Maurepas, puis de Pontchartrain, mère du célèbre Maurepas, morte en 1708) (Tableaux : Rochefoucauld IV-13, Phélypeaux V-5), 590.
- 31 **Rochefoucauld** (François de La \_-Surgères, fils de 23 et de 21, épouse Angélique Lée) (Tableau : Rochefoucauld V-13).
- 32 **Rochefoucauld** (François, confirmé en 1681 duc de La Rocheguyon, puis de La, fils de 24, épouse le 23 novembre 1679 Madeleine-Charlotte Le Tellier de Louvois, fille de Louvois, colonel du régiment de Navarre en 1683, maréchal de camp en 1696, mort en 1728) (Tableaux : Rochefoucauld I-14, Tellier III-7), 303-304, 437, 451, 512, 515, 517, 542.
- 33 **Rochefoucauld** (Henri-Roger de La, marquis de Liancourt, fils de 24, né en 1665, disgracié de 1685 à 1690, lieutenant général en 1702, mort en 1749) (Tableau : Rochefoucauld I-14).
- 34 **Rochefoucauld** (François de La, comte de Roye, fils de 25, né en 1689, épouse Élisabeth-Marguerite Huguot de Sémonville, n'ont que des filles, brigadier en 1719, mort en 1725).
- 35 **Rochefoucauld** (Frédéric-Jérôme, cardinal de La \_-Roye, fils de 25, né en 1701, ambassadeur à Rome en 1745, abbé général de Cluny et cardinal en 1747, grand aumônier de France en 1756, mort en 1757).
- 36 **Rochefoucauld** (Louis-François-Armand de La, dit comte de Marthon et de Roucy, créé duc d'Estissac en 1737, fils de 26, né en 1695, épouse en 1737 Marie de La Rochefoucauld [56], arrière-petite-fille de Louvois, gouverneur de Bapaume en 1732, grand maître de la garde-robe en 1757, duc héréditaire en 1758, mort en 1783) (Tableau : Rochefoucauld II-14 et II-16).

- 37 **Rochefoucauld** (Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de La, marquis de Roussy, créé duc d'Enville [ou Anville] en 1732, fils de 28, né en 1707, épouse en 1732 Louise-Nicole de La Rochefoucauld [55], arrière-petite-fille de Louvois, lieutenant général des armées navales en 1735, en 1746 à la tête de l'expédition d'Acadie qui tourne au désastre, meurt de chagrin le 28 septembre 1746 en Nouvelle-Écosse) (Tableau : Rochefoucauld III-14 et I-16), 572, 590.
- 38 **Rochefoucault** (Alexandre-Nicolas de La, titré marquis de Surgères, fils de 31, épouse en 1728 Jeanne-Thérèse Fleuriau d'Armenonville, lieutenant général) (Tableau : Rochefoucauld V-14).
- 39 **Rochefoucauld** (François de La, prince de Marcillac, fils de 32, petit-fils de Louvois, né en 1681, mort en 1699).
- 40 **Rochefoucauld** (Charles-Maurice de La, fils de 32, petit-fils de Louvois, né en 1684, mort en 1694).
- 41 **Rochefoucauld** (Michel-Camille de La, prince de Marcillac, fils de 32, petit-fils de Louvois, né en 1686, colonel de cavalerie en 1705, mort en 1712).
- 42 **Rochefoucauld** (Roger de La, abbé de La Rocheguyon, fils de 32, petit-fils de Louvois, né en 1687, abbé du Bec, puis de Fontfroide, devenu l'aîné, ira servir en Hongrie sous le nom de prince de Marcillac, mort en 1717).
- 43 **Rochefoucauld** (Guy de La, comte de Durtal, fils de 32 et petit-fils de Louvois, né en 1688, mort en 1698).
- 44 **Rochefoucauld** (Madeleine de La, fille de 32 et petite-fille de Louvois, née en 1689, religieuse, fille de Sainte-Marie, morte en 1717).
- 45 **Rochefoucauld** (Alexandre de La, comte de Durtal, duc de La Rocheguyon en 1713, puis de La Rochefoucauld en 1732, fils de 32 et petit-fils de Louvois, né en 1690, épouse en 1715 Élisabeth-Marie- Louise-Nicole de Toiras de Bermond d'Amboise, mort en 1762) (Tableau : Rochefoucauld I-15).
- 46 **Rochefoucauld** (Aimery de La, comte d'Enville, fils de 32 et petit-fils de Louvois, né en 1691, mort en 1699).
- 47 **Rochefoucauld** (Guy de La, chevalier, commandeur, comte de La Rochefoucauld, puis duc de La Rocheguyon par cession de son frère, fils de 32 et petit-fils de Louvois, né en 1698, lieutenant général, mort en 1730).
- 48 **Rochefoucauld** (Emilie de La, fille de 32 et petite-fille de Louvois, née en 1700, épouse en 1725 Charles-Emmanuel de Crussol, duc de Crussol, puis duc d'Uzès, morte en 1753) (Tableaux : Rochefoucauld II-15, Crussol I-5).
- 49 **Rochefoucauld** (François-Alexandre-Frédéric de La, duc de Liancourt en 1756, puis duc de La Rochefoucauld-Liancourt et d'Estissac, fils de 36 et de 56, arrière-arrière-petit-fils de Louvois, né le 11 janvier 1747, épouse en 1765 Sophie-Félicité de Lannion, grand-maître de la garde-robe, fait en 1769 un séjour en Angleterre, le 12 juillet 1789, au moment des événements qui ont conduit à la prise de la Bastille, réplique à Louis XVI : « Mais non, Sire, c'est une révolution ! », député de la noblesse aux États-généraux de 1789, émigre successivement en Angleterre et aux États-Unis, rentre en France sous le Consulat, 7<sup>e</sup> duc de La Rochefoucauld à la mort de son cousin d'Enville [52] en 1792, lieutenant général, membre de l'Académie des sciences, pair de France en 1814, duc-pair héréditaire en 1822, philanthrope, esprit libéral, fonde la première école d'arts et métiers, crée une ferme-école, fonde la première caisse d'épargne, répand l'usage de la vaccine en fondant en 1800 le premier comité de vaccine en France, meurt le 27 mars 1827) (Tableau : Rochefoucauld II-15), 507, 600-601, 605, 610-611, 626,
- 50 **Rochefoucauld** (Armand de La, dit comte de Durtal, fils de 36 et de 56, épouse Alexandrine de La Rochefoucauld-Surgères, sans postérité) (Tableau : Rochefoucauld III-15).

- 51 **Rochefoucauld** (Énriile-Alexandrine de La \_ de Roye d'Estissac, fille de 36 et de 56, née en 1742, épouse Louis-Alexandre de Montmorency, prince de Robecq et grand d'Espagne, morte en 1814, sans descendance).
- 52 **Rochefoucauld** (Louis-Alexandre de La, duc d'Enville, 6e duc de La Rochefoucauld et duc de La Rocheguyon, prince de Marcillac, fils de 37 et de 55, arrière-arrière-petit-fils de Louvois, né le 11 juillet 1743, épouse en 1762 Louise-Pauline de Gand de Mérode, puis sa propre nièce, Alexandrine-Charlotte-Sophie de Rohan-Chabot, membre de l'Académie des sciences en 1782, membre de l'Assemblée des notables en 1787, député de la noblesse de Paris aux États généraux en 1789, se prononce pour la liberté de la presse, pour le décret sur les biens du clergé et pour l'abolition des ordres religieux, massacré à coups de pierre à Gisors le 14 septembre 1792) (Tableau : Rochefoucauld IV-15), 601-605.
- 53 **Rochefoucauld** (Élisabeth-Louise de La d'Enville, fille de 37 et de 55, arrière-arrière-petite-fille de Louvois, née le 17 juin 1740, épouse en 1757 Louis-Antoine-Auguste, comte, puis duc de Rohan-Chabot ; ont une longue postérité) (Tableau : Rochefoucauld V-15).
- 54 **Rochefoucauld** (Jean-François de La, fils de 38, épouse en 1752 Anne-Rosalie Chauvelin, maréchal de camp) (Tableau : Rochefoucauld V-15, Chauvelin V-7).
- 55 **Rochefoucauld** (Louise-Nicole-Élisabeth de La, duchesse d'Enville, fille de 45 et arrière-petite-fille de Louvois, née le 22 septembre 1716, épouse en 1732 Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de La Rochefoucauld de Roye [37], accueille dans son hôtel les philosophes et les économistes, « Égérie » de la « secte des économistes », fidèle amie de Turgot qu'elle patronne, reçoit Adam Smith et Arthur Young, s'attire l'estime de Condorcet, de Rousseau et de Voltaire, encourage l'agriculture, propage la culture de la pomme de terre et l'éducation des vers à soie, voit son fils se faire massacrer sous ses yeux, meurt le 31 mai 1797) (Tableau : Rochefoucauld I-16 et III-14), 507, 572, 588-589, 593-594, 598-601, 605.
- 56 **Rochefoucauld** (Marie de La, fille de 45, arrière-petite-fille de Louvois, née en 1718, épouse en 1737 Louis-François-Armand de La Rochefoucauld de Roye [36]) (Tableau : Rochefoucauld II-16 et II-14).
- 57 **Rochefoucauld** (François-Armand-Frédéric, comte de La, 8e duc de La Rochefoucauld, fils de 49, né le 8 septembre 1765, épouse en 1793, Marie-Françoise de Tott, colonel de dragons à la Révolution, maréchal de camp sous l'Empire, membre de la Chambre des pairs en 1827, mort le 17 novembre 1848) (Tableau : Rochefoucauld III-16).
- 58 **Rochefoucauld** (Alexandre-François, en 1809 comte de La, fils de 49, né en 1767, épouse Adélaïde-Françoise Pyvart de Chastullé, dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, ambassadeur de France en Saxe, à Vienne et en Hollande sous le premier Empire, pair de France en 1815 et 1831, mort en 1848) (Tableau : Rochefoucauld IV-16).
- 59 **Rochefoucauld** (Aglacé de La, fille de 44, morte en 1789).
- 60 **Rochefoucauld** (Frédéric-Gaétan de La, marquis de Liancourt, fils de 49, né le 5 février 1779, épouse en 1808 Marie-Caroline-Pétronille Schall de Bell, en 1814 favorable à la Restauration, en 1827 représentant du Cher à la Chambre des députés, appartient à l'opposition libérale, défend la liberté parlementaire, constamment réélu jusqu'à la révolution de février 1848 qui met fin à sa carrière politique, meurt le 10 avril 1863) (Tableau : Rochefoucauld IV-16).
- 61 **Rochefoucauld** (Ambroise-Polycarpe, vicomte de La, duc de Doudeauville, fils de 54, né en 1765, épouse en 1779 Bénigne-Augustine Le Tellier de Louvois, héritière de la branche aînée des Le Tellier de Louvois, pair de France en 1814,

- hérite, à la mort de son beau-père en 1781, du domaine de Doudeauville, devient, après son beau-père, en 1782, grand d'Espagne de première classe et duc de Doudeauville, titre reconnu héréditairement le 19 août 1815, duc-pair héréditaire le 31 août 1817, confirmé par Lettres du 9 décembre 1817, directeur des postes en 1822, ministre de la maison du roi en 1824 sous Charles X, démissionne en 1827 pour ne pas concourir à la dissolution de la garde nationale, surnommé « le vertueux duc », crée l'école d'agriculture de Grignon, habite le château de Montmirail qu'il tient de son épouse, mort en 1841) (Tableau : Rochefoucauld V-16, Tellier I-11), 306, 507, 602, 610.
- 62 **Rochefoucauld** (François-Marie-Auguste-Émilien de La, duc d'Estissac de Liancourt, 9<sup>e</sup> duc de La Rochefoucauld, fils de 57, né en 1794, épouse en 1817 Zénaïde-Sabine de Chapt de Rastignac) (Tableau : Rochefoucauld III-17).
- 63 **Rochefoucauld** (Olivier de La, fils de 57, né en 1796, épouse Rosine Cuillier-Perron, puis en 1853 Augustine Montgomery).
- 64 **Rochefoucauld** (Charles-Frédéric de La, fils de 57, né en 1802, épouse en 1825 Anne-Charlotte Perron, père d'une fille).
- 65 **Rochefoucauld** (Hippolyte de La, fils de 57, né en 1804, épouse en 1833 Élisabeth du Roux).
- 66 **Rochefoucauld** (Jules-Alexandre, comte de La, en 1839 duc d'Estissac, pair de France, fils de 58, épouse en 1822 Hélène-Charlotte Dessole) (Tableau : Rochefoucauld IV-17).
- 67 **Rochefoucauld** (Wilfrid-François de La, fils de 58, épouse en 1829 Pauline Lhuillier).
- 68 **Rochefoucauld** (François-Joseph de La, fils de 58, ministre de France, père d'un fils sans postérité).
- 69 **Rochefoucauld** (Frédéric-Charles-Gaétan de La, fils de 60, tué en novembre 1836 au siège de Bilbao) (Tableau : Rochefoucauld IV-17).
- 70 **Rochefoucauld** (Louis-François-Sosthène, vicomte de La, duc de Doudeauville, fils de 61, descendant de Louvois, né en 1785, épouse en 1807 Elisabeth-Hélène-Pierre de Montmorency-Laval, fille unique du ministre des affaires étrangères, Mathieu, duc de Montmorency, puis se remarie en 1841 avec Henriette de La Brousse de Verteillac, directeur des beaux-arts, des théâtres royaux et des manufactures en 1824, se rend ridicule dans cette fonction, meurt en 1864) (Tableau : Rochefoucauld V-17, Montmorency V-17), 610.
- 71 **Rochefoucauld** (Françoise-Charlotte-Ernestine de La, fille de 61, descendante de Louvois, épouse le marquis de Rastignac, pair de France).
- 72 **Rochefoucauld** (François de La, duc de La Rochefoucauld et de Liancourt, fils de 62, épouse en 1860 Radegonde Bouvery, ont deux fils).
- 73 **Rochefoucauld** (Alfred de La, titré duc de La Rocheguyon, fils de 62, épouse en 1851 Isabelle Nivière).
- 74 **Rochefoucauld** (Guy de La, fils de 63, épouse en 1881 Marie de Rochechouart-Mortemart).
- 75 **Rochefoucauld** (Gaston de La, fils de 65, épouse Émilie Rumbold, ministre plénipotentiaire, sans postérité).
- 76 **Rochefoucauld** (Aimery de La, fils de 65, épouse en 1874 Henriette de Mailly-Nesle).
- 77 **Rochefoucauld** (Roger de La, duc d'Estissac, fils de 66, épouse en 1858 Juliette de Ségur).
- 78 **Rochefoucauld** (Arthur de La, fils de 66, épouse en 1854 Luce de Montbel).
- 79 **Rochefoucauld** (Augustin-Stanislas de La, duc de Doudeauville, fils de 70, épouse en 1853 Marie-Sophie de Colbert-Chabanais, descendante de la sœur du chancelier Le Tellier, ont deux fils) (Tableau : Rochefoucauld III-18, Colbert V-11).

- 80 **Rochefoucauld** (Sosthène de La, duc de Bisaccia en 1851, duc de Doudeauville, fils de 70, né en 1825, épouse en 1846 Yolande de Polignac, puis en 1862 Marie, princesse de Ligne, fille du président du sénat belge, a eu une fille du premier mariage et 3 fils du second, grand d'Espagne, élu le 8 février 1871 représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale, un des membres les plus ardents du parti royaliste et un des correspondants habituels du comte de Chambord, président du comité légitimiste-bonapartiste appuyant la candidature du colonel Stoffel à l'élection du 27 avril 1873 à Paris) (Tableau : Rochefoucauld V-18).
- 81 **Rochefoucauld** (Alexandre de La, duc d'Estissac, fils de 76, épouse en 1883 Jeanne de Rochechouart-Mortemart).  
**Rocheguyon** (voir Rochefoucauld).  
**Rohan** (Famille de), 52, 71, 96, 261-263, 446, 539, 612.
- 1 **Rohan** (Jeanne-Pélagie de \_-Chabot, fille de Marguerite, duchesse de Rohan et d'Henri de Chabot, épouse, en premières noces, Alexandre-Guillaume de Melun, prince d'Espinoy, connétable héréditaire de Flandre et sénéchal de Hainaut, épouse secrètement, en secondes noces, vers 1691, Michel Le Peletier de Souzy [8], belle-mère d'Élisabeth de Lorraine, mademoiselle de Commercy et princesse d'Espinoy, meurt en 1698) (Tableau : Peletier III-4), 415.
- 2 **Rohan** (Louis-Marie-Bretagne-Dominique, duc de \_-Chabot, petit-neveu de 1, épouse Charlotte-Rosalie de Châtillon, puis le 25 mai 1758 Emilie de Crussol-Uzès, fille d'Émilie de La Rochefoucauld, petite-fille de Madeleine-Charlotte Le Tellier de Louvois et arrière-petite-fille de Louvois, sans postérité) (Tableau : Crussol II-6).
- 3 **Rohan** (Louis-Antoine-Auguste, duc de Chabot, petit-neveu de 1 et cousin germain de 2, épouse en 1757 Élisabeth-Louise de La Rochefoucauld d'Enville, descendante de Louvois, ont une longue postérité qui hérite du titre de duc de Rohan-Chabot) (Tableau : Rochefoucauld V-15).  
**Roquette** (Gabriel de, évêque), 245, 360.  
**Rosanbo** (voir Peletier).  
**Rosny** (voir Béthune).  
**Rousseau** (J.-J.), 377, 455, 521, 551, 571-574, 589, 599, 605, 617.  
**Roy** (Thimoléon Le), 77, 80.

## S

- Sablé** (situé dans la Sarthe, domaine ayant appartenu aux Montmorency-Laval qui a donné son nom à Madeleine de Souvré, la célèbre "madame de Sablé").  
 (Abbé Le), 294, 296.
- 1 **Sailly** (Aymar-Louis, marquis de, né en 1655, épouse Françoise-Adélaïde de Saint-Hermine, lieutenant général en 1704, gouverneur de Saint-Venant en 1722, mort en 1725).
- 1 **Sailly** (Félicité de, fille de 1, née le 4 février 1716, épouse le 1<sup>er</sup> août 1738 François-Louis Le Tellier, marquis de Souvré) (Tableau : Tellier II-8), 583.
- 1 **Sailly** (Louis-Hector, marquis de, fils de 1 et frère de 2, épouse en 1751 Gabrielle-Flore Le Tellier de Souvré, fille issue du deuxième mariage de François-Louis Le Tellier, marquis de Souvré, qui épouse, en troisièmes noces, Félicité de Sailly [2], la sœur de 3) (Tableau : Tellier III-9), 583.  
**Saint-Aignan** (voir Beauvillier)

- 1 **Saint-Chamans** (Antoine de, marquis de Saint-Méry-sur-Oise, fils de Pierre de Saint-Chamans et d'Anne de Pontailler, épouse en 1655 Marie de Léonie).
  - 2 **Saint-Chamans-Pescher** (François de, baron du Pescher, en 1695 marquis de Saint-Méry, fils de 1, épouse en 1687 Bonne de Chastellux, en 1672 page de la grande écurie, lieutenant des gardes du corps, mort en 1714).
  - 3 **Saint-Chamans** (Antoine-Galliot de, en 1718 marquis de Montaiguillon et de Villenauxe, fils de 1, né le 1<sup>er</sup> septembre 1665, épouse en 1712 Marie-Louise Larcher, mort le 18 juin 1731).
  - 4 **Saint-Chamans-Pescher** (Armand-César de, fils de 2, mort sans alliance en 1726).
  - 5 **Saint-Chamans-Rebenac** (Alexandre-Louis, marquis de Saint-Chamans et de Montaiguillon, vicomte de la Barthe et de Rebenac, seigneur de la ville de Villenauxe, fils de 3, né le 31 janvier 1726, épouse le 10 mars 1747 Françoise-Aglaré-Sylvie Le Tellier de Souvré de Rebenac, lieutenant général le 17 décembre 1759, grand sénéchal de Béarn) (Tableau : Tellier III-9), 583.
  - 6 **Saint-Chamans** (Antoine-Marie-Hippolyte, comte de, fils de 3, né le 6 février 1730, épouse le 4 août 1766 Marie-Françoise de Fougères, gentilhomme d'honneur du comte d'Artois, maréchal de camp).
  - 7 **Saint-Chamans** (Bonne-Gabrielle de, fille de 3, née en 1716, épouse François Le Fournier, marquis de Wargemont, puis le marquis d'Avesnes de Calonne).
  - 8 **Saint-Chamans-Rebenac** (Armand de, fils de 5 et descendant de Louvois, né le 6 mai 1754, épouse Marguerite Boula de Montgodefroy, ont deux filles, capitaine de cavalerie du régiment de Royal-Champagne, lieutenant général).
  - 9 **Saint-Chamans-Rebenac** (Amable-Félicité-Gabrielle de, fille de 5 et descendante de Louvois, née le 21 août 1759).
  - 10 **Saint-Chamans** (Georges, dit le comte ou le baron de, fils de 6, épouse Marie-Henriette de Thiennes).
  - 11 **Saint-Chamans** (Louis-Gaëtan, titré marquis de, fils de 10, épouse en 1830 Julienne-Éléonore, comtesse Demblowska, ont un fils).
  - 12 **Saint-Chamans** (Henri-Gaëtan de, épouse sa cousine Noémie de Saint-Chamans, sans doute fille de 8 et descendante de Louvois, ont des filles).
- Saint-Cyran** (Abbé de), 155.
- Saint-Fargeau** (voir Peletier).
- Saint-Nectaire** (voir Senneterre).
- Saint-Pouange** (voir Colbert).
- Saint-Simon**, 26-27, 30, 40, 43, 65-67, 79, 129-131, 139-140, 164-165, 175, 188-189, 191, 199-201, 213-214, 217, 220-222, 241-243, 251, 263-268, 270, 278, 280-282, 299-300, 304-305, 307-308, 329-332, 334-335, 337-338, 340, 356-357, 359-360, 363, 375-376, 387-388, 403-404, 409-410, 414, 423, 425, 427-431, 435-436, 445-447, 450-454, 456-458, 463, 469, 471, 474, 477-479, 481-489, 491-492, 494, 497-498, 506, 509-511, 513, 515-520, 527, 529-531, 534-539, 542-543, 545-546, 548, 550, 553, 556, 573, 617, 626.
- Salignac** (voir Fénelon).
- Salle** (Cavelier de La), 207.
- 1 **Salle** (Pierre de La, épouse en 1511 Catherine de Lusse).
  - 2 **Salle** (Jean de La, fils de 1, épouse en 1548 Madeleine Olivier de Leuville, dame de Carrières, gentilhomme de la vénerie de roi).
  - 3 **Salle** (Jean de La, fils de 2, épouse Marie Hérouet, écuyer de l'écurie du roi).
  - 4 **Salle** (Charles, de La, seigneur de Puisseux, fils de 3, épouse en 1601 Anne Le Moine).

- 5 **Salle** (Charles de La, seigneur de Carrières et Puiseux, fils de 4, épouse en 1636 Anne Le Coq de Chavigny).
- 6 **Salle** (René de La, fils de 5, épouse Madeleine de Mansel).
- 7 **Salle** (René de La, seigneur de Carrières, fils de 6, épouse en 1688 Françoise Fayet).
- 8 **Salle** (Antoine de La, fils de 7, épouse en 1709 Marie-Catherine Roslin, page de la petite écurie en 1709).
- 9 **Salle** (Adrien-Nicolas de La, dit le marquis de La Salle et le comte d'Offémont, surnommé "Pied-de-fer", fils de 8, né en 1734, épouse en 1761 Anne-Suzanne-Françoise Gobelin d'Offémont, arrière-petite-fille de la célèbre marquise de Brinvilliers, maréchal de camp et auteur, meurt le 23 octobre 1818).
- 10 **Salle** (Auguste de La, dit le marquis d'Offémont, fils de 9, épouse Cécile Stretler de Gestad).
- 11 **Salle** (Adolphe de La, marquis de Louvois, fils de 10, né en 1803, épouse Georgine-Caroline Deleau, est adopté en 1841 par Auguste-Michel-Félicité Le Tellier, marquis de Louvois, son parent éloigné par les Gobelins et les Bombelles, devient marquis de Louvois en 1844, meurt en 1892), 612.
- 12 **Salle** (Ferdinand-Louis de La, marquis de Louvois, fils de 11, épouse en 1879 Marguerite de Maulde de La Tournelle, meurt sans postérité le 27 août 1925, dernier marquis de Louvois, lègue sa collection des portraits de la famille Louvois au musée Leblanc-Duvernoy d'Auxerre), 612.

**Sand** (George), 571.

**Sarbruches** (situé dans le département de la Marne, domaine acheté par le futur chancelier Le Tellier le 4 février 1656 avec le marquisat de Louvois).

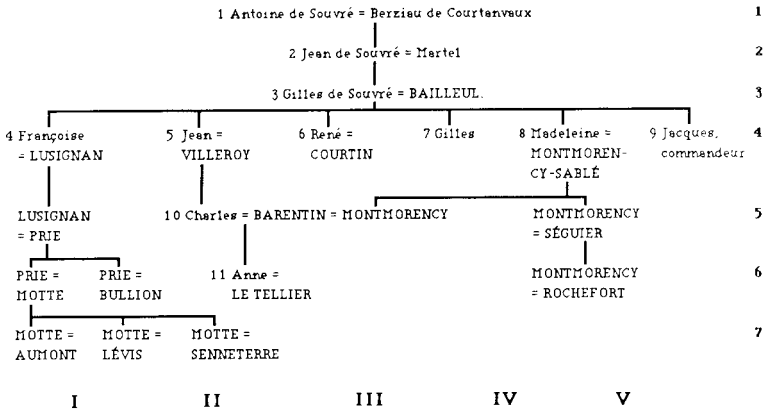
- 1 **Savary** (N..).
- 2 **Savary** (Jean, fils de 1, épouse Suzanne Chapellier, tante de la chancelière Le Tellier, marchand-bourgeois de Paris et secrétaire du roi), 42, 219.
- 3 **Savary** (N..., fils de 1).
- 4 **Savary** (Jean, fils de 2, conseiller et secrétaire du roi).
- 5 **Savary** (Jacques, fils de 3, élevé par son oncle 2 à l'ombre des Aligre et des Le Tellier, célèbre auteur du Parfait négociant, collaborateur de Colbert et inspirateur du "code Savary" régissant le commerce en France), 42, 219-220.
- 6 **Savary** (N..., dit Savary des Bruslons, fils de 5, lance l'idée du Dictionnaire de commerce qui sera publié par son frère [7] en 1723), 42, 220.
- 7 **Savary** (Philémon, abbé, fils de 5, publie le Dictionnaire de commerce en 1723), 220. Savoie (Famille de), 52-57, 107, 111-112, 126, 247-248, 313-317, 394-397, 406, 420, 423, 427-428, 458, 464-465, 480, 493, 497, 512.
- 1 **Scarron** (Jean, échevin de Lyon, épouse Isabeau Renaud).
- 2 **Scarron** (Pierre, fils de 1, seigneur de La Tour-du-Pin, trésorier de France à Lyon, échevin et prévôt des marchands de Lyon, épouse Françoise David).
- 3 **Scarron** (Guillaume, fils de 1, maître des ports et contrôleur général des finances à Lyon, épouse Isabeau Henry).
- 4 **Scarron** (Paul, fils de 2, seigneur de Beauvais, exilé par le roi, épouse Françoise de Plais).
- 5 **Scarron** (Michel-Antoine, fils de 3, seigneur de Vavres et de Vaujour, secrétaire du roi, intéressé dans la ferme générale des gabelles de France, conseiller d'État, épouse Catherine Thadei, meurt en mai 1655).
- 6 **Scarron** (Paul, fils de 4, né en 1610, épouse Françoise d'Aubigné, future marquise de Maintenon, poète burlesque, romancier et auteur dramatique, mort en 1660), 215, 337.



- 7 **Scarron** (Catherine \_ de Vaures, fille de 5, épouse Antoine, maréchal-duc d'Aumont, belle-mère de Madeleine Le Tellier, duchesse d'Aumont, songe à se remarier en décembre 1675, à l'âge de 65 ans, avec Charles de Lorraine-Armagnac, comte de Marsan, qui a alors 21 ans, est mise au couvent par son fils et le chancelier Le Tellier qui désapprouvent ce projet de remariage, morte en 1691), 99, 116, 152, 215, 337.
- Schonberg** (Maréchal de), 269-270, 273-274, 350, 403, 421.
- Séguier** (Famille), 152, 173, 209.
- 1 **Séguier** (Pierre, comte de Gien, duc de Villemor, fils de Jean Séguier et de Marie Tudert, né le 28 mai 1588, épouse le 22 novembre 1597 Madeleine Fabri, conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant de justice en Guyenne, président au Parlement, garde des sceaux le 28 février 1633, chancelier de France le 19 décembre 1635, perd les sceaux le 1<sup>er</sup> mars 1650 et les reprend le 14 avril 1651, les reperd à nouveau le 7 septembre 1651, les reprend pour une troisième fois le 4 janvier 1656, meurt le 28 janvier 1672), 45, 47, 50-51, 60, 63-64, 87, 90, 92, 94-95, 125-126, 128, 155, 157, 161-162, 166-167, 172, 185, 227, 251, 368.
- 2 **Séguier** (Marie-Madeleine, fille de 1, née le 10 août 1618, épouse, le 5 février 1634, César du Cambout, marquis de Coislin, puis, en secondes noces, Guy de Montmorency-Laval, chevalier de Boisdauphin et marquis de Laval, morte le 31 août 1710) (Tableaux : Montmorency V-12, Souvré V-5), 50, 126, 172, 251.
- 3 **Séguier** (Charlotte, fille de 1, née le 5 avril 1623, épouse le 3 février 1639 Maximilien de Béthune, duc de Sully, puis, le 29 octobre 1668, Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils naturel d'Henri IV et de Catherine-Henriette de Balzac, morte le 5 juin 1704), 50, 126, 276.
- Seignelay** (voir Colbert)
- 1 **Senneterre** (Henri de, maréchal-duc de La Ferté, fils d'Henri de Senneterre et de Marquerite de La Châtre, né en 1599, épouse Charlotte de Bouves, puis Madeleine d'Angennes, gouverneur de Lorraine, maréchal de France en 1651, duc et pair en 1665, mort en 1681).
- 2 **Senneterre** (Henri de Lestrangle de La Ferté, marquis de Châteauneuf et de, né en 1643, épouse Anne de Longueval, lieutenant du roi en Haut-Poitou en 1668, mort en 1671).
- 3 **Senneterre** (Jean-Charles de Saint-Nectaire de, épouse Marguerite de Bauves-Contenant, maréchal des camps et armées du roi).
- 4 **Senneterre** (Henri-François, duc de La Ferté\_ , issu du second mariage de 1, né en 1657, épouse Marie-Isabelle-Gabrielle-Angélique de La Motte-Houdancourt, fille du maréchal de La Motte-Houdancourt et de Louise de Prie, elle-même petite-fille de François de Souvré, colonel d'infanterie en 1671, gouverneur de Metz et des Trois-Évêchés en 1674, lieutenant général en 1696, duc et pair de la Ferté en 1678, mort en 1703).
- 5 **Senneterre** (Marie-Thérèse-Louise de \_ de Lestrangle, fille de 2, née en 1671, épouse en 1688 Louis de Crussol, marquis de Florensac, belle-mère de Marguerite Colbert de Villacerf [elle-même fille de Marie-Madeleine de Senneterre, voir 7], meurt en 1705) (Tableau : Crussol III-3).
- 6 **Senneterre** (Henri de Saint-Nectaire, marquis de, fils de 3, né en 1664, lieutenant général en 1718, mort en 1746)
- 7 **Senneterre** (Marie-Madeleine de Saint-Nectaire de, fille de 3, épouse, le 21 janvier 1696, Pierre-Gilbert Colbert, marquis de Villacerf, morte le 22 juin 1716 à 43 ans) (Tableau : Colbert V-7).
- Servien**, 38, 69-70, 74-76, 83, 85, 92, 94-96, 102-106, 113, 116, 125-126, 142, 145, 147, 163, 165, 169, 222, 307, 314, 463.

- 1 **Sève** (Pierre de, échevin de la ville de Lyon).
- 2 **Sève** (Guillaume de, fils de 1, s'établit à Paris, receveur général des rentes du clergé).
- 3 **Sève** (Alexandre Saint-Julien de, fils de 2, cousin du chancelier Le Tellier, conseiller au grand conseil, maître des requêtes et intendant à l'armée commandée par Châtillon en 1637, puis intendant de la Provence, membre du conseil de commerce en 1664), 168-169, 185.
- 4 **Sève** (Guillaume de, sans doute fils de 3, né en 1638, maître des requêtes, intendant à Montauban et Bordeaux, premier président du Parlement de Metz en 1681, mort en 1696).  
**Sève d'Aubeville** (N... de, cousin du chancelier Le Tellier, diplomate, envoyé de Louis XIV auprès du pape Alexandre VII en 1661, envoyé à Parme et à Modène en 1662-1663, envoyé à Nancy auprès de Charles IV, duc de Lorraine, en 1667), 80, 179, 185. Sévigné (Mme de, voir Rabutin).
- 1 **Sévigné** (Joachim de, descendant de François de Sévigné marié en 1510 à Catherine de La Charonnière, épouse en 1584 sa cousine Marie, dame de Sévigné, née en 1564).
- 2 **Sévigné** (Charles, baron de, fils de 1, né en 1598, épouse, en premières noces, Marguerite de Vassé, morte le 25 novembre 1624, et, en secondes noces, Marguerite de Coëtnempren, mort en 1635).
- 3 **Sévigné** (Renaud, chevalier de, fils de 1, seigneur de Champiré, épouse en 1650 Élisabeth Péna, mère par son premier mariage de la célèbre romancière Marie-Madeleine Pioche de La Vergne, comtesse de La Fayette), 294.
- 4 **Sévigné** (Henri, marquis de, fils de 2, né le 16 mars 1623, épouse le 4 août 1644 Marie de Rabutin-Chantal, la célèbre marquise de Sévigné, meurt le 6 février 1651 lors d'un duel).
- 5 **Sévigné** (Charles de, fils de 4, né le 12 mars 1648, épouse Jeanne-Marguerite de Bréhan de Mauron, mort sans postérité le 26 mars 1713), 450.
- 6 **Sévigné** (Françoise-Marguerite de, fille de 4, née le 10 octobre 1646, épouse le 29 janvier 1669 François, comte de Grignan, morte le 16 août 1705), 225, 274-275, 277, 406, 442.  
**Sillery** (voir Brûlait).  
**Smith** (Adam), 509, 572, 589, 596-597, 626.  
**Sourches**, 43, 359, 375, 399, 489.  
**Souvré** (situé dans le département de la Sarthe, domaine qui passa de la famille de Souvré aux Le Tellier en 1662 lors du mariage de Louvois avec Anne de Souvré), 276, 437, 540.  
**Souvré** (Famille de), 30, 65, 70, 128, 193, 330, 378, 387, 445, 534.
- 1 **Souvré** (Antoine de, seigneur de Gervaise et de Souvré, fils de Macé III de Souvré et de Yolande de Montmorency-Laval, descendant de Macé, seigneur de Souvré, mort en 1349, épouse en 1510 Françoise Berzeau, héritière de la terre de Courtanvaux, sert à la guerre sous Louis XII et sous François Ier) (Tableaux : Souvré III-1, Montmorency V-7).
- 2 **Souvré** (Jean de, seigneur de Souvré et de Courtanvaux, fils de 1, épouse le 9 juin 1537, Françoise Martel de La Roche-du-Maine, meurt avant son père) (Tableau : Souvré III-2).
- 3 **Souvré** (Gilles de, seigneur de Souvré et marquis de Courtanvaux, fils de 2, né en 1542, épouse le 9 mai 1582 Françoise de Bailleul de Renouard, grand maître de la garde-robe d'Henri III, chevalier des ordres, gouverneur de Touraine, gentilhomme de la chambre, compagnon d'Henri IV, gouverneur de Louis XIII, maréchal de France en 1615, mort en 1626) (Tableau : Souvré III-3), 28-30, 48, 73-74, 173, 314, 323, 539.

Tableau: Souvré



- 4 **Souvré** (Françoise de, fille de 3, née en 1583, épouse le 3 juin 1601 Artus de Lusignan de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, gouvernante du roi Louis XIII, ancêtre par les femmes des gouvernantes des enfants de France, meurt dans la nuit du 27 au 28 juin 1657 âgée de 75 ans) (Tableau : Souvré I-4), 172-173, 539.
- 5 **Souvré** (Jean de, marquis de Courtanvaux, fils de 3, né en 1584, épouse le 3 mai 1620 Catherine de Neufville-Villeroiy, dame de Pacy et dame d'atour de la reine Anne d'Autriche, premier gentilhomme de la chambre de Louis XIII, chevalier des ordres, gouverneur de Touraine, capitaine et gouverneur de Fontainebleau, mort à Paris le 9 novembre 1656) (Tableaux : Souvré II-4, Villeroiy I-5), 48, 64, 69, 128.
- 6 **Souvré** (René de, seigneur de Renouard, fils de 3, épouse le 27 septembre 1617 Marie Courtin, fille du maître des requêtes François Courtin, seigneur de Rosay, et, sans doute, parente d'Honoré Courtin, meurt le 22 juillet 1635) (Tableau : Souvré III-4), 69, 128, 173.
- 7 **Souvré** (Gilles de, fils de 3, évêque de Comminges, puis d'Auxerre, trésorier de la Sainte-Chapelle à Paris, mort à Paris le 19 septembre 1631) (Tableau : Souvré IV-4).
- 8 **Souvré** (Madeleine de, fille de 3, née en Touraine en 1599, épouse Philippe-Emmanuel de Montmorency-Laval, marquis de Sablé et seigneur de Boisdauphin, mère d'Urbain II de Montmorency-Laval, marquis de Boisdauphin [second mari de Marguerite Barentin, veuve de Charles de Souvré {10} et mère d'Anne de Souvré, marquise de Louvois], demoiselle de la reine Marie de Médicis en 1610, une des plus célèbres précieuses, dont le salon vit éclore les Maximes de La Rochefoucauld, prend part à la Fronde, à la fin de sa vie se retire à Port-Royal où elle meurt en 1678) (Tableau : Souvré IV-4, Montmorency V-11), 64, 69, 126, 128, 172, 193, 251, 294, 539.
- 9 **Souvré** (Jacques, commandeur de, fils de 3, né en 1600, chevalier de Malte, commandeur de Saint-Jean-de-Latran, ambassadeur de la Religion en France, en Hollande et en Lorraine, abbé du Mont-Saint-Michel et de Tonnerre, lieutenant général des galères, grand prieur de France de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean en 1667, fait rebâtir en 1667, au Temple à Paris, le palais du grand prieur, grand ami de Mazarin, meurt à Paris le 22 mai 1670, enterré dans l'église du Temple) (Tableau : Souvré V-4), 64, 69, 73, 99, 128, 157, 172, 180.

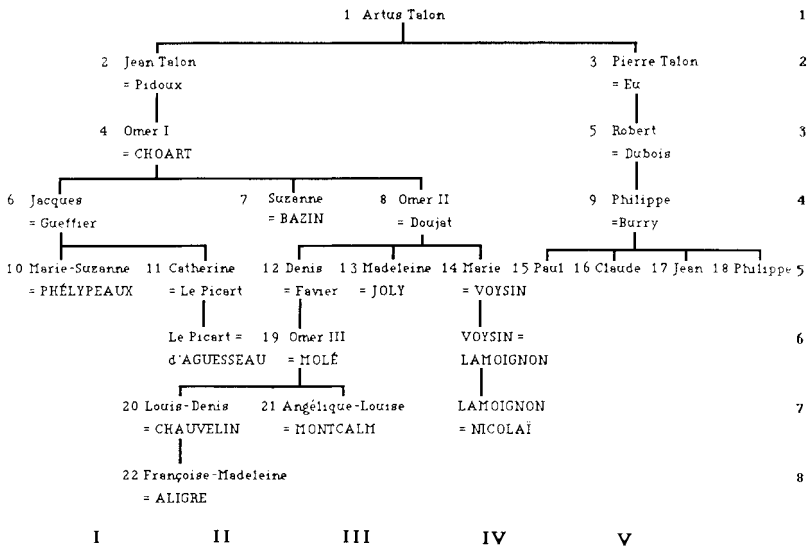
- 10 **Souvré** (Charles de, marquis de Courtanvaux, fils de 5, épouse le 17 mai 1645 Marguerite Barentin de Villeneuve, qui se remariera à Urbain II de Montmorency-Laval, marquis de Boisdauphin et de Sablé, meurt avant son père le 3 mai 1646) (Tableau : Souvré II-5), 69, 171, 251.
- 11 **Souvré** (Anne de, marquise de Courtanvaux et dame de Pacy, fille de 10, née posthume le 30 novembre 1646, épouse le 19 mars 1662 François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, morte le 2 décembre 1715) (Tableaux : Souvré II-6, Tellier I-6), 69, 80, 170-174, 179, 198, 215, 246, 248-249, 251, 263, 276, 281, 314, 322-324, 337, 355, 358, 362, 425, 435, 437, 442, 444, 448-449, 461-463, 476, 520, 539-540, 557.
- Souzy** (voir Peletier).
- Stain** ville (voir Choiseul).
- Stuart** (Famille), 144, 156.
- Sublet** des Noyers, 38, 53, 56, 60-65, 71, 74-76, 138.
- Sully** (voir Béthune).
- Suze** (voir Champagne).

## T

- 1 **Tallard** (Alexandre de Bonne, seigneur d'Auriac et vicomte de, épouse Marie de Neufville-Villeroy [fille de Charles de Neufville, marquis de Villeroy et de Jacqueline de Harlay], qui se remariera avec Louis-Charles de Champlais, baron de Courcelles, dont elle aura le mari de la marquise de Courcelles, maîtresse de Louvois, est fait lieutenant général au gouvernement du Lyonnais) (Tableau : Villeroy V-5).
- 2 **Tallard** (Catherine de Bonne de, fille de 1, épouse Roger d'Hostun, marquis de La Baume, sénéchal de Lyon en 1641 et maréchal de camp, morte en 1692), 248.
- 3 **Tallard** (Camille d'Hostun de la Baume, duc et maréchal de, fils de 2, né en 1652, épouse Marie-Catherine de Grolée de Viriville, brigadier en 1677, lieutenant général en 1693, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, gouverneur du pays de Foix en 1701, gouverneur de Franche-Comté en 1704, duc d'Hostun en 1712, membre du conseil de Régence en 1717, ministre d'État en 1726, mort en 1728), 248, 485, 491, 516, 533, 545, 552.
- 4 **Tallard** (Marie-Joseph d'Hostun, duc de, fils de 3, né en 1684, épouse Marie-Isabelle-Gabrielle de Rohan-Soubise, duc d'Hostun en 1713, brigadier en 1719, gouverneur de Franche-Comté en 1728, mort en 1755), 539.
- Talleyrand** (Famille de), 38, 608.
- 1 **Talleyrand** (Louis-Jean-Charles de, prince de Chalais, fils de Jean de Talleyrand, prince de Chalais, et de Julie de Pompadour-Laudière, né en 1680, épouse en 1722 Marie-Françoise de Rochechouart, petite-fille du grand Colbert et, par un premier mariage, belle-fille de Chamillart, rejoint sa tante la princesse des Ursins en Espagne, accomplit des missions en France, grand d'Espagne en 1714, chef d'escadre de la flotte espagnole en 1717, mort en 1757).
- 2 **Talleyrand** (Charles-Daniel de, comte de Talleyrand-Périgord, descendant de 1, épouse Alexandrine de Damas d'Antigny).
- 3 **Talleyrand** (Charles-Maurice de \_-Périgord, prince de Bénévent, fils de 2 et descendant du grand Colbert, né le 2 février 1754, évêque d'Autun sous l'Ancien Régime, président de l'Assemblée nationale en 1790, épouse l'ex-Mme Grant, ministre des relations extérieures du Directoire, puis du Consulat, négocie les traités de paix de Lunéville et d'Amiens, grand chambellan de Napoléon I<sup>er</sup>, archi-chancelier d'État, se rallie à la Restauration, joue un rôle

- brillant au congrès de Vienne où il réussit à désunir les coalisés, nommé ambassadeur à Londres par Louis-Philippe en 1830, mort le 17 mai 1838, ses Mémoires sont publiés par le duc de Broglie en 1891), 485, 607, 610, 626.
- 4 **Talleyrand** (N... de -Périgord, sans doute petite-fille de 2, épouse en 1803 Antonin-Claude de Noailles, comte de l'Empire et chambellan de Napoléon) (Tableau : Noailles III-9).
- Talon** (Famille), 68, 78, 220-221, 294, 454, 555.
- 1 **Talon** (Artus, serait originaire d'Irlande, serait arrivé en France comme colonel d'un régiment irlandais sous le règne de Charles IX) (Tableau : Talon III-1), 50.
- 2 **Talon** (Jean, fils de 1, épouse Marie Pidoux, s'établit à Paris où il est fait conseiller d'État par lettres du 20 mars 1563) (Tableau : Talon I-2), 50.
- 3 **Talon** (Pierre, fils de 1, épouse une parente de Louise d'Eu, la femme de son frère Artus, mort jeune) (Tableau : Talon V-2), 50.
- 4 **Talon** (Orner I, fils de 2, célèbre avocat au Parlement de Paris, maître des requêtes, chancelier de la reine Marguerite en 1604, puis conseiller d'État, épouse le 10 mai 1568 Suzanne Choart de Buzenval, mort le 18 février 1618 à 80 ans) (Tableau : Talon I-3), 78, 186.
- 5 **Talon** (Robert, fils de 3, s'établit à Châlons-sur-Marne, bourgeois, épouse Anne Dubois, mort jeune) (Tableau : Talon V-3).
- 6 **Talon** (Jacques, fils de 4, reçu avocat général au Parlement de Paris en 1621, conseiller d'État en 1631, épouse Catherine Gueffier, mort en 1648) (Tableau : Talon I-4), 46-47, 49-51, 186.
- 7 **Talon** (Suzanne-Henriette, fille de 4, épouse Pierre Bazin, seigneur de Bezons) (Tableau : Talon III-4), 78, 535.
- 8 **Talon** (Orner II, fils de 4, reçu avocat-général au Parlement le 15 novembre 1631, un des plus grands magistrats de son siècle, épouse Françoise Doujat, mort le 29 décembre 1652) (Tableau : Talon III-4), 46, 50-51, 64, 86, 262.
- 9 **Talon** (Philippe, fils de 5, avocat et bailli de Châlons-sur-Marne, épouse Anne de Burry) (Tableau : Talon V-4).
- 10 **Talon** (Marie-Suzanne, fille de 6, épouse Louis Phélypeaux, seigneur de Pontchartrain, mère du chancelier Pontchartrain, morte le 1<sup>er</sup> octobre 1653) (Tableau : Talon I-5), 50, 78, 186.
- 11 **Talon** (Catherine, fille de 6, épouse Jean-Baptiste Le Picart, seigneur de Perigny, maître des requêtes en 1642, mère de Claire-Eugénie Le Picart, l'épouse d'Henri d'Aguesseau, le père du chancelier d'Aguesseau) (Tableau : Talon II-5), 50.
- 12 **Talon** (Denis, fils de 8, seigneur du Boulay, avocat au Châtelet, avocat-général au Parlement en 1652, président à mortier en 1691, épouse Élisabeth-Angélique Favier du Boulay, mort le 2 mars 1698) (Tableau : Talon III-5), 398.
- 13 **Talon** (Madeleine, fille de 8, épouse Jean-François Joly, seigneur de Fleury, conseiller au Parlement de Paris) (Tableau : Talon III-5).
- 14 **Talon** (Marie, fille de 8, épouse Daniel Voysin, conseiller d'État et prévôt des marchands de Paris, mère de Marie-Jeanne Voysin, l'épouse de Chrétien-François de Lamoignon, grand-mère du chancelier Guillaume de Lamoignon et de Françoise-Elisabeth de Lamoignon, l'épouse de Jean-Armand de Nicolaï) (Tableau : Talon IV-5), 50, 511.
- 15 **Talon** (Paul, fils de 9, commissaire des guerres au ministère de la guerre) (Tableau : Talon IV-5), 50.
- 16 **Talon** (Claude, fils de 9, collaborateur de Le Tellier à l'armée d'Italie en 1640-1643, intendant sur la frontière de Champagne en 1653, puis au Quesnoy en 1654 et à Audenarde, enrôlé au Fort L'Évêque à cause de ses malversations répétées) (Tableau : Talon V-5), 50, 297.

Tableau: Talon



- 17 **Talon** (Jean, fils de 9, baptisé le 8 janvier 1626 à Châlons-sur-Marne, intendant du Hainaut de 1655 à 1665, intendant de la Nouvelle-France du 23 mars 1665 au 22 octobre 1668, puis du 14 mai 1669 à octobre 1672, premier valet de la garde-robe du roi le 11 novembre 1670, secrétaire du cabinet du roi en 1681, inhumé le 24 novembre 1694) (Tableau : Talon V-5), 50, 186-187, 297, 529.
- 18 **Talon** (Philippe, fils de 9, commissaire des guerres) (Tableau : Talon V-5), 50.
- Talon** (Philippe, cousin des précédents, intendant des vivres de l'armée du Roussillon en 1677 et 1680).
- 19 **Talon** (Orner III, fils de 12, marquis du Boulay, épouse le 4 février 1700 Marie-Louise Molé, mort jeune le 10 juillet 1709) (Tableau : Talon III-6), 578.
- 20 **Talon** (Louis-Denis, fils de 19, marquis du Boulay, né le 2 février 1701, conseiller au Parlement de Paris le 5 septembre 1721, avocat-général en 1724, président à mortier en 1732, épouse le 6 avril 1724 Françoise-Madeleine Chauvelin, mort le 1<sup>er</sup> mars 1744) (Tableaux : Talon II-7, Chauvelin I-7), 578.
- 21 **Talon** (Angélique-Louise, fille de 19, épouse le 3 octobre 1736 Louis-Joseph de Montcalm, marquis de Saint-Veran, commandant les troupes du roi au Canada) (Tableau : Talon III-7), 578.
- 22 **Talon** (Françoise-Madeleine, fille de 20, née en 1730, épouse le 30 janvier 1746 Étienne-François d'Aligre, premier président au Parlement de Paris, morte le 9 décembre 1767) (Tableau : Talon II-8).

**Tauxières** (situé dans le département de la Marne, domaine acheté par le futur chancelier Le Tellier le 4 février 1656 avec le marquisat de Louvois).

**Tellier** (Père, jésuite, confesseur de Louis XIV), 478, 513, 516-517, 534-535.

**Tellier** (domaines liés, d'une façon ou d'une autre, aux Le \_ de Louvois : Ancy-le-Franc, Bagatelle, Barbezieux, Beaulieu, Beaumont, Bonnétable, Bourgueil,

- Chaville, Chigny, Choisy, Cœuvres, Courtanvaux, Cruzy, Culan, Doudeauville, Estrées, Étang, La Ferté-Gaucher, Germaine, La Grange-Dame-Rose, Iscour, Laignes, Louvois, Ludes, Maraye, Maulnes, Meudon, Montmirail, Mutry, La Neuville-en-Chaillois, Neuvy-les-Deux-Cloches, Nicey, Pacy, Pécy, Préveranges, Rebenac, Rigny, Sablé, Sarbruches, Souvré, Tauxières, Tonnerre, La Tour de Vesvres, Ursine, Vaudemanges, Vauluisant, Vauzillon, Vélizy, Vertuelle, Verzenaye, Villacoublay, Viroflay).
- Tellier (résidences des Le \_ de Louvois à Paris et dans les environs :
- rue de la Bièvre (5<sup>e</sup> arrondissement) : maison habitée, à partir de 1610, par Michel III Le Tellier et Claude Chauvelin qui y moururent, le futur chancelier Le Tellier la quitta en 1628 pour aller rue du Chaulme ; 31, 33, 44 ;
  - rue du Chantier (3<sup>e</sup> arrondissement, allait de la rue des Quatre-fils à la rue Pastourelle et était continuée vers le sud par la rue du Chaulme) : maison habitée par le futur chancelier Le Tellier en 1631 et 1632, la quitta pour la rue Pierre-Sarrasin ;
  - rue du Chaulme (3<sup>e</sup> arrondissement, fait maintenant partie de la rue des Archives entre la rue des Quatre-fils et celle de Blancs-Manteaux) : maison habitée par le futur chancelier Le Tellier en 1628 et 1629, la quitta pour la rue Hautefeuille ; 44 ;
  - rue des Francs-Bourgeois (4<sup>e</sup> arrondissement, emplacements actuels des numéros 39-43) : Hôtel Le Tellier, acheté le 13 septembre 1653 par le futur chancelier Le Tellier pour 120 000 livres, passa à Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, devint la mairie de l'ancien 7<sup>e</sup> arrondissement de 1823 à 1849, démoli en 1912) ; 68, 122-123, 210, 215, 352, 361, 462, 488.
  - rue de la Grande Truanderie (1<sup>er</sup> arrondissement) : maison de la Fontaine de Jouvence, paroisse Saint-Eustache, y habitent : Michel II Le Tellier, Perrette Locquet, Michel III Le Tellier et sa femme jusqu'au début de 1610, Charles Le Tellier de Morsan ; le chancelier Le Tellier y naît le 19 avril 1603, fut louée en 1610 à un marchand avec obligation de conserver dans des barils de nombreux papiers concernant la famille Le Tellier, vendue le 12 décembre 1626 par Claude Chauvelin et le futur chancelier Le Tellier à un bourgeois de Paris pour 18 000 livres, rachetée par les Le Tellier plus tard).
  - rue de Hautefeuille (6<sup>e</sup> arrondissement) : résidence du futur chancelier Le Tellier en 1629 et 1630, la quitta pour la rue des Lavandières) ; 18, 22, 31, 38-40, 352, 361, 618 ; -rue des Lavandières (1<sup>er</sup> arrondissement) : “maison des Trois Brigands au coin de celle des Mauvaises Paroles”, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, attribuée au futur chancelier Le Tellier lors du partage de la succession de sa mère, l'habita en 1630, 1631 et 1632, la quitta pour la rue du Chantier ; 44 ;
  - rue des Mathurins (8<sup>e</sup> arrondissement, au numéro 46) : hôtel occupé en 1783 par Louis-Sophie Le Tellier, marquis de Louvois ;
  - rue Michel-Lecomte (3<sup>e</sup> arrondissement, au numéro 16) : hôtel habité vraisemblablement par Michel II Le Tellier et Perrette Locquet à la fin du XVI<sup>e</sup> ; 18-19 ;
  - maison d'Orval (peut-être dans la rue des Bons-Enfants, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement) : maison achetée par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, vers le 3 juillet 1695 pour 221 000 livres ; 462 ;
  - rue Paradis (3<sup>e</sup> arrondissement, s'étendait entre la rue Vieille-du-Temple et la rue de Chaulme, le long de l'hôtel de Guise) : maison située sans doute dans la partie occidentale de la rue, habitée par le futur chancelier Le Tellier de 1651 à 1653, la quitta pour la rue des Francs-Bourgeois) ; 68 ;
  - rue Pierre-Sarrasin (6<sup>e</sup> arrondissement) : “maison de l'Image Notre-Dame” touchant à l'hôtel de Bullion et au collègue Dainville, le futur chancelier Le Tellier l'habita de 1632 à 1644, la vendit pour 32 270 livres, Louvois y naquit en 1641, la quittèrent pour la rue Plâtrière ; 44, 67-68, 361.

-rue Plâtrière (1<sup>er</sup> arrondissement) : premier “hôtel Le Tellier” situé en face de la rue Verdelot et de l’hôtel d’Épernon, louée par le futur chancelier Le Tellier pour 3150 livres par an de 1644 à 1651, la quitta pour la rue Paradis ; 68, 276 ;

-rue de Richelieu (2<sup>e</sup> arrondissement) : “Hôtel de Louvois” acheté par Louvois le 8 juin 1669 pour 160 000 livres, renové par l’architecte Charles Chamois, démoli en 1789, fit place au square Louvois ; non loin de là, le futur chancelier et Louvois habitèrent temporairement en 1667 alors que le roi habitait les Tuileries ; 210, 276, 436437 ;

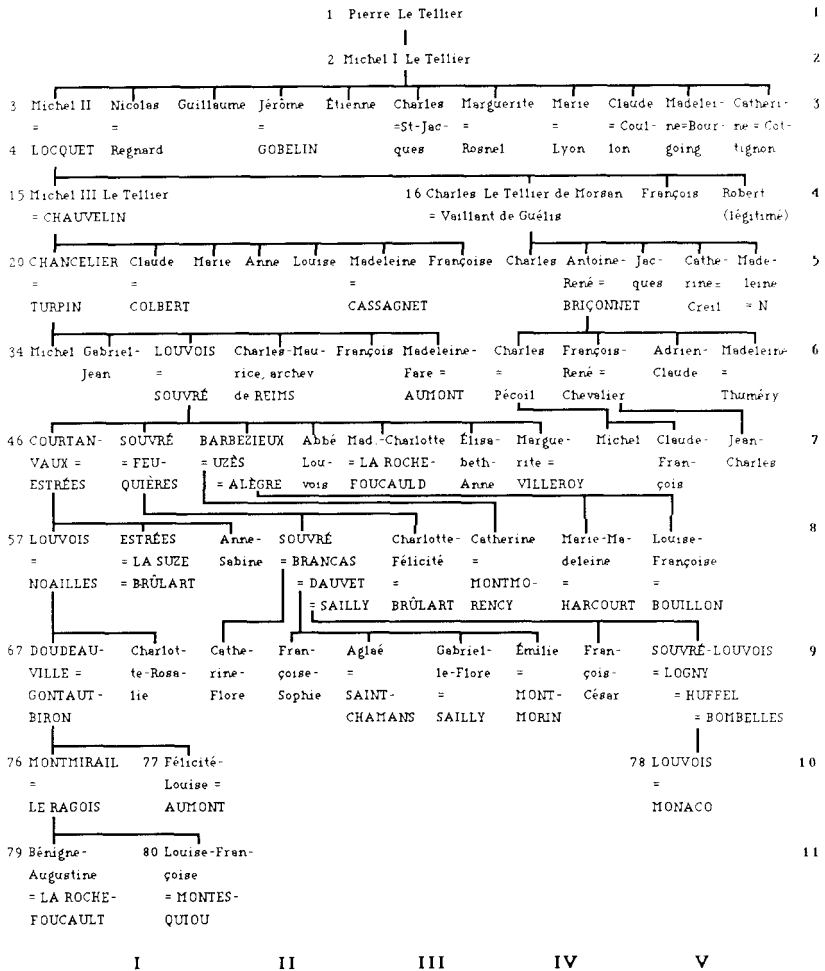
-Saint-Germain-en-Laye (dans les Yvelines) : Louvois y eut une résidence avant que la cour ne s’établisse à Versailles.

**Tellier** de Morsan (domaines ayant appartenu aux Le : Morsan [dans l’Eure], Soisac, Baugy, Oiseu, Neufvy) ; (à Paris, les Le Tellier de Morsan ont habité rue de Beaubourg, puis rue du Chaulme, puis rue Michel-Lecomte, peut-être au 22).

- 1 **Tellier** (Pierre ou Mathieu Le, marchand bourgeois de Paris vivant en 1535, tenancier de l’hôtellerie du Dauphin, rue Saint-Denis ou Saint-Martin, fils d’un paysan de Chaville, époux de Geneviève Le Sueur, puis d’Anne Pasque) (Tableau : Tellier III-1), 19.
- 2 **Tellier** (Michel I Le, fils de 1, notaire au Châtelet de Paris en 1551, commissaire en 1554, époux de Catherine Ganeron) (Tableau : Tellier III-2), 19.
- 3 **Tellier** (Michel II Le, fils de 2, sieur de Chaville, commissaire- examinateur au Châtelet de Paris en 1573, correcteur en la Chambre des comptes en 1574, anobli à cet occasion, maître des comptes le 21 avril 1589, intendant des finances de la Ligue, sans doute commissaire d’un des quartiers de Paris sous la Ligue, intendant général des finances en la province et généralité de Champagne de 1589 à 1591, proposé comme trésorier de France à Paris [nomination à laquelle le Parlement oppose une fin de non-recevoir], épouse le 20 novembre 1574 Perrette Locquet, habite la maison de la Fontaine de Jouvence, rue de la Truanderie, paroisse Saint-Eustache, puis le 16 rue Michel-le-Compte, dans le nord-ouest du Marais, achète des terres à Chaville, mort en charge le 24 février 1608, âgé de 63 ans, inhumé à Saint-Eustache) (Tableau : Tellier I-3), 17-19, 22-26, 32, 131.
- 4 **Tellier** (Perrette Locquet, dame Le, épouse de 3, veuve l’an 1567 de Pierre Platrier, marchand bourgeois de Paris, dont elle avait trois enfants, maîtresse de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, morte le 5 avril 1593) (Tableau : Tellier I-3), 19-23, 25, 32, 117, 131, 227, 307, 352, 363, 378, 448.
- 5 **Tellier** (Nicolas Le, fils de 2, conseiller au Châtelet de Paris, épouse le 28 janvier 1560 Anne Regnard, a eu une descendance) (Tableau : Tellier I-3), 26.
- 6 **Tellier** (Guillaume Le, fils de 2, marchand épicier, demeurant rue des Lombards, élu quatrième consul des marchands le 1<sup>er</sup> février 1582) (Tableau : Tellier II-3), 26.
- 7 **Tellier** (Jérôme Le, fils de 2, époux de Marie Gobelin, sa veuve en 1598) (Tableau : Tellier II-3), 26, 47, 65, 77.
- 8 **Tellier** (Étienne Le, fils de 2, huissier du roi au Parlement de Paris, marié deux fois, eut un fils de sa première femme et une fille de la seconde) (Tableau : Tellier III-3), 26.
- 9 **Tellier** (Charles Le, fils de 2, sieur de La Garde, époux de Madeleine de Saint-Jacques, eut un fils, Jean, qui fut baptisé le 3 juin 1610 à Saint-Paul, Paris) (Tableau : Tellier III-3), 26.
- 10 **Tellier** (Marguerite Le, fille de 2, épouse le 17 août 1583 Philippe de Rosnel, maître orfèvre, demeurant à Paris sur le Pont aux changeurs) (Tableau : Tellier III-3), 26.
- 11 **Tellier** (Marie Le, fille de 2, épouse Pierre Lyon, marchand apothicaire épicier, bourgeois de Paris) (Tableau : Tellier IV-3), 26.
- 12 **Tellier** (Madeleine Le, fille de 2, épouse Toussaint Bourgoing, commis au greffe civil du Châtelet de Paris) (Tableau : Tellier V-3), 26.



Tableau: Tellier (Le)



- 13 Tellier (Catherine Le, fille de 2, épouse Léonard Cottignon, procureur au Parlement de Paris) (Tableau : Tellier V-3), 26.
- 14 Tellier (Claude Le, fille de 2, épouse Laurent de Coullon, procureur au Châtelet) (Tableau : Tellier IV-3), 19, 25, 31-33.
- 15 Tellier (Michel III Le, fils de 3 et 4, seigneur de Chaville et de Villacoublay, conseiller à la Cour des Aydes le 9 août 1597, épouse le 10 juillet 1599 Claude Chauvelin, meurt rue de Bièvre sur la rive gauche à Paris le 6 mai 1617 à l'âge de 46 ans, inhumé comme son père à Saint-Eustache à Paris) (Tableau : Tellier I-4).

- 16 **Tellier de Morsan** (Charles Le, fils de 3 et 4, s'intitule seigneur de Morsan, de Chaville, de Soisac, de Baugy, d'Oiseu et de Neufvy, correcteur des comptes en 1590, auditeur le 6 juin 1595, maître des comptes le 18 novembre 1619, épouse le 17 février 1605 Catherine Vaillant de Guéllis, mort en charge le 6 août 1635 à l'âge de 63 ans, inhumé dans l'église de Saint-Eustache à Paris) (Tableau : Tellier III-4), 19, 23, 32-33, 38-39, 41, 121, 131.
- 17 **Tellier de Morsan** (Catherine Vaillant de Guéllis, dame Le, épouse de 16, fille de Jean Vaillant, seigneur de Guéllis, conseiller au Parlement et de Françoise de Flexelles, décédée en 1642) (Tableau : Tellier III-4), 32.
- 18 **Tellier** (François Le, fils de 3, homme d'armes de la compagnie des cheveau-légers de M. le Dauphin, menacé d'interdiction pour avoir trop aimé le jeu, installé à Chaville) (Tableau : Tellier V-4), 19, 32, 38-39, 41.
- 19 **Tellier** (Robert Le, fils légitimé en septembre 1607 de 3, veuf, et de Roberte Musnier, non-mariée) (Tableau : Tellier V-4), 32.
- 20 **Tellier** (Michel IV Le, CHANCELIER, fils de 15, marquis de Barbezieux, seigneur de Chaville, de Louvois, de la Ferté-Gaucher, ministre d'État, né à Saint-Eustache de Paris le 19 avril 1603, épouse Élisabeth Turpin le 12 février 1629, conseiller au grand conseil en 1624, procureur du roi au Châtelet de Paris le 28 novembre 1631, maître des requêtes en le 10 janvier 1639, intendant de justice au Piémont en 1640, secrétaire d'État de la guerre "par commission" le 13 avril 1643, prête serment le 4 mai 1643, secrétaire d'État en titre en 1645, grand trésorier des Ordres du roi en octobre 1652, prête serment comme chancelier et garde des Sceaux de France à Versailles le 29 octobre 1677, mort à Paris le 30 octobre 1685, inhumé dans l'église de Saint-Gervais à Paris) (Tableau : Tellier I-5), 3-9, 17-34, 38-39, 41-65, 67-69, 71-80, 83-84, 86-90, 92-106, 108-109, 111, 113-117, 121-128, 131-136, 140-143, 145-148, 150-159, 161-170, 172-174, 176-177, 179-186, 189-192, 194-202, 207, 210, 212, 214, 220, 222-224, 227-228, 231-234, 243, 245, 252, 255, 270-271, 275-277, 281-282, 294, 299-301, 307, 309-310, 313-314, 319-321, 327, 329-331, 334-337, 344, 346, 348, 351-354, 358-360, 362-363, 367-379, 387-389, 396, 408, 425, 427, 432, 436, 441, 451, 456, 459, 463, 465, 468, 474-477, 480, 489, 491, 498, 511-512, 519, 521, 530, 535-536, 539, 541-542, 553, 556, 565, 583, 601, 605, 608, 612, 618, 623-624, 626.
- 21 **Tellier** (Claude Le, fille de 15, née en 1604, épouse le 6 mars 1628 Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Saint-Pouange et de Villacerf, décédée en octobre 1644) (Tableau : Tellier I-5), 32, 38-39, 46, 100, 135, 174, 271, 300-301, 333, 378, 447, 477, 532.
- 22 **Tellier** (Marie Le, fille de 15, née en 1609, abbesse de Saint-Sernin en Normandie) (Tableau : Tellier II-5), 32, 46.
- 23 **Tellier** (Anne Le, fille de 15, née en 1610, religieuse au couvent de la Ville-Lévêque ou de Montmartre à Paris) (Tableau : Tellier II-5), 32, 46.
- 24 **Tellier** (Louise Le, fille de 15, née en 1611, prieure du couvent de la Ville-L'Évêque, puis de celui de Montmartre A Paris, inhumée le 10 juillet 1664) (Tableau : Tellier II-5), 32, 46.
- 25 **Tellier** (Madeleine Le, fille de 15, née en 1613, épouse le 9 mai 1636 Gabriel de Cassagnet, seigneur de Tilladet, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Bapeaume et de Brisach, morte en 1649) (Tableau : Tellier III-5), 32, 46, 58-59, 100, 313.
- 26 **Tellier** (Françoise Le, fille de 15, née en 1615, religieuse) (Tableau : Tellier III-5), 32, 46.
- 27 **Tellier de Morsan** (Charles Le, fils de 16 et 17, seigneur de Morsan, maître des comptes, mort sans alliance en novembre 1662) (Tableau : Tellier IV-5), 131.

- 28 **Tellier de Morsan** (Antoine-René Le, fils de 16 et 17, seigneur de Morsan, après son frère, ainsi que d'Oiseu et de Neufvy, conseiller à la cour des Aydes à Paris le 22 janvier 1639, conseiller d'État à brevet, épouse Françoise Briçonnet, mort le 29 mai 1681, âgé de 68 ans, convoi à Saint-Sulpice le 30 mai 1681, enterré aux Cordeliers) (Tableau : Tellier IV-5), 121-122, 131.
- 29 **Tellier de Morsan** (Françoise Briçonnet, dame Le, fille de Thomas Briçonnet, conseiller de la cour des Aydes, et de Madeleine Le Picart, épouse 28, morte le 18 avril 1694) (Tableau : Tellier IV-5), 131.
- 30 **Tellier de Morsan** (Jacques Le, fils de 16 et 17, auditeur des comptes, mort sans alliance en 1656) (Tableau : Tellier V-5), 131.
- 31 **Tellier de Morsan** (Catherine Le, fille de 16 et 17, épouse Étienne de Creil, conseiller au Grand conseil à Paris, morte en avril 1670) (Tableau : Tellier V-5).
- 32 **Tellier de Morsan** (Marie-Madeleine Le, fille de 16 et 17, religieuse à Chelles) (Tableau : Tellier V-5).
- 33 **Tellier de Morsan** (N... Le, fille de 16 et 17, religieuse à Chelles avec sa sœur Marie-Madeleine) (Tableau : Tellier V-5).
- 34 **Tellier** (Michel Le, fils de 20, né en 1636, baptisé le 28 mai 1637, mort en septembre 1645, convoi à Saint-Eustache de Paris) (Tableau : Tellier I-6), 46, 77, 106, 131.
- 35 **Tellier** (Gabriel-Jean Le, fils de 20, baptisé le 12 septembre 1639 dans l'église Saint-Benoît à Paris, mort jeune) (Tableau : Tellier I-6), 46, 106, 131.
- 36 **Tellier** (François-Michel Le, fils de 20, marquis de LOUVOIS, de Courtanvaux et de Barbezieux, baptisé le 18 janvier 1641 dans l'église Saint-Benoît à Paris, obtient la survivance du secrétariat de la guerre le 14 décembre 1655, obtient la permission de signer en l'absence de son père le 24 février 1662, épouse Anne de Souvré le 19 mars 1662 à Saint-Eustache à Paris, obtient à la fin de 1664 la permission de signer même en présence de son père, surintendant général des Postes en 1668, Grand trésorier des Ordres du roi le 3 janvier 1671, grand-maître des Ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, sous le titre de vicaire-général, le 4 février 1673, surintendant des bâtiments, arts et manufactures le 8 septembre 1683, mort subitement le 16 juillet 1691 à Versailles, enterré d'abord aux Invalides, qu'il a créés, puis en 1698 dans une chapelle de l'église des Capucines, son tombeau fut profané sous la Révolution en 1791 et placé par Alexandre Lenoir aux Petits-Augustins en 1792, avant d'être mis dans le vieil hôpital de Tonnerre après la Révolution) (Tableau : Tellier I-6), 3, 7-9, 43-44, 55, 57, 60, 67-68, 77, 79-80, 83-85, 106, 116, 121-123, 125-128, 131-136, 143, 145, 153-154, 158-159, 162-166, 168-176, 179-181, 184-185, 188-193, 195-199, 207-212, 214-219, 221, 223-225, 227-229, 231-246, 248-252, 254-275, 277-279, 281, 283-301, 303-318, 321-324, 327, 329-333, 335-346, 348-356, 358-363, 370, 374-377, 379, 387-390, 393-437, 441-444, 446-451, 453-454, 456-461, 463, 465, 467-469, 471, 475-476, 478, 480, 482-484, 486, 489-491, 495, 497-498, 507, 510, 512-513, 515, 517, 519-521, 531, 533, 536, 538-543, 551, 556-557, 562, 565-566, 568, 570-571, 573, 577, 580, 588, 594, 600, 604-605, 607, 609-613, 617, 622-624, 626.
- 37 **Tellier** (Charles-Maurice Le, fils de 20, né à Turin le 18 juillet 1642, tonsuré à l'âge de 7 ans, baptisé le 21 mai 1654 dans l'église Saint-Gervais, maître ès arts en 1664, licencié en théologie en 1664, docteur en Sorbonne le 1<sup>er</sup> mars 1666, ordonné par l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, le 21 février 1666, voyage en Italie du 25 avril 1667 à mars 1668, coadjuteur de l'évêque de Langres le 30 mai 1668, coadjuteur de l'archevêque de Reims en mars 1669, officie aux funérailles d'Henriette de France en 1669 et à celles d'Henriette d'Angleterre en 1670, sacre Bossuet le 21 septembre 1670, voyage en Angleterre et en Hollande, archevêque-duc de REIMS et pair de France à la

- mort de l'archevêque Barberini le 3 août 1671, fait son entrée solennelle à Reims le 11 octobre 1671, abbé de Saint-Étienne de Caen, de Saint-Bénigne de Dijon, de Breteuil, Saint-Rémy, Saint-Thierry de Reims, conseiller d'État ordinaire en 1679, co-président de l'assemblée des évêques ouverte le 31 octobre 1681, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1688, préside l'assemblée générale du clergé ouverte le 2 juin 1700, proviseur de la Sorbonne en 1695, brouillé avec Louis XIV entre 1701 et 1704, doyen du conseil, en remplacement de Courtin et malgré la candidature de La Reynie, le 17 février 1704, mort subitement le 22 février 1710, désigne sa nièce, la marquise de Créquy, comme sa principale héritière, enterré dans la chapelle des Le Tellier dans l'église Saint-Gervais-et-Protais à Paris) (Tableau : Tellier II-6), 3, 8-9, 40, 58, 74, 77, 106, 116, 121-122, 125, 131-132, 134, 152-153, 159, 170, 172, 198-203, 224-227, 254-255, 269, 282, 285, 293-294, 296, 307, 314, 318, 327, 333, 343, 352-353, 358, 360-362, 371, 378, 401, 437, 442, 447, 449-452, 456, 459-462, 469-470, 474, 478, 481, 486-490, 496, 519-521, 531, 541, 544, 580-581, 617.
- 38 **Tellier** (François Le, fils de 20, seigneur de Villacoublay, étudie avec Louvois et Charles-Maurice Le Tellier au collège de Clermont tenu par les jésuites à Paris, mort jeune le 29 mars 1657) (Tableau : Tellier III-6), 77, 106, 121, 125, 131.
- 39 **Tellier** (Madeleine-Fare Le, fille de 20, née en 1646, épouse le 21 novembre 1660 Louis-Marie-Victor d'Aumont, marquis de Villequier, futur duc d'Aumont, morte le 22 juin 1668) (Tableau : Tellier III-6), 7, 74, 106, 115, 152-153, 165, 170, 198, 215, 279, 314, 337, 361, 519-520.
- 40 **Tellier de Morsan** (Charles Le, fils de 28 et 29, seigneur de Morsan, conseiller au Parlement de Paris le 17 février 1679, épouse en septembre 1681 Flavie Pécoil de Villedieu, mort le 12 décembre 1681) (Tableau : Tellier IV-6), 131.
- 41 **Tellier de Morsan** (Flavie Pécoil de Villedieu, dame Le, épouse de 40, fille du prévôt des marchands de Lyon, sœur de Claude Pécoil, seigneur de Villedieu, maître des requêtes en 1695 qui, ayant vécu de 1655 à 1719, fut le père de Catherine-Madeleine Pécoil, l'épouse de Charles-Timoléon-Louis de Cossé, duc de Brissac, morte en juillet 1699) (Tableau : Tellier IV-6).
- 42 **Tellier de Morsan** (François-René Le, fils de 28 et 29, seigneur d'Oiseu, reçu conseiller de la Cour des Aydes à Paris en 1681, épouse le 15 février 1684 Marie-Anne Chevalier, mort le 14 décembre 1686 en sa 27<sup>e</sup> année, convoi à Saint-Louis le 15 décembre 1686) (Tableau : Tellier IV-6).
- 43 **Tellier de Morsan** (Marie-Anne Chevalier, dame Le, née à Paris le 10 mai 1669, baptisée à Saint-Eustache à Paris, fille de Jacques Chevalier, seigneur de Bauchet, vicomte de Courtavant et de La Montagne, baron d'Enfrenel, originaire de l'Auvergne, secrétaire du roi et receveur général des finances en Lorraine, et d'Anne Olier de Bourzeis et de Bessac, épouse le 15 février 1684 François-René Le Tellier, se remarie le 21 janvier 1687 à Guillaume Davy de La Fautrière, maître des comptes à Paris, seigneur de La Guilvinière et Blaine, morte le 27 août 1742) (Tableau : Tellier IV-6).
- 44 **Tellier de Morsan** (Adrien-Claude Le, fils de 28 et 29, chevalier de Malte, commandeur de Louviers-Vaumion, colonel d'un régiment de dragons, mort le 5 novembre 1721, âgé d'environ 65 ans, enterré au Temple à Paris) (Tableau : Tellier V-6).
- 45 **Tellier de Morsan** (Madeleine Le, fille de 28 et 29, épouse Germain-Christophe de Thuméry, seigneur de Boissise, reçu conseiller au Parlement le 5 mai 1673, président en la seconde des Enquêtes en décembre 1682, mort en décembre 1682, morte en 1730) (Tableau : Tellier V-6).

- 46 **Tellier** (Michel-François Le, fils de 36, marquis de COURTANVAUX, comte de Beaumont, né le 15 mai 1663, reçu en survivance de la charge de secrétaire d'État le 7 décembre 1681, renonce à cette charge, embrasse la profession des armes, sert en Hongrie en 1686 et 1687, reçu en survivance de la charge de capitaine des Cent-Suisses de la garde ordinaire du roi, que possédait Cassagnet, marquis de Tilladet, en avril 1688, mestre de camp du régiment de la reine en mai 1688, épouse le 28 novembre 1691 Marie-Anne-Catherine d'Estrées, mort à Ancy-le-Franc le 11 mai 1721, enterré aux Capucines à Paris, son cœur aux Bénédictins de Montmirail) (Tableaux : Tellier I-7, Estrées IV-7), 8, 174, 199, 246, 255, 321-322, 343, 354-356, 358, 387-388, 394, 411-412, 423, 437, 441, 445-446, 448, 453, 456, 491, 495-496, 520, 538, 540, 544, 547-548, 557.
- 47 **Tellier** (Louis-Nicolas Le, fils de 36, marquis de SOUVRE, né le 23 janvier 1667, mestre de camp de cavalerie en 1689, lieutenant général au gouvernement de Béarn et de Navarre en 1689, maître de la Garde-robe du roi le 8 mai 1689, chevalier des Ordres le 3 juin 1724, épouse le 17 février 1698 Catherine-Charlotte de Pas de Feuquières, dame de Rebenac, mort d'apoplexie "étant tombé dans une des galeries de Versailles en allant au coucher du roi" le 10 décembre 1725) (Tableau : Tellier I-7), 199, 246, 254-255, 265, 297, 322, 354-355, 388, 394, 412, 423, 437, 441-444, 456, 464, 473-474, 540, 544, 557.
- 48 **Tellier** (Louis-François-Marie Le, fils de 36, marquis de BARBEZIEUX, après avoir été chevalier de Malte et commandeur de Pieton, né le 23 juin 1668, pourvu en survivance des charges de secrétaire d'État le 13 novembre 1685, prête serment comme chancelier et garde des sceaux des Ordres du roi le 19 août 1691, épouse le 12 novembre 1691 Catherine-Louise-Marie de Crussol, puis le 11 janvier 1696 Marie-Thérèse-Delphine-Eustochie d'Alègre qu'il renvoie chez ses parents en 1698, mort "par les grâces d'une petite personne" à Versailles le 5 janvier 1701, enterré aux Capucines) (Tableaux : Tellier II-7, Crussol II-4), 7-8, 67, 193, 198-199, 246, 266, 281, 322, 335, 346, 354-358, 363, 423, 425, 430-431, 434-435, 437, 441-444, 448-449, 452, 456, 459-463, 467-468, 472, 478, 480-486, 489, 495, 514, 519-520, 531, 540-543, 557, 623-624.
- 49 **Tellier** (Camille Le, fils de 36, abbé de Louvois, né le 11 avril 1675, jumeau d'une sœur qui mourut à 5 ans, docteur en théologie de la Sorbonne, chanoine de Notre-Dame de Reims en 1692, ordonné en 1699, grand vicaire et official en 1701 sous son oncle l'archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier, abbé de Bourgueil et de Vauluisant, bibliothécaire du roi, intendant et garde des médailles et antiques du roi, membre honoraire de l'Académie des sciences avant 1699, membre de l'Académie française le 23 septembre 1706, membre de l'Académie des inscriptions en 1708, nommé en octobre 1717 à l'évêché de Clermont en Auvergne, nomination qu'il n'accepte pas à cause de ses infirmités, mort le 5 novembre 1718, Fontenelle fait son éloge à l'Académie des sciences) (Tableau : Tellier II-7), 322, 333, 354-355, 437, 441-443, 520-521, 541-543.
- 50 **Tellier** (Madeleine-Charlotte Le, fille de 36, née le 23 juin 1665, épouse le 23 novembre 1679 François VIII, duc de La Rocheguyon, puis de La Rochefoucauld, morte le 18 novembre 1735) (Tableaux : Tellier III-7, Rochefoucauld I-14), 7, 193-194, 199, 246, 303, 305, 322, 437, 442, 450, 471, 544, 557.
- 51 **Tellier** (Élisabeth-Anne Le, fille de 36, née en 1666, morte jeune) (Tableau : Tellier III-7), 199, 246, 322, 437.
- 52 **Tellier** (Marguerite Le, fille de 36, née en 1678, épouse le 23 avril 1694 Nicolas de Neufville-Villeroy, marquis d'Alincourt, puis duc de Villeroy, pair de France, morte le 23 avril 1711) (Tableaux : Tellier IV-7, Villeroy I-7), 7, 116, 322, 423, 437, 441, 448-450, 453, 463, 472, 495-496, 510, 513, 515, 520-521, 540, 543, 551.

- 53 **Tellier** de Morsan (Michel Le, fils de 40 et 41, seigneur de Morsan, reçu conseiller au Parlement le 26 juin 1709, maître des requêtes de 1720 à 1754, vit encore en 1775, mort non-marié) (Tableau : Tellier IV-7).
- 54 **Tellier** de Morsan (Claude-François Le, fils de 40 et 41, lieutenant aux gardes françaises) (Tableau : Tellier V-7).
- 55 **Tellier** de Morsan (Jean-Charles Le, fils de 42 et 43, seigneur d'Oiseu, né vers 1685-1686, destin inconnu, peut avoir eu une sœur) (Tableau : Tellier V-7).
- 56 **Tellier** (Louis Le, fils de 46, mort le 5 octobre 1709 en sa quinzième année).
- 57 **Tellier** (François-Macé Le, fils de 46, marquis de LOUVOIS, né en 1693, mestre de camp du régiment d'Anjou et capitaine des Cent-Suisses de la garde du roi en survivance de son père, épouse le 11 mars 1716 Anne-Louise de Noailles, mort le 24 septembre 1719 de la petite vérole au château de Rambouillet) (Tableaux : Tellier I-7, Noailles V-6), 387, 453, 538, 547-548.
- 58 **Tellier** (Louis-César Le, fils de 46, mort jeune).
- 59 **Tellier** (Louis-Charles-César Le, fils de 46, maréchal-duc d'ESTRÉES, né le 2 juillet 1695, reçu chevalier de Malte au Grand prieuré de France le 4 mai 1697, appelé alors chevalier de Louvois, fait mestre de camp et lieutenant du régiment Royal-Roussillon, cavalerie, le 22 mars 1718, démissionnaire en mars 1738, capitaine-colonel des Cent-Suisses par commission le 19 janvier 1722 en remplacement de son neveu, démissionnaire en 1734, brigadier de cavalerie le 20 février 1734, maréchal de camp le 1<sup>er</sup> mars 1738, hérite des noms et armes d'Estrées par succession du dernier maréchal de ce nom, investi du titre de comte d'Estrées par lettres patentes de mai 1739, inspecteur de cavalerie et de dragons le 1<sup>er</sup> janvier 1739, lieutenant-général le 2 mai 1744, s'illustre aux batailles de Fontenoy en 1745, de Raucoux en 1746, de Lawfeld en 1747 et à Maestricht en 1748, chevalier des Ordres du roi le 1<sup>er</sup> janvier 1746, reçu le 2 février 1746 gouverneur de la Rochelle et du pays de l'Aunis le 19 novembre 1747, ministre plénipotentiaire auprès de l'Empereur de novembre 1756 au 1<sup>er</sup> août 1757, maréchal de France le 24 février 1757, commandant en chef de l'armée de Westphalie en 1757, remporte une victoire complète à Hastenbeck le 26 juillet 1757 et s'empare de Minden après quoi le commandement lui est ôté, ministre d'État le 2 juillet 1758, gouverneur général des évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, gouverneur particulier des ville et citadelle de Metz, duc en 1763, ami intime de Françoise-Louise de Bassompierre [mère du grand Choiseul], épouse le 26 mai 1739 Anne-Catherine de Champagne-La-Suze [belle-sœur de César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin], puis le 26 janvier 1744 Adélaïde-Félicité Brûlailt de Sillery, sa nièce à la mode de Bretagne et fille de Charlotte-Félicité Le Tellier [voir 63], mort le 2 janvier 1771) (Tableaux : Tellier I-8, Estrées IV-8, Brûlailt III-10), 388, 444, 448, 520-521, 551, 557, 563, 565-571, 578, 581-584.
- 60 **Tellier** (Anne-Sabine Le, fille de 46, religieuse à l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons) (Tableau : Tellier II-8).
- 61 **Tellier** (François-Louis Le, fils de 47, marquis de SOUVRÉ, titre substitué au nom de Rebenac, seigneur de la Merville, d'Arcy, de Villacoublay, marquis de Louvois en Champagne et de Courtanvaux dans le pays du Maine, baron de Souvré et autres terres dans les mêmes provinces et de Rebenac en Béarn, né le 8 septembre 1704, épouse le 30 mai 1723 Françoise-Gabrielle de Brancas-Céreste, puis le 7 février 1725 Jeanne-Françoise Dauvet des Marets, enfin le 1<sup>er</sup> août 1738 Félicité de Saille [voir 72], obtient en 1724, en survivance de son père, la charge de lieutenant-général au gouvernement de Navarre et Béarn et celle de maître de la Garde-robe du roi, devient titulaire des mêmes charges en décembre 1725, colonel d'infanterie en 1730, brigadier le 18 octobre 1734, maréchal de camp le 20 février 1743, lieutenant-général des armées du roi le 1<sup>er</sup> février

- 1748, chevalier des Ordres le 2 février 1749, mort le 25 novembre 1767) (Tableau : Tellier II-8), 176, 388, 474, 568, 583.
- 62 **Tellier** (N. Le, dit le chevalier de Souvré, fils de 47, noyé en se baignant en juillet 1721).
- 63 **Tellier** (Charlotte-Félicité Le, fille de 47, née en 1708, épouse le 19 juillet 1722 Louis-Philogène Brûlait, marquis de Puysieux et de Sillery, morte en 1783) (Tableaux : Tellier III-8, Brûlait III-9), 474, 557, 562, 581-582.
- 64 **Tellier** (Anne-Catherine-Éléonore Le, issue du premier mariage de 48, née autour de 1692, épouse le 3 juillet 1713 Charles-Paul-Sigismond de Montmorency, duc de Châtillon et duc d'Olonne, morte le 21 octobre 1716) (Tableaux : Tellier III-8, Montmorency II-17), 297, 456, 472, 540.
- 65 **Tellier** (Marie-Madeleine Le, issue du second mariage de 48, née en 1698, épouse le 31 mai 1717 François, duc d'Harcourt, pair de France, fils de Marie-Anne-Claude de Brûlait de Genlis et veuf de Louise-Sophie de Neufville-Villeroy [fille de Marguerite Le Tellier de Louvois], morte en 1735) (Tableaux : Tellier IV-8, Harcourt I-5), 472-473, 485, 491, 538.
- 66 **Tellier** (Louise-Françoise-Angélique Le, issue du second mariage de 48, demoiselle de Culan, épouse le 4 janvier 1718 Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, petit-neveu de Turenne, pair et grand chambellan de France, morte le 4 juillet 1719) (Tableaux : Tellier V-8, Bouillon I-5).
- 67 **Tellier** (François-Michel-César Le, fils de 57, COURTANVAUX-DOUDEAUVILLE, marquis de Montmirail, puis marquis de Courtanvaux, seigneur, comte de Tonnerre, baron d'Ancy-le-Franc, de Cruzy et de La Ferté-Gaucher, né en février 1718, reçu en survivance de son grand-père la charge de capitaine-colonel des Cent-Suisses le 18 septembre 1719, pourvu à la mort de son grand-père en 1721, charge exercée par son oncle, le futur maréchal d'Estrées, pendant sa jeunesse, colonel-lieutenant du régiment royal le 15 mai 1740, abandonne, pour des raisons de santé, ses charges militaires en 1745 avec retenue de survivance et conservation des honneurs, épouse le 25 février 1732 Louise-Antonine de Gontaut-Biron, grand d'Espagne de première classe, duc de Doudeauville, membre de l'Académie des Sciences en 1764, effectue, avec Pingré, une expédition scientifique et publie en 1767 un mémoire intitulé : Expédition de Courtanvaux pour expérimenter dans les mers du Nord les montres marines de Le Roi et le mégamètre de Charnière, mort le 7 juillet 1781) (Tableau : Tellier I-9), 387-388, 548, 551, 567, 582, 601-602.
- 68 **Tellier** (Charlotte-Rosalie Le, fille de 57, née posthume à la fin de 1719 ou au début de 1720, morte en bas-âge) (Tableau : Tellier I-9).
- 69 **Tellier** (Catherine-Flore Le, issue du premier mariage de 61, née le 24 octobre 1724, décédée quelques jours après) (Tableau : Tellier II-9).
- 70 **Tellier** (Françoise-Sophie Le, issue du deuxième mariage de 61, née le 18 juillet 1726, religieuse à Notre-Dame de Soissons) (Tableau : Tellier II-9), 583.
- 71 **Tellier** (Françoise-Aglæ-Sylvie Le, issue du deuxième mariage de 61, née le 21 septembre 1727, épouse le 10 mars 1747 Alexandre-Louis, marquis de Saint-Chamans) (Tableau : Tellier III-9), 583.
- 72 **Tellier** (Gabrielle-Flore Le, issue du deuxième mariage de 61, née le 7 octobre 1728, épouse en 1751 Louis-Hector, marquis de Sailly, beau-frère de 61 par sa sœur la marquise de Souvré) (Tableau : Tellier III-9), 583.
- 73 **Tellier** (Amable-Émilie-Gabrielle Le, issue du deuxième mariage de 61, née le 15 juin 1732, épouse le 8 avril 1755 Jean-Baptiste-Calixte, comte de Montmorin-Saint-Hérem) (Tableau : Tellier IV-9), 583, 604.

- 74 **Tellier** (François-César Le, issu du troisième mariage de 61, né le 9 avril 1739, mort le 29 septembre 1757) (Tableau : Tellier IV-9).
- 75 **Tellier** (Louis-Sophie Le, issu du troisième mariage de 61, chevalier de SOUVRE, puis marquis de LOUVOIS, né le 18 mars 1740, chevalier de l'Ordre de Malte de minorité, mestre de camp lieutenant du régiment Royal-Roussillon, lieutenant-général du royaume de Navarre et pays de Béarn, épouse le 3 septembre 1763 Claudine-Louise Gagnat de Logny qui meurt le 1er novembre 1768, puis épouse le 30 avril 1775, par contrat signé par le roi et la famille royale, Hermonia-Cornélia de Wriezen, baronne d'Hussel, enfin épouse le 14 janvier 1782 Marie-Jeanne-Victoire de Bombelles, veuve du landgrave de Hesse-Rheinfels, exilé par Louis XVI à cause de son libertinage, mort en 1785) (Tableau : Tellier V-9), 583, 602.
- 76 **Tellier** (Charles-François-César Le, fils de 67, marquis de Crusy, puis marquis de MONTMIRAIL, né le 12 septembre 1734, capitaine-colonel des Cent-Suisses de la garde du roi le 23 novembre 1754, mestre de camp lieutenant du régiment Royal-Roussillon cavalerie, brigadier des armées du roi, membre de l'Académie des Sciences, épouse par contrat signé par le roi le 12 et célébration le 20 juin 1763 Charlotte-Bénigne Le Ragois de Bretonvilliers, mort le 13 décembre 1764) (Tableau : Tellier I-10), 583.
- 77 **Tellier** (Félicité-Louise Le, fille de 67, née en 1736, épouse le 25 janvier 1759 Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont, duc de Villequier, morte le 14 juin 1768) (Tableaux : Tellier I-10, Aumont II-7), 583, 606.
- 78 **Tellier** (Auguste-Michel-Félicité Le, issu du troisième mariage de 75, marquis-pair de LOUVOIS le 31 août 1817, né à Paris le 3 décembre 1783, à la Révolution, se réfugie un moment en Angleterre, revient en France pour sauver ses biens, à 13 ans suit sa mère qui émigre en Suisse, puis, après un court séjour en Suisse, revient en France où il embrasse la carrière militaire, nommé chambellan de Napoléon en 1809, créé comte de l'Empire le 20 avril 1811, se rallie aux Bourbons en 1814, pair de France en août 1815, confirmé en 1819, établit à Ancy-le-Franc, dans l'Yonne, des hauts-fourneaux, une verrerie, des scieries mécaniques, une fonderie, un moulin modèle, ainsi que des systèmes de barrages et d'écluses, obtient le passage de la ligne de chemin de fer Paris-Dijon par Tonnerre et la vallée de l'Armançon, épouse le 8 août 1804 Athénaïs-Euphrosine-Louise-Philippine Grimaldi, princesse de Monaco, adopte un parent de sa mère, Adolphe de la Salle, meurt sans postérité à Paris le 3 avril 1844) (Tableaux : Tellier V-10, Monaco V-9), 273, 507, 570, 602, 604, 606, 608-612.
- 79 **Tellier** (Bénigne-Augustine Le, fille de 76, née en 1764, épouse en 1779 Ambroise-Polycarpe, vicomte de La Rochefoucauld, puis, par son mariage, duc de Doudeauville et grand d'Espagne, hérite du château de Montmirail) (Tableau : Tellier I-11, Rochefoucauld V-16), 306, 507, 601-602, 608-610.
- 80 **Tellier** (Louise-Françoise Le, née posthume en 1765, gouvernante du roi de Rome qu'elle suivra un moment en Autriche, épouse en 1781 Élisabeth-Pierre, baron, puis comte de Montesquiou-Fezensac, grand chambellan de Napoléon, hérite du château de Courtanvaux, meurt en 1834) (Tableau : Tellier II-11), 601-602, 607-610.
- Terray** (Abbé du), 587, 589.
- 1 **Tessé** (René Ier de Froullay, comte de, épouse Marie d'Escoubleau de Sourdis).
  - 2 **Tessé** (René II de Froullay, comte de, fils de 1, épouse Madeleine de Beaumanoir-Lavardin, enfant d'honneur de Louis XIII).
  - 3 **Tessé** (René III de Froullay, comte et, en 1703, maréchal de, fils de 2, né en 1651, épouse Marie-Françoise Auber d'Aulnay, aide de camp de roi en 1670, lieutenant général du Maine en 1680, maréchal de camp en 1688, gouverneur



d'Y res en 1691, lieutenant général en 1692, ambassadeur extraordinaire en Savoie et premier écuyer de la duchesse de Bourgogne en 1696, grand d'Espagne en 1704, ambassadeur à Rome en 1708, général des galères en 1712, membre du conseil de marine en 1715, grand et premier écuyer de la Reine en 1722, mort en 1725), 408, 422, 425, 480-481, 491, 515, 536.

- 4 **Tessé** (Marthe-Henriette de Froullay de, fille de 3, née en 1679, épouse François-Édouard Colbert, marquis de Maulévrier, morte en 1751) (Tableau : Colbert III-7).

**Thier** (Famille), 20.

**Tilladet** (voir Cassagnet).

- 1 **Tocqueville** (Hervé-Louis-François-Jean-Bonaventure Clérel, comte de, né en 1772, épouse en 1793 Louise-Madeleine Le Peletier de Rosambo, sont emprisonnés avec leur famille en 1794, tuteur des enfants du frère de Chateaubriand et père du célèbre Tocqueville, préfet et pair sous Charles X, mort en 1856) (Tableau : Peletier II-9), 606.

- 2 **Tocqueville** (Alexis-Charles-Henri Clérel de, fils de 1, arrière-petit-fils de Malesherbes et descendant de Claude Le Peletier et de Vauban, né le 29 juillet 1805, voyage en Amérique en 1831, député de Valognes le 2 mars 1839, représentant du peuple en 1848, ministre des Affaires étrangères en 1849, auteur de La Démocratie en Amérique, paru en 1835, et de L'Ancien Régime et la Révolution, membre de l'Académie française en 1841, mort le 16 avril 1859), 507-508, 578, 599, 606, 611, 620, 626.

**Tonnerre** (situé dans l'Yonne, comté et château achetés aux Clermont-Tonnerre par Louvois en 1684), 322, 324, 436-437, 443, 475, 540.

**Torcy** (voir Colbert).

**Toulouse** (voir Bourbon).

**Tour d'Auvergne** (La, voir Bouillon)

**Tour-de-Vesvres** (la) (situé dans le Cher, domaine acheté avec Neuvy-les-Deux-Cloches par le futur chancelier Le Tellier en 1669 pour 120 000 livres).

**Tourville**, 420, 453, 458-459.

**Tréaumont** (La), 261-262.

**Trémoille** (Famille de La), 91, 95, 235, 452.

**Turenne** (voir Bouillon).

**Turgot** (Famille), 221, 583.

- 1 **Turgot** (N...).

- 2 **Turgot** (Dominique, fils de 1, seigneur de Sousmont, né en 1629, épouse en 1665 Antoinette-Marie Daurat conseiller au grand conseil, maître des requêtes en 1667, intendant de Tours, mort en 1670).

- 3 **Turgot** (Antoine, seigneur de Saint-Clair, fils de 1, né en 1625, épouse en 1668 Jeanne du Tillet de La Bussière, chevalier de Malte en 1631, conseiller au Parlement de Paris en 1660, maître des requêtes en 1667, intendant de Limoges en 1671, mort en 1713).

- 4 **Turgot** (Jacques-Étienne, seigneur de Sousmons, fils de 2, né le 26 octobre 1670, épouse le 26 février 1688 Marie-Claude Le Peletier de Souzy, maître des requêtes le 22 mai 1690, intendant à Metz en mai 1696, à Tours en janvier 1701 et à Moulins d'août 1709 à 1716, mort le 28 mai 1722) (Tableau : Peletier V-5), 423, 507.

- 5 **Turgot** (Marc-Antoine, seigneur de Saint-Clair, fils de 3, né le 16 décembre 1668, épouse le 24 mai 1703 Louise Le Gouz-Maillard, conseiller au grand conseil le 20 décembre 1691, maître des requêtes le 2 septembre 1703, soumet un rapport défavorable au livre de Vauban [La Dîme royale] en février 1707, intendant d'Auvergne en juin 1708, de Moulins en 1716, de Soissons du 15 janvier 1720 à juin 1722, mort le 2 mars 1748), 506, 507.

- 6 **Turgot** (Dominique-Barnabé, fils de 3, né en 1667, évêque de Sées en 1710,

- 7 **Turgot** (Michel-Étienne, seigneur de Sousmons, fils de 4, né le 9 juin 1690, épouse le 25 novembre 1718 Madeleine-Françoise Martineau, conseiller au Parlement de Paris le 5 janvier 1717, président aux requêtes du Parlement le 5 janvier 1717, prévôt des marchands de Paris du 16 juillet 1729 à août 1740, conseiller d'État semestre le 29 avril 1737, premier président du Grand Conseil le 30 décembre 1740, conseiller d'État ordinaire le 20 novembre 1744. mort le 1er février 1751), 423.
- 8 **Turgot** (Michel-Jacques, seigneur d'Ussy, fils de 7, né le 22 août 1719, épouse le 17 mars 1752 Gabrielle-Élisabeth Galland, maître des requêtes le 5 avril 1743, président à mortier au Parlement de Paris le 5 mai 1747, mort le 28 septembre 1773).
- 9 **Turgot** (Anne-Robert-Jacques, fils de 7, seigneur de Brucourt et baron de l'Aulne, né le 10 mai 1727, étudie à Saint-Sulpice, quitte la carrière ecclésiastique à la fin de 1750, substitut du procureur général le 30 décembre 1751, conseiller au Parlement le 30 décembre 1752, maître des requêtes le 28 mai 1753, intendant de Limoges le 8 août 1761, familier de Louise-Nicole de La Rochefoucauld, duchesse d'Enville, secrétaire d'État de la marine le 20 juillet 1774, contrôleur général des finances le 24 août 1774, ministre d'État le 26 août 1774, surintendant des postes et relais de France le 3 septembre 1775, crée le 24 mars 1776 la Caisse d'escompte, renvoyé par le roi le 12 mai 1776, mort le 18 mars 1781), 423, 454, 480, 507-508, 572, 587-600, 603, 605-606, 611, 618-619, 623-624, 626.
- Turn-et-Taxis** (Anne de, fille de François-Sigismond, comte de Valle-Sassina, épouse Charles-Éléonor Colbert, comte de Seignelay) (Tableau : Colbert I-8).
- Turpin** (Famille), 79, 126, 193, 219.
- 1 **Turpin** (Jean-Jacques, épouse Marie Chapellier, belle-sœur du chancelier Étienne II d'Aligre) (Tableau : Aligre III-4), 41.
- 2 **Turpin** (Élisabeth, fille de 1, née en 1608, épouse Michel IV Le Tellier, futur chancelier de France, le 12 février 1629, morte en 1698) (Tableau : Tellier I-5), 41-45, 77, 121-123, 131, 152, 168, 172, 177, 185, 190, 215, 219, 227, 284, 354, 360, 378, 437, 449, 462, 474,
- 3 **Turpin** (Marie-Angélique, fille de 1, épouse François Dugué de Bagnols) (Tableau : Dugué de Bagnols II-3), 43, 77, 156, 190.

## U-V

---

**Ursine** (situé dans les Yvelines, domaine ayant appartenu aux Le Tellier, intégré au domaine de Chaville).

**Ursins** (Princesse des), 493-494, 546.

**Uzès** (voir Crussol).

- 1 **Vallière** (Laurent Le Blanc de La Baume, seigneur de La, épouse Françoise Le Prévost, veuve de Pierre Bénard, seigneur de Rezay, qui se remarie, en troisièmes noces, avec Jacques de Coutarvel, seigneur de Saint-Rémy, parents de Mlle de La Vallière).
- 2 **Vallière** (Jean-François Le Blanc de La Baume, marquis de La, fils de 1 et frère de 3, né en 1641, épouse Gabrielle Glé de La Costardais, gouverneur du Bourbonnais en 1670, mort en 1676).
- 3 **Vallière** (Louise-Françoise Le Blanc de La Baume, en 1667 duchesse de La, fille de 1, née en 1644, maîtresse de Louis XIV, lui donne quatre enfants qui sont légitimés, dont Marie-Anne de Bourbon, qui marie Armand de Bourbon, prince de Conti, et Louis de Bourbon, comte de Vermandois, amiral, est faite fille

- d'honneur de Madame Henriette d'Angleterre, se retire en 1674 chez les carmélites, morte en 1710), 174, 212, 214, 234, 252, 259, 332, 453, 540.
- 4 **Vallière** (Charles-François Le Blanc de La Baume, marquis, puis en 1723 duc de La, fils de 2, né en 1670, épouse Marie-Thérèse de Noailles, reçoit le titre de duc en donation de sa cousine germaine Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti, gouverneur du Bourbonnais en 1676, menin du dauphin en 1698, lieutenant général en 1709, menin du nouveau dauphin et gouverneur d'Amboise en 1711, mestre de camp général de la cavalerie en 1714, mort en 1739) (Tableau : Noailles III-6).
  - 5 **Vallière** (Louise-Gabrielle Le Blanc de La Baume de La, fille de 2 et nièce de 3, née en 1665, épouse Auguste de Choiseul, chevalier du Plessis, puis en 1684 duc de Choiseul, morte en 1698), 453.
  - 1 **Varengeville** (Jacques Roque de, fils de Pierre Roque et d'Anne Rouillé, épouse Charlotte-Angélique Courtin [fille d'Honoré Courtin], ambassadeur à Venise de 1678 à 1681, mort en 1692).
  - 2 **Varengeville** (Jeanne-Angélique Roque de, fille de 1, née en 1675, épouse Claude-Louis-Hector, marquis, puis duc et maréchal de Villars, vainqueur à Denain, est faite dame du palais de la reine Marie Leszczynska, morte en 1763), 435, 453, 491-492.
  - 1 **Vassé** (Emmanuel-Armand, dit marquis de, épouse en 1701 Anne-Bénigne-Fare-Thérèse de Beringhen, petite-fille de Madeleine-Fare Le Tellier, sire de Vassé, au Maine, baron de la Roche-Mabille, vidame du Mans, mort brigadier de dragons le 30 avril 1710) (Tableau : Aumont II-5).
  - 2 **Vassé** (Armand-Mathurin, vidame de, parent de 1, épouse le 24 mai 1743 Louise-Madeleine de Courtavel de Pezéz, nièce d'Anne-Bénigne-Fare-Thérèse de Beringhen, marquise de Vassé [voir 1], et arrière-petite-fille de Madeleine-Fare Le Tellier, duchesse d'Aumont) (Tableau : Aumont III-6).
  - 1 **Vauban** (Paul Le Prestre, sieur de, oncle du grand Vauban, militaire, mort en 1635).
  - 2 **Vauban** (Urbain Le Prestre, frère de 1, épouse Aimée de Carmagnol, père du grand Vauban).
  - 3 **Vauban** (Sébastien Le Prestre, maréchal de, fils de 2, né le 1er mai 1633, épouse le 25 mars 1660 Jeanne d'Osnay, dame d'Espiry, brigadier d'infanterie en 1664, gouverneur de la citadelle de Lille en 1668, maréchal de camp en 1676, brigadier d'infanterie, succède en 1678 au chevalier de Clerville comme commissaire-général des fortifications, lieutenant général en 1688, maréchal de France en 1705, mort le 30 mars 1707), 7, 145, 182, 187, 192, 218-219, 229, 233, 239, 241, 256-257, 260, 275, 292, 313, 327, 332, 342-343, 349-352, 360, 402-403, 406, 413, 419, 422-423, 425, 434, 442, 452, 455, 465, 467, 480, 486, 491, 493, 499, 501-509, 521-522, 547-548, 566, 577, 589, 595, 597, 599-600, 603, 606, 611, 617, 619, 624, 626.
  - 4 **Vauban** (Louis Le Prestre, abbé de, fils de 2 et frère de 3, abbé de Brantôme et de Belleville, en Beaujolais, mort en 1717).
  - 5 **Vauban** (Charlotte Le Prestre de, fille de 3, épouse Charles-Jacques-Louis de Mesrigny, comte d'Aunay, mère de Marie-Claire-Aimée de Mesrigny, dame d'Aunay, qui épouse en 1738 Louis-Henri-Guillaume Le Peletier de Rosambo, ancêtre d'Alexis de Tocqueville) (Tableau : Peletier I-7), 499, 606.
  - 6 **Vauban** (Jeanne-Françoise Le Prestre de, fille de 3, épouse en 1691 Louis Bemim de Valentiné, marquis d'Ussé, receveur général des finances à Tours, puis contrôleur général de la maison du roi).
- Vaudemanges** (situé dans le département de la Marne, domaine acheté par le futur chancelier Le Tellier le 4 février 1656 avec le marquisat de Louvois).

**Vaudreuil**, 578.

**Vauluisant** (situé dans l'Yonne, abbaye ayant relevé de l'abbé Camille de Louvois). Vauzillon (situé dans le département de la Marne, domaine acheté par le futur chancelier Le Tellier le 4 février 1656 avec le marquisat de Louvois).

**Vélizy** (situé dans les Yvelines, village ayant appartenu au chancelier Le Tellier, intégré au domaine de Chaville), 306, 463.

**Vendôme** (voir Bourbon).

**Vendôme** (Place), 333-334.

**Ventadour** (voir Lévis).

**Vergenne**, 587.

**Verneuil** (Duc de), 126.

**Verthamon**, 51.

**Vertuelle** (situé dans le département de la Marne, domaine acheté par le futur chancelier Le Tellier le 4 février 1656 avec le marquisat de Louvois).

**Verzenay** (situé dans le département de la Marne, comté acheté par le futur chancelier Le Tellier le 4 février 1656 avec le marquisat de Louvois).

**Vesvres** (fiel), 276, 361.

**Vieuville** (La), 37, 107.

**Villacoublay** (situé dans les Yvelines, village ayant appartenu au chancelier Le Tellier et à Louvois ; lors de la vente de Meudon et de Chaville à Louis XIV, les Le Tellier ne conservèrent de leur ancien domaine que Villacoublay et La Grange-Dame-Rose), 33, 306, 462.

**Villars** (voir aussi Brancas).

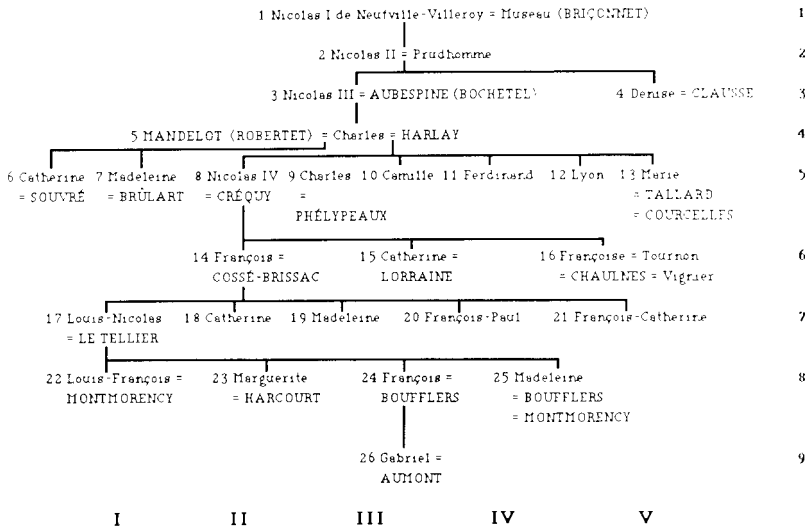
- 1 **Villars** (Pierre, marquis de, né en 1623, épouse Marie Gigault de Bellefonds, premier gentilhomme de la chambre du prince de Conti en 1654, lieutenant général en 1657, gouverneur de Besançon en 1668, ambassadeur extraordinaire de 1672 à 1679, conseiller d'État d'épée en 1683, mort en 1698), 492.
- 2 **Villars** (Claude-Louis-Hector, marquis, puis duc et maréchal de, fils de 1, né en 1653, épouse Jeanne-Angélique Roque de Varengeville, la petite-fille d'Honoré Courtin, est fait lieutenant général en 1693, ambassadeur extraordinaire à Vienne de 1697 à 1700, maréchal de France en 1702, duc en 1705, gouverneur de Metz en 1710, vainqueur à Denain en 1712, gouverneur de Provence en 1712, signataire de la paix de Rastadt en 1714, membre de l'Académie française en 1715, membre du conseil de Régence, grand d'Espagne, gouverneur de Marseille en 1723, maréchal général en 1733, mort en 1734), 435, 453, 491-493, 515, 525-528, 533, 535-536, 552.
- 3 **Villars** (Armand-Honoré, marquis, puis duc de, fils de 2 et arrière-petit-fils d'Honoré Courtin, né en 1702, épouse Aimable-Gabrielle de Noailles, brigadier en 1734, membre de l'Académie française, mort en 1770) (Tableau : Noailles II-7).

**Villequier** (voir Aumont).

**Villeroys** (Famille de), 20, 25-26, 29-31, 136, 152, 173, 279, 338, 389, 422, 445, 454, 463, 497, 511, 532, 544, 548, 557, 606.

- 1 **Villeroys** (Nicolas I de Neufville, écuyer, sans doute petit-fils de Nicolas de Neufville [qui aurait été maître d'hôtel de Philippe, duc de Bourgogne, après avoir été marchand de poisson], épouse Denise du Museau [fille de Marie Briçonnet, la fille de Pierre Briçonnet des Carmes, le frère du chancelier Briçonnet et du cardinal Briçonnet], ont deux fils : Nicolas II qui suit et Jean, auteur du rameau des seigneurs de Chanteloup, bientôt éteint ; conseiller-secrétaire du roi en 1507, trésorier de France, secrétaire des finances et secrétaire de la chambre en 1515, membre du conseil des affaires sous Henri II, mort en 1549) (Tableau : Villeroys III-1)

Tableau: Villeroy



- 2 **Villeroy** (Nicolas II de Neufville, seigneur de Villeroy [près de Meaux, en Seine-et-Marne], d'Alincourt, de Magny et de Bouconvilliers, fils de 1, épouse Jeanne Prudhomme [fille d'un secrétaire des finances et parente de Claude Prudhomme, la femme du chancelier Nicolas Brûlart, marquis de Sillery], secrétaire des finances en 1539, trésorier de l'extraordinaire des guerres, lieutenant général au gouvernement de l'Île-de-France, gouverneur de Pontoise, Mantes et Meulan, prévôt des marchands de Paris en 1568, mort en 1594 à un âge très avancé, enterré dans l'église Notre-Dame de Magny-en-Vexin [Val d'Oise]) (Tableau : Villeroy III-2), 358.
- 3 **Villeroy** (Nicolas III de Neufville, seigneur de \_\_, d'Alincourt, de Conflans et de Magny, fils de 2, né en 1543, fréquente le collège de Navarre, épouse probablement en 1561 Madeleine de L'Aubespine, fille du secrétaire d'État des affaires étrangères Claude de L'Aubespine et de Jeanne Bochetel, devient secrétaire des finances en juin 1559, secrétaire d'État des affaires étrangères en novembre 1567, exerce ces fonctions pendant 43 ans sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, connaît la disgrâce de 1588 à 1594, disgrâcié à nouveau au début de 1616, est rappelé à la mort de Concini en avril 1617, trésorier des ordres du roi, meurt peu après avoir été rappelé en 1617, inhumé avec son épouse dans l'église Notre-Dame de Magny-en-Vexin [Val d'Oise], ami de Ronsard) (Tableau : Villeroy III-3), 20, 25-30, 32, 48, 51, 63, 98, 104.
- 4 **Villeroy** (Denise de Neufville-\_\_, fille de 2, épouse le 5 avril 1568 Henri Clause, grand maître des eaux et des forêts de France, dont postérité) (Tableau : Villeroy V-3).
- 5 **Villeroy** (Charles de Neufville, marquis d'Alincourt et de, fils de 3, né en 1566, épouse Marguerite de Mandelot, dame de Pacy [fille de François de Mandelot, gouverneur de Lyon, et d'Éléonore Robertet], puis Jacqueline de Harlay-Sancy, gouverneur de Lyon, du Lyonnais, de Forez et du Beaujolais, meurt en 1642) (Tableau : Villeroy III-4), 27-28, 30.

- 6 **Villeroi** (Catherine de Neufville-\_, issue du premier mariage de 5, épouse Jean de Souvré, marquis de Courtanvaux, grand-mère d'Anne de Souvré, marquise de Louvois, morte en 1657) (Tableau : Villeroi I-5), 28, 48, 64, 70, 128, 171, 539.
- 7 **Villeroi** (Madeleine de Neufville-\_, issue du premier mariage de 5, épouse Pierre IV Brûlart, vicomte de Puyseulx, meurt en 1613) (Tableaux : Villeroi I-5, Brûlart I-6), 28-29, 48, 470.
- 8 **Villeroi** (Nicolas IV de Neufville, maréchal et 1er duc de, issu du second mariage de 5, né en 1602, épouse en 1617 Madeleine de Bonne de Créqui, enfant d'honneur de Louis XIII, gouverneur de Louis XIV, maréchal de France en 1646, protecteur du futur chancelier Le Tellier, chef du conseil royal des finances de 1661 à sa mort, duc de Villeroi en 1663, pair de France, tuteur d'Anne de Souvré, future marquise de Louvois, mort en 1685) (Tableau : Villeroi II-5), 30, 50, 98-99, 102, 104, 108-109, 111, 113, 115-116, 168-169, 170-173, 185, 192, 226, 248-249, 319, 327, 330, 358-359, 378, 437, 442, 448, 450-451, 470, 529, 539.
- 9 **Villeroi** (Charles-Henri de Neufville-\_, comte de Bury, issu du second mariage de 5, épouse en 1623 Marie-Françoise Phélypeaux de La Vrillière [fille de Raymond Phélypeaux d'Herbault et de Claude Gobelin], lieutenant général en Lyonnais et Beaujolais, mestre de camp du régiment de Navarre, meurt sans enfant en 1628) (Tableau : Villeroi III-5).
- 10 **Villeroi** (Camille de Neufville-\_, archevêque et comte de Lyon, issu du second mariage de 5, né en 1606, lieutenant général au gouvernement de Lyon, mort en 1693, inhumé dans la chapelle des ducs de Villeroi au monastère des Carmélites de Lyon, restes transférés à l'église Saint-Bruno-des-Chartreux à Lyon) (Tableau : Villeroi III-5), 170, 172.
- 11 **Villeroi** (Ferdinand de Neufville-\_, évêque de Saint-Malo, puis d'Orléans, issu du second mariage de 5, né en 1608, conseiller d'État d'Église, mort en 1690) (Tableau : Villeroi IV-5), 172, 470.
- 12 **Villeroi** (Lyon-François de Neufville, bailli de, issu du second mariage de 5, commandeur de Malte, mort en 1639).
- 13 **Villeroi** (Marie de Neufville-\_, issue du second mariage de 5, née en 1608, épouse Alexandre de Bonne, comte de Tallard, puis Louis-Charles de Champlais, baron de Courcelles, grand-mère du maréchal de Tallard, belle-mère de la marquise de Courcelles, la maîtresse de Louvois, meurt en 1688) (Tableau : Villeroi IV-5), 2248, 485, 491.
- 14 **Villeroi** (François de Neufville, duc et maréchal de \_ et de Beaupréau, pair de France, fils de 8, né en 1644, épouse le 28 mars 1662 Marie-Marguerite de Cossé-Brissac [fille de Marguerite-Françoise de Gondy, une cousine germaine du cardinal de Retz], surnommé « de Charmant » par Mme de Sévigné, lieutenant général en 1677, gouverneur de Lyon et du Lyonnais en 1685, fait maréchal de France le 27 mai 1693, perd la bataille de Ramillies le 22 mai 1706, ministre d'État en septembre 1714, président du conseil de commerce, membre du conseil de régence et chef du conseil royal des finances en août 1714, gouverneur du roi Louis XV du 15 février 1717 au 11 août 1722, mort le 20 octobre 1730) (Tableau : Villeroi III-6), 31, 173, 226, 249, 281, 330, 358-359, 387-388, 437, 448, 450-453, 459, 474, 491, 497-498, 510, 512-513, 515-517, 529-536, 538, 545-546, 548-552, 554-557, 623.
- 15 **Villeroi** (Catherine de Neufville-, fille de 8, née en 1639, épouse Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, dit Monsieur le Grand, grand écuyer de France, mère de Marie de Lorraine qui devient princesse de Monaco et duchesse de Valentinois, morte en 1707) (Tableaux : Villeroi IV-6, Lorraine V-7), 172.

- 16 **Villeroy** (Françoise de Neufville- , fille de 8, épouse Louis VI de Tournon, puis Henri-Louis d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, et, enfin, Abel-Jean Viguier d'Hauterive, morte en 1701) (Tableau : Villeroy V-6), 172.
- 17 **Villeroy** (Louis-Nicolas de Neufville, marquis d'Alincourt, puis duc de, fils de 14, né en 1663, épouse le 23 avril 1694 Marguerite Le Tellier de Louvois, fille de Louvois, brigadier d'infanterie en 1693, lieutenant général en 1702, gouverneur et lieutenant général du Lyonnais, Forez et Beaujolais, capitaine des gardes du corps en 1708, mort le 22 avril 1734) (Tableaux : Villeroy I-7, Tellier IV-7), 448-451, 510, 512, 515, 517, 521, 540, 542, 551.
- 18 **Villeroy** (Catherine de Neufville- , fille de 14, née en 1674, supérieure du Calvaire de Paris, morte en 1715) (Tableau : Villeroy II-7), 359, 450.
- 19 **Villeroy** (Madeleine-Thérèse-Éléonore de Neufville- , fille de 14, née en 1666, carmélite à Lyon, morte le 26 avril 1723) (Tableau : Villeroy III-7), 450.
- 20 **Villeroy** (François-Paul de Neufville- , archevêque de Lyon, fils de 14, né le 15 septembre 1677, abbé de Fécamp en 1698, archevêque de Lyon le 30 novembre 1715, commandant dans la ville de Lyon et dans le gouvernement du Lyonnais, mort le 6 février 1731, inhumé dans la chapelle des ducs de Villeroy au monastère des Carmélites de Lyon, ses restes sont transférés à l'église Saint-Bruno-des-Chartreux à Lyon) (Tableau : Villeroy IV-7), 450.
- 21 **Villeroy** (François-Catherine de Neufville- , dit le chevalier de Villeroy, fils de 14, lieutenant du roi au gouvernement du Lyonnais, se noie lors d'un combat naval contre les Turcs le 15 février 1700) (Tableau : Villeroy V-7).
- 22 **Villeroy** (Louis-François-Anne de Neufville- , marquis, puis duc de Villeroy et duc de Retz, fils de 17 et petit-fils de Louvois, né le 13 octobre 1695, épouse le 15 avril 1716 Marie-Renée de Montmorency-Luxembourg, sœur du mari de [23], duc et pair le 9 février 1722 sous le nom de duc de Retz, gouverneur du Lyonnais en 1734, duc de Villeroy la même année, brigadier le 7 mars 1734, maréchal de camp en 1738, mort en 1766, sans postérité) (Tableaux : Villeroy I-8, Montmorency I-17), 116, 540, 551, 573.
- 23 **Villeroy** (Marguerite-Louise-Sophie de Neufville- , fille de 17 et petite-fille de Louvois, née en 1698, épouse le 14 janvier 1716 François, duc d'Harcourt, fils de Marie-Anne-Claude de Brûlait de Genlis, qui se remariera avec Marie-Madeleine Le Tellier de Barbezieux, meurt le 4 juin 1716) (Tableaux : Villeroy II-8, Harcourt I-5), 485, 491, 538.
- 24 **Villeroy** (François-Camille de Neufville- , marquis, puis duc d'Alincourt, fils de 17 et petit-fils de Louvois, né en 1700, épouse le 4 septembre 1720 Marie-Joséphine de Boufflers, fille du maréchal-duc de Boufflers et sœur du mari de [23], lieutenant du roi au gouvernement du Lyonnais, de Forez et du Beaujolais en octobre 1712, duc en 1729, meurt de la petite vérole le 26 décembre 1732) (Tableau : Villeroy III-8), 453, 551
- 25 **Villeroy** (Madeleine-Angélique de Neufville- , fille de 17 et petite-fille de Louvois, née en octobre 1707, épouse le 15 septembre 1721 Joseph-Marie, duc de Boufflers, frère de l'épouse de [22], puis se remarie le 29 juin 1750 avec Charles-François, duc de Montmorency-Luxembourg, le frère de l'épouse de [20], a plusieurs « amis intimes » [dont Étienne-François de Choiseul-Stainville, le futur grand Choiseul], dame du palais de la reine le 15 février 1734 à la place de sa belle-sœur, la duchesse d'Alincourt, « règne » sur la société de son temps, protectrice de Jean-Jacques Rousseau avec son mari, le duc de Montmorency-Luxembourg, meurt en 1787) (Tableaux : Villeroy IV-8, Montmorency I-17), 313, 345, 453, 521, 540, 551, 557, 565, 570-574, 605.
- 26 **Villeroy** (Gabriel-Louis-François de Neufville, comte de Sault, marquis, puis duc de, fils de 24 et arrière-petit-fils de Louvois, né le 8 octobre 1731, épouse le 13

janvier 1747 Jeanne-Louise-Constance d'Aumont, fille du duc d'Aumont et descendante du chancelier Le Tellier, pair de France, gouverneur du Lyonnais, maréchal de camp, capitaine des gardes du corps, guillotiné en 1794, sans postérité) (Tableaux : Villeroy III-9, Aumont IV-7) 565, 605-606.

**Vincent de Paul** (Saint), 235.

**Vioflay** (situé dans les Yvelines, domaine ayant appartenu aux Le Tellier, intégré au domaine de Chaville), 306, 463.

**Voisin** (La), 294, 416.

**Voltaire**, 73, 117, 243, 269, 295-296, 310, 313, 316, 330, 335, 350, 375-377, 405, 415, 454-455, 459, 467, 488, 521, 525-527, 570-572, 574, 577, 589, 592, 598-599, 617.

**Voyer** (voir Argenson).

**Voysin** (Famille), 50, 511, 552.

- 1 **Voysin** (Daniel I, épouse une Verthamon, greffier criminel du Parlement en 1599, mort en 1621), 511.
- 2 **Voysin** (Daniel II, seigneur de La Cerisaye, fils de 1, épouse, en premières noces, Jeanne de Broé et, en secondes, Marie Talon, intendant en Auvergne, Champagne, commissaire au procès de Fouquet, prévôt des marchands, conseiller d'État ordinaire en 1671, mort en 1693) (Tableau : Talon IV-5), 50, 167, 262, 511.
- 3 **Voysin** (Jean-Baptiste, seigneur de La Noiraye, fils de 1, épouse Madeleine Guillard, maître des requêtes en 1651, intendant en Picardie, Normandie et Touraine, mort en 1672).
- 4 **Voysin** (Marie-Jeanne, fille et unique héritière de 2 et de Marie Talon, née en 1654, épouse Chrétien-François de Lamoignon, marquis de Bâville, mère du chancelier Lamoignon et grand-mère de Lamoignon de Malesherbes, morte en 1727) (Tableaux : Lamoignon I-5, Talon IV-6), 50, 262-263, 511.
- 5 **Voysin** (Daniel-François, seigneur de La Noiraye, fils de 3, né en 1654, épouse Charlotte Trudaine, conseiller au Parlement en 1674, intendant en Hainaut en 1688, maître des requêtes en 1694, conseiller d'État ordinaire en 1708, secrétaire d'État de la guerre et ministre en 1709, chancelier en 1714, membre du conseil de Régence en 1715, mort en 1717), 263, 511-512, 515, 529, 531-535, 545.
- 6 **Voysin** (Marie-Madeleine, fille de 5, née en 1690, épouse Charles-Guillaume, marquis de Broglie, fils de Marie de Lamoignon de Bâville, morte en 1732).

**Vrillière** (voir Phélypeaux)

## W

**Walras** (Léon), 508.

**Wurtemberg** (Famille de), 612.

- 1 **Wurtemberg** (Frédéric-Guillaume de, 1<sup>er</sup> duc d'Urach, fils du duc Guillaume de Wurtemberg et de la baronne Wilhelmine Rhodis de Tunderfeldt, né le 6 juillet 1810, épouse la princesse Théodelinde de Beauharnais-Leuchtenberg, fille d'Eugène vicomte de Beauharnais, duc de Leuchtenberg, vice-roi d'Italie, fils adoptif de Napoléon I, se remarie le 16 février 1863 avec Florestine-Gabrielle-Antoinette de Monaco, descendante du chancelier Le Tellier, se convertit au catholicisme en 1867, devient le 1<sup>er</sup> duc d'Urach le 28 mai 1867, meurt le 17 juillet 1869).
- 2 **Wurtemberg** (Guillaume-Charles-Florestan-Géro-Crescent, comte de, 2<sup>e</sup> duc d'Urach, fils de 1 et descendant du chancelier Le Tellier, né à Monaco le 3 mars



- 1864, épouse le 4 juillet 1892 la duchesse Amélie en Bavière, a de ce premier mariage 9 enfants, se remarie le 26 novembre 1924 avec la princesse Wiltrud de Bavière, fille de Louis III mi de Bavière et de l'archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche-Este, princesse de Modène, renonce le 4 octobre 1924 à ses droits au trône de Monaco pour lui et ses enfants en faveur de Léonor-Alfred-Aynard Guigues de Moreton, comte puis marquis de Chabrilan, meurt le 24 mars 1928).
- 3 **Wurtemberg** (Élisabeth, princesse d'Urach, comtesse de, fille de 2 et descendante du chancelier Le Tellier, née le 23 août 1894, épouse le 5 avril 1921 le prince Charles-Aloys de Liechtenstein, régent de la principauté de Liechtenstein, morte le 13 octobre 1962).
  - 4 **Wurtemberg** (Charles Géro, prince d'Urach, comte de, 3<sup>e</sup> duc d'Urach le 24 mars 1928, fils de 2 et descendant du chancelier Le Tellier, né le 19 août 1899, épouse le 20 juin 1940 la comtesse Marie-Gabrielle de Waldbourg-Zeil et Trauchbourg, sans enfant).
  - 5 **Wurtemberg** (Rupprecht-Eberhard-Guillaume-Géro-Marie, prince d'Urach, comte de, 4<sup>e</sup> duc d'Urach, fils de 2 et descendant du chancelier Le Tellier, né le 24 janvier 1907, épouse le 20 mai 1948 la princesse Iniga de Thurn et Taxis, fille du prince Louis-Philippe de Thum et Taxis et de la princesse Élisabeth de Nassau, princesse de Luxembourg, meurt le 29 août 1969).
  - 6 **Wurtemberg** (Charles-Anselme, prince d'Urach, comte de, 5<sup>e</sup> duc d'Urach, fils de 5 et descendant du chancelier Le Tellier, né le 5 février 1955, devient le 5<sup>e</sup> duc d'Urach le 29 août 1969).



## Table des matières



## Prologue

25 janvier 1686	: Oraison funèbre du chancelier Le Tellier	3
LIVRE PREMIER : L'ASCENSION		11
Chapitre 1 : La gestation		15
12 mai 1588	: Journée des barricades	17
5 janvier 1593	: Mort de Perrette Locquet-Le Tellier	20
10 juillet 1599	: L'alliance Chauvelin-Le Tellier	23
Début 1616	: Renvoi des "barbons"	26
6 mai 1617	: Mort de Michel III Le Tellier	31
Chapitre 2 : L'ascension de Michel IV Le Tellier		35
6 mars 1628	: L'alliance Colbert-Le Tellier	37
12 février 1629	: L'alliance Le Tellier-Turpin	41
7 janvier 1640	: Procès des "Nu-pieds" de Normandie	44
Octobre 1640	: Le Tellier au Piémont face à Mazarin et à Turenne	52
12 septembre 1642	: Exécution de Cinq-Mars	57
11 avril 1643	: Le Tellier, secrétaire d'État par commission	61
Mai 1644	: Ouverture du congrès de Münster	68
Décembre 1644	: Arrestation du maréchal de La Motte-Houdancourt	71
22 octobre 1645	: Le Tellier nommé définitivement secrétaire d'État	74
Chapitre 3 : La Fronde		81
24 octobre 1648	: Signature des traités de Westphalie	83
1 <sup>er</sup> avril 1649	: Signature de la paix de Rueil	87
18 janvier 1650	: Arrestation des princes rebelles	91
6 février 1651	: Fuite de Mazarin	94
1 <sup>er</sup> mars 1651	: Le Tellier "donne" Colbert à Mazarin	99
19 juillet 1651	: Retraite de Le Tellier à Chaville	102
11 décembre 1651	: Retour de Le Tellier à la cour	106
22 octobre 1652	: Le duc d'Orléans exilé à Limours	110
Chapitre 4 : L'ascension de Louvois		119
Juillet-août 1654	: Énigme du jeune Louvois, prise de Stenay et levée du siège d'Arras	121
14 décembre 1655	: Louvois obtient la survivance	125
29 mars 1657	: Mort de François Le Tellier	131
16 septembre 1658	: L'alliance Olier-Colbert de Saint-Pouange	135
7 novembre 1659	: Signature du traité des Pyrénées	142

21 novembre 1660	: L'alliance Le Tellier-Aumont	151
9 mars 1661	: Mort de Mazarin	154
5 septembre 1661	: Arrestation de Fouquet	162
19 mars 1662	: L'alliance Le Tellier-Souvré	170
Mai 1663	: Louis Robert, intendant de la Nouvelle-France	173
Début décembre 1664	: Louvois obtient la "pleine" signature	179
1665	: Colbert, contrôleur général	185
24 mai 1667	: Début de la guerre de Dévolution	194
Juin 1668	: Charles-Maurice Le Tellier, coadjuteur pressenti de l'archevêque de Reims	198
Chapitre 5	: La lutte de Colbert et de Louvois	205
7 mars 1669	: Colbert, secrétaire d'État de la marine	207
Mars 1670	: Décision de construire les Invalides	212
1 <sup>er</sup> septembre 1671	: Mort de Lionne et intérim de Louvois	221
1 <sup>er</sup> février 1672	: Louvois, ministre d'État	227
22 décembre 1672	: Le Tellier tombe malade	232
30 août 1673	: Début des coalitions contre la France	236
Octobre 1674	: Inauguration des Invalides	255
1 <sup>er</sup> août 1675	: Louvois impose l'ordre du tableau	263
17 juillet 1677	: Exécution de la marquise de Brinvilliers	271
27 octobre 1677	: Le Tellier, chancelier de France	276
5 février 1679	: Paix de Nimègue	287
18 novembre 1679	: Disgrâce de Pomponne	297
29 septembre 1681	: Conquête de Strasbourg par les soins de Louvois	310
Chapitre 6	: Disparition des fondateurs	325
6 septembre 1683	: Mort de Colbert	327
30 octobre 1685	: Mort du chancelier Le Tellier	344
Épilogue		365
29 mai 1686	: Église des Invalides	367

LIVRE SECOND : SUCCESSIONS	381	
Prologue	385	
24 septembre 1719	387	
Chapitre 1 : Louvois seul	391	
9 juillet 1686	: Signature de la ligue d'Augsbourg	393
31 mai 1689	: Le Palatinat en flamme	402
3 novembre 1690	: Mort de Seignelay	418
16 juillet 1691	: Mort de Louvois	423
Chapitre 2 : Du clan Le Tellier à la cabale des seigneurs	439	
12 et 28 novembre 1691	: Les alliances Le Tellier-Crussol et Le Tellier-Estrées	441
23 avril 1694	: L'alliance Le Tellier-Villeroy	448
29 octobre 1695	: Barbezieux réprimandé par Louis XIV	459
20 septembre et 30 octobre 1697	: Paix de Ryswick	463
22 janvier 1699	: Louis XIV chasse la dépouille de Louvois des Invalides	475
5 janvier 1701	: Mort de Barbezieux	480
Pentecôte 1703	: Disgrâce de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims	486
14 février 1707	: Le livre de Vauban condamné	493
Juin 1709	: La cabale des seigneurs	509
Chapitre 3 : D'un règne à l'autre	523	
24 juillet 1712	: Victoire de Villars et de Montesquiou à Denain	525
1 <sup>er</sup> septembre 1715	: Mort de Louis XIV	532
4 janvier 1718	: Mariage Le Tellier-Bouillon	541
Été 1722	: La prétendue cabale de Noailles et de Villeroy	548
19 mars 1730	: Le Peletier des Forts trahi par Chauvelin	553
Chapitre 4 : Du clan des lézards à celui des Choiseul	559	
21 janvier 1747	: Puysieux, secrétaire d'État des affaires étrangères	561
26 juillet 1757	: Victoire d'Estrées à Hastenbeck	565
10 février 1763	: Signature du traité de Paris	575
Novembre 1764	: Expulsion des jésuites	579
2 janvier 1771	: Mort du maréchal-duc d'Estrées	581

Chapitre 5	: Libéralisme et jacobinisme	585
20 juillet 1774	: Avènement de Turgot	587
14 juillet 1789	: Prise de la Bastille	599
20 janvier 1793	: Mort de Saint-Fargeau	602
23 avril 1814	: Retour de Marie-Louise à Vienne	607
1844	: Mort du marquis-pair de Louvois	610
Conclusion		615
Bibliographie		627
Liste des ministres et secrétaires d'État		639
Index		653